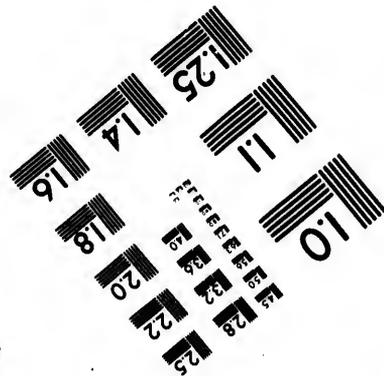
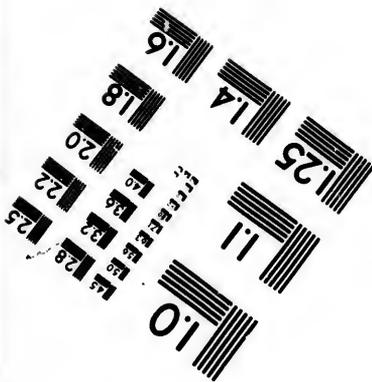
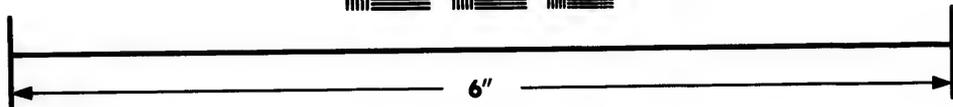
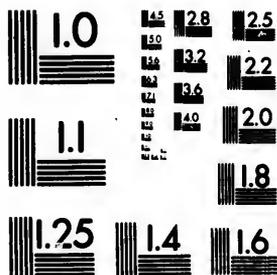


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
12.8
13
13.2
13.6
12.2
12.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
1.5

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : xiv, [1] - 58, 59 bis, 60, 60 bis, 61-668 p.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

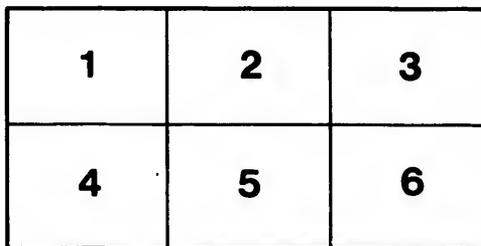
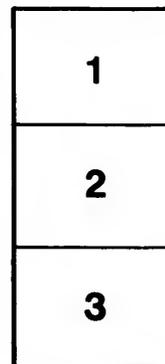
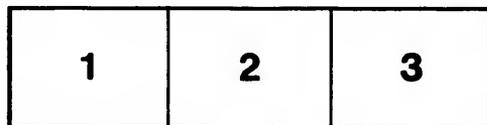
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

é
détails
s du
modifier
r une
image

s

rrata
to

pelure,
n à

32X

Donné au Collège de L'Assomp-
tion par l'auteur même Rev^d
Messire Haillon p^{re} du Séminaire
de St. Sulpice de Montréal.
21 Juin 1860. 500



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

MAR 10 1872

Spamp-
P
misiain

VIE
DE M. OLIER.
II.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

7
d'histoire Michel Faillon

VIE
DE M. OLIER,

FONDATEUR

DU SÉMINAIRE DE S.-SULPICE,

ACCOMPAGNÉE DE NOTICES

SUR UN GRAND NOMBRE DE PERSONNAGES CONTEMPORAINS.

1704
1710
1715
1720
1725
1730
1735
1740
1745
1750
1755
1760
1765
1770
1775
1780
1785
1790
1795
1800
1805
1810
1815
1820
1825
1830
1835
1840
1845
1850
1853

SECONDE ÉDITION.

Prix des deux volumes : 8 francs.

TOME SECOND.

PARIS,

M^{me}. V^{ic} POUSSIELGUE-RUSAND, LIBRAIRE,

RUE SAINT-SULPICE, 23.

1853

Réjean
Olivier

4822

Ex-Libris

BX4705

046

F35

1853

V.2

VIE
DE M. OLIER.

II.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

D

M. O
roi
nou
tra
tila

I. M
prêtr
roisse

II.
strui

III.
La R
de ce

IV.
le sec
la no

V.
les tr
pren

VI.
sale c

VII
fectio
son z

VII

TABLE

DES SOMMAIRES DU SECOND VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

(SUITE.)

CONDUITE DE M. OLIER DANS LA RÉFORME DE LA PAROISSE DE S.-SULPICE, ET DANS L'EXERCICE DU MINISTÈRE PASTORAL.

LIVRE V.

M. Olier reprend la réforme de sa paroisse; il jette les fondements de la nouvelle église de Saint-Sulpice, et travaille à la sanctification des gentilshommes et des Grands.	
I. M. Olier s'adjoint de nouveaux prêtres pour travailler dans sa paroisse.	page 1
II. Il conçoit le dessein de construire une nouvelle église.	2
III. Sage prévoyance de M. Olier. La Reine pose la première pierre de cette nouvelle église.	3
IV. M. Olier ne compte que sur le secours de Dieu pour construire la nouvelle église.	6
V. Il est contraint de suspendre les travaux. M. Languet les reprend et achève l'église.	7
VI. Établissement de la succursale dite <i>Sainte-Anne</i> .	8
VII. M. Olier s'applique à perfectionner les âmes. Douceur de son zèle.	9
VIII. Son empressement à en-	
trer dans les intérêts de tout le monde.	page 10
IX. Les personnes de condition embrassent la pratique des exercices de piété.	11
X. Pour autoriser la piété dans le monde, M. Olier établit la compagnie de la Passion.	12
XI. Il dirige le baron de Renty.	13
XII. M. Olier convertit le marquis de Fénelon.	14
XIII. Le maréchal de Fabert et M. du Four entrent dans les vues de M. Olier.	16
XIV. Confession et conversion inopinée d'un gentilhomme.	17
XV. Grâce de M. Olier pour gagner à Dieu les Grands et les hommes de guerre. Son portrait.	19
XVI. M. Olier expose à ces gentilshommes les moyens de se perfectionner au milieu du monde.	20
XVII. Son zèle pour la sanctification de la princesse de Condé.	21
XVIII. M. Olier fait honorer	

II.

Dieu par les Grands.	page	24	Pèlerinage de Notre-Dame des Vertus.	page	52
XIX. Son zèle pour faire respecter le lieu saint.	<i>Ib.</i>		Sur la secte des Illuminés.		54
XX. Règlement concernant les mariages et les questions à faire aux pénitents.		26			
XXI. Exemples édifiants de la maré hale de Rantzau, Mesdames de Trouille et de la Rochejacquelein.		27			
XXII. La duchesse d'Aiguillon : sa haute piété.		29			
XXIII. Exemples de la marquise de Fénelon.	<i>Ib.</i>				
XXIV. Madame Tronson se met sous la direction de M. Olier.		30			
XXV. M. Olier engage plusieurs personnes de qualité à vivre dans le célibat : Mlle Leschassier.		31			
XXVI. Vœu célèbre de la marquise de Portes, M. Olier lui donne des conseils.		32			
XXVII. M. Olier conseille à la marquise de Portes de servir Dieu dans le monde.		34			
XXVIII. Zèle de M. Olier pour la sanctification des femmes de la classe commune.	<i>Ib.</i>				
XXIX. Il exhorte les fidèles à être assidus aux offices de leur paroisse.		35			
XXX. Occupations intérieures de M. Olier durant les processions et les pèlerinages de sa paroisse.		36			
XXXI. Changement que le zèle de M. Olier opère dans la paroisse de Saint-Sulpice.		37			
XXXII. Respect universel pour le clergé de Saint-Sulpice.		39			
NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.					
Construction de la nouvelle église de Saint-Sulpice.		42			
Sur M. Languet de Gergy.	<i>Ib.</i>				
Sur M. de Renti.		44			
Conversion du maréchal et de la maréchale de Rantzau		45			
Sur Madame Tronson.		47			
Sur la marquise de Portes.	<i>Ib.</i>				
Ecoles chrétiennes.		50			
Fin de Marie Rousseau, Madame de Paris,		51			
			LIVRE VI.		
			M. Olier va vénérer les restes de saint François de Sales à Anneci. Divers autres pèlerinages.		
			I. On ordonne à M. Olier de s'éloigner de sa paroisse pour rétablir sa santé.		55
			II. Il se détermine à faire le pèlerinage d'Anneci. Dessein de la Providence dans ce voyage.		56
			III. Il fait le pèlerinage de Châtillon-sur-Seine.		57
			IV. Il visite l'abbaye de Clairvaux et celle de Cîteaux.		58
			V. M. Olier visite la sœur Marguerite du S.-Sacrement. Grâces qu'ils reçoivent l'un et l'autre.		59
			VI. Il s'égare dans les montagnes du Jura. Son égalité d'âme dans ce péril.		60 <i>bis.</i>
			VII. Mauvais accueil que lui font des villageois ; il gagne leur confiance.		61
			VIII. M. Olier vénère le corps de saint Claude et celui de saint François de Sales.		62
			IX. Trait remarquable d'humilité d'une religieuse. M. Olier visite la mère de Bressand.		64
			X. M. Olier visite Marie de Valence.		66
			XI. Il visite la mère de Mazelli.		67
			XII. Il visite les saints lieux de Provence. La mère de la Trinité.	<i>Ib.</i>	
			XIII. Il conseille à la mère de la Trinité de se démettre de sa charge.		68
			XIV. La mère de la Trinité se démet de sa charge.		69
			XV. M. Olier visite la mère de Saint-Michel, à Avignon.		71
			XVI. Il s'arrête à Montpellier et à Montpeiroux.		72
			XVII. Ses pratiques dans ses voyages. Sa mortification.		74
			XVIII. Zèle de M. Olier à célébrer le saint Sacrifice durant ses voyages. Sa fidélité à l'oraison.		75
			XIX. Charité de M. Olier envers		

- les pauvres, dans ses voyages. p. 76
- XX. Sa charité envers ses compagnons de voyage. Son humilité. 78
- XXI. Dans ses voyages M. Olier exerce son zèle pour le salut des âmes. 80
- XXII. Il fait tous les ans les exercices de la retraite spirituelle. Pèlerinages à Chartres et à Saumur. 81
- XXIII. Par humilité, il fait l'office de valet d'écurie. 1b.
- XXIV. Pèlerinage à Notre-Dame-de-Toute-Joie et au tombeau de saint Vincent-Ferrier. 82
- XXV. Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. M. Olier visite la Itégripière. 83
- XXVI. Pèlerinage à Gandes, Marmoutiers, Saint-Martin de Tours. 84
- XXVII. Rétablissement de la ferrière parmi les prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice 85
- XXVIII. Recueillement de M. Olier dans ses voyages. 87
- NOTES DU LIVRE SIXIÈME.
- Pèlerinage de Saint-Claude. 88
- Pèlerinage de Saint-François de Sales. 89
- Sur Marie de Valernôt d'Herculel. 1b.
- Pèlerinage de Saint-Antoine de Viennois. 90
- Pèlerinage des saints lieux de Provence. 1b.
- Pèlerinage de Saint-Vincent Ferrier. 91
- Sur le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. 92
- LIVRE VII.
- M. Olier répare une horrible profanation. Première guerre de Paris; sa charité pastorale pendant ce fléau.
- I. Horrible profanation dans l'église de Saint-Sulpice. 93
- II. M. Olier s'efforce d'expier cette profanation. Jeûne. Procession en habits de deuil. 94
- III. Procession solennelle du très-saint Sacrement. Monument expiatoire. page 96
- IV. Pour continuer cette réparation, M. Olier établit l'adoration perpétuelle. 97
- V. Fruits de cette réparation. Mort de l'un des auteurs du sacrilège. 99
- VI. Paris prend les armes contre le cardinal Mazarin. Conduite de M. Olier. 1b.
- VII. Le roi se retire à S.-Germain. Première guerre de Paris. 101
- VIII. M. Olier exhorte son peuple et ses ecclésiastiques à la pénitence. 102
- IX. Il visite les pauvres de sa paroisse, et leur procure des secours. 1b.
- X. Il fait rechercher toutes les familles indigentes. Sa grande libéralité. 104
- XI. Il va solliciter la générosité de la Cour à S.-Germain. 105
- XII. Succès dont Dieu couronne le dévouement de M. Olier. 107
- XIII. Cessation de la guerre civile. M. Olier relève les familles ruinées. 108
- XIV. Il se démet de ses bénéfices. 109
- XV. Il s'efforce de bannir de sa paroisse les désordres que la guerre civile y avait introduits. 110
- XVI. Il invite le Père Eudes à donner une mission à la paroisse de S.-Sulpice. 111
- XVII. Il veut procurer des secours aux pauvres honteux de sa paroisse. 113
- XVIII. Misère affreuse du faubourg S.-Germain après la guerre civile. 114
- XIX. M. Olier établit la compagnie charitable pour l'assistance des pauvres honteux. 115
- XX. Sage dispensation des secours destinés aux pauvres honteux. Fruits de cette institution. 116
- XXI. M. Olier établit des écoles en faveur des enfants pauvres; catéchisme pour leur usage. 118
- XXII. Il établit, en faveur des pauvres, l'assemblée du conseil charitable. 1b.

XXIII. Il procure l'entretien des orphelins pauvres de sa paroisse. p.	119	mère, sur la nécessité de céder aux circonstances en renvoyant Mazarin.	page 145
XXIV. Assemblées diverses qu'il tient chaque mois en faveur des pauvres.	120	XI. Journée de Saint-Antoine. Désolation dans la campagne et dans la ville.	148
NOTES DU LIVRE SEPTIÈME.			
Sur la baronne de Neuville.	122	XXII. M. Olier offre un asile aux pauvres filles de la campagne réfugiées à Paris.	149
Préséances à la procession de 1648.	123	XIII. Il ouvre un asile aux religieuses réfugiées dans Paris.	150
Monument expiatoire en l'honneur du très-saint Sacrement.	124	XIV. Vœu de M. Picoté pour la cessation des troubles. Formule de vœu composée par M. Olier.	151
M. Olier se démet de ses bénéfices.	125	XV. Les bénédictines du S.-Sacrement sont établies sur la paroisse de S.-Sulpice.	153
Mission prêchée au Péray.	126	XVI. Établissement des religieuses de Notre-Dame de Miséricorde.	154
Indulgences pour la compagnie des pauvres honteux.	127	XVII. Exil du duc d'Orléans. M ^{me} de Saujeon sort du couvent des Carmélites.	156
Sur la maison des orphelins de Saint-Sulpice.	1b.	XVIII. M. Olier est d'avis que M ^{me} de Saujeon demeure dans le monde.	159
LIVRE VIII.			
M. Olier assiste à la mort de la princesse de Condé; il donne à la Reine régente des avis importants sur les nominations aux prélatures. Seconde guerre de Paris. Mesures efficaces contre les duels.		XIX. Il désire que le Duc répare les maux de la guerre civile, et qu'on forme à la piété la jeune princesse Isabelle d'Orléans.	160
I. Les princes sont enfermés à Vincennes. M. Olier visite la douairière de Condé, à Chantilly.	130	XX. Combien les duels étaient fréquents sur la paroisse de Saint-Sulpice.	161
II. La princesse de Condé envoie à M. Olier de riches ornements.	131	XXI. M. Olier entreprend de remédier à la fureur des duels.	162
III. La princesse de Condé succombe à ses disgrâces, et appelle M. Olier, qui l'assiste à la mort.	133	XXII. Il supplée à l'insuffisance des lois contre les duels.	164
IV. Services funèbres pour la princesse. Le Roi vient à S.-Sulpice.	135	XXIII. Protestation rédigée par M. Olier, et approuvée par la noblesse, les maréchaux, les princes, la Sorbonne et les évêques.	165
V. La maison de Condé regagne l'affection des Parisiens. Le cardinal Mazarin sort du royaume.	136	XXIV. M. Olier demande à la Régente de punir les duels et les blasphèmes.	167
VI. M. Olier console la Reine régente.	137	XXV. Le Roi déclare sa majorité, et rend un édit contre les blasphèmes.	168
VII. Lettre de M. Olier à la Reine régente sur la collation d'évêchés à des sujets indignes.	138	XXVI. Édit de Louis XIV contre les duels.	170
VIII. Seconde guerre de Paris occasionnée par le retour du cardinal Mazarin.	142	XXVII. M. Olier et le marquis de Fénelon ont eu une très-grande part à l'abolition des duels.	171
IX. Misère dans Paris. Les calvinistes remuent et se fortillent.	143	XXVIII. Conduite héroïque du marquis de Fénelon à l'égard de son fils.	172
X. Lettre de M. Olier à la Reine-			

XXIX. Après la mort de M. Olier, ces gentilshommes se réunissent encore au séminaire. page 173

NOTES DU LIVRE HUITIÈME.

Maison ouverte aux religieuses fugitives. 175
 Incertitude de la mère Mecthilde. 176
 Bénédictines du Saint-Sacrement. Leu. Dévotion envers Marie. *Id.*
 Établissement des religieuses de la Miséricorde à Paris. 177
 M. Le Vachet établit les Sœurs de l'Union chrétienne, et réforme un monastère. 179
 Sur la décision donnée à Madame de Saujeon. 180
 Sur Madame de Saujeon et sa communauté. 181
 Sur la protestation de Louis XIV touchant les peines portées contre les duellistes. 184
 De la part que le marquis de Fénelon eut à l'abolition des duels. Le comte de Druy. 185
 Mort édifiante du jeune de Fénelon. 186

LIVRE IX.

M. Olier prémunit ses paroissiens contre l'hérésie du Jansénisme.

I. Les Jansénistes se flattent d'avoir attiré à eux M. Olier. 187
 II. M. Olier manifeste ses sentiments d'opposition au Jansénisme. 188
 III. Lettre de M. Olier à une personne séduite par les Jansénistes. 189
 IV. Leur conduite artificieuse et schismatique. 190
 V. Prédication à Port-Royal-lès-Paris. M. Olier en détourne le frère Jean de la Croix. 192
 VI. Son zèle pour faire interdire la chaire aux prédicateurs Jansénistes. 193
 VII. M. Olier est traité, par plusieurs curés, de schismatique et d'hérétique. 195
 VIII. M. du Hamel rétablit à

S. Merri la pénitence publique, page 196

IX. Excès des pénitences publiques. Exils volontaires. 198

X. Beaucoup de paroissiens de Saint-Sulpice sont séduits par la nouveauté. 199

XI. M. Olier prédicte contre le rétablissement de la pénitence publique. 201

XII. Il soutient la suffisance de l'attrition dans le sacrement de Pénitence. 203

XIII. Remontrance du Père des Mares à M. Olier. Idée de cet écrit. 204

XIV. Estime que les catholiques faisaient de M. Olier. 205

XV. M. Olier ne répond au Père des Mares que par son silence. 206

XVI. Pour ramener M. et M^{me} de Liancourt, il leur propose une conférence. 207

XVII. Il réduit la dispute à une seule question, et presse en vain le Père des Mares d'y répondre. 208

XVIII. Conduite artificieuse de ce Père. 209

XIX. Conclusion de la conférence. 210

XX. Combien l'hérésie du Jansénisme influait sur les mœurs. 212

XXI. Le clergé de France demande au Pape un jugement solennel sur le Jansénisme. 213

XXII. Zèle de M. Olier pour obtenir la condamnation du Jansénisme. 214

XXIII. Sa douceur envers les Jansénistes après leur condamnation. 215

XXIV. Subterfuge des Jansénistes pour décliner le jugement d'Innocent X. 216

XXV. Les Jansénistes veulent s'emparer de la Propagation de la Foi. Zèle de M. Olier. 217

XXVI. Conduite de l'archevêque. Il défend de nommer M. Olier à la charge de directeur. 218

XXVII. La Reine prend la défense de M. Olier. 219

XXVIII. Le cardinal Mazarin abolit la congrégation de la Propagation de la Foi. 220

XXIX. Affaire de M. de Liancourt.	221	la Remontrance du Père des Mares.	page 230
XXX. Condamnation d'Arnauld par la Sorbonne.	222	M. Olier défend les sentiments et la personne de S. François de Sales, contre les attaques des novateurs.	Ib.
XXXI. Haine des Jansénistes pour la mémoire de M. Olier.	223	Estime de M. Bourdoise pour quelques Jansénistes.	233
XXXII. Après dix ans de ministère, M. Olier est malade à l'extrémité.	225	Sur l'abbé de Bourzeis.	235
XXXIII. Sa résignation dans cette maladie. Dieu lui fait connaître qu'il en relèvera.	226	Sur les propositions de Jansénius.	Ib.
XXXIV. M. Olier reçoit les derniers sacrements, se démet de sa cure, et recouvre la santé.	227	Le Père des Mares est exclu de l'Oratoire.	236
XXXV. Sa profonde humilité après s'être démis de sa cure.	228	Condamnation du livre intitulé : <i>Le Jansénisme confondu</i> .	Ib.
NOTES DU LIVRE NEUVIÈME.		Sur l'abbé d'Aubigny.	237
Sur le silence de M. Olier après		Sur l'affaire du duc de Liancourt.	238

TROISIÈME PARTIE.

CONDUITE DE M. OLIER DANS L'ÉTABLISSEMENT ET LA DIRECTION DES SÉMINAIRES.

LIVRE PREMIER.

Construction du séminaire de Saint-Sulpice. Esprit de cette maison.

I. Dieu bénit l'établissement du séminaire de S.-Sulpice. page 241

II. Nécessité de construire un bâtiment pour le séminaire. Le Mercier en trace le plan. 242

III. M. Olier pose la première pierre du séminaire, et donne du pain à une multitude d'ouvriers qui en manquaient. 243

IV. Solidité et simplicité du bâtiment du séminaire. 244

V. Inauguration de la chapelle. M. Olier offre les clefs du séminaire à Notre-Dame de Chartres, comme à la reine de cet établissement. 245

VI. Beauté de la chapelle du séminaire. 247

VII. Bénédiction du séminaire. 249

VIII. Dévotion à la vie intérieure de Notre-Seigneur; fondement de l'esprit du séminaire. 251

IX. Influence de la très-sainte Vierge sur l'Eglise. Elle est le canal de toutes les grâces sur le séminaire. 252

X. Tableau de la descente du Saint-Esprit, et autres, qui rendent sensible cette doctrine. 254

XI. Cette doctrine a été manifestée surtout dans les derniers temps. 255

XII. Le séminaire de Saint-Sulpice doit honorer et faire honorer la vie intérieure de Marie. 256

XIII. Offrir tout à Dieu par

Marie, dévotion des plus essentielles au séminaire de Saint-Sulpice. page 257

XIV. Abandon entier à Marie, caractère primitif de l'Oratoire, et du séminaire de Saint-Sulpice. 258

XV. S. Jean l'Evangeliste donné pour patron au séminaire; raisons de ce choix. Ib.

XVI. La pratique de célébrer dans les intentions de Marie a été commune à tous les membres de l'Oratoire. 260

XVII. Saint Joseph donné pour patron au séminaire. Dévotion aux saints Apôtres. 261

XVIII. La Présentation de Marie au temple, fête patronale du séminaire. Rénovation des promesses cléricales. 264

XIX. Première rénovation des promesses cléricales. 265

XX. Nouvelles démarches pour faire enregistrer les lettres patentes du séminaire. 266

XXI. Choix d'un protecteur temporel pour le séminaire. Enregistrement des lettres patentes. 267

XXII. M. Olier embrasse le tiers-ordre de Saint-Dominique. 269

XXIII. Il embrasse le tiers-ordre de Saint-François d'Assise, et celui de Saint-François de Paule. Dispute sur ce sujet. 270

XXIV. Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers saint Martin. Association de prières. 271

XXV. Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers saint Denis. Autre association de prières. 273

XXVI. Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers S. Grégoire et S. Ambroise. page 274

NOTES DU LIVRE PREMIER.

Premiers bâtiments du séminaire.	276
Confiance de M. Olier au secours de Dieu.	<i>Ib.</i>
Bâtiment du séminaire de Saint-Sulpice.	277
Pèlerinage de Chartres.	278
Tableaux de Le Brun.	279
Approbation de l'Office de l'Intérieur.	281
Sur la distribution de toutes les grâces par le ministère de Marie.	282
Piété du séminaire envers la très-sainte Vierge.	284
Sur le saint Sacrifice offert dans les intentions de la très-sainte Vierge.	285
Rénovation des promesses cléricales.	286
Pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâces-lès-Nigeon.	287
La mère Eugénie de Fontaine.	<i>Ib.</i>

LIVRE II.

M. Olier forme les Clercs du séminaire aux vertus et à la perfection sacerdotales.

I. Réputation de ferveur dont jouissait le séminaire sous la conduite de M. Olier.	289
II. Quelle est la perfection à laquelle les prêtres doivent aspirer.	<i>Ib.</i>
III. M. Olier éprouvait les sujets avant de les recevoir au séminaire.	290
IV. M. Olier exerce ses disciples à renoncer au monde et à ses maximes.	291
V. Sentiments de M. Olier sur les préséances.	294
VI. Il forme ses disciples à la mortification des sens.	<i>Ib.</i>
VII. Exemples frappants de mortification qu'il donne à ses disciples.	296
VIII. Il recommande les pénitences corporelles, pourvu que l'obéissance en règle l'usage.	<i>Ib.</i>

IX. La mortification intérieure recommandée aux clercs du séminaire de S. Sulpice. page 294

X. M. Olier forme ses disciples à l'abnégation de leur jugement et de leur volonté.	299
XI. Il veut qu'on préfère l'obéissance aux révélations particulières.	300
XII. Fidélité à l'observation du règlement.	302
XIII. M. Olier exerce ses disciples à l'humilité. Exemples qu'il leur donne de cette vertu.	303
XIV. Il ne voulait point qu'on parlât de soi en mal pour s'humilier.	304
XV. Dévotion envers le très-saint Sacrement. Assiduité à l'oraison.	305
XVI. Fidélité à la méthode d'oraison. Préparation du sujet.	306
XVII. M. Olier établit l'Examen particulier. En quoi consiste cet exercice.	307
XVIII. Respect pour les saintes Ecritures.	309
XIX. Ponctualité à toutes les rubriques et cérémonies de l'Eglise.	310
XX. M. Olier compose son Explication des cérémonies de la grand'Messe.	311
XXI. Comment M. Olier forme les prêtres à l'administration des sacrements, et les clercs aux cérémonies.	313
XXII. Exemples remarquables de religion. M. de Sève. Réponse au prince de Conti.	314
XXIII. Traits de religion de M. Olier.	315
XXIV. Fête du Sacerdoce de Notre-Seigneur. Crainte religieuse des saints Ordres.	317
XXV. Sentiments de M. Olier sur l'empressement inquiet pour les saints Ordres.	318
XXVI. Exactitude de M. de Sève à observer les rubriques et les canons.	319
XXVII. Zèle pour l'instruction chrétienne de la jeunesse. Association pour demander à Dieu de saints maîtres d'écoles.	321
XXVIII. Dieu suscite des congré-	

gations qui se dévouent à l'instruction chrétienne de l'enfance. page 322

XXIX. Ferveur du séminaire de Saint-Sulpice. 323

XXX. Le séminaire de Saint-Sulpice institué pour être principalement une école de vertus sacerdotales. 325

XXXI. Combien M. Olier recommandait l'étude à ses ecclésiastiques. 326

XXVII. Avis de M. Olier sur les dangers de la science. 328

XXXIII. En quoi consiste la science des chrétiens, d'après M. Olier. 329

XXXIV. Etudier avec humilité, en esprit de pénitence, et pour la gloire de Dieu. 330

XXXV. M. Olier bannit du séminaire les disputes et les contentions. 332

XXXVI. Ses sentiments sur la manière d'argumenter et de répondre dans les exercices publics. 333

XXVII. M. Blanlo, disciple de M. Olier, profite parfaitement de ses avis. 334

XXXVIII. M. de Poussé se sanctifie par l'étude. 336

XXXIX. Comment M. Olier préserve le séminaire des erreurs du Jansénisme. Il les tient pour condamnées, après la bulle d'Urban VIII. 337

XL. M. Olier interdit aux siens la fréquentation de ceux qui n'étaient point soumis aux décisions du Saint-Siège. 340

NOTES DU LIVRE DEUXIÈME.

Sur le Père Thomassin. 341

Sur le livre des *Examens particuliers*. Ib.

Sur le tableau du S. Sacrifice. 342

Sur l'abbé de Sève. 344

Sur les dispositions avec lesquelles M. Olier voulait qu'on argumentât dans les exercices publics. 345

LIVRE III.

Couduite de M. Olier dans la formation et le gouvernement de la société de Saint-Sulpice.

I. M. Olier se propose principalement de former une société pour l'établissement des séminaires. page 346

II. M. de Foix est nommé évêque de Pamiers. D'après l'avis de M. Olier, il refuse ce siège. 347

III. M. Olier et M. de Foix se soumettent à l'avis de saint Vincent de Paul et du Père Tarrisse. 348

IV. Conflance de M. Olier au secours de Dieu. Sa charité envers M. de Foix. 349

V. Changement déplorable de M. de Foix. 350

VI. M. du Ferrier quitte la compagnie de Saint Sulpice. 351

VII. M. Olier préserve sa compagnie du Jansénisme. 353

VIII. Les Oratoriens veulent s'établir sur la paroisse de Saint-Sulpice. 355

IX. La Reine et l'abbé de S. Germain s'opposent au dessein de de l'Oratoire. 356

X. M. Olier établit l'usage de réciter chaque jour le chapelet dans toutes les maisons de sa compagnie. Ib.

XI. Le projet de l'Oratoire échoue entièrement. 358

XII. Le Père Bourgoing écrit une lettre de plaintes à M. Olier, qui se justifie. 359

XIII. M. Olier ne sollicite jamais personne à entrer dans sa société. 361

XIV. Vocation de M. Souart. 362

XV. Vocation de M. de Bretonvilliers. 363

XVI. Vocation de M. Louis Tronson. 365

XVII. M. Olier exerce ses disciples à l'anéantissement intérieur, et aux fonctions ecclésiastiques. 366

XVIII. Il désire que ses disciples fassent profession de servitude à Jésus-Christ et à l'Eglise. 368

XIX. Cet esprit de servitude est nécessaire à tous les prêtres, et même à tous les parlants chrétiens. 369

XX. M. Olier désire que ses disciples vivent en esprit d'hostie. 370

XXI. Examen de conscience pour les aspirants à la société de Saint-Sulpice. page 371

XXII. Dévotion des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice envers le très-saint Sacrement, la Croix et l'Évangile. 372

XXIII. Esprit de la compagnie de Saint-Sulpice. *Ib.*

XXIV. M. Olier exige que ses ecclésiastiques se contentent de la nourriture et du vêtement. 374

XXV. Le noviciat de la société est transféré d'abord à Vaugirard. 376

XXVI. Exemple remarquable de mortification dans la personne de M. Hurtevent. *Ib.*

XXVII. Obéissance de M. de Lantages. M. Olier recommande aux siens le soin de leur santé. 378

XXVIII. Le noviciat transféré à Avron, puis à Issy. 379

XXIX. M. Olier forme les sujets que les évêques lui envoient pour établir et diriger leurs séminaires. 380

XXX. Il soumet les réglemens du séminaire à l'assemblée générale du clergé. 381

XXXI. L'assemblée des évêques donne à la compagnie le nom de *Compagnie des prêtres du clergé*. 384

XXXII. Approbation de la société par le Saint-Siège. 386

XXXIII. La société de Saint-Sulpice n'est pas une *congrégation* proprement dite. 389

NOTES DU LIVRE TROISIÈME.

Chute malheureuse de l'évêque de Pamiers. 393

Sur l'exil et la fin de M. du Ferrier. 396

Sur la lettre de Nicole au Père Quesnel. 398

Usage du séminaire à l'égard de la récitation du chapelet. *Ib.*

M. Olier s'oppose au dessein des Pères de l'Oratoire, de s'établir dans le faubourg Saint-Germain. 399

Sur la mort de M. Meyster. 400

Avron et Notre-Dame-des-anges. 403

Sur la maison d'Issy. page 404

LIVRE IV.

Travaux de M. Olier pour l'établissement des séminaires en France.

I. M. Olier soumet aux évêques ses vues sur la direction des séminaires. 410

II. Les évêques demandent l'impression du Mémoire de M. Olier sur les séminaires. 411

III. Idée qu'on doit se former des séminaires. Les évêques en sont les supérieurs naturels. 412

IV. Des directeurs des séminaires. Sublimité de leur vocation. 413

V. Qualités essentielles aux directeurs des séminaires. 414

VI. Moyens de faire subsister les directeurs, et de les remplacer. 415

VII. Des séminaristes. Leur nourriture, leur vêtement. Exercice assidu de la mortification. 416

VIII. Les besoins de la paroisse de Saint-Sulpice empêchent M. Olier de seconder le zèle des évêques. 417

IX. Estime et charité de saint Vincent de Paul pour les ecclésiastiques de Saint-Sulpice. 418

X. M. Olier contribue à l'établissement du séminaire diocésain de Bordeaux. 419

XI. Il procure l'établissement du séminaire de Rodez. 420

XII. Etablissement du séminaire de Limoges. 421

XIII. M. Olier établit un séminaire à Nantes. 422

XIV. Lettre de M. Olier au Père Bourgoing, touchant le séminaire de Nantes. 424

XV. M. René Lévêque. Origine du séminaire de Saint-Louis, à Paris. 425

XVI. Dans ses voyages, M. Olier anime à la ferveur les ecclésiastiques. 426

XVII. M. Olier procure l'établissement du séminaire d'Aix. 428

XVIII. Origine des séminaires

	de Saint-Charles et de Sainte-Garde, à Avignon.		stituteur des séminaires de la Pro-vidence.	
		page 429		page 455
	XIX. M. Olier établit le séminaire de Viviers.	430	Sur M. Philippe, et sur l'agré- gation projetée du séminaire d'Aix à celui de Saint-Sulpice.	457
	XX. Estime des prêtres du dio- cèse de Viviers pour le séminaire.	432	Motifs de l'agrégation du sémi- naire d'Avignon à celui de Saint- Sulpice. M. d'Entrechaux.	458
	XXI. Fruits du séminaire de Viviers.	433	M. de Lantages, grand-vicaire du Puy.	459
	XXII. M. Olier détermine l'é- vêque et le clergé du Puy à éta- blir un séminaire.	Ib.	Séminaire de Clermont.	460
	XXIII. L'évêque du Puy donne la conduite de son séminaire à M. Olier.	435	Sur M. de Queylus, et sur les premiers supérieurs du séminaire de Clermont.	Ib.
	XXIV. Commencement du sé- minaire du Puy. M. de Lantages en est établi supérieur.	436	Sur l'établissement projeté pour Blois.	463
	XXV. M. Olier établit le sémi- naire de Clermont.	437	Origine des séminaires de Lyon, d'Angers, de Bourges et de Tou- louse.	464
	XXVI. Il procure l'établisse- ment d'un séminaire pour le dio- cèse de Saint-Flour.	438	Sur M. Crestey.	466
	XXVII. Il forme un établisse- ment à Clermont-Lodève. Sa con- duite envers M. du Bosquet.	440	Publication anonyme des ou- vrages de M. Olier.	Ib.
	XXVIII. Lettre de M. Olier à l'évêque de Lodève.	441	LIVRE V.	
	XXIX. M. Olier forme un éta- blissement à Magnac. Il invite ses ecclésiastiques à vaquer à la retraite.	443	Travaux de M. Olier pour la con- version des infidèles et des hé- rétiques. Fondation de Ville- Marie, en Canada.	
	XXX. Projet d'un établisse- ment à Blois, pour les diocèses d'Orléans et de Chartres.	445	I. M. Olier forme le dessein d'aller en Perse.	468
	XXXI. Humilité de M. Olier au milieu de ses succès. Projet d'un séminaire en Grèce.	447	II. Il veut passer en Chine pour y prêcher la foi.	469
	XXXII. M. Olier compose des ouvrages spirituels.	448	III. Le Père de Rhodes refuse les services de M. Olier.	470
	XXXIII. Notice des ouvrages de M. Olier.	450	IV. M. Olier envoie de ses dis- ciples en Chine. Son zèle pour les missions étrangères.	471
	XXXIV. Comment il composait ses ouvrages.	451	V. Vicaires apostoliques éta- blis. Ils demandent des prêtres de Saint-Sulpice pour le séminaire de Siam.	472
	NOTES DU LIVRE QUATRIÈME.		VI. M. Olier forme le dessein d'une mission générale pour les Cévennes.	474
	Sur la seconde partie de l'écrit de M. Olier, présenté au clergé de France, pour l'établissement des séminaires.	453	VII. Zèle de M. Olier pour la conversion des hérétiques des Cé- vennes.	475
	M. Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges.	Ib.	VIII. L'évêque du Puy offre son siège à M. Olier. Zèle des ec- clésiastiques du Puy pour la mis- sion.	477
	M. René Lévêque, instituteur de la communauté de Saint-Clément.	454	IX. M. Olier invite M. de Bre- tonvilliers à contribuer de son bien à cette mission.	478
	M. François Chansiergues, in-			

X. Il veut soumettre d'abord la ville de Privas à l'Eglise Romaine.	page 479
XI. Succès de la mission de Privas. Rétablissement du culte catholique.	481
XII. Douceur que les missionnaires et les nouveaux catholiques opposent aux emportements des hérétiques.	482
XIII. Succès dont Dieu couronne les travaux de M. Couderc.	483
XIV. Missions diverses.	484
XV. Etablissement d'une maison d'éducation pour les enfants des Huguenots. M. Olier retourne à Paris.	485
XVI. Zèle de M. Olier pour la conversion de l'Angleterre. Il veut y aller prêcher lui-même la foi.	487
XVII. Il entreprend la conversion de Charles II, roi d'Angleterre.	488
XVIII. Commencement des conférences avec Charles II. Proposition de M. Olier à ce monarque.	489
XIX. Quoique catholique de cœur, Charles II diffère jusqu'à la mort de faire son abjuration.	492
XX. M. Olier médite le dessein de procurer la conversion du Canada.	494
XXI. Rencontre de M. Olier et de M. de la Dauversière.	495
XXII. Formation de la <i>Compagnie de Montréal</i> .	497
XXIII. M. Olier et M. de la Dauversière envoient une colonie dans l'île de Montréal.	499
XXIV. M. Olier consacre à la sainte Famille l'île de Montréal.	500
XXV. La colonie arrive heureusement à l'île de Montréal. Commencement de Ville-Marie.	501
XXVI. La colonie est continuellement harcelée par les sauvages.	502
XXVII. Dévouement de la sœur Bourgeoise.	503
XXVIII. M. Olier et ses associés demandent l'érection d'un siège épiscopal à Ville-Marie.	504
XXIX. M. de Queyus est proposé pour être évêque de Ville-Marie.	505

XXX. M. Olier envoie de ses prêtres à Ville-Marie.	page 506
XXXI. Mort de MM. Le Maître et Vignal.	507
XXXII. La compagnie de Montréal fait donation de l'île au séminaire de Saint-Sulpice.	508
XXXIII. Combien cete donation est onéreuse pour le séminaire de Saint-Sulpice.	509
XXXIV. Le séminaire de Saint-Sulpice n'a jamais profité des clauses favorables de la donation.	511
XXXV. Combien Dieu a béni l'œuvre de Montréal.	512

NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.

Les missions sont étrangères à l'objet de l'institut de Saint-Sulpice.	514
Sur MM. Couderc.	515
Sur la compagnie de Montréal.	<i>ib.</i>
M. Quatorze.	<i>ib.</i>
Circonstances de la Mort de M. Le Maître.	516
Etablissement des prêtres de S. Sulpice à Ville-Marie.	517
État présent du séminaire de Saint-Sulpice de Ville-Marie.	<i>ib.</i>

LIVRE VI.

Dernières années de M. Olier. Ses maladies et sa mort.	
I. M. Olier éprouve les douleurs de la pierre, et diverses autres maladies.	522
II. Il se retire au Péray, puis à Argenteuil.	523
III. Il fait le pèlerinage de Saumur. Il s'arrête à la Source.	<i>ib.</i>
IV. Il va aux eaux de Thoury.	524
V. Dieu prépare M. Olier à une nouvelle croix.	525
VI. M. Olier est frappé d'apoplexie.	526
VII. Courage admirable du serviteur de Dieu.	527
VIII. Douceur de M. Olier dans cette maladie.	528

IX. croix.
 X. divine
 XI. de tou
 grâce.
 tité du
 XII. tice da
 XIII. tout.
 XIV. se de
 tout e
 XV. mande
 XVI. Bourb
 comm
 XVII. me de
 XVIII. sainte
 célèbre
 généra
 XIX. Olier a
 piété.
 XX. donne
 XXI. cure d
 ce Sain
 XXII. donne
 tation.
 XXIII. quable
 XXIV. M. Olier
 XXV. mère
 XXVI. guéris
 prière
 XXVII. sur le
 XXVIII. vers le
 XXIX. chaîne
 prive
 XXX. XX.

IX. Son grand amour pour la croix.	528	dent à Issy. Ses dernières paroles, p. 531	
X. Sa soumission à la volonté divine.	529	XXXI. Il reçoit l'Extrême-Onction.	532
XI. Soustraction presque totale de tous les dons sensibles de la grâce. Il les recouvre pour l'utilité du prochain.	530	XXXII. Il meurt sous les yeux de saint Vincent de Paul.	533
XII. Son grand esprit de sacrifice dans cet état.	531	XXXIII. Saint Vincent de Paul console les disciples de M. Olier.	534
XIII. Il retrouve la croix partout.	532	XXXIV. Saint Vincent assiste à l'élection de M. de Bretonvilliers. Il invoque M. Olier.	535
XIV. Il visite quelquefois l'église de Notre-Dame, et se démet de tout emploi extérieur.	534	XXXV. Particularités remarquables qui accompagnèrent la mort de M. Olier.	536
XV. L'Évêque de Grenoble demande M. Olier comme coadjuteur.	535	XXXVI. Ses obsèques, son oraison funèbre.	538
XVI. M. Olier va aux eaux de Bourbon. Son amour pour la sainte communion.	536	XXXVII. Tombeau et épitaphe de M. Olier.	560
XVII. Il visite à Moulins madame de Montmorency.	537	NOTES DU LIVRE SIXIÈME.	
XVIII. M. Olier obtient par la sainte Vierge la grâce de pouvoir célébrer le saint Sacrifice. Trait de générosité.	538	Sur le pèlerinage d'Argenteuil.	564
XIX. Dernier voyage de M. Olier au Puy. Monuments de sa piété.	539	Mort du Père Yvan.	566
XX. Exemple de charité qu'il donne aux habitants du Puy.	540	Pèlerinage de Notre-Dame du Puy.	566
XXI. Il prend possession de la cure de Saint-Georges. Culte de ce Saint rétabli.	541	Élévation des reliques de saint Georges et de saint Hilaire.	568
XXII. Exemple d'humilité qu'il donne aux religieuses de la Visitation.	542	Différend entre le vicomte de Polignac et l'évêque du Puy.	570
XXIII. Autre exemple remarquable d'humilité.	543	Tombeau de la mère Agnès.	571
XXIV. Douceur et humilité de M. Olier.	544	Règles données par M. Olier à M. de Bretonvilliers, sur la conduite des séminaires.	1b.
XXV. Il visite le tombeau de la mère Agnès.	545	Eloges de M. Olier.	572
XXVI. Il demande un instant sa guérison. Il se confond de cette prière.	546	LIVRE VII.	
XXVII. Il médite fréquemment sur le mystère de la Résurrection.	547	Effets de plusieurs dons surnaturels accordés à M. Olier pendant sa vie. Guérisons qu'on lui a attribuées après sa mort.	
XXVIII. Il soupire sans cesse vers le ciel.	548	I. M. Olier avait le don de pénétrer les secrets des cœurs.	574
XXIX. Il annonce sa mort prochaine, et, pour s'y préparer, se prive de toute consolation.	549	II. Exemple d'une jeune personne qui entre chez les Carmélites.	575
XXX. Il éprouve un nouvel acci-		III. Exemple du frère Jean de la Croix, tenté d'abandonner le service des pauvres.	576
		IV. Autres exemples.	577
		V. Songes remarquables. Effets extraordinaires que produisent les paroles ou la présence de M. Olier.	578
		VI. Il soulage les âmes travaillées de peines intérieures. Exem-	

XIV TABLE DES SOMMAIRES DU SECOND VOLUME.

ple de M ^{lle} Le Roguée.	page 580	Feugerolles. Lettre de M. de Saint-Antoine.	page 598
VII. M. Olier rend la santé à plusieurs malades.	583	XVIII. Information juridique sur ces miracles. Guérison de la sœur de la Trinité.	599
VIII. M ^{lle} Manse fait une chute. Son mal est jugé incurable.	585	XIX. Guérison de M. Néron.	600
IX. M ^{lle} Manse est guérie au tombeau de M. Olier.	587	XX. Nouvelles informations juridiques. Guérison de Catherine Rousset.	601
X. La guérison de M ^{lle} Manse devient l'occasion de l'établissement des Hospitalières de Ville-Marie.	589	XXI. Guérison de M ^{lle} du Passage.	602
XI. Les Hospitalières de Ville-Marie éprouvent l'assistance de M. Olier après sa mort.	590	XXII. Guérison de Jacques Chapuis et de Claude Chambonet.	603
XII. Guérison d'un ecclésiastique atteint d'une surdité.	592	XXIII. Autres guérisons.	604
XIII. Guérison de Trescartes.	593	XXIV. Déclaration de l'auteur.	605
XIV. Guérison de Marguerite Vieillard.	595		
XV. Guérison de M. Boucaut.	596	APPENDICE.	
XVI. Guérisons de MM. Colomb et de Béget, chanoines du Puy.	597	CHAPITRE INÉDIT DE LA VIE DE SAINT VINCENT DE PAUL, PAR ABELLY.	
XVII. Guérison de Charles de		Ce qu'a fait M. Vincent pour aider M. l'abbé Olier en quelques desseins et entreprises de piété.	

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU SECOND VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

(SUITE.)

CONDUITE DE M. OLIER

DANS

LA RÉFORME DE LA PAROISSE DE SAINT-SULPICE,

ET DANS L'EXERCICE DU MINISTÈRE PASTORAL.

LIVRE CINQUIÈME.

M. OLIER REPREND LA RÉFORME DE SA PAROISSE; IL JETTE LES FONDEMENTS DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE SAINT-SULPICE, ET TRAVAILLE A LA SANCTIFICATION DES GENTILSHOMMES ET DES GRANDS.

Après que M. Olier eut été ainsi éprouvé par cette persécution, il reprit la conduite de son troupeau avec un nouveau zèle; et on vit alors en sa personne la vérité de la promesse que le Sauveur fait dans l'Évangile, d'exalter celui qui s'humilie. En récompense des humiliations auxquelles il s'était soumis, il fut environné de l'estime et de la vénération universelle de sa paroisse, de ceux même qui avaient paru le plus envenimés contre lui (1); chacun le proclama le père des pauvres, l'ami le plus sincère de ses paroissiens; un saint pasteur tout dévoué au salut de ses ouailles. Le changement qui se fit en sa personne ne fut pas moins admirable que celui qu'on remarqua dans

I.

M. Olier s'ad-
joint de nou-
veaux prêtres
pour travailler
dans sa paroisse.

(1) *Remarques historiques*, t. 1. p. 40.—*Vie, par le Père Giry*, partie 4^{me}, ch. xvii.—*Année Dominicaine*, *ibid.* p. 421.

II.

1

les esprits : Dieu lui ayant donné un accroissement de santé et de force, qui le rendit capable du travail le plus soutenu et le plus pénible, il en profita pour étendre et pour perfectionner, dans sa paroisse, le bien qu'il y avait commencé; il gagna à Notre-Seigneur un grand nombre de ses habitants, et fit régner la plus solide piété dans les familles. Ses prédications, dont il reprit alors le cours, furent couronnées d'un succès extraordinaire : on eût dit que Dieu versait sur cette paroisse sa grâce par torrents. Jamais on n'avait vu un si grand empressement à assister aux Offices, autant d'ardeur pour entendre la parole de Dieu, une foule aussi nombreuse autour des tribunaux de

(1) *Rem. hist.*, t. II, p. 628. — *J'le*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 441, l. 1, p. 486.
(2) *Lettres aut.* de M. Olier, p. 259.

la pénitence (1). Il fallut augmenter, pour satisfaire le peuple, le nombre des ouvriers évangéliques; et M. Olier se vit contraint d'inviter plusieurs ecclésiastiques des provinces, à venir prendre part à ses travaux (2). Ses vœux furent promptement exaucés : il reçut dans sa communauté d'excellents prêtres, pleins de zèle, de désintéressement et de ferveur; et, avec leur secours, il se livra tout entier à la sanctification de sa paroisse. Bientôt l'église ne put contenir la foule du peuple (3) : les jours de fêtes, surtout, l'affluence était si grande, que beaucoup de personnes ne pouvaient même y arriver, et qu'on permit au comte et à la comtesse de Brienne, et à d'autres personnes de qualité, de percer des portes sur la rue pour arriver par ce moyen

(3) *Remarques historiques*, t. III, p. 628, 629.

(4) *Ibid.* t. II, p. 437.

à leurs chapelles (4). « Vous savez, écrivait M. Olier, quelle incommodité l'on souffre dans la chapelle de la sainte Vierge, à cause de sa petitesse; quelles irrévérences s'y commettent; quelles impatiences et quelles distractions cela cause à ceux qui y communient (5). »

(5) *Lettres aut.* de M. Olier, p. 98.

II.

M. Olier conçut le dessein de construire une nouvelle église.

Depuis son entrée dans la cure de Saint-Sulpice, il avait formé le dessein de construire un vaisseau proportionné à l'immense population du faubourg, et qui répondit mieux au bel ordre qu'il avait mis dans les cérémonies, ainsi qu'au nombre de ses ecclésiastiques. Il ne pouvait s'em-

pa
pu
ma
da
Lo
He
le
Die
de
» ca
» q
» su
» fa
» Sé
» en
» à
» pa
» éta
» ch
» soi
» log
» fur
» d'é
» sa
M.
oblig
avait
ciens
nouv
† O
Luxer
néglig
les plu
Louvr
être p

pêcher surtout de déplorer l'indifférence des Grands de sa paroisse, qui faisaient construire pour leurs personnes de magnifiques palais, tandis qu'ils laissaient le Fils de Dieu dans un édifice sans dignité et près de tomber en ruine (1). Lorsqu'il apprit la mort de Marie de Médicis, femme de Henri IV, qui avait employé des sommes énormes à bâtir le palais du Luxembourg, et négligé le soin de la maison de Dieu, il se sentit porté à satisfaire pour elle en sa qualité de pasteur. « Je priaï, dit-il, avec toute l'instance et l'efflu- » cace dont j'étais capable, ayant été averti intérieurement » qu'elle était redevable à la justice divine, à cause de ce » superbe et vaste bâtiment du Luxembourg †, où elle a » fait tant de dépenses superflues, pendant que Notre- » Seigneur était si mal logé en sa paroisse. Si elle eût voulu » employer à l'église, les sommes qu'elle avait destinées » à l'achèvement de quelques ailes de ce palais qui ne sont » pas finies, elle eût pu la rebâtir, et la mettre dans un » état convenable pour le peuple et pour Dieu. C'est une » chose étrange, que les hommes prennent d'aussi grands » soins, et fassent tant de dépenses si excessives pour se » loger, eux qui ne sont que de chétives créatures et des » fumiers, et qu'ils n'aient ni la pensée, ni le mouvement » d'élever à Dieu des édifices convenables à sa dignité et à » sa grandeur (2). »

(1) *Sermons de La Tour du Pin*, t. VI, in-12, pag. 216, 224, 226.

(2) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. II, p. 352.

M. Olier, se croyant, comme pasteur, plus étroitement obligé que personne à reconstruire l'église de sa paroisse, avait réuni, dès le mois de décembre 1642, ses fabriciens (3), pour leur faire goûter ce projet, qui n'était point nouveau (4), mais qui jusqu'alors n'avait eu aucun résul-

(3) *Remarques historiques*, t. II, p. 424, t. I, p. 9.

(4) *Ibid.* t. II, p. 417.

† On sait que Marie de Médicis fit construire à grands frais le Luxembourg sur les dessins de Jacques de Brosse (5), et qu'elle ne négligea rien pour lui donner rang parmi les édifices de la capitale les plus somptueux. Il est placé en effet au premier rang après le Louvre; et Le Bernin avouait qu'il n'en connaissait pas qui pût lui être préféré (6). M. Olier nous apprend que Marie de Médicis avait

(5) *Histoire de Paris, par Félibien*, t. II, p. 4297.

(6) *Tableau historique de Paris, par Saint-Victor*.

tat. Au mois de mars suivant †, après plusieurs publications faites au prône, il tint, dans la nef de l'église, une assemblée générale de la paroisse, à laquelle se trouva le prince Henri de Condé, et où ce dessein fut adopté d'une voix unanime(1). On chargea Christophe Gamard, célèbre architecte de l'époque, de dresser le plan de la future église ; et comme les constructions projetées devaient s'étendre sur le terrain même du cimetière, M. Olier proposa de donner en échange la moitié du jardin qui était à l'usage de sa communauté(2). C'était avant la grande persécution que nous avons décrite, et lorsqu'il avait à essuyer toute sorte d'humiliations. Dans cette circonstance, il en éprouva une très-mortifiante, dont il ne fait point connaître le détail, mais qu'il indique en ces termes : « Dans l'assemblée générale du 10 mars 1643, où il s'est agi du bâtiment de » l'église de Saint-Sulpice, il a plu à DIEU de m'envoyer » une humiliation en public, pour me récompenser des » petits soins que j'avais pris : ce qui me sert d'indice qu'il » fera réussir cette affaire, puisqu'il semble y mettre pour » fondement la croix et la contradiction, en la personne de » celui qu'il charge de l'exécuter. Lorsque cette humiliation » m'est arrivée, je n'éprouvais d'autres dispositions dans » mon cœur, que de m'élever à DIEU, en lui disant : Mon » tout et mon amour, j'en suis content. Mais j'ajoutai : O

voulu, en le construisant, élever une maison à sa mémoire et à sa personne ; et ce fut en effet pour cela qu'elle s'efforça de lui faire porter le nom de *Palais Médicis*. Mais comme les Grands après leur mort ne sont pas toujours obéis, Gaston de France, duc d'Orléans, à qui la Reine sa mère l'avait légué, y fit mettre le sien sur une inscription, et voulut qu'on l'appelât *Palais d'Orléans*. Enfin, malgré toutes ces précautions, l'ancienne habitude prévalut, et l'on continua de le désigner, comme on fait encore, sous le nom de *Luxembourg*, du duc de Pinci-Luxembourg, qui avait acquis, durant le siècle précédent, l'hôtel à la place duquel ce palais fut construit.

† Dans les *Remarques historiques*, la date de cette assemblée est fantive.

(1) *Remarques historiques*, pag. 135 et suiv.

(2) *Ibid.*

ieurs publica-
église, une as-
se trouva le
t adopté d'une
mard, célèbre
future église ;
ient s'étendre
proposa de don-
it à l'usage de
ersécution que
yer toute sorte
n éprouva une
aitre le détail,
'assemblée gé-
du bâtiment de
de m'envoyer
compenser des
t d'indice qu'il
y mettre pour
la personne de
te humiliation
positions dans
i disant : Mon
s j'ajoutai : O

noire et à sa per-
e lui faire porter
après leur mort
d'Orléans, à qui
sur une inscrip-
fin, malgré tout
et l'on continua
de Luxembourg,
durant le siècle
struit.

te assemblée est

» mon tout, ce n'est rien que cela ; cent mille, et cent mille
» morts souffertes pour la défense de votre nom et le service
» de votre Eglise, me seraient des roses et des délices. Fai-
» tes en moi votre volonté : voilà mon corps et mon âme ;
» tout est à vous : disposez-en comme il vous plaira (1). »

Après cette assemblée, M. Olier réunit encore, le 2 novembre suivant, les notables de la paroisse, pour accélérer la conclusion d'une entreprise qu'il avait si fort à cœur. Malgré tous les efforts de son zèle, et quoiqu'il eût obtenu du Roi, par l'entremise de la Régente, une partie des pierres nécessaires aux fondements(2), les choses demeurèrent encore suspendues. Enfin, après la pacification des grands troubles que nous avons rapportés, et le jour même de l'Assomption 1645, il assembla de nouveau ses fabriciens pour examiner les plans dressés par Gamard, et il en choisit un, au dos duquel tous signèrent(3). On peut remarquer ici la sage prévoyance du serviteur de Dieu : considérant que le faubourg Saint-Germain augmentait chaque jour, il adopta un plan qui donnait à l'édifice projeté, trois fois plus d'étendue que n'en avait l'ancien, et qui devait absorber des sommes immenses. Mais quelque téméraire que pût paraître l'exécution d'un pareil projet, il ne fut arrêté par aucune considération, pas même par la difficulté de trouver les fonds nécessaires ; car, au lieu de mesurer la dépense sur les sommes déjà réunies, il la fixa d'après celles que la charité des paroissiens devait fournir dans la suite. Telle avait été la conduite de saint Charles Borromée, lorsqu'il jeta les fondements de la magnifique église de Notre-Dame de Rho, près de Milan, « l'expérience lui ayant fait connaître, » remarque son historien, « que plusieurs, pour n'avoir pas en cette pré- » voyance, avaient fait des fautes irréparables(4). »

Lorsque tous les préparatifs eurent été disposés, M. Olier invita la Reine régente à poser la première pierre du nouvel édifice : cérémonie qui eut lieu le mardi 20 février 1646.

(1) *Mémoires aut. de M. Olier.*

III.

Sage pré-
voyance de M.
Olier. La Reine
pose la première
pierre de la
nouvelle église.

(2) *Remarques historiques, t. 1, p. 427.*

(3) *Remarques histor. t. II, p. 428. — Bibliothèque Royale, Baluze, 943, fol. 6.*

(4) *Vie de S. Charles Borromée, par Giussano, liv. VII, chap. VIII.*

* NOTE 1, p. 42.

La Reine vint à l'église, accompagnée de la princesse de Condé, de la duchesse d'Aiguillon, de la comtesse de Brienne, des ducs de Guise et d'Uzès, et d'un grand nombre d'autres personnes de marque. Elley fut reçue par M. Alain de Solminihac, alors évêque de Cahors, par M. Olier, à la tête du nombreux clergé de sa paroisse. Jamais spectacle, dans l'ancienne église de Saint-Sulpice, n'avait peut-être plus honoré la religion : tant la dignité de la personne auguste qui fixa tous les regards, et la modestie qu'elle fit paraître, imprimèrent le recueillement et le respect à tous les spectateurs. Après que la Reine eut été conduite dans le chœur, et qu'elle eut prié DIEU quelque temps devant le maître-autel, elle fut reconduite processionnellement à la porte de l'église, et, de là, dans le cimetière, à l'endroit désigné pour l'autel principal de l'édifice projeté. Tout étant disposé pour la cérémonie, l'Évêque bénit la première pierre, qui était revêtue d'une inscription, et la princesse

(1) *Rem. hist.*, t. II, p. 443 et suiv. t. I, p. 40, 479. — *Ms. de la Bibliothèque R. supplément, fr. 1287.* fol. 8, verso. — *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. I, p. 487. — *Dictionnaire de la ville de Paris, par Hurtault et Magny*, t. IV, p. 548.

(2) *Rem. hist.*, t. II, p. 446, 447.

IV.

M. Olier ne compte que sur le secours de DIEU pour construire la nouvelle église.

la posa et la maçonna (1). M. Olier lui présenta le plan de l'église : elle l'examina, et désira que l'une des chapelles les plus voisines de celle de la sainte Vierge, fût dédiée sous l'invocation de sainte Anne, sa patronne, et l'autre sous celle de saint Louis, patron du jeune Roi, et elle promit une somme considérable. Le duc d'Orléans, oncle du Roi, retint aussi pour lui une chapelle, et promit de donner chaque année dix mille livres jusqu'à l'entier achèvement des travaux. Le prince de Condé retint pareillement une chapelle ; et cet exemple fut bientôt suivi par plusieurs illustres familles du faubourg Saint-Germain (2).

Mais pour fournir aux frais de ces constructions extrêmement dispendieuses, M. Olier ne compta jamais sur la faveur et la protection des Grands ; et il fut confirmé dans cet abandon à la Providence, par un accident singulier, qui fit sur lui l'impression la plus profonde et la plus durable. Comme il désirait beaucoup de voir avancer promptement la construction de ce nouveau temple, et qu'il

aim
occu
les
néce
pui
cha
le m
pour
l'eau
quitt
tand
étonn
tes. L
de ne
dre é
dont
il ne
» est
» ass
» lité.
nouve
compt
cune
» qui
» cons
» mou
» neu
Apr
de la
tions
offrir
mens
ici tou
ouvra
une p

aimait à visiter les travaux, lorsque la multitude de ses occupations pouvaient le lui permettre, il remarqua que les ouvriers avaient creusé un puits, dont l'eau leur était nécessaire. Ce puits était à fleur de terre et sans mur d'appui : voulant en examiner la profondeur, M. Olier s'approcha du bord, et apercevant un pieu jeté au travers, et vers le milieu de ce puits, il mit un pied sur cette pièce de bois, pour s'avancer par ce moyen, et juger de la hauteur de l'eau. Mais à peine y eut-il appuyé le pied, que le pieu, quittant sa place, roula sur lui-même jusqu'à l'autre bord, tandis que M. Olier demeurait comme suspendu, au grand étonnement de toutes les personnes qui étaient là présentes. Dans un accident si périlleux, et où il était si naturel de ne penser qu'au danger, il ne fit point paraître la moindre émotion ; et, au lieu de ces mouvements involontaires dont on ne peut guère se défendre en pareille rencontre, il ne fut occupé intérieurement que de cette pensée : « Ainsi » est trompeur l'appui des créatures : celui qui met son » assurance en elles, n'y trouvera que faiblesse et fragi- » lité. » Cette protection visible de Dieu sembla avoir renouvelé sa confiance, et quoique jusqu'alors il n'eût jamais compté sur les hommes, depuis ce moment il n'y fit aucune espèce de fond. « Il n'y a que Dieu seul, disait-il, » qui puisse faire ses œuvres, qui ait la puissance de les » conserver et de les soutenir ; l'homme n'est qu'un sable » mouvant, sur lequel on ne peut bâtir qu'un édifice rui- » neux (1). »

Après que M. Olier eut jeté les fondements du chœur de la nouvelle église, il voulut commencer les constructions par la chapelle de la sainte Vierge, comme pour en offrir les prémices à cette auguste Reine, et mettre ces immenses travaux sous sa protection. On ne rapportera pas ici tout ce que son zèle lui inspira pour accélérer ce grand ouvrage. Il aurait eu sans doute la consolation d'en élever une partie considérable avant sa mort, sans les troubles

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. III, p. 40, 41.*

V.

M. Olier est contraint de suspendre ses travaux. M. Languet les reprend et achève l'église.

politiques dont la capitale fut le théâtre, et qui réduisirent le peuple à la plus affreuse extrémité. Malgré ses soins et son zèle, il ne put qu'achever les murs de la chapelle de la sainte Vierge, qui, l'année de sa mort, étaient élevés à la hauteur qu'ils ont maintenant (1). M. Languet de Gergy, sixième successeur de M. Olier dans la cure de Saint-Sulpice, eut le bonheur d'y mettre la dernière main. Plein de confiance en DIEU et en la protection des patrons de sa paroisse, il répandit parmi ses paroissiens une estampe, où l'on voyait, dans le fond, le chœur de la nouvelle église (car il n'y avait alors que cette partie de bâtie), et sur le premier plan, saint Sulpice revêtu des ornements pontificaux, et, à côté, M. Olier en étole pastorale; au-dessous, on lisait une allocution en vers, que saint Sulpice était censé adresser aux paroissiens, pour les engager à contribuer à la continuation de cet édifice. Ce moyen réussit au-delà de ce qu'on pouvait en attendre; quoique M. Languet n'eût que cent écus en caisse, lorsqu'il reprit les travaux (2), l'ouvrage néanmoins ne fut jamais interrompu faute de secours, et l'achèvement de ce vaste monument, par les soins d'un seul homme, a passé avec raison pour une sorte de miracle (3) *.

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 10, 11, 16, 198.

(2) *Mem. hist.* t. 1, p. 194. — *Feller, Dictionnaire*, article *Languet*.

(3) *Sermons de La Tour du Pin*, *ibid.*, p. 229, 233, 235, 236. — *Remarques historiques*, t. III, p. 930, 931, 935, 940.

* NOTE 2, p.

42.

VI.

Établissement de la succursale dite : *Sainte-Anne*.

M. Olier, prévoyant cependant que ce bâtiment ne pouvait être achevé qu'après bien des années, sollicita l'érection d'une nouvelle église dans le faubourg. L'abbé de Saint-Germain accueillit sa demande, et, par ses lettres patentes de 1647, approuva la création d'une nouvelle paroisse, sous le titre de Saint-Maur, dans le Pré-aux-Clercs (4) : on appelait ainsi l'espace qui est entre les rues de Verneuil et de Bourbon, et qui s'étend le long de la Seine vers l'hôtel des Invalides (5). Mais les marguilliers et les paroissiens de Saint-Sulpice, ayant prié l'abbé d'écrire, au lieu d'une paroisse nouvelle, une simple succursale, qu'ils s'obligeaient de bâtir à leurs frais, l'abbé déterminâ la rue de Bourbon pour y fixer la nouvelle suc-

(4) *Archives du Royaume, section historique*, L. 4224, liasse 38, p. 383. — *Liasse 1*, fol. 2 verso.

(5) *Plan de la paroisse Saint-Sulpice, gravé en 1696. Archives du Royaume. — Remarques historiques*, t. II, p. 654.

curiale, dans une maison qui fut transformée en chapelle, et bénie solennellement le jour de la Purification 1648 (1). Dès ce moment on commença à la désigner sous le nom de *Sainte-Anne*, ou de *Petite-Paroisse*. M. Olier y envoya d'abord des ecclésiastiques pour y prêcher (2), confesser et faire le catéchisme; ensuite, il y en établit d'une manière fixe, pour le service de ce quartier, et forma ainsi une seconde communauté. Mais ayant bientôt remarqué que cette séparation contribuait peu au salut des âmes, et que d'ailleurs la ferveur de ces ecclésiastiques, ainsi isolés de leurs confrères, n'avait plus le même aliment, il les fit rentrer dans la communauté de la paroisse, et se contenta d'en envoyer plusieurs pour instruire les Fidèles et leur administrer les sacrements (3).

Les obstacles qui retardèrent la construction de l'église de Saint-Sulpice ne ralentirent point l'ardeur de M. Olier à édifier les temples vivants. Délivré de la persécution que nous avons racontée, il profita de la paix dont il jouissait et de la confiance universelle qu'on lui témoignait dans sa paroisse, pour rétablir le bon ordre partout, et conduire à une solide perfection les âmes choisies que Dieu lui adressait en grand nombre (4). Jamais pasteur ne montra plus de zèle et de vrai dévouement dans l'exercice de sa charge. Considérant comme ses maîtres tous ceux qui avaient recours à sa charité, il quittait tout pour les écouter, les recevait avec un respect mêlé d'humilité et de religion; et, quelle que fût leur condition, il les servait avec une cordialité parfaite. Il ne pouvait même se résoudre à renvoyer certaines personnes, qui le venaient voir sans autre dessein que de se satisfaire elles-mêmes, et lui faisaient perdre ainsi beaucoup de temps. Jamais il ne les quittait le premier; il les entretenait, au contraire, aussi longtemps qu'elles le désiraient; et, nonobstant ses grandes occupations, il n'éprouvait pas, dans ces conversations

(1) *Archives du Royaume, L. 4226. Juridiction, folio 75, verso, 76.*

(2) *Vie de M. de Lantages, liv. 1, n. xxiv, p. 43.*

(3) *Remarques historiques, t. 1, p. 88, 89.*

VII.

M. Olier s'applique à perfectionner les âmes. Douceur de son zèle.

(4) *Vie Ms. de M. Olier, par M. Leschassier, p. 22. — Remarques historiques, t. III, p. 648. — Vie, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 307.*

prolongées, le moindre mouvement d'impatience : tant il avait acquis d'empire sur lui-même. Dans plusieurs circonstances DIEU se plut à bénir visiblement la conduite si douce et si indulgente de ce bon pasteur : car des hommes engagés dans le péché, venant lui rendre visite par pure bienséance, se trouvaient convertis et gagnés à DIEU, après la conversation, quoiqu'elle eût roulé sur des matières souvent indifférentes. Il était quelquefois accablé du grand nombre de personnes qui venaient le visiter ou le consulter; et lorsqu'à la fin du jour, ses confrères, le voyant tout épuisé de fatigue, lui proposaient d'en renvoyer quelques-unes au lendemain : « Le temps n'est pas » à nous, répondit-il, il appartient à JÉSUS-CHRIST. Il » faut en employer tous les moments selon ses ordres, et » puisque sa divine Providence permet que ces personnes » viennent maintenant à nous, bien loin de les refuser, » nous devons, par hommage et par soumission à cette » Providence adorable, les recevoir avec joie et avec » amour. »

VIII.

Son empressement à entrer dans les intérêts de tout le monde.

Cet empressement à servir le prochain était, dans M. Olier, la marque d'une charité si éminente, que M. de Maupas a cru devoir en faire mention dans l'oraison funèbre de saint Vincent de Paul, et rendre à l'un et à l'autre ce beau témoignage : « Je n'ai jamais rien vu de pareil à » feu M. l'abbé Olier et feu M. Vincent..... Etant surchargés d'affaires, et toutes affaires importantes à la gloire » de DIEU, sitôt que l'on demandait leur secours, vous » eussiez dit que toutes les affaires cessaient, et qu'ils » n'avaient plus rien à faire, sinon de consoler votre cœur » affligé. Avez-vous quelque peine extraordinaire ou d'esprit ou de corps? Adressez-vous à M. Vincent, ou à » M. l'abbé Olier, et je dirai de l'un et de l'autre, ce que » saint Anselme et Théophylacte disaient de saint Paul : » *Patitur suas, et simul aliorum infirmitates tolerat et solatur : tolerat infirmitates singulorum, et simul de com-*

» *muni salute et de toto orbe sollicitus est.* Il souffre ses
 » peines, et en même temps il a soin de soulager celles
 » de tout le monde. Combien de fois a-t-on dit, en sor-
 » tant de leur conversation : *Nonne cor nostrum ardens*
 » *erat in nobis, dum loqueretur in via?* Combien de fois
 » a-t-on dit, en adorant l'infinie bonté de notre DIEU :
 » O que le cœur de DIEU est bon ! ô que le cœur de DIEU
 » est aimable, puisqu'il a formé de si bons courages, puis-
 » qu'il a logé de si bons cœurs dans la poitrine des hom-
 » mes (1) ! »

(1) *Oraison su-
nèbre, par M. de
Maupas, p. 35.*

Ce fut cette charité vraiment pastorale qui attira sur le ministère de M. Olier les plus abondantes bénédictions. On vit des magistrats, des seigneurs, des dames de la plus haute qualité, s'appliquer tous les jours à l'oraison mentale, à la lecture spirituelle, et adopter l'usage des exercices les plus édifiants sans toutefois que les devoirs propres de chaque condition en souffrissent le moindre préjudice, et qu'une dévotion mal entendue donnât lieu de décrier la piété. Il exhorta, avec le même succès, un grand nombre de ses paroissiens à suivre un règlement de vie, qu'il traça pour eux, et leur assigna certaines heures, soit pour de pieuses lectures, soit pour visiter le très-saint Sacrement, soit pour aller assister les pauvres, les malades et les prisonniers. Il recommandait à tous les maîtres de veiller fidèlement sur la conduite et sur les mœurs de leurs domestiques, de respecter et de faire respecter, par leur exemple, les lois de l'Eglise, en particulier, celles du jeûne, de l'abstinence, de la sanctification des dimanches et des fêtes; menaçant des plus grands malheurs ceux qui, non contents de les transgresser, les faisaient ou les laissaient transgresser par les autres. Il exhortait les pères de famille, surtout les riches et les Grands, à régler leur maison, leur table, leur ameublement, toute leur dépense en un mot, selon les lois de la modestie chrétienne et de la

IX.
Les personnes
de condition
embrassent la
pratique des
exercices de
piété.

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. Leschassier, p. 22. — Vie, par M. de Bretonvilliers, — Par le P. Giry, part. 4^{re}, ch. xvii. — Ann. Dom., ibid p. 424, 425. — Rem. hist., t. 1, p. 40.*

sobriété évangélique; à pacifier les différends; à racheter leurs péchés par des aumônes proportionnées à leurs facultés; à remplir fidèlement et les devoirs communs à tous les chrétiens, et ceux qui étaient propres de leur état; à sanctifier enfin toutes leurs journées par le bon usage d'un temps dont ils devaient rendre un jour à DIEU un compte sévère (1).

X.
Pour autho-
riser la piété
dans le monde
M. Olier éta-
blit la compa-
gnie de la Pas-
sion.

Mais pour accréditer hautement la piété, il conçut le projet d'une association composée de gentilshommes, qui, en travaillant à leur propre sanctification, se proposaient de contribuer à celle de toute la noblesse, selon les moyens que DIEU leur en donnerait, comme aussi d'empêcher le mal et de procurer tout le bien qu'ils pourraient, toutes les fois qu'ils en auraient l'occasion. M. Olier avait reçu de DIEU le don d'inspirer le goût de la vertu, et de faire embrasser les pratiques de la vie chrétienne aux personnes du monde les plus engagées dans le siècle, ou les plus exposées à en prendre l'esprit. Aussi parvint-il à réaliser ce projet, si difficile en apparence; et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il composa cette société d'environ cent gentilshommes de la première distinction, la plupart connus par des exploits militaires, et encore engagés dans l'armée ou à la cour. Ils se proposaient « de » faire revivre en eux, par l'union la plus sincère et la » plus cordiale, l'esprit des premiers chrétiens. » A la persuasion de M. Olier, ils pratiquèrent tous de concert les exercices de la retraite, et ils s'engagèrent à faire « une » profession publique, mais discrète, de renoncer aux » maximes du monde, contraires à celles de l'Évangile; » menant toutefois à l'extérieur une vie commune, chacun » selon ses obligations particulières, eu égard à son » état, à sa condition et à ses emplois. » Ils convinrent aussi d'honorer, par une dévotion particulière, le mystère de la passion de Notre-Seigneur; ce qui leur fit prendre le

nom
devait
» darn
» mon
» avec
» pron
glemen
au no

Un s
vait ou
de vie
devaie
» les p
» son
core à
veurs
ordina
néglige
» jurer
recomm
» honte
» de I
contre
tinage
Les pr
baron
bert, le
réchal-
donnet
M. du
Celu
dont la
docteur
France

nom de *Compagnie de la Passion*. Cette dénomination devait les faire ressouvenir d'être toujours prêts à « con- » damner, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, les maximes du » monde, aux dépens même de leur sang, afin de s'opposer » avec force à tous ceux qui, pour les soutenir, sont si » prompts à répandre le leur. » Ce sont les termes du ré- » glement qui fut dressé à ce dessein, et dont tous les articles, au nombre de trente-six, ne respirent que piété et sagesse.

Un serviteur de Marie, aussi zélé que M. Olier, ne pou- » vait oublier les intérêts de cette Reine du ciel dans le plan » de vie qu'il leur donna. Les membres de la compagnie ne » devaient point « faire de voyage, soit à l'armée, soit dans » les provinces, sans aller, en partant de Paris, implorer » son assistance à Notre-Dame. » Ils devaient y aller en- » core à leur retour, pour la remercier des grâces et des fa- » veurs qu'ils en avaient reçues. L'emploi principal et le plus » ordinaire de ces gentilshommes devait être de ne rien » négliger « pour abolir les duels, les blasphèmes et les » jurements, si communs dans leur profession. » On leur » recommandait encore de « fortifier les faibles contre la » honte qui les empêcherait de se déclarer pour le service » de DIEU, » surtout dans le commerce de la cour, et » contre la tyrannie du siècle, qui semblait faire du liber- » tinage une nécessité pour vivre et paraître dans le monde. Les principaux membres de cette compagnie furent le baron de Renty, le duc de Liancourt, le maréchal de Fa- » bert, le marquis de Fénelon, le vicomte de Montbas, ma- » réchal-de-camp, M. Desgraves, M. d'Alzan, M. de Bour- » donnet, mestre-de-camp, M. du Four, M. de Souville, » M. du Clusel (1).

Celui qui seconda le plus M. Olier, fut le baron de Renty, dont la vie édifiante a été donnée au public, et que le docteur Burnet met parmi les plus grands modèles que la France ait fournis en ce siècle (2). Quelques années après

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvillers.*

XI.

M. Olier dirige le baron de Renty.

(2) *Vie de saint Vincent de Paul.*

par Collet, t. 1,
p. 218, note.

la mort du Père de Condren, son directeur, il se mit sous la conduite de M. Olier, et eut avec lui, dès ce moment, les rapports les plus intimes. Comme il avait obtenu cette grâce en faisant intervenir la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite de Beaune, dont nous parlerons dans la suite, il écrivit à M. Olier, après la mort de cette grande servante de Dieu : « Je ne lui ai pas une petite obligation de vous avoir prié de me souffrir. » Vous le ferez encore pour l'amour de Notre-Seigneur, et celui que vous portez à cette sainte âme; et je serai à votre égard pénétré de tout le respect que je vous dois, ou qu'au moins ma faiblesse me permettra de rendre au règne de Dieu en vous. Je vous supplie de souffrir l'alliance de ce pécheur (1). » Quoique M. de Renty ne fût point paroissien de Saint-Sulpice, il s'était offert à M. Olier pour travailler, sous sa conduite, à gagner des âmes à Jésus-Christ, et à répandre dans le monde les maximes de la piété chrétienne *.

(1) *Attestations aut. touchant M. Olier*, p. 254.

* NOTE 3, p. 44.

XII.
M. Olier convertit le marquis de Fénelon.

Antoine de Salignac, marquis de la Motte-Fénelon, fut l'un de ceux qui profitèrent le plus de ses conseils et de ses exemples. Celui-ci passait avec raison pour l'un des plus braves militaires de son temps †. Le désir de se distinguer par des entreprises hardies ne l'avait porté que trop souvent à exposer témérairement sa vie, sans épargner davantage celle de ses soldats. Mais par un fond de religion, que la dissipation des camps n'avait pu éteindre, il allait enlever les blessés sous le feu même des ennemis, les chargeait sur ses épaules, et les rapportait à la tranchée, pour leur procurer les derniers sacrements. L'ambition et une sorte de fureur pour les duels ternirent toutes ses belles

† A l'âge de seize ans, Antoine de Salignac, ayant appris que son frère aîné avait été emporté par une volée de canon, au siège du Caletet, alla demander sa compagnie à Louis XIII; et comme le monarque faisait observer qu'il était bien jeune : « Sire, répondit-il, j'en aurai plus de temps pour servir Votre Majesté (2). »

(2) *Vie de la mère Gautron*, liv. III.

qualité
ticutiè
donner
embar
qui es
pour l'
entend
de le p
» charg
» résolu
» donc
» sans e
» le ma
» fasse
» serez
» et tra
rut qu'e
quelque
Fénelon
se sentit
tout autr
quement
même, r
seconda
geant bi
pour le
M. Olier
le servit
un temp
voulait l
le regard
conversa
res lui a
grands
ment à

qualités : non content de se battre pour des querelles particulières, il soutenait que le duel était permis, et il savait donner des couleurs si séduisantes à ses sophismes, qu'il embarrassait sans peine la plupart des ecclésiastiques qui essayaient de le détromper. DIEU se servit de M. Olier pour l'éclairer et le convertir. Le marquis de Fénelon, ayant entendu parler de sa vertu et de son zèle, vint le prier de le prendre sous sa conduite. « Comment pourrai-je me » charger de vous, dit M. Olier, si vous n'êtes dans la » résolution de renoncer au duel? — Eh! quel mal y a-t-il » donc? un homme de qualité peut-il souffrir une injure » sans en tirer raison? — Puisque vous n'en connaissez pas » le mal, reprit M. Olier, demandez à DIEU qu'il vous le » fasse connaître et promettez-lui qu'après que vous en » serez convaincu, vous combattrez vous-même le duel, » et travaillerez à la conversion des duellistes (1). » Il parut qu'en exigeant cette promesse, M. Olier avait déjà quelque vue surnaturelle de l'avenir. Le marquis de Fénelon la donna avec sa franchise ordinaire; bientôt il se sentit ébranlé (2). A la fin d'une campagne, il revint tout autre, avec une forte résolution de renoncer publiquement au duel. Non-seulement il y renonça pour lui-même, mais nous verrons, dans la suite, avec quel zèle il seconda M. Olier pour l'extinction de ce fléau (3). Jugéant bien que la carrière militaire était trop dangereuse pour le salut d'un homme aussi prompt et aussi vif, M. Olier lui conseilla de quitter pendant quelques années le service. Le marquis de Fénelon se retira en effet pour un temps, et refusa plusieurs charges importantes dont voulait le gratifier la Reine-mère, qui l'estimait beaucoup, le regardant comme un homme également propre pour la conversation, le cabinet et la guerre, et ses talents militaires lui ayant d'ailleurs mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps (4). Il s'attacha entièrement à l'affaire de son salut, et épousa Catherine de Mon-

(1) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 135.

(2) *Vie de la mère Madeleine Gautron*, in-12, 1689, liv. III, p. 505 et suiv.

(3) *Œuvres de Fénelon. Correspondance*, t. III, *Lettres diverses. Lettre 126 au pape Clément XI*, 20 avril 1706, p. 404.

(4) *Histoire de Fénelon, par M. de Bausset*, t. 1, t. 1, p. 8.

beron, à cause de sa piété extraordinaire. Etant devenu veuf à l'âge de trente-trois ans, il eut la pensée d'entrer dans l'état ecclésiastique. M. Olier le détourna de ce dessein, persuadé qu'il ne travaillerait pas moins efficacement au bien des âmes, en demeurant dans le monde, qu'il le pourrait faire dans l'Eglise; le marquis de Fénelon se soumit à sa décision. Il eut toujours l'affection la plus tendre et la plus respectueuse pour M. Olier, et fut jusqu'à sa mort sincèrement dévoué au séminaire; ce qui a fait dire à l'illustre archevêque de Cambrai son élève et son neveu :

(1) *Corresp. de Fénelon*, tom. V, Lettre 46, pag. 226.

« Saint-Sulpice, où j'ai été nourri, est une maison que ma famille a toujours chérie et vénérée, longtemps avant que je fusse au monde (1). »

XIII.

Le maréchal de Fabert et M. du Four entrèrent dans les vues de M. Olier.

(2) *Histoire de Fénelon*, par M. de Bausset. *Pièces Justificatives* du 4^{re} livre, n. 2, p. 386.

Un autre militaire, qui s'était aussi rendu très célèbre par son empressement à faire briller sa valeur dans les combats singuliers, et que M. Olier employa dans la suite à abolir cette détestable pratique, fut le célèbre Abraham de Fabert, depuis maréchal de France (2). Personne n'était plus propre que lui à autoriser, parmi les hommes de sa profession, les maximes du christianisme; car il s'était déjà acquis, par environ trente-cinq ans de service, une réputation de bravoure, la plus justement méritée, ayant été présent à cinquante-neuf sièges de places conquises, et ayant fait des prodiges de valeur admirés de toute l'armée. Ce fut le témoignage solennel que lui rendit Louis XIV, dans les lettres de lieutenant-général de l'armée de Flandre qu'il lui accorda pour suppléer à l'absence du maréchal du Plessis-Praslin, que nous verrons aussi figurer dans l'affaire des duels (3). Enfin, parmi ces pieux laïques dont le zèle et la charité semblaient faire autant d'apôtres, nous ne devons pas passer sous silence M. du Four, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et que M. Olier employa pour négocier un grand nombre d'affaires importantes (4). Considérant ces fervents disciples comme un corps auxiliaire, il les appliquait à diverses

(3) *Archives du ministère de la guerre*, *Expéditions de 1650*, 2^e volume, pièce 24.

(4) *Vie Ms. de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 146.

œuvres
chacun
quelqu
bornes
» M. V
» pas,
» de v
» pour
» d'ouv
» mois
» rés.
» vous-
» par l
» par l
» imm
» vous
» DIEU
» ment
Le tr
exercé
L'un d
fut l'in
» culie
» gent
» où j
» pria
» fut
» chez
» née
» tous
» à un
» du
» sor
» rési
» dan

ouvres, selon la condition et la grâce particulière de chacun ; et ils s'y portaient avec un si grand zèle, que quelquefois il se voyait obligé d'y mettre lui-même des bornes. « J'attends encore de vos nouvelles pour voir » M. Vincent, écrivait-il à M. du Four ; et n'en recevant » pas, j'ai eu appréhension de votre santé. Je vous prie » de vous conserver pour DIEU, et de prendre des forces » pour son divin service. Notre-Seigneur a tant besoin » d'ouvriers, qu'il n'est pas juste de les estropier dans sa » moisson, et de lui ravir les serviteurs qu'il s'était prépa- » rés. Vivez et mourez à Jésus, et mourez si souvent à » vous-même, que cela tienne lieu du dernier sacrifice, » par l'honneur égal que vous rendrez à DIEU. Obligez-le » par là à conserver longtemps la victime. Si vous vous » immolez vous-même en esprit, si le glaive spirituel » vous égorge, si l'amour vous consomme à sa gloire, » DIEU ne sera pas obligé de vous mortifier extérieurement (1). »

(1) *Lettres aut. de M. Olier, pag. 105, 107.*

Le trait suivant montre avec quel zèle ces gentilshommes exerçaient le genre d'apostolat auquel ils s'étaient voués. L'un d'eux raconte ainsi une conversion inopinée dont il fut l'instrument : « Comme je venais un jour en mon parti- culier chez M. Olier, je rencontrai, sur le Pont-Neuf, un gentilhomme de mes plus familiers amis. Sans lui dire où je voulais le mener, je fis arrêter son carrosse, et le priai de monter dans le mien. Mais lorsque la portière fut levée, je lui déclarai en riant que je le conduisais chez M. Olier, afin qu'il tint la parole, qu'il lui avait donnée depuis longtemps, d'aller le voir. Sur cela, il fit tous les efforts imaginables pour remettre cette visite à un autre jour, feignant même de vouloir se jeter hors du carrosse ; mais je le fis aller si vite qu'il ne put en sortir. A mesure que nous approchions du séminaire, ses résistances devenaient moins vives. Enfin je l'amenaï dans la chambre de M. Olier, et je commençai à voir

XIV.
Confession et conversion inopinée d'un gentilhomme.

» les effets salutaires de ce lieu sur mon ami. M. Olier con-
 » fessait dans ce moment un commandeur de l'ordre du
 » Saint-Esprit, homme de grande vertu. Nous l'attendî-
 » mes assez longtemps, et lûmes, durant cet intervalle,
 » un bon livre qui était là †. M. Olier nous trouvant sur
 » cette lecture au sortir de sa chapelle, je lui présentai
 » mon ami, qui fut si saisi de respect en sa présence, que
 » M. Olier crut, à sa posture toute contrite, qu'il venait aussi
 » se confesser. De sorte qu'il le mena sur-le-champ dans
 » sa chapelle, sans songer à lui faire d'autre compliment,
 » que de le faire passer devant lui. Lorsqu'ils furent en-
 » trés, M. Olier se mit à genoux, et mon ami en fit autant
 » de son côté; après quoi, persuadé toujours qu'il voulait
 » se confesser, M. Olier s'assit sur un siège près de lui, et
 » dit les prières usitées avant la confession. Il les récita
 » avec un si grand recueillement, qu'il ne s'aperçut pas
 » de l'embarras où était mon ami. De sorte qu'ils en-
 » trèrent en matière, comme si c'eût été la chose du monde
 » la plus concertée. Elle eut en effet un succès incroyable.
 » Pour moi, qui ne savais rien de cette confession, j'at-
 » tendais cet ami, que M. Olier m'avait comme ôté d'entre
 » les mains, et je ne pouvais même comprendre comment
 » il demeurerait si longtemps avec lui, après avoir eu tant
 » de peine à le venir voir. Enfin je vis sortir M. Olier plei-
 » nement satisfait de la dévotion de son pénitent, puis
 » celui-ci, rempli de joie du grand succès d'une confes-
 » sion si inopinée. Je l'abordai, lui demandant la cause de
 » ce grand retardement, et me plaignis de ce qu'il avait
 » refusé de me faire part des bonnes choses que lui disait
 » M. Olier. Il me répondit d'abord en poussant un grand
 » soupir; puis, avec le sentiment d'une joie extraordi-

† Saint Charles Borromée avait aussi la pratique de mettre de bons
 livres dans ses antichambres, afin d'occuper utilement et saintement
 les personnes qui attendaient le moment de lui parler.

» naire.
 » faire
 » si bie
 » circon
 » même
 » l'un
 » nous
 » il rit
 » core
 » pas d
 » ce jou
 Le ge
 parlant
 » l'homi
 » lui un
 » mes d
 » dans d
 » près
 » l'un d
 » l'armé
 » time p
 pouvons
 pour at
 pas seu
 pour éc
 comme
 térieure
 drand,
 Sulpice
 » d'une
 » tageu
 » forte
 » longu
 » était
 » aquil

» naire, il me dit : « Je n'avais nullement la pensée de
 » faire une confession, et néanmoins je ne me suis jamais
 » si bien confessé de ma vie. Là-dessus il me raconta les
 » circonstances que je viens d'exposer, et dont il était lui-
 » même aussi étonné que moi. Nous en rimes beaucoup
 » l'un et l'autre; et, à quelque temps de là, n'ayant pu
 » nous empêcher de raconter le fait à M. Olier lui-même,
 » il rit beaucoup du pénitent, et se moqua bien plus en-
 » core du confesseur. Cette aventure singulière ne laissa
 » pas d'être un coup de grâce pour mon ami, qui, depuis
 » ce jour, me l'a répété souvent. »

Le gentilhomme, qui rapporte ce trait, fait cette réflexion
 parlant de lui-même : « Dès le commencement que j'eus
 » l'honneur de connaître M. l'abbé Olier, je remarquai en
 » lui une grâce extraordinaire pour attirer à DIEU les hom-
 » mes de notre profession. Lui en ayant amené plusieurs
 » dans diverses circonstances, ils sont toujours sortis d'au-
 » près de lui extraordinairement touchés, entr'autres
 » l'un de mes amis, qui s'est acquis beaucoup de mérite à
 » l'armée et à la cour, et qui conçut une très-profonde es-
 » time pour ce grand serviteur de DIEU (1). » En effet, nous
 pouvons remarquer ici que, voulant se servir de M. Olier
 pour attirer les Grands à son service, DIEU ne l'avait
 pas seulement pourvu des dons surnaturels nécessaires
 pour éclairer et toucher les âmes ; il lui avait donné,
 comme pour préparer les voies à la grâce, les qualités ex-
 térieures les plus propres à gagner les cœurs. M. Bau-
 drand, son quatrième successeur dans la cure de Saint-
 Sulpice, nous a tracé son portrait en ces termes : « Il était
 » d'une taille médiocre, avait le port libre, dégagé, avan-
 » tageux; sa complexion était sanguine, délicate, quoique
 » forte et robuste, s'il ne l'eût altérée par ses jeûnes, ses
 » longues veilles et ses rigoureuses pénitences. Son teint
 » était blanc, mêlé de vermeil, son visage plein, son nez
 » aquilin, son front large et serein. Il avait les yeux vifs,

XV.

Grâce de M.
 Olier pour ga-
 gner à DIEU
 les Grands et
 les hommes
 de guerre. Son
 portrait.

(1) Attestations
 aut. touchant M.
 Olier, p. 149.

» remplis d'un feu doux et engageant, la physionomie
 » fine, la bouche d'une grandeur médiocre, les lèvres ver-
 » meilles, la voix belle, argentine, flexible; la prononcia-
 » tion libre, insinuante; le geste naturel et dévot, soutenu
 » d'une éloquence mâle, élevée, et si heureuse que, sur-
 » le-champ, sans étude, il ravissait les esprits et enlevait
 » les cœurs. Enfin il avait le visage beau, agréable et bien
 » proportionné, accompagné d'un air rempli de tant de
 » grâce, de majesté et de modestie, qu'il était impossible
 » de l'approcher, sans en concevoir de l'estime et du res-
 » pect, et sans en être élevé à DIEU (1) †. »

(1) *Mémoir. de*
M. Baudrand, p.
70, 71.

XVI.

M. Olier ex-
 pose à ces gen-
 tilshommes les
 moyens de se
 perfectionner
 au milieu du
 monde.

Dans les réunions de ces pieux gentilshommes, il par-
 lait à chacun avec l'affection d'un père et la confiance d'un
 ami; il répondait à leurs questions, éclaircissait leurs
 doutes, inspirait à tous un zèle courageux pour la pra-
 tique des maximes de la perfection chrétienne. Un jour
 qu'il les exhortait à ne considérer jamais que DIEU en
 tout, l'un d'eux, prenant la parole, lui dit que la pratique
 constante de cette maxime était bien difficile au milieu
 du commerce du monde. Comme M. Olier eut répondu
 qu'on pouvait, à l'imitation des premiers chrétiens, vivre
 dans le monde sans affection pour le monde, le gentil-
 homme lui objecta que cette conduite était presque impra-
 ticable, à cause des exemples et de la conversation des mé-
 chants, au milieu desquels on est obligé de demeurer.

† « M. Olier, ajoute M. Baudrand, avait l'esprit vif, bouillant, pé-
 » nétrant, prompt à concevoir, et d'une étendue fort vaste pour les
 » sciences. Les vues que la lumière divine lui communiquait dans
 » l'oraison, étaient bien d'une autre élévation que celles qu'il avait
 » acquises par son travail. Il semblait, en l'entendant parler, que ce
 » n'était plus un homme sur la terre, qui s'énonçât sur les mystères
 » les plus relevés de notre religion; mais que c'était un saint Paul dans
 » le ciel, ou saint Jean l'Évangéliste dans son désert. Ses conceptions
 » étaient hautes, et il avait le don de les exprimer avec tant de lu-
 » mière, de netteté et de grâce, qu'on y reconnaissait quelque chose
 » de plus qu'humain (2). »

(2) *Mémoir. de*
M. Baudrand, p.
70, 71.

« C'est
 » vent d
 » DIEU,
 » nécess
 » de son
 » des pé
 » ni auc
 » mécha
 » sence
 » tache
 » sans c

Les p
 rent au
 opinion
 seils; e
 spirer
 des Gra
 lettres
 règles d
 entrer i
 gner de
 belle in
 Après l
 rivée le
 traçât u
 conditi
 à ses d
 une trè
 des dev
 naître
 créant
 une im

† Ce
 de l'égl
 Nécrolo

« C'est pour cela même, reprit M. Olier, que ceux qui vivent dans le monde ont plus d'obligation d'être unis à DIEU, afin qu'ils trouvent en lui la pureté et la sainteté, nécessaires aux chrétiens, et qu'étant rendus participants de son être divin, toujours parfaitement saint au milieu des pécheurs, ils ne contractent eux-mêmes aucune tache, ni aucune souillure, parmi les vices et les impiétés des méchants. Et d'ailleurs, ajouta-t-il, ce n'est pas la présence du corps qui nous unit au monde, mais bien l'attaché et l'affection à ses misérables vanités; demandons sans cesse à DIEU qu'il nous en inspire le mépris (1).

A) *L'Esprit de M. Olier.*

XVII.

Zèle de M. Olier pour la sanctification de la princesse de Condé.

Les princes et les personnes du plus haut rang éprouvèrent aussi le zèle et la charité de ce bon pasteur. La haute opinion de sa sainteté les porta souvent à recourir à ses conseils; et, dans toutes ces occasions, il s'efforça de leur inspirer les vrais sentiments que le christianisme exige des Grands du monde. On voit parmi ses écrits plusieurs lettres adressées à des princesses, où il leur trace les règles de conduite les plus parfaites. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail; mais ce ne sera pas nous éloigner de notre but, que de rappeler quelques traits de sa belle instruction à la princesse de Condé, sa pénitente. Après la mort du prince Henri de Bourbon son mari, arrivée le 26 décembre 1646 †, elle désira que M. Olier lui tracât une règle de conduite, qui lui apprît à sanctifier sa condition par la pratique parfaite des vertus. Il répondit à ses désirs en lui envoyant, sur l'usage de la grandeur, une très-ample instruction, qui est une belle exposition des devoirs des princesses chrétiennes. Pour lui faire connaître l'excellence de cette condition, il lui rappelle qu'en créant l'homme, DIEU avait eu dessein d'exprimer en lui une image de sa grandeur; et qu'après le péché, qui rédui-

† Ce prince donna, par son testament, 6,000 livres pour le bâtiment de l'église Saint-Sulpice. *Archives du royaume, section historique, Nécrologe de Saint-Sulpice.* L. 1112, p. 85.

sit les enfants d'Adam à une misère extrême, il avait conservé quelque chose de cette première splendeur dans la personne des Grands : révélant par eux sa puissance aux yeux grossiers et terrestres, aussi bien que par le spectacle de l'univers ; qu'enfin JÉSUS-CHRIST venant tout réparer, avait sanctifié ces deux états : celui de la misère, commune à la plupart des hommes, par sa vie pauvre et souffrante ; et celui de la grandeur, par sa vie glorieuse, étant, depuis sa résurrection, le roi des princes et des rois de la terre (1).

(1) *Lettres spirituelles de M. Olier, lettre cc, p. 498, 499, 500.*

« Je ne suis pas, Madame, lui dit-il, de l'opinion de ceux qui, mal fondés sur la parole de Notre-Seigneur, prétendent que la condition des Grands est en abomination devant DIEU. Il est vrai que l'abus d'un état si auguste et si saint en lui-même, devient une abomination aux yeux de DIEU, lorsque des hommes osent bien attirer à eux la gloire et l'honneur, se faire passer pour les dieux de la terre ; et que, comme d'autres Nabuchodonosor, ils voudraient d'un coup de trompette faire fléchir le genou à toute créature, et être adorés comme des idoles (2). » Dans ce sens, la condition des Grands est une abomination ; et c'est ainsi qu'Esther parlait de sa couronne, parce qu'elle la partageait avec Assuérus, véritable supérieur du démon, qui se faisait rendre des honneurs divins, et tenait la place d'une idole dans le temple du monde. » Mais à considérer la grandeur en elle-même, surtout depuis qu'elle a été réparée en JÉSUS-CHRIST, je ne trouve rien de plus beau, de plus aimable, ni de plus saint ; car si les chrétiens doivent contempler, dans les Grands, la grandeur et la royauté de JÉSUS-CHRIST, et l'honorer en leurs personnes ; les Grands doivent être revêtus de sainteté, de douceur, de bonté, et de toutes les perfections de DIEU, dont ils expriment la grandeur par leur état. Souvenez-vous donc, Madame, que vous êtes sur la terre une participation de la Divinité, qui prend plaisir d'habiter en vous, non-seulement pour faire pa-

(2) *Lettre aut. Pièce détachée.*

» raitre sa
 » voir leu
 » vous su
 » de DIEU
 » au contr
 » à lui, sa
 » ple ne r
 » DIEU qu
 » qu'on v
 » Faite
 » point q
 » haitez
 » vos dor
 » images
 » la moi
 » douées
 » ses, au
 » ou app
 » vées à
 » DIEU op
 » cour q
 » être en
 » de ses
 » vous, s
 » m'hon
 » que cl
 » homm
 » s'anéa
 » jesté c
 » pour l
 » vous a
 » tentio
 » de leu
 » sent p
 » inféri

» raître sa majesté aux yeux des hommes, mais pour rece-
 » voir leurs hommages et les combler de ses bienfaits. Je
 » vous supplie donc de ne jamais rien recevoir qu'au nom
 » de DIEU, et pour DIEU que vous représentez; et de vouloir,
 » au contraire, que tout ce qu'on vous offre de respect passe
 » à lui, sans s'arrêter à vous. L'image de DIEU dans le tem-
 » ple ne reçoit rien pour elle-même, mais seulement pour
 » DIEU qu'elle figure; ainsi en doit-il être des honneurs
 » qu'on vous rend (1).

(1) *Lettres spi-
 rituelles, lettre
 CC, p. 500, 501.*

» Faites-en de même, lorsque vous donnez : ne désirez
 » point qu'on vous regarde dans vos présents; mais sou-
 » haitez que DIEU seul soit reconnu comme l'origine de
 » vos dons. Ainsi DIEU fait souvent des miracles par les
 » images; mais elles ne prétendent pas qu'on leur en ait
 » la moindre obligation. Au contraire, si elles étaient
 » douées de sentiment, elles s'estimeraient trop heureu-
 » ses, au lieu d'avoir été brûlées, comme un bois commun
 » ou appliquées à quelque usage profane, de se voir éle-
 » vées à cet honneur, et d'être les instruments par lesquels
 » DIEU opère des merveilles (2). Quand vous verrez votre
 » cour qui vous environne, souvenez-vous que vous devez
 » être en cela l'image de DIEU, environné de ses Anges et
 » de ses Saints. Dites souvent à DIEU : C'est à cause de
 » vous, Seigneur, et de ce que j'ai de vous, que ce monde
 » m'honore; et comme je ne puis sans larcin prendre quel-
 » que chose de ces honneurs, que toute cette cour fasse
 » hommage à votre grandeur et que votre pauvre créature
 » s'anéantisse (3). Votre train doit être l'image de la ma-
 » jesté de la gloire de DIEU. Il faut le vouloir en DIEU et
 » pour DIEU, et non en vous-même ni pour la vanité (4). Si
 » vous allez visiter le Roi ou la Reine, faites-le dans l'in-
 » tention des principautés du ciel, qui rendent hommage
 » de leur grandeur à la majesté de DIEU, et le reconnais-
 » sent pour Souverain. Si vous visitez quelque grandeur
 » inférieure à la vôtre, honorez-y toujours la participation

(2) *Ibid. pag.
 502.*

(3) *Ibid. pag.
 512.*

(4) *Ibid. pag.
 513.*

» de la grandeur de DIEU, qui désire être honoré en elle ;
 » et lorsque vous visitez des personnes de moindre condi-
 » tion, allez-y dans la disposition de DIEU même visitant
 » les petits, et descendant avec bonté, douceur et charité,
 » dans le dessein de les aider, de les consoler et de les ser-
 » vir. Recevez alors pour DIEU l'honneur qu'ils vous ren-
 » dront, afin que, lui rapportant ce qu'ils ne pensent pas
 » à lui donner, vous fassiez votre devoir et le leur tout
 » ensemble (1).

(1) *Lettr. spir.*,
ibid., p. 514.

XVIII.

M. Olier fait
 honorer DIEU
 par les Grands.

Jamais peut-être personne n'honora plus sincèrement les Grands que ne le fit M. Olier; jamais aussi on ne vit plus de vrai zèle pour faire honorer DIEU par les Grands du monde. Dans les cérémonies ecclésiastiques, telles que l'adoration de la croix, la distribution des cierges bénits ou des rameaux, il régla que tous les membres du clergé auraient le pas sur les paroissiens, de quelque rang qu'ils fussent, même sur les princes du Sang (2). Tous applaudirent à ce règlement, et les princes eux-mêmes furent les premiers à l'appuyer de leur suffrage (3). On aurait peine à concevoir le grand ascendant que sa vertu lui donnait sur eux. Un jour que le duc d'Orléans assistait aux Vêpres, M. Olier, par un motif que nous ignorons, n'alla point l'encenser, contre la pratique commune, qui déferait cet honneur aux princes. Il se rendit néanmoins chez le duc pour lui porter des excuses; mais celui-ci, le voyant entrer, lui dit avec l'expression de la bienveillance la plus respectueuse : « Je n'ai point de satisfaction à recevoir, puisque c'est vous, Monsieur, qui en avez usé » de la sorte ; » et, en même temps, il commanda qu'on lui remit une somme d'argent, en le priant de l'accepter pour les pauvres de sa paroisse (4).

(2) *Attestations aut. touchant M. Olier.* p. 499.

XIX.

Zèle de M.
 Olier pour faire
 respecter le lieu
 saint.

M. Olier ne souffrait pas que, dans la célébration des saints Mystères, on se mit à genoux sur des chaises ou sur des bancs. Dans ses prêches, il parlait quelquefois contre cet usage, qu'il regardait comme une irrévérence;

souvent
 s'assur
 ques-t
 Offices
 de con
 silence
 nité d
 même
 leur f
 Grand
 et ne p
 tre ad
 fusass
 taient
 Un jo
 présen
 parure
 dant l
 grave
 la cor
 Interd
 nant t
 et cor
 de ce
 tuair
 » tre
 Par
 teur,
 dans
 sévèr
 mièr
 nem

† I
 être

souvent il parcourait en personne toute l'église, pour s'assurer de la modestie des fidèles. Il chargea même quelques-uns de ses prêtres d'examiner, pendant les saints Offices, si les assistants avaient un maintien religieux, et de contenir dans le devoir ceux qui ne garderaient pas le silence (1). Les dames de qualité avaient alors la sottise vanité de faire porter les longues queues de leurs robes, même dans l'église : il parvint à réformer cet abus, en leur faisant comprendre que, dans la maison de DIEU, Grands et petits, tous doivent s'humilier profondément, et ne paraître que comme de vils serviteurs, indignes d'être admis en sa présence (2). Il voulait que ses prêtres refusassent la sainte communion à toutes les dames qui n'étaient point vêtues selon toutes les règles de la décence (3). Un jour de fête solennelle, une jeune dame de qualité se présenta à l'offrande pour rendre le pain béni, dans une parure peu modeste ; M. Olier l'ayant aperçue, en descendant les marches du sanctuaire, jeta sur elle un regard grave et sévère, et lui fit, en présence de tout le peuple, la correction que la publicité de ce scandale demandait. Interdite et déconcertée, elle retournait vers sa place, tenant toujours à la main le cierge qu'elle était venue offrir ; et comme l'écuyer qui l'accompagnait, selon la coutume de ce temps †, lui faisait signe d'aller le porter au sanctuaire : « N'y venez pas derechef, dit alors M. Olier ; votre offrande ne serait pas reçue (4). »

Par respect pour la présence et les avis de ce digne pasteur, il n'y avait presque personne qui ne vint à l'église dans une mise tout-à-fait conforme aux règles de la plus sévère modestie ; et l'on voyait même des dames de la première condition se dépouiller auparavant de certains ornements que les personnes chrétiennes, de leur rang,

† D'après l'étiquette d'alors, toutes les dames de qualité devaient être accompagnées d'un vieux serviteur, qui avait le titre d'écuyer.

(1) *Calendrier historique*, 1778, p. 35, 36. — *Remarque historique*, t. 1, p. 223.

(2) *Vie par M. de Breteuil*. — *Rem. histor.*, t. 1, p. 223.
(3) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 146.

(4) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 157.

ne faisaient pas difficulté de porter. Il est vrai que, comme un pasteur vigilant, il ne négligeait jamais de donner des avis particuliers toutes les fois qu'il en avait l'occasion favorable, de peur qu'au tribunal de Dieu, on ne lui reprochât de n'avoir pas fait, pour une seule de ses ouailles, ce à quoi sa charge l'obligeait. Mais, à moins d'un scandale public, ses avertissements étaient accompagnés de tant de charité et de douceur, qu'ils n'offensaient jamais personne. Faisant un jour une conférence aux membres de la confrérie du très-saint Sacrement, il aperçut une dame d'honneur de la Reine, que la princesse de Condé avait amenée à l'église, et qui n'était pas vêtue avec assez de décence. Pour l'en reprendre, il s'avisait d'un expédient, qui, dans un autre, aurait pu paraître bizarre, et qui, néanmoins, eut tout l'effet qu'il s'en était promis. Ce fut de lui envoyer une épingle, en lui faisant dire agréablement que c'était pour attacher le mouchoir qu'elle avait au cou. L'aménité qui accompagna la correction, le ton de douceur que le serviteur de Dieu sut y mêler, en tempérèrent toute l'amertume, et les assistants ne furent pas moins édifiés de la soumission et de la reconnaissance que témoigna cette dame, que de la charité et du zèle de ce vigilant pasteur (1).

(1) *Attestations autographes*, p. 459.

XX.
Règlement concernant les mariages et les questions à faire aux pénitents.

M. du Ferrier rapporte quelques traits dignes de remarque, qui montrent la liberté toute apostolique avec laquelle M. Olier traitait les Grands aussi bien que le peuple, dans les choses qui concernent le salut. « Nous étâmes blêmes, dit-il, un règlement inviolable : ce fut de ne marier personne, que les contractants ne fussent venus trouver M. Olier, afin d'apprendre leurs obligations, et de répéter leur catéchisme. La mère conduisait sa fille, et le fiancé y venait seul. Ils récitaient les commandements de Dieu, et les points nécessaires de la doctrine chrétienne. Les grands seigneurs le faisaient avec beaucoup de civilité et de respect. On recomman-

» dait
» leur
» igno
» seig
» chis
» en
» petit
Mad
ce no
exemp
avoir
M. Oli
cause
ses ec
compr
plus e
ment,
coutur
jour l
chaire
madar
le pri
fit dir
ver.
écuye
qui at
près
fesse
Dès q
orgue
leur
qui a
cher
autr

» dait aux ecclésiastiques de la communauté d'interroger
 » leurs pénitents sur les articles de la foi, que plusieurs
 » ignorent. Je puis dire que je trouvais un des premiers
 » seigneurs de la cour, que j'interrogeai sur son caté-
 » chisme, et qui confessa ne l'avoir jamais appris. Je lui
 » en donnai un, que j'allai lui faire répéter, comme à un
 » petit enfant : ce qu'il faisait avec humilité (1).

Madame de Rantzau, femme du célèbre maréchal de ce nom, offrait aux paroissiens de Saint-Sulpice des exemples d'humilité non moins remarquables. Après avoir abjuré l'hérésie de Luther, elle vint s'adresser à M. Olier, qui, ne pouvant se charger de sa conduite, à cause de ses nombreuses occupations, l'adressa à l'un de ses ecclésiastiques ; et celui-ci s'attacha surtout à lui faire comprendre que, plus elle était élevée dans le monde, plus elle devait s'abaisser devant DIEU. Au commencement, il allait la confesser dans une chapelle, où elle avait coutume d'assister au saint Sacrifice ; mais, voulant un jour l'éprouver, il vint se placer près de l'escalier de la chaire, entre un pilier et un passage très-fréquenté ; et, madame de Rantzau lui ayant envoyé son page pour le prier de vouloir bien se rendre dans la chapelle, il lui fit dire qu'elle prit elle-même la peine de venir le trouver. La maréchale obéit sur-le-champ, en suivant son écuyer, qui la fit passer au milieu d'une foule de pénitents, qui attendaient le moment de se confesser, et la plaça tout près du confessionnal. Cette circonstance fournit au confesseur l'occasion qu'il cherchait d'humilier sa pénitente. Dès qu'elle eut achevé sa confession, il lui reprocha son orgueil, lui témoignant qu'il ne l'avait vue qu'avec douleur passer la première, et fouler aux pieds tous ceux qui attendaient déjà avant qu'elle vint, au lieu de s'approcher avec humilité, et d'attendre elle-même comme les autres. Cette correction fit répandre des larmes à madame

(1) *Mémoire de M. du Ferrier, p. 325, 326. — Voyez aussi : Correspondance de Fénelon, avertissement, sur les lettres à la comtesse de Gromont, t. vi, p. 210.*

XXI.
Exemples édifians de la maréchale de Rantzau, M^{me} de Treuille et de la Rochejacquelein.

de Rantzau, et produisit son effet. Car depuis, elle ne s'approcha jamais du confessionnal qu'en se traînant peu à peu sur les genoux, à mesure que les premiers en étaient sortis. Elle avait un carreau devant elle ; mais au lieu de s'y agenouiller, elle avait l'adresse de le couvrir, en sorte qu'elle était immédiatement sur le pavé (1).

(1) *Mémoire de M. du Ferrier*, p. 203, 204.

Pour la faire avancer dans la vie parfaite, son confesseur lui prescrivit une heure d'oraison mentale le matin, à quoi elle ne manquait jamais ; de plus il lui défendit le bal, la comédie, et tout ce qui peut contribuer à la vanité, excepté ce que son mari exigeait d'elle absolument, comme saint Augustin le marque à Ecdicte (2). Elle s'appliquait avec soin à la conduite de sa famille, et à l'instruction de ses domestiques, qui étaient pour la plupart Luthériens. Elle les conduisait elle-même, chaque dimanche, au catéchisme à la paroisse, se plaçant au milieu d'eux : ce qui leur devint si salutaire, qu'en moins de deux ans il y en eut soixante qui firent leur abjuration † ; et qu'enfin toutes ses demoiselles, ses pages et ses laquais, à l'exception d'un très-petit nombre, embrassèrent la religion catholique. La Reine-mère, qui estimait beaucoup madame de Rantzau, ne doutait pas que Dieu ne lui accordât la conversion de son mari, comme la chose arriva en effet *. De l'avis de son confesseur, elle s'appliqua même à la conversion des hérétiques, en quoi elle réussit avec un fruit admirable. Elle était secondée par deux dames très-instruites, madame de Treuille, femme d'un capitaine des mousquetaires, et madame de la Rochejacquelein, à qui Dieu avait donné une

* NOTE 4, p. 45.

† On sait que les grands seigneurs de ce temps se faisaient gloire d'avoir un nombre considérable de serviteurs. L'auteur de la *Vie de la mère Gautron*, parlant de madame de la Plesse, veuve du marquis de Laval, rapporte qu'elle avait, « dans sa maison, jusqu'à cent domestiques, et que nul n'était oisif, presque tous travaillant pour le service des pauvres. » *Liv. III, p. 499*

grâce
 « J
 » par
 » che
 » cha
 » jam
 » nou
 » une
 » Une
 » avo
 » tait
 » j'er
 » mis
 » est
 » lad
 » gen
 » ach
 » ma
 » éton
 » lui
 » tou
 » Ro
 » ora
 » et
 » ret
 » gli
 » con
 Ne
 spiri
 dan
 com
 +
 Rant
 mém
 priè
 lerie

grâce particulière pour convertir les Huguenots † (1). (1) Mémoir. de M. du Ferrier, p. 201, 202.

« J'aurais une grande matière, dit M. du Ferrier, si je parlais des vertus et des libéralités de madame la duchesse d'Aiguillon. Je puis dire que sa générosité et sa charité allaient au-delà de ce qu'on saurait penser ; et jamais elle ne refusa aucune des bonnes œuvres que nous lui proposâmes. Je me contente de rapporter ici une seule action, qui fera juger du fond de sa piété. Une nuit, j'allais dans l'église de Saint-Sulpice, après avoir pris mon repas à onze heures et demie, comme c'était mon ordinaire ; j'étais devant le saint-Sacrement, et j'entendis qu'on ouvrait la porte de l'église : je ne m'en mis pas en peine, sachant que, dans cette paroisse, on est souvent obligé d'administrer les sacrements aux malades la nuit. Un peu après, quelqu'un vint se mettre à genoux derrière moi fort doucement. Lorsque j'eus achevé mes prières, je me levai, et trouvai que c'était madame d'Aiguillon toute seule. Je lui témoignai mon étonnement de la voir là, à une heure après minuit, et lui en demandai la raison. Elle me dit qu'après avoir été toute la journée dans les affaires, revenant du Palais-Royal (où était alors la cour), elle avait voulu faire son oraison, n'ayant su trouver du temps durant le jour ; et que, pour être plus recueillie que chez elle, en s'en retournant, elle avait prié le sonneur de lui ouvrir l'église. J'honorai sa piété, et m'en allai pendant qu'elle continua (2). »

(2) Mémoir. de M. du Ferrier, p. 206.

Nous ne devons pas omettre de parler ici d'une des filles spirituelles de M. Olier, dont la vertu jeta un grand éclat dans la paroisse. Ce fut Catherine de Monberon, fille du comte de Fontaine-Chalandrai, que le marquis de Fénelon.

XXIII.

Exemples de la marquise de Fénelon.

† Il paraît que les Jansénistes s'efforcèrent d'attirer madame de Rantzau à leur parti ; mais n'ayant pu ébranler sa foi, et l'ayant même trouvée très-instruite sur les matières de la grâce, ils en prirent occasion de faire de son érudition le sujet d'indécentes railleries (3).

(3) Histoire de l'abbaye de Port-Royal, par Besoigne, t. II, p. 99, 100.

lon avait épousée, comme on l'a dit, principalement à cause de sa piété et de ses rares qualités. Elle contribua beaucoup à lui faire corriger l'impétuosité de son naturel, et l'aida dans la pratique des bonnes œuvres. Elle mourut âgée seulement de vingt-sept ans (1), en grande odeur de sainteté. « Notre chère fille, madame de Fénelon, écrivait » M. Olier, est honorée à présent comme une Sainte, par » un concours merveilleux des peuples qui visitent son » corps : tant est forte l'impression de la vraie piété et » sainteté que DIEU met dans les cœurs. Je vous en envoie » une marque, qui est la copie d'une lettre qu'elle écrivait en pleine santé à son mari, où vous verrez comme elle connaissait sa mort prochaine, dans une vue bien sainte et bien chrétienne. Vous y remarquerez des vestiges et des impressions de toutes les vertus, en un point éminent très-scilicet. C'est une joie, à Saint-Sulpice, de voir l'effet que les maximes et les pratiques de la paroisse ont fait en son esprit dans si peu de temps, étant reçues dans un fond de grâce admirable, et suivies d'une merveilleuse fidélité (2). »

(1) *Pie de la R. mère Madeleine Gautron*, t. III, p. 544.

(2) *Lettres aut. de Olier*, p. 402.

XXIV.

M^{me} Tronson se met sous la direction de M. Olier.

Enfin, nous ne pouvons non plus nous empêcher de faire connaître une autre paroissienne, dont il sera souvent parlé dans cette vie, madame Claude de Sève, d'une illustre famille de Paris, veuve de M. Tronson, secrétaire du cabinet, et mère du supérieur de Saint-Sulpice de ce nom. Elle avait eu pour directeur le Père de Condren, qu'elle recevait quelquefois dans sa terre du Perray*. Après la mort de ce dernier, elle s'adressa au Père de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire, dont la vie a été donnée au public, et le pria de lui faire connaître un guide qui pût la dédommager de la perte qu'elle venait de faire. C'était peu après que M. Olier eut pris possession de la cure de Saint-Sulpice. « Puisque DIEU vous a donné M. Olier pour pasteur, » lui répondit le Père de Saint-Pé, ma pensée est que vous » vous adressiez à lui pour les besoins de votre âme. Ou-

* NOTE 5, p. 47.

» tre
» qu'
» past
» de l
» Père
» qui
» des
éclair
ayant
ment
tions
tion;
de lu
qu'à la

Ce z
sellem
que po
crées d
erreur
bres p
ou plu
la détr
pas d'
de com
milieu
mader
sieurs
cette
ment
était
» lum
» par
» cré
» nes
» Sei

« tre que c'est une dévotion solide de suivre toujours, tant
 « qu'on peut, l'ordre ordinaire de DIEU, et de préférer les
 « pasteurs aux autres : celui-ci est un très-grand serviteur
 « de DIEU, et des plus zélés disciples de notre très-bon
 « Père ; je ne doute point qu'il ne vous rende les charités
 « qui sont en son pouvoir, avec un soin très-particulier,
 « dès qu'il vous connaîtra (1). » La confiance d'un juge si
 éclairé fut pleinement justifiée par l'événement. M. Olier
 ayant reconnu dans madame Tronson une âme heureuse-
 ment prévenue de la grâce, et douée des plus rares disposi-
 tions pour la vertu, prit un soin particulier de sa perfec-
 tion ; et les lettres manuscrites (2), que l'on conserve encore
 de lui, sont un témoignage aussi honorable à son zèle,
 qu'à la vertu de sa pénitente.

Ce zélé pasteur était fort opposé à la maxime, si univer-
 sellement autorisée dans le monde, que la perfection n'est
 que pour les ecclésiastiques, ou pour les personnes consa-
 crées à DIEU par les vœux de la religion ; et, pensant qu'une
 erreur si pernicieuse ne pouvait avoir que l'esprit de téné-
 bres pour auteur, il ne cessa, pendant tout son ministère,
 ou plutôt jusqu'à son dernier soupir, de la combattre et de
 la détruire (3). Il engageait les personnes qui n'éprouvaient
 pas d'attrait particulier pour le mariage, ou pour la vie
 de communauté, à pratiquer néanmoins la vie parfaite au
 milieu du monde. Ce fut le conseil qu'il donna, en 1646, à
 mademoiselle Leschassier, recherchée en mariage par plu-
 sieurs riches partis. Il prévint dès-lors les grands fruits que
 cette vierge prudente ferait dans le monde (4), et l'événe-
 ment montra, avec la dernière évidence, que cette décision
 était venue d'en haut (5). « La défiance de ses propres
 » lumières, dit M. Leschassier, frère de celle dont nous
 » parlons, était en effet récompensée en lui par une dis-
 » crétion et une prudence toutes célestes. De trois person-
 » nes qui avaient toutes un grand désir de servir Notre-
 » Seigneur et de se retirer du monde, il conseilla à l'une

(1) *Lettre aut.
 du Père de Saint-
 Pé. — Attesta-
 tions aut. p. 249,
 250.*

(2) *Lettres aut.
 de M. Olier, pag.
 469 jusqu'à p.
 560.*

XXV.

M. Olier en-
 gage plusieurs
 personnes de
 qualité à vivre
 dans le célibat.
 Mlle Leschas-
 sier.

(3) *L'Esprit de
 M. Olier, t. II,
 p. 652.*

(4) *Petit recueil
 ou mémoire Ms.
 de la mère Gau-
 chet, in-4, p.
 27.*

(5) *Vie de M. de
 Lantages, in-8^e,
 p. 35 et suiv.*

» d'entrer en religion, à l'autre de se marier, et à la troisième de vivre dans le célibat sans sortir du monde. La suite a fait voir que chacune ayant suivi son conseil, avait embrassé sa véritable vocation (1). »

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. Leschussier. P. 34.*

XXVI.

Vœu célèbre de la marquise de Portes. M. me. Olier lui donne des conseils.

(2) *Vie de M^{me} la duchesse de Montmorency, supérieure de la Visitation... t. II, p. 89, 90, 96, 103.*

(3) *Lettres aut. de M. Olier, p. 467.*

(4) *Vie de M^{me} la duchesse de Montmorency, t. II, p. 91, 92.*

M. Olier décida, entr'autres, une vocation de cette dernière espèce, qui fit beaucoup de bruit dans tout le royaume. Le marquis de Portes, oncle maternel du duc de Montmorency, décapité sous Louis XIII, avait laissé en mourant une fille unique, héritière de son nom et de ses biens, Marie Félice de Budos, qui, dès l'âge de dix ans, s'était consacrée à DIEU par le vœu de chasteté perpétuelle (2). Sa mère, mariée en secondes noces au duc de Saint-Simon, crut, lorsqu'elle eut connaissance de ce vœu, que sa fille voulait entrer en religion; mais sachant bientôt qu'elle était résolue à vivre dans le célibat au milieu du monde, elle en fut piquée au vif (3). En femme qui veut absolument faire réussir les projets de son ambition, elle traita ce vœu de puérilité; et, sous prétexte de calmer la conscience de sa fille, alors âgée seulement de seize ans, elle réunit un certain nombre de docteurs en théologie, qui usèrent de toutes les subtilités de l'Ecole, pour persuader à la jeune personne qu'elle n'avait pas su ce qu'elle promettait, et que, par conséquent, ce vœu était nul. Mais comme mademoiselle de Portes n'avait pas moins de justesse que de solidité d'esprit, la conférence ne produisit pas sur elle l'effet qu'on avait cru pouvoir s'en promettre. Dans son dépit, la duchesse de Saint-Simon tint alors sa fille comme renfermée chez elle, espérant de la réduire par ce moyen. Cet événement eut un grand éclat. La duchesse de Montmorency, retirée au monastère de la Visitation, à Moulins, se croyant obligée comme cousine et marraine de la jeune marquise de Portes, de la fortifier contre cette injuste persécution, s'adressa à M. Olier, et le pria de l'encourager à persévérer dans son généreux dessein et de l'assister de ses lumières (4). Il parvint, en effet, malgré la

CON
vigilance
par lettre
dans ton
tenir. S
gieux (1
une secon
selle de
moyen d
gardaien
nul selon
le second
» selle;
» triomp
» comme
» veler e
» sans d
» les tire
cet avis,
Lorsque
exposé le
et de cor
se mettar
voix : *Me*
défaut d'
ma vie. (1
docteurs
qu'il n'y
Simon e
plus voi

† L'aut
pose qu'on
il fallait d
lettres de
partie de

vigilance de la duchesse de Saint-Simon, à communiquer, par lettres, avec mademoiselle de Portes. et lui marqua dans toutes les occasions difficiles la route qu'elle devait tenir. Sa mère, qui désirait lui faire embrasser l'état religieux (1), revint sur la validité du vœu, et voulut réunir une seconde commission de docteurs † : ce que mademoiselle de Portes craignait beaucoup. Pour lui fournir un moyen de répondre à la difficulté de ces casuistes, qui regardaient comme nul le renouvellement d'un vœu déjà nul selon eux dans son origine, M. Olier lui écrivit avant le second interrogatoire : « Soyez dans la paix, mademoiselle; le Fils de DIEU, votre fidèle et véritable docteur, » triomphera des seconds docteurs, s'ils se présentent, » comme il a fait des premiers (2). Vous pouvez renouveler encore une fois votre vœu de virginité perpétuelle, » sans dépendance et sans rapport au premier, afin de » les tirer de tout doute (3). » Elle suivit ponctuellement cet avis, et de la manière du monde la plus heureuse. Lorsque les docteurs furent réunis, à peine leur eut-on exposé le sujet de la difficulté, c'est-à-dire, le défaut d'âge et de connaissance dans la jeune personne, que celle-ci, se mettant à genoux au milieu de l'assemblée, dit à haute voix : *Mon DIEU, si le vœu que j'ai fait ne m'engage point par défaut d'âge, je le fais de nouveau aujourd'hui pour toute ma vie.* Cette action mit fin à la conférence; et tous les docteurs, remplis d'admiration, se retirèrent, déclarant qu'il n'y avait plus lieu à délibérer. La duchesse de Saint-Simon en conçut une si grande peine, qu'elle ne voulut plus voir sa fille dès ce moment.

(1) *Lettres aut. de M. Olier, p. 453.*

(2) *Lettres autographes de M. Olier, p. 451.*

(3) *Ibid. pag' 464.*

† L'auteur de la *Vie de madame de Montmorency*, t. II, p. 90, suppose qu'on soumit la validité de ce vœu à deux docteurs de Sorbonne; il fallait dire, à deux commissions de docteurs. On voit même, par les lettres de M. Olier, p. 464, que M. Péveret, docteur de Navarre, faisait partie de la première commission.

XXVII. Cependant, sur la demande de madame de Montmo-

rency, elle la laissa partir pour le monastère de la Visi-
 onnelle à la mar- tation de Moulins (1), peut-être dans l'espérance qu'elle y
 quise de Portes embrasserait l'état religieux, et lui laisserait ainsi la
 de servir DIEU disposition de sa fortune. « L'esprit du monde, sans y
 dans le monde. »

(1) *Vie de la duchesse de Montmorency*, t. II, p. 90, 91, 92. » a fait faire la volonté de DIEU, qui se sert de tout pour

» accomplir ses desseins sur les âmes....Priez-le qu'il
 » vous purifie par cette voie, et vous rende digne d'être

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 463. » immolée en sacrifice pour son amour (2). » Toutefois ne

» voyant point dans mademoiselle de Portes les marques ordi-
 naires de vocation à la vie religieuse, et considérant d'ail-
 leurs que DIEU lui avait inspiré, dès l'enfance, un grand
 zèle pour le soulagement des pauvres, et pour le salut

des Huguenots, M. Olier décida qu'elle devait suivre son
 attrait, et demeurer dans le monde (3). Elle s'appliqua, en
 effet, à rétablir le règne de DIEU dans ses terres des Céven-
 nes, toutes remplies d'hérétiques; et le plus bel éloge qu'on
 puisse faire de sa charité, c'est de dire qu'elle lui a mérité
 les invectives des religionnaires. M. Olier, en ayant écrit
 quelques traits aux directeurs du séminaire de Saint-Sul-
 pice, leur disait : « Vous pourriez, sous nom emprunté,

» vous servir de cet exemple d'une fille, pour encourager
 » et enflammer nos enfants. Elle m'a écrit une lettre de
 » feu* (4). »

* NOTE 6, p. 47.
 (4) *Ibid.* pag. 99.

XXVIII. Persuadé, avec tous les saints personnages des derniers
 Zèle de M. Olier pour la sanctification des femmes de la classe com-
 mune. » temps, que les exercices de la retraite étaient un des
 moyens les plus efficaces pour établir les âmes dans la
 solide piété (5), M. Olier avait eu dessein, dès la première
 proposition qu'on lui fit de la cure de Saint-Sulpice, d'é-
 tablir une maison où les personnes du sexe pussent mé-
 diter dans le silence les grandes vérités du salut. « J'ai

(5) *Fondations des maisons de retraite en France. Angers, 1827, in-12, Préface.* » pensé, dit-il, que par là nous leur fournirions l'occasion
 » de se désabuser, l'espace de dix jours, de toutes leurs va-
 » nités. Leurs plaintes ordinaires sont que les hommes

» peu
 » et qu
 » retir
 roisse,
 commu
 Rousse
 contin
 « Cett
 » DIEU
 » de ve
 » faire
 » l'œu
 » des a
 » ment
 » fois,
 » cones
 animée
 de la tr
 Sœurs
 Pour
 su com
 un mot
 peut-ê
 ment à
 puissan
 pouvaie
 sans y
 bien pl

† On p
 Puy, quel
 imitation
 Martel fi
 selles de
 » lagemen
 » ses. » V

» peuvent faire des retraites dans des maisons religieuses, » et qu'elles ne trouvent point de lieu où elles puissent se » retirer pour cela (1). » Lorsqu'il fut établi dans la paroisse, il réalisa ce dessein, d'abord pour les personnes du commun, et plus tard pour les dames de qualité. Ce fut Marie Rousseau qui commença la première de ces œuvres, et la continua jusqu'à sa mort avec beaucoup de bénédiction. « Cette sainte âme, dit M. Olier, après avoir travaillé en » DIEU seul par beaucoup de soins et de peines, beaucoup » de veilles et de souffrances, à nous assembler et à nous » faire connaître la volonté de DIEU, va s'appliquer à » l'œuvre où DIEU l'appelle maintenant, qui est de former » des assemblées de filles et de veuves, pour le soulage- » ment des églises et des paroisses, comme faisaient autre- » fois, dans l'Église de DIEU, des veuves nommées dia- » conesses (2). » Elle s'associa en effet plusieurs personnes animées du même zèle, qui furent d'abord appelées *Filles de la très sainte Vierge* (3), et ensuite plus communément, *Sœurs de l'Instruction chrétienne* †*.

Pour achever de faire connaître l'esprit que M. Olier avait su communiquer à ses paroissiens, il est nécessaire de dire un mot de leur zèle à assister aux divins Offices. Jamais, dans aucune église, on ne vit plus d'empressement à s'y rendre (4). Il est vrai que M. Olier y invitait puissamment ses paroissiens, en les assurant qu'ils ne pouvaient assister avec assiduité au prône de leur paroisse, sans y recevoir quelque grâce particulière : DIEU parlant bien plus efficacement aux âmes par les pasteurs qu'il

† On peut conclure de là que l'œuvre de *l'Instruction* établie au Puy, quelques années après, par les prêtres de Saint-Sulpice, fut une imitation de la communauté de Marie Rousseau, dont mademoiselle Martel fit revivre, dans le Velay, l'esprit et la grâce ; car les *demoiselles de l'Instruction du Puy* avaient pareillement pour fin « le soulagement des églises et des paroisses, comme les anciennes diaconesses. » *Vie de M. de Lantages*, in-8°, liv. vi, n° 8, pag. 281 et suiv.

(1) *Mémoires aut. de M. Olier*

(2) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. vi, p. 217.

(3) *Recherches critiques, etc., par Jaillot*, 1775, t. v, p. 77.

* NOTES 7 et 8, p. 50 et 51.

XXIX.

M. Olier exhorte les Fidèles à être assidus aux Offices de leur paroisse. (4) *Remarques historiques*, t. III, p. 628.

leur a donné, que par les autres qu'il n'a pas choisis spécialement pour leur sanctification. Plusieurs étaient, en effet, étonnés des fruits qu'ils retiraient de l'assistance aux Offices; et ces fruits ont été même si remarquables, que, en plusieurs circonstances, on les a tenus pour miraculeux. Il les exhortait encore à assister aux processions et aux cérémonies extraordinaires de l'année, comme sont celles qui précèdent les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et à en pénétrer les mystères cachés. « Le Saint-Esprit, disait-il, ayant inspiré l'établissement » de ces cérémonies pour l'édification des chrétiens, et » ayant ordonné qu'on les célébrât dans chaque paroisse, » nous ne devons pas négliger de nous y rendre présents » dans la nôtre, puisque c'est pour nous qu'on les y » fait. La négligence, en ce point, est une espèce d'infirmité » délitée et de mépris. Dans nos dévotions particulières, » nous faisons presque toujours notre volonté, au lieu » qu'en suivant l'esprit et la dévotion de l'Église, nous » sommes assurés de faire toujours la très-sainte volonté » de DIEU; et si, comme le Saint-Esprit nous en assure » par son prophète, DIEU n'a point nos jeûnes pour agréables, lorsque nous y recherchons notre propre volonté, » quoique le jeûne soit une des pratiques de pénitence » qu'il a inspirées aux hommes pour le fléchir, devons-nous nous attendre grand fruit de ces dévotions particulières, » qui viennent moins de lui que de notre caprice et de notre fantaisie (1)? »

(1) *L'Esprit de M. Olier*, t. II, p. 560, 561.

XXX.

Ces avis et beaucoup d'autres semblables, que M. Olier occupait à ses paroissiens, leur inspirèrent une grande estime pour toutes les cérémonies de l'Église : jusque là que, dans les processions, et même dans les pèlerinages qu'il leur faisait faire en commun, on voyait un nombre très-considérable de personnes de toute condition se mettre dans les rangs, et contribuer à l'édification publique, par le maintien le plus religieux. Le plus célèbre de ces pèleri-

Occupations intérieures de M. Olier durant les processions et les pèlerinages de sa paroisse.

nages
était
qui av
ainsi
1646,
assista
» met
» allio
» pas,
» tière
» à so
» cess
» dès
» pou
» fâch
» Not
» me
» sian
» vais
» cett
» fan
En
diver
fière
elle
chrét
» qui
» la
» vai
» alo
» les
» ser
» dé
» pr
» m

nages que la paroisse de Saint-Sulpice faisait chaque année, était celui de Notre-Dame-des-Vertus, près Saint-Denis, * qui avait lieu le mardi de la Pentecôte. M. Olier rend ainsi compte des sentiments qu'il éprouva cette année 1646, en commençant ce pèlerinage, auquel le séminaire assistait toujours. « Etant sur le point de partir, et me » mettant à genoux pour offrir à Dieu le voyage que nous » allions faire, je me sentis porté à lui offrir aussi tous les » pas, toutes les paroles et les desseins de la paroisse en- » tière, et à condamner tout ce qui pourrait être contraire » à son adorable volonté. Ensuite, marchant avec la pro- » cession, et ayant devant moi ces jeunes Messieurs, qui, » dès les deux heures et demie du matin, étaient debout » pour faire, à l'honneur de Dieu, ce pèlerinage long et » fâcheux à la chair, je sentais intérieurement l'esprit de » Notre-Seigneur qui me faisait offrir tout ce beau clergé, en » me mettant à la bouche ces paroles : *Ut exhiberet eccle-* » *siam gloriosam et sine ruga.* J'entendais par là que j'a- » vais l'obligation d'offrir au Père éternel son Eglise, dans » cette pureté divine à laquelle il appelait ces saints en- » fants (1). »

* NOTE 9, p. 52.

(1) *Mém. aut. de M. Olier*, t. v, p. 254.

Enfin les travaux de M. Olier, pour la sanctification des diverses classes dont se composait sa paroisse, fructifièrent d'une manière si étonnante, qu'en peu d'années elle offrit comme une image de la société des premiers chrétiens. « Je voudrais qu'il me fût permis, dit un auteur » qui écrivait un peu après cette époque, de représenter » la paroisse de Saint-Sulpice dans l'état où elle se trou- » vait au moment de l'établissement du séminaire. C'était » alors comme le cloaque de tous les désordres et de toutes » les abominations qu'on peut imaginer. Ce faubourg res- » semblait à cette fameuse ville, que le prophète Isaïe » dépeint sous le nom d'une adultère ou d'une femme » prostituée : tant les crimes les plus abominables s'y com- » mettaient en grand nombre. Cette nouvelle Sodome était

XXXI.
Changement
que le zèle de
M. Olier opère
dans la paroisse
de S.-Sulpice.

» le refuge de tous les libertins, des athées et des héré-
 » tiques qui y vivaient impunément au gré de toutes leurs
 » passions. Ce ne fut pas sans une providence particulière
 » sur ce faubourg, que DIEU suscita M. Olier et ses zélés
 » coopérateurs, qui, brûlant du désir de procurer sa gloire,
 » défrichèrent cette terre ingrate, remplie comme celle de
 » Chanaan, avant l'entrée des Israélites, de toutes sortes
 » d'abominations. Par les travaux infatigables de ces ou-
 » vriers évangéliques, elle devint une terre de promis-
 » sion, où chacun apprit à son voisin à connaître et à glo-
 » rifier DIEU. Il fut aisé de remarquer ce changement par
 » les confessions fréquentes, les restitutions nombreuses,
 » la soumission aux lois de l'Eglise, l'empressement à
 » assister aux Offices divins, la faim insatiable d'entendre
 » la parole de DIEU, la douleur et le repentir d'une multi-
 » tude d'enfants prodigues, qui venaient, dans l'amertume
 » de leurs consciences, détester les dérèglements de leur
 » vie passée; et, pour tout dire en un mot, dans cette pa-
 » roisse où la sainte Table était autrefois déserte, l'ardeur
 » de se nourrir de la divine Eucharistie devint si uni-
 » verselle, que chaque année on comptait jusqu'à deux
 » cent mille communions faites dans la seule église pa-
 » roissiale, quoiqu'il y eût sur la paroisse environ trente
 » églises de communautés ouvertes au public (1). » Un trait
 » bien honorable pour les Fidèles de Saint-Sulpice, est la
 » rencontre que fit M. de Flamenville d'une pauvre jardi-
 » nière de cette paroisse, qui exprimait à DIEU les affections
 » de son cœur par la belle et touchante paraphrase du
 » *Pater*, connue depuis sous le nom de *Pater de la jardi-
 » nière*, et que cet ecclésiastique s'empressa de mettre par
 » écrit †.

(1) *Remarques
 historiques*, t. III,
 p. 361, 379, 380.

† L'auteur de la dernière *Vie du V. Grignon de Montfort* semblerait
 supposer que M. de Flamenville rencontra cette jardinière dans le
 (2) Liv. I, ch.
 v, p. 76. diocèse de Perpignan (2). Il est vrai que M. de Flamenville devint

Le re
 naturel
 fond po
 gulière
 turer q
 de son
 remarq
 » telle
 » saien
 » le hie
 » reçut
 » une t
 » me t
 » à les
 » la qu
 » s'étr
 » vaise
 » Je fu
 » cette
 » conte
 » le to
 » mère

évêque
 zèle le
 structio
 eut lieu
 siastiqu

† Ce
 chaque
 que l'on
 parmi
 un mo
 rent en

Le renouvellement de la piété, dans cette paroisse, devait naturellement inspirer à tous les Fidèles un respect profond pour les ecclésiastiques. On a vu la vénération singulière qu'on portait à M. Olier, et il est aisé de conjecturer quel respect on avait aussi pour les coopérateurs de son zèle. M. du Ferrier en rapporte deux exemples assez remarquables. « Dans cette paroisse, dit-il, l'on avait une » telle vénération pour les prêtres, que tout ce qu'ils disaient s'exécutait soit pour le mal, soit pour faire le bien. Jamais aucun ecclésiastique de Saint-Sulpice ne reçut du déplaisir des voleurs la nuit; et, me trouvant une fois environné d'une bande de ces malheureux, qui me tâtèrent pour savoir comment j'étais vêtu, je me mis à les reprendre de leur mauvaise vie, et les exhortai à la quitter. Ils eurent la patience de m'écouter; et, après s'être offerts de m'accompagner pour éviter quelque mauvaise rencontre, ils me promirent de se donner à Dieu. Je fus aussi heureux en une sédition qui se forma dans cette paroisse, à cause d'un nouvel impôt †. Les mécontents, soulevés et en armes, vinrent pour faire sonner le tocsin à l'église. Ceux qui les virent venir, en fermèrent les portes par dedans, et aussitôt les autres com-

XXXII.

Respect universel pour le clergé de Saint-Sulpice.

évêque de cette église après qu'il eut déployé à Saint-Sulpice le zèle le plus efficace pour la sanctification des âmes, surtout pour l'instruction des pauvres et des ignorants. Mais le fait de la jardinière eut lieu à Paris, et sur la paroisse de Saint-Sulpice, lorsque cet ecclésiastique demeurait à la communauté des prêtres de ce nom (1).

(1) Prières à l'usage de la paroisse Saint-Sulpice, 2^e part. in 32, 1774, p. 246.

† Cet impôt fut appelé le *Toisé*, parce qu'il devait être levé sur chaque maison qui paierait une certaine taxe par toise. Au moment que l'on voulut commencer à toiser les maisons, il y eut une rumeur parmi le peuple : quelques mutins battirent le tambour, arborèrent un mouchoir au bout d'un bâton pour servir de drapeau, et marchèrent en cet état dans les rues pour exciter la sédition (2).

(2) Mémoires de M^{lle} de Montpensier, on 16th

» meucèrent à faire leurs efforts pour les enfoncer. DIEU
 » voulut que je me trouvasse là, et me donna la pensée
 » d'accourir au milieu de ce peuple ému. Je me plaçai
 » sur la porte qu'ils voulaient forcer; et, faisant semblant
 » de croire qu'ils étaient huguenots, je me mis à crier de
 » toute ma force : *Au secours, catholiques, au secours :*
 » *souffrirez-vous que les hérétiques viennent piller votre*
 » *église; venez, accourez, afin d'empêcher qu'on ne la pro-*
 » *fane, et le très-saint Sacrement qui y est renfermé.* Ceux
 » qui enfonçaient la porte s'arrêtèrent, m'entendant crier
 » de cette sorte, et me dirent : Monsieur, nous ne sommes
 » pas huguenots; ne vous effrayez point : nous n'avons pas
 » intention de piller l'église. — *Vous voulez me persuader,*
 » *leur dis-je, afin que je ne crie plus; ne vois-je pas bien que*
 » *vous n'êtes pas catholiques? Serait-il possible que les catholi-*
 » *ques, ajoutai-je, continuant mes cris, abandonnassent l'é-*
 » *glise et le saint-Sacrement? Tous se mirent à me protester*
 » qu'ils étaient catholiques. — *Croyez-vous bien,* répliquai-
 » je, *que Notre-Seigneur Jésus-Christ repose au tabernacle*
 » *dans le saint ciboire? — Oui,* dirent-ils. — *Et comment,*
 » *mes chers amis, leur dis-je, avez-vous osé songer à forcer*
 » *ses portes, puisque nous n'oserions entreprendre d'enfoncer*
 » *celles de la chambre du Roi, si nous savions qu'il y est*
 » *couché? Ces bonnes gens calmés me firent des excuses,*
 » et se retirèrent paisiblement, nous donnant sujet de
 » remercier Notre-Seigneur (1).

(1) *Mémoires*
de M. du Ferrier,
 p. 278, 279, 280.

M. Olier et ses ecclésiastiques eurent cependant à défendre leur troupeau contre des ennemis plus redoutables, les faux prophètes qui parurent alors. On eût dit que le prince des ténèbres, pour réparer les pertes qu'il faisait chaque jour, voulût opposer au zèle des ministres du salut les séducteurs les plus dangereux et les fanatiques les plus extraordinaires. On vit, dans ces commencements, une secte d'illuminés, qui, sous des extravagances grossières,

propres
 complé
 tant de
 Nonce e
 crut de
 remède
 Les pri
 tion d'
 posture

propres à en imposer aux simples, cachaient un infernal complot, le renversement de l'autel et du trône. Ils firent tant de progrès dans Paris, que, sur les remontrances du Nonce et de l'Archevêque de Rheims, l'assemblée du clergé crut devoir délibérer sur les moyens d'y opposer un prompt remède (1). On prit en effet des mesures pour les réprimer. Les principaux périrent par la main du bourreau, à l'exception d'une femme, dont Marie Rousseau découvrit les impostures, et qui, ayant été fustigée, ne reparut plus (2).*

(1) *le de 1630, 5 août. — Nicéron, Mémoires de littérature, art. LVIII. — Morély. — Journaux de M. des Lions, p. 297 et suiv. — Grandet, Vies Ms.*

(2) *Mémoires de M. du Ferrier, p. 234, 235.*

* NOTE 10, p. 34.

NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE SAINT-SULPICE.

NOTE 1, p. 8. — On a écrit faussement que la première pierre de la nouvelle église de Saint-Sulpice fut posée, en 1643, par Gaston de France, duc d'Orléans; c'est ce qu'on lit dans

(1) Tom. II, p. 4387.

(2) Livre V, p. 238.

(3) T. I, p. 433.

(4) T. V, p. 201.

(5) Pag. 491.

(6) 1723, in-12, t. III, p. 94.

(7) *Description historique de la ville de Paris*, t. VII, p. 311.

l'Histoire de Paris, par Lobineau et Félibien (1); dans *l'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par Dom J. Bouillart (2); dans *l'Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Henri Sauval (3); *l'Histoire de la ville de Paris*, 1733, in-12 (4); *l'Histoire des paroisses de la ville, faubourg et banlieue*, in-12, 1722 (5). Germain Brice, dans sa *Description de la ville de Paris* (6), admet bien que cette première pierre fut posée en 1646; mais il en fait honneur au duc d'Orléans, ainsi que Piganiol de La Force (7). Ces auteurs, et beaucoup d'autres qui les ont copiés, ajoutent que ce nouvel édifice étant encore trop petit, on en commença un autre en 1655, dont la reine Anne d'Autriche posa la première pierre le 20 février: assertion tout-à-fait dénuée de fondement, aussi bien que la précédente. La date du 20 février, jour où la Reine posa la première pierre, en 1646, est la seule circonstance de ce récit que ces auteurs n'aient point altérée.

SUR M. LANGUET DE GERGY.

NOTE 2, p. 8. — Plusieurs ont cru que M. Languet a bâti l'église de Saint-Sulpice depuis le chœur jusqu'au portail inclusivement, au moyen du couvert d'argent qu'il mettait, dit-on, dans ses poches toutes les fois qu'il était invité à dîner chez quelqu'un de ses paroissiens. Ce fait serait un miracle inouï, si l'on considère les sommes énormes qu'exigeait un si vaste bâtiment. La vérité est que l'on confond l'église de Saint-Sulpice

avec la st
Languet s
qui l'invit
ver son é
par le Roi
Saint-Sulp
viève et
contre M.
loterie. L
sous le tit
où il s'est
à toutes l
qu'il fait
plus de v
cinquante
cinq mill
dernière
blâme co
de choses
puisque,
vivants d
son zèle
mille livr
est vrai c
que lui à
rables (5)
pent-êtr
charité.
livres, il
le reste
du pain,
bles, se
amassés
trois cov
et un si
pêcher
mort la
personn

† Cett
formée e
temps le
marbre.

avec la statue d'argent, exécutée par Bouchardon, et dont M. Languet se procura, dit-on, la matière aux dépens des personnes qui l'invitaient à dîner. Mais le moyen qu'il imagina pour achever son église, fut principalement une loterie de piété, autorisée par le Roi, et dont le produit, après l'achèvement de l'église de Saint-Sulpice, fut affecté aux nouvelles églises de Sainte-Genève et de la Madeleine à Paris. Les Jansénistes, fort irrités contre M. Languet, ont déclamé pendant longtemps contre sa loterie. L'abbé Condrette a même composé un ouvrage entier sous le titre de *Dissertation théologique sur les loteries* (1), où il s'est efforcé de la faire passer pour une institution contraire à toutes les règles de l'équité et de la justice. D'après les calculs qu'il fait (2), la loterie de Saint-Sulpice, qui existait alors depuis plus de vingt ans, rapportait chaque année au moins deux cent cinquante mille livres, et avait déjà produit, pour somme totale, cinq millions. Si M. Languet, en 1741, n'avait employé que cette dernière somme à un vaisseau aussi colossal, et que l'auteur citât blâme comme un bâtiment de la dernière magnificence et orné de choses superflues (3), il faudrait plutôt louer sa modération, puisque, chaque année, il consacrait à l'entretien des membres vivants de Jésus-Christ un million d'aumônes, que sa charité et son zèle lui procuraient (4), et qu'on l'a vu donner jusqu'à trente mille livres par année à des familles tombées dans l'indigence. Il est vrai que jamais homme ne fut plus habile et plus industrieux que lui à se procurer d'abondantes aumônes et des legs considérables (5); mais il faut remarquer aussi, que personne ne donna peut-être des exemples plus frappants de désintéressement et de charité. Une dame lui ayant fait un legs de plus de six cent mille livres, il en prit seulement trente mille pour les pauvres et céda le reste aux parents (6). On sait que, dans le temps de la cherté du pain, en 1723, il vendit, pour soulager les pauvres, ses meubles, ses tableaux et d'autres effets rares et curieux, qu'il avait amassés avec beaucoup de peine. Il n'eut, depuis ce temps, que trois couverts d'argent, deux chaises de paille, point de tapisserie, et un simple lit de serge, qu'on ne fit que lui prêter pour l'empêcher de le donner aux pauvres. Il fonda et soutint jusqu'à sa mort la maison de l'ENFANT-JÉSUS, destinée à élever de jeunes personnes de familles nobles, mais indigentes †. Bien loin d'en-

† Cette maison fut supprimée au commencement de la Révolution, et transformée en hospice pour les enfants malades. Elle a porté jusqu'à ces derniers temps le nom d'*Hospice de l'Enfant-Jésus*, qu'on y lisait gravé sur une table de marbre.

(1) 1742, 4 vol. in-12. — *Nouvel. eccl.*, 1732, p. 172, 180; 1742, p. 182

(2) *Dissert.* p. 102.

(3) Pag. 426.

(4) *Rem. hist.*, t. 1, p. 196. — *Hist. de Fénélon*, par le curd. de Baussot, t. 1, p. 39. — *Feller*, *ibid.*

(5) *Remarques historiques*, t. 1, p. 196.

(6) *Ibid.* p. 196.

richir sa famille, il distribua jusqu'à son patrimoine. Généreux par caractère, il fit passer des sommes considérables en Provence, durant la peste de Marseille, pour soulager ceux qui étaient affligés de ce fléau. Enfin, il refusa constamment l'évêché de Conserans, celui de Poitiers, et plusieurs autres (1). Il faut remarquer encore que M. Languet avait parmi ses paroissiens les hommes les plus opulents de l'Etat, plus obligés que personne au grand précepte de l'aumône ; et l'on ne doit pas être surpris que, pour les engager à remplir ce devoir de conscience, il ait usé de l'ascendant que lui donnaient sa vertu, son caractère, sa grande réputation, et que quelquefois aussi il ait employé à cette même fin les adresses de son esprit fécond en expédients, et ces réparties fines et délicates qui rendaient sa conversation si agréable.

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 107, 108, 109, 200.

SUR M. DE RENTI.

NOTE 3, p. 14. — Le baron de Renti, l'un des plus saints personnages de son siècle, était naturellement bouillant, prompt, altier, moqueur (2). Le livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, que son libraire le pressa de lire, le détrompa de toutes les illusions du monde (3). Dès lors il fut un modèle d'édification à la guerre et à la cour, aussi bien que dans l'intérieur de sa famille. Personne ne montrait plus de sagesse que lui dans les conseils de guerre, ni plus de résolution et de courage au milieu des périls (4). Ayant un jour été provoqué en duel, il répondit que DIEU et le Roi lui défendaient de repousser une injure par les armes, mais que si son adversaire l'attaquait à force ouverte, il le mettrait en état de s'en repentir. La chose arriva en effet de la sorte : le perfide agresseur fut blessé par M. de Renti qui le fit porter dans sa tente, lui prodigua toutes sortes de soins, et lui rendit son épée (5). C'était un homme sans respect humain, incapable du moindre déguisement ; et quoiqu'il fût toujours uni à DIEU, il était néanmoins très-civil et plein de prévenance (6). Il fut l'un de ces fervents laïques que DIEU suscitait alors pour rallumer le zèle attiédi du clergé. Voyant la vie lâche et inutile des ecclésiastiques, il en avait le cœur navré de douleur, et demandait ardemment à DIEU des hommes apostoliques (7). Il était même comme le directeur d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers (8). Il sut associer M. de Fénelon à tous les genres de bonnes œuvres auxquelles il se livrait lui-même : les séminaires, les associations pieuses, tous les projets utiles à la religion et à l'humanité obtenaient son appui et son concours. Les catholiques Anglais réfugiés en France, les captifs de Barbarie,

(2) *Vie de M. de Renti*, par le Père Saint-Jure, in-42, p. 231, 434.
(3) *Ibid.* p. 5.

(4) *Ibid.* p. 45, 47.

(5) *Ibid.* p. 40.

(6) *Ibid.* p. 252.

(7) *Ibid.* p. 306.

(8) *Ibid.* p. 248.

les Miss
protecte
out l'hé
les étran
ricier, l'

CONVER

NOTE
tre dans
quelle i
chait co
et de f
mémoir
pour s'
lincourt
neuf an
faut, et
des cath
tait pas
nait le
contre h
et s'adre
confère
rèrent,
mière c
vérité
le retour
mit dan
ments
et des
d'abor
capabl
occasio
l'en fa
c'était
dire q
qu'en
mais
dre so
Elle l
dence

les Missions du Levant, l'Église du Canada, trouvèrent en lui un protecteur actif et généreux. Ce fut surtout à Paris qu'il déploya tout l'héroïsme de sa charité envers les indigents, les malades, les étrangers pauvres et les ouvriers, dont il s'était fait le nourricier, l'ami et le frère (1).

(1) *Essai sur l'Influence, etc.*

CONVERSION DU MARÉCHAL ET DE LA MARÉCHALE DE RANTZAU.

NOTE 4, p. 28. — M. et madame de Rantzau, nés l'un et l'autre dans le Holstein, professaient la religion luthérienne, à laquelle ils étaient fort attachés. Madame de Rantzau surtout, cherchait continuellement l'occasion d'instruire ses coreligionnaires, et de former de nouveaux prosélytes. Ayant l'esprit droit et la mémoire heureuse, elle étudiait avec soin la controverse ; et, pour s'y rendre plus habile, elle conférait avec les ministres Drelincourt et Mestrezat. Comme elle n'était encore âgée que de dix-neuf ans, M. de Rantzau, qui avait beaucoup lu, la traitait d'enfant, et la confondait chaque jour, en lui rapportant les réponses des catholiques aux arguments des sectaires. Mais elle ne se rebutait pas ; et ayant repris des forces avec ses ministres, elle revenait le soir à la charge. Pendant deux ans elle combattit ainsi contre la vérité. Enfin, elle commença à concevoir des doutes, et s'adressa au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois pour avoir des conférences avec lui. Pendant douze ou quinze jours qu'elles durèrent, elle jeûna toujours, et pria pour obtenir de Dieu la lumière qu'elle cherchait. Enfin, étant pleinement convaincue de la vérité de la religion catholique, elle abjura l'erreur, sans attendre le retour de son mari, qui était alors à l'armée. Ce changement le mit dans une colère étrange ; elle se prépara aux mauvais traitements qu'elle prévoyait de son naturel farouche, et fit des prières et des jeûnes à cette intention. Dès qu'il fut de retour, il l'accusa d'abord de folie, pour s'être laissée séduire comme un enfant incapable de discernement, et se plaignit qu'elle eût agi dans une occasion aussi importante, sans l'avoir consulté, la menaçant de l'en faire repentir. Elle lui répondit fort humblement, que comme c'était lui qui lui avait appris à douter de sa religion, elle pouvait dire qu'il avait la première part à ce changement de croyance ; qu'en toute autre affaire, elle n'eût jamais agi sans le consulter, mais qu'en celle-ci il ne pouvait pas y avoir d'apparence d'attendre son avis, pour quitter une religion qu'il professait lui-même. Elle le pria de croire qu'elle n'avait pas été séduite, que l'évidence de la vérité seule l'avait persuadée ; et que, s'il voulait, elle

lui en rendrait compte, afin qu'il connût qu'elle n'avait rien fait par légèreté. Il le voulut bien, et l'ayant mise sur les points de controverse, elle lui répondit si solidement, que, changeant de ton et de sentiment, il lui dit : J'avais cru, Madame, que vous ne saviez pas ce que vous faisiez en changeant de religion; mais puisque vous l'avez fait avec connaissance, je ne vous en sais plus mauvais gré, et je n'ai qu'à vous prier de vivre en véritable catholique (1).

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 201, 202.

Sa vie put, en effet, servir de modèle à toutes les dames de sa condition. Dès que le maréchal de Rantzau était parti pour l'armée, elle faisait enfermer toutes les glaces chez elle, ne se frisait plus jusqu'à son retour, et, pour obtenir sa conversion, elle vivait dans la pénitence, et adressait à Dieu de ferventes prières. Enfin, son mari se convertit au siège de Bourbourg, se croyant blessé mortellement d'un coup de mousquet. La nouvelle de la blessure s'étant répandue à Paris, le confesseur de madame de Rantzau alla la voir pour la consoler. Elle vint le recevoir sur les degrés avec un visage riant, et lui dit : Je sais, Monsieur, pourquoi vous venez. Il crut la nouvelle fausse, et lui témoigna en être bien aise. Non, dit-elle, cela est vrai; mais voici le sujet de ma joie : lisez, s'il vous plaît, la lettre que M. de Rantzau m'écrivit. Il y trouva ces paroles : « *Madame, vous serez affligée, en apprenant que j'ai reçu un coup de mousquet, dont la balle est entrée par l'oreille et sortie par la bouche; mais vous devez être consolée sachant que Dieu m'a parlé au cœur, et qu'il m'a fait connaître l'erreur de ma religion, et la vérité de celle de l'Église catholique, dans laquelle je suis entré.* Elle était si transportée de joie, que la perte de son mari, et le renversement de sa maison et de son état ne lui étaient rien. Elle ne pouvait pas douter de la ruine de sa fortune, après l'épreuve qu'elle avait déjà subie, lorsque le Roi assiégeant Perpignan, et le bruit s'étant répandu à Paris que M. de Rantzau avait été tué, à l'instant ses créanciers firent mettre le scellé chez lui, en sorte qu'elle se vit privée de l'usage des choses même les plus nécessaires. Comme on lui demandait ce qu'elle ferait en pareille occasion : J'ai pensé répondit-elle, que j'entrerais en religion; et si l'on ne me croyait pas appelée, je me mettrais au service de quelque dame (2). Le maréchal de Rantzau, qui guérit de sa blessure, pratiqua depuis la religion catholique, sans aucun respect humain, et la lit respecter par ses troupes. Il mourut le 4 septembre 1650.

(2) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 204, 205.

Après cette mort, madame de Rantzau entra chez les Annonciades célestes, parce qu'elles ne parlaient jamais à personne du

dehors.
pour la
ordonna
qui dem
plusieurs
prière,
venaient
fonder u
la foi da
projet (2
règle, à

NOTE
le Père
Perray,
cher lors
il était r
teur des
Père de
cher du
notre Ja
Père à m
au sémin
six garç
secrétain
le quatr
nauté; l
vrier (7)

NOTE
sa fille
brasser
» je vou
» l'aven
» déter
» lution
Ce fut s
demeur

dehors. Mais le Pape voyant que, par là, le talent qu'elle avait pour la conversion des hérétiques serait caché et inutile, il lui ordonna, par un bref, de parler à tous les hérétiques allemands qui demanderaient à la voir : ce qui produisit la conversion de plusieurs (1). Elle passa dix ans dans cette maison, occupée de la prière, et travaillant à la conversion de ses compatriotes qui venaient la visiter. Son zèle lui inspira même la résolution d'aller fonder un couvent d'Annonciades à Hildesheim, afin d'y répandre la foi dans sa famille et parmi ses amis; elle exécuta ce généreux projet (2) en 1666, et mourut dans une exacte observance de la règle, à l'âge de quatre-vingts ans (3).

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 201, 202, etc.

(2) *Essai sur l'influence*, etc. t. I, p. 404.

(3) *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, etc. t. II, p. 422.

SUR MADAME TRONSON.

NOTE 5, p. 3. — Madame Tronson eut d'abord pour directeur le Père de Condren, qu'elle recevait quelquefois dans sa terre du Perray, près Corbeil (4). Ce fut là probablement qu'il alla se cacher lorsqu'il voulut se démettre du généralat de l'Oratoire; car il était retiré chez madame Tronson, comme nous l'apprend l'auteur des *Mémoires sur M. de Bretonvilliers* (5). La lettre 19^e du Père de Condren, qui a pour titre : *Que nous devons nous approcher du très-saint Sacrement, dans un humble sentiment de notre faiblesse pour y trouver notre force*, a été écrite par ce Père à madame Tronson, le 5 août 1638. On en conserve l'original au séminaire de Saint-Sulpice (6). Madame Tronson fut mère de six garçons : l'aîné devint conseiller au Parlement; le second, secrétaire du cabinet; le troisième fut supérieur de Saint-Sulpice; le quatrième, M. de Saint-Antoine, mourut prêtre de la communauté; les deux derniers étaient M. de Maintenon et M. de Chévrier (7).

(4) *Lebens, Histoire du diocèse de Paris*, t. XIII, p. 146, 150.

(5) *Mémoires, par M. Bourbon*, t. II, p. 152.

(6) *Atlas autographe*.

(7) *Mémoires sur la vie de M. de Bretonvilliers*, par M. Bourbon, t. II, p. 142. — *Généalogies des Maîtres des requêtes*, Ms. art. Tronson.

SUR LA MARQUISE DE PORTES.

NOTE 6, p. 34. — Lorsque la duchesse de Saint-Simon tenait sa fille dans une sorte de prison, et la pressait vivement d'embrasser la vie religieuse, M. Olier écrivait à celle-ci : « L'avis que je vous donne aujourd'hui, c'est de ne vous point inquiéter de l'avenir, ni de votre vocation. Ce n'est pas ici le temps de vous déterminer. Notre-Seigneur vous défend de prendre une résolution dans ce trouble; attendez le calme et la sérénité (8). » Ce fut sans doute pour examiner plus à loisir sa vocation qu'elle demeura pendant quatre ans chez les religieuses de la Visitation

(8) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 483.

(1) *Vie de Mme la duchesse de Montmorency*, t. II, p. 93.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 453.

à Moulins, où elle se montra aussi ponctuelle aux exercices de la communauté, que la plus fervente novice (1). Durant ce temps, elle continua d'écrire à M. Olier, pour lui faire part de ses dispositions (2). Enfin, plusieurs religieuses de cette maison, se persuadant qu'elle était appelée à entrer dans leur institut, et la pressant de prendre un parti, elle s'en rapporta encore à la décision de M. Olier, qui la fixa par la réponse suivante. « Notre sœur » n. doit et ne peut se déterminer avec la précipitation qu'on » lui impose; car quoique cette promptitude soit juste du côté » des religieuses qui la demandent, conformément à leur règle, » elle ne l'est pas à l'égard de notre sœur. Elle ne peut se déter- » miner par elle-même; et, par conséquent, puisque DIEU lui » cache sa volonté, et la tient en balance, elle doit prendre le » temps et le loisir nécessaires pour la connaître. Quant aux mar- » ques de vocation, les raisons générales, tirées de la perfection » de l'état religieux, ne suffisent pas pour l'embrasser. Autre- » ment toute personne qui voit ces raisons, serait obligée à y en- » trer, et il y aurait vocation à la religion pour tout chrétien per- » suadé de la beauté et de la sainteté de l'Evangile. Il faut quel- » que chose de plus que ces raisons extérieures; c'est un mou- » vement que la Bonté divine imprime à notre cœur, et par le- » quel elle nous persuade, et nous convainc d'entrer dans la » religion, nous y excitant, nous y portant avec paix et avec joie. » Notre sœur n'a point l'expérience de s'être sentie appelée à cela » par aucune puissante persuasion intérieure. Elle n'a que ces » raisons extérieures qui laissent l'âme sans vie, sans joie, sans » paix, ou plutôt, en quelque sorte, dans la tristesse et l'embar- » ras. Au contraire, elle éprouve un désir intérieur qui la porte » à servir le prochain: son cœur vole quand elle pense à assis- » ter les pauvres dans un hôpital. Elle se sentirait portée, par » l'esprit intérieur, à verser son sang, et à donner tout ce qu'elle » a de bien, de temps, de santé et de vie, pour gagner à DIEU » l'âme d'un seul des huguenots dont ses terres sont remplies. » Elle a reçu de tout temps une impression forte et un attrait » efficace pour le service des pauvres et du prochain, et s'y est » même exercée avec une bénédiction abondante. D'ailleurs, elle » se souviendra qu'un de ses motifs en faisant son vœu de virgi- » nité, était d'avoir par ce moyen la liberté entière de servir les » pauvres, et qu'elle n'avait aucune vue de la religion, dont DIEU » apparemment lui eût donné alors la pensée, s'il l'y eût appelée; » tellement que la grande contestation de ses proches sur son » vœu, venait de ce qu'elle ne voulait point être religieuse, et » désirait demeurer dans l'état de virginité au milieu du monde.

» Elle
» conna
» blable
» là à c
» Jésus-
» de no
» vie qu
» se sac
» clôtur
» chain
» sance
» Cette
de Porte
à établin
Térargu
Elle éta
qualité
server d
exercice
version
et pour
noît, dan
de made
de cent
Taraua
de la rel
de ce q
prête de
Cette ma
un épou
Il para
moiselle
fort dév
» de voi
» que m
» dans l
» prit, e
» vait m
prière n
la bulle
vers les
M. Olier
» Portes

» Elle remarque, il est vrai, qu'elle craint le siècle, qu'elle se connaît, qu'elle se méfie d'elle-même, et autres choses semblables : c'est un sujet de consolation, DIEU la préparant par là à opérer son salut avec crainte, et à faire les œuvres de JÉSUS-CHRIST en esprit d'humilité ; ce qui est le grand principe de notre force et de notre confiance. Enfin, dans le genre de vie qu'elle veut embrasser, elle ne se désiste point du désir de se sacrifier totalement à DIEU ; elle ne se retire en effet de la clôture, que pour se conserver la seule liberté de servir le prochain, dans les temps qui lui seront prescrits par l'obéissance(1). »

Cette réponse lit renaitre la paix dans le cœur de la marquise de Portes. Elle quitta la communauté de Moulins, pour travailler à établir le règne de DIEU dans ses terres des Cévennes, surtout à Térargues, Saint-Jean, Genouillac, Saint-Germain de Calberte. Elle établit à Térargues un monastère de la Visitation, afin qu'en qualité de fondatrice, elle pût, par une clôture volontaire, se conserver dans le calme et la paix(2). Elle joignait cependant aux exercices de la vie contemplative les œuvres du zèle pour la conversion des Huguenots, usant de toute son autorité pour affaiblir et pour éteindre, si elle l'eût pu, cette secte dans ses terres. Benoît, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*, se plaint vivement de mademoiselle de Portes, qu'il blâme d'avoir mis une garnison de cent arquebusiers dans une de ses seigneuries, qu'il appelle *Tararax* (probablement Térargues), pour y faire cesser l'exercice de la religion prétendue réformée. Il était sans doute peu instruit de ce qui concernait son caractère et ses inclinations ; car il lui prête des motifs incompatibles avec ce que nous avons rapporté. Cette marquise non encore mariée, dit-il, voulait peut-être mériter un époux par des marques d'un zèle éclatant(3).

Il paraît que les Jansénistes s'efforcèrent d'attirer à eux mademoiselle de Portes. Pour la prémunir contre la visite d'une dame fort dévouée au parti, M. Olier lui écrivit : « J'ai cru expédient de vous envoyer ce mot pour prévenir votre esprit, de peur que madame de Luynes, qui va vous voir en passant, et qui est dans les embarras des opinions, ne vous aille embrouiller l'esprit, et le tirer de la netteté dans laquelle Notre-Seigneur l'a fait mis ; je prie ce bon Maître de vous l'y conserver. » Cette prière n'était pas sans quelque fondement ; car il semble qu'avant la bulle d'Innocent X, mademoiselle de Portes était assez portée vers les opinions nouvelles. Dans une lettre du 19 juillet 1653, M. Olier dit à son sujet : « Je n'écris pas à mademoiselle de Portes ; c'est que j'attends de savoir comment elle aura reçu

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 465, 466, 467.

(2) *Discours sur les vies de plusieurs vénérables sœurs et sœurs de l'ordre de la Visitation, etc. par Marie-Claire de Muzelli*, in 8°, 1689, p. 303. — *Mémoires de M. Feydeau*, Ms. de la Bibl. Mazzer., in-4°, *Ibid.* *Abbrégé de la vie de M. l'abbé de la Vergne*, p. 82.

(3) *Tom. III*, p. 488, 291.

(1) *Lettres ant. de M. Olier*, p. 53, 122.

(2) *Discours sur les vies de plusieurs vénérables mères, etc. ibid. Dédicace.*

» les nouvelles de la bulle : » il ajoute ces mots, qu'il a lui-même effacés : *et sa soumission parfaite* (1). On ne craint pas cependant d'assurer qu'elle se soumit au jugement du Saint-Siège, et qu'elle persévéra dans son attachement à la doctrine de l'Église jusqu'à sa mort arrivée en 1702. La preuve en est dans la haute estime que les religieuses de la Visitation du Pont-Saint-Esprit, et celles d'Avignon, eurent constamment pour elle, jusqu'à lui dédier, en 1689, les *Vies* de leurs mères qu'elles firent imprimer (2).

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(3) *Guide des promoteurs à Paris, par Thierry*, t. II, p. 442. — *Recherches historiques*, t. I, p. 68, 69.

(4) *Ibid.* — *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, par Jaillot*, Paris, 1775, in-8°, t. V. *Quartier du Luxembourg*, p. 77.

NOTE 7, p. 33. — La communauté des sœurs de l'Instruction chrétienne, fondée par les soins de M. Olier et de Marie Rousseau (3), et approuvée par lettres patentes du Roi, au mois de septembre 1657 †, fut établie d'abord dans la rue *du Gindre*. Vers 1730, elle fut transférée dans la rue *du Pot-de-Fer*, et y occupa le bâtiment où M. Emery rétablit le séminaire de Saint-Sulpice, après la Révolution, et qui a été démolí en 1837. L'entrée principale de cette maison était en face de la rue Honoré-Chevalier; sur une autre porte on voyait une inscription où l'année 1731 était marquée, comme l'époque de la translation des *sœurs de l'Instruction chrétienne* dans cette maison (4).

M. Olier établit encore des écoles gratuites en faveur des enfants de la classe indigente. Il en ouvrit plusieurs dans des salles abandonnées de la dépendance de son église, et veilla avec un soin extrême sur tous les maîtres et les maîtresses chargés de l'éducation des enfants. Par le conseil de M. Olier, mademoiselle Leschassier, que nous avons déjà fait connaître, se voua tout entière au salut des enfants et au soulagement des malheureux de toute espèce. Elle était l'avocate de tous les pauvres, surtout des femmes; elle écoutait leurs plaintes, lisait leurs papiers, et décidait leurs différends avec un talent, une justesse d'esprit et une sagesse admirables. Un ecclésiastique, dont M. Olier se servit pour beaucoup de bonnes œuvres, l'abbé Servien de Montigny, contribua, plus tard, à l'établissement des sœurs de l'Enfant-

† Les réglemens des filles de l'Instruction furent authentiquement approuvés, le 22 août 1657. *Archives du Royaume, section historique*, L. carton 1226. *Registre de la juridiction spirituelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, depuis 1652 jusqu'en 1699*, p. 343. — *Ibid.* carton 1223, fol. 34, verso. — M. Leschassier étant premier directeur du séminaire de Saint-Sulpice, exerçait la charge de supérieur de l'Instruction, dont il se démit, le 4 juillet 1700, lorsqu'il eut succédé à M. Tronson. — *Archives du Royaume, ibid. M. 4 7. fol. 45, verso.*

Jésus, su
sivemen
Maur, d
sœurs de
filles de
vaillères

NOTE

dans le g
» pris d'
» condui
» tes; et
» duite é
» naissai
» confère
» à nos e
» forte et
» l'adouc
» en elle
» de vivre
» a conti
mourut e
nauté des
comme o
inhumée
Saint-Sul
basse, sit
Marie E
parente d
struction
çoise du
comptes.
exercices
Dame-de-
siècle, et
elle se re
la liberté

† Jaillot
la mort de
Royaume.

Jésus, sur la paroisse de Saint-Sulpice, où elles ouvrirent successivement huit écoles. Elles sont connues sous le nom de *Saint-Maur*, de la rue où elles furent d'abord établies. Dans la suite, les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve y en ouvrirent trois; les filles de Sainte-Thècle, quatre; et toutes ces communautés travaillèrent efficacement à la réforme du faubourg (1).

(1) *Histoire des catéchismes de S.-Sulpice*, liv. 1.

FIN DE MARIE ROUSSEAU. — MADAME DE PARIS.

NOTE 8, p. 35. — Marie Rousseau persévéra jusqu'à sa mort, dans le genre de vie admirable dont nous avons parlé. « J'ai appris d'elle, disait M. du Ferrier, beaucoup de choses pour la conduite des âmes, et pour découvrir les imposteurs hypocrites; et quoiqu'il n'y eût rien d'ordinaire dans sa vie, sa conduite était fort régulière; je sais par expérience qu'elle connaissait les choses occultes. Un jour elle m'avertit qu'une conférence que j'avais préparée et mise par écrit pour la faire à nos ecclésiastiques, et que personne n'avait vue, était trop forte et trop relevée, me marquant de quelle sorte je devais l'adoucir. Je puis rendre ce témoignage à sa vertu, que j'ai vue en elle une grande humilité et une fidélité exacte à sa manière de vivre, n'y ayant jamais reconnu tant soit peu d'intérêt. Elle a continué jusqu'à la fin : *plena operibus bonis* (2). » Elle mourut en odeur de sainteté, le 4 août 1680 †, dans la communauté des sœurs de l'Instruction chrétienne, qu'elle avait fondée, comme on a vu, et qu'elle gouverna jusqu'à sa mort (3); elle fut inhumée le 6 du même mois, dans un des caveaux de l'église de Saint-Sulpice, qui sert aujourd'hui de sacristie à la chapelle basse, située sous celle de la sainte Vierge (4).

(2) *Mémoire de M. du Ferrier*, p. 277.

(3) *Remarques historiques*, t. 1, p. 68.

(4) *Ibid.*, t. 1, p. 286.

Marie Rousseau fut remplacée, quelques années après, par une parente de M. Olier, qui lit revivre, dans la communauté de l'Instruction, les grands exemples de la fondatrice. Ce fut Marie-Françoise du Plessis-le-Picard, veuve de M. de Paris, maître des comptes. Après la mort de son mari, voulant s'adonner aux exercices de la pénitence, elle alla dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Issy, s'y dépouilla de tous les ornements du siècle, et se consacra sans réserve à Marie. Depuis ce moment elle se revêtit sous ses habits d'une rude bure, et n'ayant point la liberté d'entrer en religion, elle voulut y suppléer, en s'obli-

† Jaillot, in-8°, t. 7, p. 68, et l'auteur des *Remarques historiques* ont placé la mort de Marie Rousseau au 4 août 1688; elle arriva en 1680. — *Archives du Royaume, sect. hist. N. 437, fol. 1, verso.*

(1) *Règles du tiers-ordre de la pénitence expliquées par le Père Frassen*, 8^e edit. in-12. 1752, p. 204, etc.

(2) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. III, p. 94.

(3) *Règles, etc.*

(4) *Journal de M. Tronson*, fol. 126.

(5) *Ibid.* f. 439

geant, par voû, au jeûne et à l'abstinence (1), et probablement aussi en entrant, comme elle fit, dans la communauté séculière des sœurs de l'Instruction (2). Elle couchait sur des planches, ou sur une simple paille, et ses mortifications étaient excessives. On a publié une notice très-édifiante sur cette sainte veuve (3). On lit, dans le journal de M. Tronson, que, le mardi 14 août 1696, elle vint à Issy, dans la chapelle de Lorette, accompagnée de la supérieure de la communauté du Bon-Pasteur; qu'elle y offrit, pour la statue de la sainte Vierge, une robe de brocart, et communia à la Messe que célébra pour elle M. de Saint-Antoine (4); qu'au mois de juin de l'année suivante, madame de Paris et sa mère y portèrent encore d'autres ornements (5).

PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME-DES-VERTUS.

NOTE 9, p. 37. — Il doit son origine à une image miraculeuse de la sainte Vierge, qui y attira un concours extraordinaire, l'an 1338. Le roi Philippe de Valois et la Reine s'y rendirent, et y laissèrent des témoignages de leur munificence. Le duc d'Alençon, le comte d'Estampes et plusieurs autres y offrirent aussi des présents. Ce qui donna lieu à ce concours, ce furent divers miracles opérés sous les yeux d'une multitude innombrable de témoins, et qui firent surnommer ce lieu *Notre-Dame-des-Vertus*, c'est-à-dire des miracles; car c'est ce qu'on entendait, au XIV^e siècle, par le mot *des vertus* (6). L'histoire en a été écrite en vers français: on la trouve dans le *Théâtre des antiquités de Paris*, par du Breul. Pensant bien que tous les lecteurs ne goûteraient pas également ce récit, cet écrivain le rapporte néanmoins, pour la consolation des gens de bien et fidèles catholiques: car pour autre manière de gens, ajoutait-il, ne me chault si la chose leur sera agréable ou non (7).

Il raconte que, dans une grande sécheresse qui désolait le pays, une jeune fille étant venue, le second mardi du mois de mai 1338, pour parer de fleurs la statue de la sainte Vierge de l'église d'Aubervilliers, elle vit cette statue comme toute baignée de sueur, malgré la chaleur qu'il faisait alors, et que tous les habitants, convoqués au son des cloches, ayant été témoins du prodige, il survint une pluie très-abondante qui fit renaitre la joie dans tous les cœurs, et donna lieu à ce concours extraordinaire.

Bien qu'en ce temps il fit une chaleur extrême,
Et qu'aux champs tout brûlât, jusqu'aux racines même;
Mais la Vierge eut alors de son cher Fils le don
De maier le temps chaud en pluis de saison (II).

(4) *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 4043.

Cet évé
extraordin
opérée su
de circons
doute ces
de la con
église. Il e
conçurent
les parois
en pèlerin
ques; l'on
sion, que
rent que

Pour av
et satisfair
cure de ce
tout les jo
vant Jésus
Pollalion y
ver (2); s
soule d'au
n'eut plus
Vierge da
retira, com
mencer l'é
séminaire
ration. M.
On a dit q
de Saint-S
cession de
tin; lorsqu
tait la gran
en s'arrêta
gine de ce
en devotio
parc de V
successeur
prima ces
étaient in
fut transfé
Antoine, à
Val-de-Gr
cette prati

Cet événement fut le prélude de plusieurs prodiges non moins extraordinaires, entr'autres de la résurrection de deux enfants, opérée subitement en présence de la statue, et avec un concours de circonstances si particulières, qu'on ne saurait révoquer en doute ces miracles, dont l'un donna même lieu à l'établissement de la confrérie des Merciers de Paris, qui existait dans cette église. Il eût été difficile d'ajouter à la dévotion que les Parisiens concurent depuis pour Notre-Dame-des-Vertus. En 1529, toutes les paroisses de cette capitale s'y étant rendues simultanément en pèlerinage, pour s'opposer aux progrès des nouveaux hérétiques; l'on porta tant de torches et de flambeaux à cette procession, que ceux qui étaient dans le voisinage de Montlhéry crurent que Paris était en feu (1).

Pour avoir dans le bourg d'Aubervilliers un clergé nombreux, et satisfaire par ce moyen au concours des pèlerins, on donna la cure de ce bourg aux prêtres de l'Oratoire. On s'y rendait surtout les jours de fêtes et les samedis : le Père Jean Garnier, savant Jésuite, y allait, tous les ans, à pied et à jeun; Madame de Pollalion y venait, de Paris, nu-pieds, en pèlerinage, même l'hiver (2); sans parler encore de M. Alain de Solminihac et d'une foule d'autres saints personnages. Mais persone, peut-être, n'eut plus de dévotion que M. Olier à honorer la très-sainte Vierge dans ce lieu. Ce fut à Notre-Dame-des-Vertus qu'il se retira, comme il a été dit, pour consulter DIEU avant de commencer l'établissement de Vaugirard (3); et, à son exemple, le séminaire de Saint-Sulpice a toujours eu ce pèlerinage en vénération. M. de Bretonvilliers commençait par là ses vacances (4). On a dit que tous les ans, le mardi de la Pentecôte, le séminaire de Saint-Sulpice s'y rendait en corps, en se joignant à la procession de la paroisse. On partait environ à trois heures du matin; lorsqu'on était arrivé à Notre-Dame-des-Vertus, l'on y chantait la grand'Messe, et on revenait ensuite à Paris en procession, en s'arrêtant à la Villette et à Saint-Lazare (5). On ignore l'origine de cet usage. La paroisse de Saint-Sulpice se rendait encore, en dévotion, à l'église de Saint-Antoine-du-Buisson, au-delà du parc de Versailles (6). Mais en 1689, sous M. Baudrand, quatrième successeur de M. Olier dans la cure de Saint-Sulpice, on supprima ces deux processions, à cause de quelques abus qui s'y étaient introduits. Le pèlerinage de Saint-Antoine-du-Buisson fut transféré, à ce qu'il paraît, au petit Saint-Antoine, rue Saint-Antoine, à Paris; et celui de Notre-Dame-des-Vertus, d'abord au Val-de-Grâce (7), puis à Notre-Dame-de-Paris, jusqu'en 1750, où cette pratique fut entièrement supprimée (8). La cessation de cet

(1) *Ibid.* 1043, 1048.

(2) *Lebeuf, ib.* p. 279, 482.

(3) Ci-dessus, p. 309.

(4) *M. Bourbon, Mémoires sur M. de Bretonvilliers,* p. 45, 49.

(5) *Journal de M. Tronson,* 1677, fol. 21, verso; 1679, fol. 81, verso.

(6) *Remarques historiques.* t. II, p. 651. — *Mémoires de Feytaud,* Ms. in-4o, p. 40.

(7) *Remarques historiques.* t. II, p. 652; t. I, p. 150.

(8) *Ibid.* t. I, p. 401.

usage ne diminua point la dévotion du séminaire de Saint-Sulpice pour Notre-Dame-des-Vertus ; et encore aujourd'hui plusieurs ecclésiastiques de cette maison s'y rendent en pèlerinage pendant les vacances.

SUR LA SECTE DES ILLUMINÉS.

NOTE 10, p. 41. — Les principaux de ces fanatiques, qui périrent par la main du bourreau, furent Simon Morin, Lagrange, et le baron de Beausoleil. M. Olier, dans une de ses lettres, parle en ces termes d'un religieux qui était venu à Paris pour y répandre ces détestables erreurs : « Quant à ce pauvre homme que » vous m'adressâtes, il y a quelque temps, il ne le faut pas nom- » mer *bon pauvre*, car il s'est trouvé très-méchant. C'est un » Capucin apostat, illuminé, qui a semé en cette ville des abomi- » nations les plus horribles de l'enfer ; jusque là qu'en étant averti, » on me demanda deux personnes de notre maison, pour être té- » moins de sa doctrine ; et ceux-ci, s'étant cachés sous une tapis- » serie, l'entendirent proférer les blasphèmes les plus effroyables » contre la pureté de la sainte Vierge, qui aient jamais été ouïs. » J'en eus mauvais augure à son abord, ne lui voyant point de » profession ni d'emploi ordinaire, et n'ayant que des paroles en » bouche, sans recueillement, sans simplicité, et sans humilia- » tion ni obéissance (1).

(1) *Lettres aut.*
M. Olier, p.
36.

M. OLIER
SAL.

Après a
cinq ans,
les deux
épuisé, qu
qu'alors il
ment. Lor
rait sous
» force, ré
» craintes,
» peines a
» le salut
d'affaires
vitait à p
» lui répo
» ni le li
» quelque
» heureux
» quemen
» faut sou
fois, néan
prendre u
ployait la
Sacrifice,
l'après-m
par pure
travail et
calt de le

LIVRE SIXIÈME.

M. OLIER VA VÉNÉRER LES RESTES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A ANNECI. DIVERS AUTRES PÈLERINAGES.

Après avoir travaillé dans sa paroisse l'espace d'environ cinq ans, avec un courage et un zèle infatigables, surtout les deux dernières années, M. Olier se trouva bientôt si épuisé, qu'il fut contraint de recourir aux remèdes. Jusqu'alors il s'était toujours refusé toute espèce de délasserement. Lorsqu'on lui représentait qu'à la fin il succomberait sous le poids du travail : « JÉSUS-CHRIST est notre » force, répondait-il ; sa charité doit dissiper toutes nos » craintes, et l'amour pur nous faire embrasser toutes ces » peines avec joie. Que n'a pas souffert le Fils de Dieu pour » le salut des âmes ! » Lorsque M. Olier était accablé d'affaires et de travaux, et que M. de Bretonvilliers l'invitait à prendre un peu de délasserement : « Mon enfant, » lui répondait-il avec douceur, ce n'en est ni le temps » ni le lieu ; Notre-Seigneur ne me permet pas d'avoir » quelque consolation sur la terre. Attendons la bien- » heureuse éternité, et alors nous jouirons de DIEU uni- » quement ; ô chère éternité, que tu es aimable ! mais il » faut souffrir avant que de te posséder (1). » Plusieurs fois, néanmoins, il céda aux instances qu'on lui fit d'aller prendre un peu de repos à la campagne. Mais là, il employait la matinée à l'oraison, à la célébration du saint Sacrifice, à écrire des lettres, quelquefois à lire ; et, l'après-midi, s'il donnait quelque temps à la promenade par pure condescendance, il se remettait incontinent au travail et à l'oraison jusqu'au souper. Lorsqu'on s'efforçait de le retirer de ses occupations, en lui représentant

I.

On ordonne à M. Olier de s'éloigner de sa paroisse pour rétablir sa santé.

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 630.

qu'il n'était venu à la campagne que pour prendre du repos : « Notre-Seigneur, disait-il, me fait la grâce de me » reposer beaucoup mieux en cela qu'en toute autre » chose (1). » Mais, l'année 1647, il se trouva plus épuisé encore, et les médecins lui déclarèrent que, s'il refusait un prompt soulagement, il était impossible qu'il ne succombât tout-à-fait, et ne se vit dans la nécessité de renoncer à sa cure. Il crut alors devoir se rendre à cet avis, et consentit à suspendre ses travaux, à s'éloigner même pour un temps de sa paroisse.

(1) *Espriu de M. Olier.*

II.
M. Olier se détermine à faire le pèlerinage d'Anneci. Dessein de la Providence dans ce voyage.

Depuis dix ans, il désirait de pouvoir accomplir la promesse qu'il avait faite à Dieu d'aller, à Anneci, vénérer le tombeau du bienheureux évêque de Genève, et lui rendre grâces de la santé qu'il avait recouvrée autrefois par son intercession. Quoiqu'il eût cherché, d'année en année, les moyens de remplir son engagement, il avait toujours été arrêté par de nouveaux obstacles. Les besoins extrêmes des âmes, au salut desquelles il avait travaillé continuellement, lui avaient paru une raison légitime pour différer ; mais la circonstance dont nous parlons le déterminait enfin : car, d'un côté, les médecins lui recommandaient l'exercice corporel, et, de l'autre, il croyait

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 219, 220. — Remarq. historiques, t. I, p. 47, note.*

avoir assez de forces pour entreprendre ce voyage (1). On verra bientôt que ce ne fut pas sans un dessein particulier de la Providence. Dieu, destinant son serviteur à travailler à la sanctification du clergé, voulut qu'il portât de ville en ville la bonne odeur de ses vertus, et se conciliât ainsi l'estime et la confiance des ecclésiastiques. Dans ce même dessein, il se plut à inspirer pour lui aux âmes les plus éminentes de ces contrées un respect et une vénération extraordinaires ; en sorte que, parvenues elles-mêmes à une perfection consommée, elles ne pouvaient lui témoigner tant d'estime sans communiquer aussi à chacun cette haute opinion. De ce nombre furent Marguerite du Saint-Sacrement, en Bourgogne ; Marie de Valence, et la mère

de Bres
guedoc.
naissin
dont le
pieuses

Avar
tume, c
tion de
avec qu
desque
Saints
qu'il a
avaient
inspiré
lerinag
l'abbay
et pass
y rend
nard y
naires
même

† Le
taires,
longs v
de Fon
par un
ferme
de terr
à treiz
l'affect
qu'il ré
torale.
qui en
posséd
Gentie

de Bressand, en Dauphiné; Françoise de Mazelli, en Languedoc; la mère de Saint-Michel, dans le comtat Venaissin; Madeleine de la Trinité, en Provence; et d'autres dont les Vies sont publiées pour l'éducation des âmes pieuses.

Avant de sortir de Paris, M. Olier alla, selon sa coutume, demander dans l'église de Notre-Dame la bénédiction de la très-sainte Vierge †; puis il se mit en chemin avec quelques ecclésiastiques du séminaire, du nombre desquels était M. de Bretonvilliers. Sa dévotion aux divers Saints dont on montrait les reliques dans les provinces qu'il allait traverser, et son respect pour les lieux qu'ils avaient autrefois sanctifiés par leur présence, lui avaient inspiré la pensée de faire ce long voyage en esprit de pèlerinage et de religion. Ayant dessein de visiter d'abord l'abbaye de Clairvaux, il prit sa route par la Bourgogne, et passa à Châtillon-sur-Seine, célèbre par le culte qu'on y rend à l'auguste Mère de Dieu. Il savait que saint Bernard y avait été favorisé de plusieurs grâces extraordinaires; et, à peine y fut-il arrivé, qu'il se rendit le soir même à l'église, et demeura quelque temps en oraison,

III.
M. Olier fait
le pèlerinage de
Châtillon-sur-
Seine.

† Le jour de son départ, M. Olier dicta ses dispositions testamentaires, comme on faisait quelquefois alors, avant d'entreprendre de longs voyages. Par un acte notarié, il donna la jouissance de la terre de Fontenelle à M. de Lantages, comme il a été déjà rapporté; et, par un autre, il fit donation au séminaire de Saint-Sulpice de la ferme du Plessis-Placy, composée d'environ quatre-vingts arpents de terre labourable, et de diverses dépendances, situées dans la Brie, à treize lieues de Paris. Il allègue, pour motif de cette donation, l'affection qu'il porte au séminaire, et la considération des services qu'il reçoit de cette communauté, dans l'exercice de sa charge pastorale. Il légua sans doute la terre de Fontenelle à son second frère, qui en portait déjà le nom. Outre cette terre et le Plessis-Placy, il possédait encore, en 1649, une terre seigneuriale, appelée le *Pré-Gentier* (1).

(1) *Actes de Marreau, notaire à Paris, 2 septembre 1647; juillet 1649.*

prosterné devant l'image miraculeuse de Marie. On peut présumer qu'il y reçut beaucoup de grâces : du moins il en sortit profondément anéanti à ses propres yeux, plein de mépris pour lui-même ; et le lendemain, en célébrant la sainte Messe à l'autel consacré sous l'invocation de la sainte Vierge, il éprouva des consolations si vives, que jamais on ne vit plus éclater sur les traits de son visage, ni l'on ne ressentit mieux dans ses entretiens les pures flammes de l'amour divin (1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 220, 221, 222, 223. — *Mémoires autog. de M. Olier*, t. V, p. 342, 312 et suiv.

IV.

Il visite l'abbaye de Clairvaux et celle de Cîteaux.

De Châtillon, il prit la route de Clairvaux. N'en étant plus qu'à une demi-lieue, il descendit de cheval avec ceux qui l'accompagnaient, et voulut aller à pied jusqu'à l'abbaye, en silence et en faisant oraison. La nature du lieu l'y invitait, et semblait lui fournir un sujet continuel de méditation : c'était un bois fort couvert et fort épais, comme ceux qui environnaient la plupart des anciens monastères. Il arriva à Clairvaux la veille même de la Nativité de la sainte Vierge, bien consolé de voir enfin la solitude qu'avait choisie autrefois saint Bernard, et admirant comment, par le grand nombre de Saints qu'il y avait formés, il avait fait une image du ciel, d'un désert rempli de bêtes féroces. Il y demeura deux jours, si abîmé dans une continuelle oraison, qu'on avait peine à l'en retirer : ce fut toute son occupation le jour de la fête. Le lendemain, il célébra la sainte Messe dans l'ancienne chapelle de saint Bernard, et visita ensuite tous les endroits du dedans et du dehors du monastère, qui rappelaient quelque trait particulier de la vie du saint fondateur. Ayant été conduit à une petite cellule du Bienheureux qu'on y montrait, il y demeura longtemps en prières, et il ne fut pas facile de l'en faire sortir : ce qui remplit d'admiration pour sa personne les bons religieux qui l'accompagnaient (1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 224, 225.

De Clairvaux, il se rendit à Dijon, et séjourna dix jours à la chartreuse de cette ville, où il fut reçu avec des dé-

monst
l'abba
tume,
gneur,
qui y
dans l
Etats
Jésus-
nastèr
général
le sémi
ment
religie

De
était p
l'avai
rite d
des an
cité p
Enfan
qui fu
merce
les vo
rite, p
vivem
pour c
vertu.
dans
Renty
n'avai
ans (5
que le
de son
même
de la

monstrations de joie extraordinaires. Étant allé de là à l'abbaye de Cîteaux, sa première pensée fut, selon sa coutume, d'entrer d'abord à l'église pour y adorer Notre-Seigneur, versant de la plénitude de son Esprit dans l'Ordre qui y avait pris naissance, et qui de là s'était répandu dans l'Eglise avec tant d'édification pour la France et les Etats voisins. Outre les grâces personnelles qu'il reçut de JÉSUS-CHRIST dans ce lieu de bénédiction, l'abbé du monastère, le pieux et zélé Claude Vaussin (1), supérieur-général de tout l'Ordre, lui accorda pour lui-même et pour le séminaire de Saint-Sulpice, l'avantage d'être spécialement associé à toutes les prières et bonnes œuvres de ses religieux (2).

De Cîteaux, M. Olier prit la route de Beaune. Lorsqu'il était parti de Paris, plusieurs grands serviteurs de DIEU l'avaient engagé à s'y arrêter, pour voir la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite (3), l'une des âmes les plus favorisées des dons de la grâce, et suscitée pour renouveler, dans ce siècle, la dévotion à la Sainte-Enfance du Sauveur (4). M. de Renty dont on a parlé, et qui fut l'un des apôtres de cette dévotion, était en commerce de lettres avec les Carmélites de Beaune; et comme les voies par lesquelles DIEU conduisait la sœur Marguerite, paraissaient s'éloigner de l'ordre commun, il désira vivement que M. Olier profitât de l'occasion de son voyage pour connaître cette sainte fille, et qu'il fit l'épreuve de sa vertu. Entièrement appliquée à DIEU, elle vivait si retirée dans l'intérieur de son monastère, que lorsque M. de Renty s'était présenté la première fois pour la voir, elle n'avait parlé à aucune personne séculière depuis treize ans (5); et ce motif apparemment fit désirer à M. Olier que les religieuses de Beaune fussent prévenues du sujet de son voyage. Dans ce dessein, M. de Renty écrivit lui-même (6) en ces termes à leur Prieure, la mère Elisabeth de la Trinité :

(1) *Gall. christiana*, t. iv, fol. 1014 et seq.

(2) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. 2, p. 225.

V.

M. Olier visite la sœur Marguerite du S. Sacrement. Grâces qu'ils reçoivent l'un et l'autre.

(3) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. 11, p. 226.

(4) *Vie de la sœur Marguerite*, par le Père Ameiot, liv. viii.

(5) *Vie de M. de Renty*, part. 111, c. v.

(6) *Vie*, par M. de Bretonvilliers, *ibid.*

« Ma révérende Mère, je crois que vous aurez une grande
 » joie (d'apprendre) que la Providence de DIEU fait aller
 » M. l'abbé Olier par vos quartiers, se rendant au tombeau
 » du bienheureux Evêque de Genève, François de Sales.
 » Je l'ai supplié que ce ne fût pas sans vous voir; il m'a
 » témoigné que c'était son dessein, et m'a prié de vous écri-
 » re, et à ma sœur Marguerite. Ce que je fais plutôt pour lui
 » obéir que pour vous recommander un Saint et très-grand
 » (Saint) de nos jours. Vous le remarquerez bientôt. J'es-
 » père que Notre-Seigneur fera abonder sa bénédiction sur
 » votre entrevue; et si j'avais à vous donner conseil, ce se-
 » rait de lui faire connaître entièrement ma sœur Margue-
 » rite, parce qu'il n'y a personne en qui vous puissiez
 » prendre plus de confiance, et qui ait plus de grâce et d'ex-
 » périence pour vous servir d'appui devant DIEU et devant
 » les hommes, autant qu'il sera nécessaire. J'aurais tort de
 » vous en dire davantage. C'est au saint Enfant Jésus et à
 » sa grâce de tout gouverner.

(1) *Lettre de M. de Renty, du 2 septembre 1647. Archives des Carmélites de Beaune.*

» Je vous supplie que la communauté demande quelques
 » conférences à M. Olier. Il est toujours plein; vous ver-
 » rez un grand vaisseau de grâce et une pure lu-
 » mière (2). »

En arrivant à Beaune, dès qu'il eut rendu ses devoirs à JÉSUS-CHRIST au très-saint-Sacrement de l'autel, M. Olier visita l'hôpital, disant à ceux qui l'accompagnaient, qu'après avoir adoré JÉSUS-CHRIST dans le trône de son amour, il fallait l'adorer dans la personne des pauvres où il se cache (2). Ensuite, il se rendit au couvent. La sœur Marguerite, qui ne le connaissait point encore, savait d'une manière surnaturelle que DIEU devait l'unir, par la dévotion à l'Enfant JÉSUS, à une âme qui lui serait donnée pour guide dans les voies spirituelles; et ce qui se passa dans cette occasion ne lui permit pas de douter que M. Olier ne fût à son égard l'instrument de la Providence (3). Car elle se sentit pénétrée d'une vénération si profonde pour sa

(2) *Vie, par M. de Bretonvillers, p. 228.*

(3) *Ibid. pag. 226. Lettres de M. Olier à la sœur Marguerite. Archives des Carmélites de Beaune.*

personne
 vant lui,
 viteur, ce
 Nous ne
 éprouvèr
 » l'esprit
 » dans le
 la sœur M
 rendu gra
 promis (2
 avait écri
 sus, qui e
 nera et
 d'hui (3)
 la mère
 montre la
 guerite (2
 temps qu
 pour la p
 nait de sa
 Un de
 voyage, e
 de M. Olier
 Marguerite
 inconnue
 qu'il ava
 rant que
 Amelote
 nous pos
 des plus
 Nulle pa
 servante
 de piété
 Les rapp
 Renty, f

personne, qu'elle ne put s'empêcher de se prosterner devant lui, et d'adorer l'Enfant Jésus, présent dans son serviteur, comme si elle l'eût vu de ses yeux dans la crèche. Nous ne saurions raconter les faveurs intérieures qu'ils éprouvèrent. « C'est une chose incompréhensible à tout » l'esprit humain, que l'opération divine de l'Esprit-Saint » dans les âmes, » écrivait sur ce sujet M. Olier (1). Enfin la sœur Marguerite, au comble de ses vœux, après avoir rendu grâces à la Bonté divine de lui avoir donné ce guide promis (2), remit à M. Olier une image sur laquelle elle avait écrit ces paroles : *Mon révérend Père, l'Enfant Jésus, qui est notre liaison, notre vie, notre tout, perfectionnera et consummera la grâce qu'il nous a faite aujourd'hui* (3); et M. Olier de son côté lui donna le crucifix de la mère Agnès (4), qu'il portait toujours sur lui, trait qui montre la singulière estime qu'il faisait de la sœur Marguerite (5). Il continua à la diriger par lettres, le peu de temps qu'elle vécut encore; et elle ne cessa de témoigner, pour la personne de M. Olier, et pour tout ce qui lui venait de sa part, la plus extraordinaire vénération.

Un des fruits que la Providence voulait tirer de ce voyage, était sans doute de faire connaître, par le moyen de M. Olier, la vertu cachée et les dévotions de la sœur Marguerite. Elles seraient vraisemblablement demeurées inconnues, s'il n'eût renouvelé, pour cette sainte fille, ce qu'il avait déjà fait en faveur de la mère Agnès, en procurant que sa vie fût écrite; car ce fut lui qui détermina le Père Amelote à composer la Vie de la sœur Marguerite que nous possédons, et qui engagea encore plusieurs docteurs, des plus recommandables de ce temps, à l'approuver (6). Nulle part, peut-être, les dons et les vertus de cette grande servante de Dieu ne furent plus connus, ni ses pratiques de piété plus goûtées qu'au séminaire de Saint-Sulpice. Les rapports spirituels de M. Olier avec elle et avec M. de Renty, furent même l'occasion qui fit naître ou qui aug-

(1) *Lettres spirituelles de M. Olier*; lettre

CLXXVI, p. 632. — *Lettres aut. du même*, p. 371. —

Archives des Carmélites de Bourne.

(2) *Lie par M. de Bretonvilliers* p. 227.

(3) *Ibid.*, 230. — *Mém. aut. de M. Olier*, t. v, p. 337, 338, 339.

(4) *Lettre aut. de M. Olier à la Supérieure des Carmélites, Archives de ces religieuses*.

(5) Ce crucifix fut rendu à M. Olier, après la mort de la sœur Marguerite.

(6) Le Père Guerdan disait avoir appris ce fait du Père de Saint-Pr. *Archives, ibid.*

(1) Nous entrons encore en part des devoirs de la Société de l'Enfance, que notre très-honoré frère de Renty nous a daigné communiquer. *Lettres aut. de M. Olier à la mère Elisabeth de la Trinité, Prieure des Carmélites de Beaune*

(2) *Calendrier hist. de la paroisse de Saint-Sulpice, 1777, 1778. p. 94. — Histoire des Carmélites de S.-Sulpice, p. 47.*

(3) *Vie de M. Olier. ibid. pag. 227, 228.*

VI.

M. Olier s'égaré dans les montagnes du Jura. Son égalité d'âme dans ce péril.

menta dans cette communauté la dévotion à l'Enfance du Sauveur; jusque là que M. Olier voulut que douze ecclésiastiques des plus zélés et des plus fervents, en récitassent l'Office (1), et que M. Blanlo, comme nous le dirons dans la suite, composa sur *l'Enfance chrétienne*, un petit écrit qui fut publié après sa mort. Cette dévotion s'établit aussi à la paroisse, où l'on en faisait l'Office le vingt-cinquième jour de chaque mois; et pour le rendre plus solennel, un prêtre de la communauté, des plus distingués, qui fut depuis l'illustre archevêque de Cambrai, composa les *Litanies de l'Enfant Jésus*, qu'on y chantait après les Vêpres (2), et que l'on a insérées depuis dans divers livres de piété.

Le séjour que M. Olier fit à Beaune ne fut pas seulement utile à la sœur Marguerite : toutes les religieuses du couvent voulurent conférer avec lui, et ce fut avec le plus grand fruit : car la Supérieure témoigna souvent depuis, que si l'esprit de ferveur s'était renouvelé sensiblement dans le monastère, c'était à ses entretiens spirituels avec les religieuses qu'il fallait attribuer ce changement. M. Olier fut si édifié des saintes dispositions où il les avait trouvées, et de celles où il les laissa, qu'en sortant de Beaune, il dit à M. de Bretonvilliers que leur communauté était une des plus ferventes qu'il connût. Non content d'y avoir répandu la bonne odeur de Notre-Seigneur, sachant que le monastère était pauvre, il lui fit une aumône considérable (3).

En quittant Beaune, il résolut d'aller vénérer le corps de saint Claude. Lorsqu'il était à deux journées de cette ville, dont il ignorait le chemin, il fut obligé de prendre un guide pour y arriver plus sûrement; mais celui-ci s'égara, et conduisit la compagnie dans un passage fort dangereux. D'un côté c'était une haute montagne, et de l'autre on ne rencontrait que des précipices, où plusieurs torrents venaient se jeter avec un fracas qui, joint aux ténèbres de la nuit, augmentait la frayeur dont on a peine à se défendre, quand on se trouve en pareille extrémité

au milieu
descendu
Ce qui aj
vais pas,
ble aux
certé fut
qu'il ne s
toute la
qui ne pe
prit. « M
» metton
» qu'il da
» suis la
» chemin
» grand
l'espace
revenu à
» près pa
vers l'ob
Durant t
de plaint
chemin l
pas mon

Son ég
ce dange
lage de
voyant a
s'en défi
quels il
geois fu
pèlerins
terreur f
tôt dissi
en défe
et dès c

au milieu d'un désert. Chacun marchait à tâtons : on était descendu de cheval, et à peine pouvait-on rien distinguer. Ce qui ajoutait encore à la difficulté de sortir d'un si mauvais pas, c'était une pluie abondante dont il était impossible aux voyageurs de se mettre à couvert. Le guide déconcerté fut contraint d'avouer qu'il avait perdu le chemin, et qu'il ne savait plus comment le retrouver. Dès ce moment, toute la compagnie trembla d'effroi. M. Olier fut le seul qui ne perdit ni le calme de ses sens, ni la présence d'esprit. « Mes enfants, dit-il à tous ceux qui l'accompagnaient, » mettons-nous en prières, et supplions Notre-Seigneur » qu'il daigne lui-même nous conduire. Il nous a dit : *Je suis la voie* ; suivons-le donc, et nous retrouverons notre » chemin. Recommandons-nous à la sainte Vierge, et au » grand saint Claude que nous allons visiter. » On pria l'espace d'un demi-quart d'heure. Alors le guide, comruve revenu à soi, s'écrie : « Venez, je sais maintenant à peu » près par où il faut aller. » On le suit avec peine à travers l'obscurité ; mais enfin on arrive sans nul accident. Durant tout ce temps, M. Olier ne prononça pas un mot de plainte contre le guide ; et quand il eût marché dans le chemin le plus sûr, au milieu du plus beau jour, il n'eût pas montré plus de tranquillité d'esprit(1).

(1) *Vie de M. Olier, ibid. pag. 244, 245.*

Son égalité d'âme parut encore après qu'on fut sorti de ce danger. Le lieu où l'on termina la journée était un village de Franche-Comté, nommé Condé ; les habitants, voyant arriver cinq personnes à cheval au milieu de la nuit, s'en défièrent, et les prirent pour des ennemis, contre lesquels il fallait se mettre en garde. Le refus que ces villageois faisaient de les laisser avancer, fit craindre aux pèlerins d'être forcés de retourner sur leurs pas ; mais cette terreur fut de peu de durée. Le serviteur de DIEU eut bientôt dissipé celle des Francs-Comtois qui allaient se mettre en défense. On croyait avoir surpris des espions armés ; et dès qu'on les eut vus de près, on reconnut que c'était

VII.

Mauvais accueil que lui font des villageois ; il gagne leur confiance.

une compagnie de pèlerins, qui faisaient le voyage de Saint-Claude. On leur laissa donc libre l'entrée du village, et on leur permit de s'y arrêter. Mais soit qu'on ne pût faire mieux, soit qu'il restât encore quelque impression de défiance contre eux, ils ne trouvèrent pour retraite qu'une chaumière, où, après leur avoir servi du gros pain et de l'eau, on leur donna, pour tout logement, celui des animaux qu'on nourrissait dans cette pauvre demeure. Un lieu si incommode, pour des voyageurs excédés de fatigue, put bien augmenter celle de M. Olier; mais il n'altéra point le calme que son âme savait conserver en toute rencontre. Loin de montrer le moindre mécontentement, il parut au contraire si joyeux et si satisfait, qu'on eût dit, à le voir et à l'entendre, qu'ils avaient trouvé un séjour délicieux.

La douceur et la paix qu'il montra, l'affabilité avec laquelle il entretenait ceux qui le traitèrent, les paroles de salut qu'il mêla dans la conversation; tout cela, joint à un air de bonté qui prévenait tous les esprits en sa faveur, dès qu'on entra avec lui en conversation familière, les toucha si vivement, qu'ils ne pouvaient se lasser de l'entendre parler de Dieu. L'affection qu'ils conçurent pour lui, et leur vénération pour sa vertu, parurent surtout le lendemain. Au moment de son départ, on les vit fondre en larmes. Le regret qu'ils avaient de le voir partir était si profond, que, ne pouvant se séparer de lui, ils le conduisirent jusqu'au bord d'une rivière qu'il avait à traverser pour continuer sa route; ce qui fut regardé comme un trait de Providence; car ces paysans ayant vu de loin, lorsqu'ils se retiraient, que l'un des pèlerins qui conduisait la troupe, commençait à traverser la rivière à cheval dans un endroit rempli de précipices, ils l'arrêtèrent par leurs cris, et leur montrèrent un autre endroit où le gué était praticable (1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 245 et suiv.

VIII.
M. Olier vé-
nère le corps de

Les pèlerins arrivèrent enfin à Saint-Claude. Il serait difficile d'exprimer les consolations intérieures que M. Olier

éprouva
La peine
compagnie
» Je ress
» maient
» je pria
» tant de
» duire d
» Je souff
» pusse r
» cherche
» conduis
» de l'aut
» que ten
» norais
» L'Espr
» avait re
» dent, e
» Messieu
» voir (2)

En qui
en route
dernière v
de saint
pour lui
été présen
pour ne p
de recom
tière. Per
cepté le te
religieuse
non au to
cle où re
ainsi prés
qui lui av

éprouva en honorant les reliques de ce grand Saint (1). La peine qu'il avait à s'en séparer, fit juger à ceux de sa compagnie qu'il y reçut des faveurs bien particulières.

» Je ressentis, dit-il lui-même, des effets qui embaumaient mon âme, autant qu'elle l'ait jamais été. Comme je priais devant ce corps admirable, encore entier depuis tant de siècles passés *, un bon prêtre voulut me conduire dans l'église pour me faire voir de belles choses. Je souffrais assez en mon intérieur, en attendant que je pusse retourner vers ces sacrées reliques, pour y aller chercher Notre-Seigneur. Mais enfin ce bon homme me conduisit dans une chapelle du très-auguste Sacrement de l'autel ; là je m'arrêtai, et après m'être occupé quelque temps en sa présence, je considérai que, si j'honorais les reliques des Saints, je devais attendre tout de l'Esprit de Notre-Seigneur et de son sacré mystère, qui avait rempli les Saints de toute la sainteté qu'ils possèdent, et que c'était de ce mystère adorable que nos Messieurs présents avec moi devaient aussi tout recevoir (2). »

En quittant la ville de Saint-Claude, M. Olier se mit en route pour Anneci ; et, à peine fut-il arrivé dans cette dernière ville, qu'il se rendit sur-le-champ au tombeau de saint François de Sales. La tendre amitié qu'avait eue pour lui ce Bienheureux, depuis le moment où il lui avait été présenté à Lyon, fut alors trop présente à son esprit, pour ne pas réveiller dans son cœur les plus vifs sentiments de reconnaissance, et lui inspirer la confiance la plus entière. Pendant les trois jours qu'il demeura à Anneci, excepté le temps des repas, et de quelques visites qu'il fit aux religieuses de la Visitation, on le vit toujours en oraison, non au tombeau du saint Evêque, mais devant le tabernacle où reposait le très-saint Sacrement. Ce qui l'arrêta ainsi près de Notre-Seigneur, ce fut un mouvement secret qui lui avait fait connaître que ce serait dans le mystère

(1) Vie de M. Olier, *ibid.* pag. 228.

* NOTE 1, p.

(2) Mémoires autog. de M. Olier, t. v, p. 333, 334, 335.

adorable de l'Eucharistie, et au pied des autels, qu'il ressentirait le plus les effets de l'intercession du Bienheureux. Dès cette première journée, il crut apprendre de lui que son défaut était de n'aimer pas assez purement

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 330, 331.*

DIEU et d'être trop attaché à ses dons (1). « C'était en vérité, dit-il, ce qui me causait de grandes peines, et m'ôtait le repos, la simplicité et la dilatation du cœur.

» Je connus donc dès-lors que je devais aimer DIEU purement pour lui-même et en lui-même, l'aimer en son Esprit, qui est charité, mais la charité pure ; que je devais enfin embrasser tous mes frères en JÉSUS-CHRIST, pour désirer à tous la plénitude de ses dons. Je ne puis pourtant espérer cette grâce que par le mystère sacré de l'autel ; car lorsque je veux m'adresser à ce grand Saint, pour avoir part à l'amour dont il brûlait pour JÉSUS, je le trouve comme insensible à mes demandes, quoique sur la terre il fût la douceur même, et comme une vive expression de la bonté divine. Plus consommé maintenant en DIEU, et en ses perfections, qu'il ne l'était ici-bas, paraîtrait-il si indifférent pour une âme qui le recherche, qui a l'honneur de lui appartenir par alliance spirituelle, et qui reçoit même de lui de saintes instructions pour

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers, p. 231, 232. — Mém. aut. de M. Olier, t. v. p. 340, 341, 342.*

* NOTE 2, p. 89.

» son salut, si JÉSUS-CHRIST lui-même ne s'était réservé d'opérer, dans son très auguste mystère, cette consommation qu'il me fait espérer, et me promet tous les jours, comme il a fait dès le commencement de ma vocation à son service (2) * . »

IX

Trait remarquable d'humilité d'une religieuse. M. Olier visite la mère de Bressand.

Dans son séjour à Anneci, M. Olier eut lieu d'admirer la rare humilité d'une des religieuses de la Visitation de cette ville, Anne-Marie Rosset, ancienne supérieure du monastère de Bourges, et que saint François de Sales avait lui-même dirigée dans les voies de la perfection. La mère de Chantal, sachant les grâces dont DIEU avait coutume de la favoriser, en avait pris occasion de la traiter avec une grande sévérité apparente ; et il semble qu'après

la mort de
de la sor
tint en p
nastère.

supérieur
obéissance
grille, et
ble que f
répliquer
fait signe
religieuse
Cinquante
vaincu de

Continu

vue de Ge

» sons, m

» nous ar

» JÉSUS ne

pli le but

mais au li

rinage des

à Grenobl

sand, éluc

sitation de

à sa nouv

à Paris. I

il fit com

couvent (2

laissant é

des lieux

sita alors

il avait c

quelle il

sand (6) *

à la plus

II.

la mort de cette sainte fondatrice, on continuait d'en user de la sorte à son égard. Du moins ce fut la conduite qu'on tint en présence de M. Olier, lorsqu'il se présenta au monastère. Comme il était au parloir avec la communauté, la supérieure voulant qu'il jugeât lui-même de la parfaite obéissance de la mère Anne-Marie, la fit venir près de la grille, et lui commanda de chanter. Quelque désagréable que fût sa voix, cette vénérable ancienne obéit sans répliquer un seul mot, et continua jusqu'à ce qu'on lui eût fait signe de cesser. Une obéissance si prompte, dans une religieuse de cet âge, édifia beaucoup le serviteur de Dieu : *Cinquante miracles, dit-il, ne m'auraient pas si bien convaincu de sa vertu, qu'un acte de soumission si héroïque* (1).

Continuant de là son chemin, il fut vivement touché à la vue de Genève; et ne pouvant dissimuler sa douleur : « Passons, mes enfants, dit-il à ses compagnons de voyage; ne nous arrêtons pas dans un lieu où l'on rejette le règne de Jésus notre divin Maître et Docteur (2). » Il avait rempli le but principal de son voyage en quittant Anneci; mais au lieu de revenir sur ses pas, il voulut faire le pèlerinage des saints lieux de Provence. De Genève, il se rendit à Grenoble, dans le dessein d'y visiter la mère de Bressand, élue depuis peu supérieure du monastère de la Visitation de cette ville (3), et qui, en se rendant de Nantes à sa nouvelle destination, était venue elle-même le visiter à Paris. Il passa cinq jours à Grenoble, durant lesquels il fit comme une petite mission, tant aux religieuses du couvent (4), qu'à quelques ecclésiastiques de la ville; ne laissant échapper aucune occasion de s'entretenir avec ceux des lieux par où il passait (5). On peut présumer qu'il visita alors Marie de Valernot, dame d'Hereulais, pour qui il avait conçu la plus haute estime, et aux prières de laquelle il se recommandait en écrivant à la mère de Bressand (6)*. Cette dame, qui, dans l'état du mariage, s'éleva à la plus sublime perfection, était conduite par des voies

(1) *Vies de plusieurs supérieures de la Visitation. Anneci, chez Humbert Fontaine. 1693, in-4°.*

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, ibid. p. 248.*

(3) *Vie de la M. Marie-Constance de Bressand, p. 34.—Arch. du Roy. Visitation rue S.-Antoine in-fol. fol. 3.*

(4) *Vie, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 233.*
(5) *Ibid. pag. 242.*

(6) *Lettres aut. de M. Olier.*

* NOTE 3, p

assez semblables à celles de M. Olier : une soif insatiable de souffrir, une oraison presque sans interruption, un esprit continu de servitude envers Notre-Seigneur, étaient comme ses traits dominants et les caractères distinctifs de sa piété (1).

(1) *Vie de Marie de Valeriot, ibid.*

X.
M. Olier vi-
sita Marie de
Valence.

Le serviteur de DIEU, se trouvant dans le voisinage de la grande Chartreuse, sanctifiée par la présence de saint Bruno, eut la dévotion de la visiter. Il y passa deux jours, durant lesquels il demeura presque continuellement en oraison. Il visita aussi l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne, et y vénéra les reliques de ce saint Patriarche des solitaires d'Orient *. De là il se rendit à Valence, pour conférer avec la célèbre Marie Teissonnière. Depuis les missions d'Auvergne, cette sainte fille conservait une vénération singulière pour M. Olier ; et sa confiance en ses lumières alla même si loin, que, dans cette dernière entrevue, elle lui remit tout ce qu'elle avait écrit par le commandement de son confesseur. Ils eurent ensemble deux ou trois conférences, et se séparèrent en se disant le dernier adieu pour cette vie, avec la confiance de se rejoindre un jour dans l'éternité. Marie de Valence lui annonça sa mort comme prochaine : elle mourut en effet au bout de six mois. M. de Bretonvilliers, qui était présent, rapporte que la vue de cette grande servante de DIEU lui fit éprouver les plus douces consolations qu'il eût jamais goûtées de sa vie. « Je croyais voir plutôt un ange du ciel, dit-il, qu'une créature encore vivante sur la terre : elle me parut si remplie de l'Esprit de DIEU, et la modestie ravissante de son visage, qui avait quelque chose de sur-naturel, me fit une telle impression, qu'aujourd'hui même, quoiqu'il se soit écoulé déjà bien des années depuis notre entrevue, j'en suis tout aussi ému quand j'y songe, que si je l'entendais encore à présent. » Une des nièces de Marie de Valence voulait embrasser la vie religieuse ; M. Olier, sachant qu'elle ne pouvait fournir ce qui était né-

* NOTE 4, p. 90.

cessaire,
siraît être
curer par
tion pour

Lorsqu
gnon, il
François
du mona
que l'occ
dinaire ;
mère de
» cet ouv
» Olier, c
» Langue
» âmes à
» le Pon
» chère m
» DIEU, et
» mander
» lations,
» homme
» l'esprit
» prit pou
» grâce, et
Du Pon
lieux de P
con (3), ou
Madeleine
mi leurs
longtemps
la seconde
liques de s
prit de pe
tion. A Ai
puis son

cessaire, pour suppléer à l'indigence du couvent où elle désirait être reçue, le donna généreusement, autant pour procurer par cette bonne œuvre la gloire de DIEU, que par vénération pour la personne à qui appartenait cette prétendante (1).

Lorsqu'il eut quitté Valence, et en se rendant à Avignon, il eut le désir de voir au Pont-Saint-Esprit la mère François de Mazelli, fondatrice et première supérieure du monastère de la Visitation de cette ville. Il semble que l'occasion de cette entrevue ne fut pas tout-à-fait ordinaire; du moins c'est l'idée qu'en donne la Vie de la mère de Mazelli. « DIEU fit voir à notre mère, lit-on dans » cet ouvrage, son grand et admirable serviteur, M. l'abbé » Olier, que sa Providence conduisait en Provence et en » Languedoc, pour y faire de merveilleuses conquêtes des » âmes à l'accroissement de son royaume. Il passa par » le Pont-Saint-Esprit, et fut inspiré d'aller voir cette » chère mère, qui le reçut comme un ange envoyé de » DIEU, et s'ouvrit ingénument à lui. Il ne faut pas de » mander si ce fut avec une abondance de saintes conso- » lations, et une tres-grande utilité pour elle. Ce grand » homme et grand ecclésiastique approuva parfaitement » l'esprit et la vie de notre excellente religieuse; il la » prit pour l'une de ses plus chères filles que DIEU lia à sa » grâce, et en fit depuis grand état (2). »

Du Pont-Saint-Esprit, M. Olier alla visiter les saints lieux de Provence, la sainte Baume, Marseille et Tarascon (3), où, d'après la tradition de cette province, sainte Madeleine, saint Lazare et sainte Marthe, ont vécu et ont fini leurs jours *. Ces lieux de pèlerinage étaient depuis longtemps fort célèbres, et M. Olier y venait alors pour la seconde fois (4). Du moins il avait déjà vénéré les reliques de sainte Madeleine, envers laquelle son grand esprit de pénitence lui avait inspiré une particulière dévotion. A Aix, il espérait revoir le Père Yvan, occupé, depuis son retour de Paris, à perfectionner et à étendre

(1) Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 233, 234, 235.

XI.

M. Olier visite la mère de Mazelli.

(2) Discours sur plusieurs mères et sœurs de la Visitation, in-8°, Avignon, 1669 p. 257.

XII.

M. Olier visite les saints lieux de Provence. La mère de la Trinité.

(3) Vie, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 233.

* NOTE 5, p. 90.

(4) Mémoires autograp. de M. Olier, t. II, p. 346 verso.

l'ordre des religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde. La maison où l'institut avait pris naissance dans cette ville, était alors dirigée par la mère Madeleine de la Trinité, que DIEU avait suscitée pour aider le Père Yvan à jeter les fondements de cet Ordre. Quoiqu'elle fût d'une condition obscure, et fille d'un simple soldat, la renommée de sa sainteté lui avait tellement concilié l'estime universelle, qu'à Aix elle était le conseil de toute la noblesse; et il n'était pas possible d'ajouter à la confiance que le comte d'Alais, gouverneur de la province, et la comtesse sa dame lui témoignaient (1). C'était pour le Père Yvan, d'ailleurs si rude envers lui-même et envers tous, un prétexte journalier pour la traiter avec rigueur. L'on n'imaginait pas jusqu'où allait la dureté apparente de sa conduite envers cette sainte fille. M. du Ferrier en rapporte

(1) *Histoire de l'ordre de N.-D. de Miséricorde, Ms. in-4^o. 24^e cahier, 3^e page.*

(2) *Mémoires de M. du Ferrier, pag. III.*

(3) *Vie du Père Yvan, in-4^o, p. 633.*

un trait remarquable dont il fut témoin (2), et la visite même que M. Olier rendit à la mère Madeleine peut en fournir une nouvelle preuve (3). Par un effet de sa confiance entière au serviteur de DIEU, à qui le Père Yvan lui avait recommandé de découvrir ses dispositions intérieures, elle lui exposa en détail, et avec sa simplicité et sa naïveté ordinaires, toutes les grâces qu'elle avait reçues. M. Olier ne put s'empêcher d'admirer la conduite de DIEU sur elle, et jugeant qu'une âme si favorisée devait se conserver dans l'humilité la plus profonde, il chercha l'occasion de l'obliger à tout quitter; et, de fondatrice et de première de l'Ordre qu'elle était, à se faire la dernière de toutes les religieuses. Dans ce dessein, il la laissa parler pendant près de quatre heures. Ensuite, renversant en quelque sorte tout ce qu'elle venait de lui dire, il conclut par lui conseiller de s'humilier et de renoncer à sa charge, ajoutant qu'il lui convenait beaucoup mieux d'obéir que de commander; qu'il la connaissait assez pour lui parler ainsi, qu'elle devait l'en croire, et faire aveuglément ce qu'il lui proposait.

Quoique la mère Madeleine fût un peu surprise de ce

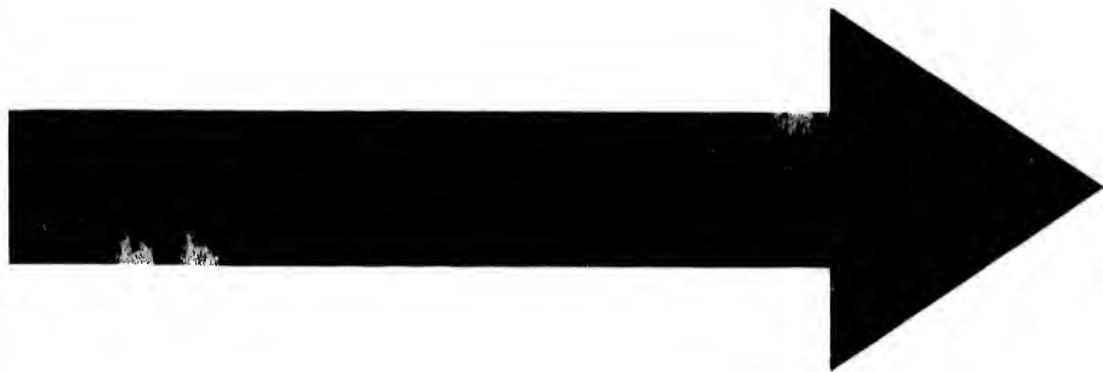
XIII.
Il conseille à la mère de la Trinité de se démettre de sa charge.

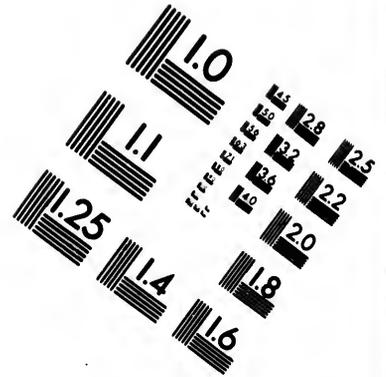
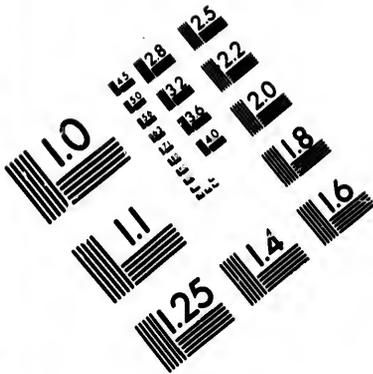
Miséricorde. La
ans cette ville,
e de la Trinité,
e Yvan à jeter
fût d'une condi-
la renommée
l'estime univer-
e la noblesse; et
ce que le comte
la comtesse sa
le Père Yvan,
ers tous, un pré-
ur. L'on n'ima-
rente de sa con-
rier en rapporte
(2), et la visite
deleine peut en
effet de sa con-
le Père Yvan lui
tions intérieures,
cité et sa naïveté
reçues. M. Olier
de DIEU sur elle,
se conserver dans
ccasion de l'obli-
première de l'Or-
e toutes les reli-
ler pendant près
en quelque sorte
it par lui conseil-
ge, ajoutant qu'il
e de commander;
ainsi, qu'elle de-
u'il lui proposait.
u surprise de ce

dénouement, ayant toujours eu une horreur extrême pour la vanité et les honneurs, toutefois elle ne s'en offensa point, ni n'en témoigna aucune peine; mais en âme vraiment humble, elle avoua à M. Olier qu'elle était encore pire qu'il ne disait, et déclara qu'elle était résolue de travailler efficacement à se corriger, et d'exécuter de point en point des avis si salutaires. Elle passa en effet la nuit dans un profond anéantissement devant DIEU, gémissant de ses imperfections, et croyant n'avoir pas encore commencé à le servir. Le lendemain matin, elle alla trouver M. Olier, lui témoigna tout le respect et l'affection possible, et lui dit ces paroles : *Monsieur, peu parler, bien aimer, et beaucoup faire.* Il répondit : *Mère Madeleine, peu parler, bien aimer, et rien faire,* voulant de nouveau lui faire entendre qu'elle devait se démettre de sa charge, et se contenter d'obéir. C'était ce qu'elle-même avait souvent demandé au Père Yvan; mais celui-ci voyant le besoin que l'on avait de ses conseils, au milieu de tant d'affaires épineuses, et dans des commencements si difficiles et si importants, rejetait toujours cette proposition. Il était alors à Marseille; M. Olier étant allé l'y trouver, et lui ayant rendu compte de tout ce qui s'était passé dans cette visite, le Père Yvan retourna promptement à Aix, et proposa lui-même à la mère Madeleine de se démettre. Elle se soumit comme un agneau à tout ce qu'il voulut; et la communauté ayant été réunie au chœur, où le Père Yvan était à la grille en surplis, la mère s'approcha de lui, et en présence de toutes les religieuses, lui remit les clefs et le sceau du couvent, en déclarant qu'elle se démettait de sa charge. Ce ne furent alors, parmi elles, que larmes, que gémissements et que sanglots. La mère Madeleine s'efforçait vainement de les consoler; ses paroles ne servaient au contraire qu'à augmenter leur désolation. Enfin il fallut se soumettre, et la laisser faire. Après sa démission, elle fit plus d'un mois de retraite sans parler à personne. Elle

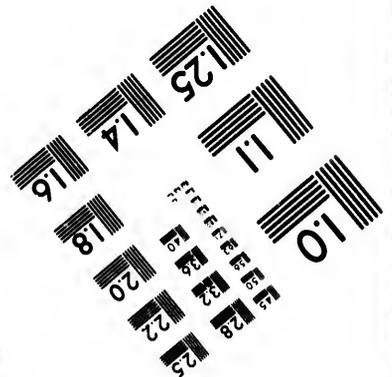
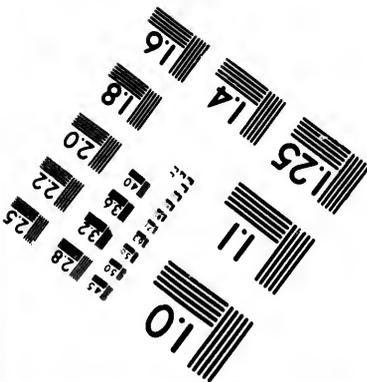
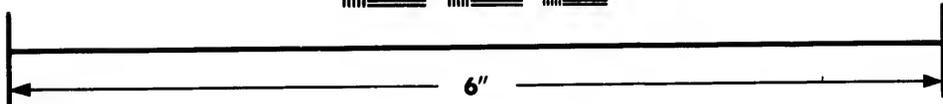
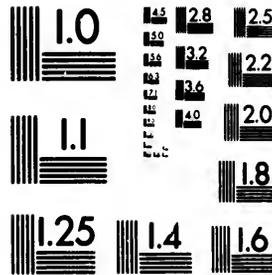
XIV.

La mère de
la Trinité se dé-
met de sa char-
ge.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
E E E E
E E E E

1.0 1.1
E E E E
E E E E

communiait tous les jours, et était presque sans cesse en oraison. La suite montra manifestement que cette conduite, à l'égard de la mère Madeleine, n'avait pas été sans un dessein particulier de Dieu pour le bien de l'institut ; car ce fut après sa démission qu'on la pressa beaucoup

(1) *Histoire de l'Ordre de Notre-Dame-de-Miséricorde.* Ms. de la Bibliot. de l'Arsenal, in-4°, cahiers 47^e, 48^e, 49^e.

d'aller établir une maison de ses filles, à Paris (1) ; et jamais on n'aurait souffert qu'elle quittât la ville d'Aix pour exécuter ce projet, tant qu'elle aurait été supérieure, et chargée, par là même, du gouvernement de tout l'Ordre. Aussi le Père Yvan, écrivant à M. Olier, après ce voyage, lui disait : « Véritablement Dieu veut que les filles de Notre-
» Dame-de-Miséricorde aient une entière confiance en
» vous, et que leur saint institut soit entre vos mains : il
» n'en faut nullement douter. Dieu vous avait préparé
» pour cela, il y a longtemps, et il a voulu que je sois allé à
» Paris, pour vous connaître et pour avoir foi assurée en
» vous, afin de vous supplier de prendre la conduite de cet
» ordre de la Mère de Miséricorde. Il m'a fait demander un
» homme selon son cœur, et il me l'a donné (2). »

(2) *L'amoureux des souffrances de Jésus-Christ, ou Lettres du P. Yvan.* in-4°. 1661. Lettre 89^e, p. 338, 339.

A Marseille, après que M. Olier eut satisfait sa dévotion en vénérant le chef de saint Lazare, son zèle ne put demeurer oisif. Nous ne connaissons pas en détail ce qu'il lui inspira pour le salut des âmes ; nous savons seulement que, dans cette ville ou à Aix, M. Olier, comme il l'avait fait en d'autres lieux (3), adressa un discours aux ecclésiastiques, et qu'il laissa dans ses auditeurs les plus vives impressions (4). L'historien de la mère de Mazelli rappelle probablement les fruits de ces conférences, en disant que Dieu conduisait M. Olier en Provence pour y faire de merveilleuses conquêtes des âmes (5) ; et ce fut peut-être aussi par un effet des résultats consolants qu'elles avaient produits sur les prêtres, qu'une femme, le voyant passer au milieu de Marseille, s'écria dans un transport d'admiration : *Bienheureux le ventre qui vous porta, bienheureuses les mamelles qui vous allaitèrent* (6).

(3) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 230. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 242.

(4) *L'amoureux des souffrances*, *ibid.* p. 337.

(5) *Discours sur les vies de plusieurs mères et sœurs de la Visitation*, etc. p. 237.

(6) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 400. — *Dépositions de la mère de Saint-Gabriel*.

» Voulan
» repassa à
» étroite à
» supérieure
» cette ville.
» qu'on y ra
» d'octobre
» ne sont
» feu M.
» s'étant c
» notre gra
» personne
» réputation
» l'un et l
» sans pou
» alors qu
» notre sa
» cialit, p
» d'état. L
» de grâce
» térieure
» s'aband
» voudrait
» si ferve
» de Dieu
» coup, se
» sorte. L
» la sainte
» et, ensu
» ayant re
» façon de
» qu'en c
» compte
» conçu
» c'était u

» Voulant continuer sa route par le Languedoc, il repassa à Avignon, où DIEU l'unit de la manière la plus étroite à une sainte âme (1), la mère de Saint-Michel, supérieure de la Visitation, morte en odeur de sainteté dans cette ville, et dont la Vie a été imprimée. Voici, en effet, ce qu'on y rapporte : « Sur la fin de l'année 1647, au mois » d'octobre, la divine Providence, dont les dispositions » ne sont pas les suites du hasard, conduisit en cette ville » feu M. l'abbé Olier, de sainte mémoire, et voulut que, » s'étant chargé par bonté de quelques lettres adressées à » notre grande servante de DIEU, il vint les lui rendre en » personne, sans l'avoir jamais connue ni de nom ni de » réputation. Dès qu'elle parut devant lui, ils se sentirent » l'un et l'autre élevés en DIEU d'une façon extraordinaire, » sans pouvoir se dire un seul mot. Ce grand homme eut » alors quelque connaissance du mérite et de la vie de » notre sainte âme, et *il sentit que Dieu la lui asso-* » *ciait*, pour user de ses expressions, *par une union* » *d'état*. De son côté, elle éprouva comme une infusion » de grâce qui se répandait en elle, et une opération in- » térieure inusitée. N'en comprenant pas le mystère, elle » s'abandonna à DIEU, et se livra à lui pour tout ce qu'il » voudrait faire d'elle. Ce mouvement divin les remplit de » si fervents sentiments sur la grandeur des merveilles » de DIEU dans ses créatures, qu'ils ne purent, pour ce » coup, se parler qu'en silence, et ils se séparèrent de la » sorte. Le lendemain, ce vénérable personnage vint dire » la sainte Messe à notre monastère ; elle y communia, » et, ensuite, ils eurent ensemble une longue conférence, » ayant reçu l'un et l'autre la liberté de s'expliquer à la » façon des hommes, après n'avoir pu le faire la veille » qu'en celle des anges. Notre sainte mère lui rendit » compte de l'état de son âme et de toute sa vie ; il en » conçut une si haute estime, qu'il disait depuis, que » c'était une des plus saintes âmes qui fussent au monde.

XV.

M. Olier vi-
sita la Mère de
Saint-Michel, à
Avignon.

(1) *Vie de M.
Olier, par M. de
Bretonvilliers, t.
II, p. 234.*

Réjean
Olivier

Ex-Libris

» Le jugement de ce saint homme, dont la glorieuse
 » mémoire est particulièrement chère à toute la France,
 » et dont les lumières descendaient d'en haut, ainsi qu'on
 » le sait par tant de preuves de sa sainte vie, doit être
 » d'un grand poids pour faire estimer la voie de notre
 » sainte héroïne. Elle, de son côté, ne le nommait point
 » autrement que *l'homme destiné à porter le Verbe dans les*
 » *âmes* ; à peu près comme on disait de saint Ignace mar-
 » tyr. Quelques sœurs, voyant la vénération de notre
 » mère pour lui, le prièrent instamment de l'obliger à
 » modérer l'austérité de sa vie. Il leur fit la réponse la
 » plus douce et la plus obligeante, leur témoignant que
 » l'intérêt qu'il prenait lui-même à sa conservation, le
 » rendait très-sensible à leurs soins pour elle, et qu'il les
 » pria de les lui continuer ; mais qu'au reste elles ne
 » s'inquiétassent pas, que celui qui lui donnait la force
 » de subsister avec un tel genre de vie, voulait qu'elle
 » vécut de la sorte, et la conduisait en cela, comme en
 » tout le reste de ses actions (1). » Depuis cette rencontre,
 M. Olier entretint par lettres des rapports spirituels avec
 cette grande servante de Dieu (2).

(1) *Discours sur les vies de plusieurs mères et sœurs de la Visitation, etc.* chap. XVIII, p. 526, 527, 530.

(2) *Ibid.* p. 527.
 — Ch. XXVII, p. 642 et suiv.

XVI.

M. Olier s'arrêta à Montpellier et à Montpeiroux.

D'Avignon, où il s'arrêta quatre ou cinq jours, il se rendit, par Nîmes, à Montpellier ; et là, comme partout ailleurs, il ne laissa point stériles les grâces qu'il avait reçues pour la conversion des âmes. Cinq ou six jours après son départ d'Avignon, il mandait à la mère de Saint-Michel : « Depuis ma lettre écrite, un conseiller de cette ville de Montpellier, que nous avons entretenu deux fois, et qui était en mauvais état, nous témoigne vouloir être tout à Dieu : vous priez pour sa conversion et pour son achèvement. » Se trouvant près de Montpeiroux, petite ville du Languedoc, il désira d'en visiter le seigneur, M. de Parlagès (4), dont un des fils était entré dans la compagnie de Saint-Sulpice, et travaillait alors à Paris dans la communauté. Il fut extrême-

(3) *Ibid.* p. 529.
 (4) *Archives du ministère de la guerre, expéditions de 1647. Pièce 274.*

ment to
 famille.
 » de Par
 » M. vo
 » tenir
 » dont l
 » belles
 » cation
 » extrê
 » récept
 » peirou
 » dité d
 » moign
 » diguer
 De là
 Rodez, d
 travailla
 en rever
 d'y véné
 S'il f
 ce ne f
 ceux qu
 soins de
 et si se
 » que l
 » nous,
 » compl
 » mand
 » En to
 » besoin
 » quan
 » lorsqu
 » bien
 » qui fa
 » arriva

ment touché du bon accueil qu'il reçut de cette honorable famille. « Je ne puis vous témoigner, écrivit-il à l'abbé » de Parlagès, l'extrême joie que j'ai ressentie en voyant » M. votre père et votre très-cher frère. Je ne pus » tenir mes larmes en parlant de vous à ce bon père, » dont la droiture de conscience et la piété égalent les » belles qualités selon le monde, et sont la grande édifi- » cation et la bonne odeur de toute la province. Je fus » extrêmement confus du bon accueil et de l'honorable » réception qu'eux et la bonne mère me firent dans Mont- » peiroux, joignant encore à tant de bontés la commo- » dité de la litière, et ne pouvant trouver assez de té- » moignages d'obligeance et d'affection pour me les pro- » diguer (1). »

De là, M. Olier prit sa route par Clermont-Lodève et Rodez, où il visita plusieurs de ses ecclésiastiques, qui y travaillaient à la réforme du clergé de ces diocèses (2); et, en revenant à Paris, il voulut passer par Limoges, afin d'y vénérer le tombeau de saint Martial (3).

S'il fut fidèle à DIEU durant le cours de ce voyage, ce ne fut pas sans éprouver combien DIEU est fidèle à ceux qui le servent. Cent fois on eut lieu d'admirer les soins de la Providence sur lui; ils étaient si fréquents et si sensibles, qu'il dit lui-même: « Je crois vraiment » que DIEU a envoyé ses anges pour être toujours avec » nous, et l'on pourrait presque voir ici à la lettre l'ac- » complissement de ces paroles de David: *Angelis suis* » *mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.* » En toute rencontre et à tout moment, où nous avons » besoin de guides, soit pour nous ramener au chemin, » quand nous l'avions perdu, soit pour nous l'indiquer » lorsque nous l'ignorions, ou même pour nous conduire » bien avant dans la nuit, nous en trouvions à l'instant » qui faisaient pour nous l'office des anges gardiens. Ils » arrivaient si à propos, selon les rencontres, qu'il n'était

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
249.

(2) *Mémoires*
de M. du Ferrier,
p. 378.

(3) *Vie de M.*
Olier, par M. de
Bretonvilliers, t.
II, p. 237.

(1) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v, p. 347, 348. — *Pie de M. Olier*, *ibid.* p. 254, 255.

XVII.

Ses pratiques dans ses voyages. Sa mortification.

(2) *Ibid.* pag. 233, 338. — *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 347.

» pas possible de méconnaître la bonté de DIEU envers nous ; et c'était le sujet continuel de nos louanges (1). » Ce voyage, qui dura trois mois, loin de diminuer son union avec DIEU, et de ralentir sa ferveur, effet assez ordinaire dans les âmes d'une vertu peu solide, ne servit, au contraire, qu'à le perfectionner encore davantage dans les voies du pur amour ; et nous rapporterons ici les principales pratiques dont il se servait pour sanctifier tous ses voyages. Une vertu, qu'on remarquait surtout en lui, était la mortification des sens, et particulièrement de la vue. M. de Bretonvilliers l'ayant accompagné dans divers voyages, et durant plus de douze cents lieues, assure ne l'avoir jamais vu jeter les yeux une seule fois, par curiosité, sur aucune des choses qui peuvent attirer les regards des voyageurs (2). Quelqu'un de sa compagnie, et que M. Olier savait être attiré de DIEU à une entière mortification de ses sens, voyant un jour un magnifique château, le fit aussitôt apercevoir aux autres, en disant : Voilà une belle maison. « A quoi vous amusez-vous ? lui répondit-il » avec douceur, à regarder des choses indignes d'un chrétien, et qui ne devraient vous servir qu'à pratiquer la » mortification, en refusant à votre vue la satisfaction » qu'elle veut y prendre ? » Une autre fois, comme on parlait de la magnificence d'une maison : « Hé bien, dit-il, » qu'est-ce que cette beauté ? un grand amas de pierres » les unes sur les autres : quel fracas à la fin du monde, » quand tout cela sera détruit ? » Dans une autre circonstance, ayant cédé à la demande d'une personne, il considéra ce qu'on lui montrait, puis il dit : « Le feu consumera un jour tout cet éclat, et toutes ces beautés s'en » iront en fumée. Voilà l'estime que JÉSUS-CHRIST en fait : » il les condamnera au feu à la fin du monde. Hélas ! que » n'entrons-nous dans ses sentiments ! » Ce n'est pas qu'en mortifiant ses yeux de la sorte, il y eût en lui rien de singulier : il tenait toujours sa vue dans une honnête retenue,

également son principe que pour consacré.

L'action un prêtre ne s'en de sa lassitude. Assez son et de sup que églis pable de il allait ment ; et faisait ré

Tantum » il, qua » ressen » êtes là » Lorsq après av sa coutu les gardi res ; et l pour ob s'insinu

Son or matin, i ment qu qui voya trop ret faisait t en tout tion ; en choses s

également éloignée de la légèreté et de la contrainte ; mais son principe invariable était de ne se servir de ses sens que pour procurer la gloire de DIEU, à qui ils avaient été consacrés par le saint Baptême (1).

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 543, et suiv.

L'action la plus sanctifiante et la plus consolante, pour un prêtre, est la célébration des saints Mystères. M. Olier ne s'en dispensait jamais dans ses voyages, quelle que fût sa lassitude ou quelque incommodité qu'il eût essuyée. Assez souvent il se voyait obligé de partir de grand matin, et de supporter des fatigues excessives, pour arriver à quelque église où il pût satisfaire sa dévotion : rien n'était capable de l'arrêter. Dès qu'il arrivait dans quelque village, il allait d'abord à l'église pour y adorer le très-saint Sacrement ; et s'il apercevait un clocher dans la campagne, il faisait réciter, à tous ceux qui l'accompagnaient, la strophe,

XVIII.
Zèle de M. Olier à célébrer le saint Sacrifice durant ses voyages. Sa fidélité à l'oraï-
son.

Tantum ergo Sacramentum (2). « Je suis heureux, écrivait-il, quand je vois un lieu où mon Maître repose, et je ressens des joies non pareilles. Je dis en mon cœur : Vous êtes là, mon Tout, soyez adoré par les anges à jamais (3). » Lorsqu'il entrait dans les villes ou dans les villages, après avoir rendu ainsi ses devoirs à Notre-Seigneur, sa coutume était encore de saluer les anges qui en étaient les gardiens invisibles. Il se recommandait à leurs prières ; et lorsqu'il devait y travailler, il se donnait à eux, pour obtenir plus facilement, par leur crédit, le don de s'insinuer dans les cœurs.

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 239, 240.

(3) *Memoires aut. de M. Olier*, t. I, p. 140.

Son oraison n'était presque jamais interrompue. Dès le matin, il y consacrait une heure entière, selon le règlement qu'il s'était prescrit, et qu'il faisait observer à ceux qui voyageaient avec lui. Il la faisait à cheval, pour ne pas trop retarder sa marche ; ensuite il récitait son Office, et faisait tous les exercices de piété qui lui étaient ordinaires en tout autre temps. Il en donnait bien peu à la récréation ; encore le plus souvent ce n'était que pour parler de choses saintes et édifiantes. Pendant son séjour à Mâcon,

une demi-heure après son coucher, dix heures sonnèrent; n'ayant entendu que les cinq derniers coups, il crut être à cinq heures du matin; il se lève aussitôt, et veut réveiller un de ceux de la compagnie qui couchait dans la même chambre : celui-ci, qui ne s'était pas encore endormi, lui fit remarquer son erreur. Il descend pour s'informer de l'heure qu'il était; ayant reconnu sa méprise, il remonte sur-le-champ, et lui dit de continuer son repos : pour lui, il se mit en oraison, et y passa la plus grande partie de la nuit; ce qui lui est arrivé plus d'une

(1) *Mémoires aut. de M. Olier.*
— *Vie de M. Olier, ibid.* p. 243, 244.

(2) *Esprit de M. Olier, t. III,* p. 8, 9.

XIX.

Charité de M. Olier envers les pauvres, dans ses voyages.

fois en d'autres circonstances (1). Aussi son application à DIEU donna-t-elle lieu un jour aux domestiques d'une hôtellerie, qui le trouvaient toujours à genoux dans sa chambre, de se dire les uns aux autres : « Il y en a un » dans cette compagnie, qui ne fait que prier DIEU (2). »

Dans tous ses voyages, il ne laissait échapper aucune occasion de rendre quelque service au prochain. S'il était appelé dans des monastères, il s'y rendait aussitôt, et écoutait toutes les religieuses qui le consultaient sur leurs besoins spirituels. Étant allé en pèlerinage à Montrichard, petite ville de Touraine, où la très-sainte Vierge est particulièrement honorée, et ayant visité en chemin un couvent de religieuses, il leur fit une aumône considérable, dès qu'il apprit leur extrême pauvreté (3). A Mont-Ferrand, en Auvergne, il vit passer une grande foule à la suite d'un malheureux que l'on conduisait en prison, pour une dette de soixante écus, à laquelle il n'avait pu faire honneur. Touché de compassion, il se fit donner aussitôt des éclaircissements sur cette affaire, et dès qu'il eut appris que tout le crime de celui qu'on venait de saisir était l'indigence, il le fit délivrer, en payant aussitôt cette somme pour lui.

Lorsqu'il rencontrait quelque pauvre en chemin, après lui avoir fait une aumône, il lui parlait de DIEU et de son salut avec toute l'affection d'un père. Voyageant une fois

(3) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II,* p. 361.

par eau, siraient et.penda téchisa a jour sur coup trop suivre so obligé de qu'elle donna o quelques son divi Jésus-Ch elles, en joug apr

Dans l d'entrer paraissai Il descen qui l'ac voyant a et l'enga faire rec marcher compagn gent le n fût par l ne rougi la maison par laqu partie d longtemp et, après rendre ren rent une

par eau, il admit dans sa compagnie deux pauvres qui désiraient se rendre l'un et l'autre au terme de son voyage ; et, pendant tout le trajet, il les traita, les nourrit et les catéchisa avec la plus tendre charité. Ayant rencontré un jour sur le chemin une femme chargée d'un fardeau beaucoup trop considérable pour elle, et qui ne pouvait presque suivre son mari, il fit arrêter le carrosse, dont il était alors obligé de se servir, et voulut qu'on y déchargeât tout ce qu'elle portait. La peine que prenait cette femme lui donna occasion d'adresser à ceux qui l'accompagnaient quelques paroles d'édification sur l'amour de l'Église pour son divin Époux, et sur celui que doivent témoigner à Jésus-Christ les âmes qu'il a aimées jusqu'à mourir pour elles, en le suivant partout où il va, et en portant son joug après lui (1).

Dans l'un de ses voyages, comme il était sur le point d'entrer à Moulins, il trouva un pauvre à demi nu, qui paraissait malade, et qui était couché sur un tas de fumier. Il descend aussitôt de cheval, avec un autre ecclésiastique qui l'accompagnait. Il s'approche de ce mendiant, et voyant auprès de lui des haillons, il l'aide à s'en revêtir, et l'engage à se transporter à l'hôpital où il s'offrait de le faire recevoir. Celui-ci lui représentant qu'il ne pouvait marcher, le serviteur de Dieu appelle auprès de lui son compagnon de voyage pour le secourir. Tous deux chargent le mendiant sur leurs bras ; et, quelque rebutant qu'il fût par la malpropreté de son corps et de ses habits, ils ne rougissent point de le porter ensemble jusque près de la maison des Frères de la Charité, fort éloignée de la porte par laquelle ils étaient entrés. Lorsqu'ils eurent fait une partie du chemin, ne pouvant soutenir la fatigue plus longtemps, ils s'arrêtèrent pour prendre quelque repos, et, après lui avoir dit quelques mots de consolation, se rendirent avec empressement à l'hôpital, d'où ils envoyèrent une chaise avec des porteurs pour l'y transporter. Ils

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 363.*

ne savaient pas qu'ils obligeaient un homme habile à tromper les âmes charitables, en feignant de souffrir pour surprendre des aumônes : ils ne le trouvèrent plus au lieu où ils avaient été contraints de le laisser pour quelques moments. Mais le service qu'ils lui rendirent fut trop semblable à celui que reçut Notre-Seigneur dans la personne de l'homme blessé que rencontra le Samaritain de l'Évan-

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 361, 362. — *Par le Père Giry*, part. II, ch. IV.

XX.
Charité de M. Olier pour ses compagnons de voyage. Son humilité.

gile, pour demeurer sans récompense ; le mérite de l'aumône étant tout entier dans les dispositions de celui qui la fait, et non dans la droiture de ceux qui la reçoivent (1).

On admira souvent jusqu'où il portait l'humilité. Il se faisait le serviteur de ceux qui voyageaient avec lui ; il les réveillait le matin, portait derrière lui, sur son cheval, ce qui était à leur usage ; prévenait tous leurs besoins, leur rendait enfin toutes sortes de bons offices, et les humiliait en quelque sorte par son empressement à les servir. Dans

(2) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 78.

le pèlerinage à Saint-Claude (2) qu'on a raconté, comme les voyageurs passaient par une montagne fort rude, un cheval se déferra. Celui qui le montait étant alors descendu, M. Olier, de son côté, mit promptement pied à terre, et l'obligea de changer avec lui ; l'autre, après avoir résisté d'abord par respect, céda par obéissance, et ne put l'empêcher de faire à pied le reste du chemin, jusqu'au premier village, éloigné de cinq quarts de lieue. Ce ne fut pas même assez ; comme le cheval courait risque de se faire quelque plaie, M. Olier prit la peine d'envelopper son pied avec un gant fort épais, et le conduisit ainsi lui-même, comme s'il eût

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 319, 320.

été le valet de la compagnie (3). Il arriva au lieu du repos, accablé de fatigue et tout baigné de sueur. « Comme je lui représentais, dit M. de Bretonvilliers, qu'il devait s'épargner davantage : Vous le savez, me répond-il, ma vocation est de vivre dans une servitude continuelle, non seulement à l'égard de Dieu, mais encore à l'égard des hommes (4). »

(4) *Vie par M. de Bretonvilliers*, *ibid.* p. 249, 250.

Cet esprit de dépendance lui faisait demander conseil à

M. de Bretonvilliers les grands qui lui demandé qui avait des cons cette répo
» et dite
» j'étais
» mande
» me dir
» sible,
vue, il co
nature es
un de ce
comme n
choses av

Si l'on pour lui avait deu domestiq à quelqu fois à La saint Lau Saint-Ma la porte ouvrir. I « Ce son » pêchem » vent d » en se » honore » vénère Enfin passage,

M. de Bretonvilliers dans les petites choses comme dans les grandes ; et celui-ci, presque affligé de cette déférence, qui lui paraissait excessive et comme déplacée, lui ayant demandé une fois pourquoi il consultait ainsi un homme qui avait beaucoup plus besoin d'apprendre et de recevoir des conseils, qu'il n'était capable d'en donner, il lui fit cette réponse : « Agissez, mon cher enfant, avec simplicité, » et dites-moi tout naïvement ce que vous pensez ; car, si » j'étais seul avec Jean (c'était un domestique), je lui de- » manderais son avis, et je ferais simplement ce qu'il » me dirait. Ne faisons jamais notre volonté, s'il est pos- » sible, jusque dans les plus petites choses. » Dans cette vue, il conseillait surtout pour le temps des voyages, où la nature est portée à prendre plus de liberté, de se choisir un de ceux avec qui l'on voyageait, pour dépendre de lui, comme nous tenant la place de DIEU, et lui obéir en toutes choses avec une entière soumission (1).

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 303, 304.

Si l'on arrivait dans une hôtellerie, il prenait toujours pour lui la chambre la plus incommode ; et lorsqu'il y avait deux lits dont l'un paraissait être destiné pour un domestique, il le retenait pour lui-même, et céda l'autre à quelqu'un de ceux qui l'accompagnaient (2). Passant une fois à Laon, et désirant y vénérer une relique insigne de saint Laurent, diacre, conservée alors dans l'abbaye de Saint-Martin, ordre de Prémontré, il sonna longtemps à la porte de ce monastère, sans que personne vint lui ouvrir. Enfin comme on le pressait de continuer sa route : « Ce sont mes péchés, dit-il avec humilité, qui nous em- » pêchent d'entrer dans la maison de DIEU, et nous pri- » vent du bonheur que nous désirions. Il faut, ajouta-t-il » en se mettant à genoux, demander pardon à DIEU, et » honorer de loin ce que nous ne sommes pas dignes de » vénérer de plus près. »

(2) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 319, 345 et suiv. — *Vie de M. Olier*, *ibid.* pag. 249 et suiv.

Enfin les gens de la campagne qui se trouvaient sur son passage, les maîtres et les maîtresses des auberges où il lo-

XXI.
Dans ses voya-
ges M. Olier

exerce son zèle pour le salut des Ames.

(1) *Vie, ibid.* p. 241, 242.

geait, les enfants et les domestiques, tous éprouvaient les effets de sa charité et de son zèle (1). Dans un voyage qu'il fit après la mort de Marie Teissonnière, s'étant arrêté à Valence pour y honorer son tombeau, dès-lors en grande vénération dans tout le pays, il y passa un temps considérable en oraison, et se rendit de là chez un peintre pour y acheter le portrait de la défunte. « J'y trouvai, dit-il, une » autre chose pour laquelle sans doute cette bonne âme » m'y conduisait. Car, outre que, dans son portrait, je ne » rencontrai point de ressemblance, ce dont je n'étais pas » beaucoup en peine, aimant mieux son esprit et l'impres- » sion de sa grâce que son extérieur, j'y trouvai un grand » tableau qui était fort déshonnête. Ce qui fit que, m'a- » dressant au peintre pour lui montrer sa faute, je lui » parlai avec tant de force, qu'il se soumit à tout ce que je » désirais, et me vendit ce tableau, quoiqu'il eût déjà reçu » des arrhes d'une autre personne, qui le voulait avoir. » Sur l'heure, l'ayant mis en pièces, je fis allumer du feu » et le brûlai en sa présence. Ce bon homme en fut telle- » ment touché, que nous souhaitant mille bénédictions, » il protesta que jamais, pour qui que ce pût être, il ne » ferait de ces infâmes peintures (2) †. »

(2) *Lettres spirituelles*, p. 490.

XXII.

M. Olier fait tous les ans les

Nous placerons ici la relation d'un voyage que M. Olier fit l'année 1648, pour réformer quelques abus qui s'étaient

† M. de Bretonvilliers, en rapportant le même trait, ajoute que le serviteur de Dieu était à l'hôtellerie où il dînant, lorsque le peintre lui apporta le tableau, et que, se levant aussitôt de table, et prenant d'une main le tableau et un couteau de l'autre, il le perça et le coupa depuis le bas jusqu'au haut, en disant : « Il faut que le démon en » crève de dépit ; » qu'enfin, jetant au feu les pièces de ce tableau, il ajouta : « C'est ainsi que doivent périr les ouvrages de Satan : l'hon- » neur dû à DIEU veut qu'on ne les touche que pour les détruire (3). » M. de Bretonvilliers semble avoir oublié la résolution si chrétienne de ce peintre, puisqu'il suppose qu'il fut beaucoup plus touché de la perte de son tableau, que du mal dont il s'était rendu coupable.

(3) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 367.

introduits
Avant de
quer à sa
continuell
chaque an
y vaquer
multitude
trois retrai
fois il se
gnie de Je
rendit au
Meulan, à
pénitents q
sentiments
le jour mèn
sion généra
honorable
nouveler da
stamment,

De Meula
à son souv
avait reçues
se sentir att
hommages
sieurs jour
heures du m
qu'à six he
dans un si p
votion à tou
Chartres, il
Saumur, et
Ardilliers (8

Comme il
lerie où il
et donna u

u.

introduits depuis peu dans son prieuré de Clisson (1). Avant de l'entreprendre, il voulut, selon sa coutume, vaquer à sa retraite annuelle; car il ne laissait pas, quelque continuelle que fût son union avec Dieu, de consacrer, chaque année, dix jours à ces saints exercices. N'ayant pu y vaquer durant deux années consécutives, à cause de la multitude de ses occupations, la troisième année, il fit trois retraites de dix jours en six semaines (2). Quelquefois il se retirait au noviciat des Pères de la compagnie de Jésus, à côté de son église (3); cette année il se rendit au monastère des religieux de Saint-François de Meulan, à dix lieues de Paris (4). Le spectacle des saints pénitents qui habitaient cette solitude, lui inspira de vifs sentiments de componction (5), et il commença sa retraite le jour même de saint François, 4 octobre, par une confession générale de toute sa vie. Il la fit en esprit d'amende honorable à la justice divine, et afin, disait-il, de se renouveler dans la confusion que le pécheur doit porter constamment, même après la rémission de ses péchés (6).

De Meulan, il prit sa route vers Chartres, lieu trop cher à son souvenir, depuis les grâces particulières qu'il y avait reçues à différentes époques de sa vie, pour ne pas se sentir attiré, dans cette conjoncture, à porter encore ses hommages aux pieds de la Mère de Dieu. Durant plusieurs jours, on le vit y demeurer en oraison, depuis six heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir; toujours à genoux, immobile, et dans un si profond recueillement, qu'il inspirait de la dévotion à tous ceux qui le considéraient (7). En sortant de Chartres, il résolut de passer par la Touraine, se rendit à Saumur, et visita de nouveau l'église de Notre-Dame des Ardilliers (8).

Comme il était près de Clisson, il entra dans une hôtellerie où il était fort connu, et particulièrement respecté, et donna un exemple d'humilité qui dut augmenter en-

exercices de la retraite spirituelle. Pèlerinage à Chartres et à Saumur.

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 77.

(2) *Vie*, par le P. Giry, p. II, ch. VII.—*Rem. Hist.*, t. III, p. 563.

(3) *Rem. Hist.*, t. I, p. 37, note C.

(4) *Vie*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 259.

(5) *Discours sur les vies de plusieurs mères et sœurs de la Visitation*, etc. p. 646, 647.

(6) *Mém. aut. de M. Olier*, t. V, p. 367, 368.

(7) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 6.

(8) *Vie*, par M. de Bretonvilliers t. II, p. 259, 260.

XXIII.

Par humilité, M. Olier fait l'office de valet d'écurie.

core la vénération pour sa personne. Il voulut soigner lui-même son cheval, étant bien aise, en vertu de son vœu de servitude, d'épargner cette peine aux valets de la maison. Comme le lieu était obscur, un gentilhomme qui arrivait de voyage l'ayant pris pour l'un des domestiques, lui ordonna d'avoir soin de son cheval, et sortit aussitôt. L'avi alors de trouver une nouvelle occasion de servir le prochain, M. Olier s'empressa de faire l'office de valet d'écurie, et il n'avait pas encore fini, lorsque le cavalier rentra. Celui-ci le trouvant en cette fonction, et reconnaissant sa méprise, fut fort étonné de voir un ecclésiastique exécuter avec tant de docilité un ordre qu'il croyait avoir donné à un domestique. C'était assez de s'apercevoir qu'il avait parlé à un prêtre, pour lui faire toutes sortes d'excuses; mais sa surprise et sa confusion augmentèrent bien davantage, lorsqu'il apprit quel était celui qu'il avait trouvé si obéissant. La scène se termina comme se terminent ordinairement les aventures de ce genre qui arrivent aux Saints; c'est-à-dire que, plus le voyageur fut affligé de l'affront qu'il croyait avoir fait, sans le savoir, à M. Olier, et lui en témoigna ses regrets, plus le serviteur de DIEU le combla d'honnêtetés, et l'édifia par le ton agréable qu'il sut y mettre (1).

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 320.

XXIV.

Pèlerinage à Notre-Lame de Toute-Joie, et au tombeau de saint Vincent Ferrier.

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 260. — *Mémoires aut. de M. Olier*, t. V, p. 853, 863.

A peine fut-il arrivé à Clisson, que, se présentant devant le très-saint Sacrement, il offrit son priéré à Notre-Seigneur, en le priant d'y rétablir lui-même l'ordre et la réforme; et tout porte à croire que sa prière fut exaucée. Il profita de ce séjour, pour faire de nouveau le pèlerinage de *N.-D. de Toute-Joie*, où autrefois il avait reçu beaucoup de grâces; et, y célébrant la sainte Messe, il y fut comblé des plus douces faveurs (2). DIEU, qui sait tirer sa gloire de tous les pas de ses élus, conduisit ainsi son serviteur pour la consolation de plusieurs âmes, qui avaient déjà retiré de grands fruits de ses premiers voyages en Bretagne. A l'exemple des Apôtres, qui ne revenaient jamais

sur les te
pour cou
de nouvel
son, il le c
soit à perf
laissées in

Au sort
quittant F
cent Ferr
Sa piété en
pas de qui
lerinage tr
n'est qu'à
dévotion de
commencer
bre, y attir
Louis XIII
que de sain
tuant, en l'
dont elle v
Louis XIV,
catalogue i
fut de ce n
propre mai
Lorsqu'il
y était trop
ravant, il a
le pas visi
grippière, e
dans l'état

† En vénér
DIEU le don d
des hommes,
grâce d'agir t
mouvement d

sur les terres qu'ils avaient arrosées de leurs sueurs, que pour conserver leurs premières conquêtes, ou pour en faire de nouvelles, tout le temps qu'il ne donnait point à l'oraison, il le consacrait, soit à ramener à DIEU des âmes égarées, soit à perfectionner et affermir les conversions qu'il avait laissées imparfaites.

Au sortir de Clisson, il alla, comme il l'avait résolu en quittant Paris, visiter à Vannes le tombeau de saint Vincent Ferrier, l'apôtre de la Bretagne au xv^e siècle (1)*. Sa piété envers la mère de la sainte Vierge ne lui permit pas de quitter cette province, sans faire aussi un autre pèlerinage très-renommé, celui de Sainte-Anne d'Auray, qui n'est qu'à une petite journée de Vannes (2). Quoique la dévotion des Fidéles, pour ce lieu de piété, ne fit encore que commencer*, les miracles qui s'y opéraient en grand nombre, y attiraient un concours de pelerins extraordinaire. Louis XIII avait signalé sa piété, en y envoyant une relique de sainte Anne, et la Reine, son épouse, en y instituant, en l'honneur de la Sainte, sa patronne, une confrérie dont elle voulut être membre, ainsi que le Dauphin, depuis Louis XIV, et le duc d'Anjou, ses enfants. On voit par le catalogue imprimé des principaux associés, que M. Olier fut de ce nombre, et qu'il y écrivit même son nom de sa propre main (3) †.

Lorsqu'il eut satisfait sa dévotion, il revint à Nantes. Il y était trop pres du monastère, où, quelques années auparavant, il avait opéré un si heureux changement, pour ne le pas visiter de nouveau. Il se transporta donc à la Régrippière, et il eut la consolation de revoir cette maison dans l'état de régularité et de ferveur où il l'avait laissée

† En vénérant l'image miraculeuse de sainte Anne, il demanda à DIEU le don du silence dans les contradictions qu'il éprouvait de la part des hommes, et dans les faveurs qu'il recevait de DIEU ; ainsi que la grâce d'agir toujours dans les intentions de Notre-Seigneur, et par le mouvement de son divin Esprit.

(1) *Mém. aut. de M. Olier*, t. v, p. 355. — *Vie*, par *M. de Bretonvillers*, t. II, p. 261.

* NOTE 6, p.

XXV.
Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. M. Olier visite la Régrippière.

(2) *Ibid.* p. 262.

* NOTE 7, p. 92.

(3) *Les Grands de sainte Anne*, par *Hugues de S.-François*, in-8°, 1657, p. 352.

en 1641. La prieure et les religieuses n'avaient point assez d'expressions pour lui témoigner la joie que leur causait sa présence, et la vénération qu'elles conservaient toujours pour sa personne. Elles surent profiter de ses entretiens pour se fortifier dans l'esprit de leur vocation, qu'il avait comme ressuscité autrefois, et ne négligèrent rien pour se perfectionner dans les vertus de la vie religieuse. Retraites, communications de leur intérieur, confessions extraordinaires, tels furent les moyens qu'elles employèrent avec un très-grand succès, pour assurer leur salut de plus en plus sous sa conduite, et par où il s'appliqua lui-même à les confirmer dans leurs anciennes résolutions (1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 264.

XXVI.

Pèlerinage à Candes, Marmoutiers, S.-Martin de Tours.

Durant le même voyage, M. Olier fit le pèlerinage de Saint-Martin de Tours, l'un des plus anciens et des plus connus du monde chrétien. Il visita le monastère de Marmoutiers, où l'on voyait une grotte creusée dans un rocher qui avait servi d'oratoire au Saint; et se rendit pareillement à l'église de Candes (2), petite ville de Touraine, située aux confins de l'Anjou, sur le bord de la Loire, où il était mort. Ce fut pour lui une très-grande consolation de répandre son âme, devant DIEU, au même endroit où saint Martin avait rendu la sienne, dans un accès et un transport d'amour qui n'a presque point d'exemple; mais la vivacité de sa religion éclata surtout au tombeau du Saint. En entrant dans le temple auguste où reposaient ses cendres †, et où l'on conservait quelques restes de son corps, échappés à la fureur des Calvinistes, qui, en 1562, mirent tout à feu et à sang dans cette province, il éprouva une terreur secrète, mêlée d'une douce consolation : sentiment tout semblable à celui qui saisissait saint Martin, lorsqu'il mettait le pied dans les basiliques

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, p. 259.

† L'église de Saint-Martin de Tours, où se rendit M. Olier, n'existe plus aujourd'hui. Le culte de ce saint pontife a été transféré à l'église métropolitaine, où l'on conserve quelques portions de ses reliques.

où repos
impressio
lieu où av
res entière
tel qui cou
de la foi l

Il y res
cevoir †.
dit; et con
endroits d
qu'à une c
glise de S
tes en étai
eut fait ou
près du to
blait avoir
le trouva e
où il logea
nourriture
saint, l'ett
posa en va

L'humil
des contra
cœur de M
souffrir les
propre diac
mité, il ob
lant pour l
plus grand
de leurs di
plus d'écla
à les conve

† Ce fut c
supérieur des
chez qui M. O

où reposaient les sacrés ossements des martyrs. Cette impression fut encore plus vive, lorsqu'on lui fit voir le lieu où avait été brûlé le corps du Saint. Pendant des heures entières, il demeura humblement prosterné devant l'autel qui couvrait le tombeau, et y donna toutes les marques de la foi la plus vive, comme de la piété la plus tendre.

Il y resta, une fois, l'espace de sept heures sans s'en apercevoir †. Le temps du souper étant venu, on l'attendit; et comme il ne paraissait pas, on le chercha en divers endroits de la ville. A force d'informations, on sut enfin, qu'à une certaine heure après midi, il était entré dans l'église de Saint-Martin : on y courut aussitôt, mais les portes en étaient fermées depuis longtemps. Après qu'on les eut fait ouvrir, on fut surpris de voir le serviteur de Dieu près du tombeau, dans la posture d'un homme qui semblaît avoir perdu tout usage de ses sens extérieurs (1). On le trouva en effet sans parole : il fut conduit dans la maison où il logeait, encore tout absorbé en Dieu; et comme si la nourriture invisible, qu'il venait de goûter dans le lieu saint, l'eût affranchi de tous les besoins du corps, on lui proposa en vain de prendre ce jour-là son repas ordinaire (2).

L'humilité de saint Martin et sa patience au milieu des contradictions domestiques, ravissaient surtout le cœur de M. Olier. On sait que ce grand Evêque eut à souffrir les affronts les plus révoltants de la part de son propre diacre, dont néanmoins, par son admirable longanimité, il obtint la parfaite sanctification. Exemple consolant pour les supérieurs, puisqu'il montre que la vertu des plus grands Saints ne reçoit aucun dommage de l'indocilité de leurs disciples; qu'au contraire elle n'en brille qu'avec plus d'éclat, surtout lorsqu'elle parvient à les changer et à les convertir. C'était ce que M. Olier demandait à Dieu

(1) *L'Esprit de M. Olier*, t. III, p. 6.

(2) *Vies Ms. de Grandel*, t. I, p. 136, note.

XXVII.

Rétablissement de la ferveur parmi les prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice.

† Ce fut ce que témoigna le Père Constantin, alors correcteur ou supérieur des Minimes d'Angers, qui le tenait de madame de Razillé, chez qui M. Olier était logé à Tours.

pour plusieurs prêtres de la communauté de sa paroisse, n'étant pas exempt lui-même de cette sorte de croix. Il écrivait durant ce voyage à M. de Queylus : « Les contradictions qui se rencontrent dans les sujets que DIEU nous » associe, servent à perfectionner en nous, par la patience, » les vertus chrétiennes. Elles ôtent la joie du succès, » pour anéantir la créature dans l'humilité, la douceur, » la charité et la miséricorde. Ce sont les vertus que vous » devez exercer envers eux, en y joignant toujours l'exhortation fraternelle, qui les excite et les porte suavement » à leur devoir (1). »

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
483, 484.

Les plaintes que fait ici M. Olier avaient pour objet l'infidélité des ecclésiastiques de la paroisse au règlement de la communauté. Depuis plusieurs mois, presque tous manquaient à l'oraison le matin, et se dispensaient avec une égale facilité de la plupart des autres exercices. L'absence de M. du Ferrier, leur supérieur, envoyé à Rodez, avait apparemment donné lieu à ces relâchements. Mais il plut à la Bonté divine d'y apporter un prompt remède, avant même l'arrivée de M. Olier à Paris. Après six mois d'absence, M. du Ferrier étant retourné à la communauté, et se voyant contraint, malgré l'épuisement de ses forces, de reprendre son ancienne charge, il crut devoir se faire suppléer par M. de Queylus, ne pouvant être présent lui-même à tous les exercices : néanmoins, le mal continuait toujours. Comprenant alors que, pour le retrancher infailiblement, il était nécessaire que le supérieur donnât le premier l'exemple, il commença à se lever à quatre heures et demie, au son de la cloche; et, tout malade qu'il était, se rendit à la salle d'oraison, où il n'y eut ce jour-là que cinq ou six personnes. L'après-dîner, chacun voulut lui persuader que cette exactitude abrégérait bientôt ses jours; il témoigna le craindre peu, et déclara qu'il ne manquait plus désormais à l'oraison. Le lendemain il y retourna, et leur répondit encore la même chose. « Enfin DIEU vou-

» lut, con
» sième j
» guérit e
» oraison
» ce jour-
» nauté (1)

Ce voya
de 1647, r
du cheval
tention à
rie avec l
étant long
que temp
bride lui-
voyageurs
dire à pers
de ne plus
vers l'end
porte du l
M. Olier, t
» croyais
» parti qu
avec DIEU,
et à toutes
ardent à
frères, les
celui dont
venait à F
grand ser
eut-il com
plutôt qu'
eut la con
tous les of
ligion et l

» lut, conclut M. du Ferrier, qu'ils y vinsent tous le troi-
 » sième jour; et sa miséricorde fut si grande, qu'il me
 » guérit entièrement, cette matinée, par le mérite de leur
 » oraison : en sorte que cette maladie de trois ans finit
 » ce jour-là même, à la satisfaction de toute la commu-
 » nauté (1). »

Ce voyage fut pour M. Olier, comme l'avait été celui de 1647, une oraison continuelle (2), sans que la marche du cheval ou la compagnie pussent le distraire de son attention à DIEU. Un jour, comme il dinait dans une hôtellerie avec les autres voyageurs, on l'avertit que la traite étant longue, il était nécessaire de se hâter de partir. Quelque temps après, il se lève de table, descend à l'écurie, bride lui-même son cheval, et ne remarquant pas que les voyageurs étaient encore dans la maison, il part sans rien dire à personne. Le domestique qui l'accompagnait, inquiet de ne plus le trouver, part en toute hâte, et prend sa route vers l'endroit où l'on devait coucher. Il l'atteignit à la porte du lieu, et lui dit, tout ému, le sujet de sa peine. M. Olier, toujours recueilli en DIEU, lui répondit : « Je » croyais être resté le dernier dans l'hôtellerie, et n'être » parti qu'après tous les autres (3). » Cette union habituelle avec DIEU, qui le tenait comme mort aux choses du monde et à toutes les douceurs de la vie, ne le rendait que plus ardent à déployer dans les occasions sa charité pour ses frères, les considérant comme les images vivantes de celui dont son cœur était sans cesse occupé. Comme il revenait à Paris, il apprit en chemin qu'un de ses amis, grand serviteur de DIEU, était à l'extrémité. A peine eut-il connaissance, qu'il usa de la plus grande célérité, ou plutôt qu'il vola pour le secourir; et, arrivant assez tôt, il eut la consolation de l'assister à la mort, et de lui rendre tous les offices qu'inspirent, dans cette circonstance, la religion et l'amitié la plus tendre (4).

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 486, 487.

XXVIII.
 Recueillement de M. Olier dans ses voyages.

(2) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 8.

(3) *Attestations aut. touchant M. Olier*, p. 408

(4) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 264.

NOTES DU LIVRE SIXIÈME.

PÈLERINAGE DE SAINT-CLAUDE.

NOTE 1, p. 63. — Saint Claude, issu des seigneurs de Salins, était né vers l'an 603. Ayant été élevé, malgré lui, sur le siège de Besançon, il le quitta, après sept années de ministère, pour se retirer au monastère de Saint-Oyend, dans les montagnes du Jura, où il mourut âgé de 93 ans, la quatrième année du règne de Childébert III. La réputation extraordinaire de sa sainteté, qui lui fit donner les surnoms d'*Antoine* et de *Pacôme*, attira les peuples à son tombeau, surtout depuis le XIII^e siècle; et ce concours devint si continu, que le monastère ne fut plus connu que sous le nom de Saint-Claude (1), ainsi que la ville qui s'était formée tout auprès. Le corps du Saint était renfermé dans une chasse d'argent doré, ornée de pierres précieuses, et trois fois le jour on pouvait en baiser les pieds, qu'on exposait nus à la vénération des pèlerins (2). Par une faveur assez extraordinaire, les religieux de Saint-Claude offrirent à M. Hurtevent, qui leur avait fait quelques entretiens spirituels, de lui montrer, durant la nuit, le corps entier du Saint (3), qui était encore sans corruption, et palpable. La merveille de cette conservation est un fait incontestable; chacun avait d'ailleurs la facilité de s'en assurer, depuis qu'en 1785, le corps eut été transféré dans une nouvelle chasse d'argent, ornée de cristaux, et qui le laissait voir entièrement. Il fut ainsi conservé jusqu'à l'époque de la Révolution.

Dans ces jours de délire, le 19 juin 1794, ce corps si vénéré depuis onze siècles, fut enlevé, traîné dans les rues, et enfin jeté aux flammes, au milieu même de la ville qui lui devait son nom et sa célébrité. Aussi s'accorda-t-on à regarder l'incendie qui la consuma entièrement, en 1799, comme une vengeance d'un si horrible sacrilège. Il est au moins très-remarquable que, l'incendie ayant éclaté, on ne sait comment, en plein midi, le ciel étant serein, et l'air calme, les habitants aient été frappés d'un tel aveuglement, et d'une stupeur si extraordinaire, que malgré la présence des secours et l'heure favorable, loin d'employer les moyens d'éteindre le feu, chacun se soit occupé à démeubler sa maison, la laissant dévorer par les flammes: en sorte qu'après

(1) *Gall. christiana*, t. IV, col. 241, 244, 245.

(2) *Alban-Butler*, traduit par *Godescard*, t. V, 6 juin.

(3) *Esprit de M. Hurtevent*, par *M. Maillard*, Ms.

un court
florissant
flammés.
consuma
reil jour
et que, c
homme p
dit de Sa
l'instant

On con
renfermé

NOT
saint Fra
exemple,
cessé dep
Pendant
été soust
l'avaient
nut en 18
tion des l
ville, le t
depuis c
pompe d
placé dex

NOTE
res, cons
sainte Me
oraison j
trait dan
Elle reve
dérable
riture qu
œuf; enf
sorte qu
racle plu
pour le
se conf
piété rid
mari vot

un court espace de temps, le sol que couvrait cette ville riche et florissante n'offrait plus à la vue que cendres et décombres-enflammés. On peut remarquer encore que cet affreux incendie consuma la ville de Saint-Claude, le 19 juin, c'est-à-dire, à pareil jour où le corps du Saint avait aussi été livré aux flammes; et que, de toute cette ville, le feu n'épargna que la maison d'un homme pieux, nommé Calais, dont l'épouse avait reçu le chapelet, dit de Saint-Claude, que les impies lui avaient donné, en 1794, à l'instant où ils brûlaient le corps.

On conserve encore un os d'un des bras du Saint, et qui est renfermé dans un reliquaire d'argent.

PÈLERINAGE DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES.

NOTE 2, p. 64. — Après le voyage de M. Olier au tombeau de saint François de Sales, plusieurs de ses disciples, imitant son exemple, s'y rendirent par dévotion (1), et ce pèlerinage n'a pas cessé depuis d'être en honneur au séminaire de Saint Sulpice. — Pendant la Révolution française, le corps du saint Evêque, ayant été soustrait à la profanation par quatre habitants d'Anneci qui l'avaient caché, M. de Mérimville, évêque de Chambéry, le reconnut en 1804, et ce saint corps fut de nouveau exposé à la vénération des Fidèles. En 1806, M. Dessoles, successeur de M. de Mérimville, le transféra dans l'église de Saint-Pierre d'Anneci, devenue depuis cathédrale; et de là il a été porté avec beaucoup de pompe dans la nouvelle église de la Visitation de cette ville, et placé derrière le grand autel, au mois d'août 1826 (2).

(1) *Vie de M. de Lantuges*, liv. IV, n. xxxi. — *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 76, 77. — *Mémoires sur M. de Bretonvilliers*, p. 63.

(2) *L'Anti de la religion*, t. XLIX, p. 90, 91, 153, 154. — *Breviarium Paris*, 1836.

SUR MARIE DE VALERNOT D'HERCULAIS.

NOTE 3, p. 65. — Elle se levait ordinairement à trois heures, consacrait quatre ou cinq heures à l'oraison, et, après la sainte Messe et quelque lecture de dévotion, elle continuait son oraison jusqu'au diner; un quart d'heure après le repas, elle rentrait dans son oratoire, et se remettait à l'oraison jusqu'au souper. Elle revenait ensuite à l'oraison, y employait une partie considérable de la nuit, et quelquefois la nuit tout entière. La nourriture qu'elle prenait chaque jour égalait à peine la grosseur d'un œuf; enfin elle se refusait presque entièrement le sommeil, en sorte que sa vie seule paraissait être un miracle. Mais un miracle plus étonnant était sa parfaite abnégation. Quoiqu'elle eût pour le monde une horreur qu'on aurait peine à imaginer, elle se conformait aux modes de son temps, de peur de rendre la piété ridicule par une singularité trop sensible. Un jour que son mari voulut donner à quelques-uns de ses amis le spectacle

d'une obéissance si rare et si parfaite, il alla, dans un moment où il savait qu'elle était en oraison, la prier de venir jouer avec eux. Sur-le-champ, reconnaissant dans la volonté de son mari celle de Dieu même, elle vint d'un air gai et content inviter la compa-

gnie à jouer, et, pendant tout le temps que dura le jeu, elle y apporta une si grande attention, qu'on eût dit qu'elle en faisait son plaisir et ses délices (1). Sa belle-mère, pour lui laisser plus de temps à consacrer aux exercices de piété, se chargeait elle-même de tous les soins domestiques. Madame d'Herculeais mourut en 1654, âgée de trente-cinq ans, et laissa une si grande réputation de sainteté, que l'Évêque, le Chapitre et le Parlement de Grenoble voulurent assister à ses funérailles (2).

(1) *Vie de Marie de Valeriot, à la suite d'un discours intitulé: Des Grandeurs de Dieu, etc.* in-4o.

(2) *Essai sur l'influence de la religion en France*, t. 1, p. 582.

PÈLERINAGE DE SAINT-ANTOINE DE VIENNOIS.

NOTE 4, p. 66. — Le corps de saint Antoine, transféré à Constantinople depuis que les Sarrasins s'étaient emparés de l'Égypte, fut transporté de cette ville dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné, à la fin du dixième siècle, vers l'an 980, ou au commencement du onzième. Un seigneur de cette province, nommé Josselin, auquel l'empereur de Constantinople en avait fait présent, le déposa dans l'église du prieuré de la Motte-Saint-Didier, qui relevait de l'abbaye de Montmajour-les-Arles, et qui devint dans la suite le chef-lieu de l'ordre des Antonins. M. Olier visita la Motte-Saint-Didier, en 1647, pour y vénérer les reliques du saint Patriarche, et c'est une preuve de plus en faveur de la possession non interrompue de cette église. Car les Bénédictins prétendaient que ces mêmes reliques avaient été transférées, sur la fin du quatorzième siècle, à l'abbaye de Montmajour, et déposées ensuite dans l'église de Saint-Julien de la ville d'Arles (3).

(3) *Alban Butler, traduit par Godescard*, 17 janvier.

PÈLERINAGE DES SAINTS LIEUX DE PROVENCE.

NOTE 5, p. 67. — Le pèlerinage des saints lieux de Provence a été en grande recommandation jusqu'au XVIII^e siècle, comme le prouvent une multitude de monuments, entr'autres l'écrit que le Père de Bérulle composa pour la reine d'Angleterre. On a rapporté déjà que M. de Quériollet fit le pèlerinage de la Sainte-Baume. M. Bourdoise, écrivant à deux de ses confrères qu'il avait laissés à Arles, leur recommandait de passer par Tarascon en revenant à Paris, afin d'y vénérer les reliques de sainte Murthe (4); et il est indubitable que lui-même, en tenant la même route, les avait déjà vénérées; M. de Queylus et M. du Ferrier firent le pèlerinage de la Sainte-Baume, lorsque M. Olier les envoya à Rodez (5). Enfin ce qui montre encore le respect que tout le sé-

(4) *Vie de M. Bourdoise, Ms.* in-4o, p. 469.

(5) *Memoir. de M. du Ferrier*, p. 410.

minaire d
qu'écrivai
« Je ne s
» qui s'av
» détrône
» des égli
» critique
de faire c
prétendait
comme le
cle, lui ré
Launoy, q
trouvait d
depuis, n'
silence a
sans déflu
travail vie
où l'on a
jour, et q
de saint M
sœur, et c
culte dans
nous. L'o
de sainte
tres de ce

NOTE
lence, on
annonça l
rent l'éga
vinces de
la Savoie.
l'Écosse,
ministère
humé dan
solu, en
trésor qu
prévenir
demeura
l'autel d'
et c'était
lorsque M
Vincent l

minaire de Saint-Sulpice professait pour cette tradition, c'est ce qu'écrivait M. Tronson à l'un de ses confrères, le 9 août 1683 : « Je ne sais quel est cet ami de la maison dont vous me parlez, » qui s'avise de suivre les traces de M. de Launoy, et qui veut » détrôner les anciens patrons reçus et honorés par la tradition » des églises de France. Je voudrais bien connaître ce nouveau » critique, et savoir son nom (1). » Launoy s'efforçait, en effet, de faire croire que cette tradition était apocryphe, parce qu'il prétendait qu'elle ne reposait sur aucun monument ancien ; et comme le Père Pagi, l'un des plus savants hommes de son siècle, lui répondait qu'on pourrait peut-être en produire un jour : Launoy, qui voulait maintenir son dire, affirmait que si l'on en trouvait d'anciens, ils seraient certainement supposés. Personne depuis, n'ayant pris la peine de répondre au défi de Launoy, ce silence a été cause que tous les écrivains modernes ont donné sans défiance dans l'opinion de ce nouveau critique. Enfin ce travail vient d'être exécuté et publié en deux volumes in-4^o, où l'on a reproduit une multitude de pièces inconnues jusqu'à ce jour, et qui démontrent l'arrivée en Provence de saint Lazare, de saint Maximin, de sainte Marie-Madeleine, de sainte Marthe sa sœur, et des saintes Marie Jacobé et Salomé, et l'histoire de leur culte dans ce pays depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à nous. L'ouvrage a pour titre : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, etc.*, 1848.

(1) *Lettres de M. Tronson, t. 11, Clermont, p. 325*

PÈLERINAGE DE SAINT VINCENT FERRIER.

NOTE 6, p. 83. — Saint Vincent Ferrier, né en 1357 à Valence, en Espagne, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et annonça la parole de Dieu avec un zèle et un succès qui parurent l'égalier aux Apôtres. Il prêcha dans presque toutes les provinces de l'Espagne, en France, dans la Lombardie, le Piémont, la Savoie, dans une partie de l'Allemagne, dans l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, et mourut à Vannes, dans l'exercice du ministère apostolique, le 5 avril 1419, à l'âge de 62 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville. Les Espagnols ayant résolu, en 1590, d'enlever secrètement son corps, comme un trésor qui leur appartenait, et de le transporter à Valence : pour prévenir leur dessein, on cacha la châsse qui le renfermait. Elle demeura de la sorte jusqu'en l'année 1637, qu'on la transféra sur l'autel d'une chapelle qui venait d'être bâtie dans la cathédrale ; et c'était là qu'elle était exposée à la vénération des Fidèles, lorsque M. Olier s'y rendit en dévotion (2). Le corps de saint Vincent Ferrier est placé dans la croisée de cette église, du côté

(2) *Abon Butler, traduit par Godescard, 5 avril.*

de l'évangile, et renfermé dans un tombeau de marbre noir, élevé d'environ cinq pieds au-dessus du sol (1).

(1) *L'église de Breingne*, p. 148.

SUR LE PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE D'AURAY.

NOTE 7, p. 83. — Le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray dut son origine à l'invention que fit, à la suite de plusieurs signes extraordinaires, un paysan nommé Yves Nicolazic, d'un morceau de bois tout fangeux, qu'on reconnut pour une ancienne image, tant à des plis de robe, qu'à des couleurs de blanc et d'azur qu'on y distingua. Cet événement arriva un samedi, 7 mars 1625; et les peuples accoururent en si grand nombre, et de lieux si éloignés, pour vénérer la statue, qu'on ne peut expliquer ce concours universel que par une sorte d'inspiration divine. La Providence se servit, en effet, de ce moyen pour faire naître dans les cœurs des habitants de la Bretagne une confiance extraordinaire au secours de sainte Anne, regardée depuis, avec raison, comme la protectrice et la sauve-garde de la province. L'ancienne statue, trouvée par Nicolazic, servit de matière à une nouvelle image de sainte Anne, exposée depuis à la vénération des pèlerins (2). Cette image fut brûlée durant la Révolution; on en conserva néanmoins un fragment, qui est inséré aujourd'hui dans le pied d'une nouvelle statue, vénérée, comme l'ancienne, sous le nom de Sainte-Anne d'Auray.

(2) *Les Grands-deurs de sainte Anne, etc., déjà citées*, p. 209, 213, 216, 221, 251, 252.

M. OLIER
GUERRIER
FLÉAU

Peu a
son am
d'un év
Dans la
matin,
de Sain
d'argen
Comme
frères a
de ce ne
la croix
objets m
renferm
pas, pe
et sans
tout d'u
ni les b
Irrités
l'autel
ils vidè
sionnal
un mél
lant pas
secouèr

† Le m
de ce sac
du copist
Sainte-Ar

LIVRE SEPTIÈME.

M. OLIER RÉPARE UNE HORRIBLE PROFANATION. PREMIÈRE
GUERRE DE PARIS; SA CHARITÉ PASTORALE PENDANT CE
FLÉAU.

Peu après le retour de M. Olier à Paris, DIEU permit que son âme fût noyée dans la plus amère douleur, à l'occasion d'un événement qui lui fit verser des torrents de larmes. Dans la nuit du 28 juillet † 1648, vers deux heures du matin, des voleurs entrèrent par une fenêtre dans l'église de Saint-Sulpice, pour y enlever une très-riche chapelle d'argent, qui appartenait à la confrérie des Portefaix. Comme ce jour-là était la fête de sainte Anne, ces confrères avaient prêté le soir même à ceux de la succursale de ce nom, au Pré-aux-Clercs, les chandeliers d'argent et la croix, en sorte que cette seule fois, depuis dix ans, ces objets ne se trouvaient pas dans le meuble destiné à les renfermer. Les voleurs l'ayant enfoncé, et ne les y voyant pas, pensèrent que l'argenterie était au fond du meuble; et sans se donner le loisir de le vider, ils le renversèrent tout d'un coup, et, par ce moyen, n'aperçurent ni le calice, ni les burettes et le bassin qui étaient entre les chasubles. Irrités de ce mécompte, ils enfoncèrent le tabernacle de l'autel de la sainte Vierge, et prirent le saint ciboire, dont ils vidèrent les sacrées hosties sur l'accoudoir du confessionnal de la chapelle par où ils étaient entrés. Mais, par un mélange d'impiété et de religion assez étrange, ne voulant pas emporter les parcelles attachées au ciboire, ils le secouèrent si fortement en le frappant contre l'accoudoir,

† Le manuscrit de la Bibliothèque royale, Baluze 943, où l'histoire de ce sacrilège est rapportée, la fixe au 28 août. C'est une aberration du copiste, puisque on y lit que cet événement arriva le jour même de Sainte-Anne (1).

I.
Horrible profanation commise dans l'église S.-Sulpice.

(1) *Mém. de M. du Ferrier*, p. 295, 296. — *Bibl. du Roi, Ms. Balthuze*, 943, fol. 16

que l'impression des bords y paraissait en plusieurs endroits, et plusieurs hosties ayant roulé par terre, ils n'osèrent les relever (1).

Dès que les paroissiens apprirent la nouvelle de cet horrible attentat, ils en furent consternés ; les divertissements cessèrent aussitôt dans le faubourg, et chacun se mit en devoir d'apaiser la justice divine. On ne vit que prières, qu'œuvres de piété et de mortification, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, tous s'efforçant, autant qu'il leur était possible, d'effacer par leur pénitence ce crime dont ils attribuaient la cause à leurs propres péchés. La baronne de Neuville se condamna à ne manger plus que du pain bis, et à ne boire que de l'eau (2)*, et plusieurs, prenant pour un signe de la colère de Dieu, la patience avec laquelle il voulait souffrir des impiétés si horribles, s'attendaient aux derniers malheurs (3). Aussi, lorsque le dimanche suivant, M. Joly, prêtre de la communauté, voulut exposer au peuple les circonstances de ce sacrilège, des larmes d'attendrissement et de douleur coulèrent de tous les yeux (4).

(2) *Recueil des vertus de la baronne de Neuville*, par le Père Cyprien de la Naville, p. 109.

* NOTE 1, p.

122.

(3) *Mémoires de M. du Ferrier*, *ibid.* — *Gazette de France*, 10 août 1648, n° 120, p. 1037.

(4) *Ibid.*

II.

M. Olier s'efforce d'expier cette profanation. Jeûne. Procession en habit de deuil.

(5) *Histoire véridable de tout ce qui s'est passé à la mort d'un des voleurs, etc.* — *Remarques historiques*, m-12, p. 947.

(6) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 266.

(7) *Esprit de M. Olier*, t. 1, p. 68.

Persone n'en conçut une douleur si profonde que M. Olier. Ce zélé pasteur, toujours brûlant pour la gloire de son Dieu et le salut de ses ouailles (5), après avoir gémi amèrement au pied de l'autel où le crime venait d'être commis, résolut de le réparer par une cérémonie éclatante. « On pria durant quelques jours, afin d'obtenir de DIEU la lumière nécessaire pour lui rendre une réparation proportionnée à la grandeur de l'offense ; et avec le conseil des curés de Paris, on fit la satisfaction publique en la manière dont elle est décrite dans un petit livre composé à cette occasion (6) †. Du consentement de l'abbé de Saint-Germain, M. Olier publia au prône l'ordre qu'on suivrait, et annonça que les trois jours suivants on ferait abstinence dans la paroisse, avec jeûne (7) :

† Outre la relation de la *Gazette de France*, où l'on trouvera les

ce qui fut d'août, de le peuple, sans que personne, tion ; et de l'église de Messe ha de l'autel concours de pénite grandes dans l'eau qu'on n'e

Les jeu ment fut sans exen servir à c en tapis d'or et d qu'on av ment un dôme, off comme o

molndres récit circo sacrilège avec la ré passé en l'exemplaire Germain, diction s, page 357.

† Il faut temps-là, plupart de manière u

ce qui fut rigoureusement observé. Le lundi, 3. du mois d'août, dès que le son lugubre des cloches se fit entendre, le peuple, en habit de deuil, se porta en foule à l'église, sans que la pluie, qui tombait continuellement, arrêtât personne, pas même les dames de la plus haute condition; et de là on se rendit, en chantant des psaumes, dans l'église de l'abbaye Saint-Germain (2), où l'on célébra une Messe haute, *pro remissione peccatorum*, les ministres de l'autel étant revêtus d'ornemens violets. Il y eut un concours innombrable, et ce fut une véritable procession de pénitence : car la pluie tombant en abondance, les grandes dames, aussi bien que le reste, ne marchaient que dans l'eau †, et avec tant de modestie et de religion, qu'on n'entendait que le chant des psaumes.

Les jeudi, vendredi et samedi suivants, le saint-Sacrement fut exposé dans la paroisse, avec une magnificence sans exemple. Toute la cour voulut y contribuer, en faisant servir à cette cérémonie ce que chacun avait de plus rare en tapisseries, tableaux, cristaux, chandeliers, lustres d'or et d'argent. La marquise de Palaiseau (2), sachant qu'on avait dessein de mettre au-dessus du saint-Sacrement un lit à la romaine, pour y former une espèce de dôme, offrit le sien qui avait coûté vingt mille livres; et comme on le refusait, parce qu'il devait recevoir la vapeur

moindres particularités de cette réparation, on en imprima un autre récit circonstancié, qui a pour titre : *Le violement du sanctuaire, ou le sacrilège commis sur le saint-Sacrement de l'autel, à Saint-Sulpice, avec la réparation d'honneur qui lui a été faite, et tout ce qui s'est passé en la procession générale faite le six août 1648.* On trouve un exemplaire de cette relation aux Archives du Royaume. *Abbaye Saint-Germain, L. 1224, Inventaire des titres et papiers concernant la juridiction spirituelle sur le faubourg Saint-Germain, liasse 33, page 357.*

† Il faut prendre à la lettre ce que dit ici M. du Ferrier : dans ce temps-là, où les moyens d'écoulement pratiqués de nos jours, dans la plupart des rues, n'existaient point encore, il ne pleuvait jamais d'une manière un peu considérable, sans que les rues en fussent tout inondées.

(1) *Gazette de France, ibid. — Bibl. du R. S. M. ibid. fol. 16.*

(2) *Inabelle Favier-du-Boutay, Lebeuf, t. VIII, p. 44.*

de plus de trois cents cierges, elle demanda, avec prières, que ce lit, fait par vanité, fût sacrifié à la gloire de JÉSUS-CHRIST. On se rendit à ses pieuses instances, et quand la cérémonie fut achevée, il ne se trouva gâté ni terni en aucune façon (1). M. Olier avait fait tendre la nef d'une tapisserie brodée d'or; et le chœur, d'une autre de velours incarnat, sur laquelle paraissaient des portiques en relief, des colonnes avec leurs chapiteaux brodés, les uns en or, les autres en argent, et disposés avec tant d'art, qu'on les aurait pris pour des ouvrages d'orfèvrerie. Enfin, sur un trône élevé en forme de pyramide, tout couvert de vases d'or et d'argent, paraissait le très-saint Sacrement, surmonté d'une couronne étincelante de pierreries; et tous ces objets rehaussés par l'éclat d'une multitude innombrable de flambeaux, qui brûlèrent durant trois jours, donnaient à ce temple l'aspect le plus majestueux et le plus imposant †.

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 287, 288.

III.
Procession solennelle du très-saint Sacrement. Moment expiatoire.

(2) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 288. — *Histoire ecclésiastique du 17^e siècle*, t. III, liv. XI, ch. XII, p. 428. Ms. in-4o.

Le premier et le second jour de cette cérémonie, les plus célèbres prédicateurs y prêchèrent (2) en présence de la Reine régente, que M. Olier avait invitée à venir contribuer à l'édification publique; et la foule fut si grande, qu'elle remplissait même toutes les rues d'alentour. Le troisième jour, les boutiques étant fermées, et toute œuvre servile interrompue dans la paroisse, on fit une procession composée de tout le clergé séculier et régulier du faubourg, et où le très-saint Sacrement fut porté par le Nonce du Pape. La duchesse d'Orléans signala sa piété par un magnifique reposoir qu'elle fit dresser à l'entrée du Luxembourg. La Reine régente suivit le dais, accompagnée des princes, des princesses, et d'une grande partie de sa cour, en habit de deuil, ainsi que d'une multitude in-

(3) *Gazette de France*, *ibid.*

† « Que ceux-là se taisent, qui blasphèment contre les cérémonies » dans le service divin, dit un auteur du temps; car il faut confesser, » ajoute-t-il, que tant d'ornements brillants sur terre, représentaient » aux plus stupides, la merveille des cieus, et servaient grandement » à échauffer le zèle des plus tièdes (3). »

nombrable
enfin par
avec tant d
répandit h
dance à tou
avait été co
chapelle de
ornement,
le même é
saint Sacre
de magnifi
dans sa pa
tourer d'u
avaient ét
table de m
et de l'exp
une lampe
brûler jou
un homma
moigne da
premier di
nité partic
ment, à ré
de Répara
sainte Euc
Sauveur,
crilège né
l'adoration
bien aise
d'une ins
pandre da
» glise de
» a bien

† Outre
encore tou
II.

nombrable d'autres personnes. La cérémonie se termina enfin par une amende honorable, que M. Olier prononça avec tant de ferveur et des mouvements si tendres, qu'il répandit beaucoup de larmes, et en fit verser en abondance à tous les assistants (1). Depuis le jour où le crime avait été commis, on avait cessé de dire des Messes à la chapelle de la sainte Vierge ; elle était restée sans aucun ornement, avec son tabernacle brisé ; et elle demeura dans le même état jusqu'à ce que M. Olier y eût porté le très-saint Sacrement. Il le renferma dans un nouveau tabernacle magnifiquement orné (2) ; et, pour perpétuer à jamais, dans sa paroisse, la mémoire de cette réparation, il fit entourer d'un balustre le lieu même où les saintes hosties avaient été répandues, et écrire en lettres d'or, sur une table de marbre, les principales circonstances du sacrilège et de l'expiation. Enfin, devant ce monument, il plaça une lampe d'argent qu'il donna lui-même, et qui devait y brûler jour et nuit* (3). Mais désirant offrir à JÉSUS-CHRIST un hommage plus digne encore de l'amour qu'il nous témoigne dans ce mystère, il régla que, chaque année, le premier dimanche d'août serait consacré, par une solennité particulière et par l'exposition du très-saint Sacrement, à renouveler cette amende honorable, sous le nom de Réparation des injures faites à JÉSUS-CHRIST dans la sainte Eucharistie †. Il fit plus encore : voulant rendre au Sauveur, s'il l'eût pu, mille fois plus d'honneur que ce sacrilège ne lui en avait ravi, il établit, à cette occasion, l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement (4). On sera bien aise de l'entendre rapporter lui-même le dessein d'une institution si religieuse, qu'il désirait voir se répandre dans Paris. « Ces jours passés, dit-il, dans l'église de Saint-Sulpice, Notre-Seigneur et adorable Maître » a bien voulu souffrir l'attentat effroyable de douze vo-

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 68. — *Remarques historiques*, t. III, p. 655, et t. I, p. 23. — *Histoire de Paris, par Félibien*, etc. t. II, p. 4397.

(2) *Bibl. du Roi, Ms Baluze*, etc. fol. 46, 47.

* NOTE 2, p. 123.

(3) *Calendrier historique*, p. 59, 60.

(4) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 69, 70.

IV.

Pour continuer cette réparation, M. Olier établit l'adoration perpétuelle.

† Outre la cérémonie expiatoire, établie par M. Olier, et qui a lieu encore tous les ans, on en célèbre une seconde, le dernier dimanche

» leurs qui ont porté leurs mains sacrilèges sur le saint
 » ciboire, et, par un mépris horrible de sa personne, ont
 » jeté par terre son sacré Corps. C'est ce qui a inspiré à
 » douze personnes la dévotion de s'unir en esprit aux
 » douze Apôtres, pour réparer ce crime abominable, par
 » tout ce que leur inspirera la religion, dont leur cœur est
 » rempli. Elles se sont associées douze autres adorateurs
 » pour doubler leur réparation ; et, par cette réunion de
 » vingt-quatre, elles ont voulu imiter la fonction religieuse
 » des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, qui adorent
 » continuellement JÉSUS-CHRIST, prosternés et abîmés de-
 » vant son trône. Ces vingt-quatre personnes se partage-
 » ront les vingt-quatre heures du jour, demeurant chacune,
 » l'une après l'autre, l'espace d'une heure devant le très-
 » auguste Sacrement de l'autel, afin d'y être en adora-
 » tion perpétuelle. Leur dessein ne sera pas seulement de
 » réparer l'injure commise extérieurement contre lui dans
 » l'église de Saint-Sulpice, et en tant d'autres lieux où il
 » a souffert le même attentat ; mais les injures, les crimes
 » et les sacrilèges sans nombre commis dans les âmes, et
 » connus de DIEU seul. Elles se consacreront à JÉSUS-
 » CHRIST comme autant de victimes qui font amende hono-
 » rable perpétuelle, pour les profanations de la très-sainte
 » Eucharistie, commises par les hérétiques, et par les ca-
 » tholiques eux-mêmes. A cette association, qui est plus
 » en esprit que de corps, sont admises des personnes de
 » toutes conditions, qui, prenant chacune dans son parti-
 » culier une des vingt-quatre heures, se joignent aux
 » vingt-quatre premières, pour entrer dans leur dévotion,
 » et suppléer aussi celles qui, par infirmité ou par une
 » nécessité pressante, ne pourraient remplir actuellement
 » l'heure d'adoration (1) *. »

(1) Copie des
 Mémoires aut. de
 M. Olier, t. III,
 p. 145. — Re-
 marques histori-
 ques, t. III, pag.
 656.

* NOTE 3, p.
 124.

(2) Gazette de France, n. 133, p. 4091. — Remarques historiques, in-12, p. 945.

d'octobre (ou l'avant dernier, lorsque le dernier tombe la veille de la Toussaint), en réparation des outrages commis envers le très-saint Sacrement, dans la nuit du 25 octobre 1665, M. Raguier de Poussé, étant curé de Saint-Sulpice (2).

Cette r
 tage : ce
 pour ven
 saint Sac
 sensation
 dans le r
 tout des r
 dres deta
 1655, un
 dans l'égl
 tant qu'on
 Sulpice (1)

Trois n
 un des a
 gardes, fu
 tait retiré
 étant ensu
 des Vieille
 appela le
 fres du pr
 d'autres o
 de vols, a
 de Paris
 lampe qui
 ment, dan
 avait été c
 grand port
 avec les cir
 au carrefou
 M. Olier v
 l'échafaud

Immédia
 troubles p

† C'est en
 qu'il y a touj
 non comprise

Cette réparation si magnifique produisit un autre avantage : ce fut d'inspirer, dans les provinces, le même zèle pour venger les outrages faits à JESUS-CHRIST, au très-saint Sacrement de l'autel. Elle fit, en effet, une trop vive sensation à Paris, pour pouvoir être ignorée de personne dans le royaume ; on eut soin d'ailleurs d'en envoyer partout des relations imprimées, qui entraient dans les moindres détails ; et il arriva que sept ans plus tard, en 1655, un pareil sacrilège ayant été commis à Grenoble, dans l'église paroissiale de Saint-Laurent, on suivit autant qu'on put, pour le réparer, l'ordre observé à Saint-Sulpice (1).

Trois mois après la cérémonie dont nous avons parlé, un des auteurs du crime (2), soldat du régiment des gardes, fut saisi et mis en jugement. Depuis le vol il s'était retiré dans sa compagnie à Saint-Germain-en-Laye ; étant ensuite revenu à Paris, et demeurant dans la rue des Vieilles-Tuileries, il fut soupçonné par son hôte. On appela le capitaine du quartier, qui trouva, dans les coffres du prévenu, le ciboire de Saint-Sulpice, et beaucoup d'autres objets, que le coupable, accoutumé à ces sortes de vols, avait dérobés en diverses églises. Le Parlement de Paris condamna ce voleur sacrilège à fonder une lampe qui brûlerait à perpétuité devant le saint-Sacrement, dans la chapelle de la sainte Vierge, où le crime avait été commis †, à faire amende honorable devant le grand portail de Saint-Sulpice, enfin, à la peine de mort avec les circonstances usitées alors, et qu'il subit en effet au carrefour de la rue de Tournon, le 16 juin 1649 (3). M. Olier voulut l'assister lui-même, et l'accompagna sur l'échafaud (4).

Immédiatement après cette profanation, arrivèrent les troubles politiques qui agitèrent le royaume, et amenè-

† C'est en conséquence de cet arrêt, dit M. Simon de Doncourt, qu'il y a toujours une lampe allumée à la chapelle de la sainte Vierge, non comprise celle qui est d'obligation (5).

V.
Fruits de cette réparation.
Mort de l'un des auteurs du sacrilège.

(1) Mémoires de M. du Ferrier, p. 486, 487.

(2) Paul Milay.

(3) Remarques historiques, etc. in-12, p. 945 et suiv.

(4) Ibid, t. 1, p. 23. — *Bibliot. du Roi, Ms. Baluze, 943, f^o 47.*

VI.
Paris prend les armes con-

(5) Remarques historiques, in-12, p. 949, note 4.

tre le cardinal
Mazarin. Con-
duite de M. O-
lier.

rent la première guerre de Paris. Nous les rappellerons ici en peu de mots, comme étant liés avec la suite des événements que nous avons à rapporter dans cette Vie. La minorité du Roi avait été jusque là tranquille, sous la régence d'Anne d'Autriche, sa mère, et sous l'administration du cardinal Mazarin. Tout semblait promettre une longue prospérité à la capitale et à la France. Mais, au milieu de cette tranquillité apparente, qui durait depuis cinq ans, les passions agissaient en secret. L'ambition des Grands, leurs jalousies mutuelles, leur haine et celle du Parlement contre l'autorité d'un ministre étranger de naissance, la mobilité d'un peuple inconstant, tout ce concours de passions différentes donna lieu à une division, la plus fatale au royaume que jamais la France ait éprouvée sous la minorité d'aucun de ses rois. Les mécontents, pour échauffer les esprits, commencèrent à s'assembler au Parlement; enfin, la cour ayant fait enlever, le 26 août, quelques magistrats des plus animés à la sédition, ce fut comme le signal d'un soulèvement général dans la capitale (1) †.

(1) *Histoire de Paris, par Félibien, t. II, pag. 4398, 4399.*

Au milieu de cette fermentation universelle, M. Olier s'offrit à Notre-Seigneur comme une victime; et s'il ne parvint pas à réunir les esprits divisés, il obtint que la paix et la concorde ne fussent point troublées dans sa paroisse. Au moins la tranquillité qui ne cessa pas d'y régner, pendant que tout était en désordre dans les autres quartiers de la capitale, fut regardée comme le fruit de ses oraisons; on n'y vit point de barricades comme ailleurs;

† Le chancelier, Pierre Séguier, étant venu de grand matin avec deux compagnies de Gardes-Suisses, pour interdire le Parlement au nom de la Régente, la sédition s'échauffa tout-à-coup: on chargea les Suisses en flanc, et le chancelier n'échappa à la fureur du peuple, qu'en se jetant dans le carrosse du beau-frère de M. Olier, M. Dreux d'Aubray, lieutenant civil de Paris; et encore fit-on feu sur ce carrosse, qui fut percé en six endroits et dans lequel deux personnes périrent. *Histoire de Paris, t. II, p. 4399.*

et les habit
Roi, combie
leur pasteu
de recomm
Reine cepe
liberté, et
les armes s
rèt fut auss
lement exé
midi (2).

Mais une
ne pouvait
comme le p
haines récip
produisirent
conseils sec
Roi, la nuit
avec tous les
seil prit la r
qui avait re
lieu d'obéir,
déclara le ca
ennemi du R
huit jours, a
sa personne
du royaume
pour mainte
la guerre pou
On leva en e
en défense. L
Germain; m
services au
troupes du R
son frère, à l
cette ville po

et les habitants montrèrent, par leur fidélité au service du Roi, combien ils avaient su profiter des instructions de leur pasteur, qui, en public et en particulier, ne cessait de recommander l'obéissance à l'autorité légitime (1). La Reine cependant consentit à mettre les prisonniers en liberté, et à cette condition le Parlement ordonna que les armes seraient posées et les barricades défaites. L'arrêt fut aussitôt publié par toute la ville, et si ponctuellement exécuté, que les carrosses roulèrent l'après-midi (2).

Mais une paix que la cour venait d'acheter de la sorte ne pouvait être de longue durée, et chacun la regarda comme le prélude de nouveaux désastres. En effet, les haines réciproques du cardinal Mazarin et du Parlement produisirent bientôt une rupture entière. Après plusieurs conseils secrets, la Reine régente sortit de Paris avec le Roi, la nuit qui précéda le 6 janvier 1649, et se retira avec tous les princes à Saint-Germain-en-Laye, où le conseil prit la résolution d'assiéger la capitale. Le Parlement, qui avait reçu l'ordre de se transporter à Montargis, au lieu d'obéir, résolut de lever des troupes; il fit plus, il déclara le cardinal Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du Roi, lui enjoignit de sortir du royaume dans les huit jours, avec ordre à tous les citoyens de se saisir de sa personne après ce délai; et invita tous les Parlements du royaume et tous les officiers des provinces, à s'unir pour maintenir l'autorité du Roi; car on prétendait faire la guerre pour le monarque, contre le cardinal Mazarin. On leva en effet des troupes, et on s'empressa de se mettre en défense. Le prince de Conti était allé d'abord à Saint-Germain; mais il se détacha de la cour, et vint offrir ses services au Parlement, qui le nomma généralissime des troupes du Roi dans Paris, pendant que le prince de Condé, son frère, à la tête de troupes étrangères, s'approchait de cette ville pour en former le blocus (3).

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers. — Remarq. hist. t. 4, p. 40. — Vie, par le Père Giry, part. 1^{re}, chap. xviii, p. 84, 85. — Année Dominicaine, 12 septembre, p. 425.*

(2) *Histoire de Paris, t. II, pag. 4401.*

VII.

Le Roi se retire à S.-Germain. Première guerre de Paris.

(3) *Histoire de Paris, t. II, 4401. — Supplément de l'Assemblée du clergé de 1655, etc. Ms. in-fol.*

VIII.

M. Olier exhorte son peuple et ses ecclésiastiques à la pénitence.

Dès que M. Olier connut les préparatifs de cette guerre civile, se prosternant les genoux en terre, il s'offrit de nouveau à la justice de DIEU, et livra son âme à une si vive douleur, que M. de Bretonvilliers, l'ayant vu dans cet état, en fut, dit-il, plus vivement touché, que des plus fortes prédications qu'il eût jamais entendues de sa vie. En sa qualité de pasteur, M. Olier se regarda comme chargé des péchés de tous, et se condamna à faire chaque jour des austérités extraordinaires (1). Il exhorta puissamment son peuple à la pénitence (2), s'efforça de lui faire comprendre que DIEU ne châtiât le pécheur dans ce monde, que pour le convertir; et qu'au lieu de s'accuser les uns les autres des maux extrêmes où l'on se voyait réduit, chacun devait confesser qu'il méritait, pour ses péchés, des châtimens encore plus sévères. Il les conjura tous de se réconcilier sans délai avec DIEU, dans le tribunal de la pénitence, afin d'en être ensuite écoutés plus favorablement, ou du moins afin que leurs souffrances pussent leur mériter une récompense éternelle; et il eut la consolation d'en voir un grand nombre mettre à profit un conseil si salutaire (3). Il fit à cette intention des prières publiques dans son église (4), et invita encore ceux de ses ecclésiastiques qui travaillaient dans les provinces, à joindre leurs prières aux siennes. « Que les arrêts de la justice divine soient accomplis dans toute leur rigueur, écrivait-il à l'un d'eux; faites pénitence pour nos maux, gémissiez pour nos offenses, et pour celles de Paris, qui est menacé, aussi bien que tout le royaume, de ressentir les effets de la colère de DIEU, qu'il a mérités depuis tant d'années. Il faut que les arrêts de justice contre la France soient accomplis dans toute leur rigueur. DIEU ne lui avait montré les verges que de loin; il les avait tenues au dehors, maintenant il les fait sentir au dedans (5). »

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 284, 306.

(2) *Remarques historiques*, t. I, p. 478. — *Vie, par le Père Giry*, partie 4^e, ch. XVIII, p. 85.

(3) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 285, 286.

(4) *Ibid.* pag. 304, 305. — *Registre de la juridiction spirituelle de l'abbaye S.-Germain-des-Prés*, 1640, etc. — *Archives du Royaume, section historiq.* L. carton 1226, f^o 88. — *Histoire de Paris*, t. II, p. 1404.

(5) *Lettres ant. de M. Olier. — Lettres spirituelles du même*, p. 437.

IX.

M Olier visita les pauvres

Cependant les troupes du prince de Condé commençant à faire le dégât dans la campagne, et les provisions

de bouche sentir dans la charité il assembla d'un arrêt pour pourvu il fit la visite quatorze ou nière nécessité charité inépuisable ce dessein, prêtre de la Confesseur

sumèrent l'allaient pour où M. Olier Jean leur dirigeant à sou permettaient procher avec n'avait plus consolations éprouvés par

La tendresse près des malades en 1652 (7) dans les v

† La douceur vivement le tout un exercice si aussi passait-il tout des pauvres juger de la haine funèbre dont tude de pauvres donnèrent des le plus éloque

de bouche n'arrivant plus à Paris, la disette se fit bientôt sentir dans cette capitale (1). Ce fut alors qu'on vit éclater la charité de M. Olier pour les malheureux : d'abord il assembla les notables du faubourg (2), en exécution d'un arrêt rendu par le Parlement, et prit des mesures pour pourvoir au soulagement des pauvres (3). Ensuite, il fit la visite générale de tous ces indigents, dont il trouva quatorze ou quinze cents ménages tous réduits à la dernière nécessité. Quelque grand que fût leur nombre, sa charité inépuisable entreprit de les assister tous ; et, dans ce dessein, il associa au frère Jean de la Croix, M. Gibily, prêtre de la communauté, plus connu sous le nom de *Confesseur des pauvres* (4). Ces deux hommes, qui consumèrent leur vie dans les œuvres de la charité (5), allaient porter les secours spirituels et temporels partout où M. Olier ne pouvait se transporter lui-même. Frère Jean leur distribuait les aumônes ; et M. Gibily, les engageant à souffrir patiemment la misère où la Providence permettait qu'ils fussent réduits, les disposait à s'approcher avec fruit des sacrements † (6). Mais personne n'avait plus que M. Olier, le don de leur faire goûter les consolations que la religion offre à tous ceux qui sont éprouvés par la souffrance.

La tendresse de sa charité paraissait principalement auprès des malades, dont le nombre était fort grand, surtout en 1652 (7). « J'ai eu l'honneur de l'accompagner souvent » dans les visites qu'il leur faisait, dit M. de Bretonvilliers ;

† La douceur, la charité et l'esprit de foi de M. Gibily touchaient vivement le frère Jean, qui ne pouvait se lasser de l'admirer. Dans un exercice si dissipant, il était, en effet, continuellement uni à Dieu ; aussi passait-il pour un Saint dans l'opinion de tout le monde, et surtout des pauvres, parmi lesquels on le trouvait toujours (8). L'on peut juger de la haute estime qu'ils en avaient conçue, par l'espèce d'éloge funèbre dont ils décorèrent sa sépulture. On y vit une grande multitude de pauvres, qui, par leurs gémissements et leurs sanglots, lui donnèrent des louanges bien plus touchantes que n'aurait pu lire le plus éloquent orateur (9).

de sa paroisse, et leur procure des secours.

(1) *Histoire de Paris*, t. II, p. 1401.

(2) Le 24 janvier 1649.

(3) *Registre des délibérations de l'église S. Sulpice*, Ms. de la Bibliothèque du Roi, fol. 47, verso.

(4) *Année Dominicaine*, 12 septembre, p. 425. — *Remarg. historiques*, t. I, p. 476.

(5) *Remarques historiques*, t. I, p. 143.

(6) *Remarques historiques*, t. II, p. 641.

(7) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 298.

(8) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 287, 288, 289 ; t. I, p. 499.

(9) *Remarques historiques*, t. I, p. 211. — *Mémoires aut. de M. Olier*, t. VI, p. 95.

» et j'ai remarqué qu'elles leur étaient extrêmement
 » utiles. Ses paroles pleines d'unction ne contribuaient pas
 » seulement à les consoler ; elles les portaient encore à
 » souffrir leurs misères par amour pour Dieu, et à se
 » soumettre de tout leur cœur aux ordres de sa divine
 » Providence. Il compatissait avec tant de tendresse à
 » leurs maux, qu'il en était touché comme s'il les eût
 » endurés lui-même, et j'ai entendu dire, à cette occasion,
 » qu'on n'avait jamais vu un cœur plus tendre que le sien.
 » Il ne donnait aussi l'aumône à personne, sans ressentir
 » vivement les maux de ceux qui la recevaient, surtout
 » lorsqu'il les voyait tristes ou languissants (1). »

(1) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 303, 304. — *Recherches historiques*, t. III, p. 644.

X.

M. Olier fait rechercher toutes les familles indigentes. Sa grande libéralité.

Outre ces visites particulières, M. Olier faisait rechercher toutes les familles indigentes, dont le nombre augmentait de jour en jour ; et, à chaque tournée, la somme qui se trouvait distribuée par ses ordres montait ordinairement à deux mille livres. Il ouvrait son cœur et ses mains avec tant de générosité, que, plus d'une fois, on l'accusa de ne savoir pas mettre à ses aumônes les bornes qu'exigeait la prudence (2). Lorsqu'on lui demandait

(2) *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 2^e partie, ch. XVIII, p. 85, 86.

(3) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 274, 290.

(4) *Ibid.* pag. 297. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 2^e partie, chap. IV, p. 422.

(5) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, *ibid.* p. 273, 297, 298 ; t. I, p. 503.

quelque secours, s'il arrivait qu'il se trouvât sans argent, il donnait sur-le-champ ce qu'il avait sur lui, comme un livre, un mouchoir, ou autre chose qu'on pouvait vendre pour avoir du pain (3). Une personne étant venue recommander à sa charité une famille malheureuse, et lui demandant une certaine somme pour l'assister : « Ce n'est pas assez, dit M. Olier, il faut lui en donner trois fois autant ; et sur-le-champ il lui fit porter cette somme (4). » Frère Jean, le principal dépositaire de ses aumônes, disait pour exprimer sa générosité : « Il ne refusait jamais rien de ce que je lui proposais, et il donnait à toute main (5). » Il n'y avait en effet aucune espèce de besoin qu'il ne voulût soulager ; pain, viande, potage, habits, linge, instruments de travail pour les artisans : tout était fourni à ceux que la disette avait mis dans l'im-

puissance les efforts excessive fit faire distribuait surtout a

On a pu ressource on consid d'une ch « Frère J » dans le » ver de 1 » que sor fiance en Une perso étant ver » n'avez » manque qui ne se lui donne les néces moment l sement n été de ne ment lors sible, m Aussi ce l'on était à la dern en abond On con ses paroi duites à nécessité

puissance de subsister autrement que par les soins et les efforts de la charité chrétienne. Enfin, la rigueur excessive du froid s'étant jointe à la disette universelle, il fit faire de grands amas de bois et de charbon, qu'on distribuait selon les besoins de chaque famille indigente, surtout aux pauvres honteux (1).

On a peine à comprendre qu'il ait pu trouver assez de ressources pour fournir à tant de besoins divers, quand on considère surtout que, cette année, les vivres étaient d'une cherté excessive (2), et qu'il donnait sans mesure. « Frère Jean m'a assuré, dit M. de Bretonvilliers, que si, dans les autres temps, M. Olier était libéral, dans l'hiver de 1649, qui fut très-rigoureux, on pouvait en quelque sorte lui reprocher d'être prodigue. » Mais sa confiance en Dieu fut toujours pour lui un inépuisable trésor. Une personne, chargée de la distribution de ses aumônes, étant venue lui dire qu'elle était sans argent : « Vous n'avez point de foi, lui dit M. Olier; DIEU peut-il nous manquer ? » Cette confiance produisait en lui des effets qui ne sont pas tout-à-fait ordinaires. Persuadé que DIEU lui donnerait toutes choses selon ses besoins, jamais, dans les nécessités les plus pressantes, il ne perdit un seul moment la paix de l'âme, ni ne se laissa aller à l'empressement naturel, sa pratique invariable ayant toujours été de ne mettre qu'en DIEU seul sa confiance, non-seulement lorsque le succès des affaires paraissait être impossible, mais encore quand il semblait être certain (3). Aussi cette confiance si vive ne fut jamais trompée; et l'on était toujours surpris, toutes les fois qu'il était réduit à la dernière extrémité, de voir arriver aussitôt les secours en abondance (4).

On comprend néanmoins que les aumônes ordinaires de ses paroissiens ne pouvaient suffire à tant de familles, réduites à manquer de tout; car, d'un côté, le nombre des nécessiteux devenait toujours plus considérable, et, de l'autre,

(1) *Vie, par le Père Giry, part. 1^{re}, p. 86. — Année Dominic. 42 septembre, p. 425. — Remarq. historiques, t. 1, p. 478.*

(2) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 298.*

(3) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers, t. I, p. 301.*

(4) *Ibid. pag. 298, 299. — Remarques historiques, t. I, p. 41.*

XI.

M. Olier va solliciter la générosité de la cour à S.-Germain.

tre, les secours, au lieu de croître à proportion, diminuaient de jour en jour. Il se voyait d'ailleurs privé des aumônes des personnes les plus opulentes de sa paroisse, qui avaient quitté Paris pour suivre la cour, ou pour se mettre en sûreté; telles qu'étaient la princesse de Condé, la duchesse d'Aiguillon, la comtesse de Brienne, dont l'absence ne se faisait que trop sentir (1). Dans cette nécessité, il vendit tout ce qu'il possédait en biens de patrimoine, et en distribua le prix à ses paroissiens (2). Et, à la fin, ne trouvant plus aucune ressource dans la ville, il résolut d'en chercher hors de Paris.

Depuis les arrêts que le Parlement avait rendus, il devenait de plus en plus difficile et périlleux d'en sortir, les soldats Polonais et Allemands, répandus tout autour, exerçant sur les transfuges les dernières violences. Mais, pressé par les mouvements de son zèle, et comptant pour rien sa propre vie, s'il peut à ce prix conserver celle de ses ouailles, ce généreux pasteur forme le dessein d'aller faire une quête à Saint-Germain-en-Laye, où la cour était alors. La prudence ne lui permit pas de faire connaître cette résolution, qui l'aurait rendu suspect; et, pour l'exécuter, sa charité lui inspira ce stratagème. Il pria M. de Grandval, l'un de ses amis, de le conduire, dans son carrosse, sur les limites du faubourg Saint-Germain, du côté de la campagne (3). Là, n'étant vu de personne, il descend du carrosse, se coule dans la neige qui couvrait les chemins, et, accompagné seulement de M. Le Royer (4) de la Dauversière; ce pieux laïque dont nous avons parlé, il s'éloigne de la ville et se dirige du côté de Saint-Germain. Le froid était extrême, la neige très-abondante, et la Seine extraordinairement débordée. Malgré la difficulté des chemins dont souvent il lui était impossible de reconnaître la trace, et malgré la multitude de soldats qui dépouillaient tous les passants, il traverse les ponts, les corps de troupes, sans être arrêté par personne, et arrive

(1) *Recueil des lettres de S. Vincent de Paul*, t. 1, fol. 27. *Lett. du 11 févr. 1649 aux dames de la Charité.*

(2) *Remarques historiques*, t. 1, p. 179.

(3) *Attestations autographes*, p. 199, 200.

(4) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 290, 291.

enfin à Sai
ayant de la
jusqu'aux r

DIEU bén

eût ordonn

aux misères

touché de

mère du p

l'état affreux

et cette pri

envers les

dans cette

dérable; et

tion visible

compagnon

sans être d

être connu

trats, les p

traire, une

parlait avec

après son r

verser les p

» n'en sais

» c'est que

aumônes q

tres que l

de continu

tière cessat

une dispen

Carême, q

tant à cau

de l'état de

d'entre eux

permet do

la viande

enfin à Saint-Germain, après des fatigues excessives (1), ayant de la neige (2) jusqu'aux genoux (3), et quelquefois jusqu'aux reins (4).

DIEU bénit une démarche si héroïque. Quoique la cour eût ordonné le siège de Paris, M. Olier la trouva sensible aux misères de ses habitants; surtout personne ne fut plus touché de ce récit que la princesse de Condé, la propre mère du prince qui en commandait le siège. Il lui exposa l'état affreux où étaient réduites tant de familles désolées; et cette princesse, toujours pleine de pitié et de charité envers les malheureux, sembla se surpasser elle-même dans cette rencontre. Il en reçut une somme très-considérable; et, ce qu'on ne peut attribuer qu'à une protection visible de DIEU, il revint à Paris avec son pieux compagnon, chargés l'un et l'autre de grosses aumônes, sans être dépouillés (5). Cette action, qui ne tarda pas à être connue, bien loin de le rendre suspect aux magistrats, les plus animés contre la cour, leur inspira, au contraire, une nouvelle estime pour sa personne, et chacun en parlait avec admiration. Quelqu'un, étant venu le visiter après son retour, lui demanda comment il avait pu traverser les ponts, malgré les soldats qui les gardaient. « Je » n'en sais rien, lui répondit M. Olier; tout ce que je sais, » c'est que la charité donne beaucoup de force (6). » Les aumônes qu'il avait apportées de Saint-Germain, et d'autres que la Providence lui envoya, le mirent en état de continuer à assister tous ses pauvres (7), jusqu'à l'entière cessation de ce fléau. Il sollicita même en leur faveur une dispense générale de la loi de l'abstinence, durant le Carême, qu'il leur eût été presque impossible d'observer, tant à cause de la disette de provisions nécessaires, que de l'état de faiblesse où la misère avait réduit la plupart d'entre eux. Le vicaire-général de l'abbé de Saint-Germain permit donc, à tous les pauvres du faubourg, l'usage de la viande tous les jours, quand on leur en donnerait par

(1) *Attestations autographes*, p. 105.

(2) *Année Dominicaine*, 4^e partie de sept. p. 425. — *Remarques historiques*, t. 1, p. 41.

(3) *Mém. sur la Vie de M. Olier*, par M. Handraud p. 74.

(4) *Vie Ms. de M. Olier*, par M. Leschassier, p. 23. — *Vie*, par le *Père Giry*, part. 1^{re}, ch. xviii, p. 87. — *Attestations aut.* p. 200.

XII

Succès dont DIEU couronne le dévouement de M. Olier.

(5) *Vie Ms. de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers t. II, p. 269, 270, 291.

(6) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 403, 200.

(7) *Ibid.* p. 200.

(1) *Jurid. spir. de l'abbaye, 1649. Arch. du Roy, sect. histor., L. 1226, fol. 89, verso.*

XIII. Cessation de la guerre civile. M. Olier relève les familles ruinées.

(2) *Histoire de Paris, t. II, ibid.*

(3) *Année Dominic. 4^e parl. de sept., p. 425. — Remarq. hist., t. I, p. 42.*

aumône, excepté le vendredi. Il y eut aussi dispense de la même loi, quatre jours de la semaine, pour tous les particuliers, et permission d'user d'œufs et de fromage. Seulement les jours de la Semaine-Sainte, toutes ces permissions devaient cesser (1).

Pendant que les hostilités continuaient aux portes de la capitale (2), M. Olier ne cessait de s'adresser à Dieu, l'auteur de la paix, et de rassembler le soir ses paroissiens devant le très-saint Sacrement, pour demander tous ensemble miséricorde. Il faisait même ouvrir la porte du tabernacle, afin d'exciter plus vivement leur foi et leur confiance; et lui-même, couvert d'un rude cilice, passait souvent la nuit devant l'autel (3). Enfin Dieu se laissa toucher. On eut à Ruel des conférences, et les articles de paix furent enregistrés au Parlement, le premier avril, jour du Jeudi-Saint. Pour ne point interrompre les Offices de la Semaine-Sainte, on différa jusqu'au lundi suivant à rendre à Dieu de solennelles actions de grâces; et ce jour-là, on chanta en effet, à Notre-Dame, un *Te Deum*, auquel le Parlement assista avec les autres compagnies. Comme le faubourg Saint-Germain était sous la juridiction immédiate de l'abbé, on chanta aussi le *Te Deum* dans l'église de l'abbaye. M. Olier s'y trouva présent avec tous ses ecclésiastiques, et un nombre considérable de ses paroissiens. On y avait exposé, durant trois jours, la châsse de Saint-Germain, évêque de Paris, cérémonie qui n'avait point eu lieu depuis soixante-dix ans.

(4) *Histoire de Paris, t. II, ibid.*

Ainsi finirent les premiers troubles de la capitale, pendant la minorité de Louis XIV (4). Mais la misère publique ne finit pas avec eux. M. Olier se vit encore chargé d'une multitude de familles, incapables de se procurer elles-mêmes les choses les plus nécessaires à la vie. Ce tendre pasteur pourvut à tous les besoins. Il fit acheter des étoffes et de la toile, pour revêtir un grand nombre de ses paroissiens, réduits presque à la nudité. Il eut surtout

un soin par
malheur
vaux, et d
frère Jean
fes et d'out
» dit M. de
» quante f
» rais égal
» du frère
suffire à ta
charité de
d'y contril

Au mili
obligé de s
d'une conf
noncer à s
Clisson et
cure. Il y
voulut l'ex
de l'enregi
lui-même
» reconnai
» rimenté
» temps de
» abondan
» de nos
» cents far
» années,
» que je n

† M. Olie
» mis pour
» a promis
» Il faut, s'il
» épanouis p
» qu'il a pr
» Choisi m'a
» mot en pa

un soin particulier de fournir aux familles, ruinées par le malheur des temps, les moyens de reprendre leurs travaux, et de pourvoir ainsi à leur subsistance. C'était le frère Jean de la Croix, qui faisait ces distributions d'étoffes et d'outils. « M. Olier lui donna, dans une circonstance, » dit M. de Bretonvilliers, des secours pour relever cinquante familles, une autre fois pour trente ; et je ne saurais évaluer le nombre qu'il en rétablit, ou par le moyen du frère Jean de la Croix, ou par lui-même (1). » Pour suffire à tant de dépenses, il eut de nouveau recours à la charité de la Reine, et à celle des princes, qui promirent d'y contribuer †.

(1) *Vie M. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers* t. II, p. 309.

Au milieu de tant de besoins, et lorsqu'il se voyait obligé de soutenir tant de familles ruinées, il fit une action d'une confiance en DIEU vraiment héroïque : ce fut de renoncer à son abbaye de Cercanceau, et aux prieurés de Clisson et de Bazainville, pour ne plus posséder que sa cure. Il y avait longtemps qu'il méditait ce projet. et il voulut l'exécuter le jour du Vendredi-Saint, le lendemain de l'enregistrement des articles de paix. Il en expose ainsi lui-même les motifs, dans l'acte de sa démission : « Par reconnaissance pour le bénéfice de la foi dont j'ai expérimenté les avantages et recueilli les fruits dans ces temps de calamités publiques ; puisque DIEU m'a fourni abondamment de quoi subvenir aux besoins pressants de nos peuples, qui montaient à quatorze ou quinze cents familles ; puisque d'ailleurs, durant ces dernières années, je n'ai reçu aucun secours de mes bénéfices, que je n'avais gardés que pour le soulagement des pau-

XIV.
M. Olier se démet de ses bénéfices.

† M. Olier écrivait à une dame de la cour : « La Reine vous a promis pour les pauvres ; n'oubliez pas cette aumône, ni ce qu'elle vous a promis pour notre paroisse, dont la misère est toujours extrême. » Il faut, s'il vous plait, maintenant que vous trouverez les cœurs épanouis par la paix, faire ressouvenir M. le duc d'Orléans de ce qu'il a promis, quand M. le prince de Condé aurait donné. M. de Choisi m'a paru de bonne volonté : s'il vous plait de lui dire un mot en passant, vous m'obligerez beaucoup (2). »

(2) *Lettres aut. de M. Olier,*

» vres, et pour achever l'œuvre que la divine Majesté m'a
 » mise entre les mains; voyant sensiblement l'inutilité et
 » la charge superflue de ces mêmes bénéfices, que la bonté
 » de DIEU m'a laissés jusqu'à présent, en attendant celui
 » que j'espère pour l'autre vie, je m'en démetts aujour-
 » d'hui entre les mains du Pape, l'image visible de
 » DIEU (1). » En faisant cette démission pure et simple,
 M. Olier présenta au souverain Pontife, trois sujets qu'il
 crut être les plus capables d'administrer saintement ses
 bénéfices; et, en même temps, il demanda pardon à ses
 frères du mauvais exemple qu'il se reprochait de leur avoir
 donné, en les retenant si longtemps (2)*. Ses parents,
 informés de sa résolution, le sollicitèrent vivement en
 faveur d'un de ses neveux, à qui ils désiraient faire tom-
 ber quelqu'un de ses bénéfices. Il s'y refusa constamment,
 et préféra choisir un étranger. « Je ne veux pas, dit-il,
 » acquiescer à la chair et au sang; et ayant l'honneur
 » d'être membre de JÉSUS-CHRIST, et de posséder sa vie,
 » je ne dois agir que par les mouvements de son Esprit,
 » et selon les désirs de son cœur. »

(1) *Mémoires*
aut. de M. Olier,
 t. v, p. 405. — *Es-*
prit de M. Olier,
 t. III, pag. 789.

(2) *Ibid.* pag.
 407.
 * NOTE 4, p.
 125.

XV.

M. Olier s'ef-
 force de bannir
 de sa paroisse
 les désordres
 que la guerre
 civile y avait in-
 troduits.

(3) *Archives du*
Royaume, sect on
historiq. L. 4226.
Juridiction, Jan-
vier 1650, etc.
 fol. 106.

A la faveur de ces troubles politiques et de tous les dé-
 sastres qui les avaient suivis, les désordres avaient reparu,
 et s'étaient multipliés dans la paroisse de Saint-Sulpice.
 Sans parler du vagabondage de plusieurs prêtres, qu'on
 voyait mendier aux portes des églises, au grand scandale
 de la religion, et auxquels il fut enjoint, par l'autorité
 ecclésiastique, de se retirer chacun dans leurs diocèses (3),
 un mal bien plus alarmant, et incomparablement plus
 difficile à guerir, c'étaient la licence des mœurs, le con-
 cubinage, et l'oubli des devoirs les plus sacrés de la reli-
 gion; plusieurs paroissiens en étant venus au point de ne
 plus s'approcher des sacrements à Pâques. Pour les toucher,
 M. Olier employa toutes les ressources de son zèle. Voyant
 enfin que plusieurs n'étaient sensibles ni à ses tendres
 invitations, ni aux menaces de la vengeance céleste, il con-

jura le P
 torité dor
 nient, dor
 loué le z
 ces scand
 » nous or
 » concubi
 » trois ma
 » nication
 » leur ma
 » terre sa
 » nous or
 » dinaires
 » y ajout
 » nitions
 » de raiso
 » tement
 » point re
 » celui de
 » person
 » ture ecc

M. Olier
 DIEU, un
 cœur de sc
 rale. Il dé
 une grâce
 d'y répare
 veur; et, é
 « Il faut, l
 » sion qui
 » dant le J
 » et ils se
 » de cette
 voir y suf
 pour la d

jura le Prieur de Saint-Germain d'user contre eux de l'autorité dont il était revêtu; et ce fut l'occasion d'un mandement, donné le 11 juin 1650 (1). Ce religieux, après avoir loué le zèle avec lequel M. Olier avait essayé d'arracher ces scandales, concluait en ces termes : » A ces causes, » nous ordonnons audit sieur curé de procéder contre les » concubinaires suivant le saint concile de Trente, par » trois monitions consécutives, et ensuite par l'excommu- » nication, après laquelle fulminée, s'ils persévèrent dans » leur mauvaise vie, nous défendons de les inhumer en » terre sainte. Et, pour couper la racine à ce désordre, » nous ordonnons audit sieur curé, après les remèdes or- » dinaires, de nous donner avis de leur obstination, pour » y ajouter, avec l'aide de notre justice séculière, les pu- » nitions corporelles de bannissement, et autres telles que » de raison. Pareillement à l'égard de ceux qui, manifes- » tement et notoirement, sans excuse légitime, n'auraient » point reçu le sacrement de Pénitence une fois l'an, et » celui de l'Eucharistie à Pâques, nous ordonnons que ces » personnes, venant à mourir, soient privées de la sépul- » ture ecclésiastique (2). »

(1) Archives du
Royaume section
Historiq. L. 4226.
Juridiction, Jan-
vier 1640, etc fol.
467.

(2) Ibid fol 106.

M. Olier employa alors, pour ramener ces pécheurs à Dieu, un moyen plus conforme à sa charité et à la douceur de son zèle, ce fut le bienfait d'une mission générale. Il désirait depuis longtemps de procurer à sa paroisse une grâce si précieuse (3), la plus capable, sans contredit, d'y réparer les ruines du péché, et d'y faire régner la ferveur; et, écrivant à M. Couderc, l'un de ses ecclésiastiques : « Il faut, lui disait-il, nous conserver pour la grande mis- » sion qui aura lieu l'année prochaine à la paroisse, pen- » dant le Jubilé. Nous y aurions besoin de tous nos ouvriers; » et ils seront toujours en petit nombre pour une œuvre » de cette importance (4). » En effet, ne croyant pas pou- » voir y suffire avec ce qu'il avait de coopérateurs, il appela, pour la diriger en chef, le Père Eudes, son ami, institu-

XVI.
M. Olier in-
vite le Père Eu-
des à donner
une mission à
la paroisse de
S.-Sulpice.
(3) *Mémorial*
du Père Eudes,
p. 46, n. 48. *Fie*
Ms.

(4) *Lettres aut.*
de M Olier, p.
283.

(1) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. 1, p. 486. — *Vie du Père Jean Eudes*, p. 255, 435. — *Re-maquages historiques*, t. III, p. 628.

(2) *Mémoires autog. de M. Olier*.

teur de la congrégation des Eudistes(1). Il ne connaissait personne qui eût mieux le don d'annoncer la parole de DIEU et d'opérer de grandes conversions, que cet homme extraordinaire, qu'il appelait la *merveille de son siècle*(2), et aux travaux duquel DIEU avait donné jusqu'alors les fruits les plus abondants†. Le Père Eudes n'avait point encore prêché de mission à Paris. Il partit avec douze de ses disciples, dans le dessein de commencer celle-ci, à Saint-Sulpice, le jour de la Purification; mais, la Seine étant extraordinairement débordée, il se vit arrêté dans sa marche, et M. Olier ouvrit lui-même les exercices annoncés. « J'aurais besoin, dit-il dans son exorde, de la lumière » de ce grand serviteur de DIEU, dont j'occupe la place, » pour vous parler dignement de JÉSUS-CHRIST, notre vé- » ritable lumière. Cet homme apostolique a un don tout » extraordinaire pour convertir les cœurs; et nous avons » la confiance que, dans un temps si favorable, où le Ju- » bilé et le Carême se trouvent réunis, DIEU nous fera par » lui grâce et miséricorde. Nous entreprenons cette mission » pour honorer celle de JÉSUS-CHRIST en terre, et qu'il con- » tinuera dans le monde jusqu'à la fin des temps. Nous » la ferons aussi, mes très-chers frères, par amour pour » vos âmes, afin de vous procurer le bien le plus précieux » qu'on puisse trouver ici-bas, qui est de vous faire » entendre la pure et la vive parole de JÉSUS-CHRIST, » pour briser, comme un marteau, la dureté des cœurs » obstinés, cette parole qui échauffe et qui éclaire. Enfin, » je le fais par justice, pour satisfaire à mon devoir, qui » m'oblige de procurer votre salut par toutes les voies pos-

† Le baron de Renty, dans une lettre qu'il écrivit à M. Olier, parle en ces termes des immenses succès du Père Eudes. « Il travaille ici » avec une bénédiction incroyable. La puissance de sa grâce à décou- » vrir l'amour de DIEU pour les hommes, et l'horreur du péché, a » tellement pénétré les cœurs, que les confesseurs sont accablés par » le nombre des pécheurs qui demandent pénitence avec larmes. Ils » restituent le bien d'autrui; ils se réconcilient, et protestent haute-

» sibles,
» afin que
» même, j
» de salut
» lui face
» Curavin
» employé
» pour gu
» péchés in
» à DIEU n
» parle po
» pice; qu
» répruvé
» du Seign
» lumen tu
» vous; vo
» yeux : S

Cette mis-
que M. Oli-
Père Eudes
presbytère
même temp
parole sur
dictions, la
pour les pr
mission qu
Mais l'eff-
Eudes, fut
que M. Oli-
malheureux
leurs âmes.

» ment de pr
» foudres qui
» consciences
» énuvoir (1

» sibles, et même en appelant des ouvriers à mon secours,
 » afin que, trouvant dans autrui ce que je n'ai pas en moi-
 » même, je puisse un jour, si vous abusez de ces moyens
 » de salut, dire à mon DIEU avec son Fils : *Quid ultra de-*
 » *hui facere vineæ meæ, et non feci ei?* Et avec le Prophète :
 » *Curavimus Babylonem, et non est sanata* : Nous avons
 » employé tous les remèdes que nous avons pu trouver
 » pour guérir Babylone, et elle est demeurée dans ses
 » péchés invétérés, ses maux sont restés incurables. Mais
 » à DIEU ne plaise qu'il en arrive de la sorte ! Que je ne
 » parle point ainsi de vous, chère paroisse de Saint-Sul-
 » pice; que je ne vous nomme point *Babylone*, le lieu des
 » réprouvés, mais plutôt *Jerusalem*, la demeure des élus
 » du Seigneur : *Surge, illuminare, Jerusalem; quia venit*
 » *lumen tuum, et gloria Domini super te orta est!* Réveillez-
 » vous; voici la grande lumière qui vient briller à vos
 » yeux : *Surge, qui dormis, et illuminabit te Christus*(1). »

Cette mission, qui dura tout le Carême(2), eut le succès
 que M. Olier s'en était promis. D'après ses intentions, le
 Père Eudes et ses douze collaborateurs logèrent tous au
 presbytère(3), et par là firent un double bien; car, en
 même temps qu'ils répandirent la semence de la divine
 parole sur le peuple fidèle, avec les plus abondantes béné-
 dictions, la sainteté de leur vie et de leur conversation fut,
 pour les prêtres de la communauté, une autre espèce de
 mission qui porta son fruit comme la première.*

Mais l'effet le plus durable des prédications du Père
 Eudes, fut l'établissement d'une compagnie de charité,
 que M. Olier méditait, et à laquelle une multitude de
 malheureux durent le salut de leurs corps et celui de
 leurs âmes. Après les calamités que la capitale avait es-

» ment de préférer la mort au péché. Enfin, ses sermons sont des
 » foudres qui brisent les cœurs, et ne laissent point de repos aux
 » consciences; et les confesseurs travaillent plus à consoler qu'à
 » énuoyer (1). »

(1) Pièce aut.

XVII.

M. Olier veut
 procurer des se-
 cours aux pau-
 vres honteux
 de sa paroisse.

(2) Vie du P.
 J. Eudes, p. 253.

(3) Remarques
 hist., t. 1, p. 222.

* NOTE 5, p.
 126.

(4) Attest. aut.
 de M. Olier. —
 Vie de M. Bour-
 doise, Ms. in-4°,
 p. 550, 612.

suyées l'année 1649, il y avait, comme nous avons dit, un nombre prodigieux d'indigents, surtout de pauvres honteux. Il s'accrut encore beaucoup cette année 1650, à cause de la famine occasionnée par les débordements d'une multitude de rivières dans la plupart de nos provinces. On a vu que le Père Eudes avait été arrêté par le débordement de la Seine. Celui de la Loire fut si considérable, qu'il submergea presque entièrement tout le pays, depuis Sully, dans l'Orléanais, jusqu'à Angers; de sorte qu'il n'y eut point de récolte cette année-là, et qu'une infinité de personnes y périrent de faim. Le Rhône pareillement inonda tout le Dauphiné, et endommagea les ponts de Lyon, le

(1) *Histoire de France, sous le règne de Louis XIV, par M. de Larrey, in-42, t. II, p. 209. — Histoire de Paris, t. II.*

(2) *Remarques historiques, t. III, p. 650. — Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 316.*

XVIII.

Misère affreuse du faubourg S.-Germain après la guerre civile.

pont du Saint-Esprit et celui d'Avignon (1). Le malheur des temps, et la circonstance de cette mission, parurent donc à M. Olier une occasion favorable pour mettre à exécution le dessein qu'il avait formé, depuis quelque temps, d'une compagnie qui se dévouât spécialement au soulagement des pauvres honteux, et perpétuât ainsi, dans la paroisse de Saint-Sulpice, les secours que jusqu'alors il leur avait lui-même procurés (2). Les cœurs, pendant la mission, étant ouverts aux impressions de la grâce, il ne paraissait pas difficile de les émouvoir sur les misères du prochain, d'ailleurs si affreuses dans cette paroisse, où se trouvaient encore 866 familles indigentes. On en voyait beaucoup qui n'avaient même pas de paille pour se coucher, d'autres languissaient dans de mauvais lits, et voyaient défailir ou expirer à leurs côtés deux ou trois enfants qu'ils ne pouvaient, faute de ressources, arracher des bras de la mort. Plusieurs de ceux qui, avant cette calamité, se trouvaient en état de secourir les familles nécessiteuses, se virent forcés eux-mêmes, par défaut de vêtements, à traîner leurs jours dans des greniers ou des caveaux, sans oser en sortir, même pour assister à la Messe. Dans le quartier des Incurables, on en rencontra qui avaient passé plusieurs jours sans manger. Quelques-

IL P
 uns viva
 rue, et n
 de la cha
 chemins
 déposés d
 ces détail
 qui, faute
 de leur do
 de la faim
 taient plu
 désespoir
 derniers s
 mères à s
 ils eussen
 Ce fut c
 ses soins
 Après avoi
 Seigneur,
 opulentes d
 muniqua ex
 ouverture,
 seulement d
 d'autres, qu
 s'empressér
 tout leur po
 et après en
 voqua une
 conditions, c
 Pâques de c
 tableau de ta
 de les soulag
 heureux, l'a
 pour ceux qu
 trancher leur
 de ce qui ne

uns vivaient d'un peu de son cuit dans de l'eau de mûre, et n'avaient, pour adoucir l'aigreur de leur pain, que de la chair d'animaux qu'ils allaient ramasser dans les chemins ou hors des murs de la ville. Les monuments, déposés dans les archives de la paroisse, qui ont fourni ces détails, apprennent encore qu'on trouva des enfants, qui, faute de lait, que les mères n'étaient plus capables de leur donner, tant elles étaient desséchées par les ardeurs de la faim, tiraient le sang de leurs mamelles, et se sentaient plutôt défaillir que revivre sur leur sein. Enfin, le désespoir de survivre à leurs maux, et d'être témoins des derniers soupirs de leurs enfants, porta des pères et des mères à se pendre au plancher de leurs chambres, où ils eussent été suffoqués sans de prompts secours (1).

(1) *Rem. hist. t. III, p. 43, 44, 45*

Ce fut cette désolation qui anima M. Olier à redoubler ses soins pour former la compagnie dont nous parlons. Après avoir longtemps recommandé son dessein à Notre-Seigneur, et l'avoir conjuré d'inspirer aux personnes opulentes de la paroisse, le désir d'y coopérer, il le communiqua enfin à quelques-unes, et, dès cette première ouverture, il comprit que le succès en était certain. Non-seulement celles-ci entrèrent avec joie dans ses vues, mais d'autres, qui s'y étaient montrées d'abord indifférentes, s'empressèrent d'y concourir à l'envi, et de l'appuyer de tout leur pouvoir. Ravi de ces heureux commencements, et après en avoir rendu grâces à DIEU (2), M. Olier convoqua une nombreuse assemblée de personnes de toutes conditions, dans la salle du presbytère, pour le lundi de Pâques de cette année 1651. Après leur avoir exposé le tableau de tant de misères, et le dessein qu'il avait formé de les soulager, il fit remarquer que, dans ce temps malheureux, l'aumône était, plus que jamais, une obligation pour ceux qui pouvaient la faire. Il exhorta les uns à retrancher leurs dépenses superflues; les autres, à se priver de ce qui ne leur était pas absolument nécessaire. Enfin,

XIX.

M. Olier établit la compagnie charitable pour l'assistance des pauvres honteux.

(2) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 347. — Remarques historiques, t. III, p. 651.*

faisant un appel général à la charité de tous, il entra dans le détail des nécessités des pauvres, que chacun pouvait soulager selon sa condition, et demanda à ceux qui n'avaient rien autre chose à offrir, de consacrer leur temps à cette charitable entreprise, ajoutant que les conseils qu'on peut donner aux indigents, et les soins que l'on en prend, sont souvent, pour eux, l'aumône la plus profitable (1). Dieu bénit les paroles de son serviteur. Elles firent tant d'impression sur l'assemblée, que plusieurs donnèrent sur-le-champ des sommes considérables; la plupart s'engagèrent pour une certaine somme chaque mois, et tous offrirent encore leur temps, leurs soins et leurs peines.

(1) *Remarques historiques*, t. III, p. 89.

XX.

Sage dispensation des secours destinés aux pauvres honteux. Fruits de cette institution.

(2) *Remarques historiques*, t. III, p. 34, 35.

Pour connaître les besoins particuliers des pauvres honteux, et les assister avec sagesse, M. Olier divisa sa paroisse en sept quartiers, ayant égard, dans cette division, au nombre des pauvres qui s'y trouvaient inégalement répandus, et il les désigna chacun sous l'un de ces noms : le quartier de la foire Saint-Germain, celui du Séminaire, celui des Incurables, celui de la rue du Four, de l'abbaye, de la Charité, des Convalescents (2). Dans chaque quartier, il nomma quatre préposés, chargés de connaître les besoins de tous les pauvres honteux qui y avaient leur domicile, et d'en faire part à l'assemblée. Un grand nombre de ces indigents n'osant se faire connaître, il établit un trône à l'entrée du presbytère, où ils étaient invités à jeter leurs demandes par écrit. Les préposés devaient incontinent se transporter chez eux, pour connaître, plus en détail et par eux-mêmes, leur état et leurs besoins, comme aussi leurs mœurs et leur conduite. Car M. Olier avait réglé qu'on refuserait des secours à tous ceux qui négligeraient d'envoyer leurs enfants au catéchisme, et de s'instruire eux-mêmes des vérités de la religion, ainsi qu'aux libertins, aux blasphémateurs, à ceux qui auraient abusé des aumônes, ou qui refuseraient

IL PR
de se réco
devaient p
seuler ut
avait-il dé
argent, sac
en font. C'
des meuble
artisans, d
laient. Dan
personnes
les habits
gement des
tout ce qui
Dans le
M. Olier lu
l'année su
manche du
laquelle ch
rang. Au co
visite génér
tre à la fia
qui avaient
sommé cette
vue à Paris
il ne douta
beaucoup d
» liers, qu
» donner à
» semblable
de prédictio
différentes
formées sur
ments (5).
ces confréri
qui contrib
tant de mal

de se réconcilier avec leurs ennemis. Les mendians ne devaient pas non plus avoir part à ces secours, destinés seulement pour les pauvres honteux. Encore M. Olier avait-il défendu qu'on les leur donnât ordinairement en argent, sachant, par expérience, le mauvais usage qu'ils en font. C'était le plus souvent du pain, des vêtements, des meubles de première nécessité, du bois; et, pour les artisans, des outils et la matière sur laquelle ils travaillaient. Dans ce dessein, il établit un magasin où toutes les personnes charitables envoyaient le linge, les meubles, les habits et tous les objets qu'elles destinaient au soulagement des pauvres, et où la compagnie tenait en dépôt tout ce qui lui appartenait (1).

Dans le dessein de rendre stable cette association, M. Olier lui donna des réglemens, qui furent imprimés l'année suivante (2). Il prescrivit, pour le dernier dimanche du mois, une assemblée de tous les membres, à laquelle chacun était d'ailleurs admis, sans distinction de rang. Au commencement de l'hiver, on devait faire une visite générale de tous les pauvres, et au moins une autre à la fin, sans compter d'autres visites particulières qui avaient lieu tous les mois. Lorsque M. Olier eut consommé cette œuvre, la première de ce genre que l'on ait vue à Paris *, et qui devint florissante dès son origine (3), il ne douta pas qu'elle ne fût la source ou l'occasion de beaucoup de biens. « J'espère, dit-il à M. de Bretonvilliers, que Dieu se servira de cette compagnie, pour donner à d'autres paroisses la pensée d'en former de semblables. » L'événement justifia bientôt cette espèce de prédiction; car on vit naître successivement, dans les différentes paroisses de la capitale, plusieurs sociétés formées sur ce modèle (4), et dirigées par les mêmes réglemens (5). Telle est, pour la ville de Paris, l'origine de ces confréries (6) si glorieuses à la charité chrétienne, et qui contribuent, encore aujourd'hui, au soulagement de tant de malheureux.

(1) *Ordre établi dans la paroisse de Saint-Sulpice. Remarques historiques*, t. III, page 35 et suiv. — *Vie de M. Olier*, par le P. Giry, 1^{re} part., ch. xv, p. 74.

(2) *Remarques historiques*, t. II, p. 35; t. III, p. 652. — *Archives du Royaume, section historique*, L. 41:8, *Eglises paroissiales*.

* NOTE 6, p. 127.

(3) *Vie Ms par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 217. *Pièce détachée de la main de M. Leschassier*.

(4) *Ibid.*, pag. 317, 318. — *Vie de M. Olier*, par le Père Giry, 4^e partie, ch. xv, p. 72. — *Rem. hist.*, t. III, p. 652.

(5) *Rem. hist.*, t. II, p. 631, 652.

(6) *Vie Ms par M. Leschassier*, p. 49.

XXI.
M. Olier éta-
lit des écoles
en faveur des
enfants pau-
vres; catéchis-
me pour leur
usage.

Non content de secourir les pauvres honteux de sa pa-
roisse, M. Olier voulut étendre sa charité à leurs enfants,
habillant les plus pauvres, plaçant chez des maîtres ou
dans des hôpitaux ceux qui pouvaient y être reçus, et
établissant des écoles pour les instruire. Il dressa, pour
ces écoles, un règlement, d'après lequel les préposés des
quartiers devaient visiter, toutes les semaines, ou deux
fois le mois, celles qui étaient confiées à leur vigilance,
et s'assurer de l'assiduité des enfants, de leur application,
de leurs progrès. On n'y admettait d'ordinaire que les en-
fants pauvres, âgés au moins de sept ans, et qui réu-
nissaient d'ailleurs certaines qualités déterminées. Un
ecclésiastique du séminaire allait dans chacune faire des
instructions chrétiennes aux enfants : ce qui ne dispensait
pas les maîtres et maîtresses de les conduire au catéchisme
les jours de fête et de dimanche (1).

(1) *Remarques
historiques*, t. III,
p. 30.

(2) *Ibid.* pag.
618. — *Vie Ms.*
par M. de Bre-
tonvilliers, t. I,
p. 476.

(3) *Rem.* t. I,
p. 56.

(4) *Archives du
Royaume, section
historique*. L.
4226. *Jurisdiction
depuis 1640*, fol.
138.

(5) *Catéchisme.
Avertissement.*—
*Remarques his-
toriques*, t. III, p.
180.

XXII.
M. Olier éta-
blit, en faveur
des pauvres,
l'assemblée du
conseil chari-
table.

Pour l'usage de ces enfants, M. Olier fit composer, par
l'un de ses ecclésiastiques (2), et livra à l'impression (3)
le petit ouvrage qui a pour titre : *Catéchisme des enfants
de la paroisse Saint-Sulpice*, et qui fut approuvé au mois
de février 1652 (4). C'est un abrégé d'un autre catéchisme
qu'on expliquait, dans l'église de la paroisse, aux per-
sonnes capables d'une plus forte instruction. Il recom-
manda au prêtre qu'il avait chargé de composer cet abré-
gé, de s'attacher aux points les plus nécessaires, et de
les énoncer dans les termes les plus simples et les plus
familiers aux enfants; comme aussi d'y joindre des for-
mules de prières pour les actions les plus ordinaires de
la journée. Car le dessein de M. Olier, en ouvrant des
écoles à l'enfance, était de lui inculquer, dès le bas âge,
les pratiques de la foi (5).

Il voulut encore subvenir à un autre besoin de ses
pauvres; la plupart ne pouvant fournir aux frais des
affaires litigieuses ni même s'occuper de les poursuivre,
étaient exposés à devenir les victimes de ceux avec qui
ils avaient procès, ou même à se consumer en dépens liés

uns les autres
apaisassent
semblée dite
de plusieurs
fares, qui s
demandes éta
signa des ho
lon que la r
cevoir, dans
et d'une ma
coup à rétabli
Antoine Jacq
cien présider
éclairé que
serviteur de
de Velay, s
la cléricature
munauté de
sa mort. Il p
dans le barrea
parer au mini
naissance qu
les causes les
esprits, lui se
gré de toutes
réconcilier les

Enfin M. O
gement des
enfants de la
les entretint d
eux. Touché
infortunés, qu
cours, et sans

† Cette bonne
Poussé la rétabli

ans les autres, par défaut de personnes insinuantes, qui apaisassent leurs différends : il établit pour cela l'assemblée dite du *Conseil charitable* †. Elle était composée de plusieurs personnes versées dans la conduite des affaires, qui sollicitaient celles des pauvres, quand leurs demandes étaient justes ; et d'un procureur, auquel il assigna des honoraires pour poursuivre leurs procès, selon que la nécessité le requerrait (1). Il fut ravi de recevoir, dans sa communauté, un prêtre d'une insigne piété et d'une mortification extraordinaire, qui l'aïda beaucoup à rétablir l'union et la paix dans les familles. Ce fut Antoine Jacmé de Gaches, du diocèse de Rodez, ancien président du siège d'Aurillac. Ce magistrat, aussi éclairé que vertueux et intègre, qui avait connu le serviteur de Dieu pendant ses missions d'Auvergne et de Velay, s'attacha tellement à lui, en entrant dans la cléricature, qu'il ne le quitta jamais, et que la communauté de Saint-Sulpice fut son unique séjour jusqu'à sa mort. Il parut que la divine Providence l'avait mis dans le barreau, et formé à la science des lois, pour le préparer au ministère que lui confia son ancien ami. La connaissance qu'il avait des affaires, son intelligence dans les causes les plus épineuses, et le don de persuader les esprits, lui servirent beaucoup à terminer les procès au gré de toutes les parties, comme sa charité et son zèle, à réconcilier les cœurs (2).

Enfin M. Olier voulut que l'association pour le soulagement des pauvres honteux se chargeât de tous les enfants de la paroisse, orphelins de père et de mère, et les entretint dans la maison qu'il avait déjà établie pour eux. Touché de compassion sur le sort de ces enfants infortunés, que la mort de leurs parents laissait sans secours, et sans autre ressource que la charité chrétienne, il

† Cette bonne œuvre fut apparemment interrompue, puisque M. de Poussé la rétablit en 1666. *Remarques historiques*, t. 1, page 140.

(1) *Remarques historiques*, t. III, p. 643.

(2) *Remarques historiques*, t. III, pag. 637, 9 ; t. I, p. 224. — *V. Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. I, p. 498.

XXIII

M. Olier procure l'entretien des orphelins pauvres de sa paroisse.

avait commencé, en 1648, par recueillir les garçons; et, désirant leur procurer, avec une éducation chrétienne, d'utiles états qui pussent fournir, dans la suite, à leur honnête existence, il les plaçait, chacun selon ses goûts et ses inclinations, chez différents maîtres, dont il connaissait la religion et la probité. Il étendit aux filles orphelines les mêmes avantages; et deux de ses paroissiens, désirant contribuer à une œuvre si utile au bien public, donnèrent une maison (1), située à l'entrée de la rue de Grenelle, « afin qu'elle servit, porte le contrat de donation, pour loger les pauvres filles orphelines, abandonnées de leurs parents, et nées à Saint-Germain » (c'est-à-dire dans le faubourg de ce nom), surtout celles » qui sont orphelines de père et de mère, sous la conduite de charitables maîtresses, qui logeraient avec elles, et les instruiraient gratuitement (2). » Mais comme cette maison était trop éloignée de l'église de Saint-Sulpice, une généreuse paroissienne, Madame de l'Esturgeon, ayant donné la sienne, rue du Petit-Bourbon, on y transféra les enfants et les maîtresses. M. Olier ne fixa pas le nombre des enfants ainsi secourus, qui s'élevait quelquefois jusqu'à soixante, tant garçons que filles. Ils étaient reçus dès le berceau, et élevés avec beaucoup de soin jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être mis en apprentissage, ou placés d'une manière convenable. Cet établissement a subsisté jusqu'à la Révolution * (3).

On aurait peine à croire qu'au milieu de tant d'occupations diverses, M. Olier ait pu avoir l'œil ouvert sur tous les besoins de ses paroissiens, si l'on ne savait les sages précautions qu'il avait prises, pour qu'aucun n'échappât à sa sollicitude pastorale. On peut ajouter, à ce que nous en avons déjà fait connaître, l'ordre des assemblées de charité, qu'il tenait chaque mois. Les assemblées des premiers et troisièmes dimanches avaient pour objet le soin des nouveaux convertis; celles des

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 501.*

(2) *Archives du Royaume, section historiq. L. 4224. Inventaire concernant la juridiction sur le faubourg, pag. 384, 24. — Inventaire concernant la juridiction du R. P. prieur, etc. fol. 4.*

* NOTE 7, p. 127.

(3) *Remarques historiques, t. 1, p. 72, 73; t. III, p. 643. — Tableau de l'humanité, Paris, 1769, in-48, p. 148.*

XXIV.

Assemblées diverses que M. Olier tient chaque mois en faveur des pauvres.

deuxièmes
pauvres h
cinquième
les enfant
miers et
semblées
des procès
chaque mo
premiers
aveugles,
pour assign
tions de la
que leurs
ecclésiastic
délivrance
soin de pla

deuxièmes et quatrièmes dimanches, le soulagement des pauvres honteux; celles du premier samedi et du vingt-cinquième jour de chaque mois, le soin de faire élever les enfants pauvres dans les écoles de charité. Les premiers et troisièmes dimanches, on tenait encore les assemblées du *Conseil charitable* pour l'accommodement des procès. On en tenait d'autres le premier jeudi de chaque mois pour l'assistance des malades indigents; les premiers samedis, pour le soin des pauvres estropiés, aveugles, paralytiques et autres; les deuxièmes jeudis, pour assigner, en faveur des petits enfants, des distributions de lait et de farine, et donner des nourrices à ceux que leurs mères ne pouvaient pas élever. Enfin des ecclésiastiques étaient chargés, à certains jours, de la délivrance des prisonniers; et de vertueuses dames, du soin de placer les filles sans ouvrage (1).

(1) *Remarques historiques*, t. 1 p. 176.

NOTES DU LIVRE SEPTIÈME.

SUR LA BARONNE DE NEUVILLETTE.

NOTE 1, p. 94. — Madeleine Robineau, née à Paris en 1610, avait épousé, à l'âge de vingt-cinq ans, Christophe de Champagne, baron de Neuville. Les six années qu'elle passa dans l'état du mariage, furent entièrement consacrées à l'amour du luxe et de la vanité. Rien ne surpassait son excessive délicatesse pour la table; son carrosse était un des plus beaux de la cour, et approchait même de ceux des princesses. Ses soins, ses pensées de chaque jour, son occupation habituelle, avaient pour objet le luxe et la parure; pour tout dire en un mot, elle était considérée comme un objet de curiosité à la cour, et c'était elle qui donnait les modes.

Après la mort de son mari, tué au retour du siège d'Arras, elle se sentit pressée de se donner à Dieu, et le baron de Renty, l'aidant de ses conseils et de ses prières, elle eut le bonheur de ne pas être infidèle à cet appel. Elle réduisit son train à quatre domestiques avec lesquels elle vivait plutôt comme la servante que comme la maîtresse; et se livra aux œuvres de charité les plus rebutantes, telles que le soin des malades, des galériens, des prisonniers, des criminels condamnés à mort. On pouvait dire d'elle, ce que M. Olier disait de madame de Fénelon, qu'en peu de temps elle s'était rendue familière les maximes et les pratiques de la paroisse de Saint-Sulpice; car elle avait un respect souverain pour les prêtres, une dévotion sans bornes envers le très-saint Sacrement, et un abandon parfait à la très-sainte Vierge. « La regardant, écrivait-elle, comme ma Reine et » ma Maîtresse, je lui dis que je vais faire toutes les choses qui » se présentent, comme si elle me les ordonnait de la part de » son Fils, et que je la visse de mes yeux; je ne puis rien faire » où elle n'ait part. » Une de ses pratiques les plus habituelles, était encore de vivre en esprit d'esclavage envers Notre-Seigneur.

Pour étouffer en elle tout reste d'orgueil et d'estime des créatures, elle alla visiter une dame de qualité, au palais du Luxem-

bourg, et se
multitude de
lais, qu'une fo
sirent jusqu'à
des quenilles.
présence de la
magnanime s
même, en fo
monde, et en
elle gémissait
maison qu'elle
bourg, où elle
des faveurs e
facilité qu'elle
y éprouvait, e
ce jardin un n
faiblesse cond
Seigneur. « L
» créatures; il
» avec qui je d
» directeurs,
» tout cela, je

Pour expier
donna à ne m
Mais après avo
elle en tomba
qui porta son
teuces. Elle m
M. Olier, le 10
écrits de mad

PRE

NOTE 2, p.
France, « qu
» commises en
» de la paroiss
» religieux de
» de l'étole, v
» Jacques-du-l
tant de recue
place, et vint se
furent sérieux

hourg, et se revêtit à dessein d'une robe composée d'une multitude de pièces. A peine fut-elle entrée dans la cour du palais, qu'une foule de petits enfants l'environnèrent, et la conduisirent jusqu'à l'escalier en la saluant du nom de *Reine* et de *Reine des gentilles*. L'humiliation devait être plus grande encore, en présence de la personne qu'elle allait ainsi visiter ; mais ce cœur magnanime se montra dans cette rencontre supérieur à lui-même, en foulant généreusement aux pieds les maximes du monde, et en donnant à la nature le coup de la mort. Néanmoins elle gémissait encore d'une attache qui l'humiliait beaucoup : la maison qu'elle occupait avait son entrée sur le jardin du Luxembourg, où elle allait souvent méditer, et où elle reçut de Dieu des faveurs extraordinaires. Le calme dont elle y jouissait, la facilité qu'elle avait de s'y rendre, les pleurs mouvemens qu'elle y éprouvait, et mille charmes divers lui avaient inspiré pour ce jardin un attrait particulier qu'elle se reprochait comme une faiblesse condamnable, et dont même elle se plaignait à Notre-Seigneur. « La Miséricorde divine, disait-elle, m'a détachée des » créatures ; il n'y en a pas une avec qui j'aie des entretiens, ni » avec qui je désire en avoir ; je me trouve même détachée de mes » directeurs, et des personnes les plus vertueuses : et, après » tout cela, je sens que j'aime un jardin. »

Pour expier le sacrilège commis à Saint-Sulpice, elle se condamna à ne manger que du pain bis, et à ne boire que de l'eau. Mais après avoir passé de la sorte environ cinq ou six semaines, elle en tomba malade, et fut presque réduite à l'extrémité ; ce qui porta son confesseur à lui défendre de continuer ces pénitences. Elle mourut en odeur de grande vertu, huit jours après M. Olier, le 10 avril 1637. Voyez le recueil des vertus et des écrits de madame la baronne de Neuville, in-8°.

PRÉSEANCES A LA PROCESSION DE 1648.

NOTE 2, p. 97. — On lit dans le récit de la *Gazette de France*, « qu'à la procession pour la réparation des injures » commises envers le très-saint Sacrement, en 1648, le clergé » de la paroisse de Saint-Sulpice et du séminaire précédait les » religieux de Saint-Germain en chapes, et que M. Olier, revêtu » de l'étole, venait après eux, ayant à son côté le curé de Saint- » Jacques-du-Haut-Pas. » Il paraît que M. Olier marchait avec tant de recueillement, que, par inadvertance, il quitta cette place, et vint se mettre au milieu des religieux de l'abbaye. Ils en furent sérieusement alarmés ; craignant que, par la suite, les

curs de Saint-Sulpice ne tirassent de là quelque induction contre l'autorité des religieux, ou ne voulussent se soustraire à la juridiction de l'abbé de Saint-Germain. Pour calmer leurs inquiétudes, M. Olier leur donna, au mois de décembre suivant, une déclaration par écrit, dont ils furent satisfaits. C'est ce que nous apprend l'un des *Registres de la juridiction spirituelle de l'abbaye Saint-Germain*, où ce fait a été inséré. « Et d'autant, » y lit-on, que le sieur curé de Saint-Sulpice, dépendant en tout » de notre juridiction, par inadvertance, marcha en icelle procession, pêle-mêle parmi lesdits religieux contre toutes coutumes, droit et raison : il a donné déclaration écrite et signée de sa main, du 9 décembre suivant, par laquelle il reconnaît qu'en cela, il n'a eu aucune prétention de préséance sur les religieux. Lequel acte ou déclaration se garde au Chartrier, en la layette de la juridiction spirituelle, pour s'en servir ainsi que l'on jugera bon (1). »

(1) *Archives du Royaume, sect. hist. Abbaye S. Germain, L. 1226. Jurisdiction spirituelle depuis 1640 jusqu'à 1632, fol. 80.*

MONUMENT EXPIATOIRE EN L'HONNEUR DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

NOTE 3, p. 98. — En mémoire des honneurs qu'il s'était efforcé de procurer à la très-sainte Eucharistie, M. Olier fit placer une table de marbre dans la chapelle de sainte Barbe, où le sacrilège avait été commis. Après qu'on eut démoli la partie de l'ancienne église où se trouvait cette chapelle, et qu'on eut construit le nouveau chœur, on plaça cette table de marbre à côté de la grande sacristie. C'était à peu près l'endroit qu'avait occupé ce monument. On y lisait cette inscription :

« L'an 1648, le jour de sainte Anne, à deux heures du matin, le saint ciboire fut dérobé dans le tabernacle de la chapelle Notre-Dame, par des voleurs qui jetèrent en ce lieu les hosties sacrées, lesquelles furent recueillies avec le plus de respect possible.

» Peu de jours après, en réparation de ce sacrilège, fut fait par toute la paroisse un jeûne de trois jours, accompagné d'une procession lugubre, qui alla de Saint-Sulpice à l'Abbaye, et ensuite le très-saint Sacrement fut exposé dessus le maître-autel, trois jours entiers, avec une magnificence extraordinaire, et honoré du continuel concours de tous les peuples de Paris, qui assistaient les uns aux prédications, et les autres aux prières solennelles. Enfin le jour de la Transfiguration, fut faite une procession auguste, où se trouvèrent tous les corps religieux du faubourg, avec les prêtres de Saint-Sulpice, qui avaient

» tous des f
» porté en
» de la Rei
» avec gran
» posoir du
» honorer t

NOTE 4,
directeurs l
trouve par
fils de cete
» me liant a
» mes soins
» d'abbé, qu
» abbaye se
» titre, m'ol
» n'ir tout c
» besoins te
» vres du li
» qui est né
» pour les p
» partie à ce
» de dispens
» parfois qu
» sités extrê
» réserve pe
» On me
» dition et s
» la maison
» nous avon
» tions ima
» L'abbé es
» donc lui
» modèle vi
» ses parole
» mais ce n
» particulie
» rer un jou
» la condui
» vivre selo
» de cela qu
» particulie

» tous des flambeaux à la main, devant le très-saint Sacrement, (1) *Remarques*
 » porté en triomphe par monseigneur le Nonce du Pape, et suivi *historiques sur*
 » de la Reine, de madame la Princesse, et de toute la cour, *l'église et la pa-*
 » avec grand respect : leurs Altesses royales l'attendirent au re- *roisse de Saint-*
 » posoir du palais d'Orléans, avec toute la pompe nécessaire pour *Sulpice, in-42, p.*
 » honorer une si sainte cérémonie (1). » *945. — Esprit de*
M. Olier, t. II, p.
71.

M. OLIER SE DÉMET DE SES BÉNÉFICES.

NOTE 4, p. 110. — M. Olier avait demandé longtemps à ses directeurs l'autorisation de se démettre de ses bénéfices, et l'on trouve parmi ses papiers un mémoire où il expose ainsi les motifs de cette résolution : « Il me semble que ma vocation présente, » me liant au service des prêtres, m'oblige à leur donner tous » mes soins, et m'empêche, par conséquent, de remplir la charge » d'abbé, qui devrait m'appliquer au soin des religieux dont mon » abbaye se compose. Les revenus, qui me sont donnés avec ce » titre, m'obligent à réparer les bâtiments des religieux, et à four- » nir tout ce qui est nécessaire pour le culte divin et pour les » besoins temporels de la famille ; comme aussi à nourrir les pau- » vres du lieu, qui ont droit à ces biens. Que si je donne tout ce » qui est nécessaire pour ces divers besoins, il ne me restera rien » pour les pauvres de ma paroisse ; et si je veux en donner une » partie à ceux-ci, je la dérobe aux autres, n'ayant pas la liberté » de dispenser les revenus selon mon bon plaisir. Enfin, si j'ai » parfois quelque superflu, je dois le conserver pour leurs néces- » sités extrêmes, comme un père de famille, qui met du bien en » réserve pour assister ses enfants dans leurs besoins.

» On me dira qu'on peut prendre de ces revenus selon sa con- » dition et sa naissance ; mais depuis que nous sommes entrés dans » la maison de DIEU, il n'y a plus de naissance ni de condition ; » nous avons renoncé au siècle, à la vie d'Adam et à ces distinc- » tions imaginaires que la superbe et l'avarice ont inventées. » L'abbé est choisi de DIEU pour être le chef de sa famille ; il doit » donc lui donner l'exemple des vertus chrétiennes, et être le » modèle vivant de ses religieux, étant chargé de les édifier par » ses paroles et par ses exemples. Cela est exact, me dites-vous, » mais ce n'est pas ce que nous voyons pratiquer par quelques » particuliers qui sont très-vertueux, et plus que je ne puis espé- » rer un jour de l'être. Je réponds qu'à la vérité je dois respecter » la conduite des autres ; mais qu'il y a obligation pour moi de » vivre selon les petites lumières que la foi offre à mon esprit. C'est » de cela que j'aurai à répondre devant DIEU pour ma conduite » particulière. Au reste, Monsieur, je ne dois point appréhender,

» en m'abandonnant à mon divin Maître, que rien défaille pour
 » cela en sa sainte maison. Le séminaire, qui est son œuvre, a
 » été fondé sur sa providence, sa sagesse, son amour et sa puis-
 » sance. Il doit nourrir ceux qui recherchent son royaume et sa
 » justice. S'il laisse périr ceux qui le servent avec négligence,
 » jamais il n'abandonne ceux qui, s'efforçant de le servir avec
 » pureté, ne se confient qu'en lui seul. »

Après que M. Olier se fut démis de son abbaye, il résigna en-
 core le seul prieuré qui lui restât, ne voulant plus avoir que JÉSUS-
 CHRIST sur la terre, ni posséder ici-bas d'autres bénéfices que sa
 croix. Il est vrai qu'il se trouva obligé, quelque temps après, à
 reprendre ce prieuré; mais ce ne fut que par obéissance aux plus
 grands serviteurs de DIEU qui fussent alors à Paris, et qui seuls
 purent le faire revenir de sa première résolution (1).

(1) *Esprit de*
M. Olier, t. III,
 p. 768.

MISSION PRÊCHÉE AU PÉRAY.

NOTE 5, p. 113. — Lorsque la mission de Saint-Sulpice fut
 terminée, madame Tronson engagea le Père Eudes à en entre-
 prendre une autre à Corbeil, petite ville voisine de Paris, et où
 est située la terre du Péray (2). M. Olier en fit prêcher aussi une
 dans le même lieu par ses ecclésiastiques, et mit à leur tête l'un
 des messieurs Tronson, qui paraît avoir été l'abbé de Saint-An-
 toine. M. Olier, dans une lettre, parlait ainsi du bon accueil que
 le peuple de cette ville leur avait fait : « Notre-Seigneur en vous
 » est mieux reçu à Corbeil qu'il ne le fut à Jérusalem en sa pro-
 » pre personne. Bienheureux si vous pouviez être crucifiés comme
 » lui. Et si vous n'êtes pas dignes de cet honneur, anéantissez-
 » vous en sa présence, et offrez au moins votre intérieur, afin
 » qu'il soit crucifié, mort et enseveli, pour ne plus renaître à sa
 » première vie. » Au milieu des travaux de cette mission, M. Tron-
 son fut tourmenté d'un scrupule qui pensa en arrêter le progrès
 par l'abattement où il le jeta : c'était que les pouvoirs donnés aux
 missionnaires ne faisaient mention expresse que de lui. « Vous
 » devez être hors de peine, lui écrivait M. Olier, sur la difficulté
 » que vous m'exposez dans votre lettre. Ce n'est qu'une chicane
 » de l'esprit malin pour vous troubler, et pour détourner votre
 » application de DIEU, dans l'œuvre qu'il vous confie. Mon cher
 » Monsieur, je demandai moi-même les grâces pour les prêtres qui
 » allaient avec vous, et M. de S. me les accorda tout entières. Si
 » l'on ne fait mention que de vous dans la permission par écrit,
 » c'est qu'on vous considère en cela comme chef de la mission,
 » qualité qui n'exclut point vos membres, et qui, au contraire,

(2) *Vie du Père*
J. Eudes, p. 253.

» les suppos
 » ne produit
 » vous-mêm
 » son possib
 » l'adorable
 » Tout ce qu
 » tissement,
 » vivre dans
 » être troubl
 » majestueux
 » *anima just*

INDULGEN

NOTE 6, p. 114.
 personnes à
 en faveur d
 jour de leur
 ces plénières
 gnie y est dé
recondormi
 paroisse de S
 ligieux de l'
 ne servit un
 de leur abbay
 de la public
 Rome pour h
 et cette fois q
Sancti Germ
 permit le 20
 indulgence plé
 Quinquagési
 comme nous
 la très-sainte

SUR LA

NOTE 7, p. 115.
 maison pour
 et Simon de
 confondre a
 dans cette v
Mère de DIE
 nauté alors

» les suppose renfermés en vous. Mon fils, méprisez tout ce qui
 » ne produit en vous que peine et que trouble. Videz-vous de
 » vous-même ; sans quoi le malin prétend son droit, et fait tout
 » son possible pour pénétrer plus avant, en vous détournant de
 » l'adorable Tout, qui doit remplir la capacité de votre âme.
 » Tout ce qui ne vient point avec paix, et ne vous porte à l'anéan-
 » tissement, n'a pas la marque de l'opération divine. Dieu veut
 » vivre dans un fond qui soit toujours en paix ; il ne veut point
 » être troublé, ému et agité dans son royaume et dans le trône
 » majestueux de sa grandeur, qui est l'âme des siens : *Sedes Dei*
 » *anima justii* (1). »

(1) *Lettres aut.*
 de M. Olier, p.
 159.

INDULGENCES POUR LA COMPAGNIE DES PAUVRES HONTEUX.

NOTE 6, p. 117. — Pour engager un plus grand nombre de personnes à entrer dans l'assemblée que M. Olier avait établie en faveur des pauvres honteux, on demanda au Pape, pour le jour de leur réception et à l'article de leur mort, des indulgences plénières, qui furent accordées le 7 mars 1654. La compagnie y est désignée sous le nom de *pauperum infirmorum ve-recundorum*. Mais comme on avait marqué dans la bulle, que la paroisse de Saint-Sulpice était dans le diocèse de Paris, les religieux de l'abbaye, alarmés, craignirent que cette circonstance ne servit un jour de prétexte pour donner atteinte à l'exemption de leur abbaye, ou du moins à celle du faubourg, et défendirent de la publier. On fut obligé de prier le Nonce de la renvoyer à Rome pour la faire corriger. Elle fut donc expédiée de nouveau, et cette fois elle portait que la paroisse était située : *in territorio Sancti Germani*. Moyennant cette correction, le vicaire-général permit le 20 mars 1655 de la publier. Elle accordait encore indulgence plénière le jour de l'Épiphanie, et le dimanche de la Quinquagésime (autrefois jours de dissolution et de péché, comme nous avons vu), et pareillement les fêtes de la Nativité de la très-sainte Vierge, de la Visitation, et de saint Charles (2).

(2) *Archives du*
Royaume, sect.
historiq. L. 4226,
depuis 1652, etc.
 fol. 150.

SUR LA MAISON DES ORPHELINS DE SAINT-SULPICE.

NOTE 7, p. 120. — Les deux bienfaiteurs qui donnèrent une maison pour les orphelins étaient frères, et s'appelaient Nicolas et Simon de Baussancourt, ou de Bassancourt. Il ne faut pas les confondre avec MM. Brandon dont il a été parlé plusieurs fois dans cette vie. La maison qu'ils donnèrent était appelée de la *Mère de Dieu* (3), sans doute du nom que portait une communauté alors supprimée, à qui elle avait appartenu (4). C'est appa-

(3) *Archives du*
Royaume, sect.
historiq. L. 4224,
 2^e liasse, p. 24.

(4) *Remarques*
historiq. t. 1, p.
 287.

remment pour cela aussi que l'établissement est appelé, par M. Symon de Doncourt: *Maison de la Mère de DIEU pour les pauvres orphelins de la paroisse Saint-Sulpice* (1). Mademoiselle Leschassier, toute dévouée à cette œuvre, demeurait elle-même avec les orphelins, dont elle pouvait être considérée comme la mère et le soutien. Elle les transféra de la maison qu'elles occupaient, dans une autre située rue du Vieux Colombier (2); et, de concert avec M. de Poussé, elle travailla à consolider cet établissement. Il fut approuvé, en 1678, par lettres patentes du Roi, enregistrées au Parlement l'année suivante. La maison des orphelins, rue du Vieux Colombier (3), est celle où le noviciat des filles de la Charité fut établi dans les premières années du XIX^e siècle, et que les sapeurs-pompiers occupent aujourd'hui.

(1) *Rem. hist.*, t. 1, p. 72

(2) *Ibid.*

(3) *Ib. — Tabl. de l'humanité*, Paris, 1769, p. 148.

(4) Tom. v, p. 33, in-8° 1775.

Jaillot, dans ses *Recherches sur la ville de Paris* (4), en relevant les erreurs de ses devanciers sur cet établissement, a manqué lui-même d'exactitude. « On doit considérer M. Olier, dit-il, comme le premier, et, à ce que je crois, le seul qui ait procuré un asile et des secours aux orphelins. » On est surpris qu'un auteur aussi versé dans l'histoire des établissements de Paris, se soit mépris d'une manière si grossière. Cependant les maisons de ce genre étaient assez communes avant M. Olier. Sans remonter plus haut que le siècle précédent, nous voyons Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, et femme de Henri d'Albret, roi de Navarre, procurer l'établissement des *Enfants-Dieu*, plus connus dans la suite sous le nom d'*Enfants-Rouges*. François I^{er}, dans ses lettres patentes du mois de janvier 1536, s'exprimait ainsi: « On recevra, dans cet hôpital, tous les pauvres » petits enfants qui seront trouvés à l'Hôtel-Dieu, orphelins de » père et de mère; excepté ceux qui seront nés et baptisés à » Paris, qui doivent être reçus à l'hôpital du Saint-Esprit; et les » bâtards, que le doyen et le chapitre de Notre-Dame ont accoutumé de faire nourrir pour l'amour de DIEU. Et les petits » enfants du nouvel hôpital seront vêtus d'étoffes rouges, en » signe de charité, et perpétuellement appelés *Enfants-Dieu* (5). » L'hôpital du *Saint-Esprit*, dont il est ici parlé, avait été fondé en 1363, pour retirer les enfants orphelins, qui avaient perdu leurs parents et leurs biens dans les guerres, et dont le nombre était considérable à Paris. M. Bourdoise fut nommé ministre de cette maison, et y introduisit une salutaire réforme (6).

(5) *Histoire de Paris*, par Feltbien, etc. liv. XIX, ch. LXXXI, t. II, p. 995.

(6) *Vie de M. Bourdoise*, in-4°, p. 207.

Sans parler de l'Hôpital de la charité chrétienne, fondé au XVI^e siècle, et où l'on élevait un certain nombre d'orphelins, ni de l'établissement des *Enfants-Bleus*, ainsi appelés parce qu'ils

portaient des
Antoine Ségu
Saint-Marceau
vres filles orp
issues de légi
élevait des o
avant que M.
demeura d'ab
jusqu'à cinqu
avec quatre-v
près du novici
vait elle-mêm
lui rendit Lo
sein qu'elle av
le titre de Sain
» et louée d'un
» riture et éd
refusa d'appr
qu'on adoptât
de mademoisel
quittait de ses

portaient des robes de cette couleur : nous trouvons que, en 1623, Antoine Séguier, président au Parlement, fonda, au faubourg Saint-Marceau, l'*Hôpital de la Miséricorde*, en faveur des pauvres filles orphelines, natives de Paris, âgées de 6 à 7 ans, et issues de légitimes mariages (1). Enfin, Marie Delpuch de l'Estan élevait des orphelines sur la paroisse même de Saint-Sulpice, avant que M. Olier entreprît ce genre de bonnes œuvres. Elle demeura d'abord dans la rue du Vieux-Colombier, où elle eut jusqu'à cinquante-six orphelines, et, en 1640, elle vint habiter, avec quatre-vingt-quatre filles, une maison qu'elle avait acquise près du noviciat de la compagnie de JÉSUS (2), et où elle les élevait elle-même dans la crainte de DIEU. Ce fut le témoignage que lui rendit Louis XIV, en 1644, recommandant au Pape le dessein qu'elle avait conçu d'établir une nouvelle congrégation, sous le titre de Saint-Joseph, et déclarant que ladite dame « est estimée » et louée d'un chacun, à cause du soin qu'elle a pris de la nourriture et éducation de pauvres filles orphelines. » Le Pape refusa d'approuver cette nouvelle congrégation, et répondit qu'on adoptât l'une des règles déjà établies (3). La communauté de mademoiselle de l'Estan subsistait encore en 1778 (4), et s'acquittait de ses emplois avec beaucoup de zèle et d'édification (5).

(1) *Histoire de Paris*, t. II, liv. XIX, c. LXXIII, p. 1018, 1323, 1124, 1104.

(2) *Remarques historiques*, t. I, p. 286.

(3) *Archives du ministère des affaires étrangères. Rome, 1644, 6 premiers mois, 16 avril, 13 juin.*

(4) *Rem., ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 71.

LIVRE HUITIÈME.

M. OLIER ASSISTE A LA MORT LA PRINCESSE DE CONDÉ; IL
DONNE A LA REINE RÉGENTE DES AVIS IMPORTANTS SUR LES
NOMINATIONS AUX PRÉLATURES. SECONDE GUERRE DE PARIS.
MESURES EFFICACES CONTRE LES DUELS.

I. La paix rendue à la capitale, comme nous l'avons rapporté, fut bientôt troublée par la division de la cour. Le prince de Condé, après avoir servi le cardinal Mazarin, aux dépens de sa propre réputation, en assiégeant Paris, était devenu suspect à ce ministre, à cause de son autorité sur les troupes; et, le 18 janvier 1650, il fut arrêté et conduit au donjon de Vincennes avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville. Une mesure si odieuse, de la part d'un ministre étranger, détesté dans tout le royaume, devait avoir les plus funestes résultats, et rallumer bientôt le feu de la guerre civile. Les Parisiens néanmoins, au lieu de murmurer lorsqu'ils en eurent connaissance, firent d'abord des réjouissances publiques, persuadés, comme les partisans du cardinal Mazarin en répandaient le bruit, que ces princes étaient les auteurs de la dernière guerre, et qu'ils ne cherchaient que le prétexte de la renouveler. Mais les hommes les plus sages prévirent dès-lors les suites d'une mesure si funeste à la monarchie; et Matthieu Molé, apprenant de la Reine l'emprisonnement des princes, ne put s'empêcher de lui dire à elle-même, en élevant la voix et les mains: « Madame, qu'avez-vous fait? ce sont les enfants de la maison. »

La princesse douairière de Condé, désolée autant que peut l'être une mère, se retira à Chantilly avec la princesse de Condé sa belle-fille, et les enfants du duc de Lon-

gueville s
ffiction ou
consolatio
changée à
confiance
spirer à c
dans son a
sions, elle
lui donner
lors, elle l
laissa pas, r
à Chantilly
au bien spir
changement
veur. De ret
amis de cett
en bénir ave
» dans sa cor
» pour ses p
» en plus cor
» tures ! Il ne
» qu'en lui s
La présence
bientôt des i
troupes de ce
Paris, où l'on
pour la déli
jour en jour.
durant la nuit
la vigilance
senta le 17 au
Molé lui avai
supplications
chambre. Mai
rompit toutes

gueville son gendre (1). M. Olier, son directeur, sachant l'affliction où elle était plongée, s'empessa de lui offrir les consolations de son ministère; mais il la trouva bien changée à son égard. Quelques personnes, jalouses de la confiance qu'elle lui témoignait, s'étaient efforcées d'inspirer à cette princesse des préventions contre lui, et, dans son accablement, ayant pris facilement ces impressions, elle le reçut avec beaucoup de froideur, et sans lui donner aucun des témoignages d'estime dont, jusqu'alors, elle l'avait honoré en toute rencontre. " Olier ne laissa pas, malgré cet accueil si peu gracieux, à demeurer à Chantilly autant de temps qu'il crut en devoir employer au bien spirituel de la princesse; et loin de s'affliger d'un changement si inattendu, il s'en réjouit comme d'une faveur. De retour à Paris, il fit part à l'un de ses plus intimes amis de cette réception, non pour s'en plaindre, mais pour en bénir avec lui la Bonté divine. « Que Dieu est admirable » dans sa conduite à notre égard! lui dit-il; qu'il a d'amour » pour ses pauvres serviteurs, en leur montrant de plus » en plus combien peu ils doivent s'appuyer sur les créa- » tures! Il nous oblige par là à ne mettre notre confiance » qu'en lui seul (2). »

La présence des princesses de Condé à Chantilly donna bientôt des inquiétudes à la cour, et l'on fit marcher des troupes de ce côté pour les empêcher de se jeter dans Paris, où l'on commençait à craindre quelque mouvement pour la délivrance des princes, dont le parti grossissait de jour en jour. Malgré ces précautions, la veuve de Pâques, durant la nuit du 16 au 17 avril, la douairière échappa à la vigilance de ses gardes, entra dans la ville, et se présenta le 17 au Parlement, avec une requête que Matthieu Molé lui avait dressée. Elle s'efforça d'émouvoir, par ses supplications et ses larmes, tous les conseillers de la grand'-chambre. Mais le duc d'Orléans, étant venu au Parlement, rompit toutes ses mesures, et la princesse se vit contrainte

(1) *Supplément à l'assemblée du clergé de 1635, etc. Ms. in-fol.*

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. III, p. 20.*

II.

La princesse de Condé envoie à M. Olier de riches ornements.

(1) *Supplément à l'Assemblée du clergé de 1655.*

(2) *Délibérat. de l'église de S-Sulpice. Ms. de la Bibl. Royale. Baluze, fol. 48, verso.*

(3) *Remarques historiques, t. 1, p. 271, 272.*

de sortir de Paris (1). Ce fut un vif sujet de regret pour les paroissiens de Saint-Sulpice, qu'elle édifiait par sa piété, et surtout pour les pauvres qu'elle avait nourris avec tant de générosité pendant la guerre. De sa retraite, elle ne laissa pas de leur faire ressentir ses bienfaits. Elle envoya même à M. Olier, le 20 du mois de mai, de riches ornements de velours cramoisi, relevés de broderie d'or et d'argent, et d'autres objets de prix (2), qui servirent le jour de l'Ascension. M. Olier en remercia la princesse par la lettre suivante (3) : « Madame, quoiqu'il m'ait paru, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous rendre mes devoirs, que vous ne les aviez pas agréables, non plus que la permission que je vous demandai d'aller vous voir dans votre solitude ; néanmoins, votre bonté envers notre église est si grande, qu'il semble que vous me rappeliez à vous, en m'obligeant de vous remercier pour elle du beau présent que vous lui avez fait. J'espère que vous ne refuserez pas cet hommage de ma reconnaissance, qui se trouve accompagné de mille bénédictions que nos peuples vous donnent. Ils vous plaignent, et prient avec amour pour l'heureux et prompt retour de votre Altesse qu'ils n'oublieront jamais. Vous avez donné, Madame, à Jésus-Christ montant au ciel en son triomphe, des ornements qui pussent répondre à sa gloire, en la manière qu'il est permis sur la terre. Notre-Seigneur attend au jour qu'il a déterminé pour votre entrée au ciel, à vous rendre cette offrande au centuple, par des vêtements de gloire qui ne passeront jamais, et vous environneront pour une éternité entière. O Madame, que de telles richesses sont précieuses ! et que bienheureux est celui qui peut se préparer de si magnifiques ornements !

» Croyez, Madame, que je suis autant à vous que je le puis, et qu'une créature le saurait être sur la terre. Je ne m'étonne pas si, par des ressorts imprévus de la divine

» Providen
» rience qu
» éloigné de
» doute pou
» de m^e con
» mission
» sentiment
» où je me
» pect et de
» nés pour
» malheurs
» et très-obe

Cependant
jon de Vin
leurs amis
férer d'abor
ris (2), et de
plus cruel p
raissait ins
stances de l
néanmoins
seils et les
déjà repris
la fin de sa
Gâtinais, ell
le chemin d
de là à Chât
Montargis, p
chesse de O
était proche
M. Olier, le
sacrements
Dieu partit
comme un
dernier pass

» Providence, je me vois séparé de vous : c'est une expérience que j'ai toujours faite, de me voir tout d'un coup éloigné des choses auxquelles DIEU lui-même me lie; sans doute pour le mauvais usage que j'en fais. Cela m'oblige de me confondre, et de porter mon châtement avec soumission aux ordres de la justice de DIEU. Ce sont les sentiments de mon cœur dans ces rencontres fâcheuses, où je me suis vu réduit, et qui ne m'ont rien ôté du respect et de la charité que la bonté de DIEU m'avait donnés pour votre Altesse. Je gémiss au contraire sur ses malheurs, et je demeurerai son très-humble, très-acquis et très-obéissant, etc. (1). »

Cependant les princes étaient toujours enfermés au donjon de Vincennes. Le cardinal Mazarin, craignant que leurs amis ne s'y portassent pour les délivrer, les fit transférer d'abord au château de Marcoussis, à six lieues de Paris (2), et de là au fort du Havre (3). Ce coup fut d'autant plus cruel pour la princesse, leur mère, que la cour paraissait insensible aux prières du clergé (4), et aux instances de la noblesse en faveur des princes; elle le reçut néanmoins avec courage, fortifiée sans doute par les conseils et les exhortations de M. Olier, envers qui elle avait déjà repris ses premiers sentiments. Mais elle touchait à la fin de sa vie. Pendant qu'elle se retirait à Vallery, en Gâtinais, elle tomba malade au château d'Angerville, sur le chemin de Paris à Orléans, et eut la permission d'aller de là à Châtillon-sur-Loing, petite ville à quatre lieues de Montargis, pour y rétablir sa santé (5), auprès de la duchesse de Châtillon sa parente (6). Là, sentant que sa fin était proche, et voulant recevoir, par le ministère de M. Olier, les consolations de la religion et les derniers sacrements de l'Eglise, elle le fit appeler. Le serviteur de DIEU partit incontinent, et fut accueilli par la princesse comme un ange envoyé du ciel, pour la fortifier dans ce dernier passage, alors que la terre se montrait plus insen-

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 393 et suiv. — *Lettres spirituelles du même*, p. 569.

III.

La princesse de Condé succombe à ses disgrâces et appelle M. Olier, qui l'assiste à sa mort.

(2) *Lebeuf*, t. ix, p. 271.

(3) *Supplément à l'Assemblée du clergé de 1635*, Ms.

(4) *Assemblée du clergé de 1630*. — 11 août. — 27 septembre.

(5) *Archives du ministère de la guerre. — Ministère de M. Le Tellier, an 1630, minutes, 14^e volume. Dépôt général*, p. 289, 19 juin 1630.

(6) *Supplément à l'Assemblée du clergé de 1635*, Ms.

sible à ses malheurs. Car la douairière de Condé, dont toute la vie avait été semée de croix, se vit encore privée à la mort de tout appui, et même de la consolation si douce à une mère de recevoir les derniers embrassements de ses enfants. La générosité de sa foi n'en parut que plus admirable : elle comprit la vanité des choses du monde, et les quitta sans regret. Elle oublia toutes les persécutions qu'elle avait souffertes, pria pour les ennemis de sa famille, leur pardonna sincèrement, et demanda à DIEU de leur pardonner lui-même, s'efforçant ainsi d'unir son sacrifice à celui de JÉSUS-CHRIST sur le Calvaire, et d'expirer dans les mêmes dispositions (1). M. Olier, qui reçut son dernier soupir le 2 décembre, écrivait quelques jours après : « Cette bonne dame me fit d'abord savoir la » nouvelle de sa maladie, pour me donner lieu de rendre à » sa personne ce que je lui devais devant DIEU. Je le fis soudain, et je me tiens heureux de lui avoir aidé à essuyer » ses larmes. Il y avait plus d'un mois ou six semaines » que j'avais le bien de la voir assez particulièrement, et » qu'elle me témoignait ses inclinations premières, lorsque » cet accident lui est arrivé. Quand je n'aurais pas dû en » être bien accueilli, l'état où la Providence l'avait réduite » m'eût assez engagé à la secourir dans son affliction, qui » est la nôtre, et à l'aider à faire un saint usage d'un trésor si précieux qu'est celui de la croix. Pour votre consolation, et celle de madame de Montmorency, qui prend » grand intérêt à son salut, je vous dirai que notre » digne princesse a montré, dans cette rencontre, autant de fond de grâce que l'on en pouvait souhaiter, et » qu'elle a fait connaître à chacun de quelle valeur étaient ses bonnes œuvres (2), qui, sans doute, lui ont acquis » tant de secours du Ciel et tant de force intérieure : » jusque là qu'elle-même en était surprise, sentant » dans son cœur une vertu puissante qu'elle avouait » n'être pas la sienne, et qui lui était donnée assurément

(1) *Histoire de la Fronde.*

(2) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 429, 270.*

» par celui
» vaire et l
» tour (1). »

La princesse
fants étaient
mille confine
le ressentime
que venait d
M. Olier fit e
tre paroissien
vres, de son
lennel, le 12
due à une pe
présence de
communauté
bénédictions
désapprouva
occasion ; du
dit à l'église
jou, son frère
reçu par le sé
à l'entrée de
milieu de la n
prêtre de la c
fit paraître u
spectateurs, u
que la premiè
précédente c
communion,
Saint-Sulpice
action si impo

† Outre un le
elle laissa, par s
nouvelle église d

» par celui qui avait déjà porté cette croix sur le Calvaire et lui avait mérité la force de la porter à son tour (1). »

La princesse était morte disgraciée de la cour, ses enfants étaient dans les fers, et les autres membres de sa famille confinés dans leurs terres. Néanmoins, sans craindre le ressentiment de la cour, et suivant en cela l'exemple que venait de donner tout récemment le clergé de France, M. Olier fit célébrer, pour le repos de l'Âme de cette illustre paroissienne, sa pénitente, et la bienfaitrice de ses pauvres, de son église et de son séminaire †, un service solennel, le 12 du mois de décembre (2), avec toute la pompe due à une personne de son rang. Il y officia lui-même, en présence de tous les ecclésiastiques du séminaire et de la communauté, et d'une foule de peuple, qui donna mille bénédictions à la mémoire de la princesse. La cour ne désapprouva point la conduite de M. Olier dans cette occasion ; du moins, le jour de Noël suivant, le Roi se rendit à l'église de Saint-Sulpice, accompagné du duc d'Anjou, son frère, et de son oncle, le duc d'Orléans. Il y fut reçu par le serviteur de Dieu, qui, après l'avoir harangué à l'entrée de l'église, le conduisit sous un dais dressé au milieu de la nef (3). Il assista au sermon prêché par M. Jolly, prêtre de la communauté, et ensuite aux Vêpres (4), où il fit paraître une piété et une modestie qui furent, pour les spectateurs, une seconde prédication non moins éloquente que la première. C'était l'anniversaire du jour où l'année précédente ce jeune monarque avait fait sa première communion, et peut-être voulut-il assister aux offices de Saint-Sulpice, pour se renouveler dans la ferveur d'une action si importante.

† Outre un legs que cette princesse fit en faveur du séminaire, elle laissa, par son testament, dix mille livres pour le bâtiment de la nouvelle église de Saint-Sulpice (5).

(1) *Lettres ant. de M. Olier*, pag. 307 et suiv.

IV.

Services funèbres pour la princesse. Le Roi vient à Saint-Sulpice.

(2) Et non le deux décembre, comme le suppose M. Symon de Doucourt. *Délibérations de S.-Sulpice, Ms. Bazuz*, fol. 20. — *Remarq. historiques*, t. 1, p. 272.

(3) *Déliberat. ibid.*, t. 20, verso.

(4) *Remarques historiques*, t. 1, p. 132.

(5) *Archives du Royaume, sect. historiq.* t. 1142, p. 88. *Nécrologe de S.-Sulpice*.

V.
La maison de
Condé regagne
l'affection des
Parisiens. Le
cardinal Maza-
rin sort du
royaume.

(1) *Assemblée
du clergé de
1650.*

La cour, craignant d'aigrir les esprits, si elle refusait toute espèce d'honneur à la mémoire de la douairière, permit de célébrer pour elle un service funèbre dans l'église des Cordeliers, le 23 décembre, et y invita elle-même le clergé de France, les compagnies souveraines et les autres corps, qui y assistèrent avec les cérémonies accoutumées (1). L'évêque de Vabres, Isaac Habert, qui avait déjà fait une première oraison funèbre aux Grands-Augustins, en présence du clergé, fut invité par la cour à en prononcer une seconde pour cette circonstance; et, quelques jours après, on en fit une troisième dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où le corps de la princesse avait été apporté de Châtillon. Ces services et ces oraisons funèbres excitèrent de plus en plus la sensibilité du peuple sur les disgrâces et les malheurs de la maison de Condé, et lui gagnèrent l'affliction des Parisiens, qu'elle avait perdue presque entièrement depuis le siège. Un autre effet de ces pompes lugubres, ce fut d'augmenter dans l'esprit du peuple le mépris, la haine et l'espèce de fureur qu'il avait conçus, depuis plus de trois ans, contre la personne du cardinal Mazarin. Le Parlement se déclara en faveur des princes, en demandant, de la manière la plus vive, l'éloignement du cardinal; la noblesse qui était à Paris s'assembla, et se réunit au clergé pour faire aussi des instances (2).

(2) *Supplément
à l'Assemblée de
1653.*

Enfin le duc d'Orléans ayant rompu avec ce ministre, et déclaré à la Reine qu'il ne pouvait plus se trouver au conseil, tant que le cardinal y serait, la Reine se vit contrainte de céder, et de donner à entendre qu'elle l'abandonnait, en le faisant sortir du royaume. Il partit de Paris déguisé, le 6 février, à onze heures du soir; et comme il ne pouvait retenir plus longtemps ses illustres captifs, il chercha à leur persuader qu'il était lui-même l'auteur de leur délivrance. Prévenant donc ceux qui portaient les ordres du Roi, il se rendit au Havre, et annonça aux prin-

ces qu'il ve
se réconcil
gna ses serv
ne laissait p
toujours pe
conseils. Le
vrier 1651,
du peuple q
de Mazarin.
les accompa
rent à leur
peuple ne m
allégresse ;
des feux de
tion, il en f
fit dire plai
restes des fa
détention (1)

Cependant
tre, et oblig
sonnes qui r
et sa confia
presque gén
selle du peu
les démarch
se vit, sur l
chagrins. La
porta alors
des paroles
soumission
avis qu'il lu
que idée par
un des plus
Elle montre
rois de la t

ces qu'il venait leur rendre la liberté. Il espérait par là se réconcilier avec eux : mais le prince de Condé dédaigna ses services ; et le cardinal se retira à Cologne, d'où il ne laissait pas cependant de correspondre avec la Régente, toujours persuadée qu'elle ne pouvait se passer de ses conseils. Les princes arrivèrent à Paris, le jeudi 16 février 1651, et furent reçus par une affluence prodigieuse du peuple qui criait avec enthousiasme : *Vive le Roi, point de Mazarin*. La cour alla les recevoir à Saint-Denis, et les accompagna jusqu'au Palais-Royal, où ils se rendirent à leur arrivée, pour remercier le Roi et la Reine. Le peuple ne mettait point de bornes aux transports de son allégresse ; et quoique, treize mois auparavant, il eût fait des feux de joie à la première nouvelle de leur arrestation, il en fit pareillement pour leur délivrance ; ce qui fit dire plaisamment au duc de Longueville : Ce sont les restes des fagots que les bourgeois avaient allumés à notre détention (1).

Cependant la Reine, privée de la présence de son ministre, et obligée de donner la conduite des affaires à des personnes qui ne possédaient pas au même degré son estime et sa confiance, voyant d'ailleurs l'opposition déclarée et presque générale des Parlements, l'exaspération universelle du peuple contre lui, les mouvements de la noblesse, les démarches réitérées du clergé en faveur des princes, se vit, sur la fin de sa régence, accablée d'inquiétudes et de chagrins. La grande confiance qu'elle avait en M. Olier la porta alors à l'appeler auprès d'elle, pour recevoir de lui des paroles de consolation, et apprendre à porter avec soumission ses disgrâces. Nous ne connaissons pas les avis qu'il lui donna ; on peut cependant en avoir quelque idée par une lettre qu'il lui écrivit alors, et qui est un des plus beaux monuments de son zèle apostolique. Elle montre que si personne ne rend plus de respect aux rois de la terre que les saints prêtres, personne aussi

(1) *Histoire de Paris, par Félibien, t. II.*

VI.
M. Olier con-
sole la Reine
régente.

n'use d'une plus généreuse liberté pour leur découvrir les obligations de leur état, qu'un si petit nombre de leurs sujets osent leur faire connaître (1). Sous le ministère du cardinal Mazarin, M. Olier n'avait pu s'empêcher de gémir en secret sur les malheurs de l'Église, en voyant les bénéfices, surtout les évêchés, accordés à la faveur, ou donnés comme une sorte de récompense pour les services rendus à l'État. Ce ministre, quoique clerc tonsuré, était beaucoup plus versé dans les maximes du siècle que dans la science des canons ; et se voyant gêné dans ses vues politiques, par l'assistance de saint Vincent de Paul au conseil de conscience, il avait imaginé un expédient pour l'en écarter, et pouvoir par là disposer à son gré des bénéfices (2). Ce moyen fut de n'avoir point de jour fixe pour le conseil, sous prétexte de la multitude de ses autres affaires : en sorte qu'il disposait lui seul, comme sous le bon plaisir de la Reine, des abbayes et des évêchés (3). Le renvoi du cardinal offrant donc à M. Olier une occasion si favorable pour éclairer la religion de cette princesse, il lui écrivit la lettre suivante :

(1) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. III, p. 294.

(2) *Vie de S. Vincent de Paul*, par Collet, t. 1, p. 369, 370.

(3) *Vie du même par Abelly*, liv. II, ch. dernier, sect. III, p. 445, in-4°.

« Madame,

VII.
Lettre de M. Olier à la Reine régente sur la collation d'évêchés à des sujets indignes.

» La confiance avec laquelle Votre Majesté me témoigna, ces jours derniers, qu'elle ne faisait pas tout l'usage qu'elle devait des adversités que Dieu lui envoie, m'a donné la pensée de lui écrire. En prenant cette liberté, je compte sur la bonté qui l'a portée, jusqu'à ce jour, à recevoir avec plaisir les choses que je lui ai dites dans la sincérité de mon cœur, pour le bien de sa personne, et surtout de son âme, dont j'ai toujours désiré le salut, avec des sentiments extraordinaires. Voici les dispositions où doit s'établir Votre Majesté dans ces temps si précieux et si importants pour sa sanctification, quoique que pénibles au vieil homme, et quel saint usage elle doit faire de ces fâcheuses rencontres.

LETTRE

» C'est de
» vérence, e
» soumettan
» votre réger
» ne sauraie
» état, dont
» menses ; c
» seront puis
» reconnaiss
» future à p
» celle-ci éta
» par de lég
» de la clême
» rapides de
» gnation, ég
» l'autre. Ma
» quoique lég
» alors nous
» et de bien p
» Soumette
» en vous vo
» vous avait
» fiancé. La I
» eu en cela d
» mes. Il fau
» bles et des
» port assuré
» de ce mond
» fond assur
» Adorez don
» duite de Dr
» donné, que
» de votre âme
» Madame,
» dans cet ar

» C'est de lever les yeux vers DIEU avec humilité et ré-
 » vérence, et d'adorer sa conduite sur Votre Majesté, vous
 » soumettant à sa justice, qui veut punir, sur la fin de
 » votre régence, les fautes que vous y avez commises. Elles
 » ne sauraient être petites, à cause des devoirs de votre
 » état, dont les moindres omissions ont des suites im-
 » menses ; car, au témoignage de l'Écriture, *les puissants*
 » *seront puissamment tourmentés*. Dans vos tribulations,
 » reconnaissez la bonté de DIEU, qui ne remet pas à la vie
 » future à punir sévèrement vos fautes : le privilège de
 » celle-ci étant de pouvoir expier les plus grands maux
 » par de légères satisfactions. C'est maintenant le règne
 » de la clémence et de la miséricorde ; et les moments si
 » rapides de cette vie, sanctifiés par la patience et la rési-
 » gnation, égalent les satisfactions des siècles entiers de
 » l'autre. Mais si nous n'acceptons pas ces châtimens,
 » quoique légers, DIEU remet à l'autre vie à nous punir, et
 » alors nous serons forcés d'en porter de bien plus cruels
 » et de bien plus sévères.

» Soumettez-vous donc, Madame, à la justice de DIEU,
 » en vous voyant ôter d'entre les mains la personne qu'il
 » vous avait donnée, et en qui vous mettiez votre con-
 » fiance. La Providence, qui a permis son éloignement, a
 » eu en cela des motifs et des raisons inconnus aux hom-
 » mes. Il faut les adorer dans la foi, au milieu des trou-
 » bles et des obscurités de la vie. C'est là le repos et le
 » port assuré des chrétiens dans les tempêtes et les orages
 » de ce monde : que ce soit aussi le vôtre, Madame, et le
 » fond assuré sur lequel votre esprit puisse s'arrêter.
 » Adorez donc les raisons éternelles et infinies de la con-
 » duite de DIEU ; et attendez de cet événement qu'il a or-
 » donné, quelque issue favorable pour sa gloire et le bien
 » de votre âme.

» Madame, la miséricorde de DIEU sur vous éclate
 » dans cet arrêt même de sa justice. Il veut purifier de

» plus en plus votre âme ; afin qu'en la renouvelant dans
 » la ferveur première de son amour, elle puisse porter
 » plus de fruits. Considérez les paroles que, dans l'É-
 » criture, Notre-Seigneur adresse à un évêque, comme
 » à un roi spirituel dans le royaume de son Église. Vou-
 » lant lui reprocher la tiédeur de son cœur, et le refroi-
 » dissement de sa première charité : Je m'en vais, lui dit-
 » il, renverser ton royaume, si tu ne t'humilies ; songe à
 » te repentir, et à reprendre les œuvres que tu faisais en
 » entrant dans ta régence. Ce reproche si sévère, et toute-
 » fois plein de miséricorde, le raffermi dans son devoir, et
 » le maintint dans sa royauté. Madame, donnez-vous de
 » nouveau à l'esprit de royauté de Notre-Seigneur, qui
 » doit vivre en vous, pour faire régner DIEU sur votre
 » royaume en tout ce qui dépendra de vous. Reprenez
 » donc la ferveur première avec laquelle vous aviez com-
 » mencé votre sainte régence. Car vous y étiez entrée avec
 » un zèle et un désir ardent de faire régner DIEU dans
 » son Église, et de défendre tous ses intérêts avec un
 » merveilleux courage ; vous aviez pris des mesures excel-
 » lentes pour la collation des bénéfices et surtout pour la
 » nomination aux évêchés, afin de les donner aux plus
 » dignes de votre royaume, comme vous y êtes obligée
 » en conscience. DIEU a vu, Madame, que cela ne se fai-
 » sait plus, parce que vous en laissiez disposer à cette
 » personne, qui n'avait ni le zèle, ni la force nécessaires
 » pour résister aux demandes et aux importunités : abus
 » qui a causé au royaume de DIEU un dommage, dont vous
 » ne connaissez la grandeur qu'au jour du jugement, et
 » qui fait périr quantité d'âmes, dont la moindre vaut
 » mieux que tout un royaume et tout un monde matériel ;
 » dommage auquel il vous est peut-être impossible de por-
 » ter remède. Madame, c'est une simonie que de donner
 » des bénéfices, pour récompenser, dans les enfants, les
 » services que leurs pères ont rendus au royaume. La fin

» que DIEU s
 » gnités, c'es
 » des minist
 » âmes ; et
 » point en a
 » séricorde d
 » dans votre
 » pénibles de
 » tantes ; ma
 » souffrait, e
 » collation in
 » a ôté l'App
 » sonne qui
 » ouvriez de
 » capitale. Il
 » et vous dor
 » le servir, e
 » votre roya
 » volonté.
 » Souffrez
 » loignement
 » voir pas v
 » comme elle
 » omissions,
 » quoique pa
 » premièrem
 » suite, pour
 » minations
 » tuaire. C'e
 » DIEU dans
 » particulier,
 » de la vôtre.
 » puisse mett
 » pas du soie
 » que vous-n

» que DIEU se propose en appelant des hommes à ces di-
 » gnités, c'est d'être honoré et servi dans son Eglise, par
 » des ministres fidèles, zélés pour sa gloire et le salut des
 » âmes; et en les conférant de sa part, vous ne devez
 » point en avoir d'autre. Reconnaissez, Madame, la mi-
 » séricorde de DIEU sur vous : vous aviez pris confiance
 » dans votre ministre, pour vous décharger des soins
 » pénibles de l'Etat, et de la conduite des affaires impor-
 » tantes; mais, comme la cause de DIEU et de l'Eglise en
 » souffrait, et que votre âme demeurerait chargée de cette
 » collation indigne des abbayes et des évêchés, DIEU vous
 » a ôté l'appui sur lequel vous vous reposiez, la per-
 » sonne qui les dispensait en votre nom, afin que vous
 » ouvriez de nouveau les yeux sur une obligation aussi
 » capitale. Il a voulu ôter cet empêchement à votre salut,
 » et vous donner de nouveau le moyen de commencer à
 » le servir, en procurant le bien et la sanctification de
 » votre royaume, par des nominations qui soient selon sa
 » volonté.

» Souffrez donc, Madame, avec amour et avec joie l'é-
 » loignement de votre ministre. Remerciez DIEU de n'a-
 » voir pas voulu que votre âme s'engageât davantage,
 » comme elle le faisait tous les jours, dans de nouvelles
 » omissions, dont elle demeurerait étrangement chargée,
 » quoique par la faute d'autrui. Souffrez cette adversité,
 » premièrement pour satisfaire à votre obligation, et, en-
 » suite, pour réparer autant que vous pourrez tant de no-
 » minations qui n'ont pas été pesées au poids du sanc-
 » tuaire. C'est de là que dépend toutefois l'honneur de
 » DIEU dans son Eglise, le salut de tant d'âmes, et, en
 » particulier, Madame, le bonheur ou le malheur éternel
 » de la vôtre. Ne vous fiez donc plus à une personne qui
 » puisse mettre votre salut en danger. Ne vous déchargez
 » pas du soin capital de conférer les bénéfices, sur d'autres
 » que vous-même; examinez les sujets, en vous entourant

» des lumières des serviteurs de DIEU; prenez de leurs
 » mains de bons mémoires sur les plus dignes ecclésiastiques
 » de votre royaume; destinez à ceux-ci les bénéfices;
 » et ainsi prévenant la mort des évêques, vous prévien-
 » drez les inopportunités des courtisans. Vous ne devez
 » jamais y céder, puisqu'il ne vous est pas permis d'ex-
 » poser votre salut, celui de tant d'âmes, et surtout la
 » gloire de DIEU. Soyez inflexible en cela, et ne vous en
 » relâchez pour quelque considération humaine que ce
 » puisse être, et qui est toujours nulle devant DIEU. Au
 » reste, il saura bien réparer, en vue de votre fidélité à
 » son service, les suites que pourrait avoir votre juste re-
 » fus. Si vous êtes fidèle à maintenir son royaume, qui est
 » l'Eglise, et à ne point le laisser déchoir de sa splendeur,
 » il sera vigilant à vous maintenir dans le vôtre.

» Comme ma profession ne me permet pas de m'appli-
 » quer à la considération des choses du monde, je ne vous
 » parle que des omissions considérables, relatives au
 » clergé. L'affliction et la douleur que nous en éprouvons,
 » nous font languir tous les jours jusqu'à mourir; et c'est
 » ce qui me fait prendre la liberté de vous parler en toute
 » sincérité, comme je crois que votre cœur le désire. J'ai
 » la confiance que vous permettrez à votre serviteur et su-
 » jet, de vous faire ses plaintes et de gémir à vos pieds,
 » pour demander que DIEU soit glorifié dans tout le
 » royaume, et surtout dans le cœur de la Reine, puisqu'il

(1) *Lettres aut.*
 de M. Olier, p.
 385 et suiv., 391
 et suiv.

(2) *Vie de S.*
Vincent de Paul.
 par Collet, t. 1,
 p. 370.

VIII.
 Seconde guer-
 re de Paris oc-

» veut régner en elle et par elle sur tous ses sujets (1). »
 Ces remontrances produisirent leur effet sur l'esprit
 d'Anne d'Autriche. Elle ouvrit les yeux sur une obligation
 si importante, reconnut qu'elle avait suivi trop aveuglé-
 ment les avis de son ministre, et, dans la suite, ne disposa
 guère des évêchés, sans avoir tenu un conseil particulier
 avec saint Vincent de Paul (2).

Quoique le prince de Condé fût revenu à la cour depuis
 que le cardinal s'en était retiré, il était toujours en dé-

fiance contre l'
 ture ouverte d
 à Bordeaux q
 troupes pour
 conjoncture, l
 quatorze ans,
 affaires, prit d
 rin; et cette r
 guerre civile.
 bre 1651, plu
 autres contre
 serait pris sur
 bles, et sur le
 quante mille é
 conque le liv
 justice. La plu
 joignirent à c
 générale. Malg
 princes du san
 vers le comm
 de six mille h
 vances comme
 cour : donnan
 Roi pour sa dé
 nations faites
 léans envoya
 signa un traité
 vit replongée
 Ce dernier pro
 ter les armes s
 fit la même de
 de-Ville (3). M
 cour, les hostil
 la misère se fi
 qui la porta bi

fiance contre la Reine-mère, et l'on s'attendait à une rupture ouverte de sa part. Il quitta en effet la cour, se rendit à Bordeaux qui lui ouvrit ses portes, et leva même des troupes pour faire la guerre à son souverain. Dans cette conjoncture, la Reine-mère, considérant que le Roi, âgé de quatorze ans, était incapable de tenir le gouvernail des affaires, prit des mesures pour rappeler le cardinal Mazarin; et cette résolution fut comme le signal d'une nouvelle guerre civile. Le Parlement rendit, au mois de décembre 1651, plusieurs arrêts plus sanglants les uns que les autres contre la personne du cardinal, ordonnant qu'il serait pris sur la vente de sa bibliothèque et de ses meubles, et sur le revenu de ses bénéfices, la somme de cinquante mille écus qu'on donnerait pour récompense à quiconque le livrerait vif ou mort entre les mains de la justice. La plupart des autres Parlements du royaume se joignirent à celui de Paris, et la coalition devint bientôt générale. Malgré l'opposition de la nation, et les efforts des princes du sang, le cardinal entra néanmoins en France, vers le commencement du mois de janvier 1652, à la tête de six mille hommes de troupes, qui traversèrent les provinces comme en triomphe jusqu'à Poitiers où était la cour : donnant à entendre qu'il conduisait ces troupes au Roi pour sa défense, et qu'il venait répondre aux incriminations faites contre lui (1). A cette nouvelle, le duc d'Orléans envoya des troupes pour lui disputer le passage, il signa un traité avec le prince de Condé (2); et la capitale se vit replongée dans tous les malheurs de la guerre civile. Ce dernier promit cependant, en plein Parlement, de quitter les armes si l'on renvoyait Mazarin, et le duc d'Orléans fit la même déclaration, et la renouvela encore à l'Hôtel-de-Ville (3). Mais cette proposition ayant été rejetée par la cour, les hostilités recommencèrent aux portes de Paris, et la misère se fit sentir dans l'intérieur de cette capitale. Ce qui la porta bientôt à son comble, ce fut la cherté des den-

casionnée par le retour du cardinal Mazarin.

(1) *Hist. de Paris, par Felibien*, t. II, liv. XXVIII, ch. XLIX et L.

(2) *Collections des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot*, 2^e série, t. XXI, p. 156, 159.

(3) *Histoire de la ville de Paris*, *ibid.* chap. LV, IX.

Misère dans Paris. Les calvinistes remuent et se fortifient.

rées, occasionnée cette année par la disette universelle †. M. Olier, obligé comme pasteur de fournir du pain à tant de familles qui en manquaient, et se voyant au bout de ses ressources ordinaires, eut encore recours à la Reine, qui signala sa générosité dans cette occasion. Il écrivait à cette princesse, en la remerciant : « Ayant reçu, par le maître-
 » d'hôtel de Sa Majesté, les marques de vos bontés sur nous,
 » et de vos charités envers nos pauvres, je ne puis que je
 » n'en témoigne à Votre Majesté les ressentiments de mon
 » cœur. Ils sont d'autant plus grands, que les misères des
 » peuples, qui sont les miennes, sont à une plus affligeante
 » extrémité ; et si DIEU, par sa clémence, ne les adoucit et
 » ne s'apaise sur nous, on ne peut espérer aucun soulage-
 » ment ; vu que les personnes les plus aisées, qui se las-
 » sent à la fin, retranchent leurs charités, et laissent périr
 » les misérables (1). »

(1) *Lettres autographes de M. Olier*, p. 381.

Un autre sujet de douleur pour M. Olier, c'était que les calvinistes du royaume, abattus autrefois par le cardinal de Richelieu, profitaient de ces divisions intestines pour remuer. La situation des affaires ne pouvait être, en effet, plus alarmante, et les hommes sages s'attendaient aux derniers malheurs. Dans cette extrémité, M. Olier, considérant que la présence du cardinal mettait la religion et l'Etat dans un péril si imminent, osa bien demander à la Reine l'éloignement de ce ministre. Usant donc d'une sainte et courageuse liberté, sans sortir pourtant du respect que les sujets doivent aux souverains, il adressa à cette princesse de graves considérations sur les malheurs de l'Etat ; et lui donna aussi, sur l'exercice du pouvoir, de sages et d'utiles conseils, qui sont comme une expression de cet

(2) *Recueil des lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 436, lett. à M. Gicquet, au Mans.

† Elle fut si grande que saint Vincent de Paul eut dessein d'envoyer son séminaire au Mans, pour ne pas l'exposer à mourir de faim dans la capitale (2).

M. OLIER
 heureux mé-
 Providence
 nement des
 ments à la R
 mes :

« Madame,
 » ture d'écrire
 » délit parti
 » serviteurs s
 » voyant l'état
 » le Ciel men
 » sa dernière
 » le cœur des
 » régence †, q
 » que vous a
 » orage. Peut
 » l'est mainte
 » apporter, le
 » sur nous, et
 » qu'il ne soi
 » vous ; et qu
 » intéressés,
 » portants de
 » tous vos pe
 » qui ne pou
 » royaume, q
 » personne sa
 » Il est vra
 » à une Rein
 » et de tendr
 » pour le régir

† Le mot de
 prouvent plusie
 Louis XIV avait
 II.

heureux mélange de force et de douceur dont la divine Providence use tour-à-tour elle-même dans le gouvernement des hommes. Après avoir témoigné ses remerciements à la Reine, comme on a vu, il lui parle en ces termes :

« Madame, la providence de Dieu me donnant l'ouverture d'écrire à Votre Majesté, je dois lui dire, par la fidélité particulière que je lui ai vouée, que ses fidèles serviteurs sont dans l'abattement et la dernière affliction, voyant l'état de son royaume et celui de la religion, que le Ciel menace depuis longtemps, et qui est à la veille de sa dernière désolation. Madame, la douleur qui presse le cœur des vôtres, c'est de voir que ce soit sous votre régence †, que ces malheurs doivent nous accabler, quoique vous ayez dans les mains de quoi détourner cet orage. Peut-être que Dieu étant irrité au point où il l'est maintenant, quelque remède que vous y puissiez apporter, le fléau de sa colère ne laissera pas de tomber sur nous, et d'accabler toute la France. Mais, Madame, qu'il ne soit pas dit que ce malheur nous soit arrivé par vous ; et que, pour suivre le conseil de quelques flatteurs intéressés, vous ayez méprisé le reste des conseils importants de l'Etat, et provoqué la révolte universelle de tous vos peuples irrités et mutinés contre un ministre, qui ne pourra jamais procurer tant de bien à votre royaume, qu'il lui fait de mal, et en attire sur votre personne sacrée.

» Il est vrai, Madame, que c'est une extrémité fâcheuse à une Reine comme vous, qui a eu tant de bontés et de tendresse pour son Etat, et qui a tant souffert pour le régir, de se voir obligée, par la mutinerie et l'in-

X.

Lettre de M. Olier à la Reine-mère, sur la nécessité de céder aux circonstances en renvoyant Mazarin.

† Le mot de *régence* est pris ici dans le sens d'*autorité*, comme le prouvent plusieurs exemples des lettres de M. Olier à la Reine ; car Louis XIV avait déjà été déclaré majeur.

» solence de ses peuples, à chasser son ministre. Mais,
 » Madame, cela n'est pas sans exemple dans l'Etat : les
 » plus grands rois, vos prédécesseurs, en ont usé de la
 » sorte; et, par leur prudence, ils ont cru que ce leur était
 » assez s'ils régnaient sur leurs peuples, et s'ils avaient
 » leurs cœurs, faisant peu de cas si c'était d'une manière
 » ou d'une autre qu'ils avaient les esprits assujettis à leur
 » autorité. Il faut abandonner les circonstances pour pos-
 » séder le fond, et laisser l'accessoire pour avoir le prin-
 » cipal. Les pères en font de même dans leurs familles :
 » souvent ils cèdent au dépit de leurs enfants, de peur de
 » leur donner occasion de perdre le dernier respect et de
 » se soustraire à leur obéissance. Il faut, dans ces ren-
 » contres, user de condescendance envers les inférieurs, et
 » de soumission parfaite aux ordres de la divine Provi-
 » dence, qui vous témoigne son opposition à vos désirs,
 » par celle qui éclate dans tout votre royaume.

» Que pouvez-vous, Madame, espérer de consolation
 » et de joie d'une soumission forcée, qui vous coûte tant à
 » obtenir, et que vous ne posséderez jamais qu'avec l'aver-
 » sion de vos peuples ? Si DIEU ne fait les choses, on n'en
 » peut espérer de succès : or, ce n'est point l'ordre de
 » DIEU de vouloir y arriver malgré les oppositions et la
 » contradiction universelle, surtout dans une chose qui
 » doit se faire par l'amour et le concours volontaire d'une
 » communauté. Car un ministre ne gouverne pas comme
 » un roi : les peuples obéissent à celui-ci par nécessité, à
 » raison de sa naissance ; et ils se soumettent à l'autre par
 » amour, et reçoivent ses ordres par un agrément volon-
 » taire, et une persuasion d'estime et de respect pour sa
 » capacité. Les personnes publiques sont mises des mains
 » de DIEU (à la tête des peuples). DIEU lui-même leur donne
 » des talents admirables pour exécuter ses desseins ; et
 » comme il règle et conduit tout avec suavité et puissance,
 » il imprime pour leurs talents et leurs qualités l'estime et

» le respect
 » suadée, M
 » votre pers
 » il faut à vo
 » tés, et une
 » rois d'imp
 » être demi-
 » gesse. Il fa
 » main de I
 » il faut au
 » Par conséq
 » grée pas c
 » croyez vou
 » noncez à v
 » use de la p
 » conduite d
 » l'approbati
 » t-il pas la
 » donnera-t-i
 » de l'Etat et
 » « Quel mal
 » troubles, les
 » eux qui, au
 » jourd'hui, d
 » de l'Etat ?
 » aucune conf
 » point de fid
 » pour vous.
 » par finesse
 » commencer
 » encore les
 » qu'ils fortif
 » ailleurs, so
 » aussitôt, Ma
 » lever, ils le

» le respect dans les inférieurs. Quoique vous soyez per-
 » suadée, Madame, de la fidélité de votre ministre envers
 » votre personne, ce n'est pas tout ce qui est nécessaire.
 » Il faut à vos peuples une vue de beaucoup d'autres quali-
 » tés, et une persuasion qu'il n'est pas en la puissance des
 » rois d'imprimer dans les esprits et dans les cœurs. C'est
 » être demi-roi que de régir l'Etat par son conseil et sa sa-
 » gesse. Il faut donc qu'un tel homme soit établi par la
 » main de DIEU pour la direction et la conduite de l'Etat;
 » il faut au Roi-enfant le supplément de la sagesse divine.
 » Par conséquent, Madame, si la providence de DIEU n'a-
 » grée pas celui dont vous faites le choix, et que vous
 » croyez vous être utile, soumettez votre jugement; re-
 » noncez à votre sens particulier, demandez à DIEU qu'il
 » use de la personne qu'il a choisie pour vous aider à la
 » conduite du royaume. Celui qu'il vous donnera aura
 » l'approbation et l'estime des peuples; au moins n'aura-
 » t-il pas la contradiction ouverte et manifeste, et ne
 » donnera-t-il pas lieu au péril évident du renversement
 » de l'Etat et de la religion.

« Quel malheur ne serait-ce pas, si, à la faveur de ces
 » troubles, les ennemis de la foi entraient dans le royaume,
 » eux qui, autrefois, y ont fait tant de ravages, et qui, au-
 » jourd'hui, enlèvent le cœur et le courage aux hérétiques
 » de l'Etat? Il ne faut pas, Madame, que vous preniez
 » aucune confiance aux paroles de ceux-ci : car, n'ayant
 » point de fidélité pour DIEU, ils en auront bien moins
 » pour vous. Jusqu'à présent, comme ils ont eu par ruse et
 » par finesse tout ce qu'ils ont voulu, ils n'ont pas osé re-
 » commencer leur révolte et leur rébellion, n'ayant pas
 » encore les forces qu'ils désiraient. Mais présentement
 » qu'ils fortifient leurs places, comme à Montauban et
 » ailleurs, sous prétexte de se défendre de M. le Prince,
 » aussitôt, Madame, qu'ils se verront en état de se sou-
 » lever, ils le feront; n'en doutez aucunement.

» Madame, dans cette agitation générale, vous pouvez
 » donner la paix et apaiser tous les troubles, en éloignant
 » le sujet qui donne lieu à vos peuples de se soulever. En
 » vous privant pour DIEU des services de cette personne,
 » vous ferez un sacrifice qui lui sera très-agréable, et qui
 » attirera sur Votre Majesté l'amour et les respects de tous
 » vos peuples, que vous devez gagner par-dessus toutes cho-
 » ses. Ce sont les sentiments de celui dont vous avez tou-
 » jours souffert la liberté de vous parler et de vous écrire,
 » connaissant le fond de son cœur, et ses intentions pour
 » votre service (1). »

(1) *Lettres au-
 tographes de M.
 Olier*, p. 381 et
 suiv.

XI.

Journée de
 Saint-Antoine.
 Désolation dans
 la campagne et
 dans la ville.

M. Olier écrivit cette lettre vers la mi-janvier 1652. Si la Reine eût mis aussitôt à exécution des avis si sages, elle eût épargné bien des maux à l'Etat. Mais elle temporisa, et ne se détermina enfin à renvoyer son ministre, que lorsqu'elle s'y vit contrainte par la force des événements, comme nous allons le raconter. Le prince de Condé, soutenu des Espagnols d'une part, et de l'autre le vicomte de Turenne, chef de l'armée royale, en présence l'un de l'autre, presque aux portes de la capitale, qui semblait devoir être le prix du vainqueur, en vinrent enfin aux prises à la fameuse journée de Saint-Antoine. Après six heures d'un combat des plus opiniâtres, l'action allait être décisive contre le prince, si, dans cette dernière extrémité, mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, n'eût, par un ordre signé de son père, fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée du Roi (2), et fait ouvrir la porte Saint-Antoine. Le prince entra alors dans la ville, l'épée à la main, couvert de sang, et ne parut jamais si terrible dans les combats, qu'en cette occasion (3). Son armée passa au travers de Paris, dans le Pré-aux-Cleres, d'où elle alla se camper dans la plaine d'Ivry, et, en deux jours, pillà tous les villages à plus de trois lieues au-delà. L'intérieur de Paris n'était pas dans une moindre désolation. La division que la présence du prince de Condé et du duc

(2) *Histoire de
 la ville de Paris,
 par Félibien*, liv.
 xxviii, ch. Lxi,
 t. II, p. 1429,
 1430. — *Abrégé
 chronologique
 de l'histoire de
 France, par le
 président Hé-
 nauult*, au. 1652.

(3) *Histoire de
 l'Eglise, par l'ab-
 bé Choisi*, t. x,
 p. 513, 514.

d'Orléans fit
 remplit l'Hôte-
 le ce tumulte
 ciers à la ville
 Parlement, il
 royaume : atte-
 été reconnu ma-
 Ce fut dans cet
 d'éloigner de n
 Il n'est pas d
 détail, les trou-
 rons rien non p
 pour nourrir al
 ici ce qu'on a
 omettre deux a
 nouveaux désas
 des indigents, i
 fille qui lui dem
 lage voisin, se r
 du soldat, et che
 voyant, ce chari-
 sion, tant à cau
 était réduite, qu
 et l'émotion qu
 extraordinaire d
 d'ouvrir un asile
 raient exposées
 étonna plusieurs
 senter la difficul
 de la dépense. M
 répondait : « La
 » pour ceux qui
 » qu'à commence
 dessein, une mai
 de la fournir sar

d'Orléans fit éclater, parmi les bourgeois et le peuple, remplit l'Hôtel-de-Ville de sang et de carnage. Au milieu de ce tumulte, le duc d'Orléans donna de nouveaux officiers à la ville, et, sur la demande de la partie rebelle du Parlement, il accepta le titre de Lieutenant-général du royaume : attentat d'autant plus énorme, que le Roi avait été reconnu majeur dès le mois de septembre précédent. Ce fut dans cette extrémité que la Reine prit enfin le parti d'éloigner de nouveau son ministre.

Il n'est pas de notre objet d'exposer, dans un plus grand détail, les troubles de cette seconde guerre. Nous ne dirons rien non plus des moyens que M. Olier sut employer pour nourrir alors ses paroissiens, afin de ne pas répéter ici ce qu'on a déjà dit ailleurs. Mais nous ne saurions omettre deux actions qui signalèrent sa charité dans ces nouveaux désastres. Faisant un jour la visite de ses malades indigents, il rencontra, près de la Croix-Rouge, une fille qui lui demanda l'aumône. Elle était venue d'un village voisin, se réfugier dans Paris, pour éviter la fureur du soldat, et chercher le moyen de conserver sa vie. En la voyant, ce charitable pasteur se sentit touché de compassion, tant à cause de l'extrême indigence à laquelle elle était réduite, que du péril imminent que courait sa vertu ; et l'émotion qu'il éprouva, lui inspira un dessein bien extraordinaire dans ce temps de calamité publique : ce fut d'ouvrir un asile à toutes les filles de la campagne qui seraient exposées aux mêmes dangers. Une telle entreprise étonna plusieurs personnes : on s'empressa de lui représenter la difficulté de l'exécution, et surtout la grandeur de la dépense. Mais, toujours ferme dans son dessein, il répondait : « La bourse de JÉSUS-CHRIST est inépuisable » pour ceux qui mettent en lui leur confiance : il n'y a » qu'à commencer, il nous assistera. » Il ouvrit donc, à ce dessein, une maison, en chargeant le frère Jean de la Croix de la fournir sans délai de tous les meubles nécessaires ;

XII.

M. Olier offre un asile aux pauvres filles de la campagne réfugiées à Paris.

et elle servit d'asile à deux cents pauvres villageoises, auxquelles ce généreux pasteur fournit, tant que durèrent les troubles, la nourriture et le vêtement. S'occupant avec plus de sollicitude encore de leurs besoins spirituels, il profita de cette occasion pour leur faire connaître l'obligation qu'elles avaient de servir DIEU, et de travailler à leur salut ; il leur procura les exercices d'une mission (1), et des ecclésiastiques pleins de zèle pour les instruire et pour les confesser. Toutes s'approchèrent plusieurs fois du tribunal de pénitence, avec une dévotion et une modestie touchantes, et firent ensuite leur communion. Par ce moyen, il ne conserva pas seulement la vie de l'âme à celles qui étaient dans l'occasion inévitable de la perdre, il fit trouver encore une piscine salutaire à celles qui avaient à gémir sur des fautes passées (2).

XIII.

M. Olier ouvre un asile aux religieuses réfugiées dans Paris.

(1) *Vie de l'vénérable mère Catherine de Bar.* in-42, p. 207, 208.

(2) *Année Dominic.* 12 septembre, p. 425. — *Remarg. historiques.* t. 1, p. 42, 478.

(3) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers.* — *Par le Père Giry,* parl. 4^{re}, ch. xviii, p. 89.

Les religieuses des environs, et celles même de plusieurs provinces voisines, n'étant pas moins exposées à périr de faim et à souffrir les derniers outrages, étaient venues se réfugier aussi dans Paris (3). On en voyait un grand nombre dans les rues recourir, pour subsister, à la charité des Fidèles ; et plusieurs, ne connaissant personne dans cette ville, s'étaient logées sans le savoir dans des maisons où elles étaient en danger de perdre l'esprit de leur état. Touché de douleur en voyant ces vierges consacrées à DIEU errer çà et là sur sa paroisse, exposées à mille dangers, M. Olier résolut de leur offrir aussi un asile ; et ayant trouvé tout à propos une maison commode et spacieuse, accompagnée d'un jardin †, il y réunit toutes celles qui désirèrent vivre (4), autant que les circonstances le permettaient, selon l'esprit de la vie religieuse. On les y mit donc en clôture, et quoique elles fussent de sept ou huit ordres différents, on leur fit pratiquer à toute une règle commune (5), sous une supérieure qui reçut du Prieur de Saint-Germain tous les pouvoirs nécessaires pour les

† Située rue Cassette.

VOIR
régir et les g
de Montereau
grand sens et
rent par fair
la retraite, et
donna des d
qui leur disa
cun moyen p
dans la perfec
rant comme l
assister et h
quatre mois d
y firent para
jusqu'à ce qu
des secours q
tournèrent ch

Au milieu
sait de recom
de tout ce qu
Elle donna
grande vénér
de piété qu'il
divine. La p
profanations d
lieux saints,
autels †. Il y
ment d'une m
culte de la trè
outrages faits

Tout porte

† Le 20 décem
sa mère, avait
cipalement dans
sacrilèges étaie
matière est une

régir et les gouverner. Ce fut la supérieure des Ursulines de Montereau, la mère de la Mère de DIEU, personne de grand sens et de beaucoup de vertu (1). Elles commencèrent par faire toutes ensemble les exercices spirituels de la retraite, et une revue de toute leur vie. M. Olier leur donna des directeurs, des prédicateurs, et un aumônier qui leur disait la sainte Messe ; en un mot, il n'y eut aucun moyen propre à les conserver et à les faire avancer dans la perfection qu'il n'employât avec joie, les considérant comme les épouses de JÉSUS-CHRIST qu'il fallait loger, assister et honorer en leurs personnes. Aussi, pendant quatre mois qu'elles demeurèrent dans cette maison, elles y firent paraître une piété solide et une régularité parfaite ; jusqu'à ce qu'enfin, après la conclusion de la paix, aidées des secours que le serviteur de DIEU leur procura, elles retournèrent chacune dans son monastère (2).

Au milieu de tant de désastres, la Reine-mère ne cessait de recommander la pacification de l'État aux prières de tout ce qu'elle pouvait découvrir de saints personnages. Elle donna même ordre à M. Picoté, qu'elle avait en grande vénération, de faire vœu, en son nom, de l'œuvre de piété qu'il jugerait la plus propre à fléchir la justice divine. La pensée qui le toucha davantage, fut celle des profanations qui se faisaient tous les jours des églises, des lieux saints, et surtout de l'adorable Sacrement de nos autels †. Il voua donc, au nom de la Reine, l'établissement d'une maison religieuse, consacrée spécialement au culte de la très-sainte Eucharistie, et à la réparation des outrages faits à ce divin Sacrement (3).

Tout porte à croire que la Reine fit à M. Olier une

† Le 30 décembre 1650, Louis XIV, par l'avis de la Reine régente sa mère, avait ordonné d'empêcher la profanation des églises, principalement dans la Champagne, où, par le malheur des guerres, ces sacrilèges étaient devenus fort communs. La lettre du Roi sur cette matière est une touchante preuve de sa religion (4).

(1) *Archives du Royaume, section historique, L. 4226. Jurisdiction spirituelle de l'abbaye, 1652, p. 17.*

* NOTE 1.
p. 175.

(2) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 205, 206.*

XIV.

Vœu de M. Picoté pour la cessation des troubles. Formule de vœu composée par M. Olier.

(3) *Vie de la vénérable mère Catherine de Bar, etc. p. 221. Grandet, Vie Ms. t. I, p. 427.*

(4) *Dépôt général de la guerre, Ministère de M. Le Tellier, an. 1650. Minutes, 44^e volume, p. 569.*

semblable demande : au moins rédigea-t-il alors, pour cette princesse, la formule d'un vœu à l'archange saint Michel, protecteur de la France, à qui il désirait qu'on eût surtout recours dans les troubles de l'État (1). Cet acte est un monument trop honorable à la piété de la Reine et au serviteur de DIEU, pour n'en pas donner ici un extrait.

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 278.

« Vœu et dévotion (d'Anne d'Autriche), très-humble servante de JÉSUS-CHRIST.

» Abîmée dans mon néant et prosternée aux pieds de
» votre auguste et sacrée Majesté, honteuse dans la vue
» de mes péchés de paraître devant vous, ô mon DIEU,
» je reconnais la juste vengeance de votre sainte colère,
» irritée contre moi et contre mon État ; et je me présente
» toutefois devant vous, au souvenir des saintes paroles
» que vous dites autrefois à un prophète, au sujet d'un
» Roi pécheur, mais pénitent : *J'aurai pitié de lui, et lui
» pardonnerai, à cause que je le vois humilié en ma pré-
» sence.* En cette confiance, ô mon DIEU, j'ose vous faire
» vœu d'ériger un autel à votre gloire, sous le titre de
» saint Michel et de tous les Anges ; et, sous leur inter-
» cession, y faire célébrer solennellement, tous les pre-
» miers mardis des mois, le très-saint sacrifice de la
» Messe, où je me trouverai, s'il plaît à votre divine
» Bonté de m'y souffrir, quand les affaires importantes
» du royaume me le pourront permettre, afin d'obtenir
» la paix de l'Église et de l'État. »

M. Olier, pour imprimer dans le cœur de la Reine-mère une vive confiance à saint Michel, ajouta à la formule du vœu ces sentiments si dignes de la piété des Rois très-chrétiens :

« Glorieux saint Michel, Prince de la milice du ciel
» et général des armées de DIEU, je vous reconnais tout-

» puissaut
» soumets
» famille, a
» me renou
» tous mes
» comme le
» que vous
» et à ceu
» réprimé l
» en y fais
» ces même
» à DIEU, a
» en paix
» désirant
» par tous
» je pourra
» les autres
» de m'écla

Comme
connaissons
pagner l'ac
coté, au non
même attri
moins il es
changer tou
la capitale
me ne tarda
le cours de
et aussi al
s'il n'y eût
trionphant
Val-de-Grâ
Conception,
lui faire co
et, pour l'e

» puissant par lui sur les royaumes et les États. Je me
 » sou mets à vous avec toute ma cour, mon État et ma
 » famille, afin de vivre sous votre sainte protection ; et je
 » me renouvelle, autant qu'il est en moi, dans la piété de
 » tous mes prédécesseurs, qui vous ont toujours regardé
 » comme leur défenseur particulier. Donc, par l'amour
 » que vous avez pour cet État, assujettissez-le tout à DIEU
 » et à ceux qui le représentent. Grand Saint, qui avez
 » réprimé la superbe des impies, les avez bannis du ciel
 » en y faisant régner une paix très-profonde, produisez
 » ces mêmes effets dans ce royaume. Faites qu'il plaise
 » à DIEU, après tous les troubles apaisés, de voir régner
 » en paix JÉSUS-CHRIST, son cher Fils, dans l'Eglise :
 » désirant de ma part contribuer à le faire régner, soit
 » par tous les exemples de piété et de religion que
 » je pourrai donner en ma propre personne, soit par
 » les autres voies sur lesquelles vous me ferez la grâce
 » de m'éclairer (1). »

(1) *Esprit de*
M. Olier, t. II
 p. 278, etc.

Comme ce vœu demeura sans doute secret, nous ne
 connaissons pas les circonstances qui purent en accom-
 pagner l'accomplissement. Celui qui fut fait par M. Pi-
 coté, au nom de la Reine, eut beaucoup d'éclat ; on lui a
 même attribué la cessation des troubles du royaume : au
 moins il est certain que, presque dès ce moment, on vit
 changer tout-à-coup la face des affaires. Le même mois,
 la capitale rentra dans la soumission, et le reste du royaume
 ne tarda pas à suivre son exemple ; en sorte que, dans
 le cours de l'année suivante, le Roi était aussi tranquille
 et aussi absolu, dans toute l'étendue de ses Etats, que
 s'il n'y eût jamais eu de mécontents. Après l'entrée
 triomphante du Roi dans Paris, la Reine étant venue au
 Val-de-Grâce, le 8 décembre 1652, jour de l'Immaculée
 Conception, M. Picoté profita de cette circonstance pour
 lui faire connaître le vœu qu'il avait fait par ses ordres ;
 et, pour l'exécuter, il proposa quelques religieuses, ré-

XV.

Les Bénédictines du saint-Sacrement sont établies sur la paroisse de S.-Sulpice.

fugiées à Paris, à la tête desquelles était Catherine de Bar, connue sous le nom de Mechtilde du Saint-Sacrement. La Reine, ayant agréé ce dessein, fit écrire sur-le-champ à l'abbé de Saint-Germain, pour qu'il l'autorisât, et chargea M. Picoté de sa lettre. Les religieuses dont nous parlons professaient la règle de saint Benoît; elles prirent alors le nom de Filles du Saint-Sacrement, et se fixèrent d'abord dans une maison rue Férou. A la cérémonie de leur établissement, où la Reine et toute la cour assistèrent, le très-saint Sacrement ayant été exposé dans la chapelle, la Reine y entra le flambeau à la main, et, la première, y fit réparation publique et amende honorable à JÉSUS-CHRIST (1). »

Telle fut l'origine de ce nouvel institut, si glorieux à la religion, et si propre à ranimer dans les cœurs les sentiments de la piété chrétienne. Le démon, cependant, s'efforça bientôt d'en ralentir les progrès, en persuadant à celle qui en avait la conduite, de se démettre de sa charge; et elle aurait exécuté ce projet, si saint Vincent de Paul, M. Olier et M. Boudon, à qui elle eut recours, n'eussent ranimé sa confiance. Dès ce moment, cette communauté ne cessa de prospérer (2) *. Elle devint même chef-d'Ordre, fonda dans la suite des établissements à Toul, à Nancy, à Caen, à Châtillon, à Varsovie (3), et contribua à augmenter, dans la paroisse de Saint-Sulpice, la dévotion au très-saint Sacrement, et celle envers la très-sainte Vierge, dont cet institut devait faire une particulière profession *.

(1) *Vie de la mère Catherine de Bar, etc.* p. 223, 224, 225. — *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 127. — *Remarques historiques*, t. 1, p. 262. — *Histoire de Paris*, t. II.

(2) *Vie de Catherine de Bar*, p. 176.

* NOTE 2, p. 176.
(3) *Essai sur l'influence*, t. 1, p. 431.

* NOTE 3, p. 176.

XVI.
Établissement des religieuses de Notre-Dame de Miséricorde.

* NOTES 4 et 5, p. 177 et 179.

Une autre communauté, qui n'y répandit pas moins l'édification publique, fut celle des religieuses de Notre-Dame de Miséricorde, que M. Olier y établit au milieu du feu de la guerre civile, et malgré les obstacles qui semblaient devoir empêcher l'exécution de ce dessein *. La duchesse d'Aiguillon, qui s'était proposé d'être leur fondatrice, ayant vu que leur voyage était différé si long-

temps, et qu'elle n'était pas venue entièrement, elle fit transporter les grandes statues en sorte qu'elles fussent pour tout au moins madame de Miséricorde crut sans doute que si elle s'acquiesçait, elle ne s'acquiesçait pas moins elle-même. Elle était alors dans une crainte de la part de l'action, avait resté pendant ce temps, elle alla à la Messe à Saint-Sulpice, et demeurant M. de Saint-Sulpice, ses yeux levés vers la dame de Miséricorde. M. Olier et son frère, qui étaient sortis de Paris, se trouvèrent si disposés à lui montrer une telle dévotion : ce fut la dévotion que la duchesse de tout (5). Nous lisons dans nos livres qu'elle fut comme une statue. On y rappela madame de Miséricorde, statue de la mère de Dieu, selon leurs vœux, fut venue

temps, et que le cardinal archevêque d'Aix s'y montrait entièrement opposé, avait, depuis peu, donné aux Carmélites les grands biens qu'elle destinait pour cette fondation; en sorte qu'en arrivant à Paris, ces religieuses eurent pour tout asile deux chambres fort incommodes, où madame de Bouteville les reçut par charité. M. Olier crut sans doute, qu'assistées par cette vertueuse paroissienne, elles auraient toutes choses en abondance. Néanmoins elles manquèrent de tout, même de pain. Paris était alors dans le feu de la guerre civile; et cette dame, craignant chaque jour que son fils ne fût tué dans quelque action, avait comme oublié ces religieuses (1). Elles restèrent près de trois mois dans ce dénûment. Durant ce temps, elles allaient tous les jours entendre la sainte Messe à Saint-Sulpice; et depuis cinq heures jusqu'à midi, elles y demeuraient en oraison toujours à genoux (2). M. de Sainte-Marie étant venue les visiter, et ayant vu de ses yeux leur extrême abandon, en fit des plaintes à madame de Bouteville (3); et ce fut sans doute ce qui porta M. Olier à leur procurer la maison du grand audencier, son frère, qui restait vacante depuis que ce magistrat était sorti de Paris pour suivre la cour (4). Dans des circonstances si difficiles, la mère Madeleine, leur supérieure, montra une confiance en Dieu vraiment digne d'admiration: ce fut de faire une quête pour une autre communauté que la sienne, lorsque ses propres filles manquaient de tout (5). Cette action rend très-croyable le trait que nous lisons dans les *Annales* de ces religieuses, et qui fut comme la récompense d'une si héroïque charité. On y rapporte, qu'ayant reçu une petite somme de madame de Bouteville, elles la mirent sous le pied d'une statue de la sainte Vierge, que M. Olier avait donnée à la mère Madeleine, et que cet argent se multiplia selon leurs besoins jusqu'à ce que la duchesse d'Aiguillon fût venue à leur secours (6): ce qui, probablement,

(1) *Histoire de l'ordre de Notre-Dame de Miséricorde. 2^e cahier, 2^e pagination.*

(2) *Histoire, etc. cahier 26, 2^e pagination.*

(3) *Ibid. cahier 24, item.*

(4) *Ibid. cahier 27, item.*

(5) *Ibid. cahier 31, 2^e pagination.*

(6) *Ibid. cahier 20, item.*

n'arriva qu'après le rétablissement de la tranquillité publique.

Elles éprouvèrent encore d'autres difficultés pour s'établir à Paris. Les principales venaient de l'abbé de Saint-Germain, qui, voyant tant de monastères détruits par les guerres, pensait que, dans un temps si désastreux, il était imprudent d'en former de nouveaux. Néanmoins la mère Madeleine en triompha par sa persévérance (1), et, par l'entreprise de M. de Sainte-Marie (2), obtint des lettres patentes de l'abbé. Le Roi donna aussitôt les siennes, sans doute à la prière de M. Olier (3), et ces religieuses furent établies solennellement en communauté, le 3 novembre 1649.

(1) *Ibid.* 28^e cahier, 2^e pagin.

(2) *Vie de la mère Madeleine, par le Père Grozes*, p. 245.

(3) *Vie Ms de Grandet*, t. I, p. 126.

XVII.
Exil du duc d'Orléans. M^{me} de Saujeon sort du couvent des Carmélites.

Non content de les avoir aidées à s'établir, M. Olier consentit encore, d'après leur vœu unanime et le désir du Père Yvan, à les diriger dans les voies de la perfection religieuse. Ce Père, parvenu déjà à un âge avancé, voulut même lui donner le gouvernement de tout l'Ordre. « Si DIEU eût fait un homme tout exprès, écrivait-il à M. Olier, il semble qu'il ne l'eût pas fait plus selon mon cœur, à cause de la pureté d'intention que je vois en vous, et de votre conformité à l'état du Fils de DIEU crucifié. Or, maintenant, n'avez pas seulement soin de votre congrégation apostolique, mais encore de l'institut des filles de Notre-Dame de Miséricorde, que je puis appeler l'apostolat de la Mère de DIEU; et soyez autant content de vous en revêtir, que moi de m'en dépouiller. Une autre compagnie très-pieuse a voulu en prendre soin; mais je crois que DIEU veut que je vous en donne la direction, voyant en vous cette vertu merveilleuse de gagner les âmes et de les remettre d'abord dans le sein et dans les mains de DIEU. Nos filles vous obéiront comme à JÉSUS-CHRIST, à Aix et partout; notre fille (Madeleine en particulier), vous obéira ponctuellement et fera des merveilles pour l'in-

» stitut. Je v
» de plus ch
» que je vou
» de faire air
» enfants, et
» est leur m
ne paraît pa
M. Olier ait
tible avec ce
contenta, en
sur sa parc
exercer ces s
le témoignag
stitut †.

Le dénoue
il est aisé de
léans. Ce pr
avait encore

† « La mè
» très-grandes
» militât incess
» chait que D
» tiner à sou
» de gloire fera
» tout (3). Un
» de la vertu
» ger du from
» seule lui fai
» plus que de
» vait. Dès qu
» dire une seu
» bouchée, et
» directeur,
» puis exprim
» ce grand ho
» gétique (4).

» stitut. Je vous fais héritier de ce que Dieu m'a donné
 » de plus cher, et de ma très-sainte Mère de Miséricordé,
 » que je vous prie d'aimer et prêcher à tout le monde, et
 » de faire aimer, honorer, craindre, imiter et suivre à vos
 » enfants, et surtout à ses filles, nos religieuses; car elle
 » est leur mère fondatrice et supérieure générale (1). » Il
 ne paraît pas que, malgré les instances du père Yvan,
 M. Olier ait pris la conduite de cet Ordre, peu compa-
 tible avec celle de son séminaire et de sa compagnie. Il se
 contenta, en qualité de curé, de diriger la maison établie
 sur sa paroisse (2), et ne négligea aucun moyen pour
 exercer ces saintes filles à la plus entière abnégation. C'est
 le témoignage que lui rend l'auteur des *Annales de l'In-*
stitut †.

Le dénouement des troubles de la Fronde ruina, comme
 il est aisé de le penser, la fortune et le crédit du duc d'Or-
 léans. Ce prince, après s'être rendu coupable de félonie,
 avait encore refusé d'aller se jeter aux pieds du monarque.

† « La mère Madeleine, dit-il, avait une estime et une confiance
 » très-grandes en ce saint homme; et bien qu'il la mortifiât et l'hu-
 » miliât incessamment, comme elle était morte à tout, et ne cher-
 » chait que Dieu et son adorable volonté, elle ne laissait pas de con-
 » tinuer à son égard, tout de même qu'une âme avide d'honneur et
 » de gloire ferait envers quelqu'un qui la louerait et l'applaudirait en
 » tout (3). Un jour, M Olier voulant faire une épreuve extraordinaire
 » de la vertu d'obéissance dans la mère Madeleine, lui dit de man-
 » ger du fromage qu'elle haïssait à la mort, et d'ent la vue et l'odeur
 » seule lui faisaient bondir le cœur. Elle n'en mangeait jamais, non
 » plus que de beurre, à cause des effets étranges qu'elle en éprou-
 » vait. Dès qu'il eut achevé de parler, elle se mit à en manger sans
 » dire une seule parole. Le cœur lui bondissait terriblement à chaque
 » bouchée, et elle continua d'en manger, jusqu'à ce que ce saint
 » directeur, touché de compassion, lui ordonna de cesser. Je ne
 » puis exprimer les effets que cet acte généreux fit dans l'esprit de
 » ce grand homme, et l'estime qu'il en conçut pour cette âme tout an-
 » gélique (4). »

(1) *L'Amoureux des souffrances de Jésus Christ crucifié, ou Lettres spirit. du Père Yvan, in-42, 1661, p. 337.*

(2) *Ibid. pag. 255, 257, 260, 261. — Voyez aussi le t. II des Lettr. du même. — Vie de M. Olier, par M. de Brelouville, t. I, p. 499. — Remarques historiques, t. III, p. 610.*

(3) *Histoire de l'Ordre de Notre-Dame de Miséricorde, 26^e cahier, 2^e pagination.*

(4) *Ibid. 41^e cahier, 2^e pagination.*

Ayant été averti qu'on allait envoyer des troupes au Luxembourg pour le saisir, il quitta Paris, et alla se reposer de ses fâcheuses et inutiles sollicitudes, dans son château de Blois (1), où le Roi l'avait exilé pour toujours. Cette disgrâce fut utile au duc d'Orléans, qu'elle détrompa des vaines fantaisies de la grandeur ; et M. Olier n'eut pas peu de part à un changement si salutaire. Pour le ménager de loin, il avait engagé une personne de piété, en qui ce prince avait beaucoup de confiance, à demeurer auprès de lui, afin de l'assister de ses conseils. C'était Anne de Campet de Saujeon, dont les rapports avec M. Olier nous obligent d'entrer ici dans quelques détails.

Comme elle avait reçu une très-brillante éducation, et que toute sa famille était attachée à la maison d'Orléans, on la plaça auprès de la Duchesse, en qualité de fille d'honneur (2). Elle s'acquittait de sa charge avec l'estime universelle, lorsque son directeur, regardant les attentions que le duc d'Orléans avait pour elle, comme un motif impérieux de la retirer sans délai de la cour, la conduisit brusquement aux Carmélites, où elle entra en 1649, dans l'intention d'y prendre l'habit. Cet ecclésiastique était l'abbé de la Croix-Christ, attaché lui-même à la maison d'Orléans, et déclaré pour les erreurs nouvelles et la morale outrée de Port-Royal. Dès que le prince eut connaissance de cette démarche, il la regarda comme une insulte faite à sa personne, et renvoya de son palais l'ecclésiastique inconsidéré qui en était l'auteur †. Bien plus, les frères de madame de Saujeon, dont l'un était capitaine aux gardes, prétendant qu'il y avait eu surprise dans cette démarche, présentèrent requête au Parlement,

† M. de la Croix-Christ se retira alors à la communauté de Saint-Merri, dirigée par M. du Hamel, comme ouvertement déclarée pour les nouvelles maximes sur la grâce. On a de lui une traduction française des Soliloques de saint Augustin (3).

(1) *Mémoires de Mme de Motteville*, an. 1652. *Recueil de Petitot*, t. XXXIX, p. 353.

(2) *Mémoires de M^{lle} de Montpensier*. *Recueil de Petitot*, t. XLII, an. 1648, p. 4648.

(3) *Mémoires de M. Feydeau*, Ms. *Bibliot. Mazarine*, p. 449.

qui donna un
en fut, en effet
Mademoiselle
elle persistait
alarmes que l
lui faisant croi
On appela, pou
plusieurs ecclés
qui, ne voyan
pour le cloître,
plus de bien d
à la cour, où el
de la Duchesse.

Ce fut l'avis
événement, et
étaient de natu
raisonnait à sa
les plus sévère
vertu, et furent
son crédit aupre
plissement de s
M. Olier. C'est
pensier n'a pu
jeon, quoique
» à sa louange,
» contribua for
» allait régulièr
» quait jamais à
» ni aux autres
» dans sa mais
» méchante ha
» DIEU lui aura
teville, dans se

† Il fallait que

qui donna un arrêt pour la faire sortir du monastère. Elle en fut, en effet, retirée, et reconduite au Luxembourg par Mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans. Mais elle persistait toujours à vouloir quitter le monde, les alarmes que lui avait inspirées l'abbé de la Croix-Christ lui faisant croire qu'elle ne pourrait se sauver à la cour. On appela, pour la calmer, le Père Léon, Carme, et ensuite plusieurs ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Sulpice (1), qui, ne voyant point en elle de dispositions marquées pour le cloître, et jugeant d'ailleurs qu'elle pouvait faire plus de bien dans le monde, lui conseillèrent de rester à la cour, où elle accepta à la fin la place de dame d'atours de la Duchesse.

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier. Collect. de Petitot, t. xli, p. 69.*

Ce fut l'avis de M. Olier. Il est aisé de penser que cet événement, et la décision donnée à madame de Saujeon, étaient de nature à faire beaucoup de bruit. Chacun en raisonnait à sa manière ; mais, avec le temps, les censeurs les plus sévères de cette dame rendirent hommage à sa vertu, et furent contraints d'avouer qu'elle n'avait usé de son crédit auprès du prince, que pour le porter à l'accomplissement de ses devoirs, comme l'avait toujours espéré M. Olier. C'est le témoignage que Mademoiselle de Montpensier n'a pu s'empêcher de rendre à madame de Saujeon, quoique fort déclarée contre elle. « Je dois dire » à sa louange, écrit-elle dans ses *Mémoires* (2), qu'elle » contribua fort à faire penser Monsieur à son salut. Il » allait régulièrement tous les jours à la Messe ; il ne man- » quait jamais à la grande Messe de sa paroisse, ni à Vêpres, » ni aux autres prières. Il ne pouvait souffrir qu'on jurât » dans sa maison : il s'était corrigé lui-même de cette » méchante habitude ; et j'ai beaucoup d'espérance que » Dieu lui aura fait miséricorde † (3). » Madame de Motteville, dans ses *Mémoires*, dit pareillement de ce prince :

XVIII.
M. Olier est d'avis que M^{me} de Saujeon demeure dans le monde.

(2) *Mémoires de Mlle de Montpensier, ibid. t. xli, p. 71.*

(3) *Mémoires de Mlle de Montpensier, ibid. t. xlii, p. 469.*

† Il fallait que le duc d'Orléans eût été bien enclin à cette mau-

(1) *Mémoire de M^{me} de Motteville, ibid. tom. xxxix, p. 407, an. 1637.*

(2) *Extrait de la Vie de M. de Bretonvilliers, par M. Baudrand. Remarques historiques, t. III, p. 874, 881.*

* NOTE 6, p. 180.

XIX.

M. Olier désire que le Duc répare les maux de la guerre civile, et qu'on forme à la piété la jeune princesse Isabelle d'Orléans.

« Il s'était soumis pieusement aux volontés divines : il » était devenu dévot, sa vie était exemplaire ; il avait ses » heures de retraite et de prière ; il ne jouait plus, et » jamais prince n'a plus goûté le repos que lui (1). » Aussi la conduite de madame de Saujeon, dans cette cour, fut si honorable aux yeux de tout le monde, qu'après s'y être conservée dans une grande innocence, elle était partout en réputation de sainteté (2) *.

Entr'autres avis que M. Olier lui donna pour le bien spirituel du prince, il lui marquait de le porter à faire, tous les ans, quelques aumônes pour rebâtir les églises et les chapelles, ruinées par les hérétiques dans le Languedoc ; à donner des calices et des ciboires à celles qui en étaient dépourvues ; enfin à venir au secours de tant d'indigents dont il avait grossi le nombre par la dernière guerre civile. « Il serait à souhaiter, ajoutait-il, qu'il eût en ces » commencements quelques personnes zélées et entendues, qui vissent et examinassent la manière d'entreprendre et de régler les œuvres importantes de piété » et d'aumône qu'il voudra faire. On n'imagine pas combien de bonnes œuvres se perdent et se dissipent, faute de les bien ordonner. Et pour cela l'épouse (qui représente l'Église) disait : *Le Seigneur a ordonné en moi la charité* ; et saint Paul, qui en voyait l'importance, donnait ce conseil à ses enfants : *Pour le mal, soyez simples à le fuir ; mais pour le bien, soyez prudents et avisés*

vaine habitude, pour que le Père de Condren, son confesseur, lui ait déclaré qu'à cause de ses blasphèmes, il ne serait jamais Roi, que Dieu ferait des miracles pour l'en empêcher, qu'il lui ôterait même son fils (3). En effet, ce jeune prince mourut ; la lignée de Gaston, malgré ses deux mariages, s'éteignit ; et celle de Louis XII, son frère, qui semblait être déjà éteinte, se releva, comme par miracle, lorsque, après vingt-trois ans d'une sorte de stérilité, Anne d'Autriche mit au monde un dauphin, dans la personne de Louis XIV.

(3) *Journaux de M. des Lions, p. 646.*

ZÈLE DE

» à le faire,
» Et DIEU même
» était nécessaire
» loi, que,
» sel, qui est
léans n'entra
charger M. Olier
de piété en fait
dans la troisième
de DIEU reconstruire
former à la piété
d'Orléans, comme
Guise. « Je
» petit aux églises
» quelques-unes
» pour le com-
miers germes
effet, que la dis-
dèle de vertu
duché d'Alençon
nistrer la curie
Saint-Sulpice,
qui y convertit
blit une commu-

Pour ne pas
avons différé jus-
pour arracher
un affreux dé-
loyens à l'Éta-
de la justice de
duels, l'un des
désolée. Elle
semaine, com-
sept personnes
que plusieurs

» à le faire, afin qu'il ait sa subsistance et sa durée.
 » Et DIEU même a fait connaître combien cette prudence
 » était nécessaire, lorsqu'il ordonna autrefois, dans la
 » loi, que, dans tous les sacrifices, on lui offrirait du
 » sel, qui est la figure de la sagesse (1). » Le duc d'Orléans n'entra pas seulement dans ces vues, il voulut même charger M. Olier de la fondation d'une œuvre considérable de piété en faveur du clergé, comme nous le raconterons dans la troisième partie de cet ouvrage *. Le serviteur de DIEU recommandait aussi à madame de Saujeon de former à la piété la jeune princesse Isabelle, fille du duc d'Orléans, connue depuis sous le nom de duchesse de Guise. « Je vous prie, écrivait-il, de l'exercer petit à petit aux élévations de cœur vers DIEU ; donnez-lui-en quelques-unes par écrit pour le matin et le soir, et pour le commencement de ses actions (2). » Ces premiers germes ne demeurèrent point stériles : on sait, en effet, que la duchesse de Guise fut, dans la suite, un modèle de vertu à la cour. Lorsqu'elle se fut retirée dans son duché d'Alençon, elle obtint de M. Tronson, pour administrer la cure de cette ville, un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, formé par M. Olier, M. Laurent Chenart, qui y convertit un grand nombre de protestants, et y établit une communauté d'ecclésiastiques (3).

Pour ne pas interrompre la suite des événements, nous avons différé jusqu'ici de raconter les efforts que fit M. Olier pour arracher de sa paroisse, et même de tout le royaume, un affreux désordre, qui n'enlevait une multitude de citoyens à l'État, que pour les faire tomber sous les coups de la justice divine. Nous voulons parler de la fureur des duels, l'un des fléaux dont sa paroisse était particulièrement désolée. Elle y était portée à un tel excès, que, dans une semaine, comme on l'a déjà dit, on y compta jusqu'à dix-sept personnes tuées dans ces malheureux combats (4), et que plusieurs gentilshommes ne voulaient pas même y

(1) *Lettres spirituelles*, p. 192, 193.

* NOTE 7, p. 181.

(2) *Lettres au duc de M. Olier*, p. 424.

(3) *Essai sur l'influence, etc.* t. II, p. 176. — *Méditation par Chenart*, 1824, t. I. *Avertissement de l'éditeur*, p. xj et suiv.

XX.

Combien les duels étaient fréquents sur la paroisse de Saint-Sulpice.

(4) *Vie Ms. de M. Olier, par M. Lescussier*, p. 48. — *Vie, par le Père Giry*, part. 1^{re}, chap. xv, p. 68. — *Par M. de Bretonvillicrs*,

renoncer à la mort. M. du Ferrier en rapporte un exemple qui dut faire, au cœur de M. Olier, la plaie la plus profonde. « M. de La Roque-Saint-Chamarant, maréchal-de-

(1) Archives du ministère de la guerre. Expéditions 1651, partie 2^e. Dépôt général de la guerre, 93^e pièce.

(2) Mémoires de Saint-Simon, t. 1, ch. x, dernière édition.

(3) Mémoires de M. du F. r. r. c. r., p. 336.

XXI.
M. Olier entreprend de remédier à la fureur des duels.

(4) Remarques historiques, t. 1, p. 176.

(5) Mémoires de Saint-Simon, *ibid.* — Archives de la guerre, ib

camp (1), et qui passait pour l'un des plus braves de la cour, était néanmoins si peu chrétien, dit-il, que, me promettant de ne jamais se battre en duel, il mettait cette clause : Pourvu qu'un tel seigneur, mon ami, ne m'emploie pas pour second (2). J'eus beau lui représenter l'injure qu'il faisait à Dieu, à qui il préférerait un homme, et le tort qu'il se faisait à lui-même, par une supposition qui ne pouvait arriver, puisque cet ami avait renoncé au duel; je n'en sus jamais venir à bout; et, quelque temps après, il mourut dans cette brutalité. Celui qui l'assistait, l'entendant soupirer et gémir, comme il était près de sa fin, lui en demanda la cause, afin de le consoler en le portant à Dieu. Hélas ! répondit-il, faut-il que La Roque-Saint-Chamarant meure ainsi dans un lit, après avoir témoigné son courage en tant d'occasions ? Voilà de quelle sorte il mourut (3) †. »

M. Olier, inconsolable de ne pouvoir remédier à cette frénésie, après avoir tonné en chaire contre les maximes diaboliques qui l'accréditaient depuis si longtemps, usa de toute la sévérité des canons contre les duellistes et leurs fauteurs ; et plusieurs, qui avaient péri dans ces détestables combats, furent privés, par ses ordres, de la sépulture ecclésiastique (4). Il fit plus : il pria le vicaire-général de l'abbé de Saint-Germain d'employer son autorité pour intimider, par la crainte, ceux en qui il restait quelque sentiment de foi ; et, le 11 juin 1650, ce religieux déclara que tous les prêtres du faubourg ne pourraient donner l'absolution sacramentelle aux duellistes, excepté en cas de mort ; leur ordonnant de les renvoyer au vicaire-général

† M. du Ferrier appelle ce gentilhomme *La Roche-Saint-Chamarant* : son nom était *La Roque-Saint-Chamarant* (5).

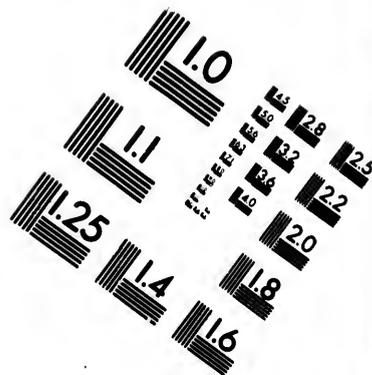
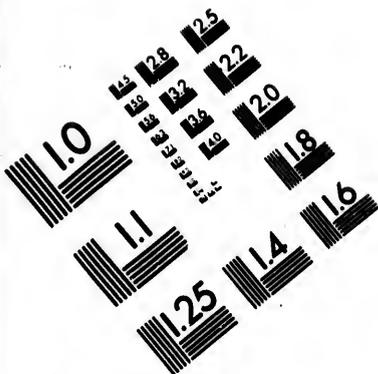
lui-même
de l'exco
faute de
crement
sainte (1).
Il parai
seurs cont
» tilité des
» me touc
» sieurs a
» je compr
» enfin à e
» non-seul
» battre, m
» ler, quoi
» quai ma
» n'eut pas
» milité lu
» l'extrême
» et qui ava
» remède n
» afin que t
» qu'il y a d
» des œuvr
» lité l'étal
» rien ne ne
» communa
» pénitents
» ne se bat
» surprit les
» mais fait u
» rent du té
» assemblés
» teurs, qu'
» parole de

lui-même, ou au pénitencier de l'abbaye, pour être absous de l'excommunication par eux encourue; et défendant, faute de cette absolution, de leur administrer le saint sacrement d'Eucharistie, et de les inhumer en terre sainte (1).

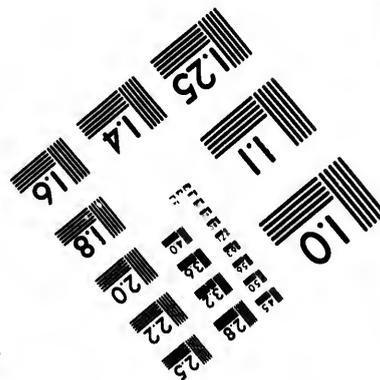
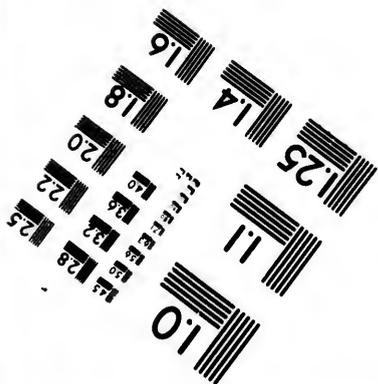
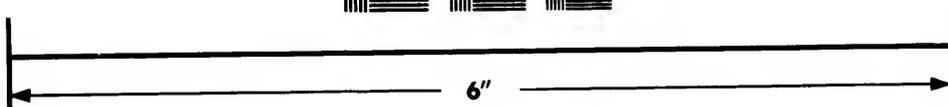
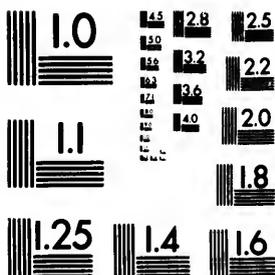
(1) Archives du Royaume, section historique, L. 4226, depuis 1640, fol. 107.

Il paraît que la facilité d'un grand nombre de confesseurs contribuait à rendre ce mal plus incurable. « L'invulnérabilité des confessions des duellistes, dit M. du Ferrier, me toucha si fort, qu'après avoir pratiqué, durant plusieurs années, ce que les casuistes estiment suffisant, je compris que c'était moins que rien. Je me déterminai enfin à exiger des pénitents une déclaration expresse, non-seulement de faire leur possible pour ne point se battre, mais de refuser le duel, et de ne jamais y appeler, quoi qu'on pût leur dire ou leur faire. Je communiquai ma pensée et mon dessein à M. l'abbé Olier, qui n'eut pas de peine à y entrer. Sa grande piété et son humilité lui firent espérer tout de DIEU. Nous voyions bien l'extrême difficulté de guérir une maladie de cette sorte, et qui avait infecté toute la France; mais la grandeur du remède nécessaire et notre faiblesse s'accordaient bien, afin que toute la gloire appartint à DIEU, qui choisit ce qu'il y a de plus vil et de plus abject pour faire ses grandes œuvres; et, après avoir vu réussir avec tant de facilité l'établissement du séminaire, estimé impossible, rien ne nous parut désespéré. On donna ordre, dans la communauté, à tous les confesseurs d'interroger les pénitents sur cet article, et d'exiger d'eux la parole de ne se battre jamais en duel. Au commencement, cela surprit les pénitents. Ils dirent qu'on ne leur avait jamais fait une telle proposition. Il y en eut qui demandèrent du temps pour y bien penser. Les curés de Paris, assemblés par le grand-vicaire, déclarèrent, comme docteurs, qu'il fallait nécessairement interroger et exiger la parole de ne se battre point. » Enfin, M. Olier obtint





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40
45

10
15
20
25
30
35
40
45

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 192, 193, 194.

XXII.

M. Olier supplée à l'insuffisance des lois contre les duels.

(2) *Histoire de Fénelon, par le card. de Bausset*, t. 1, p. 9.

(3) *Ibid.* t. 1, p. 386.

(4) *Remarques, historiques*, t. 1, p. 38.

(5) *Œuvres de Fénelon. Correspondance*, t. III, *Lettre à Clément XI*, pag. 404.

(6) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 145.

que quelques seigneurs des plus braves de la cour le promissent (1); et cette résolution produisit, dans la noblesse, la révolution la plus étonnante et la plus heureuse, comme nous allons le raconter.

Jusqu'alors, on avait essayé de réprimer la fureur des duels par de grands exemples de sévérité; et, néanmoins, cette espèce de démence sanguinaire se montrait toujours avec la même frénésie. M. Olier, pensant donc à y apporter quelque autre remède, imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur même. Il conçut le projet hardi de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur, et de les engager, sous la religion du serment, et par un écrit signé de leur main, à ne jamais donner ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels qu'on leur proposerait (2). Le maréchal de Fabert et le marquis de Fénelon furent ceux sur qui il jeta les yeux pour les mettre à la tête de cette association d'un genre si extraordinaire. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissaient, n'était pas le seul motif qui inspirait ce choix à M. Olier : le marquis de Fénelon, comme nous l'avons dit, aussi bien que le maréchal de Fabert, avaient eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à montrer leur valeur dans les combats singuliers (3). On affecta même de n'admettre; dans cette association, que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée; et M. Olier les persuada si parfaitement, par la bénédiction que Dieu donna à ses paroles, qu'ils résolurent de donner le plus grand appareil à cet engagement (4). Ils choisirent, pour le prononcer, le jour de la Pentecôte (5), afin que l'Esprit-Saint, qui, à pareil jour, avait rempli les Apôtres d'un courage invincible, pour détruire le règne de Satan dans le monde, leur donnât à eux-mêmes la force d'être fidèles jusqu'au dernier soupir à ce serment (6). Dans ces dispositions, et au

ZÈL

milieu d
firent cet
Saint-Sul
acte qu'il
rent chacu

« Les se
» publique
» sorte d'a
» quelque
» sorte de
» duel, co
» raison, a
» le salut
» noncer au
» les injure
» fession et
» jours prêt
» qui croira
» et de n'em

Cette prot
Condé, enco
surtout éton
ne put s'em
» aussi sûr q
» n'être pas
» une telle g
à l'admiration
fusa le duel a
regarda comm
fit tant de ser
gentilshomme
neur, qui jus
claves (6). Il
ration de M. C
approuvée et

milieu d'un grand concours de témoins distingués, ils firent cette promesse, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice (1), entre les mains de M. Olier(2), par un acte qu'il leur en avait dressé lui-même(3), et qu'ils signèrent chacun. Il était conçu en ces termes :

« Les soussignés font, par le présent écrit, déclaration
 » publique et protestation solennelle de refuser toute
 » sorte d'appels, et de ne se battre jamais en duel, pour
 » quelque cause que ce puisse être, et de rendre toute
 » sorte de témoignages de la détestation qu'ils font du
 » duel, comme d'une chose tout-à-fait contraire à la
 » raison, au bien et aux lois de l'Etat, et incompatible avec
 » le salut et la religion chrétienne; sans pourtant re-
 » noncer au droit de repousser, par toutes voies légitimes,
 » les injures qui leur seront faites, autant que leur pro-
 » fession et leur naissance les y obligent; étant aussi tou-
 » jours prêts, de leur part, d'éclairer de bonne foi ceux
 » qui croiraient avoir lieu de ressentiment contre eux,
 » et de n'en donner sujet à personne (4). »

Cette protestation fit un éclat extraordinaire. Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut surtout étonné de la démarche du marquis de Fénelon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, Monsieur, être
 » aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour
 » n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier
 » une telle glace. » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration (5). Le marquis, ayant été provoqué, refusa le duel avec une noble intrépidité, que toute la cour regarda comme un acte de vertu héroïque; et cet exemple fit tant de sensation, qu'il accoutuma peu à peu les autres gentilshommes à mépriser le préjugé du faux point d'honneur, qui jusqu'alors avait fait un si grand nombre d'esclaves (6). Il put contribuer aussi à accréditer la déclaration de M. Olier contre les duels, laquelle fut bientôt approuvée et reçue dans tout le royaume. Les maréchaux

(1) *Essai sur l'influence, etc. t. 1, p. 357. — Hist. de Fénelon*

(2) *Vie de la mère Gautron, t. III, p. 507.*

(3) *Remarques histor. t. II, p. 629. — L'Année Dominicaine, 42 septembre, p. 423.*

XXIII.

Protestation rédigée par M. Olier et approuvée par la noblesse, les maréchaux, les princes, la Sorbonne et les évêques.

(4) *Ibid. pag. 629, 630. — Essai sur l'influence, ibid. — Rem. hist. ibid. — Hist. de Fénelon, t. 1, p. 387.*

(5) *Histoire de Fénelon, t. 1, p. 40.*

(6) *Vie de la mère Gautron, p. 510.*

de France ne l'approuvèrent pas seulement, ils exhortèrent encore tous les gentilshommes du royaume à la souscrire et à l'observer dans tous ses points, comme aussi à conférer ensemble sur les moyens de satisfaction qu'on pourrait tirer raisonnablement, sans recourir au duel, et d'en dresser des mémoires, « afin, disent-ils, » que, les ayant lus et examinés, nous puissions en faire » rapport à Sa Majesté, pour être, si elle le juge à propos, » confirmés par un nouvel édit à l'avantage de la religion et de l'Etat. « Ce jugement est signé par les maréchaux d'Estrée, Schomberg, Plessis-Praslin et Ville-

(1) *Essai sur l'influence, etc.*
t. 1, p. 549, 550, 551.

(2) *Mémoire de M. du Ferrier*, p. 494.

(3) *Histoire de Fénelon*, t. 1, p. 387.

(4) *Vie de M. Alain de Solminihac*, liv. II, ch. x, p. 242, 243.

(5) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II, an. 1656.

(6) *Vie de la révérend. mère Gaultreux*, liv. III, p. 508. — *Vie*, par le P. Giry, part. 4^e, ch. xv, p. 68, 69.

(7) *Essai sur l'influence, etc.*
t. 1, p. 551, 552, 557, 558.

roy (1). Des personnages illustres par leur naissance, leurs charges et leur réputation, s'empressèrent de faire, à leur tour, cette protestation ouverte et publique; et le prince de Condé † les ayant appuyés de ses éloges, le souverain Pontife lui en écrivit un bref de félicitation (2). Le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc : exemple qui fut bientôt suivi dans plusieurs autres provinces (3), en particulier dans le Querci, par le zèle d'Alain de Solminihac (4). Les Etats de Bretagne, à l'imitation de ceux de Languedoc, privèrent même du droit de séance, dans leurs assemblées, tous les gentilshommes qui se battraient en duel. Enfin le Roi fit adopter, à sa maison, la même protestation (5), et voulut que le marquis de Fénelon reçût lui-même les signatures de la cour (6).

Pour donner plus d'autorité encore à cette déclaration, les évêques de l'assemblée du clergé y joignirent leurs suffrages, le 28 du mois d'août (7), et les docteurs de Sorbonne l'approuvèrent à leur tour. Ces derniers ne craignent pas de l'appeler une sainte et magnanime réso-

† M. du Ferrier l'appelle *M. Le Prince d'Anguien*, du premier nom qu'il porta avant la mort de Henri de Bourbon-Condé, son père.

lution inspi
à imiter un
» ils, sont e
» sacrement
» des duels.
» clARATION e
» l'absolutio
Cette délibé
du nombre
temps †.

Mais pour
bien si heu
l'autorité ro
espérant que
général les G
tion. Il s'ad
et fit aussi a
religieux, qu
du Roi, il lui
» pensé qu'il
» Révérence
» à la Reine
» en attenda
» qu'elle réu
» posions au
» voir le suc

† Il paraît qu
gentilshommes
nal de Bausset
écrivit à Rome
Collet n'ait poi
de cette interv
semble supposé
le duel fut ôté
Pontife et l'auto

lution inspirée de DIEU, et ils exhortent toute la noblesse à imiter un si bel exemple. « Lesdits docteurs, ajoutent-ils, sont encore d'avis, que tous ceux qui recourent au sacrement de la Pénitence, et ne sont pas, à l'égard des duels, dans la disposition exprimée en ladite déclaration et protestation, sont incapables du bienfait de l'absolution, et de tous les sacrements de l'Eglise (1). » Cette délibération fut signée par cinquante docteurs, du nombre desquels étaient les plus célèbres de ce temps †.

Mais pour rendre plus ferme encore et plus stable le bien si heureusement commencé, M. Olier désirait que l'autorité royale rendit un nouvel édit contre les duels, espérant que les dispositions si favorables où étaient en général les Grands et la noblesse, en assureraient l'exécution. Il s'adressa à la Reine régente, dans ce dessein, et fit aussi agir auprès d'elle tous ses amis. Écrivant à un religieux, qui paraît avoir été le Père Dinet, confesseur du Roi, il lui disait : « Monsieur de Fénelon et moi avons pensé qu'il était de la dernière importance de prier votre Révérence de remettre à dimanche qui vient, à parler à la Reine de l'affaire des duels, afin que nous fassions, en attendant, quelque chose tout-à-fait nécessaire pour qu'elle réussisse à la gloire de DIEU, et que nous la disposions au point que vous pouvez souhaiter pour en voir le succès et la bénédiction entière de Notre-Sei-

(1) *Essai sur l'influence, etc.* p. 553, 554, 555.

XXIV.

M. Olier demande à la Régente de punir les duels et les blasphèmes.

† Il paraît que le souverain Pontife confirma aussi l'association des gentilshommes, formée par M. Olier, pour abolir le duel. Le cardinal de Bausset rapporte, en effet, qu'en 1636, saint Vincent de Paul écrivit à Rome pour la faire approuver par un bref (2); et quoique Collet n'ait point trouvé, dans les lettres de saint Vincent, de traces de cette intervention de l'autorité apostolique (3), M. du Ferrier semble supposer qu'elle intervint réellement, puisqu'il rapporte que le duel fut ôté de la France et de l'Eglise, par le soin du souverain Pontife et l'autorité du Roi Très-Christien (4).

(2) *Histoire de Fénelon*, t. 1, p. 385.

(3) *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 23 et note.

(4) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 190.

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 73.

(2) *Vie de la mère Gautron*, I, III, p. 508. — *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II. — *Vie du même*, par Abelly. — *Lettre de Fénelon à Clément XI*, p. 104.

(3) *Vie du Père Bernard*, ch. XII. *Son zèle pour la gloire de DIEU*.

(4) *Lettres aut. de M. Olier*, pag. 390.

XXV.

Le Roi déclare sa majorité et rend un édit contre les blasphèmes.

gneur JÉSUS-CHRIST (1). » Saint Vincent de Paul, de son côté, usa de toute l'activité de son zèle pour assurer un si noble dessein (2).

La religion vive et ardente de M. Olier lui faisait désirer aussi de voir réprimer les blasphèmes, qui demeureraient impunis, malgré les ordonnances de nos rois. On sait, en effet, que le Père Bernard, qui ne se possédait pas lorsqu'il entendait blasphémer, s'autorisait de ces ordonnances pour tomber lui-même sur les blasphémateurs et les terrasser dans les rues, ayant coutume de dire : « N'est-il pas pitoyable qu'il n'y ait qu'un pauvre prêtre qui fasse observer les ordonnances du Roi et les commandements de DIEU (3) ? » M. Olier saisit donc cette occasion pour représenter à la Reine la nécessité de réprimer aussi ces désordres. Dans une lettre à cette princesse, il ose bien lui rappeler les deux obligations indispensablement attachées à l'exercice d'une grande puissance : « l'une de procurer de grands biens dans l'État, l'autre d'y détruire, dit-il, les vices et les crimes publics, les duels, les blasphèmes, les impiétés et autres maux semblables, pour la ruine desquels DIEU a mis dans vos mains le glaive de sa justice et de sa vengeance ; et, sans cela, vous ne pouvez être sauvée, quand vous seriez, d'ailleurs, la plus sainte personne du monde (4). »

La pieuse Reine entra volontiers dans ces sentiments ; mais comme son autorité avait été affaiblie par les troubles politiques, il fut résolu que ce serait le Roi lui-même qui, le jour où il déclarerait sa majorité, rendrait deux édits, l'un contre les blasphèmes, l'autre contre les duels, et commencerait, par cet acte de religion, l'exercice de l'autorité royale. La circonstance ne pouvait être plus heureuse : les Grands et le peuple soupiraient après le moment où l'on verrait le Roi commander en personne, et prendre enfin les rênes du gouvernement ; et la pompe qui accompagna cette cérémonie, l'une des plus magnifiques

qu'on eût vu dans les cœu auguste du mois de sept tice, déclara les princes, et les présid lecture des enregistrés s chrétien, et ici les motifs

Dans celui ainsi : « Dep » peler à la » singulières » d'une extré » nous ne lu » telles, en f » mandemen » même révé » gravée dan » n'y a rien » pose à son » phème, no » un meille » tions, que » zèle et la » laissés des » Chrétiens, » Créateur, » l'honneur » Saints. » A seront cond cinq premiè que la sixiè

qu'on eût vues de longtemps à Paris, sembla réveiller, dans les cœurs des Français, le respect pour la personne auguste du monarque. Il se rendit au Parlement, le 7 du mois de septembre, où il tint, à cet effet, son lit de justice, déclara qu'il prenait la conduite de l'État ; et, à peine les princes, les pairs, les grands officiers de la couronne et les présidents du Parlement l'eurent salué, qu'on fit lecture des deux édits dont nous parlons, et qui furent enregistrés sur l'heure (1). On ne peut rien voir de plus chrétien, et il ne sera pas hors de propos d'en rapporter ici les motifs.

(1) *Histoire de Paris*, t. II, p. 1421, 1422.

Dans celui contre les blasphèmes, le Roi s'exprimait ainsi : « Depuis le temps qu'il a plu à Dieu de nous appeler à la couronne, nous avons reçu tant de grâces singulières de sa bonté..., que nous serions coupables d'une extrême ingratitude envers la Majesté divine, si nous ne lui rendions des louanges et des grâces immortelles, en faisant régner sur nos sujets ses saints commandements, et en imprimant dans leurs esprits la même révérence de son très-saint nom, qu'il nous a gravée dans le cœur. Et parce que nous savons qu'il n'y a rien qui déroge davantage à sa bonté, ni qui s'oppose à son honneur avec plus de témérité que le blasphème, nous avons cru que nous ne pouvions choisir un meilleur moyen, pour nous concilier ses bénédictions, que d'imiter, dès l'entrée de notre majorité, le zèle et la dévotion des rois nos prédécesseurs, qui ont laissé des ordonnances dignes de leur titre de Très-Chrétiens, pour réprimer ceux qui, méconnaissant leur Créateur, blasphèment contre son saint nom, contre l'honneur de la très-sacrée Vierge sa mère, ou des Saints. » A ces causes, le Roi ordonne que les coupables seront condamnés à des amendes ou à la prison, les cinq premières fois qu'ils seront tombés dans ce crime ; que la sixième fois on leur coupera la lèvre supérieure

(1) *Arc. du min. de la guerre. — Mon. de M. Le Tellier, 1651. Minut. parl. 1^{re}, 15^e vol. fol. 418, 420.*

XXVI.

Édit de Louis XIV contre les duels.

(2) *Histoire de Fénelon, par M. de Bausset, t. 1, p. 40.*

L'édit contre les duels n'est pas moins digne de la religion du monarque. Les dispositions principales en furent proposées par l'association des gentilshommes dont nous avons parlé ; et il est à présumer que le zèle de M. Olier n'eut pas une médiocre part à des délibérations si chrétiennes. « Les avis de ce saint prêtre, et l'éclat que fit alors l'association formée par lui, dit le cardinal de Bausset, laissèrent une impression si profonde dans l'esprit de Louis XIV, que, pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder des grâces en matière de duels (2). » Il fallait, en effet, que les avis de M. Olier eussent été bien puissants, pour avoir pu inspirer au monarque les beaux sentiments qu'on lit dans cet édit mémorable : « Toutes les lois devenant inutiles, dit le Roi, si elles ne sont exécutées, nous commandons très-expressément à nos cousins les maîtres réchaux de France, de tenir la main exactement à l'observation de notre présent édit, nonobstant toutes lettres closes et patentes, et tous autres commandements qu'ils pourraient recevoir de nous, auxquels nous leur défendons d'avoir aucun égard... A cette fin, nous jurons et promettons, en foi et parole de Roi, de n'exempter à l'avenir aucune personne, pour quelque cause et considération que ce soit, de la rigueur du présent édit ; et si des lettres de rémission étaient présentées à nos cours souveraines, nous voulons qu'elles n'y aient aucun égard, quelque clause de notre propre mouvement et autres dérogations qui puissent y être apposées. Défendons très-expressément, à tous princes et seigneurs, d'intercéder près de nous pour les coupables, sous peine d'encourir notre indignation. Protestons que, ni

ZÈLE DE

» en faveur
» notre sang,
» ou particul
» sciemment
» présent édit
» sément et s
» prochain sa
» thentique e
» juste et si r

Nous soum
la conduite de
de M. Olier
utile à la re
sur ce sujet.

» pouvons as
» ravi autant
» sonnes de c
» Augustin, c
» véritableme
» contraire, l
» notre servit
» la vie de la
» lieu du con
» eussent pér
» empêchés p
» rer qu'il en
» puisqu'il a
» tribué à le

L'abolition
Fénelon, pare
punies quelq
nies ; on le t
dit qu'il vou
beaux prétext
se souvint a

» en faveur d'aucun mariage ou naissance de princes de
 » notre sang, ni pour quelque autre considération générale
 » ou particulière que ce puisse être, nous ne permettrons
 » sciemment être expédiées aucunes lettres contraires au
 » présent édit, duquel nous avons résolu de jurer expres-
 » sément et solennellement l'observation au jour de notre
 » prochain sacre et couronnement, afin de rendre plus au-
 » thentique et plus inviolable une loi si chrétienne, si
 » juste et si nécessaire * (1). »

Nous sommes entrés dans ces détails, afin de montrer
 la conduite de la divine Providence, qui se sert du zèle
 de M. Olier pour donner naissance à un changement si
 utile à la religion et à l'État. M. de Bretonvilliers dit
 sur ce sujet, à la louange du serviteur de DIEU : « Nous
 » pouvons assurer qu'il a donné autant d'âmes à DIEU, et
 » ravi autant de proies au démon, qu'il a retiré de per-
 » sonnes de ce fâcheux désastre ; et comme, d'après saint
 » Augustin, celui qui a refusé de nourrir un pauvre, l'a
 » véritablement tué, et, par conséquent, celui qui, au
 » contraire, l'a empêché de mourir, lui a donné la vie,
 » notre serviteur de DIEU a procuré à autant de personnes
 » la vie de la grâce, qu'il en a empêché de se porter sur le
 » lieu du combat, et la vie de la gloire à tous ceux qui y
 » eussent péri misérablement. Il est vrai qu'il ne les a pas
 » empêchés par lui-même. Nous pouvons toutefois assu-
 » rer qu'il en a la récompense, et qu'ils lui en sont obligés,
 » puisqu'il a été le premier qui a eu ce dessein et a con-
 » tribué à le mettre en vigueur * (2).

L'abolition des duels attira des ennemis au marquis de
 Fénelon, parce qu'on lui attribuait les peines dont furent
 punies quelques personnes. On le déchira par des calom-
 nies ; on le traita de dévot indiscret (3) et ambitieux ; on
 dit qu'il voulait surprendre la piété de la Reine par de
 beaux prétextes, et faire sa cour aux dépens d'autrui. Il
 se souvint alors de cette parole que M. Olier lui avait

* NOTE 8, p.

184.

(1) *Archives du
ministère de la
guerre. — Ibid.
Expéditions d-
1651, 2^e partie,
septembre.*

XXVII.

M. Olier et
le marquis de
Fénelon ont eu
une très-gran-
de part à l'abo-
lition des duels.

* NOTE 9, p.

185.

(2) *Vie de
M. Olier, par M.
de Bretonvilliers,
t. II, p. 147, 148.*(3) *Mémoir. de
Mlle de Mout-
pensier. Petitot,
t. XLII, p. 129.*

dite plusieurs fois : « Si Dieu vous aime, il vous humiliera ; et, en élevant l'ouvrage, il abaissera l'ouvrier. » Pendant plusieurs années, il eut à souffrir une persécution presque continuelle, dont une vertu médiocre aurait été ébranlée. On disait qu'il était de la cabale et de la faction des dévots : c'était ainsi qu'on appelait les gentilshommes voués à la piété, en s'efforçant de les faire passer pour des hommes remuants et dangereux (1) †.

(1) *Vie de la mère Gautron*, t. III, p. 509.

XXVIII.
Conduite héroïque du marquis de Fénelon à l'égard de son fils.

Cette persécution dura jusqu'à la campagne de 1667, dans laquelle, pour veiller davantage sur la conduite de son fils, qui suivait le métier des armes, le marquis de Fénelon voulut servir en qualité de simple volontaire. La valeur, l'intrépidité, la sagesse et la capacité qu'il y fit paraître, lui attirèrent une estime si universelle de la part du Roi, des généraux et de toute l'armée, qu'elles effacèrent, dans tous les esprits, les mauvaises impressions qu'on avait données de sa conduite. Mais un trait bien remarquable de son zèle et de son amour paternel, ce fut qu'après la conclusion de la paix, il conduisit ce fils unique au siège de Candie contre les Turcs, non pour avancer sa fortune, mais pour le soustraire aux dangers que courait son salut. Louis XIV, qui comprit le dessein d'un si vertueux père, lui dit avant son départ : Avouez-moi la vérité, vous faites ce voyage pour retirer votre fils des débauches de la cour. Il est vrai, Sire, répondit-il ; et, quand j'y pense, je trouve que Candie n'est pas encore assez loin. Il partit pour cette expédition, con-

† Quand la comédie du Tartufe parut, on dit à l'auteur qu'il aurait bien mieux fait de donner une épée qu'une soutane à son faux dévot ; on voulait indiquer M. de Fénelon. Le cardinal Mazarin lui-même, après son retour en France, ayant été prévenu dans une occasion contre lui, ne put s'empêcher de lui parler contre les dévots. Votre Eminence a un bon moyen de les attraper, lui répondit le marquis ; ils le méritent bien ; c'est de ne les employer jamais ni dans les charges, ni dans les affaires (2).

(2) *Vie de la mère Gautron*, t. III, p. 513.

duisant en
mes, qui
leur père.
plusieurs
tête dans t
tellement,
combat ; il
à la mort,
il repassa d
sa terre de
pendant la
qu'il avait
vêque de
ses soins e

L'exemp
fruits que
veur de la
» Bretonvil
» tion des
» et à la dé
» il trouvai
» parlait s
» priaient si
» tirer à so
» la nobles
» plusieurs
» Notre-Se
» son servi
» lui-même
» même qu
» dans ses
» ricorde c
» naire de
» et chercl
» ensemble

duisant encore avec lui quatre cents jeunes gentilshommes, qui l'honoraient et l'aimaient comme s'il eût été leur père. Avant le jour, il les préparait au combat par plusieurs heures d'oraison, et marchait lui-même à leur tête dans toutes les sorties. Son fils ayant été blessé mortellement, il le fit porter dans sa tente, sans quitter le combat; il vint ensuite, après l'action, l'assista lui-même à la mort, reçut son dernier soupir; et peu de temps après il repassa en France avec son corps, qu'il fit inhumer dans sa terre de Magnac (1)*. La Providence lui ménagea ce pendant la plus douce consolation, en substituant, au fils qu'il avait perdu, un neveu qui fut depuis l'illustre archevêque de Cambrai, et qui devint, avec sa fille, l'objet de ses soins et de ses affections les plus tendres (2).

L'exemple d'une vertu si héroïque peut faire juger des fruits que produisirent les travaux de M. Olier, en faveur de la noblesse. « Il ne se contenta pas, dit M. de Bretonvilliers, d'avoir ôté le mal, en procurant l'extinction des duels, il s'efforça ensuite de porter à la piété et à la dévotion tous les gentilshommes dans lesquels il trouvait quelque disposition. C'est pour cela qu'il leur parlait si volontiers pour les gagner à Dieu, et qu'il priaït si ardemment Notre-Seigneur de les vouloir attirer à son service. Il a fait même des réglemens pour la noblesse chrétienne, et a servi à son avancement par plusieurs moyens qu'il serait trop long de rapporter ici. Notre-Seigneur, ajoute-t-il, a tellement béni le zèle de son serviteur, que non-seulement il a voulu qu'il ait servi lui-même à la sanctification de ces gentilshommes, mais même qu'après sa mort, la bénédiction ait été continuée dans ses enfants; puisque nous en voyons, par la misericorde de Dieu, un si grand nombre venir au séminaire de Saint-Sulpice, y faire les exercices spirituels, et chercher le moyen d'assurer leur salut, en alliant ensemble la vertu chrétienne et la noblesse. Dans une

(1) *Vie de la mère Gautron*, p. 312 et suiv.

* NOTE 10, p. 190.

(2) *Histoire de Fénelon, par le cardinal de Bausset*, t. 1, p. 12.

XXIX.

Après la mort de M. Olier, ces gentilshommes se réunissent encore au séminaire.

» seule année, on en a compté plus de cent qui les y ont
 » pratiqués, et qui ont paru être changés ensuite en des
 » hommes nouveaux, par le genre de vie qu'ils ont em-
 » brassé, et par le mépris qu'ils ont su faire de tout ce qui
 » pouvait être un obstacle au généreux dessein qu'ils
 » avaient formé d'être tout à Dieu (1). »

(1) *Fie Mo. de*
M. Olier, par M.
de Bretonvil-
liers, t. II, p.
 100.

NOTE

MAISON

NOTE 1, p. 1
 ble de la dépen
 recueilli les reli
 roissieunes four
 miter la charité
 chesses d'Aiguil
 madame Tronso
 re, autant de fo
 l'exiger (2).

« Je ne saurais
 » tion que notre
 » vers un couve
 » gées de quitta
 » s'étaient réfug
 » mendicité pou
 » de onze. Il le
 » ordinaires, et
 » une petite ma
 » bourg (3). » C
 nes de Gomer-F
 tirées à Paris av
 Le zèle de cette
 meurer toujours
 effet, de la sorte
 était une chapel
 baye, qu'elle gou
 en 1703, lorsqu'

NOTES DU LIVRE . UITIÈME.

MAISON OUVERTE AUX RELIGIEUSES FUGITIVES.

NOTE 1, p. 131. — M. Olier faisait lui-même une partie notable de la dépense nécessaire à l'entretien de la maison où il avait recueilli les religieuses réfugiées sur sa paroisse, et plusieurs paroissiennes fournissaient généreusement le reste (1), jalouses d'imiter la charité de leur pasteur. De ce nombre étaient les duchesses d'Aiguillon et de Liancourt, la présidente de Herse, et madame Tronson qui avait même la faculté d'entrer dans la clôture, autant de fois que les besoins de la communauté pouvaient l'exiger (2).

(1) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers.*

(2) *Registre de la juridiction spirituelle, ibid. p. 48.*

« Je ne saurais omettre ici, ajoute M. de Bretonvilliers, une action que notre serviteur de DIEU exerça en ce même temps envers un couvent tout entier de religieuses, qui, ayant été obligées de quitter leur monastère par la fureur des guerres, s'étaient réfugiées à Paris, sans avoir aucun autre moyen que la mendicité pour y conserver leur vie. Elles étaient au nombre de onze. Il les reçut, les assista avec sa charité et sa douceur ordinaires, et leur donna encore un prêtre pour les diriger dans une petite maison qu'on avait louée pour elles, dans le faubourg (3). » Ces religieuses étaient probablement les Bernardines de Gomer-Fontaine, alors diocèse de Rouen, qui s'étaient retirées à Paris avec leur abbesse, Marguerite de Rouxel de Medavi. Le zèle de cette vertueuse abbesse lui inspira la résolution de demeurer toujours en communauté avec ses filles. Elle y vécut, en effet, de la sorte dans une petite maison derrière les Carmes, où était une chapelle; et, après la paix (4), elle rentra dans son abbaye, qu'elle gouverna avec édification, jusqu'à sa mort arrivée en 1705, lorsqu'elle était âgée de cent ans (5).

(3) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 314.*

(4) *Archives du Royaume, sect. historiq. t. 1222. — Description de la juridiction, etc fol. 33.*

(5) *Gall. christian. t. XI, col. 324.*

INCERTITUDES DE LA MÈRE MECTHILDE.

NOTE 2, p. 154. — « Comme la mère Mecthilde du Saint Sacrement s'était engagée à ne rien faire d'elle-même, dit l'auteur de sa Vie, elle voulut, pour prendre un parti sur le dessein qu'elle avait de se démettre de sa charge, consulter ce qu'il y avait de plus saint et de plus éclairé parmi les serviteurs de DIEU. Elle remit donc à saint Vincent de Paul, au célèbre M. Olier, curé de Saint-Sulpice, et au pieux archidiacre d'Evreux, M. Boudon, un mémoire où elle détaillait ses motifs de démission. Ils examinèrent chacun en particulier, et discutèrent ensemble tous les articles du mémoire de la mère Mecthilde; et leur décision unanime fut que son attrait pour la solitude et ses projets de retraite étaient une tentation; que son établissement était véritablement l'œuvre de DIEU; qu'elle devait s'y consacrer toute entière; qu'elle résisterait même à la volonté divine en l'abandonnant. Elle se soumit à leur décision, comme si DIEU lui eût parlé lui-même; et cette obéissance aveugle attira sur la communauté de nouvelles bénédictions; car dès ce moment la maison ne cessa de faire les plus grands progrès, tant du côté de la perfection, que du côté du nombre des sujets que la grâce y attira (1). »

(1) *Vie de la vénérable mère Catherine de Bar*, p. 287.

BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT. LEUR DÉVOTION ENVERS MARIE.

NOTE 3, p. 154. — On sait que les monastères de Saint-Benoît, étaient gouvernés par des abbesses, supérieures perpétuelles. Les religieuses de cet Ordre, qui furent établies sur la paroisse de Saint-Sulpice, à l'occasion du vœu de M. Picoté, voulant faire une profession publique de dévouement à Marie, lui déférèrent, dans la première élection, et d'une manière irrévocable, le titre d'abbesse et de supérieure, par acte capitulaire du 22 août 1654. Dans ce dessein, on avait fait sculpter une statue de la sainte Vierge, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus, et ayant une crosse à la main droite. M. Picoté, qu'on peut regarder comme l'auteur de ce pieux dessein, bénit la statue, et la plaça dans une espèce de trône à l'endroit le plus éminent du chœur, où était ordinairement dans les abbayes le siège de l'abbesse. Ensuite, pendant qu'on chantait le *Te Deum*, toutes les religieuses vinrent successivement rendre leurs hommages à cette aimable supérieure. Il fut aussi statué que, dans tous les monastères qui voudraient em-

brasser dans la suite qu'on la renouveau Mecthilde fit plusieurs réguliers du cices. Elle ordonna manauté lui fut pauvres en son honneur la fête de l'on célébrait tous établissements, ces de prières et bon de Saint-Sulpice, leur église, le jour

ÉTABLISSEMENT D

NOTE 4, p. 154. — L'auteur raconte l'édification de ce monastère. Il rappelle que M. Olier, son ami, s'occupait de sa paroisse. Mais les difficultés insurmontables que le concours était absolu de Sainte-Cécile, le premier ministre d'aller s'établir à Paris dans ce diocèse. Comme M. Olier eut recouru à M. Picoté, voulant secourir les lettres de sa part, au nom du jeune Rousset, siennes à celles de ces prêtres de M. Olier et à M. de Bergemont. Mais ce fut sans succès. Cette permission fut accordée de la manière la plus favorable. Quelque temps après, M. Picoté vint à Paris, pour le fléchir, mais inutilement. De résolutions, et leur déclaration ne point les laisser

brasser dans la suite l'institut, on ferait la même cérémonie, et qu'on la renouvellerait tous les ans. Dès le lendemain, la mère Neethilde fit placer l'image de la très-sainte Vierge dans tous les lieux réguliers du monastère, afin qu'elle présidât à tous les exercices. Elle ordonna encore que la première portion de la communauté lui fût offerte matin et soir, et donnée ensuite aux pauvres en son honneur (1). Enfin, on établit dans cette communauté la fête de la Vie intérieure de la très-sainte Vierge, que l'on célébrait tous les ans, le 27 de septembre (2). Depuis leur établissement, ces religieuses furent en communion particulière de prières et bonnes œuvres avec les prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, qui, chaque année, faisaient une station dans leur église, le jour de l'octave de la Fête-Dieu (3).

(1) *Vie de la vénérable mère Catherine de Bar*, p. 254 et suiv.

(2) *Ménologe historique de la Mère de Dieu, par une religieuse Bénédictine. Paris, in-4°, 1682, 27^e jour de septembre*, p. 616.

(3) *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, t. 1. p. 148, 264.

ÉTABLISSEMENT DES RELIGIEUSES DE LA MISÉRICORDE A PARIS.

NOTE 4, p. 154. Depuis son voyage à Aix, en 1647, M. Olier, ravi de l'édification que les religieuses de Notre-Dame de Miséricorde répandaient dans cette ville, sous la direction du Père Yvan, son ami, s'était efforcé d'en former un établissement sur sa paroisse. Mais ce dessein avait rencontré d'abord des oppositions insurmontables de la part de la personne même dont le concours était absolument nécessaire pour l'exécuter. Le cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Aix, et frère du cardinal Mazarin premier ministre, refusait à ces religieuses la permission d'aller s'établir à Paris, sous prétexte de n'en pas priver son propre diocèse. Comme il paraissait être inflexible sur ce point, M. Olier eut recours à l'autorité de la Régente; et cette princesse, voulant seconder ses pieux desseins, lui fit expédier des lettres de sa part, adressées au cardinal (4), et d'autres écrites au nom du jeune Roi. La comtesse de Brienne joignit encore les siennes à celles de leurs Majestés; et M. de Sainte-Marie, l'un des prêtres de M. Olier, les envoya au gouverneur de Provence, et à M. de Bargemont, grand-vicaire de l'archevêque alors absent. Mais ce fut sans aucun succès : le grand-vicaire s'excusa d'accorder cette permission, et l'archevêque, à son retour, la refusa de la manière la plus expresse (5).

Quelque temps après, ce prélat étant venu à la cour, on employa, pour le fléchir, les plus vives instances : tout fut également inutile. De retour à Aix, il alla même visiter les religieuses, et leur déclara qu'il avait pris l'inébranlable résolution de ne point les laisser partir. « Monseigneur, lui repartirent ces hon-

(4) *Histoire de Paris*, t. II, pag. 1441.

(5) *Histoire de l'ordre de Notre-Dame de Miséricorde*, Ms. cahier 49^e.

» nes filles, il n'est pas au pouvoir des créatures de résister aux
 » desseins de DIEU : sa puissance ôtera tous les obstacles ; et si
 » Votre Éminence continue de s'y opposer, DIEU pourra bien
 » l'appeler à soi, et faire cesser par là son opposition. » Le cardinal
 prenant alors le ton de la plaisanterie, leur dit en souriant :
 « Je me porte fort bien, grâce à DIEU, et je suis encore jeune ;
 » (il n'avait que quarante ans)(1) Si votre établissement dans
 » Paris ne se fait qu'après ma mort, j'espère que de longtemps
 » vous n'y serez pas établies. » La chose arriva néanmoins quelques
 mois après. Pendant que le cardinal se rendait d'Aix à Rome,
 la Reine, offensée de la résistance de ce prélat, fit expédier, sur
 la demande de la comtesse de Brienne(2), et à la prière de
 M. Olier, de nouvelles lettres au nom du Roi, qu'elle accompa-
 gna des siennes, et par lesquelles il était ordonné au grand-vicaire
 d'Aix, d'accorder aux religieuses de la Miséricorde l'autorisation
 qu'elles sollicitaient. Le même jour que le courrier de la cour
 arriva à Aix, on apprit, dans cette ville, que le cardinal venait
 de mourir à Rome ; et par là toutes les difficultés furent aplanies :
 car le grand-vicaire capitulaire(3), M. de Mimata, que la com-
 tesse d'Alais, femme du gouverneur de Provence, visita dans ce
 dessein, accorda la permission en bonne forme ; et les religieu-
 ses, ayant à leur tête la mère Madeleine de la Trinité, leur in-
 stitutrice, prirent enfin la route de Paris(4).

(1) *Gazette de France*, 29 septembre 1648.

(2) *Vie de la mère Marie-Madeleine de la Trinité*, par le Père Grozes, p. 223.

(3) *Histoire de l'ordre de Notre-Dame de Miséricorde*, ibid.

(4) *L'imitateur de Jésus-Christ, ou Vie du Père Yvan*, in-4°, p. 646.

(5) *Vie du Père Yvan*, in-4°, p. 633.

† L'historien du Père Yvan, in-4°, p. 646, marque leur arrivée à Paris au 24 du mois de janvier. C'est sans doute une aberration de l'imprimeur, puisqu'on dit dans le même endroit qu'elles arrivèrent la veille de sainte Geneviève. D'ailleurs le 24 la Reine était déjà partie de Paris. On retrouve la même erreur dans les *Remarques historiques sur l'église de Saint-Sulpice*, t. 1, p. 131.

avec beaucoup
 les faire venir
 lui apprendra
 sira de recevoir
 jour où elle
 pour Saint-G
 religieuses d
 capitale (1).

M. LE VACHET

NOTE 5, p.
 munauté de Sa
 résolu, de con
 minaire de veu
 patrie et leurs
 l'instruction rel
 à l'éducation d
 saint Vincent de
 Dux l'almirère
 sur leur rapport
 de l'appuyer de
 fut suspendue ju
 femmes fortes s
 pour lui gagne
 cette consécra
 lement, que sai
 présents à la c
 ressenti une plu
 liant spectacle (3)

M. Le Vachet s
 de leur institut d
 gle, et qui avaient
 de brûler leurs c
 troubles du Jansé
 M. Bourdoise et p
 ces filles à leur de
 stère, mais inutile
 les règles, celles d

avec beaucoup de joie. La Reine régente avait trop contribué à les faire venir, pour que le serviteur de DIEU ne s'empressât pas de lui apprendre leur arrivée. Elle en témoigna sa satisfaction, et désira de recevoir la visite de la mère Madeleine. Mais la veille du jour où elle devait lui donner audience, la Reine étant partie pour Saint-Germain, comme nous l'avons rapporté, laissa ces religieuses dans la consternation, au milieu des troubles de la capitale (1).

(1) *Vie de la mère Madeleine*, p. 237.

M. LE VACHET ÉTABLIT LES SOEURS DE L'UNION CHRÉTIENNE ET RÉFORME UN MONASTÈRE.

NOTE 5, p. 154. — M. Le Vachet, l'un des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice les plus dévoués au salut des âmes, résolut, de concert avec madame de Pollalion, de former un séminaire de veuves et de filles vertueuses, qui, abandonnant leur patrie et leurs parents, se consacraient à la conversion et à l'instruction religieuse des personnes de leur sexe, comme aussi à l'éducation des enfants. Ils communiquèrent leur dessein à saint Vincent de Paul et à M. Olier. Ces deux grands serviteurs de DIEU l'admirent, et en parlèrent à l'archevêque de Paris, qui, sur leur rapport avantageux, y donna son approbation, et promit de l'appuyer de toute son autorité (2). L'exécution, toutefois, en fut suspendue jusqu'au commencement de l'année 1647, où ces femmes fortes se consacrèrent solennellement à JÉSUS-CHRIST, pour lui gagner des âmes; et elles firent paraître, dans cette consécration, tant de piété, de ferveur et de recueillement, que saint Vincent de Paul, M. Olier et M. Le Vachet, présents à la cérémonie, avouèrent que jamais ils n'avaient ressenti une plus grande onction, ni été témoins d'un plus édifiant spectacle (3).

(2) *Vie de M. Le Vachet*, chap. xx, p. 111.

(3) *Vie de M^{me} Lumague de Pollalion*, par Collet, 1744, p. 87 et suiv.

M. Le Vachet signala encore son zèle en ramenant à l'esprit de leur institut des religieuses qui ne suivaient plus aucune règle, et qui avaient même pris, d'un commun accord, la résolution de brûler leurs constitutions. L'archevêque de Paris, avant les troubles du Jansénisme, pria saint Vincent de Paul, M. Olier, M. Bourdoise et plusieurs autres personnes zélées, de rappeler ces filles à leur devoir. Plusieurs fois ils se rendirent au monastère, mais inutilement. Ils eurent beau leur proposer de nouvelles règles, celles de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Do-

minique et plusieurs autres, et même les plus douces et les plus mitigées : tout fut inutile. Enfin, l'archevêque de Paris se disposoit à demander au Roi la suppression de cette maison, lorsque l'un de ceux qui avaient le plus travaillé pour la réformer, proposa, pour faire une dernière tentative, M. Le Vachet. C'était l'instrument que la Providence s'était réservé : car à peine leur eut-il adressé la parole, qu'il les vit, la plupart, attendries jusqu'aux larmes; et qu'elles furent étonnées elles-mêmes du renouvellement subit qui s'opéra dans leur communauté (1) †.

(1) *Vie de M. Le Vachet*, chap. xv, p. 167, etc.

SUR LA DÉCISION DONNÉE A MADAME DE SAUJEON.

NOTE 6, p. 160. On a dit que M. Olier, ne voyant point de danger pour madame de Saujeon si elle restait à la cour du duc d'Orléans, lui avait conseillé d'y demeurer pour le bien spirituel de ce prince. « Le dessein de DIEU sur cette âme, écrivait-il en » 1631, est de faire de grands biens par elle, surtout en portant » monseigneur le duc d'Orléans, sur l'esprit duquel il lui a donné » grâce et grande créance, à embrasser les intérêts de la religion » catholique, dans son gouvernement de Languedoc, et à y détruire, autant qu'il sera en lui, la religion prétendue réformée. » Monseigneur doit trois choses à cette âme, lui continuer ses » entretiens en public, croire toujours dans la réforme de ses » mœurs, faire enfin de bonnes œuvres, en donnant parfois à entendre que c'est à sa sollicitation pressante qu'il les entreprend ; et il doit les faire pour l'édification publique, réparant ainsi le tort et le murmure qu'il cause dans le monde, quoique » sans fondement (2). » Ces entretiens en public, dont parle ici M. Olier, étaient des heures réglées que ce prince avait coutume de donner à la conversation, avec plusieurs personnes de sa cour. M. Olier voulut avec raison que madame de Saujeon s'y

(2) *Mém. aut. M. Olier*, t. vi, p. 31, 32.

† L'Évêque de Clermont ayant prié M. Olier de travailler à la réformation d'une communauté de son diocèse, celui-ci écrivait à saint Vincent de Paul : « Je suis prié, par madame la Princesse, de vous demander une religieuse pour la réforme d'une abbaye dont Monseigneur de Clermont vous a écrit. Il m'a écrit aussi, à moi-même, pour vous en supplier. Je le fais dans l'intention de procurer la gloire de DIEU, partout où elle peut l'être, et particulièrement dans ces cantons d'Auvergne si délaissés (3). »

(3) *Lettres aut. M. Olier*, p. 38.

trouvât, comme les anciens romains, que la gloire de l'un et de l'autre

Mademoiselle occasion, une surprise; et il faut que si, comme elle plaire au duc d'Orléans, sa réputation si atroce, connue de M. Olier, l'auteur des Mémoires, ici ses lecteurs

» à Mademoiselle » d'à l'observer, » moignage n'est » se montre, en effet » contre les prêtres » fort méchante » d'elle-même, é » souvent à pic » l'égard de madame » la duchesse d'Orléans » partie l'occasion » ment flattée de » leur, avait pris » devait résister à » à dédaigner tou

SUR MAD.

NOTE 7, p. 161. de séjour à la cour neurer, eut le désir Il lui permit d'en marche étant resté à persévérer encore paix le signal de la » suavité, lui écrivit » volonté : tous ce

trouvât, comme auparavant, de peur que la cessation de ses anciens rapports avec le duc d'Orléans, n'autorisât les bruits que la calomnie avait répandus sur la réputation de l'un et de l'autre.

Mademoiselle de Montpensier, dans ses Mémoires, fait, à cette occasion, une sortie assez violente contre les prêtres de Saint-Sulpice; et il faut convenir qu'elle aurait bon droit d'en user ainsi, si, comme elle le suppose, ils eussent donné cette décision pour plaire au duc d'Orléans, et lui faire bassement la cour. Une imputation si atroce, et si opposée à la conduite et à l'esprit bien connu de M. Olier, se dément d'elle-même. Aussi le dernier éditeur des Mémoires de cette princesse a-t-il eu soin de prémunir ici ses lecteurs par cette note : « *On voit que l'humeur dicta* » à Mademoiselle, cette déclamation. Elle était, comme on a vu à l'observer, très-sujette à se laisser prévenir, et son témoignage n'est d'aucun poids dans cette matière (1). » Elle se montre, en effet, très-prévenue contre madame de Saujeon, et contre les prêtres de Saint-Sulpice en particulier (2). « *Je suis* » fort méchante ennemie, dit-elle dans le portrait qu'elle a tracé d'elle-même, étant fort colère et fort emportée, et j'aime souvent à picoter et à déplaire (3). » Elle le montre assez à l'égard de madame de Saujeon, dont le crédit auprès du duc et de la duchesse d'Orléans, et le caractère fier, semblent avoir été en partie l'occasion de cette diatribe (4). « Cette princesse, constamment flattée dans ses goûts et dans ses caprices, dit son éditeur, avait pris de bonne heure l'habitude de croire que rien ne devait résister à ses volontés; de là un orgueil qui la disposait à dédaigner tout ce qui l'environnait (5). »

(1) Mémoires de Mlle. de Montpensier, *ibid.* t. XLIII.

(2) *Ibid.* p. 83.

(3) *Ibid.* p. 503, 504.

(4) *Ibid.* t. XLI, p. 74, etc.

(5) *Ibid.* t. XL, p. 319.

SUR MADAME DE SAUJEON ET SA COMMUNAUTÉ.

NOTE 7, p. 161. — Madame de Saujeon, après plusieurs années de séjour à la cour de Biois, où M. Olier lui avait ordonné de demeurer, eut le désir de la quitter pour suivre ses goûts de retraite. Il lui permit d'en demander au prince la faculté; mais cette démarche étant restée sans succès, il l'engagea, par plusieurs lettres, à persévérer encore dans sa première vocation, et à attendre en paix le signal de la volonté divine. « DIEU fait tout avec force et suavité, lui écrivait-il; on ne gâte jamais rien pour attendre sa volonté : tous ces moments sont autant de sacrifices de volonté

» propre; ensuite la Providence fait sonner l'heure du sacrifice public, au dedans et au dehors, intérieurement et extérieurement, en sorte qu'on ne peut plus douter qu'elle ne soit venue (1). »

(1) *Lettres spirituelles de M. Olier*, p. 342.

Par ce sacrifice public, M. Olier rappelle à madame de Saujeon le dessein qu'il avait formé, plusieurs années avant qu'il la connût (2), d'établir une communauté afin de faciliter, aux dames de qualité, le moyen de faire des retraites. Pour exécuter ce projet, il avait jeté les yeux sur madame Tronson (3), à qui il en communiqua, avant sa mort, l'esprit et les règles, et qui possédait en effet toutes les qualités propres pour une sage et sainte administration; et lorsqu'il eut madame de Saujeon sous sa conduite, il pensa aussi qu'elle pourrait se consacrer un jour à DIEU dans cet institut. Mais ne voulant pas prévenir les moments de la Providence, il désira que l'une et l'autre, en attendant, s'offrissent à DIEU pour exécuter ce dessein dans le temps qu'il aurait marqué. Ce qu'elles promirent en effet le 19 janvier 1654, dans l'église de Notre-Dame de Paris (4).

(2) *Factum pour la supér. des Filles de la sainte Vierge*, p. 1. — *Bib. Mazarine, Ms. Recueil de diverses pièces*, l. II.

(3) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 555.

(4) *Attestations aut. touchant M. Olier*, p. 203.

M. Olier se proposait de consacrer cette communauté à la vie intérieure de Marie. « Je vois, écrivait-il, que cette dévotion fait des progrès, et gagne les âmes les plus pures et les plus saintes. Il y a peu de temps, une âme très-sage et très-solide disait, avec ferveur et grande élévation, qu'elle consumerait bien volontiers sa vie en cette application, et que s'il y avait quelque institution pour cela, quand elle serait la plus pauvre et la plus misérable du monde, elle s'y jetterait bien volontiers. Je vous dirai encore, qu'hier une personne, qui entre avec plaisir dans les œuvres que Notre-Seigneur me confie, me promet cinquante mille écus, me témoignant vouloir faire un bâtiment, et donner un fonds pour l'œuvre, et espérant y entretenir autant de sujets que je voudrai. C'est l'amour de la très-sainte Vierge en JÉSUS, qui opère cela, et rien d'humain ne s'y mêle (5). »

(5) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 441, 442.

L'exécution fut cependant encore différée. M. Olier, ne doutant pas de la proximité de sa mort, fit connaître à M. de Bretonvilliers l'esprit qui devait animer cet institut, et en dicta les règles à madame de Saujeon. On les conserve encore aujourd'hui. Après la mort du serviteur de DIEU, M. de Bretonvilliers ajouta à ces règles quelques articles moins importants, dans le détail desquels M. Olier n'était point entré avec madame de Sau-

jeon, et qu'il croyant que les donner commença en communauté. La demoiselle d'Aubonne, les sœurs de condition, l'église Saint-Sulpice, près de cent mille à madame de Saujeon, un autre David Bretonvilliers, il paraît qu'il avait, comme Vincent de Paul, plusieurs points relatifs à l'estime qu'il faisait de DIEU l'avait dit que vous m'avez venue ici avec vous de la consolation mes incommodes la confiance de suis, particulièrement qu'est celle de j'estime, je respecte à ce saint homme qu'elle ait agréé qui y prennent l'autorité de la manie rendaient en foul toutes changées, recueillement de cère dévotion premiers fruits « M. Olier était honteux, et qu'il récompense de la sainte Vierge (5) connaît et aime Mais le démon,

† Cette maison, qui est à l'Hotel Palatin. —

jeon, et qu'il lui avait fait connaître à lui-même (1). Enfin, croyant que les moments de la Providence étaient arrivés, pour donner commencement à cette œuvre, M. de Bretonvilliers réunit en communauté madame Tronson, madame de Saujeon, mademoiselle d'Aubray, nièce de M. Olier (2), avec quelques autres personnes de condition, acheta pour elles un grand terrain près de l'église Saint-Sulpice (3), et fit construire une maison † qui lui coûta près de cent mille livres (4). Une charité si généreuse faisait dire à madame de Saujeon, que si DIEU avait choisi M. Olier, comme un autre David, pour lui inspirer le dessein et le plan de cet ouvrage, il paraissait visiblement qu'il avait choisi M. de Bretonvilliers, comme un autre Salomon, pour l'exécuter (5). Saint Vincent de Paul, un mois avant sa mort, étant consulté sur plusieurs points relatifs à cet établissement, exprima en ces termes l'estime qu'il faisait, tant de l'œuvre elle-même, que de celui à qui DIEU l'avait inspirée. « J'ai grande confusion de l'honneur » que vous m'avez fait, écrivait-il à madame de Saujeon, d'être » venue ici, avec M. de Bretonvilliers, et de ce que j'ai été privé » de la consolation de vous voir, à cause de mes misères et de » mes incommodités. Ma confusion est encore plus grande pour » la confiance dont vous m'honorez, en étant si indigne que je » suis, particulièrement à l'égard d'une œuvre tant importante » qu'est celle dont vous me faites la grâce de me parler, laquelle » j'estime, je respecte, je loue comme ayant été inspirée de DIEU » à ce saint homme qui en est l'auteur ; et je prie la divine Bonté » qu'elle ait agréable de la bénir, en vue de tant de bonnes âmes » qui y prennent part (6). » DIEU bénit en effet cette communauté de la manière la plus sensible ; les personnes de qualité s'y rendaient en foule pour y faire des retraites, et elles en sortaient toutes changées, et singulièrement édifiées de la modestie et du recueillement de ces dames (7), surtout pénétrées de la plus sincère dévotion pour Marie. Madame de Saujeon, considérant les premiers fruits de cette institution naissante, écrivait que « M. Olier était heureux d'avoir été choisi pour en jeter les fondements, et qu'elle ne doutait pas qu'il n'en reçût une grande récompense dans le ciel, et n'y parût comme l'apôtre de la sainte Vierge (8), » puisqu'il avait tant contribué à la faire connaître et aimer.

Mais le démon, jaloux du bien que produisait cette œuvre, par-

(1) *Factum pour la supér.*, etc. *ibid.* p. 2.

(2) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II, p. 144, note.

(3) *Remarques historiques*, t. I, p. 242.

(4) *Extrait de la Vie de M. de Bretonvilliers*, par Baudrand, p. 151.

(5) *Factum pour la supérieure*, etc., p. 4.

(6) *Recueil des lettres de saint Vincent de Paul*, Ms. in-fol. t. II, fol. 51, verso. *Lettre du 25 août 1660*, à Mme de Saujeon.

(7) *Memoir. sur la vie de M. de Bretonvilliers*, etc., p. 453.

(8) *Factum pour la supérieure*, etc. *ibid.* p. 2.

† Cette maison, qui subsiste encore, est connue aujourd'hui sous le nom d'Hotel Palatin. — *Remarques historiques*, t. I, p. 242.

- vint à la ruiner sans ressource. M. Olier, avant de mourir, avait recommandé qu'on ne nommât point madame de Saujeon supérieure; on donna, en effet, cette charge à madame Tronson, qui
- (1) *Factum*, etc. l'occupa jusqu'à sa mort (1). Mais, après celle-ci, on élit l'autre, et dès ce moment M. de Bretonvilliers prévit la décadence de l'Institut (2). La nouvelle supérieure, qui semblait être un modèle de douceur et d'humilité, lorsqu'elle était placée au second rang, prit peu à peu des manières hautes, et un air impérieux, jusqu'à vouloir retenir toujours la supériorité, malgré les règles entièrement contraires à cette prétention. Après qu'elle l'eut occupée neuf ans, ses filles portèrent enfin leurs plaintes à l'archevêque, et parvinrent à créer une autre supérieure. Madame de Saujeon, ne pouvant souffrir une démarche qu'elle regardait comme une injure personnelle, prétendit qu'il y avait abus; et étant en réputation à la cour, où son crédit était grand, elle intéressa tout le monde en sa faveur, et la communauté fut supprimée, sans que M. de Bretonvilliers eût fait valoir ses raisons et ses droits (3).
- (2) *Grandat*, *Vies Ms. t. 1*, p. 127. Sur M. de Bretonvilliers, 4.
- (3) *Mémoires sur M. de Bretonvilliers*, pag. 186, 187.

- M. de Bretonvilliers eût évité ce coup, s'il eût voulu aller trouver le Roi à Saint-Germain-en-Laye, pour défendre lui-même sa cause. Il aima mieux en abandonner le succès à la Providence, que de paraître à la cour (4); et lorsqu'il eut appris la conclusion de cette affaire, bien loin d'en être affligé, il ne cessa d'en rendre grâce à Dieu, comme d'une nouvelle marque de sa protection sur le séminaire de Saint-Sulpice. « Il croyait, dit M. Bourbon, » que la direction des personnes du sexe était tout-à-fait opposée à l'esprit des séminaires; c'est ce que je lui ai entendu dire » en mille rencontres, soit dans celui de Paris, soit dans ceux » des provinces. Et il était persuadé plus que jamais de cette vérité, surtout depuis que la communauté de madame de Saujeon eut été détruite; car il regardait cette destruction comme un effet de la miséricorde de Dieu sur le séminaire, délivré, par ce moyen, de l'obligation indispensable qu'il aurait eue d'avoir quelque commerce avec des filles, dont il n'aurait jamais pu se défendre de recevoir un grand préjudice, tôt ou »
- (4) *Ibid.* p. 137, 160.
- (5) *Ibid.* p. 7, 8. » tard (5). »

SUR LA PROTESTATION DE LOUIS XIV TOUCHANT LES PEINES PORTÉES CONTRE LES DUELLISTES.

NOTE 8, p. 171. — La protestation solennelle que Louis XIV fit de ne jamais accorder de lettres de grâce aux duellistes, était

le seul moyen d'en voir diminuer le nombre. Les lois pour les rois, ces lois, ter un remède accordé plus de sept ou huit m et sous la Rége l'égard des du effréné (2). A gente, avaient cette déclaration serment, le jour ce serment, et nial du sacre d successeurs s'y

DE LA PART QU

NOTE 9, p. 171. — Le comte de Fénélon, qui de Fénélon, testable pratiqu de Cambrai, son ciation pour les pape Clément Paul: *Patruus Utroque autem auctor fuit, ut duelli furorem tecostes, ejuran* citant les genti son exemple (3).

Le comte d hommes qui com posa, contre c qu'on peut cor sées par M. Olie rage et la valeur lâcheté du due in-4°. Entre le celle de Bossuet

le seul moyen de procurer la cessation des duels, ou au moins d'en voir diminuer le nombre. Depuis longtemps il existait des lois pour les réprimer ; mais, par la trop grande facilité de nos rois, ces lois, toutes sévères qu'elles étaient, ne pouvaient apporter un remède au mal. Henri IV, dans l'espace de six ans, avait accordé plus de sept mille lettres de grâce, quoiqu'il eût péri sept ou huit mille gentilshommes dans cette sorte de combats (1) ; et sous la Régente, la modération dont on avait cru devoir user à l'égard des duellistes, semblait avoir rendu cette licence plus effrénée (2). Aussi les maréchaux, consultés par la Reine régente, avaient-ils répondu que le seul moyen de l'arrêter, était cette déclaration solennelle, que le Roi confirmerait encore par serment, le jour même de son sacre (3). Louis XIV fit en effet ce serment, et ordonna d'en insérer la formule dans le cérémonial du sacre des rois de France, afin qu'à son exemple tous ses successeurs s'y engageassent solennellement (4).

(1) *Histoire de Paris*, t. II, p. 1279.

(2) *Édit de Louis XIV contre les duels*, *ibid.*

(3) *Histoire de France, sous le règne de Louis XIV*, par M. de Lurroy, t. II, p. 208.

(4) *Cérémonial du sacre des rois de France*, in-8°, 1775.

DE LA PART QUE LE MARQUIS DE FÉNELON EUT A L'ABOLITION
DES DUELS. LE COMTE DE DRUY.

NOTE 9, p. 171. — Ce qui a été dit, dans cette Vie, sur le marquis de Fénelon, que M. Olier détourna pour toujours de la détestable pratique des duels, montre dans quel sens l'archevêque de Cambrai, son neveu, semble lui attribuer le dessein de l'association pour les abolir. Il s'exprime de la sorte, dans sa lettre au pape Clément XI, touchant la canonisation de saint Vincent de Paul : *Patruus Olerio charus Vincentium familiarissimè novit. Utroque autem propositum confirmante, ipse juvenis dux et auctor fuit, ut multi secum viri, bello et genere clari, implum duelli furorem in Sancti-Sulpitii seminario, solemnè die Pentecostes, ejurarent*. Il fut le promoteur de ce dessein, en sollicitant les gentilshommes à y entrer, et en les y déterminant par son exemple (5).

(5) *Vie de la mère Gaulton*, p. 506.

Le comte de Druy doit être regardé aussi comme l'un des hommes qui contribuèrent le plus à l'abolition du duel. Il composa, contre cette malheureuse coutume, un ample recueil, qu'on peut considérer comme un précis des instructions adressées par M. Olier à ces militaires, pour sanctifier en eux le courage et la valeur. Il a pour titre : *La beauté de la valeur et la lâcheté du duel, par le comte de Druy*, Paris, Bessin, 1688, in-4°. Entre les approbations dont il est revêtu, on remarque celle de Bossuet, alors jeune docteur de Navarre.

MORT ÉDIFIANTE DU JEUNE DE FÉNELON.

NOTE 10, p. 173. La mort de ce gentilhomme, arrivée au siège de Candie, fut précédée des marques les plus sensibles de la miséricorde divine. « J'avoue, dit-il à son père, que j'ai eu une extrême répugnance pour ce voyage : il m'éloignait des plaisirs de » Paris et de la cour ; je ne croyais point qu'il pût servir à ma » fortune ; je le regardais comme un voyage indiscret, qui me » sacrifiait à la dévotion ; mais ce qui me faisait le plus de peine, » était que j'ai toujours cru n'en revenir jamais. J'avais sans » cesse dans l'esprit, que je ne pouvais me sauver dans le monde, » et que Dieu me ferait mourir dans ce voyage pour me sauver » malgré moi. J'étais assez malheureux pour craindre un si » grand bien : maintenant j'en connais le prix : j'en remercie » Dieu, et je meurs content (1). »

(1) *Vie de la mère Gautron*, p. 515, 516.

M. OLIER PR

La nouvelle
 progrès, soit
 munautés de
 serviteur de
 combattre so
 les plus intér
 la suite et la
 nir ici dans u

Ennemi de
 sion de la ré
 borna au tém
 força pas de
 lait à la réfor
 la discipline
 atroce, il se
 Les nouveaux
 trine de saint
 condamnées p
 aux yeux des
 taient, à l'ex
 grande austé
 vœux très-ar
 mitive Eglise
 partageait le
 nombre des

LIVRE NEUVIÈME.

M. OLIER PRÉMUNIT SES PAROISSIENS CONTRE L'HÉRÉSIE DU JANSÉNISME.

La nouvelle hérésie sur la grâce faisait de trop rapides progrès, soit parmi les simples Fidèles, soit dans les communautés de la capitale, pour ne pas alarmer le zèle du serviteur de Dieu. Les travaux auxquels il se livra pour la combattre sont une des parties les plus remarquables et les plus intéressantes de son histoire ; et pour en montrer la suite et la liaison, il nous a semblé nécessaire de les réunir ici dans un même récit.

Ennemi de toute contestation, et d'ailleurs en possession de la réputation la plus intègre sur la foi, M. Olier se borna au témoignage de sa conscience, tant qu'on ne s'efforça pas de l'obscurcir. Mais le zèle avec lequel il travaillait à la réformation des mœurs et au rétablissement de la discipline, étant devenu le prétexte d'une calomnie atroce, il se vit enfin forcé de manifester ses sentiments. Les nouveaux sectaires, sous prétexte de venger la doctrine de saint Augustin, reproduisaient plusieurs hérésies condamnées par le saint concile de Trente ; afin de cacher aux yeux des simples le poison de leur doctrine, ils affectaient, à l'exemple des hérétiques de tous les temps, une grande austérité de mœurs, et faisaient, en apparence, des vœux très-ardents pour voir revivre la ferveur de la primitive Eglise. Quelques-uns voulurent croire que M. Olier partageait leur opinion, et commencèrent à le mettre au nombre des défenseurs de ce qu'ils appelaient la vraie et

1.
Les Jansénistes se flattent d'avoir attiré à eux M. Olier.

la pure doctrine de la grâce. Une contestation qui s'éleva entre lui et un confesseur, appelé pour assister un malade, contribua peut-être à faire naître ou à accréditer ces faux bruits. Il arrive quelquefois qu'en voulant s'éloigner des erreurs nouvelles, plusieurs se jettent eux-mêmes dans les extrémités opposées. Les Jansénistes suivaient des règles de morale propres à désespérer les âmes ; mais parmi les catholiques, quelques-uns, par un zèle mal entendu, semblaient vouloir leur ouvrir cette voie large, que JÉSUS-CHRIST déclare être celle de la perdition ; et le confesseur dont nous parlons était apparemment de ce nombre. Du moins, M. Olier se déclara contre ses maximes avec beaucoup de force ; et sa conduite, en cette occasion, put, dans l'esprit de quelques-uns, le faire passer pour favorable aux nouvelles erreurs. « Ces opinions » relâchées, écrivait-il, je les déteste, comme tout ce qui » n'est point conforme à la pureté de l'Évangile ; j'en ai » mille fois plus d'horreur que des suggestions ouvertes » de Satan ; et j'aimerais mieux voir un malade assiégé » par une légion d'esprits de ténèbres, que de le voir » mettre sa confiance dans un casuiste, qui, pour élargir » les voies du salut, lui ouvre la porte de l'enfer(1).

(1) *Lettres au* »
de M. Olier, p. »
560.

II.

M. Olier ma-
nifeste ses sen-
timents d'oppo-
sition au Jansé-
nisme.

(2) *Vie Ms. de*
M. Olier, par M.
Lechasseur, p.
29.

Cependant, comme les soupçons répandus sur la foi de M. Olier, pouvaient s'accréditer dans le public, il crut qu'il ne lui était plus permis de garder le silence. Il profita de la première occasion où il avait à parler dans la chaire de son église, pour manifester ses sentiments, non pas toutefois par des plaintes et des invectives contre ses calomnieux, mais en s'exprimant en faveur du dogme catholique de la manière la moins équivoque(2). Il n'eut pas de peine à persuader la fausseté du bruit qu'on avait répandu contre lui. Mais il prévint qu'en rendant sa foi aussi publique, il donnerait lieu à ses ennemis de lui susciter de nouvelles persécutions. On le calomnia, en effet, sur différents chefs : on l'accusa surtout

de vouloir donner
bonnes œuvres
cées ou projet
l'Église. Sur to
tifa toujours a
ple de saint Vi
cause de la fo
artificieux des
pour en garan
Une person
laissé gagner
une lettre rem
y voit d'un côté
doctrine de l'E
voies artificieus
même dans to
» rée fille, vou
» confusion de
» On m'assure
» particulière a
» témoignez, p
» tien de leur
» avant d'ajout
» me fiant plus
» moignages c
» m'en ont été
» je ne puis pl
» plaît-il que
» créance en m
» et inutile. On
» Seigneur, ni
» sées dans leu
» sais bien que
» mon âme pou
» fort que je do

de vouloir dominer, et d'entreprendre toutes sortes de bonnes œuvres aux dépens de celles qu'avaient commencées ou projetées des personnes très-considérables dans l'Eglise. Sur tous les griefs dont on le chargeait, il se justifia toujours avec beaucoup de modération ; mais, à l'exemple de saint Vincent de Paul, il ne ménagea rien dans la cause de la foi, et dès qu'il eut connu comme lui le génie artificieux des Jansénistes, il prit toutes sortes de mesures pour en garantir son troupeau.

Une personne de considération qu'il dirigeait s'étant laissé gagner par eux, sans lui en parler, il lui écrivit une lettre remarquable, que nous rapporterons ici ; on y voit d'un côté l'attachement du serviteur de DIEU à la doctrine de l'Eglise, de l'autre, l'esprit de duplicité et les voies artificieuses de l'hérésie, toujours semblable à elle-même dans tous les temps. « Je ne puis, ma très-honorable fille, vous exprimer la douleur de mon cœur, et la confusion de mon âme sur la nouvelle que j'ai apprise. » On m'assure que vous entretenez une correspondance particulière avec MM. les Jansénistes, et que vous leur témoignez, par vos lettres, un grand zèle pour le soutien de leur société. J'ai combattu plus de huit mois, avant d'ajouter foi aux divers avis qu'on m'en donnait, me fiant plus à vos propres assurances qu'à tous les témoignages contraires ; mais depuis peu les preuves m'en ont été communiquées avec tant d'évidence, que je ne puis plus en douter. Ma très-chère fille, que vous plaît-il que je fasse pour vous ? Si vous avez perdu créance en moi, vous jugez bien que je vous suis à charge et inutile. On ne peut pas servir deux maîtres, dit notre Seigneur, ni obéir en simplicité à deux personnes opposées dans leurs sentiments et dans leurs maximes... Je sais bien que la charité de JÉSUS-CHRIST est entière dans mon âme pour vous aider et vous servir ; mais je doute fort que je doive exposer davantage votre cœur à la du-

III.

Lettre de M.
Olier à une per-
sonne séduite
par les Jansé-
nistes.

» plicité de sa confiance et de sa soumission. Je puis vous
 » dire que jamais je n'ai abandonné une âme que JÉSUS-
 » CHRIST m'a confiée, et que j'ai toujours été soigneux
 » de lui ôter tout sujet légitime de s'éloigner de moi; tant
 » je respecte les ordres du divin Maître. Mais aussi
 » quand je vois une âme marcher par deux chemins diffé-
 » rents, et joindre la finesse au déguisement, après lui
 » avoir fait connaître mes intentions et mes pensées, je la
 » laisse aller dans ses voies, sachant qu'elle ne peut suivre
 » un plus mauvais parti que celui du mélange en sa con-
 » duite, surtout si elle penche davantage du mauvais côté.
 » Ma très-chère et très-honorée fille, si vous me promettez
 » en JÉSUS-CHRIST de n'avoir plus aucun commerce avec ce
 » parti, qui fait aujourd'hui un schisme formé dans l'É-
 » glise, et qui, malgré l'autorité supérieure, s'obstine à
 » défendre les nouvelles opinions, je puis vous assurer en
 » Notre-Seigneur, que je vous rendrai tous les devoirs et
 » tous les services que vous pouvez attendre de ma condi-
 » tion. Mais il ne m'est ni possible, ni permis de servir
 » les âmes qui se jettent en un parti contraire et injurieux
 » à l'épouse de JÉSUS-CHRIST, la sainte Église, dont il
 » souffre les plaies et les outrages avec plus de douleur que
 » celles qu'il reçoit en sa propre personne.

IV.
 Conduite ar-
 tificieuse et
 schismatique
 des Jansénistes.

» Que diriez-vous, ma fille, de personnes qui avancent
 » que l'Église est dans l'erreur, et qu'elle se nourrit d'héré-
 » sies; qui prétendent venir pour la réformer, et qui, au
 » lieu de combattre ses ennemis pour les convertir ou pour
 » les exterminer, clabaudent incessamment contre leur
 » mère, lui déchirent le cœur, et la divisent avec une dé-
 » solation non pareille? Vous ne voyez rien où vous êtes.
 » On ne vous envoie que de beaux livres, comme ceux qui
 » vous recommandent l'annône, parce que vous y êtes
 » portée. Sous les prétextes les plus imposants, ces mes-
 » sieurs négligent les œuvres les plus essentielles, pour
 » établir leurs malignes opinions, méprisent tous ceux

» qui n'y entre
 » de schismati
 » est mort pou
 » bien se plain
 » comme ils fin
 » en tous leur
 » bles de passio
 » Ma fille, il n
 » saint Jean, n
 » mes singulière
 » reurs se sont
 » que de la réfo
 » que leur doctri
 » sur la parole
 » cours de gran
 » formation de
 » l'Église. Quan
 » sonne, répond
 » ajoutait: Où s
 » traordinaire?
 » ils ne répond
 » pondre; et né
 » à débiter leur
 » de leurs sup
 » et qui l'a touj
 » tout apôtre qu
 » Non, sans la
 » vois d'ailleurs
 » leur parti, ta
 » pris de tous c
 » d'estime d'elle
 » et du commu
 » Gardez-vous
 » belle apparen
 » parle, éloign

» qui n'y entrent pas, les qualifient même d'hérétiques et
» de schismatiques. Parce qu'on prêche que JÉSUS-CHRIST
» est mort pour tous, ils en sont scandalisés. Ils osent
» bien se plaindre et murmurer tout haut dans les églises,
» comme ils firent dans la nôtre il y a trois jours. Bref,
» en tous leurs procédés, ils donnent des signes effroya-
» bles de passion, de colère et de fureur, qui font frémir.
» Ma fille, il ne faut pas croire à tout esprit, comme dit
» saint Jean, ni surtout, comme dit saint Paul, aux maxi-
» mes singulières et nouvelles. Prenez-y garde, les er-
» reurs se sont toujours glissées dans l'Eglise sous le mas-
» que de la réforme. Les derniers hérétiques prétendaient
» que leur doctrine était celle de la primitive Eglise, fondée
» sur la parole de JÉSUS-CHRIST, accompagnant leurs dis-
» cours de grandes aumônes, et annonçant partout une ré-
» formation de mœurs qui l'emportait sur celle même de
» l'Eglise. Quand on leur demandait : Qui vous envoie ? Per-
» sonne, répondaient-ils ; c'est nous-mêmes ; et lorsqu'on
» ajoutait : Où sont donc les marques de cette mission ex-
» traordinaire ? quelle approbation avez-vous du Saint-Siège ?
» ils ne répondaient rien parce qu'ils ne pouvaient rien ré-
» pondre ; et néanmoins ils ne laissaient pas de continuer
» à débiter leur doctrine, sans mission, sans l'approbation
» de leurs supérieurs ; condition absolument nécessaire,
» et qui l'a toujours été dans l'Eglise. Saint Paul lui-même,
» tout apôtre qu'il était, prit les ordres de saint Pierre.
» Non, sans la soumission, il n'y a plus rien d'assuré. Jé-
» vois d'ailleurs, dans les personnes qui vous ont attirée à
» leur parti, tant d'opiniâtreté, d'emportement, de mé-
» pris de tous ceux qui ne pensent pas comme elles, tant
» d'estime d'elles-mêmes au préjudice du corps de l'Eglise
» et du commun des Fidèles, que cela m'effraie pour vous.
» Gardez-vous donc de ce levain dangereux ; et quelque
» belle apparence que vous remarquiez dans ceux dont je
» parle, éloignez-vous-en au plus tôt, pour vous attacher

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 581 et suiv.

V.
Prédication à Port-Royal-lès-Paris. M. Olier en détourne le frère Jean de la Croix.

(2) *Remarques historiques*, t. 1, p. 443.

(3) *Œuvres d'Arnauld*, tom. xxvi, *Préface. Hist. et critiq.* 2^e part. art. 2, § 4, p. xli.

(4) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. II, p. 195.

» uniquement à JÉSUS-CHRIST et à la pureté de la foi, qui sera toujours la même dans l'Eglise, parce que JÉSUS-CHRIST sera toujours avec elle (1). »

Les partisans de la nouvelle hérésie étaient surtout attentifs à employer la séduction et l'artifice, pour attirer à eux les personnes qui pouvaient lui donner quelque éclat, soit par leur condition, soit par leur réputation de vertu. L'estime universelle que s'était acquise le frère Jean de la Croix, dans la distribution des aumônes à Saint-Sulpice, allait jusqu'à la vénération (2), et il paraît qu'ils firent quelque tentative pour le gagner (3). Au moins serait-il tombé dans le piège, sans la fermeté de M. Olier qui l'en préserva. Ce bon frère, simple et sans études, allait tous les dimanches à Port-Royal-lès-Paris, pour y entendre M. Singlin, aumônier de cette maison, et devenu patriarche de la secte, depuis la mort de Saint-Cyran. Ce qui l'attirait surtout, c'était qu'on y lisait tout l'Evangile en latin, et qu'ensuite on l'expliquait en français, pratique qu'il croyait être la marque d'un grand zèle pour la pureté de l'Evangile, ne comprenant rien du reste aux discours de ces novateurs.

M. Olier en ayant été averti, le fit appeler, et lui dit : « J'ai appris que vous allez à Port-Royal, ce qui m'a tant surpris qu'affligé : ne savez-vous donc pas que ces messieurs sont dans de nouvelles opinions, contraires au sentiment de toute l'Eglise ? » Frère Jean répondit que, sans avoir aucune conférence avec eux, il se contentait d'entendre la prédication, ne trouvant point de prédicateurs qui, à son avis, prêchassent si bien et d'une manière si salutaire. « Est-ce donc, lui répartit M. Olier, que le Père de Lingendes (c'était alors le plus célèbre orateur de la compagnie de Jésus) (4), et beaucoup d'autres prédicateurs que nous avons, ne prêchent pas bien ? » Le frère ayant ajouté qu'il lui suffisait d'entendre l'Evangile bien expliqué, comme on faisait en ce lieu-

SON
là ; et que les auditeurs que
» lui dit alors
» toute autre p
» je l'eusse mis
dessus il se reti
Pendant ce ten
les pauvres, sa
à Port-Royal ; a
paravant. M. O
vit entrer : « E
» sans doctrine
» sition avec to
» N'avez-vous
» les choses qu
» jours dans vot
» pas que tout
Il lui dit plus
anéantirent tel
vrir la bouche
s'apercevant de
dit, lui dit av
» vous n'en av
» davantage da
» cette fois ; m
rent si efficace
positions de ce
mettre le pied à
sa promesse (1)
M. Singlin n
lequel M. Olier
appris qu'on se
not, de l'Oratoir
le cardinal de l
Bastille, pour s

là; et que les autres prédicateurs n'entretenaient leurs auditeurs que d'histoires romaines : « Vous me fâchez, » lui dit alors M. Olier d'un ton grave et sévère; et si » toute autre personne que vous m'eût tenu ce langage, » je l'eusse mise hors de céans, tout à cette heure. » Et là-dessus il se retira. Il demeura trois jours sans lui parler. Pendant ce temps, le frère ne laissait pas d'aller visiter les pauvres, sans être pourtant résolu de ne plus aller à Port-Royal; au contraire, il s'y sentait plus porté qu'auparavant. M. Olier le fit enfin appeler, et dès qu'il le vit entrer : « Est-il possible, dit-il, qu'un petit homme » sans doctrine, que ce pied de mouche, soit en opposition avec tout le monde? A-t-on rien vu de semblable? » N'avez-vous point de confusion devant DIEU, de toutes » les choses que vous m'avez dites? persévérez-vous toujours dans votre entêtement orgueilleux? ne voyez-vous » pas que tout cela n'est que fantaisie de votre esprit? » Il lui dit plusieurs autres choses vives et fortes, qui anéantirent tellement ce pauvre frère, qu'il ne put ouvrir la bouche pour dire un seul mot. Alors M. Olier s'apercevant de son trouble, et le voyant tout interdit, lui dit avec sa douceur ordinaire : « Je sais que » vous n'en avez agi de la sorte, que pour vous avancer » davantage dans la vertu; ainsi je vous excuse pour » cette fois; mais n'y retournez plus. » Ces paroles furent si efficaces, qu'elles changèrent à l'instant les dispositions de ce bon frère; il promit à M. Olier de ne plus mettre le pied à Port-Royal, et fut constamment fidèle à sa promesse (1).

M. Singlin n'était pas le seul orateur de la secte contre lequel M. Olier eût à prémunir ses paroissiens. Ayant appris qu'on songeait à faire venir à Paris le Père Ségue-not, de l'Oratoire, supérieur de la maison de Saumur, et que le cardinal de Richelieu avait autrefois fait enfermer à la Bastille, pour son zèle à soutenir la doctrine de Saint-Cy-

(1) *Attestations autographes* p. 146, 147.

VI.

Zèle de M. Olier pour faire interdire la chaire aux prédicateurs Jansénistes.

(1) *Mémoires chronologiques et dogmatiques, par d'Aerigny, 1638, juin 4 et 5.* ran (1) : il fit prier le Chancelier de prévenir ce mal, et écrivit encore à saint Vincent de Paul, afin qu'il voulût bien joindre ses instances aux siennes. « Peut-être » serait-il important, lui disait-il, que vous vissiez vous-même M. le Chancelier pour le prévenir sur cela, selon les voies que la divine Sagesse pourrait vous en ouvrir : je me crois obligé à vous donner ces avertissements, et à vous découvrir ces intrigues, formées contre l'œuvre de DIEU, que vous aimez et que vous êtes chargé de maintenir (2). »

(2) *Lettres aut de M. Olier, p. 33.*

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. du Fossé, Utrecht, 1739, p. 94.* Mais un des hommes les plus vantés de ce parti était, sans contredit, le Père Toussaint des Mares, aussi Oratorien, qui, par les charmes de sa diction et de son éloquence, attirait le peuple en foule † (3). Quoique la chaire lui eût déjà été interdite par un ordre de la Régente (4), les Jansénistes se persuadèrent que le Roi, dans le commencement de sa majorité, n'userait pas d'une si grande rigueur à l'égard d'un orateur que tant de personnes désiraient d'entendre. Ils invitèrent donc ce Père à prêcher le Carême à Saint-Merri; et il y eût probablement rempli cette station, si M. Olier ne se fût empressé de dénoncer leur dessein à la Reine-mère. « J'ose adresser à Votre Ma-

(4) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle, l. iv, ch. xxii, p. 614.*

jesté, lui écrivit-il, une prière très-instante, de la part de toutes les personnes qui soutiennent et favorisent la sainte doctrine de l'Eglise contre les nouveautés, de vouloir encore empêcher que le Père des Mares ne prêche : on dit hautement qu'il doit monter, ce Carême, dans la chaire de Saint-Merri. La régence de votre fils ne doit pas être moins vigoureuse à réprimer cette hérésie que ne l'a été la vôtre; et votre Conseil, Madame, vous indiquera les moyens de faire observer la défense

† Boileau, dans sa dixième Satire, fait allusion aux prédications de cet orateur :

• Des Mares, dans Saint-Roch, n'aurait pas mieux prêché »

» déjà intinué
 » importante à
 » cations détr
 » dans une an
 » effet. L'archev
 chaire au Père
 ans, ne prêcha
 Ce zèle de
 contre lui les
 décrier partout
 condamné la d
 et surtout apr
 l'exécution de
 les vrais enfant
 timentement cond
 mistère pastora
 division se mit
 tournèrent du
 jusqu'à condam
 nouvelles. Apre
 sénéistes affectai
 schisme, étaien
 évêque de Rod
 l'Auxerrois; et
 Boucherie (4).
 » qu'à regarder

† On compte jus
 fèrent personnes
 et professeurs de S
 pour presser l'exéc
 sénéus (5).

†† La paroisse Sa
 vingt-neuf maisons,
 plus aujourd'hui.

« déjà intimée à ce prédicateur, comme une chose très-
 » importante à maintenir, puisqu'un Carême de ses prédi-
 » cations détruira plus de bien qu'on n'en pourrait faire
 » dans une année entière (1). » Cette démarche eut son
 effet. L'archevêque, sur une lettre de cachet, interdit la
 chaire au Père des Mares (2), qui, durant près de vingt
 ans, ne prêcha plus à Paris.

Ce zèle de M. Olier, pour la pureté de la foi, irrita
 contre lui les Jansénistes, et ils en prirent occasion de le
 décrier partout. Après la bulle d'Urbain VIII, qui avait
 condamné la doctrine contenue dans le livre de Jansénius,
 et surtout après les brefs d'Innocent X, pour presser
 l'exécution de ce jugement (3) †, M. Olier, comme tous
 les vrais enfants de l'Eglise, tenait ces erreurs pour légi-
 timement condamnées. Mais ses confrères dans le mi-
 nistère pastoral n'imitèrent pas tous son exemple : la
 division se mit parmi les curés de Paris, dont plusieurs se
 tournèrent du côté des novateurs, et en vinrent même
 jusqu'à condamner ceux qui ne suivaient pas ces opinions
 nouvelles. Après M. Olier, les principaux, que les Jan-
 sénistes affectaient de représenter comme fauteurs d'un
 schisme, étaient Abelly, curé de Saint-Josse ††, depuis
 évêque de Rodez; Colombel, curé de Saint-Germain-
 l'Auxerrois; et Chapelas, curé de Saint-Jacques-de-la-
 Boucherie (4). « Ils en viennent, écrivait M. Olier, jus-
 » qu'à regarder comme des hérésies, si l'on prêche que

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 381.

(2) *Histoire générale du Jansénisme*, 1700, t. II, p. 72.

VII.

M. Olier est traité par plusieurs curés de schismatique et d'hérétique.

(3) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. IV, ch. II, p. 407.

(4) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. II, liv. VII, ch. III, p. 126, 127, Ms.

† On compte jusqu'à treize brefs adressés par Innocent X, à différentes personnes et à plusieurs corps, comme à tous les docteurs et professeurs de Sorbonne, aux Universités de Louvain et de Douai, pour presser l'exécution de la bulle de son prédécesseur, contre Jansénius (5).

(5) *Histoire de l'Eglise*, *ibid.*

†† La paroisse Saint-Josse, qui ne contenait dans son étendue que vingt-neuf maisons, et dépendait de celle de Saint-Laurent (6), n'existe plus aujourd'hui.

(6) *Lebeuf, Histoire de Paris*, t. II, p. 490.

» JESUS-CHRIST est mort pour tous; que les commande-
 » ments sont possibles; que l'on résiste souvent à la
 (1) *Lettres aut.* » grâce (1) : disant que les propositions contraires sont de
de M. Olier, p.
573. » la foi. Ils publient hautement que je fais schisme dans
 » l'Eglise, n'étant pas avec eux, et prêchant une autre
 » doctrine; et ainsi je suis le chef des schismatiques,
 » parce que je suis uni au gros de l'Eglise, qui n'est pas
 (2) *Ibid.* » de leur parti, et qui s'élève contre cette nouveauté (2).
 » Ils nous accusent même d'être Pélagiens ou Semi-Péla-
 » giens, disant que nous donnons tout à la nature et rien
 » à la grâce, et qu'ainsi nous sommes hérétiques. C'est de
 » la même sorte que les huguenots imposent à l'Eglise
 » pour la rendre méprisante, quand ils disent que nous
 » sommes idolâtres, et que nous adorons les images et les
 » Saints. Nous répondons à ces messieurs, que nous ne
 » donnons rien à la nature de toutes les choses surnatu-
 » relles, que nous reconnaissons que la grâce en est seule
 » le principe; que nous ne sommes pas suffisants d'avoir
 » de nous une bonne pensée, selon saint Paul; que c'est
 » à Dieu de nous donner de quoi vouloir et parfaire en
 » sa grâce; car nous ne sommes pas plus capables, de
 » nous-mêmes, de vouloir et d'accomplir les choses surna-
 » turelles, que de les penser. Il faut grâce en tout et par-
 » tout, et nous ne pouvons rien sans la grâce de DIEU; que
 » peut-on donner davantage à la grâce? Ils nous veulent
 » imposer que nous ne croyons pas cela, pour avoir droit
 (3) *Ibid.* pag.
573, 574. » de nous venir brouiller (3). »

VIII.
 M. du Hamel
 rétablit à Saint-
 Merri la pénitence
 publique.

De tous ces novateurs, le plus animé contre M. Olier
 était M. du Hamel, curé de Saint-Merri. Henri du Hamel,
 esprit déguisé, souple et flatteur, parut aux sectaires un
 homme propre à servir avantageusement le parti, depuis
 surtout qu'il eut fait ses preuves, en rétablissant, selon les
 principes d'Arnauld, la pénitence publique, dans une pa-
 roisse du diocèse de Sens, où il était curé. Dès ce moment,
 on chercha à le produire sur un plus grand théâtre, et à

le mettre à la tête
 Saint-Merri par
 qu'aucune autre
 Cyran, persuadé
 se retirer à Port-
 succédât. Ce fut
 roisse de Saint-
 celle de Saint-S
 M. du Hamel s'é
 siastiques, leur
 texte de leur exp
 sur les matières
 toutes composées
 qualité, qui y ve
 dans la foule (1)
 l'exercice du cat
 toujours en beau
 c'était un empres
 joindre à cela les
 pas moins de bru
 de ce nouveau d
 dont il était con
 le nom spécieux
 la pénitence pu
 dans la paroisse
 temps †.

M. du Hamel,
 avait distingué
 n'étaient coupab
 premier; ils ass

† Le vicaire de
 Saint Merri, entrep
 glise primitive, de
 saint, et de rétablir

le mettre à la tête de quelque paroisse de Paris. Celle de Saint-Merri paraissant plus favorable à leur dessein qu'aucune autre, Arnould; et de Barcos, neveu de Saint-Cyran, persuadèrent à M. Hillerin, qui en était curé, de se retirer à Port-Royal, et obtinrent que M. du Hamel lui succédât. Ce fut en l'année 1645 (1) : on vit alors la paroisse de Saint-Merri affecter une sorte de rivalité avec celle de Saint-Sulpice, et se déclarer en tout son émule. M. du Hamel s'étant mis en communauté avec ses ecclésiastiques, leur fit des conférences réglées, où, sous prétexte de leur exposer les devoirs de leur état, il disputait sur les matières de la grâce ; et ces réunions furent bientôt toutes composées de laïques, et même de personnes de qualité, qui y venaient fort assidûment et se cachaient dans la foule (2). On voulut mettre aussi en honneur l'exercice du catéchisme ; les personnes âgées y étaient toujours en beaucoup plus grand nombre que les enfants : c'était un empressement incroyable pour y pénétrer. Il faut joindre à cela les prônes de M. du Hamel, qui ne faisaient pas moins de bruit (3) ; et, enfin, la vogue extraordinaire de ce nouveau directeur parmi les dames de la paroisse, dont il était continuellement assiégé (4). Tout cela avait le nom spécieux de réforme. Mais c'était surtout par la pénitence publique qu'on prétendait faire revivre, dans la paroisse de Saint-Merri, la pureté des premiers temps †.

M. du Hamel, lorsqu'il était curé au diocèse de Sens, avait distingué les pénitents en quatre ordres. Ceux qui n'étaient coupables que de péchés secrets, formaient le premier ; ils assistaient à l'office tout au bas de l'église, et

(1) *La réalité du projet de Bourg-Fontaine, démontrée par l'exécution*, t. 1, p. 224, 230.

(2) *Mémoires de Feytaud*, p. 57, 58, 60. *Ms. de la Bibl. Mazurine*.

(3) *Ibid.* pag. 46. — *Mémoires pour servir à la vie de M. du Hamel*, *Ms. de la Bibl. de l'Institut*, in-8°, n. 119. — *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, l. v, p. 169. — *Journaux de des Lions*, pag. 93.

(4) *La réalité*, etc. p. 230, 231.

† Le vicaire de Belleville, près Paris, succursale de la paroisse de Saint Merri, entreprit, pour faire revivre, disait-il, les mœurs de l'Eglise primitive, de ne plus baptiser, dans sa paroisse, que le Samedi-saint, et de rétablir l'immersion comme essentielle (5).

(5) *Journaux de des Lions*, p. 45.

séparés des autres paroissiens de quatre pas de distance. Le second était de ceux qui avaient eu quelque démêlé avec leur prochain, mais sans scandale; c'était hors de l'église et sous le vestibule qu'ils se plaçaient. Le troisième degré était de ceux qui avaient commis quelque péché scandaleux; on les reléguait dans le cimetière. Enfin ceux qui étaient longtemps demeurés dans le péché, allaient se placer sur une petite colline, d'où ils découvraient l'entrée de l'église. Tous ces pénitents devaient demeurer pieds et tête nus, durant l'office, et ajouter encore d'autres mortifications, comme les jeûnes, les disciplines publiques, la haire (1). A Saint-Merri, M. du Hamel fit adopter ces nouvelles pratiques, en y apportant toutefois plusieurs modifications; et, pour les accréditer plus promptement, les ecclésiastiques de cette paroisse se mirent à enseigner que l'absolution sacramentelle, sans la satisfaction, était nulle (2). La pénitence la plus ordinaire qu'ils imposaient, c'était d'obliger les pénitents à se tenir au bas de l'église, et même hors du portail, surtout à ne point jeter les yeux sur le saint-Sacrement. On rapporte qu'une très-vertueuse fille, l'ayant entrevu par mégarde, courut aussitôt dans la rue voisine, de peur de le voir et de l'adorer, et qu'elle aurait persévéré dans ses vaines craintes, si un prêtre de Saint-Sulpice (3), à qui on la conduisit pour la calmer, ne l'en eût délivrée en dissipant son illusion (4). On imposait aussi pour pénitence ce qu'on appelait des heures de larmes, et qui consistaient à faire des efforts pour pleurer durant ce temps (5). Les disciplines étaient d'un fréquent usage. On racontait même que les disciplines de Saint-Merri s'assemblaient à quatre heures du matin, dans une chapelle de cette église, et s'y livraient de concert à toute leur ferveur. Au moins est-il certain qu'il y avait alors à Paris de ces flagellantes, et que les plus modérés du parti craignaient qu'à la fin ces excès ne donnassent lieu à

(1) Notice sur Port-Royal, etc t. 1, p. 636.

(2) Journaux de des Lions, p. 41.

(3) M. Philippe.

(4) Ibid. pag. 44.

(5) Ibid. p. 43.

IX.

Excès des pénitences publiques. Exils volontaires.

des scandales pl
la conduite de M
et ne renouvelas
ques.

Les femmes su
pénitence avec ta
rurent, et que d'
quittaient les vil
citait, entre autr
revêtu d'habits
d'Issy, près de P
une espèce de gr
sortait de terre. I
parmi les dévotes
autre Pélagie-la
Port-Royal-des-C
La protection d
d'Anne d'Autric
d'augmenter leur
voyait accourir à
même des plus
Luynes et de Li
avaient fait cons
s'y retirer de ten
vaient accréditer
l'amour des nou
quer les fâcheux
dans la paroisse.
» profonde désol
» fidélité que je
» que Dieu m'a d
» Roi même dev
» paroisse, et do
» cette tentation
» obéissance for

des scandales plus graves encore que ceux qu'accréditait la conduite de M. du Hamel, de l'aveu de ses amis (1), et ne renouvelassent les horreurs des anciens Gnostiques.

Les femmes se livrèrent à ces nouvelles pratiques de pénitence avec tant d'emportement, que plusieurs en moururent, et que d'autres en devinrent folles. Les plus zélées quittaient les villes pour s'ensevelir dans les déserts. On citait, entre autres exemples de ce genre, une fille, qui, revêtue d'habits de pénitence, demeurait entre le village d'Issy, près de Paris, et la ferme des Moulineaux, sous une espèce de grotte, creusée dans une petite roche qui sortait de terre. Elle était en grande réputation de sainteté parmi les dévotes du parti, qui allaient la voir comme une

autre Pélagie-la-Pénitente (2). Les exils volontaires à Port-Royal-des-Champs étaient devenus fort à la mode. La protection de l'autorité diocésaine, et la douceur d'Anne d'Autriche, avaient laissé aux solitaires la liberté d'augmenter leur nombre et d'embellir leur désert. On y voyait accourir à l'envi des personnes de tout état (3), et même des plus distinguées du royaume. Les ducs de Luynes et de Liancourt, paroissiens de Saint-Sulpice, y avaient fait construire de vastes et beaux ermitages pour s'y retirer de temps en temps (4); et de tels exemples de-

vaient accréditer rapidement, dans les classes inférieures, l'amour des nouveautés. Il était aisé, en effet, de remarquer les fâcheux résultats qu'il produisait chaque jour dans la paroisse. « Je ne puis sans douleur et sans la plus » profonde désolation, écrivait M. Olier, à cause de la » fidélité que je dois à mon ministère, voir des ouailles » que DIEU m'a données, fréquenter des assemblées que le » Roi même devrait défendre. Plusieurs personnes de ma » paroisse, et dont je dois répondre à DIEU, entrent dans » cette tentation malgré mes conseils, et joignent à la dés- » obéissance formelle à leur supérieur naturel, le mal

(1) *Journaux de des Janss.*, p. 157, 158, 159.

(2) *La réalité du projet de Bourg-Fontaine*, t. 1, p. 233, 234.

(3) *Notice sur Port-Royal, par Petitot. — Recueil des Mémoires*, t. xxii, p. 75.

X.

Beaucoup de paroissiens de Saint-Sulpice sont séduits par la nouveauté.

(4) *Ibid.*, pag. 108. — *Histoire de l'abbaye de Port Royal*, t. 1, p. 203, 205, 1. iv, p. 421.

» d'entrer de cœur et d'esprit dans toute l'étendue de ces
 » nouvelles opinions, autant qu'ils en peuvent comprendre,
 » et cela contre leur état, leur condition et l'humilité
 » chrétienne (1). » Mais le plus pernicieux de tous les
 effets que produisaient ces désolantes doctrines, était un
 refroidissement universel pour la sainte Communion. Dans
 la plupart des paroisses, il était facile de remarquer que
 la sainte Table n'était plus fréquentée comme auparavant ;
 et, au témoignage de saint Vincent de Paul, on comptait
 déjà jusqu'à trois mille communians de moins dans la
 seule paroisse de Saint-Sulpice (2).

Ce fut pour M. Olier une sorte de nécessité d'élever
 enfin la voix, et de signaler publiquement le venin de ces
 perfides pratiques. Comme elles semblaient tirer toute
 leur force du crédit et de la qualité de ceux qui les propa-
 geaient, il voulut les flétrir du haut de la chaire, en pré-
 sence d'un nombreux et imposant auditoire, espérant en
 inspirer plus d'horreur par l'approbation tacite que cette
 assemblée donnerait à son discours. Il choisit, en effet,
 le jour même de la fête de Saint-Sulpice (3), et l'auditoire
 fut des plus augustes qu'on y eût jamais vus ; car, outre la
 Reine (4) et sa Cour, on y remarqua des Archevêques, des
 Évêques, des généraux d'Ordres † (5), et beaucoup
 d'autres personnes, séculiers et ecclésiastiques de haute
 distinction. Les erreurs qu'il s'efforça de réfuter dans
 cette action solennelle, et qui faisaient le plus de mal
 parmi les Fidèles, étaient la nécessité de la pénitence pu-

(1) *Lettres ant. de M. Olier*, p. 377.

(2) *Vie de saint Vincent*, par Collet, t. 1, p. 329.

(3) *Journal de Saint-Amour*, 6^e part. ch. xi, p. 407, 408.

(4) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 76.

(5) *Remontrance chrétienne et charitable à M. Olier*, par le Père des Mares, in-4^e, p. 23.

(6) *Grandet, Vis. Ms. A. 1, p. 126. Supplément.*

† Parmi ces généraux d'Ordres, il faut placer, selon toutes les apparences, le Père Innocent de Catagironne, général des Capucins, qui est mort en odeur de sainteté, et de qui l'on rapporte plusieurs miracles. Un jour, M. Olier lui demandant ce qu'il pensait des nouvelles opinions, la réponse de ce saint religieux fut qu'il les regardait comme la semence de plusieurs hérésies : *Multarum haresum militidetur seminarium* (6).

blique pour
 tion lorsqu'e
 de la contriti
 qu'elle paraît
 la Sorbonne a
 tion au Saint
 premier proj
 avait noté ce
réside dans
publique (1).
 alléguait les p
ne faites pé
 » chers frère
 » tière de la p
 » peu de fruit
 » injurieux q
 » qu'il y a d
 » Notre-Seign
 » *Si vous ne*
 » *similiter pe*
 » vieux, sains
 » qui a pris u
 » sion, périra
 » Jésus-Christ
 » extérieure,
 » faut quitter
 » ne peuvent
 » cessaires à
 » d'introduire
 » velles pour

† Nous rappo
 pour servir de
 Jansénistes, que
 quelle il prit be

blique pour tous les pécheurs, et l'inutilité de l'absolution lorsqu'elle n'est point précédée de la satisfaction et de la contrition parfaite. La première, toute déraisonnable qu'elle paraît d'abord, était cependant si accréditée, que la Sorbonne avait eu dessein d'en demander la condamnation au Saint-Siège; du moins le docteur Cornet, dans un premier projet de condamnation des erreurs nouvelles, avait noté cette proposition : *La puissance des clefs ne réside dans l'Eglise, que pour ceux qui font pénitence publique* (1). Pour en montrer la fausseté, M. Olier alléqua les paroles du Sauveur dans saint Luc : *Si vous faites pénitence, vous périrez tous †*. « Mes très-chers frères, dit-il, que je vous éclaircisse cette matière de la pénitence, qui fait à présent tant de bruit et si peu de fruit, puisque les discours inutiles, contentieux, injurieux qu'on tient là-dessus, tendent à dissiper ce qu'il y a de pénitence dans les âmes. Ces paroles de Notre-Seigneur ne regardent-elles pas tous les hommes : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous : omnes similiter peribitis?* Oui, grands et petits, jeunes et vieux, sains et malades, riches et pauvres, tout homme qui a pris un plaisir criminel, s'il n'en a horreur et aversion, périra. Mais, se servant de termes si universels, JÉSUS-CHRIST ne peut pas parler de cette pénitence extérieure, qui fait dire de nos jours à plusieurs, qu'il faut quitter le monde et aller au désert, puisque tous ne peuvent quitter les villes, le trafic et le négoce nécessaires à la vie (2). On allègue, il est vrai, la nécessité d'introduire de temps en temps des pratiques nouvelles pour réveiller la ferveur. Sans doute, il est juste

XI.

M. Olier prêcha contre le rétablissement de la pénitence publique.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères Rome. Supplément, 1639, de Janvier à Juillet. Lettre de l'Évêque de Rodez au cardinal Mazarin.

(2) Fragment aut. du discours de M. Olier.

† Nous rapportons ici un fragment du discours de M. Olier, tant pour servir de correctif aux fausses relations qu'en publièrent les Jansénistes, que de monument à l'histoire de cette controverse, à laquelle il prit beaucoup de part.

» et utile que les choses changent, les hommes étant
 » touchés ordinairement par la nouveauté. Ainsi l'Esprit
 » de Dieu, qui, dans un temps, avait jugé les pénitents
 » publics, utiles à l'Eglise, leur substitua les saints reli-
 » gieux, qui, sous leur extérieur de mortification, ont
 » porté l'exemple des pénitences des déserts et l'horreur
 » du péché au milieu des villes. Mais, dans l'Eglise, c'est
 » à Dieu seul d'établir un ordre de choses nouveau; et
 » alors il ne manque pas de l'approuver par des hommes
 » insignes en miracles, en vertus, et en dons du Saint-Es-
 » prit, qui font paraître, avec évidence et certitude pour
 » l'Eglise, que cette nouveauté est de lui. De plus, le
 » Saint-Esprit, véritable directeur de l'Eglise, donnant
 » ce mouvement aux inférieurs, donne aussi au chef, qui
 » est le Pape, l'inclination de l'approuver; quand ce divin
 » Esprit vient à mettre en mouvement un membre pour
 » donner des démarches et des progrès au corps, le chef
 » y consent et les autres membres n'y résistent pas. Je ne
 » sais si l'on observe ces méthodes dans l'institution nou-
 » velle de ces pénitences. Je ne sais si l'on est soumis au
 » Saint-Siège, ou si l'esprit qui les reproduit n'est pas le
 » même qui fait écrire contre lui et s'élever contre sa
 » sainte puissance. Je ne sais si c'est avec démission de
 » leurs propres lumières, que ceux dont je parle proposent
 » leurs sentiments; ou plutôt que d'excès, que d'aigreur!
 » Mon Dieu, voit-on dans de tels procédés l'esprit d'un
 » saint François, qui veut paraître un fou, un ignorant,
 » un pauvre misérable pécheur et le plus grand pécheur
 » du monde? qui le premier donne l'exemple de ce qu'il
 » dit, qui souffre avec plaisir les mépris et les injures?
 » D'ailleurs, ces pénitences étant pour tout le monde,
 » comme on le prétend, il faudrait que Dieu les approuvât
 » par des dons plus excellents, et des miracles plus écla-
 » tants que ceux qui ont prouvé la mission de tous les fon-
 » dateurs d'Ordres, puisque ceux-ci allaient seulement à

» donner leur
 » pas à tout le
 M. Olier, par
 l'opinion qui
 geant la satisf
 dans le sacrem
 Il soutient que
 trine enseigné
 clarée conform
 assemblées gé
 ces paroles du
 peuvent s'ent
 pour être justi
 mes : « Chréti
 » gueur a vou
 » sacramentell
 » disposition s
 » charité, n'a
 » comme on l'
 » vent par le s
 » parfaite char
 » la croix. Car
 » délivrer du m
 » ler ni dans u

† « De dilectione
 » ita ad sacramen
 » quisita, ne nec
 » ex sacrosancta
 » ne quis pulet i
 » tionem, eam qu
 » antequam actu
 » ne quis pulet in
 » et spei actus, n
 » fontem (†).

» donner leurs pratiques à quelques particuliers, et non pas à tout le corps des Fidèles (1). »

(1) *Diversa scripta spiritualia de M. Olier, t. III.*

XII.

M. Olier soutient la suffisance de l'attrition dans le sacrement de Pénitence. Il soutient que l'attrition suffit dans le sacrement; doctrine enseignée depuis dans tous nos catéchismes, et déclarée conforme au saint concile de Trente, par l'une des assemblées générales du clergé †. Après avoir montré que ces paroles du Sauveur : *Si vous ne faites pénitence, ne pouvez s'entendre de la contrition parfaite, nécessaire pour être justifié hors du sacrement*, il conclut en ces termes : « Chrétiens, je demande de vous ce que Notre-Seigneur a voulu rendre plus facile, qui est la pénitence sacramentelle. Celle-ci n'oblige pas de nécessité à une disposition si pure. Les âmes qui n'ont pas la parfaite charité, n'ayant encore que le principe de l'amour, comme on l'exige des adultes, pour les baptiser, reçoivent par le sacrement de Pénitence la participation à la parfaite charité de Jésus-Christ mourant pour nous sur la croix. Car ce sacrement est une seconde table pour se délivrer du naufrage. Il faut donc tenir le milieu, et n'aller ni dans une extrémité ni dans une autre, si vous ne

M. Olier soutient la suffisance de l'attrition dans le sacrement de Pénitence.

† « De dilectione Dei, sicut ad sacramentum Baptismi in adultis, ita ad sacramentum Pœnitentiæ, quæ est laboriosus baptismus, requisita, ne necessariam doctrinam omittamus, hæc duo imprimis ex sacrosancta synodo Tridentina docenda esse duximus. Primum, ne quis putet in utroque sacramento requiri, ut præviam contritionem, eam quæ sit caritate perfecta, et quæ cum voto sacramenti, antequam actu suscipiatur, hominem Deo reconciliet. Alterum, ne quis putet in utroque sacramento securum se esse, si præter fidei et spei actus, non incipiat diligere Deum, tanquam omnis justitiæ fontem (1).

(2) *Declarat. an. 1700, tit. 4.*

» voulez périr. Il y a de l'abus dans l'indulgence et la fa-
 » cilité de plusieurs ministres, et il y a de l'exès dans la
 » rigueur des autres. Le malin fait semblant de vouloir
 » bannir l'abus de quelques particuliers, et il veut ou abo-
 » lir les sacrements dans l'Eglise, ou les porter à des ex-
 » trémités excessives, contraires à l'esprit de Jésus-
 » CHRIST (1). »

(1) *Fragment aut. du discours de M. Olier.*

XIII.

Remontrance du Père des Mares à M. Olier. Idée de cet écrit.

(2) *Journal de Saint-Amour*, 6^e part. ch. xi, p. 407, 408.

(3) *Œuvres d'Arnauld*, tom. xix, 2^e Lettre, p. 375.

(4) *Cette Remontrance, d'environ 30 pages in-4^o, est datée du 18 février 1653. — Continuation de Fleury, Ms. aut. du Père Fabre, liv. cccxii, n. 46. — Hermant, Histoire. Ms. l. viii, ch. xvii. — Dupin, Histoire ecclésiastique, t. iv, p. 654. — Articles des plus grands hommes de l'Oratoire, Ms in-4^o, p. 533, par le P. Adry. Archives du Royaume.*

(5) *Remontrance*, p. 3. — *Lettre aux Atacouistes*, in-12, 1782, p. 400.

(6) *Ibid.* p. 25.

Ce discours irrita violemment les Jansénistes, et leur donna lieu de se répandre en invectives contre le serviteur de DIEU. Le docteur de Sainte-Beuve en envoya une étrange relation à Rome, à Louis de Saint-Amour, son ami (2); et Arnauld, dans un emportement de colère, accusa M. Olier d'avoir déchiré, en pleine chaire, le livre de *la Fréquente communion*, et d'avoir osé faire des déclamations contre la pénitence, au mépris de la doctrine des saints docteurs (3). Mais personne ne montra moins de modération que le Père des Mares, dans un ouvrage anonyme qu'il fit imprimer en cachette, sous le titre de *Remontrance chrétienne et charitable à M. l'abbé Olier* (4), et dont il inonda tout Paris. Nous n'entreprendrons pas de répondre à ses récriminations, ni à celles qu'on lit dans d'autres ouvrages de même espèce. On y va jusqu'à imputer à M. Olier d'avoir dit que le saint concile de Trente condamne comme une hérésie la nécessité de la contrition (5). Le Père des Mares prononce, dans ce *factum*, qu'un scandale si public méritait une remontrance publique, et s'engage à montrer, par six maximes de la morale chrétienne, que M. Olier a péché mortellement et même très-mortellement, pour avoir condamné en chaire la doctrine de saint Augustin sur la grâce (6), et celle des saints Pères sur la pénitence; pour avoir offensé la vérité qui est DIEU même, et ses serviteurs (les Jansénistes) qui la défendent; comme aussi pour avoir diffamé ceux qui ne sont pas de son opinion, les faisant persécuter et éloigner des charges, tant ecclésiastiques que séculières; excitant ainsi une persé-

cution, dont Enfin, il l'a universelle, verses, de s'ét Luthérianisme et de sacrilè autel (1).

Le Père de et charitable, fait remarque: glément certain par une infu sainteté des p » conjure don » tés, ne souha » prendre com » sur ces mati » DIEU, qui pe » les plus sa » bres; enûn, » veur et pers » le voile épai » et qu'il fas » croyance tro » que le Saint » sors de sa s » paroles la ha » les vrais enfa

† Nous ne cor mais il est vrais nombre, ayant p précepteur des er peut bien présu occasion, par ce tion pour sa pers

ction, dont il est, non le martyr, mais le tyran †. Enfin, il l'accuse d'avoir usurpé l'autorité de l'Eglise universelle, pour s'être établi, dit-il, juge des controverses, de s'être même rendu coupable de Calvinisme et de Luthérianisme; et il va jusqu'à le taxer de profanation et de sacrilège, toutes les fois qu'il monte au saint autel (1).

(1) *Remontrance chrétienne et charitable*, p. 26. 27.

Le Père des Mares termine sa *Remontrance chrétienne et charitable*, par un avis important à ses lecteurs. Il y fait remarquer combien il est dangereux de suivre aveuglément certains docteurs, parce qu'on les croit éclairés par une *infusion particulière de grâce*; comme si la sainteté des personnes était la règle de notre foi. « Je vous » conjure donc, conclut-il, d'ouvrir les yeux sur ces vérités, ne souhaitant qu'elles vous portent à autre chose qu'à » prendre compassion touchant la conduite de M. Olier » sur ces matières; qu'à vous humilier et à trembler devant » DIEU, qui permet quelquefois que ceux que l'on croit » les plus saints, tombent dans de très-épaisses ténèbres; enfin, qu'à demander à Notre-Seigneur, avec fer- » veur et persévérance, qu'il dissipe, par sa miséricorde, » le voile épais que M. Olier a sur les yeux de son cœur, » et qu'il fasse connaître aux personnes qui ont une » croyance trop aveugle à tout ce qu'ils lui entendent dire, » que le Saint-Esprit n'a pas renfermé en lui tous les trésors de sa sagesse (2). » Rien ne montre mieux que ces paroles la haute estime dont jouissait M. Olier parmi les vrais enfants de l'Eglise; les préventions injustes

XIV.
Estime que les catholiques faisaient de M. Olier.

(2) *Ibid.*, pag. 29, 30.

† Nous ne connaissons pas en détail ces martyrs du Jansénisme; mais il est vraisemblable que le Père des Mares se met lui-même du nombre, ayant perdu, pour son attachement à ce parti, la place de précepteur des enfants du comte de Brienne, ministre d'Etat (3). On peut bien présumer, en effet, que M. Olier fut consulté, dans cette occasion, par cet illustre paroissien, si pénétré d'estime et de vénération pour sa personne.

(3) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. 1, liv. I^{re} ch. xxv. p. 613.

dont les hérétiques ne cessèrent de le poursuivre jusqu'à la fin ne font pas moins d'honneur à sa mémoire. Peu de temps après le sermon dont on a parlé, M. Olier étant tombé dans la paralysie (1), qui le conduisit lentement au tombeau, quelques Jansénistes en vinrent même jusqu'à regarder cette infirmité comme un châtement visible de la justice divine. « J'ai appris de M. de Sainte-Beuve, dit le Janséniste des Lions, que tous ceux qui ont choqué la vérité, ont perdu l'esprit, le bon sens et l'honneur; sont morts imbéciles, sans réputation, et dans l'opprobre : témoin... M. l'abbé Olier, qui fut quatre ans paralytique et maléficié depuis ce fameux sermon contre Port-Royal (2). »

(1) *Mémoires de M. Sandrand*, p. 76.

(2) *Journaux de des Lions*, p. 590, 591, 592.

XV.
M. Olier ne répond au Père des Mares que par son silence.

* NOTE 1, p. 230.

(3) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 49.

Le serviteur de DIEU laissa répandre toutes ces calomnies, sans y opposer d'autres armes que son silence et sa douceur; il ne fit non plus aucune réponse à la *Remontrance* du Père des Mares, aimant mieux laisser à DIEU le soin de sa défense, et donner en même temps à ses disciples un rare exemple de confiance et d'humilité*. Il souffrit même avec joie les affronts dont on le chargeait, sachant qu'ils avaient pour motif principal son attachement à la doctrine et aux sentiments du Père de Condren, son ancien maître. Cette *Remontrance*, écrivait-il à l'un de ses amis, est un effet de la haine qu'ils ont conçue contre moi, comme héritier des sentiments de ce saint personnage, dont la mémoire est odieuse aux Arnauldites, parce qu'il a été le grand adversaire de leur patriarche, M. l'abbé de Saint-Cyran (3). Mais les catholiques, que cette *Remontrance* remplit d'indignation, ne gardèrent pas tous la même réserve; et comme elle était la matière de la plupart des conversations dans la paroisse, plusieurs crurent devoir prendre hautement la défense de M. Olier. L'un des gentilshommes qu'il formait aux vertus chrétiennes, lui écrivait dans ces circonstances : « Hier, à l'occasion de cette *Remontrance* si charita-

» ble et si chre
» heure avec M
» jet, sur l'esp
» M. de Lianco
» que je parla
» qui m'aura
» procurera, à
» montrance ch

L'hôtel de L
pour tous les é
lait volontiers,
des Mares, et u
Amable de Bou
des quarante d
parti après Arn
Liancourt avai
que M. Olier
mant à la plac
pour sa femme,
le Jansénisme
n'osa plus jama
le scandale qu'
roisse, M. Olier
soumission, pa
piété. Mais, co
soumettre des e
la dispute, il l
cette controvers
de Saint-Joseph
par plusieurs d
volontiers la pr
rait lieu en pré
avaient déjà m
que (6), n'étai
dicateur de ce

« ble et si chrétienne, j'eus une conversation d'une demi-
 « heure avec M. le maréchal de Gramont, sur votre su-
 « jet, sur l'esprit de votre communauté, et sur celui de
 « M. de Liancourt et des Jansénistes; et je vous répons
 « que je parlai avec franchise. J'ai joué un personnage
 « qui m'aura bien perdu à l'hôtel de Liancourt, et me
 « procurera, à mon tour, s'il plaît à DIEU, quelque *Re-*
 « *montrance charitable* * (1). »

L'hôtel de Liancourt était, en effet, un lieu de réunion pour tous les écrivains de la secte. Le duc, qui les accueillait volontiers, avait habituellement auprès de lui le Père des Mares, et un autre défenseur ardent du Jansénisme, Amable de Bourzeis *, abbé de Saint-Martin-de-Cors, l'un des quarante de l'Académie, et le premier écrivain du parti après Arnould (2). Depuis sa conversion, le duc de Liancourt avait mené une vie si réglée et si édifiante, que M. Olier crut honorer ses paroissiens en le nommant à la place de marguillier. Mais, par complaisance pour sa femme, ce seigneur donna malheureusement dans le Jansénisme (3), et s'y engagea même si avant, qu'il n'osa plus jamais revenir sur ses pas. Voulant faire cesser le scandale qu'ils donnaient l'un et l'autre à toute la paroisse, M. Olier essaya plusieurs fois de les ramener à la soumission, par la voie de la persuasion et le langage de la piété. Mais, comme ces moyens étaient insuffisants pour soumettre des esprits raisonnateurs, et enclins par système à la dispute, il leur proposa de faire discuter les points de cette controverse, en leur présence, par le Père dom Pierre de Saint-Joseph (4). C'était un religieux Feuillant, connu par plusieurs ouvrages sur ces matières. Ils acceptèrent volontiers la proposition, à condition que la discussion aurait lieu en présence du Père des Mares (5). Celui-ci, qu'ils avaient déjà mis aux prises avec un autre docteur catholique (6), n'était pas seulement réputé le plus célèbre prédicateur de ce temps; il joignait à sa grande facilité d'élo-

* NOTE 2, p. 230.

(1) Parmi les *Lettres aut. de M. Olier*, p. 581.

XVI.

M. Olier, pour ramener M. et Mme de Liancourt, leur propose une conférence.

* NOTE 3, p. 233.

(2) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 418, 419. — *Vie d'Anubie de Bourzeis*.

(3) *Journaux*, etc. p. 73.

(4) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. 1, 51. — *Billet au Père Rapin, Jésuite*, juillet 1677. — *Histoire de l'Église du XVII^e siècle*, t. II, liv. V, ch. XV, p. 164 et suiv.

(5) *Relation véritable de la conférence tenue chez M. Olier*, in-4^o, 1682, p. 7.

(6) *Ibid.* p. 24.

cution toutes les ruses et les finesses du sophiste le plus exercé à la dispute; et, à l'école de Saint-Cyran, il s'était tellement nourri, disait-on, de la doctrine de saint Augustin, que les Jansénistes, en l'entendant, s'imaginaient entendre saint Augustin lui-même (1). Il accepta avec empressement la conférence, et répondit par une lettre que la duchesse envoya à M. Olier, pour lui faire connaître ses intentions. Il exigeait que celui qui aurait avancé quelque proposition ne fit pas difficulté de la souscrire, quand il en serait requis par sa partie; la condition fut acceptée (2).

Cette conférence, qui fit éclat dans le public, eut lieu à la fin du mois de mai 1652, au presbytère de Saint-Sulpice (3). Le duc et la duchesse de Liancourt y vinrent, accompagnés du maréchal et de la maréchale de Schomberg; et ces quatre personnes furent les seules du côté du Père des Mares. Il y en eut aussi quatre du côté du Père Feuillant, M. Olier, M. de Bretonvilliers, M. de Parlagés, docteur de Sorbonne, et M. Hudon, ancien officiel de Rodez (4). Comme la maxime la plus pernicieuse de la secte était: que la grâce manque quelquefois aux justes eux-mêmes, lorsqu'ils ne font pas le bien; M. Olier

(1) *Œuvres d'Arnauld*, tom. XVI, Pr. p. XXXI. — *Mémoire pour servir à l'histoire de P. R. par du Fossé*

(2) *Relation véritable de la conférence*, p. 7.

(3) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 76

(4) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. I, p. 54, *ibid.*

XVII.

M. Olier réduisit la dispute à une seule question, et presse en vain le Père des Mares d'y répondre.

(5) *Relation véritable de la conférence*, p. 47, 48.

ouvrit la conférence par cette question, qu'il adressa d'abord au Père des Mares, et qui fut la seule qu'on y traita: « Mon Père, condamnez-vous d'erreur ou d'hérésie l'opinion de ceux qui soutiennent qu'il y a des grâces suffisantes qui ne sont point efficaces; c'est-à-dire: Y a-t-il ou non des grâces suffisantes données par JÉSUS-CHRIST, qui soient rendues inefficaces et inutiles par le mauvais usage qu'on en fait (5)? » Le Père des Mares regardant cette question comme un écueil fatal, s'il osait l'aborder, épuisa durant trois heures entières toutes les ressources de son art pour donner le change à ses adversaires; et, au lieu de répondre, fit une exposition des divers systèmes des théologiens sur la manière d'expliquer la nature de la grâce suffisante, entre autres de celui de Molina, qu'il

taxa d'hérétique prenant à son tour n'était point prouver son a s'échauffait, lors ne cherchait qu'un manège et dit: » faire le bien i » des Jacobins, » qui ne fait pa » avoir tout le s » lui offre de sa Ces paroles, Père des Mares un expédient peu digne d'usage tinguo encore la des textes de saint » que j'ai peu lu » mités et mes o » n'est pas ici qu » comme a fait le » siste la différen » ficace serait ur » rions: il s'agit » la grâce suffis » question génér » qu'il appréhen » presser longtem s'expliquer nette jours qu'il était i une question équ pris en divers s court, voyant l'e treprit cinq ou si

taxa d'hérétique et de pélagien. Le Père de Saint-Joseph, prenant à son tour la parole, voulut montrer que ce système n'était point condamné. Son adversaire s'engageait à prouver son assertion par saint Augustin, et la dispute s'échauffait, lorsque M. Olier, voyant que le rusé sectaire ne cherchait qu'à s'éloigner du sujet proposé, rompit ce manège et dit : « Il n'est pas question de savoir si pour » faire le bien il suffit d'avoir la grâce de Molina, ou celle » des Jacobins, ou quelque autre que ce soit ; mais si celui » qui ne fait pas le bien qui lui est commandé, a ou peut » avoir tout le secours nécessaire pour cela, et si DIEU le » lui offre de sa part. »

Ces paroles, qui coupaient court aux subterfuges du Père des Mares, furent, s'il faut en croire ce dernier, *un expédient peu sincère pour rompre la conférence, et peu digne d'une personne qui cherche la vérité.* Il distingua encore la grâce suffisante, et proposa de produire des textes de saint Augustin. « J'avoue, dit alors M. Olier, » que j'ai peu lu ce saint docteur, d'autant que mes infirmités et mes occupations ne me l'ont pas permis. Mais il » n'est pas ici question de distinguer la grâce suffisante, » comme a fait le Père des Mares ; chercher en quoi consiste la différence de la grâce suffisante et de la grâce efficace serait une difficulté dont jamais nous ne sortirions : il s'agit de répondre, en général, s'il condamne » la grâce suffisante ; et s'il refuse de répondre à cette » question générale, il paraît qu'il y cherche finesse et » qu'il appréhende la censure. » M. Olier continua à le presser longtemps sans avancer davantage. Au lieu de s'expliquer nettement, le Père des Mares protestait toujours qu'il était injuste de vouloir l'obliger à répondre sur une question équivoque, le mot de *grâce suffisante* étant pris en divers sens par les théologiens. Le duc de Liancourt, voyant l'extrême embarras du Père des Mares, entreprit cinq ou six fois de le défendre, en témoignant que

XVIII.
Conduite artificieuse du Père des Mares.

ce Père agissait de bonne foi, qu'il était étrange qu'on le pressât de la sorte ; et la duchesse à son tour se mit à en dire autant.

XIX.

Conclusion de la conférence.

(1) *Relation véritable de la conférence*, p. 23.

Alors M. Olier retranchant de la proposition ce qu'on prétendait y être ambigu, et ne parlant plus de grâce suffisante, demanda si, selon la foi catholique, il fallait reconnaître ou non des grâces qui ne fussent point efficaces (1). Comme le Père des Mares déclinait encore la question, M. Olier la réduisit à son expression la plus simple, et résuma ainsi tout le système de la nouvelle hérésie : « Signez » que, selon la foi catholique, il n'y a point de grâce suffisante qui ne soit efficace, ou renoncez à Jansénius, dont » néanmoins vous avez soutenu durant tant d'années la » doctrine dans les chaires de Paris. » Cette dernière proposition acheva de mettre dans tout son jour la mauvaise foi du Père des Mares. Il éluda encore la réponse, et dit que, s'il avait soutenu la doctrine de Jansénius, ce n'était point dans ses écrits qu'il l'avait puisée. « Hé, qui » donc vous en a imbu ? » reprit M. Olier. Le cardinal de Bérulle et M. de Saint-Cyran, répondit le Père des Mares. Au nom de Saint-Cyran, M. Olier branlant doucement la tête, dit à la compagnie : « M. de Saint-Cyran ! ha, je ne » m'en étonne pas ! » et comme l'autre prétendait que le cardinal de Bérulle avait témoigné beaucoup d'estime pour cet abbé (ce qui n'était point étonnant, le cardinal étant mort dix ans avant que le livre de Jansénius fût mis au jour), « mais, reprit M. Olier, le Père de Condren n'en » disait pas autant, ayant rompu d'amitié avec lui pour » une cause que tout le monde sait. »

Tel fut le dénouement de cette conférence, du moins c'est tout ce que nous en savons, d'après une relation composée par le Père des Mares, où il aura supprimé sans doute bien des traits qui n'étaient point en sa faveur. Le Père de Saint-Joseph nous apprend que son adversaire refusa plus de trente fois de répondre directement à la

question qu'il vit que les
vre de la
lui devenai
ne pouvaie
terie, il n'e
dans le fou
» qu'à reme
» gustin (2)

Trois mois
en publia un
ecclésiastique
des pièces q
cette Lettre,
tre le Père
Mares, prêtre
laquelle le P
écrits (3). Ain
que celui qu'
c'est-à-dire, qu
ils y étaient e
à ce moyen po

† La conférence
actes qui étaient
manquèrent pas
remporté une vic
traies ne tardère
vices, le Père de
où il donnait des
démarche ne serv
pensant avec raiso
victoire, ne prop
désarmé et battu.
les colporteurs les
de foi du Père des

question que lui proposait M. Olier (1), et que lorsqu'il vit que les armes dont il s'était muni, c'est-à-dire, le livre de la Correction et de la Grâce de saint Augustin, lui devenaient inutiles, et que toutes ses ruses de guerre ne pouvaient obliger son adversaire à changer de batterie, il n'eut autre chose à faire qu'à remettre son épée dans le fourreau ; « je veux dire, continue ce religieux, » qu'à remettre dans un sac ses traités de saint Augustin (2) †. »

Trois mois après la conférence, le Père de Saint-Joseph en publia une courte relation, sous le titre de *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque*. Le docteur Arnauld, muni des pièces que lui fournit le Père des Mares, opposa à cette *Lettre*, la *Relation véritable de la conférence entre le Père dom Pierre de Saint-Joseph et le Père des Mares, prêtre de l'Oratoire, chez M. l'abbé Olier*, et à laquelle le Père de Saint-Joseph répondit par divers écrits (3). Ainsi cette conférence n'eut point d'autre effet que celui qu'ont ordinairement ces sortes de disputes, c'est-à-dire, que les partisans de l'erreur en sortirent comme ils y étaient entrés (4). M. Olier eut cependant recours à ce moyen pour ne rien omettre des devoirs qu'impose la

(1) *Première lettre d'un ecclésiastique à un évêque*, in-4°, p. 5.

(2) *Deuxième lettre*, *ibid.*

(3) *Œuvres d'Arnauld*, tom. xvi, *ibid.* — Dupin, *Histoire ecclésiastique*, t. iv, p. 634.

(4) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. 1, p. 51, *ibid.*

† La conférence étant ainsi rompue, M. de Liancourt se saisit des actes qui étaient sur la table de M. Olier (5), et les Jansénistes ne manquèrent pas de publier partout que le Père des Mares y avait remporté une victoire complète. Comme cependant des bruits contraires ne tardèrent pas à se répandre dans Paris et dans les provinces, le Père des Mares envoya au Père de Saint-Joseph, un écrit où il donnait des explications sur ce qu'il avait avancé. Une pareille démarche ne servit qu'à confirmer la vérité de sa défaite, chacun pensant avec raison qu'un homme qui aurait remporté une pleine victoire, ne proposerait pas des accommodements à un ennemi désarmé et battu. Ces explications firent du reste tant de bruit, que les colporteurs les criaient sur le Pont-Neuf, sous le nom de *Confession de foi du Père des Mares*.

(5) *Relation véritable de la conférence*, p. 45.

NOTE 4, P.
235.

XX.
Combien l'hé-
résie du Jansé-
nisme influait
sur les mœurs.

charge pastorale ; comme un médecin qui ne laisse pas de donner toujours des remèdes à un malade, quoique avec bien peu d'espérance de succès *.

Pour justifier le zèle du serviteur de Dieu, il ne sera pas inutile de remarquer ici que le Jansénisme ne fut pas, comme on se le persuade faussement, une erreur abstraite et métaphysique. Il tendait au contraire à autoriser les plus monstrueux dérèglements † ; et cette conséquence découlaît naturellement de la proposition que M. Olier attaqua dans la conférence, et qui faisait alors la matière de presque toutes les conversations. « Ils enseignent, » écrivait-il, parlant de ces nouveaux docteurs, que ja-
» mais ils ne font le mal que par le défaut de la grâce, Dieu
» la retirant sans sujet à sa créature, et la faisant ainsi
» trébucher. Ils publient et prêchent que, quand nous tou-
» bons, ce n'est que par faute de grâce et non par l'abus de
» notre liberté, et qu'ainsi les commandements de Dieu
» nous sont impossibles. Voyez quelle doctrine, et quel
» prétexte aux négligents et aux libertins. Ils sont venus,
» disent-ils, pour humilier les hommes, en apprenant que
» la grâce est principe de tout ; comme si le corps de l'E-
» glise ne l'enseignait pas à ses enfants. Voyez quelle est
» cette humilité, qui fait que le pécheur ne s'accuse jamais
» d'être la cause entière du mal, mais qu'il en accuse Dieu,
» comme s'il ne voulait pas que nous fissions le bien, le
» bien qu'il nous commande, et pour l'accomplissement
» duquel il est mort sur la croix et a versé tout son
» sang (1). » Ce langage impie était devenu si populaire,
que plusieurs le portaient dans le saint tribunal en confes-

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
574, 575.

(2) *Vie de saint*
Vincent, par Col-
let.

† *Saint Vincent de Paul* nous apprend que les Jansénistes ne pouvaient souffrir d'entendre dire que *l'homme résiste à la grâce* ; et lui-même, par horreur pour cette détestable doctrine, répéta long-temps, deux fois, lorsqu'il récitait les Litanies du saint nom de JESUS, les paroles suivantes : *A neglectu inspirationum tuarum libera nos Domine* (2).

sant leurs pe
d'une person
sacrés, osa l
lui avait ma
même à se r
Saint-Amour
confesser à l

Ces doctrin
rapides à la
rent bientôt
les insérer d
qu'à supprin
dic de la Fa
posa enfin l'e
comme le ré
que les comm
Saint-Amour
en appelèrent
teurs bien in
ture était por
des mesures
sion (4) ; et d
M. Olier réso
voyage de Rom
il alla consul
ce voyage qu'
que le corps
fit au Pape
pour l'assem
d'un commu
Parlement, a
recours à Rom
séances réglé
la discorde, il
culier, une let

sait leurs péchés, et on cite, entr'autres exemples, celui d'une personne qui, ayant violé les engagements les plus sacrés, osa bien dire, dans son accusation, que la grâce lui avait manqué trois fois (1). Ces braves commençaient même à se répandre à Rome; et, au rapport du docteur de Saint-Amour, on y disait que s'accuser ainsi, c'était se confesser à la mode (2).

Ces doctrines désastreuses firent néanmoins des progrès rapides à la faveur des troubles politiques, et pénétrèrent bientôt dans la Sorbonne, où des bacheliers osèrent les insérer dans leurs thèses, et portèrent l'audace jusqu'à supprimer les corrections des censeurs. Le syndic de la Faculté, s'en étant plaint vivement (3), proposa enfin l'examen de cinq propositions * qu'il regardait comme le résumé de toutes ces doctrines; mais tandis que les commissaires faisaient cet examen, le docteur de Saint-Amour amena soixante de ses collègues, qui tous en appelèrent au Parlement comme d'abus. Alors les docteurs bien intentionnés, voyant qu'une cause de cette nature était portée à un tribunal laïque, songèrent à prendre des mesures pour obtenir du Saint-Siège une décision (4); et ce fut vraisemblablement pour ce motif que M. Olier résolut, sur ces entrefaites, d'entreprendre le voyage de Rome. Car nous lisons que, durant l'été de 1649, il alla consulter la très-sainte Vierge, à Notre-Dame, sur ce voyage qu'il méditait (5). Il parut cependant convenable que le corps épiscopal, plutôt qu'une simple Université, fit au Pape cette demande. Les Evêques, réunis à Paris pour l'assemblée générale, résolurent, en effet, d'en écrire d'un commun accord; mais craignant avec raison que le Parlement, accoutumé à se mêler de tout, n'empêchât le recours à Rome, s'ils en délibéraient entre eux dans des séances réglées, ou qu'on ne parvint à semer parmi eux la discorde, ils prirent le parti de signer, chacun en particulier, une lettre commune rédigée par l'Evêque de Vabres.

(1) *histoire générale du Jansénisme*, t. II, p. 85.

— *Journal de Saint-Amour*, 5^e part. ch. xv, p. 331.

(2) *Journal de Saint-Amour*, ib. — *Œuvres d'Arnauld*, tom. xvi, Préface, p. xxxj. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Port Royal*, par M. du Fossé.

XXI.

Le clergé de France demanda au Pape un jugement solennel sur le Jansénisme.

(3) Le 1^{er} juillet 1649.

* NOTE 5, p. 235.

(4) *Mémoires chronolog. pour servir à l'Hist. ecclésiast. par le P. d'Avrigny*, 1651, avril.

(5) *Attestation aut. touchant M. Olier*, p. 184.

(1) *Mémoires du P. d'Avril*, 1795, *ibid.*

XXII.

Zèle de M. Olier pour obtenir la condamnation du Jansénisme.

(2) *Œuvres d'Arnauld*, t. XIX, *Préface histor. et critique*, p. vij et suiv.

(3) *Histoire générale du Jansénisme*.

(4) *Journal de Saint-Amour*, 5^e part. ch. IX, p. 287.

(5) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. I, p. 246.

(6) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 76.

Des copies de cette lettre furent envoyées, dans les provinces, aux Évêques absents (1), et dans Paris à plusieurs communautés religieuses. M. Olier signala encore son zèle dans cette occasion. Les Jansénistes l'ont même accusé d'avoir été du nombre des sollicitateurs qui employèrent jusqu'aux menaces pour obtenir la signature des quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq Évêques, comme aussi d'être allé dans les monastères mendier d'autres suffrages, et de les avoir extorqués par les mêmes moyens (2). Il est inutile de le justifier sur ce point. De telles inculpations doivent être regardées comme des éloges, quand on voit l'historien du Jansénisme appeler saint Vincent de Paul, qui fut le promoteur de cette affaire, « un dévot ignorant, » demi-Pélagien et Moliniste, à qui les Évêques cédèrent, » afin de se délivrer de ses importunités (3). » Nous remarquerons pourtant que le docteur de Saint-Amour, non suspect en cette matière, parlant des tentatives que fit M. Olier pour gagner les Carmes déchaussés, établis sur sa paroisse, où ils répandaient les nouvelles erreurs, n'a rien dit, quoiqu'il en eût une occasion bien naturelle, qui fasse soupçonner la prétendue violence dont il aurait usé en cette occasion : « Un religieux de cet Ordre, dit-il, » nous apprit que M. Olier était celui qui avait sollicité, » dans leur couvent de Paris, pour qu'on y souscrivit contre les propositions ; mais que leurs Pères ne l'avaient pas voulu faire (4). »

Pour hâter le succès de cette négociation, on envoya à Rome trois docteurs des plus expérimentés et des plus habiles. M. Olier, ne pouvant les y accompagner en personne, voulut au moins contribuer d'une autre manière à une si importante mission ; et, conjointement avec saint Vincent de Paul (5) et M. de Bretonvilliers, il fournit aux frais du voyage des trois docteurs et de leur séjour à Rome (6). Les Jansénistes, de leur côté, envoyèrent trois des leurs, dans le dessein de les mettre aux prises avec

les premiers, P
des Mares étai
ils ne balancèr
ociation. Mai
ne permit pas
les autres. Il le
ments dans un
mettre à cet
dans cette circ
de son éloquen
rain Pontife av
de juger ce di
» dire, rappor
» Amour, que j
» prêcher à Pa
» dire à des ge
» autrefois que
» parla jusqu'à
» ble de lire les
» malgré le ch
» parlé. Il rem
» papier où il e
Ce fut peu ap
tion solennelle
la nouvelle à Pa
» crois que dan
» fera des feu
» Navarre, qu'à
» main-l'Auxen
M. Olier était
Personne peut-
la condamnation
procédés plus
l'égard de ceu
leur et de pass

les premiers, pour éterniser la dispute; et comme le Père des Mares était le plus redoutable champion de la secte, ils ne balancèrent pas à lui confier le succès de cette négociation. Mais Innocent X, qui pénétra leur dessein, ne permit pas aux députés Jansénistes de disputer avec les autres. Il les invita seulement à exposer leurs sentiments dans une grande assemblée (1); et il fallut se soumettre à cet ordre (2). Le Père des Mares déploya dans cette circonstance solennelle toutes les ressources de son éloquence; du moins, il parla devant le souverain Pontife avec la même confiance que si c'eût été à lui de juger ce différend. « Je ne me lasserai jamais de » dire, rapporte dans son Journal le docteur de Saint- » Amour, que jamais je n'ai ouï le Père des Mares mieux » prêcher à Paris, qu'il parla en cette occasion. C'est tout » dire à des gens qui ont été assez heureux pour entendre » autrefois quelques-unes de ses prédications. Enfin, il » parla jusqu'à ce que, la nuit arrivant, il lui fut impossi- » ble de lire les textes dont il s'était muni, et qu'on lui dit, » malgré le charme de son éloquence, qu'il avait assez » parlé. Il remit néanmoins au Pape cinq ou six mains de » papier où il exposait ses sentiments * (3). »

Ce fut peu après, que le Pape publia enfin sa constitution solennelle, *Cum occasione*. Dès qu'on en eut appris la nouvelle à Paris, les Jansénistes en furent atterrés. « Je » crois que dans peu de jours, écrivait l'un d'eux, on en » fera des feux d'artifice, aussi bien en Sorbonne et à » Navarre, qu'à saint Louis, sans parler de Saint-Ger- » main-l'Auxerrois et de Saint-Sulpice (4). » Néanmoins, M. Olier était bien loin d'affecter ces airs de triomphe. Personne peut-être n'avait désiré plus ardemment que lui la condamnation du Jansénisme; personne aussi n'usa de procédés plus humbles, plus doux, plus charitables à l'égard de ceux qui l'avaient soutenu avec tant de chaleur et de passion. La bulle fut répandue dans le public,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Rome 1653. Lettre de M. de Falaucuy à M. de Brienne, du 3 février 1653.

(2) *Vie de saint Vincent*, par Collet. t. 4, p. 545.

* NOTE 6, p. 236.

(3) *Journal de Saint Amour*, 6^e part. ch. xxii, p. 484, 502.

XXIII.

Douceur de M. Olier envers les Jansénistes après leur condamnation.

(4) *Ibid* part. vu. ch. iii. p. 530.

le premier juillet; et le 6 du même mois, étant à Verneuil pour y rétablir sa santé, il écrivait à M. de Bretonvilliers :
 « Ma pensée serait, dans ce commencement, de ne point
 » blesser les Jansénistes, mais d'agir envers eux avec
 » douceur et grande ouverture de cœur, pour les attirer
 » à l'union, et les faire servir à la gloire de DIEU et au
 » bien de l'Eglise. Si tous les sujets qui se sont séparés
 » s'unissaient simplement et cordialement dans la cha-
 » rité, on se trouverait bien forts contre les pécheurs, et
 » pour avancer la gloire de DIEU dans son clergé. Je vous
 » supplie de vous informer de M. du Four, quels sont les
 » sentiments de M. de Liancourt, et sa conduite sur cette
 » affaire; et s'il voudrait entrer dans ces vues, pour ré-
 » parer par-là le tort qu'il a fait à l'Eglise, dont un jour
 » il se trouvera accusé et chargé devant DIEU. Car autant il
 » a servi à élever ce parti et à le révolter, autant il doit
 » travailler maintenant à le détruire et à le ramener dans
 » la sainte Eglise (1). »

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
103, 104.

XXIV.
 Subterfuge
 des Jansénistes
 pour décliner
 le jugement
 d'Innocent X.

Loin de partager ces sentiments, les Jansénistes prétendirent que la constitution d'Innocent X n'avait point condamné leur doctrine. Comme ils avaient présenté au Pape un écrit à trois colonnes, dont la première exprimait le sens Calviniste qu'on pourrait attacher à chacune des cinq propositions; la seconde, le sens particulier qu'ils y attachaient eux-mêmes; et la troisième, celui des catholiques; ils publièrent, à Paris, que la condamnation tombait sur la première colonne seulement. « Lorsque la bulle eut été distribuée, rapporte à ce sujet un annaliste de la secte, on redoubla les *Te Deum* et les actions de grâces dans Saint-Sulpice et dans Saint-Germain-l'Auxerrois. Les personnes équitables remontrèrent cependant que cette bulle ne pouvait être appliquée, de bonne foi, à la doctrine des disciples de saint Augustin. Et il y en eut qui, par leur charité particulière pour le curé de Saint-Germain, lui firent observer sa méprise. Mais comme le

» curé était au
 » avec tous le
 » étaient cond
 » qu'ils sout
 » ne firent au
 » veau sujet d
 » M. de Gondi,
 » pour leur pl
 » *fondu** du P
 » la Cour de fa
 » se rendit enfi
 » fut publiée, le
 » ses. Plusieurs
 » observations
 » mel, qui en
 » tinance jusqu
 » braire, chez d
 » Les Janséni
 » de mettre à
 » puis plusieurs
 » erreurs en Fr
 » réussi, au mo
 » dent de M.
 » connue sous
 » en 1632 par
 » approuvée pa
 » que, et confir
 » avait pour fin
 » des nouveau
 » relations dan
 » crédit, et dépe
 » Jansénistes, a
 » solu de se ré
 » chement inv
 » catholique, i

« curé était attaché aux sentiments de M. Olier, qui tenait, avec tous les siens, que les disciples de saint Augustin étaient condamnés par la bulle, et que ces propositions qu'ils soutenaient étaient des erreurs, ces remontrances ne firent aucune impression sur son esprit (1). » Un nouveau sujet de déplaisir pour les Jansénistes, fut que M. de Gondi, archevêque de Paris, leur protecteur, et qui pour leur plaisir avait déjà condamné le *Jansénisme confondu* du Père Brisacier, Jésuite, se voyant pressé par la Cour de faire un mandement en faveur de la bulle, se rendit enfin, quoiqu'à regret; et, par son ordre, la bulle fut publiée, le 20 du même mois, dans toutes les paroisses. Plusieurs curés se permirent néanmoins en chaire des observations qui allaient à en éluder le sens; et M. du Hamel, qui en fit lecture sans rien ajouter, porta l'impertinence jusqu'à lire le nom et l'enseigne même du libraire, chez qui se vendait la bulle (2).

Les Jansénistes, se voyant condamnés, s'efforcèrent alors de mettre à exécution un moyen qu'ils méditaient depuis plusieurs années, pour propager impunément leurs erreurs en France; et tout porte à croire qu'ils y auraient réussi, au moins pour un temps, sans le zèle ferme et prudent de M. Olier. Il existait à Paris une congrégation connue sous le nom de *Propagation de la Foi*, formée en 1632 par le Père Hyacinthe, prédicateur Capucin, approuvée par l'Archevêque, par le Saint-Siège apostolique, et confirmée par lettres patentes du Roi. Cette société avait pour fin la conversion des protestants et l'assistance des nouveaux catholiques (3). Comme elle étendait ses relations dans toute la France, qu'elle jouissait d'un grand crédit, et dépendait immédiatement de l'Archevêque, les Jansénistes, assurés de la protection du Prélat, avaient résolu de se réfugier dans ce corps comme dans un retranchement inviolable, où, sous prétexte de défendre la foi catholique, ils pourraient librement répandre leurs er-

(1) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. II, liv. IX, ch. VII, p. 417, 419.

* NOTE 7, p. 237.

(2) *Ibid* ch. XII, p. 474, 491, 492. — *Mémoires de M. Feydeau*, p. 428, Ms. de la Bibl. Mazarine. — *Lettre d'un docteur catholique à une dame de condition*, etc. in-4°, 1655, p. 42.

XXV.

Les Jansénistes veulent s'emparer de la *Propagation de la Foi*. Zèle de M. Olier.

(3) *Gallia christiana*, t. VII, col. 1003, 1004.

reurs. Plusieurs y entrèrent en effet. Dès que M. Olier eut pénétré leur dessein, il voulut, pour le déjouer, entrer lui-même dans cette compagnie, avec le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, M. Colombel, son ami; et cette résolution alarma les Jansénistes. « Quelques-uns, » dit l'annaliste déjà cité, représentèrent aux membres de » la société, que M. Olier et son confrère étaient capables » de leur susciter, eux seuls, plus d'affaires que tout le » reste des particuliers ensemble; qu'ils devaient tout ap- » préhender d'eux, et se conduire dans leur réception avec » beaucoup de circonspection et de sagesse. Mais DIEU, » dont toute la conduite est cachée aux hommes, ajoute- » t-il, permit qu'ils y fussent reçus, pour exercer la com- » pagnie, et la récompenser, par la persécution qu'ils » devaient attirer sur elle, de tous les services qu'elle » avait rendus à l'Eglise depuis son établissement (1). » Les Jansénistes avaient craint que M. Olier, après être entré dans cette société, ne fût élu à quelque'une des premières charges, et qu'il ne se servit de son autorité pour exclure du corps ceux qui étaient accusés de Jansénisme, et empêcher les autres d'y être reçus. La chose arriva en effet de la sorte. M. Olier fut nommé à l'une des principales dignités (2); et, après la condamnation du Jansénisme, il s'opposa, par-devant l'Archevêque de Paris, à la réception de deux prêtres exclus l'un et l'autre du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour avoir refusé de se soumettre à la bulle, et reçus depuis dans la communauté de Saint-Jean-en-Grève, dont le curé, Pierre Loysel, s'était déclaré leur protecteur. Mais voyant que l'Archevêque n'avait aucun égard à une opposition si légitime, il crut que la place qu'il occupait dans cette compagnie, et le zèle de la foi, l'obligeaient de porter ses plaintes à la Cour. Il s'adressa donc à la Reine; et cette démarche donna lieu à une négociation entre la Cour et l'Archevêché. Le Prélat, faible par caractère, déclara d'abord qu'il ne

(1) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. II, liv. X, p. 669, 670, *ibid.*

(2) *David Blondellus, in præfatione libri Albertini de Eucharistia.*

XXVI.

Conduite de l'Archevêque et il défend de nommer M. Olier à la charge de directeur.

révoquerait par le cardinal Mazarin l'affaire, il chassa deux candidats.

Les Jansénistes, connaissant la faiblesse de son autorité, se firent un point d'honneur de s'efforcèrent de donner l'impression sur la nouvelle ordonnance des candidats, ainsi que sur tous les autres, comme l'élection, la conjoncture, et le seul de porter le recteur, il en fut l'exclusion formelle, il déclara coup de vignette l'élection contre la place un ecclésiastique la maison de Saint-Jean-en-Grève, espérant rendre inviolable l'ecclésiastique de France (3) *.

Dès ce moment ses vœux cessèrent et furent au Con-

† Le cardinal, âgé, avait recouvré son jugement, après son exil, avec toute la gloire des plus signalés s-

révoquerait pas ses ordres; puis sachant que le Roi et le cardinal Mazarin prenaient aussi une grande part à cette affaire, il changea de résolution, et donna l'exclusion aux deux candidats (1) †.

(1) *Histoire de l'Eglise, ibid.* p. 671, 672, 673.

Les Jansénistes toutefois ne perdirent pas confiance; connaissant la faiblesse et la mobilité de l'Archevêque, ils s'efforcèrent de lui exagérer le préjudice qu'il portait à son autorité, par un acte de cette nature; et ils firent tant d'impression sur son esprit, que six jours après, par une nouvelle ordonnance, il enjoignit de recevoir les deux candidats, ainsi que trois autres, qu'il désignait, les déclarant tous très-orthodoxes. Le Prélat fit plus encore: comme l'élection des officiers devait avoir lieu dans cette conjoncture, et que la partie saine de la société avait résolu de porter M. Olier à la première place, celle de directeur, il en vint jusqu'à donner au serviteur de Dieu l'exclusion formelle, déclarant que, pour des raisons particulières, il défendait qu'on l'éût à cette dignité (2). Ce coup de vigueur augmenta l'audace des sectaires: ils firent l'élection contre toutes les formes, et nommèrent à cette place un ecclésiastique dévoué au parti, M. d'Aubigny, de la maison de Stuart, et cousin de Charles II, roi d'Angleterre, espérant par là mettre à couvert sous son nom, et rendre inviolables tous les actes de la société; car cet ecclésiastique était considéré comme prince à la cour de France (3) *.

(2) *Histoire de l'Eglise, ibid.* p. 674 et suiv. 679.

(3) *Mémoires de M. du Ferriër*, p. 300.
* NOTE 8, p. 237.

Dès ce moment, M. Olier et ceux qui entraient dans ses vues cessèrent d'assister aux assemblées, et se pourvirent au Conseil-d'Etat, pour faire casser cette élection

XXVII
La Reine
prend la défense de M. Olier.

† Le cardinal, à l'égard duquel l'opinion publique était bien changée, avait recouvré son crédit, et se trouvait encore à la tête du gouvernement, après avoir été reçu à Paris, au retour de son second exil, avec toute la gloire d'un ministre qui avait rendu à la couronne les plus signalés services (4).

(4) *Histoire de la ville de Paris, par Felicien*, t. 1. p. 443.

illégitime. De leur côté, les Jansénistes y présentèrent aussi un Mémoire. « Mais M. Olier et le curé de Saint-Germain, dit l'annaliste, s'étaient tellement saisis de » toutes les avenues de la Cour, que ce Mémoire n'y produisit aucun effet. On y était piqué jusqu'au vif, ajoutet-il, de l'exclusion que M. l'Archevêque de Paris avait » donnée à M. Olier; et, sans considérer que la santé de » ce dernier était si faible qu'il n'y avait pas lieu d'espérer » qu'il pût faire par lui-même cette fonction, on était tout » disposé à favoriser son ressentiment par des effets » extraordinaires d'autorité. La Reine entreprit cette affaire comme la sienne propre, et leur promit toute sorte » d'assistance (1). » Le cardinal Mazarin n'était pas disposé néanmoins à seconder ce zèle, ne voulant pas mécontenter une compagnie dont les officiers étaient utiles à sa politique, surtout l'abbé de Bourzeis, qu'il avait pris en singulière amitié. Il demeura quelque temps en balance, et n'en vint aux extrémités que peu à peu, et lorsqu'il s'y vit comme forcé, par une sorte de commandement qu'employa la Reine. On conçoit qu'elle devait avoir de justes motifs d'en user ainsi, puisque l'archevêque, pour calmer les alarmes de cette princesse, osait bien l'assurer qu'il n'y avait point de Jansénistes dans son diocèse, et se faisait garant de tous les membres de la compagnie.

(1) *Histoire de l'Eglise, ibid.* p. 660, 663, 686.

XXVIII.
Le cardinal Mazarin abolit la congrégation de la Propagation de la Foi.

Enfin, vaincu par la fermeté de la Reine, le cardinal Mazarin prit le parti d'obéir, et ne fut plus en peine que de chercher un expédient pour que le Prélat semblât se porter, comme de lui-même, à la révocation de ses ordonnances. Il ne paraissait pas que celui-ci dût s'y refuser; mais la fermeté qu'il crut devoir montrer dans cette occasion, quoiqu'il n'en usât point ainsi en ce qui concernait la conduite de son diocèse, ne servit qu'à provoquer la ruine entière de la société. Car le ministre, voyant qu'il lui résistait de front, et rejetait toute sorte d'accommodement,

ment, songea à
tique lui four
directeur, un m
gua qu'il était
un prince étran
exercer une si p
puisque l'Arch
se voyait contra
de cette compa
personnes les p
être inébranlab
cette espèce d'
peu après à M
fait un sujet d
» services à l'
» lui elle sera
» tion (3) 4. »

Pour
teur de Dieu et
du Jansénisme,
eurent à souten
qui fit en effet
silence. Ce duc
se confesser de
parfaitement
l'ayant une fois
et ne le trouva

‡ Fama universales
ventes nominatiss
titas, nec non cler
quorum fructus la
doctrinæ contra n
sunt; hæc utique
maximè spectabil

ment, songea à dissoudre enfin la compagnie ; et sa politique lui fournit, dans la personne même du nouveau directeur, un motif qui justifia cette suppression. Il alléguait qu'il était contraire à la sécurité de l'État de laisser un prince étranger à la tête d'une compagnie qui pouvait exercer une si grande influence dans le royaume, et que, puisque l'Archevêque refusait de casser son élection, il se voyait contraint d'abolir la société (1). La suppression de cette compagnie, jusqu'alors soutenue du crédit des personnes les plus puissantes de l'État, et qui paraissait être inébranlable (2), suffirait, ce semble, pour autoriser cette espèce d'éloge que quelques orthodoxes donnaient peu après à M. Olier, et dont le Janséniste des Lions fit un sujet de raillerie : « M. Olier a rendu de grands services à l'Église, en criant comme il a fait, et sans lui elle serait aujourd'hui dans une grande désolation (3) ». »

Pour éviter de faire connaître la conduite du serviteur de Dieu et celle de ses ecclésiastiques, dans l'affaire du Jansénisme, nous raconterons ici le nouvel assaut qu'ils eurent à soutenir, à l'occasion du duc de Liancourt : affaire qui fit en effet trop d'éclat, pour la passer entièrement sous silence. Ce duc, toujours attaché de cœur à la secte, venait se confesser de temps en temps à M. Picoté, qui le croyait parfaitement soumis à la constitution d'Innocent X ; l'ayant une fois interrogé sur ses liaisons avec Port-Royal, et ne le trouvant pas disposé à les rompre, M. Picoté le

(1) *Ib.* ch. xii, p. 732 et suiv. 736.

(2) *Gall. christiana*, t. vii, fol. 4004.

(3) *Journaux de M. des Lions*, p. 29.

XXIX.
Affaire de
M. de Liancourt.

† Fama universa inter cœlites annumerat virum inter pios et ferventes nominatissimum, abbatem videlicet Olerium : vitæ ejus sanctitas, nec non clero destinatae adolescentiæ seminariorum institutio, quorum fructus latè per totam Galliam effunduntur, puritas tandem doctrinæ contra novas opiniones, quibus plurimorum mentes infectæ sunt ; hæc utique tria capita, adeo præclara, reddunt illum posteris maximè spectabilem (4).

(4) *Annales tertii Ordinis sancti Franc. Joanne Maria*, in-fol. 1686, p. 597.

pria de lui donner deux ou trois jours pour prendre conseil sur la manière dont il devait en user dans sa direction. M. de Liancourt y consentit ; mais au lieu de revenir au jour convenu, il se plaignit que les prêtres de Saint-Sulpice lui avaient refusé l'absolution, et divulgua la chose, qui devint bientôt publique dans Paris. Saint-Vincent de Paul, à qui il alla se plaindre, voulant empêcher cet éclat, vint le lendemain matin en conférer avec M. Olier, M. de Bretonvilliers et M. Picoté ; et comme l'affaire était déjà connue, on résolut de consulter en Sorbonne sur le parti qu'il fallait prendre. Plusieurs docteurs de cette maison, des plus célèbres et des plus expérimentés, répondirent que le confesseur serait bien fondé à refuser l'absolution au duc de Liancourt, mais qu'on ne devait pas lui refuser la communion, s'il se présentait à la sainte Table, y ayant une grande différence entre l'administration publique du sacrement de l'Eucharistie et le jugement secret du tribunal de la Pénitence * (1). Le duc, qui jusqu'alors s'était prêté avec trop de complaisance aux caprices de sa femme, voyant le grand éclat de cet événement (2), protesta, dit des Lions, « que, s'il avait à recommencer, il ne s'embarquerait pas dans ce parti » (3). Le docteur Arnauld, néanmoins, publia, pour le venger, sa *Lettre à une personne de condition*, dans laquelle il se déchâna contre M. Olier et ses disciples. Plusieurs écrivains catholiques prirent alors la plume, et, dans l'espace de deux mois, il parut jusqu'à neuf brochures contre cet écrit *.

* NOTE 9, p. 239.

(1) *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, sur ce qui est arrivé dans une paroisse de Paris à un seigneur de la Cour*, in-4°, 1655, par L. D. R. p. 1, 2 — *Lettres diverses de M. Tronson*, t. 1, p. 141, 143, au *Pere Ropin*, 1679.

* NOTE 10, p. 239.

(2) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. III, liv. XIII, ch. VI, p. 387.

(3) *Journaux de des Lions*, p. 73.

* NOTE 11, p. 240.

XXX.
Condamnation d'Arnauld par la Sorbonne.

Arnauld y répondit par une nouvelle lettre, où il traita M. Olier et les siens avec encore plus d'emportement, et qui fut, pour le parti, une sorte de triomphe. Il y parlait des cinq propositions, comme si elles n'étaient point dans le livre de Jansénius, et soutenait expressément que la grâce avait manqué à saint Pierre dans sa chute. Cette lettre, qui donna lieu à une multitude d'écrits, fut dénon-

cée à la Sorbonne par le docteur de Saint-Vincent de Paul, et cent trente autres prêtres de la Sorbonne, qui, par leur tête. Arnauld fut violemment décrié par les prêtres de Meaux, prétendant qu'il avait gagné cette contestation, et qu'il n'était pas à être juges et accusés. On n'avait pour lui que cent X. Arnauld résista quinze jours, mais il résista dans son logis, et non dans son logiques fra. Malgré le décret de sa première excommunication, sa plume ; et ses disciples en sa faveur vus sont les bées par un décret.

Après tout, quelle opinion on eut de lui, et que les écrivains catholiques leur production.

† L'historien de Meaux dit que M. Olier d'avoir été condamné, sur sa paroisse, que, cette année-là, depuis neuf ans, il était mort. S'il en est ainsi, ce n'est pas de Meaux, mais de Paris, que il avait écrit, dont il s'agit éta-

cée à la Sorbonne; et, malgré les mouvements du docteur de Saint-Amour et de soixante-deux docteurs dévoués à Port-Royal, elle fut censurée par cent vingt-sept ou cent trente membres de ce savant corps, le doyen à leur tête. Arnauld regarda cette condamnation comme un violement de toutes les règles, et se plaignit que quatre prêtres de M. Olier l'eussent signée [comme docteurs, prétendant qu'ils ne pouvaient porter leur suffrage dans cette contestation, émue contre leur communauté, sans être juges et parties tout ensemble (1)]. Mais la censure n'avait pour objet que les erreurs condamnées par Innocent X. Aussi la Faculté, en les proscrivant, statua qu'Arnauld serait exclu de son sein, si, dans le délai de quinze jours, il ne se soumettait à cette censure. Il persista dans son obstination, inonda le monde d'écrits apologétiques français et latins, et fut exclu de la Faculté. Malgré le décret de la congrégation de l'*Index*, qui prohiba sa première et sa seconde lettre, il reprit plusieurs fois la plume; et ses amis, les solitaires de Port-Royal, publièrent en sa faveur un grand nombre d'écrits, dont les plus connus sont les *Lettres Provinciales* de Pascal, aussi prohibées par un décret de l'année suivante.

Après tout ce qu'on vient de dire, on comprend assez quelle opinion les Jansénistes avaient conçue de M. Olier, et que les écrivains de ce parti, accoutumés à critiquer avec amertume leurs adversaires, n'ont pas dû le ménager dans leurs productions †. Nicole, quoique l'un des plus modérés,

(1) *Histoire des cinq propositions* in-12, 1702, t. 1, p. 130. *Œuvres d'Arnauld*, t. xix, p. 642.

XXXI.
Haïne des Jansénistes pour la mémoire de M. Olier.

† L'historien de l'*Abbaye de Port-Royal* (2) va jusqu'à charger M. Olier d'avoir voulu extorquer de M. Feydeau, malade à l'extrémité, sur sa paroisse, une rétractation de ses sentiments. Mais il oublie que, cette année 1661, M. Olier n'était plus curé de Saint-Sulpice depuis neuf ans, et que même il y avait déjà quatre ans qu'il était mort. S'il eût consulté avec un peu moins de préoccupation les Mémoires qu'il avait sous les yeux, il aurait pu remarquer que le curé dont il s'agit était M. de Poussé (3).

(2) T. v, p. 187.

(3) *Mémoires de M. Feydeau*, Ms. de la Bibl. Mazarine, in-4°, n. 4189.

attribuant la condamnation des Jansénistes aux intrigues des Jésuites et à celles d'un certain grand directeur, qui est M. Olier, et de ses prêtres, compare les premiers aux démons, et appelle ironiquement les seconds des *âmes angéliques*; puis, citant quelques passages isolés des écrits de M. Olier, pour le taxer de visionnaire, il dit au Père Quesnel et à Arnauld, à qui il adresse cette épître fort connue : « Je vous envoie cet extrait, afin que vous » sachiez que les personnes que vous aimez n'ont pas eu » seulement pour adversaires des âmes achérontiques, » mais ces sortes d'âmes angéliques, et que leur ruine » est arrivée par la conspiration de ces deux sortes » d'anges (1). » C'est cependant cette lettre de Nicole, ou plutôt cette *fantaisie*, comme il l'appelle lui-même, qui a formé, sur le caractère de M. Olier, l'opinion de presque tous les écrivains du parti.

(1) *Lettres de*
feu M. Nicole,
pour servir de
continuation
aux deux volu-
mes de ses let-
tres. Nouvelle
édition, in-12,
1743. Au Père
Quesnel, lettre
XLII, 15 décem-
bre 1693.

On ne saurait trop reconnaître le bonheur qu'eut la paroisse de Saint-Sulpice d'être gouvernée, dans ces temps difficiles, par un pasteur si vigilant et si ferme dans la foi. Tandis que la plupart des autres paroisses de Paris se virent infectées de la contagion, celle de M. Olier se conserva pure et sans tache; et c'est sans doute aux impressions salutaires que ce sage et zélé pasteur laissa dans les cœurs de ses paroissiens et de tous ses ecclésiastiques, qu'il faut attribuer l'attachement constant et inviolable à la foi, dont ils ont toujours fait la profession la plus sincère et la plus ouverte.

Nous avons montré jusqu'ici quelle a été la conduite du serviteur de DIEU dans le gouvernement de sa paroisse. Avant de passer à des récits d'un genre différent, et de le considérer comme supérieur du séminaire et de la société de Saint-Sulpice, il nous reste à parler de la maladie qui le contraignit à se démettre de sa cure; et ce sera par ce trait que nous terminerons cette seconde partie.

L'année 1
sa paroisse.
semble, quit
tant de con
Mais sa mis
longtemps qu
pice, avait bo
lui, comme
circonstance
» allés un j
» M. de Bre
» voilà que l
» pourra-t-il
» qu'il n'y a
» même que
» — C'est à D
» et à accom
» vous qu'à n
» mêmes, affi
» voudra (1).
Au mois de
déjà un déper
courir à diver
son zèle arder
se rétablir, ni
à la charge d
prêt à donner
servir comme
dérer que la
continuelleme
fin, une cérér
de juin 1652,
avait indiqué
cession généra
être portée à l

L'année 1652 était la dixième depuis qu'il gouvernait sa paroisse. Un serviteur aussi fidèle ne devait pas, ce semble, quitter sitôt un ministère dont l'Église avait reçu tant de consolation, et les âmes de si grands fruits. Mais sa mission publique était remplie. Il savait depuis longtemps que DIEU, en l'appelant à la cure de Saint-Sulpice, avait borné à dix ans les services qu'il exigeait de lui, comme pasteur; lui-même avait fait part de cette circonstance à plusieurs de ses ecclésiastiques. « Étant » allés un jour à la messe prendre l'air, rapporte » M. de Bretonvilliers, un de nous lui dit : Monsieur, » voilà que les dix ans seront bientôt expirés, et comment » pourra-t-il se faire que vous quittiez votre cure, puis- » qu'il n'y a nulle apparence que vous le puissiez, et » même que vous deviez le faire, quand vous le pourriez ? » — C'est à DIEU, répondit M. Olier, à vérifier ses paroles » et à accomplir ses desseins. Pour nous, nous n'a- » vous qu'à nous abandonner à lui, sans retour sur nous- » mêmes, afin qu'il dispose à jamais de nous comme il » voudra (1). »

Au mois de mars de cette année, sa santé avait éprouvé déjà un dépérissement considérable, qui l'obligea de recourir à divers remèdes. Le principal était le repos; mais son zèle ardent ne lui permit pas d'en prendre assez pour se rétablir, ni de se dispenser d'aucun des soins attachés à la charge des âmes. Cet infatigable pasteur, toujours prêt à donner sa vie pour ses ouailles, s'employait à les servir comme s'il eût été en pleine santé, et sans considérer que la multitude des soins dont il était assiégé continuellement, l'affaiblissaient toujours davantage. Enfin, une cérémonie extraordinaire, qui eut lieu au mois de juin 1652, fut l'occasion qui acheva de l'abattre. On avait indiqué, pour le jour de saint Barnabé, une procession générale, où la châsse de sainte Geneviève devait être portée à l'église de Notre-Dame (2). Comme la cou-

XXXII.

Après dix ans de ministère M. Olier est malade à l'extrémité.

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 333. — *Remarques historiques*, t. I, p. 42. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 4^e part. ch. XIX. — *Remarques historiques*, t. III, p. 541. — *Vie Nis. par M. Leschasier*, p. 23.

(2) *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1428.

tune était que les religieux, lorsqu'ils descendaient ce sacré dépôt du lieu où il reposait toujours, passaient toute la nuit en prières (1), M. Olier, oubliant l'abattement où il était réduit, voulut, cette nuit même, demeurer en oraison devant les saintes reliques. Il y resta, depuis neuf heures du soir jusqu'au lendemain à cinq heures du matin, et se contenta d'aller prendre deux heures de repos dans une maison voisine. Mais, depuis ce moment, son corps s'affaiblit de plus en plus, et, quelques jours après, il fut attaqué d'une violente fièvre, qui, devenant continue, donna les plus grandes inquiétudes (2).

(1) *Vie de M. Bourdoise* (imprimée) in-4^o, p. 678, 679.

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 324, 325.

XXXIII.

Sa résignation dans cette maladie. DIEU lui fait connaître qu'il en relèvera.

(3) *Ibid.* pag. 326, 327.

Il accepta cette maladie avec joie, et dit à un de ses plus familiers amis, que, puisqu'elle était l'effet de la volonté divine, il la préférerait à la plus parfaite santé (3). Sa patience fut toujours inaltérable ; jamais on ne le vit perdre un instant son égalité, ni proférer un mot de plainte, au milieu des ardeurs de la fièvre. Il en était comme dévoré, éprouvant une chaleur si extraordinaire, qu'il lui semblait quelquefois que son lit était en feu. Son âme, néanmoins, continuellement unie à DIEU, goûtait une paix profonde, et ne cessait de produire, durant ce temps, des actes d'amour, de remerciement, d'anéantissement et d'autres semblables. On ne le vit point demander la santé, ni solliciter personne d'en faire pour lui la demande ; il ne désirait qu'une chose, l'accomplissement parfait des desseins de DIEU sur lui. Aussi se conformait-il ponctuellement à tous les ordres des médecins, non par la crainte de la mort ou par l'espérance d'une plus longue vie, mais uniquement par amour pour Notre-Seigneur, dont il adorait la volonté dans leurs ordonnances : ne voyant que lui dans les médecins qui lui prescrivait ce qu'il devait faire à l'égard de son corps ; comme il lui faisait connaître, par ses directeurs, les voies qu'il devait suivre pour la sanctification de son âme (4).

(4) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, p. 328, 329, 330.

Le mal fit bientôt des progrès si rapides, qu'il ne laissa

presque plus
villiers fit vo
guérison de M
le condamna
rance qu'il ne
gnant à M. d
s'en relever,
mortem pecca
Une personne
gereux état où
Elle fut fort
» point pour n
» n'étais point
» lait encore p
» autre chose c
» laquelle vous
» qui vous éta
» Notre-Seigne
reprochait M. G
» tonvilliers, c
» avoir connais
Néanmoins, l
rison, M. Olier,
de sa conduite e
DIEU le favoris
mourir, et reçu
Bien plus, les n
le lendemain, di
il remit, par pro
de Saint-Germa
celles de l'abbé
réserve(7); et,
veau appeler le
dans sa brièveté
vive confiance a

presque plus d'espérance ; et, dans ce péril, M. de Bretonvilliers fit vœu de jeûner quarante jours, pour obtenir la guérison de M. Olier (1). Mais pendant que les médecins le condamnaient, le malade reçut intérieurement l'assurance qu'il ne mourrait pas de cette maladie (2) ; et, témoignant à M. de Saint-Antoine la persuasion où il était de s'en relever, il lui cita ces paroles de l'Écriture : *Nolo mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat* (3). Une personne de grande piété étant en peine sur le dangereux état où il se trouvait, il la fit prier de venir le voir. Elle fut fort surprise de l'entendre dire : « Ne craignez point pour ma santé, la sainte Vierge m'a assuré que je n'étais point à la fin de ma carrière, et que DIEU me vou-
 » lait encore pour quelque temps dans le monde. Mais une
 » autre chose qu'elle m'a découverte, c'est une faute dans
 » laquelle vous êtes tombée, en négligeant cette pratique
 » qui vous était fort salutaire, et qui était très-agréable à
 » Notre-Seigneur (4). » Elle seule savait l'omission que lui reprochait M. Olier ; « car elle m'a assuré, dit M. de Bre-
 » tonvilliers, que personne au monde ne pouvait en
 » avoir connaissance (5). »

Néanmoins, malgré la certitude qu'il avait de sa guérison, M. Olier, accoutumé à ne prendre jamais pour règle de sa conduite extérieure les lumières extraordinaires dont DIEU le favorisait, disposa toutes choses comme s'il eût dû mourir, et reçut les derniers sacrements de l'Église (6). Bien plus, les médecins ayant déclaré qu'il ne passerait pas le lendemain, dès le matin de ce jour, qui fut le 20 juin, il remit, par procureur, sa cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain, et son prieuré de Bazainville entre celles de l'abbé de Marinoutiers, sans prétendre à aucune réserve (7) ; et, l'après-midi du même jour, il fit de nouveau appeler le notaire, et lui dicta son testament. Cet acte, dans sa brièveté, respire la plus tendre dévotion et la plus vive confiance aux mérites du Rédempteur et à la très-

(1) *Lettre de M. de Bretonvilliers à M. Olier — Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 213.

(2) *Année Dominicaine, etc. — Remarques historiques*, t. III, p. 476.

(3) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 196.

(4) *Ibid.*

(5) *Vie, par M. de Bretonvilliers, ibid.* p. 333, 334.

XXXIV.

M. Olier reçoit les derniers sacrements, se démet de sa cure, et recouvre la santé.

(6) *Attestations autographes. Ibid.* — *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 321. — *Par le Père Giry. — Remarques historiques*, t. III, p. 541, 542. *Ibid.* t. I, p. 42, 43.

(7) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 770.

sainte Vierge sa mère. M. Olier y demande pardon à tous ceux qu'il aurait pu avoir offensés; il y ordonne que son corps soit inhumé dans l'église de Saint-Sulpice, sans pompe, ni cérémonie, et le plus simplement qu'on pourra, comme n'étant, ajoute-t-il, qu'un misérable pécheur. Il fait divers legs à plusieurs de ses anciens serviteurs, et donne sa bibliothèque au séminaire (1).

(1) *Testament de M. Olier*, 20 juin, etc.

Mais, aussitôt après sa démission, il se trouva hors de danger : comme si DIEU ne lui eût envoyé cette maladie, que pour lui fournir l'occasion de se démettre de sa cure. Il la possédait depuis le 25 juin 1642, et il s'en démit le 20 du même mois 1652; de sorte qu'on vit s'accomplir à la lettre la prédiction qu'il avait faite de ne gouverner cette paroisse que l'espace de dix ans. Une nouvelle circonstance, qui frappa beaucoup les ecclésiastiques du séminaire, ce fut que le choix de l'abbé de Saint-Germain tomba sur M. de Bretonvilliers, ainsi que le serviteur de DIEU l'avait prédit environ huit ans auparavant †. Plusieurs fois, depuis ce temps, il lui avait donné la même assurance, quoiqu'il n'y eût aucune apparence à l'accomplissement de cette prédiction, dit M. de Bretonvilliers, et qu'il y eût même des raisons qui le rendaient moralement impossible (2). M. de Bretonvilliers fut nommé à la cure, le 27 du même mois (3), et en prit possession le 29 (4).

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers, ibid.* p. 333
(3) *Archives du Royaume, section historique. Ms. 431. Provisions autographes pour M. de Bretonvilliers.*

(4) *Vie de M. Olier, par le Père Giry, ibid.* p. 541.—*Remarques historiques, t. 1, p. 43.* — *Vie de M. de Bretonvilliers, par M. Lechassier, p. 24.*

XXXV.

Sa profonde humilité après s'être démis de sa cure.

Après sa démission, loin de considérer avec quelque complaisance le bien qu'il avait opéré dans cette paroisse, si heureusement renouvelée par ses travaux, M. Olier aimait à se remettre devant les yeux ces paroles du Sauveur à ses disciples : *Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous était commandé, dites : Nous sommes des serviteurs*

(5) *Collet, t. II, p. 519.* — *Summarium ex processu ne pereant probationes (in causa beatificat. et canoniz. Vincentii a Paulo), p. 170.*

† Saint Vincent de Paul prédit aussi que M. Jolly serait supérieur général de la Mission, quoique, dans un écrit signé de sa main, il eût proposé M. Alméras pour lui succéder. M. Alméras lui succéda, en effet, mais il eut pour successeur M. Jolly, qui, de cette sorte, devint le troisième supérieur de la Mission (5).

inutiles, nous
il n'osait m
contribué, p
mettre obsta
qu'il eut qu
faisait les e
cette grâce,
dressant au
pour se réc
faisant plac
compagnie, q
tient de celui
abondance de
gémissement
un homme c
tendait se la
pendant dix a
sans avoir le
remplir dign
qu'il avait d
fautes griève
confesseur, q
besoin, pour
que la foi no
séricordes du

inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions (1). (1) *Luc. xvii.*
10.
il n'osait même se rendre ce témoignage, croyant n'avoir contribué, pendant les dix années de son ministère, qu'à mettre obstacle à l'œuvre de Dieu. Quelques mois après qu'il eut quitté sa cure, passant à Lyon, lors qu'on y faisait les exercices du Jubilé, et désirant de participer à cette grâce, il se rendit à l'église des Feuillants. Là, s'adressant au premier religieux qui se rencontra, il se mit, pour se réconcilier, dans un côté du confessionnal, en faisant placer dans l'autre un des ecclésiastiques de sa compagnie, qui voulait obtenir la même faveur; et on tient de celui-ci, que M. Olier répandit alors une si grande abondance de larmes, et s'accusa avec des sanglots et des gémissements si extraordinaires, qu'on l'eût pris pour un homme coupable des plus grands forfaits. On l'entendait se lamenter et se confondre tout haut, de ce que pendant dix ans il avait été curé d'une immense paroisse, sans avoir les vertus et les qualités nécessaires pour remplir dignement de si redoutables fonctions. La crainte qu'il avait de s'être rendu coupable d'une infinité de fautes grièves le rendait inconsolable; en sorte que le confesseur, qui ne pouvait calmer ses inquiétudes, eut besoin, pour lui rendre la paix, de lui rappeler tout ce que la foi nous enseigne de plus consolant, sur les miséricordes du Seigneur envers ceux qui le craignent.

NOTES DU LIVRE NEUVIÈME.

SUR LE SILENCE DE M. OLIER APRÈS LA REMONTRANCE DU PÈRE DES MARES.

NOTE 1, p. 206. — La conduite que tint M. Olier, en laissant à Dieu le soin de sa défense, après que le Père des Mares eut publié contre lui sa *Remontrance charitable et chrétienne*, était, selon M. Tronson, le parti que devaient suivre tous ses enfants en pareilles conjonctures. « Je ne m'étonne pas, écrivait-il à l'un » d'eux, qu'un prêtre janséniste ait parlé contre votre sermon, » qui a été si approuvé d'aillieurs. Quelques-uns du parti en ont » fait autant autrefois à M. Olier. C'est un honneur aux enfants » d'être traités comme leur père (1). Je vous conseille de ne pas » vous mettre beaucoup en peine pour les choses qu'on vous a » dites de Saint-Sulpice, et que vous ne mandez de ne pouvoir » écrire; car on en dit tant tous les jours et de toute façon, qu'il » semblerait quelquefois, à entendre parler, que tout soit perdu. » On ne vous en dira pas plus que nous n'en avons entendu dire, » du temps de nos très-honorés Pères, M. Olier et M. de Breton- » villiers. Soyons de notre part fidèles à ce que Dieu demande » de nous, ne perdons point la confiance, et il n'y aura rien à » craindre pour son œuvre (2). »

(1) *Lettre de M. Tronson*, t. VII, Lyon, p. 250. *Lettre à M. Maillet*, du 16 Janvier 1689.

(2) *Ibid.*, p. 2, 5. *Au même*, du 22 mai 1664.

M. OLIER DÉFEND LES SENTIMENTS ET LA PERSONNE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, CONTRE LES ATTAQUES DES NOVATERS

NOTE 2, p. 207. — C'est ici le lieu de parler du zèle de M. Olier à défendre la morale du saint Evêque de Genève, contre les attaques de plusieurs de ces faux zéloteurs de la pureté évangélique, et à relever l'éclat de sa sainteté qu'ils s'efforçaient d'obscurcir. On nous dispensera de rapporter leurs propos indécents: ils offensaient les oreilles les moins délicates; qu'il nous suffise, pour en donner une idée, de dire qu'au jugement de plusieurs, l'Evê-

que de Genève
chapitre des Ba
Saint ne mourait
des *Schists*, et n
d'humeurs incon
qui est plus étou
Salut, plusieurs
des Mares, osaien
à cause de la do
dans l'attrition, e
tien à Epictète
était téméraire e
universelle des p
nait d'aillieurs te
parti d'interprète
ses écrits. Arma
nitence, en enga
pour modèle sa
dans ces derniers
pénitence dans l
sur la grâce, il se
mais étudié parti
que s'il eût vécu
connu, dans le li
de saint Augustin
Pour effacer le
esprits, autant qu
ve, M. Olier con
pice dans la cha
Jacques, et y célé
Vierge, et le jour
béatifié. On cons
dans l'une de ces
i quelques trait
Dans la premiè
éloquent et vict
« contre la malic
« son suppôt, qui
sant, par les écrit
épice des nouve
prouve, contre A
aussi étranger qu
verses sur la grâc

que de Genève était damné, ou presque damné, à cause de son chapitre des *Bals et des Danses*, et que, selon d'autres, jamais un Saint ne mourait d'apoplexie, comme le prouvent le livre de la *Flé des Saints*, et même ce genre de mort, qui suppose une plénitude d'humeurs incompatible avec la sainteté de la pénitence (1). Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'après la béatification de ce Saint, plusieurs hommes importants dans le parti, tels que le Père des Mares, osaient avancer que cette béatification était mal fondée, à cause de la doctrine de M. de Genève touchant l'amour de Dieu dans l'attrition, et de ce qu'il donnait le titre de philosophe chrétien à Epictète (2). Cependant les Jansénistes comprirent qu'il était téméraire et imprudent de vouloir s'élever contre l'opinion universelle des peuples, en faveur de sa sainteté, que Dieu confirmait d'ailleurs tous les jours par des miracles ; ils prirent donc le parti d'interpréter à leur manière ce qui les choquait le plus dans ses écrits. Arnauld s'efforça d'expliquer ses sentiments sur la pénitence, en engageant toutefois les directeurs à prendre plutôt pour modèle saint Charles Borromée, comme suscité de DIEU, dans ces derniers temps, pour le renouvellement des exercices de pénitence dans l'Eglise (3). Mais ne pouvant expliquer sa doctrine sur la grâce, il se contenta de dire que le Bienheureux n'avait jamais étudié particulièrement cette matière à fond et à dessein, et que s'il eût vécu dans ces derniers temps, il eût assurément reconnu, dans le livre de l'évêque d'Ypres, la vraie et pure doctrine de saint Augustin (4).

Pour effacer les fâcheuses impressions de ces discours sur les esprits, autant que par vénération pour le saint Evêque de Genève, M. Olier conduisait chaque année le séminaire de Saint-Sulpice dans la chapelle du monastère de la Visitation, rue Saint-Jacques, et y célébrait l'Office le jour de la Visitation de la sainte Vierge, et le jour de la mort du saint Prélat, quoique non encore béatifié. On conserve un panégyrique qu'il prêcha probablement dans l'une de ces circonstances, et dont il est bon de rapporter ici quelques traits.

Dans la première partie, M. Olier prouve d'une manière vive, éloquente et victorieuse, la science profonde du Bienheureux, « contre la malice du diable, dit-il, et la méchanceté du monde, « son suppôt, qui voulut l'accuser d'ignorance. » Il montre en passant, par les écrits même du saint Evêque, la condamnation anticipée des nouvelles erreurs. Ce trait est assez remarquable, et prouve, contre Arnauld, que saint François de Sales n'était pas aussi étranger qu'il le prétend à l'étude approfondie des controverses sur la grâce. « Notre bienheureux Evêque fut consulté, dit-

(1) *Journées de M. des Lions* p. 153, an. 1657.

(2) *Ibid.* p. 612.

(3) *Œuvres d'Arnauld*, tom. XVII.

(4) *Ibid.* l. XVIII — *Apologie pour les saints Pères* liv. VI, et VI, 791, 793.

» il, par le pape Paul V, sur les matières de la grâce *de auxiliis*.
 » Mais, par un effet de son humilité ordinaire, il refusa longtemps
 » de répondre, s'excusant sur la nature de la matière, que DIEU te-
 » nait cachée pour nous humilier. Enfin, se voyant pressé de nou-
 » veau, il envoya ses sentiments qui sont couchés au long dans les
 » VII^e, VIII^e, IX^e et X^e chapitres du second livre de l'amour de DIEU.
 » Il y porte les âmes à opérer leur salut avec confiance, appuyées
 » sur JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, mort pour tous les pécheurs,
 » et qui leur a mérité à tous, pour se sauver, une très-grande
 » abondance de grâces, quoique tout le monde ne s'en serve pas.
 » Dispensation consolante, qui rend le joug du Seigneur doux, et
 » ses commandements possibles à tous les hommes, puisque DIEU
 » ne dénie à personne le nécessaire. » Dans la seconde partie,
 M. Olier combat les faux zélateurs de la pénitence, qui osaient
 bien accuser saint François de Sales d'avoir corrompu la morale
 par des adoucissements contraires à l'esprit de JÉSUS-CHRIST. « Il
 » est bon, dit-il, de s'étendre sur ce sujet, pour faire connaître
 » le véritable esprit de notre Prélat, assez mal pris par le com-
 » mun, comme s'il eût usé d'une lâche condescendance au monde
 » et à la chair. Il est pourtant, dans le fond de sa conduite, le plus
 » mortifiant de tous les Saints (car il n'y a point de sainteté sans
 » mortification). Saint Charles, la merveille des Evêques de l'E-
 » glise de DIEU, était inaccessible au commun, par son austérité
 » et la rigueur de sa vie. Notre Saint vient pour prêcher aussi la
 » croix, mais pour en insinuer suavement l'amour dans les cœurs.
 » Ce n'est pas comme saint François d'Assise, après saint Ber-
 » nard, saint Bruno, saint Benoît, pour la prêcher tout affreuse,
 » par les austérités et les macérations cruelles du corps et de l'es-
 » prit; mais pour prêcher la croix intérieure et la mortification
 » du cœur, par l'Esprit de JÉSUS-CHRIST, suivant l'instruction du
 » Sauveur et de saint Paul, son disciple : *Si vous mortifiez les*
 » *œuvres de la chair par l'esprit, vous vivrez.* Voilà la mortifi-
 » cation de notre Saint. C'est là la vraie religion chrétienne, qui va
 » essentiellement à crucifier les passions. C'était une leçon pres-
 » que inconnue avant lui; car la mortification ne passait que
 » pour être une vertu de cloître, et non pour une vertu essen-
 » tiellement chrétienne. Voilà ce que notre Saint est venu ensei-
 » gner au commun des hommes. C'est là où tend son *Introduc-*
 » *tion*. Il vient avec un esprit mitigé, un esprit entièrement con-
 » forme à la conduite de JÉSUS-CHRIST, fondé plutôt sur l'esprit
 » et les vertus chrétiennes qui détruisent les vices, que sur les
 » austérités du corps. Il enseigne au monde ces paroles du Fils de
 » DIEU. *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur;*

» apprenez à
 » par l'humili-
 » me, par la d-
 » be et l'amou-
 » et dans eux
 » vices. C'est
 » renouveler
 » l'institut de
 » dre pour l'a-
 » par la croix
 » pour signe d-
 » gent sur le
 » Or, pour
 » voir, qu'il ne
 » n'en fit point
 » lemer; au
 » comme le je
 » avantageuse-
 » ces choses
 » rigoureusem-
 » qui est l'espr-
 » cessamment
 » les croix et l-
 » naissent de
 » été mal enter-
 » par ceux do-
 » l'écorce, qu'a-
 » qu'un jour, u-
 » chaire, et fou-
 » la vie dévol-
 » pitres duquel
 » mas, que ce

ESTIME DE

NOTE 3, p. 1
 l'abbé de Bour-
 avait auprès de
 prêtre, par leur
 ponctualité à t-
 de Bourzeis, il
 portaient le sa-
 le Père des Ma

» apprenez à crucifier et à mortifier, dans votre cœur, la superbe
 » par l'humilité, et l'amour-propre, principe de toute amertu-
 » me, par la douceur : car les vices de l'esprit, comme la super-
 » be et l'amour-propre, sont les plus énormes et les plus odieux,
 » et dans eux se trouvent la source et la vie de tous les autres
 » vices. C'est cette divine instruction, que ce grand Saint est venu
 » renouveler dans l'Eglise; c'est sur ces paroles qu'il a fondé
 » l'institut de la Visitation, les donnant aux religieuses de cet Or-
 » dre pour l'âme de leur conduite : et comme il a voulu porter
 » par la croix la mortification dans leurs âmes, il leur a donné
 » pour signe de leur vocation et de leur esprit, une croix d'ar-
 » gent sur le cœur.

» Or, pour entendre cette mortification, il ne faut pas conce-
 » voir, qu'il ne voulût point la mortification de la chair, et qu'il
 » n'en fit point d'estime. Sa pensée n'était pas de l'aéantir tota-
 » lement ; au contraire, il la conseillait, et en usait lui-même :
 » comme le jeûne le vendredi, et la discipline dont il parle si
 » avantageusement dans son *Introduction* : mais il voulait que
 » ces choses fussent modérées. La mortification qu'il exigeait
 » rigoureusement, est celle à laquelle sont obligés tous les fidèles,
 » qui est l'esprit du baptême, résidant en nous pour détruire in-
 » cessamment les vices de notre nature, et nous faire embrasser
 » les croix et les mortifications attachées à notre vocation, et qui
 » naissent de notre état. Cette conduite vraiment chrétienne a
 » été mal entendue dans le commencement, et même calomniée
 » par ceux dont l'austérité extérieure faisait plus d'attention à
 » l'écorce, qu'au fond de la vie de notre Saint. D'où vient même
 » qu'un jour, un prédicateur d'un Ordre réformé déchira dans la
 » chaire, et foula aux pieds ce livre précieux de l'*Introduction à*
 » *la vie dévote*, qui est un prodige dans son genre, et des cha-
 » pitres duquel on peut dire, comme des articles de saint Tho-
 » mas, que ce sont autant de miracles. »

ESTIME DE M. BOURDOISE POUR QUELQUES JANSÉNISTES.

NOTE 3, p. 207. — Lorsque M. Bourdoise résidait à Liancourt, l'abbé de Bourzeis et le Père des Mares, que le duc de Liancourt avait auprès de sa personne, en imposèrent aisément à ce bon prêtre, par leur exactitude aux Offices de la paroisse, et par leur ponctualité à toutes les cérémonies du chœur. Parlant de l'abbé de Bourzeis, il l'appelait ordinairement : *le Doyen de ceux qui portaient le surplis à Liancourt*; et dans son admiration pour le Père des Mares, qui portait aussi le surplis, chantait au lutrin,

SUR L'ABBÉ DE BOURZEIS.

NOTE 4, p. 212. — M. Olier n'ayant rien pu sur l'esprit du duc de Liancourt, qui persévéra jusqu'à la mort dans son attachement au Jansénisme, essaya de ramener à l'Eglise l'abbé de Bourzeis. Cet ecclésiastique, l'un des plus beaux esprits de son siècle, avait une grande vivacité, beaucoup d'ordre dans le raisonnement, et une façon de s'exprimer très-vigoureuse (1). Il défendit d'abord la doctrine de Jansénius avec plus de bonne foi que n'en avaient les écrivains de la secte; et c'est ce qui le porta à mitiger peu à peu ses opinions. Aussi disait-il, au mois de mai 1653, en se servant de l'expression usitée parmi les siens, qu'il se rapprochait de jour à autre de Molina (2). Depuis la bulle d'Innocent X, il n'écrivit plus pour défendre ces erreurs. Néanmoins il fit toujours cause commune avec les Janséuistes; et en 1655 il était encore, avec le Père des Mares, chez le duc de Liancourt. Il paraît qu'après la condamnation de Jansénius, il convenait que les cinq propositions étaient dans cet auteur, et soutenait qu'elles n'y étaient point dans le sens hérétique. On assure qu'il se conservait à la Cour la faveur du cardinal Mazarin, en disant le premier, et en taisant le second (3). M. Olier, pour le ramener tout-à-fait, lui ménagea une conférence avec Alphonse Lemoine (4), professeur de Sorbonne (5), accusé alors par les sectaires de vouloir introduire le Semi-Pélagianisme dans cette école, comme M. Perèyret, à Navarre (6). Nous ignorons les circonstances particulières de cette conférence, et les résultats qui la suivirent immédiatement. On a écrit que M. Olier eut la consolation de rendre, par ce moyen, l'abbé de Bourzeis à l'Eglise (7). Mais nous n'avons trouvé aucune preuve de ce fait; il paraît même constant que cet abbé demeura chez le duc de Liancourt, jusqu'à la mort de M. Olier (8). On peut présumer, toutefois, que la conférence dont nous parlons contribua à faciliter à l'abbé de Bourzeis la démarche qu'il fit enfin, le 4 novembre 1661, en rétractant tout ce qu'il avait écrit autrefois de contraire ou de peu conforme aux constitutions apostoliques (9).

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, par le Père Nicéron*, t. xxiv, p. 362.

(2) *Journal de Saint-Amour*, part. vi, ch. xxvi, p. 520. — *Journaux de M. de Lion*, p. 23.

(3) *Journaux de M. de Lion*, p. 261.

(4) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 78.

(5) *Œuvres d'Arnould tom. xvii, P. éface*, p. 47.

(6) *Ibid.* xxiv, p. 257.

(7) *Œuvres de M. Olier par Napoléon*, p. 341.

(8) *Journaux de M. de Lion*, p. 427.

(9) *Histoire générale de du Jansénisme*, t. ii, p. 554 — *Histoire des cinq propositions*, t. i, p. 39.

SUR LES PROPOSITIONS DE JANSÉNIUS.

NOTE 5, p. 213. — Voici, les propositions dénoncées par le docteur Cornet, et telles que M. Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, les envoya au cardinal Mazarin, le lendemain même de cette séance.

I. Que toutes les œuvres des infidèles sont des péchés.

II. Que l'observation des préceptes est impossible quelquefois, même aux justes.

III. Que Notre-Seigneur n'est point mort pour tous les hommes.

IV. Que l'indifférence de la liberté n'est point nécessaire pour le mérite.

V. Que la puissance des Clefs ne réside dans l'Eglise, que pour ceux qui font pénitence publique (1).

Il paraît néanmoins que les propositions furent d'abord au nombre de six, comme le rapporte le docteur de Saint-Amour, et que même un docteur de l'assemblée de ce jour voulut qu'on en ajoutât une septième. On dénonça, en effet, celle qui a pour objet les œuvres des infidèles, et qui est ici la première, celle qui concerne la pénitence publique, et enfin les cinq autres qui ont fait depuis tant de bruit (2), et que Bossuet regardait comme le plus exact abrégé qu'on pût faire d'un aussi vaste ouvrage que l'*Augustinus* (2).

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères. Rome. Supplément 1649 de janvier à juillet. Lettre de l'évêque de Rodez au cardinal Mazarin.*

(2) *Journal de Saint-Amour.* 1^{re} part. ch. vi, p. 44.

(3) *Vie de saint Vincent de Paul, par Collet, t. 1, p. 325.*

LE PÈRE DES MARES EST EXCLU DE L'ORATOIRE.

(3) *Histoire des cinq propositions, in-12, 1702, t. III, p. 228.*

(4) *Articles des plus grands hommes de l'Oratoire. Ms. in-4o, p. 552.*

(5) *Journaux de M. des Lions, t. 1, p. 632.*

(6) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle, t. II, liv. VII, p. 187.*

(7) *Mémoires de M. M. Feydeau et Flombart t. 1, Ms. de la Bibl. Royale S. F. 573, 1.*

NOTE 6, p. 215. — Plusieurs auteurs ont pensé que le Père des Mares n'était plus du corps des Oratoriens, lorsqu'il alla à Rome pour défendre le Jansénisme. Mais jusqu'alors on ne voit pas qu'on l'eût exclu de la société. En signant l'écrit présenté au Pape par les députés Jansénistes, il prit même la qualité de prêtre de l'Oratoire de Jésus : *Tussanus des Mares, presbyter congregationis Oratorii Jesu* (3). On peut toutefois présumer qu'il n'entreprit point ce voyage du consentement de ses supérieurs, quoiqu'il eût l'aveu d'un très-grand nombre de ses confrères. Ce qui le fait soupçonner, c'est qu'à son retour à Paris, on refusa de le recevoir à l'Oratoire (4) : « On fut au-devant de lui jusqu'à Conflans, rapporte des Lions dans ses Journaux, » pour lui dire, de la part de l'Oratoire, qu'il eût à n'y pas rentrer ; et dès ce moment M. de Liancourt le reçut dans sa maison (5). » Le Père des Mares y demeura constamment, assista à la mort le duc et la duchesse (6), et mourut lui-même à Liancourt, le 2 janvier 1687 (7).

CONDAMNATION DU LIVRE INTITULÉ : LE JANSÉNISME CONFONDU.

NOTE 7, p. 217. — Lorsque l'Archevêque de Paris eut condamné l'ouvrage du Père Brisacier, le *Jansénisme confondu*, en dé-

fendant, sou-
dre ; « quelq-
» touchés de
» comme les
» Abelly (1).
fait vraisembl-
lier et les Jé-
censure, ou
néanmoins p-
rent, en ajou-
exposés dans
ment la défe-
dans cet écrit
pêcha pas les
contre l'autor-

NOTE 8,
de Lennox,
ry, et fut po-
revenu de
que, il entra
que l'habit,
nisme par l-
avaient été p-
naire de Saint-
fils de l'Élec-
sœur de la f-
riage ayant
avait voulu
il y eut ordre
me. M. d'Au-
qu'il ne rev-
conjura les
prévenir ce-
l'ordre fut r-

Dès ce mo-
prit M. du R-
Lalane, et à
» lui dirent-
» cheveux d-
Je me suis

pendant, sous peine d'excommunication, de le lire ou de le vendre; « quelques curés, dit un écrivain du parti, furent tellement » touchés de cette censure, qu'ils ne la publièrent point au prône » comme les autres; de ce nombre furent MM. Chapelas, Olier et » Abelly (1). » On les accusa depuis, et la supposition est tout-à-fait vraisemblable, d'avoir formé un complot avec le docteur Hallier et les Jésuites, pour empêcher l'Archevêque de donner cette censure, ou pour obtenir qu'elle ne fût point publiée. Contraints néanmoins par les hauts commandements du Prélat, ils la publièrent, en ajoutant qu'il n'avait point condamné par là les sentiments exposés dans le livre du *Jansénisme confondu*; mais pris simplement la défense des religieuses de Port-Royal, dont il était parlé dans cet écrit. L'observation était assez nécessaire : ce qui n'empêche pas les Jansénistes de la représenter comme une entreprise contre l'autorité de l'Archevêque(2).

(1) *Histoire de l'Eglise du XVII^e siècle*, t. II, l. VII, chap. III.

(2) *Continuation de Fleury*, Ms. original du Père Fabre, liv. CXXVII, n. 20. — *Histoire du Jansénisme*, 1700, t. II, p. 68.

SUR L'ABBÉ D'AUBIGNY.

NOTE 8, p. 219.—M. d'Aubigny, comme quatrième fils du duc de Lennox, eut pour partage la seigneurie d'Aubigny, dans le Berry, et fut porté en France, dès son bas âge, pour y subsister des revenus de cette terre. Ayant été élevé dans la religion catholique, il entra dans le clergé; mais il n'eut d'abord d'ecclésiastique que l'habit, et fut malheureusement imbu des erreurs du Jansénisme par l'abbé de Lalane et par un autre prêtre savant, qui avaient été placés auprès de lui. Il commença à fréquenter le séminaire de Saint-Sulpice, à l'occasion du mariage du prince Édouard, fils de l'Électeur Palatin, roi de Bohême, avec la princesse Anne, sœur de la Reine de Pologne, et fille du duc de Mantoue. Ce mariage ayant été célébré sans le consentement de la Reine, qu'on avait voulu présumer, en usant à son égard d'une sorte de jeu : il y eut ordre au prince Palatin de sortir incessamment du royaume. M. d'Aubigny, qui l'avait converti de l'hérésie, craignant alors qu'il ne revint à ses premiers sentiments, s'il allait en Hollande, conjura les prêtres de Saint-Sulpice d'interposer leur crédit pour prévenir ce malheur; ils en parlèrent à saint Vincent de Paul, et l'ordre fut révoqué (3).

(3) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 310, 311, 312, 313.

Dès ce moment il s'attacha au séminaire de Saint-Sulpice, et y prit M. du Ferrier pour directeur. Ce choix déplut fort à l'abbé de Lalane, et à l'autre ecclésiastique dont nous avons parlé : « Hélas, » lui dirent-ils, que vous serez heureux, si, en vous coupant les » cheveux que vous portez, il ne vous coupe pas les oreilles ! » Je me suis mis entre ses mains, répondit M. d'Aubigny; s'il me

dit de couper mes cheveux aussi ras qu'un enfant de chœur, je le ferai sans peine. En effet, M. du Ferrier l'ayant averti de donner ordre à son valet de chambre de les accourir peu à peu, il se conforma à cet avis, et se mit tout à-fait dans la modestie cléricale. M. du Ferrier lui persuada ensuite de renoncer aux disputes du temps, où ces messieurs l'occupaient, et de s'adonner à l'oraison et à l'Écriture sainte. Il s'y appliqua, en effet, et peu de temps après ces deux docteurs le quittèrent, sans qu'il leur eût donné congé. De l'avis de M. du Ferrier, il permuta une riche abbaye pour un canonicat de l'église de Paris, quoique son abbaye eût six fois plus de revenus. Enfin, ayant été ordonné prêtre, il devint le modèle des chanoines, n'omettant pas une des *Heures* de la nuit et du jour ; et quittant tout, aussitôt que les cloches l'appelaient à l'Office, quelque grande que fût la compagnie ou la condition de ceux qui le visitaient (1).

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 314, 315.

Mais des commencements si édifiants furent démentis par la suite. M. d'Aubigny, par des circonstances que nous ignorons, se sépara du séminaire de Saint-Sulpice, pour s'attacher plus fortement que jamais aux novateurs. Une de ses lettres à Arnauld, relative à la délibération du clergé de France sur le Formulaire, montre jusqu'à quel point l'esprit d'erreur l'avait aveuglé, et quel dommage il eût pu causer à l'Église, s'il eût été à la tête de la Congrégation de la *Propagation de la Foi* (2). On doit dire cependant, à sa louange, que Charles II, après son rétablissement sur le trône, lui ayant écrit qu'il avait prié le Pape de lui accorder le chapeau de cardinal, l'abbé d'Aubigny lui répondit, qu'il se reconnaissait indigne de cet honneur ; et que ce monarque persistant, il lui représenta qu'il aimerait mieux mourir, que d'être soutenu, s'il était cardinal, par les bienfaits d'un Roi qui ne serait pas catholique (3).

(2) *Œuvres d'Arnauld*, tom. XXI. Préface de l'éditeur, p. XXXI. — *Ibid.* t. XXI, p. 214.

(3) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 316, 317.

SUR L'AFFAIRE DU DUC DE LIANCOURT.

(4) *Histoire ecclésiastique, XVII^e siècle*, etc. t. III, liv. VIII, ch. XVI, p. 456.

(5) *Archives du ministère des affaires étrangères, Rome*, 1655, t. II. Lettre de M. de Lionne à M. de Brienne, du 26 avril 1655.

NOTE 9, p. 222. — Les Jansénistes ont écrit que le Pape, informé par M. de Lionne, ambassadeur de France auprès de sa Sainteté, de ce qui venait d'arriver à Saint-Sulpice à l'égard de M. de Liancourt, blâma la conduite de M. Picoté (4). Cette imputation, si elle fut réelle, était fondée sur un faux exposé des circonstances du fait, que les écrivains du parti ont dénaturé dans tous leurs ouvrages. D'ailleurs, comme elle n'a pour garant que le témoignage de M. de Lionne (5), on pourrait peut-être, et avec quelque fondement, en suspecter la vérité. La femme de M. de Lionne faisait distribuer ses aumônes par le ministère

d'Arnauld (*Œuvres* à la suite de ses *Œuvres* de ses l'ambassadeur quoique, par au dehors,

NOTE 10, « que M. de » n'avait de » qu'à sa pa » M Olier (3) tement déme *Saint-Germ* mai 1654, le à tels confes de l'abbaye S

Cet écrivain avec aussi pe lution, le duc main, qui ha fesser ai leur ayons parce nous avons pu dre vestige de pourquoi le d pourvu par p valable pour virent imméd duchesse de l du Prieur de tend, et fort fait en toute fut la permiss

NOTE 11, composés en l'affaire du duc du Père Anna controverse a « D'abord, M. » sur un fait

d'Arnauld (1) : elle était fort attachée au parti, et se servait des *Heures* à la Janséniste, ou de *Port-Royal* (2). A Rome, on disait que le secrétaire de l'ambassadeur, chargé aussi de la conduite de ses enfants, était Janséniste ; et enfin, l'on soupçonnait l'ambassadeur lui-même de n'être pas éloigné de ces sentiments (3), quoique, par ménagement pour la Cour, il n'en manifestât rien au dehors, et que plusieurs le tinssent pour très-orthodoxe (4).

NOTE 10, p. 222. — Un écrivain du parti assure fausement, « que M. de Liancourt, avant l'éclat que nous avons raconté, n'avait demandé aucune permission de se confesser ailleurs qu'à sa paroisse, quelque sujet qu'il eût de se plaindre de M. Olier (5). » Cette assertion, inventée à plaisir, est ouvertement démentie par les *Registres de la juridiction de l'abbaye Saint-Germain* : on y lit que, neuf mois auparavant, le 6 mai 1654, le duc et la duchesse avaient obtenu de se confesser à tels confesseurs qu'ils voudraient, même hors de la juridiction de l'abbaye Saint-Germain (6).

Cet écrivain, et la plupart des auteurs Jansénistes, ont avancé avec aussi peu de fondement, qu'après le prétendu refus d'absolution, le duc de Liancourt s'était adressé à l'abbé de Saint-Germain, qui lui avait permis, dans cette circonstance, de se confesser ailleurs qu'à la paroisse de Saint-Sulpice. Quoique nous ayons parcouru les registres de l'abbaye avec tout le soin que nous avons pu y mettre, il nous a été impossible de trouver le moindre vestige de cette permission prétendue. On ne voit pas, au reste, pourquoi le duc l'aurait demandée alors, puisqu'il s'en était déjà pourvu par précaution depuis neuf mois, et qu'elle était encore valable pour plus d'un an. Il est vrai que dans les jours qui suivirent immédiatement cet éclat, le 7 février 1655, le duc et la duchesse de Liancourt demandèrent et obtinrent une dispense du Prieur de l'abbaye, mais bien différente de celle qu'on prétend, et fort éloignée des principes austères que ce parti affectait en toute rencontre : car, ce qu'on n'aurait pu imaginer, ce fut la permission de manger de la viande pendant le Carême (7).

NOTE 11, p. 222. — Nous ne parlerons pas des divers écrits composés en faveur de M. Olier et de ses prêtres, à l'occasion de l'affaire du duc de Liancourt. Nous citerons seulement une lettre du Père Annat, Jésuite, et confesseur du Roi, qui résume cette controverse avec une netteté et une précision remarquables « D'abord, M. Arnauld rend public, dit ce religieux, un procès sur un fait qui requérait le dernier secret, et où les accusés

(1) *Œuvres d'Arnauld*, t. III, p. 685.

(2) *Ibid.* p. 113.

(3) *Archives du ministère des affaires étrangères*, t. 47, janvier 1658, *Lettre du Père Du-neau*.

(4) *Lettres ant. de M. Olier*, p. 118.

(5) *Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, etc. *Mss de la Bibl. de l'Arsenal*, t. III, f. 111, p. 387.

(6) *Page* 115.

(7) *Registre de la juridiction*, etc. *ibid.* p. 157.

» n'ont pas la liberté de parler, ni de se défendre. En second
 » lieu, il change l'espèce du fait, et prend un délai d'absolution
 » sacramentelle pour un refus de communion. Enfin, il appelle
 » ce prétendu refus de communion (qui peut se faire dans le
 » secret de la confession, en avertissant le pénitent de ne pas
 » s'y présenter), une excommunication, pour laquelle il faut une
 » juridiction épiscopale. Il demande où est le crime public et
 » scandaleux de ce seigneur, qu'on a excommunié de la sorte,
 » et prétend que les prêtres de Saint Sulpice ont commis le
 » péché mortel, auquel saint Thomas condamne tous ceux qui
 » usurpent un pouvoir qui ne leur appartient pas ; ce qui est un
 » étrange *qui pro quo*, et une confusion du for extérieur qui
 » regarde la police et la discipline extérieure de l'Eglise, et du
 » for intérieur qui regarde le sacrement de confession (1).

(1) Archives du
 ministère des
 affaires étrangè-
 res, Rome, sep-
 tembre 1655 Let-
 tre du Père An-
 nat.

VIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

CONSTRUCTION

En ordonna
 le Père de Cor
 sir cette œuvi
 la vérité de ces
 les eussent pa
 eût regardé co
 naire diocésain
 en apparence p
 sien pour le
 l'envi des suje
 cune invitation
 dessein du fon
 premières ann
 de Saint-Flour
 Nevers, Toulou

TROISIÈME PARTIE.

CONDUITE DE M. OLIER

DANS

L'ÉTABLISSEMENT ET LA DIRECTION

DES SÉMINAIRES.

LIVRE PREMIER.

CONSTRUCTION DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE. ESPRIT DE
CETTE MAISON.

En ordonnant à ses disciples d'établir un séminaire, le Père de Condren les avait assurés que DIEU ferait réussir cette œuvre (1); et on ne tarda point à reconnaître la vérité de ces promesses, quelque invraisemblables qu'elles eussent paru d'abord. En effet, quoique jusqu'alors on eût regardé comme impossible l'établissement d'un séminaire diocésain, et que M. Olier eût tenté une entreprise en apparence plus impraticable encore, en établissant le sien pour le clergé en général; on y vit accourir à l'envi des sujets des divers points du royaume, sans aucune invitation, sans avertissement qui fit connaître le dessein du fondateur : en sorte que, dans le cours des deux premières années, on en reçut des diocèses de Troyes, de Saint-Flour, de Montpellier, Verdun, Rouen, Nîmes, Nevers, Toulouse, Orléans, Apt, Aix, Tours, Angers,

I.
DIEU bénit
l'établissement
du séminaire de
Saint-Sulpice.

(1) *Mémoires
de M. du Fer-
rier*, p. 136.

(1) *Catalogue d'entrées de messieurs du séminaire de Saint-Sulpice*, p. 2 et suiv. — Voyez aussi : *Remarg. historiques*, t. 1, p. 203, 204, 205.
(2) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 180.

1649.

II.

Nécessité de construire un bâtiment pour le séminaire. Le Mercier en traça le plan.

(3) *Remarques historiques*, t. 1, p. 204. — *Règlement des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice*, p. 2, note C. — *Mémoire de M. Baudrand*, p. 25.

* NOTE 1, p. 276.

(4) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 67, verso.

Cominges, Clermont, Le Mans, Nantes, et de plusieurs autres (1), et qu'enfin, dès les premiers temps, le séminaire se composa d'environ cent ecclésiastiques. Il est vrai que M. Olier accueillait avec joie tous ceux qui avaient des intentions pures, et procurait même à plusieurs, sans qu'il leur en coûtât rien, outre l'instruction, la nourriture et le vêtement (2).

Il les avait logés d'abord dans plusieurs maisons voisines du presbytère (3) * ; mais bientôt il se vit contraint, par leur nombre, d'acheter, comme on l'a dit, un terrain, près de son église paroissiale, pour y élever un bâtiment plus approprié aux besoins de cette communauté (4). La construction en fut néanmoins retardée jusqu'en l'année 1649, à cause de la multitude des occupations du serviteur de DIEU, de ses voyages, du fléau de la guerre qui avait désolé la capitale, et aussi par suite des dépenses qu'entraînaient toutes les bonnes œuvres dont il avait été le soutien. Pendant ce temps, ne pouvant loger tous ses séminaristes d'une manière convenable, et quelques-uns d'entr'eux étant tombés malades à Paris par défaut d'air, il avait loué à Vaugirard une maison plus commode que celle qu'il y possédait déjà, et y avait envoyé une partie de ses ecclésiastiques †.

Enfin, dès qu'on fut sorti des troubles de la première guerre civile, voyant d'un côté le besoin urgent de construire ce bâtiment sans délai, et de l'autre l'épuisement de ses ressources après cette calamité publique, il eut la pensée d'aller exposer sa situation à la très-sainte Vierge dans l'église de Notre-Dame, où M. de Bretonvilliers l'accompagna. Là, pendant qu'il était en prières, il reçut, de la Mère de DIEU, une faveur bien touchante qu'il rapporte lui-même ainsi : « Il lui plut, dit-il, nous

† Le grand air, écrivait M. Olier dans ces circonstances, est, à mon avis, la chose la plus importante à la santé de la jeunesse (5).

(5) *Lettres autographes*, *ibid.*

« apparaitre, portant en main le modèle d'un édifice qu'elle
 « me donnait pour m'en charger; je n'osais presque l'ac-
 « cepter. N'ayant pas de quoi l'entreprendre, je la priai
 « de le mettre dans les mains de celui qui était auprès de
 « moi; mais sa bonté me témoigna qu'elle voulait que ce
 « fût moi-même qui le prit pour l'exécuter (1). » M. Olier,
 ne doutant point alors que la très-sainte Vierge ne fût
 en effet le soutien de cette œuvre, se mit en devoir de
 l'exécuter sans délai *; et, d'après le modèle qui lui avait
 été montré (2), il fit connaître à un architecte distin-
 gué de cette époque la forme et la distribution qu'il
 voulait donner à l'édifice, et le chargea d'en dresser le
 plan. C'était Jacques Le Mercier (3), connu par la conti-
 nuation du Louvre (4), la construction du Palais-Royal et
 par celle de l'église de Sorbonne (5). En s'adressant à
 un homme de ce mérite, l'intention de M. Olier n'était
 point d'élever un monument somptueux : il exigea au con-
 traire que tout y fût simple; mais il voulait joindre à la
 simplicité une ordonnance noble, aisée, bien entendue,
 surtout une solidité à toute épreuve. Dès qu'il en eut ar-
 rêté le plan avec cet architecte, il fit creuser les fondements
 sans délai, et voulut qu'on en posât la première pierre dans
 l'octave de la Nativité de la sainte Vierge (6).

Tout ayant été disposé pour cette cérémonie, les ecclésiastiques du séminaire, et ceux de la communauté, se rendirent en procession au lieu où l'édifice devait être bâti; et pendant qu'ils chantaient des hymnes et des psaumes, pour demander à Notre-Seigneur de fonder cette maison par sa divine Mère, et de répandre sur tous ceux qui devaient l'habiter l'esprit qu'elle avait apporté au monde dans sa naissance, M. Olier bénit la première pierre, et la posa au nom de cette auguste Reine du clergé (7). Il mit dans les fondations plusieurs grandes médailles d'or, où elle était représentée au-dessus de ce bâtiment qu'elle semblait défendre et protéger, comme un bien dont elle avait la pro-

(1) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v, p. 402, 403. — *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. ii, p. 79.

* NOTE 2, p. 276.

(2) *Grandet, Fies Ms.* t. i, p. 137.

(3) *Mémoires de M. Bandrand*, p. 27. — *Lettres aut. de M. Olier*, p. 105. — *Remarques historiques*, t. i, p. 226.

(4) *Tableau historique de Paris, par M. de S. Victor*, t. ii, p. 874, 782, 783, 796.

(5) *Histoire de Paris, par Felibien*, t. ii, pag. 1374, 1375.

(6) *Attestations aut. touchant M. Olier*, p. 229. — *Esprit de M. Olier*, t. ii, p. 237. — *Règlements de la communauté des prêtres de S. Sulpice*, p. 3. not. — *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. ii, p. 81, 82.

III.

M. Olier pose la première pierre du séminaire, et donne du pain à une multitude d'ouvriers qui en manquaient.

(7) *Ibid.* p. 81, 82, 79. — *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v, pag. 402, 403.

priété et le domaine; et sur le revers, on lisait cette inscription : *Cum ipsa, et in ipsa, et per ipsam, omnis*

(1) *Ibid.* p. 82.
— *Mémoires de M. Baudrand*, p. 27. — *Grandet, l'iso Ms. t. 1, p. 436, 437.*

edificatio crescit in templum Dei (1). Il éprouva aussitôt les effets de cette confiance, par le saint empressement que plusieurs personnes firent paraître pour contribuer à la construction du bâtiment. « La bonté de notre » auguste princesse, écrivait-il, a inspiré un zèle et une » affection extraordinaires pour y travailler, aux plus fidèles et aux plus capables personnes que nous puissions » avoir. Il s'avance par sa sainte protection et par sa » bonté, comme il a été commencé en son nom et par son

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 80.

» ordre (2). » On continua les travaux sans relâche, et on les interrompit au commencement de l'hiver, dans l'octave de l'Immaculée Conception. Ils furent repris pendant l'octave de la Purification, l'année suivante, et poussés avec beaucoup d'activité; car comme tout languissait alors, dans Paris, où l'on n'osait rien entreprendre, les ouvriers qui manquaient de travail se présentèrent en foule, et furent employés chacun aux diverses parties de ce grand ouvrage. C'était le sujet d'une vive consolation pour M. Olier d'occuper ainsi cette multitude (3) inquiète et

(3) *Ibid.* t. II, p. 80, 81. — *Remarques historiques*, t. I, p. 475. — *Grandet, l'iso Ms. t. 1, p. 436.*

(4) *Histoire de Fénelon, par le card. de Bausset*, t. I, p. 31.

(5) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 81.

turbulente, qui manquait de pain, et qui aurait pu se porter aux derniers excès pour s'en procurer (4). « Que nous » sommes heureux, disait-il quelquefois, de pouvoir, en » élevant une maison à Notre-Seigneur, donner du pain à » ses membres ! » Cette circonstance eut même quelque chose de si frappant, que ceux qui d'abord avaient paru blâmer l'entreprise, ne purent s'empêcher d'y applaudir (5).

IV.

Solidité et simplicité du bâtiment du séminaire.

(6) *Ibid.* pag. 82. — *Mémoires de M. Baudrand*, p. 27. — *Remar-*

On poussa le bâtiment avec tant de diligence, qu'il fut achevé à l'Assomption de la même année, excepté la toiture qui manquait encore en plusieurs endroits (6); et toutefois la promptitude de l'exécution n'en fit point négliger la solidité. Comme ce bâtiment devait être consacré à DIEU, on porta si loin les précautions dans le choix de tous les ma-

ériaux, qu'
sans défaut,
entière, pou
construction
à Le Mercie
Mais pour y
les bâtiment
sentir que ce
en exhausst
superflus. Bi
denticules da
et qu'on avai
me : dès qu'i
ouvrage, aim
gularité, quel
le moindre or
gnificence ou
de Le Mercier
colonnes, et
ionique (2). C
et par la nobl
ment carré, c
« L'architectur
» toire de Par
» parties, tant
» ment sont s
» d'une seule p
» nêtres du c
» celles du ded
» pli (5) ». »
Par esprit de
fut achevée av
qu'on la bénit a
mier usage qu
moigner, dans

tériaux, qu'on n'y en employa aucun, qui n'eût été trouvé sans défaut, et même qu'on acheta à grand prix une forêt entière, pour avoir un bois neuf et sain à employer aux constructions (1). Dans ce même dessein M. Olier permit à Le Mercier de construire l'édifice en pierre de taille. Mais pour y conserver la simplicité qui doit paraître dans les bâtimens des communautés, il ne voulut jamais consentir que cet architecte le couvrit en ardoise, ni qu'il en exhausât les pavillons, ou qu'il le décorât d'ornemens superflus. Bien plus, comme l'on avait fait à son insu des dentelures dans l'entablement qui couronnait la maison, et qu'on avait commencé à les tailler aussi du côté de la rue : dès qu'il en fut instruit, il fit cesser sur-le-champ cet ouvrage, aimant mieux laisser subsister une pareille irrégularité, quelque choquante qu'elle fût, que de souffrir le moindre ornement, qui eût tant soit peu ressenti la magnificence ou le faste. Enfin, il s'opposa encore au dessein de Le Mercier qui voulait décorer l'entrée en y mettant des colonnes, et il n'y souffrit que deux pilastres d'ordre ionique (2). Cet édifice, remarquable par sa solidité (3) et par la noblesse de son ordonnance, était un grand bâtiment carré, qui laissait au milieu une belle cour (4). « L'architecture en est simple, dit Sauval, dans son *Histoire de Paris*, mais très-bien entendue en toutes ses parties, tant dedans que dehors ; les pierres de ce bâtiment sont si bien assises et cimentées, qu'il semble d'une seule pierre. Il est des mieux percés, et si les fenêtres du côté du jardin étaient en correspondance à celles du dedans de la cour, ce serait un édifice accompli (5) * »

Par esprit de religion, M. Olier désira que la chapelle fût achevée avant aucune autre partie du bâtiment, et qu'on la bénit au plus tôt, afin de sanctifier par là le premier usage qu'on ferait du nouvel édifice (6). Pour témoigner, dans cette occasion, son respect envers le Saint-

ques historiques, t. I, p. 46. — *Grandes, Pies* Ms. t. I, p. 137.

(1) *Mémoire de M. Baudrand*, p. 50, 51.

(2) *Mémoire de M. Baudrand*, p. 27, 28.

(3) *Description de Paris, par Germain Brice*, 1713, t. III, p. 103.

(4) *Paris ancien et nouveau, par Le Maire* 1695, t. II, p. 279, 280. — *Gallia christiana*, 1656, t. IV, p. 288.

(5) *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, in-8°, 1724, t. I, p. 435. — *Mémoires de M. Baudrand*, p. 33.

* NOTE 3, p. 277.

1650.

V.

Inauguration de la chapelle. M. Olier offre les clefs du séminaire à Notre-Dame de Chartres, comme à la reine de cet établissement.

(6) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 82.

(4) *Viede M. Olier, ibid.* — *Lettres aut. de M. Olier*, p. 4.

(2) *Procès-verbal de cette cérémonie. Archives du Royaume, sect. hist. L. 4226. Registre de la Jurisdiction*, fol. 446. — *Hist. de l'abbaye S-Germain-des-Prés*, in folio, 1724, p. 238 — *Remarg. hist.* t. 4, p. 46.

(3) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v, p. 45. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 83.

— *Règlement des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice*, p. 3, not. — *Mém. de M. Baudraud*, p. 27.

(4) *Histoire de l'abbaye Saint-Germain*, *ibid.*

(5) *Remarques historiques*, t. I, p. 226. — *Mémoires aut. de M. Olier*, t. VI, p. 53, 54. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 98. — *Règlement des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice*, p. 3, note.

(6) *Vie de M. Olier*, *ibid.*, p. 49.

(7) *Archives du Royaume, section doman.* § 7041, A. 3, n. 2

* NOTE 4, p. 278

(8) *Lettres de M. Tronson*, t. XII, *Montréal*, p. 408, 48 avril 1685.

(9) *Mémoires aut. de M. Olier*,

Siège apostolique, il voulut que le Nonce du Pape bénît la chapelle, ou qu'au moins il y célébrât le premier (1). Le Prieur de Saint-Germain, vicaire-général de l'abbé, permit, en effet, que ce prélat y officîât pontificalement, se réservant à lui-même la bénédiction : il fit cette cérémonie, le 18 (2) ou le 19 (3) novembre 1650, assisté de M. Olier et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et il bénît encore le caveau situé sous la chapelle, et destiné à la sépulture des personnes de la maison (4).

Lorsque le nouveau bâtiment fut presque entièrement achevé, M. Olier, avant qu'on y logeât, eut la dévotion d'aller à Chartres, pour en offrir les clefs à la patronne de cette ville, comme à la reine de l'établissement (5). Il célébra la sainte Messe dans cette cathédrale, ayant sur lui les clefs du séminaire, et conjura la très-sainte Vierge de prendre possession d'une maison qui était son ouvrage, et de la bénir à jamais. Ce fut dans cette circonstance, qu'il lui offrit, comme à l'épouse du Père éternel, une robe précieuse, brodée en or et en soie (6), qu'on conserve encore dans le trésor de cette église; et pour perpétuer, dans la maison, la dévotion à Notre-Dame de Chartres, il voulut y attacher tout le séminaire par un lien particulier, et obtint à cet effet, des lettres d'association du chapitre de la cathédrale (7) *. Enfin, désirant de laisser aux siens sa tendre dévotion envers Marie, comme l'héritage le plus précieux (8), il s'efforça de rappeler partout,

dans le séminaire de Saint-Sulpice, le souvenir de cette aimable Mère. « J'espère, écrivait-il, que le saint nom de Marie sera béni à jamais; dans notre pauvre maison et tout mon désir, c'est de l'imprimer dans l'esprit de nos frères. Elle en est la conseillère, la présidente, la très-sainte, la princesse, la reine, et toutes choses (9). » Dans ce dessein il voulut qu'on plaçât au fond de la cour, et en face de la porte d'entrée, une statue de la très-sainte Vierge, qui fût comme le symbole de la royauté et du

domaine que J
Celle statue, e
présentait la s
genoux, l'Enfa
la tête, et on
l'ero (3). M. O
Marie comme l
qu'il refusa tou
le lui ayant du
dit-il, que c'é
qui l'en a é
nus (5). » Il fi
dans le fronton
nogramme de M
portes, sur les r

Mais ce fut s
que sa dévotio
éclat. S'il désir
parsa simplicit
et les artistes
religieux desse
rars curiosités
le premier ran
tout la peinture
plus beaux ou
par Le Brun, s
magnifique col
très-sainte Vier
Dieu le Père,
plante, et proc
dans le saint
plusieurs fois,
arts, pour le p
donnerons ici
les Mémoires d

domaine que Jésus-Christ lui donnait sur la maison (1). Cette statue, excellemment exécutée par Buistel (2), représentait la sainte Vierge assise, tenant, debout sur ses genoux, l'Enfant Jésus qui lui mettait une couronne sur la tête, et on lisait au bas ces paroles : *Interveni pro clero* (3). M. Olier avait si fort à cœur de faire honorer Marie comme la reine et la fondatrice de la maison (4), qu'il refusa toujours la qualité de fondateur, et quelqu'un le lui ayant donné dans une lettre : « Vous savez, répondit-il, que c'est Jésus en sa divine Mère qui l'est, et qui l'en a établie fondatrice : *Fundavit eam Altissimus* (5). » Il fit même graver ces paroles sur une tablette, dans le fronton de l'édifice (6), et voulut aussi que le monogramme de Marie parût partout dans la maison, sur les portes, sur les meubles, le linge, les ferrures, les vitres (7).

Mais ce fut surtout dans la décoration de la chapelle, que sa dévotion pour l'auguste Mère de Dieu parut avec éclat. S'il désira que la maison ne se fit remarquer que par sa simplicité, il voulut que la chapelle fût magnifique : et les artistes de l'époque secondèrent si parfaitement ses religieux desseins, qu'on la comptait au nombre des plus rares curiosités de la capitale, et qu'on lui donnait même le premier rang pour ses tableaux (8). On y admirait surtout la peinture du plafond, regardée alors comme l'un des plus beaux ouvrages de ce genre (9), et qui fut exécutée par Le Brun, sur l'idée que lui en fournit M. Olier. Cette magnifique composition représentait le triomphe de la très-sainte Vierge, couronnée dans le ciel de la main de Dieu le Père, aux acclamations de toute l'Église triomphante, et proclamée Mère de Dieu par l'Église militante, dans le saint concile d'Ephèse. Ce sujet, qui a été gravé plusieurs fois, est trop célèbre dans l'histoire des beaux-arts, pour le passer entièrement sous silence : nous en donnerons ici une courte description, que nous lisons dans les Mémoires de M. Baudrand. « Les Pères du concile d'E-

1. v. p. 402 — *Vie de M. Olier, par M. de Breteuil*, t. II, p. 79. — *Vie, par le Père Giry*, 2^e part. chap. vi.

(1) *Vie de M. Olier, ibid.* pag. 405. — *Grandet, Vie Ms* t. I, p. 137.

(2) *Souval, ibid.* t. I p. 435.

(3) *Mém de M. Baudrand* p. 32. — *Grandet, ibid.*

(4) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 237.

(5) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 109. — *Grandet, ibid.*

VI.

Beauté de la chapelle du séminaire.

(6) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 32.

(7) *Vies Ms. de Grandet*, t. I, p. 437. — *La véritable dévotion à la Mère de Dieu, par le Père Chérubin de Sainte-Marie Ruppé*, 1691, t. II, pag. 246. Cet auteur manque d'exactitude en cet endroit.

(8) *Germain-Brice*, t. III, p. 403. — *Archives du Royaume, section historique*, L. 4128.

(9) *Ib.* p. 404. — *Foyage pittoresque de Paris*, 1778, p. 334. — *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans*

Paris, 1685, t. 1, p. 178. — Paris ancien et moderne, par Le Maire, 1685, t. II, p. 279, 280.

» phèse et les patriarches d'Orient, ayant saint Cyrille à
 » leur tête, paraissent dans le fond sur la partie infé-
 » rieure; et ensuite le pape saint Célestin et l'Église Lat-
 » tine. Ils sont portés sur des nuées; et dans l'attitude de
 » l'humilité et de l'admiration, ils rendent leurs respects
 » profonds à la très-sainte Vierge, en la proclamant Mère
 » de Dieu. On voit à un angle et dans un enfoncement
 » l'hérésiarque Nestorius, saisi d'effroi, et qui paraît s'op-
 » poser à ce divin concert de toute l'Église, en produisant
 » sur un rouleau d'écriture son *Christotocos*, ou *Mère du*
 » *Christ*, qui est l'hérésie par laquelle il voulait lui enle-
 » ver sa dignité de *Mère de Dieu*. La sainte Vierge paraît
 » au milieu, beaucoup élevée au-dessus de ces saints doc-
 » teurs; elle est portée sur un manteau d'azur, soutenu
 » par une multitude d'anges, dont les attitudes sont toutes
 » différentes, mais très-hardies, dégagées, naturelles et
 » sans confusion, quoiqu'ils soient pressés et comme en-
 » trelacés. D'autres anges s'écartent dans les extrémités
 » du tableau, et témoignent par les fleurs qu'ils répan-
 » dent, par les instruments dont ils jouent, et par leurs
 » manières pleines de joie, d'admiration et de respect,
 » que le ciel s'accorde avec la terre, pour publier de con-
 » cert les grandeurs et le triomphe de l'auguste Mère de
 » Dieu. Elle est placée dans une gloire, au milieu de la
 » quelle, le visage éclatant de lumière, elle s'élève insen-
 » siblement vers le Père éternel; elle le regarde avec des
 » yeux pleins d'amour et de douceur, et lui tend les bras
 » pour lui marquer ses empresses. Sa tête est de la
 » main seule de Le Brun, et c'est le chef-d'œuvre de ce
 » grand peintre. Une infinité d'anges, touchés avec la der-
 » nière délicatesse, l'environnent de tous côtés. La plu-
 » part sont perdus dans la gloire, ce qui n'empêche pas
 » néanmoins d'en remarquer tous les traits; de sorte qu'il
 » est difficile de voir sur la terre une image du ciel, plus
 » vive et plus belle. M. Olier ne put s'empêcher de le té-

» moigner
 » êtes heur
 » moyen de
 » gloire du
 L'espace
 la corniche
 daillons, où
 les perfectio
 dans les Lit
 aux autres p
 des vases, d
 tants de dor
 Le bâtime
 M. Olier vou
 l'habitât; et
 cérémonie, q
 « Me trouva
 » ciais Notre
 » que nous a
 » selon le Ri
 » bres et les
 » pliais enco
 » ment cette
 » jamais que
 » bénite l'em
 » mais entré
 » qu'il fallai
 » qu'on y l
 » stance qu'i
 » protestant
 » donné l'a
 » cette maiso
 » mains, con
 » ment en ra
 » cela se pas

» moigner lui-même à Le Brun, en lui disant : Que vous
 » êtes heureux, Monsieur, de nous pouvoir donner, par le
 » moyen de votre pinceau, une si belle expression de la
 » gloire du ciel (1) * ! »

(1) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 37, 38, 39.

* NOTE 5, p. 279.

L'espace renfermé entre le cadre de ce riche tableau et la corniche de la chapelle, était rempli par différents médaillons, où l'on voyait représentés, sous divers symboles, les perfections que l'Église attribue à la très-sainte Vierge dans les Litanies, et ces médaillons étaient réunis les uns aux autres par des festons et des guirlandes de fleurs, avec des vases, des candélabres et d'autres ornements tout éclatants de dorures (2).

(2) *Ibid.* pag. 39, 40.

Le bâtiment du séminaire étant entièrement terminé, M. Olier voulut qu'il fût béni solennellement avant qu'on l'habitât; et il invita encore le Nonce du Pape pour cette cérémonie, qui eut lieu le jour de l'Assomption, 1651 (3).

1651.

VII.

Bénédition du séminaire.

« Me trouvant ensuite à la sainte Messe, dit-il, je remer-
 » ciais Notre-Seigneur, pour avoir permis la bénédiction
 » que nous avons donnée à la maison du séminaire, ayant,
 » selon le Rituel, jeté de l'eau bénite dans toutes les cham-
 » bres et les autres lieux de la communauté. Je le sup-
 » pliais encore, avec instance, qu'il lui plût prendre telle-
 » ment cette maison sous sa protection, qu'il ne souffrit
 » jamais que le malin y eût entrée; que puisque l'eau
 » bénite l'en avait banni, les âmes ne lui donnassent ja-
 » mais entrée par le péché; et pour cela même, je croyais
 » qu'il fallait exhorter tout le monde à se purifier, avant
 » qu'on y logeât. Comme je demandais ensuite avec in-
 » stance qu'il plût à Dieu d'y répandre sa bénédiction, lui
 » protestant que je ne le quitterais pas qu'il ne m'en eût
 » donné l'assurance, sa Bonté divine me parut mettre
 » cette maison sur mes bras et la faire reposer entre mes
 » mains, comme si l'on mettait le modèle d'un grand bâti-
 » ment en raccourci sur les mains de quelqu'un. Je voyais
 » cela se passer en moi, me trouvant tout anéanti; et en

(3) *Règlement des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice*, p. 3, v. — *Mémoires de M. Baudrand*, p. 27. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 87.

» même temps DIEU me disait ces paroles : *Je te mets cette*
 » *maison entre les mains ; tu m'en répondras* : en sorte que
 » je concevais que j'étais chargé de cette œuvre, comme
 » aussi de la cure qui y est adjointe, pour rendre visible
 » l'esprit du séminaire, et qu'il ne fallait plus penser
 » à d'autres œuvres, ni à d'autres entreprises, comme
 (1) *Vie de M. Olier, par M de Bretonvilliers, t. II, p. 88.*
 » le malin en présente toujours de fort excellentes en ap-
 » parence (1). »

Nous avons dit, dans la première partie de cet ouvrage, que durant quatre-vingts ans environ, on avait fait en France une multitude d'essais pour réaliser les desseins de l'Eglise, touchant l'établissement des séminaires, et que ces essais étaient restés sans résultats, à cause de l'ignorance où l'on était de la forme propre et de l'esprit qu'il fallait donner à ces maisons. La vue dont M. Olier fut favorisé à Notre-Dame, et qui lui servit de règle dans la construction et la distribution de l'édifice matériel du séminaire (2), avait sans doute un autre motif. Elle devait le confirmer de plus en plus dans la persuasion où il était, que le plan de l'édifice spirituel, bien plus important que l'autre, ne serait point un dessein concerté par les hommes, mais un ouvrage venu d'en haut ; et que ce plan avait été montré par Notre-Seigneur lui-même, au Père de Condren, qui avait si souvent annoncé mystérieusement cette grande œuvre à ses disciples. « Ce saint per-
 » sonnage que j'ai tant honoré, dit M. Olier, et qui m'a
 » vait promis que je serais l'un des héritiers de son esprit,
 » après être monté aux cieux et avoir rempli sa course,
 » doit achever par nous son ouvrage. C'est lui qui comprend
 » l'idée sublime du dessein que DIEU lui a manifesté. Il
 » nous fait employer les matériaux à cet ouvrage, en nous
 » découvrant peu à peu et faiblement ce qu'il sait être
 » utile de nous manifester ; afin que nous travaillions à
 (2) *Allocutions autographes touchant M. Olier, p. 220. — Grandet, Vies Ms. I, p. 437.*
 » ce dessein, et sur le plan que DIEU lui en a tracé lui-
 » même. Mais tout cela se fait petit à petit (3). »

(3) *Mém. aut. de M. Olier, t. VI, p. 40, 41, 42.*

Voici, d
 communie
 l'esprit du
 » mainten
 » d'employ
 » mençem
 » tre aux
 » pas de n
 » multipli
 » son Esp
 » partout a
 » ment da
 » douceur
 » pour rép
 » jeunesse
 » qu'il viv
 » qui disai
 » qui vit e
 fondament
 consacrée p
 Notre-Seig
 les ans, et
 grande par
 cipal les d
 accompagné
 comme so

+ C'était
 les jours cet
 vinnissimam
 jugiter celeb
 dévotion, qu
 sus, dont on
 les trésors d
 l'Homme-Du

Voici, d'après M. Olier, et conformément aux lumières communiquées au Père de Condren, le fondement de tout l'esprit du séminaire. « DIEU, dit-il, pour renouveler » maintenant la piété primitive du christianisme, a résolu » d'employer les mêmes moyens dont il se servit au com- » mencement. Ce fut par JÉSUS-CHRIST qu'il se fit connai- » tre aux hommes ; et comme le dessein du Père n'était » pas de montrer son Fils visiblement à toute la terre, il le » multiplia et le répandit dans les Apôtres, qui, remplis de » son Esprit, de ses vertus et de sa puissance, le portèrent » partout avec eux dans le monde, montrant extérieure- » ment dans leurs personnes sa patience, son humilité, sa » douceur, sa charité et toutes ses vertus. Il faut donc que, » pour répondre au dessein de DIEU, nous inspirions à la » jeunesse les sentiments et les vertus de JÉSUS-CHRIST, et » qu'il vive dans chacun aussi réellement que dans l'Apôtre » qui disait : Je vis, mais non pas moi ; c'est JÉSUS-CHRIST » qui vit en moi (1). » Telle est la dévotion essentielle et fondamentale du séminaire de Saint-Sulpice, dévotion consacrée par l'institution de la fête de *la vie intérieure de Notre-Seigneur*, que l'on y célèbre solennellement tous les ans, et de plus une fois chaque semaine, pendant une grande partie de l'année * †. Cette fête a pour objet principal les dispositions intérieures dont Notre-Seigneur a accompagné ses mystères et toutes les actions de sa vie, comme sont ses sentiments de religion envers son Père,

VIII.
Dévotion à la vie intérieure de Notre-Seigneur ; fondement de l'esprit du séminaire.

(1) Divers écrits spirituels de M. Olier, t. II.

* NOTE 6, p. 281.

† C'était la dévotion essentielle de l'Oratoire ; l'on y récitait tous les jours cette prière : *Fac nos, quæsumus, hanc ineffabilem et divinissimam vitam Verbi in humanitate, et humanitatis in Verbo vite, jugiter celebrare* (2) ; et ce fut pour donner un nouvel aliment à cette dévotion, que le Père de Bérulle institua la fête des grandeurs de Jésus, dont on faisait mémoire tous les jours (3), et qui avait pour objet les trésors de grâces et les richesses inénarrables renfermées dans l'Homme-Dieu.

(2) *Vie du cardinal de Bérulle*, par Cloyssault. — *Fies Ms.* t. I, p. 87.

(3) *Ibid.* p. 88. — *Annales de la congrégation de l'Oratoire*, année 1625.

(1) *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*, par M. Olier, 1^{re} part. leçon 4.

(2) Philipp. II, 6.

de charité envers le prochain, d'anéantissement à l'égard de soi-même, d'horreur pour le monde et le péché (1); et le fruit qu'on s'en propose, est une participation abondante à ces mêmes dispositions, selon l'avertissement que saint Paul donne aux Fidèles : *Ayez en vous-mêmes les sentiments de Jésus-Christ* (2).

Le principal objet des soins de M. Olier, fut d'établir dans ses disciples cette vie intérieure; c'est le but où tendent tous ses écrits, et c'était, selon lui, la vocation propre des chrétiens et des prêtres. Il ajoutait qu'ils seraient vraiment dignes de ces titres augustes, si l'on pouvait dire d'eux, par exemple, quand ils parlaient : C'était ainsi que JÉSUS-CHRIST parlait; quand ils agissaient : C'était ainsi que JÉSUS-CHRIST agissait; quand ils souffraient : C'était ainsi qu'il souffrait; et depuis M. Olier, cette instruction n'a cessé de retentir dans le séminaire de Saint-Sulpice. « Vous » me faites un grand bien et un vrai plaisir, écrivait » M. Leschassier à l'un de ses amis, de me renouveler la » mémoire de la plus importante de toutes les instructions » que nous avons reçues dans le séminaire, et que MM. Olier, » de Bretonvilliers et Tronson ont pris, l'un après l'autre, » un soin tout particulier de nous inculquer. Nous répé- » tons en tant d'occasions ces paroles de saint Ambroise :

(3) *Officium vite interioris D. N. J. C. die VI infr. oct. lect. IF*, p. 451, in 24, Paris, apud Dubois, 1689.

(4) *Lettres diverses de M. Leschassier*, t. III, p. 300, 12 septembre 1702.

» *Omnia Christus est nobis : signaculum in fronte, ut semper* » *per confiteamur ; signaculum in corde, ut semper diliga-* » *mus ; signaculum in brachio, ut semper operemur* (3); que » nous nous éloignerions entièrement de l'esprit de nos » pères, si nous abandonnions la sainte pratique signifiée » par ces trois mots : *Per Christum, cum Christo, in* » *Christo* (4). »

IX.

Influence de la très-sainte Vierge sur l'Eglise. Elle est le canal de toutes les grâces sur le séminaire.

Après la dévotion à la vie intérieure de Jésus, M. Olier donna pour second fondement à la piété du séminaire de Saint-Sulpice, la dévotion à la vie intérieure de Marie, dont on y célèbre la fête tous les ans. Elle a principalement pour objet les dispositions intérieures de cette incomparable

ES
 créature da
 dont elle a
 » vivre dans
 » sa vie à p
 » sainte Mè
 » de l'Eglis
 » Marie est
 » ses biens
 » que les
 » CURIST (1)
 » très-sainte
 » portant su
 » des Apôtr
 » prenant p
 » CURIST, fig
 » les Apôtre
 » de lumièr
 » dragon sou
 » les Apôtre
 » tres de la
 » tiennent e
 » sance de
 » pent (2). C
 » quoique sa
 » ne devant

† La congr
 norer la vie int
 » cette solenni
 » sainte Vierge
 » ses actions et
 » en Jésus-Christ
 » et en toutes
 » de DIEU; en
 » et abaisseme

créature dans toutes ses actions, et les trésors de grâces dont elle a été enrichie †. « JÉSUS-CHRIST, qui a promis de » vivre dans les saintes âmes, dit M. Olier, n'a communiqué » sa vie à personne avec autant de plénitude qu'à sa très- » sainte Mère. La communication qu'il en a faite au corps » de l'Eglise, est elle-même bien inférieure à celle-là. » Marie est comme un sacrement sous lequel il distribue » ses biens et ses grâces ; et c'est à cette source si féconde, » que les clercs doivent aller puiser la vie de JÉSUS- » CHRIST (1). Saint Jean a vu tout cela : il représente la » très-sainte Vierge comme une femme revêtue du soleil, » portant sur sa tête une couronne de douze étoiles, figure » des Apôtres, et ayant la lune sous ses pieds ; nous ap- » prenant par là que, toute remplie et pénétrée de JÉSUS- » CHRIST, figuré par le soleil, elle remplit à son tour tous » les Apôtres et l'Eglise, et leur donne tout ce qu'ils ont » de lumière et de splendeur. Elle paraît encore avec le » dragon sous ses pieds ; et c'est pour marquer que tous » les Apôtres, les disciples, les prêtres et les autres minis- » tres de la hiérarchie de l'Eglise, jusqu'aux exorcistes, » tiennent et reçoivent de JÉSUS-CHRIST, en elle, la puis- » sance de fouler aux pieds et d'écraser la tête du ser- » pent (2). Conséquemment à ce dessein, DIEU a voulu que, » quoique sa sainte Mère ne fût point présente à la cène, » ne devant pas être faite visiblement prêtre, selon l'or-

(1) *Recueil de divers écrits de M. Olier. Ms. in-4°, fol. 39, 40.*

(2) *Panegyriq. de S. Jean l'Évangéliste, Ms. ant. de M. Olier.*

† La congrégation de l'Oratoire faisait encore profession d'honorer la vie intérieure de Marie, dans la fête de ses *grandeurs*. « Dans cette solennité, écrivait le Père de Condren, nous honorons la » sainte Vierge, en elle-même et en tous ses rapports ; en toutes » ses actions et tout ce qui s'est passé en elle ; en tout ce qu'elle a été » en JÉSUS-CHRIST, dans les Saints au ciel, dans les âmes en la terre, » et en toutes les opérations qu'elle a encore à faire dans l'Eglise » de Dieu ; en toutes ses vertus et qualités, en toutes ses grandeurs » et abaissements (3). »

(3) *Lettres du Père de Condren, in-42, 1668. Lett. LXXXVII.*

Ce sentiment si honorable à la très-sainte Vierge, et si cher à la piété de ses dévots serviteurs, n'est point du reste particulier au fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Il est soutenu par plusieurs Pères et théologiens, des plus saints et des plus doctes ; et, au jugement du célèbre Evêque de Meaux, il n'est même que la conséquence d'une vérité clairement énoncée dans les livres saints. « DIEU, » dit-il, ayant une fois voulu nous donner JÉSUS-CHRIST » par la très-sainte Vierge, cet ordre ne se change plus, » et les dons de DIEU sont sans repentance. Il est et sera » toujours véritable, qu'ayant reçu par elle une fois le prin- » cipe universel de la grâce, nous en recevions encore par » son entremise les diverses applications dans tous les » états différents qui composent la vie chrétienne (1). » « Marie est la coaljutrice de DIEU dans l'ordre de notre » salut, dit encore Bourdaloue ; et comme le salut a com- » mencé par elle, et par son consentement à la parole de » DIEU, c'est par elle et par sa coopération qu'il doit être » consommé (2). » Cette conséquence n'a pas été tirée, il est vrai, par le commun des anciens Pères de l'Eglise, quoique quelques-uns l'aient aperçue (3) ; mais c'est le propre des vérités chrétiennes, de recevoir successive- ment leur développement, selon les âges de l'Eglise et les desseins de la Providence ; et DIEU semblait avoir réservé l'exposition de celle-ci, principalement à l'âge des théologiens et des docteurs, qui écrivirent avec plus de précision et plus de méthode que n'avaient fait les Pères. En effet, saint Jean Damascène, qui donna une nouvelle forme à la théologie, et dont les décisions sont reçues par les Grecs avec le même respect que celles de saint Thomas chez les Latins, saint Thomas lui-même, Albert-le-Grand son maître, saint Bonaventure, saint Anselme, Pierre de Blois, saint Antonin, Gerson, saint Bernardin de Sienne, et une multitude d'autres docteurs, enseignent par manière de simple affirmation, et comme on a coutume de

XI.

Cette doctrine a été manifestée surtout dans les derniers temps.

(1) *Œuvres de Bossuet*, t. XV, 3^e sermon pour la Conception p. 60. *Édit. de Lebel*. 1^{er} sermon sur la Nativité, p. 111.

(2) *Œuvres de Bourdaloue*, t. XI, 2^e sermon pour la fête de l'Assomption, 2^e part.

(3) *Saint Ephrem*, S. Hédouze, S. Pierre Chrysologue, S. Pierre Damien, S. Bernard.

* NOTE 7, p. 282.

XII.

Le séminaire de Saint-Sulpice doit honorer et faire honorer la vie intérieure de Marie.

faire, lorsqu'on parle d'un point dont tout le monde doit convenir, que Marie est le canal de toutes les grâces *.

Mais ce furent principalement les réformateurs du clergé dans ces derniers temps, qui donnèrent un nouvel éclat à cette doctrine; et l'on peut dire que, par le ministère des Pères de Bérulle et de Coudren, suscités les premiers en France pour le renouvellement de l'ordre sacerdotal, elle prit comme une nouvelle vie dans l'Oratoire, où M. Olier, le Père Eudes et beaucoup d'autres vinrent la puiser, pour la répandre à leur tour. « Si la sagesse de DIEU, dit M. Olier, n'a pas voulu, dans le commencement des temps, manifester par les saints Pères au commun de l'Eglise, les hautes communications de JÉSUS-CHRIST à la très-sainte Vierge sa mère, l'union éminente qu'il a avec elle, et qui la fait regarder et nommer par toute l'Eglise, *Semblable au soleil de justice*, par communication parfaite de lui-même : *Electa ut sol*; il est juste à présent de s'appliquer aux saints mystères que la Providence prend plaisir de manifester dans le progrès des siècles (1). Le séminaire de Saint-Sulpice, entrant dans le dessein de DIEU, se dévoue et se consacre à respecter ce trésor magnifique, et à manifester par la sainteté de ses mœurs cette vie inconnue. Car il se propose de puiser, dans cette source intarissable d'esprit et de vie divine, tout ce qu'il pourra acquérir de dons, de grâces et de vertus (2) †. C'est aussi ce qui doit beaucoup exciter les clercs à se nourrir de la vie intérieure de JÉSUS en Marie, pour correspondre aux intentions de JÉSUS-CHRIST, qui ne nous montre rien de ses richesses que pour nous en rendre participants (3).

(1) *Recueil de divers écrits de M. Olier*, fol. 12, 13.

(2) *Ibid.* f. 44, verso.

(3) *Ibid.* f. 43.

† En signe de cette dévotion, M. Olier ajouta aux Litanies de la très-sainte Vierge, et, à ce qu'il parait, avec l'approbation de l'assemblée générale du clergé de France de 1651, l'invocation *Regina cleri* (4), que l'on récite encore au séminaire de Saint-Sulpice, et dans toutes les maisons qui en dépendent.

(4) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, C. 1.

» O Bonté, s
 » commeuçion
 » norer cette F
 » nous la servi
 » que jamais,
 » nous donnez
 » Marie, je me
 » mes vœux et
 » du grand DIE
 » mour envers
 » aime telle qu
 » l'apprend, m
 » peuvent le di
 » l'idée la plus
 » pour donner
 » de sa person
 » ce seul point
 Les conséque
 principe, que to
 qu'il eut si for
 étaient celles m
 paroles : *Totus e
 affectibus, et vo
 est voluntas eja
 riam* (2); et à l'
 Bonaventure (4)
 fait que, puisq
 par Marie, chac
 ses actions à DIE
 lière et plus fa
 Brun, deux esta
 qui exprime la
 Vierge dans des
 où l'Esprit de
 lombe, répand t

« O Honté, soyez bénie à tout jamais ! qu'à présent nous
 « commençons tout de nouveau à servir, à aimer, à ho-
 « norer cette Princesse si aimable et si incomparable ! que
 « nous la servions, que nous l'aimions et l'honorions plus
 « que jamais, puisque les nouvelles lumières que vous
 « nous donnez nous y obligent ! Sainte Princesse, Vierge
 « Marie, je me jette à vos pieds pour vous renouveler
 « mes vœux et mes obéissances. J'entre dans les desseins
 « du grand DIEU, qui veut dans ce siècle renouveler l'a-
 « mour envers votre grandeur ; je vous vénère et vous
 « aime telle que vous êtes en vous-même, et que la foi me
 « l'apprend, mille fois plus parfaite que les hommes ne
 « peuvent le dire et le penser, puisque vous êtes sur
 « l'idée la plus belle que DIEU ait pu former en lui-même,
 « pour donner à son Fils une mère sortable à la grandeur
 « de sa personne. Je dis des merveilles infinies en disant
 « ce seul point (1). »

Les conséquences naturelles que M. Olier tirait du principe, que tous les dons nous viennent par Marie, et qu'il eut si fort à cœur de consacrer dans la maison, étaient celles mêmes que saint Bernard exprimait par ces paroles : *Totis ergo medullis cordium, totis precordiorum affectibus, et votis omnibus, Mariam veneremur : quia sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam* (2) ; et à l'exemple de ce saint docteur (3), de saint Bonaventure (4) et de plusieurs autres Saints (5), il voulait que, puisque toute grâce descendait sur la maison par Marie, chacun s'efforçât d'offrir aussi par elle toutes ses actions à DIEU. Pour rendre cette dévotion plus familière et plus facile, il fit graver, sur les desseins de Le Brun, deux estampes fort répandues depuis. Dans l'une, qui exprime la *vie de Jésus en Marie*, on voit la très-sainte Vierge dans des nuées, les mains croisées sur la poitrine, où l'Esprit de Notre-Seigneur, sous la forme d'une colombe, répand toutes les richesses de sa grâce. Elle a les

(1) *Mémoires autograp. de M. Olier.*

XIII.

Offrir tout à DIEU par Marie, dévotion des plus essentielles au séminaire de S. - Sulpice.

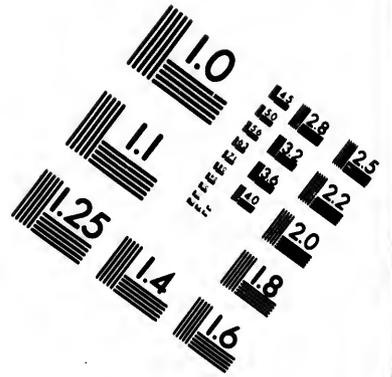
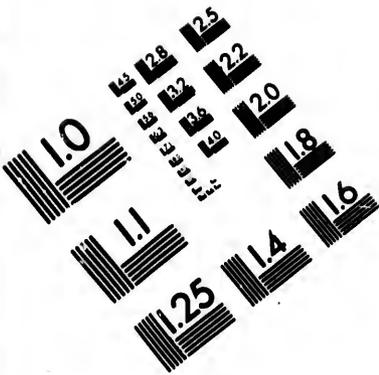
(2) *Saint Bernard, t. 1, p. 404. Sermon de aqueductu, n. 7.*

(3) *Ibid. pag. 404.*

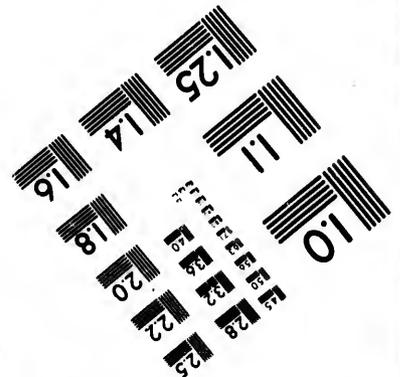
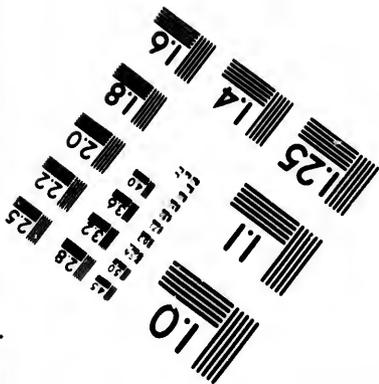
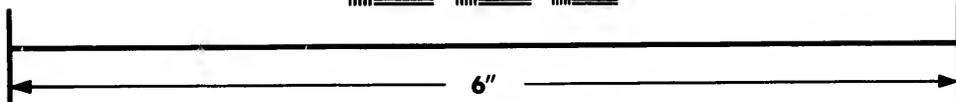
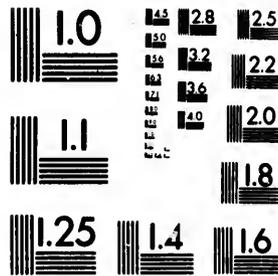
(4) *Saint Bonavent. Specul. lect. III, p. 437.*

(5) *S. Ephrem. l. III, gravé, p. 539. — S. Jean Damascén. t. II, p. 382 et alibi. — Gerson. Tractat. 4 super Magist. 1.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.8
36.0

1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.8
36.0

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 242, 243 — *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 462, 463.

(2) *Drezellii Rosa selectissimarum virtutum*, parl. 4, cap. IX, § 2. *De conversatione celestii in terris*, etc. 1703, n. 42, p. 34.

XIV.

Abandon entier à Marie, caractère primitif de l'Oratoire et du séminaire de Saint-Sulpice.

yeux élevés au ciel et fixés sur le monogramme de Jésus Sauveur des hommes, pour signifier que si le Saint-Esprit fut toujours le principe de ses actions, l'amour de Jésus et du salut des âmes en fut la fin et le terme : on lit au-dessous ces paroles, qui sont comme une invitation pour s'unir à ses dispositions intérieures : *Cum ipsa, per ipsam, et in ipsa*.

La seconde gravure exprime l'abandon de soi-même entre les mains de cette aimable et puissante protectrice. Elle est représentée recevant dans ses bras et soutenant amoureuxment l'âme fidèle, qui, languissante de la durée de son exil, paraît mettre toute sa joie à se reposer ainsi en Marie (1), à qui elle adresse la touchante invocation qu'on lit au-dessous, c'est la prière *O Domina mea*, attribuée à saint François d'Assise (2), et que, dans les séminaires dépendant de celui de Saint-Sulpice, on récite tous les

* NOTE 8, p. 284.

(3) *Abrégé de la vie de Jeanne-Françoise et Mariade Biron, religieuses de la Visitation*, in-12. — *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 401.

XV.

La dévotion singulière envers Marie, dont le séminaire de Saint-Sulpice devait faire profession, fut le motif qui porta M. Olier, ou plutôt qui détermina la divine Providence à donner à cet établissement Saint Jean l'Évangéliste pour l'un de ses patrons (4). Quel autre Saint pouvait plus justement y être proposé sous ce titre, que celui dans le cœur duquel Jésus mourant fit passer l'amour filial qu'il portait à sa sainte Mère ? (5). « L'amour de Jésus et de Marie était si saint, disait le Père de Condren, qu'il fallait qu'il en restât quelque chose dans l'Église; et, afin

S. Jean l'Évangéliste donné pour patron au séminaire; raisons de ce choix.

(4) *Panég. de S. Jean l'Évang.* Ms. aut. de M. Olier. — *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 97, 98 — *Mém. aut. de M. Olier*, t. VI, p. 9.

(5) *Bossuet, 4^e sermon pour la*

» de le con
» qui dit d
» pas, un
» pre fils
» de son e
» de Jésus
» voirs, et
» Jésus lui
» de Cond
» cette pren
» lière qui
» je n'en
» donner ab
» un si bon
M. Olier fu
Condren a é
à tous les
confiance et

Il rapporte
jaloux de le
chères, lui d
senté commu
entrer de plu
ce bienheure
mettre entre
pour qu'elle
» très-sainte
» plénitude d
» caractère (4)
» par elle-mê
» Jean au Ca
» de fils en sa
» les saints
» ses intentio
» de son cœur

» de le conserver, saint Jean fut substitué à JÉSUS-CHRIST, fête de l'Assomption, 3^e point, t. xv, p. 430, 431.

» qui dit de lui à sa sainte Mère : *Voilà votre fils*, et non pas, un autre fils. Aussi Marie le reçut comme son propre fils qui se survivait ainsi à soi-même; et saint Jean, de son côté, s'oubliait soi-même pour prendre la place de JÉSUS, continua de rendre à Marie les mêmes devoirs, et de la servir avec le même amour filial que JÉSUS lui témoignait. Je voudrais bien, ajoutait le Père de Condren, renouveler dans les esprits cette grâce, cette première odeur du ciel, cette bénédiction singulière qui fut donnée au commencement; mais parce que je n'en suis pas digne, je supplie Notre-Seigneur de donner abondamment son Esprit à quelques autres pour un si bon effet (1). » On peut croire, avec fondement, que M. Olier fut l'un de ceux en qui cette prière du Père de Condren a été exaucée. Au moins s'efforça-t-il d'inspirer à tous les chrétiens, surtout aux prêtres (2), la tendre confiance et l'amour filial de saint Jean pour Marie.

Il rapporte même que le Père de Condren, saintement jaloux de le rendre participant de ses dévotions les plus chères, lui donna une image, où saint Jean était représenté communiant la Mère de DIEU (3). C'était pour le faire entrer de plus en plus dans les sentiments intérieurs de ce bienheureux disciple, et le porter, à son imitation, à mettre entre les mains de Marie le fruit du saint Sacrifice, pour qu'elle en disposât elle-même à son gré. « Comme la très-sainte Vierge, dit M. Olier, quoique remplie de la plénitude de l'esprit du sacerdoce, n'en avait point le caractère (4), et par conséquent ne pouvait en exercer par elle-même les fonctions; le Sauveur lui donna saint Jean au Calvaire, non-seulement pour qu'il lui tint lieu de fils en sa place, mais encore pour qu'il lui donnât par les saints Mystères, qu'il célébrait pour elle et selon ses intentions, le moyen de satisfaire aux désirs ardents de son cœur pour l'établissement de l'Eglise; comme

(1) *Lettres du Père de Condren, lettre LVII, à l'abbesse de Fontevrault.*

(2) *Mémoires sur la Vie de M. de Bretonvilliers, p. 61. — Vie Ms. de M. Bauin.*

(3) *Abrégé du 9^e cahier des Mémoires de M. Olier.*

(4) *Alberti Magni, quest. 43, § 2, p. 42.*

» aussi de se consoler de l'absence de son Fils, par le bonheur qu'elle avait de s'en nourrir tous les jours. Voilà » pourquoi DIEU ne laisse pas à la sainte Vierge saint » Joseph pour gardien, ni quelque personne séculière, » qui ne fût pas déclarée prêtre de la loi nouvelle; il ne » lui laisse pas même quelque femme pour gardienne, » ce qui eût paru plus convenable aux yeux du monde. » Mais il lui laisse une personne qui est vierge et prêtre » tout ensemble, un homme pur comme un ange, et supérieur aux anges par l'office de sacrificateur de JÉSUS-CHRIST, dont il est revêtu, afin qu'il offrît sur l'autel la » continuation du sacrifice de la croix, dans les intentions » de la très-sainte Vierge(1). »

(1) *Panegyrique de saint Jean l'Évangéliste. Ms. aut. de M. Olier.*

XVI.

La pratique de célébrer dans les intentions de Marie a été commune à tous les membres de l'Oratoire.

Quelque extraordinaire que puisse paraître la dévotion dont parle ici M. Olier, elle n'en est pas moins appuyée sur des principes incontestables. Il est à remarquer, en effet, que tous les Saints du ciel, la très-sainte Vierge elle-même, n'obtenant rien dans leurs demandes que par le Sacrifice du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, unique source de tous leurs mérites, et se joignant à nous toutes les fois que nous l'offrons sur nos autels, ainsi que la foi de l'Église et sa liturgie sacrée nous l'apprennent; nous pouvons par conséquent l'offrir conformément aux demandes qu'ils adressent eux-mêmes à DIEU. Il est vrai que l'objet de leurs demandes nous est inconnu; mais la connaissance explicite n'en est pas nécessaire, puisqu'il suffit au ministre du Sacrifice de s'unir en général aux intentions de la personne pour qui il a dessein d'offrir.

Au reste, un autre motif qui doit rendre cette pratique recommandable, c'est qu'elle a été particulièrement chère aux Pères de Bérulle et de Condren, favorisés l'un et l'autre de lumières extraordinaires; le premier ayant mérité, selon l'expression du pape Urbain VIII, le titre d'*Apôtre du Verbe incarné*(2); et ses vues sur la très-sainte Vierge ayant passé pour être plutôt angéliques qu'humaines(3).

(2) *Histoire de Pierre de Bérulle, par Taboulaud, Préface, p. 1.*

ES
nes(1); le se
sublimes, a
temps (2). «
» M. Olier, «
» une Messe
» ou le jour
» il me dit q
» s'était par
» Il ajouta q
» être pour l
» sa sainte «
» la lui avoi
en grand ho
niers temp
provenant d
les prêtres d
dans les inte
conformaient
aux mêmes t
fut toujours
chaque jour,
était mis ent
dérée, dans l
phante; dans
militante; e
solatrice de
doute, que
tous les prè
de dévotion,
quant les di
en offrant le
medi* (6).

Un servite
cette Reine de
uni, et ne pa

nes (1); le second ayant reçu de DIEU des lumières non moins sublimes, au témoignage des plus habiles docteurs de son temps (2). « Lorsque je parlai au Père de Condren, dit M. Olier, de l'obligation où j'étais de célébrer, par vœu, une Messe à l'intention de la sainte Vierge, les samedis, ou le jour le plus libre quand le samedi est empêché, il me dit que défunt monseigneur le cardinal de Bérulle s'était pareillement obligé, par vœu, à la même chose. Il ajouta que l'intention du *Memento* des défunts devait être pour les âmes du purgatoire qu'elle avait eues en sa sainte conduite. C'était précisément la mienne, sans la lui avoir spécifiée (3). » Cette pratique de dévotion était en grand honneur à l'Oratoire, au moins dans les premiers temps; puisqu'on compte, parmi les traditions provenant du cardinal de Bérulle, l'usage où étaient tous les prêtres d'offrir, une fois chaque mois, le saint Sacrifice dans les intentions de la sainte Vierge, usage auquel se conformaient ceux qui n'étaient pas prêtres, en appliquant aux mêmes fins une de leurs communions (4). M. Olier y fut toujours inviolablement fidèle. Il faisait même célébrer chaque jour, dans cette intention, trois Messes: dont le fruit était mis entre les mains de la très-sainte Vierge, considérée, dans la première, comme reine de l'Eglise triomphante; dans la seconde, comme reine et avocate de l'Eglise militante; et dans la troisième, comme reine et consolatrice de l'Eglise souffrante (5). Son désir était, sans doute, que non-seulement ses disciples, mais encore tous les prêtres, se rendissent familière cette pratique de dévotion, puisque dans sa *Journée chrétienne*, marquant les diverses intentions que l'on peut se proposer en offrant le saint Sacrifice, il assigne celle-ci pour le samedi * (6).

Un serviteur de Marie si dévoué ne pouvait séparer de cette Reine des vierges, le chaste Époux que le Ciel lui avait uni, et ne pas donner aussi pour patron, au séminaire,

(1) *Vie du cardinal de Bérulle, par l'abbé de Cérisy*, in-4°, liv. III, ch. IV, p. 877.

— *Vie du même, par le Père Lerat, Ms. Sa dévotion envers la sainte Vierge.*

(2) *Suprà*, 4^{me} part. *Fleurs de la congrégation de Jésus et Marie*, t. I, p. 28. *Ms.*

(3) *Mém. aut. de M. Olier*, t. I, p. 151, 152.

(4) *Recueil des sept assemblées de l'Oratoire*, in-4°, 1654, *Vitré*, p. 210.

(5) *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 2^e p. c. vi. — *Année Dominicaine. — Remarques historiques*, t. III, pag. 488, 559.

* NOTE 9, p. 285.

(6) *Journée chrétienne*, part. 1^{re}.

XVII.

Saint Joseph donné pour patron au sémi-

naire. Dévotion aux saints Apôtres.

(1) *Vie, par le Père Giry, ibid. p. 551.*

(2) *Panegyrique de saint Joseph. Ms. aut. de M. Olier.*

(3) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 98.*

(4) *Esprit de M. Olier, t. II, p. 237, 555, 556.*

un Saint dont la vocation a eu des rapports si particuliers avec celle des prêtres (1). « C'est aux prêtres surtout, dans lesquels DIEU réside en sa fécondité pure et vierge, dit-il, » à se conduire sur le modèle du grand saint Joseph, à » l'égard des enfants qu'ils engendrent à DIEU. Ce grand » Saint conduisait et dirigeait l'ENFANT-JÉSUS dans l'Esprit » de son Père, dans sa douceur, sa sagesse, sa prudence. » Ainsi en devons-nous faire de tous les membres de » JÉSUS-CHRIST qui nous sont confiés, et qui sont d'autres » Christs, les traitant avec la même révérence que saint » Joseph traitait l'ENFANT-JÉSUS (2). »

Considérant le séminaire comme un cénacle où l'Esprit de DIEU devait descendre de nouveau, pour y former des hommes apostoliques qui renouvelassent la connaissance et l'amour de JÉSUS-CHRIST, M. Olier voulut que tous ses clercs s'efforçassent d'entrer dans les sentiments et les dispositions des saints Apôtres, et qu'ils en étudiassent sans cesse les vertus (3). Il les fit représenter, comme on a vu, sur le tableau principal de la chapelle, afin que le séminaire eût recours à eux, comme à des canaux très-abondants de la grâce apostolique, dont ils avaient reçu les prémices pour les siècles futurs, et qu'il les honorât d'un culte particulier, comme étant, après JÉSUS-CHRIST, les fondements de l'Église (4). Ce fut pour cela qu'il établit l'usage, invariablement observé depuis, de chanter une grand'Messe les jours de leurs fêtes. Plusieurs de ses confrères désirèrent même que l'on plaçât, sur la porte d'entrée de la maison, les statues de saint Pierre et de saint Paul, avec cette inscription : *Collegium apostolicum*, pour montrer qu'on y faisait profession d'étudier les vertus et les maximes des saints Apôtres. Ce projet n'eut pas lieu. « Je ne pense pas, écrivait M. Olier, » que, si l'on met une inscription sur le frontispice, on » doive en choisir une autre que celle de *Séminaire de Saint-Sulpice*, puisque c'est le nom sous lequel il est

ESPI
 » connu. Mo
 » vaut mieux
 » et sa vérité
 » Seigneur qu
 » sujets, par
 » structions e
 » et de l'Églis
 » *quod vivit* (
 l'avis de M
 le séminaire
 tre, et l'on ne
 paroles, pour
 directeurs : S
 rappeler sans
 et la nécessit
 graver dans l
 cour, l'inscri
adventæ; sed
edificati super
ipso summo an
 heureuse, qui
 tion à ce mêm
 Prophètes, par
 étaient destiné
 comme les pi
 même édifice,
 reposent. Il vo
 douze person
 douze Apôtres
 vation, à cet é
 dance de la g
 avoir choisis
 surtout de lui
 que participat
 et particulière

» connu. Mon avis serait de ne lui en donner aucun. Il
 » vaut mieux que l'œuvre se fasse qualifier par ses effets
 » et sa vérité que par son nom. Je demande à Notre-
 » Seigneur que la chose parle d'elle-même, et que les
 » sujets, par leur conversation, leurs mœurs, leurs in-
 » structions et leurs œuvres, soient ainsi connus de DIEU
 » et de l'Eglise; et qu'il soit dit de la maison : *Nomen habet*
 » *quod vivit* (1). »

(1) *Lettres au-
 tographes de M.
 Olier, p. 194.
 195.*

L'avis de M. Olier, plus conforme à la vie cachée dont le séminaire devait donner l'exemple, fut préféré à l'autre, et l'on ne mit au dehors d'autre inscription que ces paroles, pour servir d'exhortation aux séminaristes et aux directeurs : *Spes messis in semine*. Mais, voulant leur rappeler sans cesse la dévotion envers les saints Apôtres, et la nécessité d'imiter chaque jour leurs vertus, il fit graver dans l'intérieur du bâtiment, et tout autour de la cour, l'inscription suivante : *Jam non estis hospites et advenæ; sed estis civis Sanctorum et domestici Dei, super-ædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu* (2). Application heureuse, qui leur rappelait en même temps leur vocation à ce même ministère, exercé successivement par les Prophètes, par JÉSUS-CHRIST et les Apôtres, avec lesquels ils étaient destinés à entrer à leur tour en société de fonctions, comme les pierres d'une maison composent un seul et même édifice, avec les fondements sur lesquels elles reposent. Il voulut encore qu'il y eût dans le séminaire douze personnes appliquées à honorer chacune l'un des douze Apôtres, et dont les principales pratiques de dévotion, à cet égard, fussent de respecter en eux l'abondance de la grâce apostolique, de remercier DIEU de les avoir choisis pour annoncer son Evangile au monde, et surtout de lui demander, par de ferventes prières, quelque participation à leur esprit pour toute l'Eglise de DIEU, et particulièrement pour les ecclésiastiques de la mai-

(2) *Esprit de
 M. Olier, t. II,
 p. 357.*

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 357.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 194.

XVIII. La Présentation de Marie au temple, fête patronale du séminaire. Rénovation des promesses cléricales.

(3) *Recueil de divers écrits de M. Olier*, Ms. in-4°, fol. 37.

(4) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 85, 86.

(5) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 36.

son (1). Enfin il désira que les douze premières chambres portassent chacune les noms de quelqu'un des douze Apôtres (2).

En donnant la très-sainte Vierge pour première patronne au séminaire, M. Olier choisit comme fête principale de la maison, celle de sa Présentation au temple, à cause des rapports que son grand esprit de foi lui montrait entre la consécration de Marie à DIEU, et celle que les ecclésiastiques font d'eux-mêmes en entrant dans l'état cléricel. Il considérait en effet le mystère de la Présentation comme le modèle le plus accompli de la séparation du siècle et de la consécration à DIEU (3), qui forment l'essence de la profession cléricale. Pour honorer un mystère si cher à tout le clergé, comme aussi pour porter tous les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice à entrer dans les dispositions de Marie s'offrant à DIEU dans le temple, il établit une cérémonie assez semblable à celle qui était en usage dans la plupart des maisons religieuses, pour se renouveler dans l'esprit de l'institut; ce fut une rénovation publique des promesses cléricales, que tous devraient faire en ce jour (4). Il voulut donc que chacun, s'unissant aux dispositions intérieures de la Fille bien-aimée du Roi des rois, vint de nouveau se donner au Seigneur par le dépouillement du cœur le plus sincère, et le renoucement le plus universel (5), en prononçant de nouveau aux pieds de quelque Evêque, les paroles : *Dominus pars hæreditatis meæ*, etc. « Les clercs, dit-il, contempleront la » sainte Vierge se présentant au temple, comme patronne » de la cléricature, comme pleine de son esprit, et donnant l'exemple de la séparation du siècle et de l'application à DIEU. Possédée de l'Esprit de DIEU tout-puisant, tout ardent, tout amour, elle monte seule les » degrés du temple à trois ans †, nous apprenant par là,

† On croit communément, dit Tillemont, que la sainte Vierge fut

ES

» que DIEU
» vient ratif
» fait dans
» un oubli
» abandon à
» vent comp
» elle ne per
» corrompu,
» si ce gran
» Elle ne p
» s'abandonn
» se, sans re
» et elle nou
» Seigneur
» soins de so

Quelques
par un mouv
sainte Vierge
à se rendre
chacun s'y p
de règle, qu
21 novembre
célébra pont
velle chapell
du Vicaire d
les ecclésiast
pour la pren
recevant la t
pas de MAR
clercs *. L'as
à Paris : cha
puis huit an

présentée au te
servir à l'Hist

» que DIEU est le supplément de nos infirmités, et elle
 » vient ratifier solennellement en ce jour ce qu'elle avait
 » fait dans le premier moment de sa vie. Elle entre dans
 » un oubli du monde, une mort d'elle-même, dans un
 » abandon à DIEU, un amour et un zèle qui ne se peu-
 » vent comprendre. Elle ne regarde point derrière elle;
 » elle ne pense point, en quittant le monde grossier et
 » corrompu, si elle aura besoin de rien au service de DIEU,
 » si ce grand DIEU lui suffira pour toutes choses ou non.
 » Elle ne pense point à sa maison, à ses parents; elle
 » s'abandonne toute à DIEU, dans une confiance merveil-
 » leuse, sans retour quelconque sur elle, ni sur rien de créé;
 » et elle nous apprend ainsi à vivre en l'Esprit de Notre-
 » Seigneur JÉSUS-CHRIST, entièrement abandonné aux
 » soins de son Père (1). »

Quelques jours avant la fête de la Présentation, M. Olier, par un mouvement de sa tendre confiance envers la très-sainte Vierge, eut le désir d'aller à Notre-Dame l'inviter à se rendre présente à cette cérémonie (2). Il voulut que chacun s'y préparât en jeûnant la veille; et c'est un jeûne de règle, qu'on a toujours pratiqué depuis. Enfin, le 21 novembre, jour de cette solennité, le Nonce du Pape célébra pontificalement les saints Mystères dans la nouvelle chapelle (3); et ce fut aux pieds de ce représentant du Vicaire de JÉSUS-CHRIST que M. Olier, et après lui tous les ecclésiastiques du séminaire, vinrent renouveler ainsi, pour la première fois, la profession qu'ils avaient faite en recevant la tonsure, et se consacrèrent de nouveau, sur les pas de MARIE, au service de DIEU, l'unique partage des clercs*. L'assemblée générale du clergé était alors réunie à Paris: charmés des heureux fruits que produisait depuis huit ans le séminaire de Saint-Sulpice, les Evêques

présentée au temple, âgée seulement de trois ans (4). *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique*, t. 1, p. 61.

(1) *De la Présentation. Ms. autograp. de M. Olier.*

XIX.

Première rénovation des promesses cléricales.

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 82, 83, 85. — *Mémoires aut. de M. Olier*, t. VI, p. 45, 46, 47.

(3) *Remarques historiques*, t. I, p. 46. — *Règlement des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice*, p. 3, note.

* NOTE 10, p. 286.

(4) *Florentinus, Notæ in Martyrologium vetus Hieronymi*, 1668, p. 833.

voulurent, ce jour-là même, lui donner une marque publique de leur approbation, et députèrent Isaac Habert, évêque de Vabres, l'un des plus savants prélats de ce temps, pour exprimer en leur nom les vœux qu'ils formaient en faveur d'une œuvre si utile à l'Eglise, et lui donner leur solennelle bénédiction. Le soir, après les Vêpres, ce Prélat s'acquitta de cette mission honorable, dans un discours qu'il prononça avec autant de dignité que d'édification.

La ferveur extraordinaire, dont tous les ecclésiastiques se trouvèrent pénétrés, fit comprendre à chacun que cette rénovation serait une nouvelle source de grâces pour le séminaire. « On ne l'a jamais renouvelée depuis, écrivait » dans la suite M. de Bretonvilliers, sans une bénédiction » toute particulière, comme l'expérience l'a fait voir. » M. Olier dit lui-même dans ses *Mémoires* : « Le soir de » notre fête, comme plusieurs me témoignaient avoir été » touchés extraordinairement, et que, remerciant la grande » bonté de la très-sainte Vierge d'avoir été présente à » notre solennité, je lui demandais ce qu'elle désirait de » moi et ce que je pouvais faire qui lui fût agréable, n'y » ayant rien que je ne voulusse faire pour son contente- » ment; elle me fit l'honneur de me dire : *Prépare-moi » des cœurs*; et ensuite elle me faisait sentir que rien ne » lui était plus agréable que d'avoir aussi des cœurs, afin » de servir son cher Fils dans l'Eglise (1). »

(1) *Mémoires*
ant de M. Olier
t. vi, p. 46, 47, 48.
— *Vie de M. O-*
lier, par M. de
Bretonvilliers, t.
ii, p. 85.

1650.

XX.

Nouvelles démarches pour faire enregistrer les lettres patentes du séminaire.

Pour consolider l'œuvre du séminaire, il ne restait plus qu'à obtenir l'enregistrement des lettres patentes, accordées par le Roi en 1645. Quoique les membres du Parlement eussent donné jusqu'alors mille témoignages d'approbation au nouvel établissement, ils avaient cru ne pouvoir fermer les yeux sur plusieurs défauts de forme qui semblaient annuler ces lettres patentes : en sorte que M. Olier avait abandonné ses poursuites, sans aucun dessein de les reprendre jamais (2). Mais le surlende-

2) *Ibid.* t. ii, p. 91.

main de la rénovation des promesses cléricales, 23 novembre 1650, il crut que la très-sainte Vierge lui donnait ordre de continuer ses instances, et qu'elle l'assurait du succès. « Étant allé voir un des principaux officiers du Parlement, dit-il, et de qui dépendait cette affaire, ce magistrat me fit d'abord de grandes difficultés ; mais après un mot que je lui dis, et qui m'avait été mis en l'esprit à l'oraison, son cœur s'épanouit, et aussitôt, se jetant sur moi à bras ouverts, il me dit : Oui, je le ferai ; je vous remercie de l'ouverture que vous me donnez de finir heureusement ma charge par cette occasion de servir DIEU. Il sortait effectivement de charge. Et ce qui marque que ce sentiment subit était l'ouvrage de la grâce dans ce magistrat, c'est qu'il était tout élevé à DIEU dans ce moment, et tout rempli de la suavité de son Esprit. »

Voyant déjà l'heureux succès de ses démarches, M. Olier résolut d'aller incontinent en témoigner sa reconnaissance à sa puissante protectrice dans l'église de Notre-Dame des Vertus, et douta d'abord s'il était convenable que, selon l'usage des communautés d'alors, il choisit un protecteur pour le séminaire. « Dans l'oraison, j'étais en peine, dit-il, si je devais prendre un protecteur visible, vu la protection invisible et efficace que nous ressentons tous les jours de la part de la très-sainte Vierge. Je craignais de blesser en quelque chose cette puissance, qui est si chère à notre famille ; mais la divine Maitresse, qui aime l'ordre et qui veut tout dans l'ordre, me fit entendre que nous trouverions sa protection dans M. le premier Président, que j'avais intention de prendre pour protecteur, et que telle était sa volonté (1). » M. Olier parle ici de Matthieu Molé, son parent. Il alla donc le visiter, accompagné des directeurs du séminaire, « rendant hommage, dans la personne de ce magistrat, à la puissance et à la grandeur de DIEU, dont les juges

XXI.

Choix d'un protecteur temporel pour le séminaire. Enregistrement des lettres patentes.

(1) *Mém. aut. de M. Olier*, t. vi, p. 21.

» sont les images, » et sanctifiant par des vues de foi une démarche qui d'abord lui avait paru tenir trop de la prudence de la chair. Lorsqu'il fut en la présence de ce magistrat, il lui parla en ces termes : « Monsieur, voilà les » Messieurs de notre séminaire qui viennent chercher la » protection de DIEU en vous qu'il a choisi pour le soutien » et pour la défense de son œuvre ; et, comme vous leur » servirez de père en DIEU, ils auront aussi pour vous tout » le respect, tout l'amour et toute l'obéissance qui leur » seront possibles. — Ce grand personnage, continue » M. Olier, a reçu cette proposition dans le même esprit » que notre divine Maîtresse me l'avait assuré, et à la » moindre ouverture que je lui en ai faite, il s'est trouvé » rempli pour nous de toute la charité, la tendresse et la » force que nous pouvions désirer, et que nous eussions pu » espérer de la divine Mère. Car la bonté de ce magistrat, » qui voyait toutes les difficultés de notre affaire, a voulu » les couvrir, comme une mère qui voit et qui cache les défauts de ses enfants. Il me semble qu'il est à présent » comme un manteau visible qui couvre et qui environne » cette famille, et la met à l'abri de beaucoup d'attaques » et d'injures qu'elle pourrait souffrir dans ce temps (1). » Ainsi cette affaire, qui était comme le fondement de » notre établissement, a été conclue par une protection » spéciale de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère, » quoiqu'elle parût impossible, à cause des difficultés qui » s'y rencontraient. Tout est possible à DIEU ; nous n'avons » qu'à nous abandonner à lui pour qu'il nous conduise : » il a assez d'amour pour s'intéresser à nous, et assez de » puissance pour surmonter tous les obstacles. Ce qui a » paru merveilleux en tout ceci, c'est qu'au moment de » l'enregistrement des lettres du Roi, la sainte Vierge a » ménagé tous les esprits qui en avaient été si éloignés » autrefois, y voyant en ce temps-là des difficultés essentielles, sur lesquelles ils ont fermé les yeux (2). » Quel-

(1) *Mém. aut. de M. Olier*, t. vi, p. 22, 23. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 94. 95.

(2) *Mém. aut. de M. Olier*, t. vi, p. 24, 25.

ques jours a
dans la prom
été conclue,
sur le sémin
tion étant ve
legs qu'elle a
le Parlement
Peu après
de l'année 16
Agnès de La
ment accomp
qui le pressa
Saint-Domin
paroisse, un
par la vie sai
on y faisait
Fidèles. Il pe
Ordre, sa vo
Ordre dont le
avec ses dev
prieur en ch
en donner l
naire de Sai
qui aurait vo
et en public.
ecclésiastiqu
attirés, n'en
la profonde
où il reçut le
un vif sentim
devable à l'o
qu'il avait :
en toute occ
aux bonnes c
» consolé, di

ques jours après, on ne put s'empêcher de reconnaître, dans la promptitude même avec laquelle cette affaire avait été conclue, une nouvelle marque de la protection divine sur le séminaire. Car une personne de très-haute condition étant venue à mourir, cette communauté jouit d'un legs qu'elle avait fait en sa faveur, et qui eût été perdu si le Parlement n'eût enregistré déjà les lettres patentes (1).

Peu après la bénédiction de la chapelle, et avant la fin de l'année 1651, M. Olier, voyant la prédiction de la mère Agnès de Langeac, touchant les séminaires, si heureusement accomplie, résolut de satisfaire enfin le mouvement qui le pressait depuis longtemps de s'attacher à l'ordre de Saint-Dominique. Les Frères-Prêcheurs avaient, dans sa paroisse, une maison qui leur servait de noviciat, et qui, par la vie sainte qu'on y menait, et l'intégrité de la foi dont on y faisait profession, répandait l'édification parmi les Fidèles. Il pensa donc à y prendre l'habit, non du premier Ordre, sa vocation ne le permettait pas, mais du Tiers-Ordre dont les règles pouvaient plus aisément se concilier avec ses devoirs ; et le Père Jean Tarpon, alors sous-prieur en chef de ce couvent, à qui il s'adressa, vint lui en donner lui-même l'habit, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, malgré les instances de M. Olier, qui aurait voulu le recevoir dans l'église des Dominicains et en public. Cette cérémonie, où se trouvèrent plusieurs ecclésiastiques, que la piété de l'un et de l'autre y avaient attirés, n'en fut pas moins édifiante. On y admira surtout la profonde humilité du serviteur de Dieu : au moment où il reçut le petit scapulaire, on l'entendit confesser, avec un vif sentiment d'émotion et de gratitude, qu'il était redevable à l'ordre de Saint-Dominique de toutes les grâces qu'il avait reçues jusqu'alors ; et depuis il témoignait, en toute occasion, la joie qu'il ressentait de participer aux bonnes œuvres de cet Ordre. « Je suis bien aise et bien » consolé, disait-il, de me voir enfant de saint Dominique,

(1) *Mém. aut. de M. Olier, p. 25.*
— *Fie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 93, 97.*

1651.

XXII.

M. Olier embrasse le tiers-ordre de Saint-Dominique.

(1) *Ann. Dom.* » et, plus étroitement que jamais, frère de la révérende
Rem. hist. t. III, » mère Agnès de Jésus, à qui j'ai de si grandes obliga-
 p. 474, 475. — » tions. » Plusieurs prêtres du séminaire, animés des
Ann. Dom. avril, » mêmes sentiments, imitèrent son exemple, et furent
 par *Sovages,* » aussi agrégés à cet institut (1).
 1684, in-4o, p. 59,
 60. — *Rem. hist.*
 t. I, p. 404, note.

XXIII.

M. Olier em-
 brasse le tiers-
 ordre de Saint-
 François d'Assise, et celui de
 S.-François de
 Paule. Dispute
 sur ce sujet.

(2) *La manière
 de se donner à
 Dieu dans le siècle,
 etc. par le
 Père de Sallés,*
 in-4o, 1620, chez
Villette, p. 390.

(3) *La Gloire
 du tiers-ordre de
 Saint-François,*
 in-4o, 1694, p. 2o,
 ch. XXXI, p. 266,
 267. — *Annales
 tertii ordinis S.
 Francisci Ass
 auct. Joanne
 Maria,* 1686, in-
 fol. p. 597.

(4) *La règle du
 tiers-ordre de la
 Pénitence, etc.*
Paris, 1671, p.
 282, 283, 284.

* NOTE 11, p.
 287.

(5) *Vie de M.
 Olier, par le Père
 Giry,* 2e partie,
 chap. vi. — *Re-
 marques histor.,*
 t. III, p. 361. —
*Novit Dominus
 die: mmaculato-
 rum,* t. II, p. 2995.
*Ms. in fol. Bibl.
 Mazarine.*

(6) *Vie du Père
 Jean Chrysostome,
 par Boudon,*
 p. 440, 442. —

La distinction dont le Sous-Prieur des Dominicains honora M. Olier, en venant le recevoir dans la chapelle du séminaire, montre combien il était jaloux de l'associer à son Ordre, et quelle estime il faisait de sa vertu. Il est même arrivé que d'autres religieux se sont glorifiés de l'avoir eu pour confrère : ce qui a fait naître entr'eux un différend assez vil ; car, tandis que les Dominicains soutiennent qu'il n'a été que de leur Tiers-Ordre (2), les Franciscains prétendent qu'il a été de celui de Saint-François d'Assise ; et tous ceux qui ont écrit sur le Tiers-Ordre de ce saint patriarche, depuis la mort de M. Olier, comme Payel, Sufren, Léonard de Paris, Jean-Marie de Vernon, Hilarion de Nolay (3), le savant théologien Claude Frassen, en font une mention particulière. Ce dernier ajoute même que M. Olier, en embrassant le tiers-ordre de Saint-François, eut pour imitateurs ceux qui furent témoins de sa piété ; et que les Franciscains étaient redevables à son zèle, de la facilité qu'ils avaient eue de faire revivre, dans leur grand couvent, à Paris, la congrégation de ce Tiers-Ordre (4) †. Les prétentions de ces religieux sont très bien fondées, puisque M. Olier lui-même nous apprend qu'il portait l'habit du tiers-ordre de Saint-François d'Assise ; mais les Minimes prétendent à leur tour que M. Olier était du tiers-ordre de Saint-François de Paule, assurant qu'il en reçut le cordon dans l'église de Notre-Dame-de-toutes-Grâces, de Nigeon-lès-Paris * (5), et c'est le sujet

† Les liaisons très-particulières de M. Olier avec le Père Jean Chrysostome, célèbre religieux du tiers-ordre de Saint-François, peuvent fortifier ce sentiment (6).

E
 d'une vive
 nous appar
 préjudicier
 Paule, nou
 fessa aussi
 pas jugés
 qu'il ait ob
 simultaném
 dispute, la
 Dieu a joui

M. Olier
 âmes, dan
 pénitence,
 trois vertus
 les prêtres,
 spécialement
 inspiré auss
 culière pour
 le séminaire
 prit de ce gr
 bre chapitr
 lique dédiée
 d'association
 sieurs mem
 d'Héliopolis
 des lettres c
 » noines et
 » église de S
 » Jean-Jacqu
 » siastique
 » Saint-Germ
 » rement co
 » Tours, au
 » désiré que
 » a inspiré

d'une vive dispute entre ceux-ci et les Franciscains. Il ne nous appartient pas de juger cette controverse; mais, sans préjudicier aux droits du tiers-ordre de Saint-François de Paule, nous serions inclinés à croire que M. Olier le professa aussi bien que les deux autres, soit qu'ils ne fussent pas jugés incompatibles dans une même personne, soit qu'il ait obtenu dispense pour les professer tous trois simultanément. Au moins, rien ne montre mieux que cette dispute, la haute opinion de sainteté dont le serviteur de DIEU a joui après sa mort.

M. Olier honorait dans saint Dominique le zèle des âmes, dans saint François d'Assise l'amour de la pénitence, et dans saint François de Paule l'humilité, trois vertus dont il aurait voulu pénétrer les cœurs de tous les prêtres, surtout de ceux dont la Providence l'avait spécialement chargé. Son amour pour l'humilité lui avait inspiré aussi, comme on a déjà vu, une dévotion particulière pour saint Martin de Tours, et afin d'obtenir pour le séminaire de Saint-Sulpice quelque participation à l'esprit de ce grand Evêque (1), il désira de l'unir avec le célèbre chapitre qui l'invoquait tous les jours dans la basilique dédiée sous son nom. Il demanda donc des lettres d'association à cette compagnie, dont il connaissait plusieurs membres, entre autres M. Pallu, depuis évêque d'Héliopolis; et au mois de décembre 1653, il en reçut des lettres conçues en ces termes : « Les trésorier, cha-
noines et chapitre, le doyenné vacant, de l'insigne
église de Saint-Martin de Tours; au révérend messire
Jean-Jacques Olier, supérieur de la communauté ecclé-
siastique du séminaire des clercs, établi au faubourg de
Saint-Germain-des-Prés, à Paris : salut. Nous avons mu-
rement considéré ce que vous nous avez remontré à
Tours, au mois de novembre dernier, que vous avez
désiré que la communauté et compagnie que DIEU vous
a inspiré d'établir, fût sous la protection du bienheureux

Mém. aut. de M. Olier, t. v. p. 324, 325.

XXIV.

Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers saint Martin. Association de prières.

(1) *L'Esprit de M. Olier, t. II. p. 313, 314, 315. = Vie, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 88.*

» saint Martin, notre patron; et que, depuis que vous aviez
 » formé cette résolution, vous en aviez reçu tant d'assis-
 » tance, que vous ne doutez point qu'elle ne prospère et
 » que votre dessein ne réussisse, si nous voulons joindre
 » nos vœux aux vôtres, et vous associer aux prières,
 » saints Sacrifices, et aux bonnes œuvres qui se font dans
 » notre église journallement.

» Nous, désirant de notre part contribuer à une si bonne
 » œuvre, et faire ce que nous pourrons pour la gloire de
 » DIEU et réputation de notre bienheureux Patron, nous
 » avons octroyé votre demande, et associé à toutes les
 » prières, saints Sacrifices et bonnes œuvres qui se font et
 » feront en notre église, non-seulement vous, sieur Olier,
 » mais vos successeurs supérieurs de ladite communauté,
 » et les prêtres et ecclésiastiques du séminaire des clercs
 » dudit faubourg Saint-Germain-des-Prés, de ladite ville
 » de Paris; souhaitant que, vos prières et les nôtres join-
 » tes ensemble, nous puissions obtenir de DIEU, par l'in-
 » tercession de notre bienheureux Patron, la gloire éter-
 » nelle; et que votre communauté soit si bien établie pour
 » le service de DIEU et de la sainte Église, que rien ne puisse
 » la troubler; ce sont les souhaits de notre compagnie.
 » Donnée à Tours, le 20 décembre 1653(1). »

M. Olier reçut ces lettres avec beaucoup de joie, et té-
 moigna sa reconnaissance à MM. les dignitaires, chanoi-
 nes et autres membres du chapitre de Saint-Martin, par
 la lettre suivante, qui se conservait dans les archives de
 cette église. « Messieurs, comme nous avons passionné-
 » ment souhaité la grâce d'être associé aux prières et aux
 » bonnes œuvres de votre illustre compagnie, nous l'avons
 » reçue aussi avec la joie et le respect que nous devons à
 » une faveur si considérable. Notre petite communauté,
 » qui en a rendu publiquement action de grâces à DIEU,
 » vous supplie encore d'agréer les très-humbles remer-
 » cements que nous vous en rendons. Le grand saint

(1) Archives du
 Royaume, section
 Doman. § 7044.
 A. 5, n. 4. — Ac-
 sociation de priè-
 res entre MM.
 du Chapitre de
 Saint-Martin de
 Tours, etc. in-8o,
 1689, chez Lum-
 bin, p. 14. — Re-
 marques histori-
 ques, t. 1, p. 220.

ES
 » Martin, au
 » étroitemen
 » profonde
 » déjà comm
 » maison : m
 » à un corp
 » révéler en
 » unissant p
 » chera aus
 » vice de vo
 » sieurs, par
 » très-obéiss
 » gneur Jésus
 toujours célé
 solennelle de
 cessé de l'inv
 du soir.

M. Olier v
 culière dévoti
 L'une des pra
 dateurs des
 pleins de l'es
 en âge sur le
 » ques dans l
 » comme de l
 » ties les plu
 » vie pour en
 » mitias Spir
 » en parlant
 » prémices et
 » Ils ont l'Es
 » dance, que
 » vous faire
 » je pense à v
 » aient été da

» Martin, au culte duquel cette association nous lie plus
 » étroitement, sera le témoin et le garant de notre très-
 » profonde et sincère reconnaissance. Nous l'honorons
 » déjà comme un des patrons et des protecteurs de cette
 » maison : mais la liaison qu'il vous plaît que nous ayons
 » à un corps qui le reconnaît pour chef, nous le fera
 » révéler encore avec une dévotion particulière ; et nous
 » unissant par un nouveau lien à votre chef, nous atta-
 » chera aussi plus intimement aux intérêts et au ser-
 » vice de votre corps, de qui nous demeurons, Mes-
 » sieurs, par devoir et par inclination, les très-humbles,
 » très-obéissants et très-obligés serviteurs en Notre-Sei-
 » gneur JÉSUS-CHRIST (1). » Depuis cette association, on a
 toujours célébré, au séminaire de Saint-Sulpice, la Messe
 solennelle de saint Martin le jour de sa fête, et l'on n'a
 cessé de l'invoquer chaque jour, comme patron, à la prière
 du soir.

M. Olier voulut aussi inspirer au séminaire une parti-
 culière dévotion pour saint Denis, l'apôtre de la France (2).
 L'une des pratiques de sa religion était de vénérer les fon-
 dateurs des Eglises, comme autant de vases spirituels
 pleins de l'esprit sacerdotal qui devait se répandre d'âge
 en âge sur leur clergé. « Il en est des hommes apostoli-
 ques dans l'Eglise, dit-il, prêchant un jour sur ce sujet,
 comme de la tête et du cœur dans le corps humain, par-
 ties les plus nobles, et qui sont remplies d'esprit et de
 vie pour en fournir à tous les membres : *Nos ipsi, pri-
 mitias Spiritus habentes* : Nous autres, disait saint Paul
 en parlant des Apôtres et des disciples, nous avons les
 prémices et l'abondance de l'Esprit pour les distribuer.
 Ils ont l'Esprit de Jésus-Christ dans une telle abon-
 dance, que cela ne se peut exprimer ; et quand je pense à
 vous faire voir l'esprit intérieur du grand saint Denis,
 je pense à vous montrer une des plus grandes choses qui
 aient été dans l'Eglise de Dieu, une des plus riches, des

(1) M. Nagot, qui était de Tours, nous a conservé cette lettre. *Vie de M. Olier*, p. 451.

XXV.

Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers saint Denis. Autre association de prières.

(2) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 98.

» plus amples et des plus augustes. Car notre apôtre est
 » destiné à être le fondateur d'une Eglise en JÉSUS-CHRIST;
 » et un fondateur qui porte en soi toute la lumière, la
 » grâce et la vertu qui doivent être répandues dans ses
 » successeurs (1). » Ce fut sans doute pour fournir au
 séminaire un moyen d'alimenter cette dévotion, que
 M. Olier obtint de Marie de Beauvilliers, abbesse de Mont-
 martre, une relique de ce saint apôtre (2); et que de plus
 il associa sa communauté aux prières et aux bonnes
 œuvres de cette abbaye (3), alors en grande réputation
 de ferveur (4).

(1) *Panegyrique de saint Denis. Ms. aut. de M. Olier.*

(2) *Archives du Royaume, section doman. s. 7041, A, 2. Reliques, n° 1, 2.*

(3) *Ibid. A, 3.*
 (4) *Gallia christiana, t. VII, col. 620.*

XXVI.

Dévotion du séminaire de S.-Sulpice envers S. Grégoire et S. Ambroise.

(5) *Mém. sur la vie de M. de Bretonvilliers, par M. Bourdon, in-18, p. 87. — Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 98.*

(6) *Voyez Journal de M. Tronson, 12 mars 1677, fol. 6.*

Enfin, la dévotion dont M. Olier était pénétré pour saint Ambroise et saint Grégoire le Grand, depuis le souge qui lui avait montré sa vocation à l'état ecclésiastique, le porta à inspirer au séminaire les mêmes sentiments de respect et de religion pour ces deux illustres docteurs, et à célébrer chaque année leur fête (5) : usage qui persévère encore aujourd'hui (6). « Je pense vous avoir fait connaître autrefois, dit-il dans une de ses lettres, comme dans le temps de ma vocation au service de l'Eglise, que saint Ambroise m'avait été donné avec saint Grégoire pour patron et pour protecteur. Cette obligation m'a laissé tant de tendresse pour ce saint archevêque de Milan, et tant de zèle pour son service, qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour lui en rendre des témoignages; et aujourd'hui que l'Eglise solennise sa vocation à l'épiscopat, je vous conjure de suppléer à mes devoirs. O! s'il y avait encore quelques cœurs comme celui-là dans l'Eglise, que JÉSUS-CHRIST serait glorifié et honoré! ô! s'il plaisait à la bonté et à l'amour qu'il a pour Dieu son Père, de susciter cet esprit, et pour vous dire simplement le désir de mon cœur, il me reste toujours un souhait très-ardent d'aller au tombeau de ce Saint pour l'invoquer sur l'Eglise, sur le clergé et sur son pauvre serviteur, qui désire vivre et mourir pour la gloire du

ES
 » royaume
 » de me ren
 » un si gran
 » purgatoire
 » aussi beau
 » merveilleu
 » ses œuvres
 » chrétienne

- » royaume de DIEU (1). Je vois aussi que je dois m'efforcer
 » de me remplir de l'esprit de saint Grégoire, qui avait
 » un si grand amour pour toute l'Eglise de DIEU : celle du
 » purgatoire qu'il a beaucoup aidée, celle du ciel qu'il a
 » aussi beaucoup honorée, et toute celle de la terre qu'il a
 » merveilleusement édifiée par ses écrits, ses réglemens,
 » ses œuvres, en un mot, par le saint exercice des vertus
 » chrétiennes qu'il a eues en éminent degré * (2). »

(1) *Lettres spiri-
 rituelles de M.
 Olier. Lett. 484.
 pag. 456, 457.*

* NOTE 12, p.
 287.

(2) *Mém. aut.
 de M. Olier, t. III,
 p. 543.*

NOTES DU LIVRE PREMIER.

PREMIERS BATIMENTS DU SÉMINAIRE.

NOTE 1, p. 242. — Pour loger tous les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, M. Olier avait loué deux maisons; l'une, qui donnait sur la rue Guisarde, fut unie dans la suite au presbytère (1); l'autre était un grand corps de logis, en face de la rue Princesse, et appelé alors la *Belle-Image*, à cause d'une image de la très-sainte Vierge, qu'on y voyait sur la porte (2). M. Olier mit dans l'une de ces maisons tous ceux qui étaient prêtres, et dans l'autre, tous les clercs inférieurs (3); et le nombre croissant de jour en jour, il se vit contraint de pratiquer, jusque dans les greniers, de petites cellules, où l'on souffrait beaucoup du froid en hiver et de la chaleur en été, les cloisons n'étant formées que de planches (4). Tels furent les commencements du séminaire de Saint-Sulpice. Il était naturel que Marie Rousseau, dont DIEU s'était servi pour déterminer M. Olier à faire cet établissement, y prit elle-même beaucoup de part. « Elle donna tous ses soins à ce commencement, dit M. du Ferrier, pour faire faire les meubles et les provisions nécessaires; et comme elle recevait de grandes et extraordinaires grâces de DIEU, ses lumières nous servirent beaucoup, nous faisant connaître bien souvent les maux pour les prévenir, et y apporter remède (5).

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 32.

(2) *Règlements de la communauté*, p. 2, n. C.

(3) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 180.

(4) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 78, 79.

(5) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 173.

CONFIANCE DE M. OLIER AU SECOURS DE DIEU.

NOTE 2, p. 243. — Après les grâces qu'il avait reçues à Notre-Dame, M. Olier, persuadé que la très-sainte Vierge demandait de lui qu'il s'occupât de la construction du séminaire, commença aussitôt cet ouvrage, sans être arrêté par l'épuisement total où la misère de ses paroissiens l'avait réduit, ni par les plaisanteries que faisaient plusieurs personnes, en le voyant entreprendre, sans argent, un si vaste édifice (6). Une dame de très-haute condition,

(6) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 80.

avant appris son
la de sa prome
d'être affligé,
changement de
» sommes plus
» sainte Mère;
» bandonneron
» entier de leur
un effet de cette
vres, et, dans u
frait pour le bâ
démarche qu'il
et, par là, cont
parfait en toute
lui offrir une au
de consulter Dr
égard. « Il fant,
» tous ces secou
» œuvre. » Et p
Dominus ædific
» DIEU ne bâtit
» lever; que si,
» vain nous feri
» ne l'achève et
» le jour, c'est-à
» sa perfection
confiance de M.
dans le temps m
tonvilliers, son p
hospitalières de
versière (4).

BATIME

NOTE 3, p. 2
dement, que le s
les dessins et sou
qui en dressa le
tait pas seulemen
encore le mérite
aussi a-t-on rema
ment subsista, c
fut jamais dans le
toiture. C'était ce

avant appris son dessein, lui offrit une somme, et ensuite se désista de sa promesse. M. Olier, qui comptait sur ce secours, au lieu d'être affligé, conçut une joie extraordinaire, lorsqu'il apprit ce changement de résolution, et dit à ses ecclésiastiques : « Nous en sommes plus obligés de recourir à Notre-Seigneur et à sa très-sainte Mère; puisqu'ils sont les maîtres de la maison, ils ne l'abandonneront pas, et lui fourniront, pour l'accomplissement entier de leurs desseins, tout ce qui sera nécessaire (1). » Par un effet de cette vive confiance, il refusa la somme de 60,000 livres, et, dans une autre occasion, celle de 80,000, qu'on lui offrait pour le bâtiment, parce qu'on désirait qu'il se portât à une démarche qu'il jugeait être éloignée de la plus grande perfection, et, par là, contraire au vœu qu'il avait fait, de chercher le plus parfait en toutes choses (2). Une personne étant venue un jour lui offrir une autre somme, il refusa de l'accepter, et lui conseilla de consulter DIEU, pour connaître clairement sa volonté à cet égard. « Il faut, disait-il aux siens, nous mettre peu en peine de tous ces secours humains : DIEU seul veut être l'auteur de son œuvre. » Et prenant de là occasion d'expliquer le psaume *Nisi Dominus ædificaverit domum* : « Remarquez, disait-il, que si DIEU ne bâtit la maison, c'est en vain que nous voudrions l'élever; que si, après l'avoir bâtie, il ne la conserve lui-même, en vain nous ferions nos efforts pour l'entretenir; et que si DIEU ne l'achève et ne la perfectionne, il est inutile de nous lever avant le jour, c'est-à-dire, de consumer notre temps et nos soins pour sa perfection (3). » Enfin, une nouvelle marque de l'entière confiance de M. Olier au secours de DIEU, ce fut d'avoir porté, dans le temps même de la construction du séminaire, M. de Bretonvilliers, son principal soutien, à bâtir l'hôpital des religieuses hospitalières de La Flèche, établies par M. Le Royer de la Dauversière (4).

BÂTIMENT DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

NOTE 3, p. 245. — Plusieurs écrivains ont avancé, sans fondement, que le séminaire de Saint-Sulpice avait été construit sur les dessins et sous la conduite de Dubois (3). Ce fut Le Mercier qui en dressa le plan et en dirigea la construction. Celui-ci n'était pas seulement le meilleur architecte de ce temps; il avait encore le mérite d'être, comme on disait, *le plus solide* (6) : aussi a-t-on remarqué que, pendant tout le temps que ce bâtiment subsista, c'est-à-dire, l'espace d'un siècle et demi, on ne fut jamais dans le cas d'y faire aucune réparation, pas même à la toiture. C'était ce que rapportait M. Emery. Il est vrai que M. de

(1) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. III, p. 19, 20.

(2) *La Gloire du tiers-ordre de Saint François, par le Père Hilarion de Nolay*, part. 2, p. 264. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, part. 2, chap. XII. — *Remarques historiques*, t. III, p. 367.

(3) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. I, p. 354.

(4) *Histoire de la congrégation des Hospitalières de Saint-Joseph*, Ms. in-4o, t. I, p. 182, 183.

(5) *Germaine Brice, Description de la ville de Paris*, 1743, t. III, p. 403. — *Pignatoli de la Force, Description historique de Paris*, 1765, t. VII, p. 353. — *Voyage pittoresque de Paris*, 1778, p. 345.

(6) *Histoire de Paris, par Félibien*, t. II, p. 1375.

Bretonvilliers y donna personnellement les soins les plus assidus. « Les peines qu'il prit, durant ces constructions, étaient extrêmes, » dit M. Baudrand; mais elles lui étaient fort agréables, lorsqu'il considérait qu'elles servaient à bâtir solidement une maison » qu'il souhaitait faire répondre au zèle et à l'amour dont il brûlait pour la très-sainte Vierge (1). »

(1) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 50.

Le séminaire, dans la suite, se composa de quatre communautés, dont trois, qui étaient des dépendances de la principale, communiquaient avec celle-ci par le jardin. L'une, établie par M. Brenier (2), était désignée sous le nom de *Petit Séminaire*, parce que les bâtiments en étaient plus modestes que ceux du séminaire proprement dit, et la pension plus modique (3). Une autre, formée en 1677 par M. Boucher, docteur de Sorbonne, était appelée la *Petite communauté des pauvres écoliers*, et plus tard les *Robertins*, du nom de M. Robert, l'un de ses supérieurs, qui y fit des libéralités considérables (4). Enfin, la quatrième, destinée à enseigner la philosophie à ceux qui se disposaient à entrer au grand ou au petit séminaire, était connue sous le nom des *Philosophes*. Chacune avait une maison de campagne à Issy, ou à Vaugirard; le grand séminaire avait la maison d'Issy, qu'il possédait encore; le petit séminaire, un local situé vers le centre de Vaugirard, occupé depuis par diverses communautés (5); les Robertins avaient la maison de M. Olier, près de l'église de ce lieu; et les Philosophes, celle d'Issy, qui est maintenant la Solitude.

(2) *Remarques historiques*, t. 1, p. 48.

(3) *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Grignon de Montfort*, 1839, p. 45.

(4) *Jaillet. Recherches sur la ville de Paris*, 1773, in-8°, t. v, p. 58.

(5) *Larue Grou-d'Arcy a été ouverte sur cette propriété*.

(6) *Histoire de Fénelon, par M. de Bausset*, t. 1, p. 26, note.

Lorsque M. Languet, au moyen de sa loterie, eut prolongé l'église de Saint-Sulpice, jusqu'au point où elle est aujourd'hui, on résolut, pour en découvrir le magnifique péristyle, de démolir le grand séminaire, qui le masquait entièrement; et de construire un nouveau bâtiment près de l'église. Mais ce projet devant occasionner des dépenses énormes, le gouvernement offrit à M. Côturier, supérieur du séminaire, la maison du noviciat des Jésuites, supprimés depuis peu. Il la refusa, et sur les assurances que lui donna Louis XV, de le laisser mourir en paix dans sa maison, on ne parla plus de ce projet. Mais la Révolution leva tous les obstacles, le bâtiment fut démoli en 1802, pour ouvrir la place de Saint-Sulpice (6); et un nouveau séminaire a été élevé à grands frais sur l'emplacement même qu'occupaient le petit séminaire, les Robertins, les Philosophes, une partie du jardin du grand séminaire de Saint-Sulpice, la communauté des sœurs de l'instruction, et d'autres maisons adjacentes.

PÈLERINAGE DE CHARTRES.

NOTE 4, p. 246. — Le pèlerinage que M. Olier fit à Notre-

Dame de Ch
Sulpice, ou
chapitre de
ment ce qu
tant les vne
Vie de M. G
séminaire, i
au nom de la
tous les ans
Cet usage n
qu'on ne déj
tres; mais e
s'y rendent à
dre dévotion

NOTE 5, p.

a su rendre l
cette supérie
cèrent dès-lo
maison, et le
Saint-Esprit
des si hardie
Apôtres, et q
la surprise, l
dont ils dure
noix, et comm
et de plus dé
l'amour divin
vraie, et à l
et des plus gr
de leurs table
il eut le dézi
M. Olier. Il l
une grande im
naire une mul
velles retouch
la suite curé
quelques ecclé
d'œuvre : « Al
» gents que ce
» assiduité que

Dame de Chartres, après la construction du séminaire de Saint-Sulpice, ou peut-être l'association de prières qu'il forma entre le chapitre de cette cathédrale et sa communauté, fut apparemment ce qui donna lieu à l'usage d'envoyer, chaque année pendant les vacances, deux séminaristes à Chartres. On lit dans la Vie de M. Grignon de Montfort, que lorsqu'il faisait ses études au séminaire, il fut député, avec un autre séminariste très-servent, au nom de la communauté, *selon le pieux usage qui se pratique tous les ans dans cette maison* (1), ajoute l'un de ses historiens. Cet usage n'a point été interrompu jusqu'à ce jour. Il est vrai qu'on ne députe personne en particulier à Notre-Dame de Chartres; mais chaque année, plusieurs petites troupes de pèlerins s'y rendent à pied, n'y étant invités et attirés que par leur tendre dévotion pour Marie, et le souvenir des exemples de M. Olier.

(1) *Vie de Louis-Marie Grignon de Montfort, Paris, 1783, p. 70. — Vie du même, 1839, in-8°, p. 71.*

TABLEAUX DE LE BRUN.

NOTE 5, p. 249. — Dans le tableau de la Pentecôte, Le Brun a su rendre toutes les circonstances historiques du mystère, avec cette supériorité de talent et cette manière savante qu'annoncèrent dès-lors un grand maître. L'ébranlement soudain de la maison, et le vent impétueux qui y souffla au moment où le Saint-Esprit descendit sur l'assemblée, lui ont inspiré ces attitudes si hardies, si variées et si heureuses, qu'il a données aux Apôtres, et qui expriment, avec autant de vérité que de noblesse, la surprise, l'admiration, le respect et les autres mouvements dont ils durent alors être saisis. La très-sainte Vierge est à genoux, et comme accoudée sur une table; il n'y a rien de plus doux et de plus dévot que son visage, où éclate néanmoins le feu de l'amour divin. Le Brun se surpassa lui-même dans ce bel ouvrage, et à l'exemple de Raphaël, du Titien, de Paul Véronèse et des plus grands peintres, qui se sont représentés dans ceux de leurs tableaux qu'ils ont voulu distinguer de tous les autres, il eut le désir de s'y peindre, et en demanda la permission à M. Olier. Il l'obtint, et s'y peignit en effet (2). Comme il mettait une grande importance au succès de cet ouvrage, il vint au séminaire une multitude de fois, pour le perfectionner par de nouvelles retouches. Ce fut ce qui donna lieu à M. Gilles Marie, dans la suite curé de Saint-Saturnin à Chartres, de dire un jour à quelques ecclésiastiques du séminaire, qui admiraient ce chef-d'œuvre : « Ah! que les enfants du siècle sont bien plus intelligents que ceux du royaume de Dieu! Si nous avions la même assiduité que M. Le Brun, nous ajouterions tous les jours

(2) *Description de la ville de Paris, par Germain Brice, t. III, ibid. — Voyage pittoresque de Paris, ibid. — Description historique de Paris, par Pignatier de la Force, t. VII, p. 332. 1765. — Guide des amateurs et des étrangers à Paris, etc. t. II, p. 439. — Mémoires de M. Baudrand, p. 42.*

(1) *Vie de M. Gilles Marie*, t. 2, 1736, chap. 11, p. 28.

» quelques nouveaux traits à l'image de JÉSUS-CRIST, que nous
» tachons de retracer dans notre cœur, et elle deviendrait bientôt
» ressemblante à ce divin Modèle (1). »

Non content d'avoir donné tous ses soins à ce tableau, Le Brun en fit faire, par ses meilleurs élèves, plusieurs copies correctes que lui-même retoucha. On en voit une aujourd'hui dans la galerie du Louvre, qu'il fit, dit-on, par l'ordre de Louis XIV, pour le château de Versailles. Le tableau du séminaire est maintenant à Rome, dans la galerie du cardinal Fesch, qui, après la Révolution, l'avait acquis du gouvernement f. Il a été gravé par Audran. La peinture du plafond a été gravée par Simonneau, en deux feuilles, ou plutôt en trois, que l'on trouve difficilement réunies. Le Brun se proposait de dédier cette dernière gravure au grand duc de Toscane; mais n'ayant point assez vécu pour voir terminer un ouvrage de si longue haleine, il chargea Charles Le Brun, son neveu et son héritier, de faire en son nom cette dédicace. C'est ce qu'on y lit sous les armes de ce prince ††. Le tableau de la Visitation, exécuté par cet artiste, sur l'idée que M. Olier lui en avait fournie, a été gravé plusieurs fois; mais le serviteur de DIEU étant mort avant que ce tableau eût été achevé, Le Brun refusa de l'envoyer au séminaire, malgré les demandes réitérées qu'on lui en fit pendant plus de vingt-quatre ans (2). Ce fut apparemment ce qui engagea M. Tronson, en 1697, à demander le même sujet à Verdier (3), élève de Le Brun, et qui excellait à copier les originaux de ce grand maître.

(2) *Mémoire de M. Baudrand*.
(3) *Journal de M. Tronson*, 27 avril 1697, f° 157, verso.

Les autres projets de tableaux, que M. Olier avait donnés par écrit à Le Brun, sont perdus aujourd'hui. On trouve cependant, dans les Mémoires du serviteur de DIEU, la description circonstanciée d'un tableau projeté de la présentation de Notre-Seigneur au temple, destiné pour la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, et qui entraînait dans le plan général qu'on a indiqué; car il devait porter cette inscription: *Christus sacerdos in Virgine, seipsum offert hostiam Deo Patri, in manibus ejus* (4). Ce sujet fut exécuté conformément au projet de M. Olier, par Le Sueur, pour la chapelle de la *petite communauté*, et fut gravé par Duslos, qui dédia son ouvrage à M. Le Peletier, abbé de

(4) *Mémoire autographe de M. Olier*, t. vi, p. 33, 4.

(5) *Cabinet des Estampes de la Bibl. Royale, à Paris*. Œuvre de Le Brun.

† Cette toile précieuse a été acquise en 1813 par le Séminaire de Saint-Sulpice.
†† « *Serenissimo Principi Cosme III^e, magno Etruriae Duci, beatissimo Virginis post victam in Ephesina synodo Nestorianam heresim, asserto Deiparæ titulo triumphantis, imaginem apud Sulpitianos olim coloribus depictam, nunc tandem ex ore fideliter expressam, quam Carolus Le Brun, pictor regius primarius, falo interceptus offerre non potuit: Carolus Le Brun, pictoris ex fratre nepos, et ex assè hæres, supremus morientis patris mandatis obediens, dicit et consecrat* (5). »

Saint-Aubin (C. Saint-Sulpice.

APP

NOTE 6, p.
missions de
donnée, en
qui permit de
du séminaire
taient dans la
« Santé expon
» byteri et cle
» quem erga
» interioirem
» ejus honore
» sibi compos
» Nos, atte
» tolicæ aucto
» approbamus
» firmitatis ro
» exponentibu
» ab eo deper
» existentium
» cumque sit.
» posterum c
» interioris D
» Missis recit
» eadem auct
» Decernem
» et efficaces
» que judices
» tolici audit
» si secus sup
» ignorant, n
» universalib
» vel specialib
» ceteris con
» Datum P
» pontificatus
» C. DE LI
» DE BO
» IMOMERT
» Lib. 1

Saint-Aubin (1), et, dans la suite, supérieur du séminaire de Saint Sulpice.

(1) *Cabinet des Estampes de la Bibl. R. Œuvres de Le Sueur.*

APPROBATION DE L'OFFICE DE L'INTÉRIEUR.

NOTE 6, p. 251. — La plus ancienne approbation que nous connaissons de l'Office de la Vie intérieure de Notre-Seigneur, fut donnée, en 1668, par le cardinal de Vendôme, légat à latere, qui permit de le célébrer dans les maisons dirigées par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, et dans toutes celles qu'ils dirigeaient dans la suite des temps. Voici un extrait de ses lettres :

« Sanè exponi nobis nuper fecerunt dilecti nobis in Christo presbyteri et clerici seminarii Sancti-Sulpitii, quòd ipsi pro singulari, quem erga Dominum nostrum JESUM CHRISTUM ejusque Vitam interiorum gerunt, pietatis et venerationis affectu, quoddam in ejus honorem Officium et duas Missas recitanda et celebranda sibi composuerunt.

» Nos, attentis expositis, Officium et Missas hujusmodi, apostolicè auctoritate, quà fungimur in hac parte, tenore presentium approbamus et confirmamus, illisque inviolabilis apostolicæ firmitatis robor adjicimus; nec non eisdem presbyteris et clericis exponentibus supradicti Sancti-Sulpitii, nec non etiam aliorum ab eo dependentium, et sub directione ecclesiasticorum ejus existentium et constitutorum seminariorum et domuum, ac, ubi cumque sit, canonicè et de licentia Ordinarium locorum in posterum constituendorum : ut memoratum in honorem Vitæ interioris Domini nostri JESU CHRISTI Officium, cum duabus Missis recitare et celebrare liberè et licitè possint et valeant, eadem auctoritate concedimus et indulgemus.

» Decernentes easdem præsentès litteras semper firmas, validas et efficaces existere et fore;... sicque, et non aliter, per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum palatii apostolici auditores judicari et definiri debere; ac irritum et inane, si secùs super his à quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari; non obstantibus apostolicis ac universalibus provincialibus conciliis, edictisque generalibus, vel specialibus concessionibus, constitutionibus et ordinationibus cæteris contrariis quibuscumque.

» Datum Parisiis, anno Incarnat. Dominicæ 1668, Idibus maii, pontificatùs ejusdem Domini nostri Papæ anno primo. »

L. CARDINALIS DE VENDOSME, Legatus.

» C. DE LIONNE, protonotarius apostolicus datarius.

» DE BONFILS, auditor et secretarius legationis.

» MOMERT, secretarius.

» Lib. 1^o, fol. 94. J. RIOLAN.

Sigill. Legati ex cera rubra.

SUR LA DISTRIBUTION DE TOUTES LES GRACES PAR LE MINISTÈRE DE MARIE.

NOTE 7, p. 256. — *S. Ephrem.* (tom. III, græcè, edit. 1746, pag. 532.) Per te omnis gloria, honor et sanctitas ab ipso primo Adam, et usque ad consummationem sæculi, Apostolis, Prophetis, Justis, et humilibus corde, sola immaculatissima, derivata est, derivatur ac derivabitur, atque in te gaudet, gratiâ plena, omnis creatura. »

S. Ildejons. « Omnia bona quæ illis summa majestas decrevit facere, tuis manibus decrevit commendare; commissi quippe sunt tibi thesauri et ornamenta gratiarum. »

S. Petr. Damian. « In manibus tuis omnes thesauri miserationum. »

S. Bernard. (Serm. de aqueductu, n° 6, tom. I, col. 1014.) « Altius intueamini quanto devotionis affectu a nobis eam voluerit honorari, qui totius boni plenitudinem posuerit in Maria : ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare. » *Item*, n° 7, etc.

S. Joan. Damascen. Serm. de Annuntiation tom. II, pag. 238.

S. Th. m. (Opuscul. 8.) « Quantum ad refusionem in omnes homines... tantum de gratiâ quod sufficeret ad salutem omnium hominum de mundo, hoc est in Christo et in beata Virgine. »

Albert. Magn. (Quæst. 147, pag. 101, tom. xx.) « Per ipsam exivit quidquid gratiæ unquam creatum vel incrementum, in hunc mundum venit, vel venturum fuit. » — (Quæst. 164, pag. 116.) « Plena est gratiâ omnium, quantum ad numerum gratiarum, quæ omnes ad numerum transeunt per ipsius manus. »

S. Bonavent. (*Specul.* Lect. III, pag. 455.) « Omnia flumina intrant in mare, dum omnia charismata Sanctorum intrant in Mariam. Flumen enim gratiæ Angelorum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Patriarcharum et Prophetarum intrat in Mariam, et flumen gratiæ Apostolorum.... flumen gratiæ Martyrum, Confessorum, Virginum,... id est, omnes gratiæ intrant in Mariam. » — (Lect. III, pag. 457.) « Per manus hujus Domine habemus quidquid boni possidemus, testante Bernardo qui ait : Nihil nos Deus habere voluit quod per Mariæ manus non transiret. »

S. Anselm. à S. Bonaventura citatus (*Specul.* Lect. I, pag. 455.) « O verè plena et plusquam plena, sicut testatur Anselmus devotissimè exclamans et dicens : O femina plena, et superplena gratiâ, de cujus plenitudinis exundantiâ respersa, sic reviscit omnis creatura. »

Petri Ble
» salutis nis
» et interven

S. Anton
Gerson. «

» dare ea qu

S. Bernar

» gratiæ in e

» Virgo ma

» sione tem

» gratiam, n

» omnia dor

» quomodo t

» *ravallens*

» *S. Berna*

» ipsa, et d

» illa nihil r

Il n'est pa

sentiment su

sainte Vierge

privilège qu

Honor Regi

honore. Ego

trado : quoe

s'est attaché

même doctri

connaître le

Marie, comm

appelés à leu

vers, n'ont

miracle de

Marie. Enfi

inébranlable

dit en conc

» à qui la ni

» à qui la d

Saint Alphon

montrer la s

« J'ajoute à

» communé

» de notre

» c'est dono

Petri Blesensis (Sermon. pag. 289). « Nusquam est hodie dies salutis nisi per Virginem. Hæc est enim unica mediatrix nostra, » et interventrix ad Filium. »

S. Antonin. « Qui petit sine ipsa, sine aliis tentat volare. »

Gerson. « Mediatrix nostra, per cujus manus Deus ordinavit » dare ea quæ dat humana nature. »

S. Bernardin Senens. « Per Virgineum à capite, Christi vitales » gratiæ in ejus corpus mysticum transfunduntur, à tempore quo » Virgo mater concepit in utero Verbum Dei, quando (ut sic » dicam) jurisdictionem obtinuit in omni Spiritûs sancti proces- » sione temporali; ita ut nulla creatura aliquam à Deo obtineat » gratiam, nisi secundùm ipsius piæ Matris dispensationem. Ideo » omnia dona, virtutes et gratiæ, quibus vult, quando vult, et » quomodo vult, per ipsius manus dispensantur. — *Nicol. Cla- » ravallens. Sermon. II, de Nativitate Domini, pag. 366, apud » S. Bernard.* (Decernitur salus mundi), et per ipsam, et in » ipsa, et de ipsa : ut sicut sine illo nihil est factum, ita sine » illa nihil refectum sit. »

Il n'est pas inutile de remarquer que saint Bernard, dont le sentiment sur la distribution des grâces est si honorable à la très-sainte Vierge, fait néanmoins profession de ne lui attribuer aucun privilège qui ne soit incontestablement reconnu par l'Eglise : *Honor Reginæ judicium diligit, Virgo regia falso non eget honore. Ego verò quod ab Ecclesia accepti, securus et teneo et trado : quod non scrupulosius fateor admiserim* (1). Bossuet s'est attaché à découvrir, dans l'Écriture, les fondements de la même doctrine. Il montre que saint Jean-Baptiste, destiné à faire connaître le Messie au peuple Juif, le connaît lui-même par Marie, comme saint Luc nous l'apprend ; et que les Apôtres, appelés à leur tour à en porter la connaissance dans tout l'univers, n'ont eux-mêmes la foi en sa divinité qu'à l'occasion du miracle de Cana, qui fut l'effet de la charité et des prières de Marie. Enfin il appelle cette doctrine, le fondement solide et inébranlable de la dévotion envers la bienheureuse Vierge, et dit en concluant : « Puisqu'elle est si bien fondée, anathème » à qui la nie et ôte aux chrétiens un si grand secours ! anathème » à qui la diminue ! il affaiblit les sentiments de la piété (2). » Saint Alphonse de Liguori, qui a composé une dissertation pour montrer la solidité de cette doctrine, la termine par ces paroles : « J'ajoute à cela un motif des plus puissants ; c'est de voir que » communément les Fidèles recourent toujours à l'intercession » de notre divine Mère, pour toutes les grâces qu'ils désirent ; » c'est dono une preuve que ce pieux sentiment est comme gé-

(1) *S. Bernard,*
l. 1, p. 496.

(2) *Œuvres de*
Bossuet, t. xv, p.
67.

» néral dans l'Église. Au surplus, ce sentiment me semblant
 » très-pieux et très-probable, ainsi qu'il l'a paru à tant d'autres
 » auteurs, tels que le Père Segneri, le Père Paccinichelli, le
 » Père Crasset, le Père Mandoze, le Père Nierembergh, le Père
 » Poiré, etc., je m'applaudirai toujours de l'avoir adopté, pro-
 » fessé, recommandé, propagé, ne fût-ce que parce qu'il excite
 » ma dévotion envers Marie, et que le sentiment opposé la di-
 » minue, ce qui ne me semble pas un petit malheur. » Réponse
 » à quelques critiques, qui qualifient de pieuse hyperbole, la
 » proposition que toutes les grâces divines nous viennent par
 » les mains de Marie (1).

(1) Discours sur
 les principales
 vertus de la sainte
 Vierge, 1828, in-
 12, Avignon, p.
 219 et suiv.

PIÉTÉ DU SÉMINAIRE ENVERS LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

NOTE 8, p. 258. — La confiance la plus filiale et la dévotion
 la plus tendre envers Marie, étaient comme le caractère distinc-
 tif de la piété du séminaire de Saint-Sulpice. On peut voir,
 dans les *Mémoires, sur la Vie de M. de Bretonvilliers*, par
 M. Bourbon, quelques-unes des pratiques qui y étaient alors en
 usage. « L'on ne saurait dire, remarque cet auteur, le grand pro-
 » grès que M. de Bretonvilliers fit dans cette dévotion, sous un
 » si excellent maître que M. Olier, très-grand et très-fidèle ser-
 » viteur de Marie, ni le nombre et la diversité des devoirs qu'il
 » rendait à cette divine Mère : il en avait même pour l'honorer
 » à chaque heure, et presque à chaque moment. Il ne manquait
 » jamais, à son réveil, de se donner à elle pour répondre fidèle-
 » ment durant toute la journée aux desseins que DIEU avait sur
 » lui. Entre autres pratiques, il avait un grand soin, tous les
 » samedis, de mettre entre les mains de la très-sainte Vierge ce
 » qu'il avait fait durant la semaine, la priant très-instamment de
 » vouloir suppléer à ce qui y manquait, pour rendre ses œuvres
 » de bonne odeur devant DIEU, pratique à laquelle il était encore
 » fidèle le dernier jour de chaque mois et de chaque année (2). »
 La plupart de ces dévotions étaient communes à tous les disciples
 de M. Olier. M. Maillard, l'un d'eux, dit de M. Hurtevent : « Il
 » n'entreprenait rien sans consulter auparavant la très-sainte
 » Vierge, et lui mettre entre les mains l'adorable Sacrifice de
 » l'autel. Dans les affaires de moindre conséquence, ou qui ne
 » permettaient pas une longue délibération, il se contentait d'é-
 » lever son esprit et son cœur vers son refuge ordinaire, mais,
 » avec une telle fidélité, qu'il n'aurait pas parlé à un homme,

(2) *Mém. sur
 la vie de M. de
 Bretonvilliers,
 par M. Bourbon,*
 p. 36, 37, 41.

» on écrit l
 C'était auss
 ses disciple
 » n'entrepr
 » grande re
 » vient de
 » nous-mêm
 » nos puis
 » créés à se
 ple du vén
 Saint-Sulpi
 traits édilia
 blic me in
 l'abandon à
 me exposi
 les motifs
 si consolant

SUR LE SA

NOTE 9,
 tice dans les
 rare au tem
 On le com
 la congrég
 avait alors
manuscrite
 par le Père
 à Quebec,
 qu'il appel
 s'unir ense
 de cette au
 » DIEU mo
 » très-pure
 » nous, et
 don, dans
 l'esprit de
 de M. Loui

» ou écrit la moindre lettre, qu'il n'eût pratiqué cette dévotion (1). C'était aussi ce qu'observait M. Tronson, et ce qu'il conseillait à ses disciples, leur recommandant, entre autres pratiques, « de n'entreprendre aucune affaire sans son secours, d'avoir une grande reconnaissance de ses bienfaits, avouant que tout nous vient de DIEU par elle ; de lui faire une offrande totale de nous-mêmes, désirant que JÉSUS en elle gouverne notre être, nos puissances et nos actions, et qu'elles soient toutes créées à son service (2). » Enlin, nous pouvons joindre ici l'exemple du vénérable Grignon de Montfort, qui puisa au séminaire de Saint-Sulpice cette tendre et vive confiance dont on voit tant de traits édifiants dans sa Vie. Son dernier historien a donné au public une instruction fort remarquable de ce saint prêtre, sur l'abandon à Marie; et ce petit écrit peut être considéré comme une exposition sincère et fidèle des sentiments de M. Olier, sur les motifs et la pratique d'une dépendance si douce, si sûre et si consolante (3).

(1) *Esprit de M. Hurtevent, Ms. in-4o, par M. Maillard, p. 114.*

(2) *Retraite de dix jours, par M. Tronson, in-12, p. 306.*

(3) *Vie du vénérable Grignon de Montfort, 1839, p. 548 et suiv.*

SUR LE SAINT SACRIFICE OFFERT DANS LES INTENTIONS DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

NOTE 9, p. 261. — La pieuse pratique d'offrir le saint Sacrifice dans les intentions de la très-sainte Vierge, n'était pas aussi rare au temps de M. Olier, qu'on pourrait se l'imaginer d'abord. On le comprendra aisément, si l'on considère l'influence que la congrégation de l'Oratoire, où cette pratique était commune, avait alors sur le clergé. Nous lisons même dans les *Annales manuscrites de la Congrégation de JÉSUS et de Marie*, établie par le Père Eudes, que le Père Chaumonot, Jésuite, missionnaire à Québec, proposa à ce dernier un projet d'association de prêtres qu'il appelait les *Chapelains de Notre-Dame*, et qui devaient s'unir ensemble pour offrir le saint Sacrifice dans les intentions de cette auguste Reine du ciel, « afin, disait-il, que le Fils de DIEU montât vers son Père en qualité d'hostie, par les mains très-pures de celle dont il s'était servi pour descendre vers nous, et s'unir à notre nature en se faisant homme. » M. Boudon, dans son livre du *saint Esclavage*, expose fort au long l'esprit de cette pratique (4). On la retrouve encore dans la Vie de M. Louis d'Entrechaux (5).

(4) *Le saint Esclavage, ch. v.*

(5) *Recueil des vertus de M. d'Entrechaux, par le Père François Roque, 1740, in-12.*

RÉNOVATION DES PROMESSES CLÉRICALES⁵

NOTE 10, p. 265. — Cette cérémonie, instituée par M. Olier, est différente de la *Rénovation des trois états*, établie par M. Bourdoise à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qui était particulière aux directeurs de cette maison. La sixième semaine de la Pentecôte ils renouvelaient tous les ans, en qualité de chrétiens, de prêtres et de membres de la communauté, leurs obligations, exprimées dans un *formulaire* que chacun lisait à son tour. Cette cérémonie ne se faisait pas à l'église, mais simplement dans l'assemblée ordinaire des directeurs : aussi les autres ecclésiastiques du séminaire de Saint-Nicolas n'y étaient point admis (1).

(1) *Archives du Royaume, sect. historiq. M. 394. Directoire de l'économe, in-4^o, p. 427. — Vie de M. Bourdoise, in-4^o, p. 374.*

(2) *Vie Ms. de Cloysault, t. II. — Vie du Père Amaury.*

La rénovation des promesses cléricales n'était point usitée non plus à l'Oratoire ; nous voyons même, dans la Vie du Père Nicolas Amaury, qu'il aurait désiré de la voir établie dans sa société, et que, pour satisfaire sa dévotion, il renouvelait chaque année, en son particulier, ses promesses cléricales, le jour de la Présentation de Notre-Seigneur, après la bénédiction des cierges, et récitait trois fois les paroles : *Dominus pars hereditatis meæ*, etc. (2).

Ce pieux usage, introduit d'abord dans toutes les maisons de Saint-Sulpice, et adopté ensuite dans la plupart des séminaires de France, est devenu l'un des exercices les plus édifiants des retraites pastorales, auxquelles il sert de clôture. Dans plusieurs séminaires de Saint-Sulpice, où autrefois les séminaristes n'étaient point encore rentrés le 21 novembre, on permettait de faire cette cérémonie le jour de la Purification. C'était ce qu'écrivait M. Tronson à M. Maillard, supérieur du séminaire de Saint-Irénée, de Lyon. « Si vous pouviez, les années suivantes, faire » la cérémonie de votre rénovation au jour de la Présentation, » comme on la fait ici, ce serait assurément le meilleur. Mais si » vos séminaristes ne sont pas encore venus, vous pouvez la » faire le jour de la Purification, comme vous la ferez cette » année. Pour la manière, ajoutait-il, la meilleure serait de se » conformer à celle de Saint-Sulpice, où, quand il n'y a point » d'Evêque, on laisse le saint-Sacrement sur l'autel dans le ciboire, » et tous vont, deux à deux, faire leur rénovation (3). On croit » que pour conserver le plus d'union, de correspondance et » d'unité d'esprit qu'il se pourra, ce qui affermira davantage la » communauté, il faut se conformer à ce que l'on fait ici, en » toutes les choses qui peuvent se faire sans inconvénient dans » les provinces (4). »

(3) *Journal de M. Tronson, 21 novembre, 1677, fol. 40, verso. — Lettres diverses de M. Leschasnier, p. 364.*

(4) *Lettres de M. Tronson, t. VII, Lyon, p. 42, 28 janvier 1678.*

Dès le t
austères, on
d'ajouter qu
même autor
supérieur d
» extraordin
» ques, un
» un petit g
» ou trois
» vous (1).

PÈLERINAGE

NOTE 11, p
et Louis XII
de Chaillot,
qu'elle y pos
vieille tour
chapelle déd
Dame-de-T
tère des Mi
y lit comme
le 12 juillet
vont en pèle
Dieu. Il sut
Sulpice. M.
lorsqu'il fais
qu'il termin
subi, durant
ments religie
nourrir touj
vers la très-
de-Toutes-C
maison d'Iss
statue de la
liers, à qui

NOTE 12
sur sa com

Dès le temps de M. Olier, et à l'imitation des Saints les plus austères, on ne faisait pas difficulté, dans cette fête solennelle, d'ajouter quelque chose au repas, et saint Vincent de Paul lui-même autorisait cette pratique par son exemple. Il écrivait au supérieur de la maison de Gênes: « On donne ici quelque petit » extraordinaire à table, trois ou quatre fois l'an, savoir, à Pâques, un œuf; au jour du patron, une entrée; au jour des Rois, » un petit gâteau; et au dimanche de la Quinquagésime, deux » ou trois beignets. Vous pouvez observer la même chose chez » vous (1). »

(1) *Lettres de S. Vincent*, t. 1, p. 210, 28 mars 1659.

PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-GRACES-LES-NIGEON.

NOTE 11, p. 270. — Anne de Bretagne, femme des rois Charles VIII et Louis XII, et qui est regardée comme fondatrice des Minimes de Chaillot, leur donna, pour s'y établir, la maison de plaisance qu'elle y possédait, dite le manoir de *Nigeon*, du nom d'une vieille tour que l'on y voyait. Cette propriété renfermait une chapelle dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame-de-Toutes-Grâces*, et qui donna son nom au monastère des Minimes, ainsi qu'à l'église qu'Anne de Bretagne y fit commencer. L'église fut dédiée, en effet, sous ce titre, le 12 juillet 1578 (2); et c'était là que M. Olier se rendait souvent en pèlerinage, pour y honorer la puissance de la Mère de Dieu. Il sut inspirer la même dévotion au séminaire de Saint-Sulpice. M. de Bretonvilliers visitait ordinairement cette église, lorsqu'il faisait quelque séjour à Issy, et c'était par ce pèlerinage qu'il terminait toujours ses vacances (3). L'église de Nigeon a subi, durant la Révolution, le même sort que tant d'autres monuments religieux. Pour la faire revivre en quelque sorte, et pour nourrir toujours la dévotion du séminaire de Saint-Sulpice envers la très-sainte Vierge, honorée sous le titre de *Notre-Dame-de-Toutes-Grâces*, M. Emery fit construire, dans le jardin de la maison d'Issy, une chapelle qui porte ce nom; l'on y voit une statue de la sainte Vierge, fort vénérée de M. de Bretonvilliers, à qui elle a appartenu (4).

(2) *Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 918. — *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. III, p. 54, 55.

(3) *Mémoires sur M. de Bretonvilliers*, p. 45.

(4) *Grandet, Vies Ms.* t. I, p. 148.

LA MÈRE EUGÉNIE DE FONTAINE.

NOTE 12, p. 275. — M. Olier avait encore à cœur d'attirer sur sa communauté l'esprit et la protection du bienheureux

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 37. Evêque de Genève (1), qu'il honorait depuis sa mort comme son modèle et son protecteur. Vénéral, dans les religieuses de la Visitation, les héritières de ses sentiments et de son esprit, il avait une particulière confiance en la mère Eugénie de Fontaine, du monastère de la rue Saint Antoine, que saint François de Sales avait lui-même dirigée. Il aimait à la consulter dans les occasions difficiles (2), quoiqu'il fût le conseil de tant d'âmes éminentes; et une conduite si humble ne put qu'attirer sur ses desseins de nouvelles bénédictions du Ciel.

(2) *Vie de la mère Eugénie de Fontaine*, in-42, p. 448

L
M. OLIER FORM

La satisfact
voyant le bâti
rable à la joie
nait chaque jo
en effet, que la
de bien remar
qu'en fit vers d
» ne puis oubl
» naire que fe
» d'une émine
» coup de lumi
» en eut la con
» lique; mais l
» nement des
» louanges : et
» DIEU : *Vide q*
» *Videte quales*
» dans cette ma
pense qu'il fit l
montrant le bât
lui dirent pour
paroles des dis
Avant d'expo
disciples aux
faire connaître
tion à laquelle
venir; et afin
une matière si

LIVRE DEUXIÈME.

M. OLIER FORME LES CLERCS DU SÉMINAIRE AUX VERTUS ET
A LA PERFECTION SACERDOTALE.

La satisfaction qu'éprouvait le serviteur de DIEU en voyant le bâtiment du séminaire élevé, n'était pas comparable à la joie que lui donnait l'édifice spirituel qui prenait chaque jour de nouveaux accroissements (1). Il faut, en effet, que la ferveur de cette maison ait eu quelque chose de bien remarquable, pour avoir pu mériter ce bel éloge qu'en fit vers ce temps M. Godeau, évêque de Vence. « Je ne puis oublier en cet endroit la communauté et le séminaire que feu M. Olier, curé de Saint-Sulpice, homme d'une éminente piété, et à qui DIEU avait donné beaucoup de lumières, établit dans sa paroisse, aussitôt qu'il en eut la conduite. Le bâtiment extérieur est très-magnifique; mais le bâtiment intérieur, je veux dire le gouvernement des ecclésiastiques, est beaucoup plus digne de louanges: et au lieu que les Apôtres disaient au Fils de DIEU: *Vide quales lapides!* on pourrait dire avec raison: *Videte quales homines!* Voyez quels hommes se forment dans cette maison (2). » M. Godeau rappelle ici la réponse qu'il fit lui-même à quelques ecclésiastiques qui, lui montrant le bâtiment du séminaire nouvellement construit, lui dirent pour lui en faire admirer la beauté et la solidité ces paroles des disciples au Sauveur: *Vide quales lapides* (3)!

Avant d'exposer la manière dont M. Olier formait ses disciples aux vertus sacerdotales, il est à propos de faire connaître quelle idée il avait conçue de la perfection à laquelle tout ecclésiastique doit s'efforcer de parvenir; et afin d'exposer ici ses vrais sentiments sur une matière si sujette à illusion, nous rapporterons les

I.

Réputation de ferveur dont jouissait le séminaire sous la conduite de M. Olier.

(1) *Lettres ant. de M. Olier* p. 193.

(2) *Traité des séminaires*, par A. Godeau, 1669, in-12, p. 11. — Voyez les Moyens de vivre dans une communauté eccl. *Vie de M. de Longueval*, in 8° p. 416.

(3) *Ibid.* pag. 416, note 1.

II.

Quelle est la perfection à laquelle les prêtres doivent aspirer.

paroles de M. Tronson, son fidèle interprète. « Quand on » dit à un ecclésiastique, qu'il doit être pour le moins aussi » mortifié, aussi humble, aussi modeste, aussi fervent que » le sont les religieux : ce n'est pas qu'on ait dessein d'en » faire un religieux ; mais on prétend en faire un ecclé- » siastique tel que saint Augustin en a désiré dans son » clergé, tel que l'Église en a demandé dans tous les siè- » cles, et tel que notre très-honoré fondateur M. Olier a pré- » tendu en former dans le séminaire et dans la commu- » nauté de Saint-Sulpice. Vous pouvez voir, dans son livre » *des saints Ordres*, quels ont été ses sentiments sur ce » sujet. Pour moi, je lui en ai ouï parler cent fois durant » sa vie. Il nous disait que les ecclésiastiques étaient mis » dans l'Église pour servir de modèles de sainteté à toute » sorte de conditions ; qu'ils devaient par conséquent pos- » séder les grâces et les vertus de tous les états, lesquelles » devaient être en eux si achevées et si parfaites, que les » religieux, aussi bien que les gens du monde, y pussent » remarquer tout ce qui est nécessaire à leur perfection. » Que si dans le monde on disait des prêtres plus retirés, » qu'ils vivent comme des religieux, ce n'était que par un » effet de la corruption du siècle, qui même ne venait que » de celle du clergé ; parce qu'il fallait plutôt dire, pour » parler le langage des Saints, que ce sont les religieux qui » vivent comme les prêtres, puisqu'il est de l'obligation » essentielle et primitive des prêtres de vivre de la sorte, » et qu'il est du devoir indispensable des religieux d'imiter » les saints prêtres, de suivre leurs vestiges et de se sancti- » fier en pratiquant les règles de perfection qui ont été » premièrement données pour le clergé (1). »

(1) *Lettres de*
M. Tronson, t.
xiii, 1^{er} juin 1677,
p. 92.

III.
M. Olier
éprouvait les
sujets avant de
les recevoir au
séminaire.

D'après ces principes, M. Olier, convaincu qu'il ne de-
vait pas y avoir dans l'Église de noviciat plus fervent ni
plus saint qu'un séminaire, ne recevait pas indistinctement
dans le sien tous ceux qui se présentaient pour y être ad-
mis. Il les soumettait auparavant à une épreuve, les obli-

geant à veni
leurs disposi
ne se portai
ou pour cons
moins longue
tant. Ce fut l
l'admission d
plusieurs fois
Paris pour y
au séminaire
peine eut-il c
qu'il désira d
il possédait d
gnant qu'il n
bition ou d'a
épreuve ; et a
ment des bien
déjà faits dan
sujets qu'il ét
son entrée le
Cette sage cir
M. Olier. L'ur
Père Thomass
de Saint-Sulp
» gardons cett
» sujettissem
et M. Leschas
» usage de ne
» séminaire, q
Dès que M.
de lui inspire
en faire pratiq
» disait-il, éta
» tiens, ou n'a
» déjà dans la

geant à venir conférer avec lui, afin qu'il pût connaître leurs dispositions intérieures (1). Il examinait surtout s'ils ne se portaient pas à l'état ecclésiastique pour acquérir ou pour conserver des bénéfices; et l'épreuve était plus ou moins longue jusqu'à ce qu'il eût éclairci ce point important. Ce fut le motif qui lui fit différer cinq ou six mois l'admission de M. Charles de Lantages, dont nous aurons plusieurs fois occasion de parler. Celui-ci, s'étant rendu à Paris pour y faire ses études de théologie, vint par hasard au séminaire visiter M. de Poussé son parent (2); et à peine eut-il connu la vertu de ces fervents séminaristes, qu'il désira d'être reçu lui-même dans leur société. Mais il possédait depuis longtemps un bénéfice. M. Olier, craignant qu'il n'y eût dans ses vues quelque mélange d'ambition ou d'esprit d'intérêt, le soumit à cette longue épreuve; et ayant enfin reconnu que son parfait détachement des biens du monde, et les grands progrès qu'il avait déjà faits dans la vertu, le rendaient l'un des plus dignes sujets qu'il eût encore reçus au séminaire, il assigna pour son entrée le jour de Saint-Sulpice, 17 janvier 1643 (3). Cette sage circonspection fut imitée par les successeurs de M. Olier. L'un d'eux, M. Tronson, écrivait au sujet du Père Thomassin de l'Oratoire, qui avait choisi le séminaire de Saint-Sulpice pour l'éducation de son neveu : * « Si nous » gardons cette formalité à son sujet, ce n'est que par l'assujettissement que nous devons rendre à notre règle (4); » et M. Leschassier disait pareillement : « Il est de notre usage de ne point donner parole de recevoir personne au séminaire, que nous ne l'ayons vu (5). »

Dès que M. Olier y avait admis quelqu'un, il s'efforçait de lui inspirer le désir de la perfection chrétienne, et de lui en faire pratiquer les actes peu à peu. « Les ecclésiastiques, » disait-il, étant obligés d'être les plus parfaits des chrétiens, on n'admettra personne à la cléricature, qu'il ne soit déjà dans la perfection chrétienne, ou qu'au moins il n'y

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 631. — *Vie de M. de Lantages*, liv. 80, liv. 1, n. 9, p. 12.

(2) *Généalogies des Maîtres des requêtes*, in-fol. 1670, p. 156.

(3) *Petit recueil ou mémoire sur M. de Lantages, par le père Gauchet*, Ms. in 4°, p. 5, 6.

* NOTE 1, p. 341.

(4) *Lettres de M. Leschassier*, t. ix. *Angers*, p. 29, 27 septembre 1700.

(5) *Lettre de M. Tronson à M. Leschassier*.

IV.
M. Olier exer- ce ses disciples à renoncer au monde et à ses maximes.

» aspire et ne veuille y parvenir. Pour cela les aspirants au
 » clergé seront tous soigneusement exercés à l'abnégation
 » d'eux-mêmes, selon l'ordre de Notre-Seigneur : *Abneget*
 » *semetipsum* ; et l'on s'assurera s'ils veulent pratiquer les
 » plus saintes et les plus pures maximes de l'Évangile : à
 » défaut de quoi, on ne doit point les admettre à la ton-
 » sure, puisqu'un clerc est censé être parfait chrétien (1).

(1) *Mémoires*
aut. de M. Olier,
 t. IV, p. 409, 410,
 411.

» D'abord on les exhortera à mourir au siècle. Il faut
 » leur apprendre que la maison est cette haie de l'Évangile,
 » qui sépare la vigne du Seigneur d'avec le monde. La
 » haie est remplie d'épines ; le monde ne doit pas s'en ap-
 » procher qu'il n'y soit piqué, c'est-à-dire, sans qu'on lui
 » fasse comprendre l'horreur que l'on a de ses maudites
 » maximes. La maison doit être si pleine des vertus évan-
 » géliques, qu'elle inspire le dégoût, l'aversion et l'horreur
 » de tous les vices contraires. Ainsi on doit se dépouiller des
 » livrées du monde, de son extérieur, n'ayant rien dans la
 » composition du corps qui tende à acquérir son estime (2).»

(2) *Recueil de*
divers écrits de
M. Olier, Ms.
 in-4^o. 4^{er} avis, n.
 8, fol. 41. — *Di-*
vers écrits spiri-
tuels de M. Olier,
 t. I, p. 224.

M. Olier ayant remarqué dans M. de Lantages un certain
 mouvement qu'il donnait à son corps en marchant, et
 qui paraissait tenir des manières affectées du monde, il
 le pria plusieurs fois avec beaucoup de douceur de se
 composer autrement. Mais quelque volonté que M. de
 Lantages eût de se corriger, la longue habitude qu'il avait
 de ce défaut, l'y faisait souvent retomber malgré lui.
 M. Olier ne laissait pas néanmoins de l'en reprendre dans
 l'occasion : un jour qu'il était au confessionnal, ayant
 aperçu M. de Lantages qui passait devant lui, et marchait
 selon sa coutume, il en sortit, et le prenant par les
 épaules : « Eh, mon DIEU, lui dit-il, vous marchez encore
 » de cette sorte ? » Cette correction, qui produisit sur-le-
 champ son effet (3), ne saurait paraître minutieuse, si on
 se rappelle que saint Ambroise, malgré sa modération et
 sa prudence, ferma l'entrée du sanctuaire à un jeune
 homme, d'ailleurs irréprochable, dont le geste lui déplai-

(3) *Vie de M.*
de Lantages, in-
 8^o, liv. I, n. XIII,
 p. 49.

sait, et qu'il
 trop fière (1)
 Quoique
 clercs du sé
 à l'égard des
 inséparables
 dehors affect
 tère propre,
 l'estime, et
 » au monde.
 » fane, la ci
 » autres peti
 » composer s
 » plaire au
 » civil. Tout
 » éloignée de
 » dé, en sa p
 » propre, qui
 » Ce qui doit
 » compagnies
 » mes estimés
 » contraire, s
 » grâce, nous
 » effets, c'est
 » l'attacheme
 » secrète que
 » nous ne la
 » Regardez co
 » Qu'il faut c
 » voir. Cela r
 » du monde :
 » set diligere
 » l'estime ; m
 » veulent pas
 » moqués du

sait, et qu'il en rejeta un autre dont la démarche lui parut trop fière (1).

Quoique M. Olier eût beaucoup à cœur de voir les clercs du séminaire observer mutuellement entr'eux, et à l'égard des personnes du monde, toutes les bienséances inséparables de la vraie charité, il ne pouvait souffrir ces dehors affectés, pleins de dissimulation, d'ambition et d'intérêt propre, dont les mondains se parent pour s'attirer l'estime, et être bien vus dans les sociétés. « Etant morts » au monde, disait-il, nous devons éviter l'extérieur profane, la civilité affectée, le compliment, le bon mot, et autres petites gentillesses mondaines; comme de bien composer son corps, de bien faire la révérence, pour plaire au monde et pour en être estimé courtois, poli, civil. Tout cela rend une personne très-blâmable et très-éloignée des sentiments chrétiens, parce qu'il est fondé, en sa première origine, sur la superbe et l'amour-propre, qui veulent être bien venus, estimés et aimés. Ce qui doit nous rendre bien venus et souhaités dans les compagnies, est la mort au monde : car si nous n'y sommes estimés par là, nous n'y ferons point de fruit. Au contraire, si on nous y estime à cause de notre bonne grâce, nous n'y ferons pour l'ordinaire que de mauvais effets, c'est-à-dire, que nous inspirerons aux autres de l'attachement pour nos personnes, et une certaine estime secrète que nous chercherons par cet extérieur, quoique nous ne la demandions pas d'une volenté délibérée (2). Regardez comme une peste et une exécration, la maxime : Qu'il faut chercher l'estime du monde et qu'il faut l'avoir. Cela ne se peut sans avoir en nous quelque chose du monde : *Si de mundo essetis, mundus quod suum esset diligeret*. DIEU peut bien, s'il veut, nous concilier l'estime; mais c'est un don qu'il fait à ceux qui ne le veulent pas, qui le fuient et le méprisent, et qui se sont moqués du monde les premiers (3). »

(1) S. Ambros. *De Officiis ministrorum*, lib. 1, cap. xviii, n. 72.

(2) Mémoires autograp. de M. Olier, t. II, p. 483, 484.

(3) Divers écrits spirituels de M. Olier, t. I, p. 221, 223. — Recueil de divers écrits de M. Olier, 4^{er} avis n. 6, fol 40

V.
Sentimens
de M. Olier sur
les préséances.

Pour détruire dans les jeunes clercs l'amour des distinctions et des places d'honneur dont l'orgueil se repait, M. Olier les accoutumait à se placer sans observer aucun rang dans la plupart des exercices du séminaire; et un jour, ayant remarqué qu'un ecclésiastique voulait y affecter quelque préséance, il lui en fit une correction publique que M. Tronson rapporte en ces termes : « Je me souviens » toujours de ce que j'ai ouï dire autrefois à notre très-ho- » noré Père, M. Olier : c'était en parlant à un jeune ecclé- » siastique qui était de naissance et de condition, et qui, » étant rempli des maximes du monde, où il tenait quel- » que rang, pouvait prétendre précéder ici quelques autres » personnes de la maison. *Si vous aimez Jésus-Christ*, lui » dit-il, *vous serez ravi d'être toujours auprès de lui, ou* » *avec lui; et pour cela, je vous conseille de vous mettre à* » *cette place* (en lui montrant la dernière); *car c'est celle* » *qu'il aime le plus, qu'il a choisie pour lui, et où on le* » *trouve plus sûrement* (1). » Cependant comme une com- » munité ne peut guère subsister sans des distinctions de » rangs et de préséance, M. Olier avait coutume de dire à » ceux qui occupaient ces places d'honneur, pour les forti- » fier contre les atteintes de la vaine gloire : « Il faut regar- » der les premiers rangs dans la maison, comme des rangs » d'humiliation et de confusion, puisqu'ils sont ceux des » enfants du siècle et les rangs que le malin désire. C'est » un désir de chair et de démon que celui de la primauté. » Il faut donc porter cela avec honte, et se confondre de se » voir en la place que le diable recherche et que Jésus- » CHRIST fuit. »

(1) *Lettres de*
M. Tronson, t.
iv. *Limoges*, p.
469, 4 décembre
1680.

VI.
M. Olier for-
me ses disci-
ples à la mor-
tification des
sens.

(2) *Divers écrits*
de M. Olier, t.
i, p. 224, 223.

M. Olier ne voulait pas que dans le séminaire on s'en- » tretint des nouvelles du monde (2), et toujours depuis » lors on s'est efforcé de les en bannir †. Il n'approuvait pas »

† On a eu ici constamment en aversion les publicateurs de gazette. » écrivait M. Tronson. Notre très-honoré Père. M. Olier, ajoutait-il, n'y »

non plus que
les choses ra-
de leur défen-
leur faire co-
ces n'contr-
eux-mêmes
cette matière
véritable esp-
excès. Dans
avec plusieus
de passer pe-
drale, qu'on
gotique. S'
yeux pour la
pris plusieus
arrêtés à re-
leur dit : « Il
» de celle de
» et avoir de
» dérer les ég-
» de Dieu, po-
» et non de c-
» beaucoup d-
» des lieux s-
» l'on rend à
» aimé la beau-
» de votre glo-
» princes dan-
» être la jou-
» des lieux e-
» rois et le

a jamais pu son-
s'en entretenir
si opposée à l'es-

non plus que les ecclésiastiques alassent voir par curiosité les choses rares et extraordinaires (1) : toutefois, au lieu de leur défendre expressément de les voir, il aimait mieux leur faire comprendre le fruit qu'il y a à se mortifier dans ces rencontres (2), afin de les porter par là à s'en priver eux-mêmes de leur propre mouvement. Ses principes en cette matière n'avaient pourtant rien que de conforme au véritable esprit du christianisme, toujours éloigné des excès. Dans un voyage que le serviteur de DIEU faisait avec plusieurs ecclésiastiques du séminaire, et qui l'obligea de passer par Bourges, il se rendit avec eux à la cathédrale, qu'on sait être un superbe monument d'architecture gothique. S'étant aperçu qu'ils osaient à peine lever les yeux pour la considérer, parce qu'il les avait, en effet, repris plusieurs fois, dans la route, de ce qu'ils s'étaient arrêtés à regarder divers édifices, il s'approcha d'eux et leur dit : « Il n'en est point de la beauté des églises comme » de celle des choses du siècle ; il faut mépriser celles-ci » et avoir de l'amour pour celles-là. Vous pouvez consi- » dérer les églises, et les autres choses consacrées au culte » de DIEU, pourvu que vous le fassiez par esprit de religion » et non de curiosité. L'esprit de religion doit nous donner » beaucoup de joie de voir des temples si magnifiques, et » des lieux si augustes élevés à la grandeur de DIEU, où » l'on rend à sa Majesté les devoirs qui lui sont dus : *J'ai* » *aimé la beauté de votre maison*, dit le Psalmiste, *et le lieu* » *de votre gloire*. Et si les sujets sont ravis de voir leurs » princes dans des palais magnifiques, quelle ne doit pas » être la joie des chrétiens, en voyant la magnificence » des lieux consacrés au service de leur Maître, le Roi des » rois et le Seigneur de l'univers (3). Car ces masses

(1) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers. t. II, p. 252.

(2) *Lettres de M. Tronson*, t. VII, Lyon, p. 470. 12 avril 1682.

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 548.

(4) *Lettres de M. Tronson*, t. VIII, Le Puy, p. 111. — *Examens particuliers du même*. Examen 94, second point.

a jamais pu souffrir les nouvelles ; on crie toujours contre ceux qui s'en entretiennent. Ainsi nous n'avons garde d'approuver une conduite si opposée à l'esprit de la maison (4).

» énormes de pierres qui composent les temples majes-
 » tueux des cathédrales, le son des cloches qui résonnent
 » au loin, ces Offices magnifiques, ces grandes cérémonies,
 » ces ornements pompeux, annoncent, autant qu'on peut
 » le faire ici-bas, la majesté et la grandeur du DIEU qu'on
 » y sert et qu'on y adore (1). »

(1) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. I, p. 115.

VII.

Exemples frappants de mortification que M. Olier donne à ses disciples.

(2) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 326, 327.

(3) *Ibid.* pag. 349, 350.

(4) *Ibid.* pag. 353.

(5) *Ibid.*

VIII.

Il recommande les péniten-

En exerçant ses disciples à la mortification des sens, M. Olier, qui semblait en avoir perdu lui-même tout usage (2), offrait à leurs yeux des exemples bien propres à faire, sur leurs esprits, les plus vives impressions. Il usait des choses les plus nécessaires, comme n'en usant pas; et un jour que quelqu'un faisait des reproches à un domestique, qui avait apporté au serviteur de Dieu un potage tout froid : Qu'importe, répondit ce serviteur, qu'il soit froid ou chaud ? il ne goûte point ce qu'il mange, et ne prend pas garde à ce qu'on lui sert (3). Une autre fois, comme on l'aidait à s'habiller pour chanter la grand'Messe, le sous-diaque en lui attachant le manipule, enfonça par maladresse l'épingle dans le bras de M. Olier et la poussa jusqu'à l'os. Après l'avoir poussée avec plus de force pour vaincre cette résistance, il dit enfin à M. Olier qu'il ne pouvait la faire entrer plus avant. Sans retirer le bras ni faire le moindre mouvement, il lui répondit avec sa douceur et son égalité ordinaire : Elle ne peut pas entrer davantage, elle est jusqu'à l'os (4). Les accidents imprévus n'excitaient pas en lui la plus légère émotion : un jour de Samedi-saint, pendant qu'il faisait la bénédiction des fonts, la cire du cierge pascal dégoutta quelque temps toute brûlante sur sa main; et l'un des assistants, l'ayant enfin remarqué, arracha cette cire avec si peu de précaution, qu'il faillit lui écorcher la main, sans que M. Olier, durant tout ce temps, eût donné le moindre signe de douleur ou d'impatience (5).

Il eût été difficile qu'un homme aussi mortifié n'eût pas fait beaucoup d'estime des pénitences corporelles : aussi

l'usage de
 exercice cor
 plusieurs c
 jour, qu'au
 offrir le sa
 auprès de l
 » que nous
 » et si avar
 » est notre
 » eions par
 » de nous,
 » de notre
 de la sorte
 d'une ferve
 plus fortem
 propre mou
 rités se cha
 de DIEU qui
 rection à M.
 larges et pr
 eu encore l
 temps, pour
 gangrène s'
 de très-dou
 son état, il
 forte et dur
 de la sincèr
 cut (2). L'm
 les premier
 réglés, abat
 la vie (3), e
 point comm
 effet, plusie
 s'étant livre
 pénitences

l'usage de la discipline devint en quelque manière un exercice commun au séminaire, comme on le pratique dans plusieurs communautés. Un ecclésiastique lui disant un jour, qu'au lieu de cette sorte de pénitence, il aimait mieux offrir le saint Sacrifice, qui est d'une tout autre valeur auprès de DIEU : « Il est bien étrange, répondit M. Olier, » que nous soyons si prodigues du sang de JÉSUS-CRIST, » et si avares du nôtre. S'il est vrai que le FILS DE DIEU » est notre supplément, ne faut-il pas que nous commen- » cions par offrir à DIEU le PÈRE quelque chose qui vienne » de nous, avant d'avoir recours à ce divin supplément » de notre indigence et de notre misère (1)? » En parlant de la sorte, M. Olier ne voulait pas approuver les excès d'une ferveur indiscrete : au contraire, il réprimandait plus fortement encore ceux qui s'y laissaient aller de leur propre mouvement; ayant coutume de dire, que les austérités se changent en cruautés, lorsque ce n'est plus l'Esprit de DIEU qui les anime. Aussi fit-il un jour une sévère correction à M. de Poussé, qui, non content de s'être fait de larges et profondes plaies en prenant la discipline, avait eu encore l'imprudencence de cacher son mal pendant longtemps, pour souffrir davantage; en sorte qu'à la fin la gangrène s'étant mise à ses plaies, on fut obligé de lui faire de très-douloureuses incisions. Lorsque M. Olier apprit son état, il lui fit en présence de plusieurs personnes une forte et dure réprimande, qui lui devint salutaire, à cause de la sincère et profonde humilité avec laquelle il la reçut (2). L'une des maximes du serviteur de DIEU était, que les premiers efforts de la jeunesse, lorsqu'ils ne sont point réglés, abattent et accablent le corps pour tout le reste de la vie (3), et que d'ailleurs ces austérités excessives ne sont point communément de durée (4). C'est ce qu'éprouvèrent, en effet, plusieurs jeunes ecclésiastiques de la maison (5), qui, s'étant livrés avec indiscretion et hors de l'obéissance aux pénitences corporelles, abandonnèrent ces pratiques lors-

ces corporelles, pourvu que l'obéissance en règle l'usage.

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 351.

(2) *Notes sur M. de Poussé; Ms. de M. Lechassier.—Item. Ms. de M. de Lantages.*

(3) *Lettres spirituelles de M. Olier.*

(4) *Discours sur M. de Sales*, 2^e part. *Ms. de M. Olier.*

(5) *Lettres de M. Tronson*, t. V, *Aulan*, p. 287.

(1) *Mémoires*
de M. Faudrand,
p. 47, 48.

que les premiers mouvements de leur ferveur eurent cessé (1).

IX.

La mortifica-
tion intérieure
recommandée
aux clercs du
séminaire de S.-
Sulpice.

M. Olier recommandait à tous ses disciples de s'appliquer à la destruction de leurs vices, moins par les macérations, qu'il appelait, *exercitatio ad modicum utilis*, que par l'Esprit de Notre-Seigneur et la pratique des vertus chrétiennes. Il disait que les clercs du séminaire devaient s'exercer surtout à ce dernier genre de mortification. « La vocation de la maison, écrivait-il, est autre que celle de l'institut de saint Bernard. Dans le monastère du saint Abbé, Notre-Seigneur a voulu que l'on domptât la chair, et qu'on la réduisit en servitude par les efforts extérieurs; et il paraît que dans cette maison il demande que l'on dompte la chair par l'esprit. Saint Bernard était appelé à se retirer du monde extérieurement; et il est visible que, dans notre vocation, l'Esprit de Notre-Seigneur doit nous séparer du monde, au milieu du monde même (2). La mortification excessive de la chair, disait-il encore, peut nuire au corps et à l'esprit : au corps, en l'affaiblissant et le ruinant, sans ruiner pourtant le fond de la vie maligne qui est en nous ; à l'esprit, par l'estime secrète de soi-même et la confiance en ses œuvres. Car cette mortification, lorsqu'elle n'a pas l'intérieur pour principe, forme dans le secret du cœur une certaine complaisance et estime de soi; elle donne à l'âme un certain appui fondé sur ses propres œuvres, ce qui forme bien plutôt la superbe qu'il ne la détruit. La mortification intérieure n'a point ces inconvénients : elle est d'ailleurs bien plus continuelle que l'autre. Il n'y a point de corps qui puisse porter sans relâche les mortifications extérieures : au lieu qu'on peut constamment se mortifier à l'intérieur. La mortification intérieure est bien plus universelle : celui qui porte la haire afflige le sens du toucher, sans affliger pour cela tous les autres sens; il en est de même de celui qui jeûne : au

(2) *Mém. aut.*
de M. Olier.

» lieu qu
» cement
» cissant
» clinati
» racine
» ches,
» Ainsi
» cœur,
» ture (1

Ces règ
ont touj
Sulpice,
et c'était
écrivait à
d'Autun
» ristes l
» est très
» soit app
» nement
» serez à
» de com
» Saint-S
» M. Olier

Pour e
rieure, M
gement e
tousure,
de mort
quant la
traies, p
de soi-n
béissance
d'un mo
refus qu
s'oublia

» lieu que la mortification intérieure emporte le renon-
 » cement à tout soi-même : *Abneget semetipsum*. En cru-
 » cifiant le cœur, on crucifie la source universelle des in-
 » clinations et des appétits. Quiconque met le feu à la
 » racine d'un arbre, fait mourir en même temps les bran-
 » ches, les feuilles, les fleurs, les fruits de cet arbre.
 » Ainsi celui qui travaille à mortifier l'esprit et le
 » cœur, mortifie en même temps toute la vieille créa-
 » ture (1). »

Ces règles si sages, et si conformes à l'esprit du clergé,
 ont toujours été proposées dans le séminaire de Saint-
 Sulpice, comme les vrais principes de la vie ecclésiastique;
 et c'était pour ne point s'en écarter, que M. Tronson
 écrivait à l'un de ses confrères, directeur au séminaire
 d'Autun : « La maxime : Qu'il faut donner aux sémina-
 » ristes l'exemple d'une vie dure, est admirable ; mais elle
 » est très-dangereuse dans la pratique, à moins qu'elle ne
 » soit appliquée avec beaucoup de prudence et de discer-
 » nement ; et si vous suivez votre zèle, vous vous expose-
 » rez à vous mettre bientôt avec plusieurs autres hors
 » de combat. C'est ce que l'on a vu au commencement de
 » Saint-Sulpice, et ce que vous devez éviter, après que
 » M. Olier et l'expérience nous l'ont appris (2).

Pour exercer donc ses disciples à la mortification inté-
 rieure, M. Olier s'efforçait de les faire mourir à leur juge-
 ment et à leur volonté ; et avant de les admettre à la
 tonsure, il les entretenait de la nécessité de cette sorte
 de mortification, durant une année entière : leur expli-
 quant la manière de détruire les vices par les vertus con-
 traire, par exemple, la superbe par l'humilité, l'amour
 de soi-même par la douceur, la volonté propre par l'o-
 béissance (3). Un jeune homme qui aurait dû, pour plus
 d'un motif, lui rendre toute sorte de respect, piqué d'un
 refus que le serviteur de Dieu lui fit dans une rencontre,
 s'oublia jusqu'à lui dire insolemment : « Monsieur, vous

(1) *Discours*
sur M. de Sal-
Ms. de M. Olier

(2) *Lettres de*
M. Tronson, t.
v. Autun, p. 287
 25 octobre 1691.

X.

M. Olier for-
 me ses disciple :
 à l'abnégation
 de leur juge-
 ment et de leur
 volonté.

(3) *Divers écrits*
spirituels de M.
Olier, t. 1, p. 447.
 — *Recueil de di-*
vers écrits de M.
Olier. 2^e avis.
 fol 41, 42. — *Es-*
prit de M. Olier.
 t. III, p. 359.

» me l'accorderez quand vous serez de meilleure humeur. » M. Olier, le voyant trop ému pour qu'il pût recevoir la correction avec fruit, ne lui dit pas un mot de sa faute, et se contenta d'abord de lui donner ainsi lui-même une grande leçon de douceur et d'humilité. L'ayant ensuite pris à part, il lui fit avec bonté et charité la correction qu'il méritait, lui montrant surtout combien il était nécessaire qu'il mortifiât tout de bon sa volonté, afin d'être plus humble et plus soumis en semblable rencontre (1).

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 358, 359.

L'ouverture entière pour le directeur, l'abandon le plus aveugle à sa conduite, et l'observation parfaite du règlement, tels étaient les moyens qu'il leur recommandait principalement pour affaiblir et détruire la volonté propre. « Les clercs du séminaire, disait-il, doivent s'abandonner à la conduite de DIEU, dont le supérieur leur tient la place. Il n'y a personne sur la terre exempt de soumission, quelque communication que DIEU lui fasse de ses lumières : car toujours faut-il faire approuver ses sentiments par celui qui tient ici-bas la place de DIEU. Telle était la fidélité de JÉSUS-CRIST, que l'Évangile nous représente soumis dans son enfance à la très-sainte Vierge et à saint Joseph. Après cet exemple, qui voudrait donc se conduire soi-même, comme si on pouvait se promettre une assistance divine, plus spéciale que celle qu'avait JÉSUS-CRIST (2) ? »

(2) *Divers écrits de M. Olier*, t. I, p. 148, 149. — *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 587, 588. — *Recueil de divers écrits de M. Olier*, 2^e avis, fol. 12.

XI.

M. Olier veut qu'on préfère l'obéissance aux révélations particulières.

On a fait observer plusieurs fois que le serviteur de DIEU se conduisait invariablement d'après ces principes. C'est le témoignage que lui rend M. Tronson dans plusieurs de ses écrits. Il y déclare que M. Olier, ayant reçu durant sa vie des grâces bien extraordinaires, ne les avait jamais prises pour règle de conduite, et qu'il avait laissé pour maxime aux siens, de ne jamais s'y arrêter qu'elles n'eussent été vérifiées par les voies ordinaires (3), c'est-à-dire, par l'approbation des supérieurs. « C'est un défaut insupportable, disait en effet M. Olier, que de s'éloigner.

(3) *Lettres de M. Tronson*, t. XIV, Canada, p. 2, et alibi.

» pour pe
» duite or
» toutes le
» dons, ve
» plus opi
» fond, n
» mières q
» jours à c
» leurs, D
» donner
» fidélité à
» écrivait-
» fausse t
» supérieur
» même :
» pas selo
» point co
» très-agrè

De là, il
ce qui éta
riger les e
veilleux, i
sorte de c
ne laissait
suivant, q
âmes cette
vant pend
penser qu
en sa fav
d'Assise,
fut aisé d
convaincr
ce qui l'h
se rendan
il fut pre

» pour peu que ce puisse être, des maximes et de la conduite ordinaire de l'obéissance, bien plus certaine que toutes les révélations. DIEU, en nous faisant part de ses dons, veut nous perfectionner, et non pas nous rendre plus opiniâtres, et plus attachés à notre sens propre. Au fond, nous ne sommes pas obligés de suivre les lumières que DIEU nous découvre, mais bien d'obéir toujours à ceux qu'il nous a donnés pour nous diriger. D'ailleurs, DIEU, pour nous perfectionner, peut bien nous donner quelque lumière, afin d'éprouver ensuite notre fidélité à la sacrifier à l'obéissance (1). Au nom de DIEU, écrivait-il dans une autre circonstance, regardez comme fausse toute inspiration qui contrarie les ordres d'un supérieur ; car l'Esprit de DIEU n'est pas contraire à lui-même : et quand ce que le supérieur ordonne ne serait pas selon le bon plaisir divin, DIEU ne vous le ferait point connaître, et vous feriez une œuvre qui lui serait très-agréable en obéissant (2). »

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 423, 408, 421, 615.

(2) *Ibid.* pag. 223.

De là, il inspirait en général de l'éloignement pour tout ce qui était extraordinaire ; quelquefois même, pour corriger les esprits naturellement portés à l'amour du merveilleux, il employait le ton de la plaisanterie, et cette sorte de correction, tout enjouée qu'elle paraissait être, ne laissait pas de produire son effet. On voit, par le trait suivant, que l'Esprit de DIEU lui suggérait envers certaines âmes cette manière de les reprendre. Quelqu'un éprouvant pendant une nuit des douleurs aux mains, se mit à penser que Notre-Seigneur voulait peut-être renouveler en sa faveur la grâce accordée autrefois à saint François d'Assise, en lui imprimant les sacrés stigmates. Il lui fut aisé de revenir de cette folle extravagance, et de se convaincre bientôt de son orgueilleuse présomption. Mais ce qui l'humilia bien davantage, c'est que le jour même, se rendant chez M. Olier, avant qu'il eût parlé à personne, il fut prévenu par celui-ci, qui, se présentant à sa ren-

contre, et ouvrant la porte de sa chambre, lui dit en souriant : *Hé bien, Monsieur, avez-vous les stigmates aussi bien que saint François* (1) ?

(1) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. 1, p. 413.

XII.

Fidélité à l'observation du réglemeut.

Pour inspirer à ses disciples l'amour de l'obéissance, M. Olier avait toujours à la bouche quelque parole à la louange de cette vertu ; leur disant, par exemple, qu'elle est la vie des enfants de l'Église, le précis de toutes les vertus, le chemin assuré du ciel, un moyen certain pour connaître la volonté divine, une forteresse où le démon n'a point d'accès, l'un des plus rudes, mais en même temps des plus aimables martyres, parce qu'elle nous rend parfaitement conforme à JÉSUS-CHRIST (2). Il voulait, entre autres choses, que personne ne sortit de la maison, ne ne fit ou ne reçût de visites, qu'avec l'agrément du supérieur (3), et que surtout chacun fût scrupuleusement fidèle à l'article du réglemeut qui prescrit l'observation du silence. « C'a été la pratique de toutes les communautés bien » réglées, dit M. de Bretonvilliers son successeur, et l'on » voit même, ajoute-t-il, que dans notre séminaire, quoi- » que nous soyons ordinairement plus de cent personnes, » l'on n'y entend pas un seul mot hors des récréations ; et » c'est ce que notre cher Père, M. Olier, nous a si sou- » vent recommandé : tel est l'esprit de la maison (4). » Enfin M. Olier avait coutume de dire, que celui qui pratique fidèlement sa règle est comme inaccessible à l'ennemi ; au lieu que celui qui l'enfreint pour satisfaire ses caprices, s'expose lui-même à ses assauts. et court grand risque d'y succomber. Un jour qu'il était à la campagne avec quelques ecclésiastiques, on lui fit apercevoir au loin une brebis qu'un cavalier poursuivait. Après qu'il l'eut regardée attentivement, en témoignant de la joie de ce que cet homme ne pouvait l'atteindre ; enfin, comme il l'eut vu abattue d'un coup de feu : « Voilà, dit-il en se tournant » vers ceux qui l'accompagnaient, voilà ce qui arrive à » ceux qui aiment la singularité : leur ennemi enfin les

(2) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 450, 451, 628.

(3) *Recueil de divers écrits*, *ib.*

(4) *Lettres de M. Trousson*, t. XIII, Montréal, p. 4, 1676.

» surpren
» cette pa
» troupea

La fidé
DIEU se su
pice, une
rent, dans
Ils contra
l'heureus
sacerdotal
d'un jeun
M. Olier
pour obje
» bon rég
» Seigneur
» vrez po
» ou si vo
» foi, aut
» avez tou
» DIEU qu

Entre l
cace pour
aussi celle
à ses enfa
humiliati
tout les fo
de balayer
selle, de s
il pouvait
lui-même
que saint
JÉSUS-CHR
chrétiens,
ne se tint
mettre au

» surprend et les perd. Cet accident ne serait pas arrivé à
 » cette pauvre brebis, si elle eût marché avec le reste du
 » troupeau, et fût demeurée auprès de son pasteur (1). »

La fidélité constante à toutes les règles fut le moyen dont
 Dieu se servit pour former, dans le séminaire de Saint-Sulpice,
 une multitude de saints ecclésiastiques, qui répandirent, dans
 les divers diocèses, la bonne odeur de la piété (2). Ils contractèrent
 ainsi, avec l'amour des exercices spirituels, l'heureuse nécessité
 d'une vie d'ordre, et de ces habitudes sacerdotales, qui peuvent
 seules assurer la persévérance d'un jeune prêtre dans le monde.
 Aussi l'avis capital que M. Olier leur donnait avant leur sortie
 de la maison, avait pour objet la fidélité à un règlement. « Si vous
 observez un bon règlement de vie, fidèlement et par amour pour
 le Seigneur, leur disait-il, vous avez tout à espérer, vous vivez
 pour Dieu. Mais si vous n'avez point de règlement, ou si vous
 n'êtes pas fidèles à l'observer par des vues de foi, autant que
 les circonstances le permettent, vous avez tout à craindre pour
 votre salut; ce n'est pas pour Dieu que vous vivez (3). »

Entre les vertus chrétiennes, l'humilité est la plus efficace
 pour faire mourir en nous le vieil homme; c'était aussi celle que
 M. Olier était plus jaloux de faire pratiquer à ses enfants. Il établit
 que chacun d'eux, pour honorer les humiliations adorables de
 Notre-Seigneur, exercerait à son tour les fonctions les plus
 humiliantes à la nature, comme de balayer dans la maison, de
 laver et de nettoyer la vaiselle, de servir à table, de donner le
 pain aux pauvres (4). Il pouvait bien en cela, comme en tout le
 reste, se proposer lui-même pour exemple, et dire, avec la même
 confiance que saint Paul : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de
 Jésus-Christ*. Car depuis son vœu de servitude à tous les chrétiens,
 il ne se trouvait dans aucune compagnie, qu'il ne se tint aux
 pieds de tous en esprit, s'il ne pouvait s'y mettre autrement.
 « Nous l'avons vu dans le séminaire, dit

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 20. — *Lettres de M. Tronson*, t. XIII, p. 30.

(2) *La Gloire du tiers-ordre de Saint-François*, 2^e part. ch. XXXI, p. 239.

(3) *Avis salutaires aux ministres du Seigneur*, n. 4. — *Manuel du séminariste*, in-42, 4823, t. II, p. 443.

XIII.

M. Olier exerce ses disciples à l'humilité. Exemples qu'il leur donne de cette vertu.

(4) *Mémoires de M. Baudraud*, p. 64.

» M. de Bretonvilliers, nous essuyer les souliers à genoux
 » et tête nue, nous baiser les pieds, et nous rendre avec
 » une ferveur très-édifiante d'autres services de cette na-
 » ture (1). » M. de Lantages rapporte en effet, de lui-même,
 qu'arrivant un jour tout crotté de Vaugirard, et entrant
 dans cet état dans la chambre de M. Olier, celui-ci prit
 un linge, lui essuya les pieds et les baisa ; faisant cette ac-
 tion à genoux et nu-tête (2). Ces marques peu communes
 d'humilité étaient accompagnées de tant de simplicité et
 de charité dans l'homme de DIEU, qu'elles paraissaient
 n'avoir en lui rien de singulier ni d'extraordinaire.

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 322.

(2) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 173. — *Vie de M. de Lantages*, liv. 1, p. XIV, p. 21.

XIV.

M. Olier ne voulait point qu'on parlât de soi en mal pour s'humilier.

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 295.

Il n'approuvait pas que ses disciples parlassent d'eux-mêmes en termes humiliants, persuadé que la faiblesse humaine, par une intention qu'elle se déguise souvent, ne laisse pas, par ce moyen, de rechercher l'estime (3) ; et, s'ils s'humiliaient quelquefois, il voulait que ce fût dans l'intention sincère de perdre la bonne opinion qu'on avait conçue d'eux. Un jour, quelqu'un croyant faire un grand acte d'humilité, dit en sa présence, et devant une assez nombreuse compagnie, qu'il était un misérable pécheur. M. Olier, pour lui apprendre à s'humilier tout de bon, prit la parole et lui dit : « Quand on veut s'humilier véritablement, on ne se contente pas de s'accuser en termes si généraux, mais on déclare en particulier quelque-une de ses fautes. Car dire qu'on est un misérable et un grand pécheur, ce sont là des paroles fort compatibles avec le désir de la gloire, et qui peuvent très-bien cacher un fin orgueil (4). » Dans une autre rencontre, quelqu'un lui racontant avec empressement le bien qu'il avait fait, M. Olier, après l'avoir écouté quelque temps, se leva de son siège, et lui dit avec beaucoup de douceur : « Mon cher Monsieur, oublions-nous nous-mêmes, n'en parlons jamais, et n'en remplissons point les esprits et les cœurs qui sont créés pour DIEU (5). »

(4) *Ibid.* pag. 302.

(5) *Ibid.* pag. 296.

Non-seulement il n'entretenait jamais personne du bien

que DIEU op
 avantage, il
 les esprits
 que autre m
 à ces louang
 leur et une
 saient être p
 un courtais
 grande cons
 lents, qu'il
 blait être d
 fait vœu de
 souffrir, en e
 incompatible
 parlant de lu
 a coutume d
 qui en est le
 dit à haute v
 » Jésus-Christ
 » son ; quant
 » leur inutile
 S'il s'efforc
 vertus chrétie
 la volonté, e
 Christ. Il vou
 divine au très
 mystère ador
 répand dans
 » dit-il, que
 » charistie es
 » comme son
 » pour le pro
 » opposition
 » demeurer
 » damment
 II.

que DIEU opérât par lui ; mais si l'on venait à parler à son avantage, il disait sur-le-champ quelque chose pour élever les esprits à DIEU, ou il détournait le discours de quelque autre manière (1). Loin de prendre le moindre plaisir à ces louanges, il en ressentait au contraire une vive douleur et une tristesse accablante. En sorte qu'elles paraissaient être pour lui un vrai supplice. Un jour, rencontrant un courtisan, qui le louait chez une personne de très-grande considération, il sentait des tourments si violents, qu'il ne pouvait les supporter, et qu'il lui semblait être dans une sorte d'enfer (2). Depuis qu'il avait fait vœu de servitude envers les chrétiens, il ne pouvait souffrir, en effet, qu'on lui donnât des marques d'honneur, incompatibles avec cette condition. Un jour une personne, parlant de lui, l'appelait simplement *Monsieur*, comme on a coutume d'en user dans une maison, en désignant celui qui en est le maître. M. Olier, ayant entendu ce discours, dit à haute voix : « Il n'y a point ici d'autre maître que » JÉSUS-CHRIST : c'est lui qui est le seul seigneur de la maison ; quant à moi, je n'y occupe que le rang d'un serviteur inutile (3). »

(1) *Espirit de M. Olier*, t. III, p. 324.

(2) *Espirit de M. Olier*, t. III, p. 323, 325.

(3) *Ibid.* pag. 324.

S'il s'efforçait d'enseigner à ses disciples la pratique des vertus chrétiennes par la mortification du jugement et de la volonté, c'était pour établir en eux la vie de JÉSUS-CHRIST. Il voulait que chacun d'eux allât puiser cette vie divine au très-saint Sacrement de l'autel, et considérât ce mystère adorable comme la source continuelle d'où elle se répand dans les âmes. « Tous croiront d'une foi ferme, » dit-il, que le dessein de JÉSUS-CHRIST vivant dans l'Église charistie est de nous communiquer sa vie et ses vertus, comme sont sa religion envers DIEU le Père, sa charité pour le prochain, son anéantissement de soi-même, son opposition perpétuelle au monde et au péché. Chacun demeurera convaincu qu'il ne peut recevoir plus abondamment ces vertus, que par la communication que

XV.
Dévotion envers le très-saint Sacrement. Assiduité à l'oraison.

(1) *Pietas seminarii S. Sulpitii. Ms. autograph. — Manuel du séminariste, in-12, 1823, t. II, p. 308, n. IV et suiv.*

JÉSUS-CHRIST lui en fera au très-saint Sacrement, et il aura recours à ce divin banquet, pour avancer dans la vie divine (1).

Après la dévotion au très-saint Sacrement de l'autel, il leur indiquait encore, comme moyens, l'oraison et l'étude assidue de Notre-Seigneur. « L'oraison, disait-il, » est le supplément de la très-sainte Eucharistie, Notre- » Seigneur nous ayant donné l'une et l'autre pour nous » unir à lui. Dans l'oraison, nous recevons les mêmes biens » que dans la sainte communion, quoique dans une pro- » portion inégale : dans l'oraison comme dans l'Eucha- » ristie, nous adorons JÉSUS-CHRIST présent, en sorte » qu'il n'y aurait, ce semble, que comme un rideau à ôter » pour le voir à découvert ; dans l'oraison, JÉSUS-CHRIST » nourrit l'âme et la fortifie, il s'unit étroitement à elle, il » demeure en elle et elle en lui, il la rend semblable à lui- » même, la dégoûte des choses grossières de la terre, la » remplit d'amour pour celles du ciel, et la rend terrible » au démon (2). »

(2) *Esprit de M. Olier, t. III, p. 34, 38, etc.*

XVI.

Fidélité à la méthode d'oraison. Préparation du sujet.

Mais, pour qu'on ne se privât pas des fruits d'un si salutaire exercice, M. Olier recommandait qu'on fût fidèle à y suivre la méthode en usage dans la maison ; et il voulait que ceux qui se sentaient attirés à quelque manière d'oraison particulière n'en entretenissent pas leurs confrères, de peur de les dégoûter de la méthode accoutumée. Un ecclésiastique, fort éclairé dans les voies spirituelles, faisait quelquefois de ces oraisons peu communes le sujet de ses conversations. M. Olier ne tarda pas à en être averti, et, jugeant qu'il était de la dernière importance de suivre toujours les mêmes principes dans une communauté, convaincu d'ailleurs de l'utilité de la méthode, dont on ne se dispense que trop aisément ; il pria celui des directeurs qui expliquait cette méthode à la communauté, de parler nettement, non pas contre cet ecclésiastique, dont la vertu lui était en singulière vénération, mais contre les avis

qu'il donna-
trant le péril
maximes, e

« Ce n'est
chacun sans

« l'oraison, au
recommand

« teur, et de
prouvés. Ma

« rer toujours

« autant qu'on
illusions du

« qu'il écrivit
« avez à obs

« nier la pr
« prévoir to

« cune viole
« y êtes. Ain

« tâchez de v
« vous ne v

« faire viole
« vous porte

« régle du m
« sujet de l

« de la volo
« suivant, on

« toute illus
« votre sujet

« suivez en
« sans vous

« prendre vo
« devez et ne

« Un autre r
« euples, pour

« l'étude assid

qu'il donnait : ce que l'autre exécuta ponctuellement, montrant le péril que couraient et ceux qui avançaient ces maximes, et ceux qui les écoutaient (1).

Ce n'est pas néanmoins que M. Olier voulût astreindre chacun sans distinction, à suivre la même marche dans l'oraison, au mépris des attrait qui viennent de Dieu. Il recommandait, au contraire, de les découvrir au directeur, et de les suivre fidèlement lorsqu'il les avait approuvés. Mais, dans ce cas même, il avertissait de préparer toujours le sujet de l'oraison, et de s'y rendre attentif autant qu'on pourrait, afin de se précautionner contre les illusions du démon ou celles de l'amour-propre. Ce fut ce qu'il écrivit à la mère de Bressand. « Tout ce que vous avez à observer dans cette voie, lui dit-il, est de continuer la préparation du sujet de votre oraison, qu'il faut prévoir toujours auparavant, sans néanmoins faire aucune violence à l'Esprit-Saint, pendant le temps que vous y êtes. Ainsi, lorsqu'on lit le sujet de la méditation, tâchez de vous y rendre attentive; et, quoique pour lors vous ne vous y sentiez nullement attachée, il faut vous faire violence pour résister à quelque autre attrait qui vous porterait ailleurs. Il faut vous la faire, parce que la règle du monastère, qui porte qu'on lira et préparera le sujet de la méditation, est une marque plus assurée de la volonté de Dieu, que tout autre attrait; et en la suivant, on marche en assurance, étant à couvert de toute illusion. Mais lorsque vous aurez ainsi préparé votre sujet, ne faites aucun effort pour vous en occuper; suivez en simplicité l'attrait que Dieu vous donnera, sans vous en écarter aucunement sous prétexte de reprendre votre sujet; ainsi, vous satisferez à ce que vous devez et ne ferez point de violence au Saint-Esprit (2). »

Un autre moyen, que M. Olier recommandait à ses disciples, pour vivre de la vie de Notre-Seigneur, c'était l'étude assidue des actions de ce divin Maître, rapportées

(1) *Lettres diverses de M. Tronson, t. vii. Lyon, p. 147, 6 juillet 1681.*

(2) *Vie de la mère de Bressand, par la mère Guérin, in-12, 1876, p. 133.*

XVII.

M. Olier établit l'examen particulier. En quoi consiste cet exercice.

dans l'Évangile, et des sentiments intérieurs dont il les avait accompagnées. Il établit, dans ce dessein, l'exercice connu depuis, dans la plupart des séminaires, sous le nom d'*Examen particulier*, et qui n'est, à proprement parler, que l'étude de Notre-Seigneur. On écoute d'abord ses divins enseignements dans l'Évangile, dont on lit un chapitre, à genoux et tête nue; on considère ensuite quelque-une de ses actions ou de ses vertus; et, enfin, chacun rentrant en soi-même, examine quelles ont été ses propres dispositions, en faisant la même action, en pratiquant la même vertu; et cet exercice s'appelle *Examen particulier*. On a composé, pour en faciliter la pratique, un ouvrage très-connu, qui contient des formules, dont le fond appartient à M. Olier; M. de Poussé y travailla aussi, mais principalement M. Tronson (1), qui les mit en meilleur ordre, leur donna plus de développement, et y ajouta une multitude de citations de l'Écriture, des saints Pères

(1) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 56.

* NOTE 2, p. 341.

et des Conciles*. « Notre-Seigneur, dit M. Olier, désire » que nous le prenions pour maître, de la part du Père » éternel, qui lui a enseigné, de toute éternité, ce qu'il » doit nous apprendre : *Ipsam audite*. C'est par sa bouche » qu'il nous parle maintenant. Je vous ai découvert, dit le » Fils de DIEU, tout ce que j'ai ouï de mon Père, pour vous » être révélé en son nom. Notre-Seigneur veut même que, » tous les jours, en la lecture qui se fera d'un chapitre du » nouveau Testament, on apprenne quelque maxime de » sa bouche, et qu'on vive au fond de son âme, conformément à ce qu'on aura appris. Car c'est surtout cette vie » spirituelle, cette vie cachée, cette disposition intérieure » du cœur, qu'il désire de nous. JÉSUS-CHRIST doit être seul » en nous, vivant et régnaant, pour y servir et y glorifier » son Père. Qu'il plaise à sa bonté et à sa bénignité d'établir ainsi sa vie dans nos âmes : *Solus regnet et vivet in Jesus in nobis* (2). »

(2) Pièce détachée de l'ouvrage intitulé *Mémoires sur M. Olier*.

Outre les saints Évangiles, M. Olier voulait qu'on vé-

nerait également
 était l'ordre
 du séminaire
 leur chambre
 » térieurement
 » DIEU a voulu
 » communier
 » saint Paul
 » petites ar
 » quelles ét
 » les saintes
 » renfermé
 » de sa divi
 » au dehors
 » mais s'exp
 » énoncer. C
 » dit en lui
 » tout ce qu'
 » infini. Mai
 » petite syll
 » nonce en
 » faitement
 » entendions
 » éternel de
 » respectueu
 » portion de
 » tures, les
 » nous parl
 » être adoré
 » son, l'estin
 » tété des Ec
 » en approch
 M. Olier é
 religieux (2)
 genoux et t

nérât également toute la sainte Bible, ajoutant que tel
 était l'ordre de DIEU sur la maison. Il exhortait les clercs
 du séminaire à la placer dans le lieu le plus honorable de
 leur chambre. « La sainte Écriture, disait-il, nourrit in-
 » térieurement nos âmes, étant un ciboire sous lequel
 » DIEU a voulu se cacher pour se donner à nous, et nous
 » communiquer ses grâces. Et en effet, autrefois, selon
 » saint Paulin, on avait, dans les saints tabernacles, deux
 » petites armoires à côté l'une de l'autre, dans l'une des-
 » quelles était le très-saint Sacrement, et dans l'autre
 » les saintes Écritures. L'une contenait le Verbe divin,
 » renfermé sous les espèces, dans le silence majestueux
 » de sa divinité; et l'autre, le Verbe divin s'expliquant
 » au dehors, et faisant entendre ce qu'il dit en lui-même,
 » mais s'expliquant à notre mode, et à notre façon de nous
 » énoncer. Car le Verbe de DIEU, c'est-à-dire, ce que DIEU
 » dit en lui, est incompréhensible, DIEU disant toujours
 » tout ce qu'il est et tout ce qu'il sait; et cela est immense,
 » infini. Mais, dans les Écritures, nous ne lisons qu'une
 » petite syllabe de ce que cette poitrine immense pro-
 » nonce en elle-même; nous n'y voyons que très-impar-
 » faitement les pensées de DIEU. En attendant que nous
 » entendions cette parole infinie, l'explication du secret
 » éternel de DIEU, il faut que nous tenions notre esprit
 » respectueusement attentif aux paroles révélées, et à la
 » portion de la science divine qu'il manifeste en ses Ecri-
 » tures, les ayant devant nous comme l'oracle où DIEU
 » nous parle, comme l'arche et le tabernacle où il veut
 » être adoré et consulté. On inspirera donc, dans la mai-
 » son, l'estime que l'on doit faire de la valeur et de la sain-
 » teté des Écritures, et les sentiments avec lesquels il faut
 » en approcher (1). »

M. Olier était lui-même un modèle parfait de ce respect
 religieux (2). Jamais il ne lisait les saintes Écritures qu'à
 genoux et tête nue. Il plaçait toujours sa Bible dans un

XVIII.
 Respect pour
 les saintes Ecri-
 tures.

(1) Pièce dé-
 tachée des Mé-
 moires aut. de
 M. Olier.

(2) Vie, par le
 Père Giry, part.
 2^e, ch. v.

petit trône, qu'il avait fait disposer, à ce dessein, dans sa chambre; et, soit qu'il y entrât ou qu'il en sortit, il adorait profondément l'Esprit de Dieu résidant dans ce divin livre (1). Par esprit de religion, il avait fait orner cette Bible avec une magnificence extraordinaire. On la conserve encore au séminaire de Saint-Sulpice. Elle est ornée de reliefs d'argent, dont les deux principaux représentent, l'un le Verbe de Dieu, sous l'emblème d'un livre ouvert, adoré par des Chérubins; l'autre, le même Verbe de Dieu, sous les voiles de l'Eucharistie, également adoré par les esprits célestes; et on lit cette inscription, qui exprime la religion du séminaire pour le Verbe de Dieu, considéré dans ces deux états: *Par cultus et amor utriusque.*

XIX.

Ponctualité à toutes les rubriques et cérémonies de l'Eglise.

(2) *Vie de M. de Lantages*, in-8o liv. 1, n. xxii, p. 39.

(3) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 473.

(4) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 537, 539, 542, 549.

M. Olier regardait la vertu de religion comme la vertu propre des clercs; et, par conséquent, comme celle qu'il fallait leur inculquer davantage. Non-seulement il voulait qu'ils se portassent avec affection aux actes propres de cette vertu, mais il désirait que tous leurs exercices fussent animés par le motif de la religion, afin d'honorer Dieu en toutes choses (2), selon ces paroles de saint Pierre, qu'il leur répétait fréquemment: *In omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum* (3). Considérant les cérémonies ecclésiastiques comme des moyens d'honorer Dieu, que l'Eglise elle-même a institués, il voulait que chacun les apprît parfaitement et s'en acquittât avec la plus religieuse exactitude (4). Il est vrai qu'il eut l'avantage d'être secondé, en ce point, par des hommes d'un mérite peu commun. Outre M. de Bassancourt, dont nous avons parlé, Dieu lui donna encore un saint religieux, très-versé dans cette partie du culte divin, qu'il était allé étudier à Rome, auprès du célèbre Gavantus: ce fut le Père Bauldry, de l'ordre de Saint-Benoît, connu par le Cérémonial Romain qu'il a donné au public. Étant revenu en France, il se retira dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'où il se faisait un plaisir de venir enseigner les

cérémonies
nua pendant
d'exactitude
quelque exp
teurs sur ce
pen d'impor
de la vertu

Nous ne
du culte de
trois mois,
voyés, à l'o
infirmes, de
ecclésiastiq

que j'ai a
Providenc
dans la su
contres à

envoyant e
pour M. Bo
thentique d
son ancien

je vous p
vont rend
se retirer

cipline e
vous; et,
cher d'un

Ils ont fa
vont se p
a donné l
autres, à

Non cor
cérémonies
de leur en
homme qu

cérémonies au séminaire de Saint-Sulpice : ce qu'il continua pendant longtemps (1). On les y pratiquait avec tant d'exactitude, que M. Bourdoise, sur la fin de ses jours, quelque expérience qu'il en eût, venait consulter les directeurs sur certains points (2), qui auraient pu paraître de peu d'importance à tout autre qu'à cet homme si pénétré de la vertu de religion.

Nous ne devons point omettre ici, que ce grand zéléteur du culte de DIEU, ayant reçu à Liancourt, et gardé durant trois mois, treize ecclésiastiques que M. Olier lui avait envoyés, à l'occasion du siège de Paris, ne laissa pas, quoique infirme, de les former pendant ce temps aux cérémonies ecclésiastiques, et de leur inspirer l'esprit paroissial. « Ce » que j'ai appris de ses maximes, dans le temps que la » Providence me fit être auprès de lui à Liancourt, disait » dans la suite M. de Lantages. m'a servi en bien des ren- » contres à l'avantage de la cléricature (3). » M. Olier, en envoyant ces Messieurs à Liancourt, leur avait remis, pour M. Bourdoise, une lettre qui est un témoignage authentique de son estime et de sa profonde vénération pour son ancien maître. « Mon très-honoré Père, lui disait-il, » je vous prie d'avoir agréables les services que nos cleres » vont rendre à DIEU dans votre église. Ils sont obligés de » se retirer de Paris ; mais ils cherchent un lieu de discipline et d'exemple, ce qu'ils espèrent trouver chez » vous ; et, dans leur désolation, ils se consolent d'appro- » cher d'un lieu où se pratique exactement la cléricature. » Ils ont fait leur premier apprentissage à Paris ; mais ils » vont se perfectionner à Liancourt, auprès de celui qui en » a donné les premières teintures à ses serviteurs, et, entre » autres, à ce pauvre novice qui vous écrit (4). »

Non content de montrer à ses disciples la lettre des cérémonies ecclésiastiques, M. Olier avait aussi à cœur de leur en découvrir l'esprit et les mystères cachés. Un homme qui enseignait à rapporter à JÉSUS-CHRIST les ac-

(1) *Vie de M. Bourdoise*, Ms. in-4°, p. 886. Ms. in-folio, p. 4441.

(2) *Ibid.* in-4°. p. 4430, 4437.

(3) *Ibid.* pag. 669.

(4) *Ibid.* liv. iv, chap. 4.

XX.

M. Olier compose son *Explication des cérémonies de la grand'Messe*.

(1) *Actes intéressés*, 2 vol. in-18. Ms.

tions les plus indifférentes, et qui en avait donné à ses disciples des méthodes particulières (1), devait bien, sans doute, leur offrir aussi ce secours, pour les aider à faire saintement l'action la plus auguste de la religion.

« DIEU le Père, disait-il, ne peut prendre plaisir à rien sur la terre, s'il n'y voit quelque chose de son Fils ; les Juifs n'ont rien fait qui n'ait été une figure de JÉSUS-CHRIST : » *Omnia in figura contingebant illis*. Pourquoi aurions-nous pour lui moins de religion ? Et comme partout, même dans leurs œuvres les plus communes et les plus grossières, par exemple, dans la nourriture de la manne, ils devaient voir Notre-Seigneur et l'adorer par la foi : nous qui avons l'avantage d'avoir reçu son Esprit pour en remplir nos œuvres, devons-nous bien plus considérer dans nos actions ordinaires Notre-Seigneur, et le respecter intérieurement en tout ce qui peut nous le représenter (2). » Tel a été le but que M. Olier s'est proposé en composant son *Explication des cérémonies de la grand'Messe de paroisse* : il a voulu offrir, aux ministres des autels, des considérations pour aider leur esprit et pour occuper leurs cœurs, en s'acquittant de leurs fonctions diverses, sans vouloir exclure les autres explications dont on pourrait se nourrir avec un égal fruit. La manne du désert variait à l'infini, selon les dispositions et les désirs des Israélites. Il est vrai que des lecteurs peu versés dans la connaissance des auteurs de l'antiquité, trouveraient peut-être, dans cet ouvrage, des explications qui leur paraîtraient forcées et arbitraires. Mais on sait combien d'allusions semblables on rencontre dans les écrits des anciens Pères ; ils n'ont pas cru s'éloigner des vues du Saint-Esprit en faisant un usage presque continu du sens allégorique ; et avec leurs lumières et leur esprit, nous serions plus modérés dans notre critique, lorsque nous lisons les auteurs modernes qui ont imité leur langage, surtout dans l'explication des cérémonies, où il est

(2) *Journée chrétienne*, part. 2^e, p. 47, 48. 1653.

certain que
autre avant
leurs très-
du sujet, c
nies, en es
petite qu'e
rites, que
la liaison
sensible la
dans lesqu
qu'il aurai
ecclésiastiq
présente le
victime au
tions de l'E
Outre l'a
nies, les s
service de
et assistai
chaque mo
roissiale. C
plusieurs
nuisit au p
qu'on y re
sa propre
s'en rappo
la commun
moins le
Liancourt,
connu le
originale
Monsieur,
chie, et no
des ecclés
devait les

certain que presque tout est allégorique et mystérieux. Un autre avantage qu'offre cet ouvrage, dont la doctrine est d'ailleurs très-sublime, et répond parfaitement à la grandeur du sujet, c'est de procurer l'intégrité parfaite des cérémonies, en empêchant qu'on n'en omette aucune, quelque petite qu'elle soit, à cause des significations des moindres rites, que M. Olier a eu l'attention de nous donner, et de la liaison de ces significations entre elles. Pour rendre sensible la grandeur du saint Sacrifice, et les dispositions dans lesquelles on doit l'offrir, il fit peindre un tableau qu'il aurait multiplié par la gravure et répandu parmi les ecclésiastiques, s'il n'eût été prévenu par la mort (1). Il représente le prêtre, au moment de l'élévation, offrant cette victime auguste au Père éternel, dans toutes les intentions de l'Eglise du ciel, de la terre et du purgatoire.

Outre l'assistance aux exercices ordinaires des cérémonies, les séminaristes étaient employés, tour à tour, au service de l'autel, tous les dimanches et fêtes de l'année, et assistaient encore aux saluts le premier jeudi de chaque mois, ainsi qu'à tous les Offices, dans l'église paroissiale. Comme ces offices étaient longs et multipliés, plusieurs directeurs craignirent que cette assiduité ne nuisît au progrès dans les études, et témoignèrent le désir qu'on y renoncât. M. Olier aurait cédé à leur avis, contre sa propre persuasion, mais l'on résolut apparemment de s'en rapporter à celui de M. Bourdoise, pour qui toute la communauté professait une singulière vénération. Du moins le serviteur de DIEU alla lui-même le trouver à Liancourt, le 22 août 1647; et dès que M. Bourdoise eut connu le sujet de sa visite, il lui dit avec cette manière originale et sentencieuse qui le caractérisait en tout : *Monsieur, monsieur, il faut travailler dans la hiérarchie, et non pas à côté*(2), voulant dire que, pour former des ecclésiastiques destinés au service des paroisses, il devait les appliquer aux fonctions et aux emplois d'une

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvillers, t. II, p. 263.*

XXI.

Comment M. Olier forme les prêtres à l'administration des sacrements et les clercs aux cérémonies.

(2) *Vie de M. Bourdoise, Ms. in-4o, p. 610.*

paroisse. C'était, en effet, ce qu'on avait pratiqué jusqu'alors au séminaire. Lorsque quelqu'un avait reçu le sacerdoce, il passait à la communauté, et servait de clerc aux prêtres qui administraient les sacrements dans l'église et chez les malades ; et, après qu'il avait fait cette fonction pendant quelque temps, le supérieur l'employait à administrer les sacrements à son tour, et lui servait de clerc lui-même, afin de mieux le reprendre de ses fautes, et de l'instruire de ce qu'il pouvait encore ignorer(1). M. Olier avait d'ailleurs un autre motif pour maintenir cet usage : c'était la sanctification de ses paroissiens. Étant encore à Vaugirard, lui et les siens s'étaient dévoués, comme on l'a vu, au salut de ce peuple ; et il désirait que le séminaire y contribuât de son côté, non-seulement en instruisant la jeunesse par les catéchismes, mais en assistant aux Offices divins, « pour rendre visible, disait-il, l'esprit du » séminaire, qui autrement demeurerait caché sans donner exemple à l'Église, et sans mettre en pratique, pour » l'édification des Fidèles, les vertus et les grâces qu'on y » aurait reçues. » Il assurait que cela lui avait été dit plusieurs fois, dans son oraison, par Notre-Seigneur, contre l'opinion de quelques-uns qui eussent été d'avis d'abolir cet usage(2).

(1) *Mémoire, de M. du Ferrier, p. 489.*

(2) *Remarques historiques, t. 1, p. 282.*

XXII.

Exemples remarquables de religion. M. de Sève. Réponse au prince de Conti.

(3) *Registre des sépultures du séminaire de Saint-Sulpice, 18 janvier 1674.*

(4) *Essai sur l'influence, etc. t. 1, p. 338.*

Entr'autres exemples d'édification, que la piété des séminaristes offrait aux paroissiens, on remarqua surtout l'humilité d'un ancien magistrat, que M. Olier employa pendant longtemps à remplir les fonctions d'acolyte. C'était Jean de Sève, seigneur de Mérobert(3), oncle maternel de M. Tronson, et qui, étant devenu veuf à l'âge d'environ soixante ans, quitta sa place de Président aux enquêtes du Parlement de Paris(4), et vint s'offrir à M. Olier, pour embrasser l'état ecclésiastique. Le serviteur de DIEU l'accueillit avec bonté ; mais jugeant nécessaire d'éprouver sa vocation, il lui faisait exercer, tous les dimanches, les moindres fonctions à la Messe de

paroisse. La que sa vocatrat, deven plus honor tous les tit fois (1)

L'étude d mait une p alors dans de chant, q L'importan clérical, fi principale c lité du lon remarquab Conti, alor Saint-Sulpi lluence ord la distinctio placé par h cette recon » faites-mo » donc au s Le prince, demande, insista une » le sémin » l'église. » mousieu » de le me C'était s mait, dans religion v Le trait s montre né

paroisse. La manière dont il s'en acquittait, montrait bien que sa vocation venait d'en haut ; car cet ancien magistrat, devenu petit enfant pour JÉSUS-CHRIST, s'estimait plus honoré de sa qualité de simple acolyte, que de tous les titres d'honneur dont il avait été revêtu autrefois (1)

(1) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, et t. IV, p. 54.

L'étude des cérémonies et du chant ecclésiastique formait une partie essentielle de l'instruction qu'on recevait alors dans le séminaire ; et l'usage était d'avoir un maître de chant, qui venait tous les jours y faire plusieurs leçons. L'importance qu'on attachait à cette partie de l'éducation ecclésiastique, fit croire à plusieurs personnes que c'était la fin principale du séminaire, et elles ne concevaient pas l'utilité du long séjour qu'on y faisait (2). Voici un exemple remarquable de ce préjugé : Un jour que le prince de Conti, alors jeune ecclésiastique, était venu à l'Office à Saint-Sulpice, où, sans doute la petitesse du lieu et l'affluence ordinaire n'avaient pas permis de le recevoir avec la distinction due à une personne de son rang, il se trouva placé par hasard à côté d'un séminariste ; et, profitant de cette rencontre, il lui fit cette question : « Monsieur l'abbé, faites-moi le plaisir de me dire ce que l'on vous apprend donc au séminaire ? » Le séminariste ne répondit point. Le prince, qui croyait n'avoir pas été entendu, réitéra sa demande, sans recevoir non plus de réponse. Enfin, il insista une troisième fois. « Monseigneur, répondit alors le séminariste, on nous apprend à garder le silence à l'église. — Je vous suis très-reconnaissant de cet avis, » monsieur l'abbé, reprit le prince de Conti, et je tâcherai de le mettre désormais en pratique. »

(2) *Vie de M. Bourdoise*, in-4°, p. 533.

C'était surtout par ses exemples que M. Olier imprimait, dans les cœurs de ses disciples, ces sentiments de religion vive et profonde, dont il était lui-même pénétré. Le trait suivant, tout minutieux qu'il pourra paraître, montre néanmoins avec quel soin il s'efforçait de leur in-

XXIII.
Trait de religion de M. Olier.

culquer la nécessité de cette vertu. Il est rapporté par M. Robert, directeur de la petite communauté de Saint-Sulpice, qui porta depuis son nom. « Etant allé, en 1714, » aux Camaldules, près Paris, avec la communauté, pendant les vacances, nous y trouvâmes, dit-il, M. de Méliand †, ancien évêque d'Alet. Il s'informa, d'un de nos Messieurs, de quelle communauté nous étions; et ayant appris que c'était de Saint-Sulpice, il s'offrit fort obligeamment pour nous faire parcourir la maison. Son grand âge, et le respect que nous avons pour sa dignité, nous empêchèrent d'abord d'y consentir. Mais dès qu'il nous eut dit qu'il rajouissait en nous voyant, et que nous lui rappelions le plaisir qu'il avait eu d'être au séminaire, sous la conduite de M. Olier, nous cessâmes de nous excuser de l'offre de charité qu'il voulait nous rendre, et fûmes ravis de converser avec un témoin des vertus de notre saint fondateur. Il nous dit, entr'autres choses, qu'il se souvenait toujours d'une correction qu'il lui avait faite, et qui marquait bien sa profonde religion; c'est, qu'ayant ordinairement le bonheur de lui servir la sainte Messe à l'autel de la tribune, et ayant mis un jour, sans réflexion, sa cassette sur l'autel, pendant qu'il remettait en ordre ce qui avait servi au saint Sacrifice, M. Olier, regardant cette action comme une espèce de profanation de l'autel, où s'immole réellement l'Agneau sans tache, lui en fit une réprimande sévère; et, pour pénitence, le priva de l'honneur de lui servir la sainte Messe pendant huit jours (1). »

(1) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 231.

(2) *Catalogue d'entrée des Messieurs du grand séminaire*, p. 27.

(3) *Collet*, liv. VII, t. II, p. 413.

† Victor Méliand, du diocèse de Paris, et proche parent de M. Olier, était sous-diacre et abbé de Saint-Étienne de Bossac, lorsqu'il entra au séminaire de Saint-Sulpice (2). Il est cité parmi les évêques qui prirent le plus de part aux procédures faites pour la canonisation de saint Vincent de Paul (3).

L'un moyennant le séminaire, Fête du Saint des fêtes par diocèses ont Fête des saints on fait l'Office des lévites de tous les jours des dispositions parer au ministère remplis de sorte qu'il faire avancer aux vœux de M. Olier ne principes; au inquiet que et nous rap qui lui donn à cet égard. donnait de roisse, voya tenue, il n sacrés, fut moigna sa p M. Olier lui lui faire co portance, il

† Il paraît les commenç posé la Messe brer cette so le 30 du mois

Un moyen pour entretenir et pour accroître, dans le séminaire, la vertu de religion, fut l'institution de la *Fête du Sacerdoce de Notre-Seigneur*, la plus ancienne des fêtes particulières qu'on y célèbre †, et que plusieurs diocèses ont adoptée depuis. On la trouve aussi appelée la *Fête des saints Prêtres* (1), parce que, le jour de l'Octave, on fait l'Office en l'honneur de tous les saints prêtres et lévites de la nouvelle loi (2). On voulait par là offrir à tous les jeunes aspirants au sacerdoce, autant de modèles des dispositions saintes avec lesquelles ils doivent se préparer au ministère des autels. La plupart étaient, en effet, remplis de crainte aux approches des saints Ordres, en sorte qu'il fallait presque employer la violence pour les faire avancer (3). Ces dispositions étaient trop conformes aux vœux de l'Eglise et à l'exemple des Saints, pour que M. Olier ne fût pas charmé de les voir dans tous ses disciples; au moins ne pouvait-il approuver l'empressement inquiet que certains aspirants font quelquefois paraître; et nous rappellerons ici une occasion assez remarquable, qui lui donna lieu de mettre à découvert ses sentiments à cet égard. M. de Sève, dont nous avons parlé, et qui donnait de si touchants exemples de religion à la paroisse, voyant que, malgré sa persévérance toujours soutenue, il n'était point invité à se préparer aux Ordres sacrés, fut un peu trop sensible à ce retard, et en témoigna sa peine à M. Olier, par une lettre qu'il lui écrivit. M. Olier lui répondit aussi par lettre (4), et s'efforça de lui faire comprendre que, dans une affaire de cette importance, il ne devait pas prendre conseil des mouvements

XXIV.

Fête du Sacerdoce de Notre-Seigneur. Crainte religieuse des saints Ordres.

(1) *Lettres div. de M. Tronson.*

(2) *Officia propria Seminarii S. Sulpitii, xxiii Julii, Octav. Sacerdot.*

(3) *La manière dont on se comportait au séminaire de Saint-Sulpice, etc. in-32, 1837, p. 43.*

(4) *Vies Ms. de Grandet, t. 1, après la Préface.*

† Il paraît qu'on n'avait point d'Office propre pour cette fête, dans les commencements; puisqu'en 1660, les directeurs en avaient composé la Messe depuis peu, quoiqu'ils fussent déjà dans l'usage de célébrer cette solennité, qui attirait un grand concours. On la célébrait le 30 du mois d'août.

M. Olier, entra au séminaire qui pri- sation de

XXV.
Sentiments
de M. Olier sur
l'empresse-
ment inquiet
pour les saintes
Ordres.;

de la nature, mais s'abandonner à la conduite de ceux à
qui DIEU donnait son Esprit pour le diriger. « Quand vous
» étiez président, lui dit-il, et que les portes fermées vous
» traitiez des affaires de conséquence en votre cour, vous
» n'eussiez pas souffert qu'un valet ou un laquais prit
» séance ou donnât son avis dans vos sacrés conseils. La
» sainte Trinité ne veut pas admettre dans son conseil une
» infâme, une harangère insensée, pour y faire vacarme
» et pour troubler la paix et le calme qui préside dans le
» conclave de la grâce. C'est une insensée et une folle
» que la nature; il faut la laisser et l'abandonner aux
» portes de notre cœur, et lui laisser faire ses vacarmes
» parmi les peuples. Les ministres de DIEU ne font point
» cas de ces murmures; ils n'écoutent que la voix de Jésus,
» qui parle avec douceur et avec paix dans l'âme qui est
» en silence. Vous savez, par expérience, quelle est la joie
» de votre cœur, quand ce grand Tout y préside et y parle :
» *in pace locus ejus*. Votre âme est alors en paix, et rien
» ne l'inquiète. Mais quand, au contraire, la nature, cette
» esclave révoltée et cette libertine insensée vous parle,
» elle ne porte dans le cœur qu'inquiétude, qu'ardeur,
» que chagrin, que murmure, et elle trouble la paix et la
» suavité qui doivent vous accompagner toujours.

» Mon cher Monsieur, l'on connaît la sagesse des ser-
» viteurs, quand ils attendent en paix les ordres de leur
» maître, qui voit ce qui se passe dans la maison, et ne
» révèle ses desseins que dans le moment qu'il lui plaît.
» Puisque notre grand Maître voit les besoins de son
» Eglise, et veille continuellement sur les sujets qu'il dé-
» sire avancer, il faut le laisser faire. Il enseigne dans
» l'Évangile la méthode de se conduire, disant à chacun
» de prendre la dernière place en sa maison et à sa table :
» *Recumbe in novissimo loco*; et il ajoute, qu'il faut se
» laisser presser pour monter plus haut. Notre-Seigneur
» tient toujours une même méthode : comme il a donné

» ses conseil
» peur d'infi
» et la créat
» dit-il, ne
» il faut qu
» qu'on le so
» c'est Jésus
» cœurs, voit
» le zèle vér
» vertu éva
» ses charges
» et empêche
» dés pour y
» Anéantis
» attendez en
» ses disciple
» *vestras*. Il
» que l'humi
» éloigné des
» vous fasse
» aussi établi
» qu'il deman
» jusqu'aux C
» par la jémit
» des vertus r
» à l'onction.
» jours dépen
» nation, et c
» Il n'agrée j
» dans sa ma
» vocation av
» Cette lettre
» s'abandonna
» fit promouvo
» que cette lon

» ses conseils à toute son Eglise, il ne s'en dément pas, de
 » peur d'infirmier sa conduite, et d'en ôter l'estime, la force
 » et la créance dans l'esprit de ses disciples. Personne,
 » dit-il, ne doit se presser, ni se promouvoir soi-même;
 » il faut qu'il se laisse appeler, il faut qu'on le presse,
 » qu'on le sollicite, qu'on lui fasse instance. Et comme
 » c'est Jésus-Christ seul, qui, pénétrant le fond de nos
 » cœurs, voit la pureté, la sainteté, la force, la sagesse,
 » le zèle véritable, la profonde humilité et le reste des
 » vertus évangéliques nécessaires pour être ligne de
 » ses charges, lui-même impose le silence à l'Eglise,
 » et empêche d'y appeler ceux qu'il ne voit pas assez fon-
 » dés pour y être promus.

» Anéantissez-vous devant Dieu, vivez en patience, et
 » attendez en paix la voix de votre Maître, qui disait à
 » ses disciples : *In patientia vestra possidebitis animas*
 » *vestras*. Il parlera bientôt; mais laissez-le parler, et
 » que l'humble sentiment de votre cœur, qui se voit si
 » éloigné des parfaites vertus de l'Ordre où vous aspirez,
 » vous fasse trembler, de peur d'être promu, sans être
 » aussi établi que votre divin Maître le désire, en tout ce
 » qu'il demande de vous. Travaillez encore avec courage
 » jusqu'aux Quatre-Temps de septembre, où toute l'Eglise,
 » par la pénitence et le jeûne, demandera le supplément
 » des vertus nécessaires aux ministres qui se présenteront
 » à l'onction. Tout le bien et toute la bénédiction de vos
 » jours dépendent des saintes dispositions de votre ordi-
 » nation, et de votre obéissance à la loi du divin Maître.
 » Il n'agrée jamais les services de celui qui entre de force
 » dans sa maison, et qui n'a pas attendu son choix et sa
 » vocation avec respect, humilité et patience (1). »

Cette lettre modéra l'empressement de M. de Sève : il
 s'abandonna entièrement à la conduite de M. Olier, qui le
 fit promouvoir enfin aux saints Ordres. La suite montra
 que cette longue épreuve n'avait pas été sans fruit pour

(1) *Lettres spi-
 rituelles de M.
 Olier, Lett VIII,
 p. 46 et suiv.*

XXVI.

Exactitude de
 M. de Sève à
 observer les ru-
 briques et les
 canons.

celui qui eut à la subir : car personne ne respecta plus que lui l'état ecclésiastique, et n'observa plus strictement les saints canons. Lorsqu'il eut été élevé au diaconat, on voulut lui dédier une thèse en Sorbonne; comme on vint lui demander la série de ses titres, pour les mettre au haut, il ne voulut point en prendre d'autre que celui de diacre; et, quelques instances qu'on lui fit, il exigea que

(1) *Grandet*, t. 1, et t. IV, p. 51, et après lui l'auteur de l'*Essai sur l'influence*, etc. t. 1, p. 333, l'appellent *Pierre* au lieu de *Jean*.

(2) *Vie de M. Bourdoise*, in-4^o, p. 446.

(3) *Généalogies des Maîtres des requêtes*, Ms. de la Bibl. de l'Archevêché.

la thèse parût avec ce titre : *Joanni de Sève Diacono* (1).

M. Bourdoise fut si charmé de cette haute estime pour l'état ecclésiastique, qu'il vint exprès en féliciter M. de Sève, et qu'il envoya à l'abbé de Val-Richer six exemplaires de cette thèse, en lui disant : « Elle est dédiée à » un diacre qui a préféré cette qualité à celle de pré-

» dent, à laquelle il a renoncé pour se donner tout entier » au Seigneur, et au service de l'Église (2). » L'esprit de mortification et de pénitence, dont M. de Sève fit profession le reste de ses jours, ne l'empêchait point d'avoir une conversation très-agréable, et d'y mêler toujours quelques mots enjoués. Fidèle à toutes les règles de la discipline ecclésiastique, il portait toujours les cheveux courts, observant à la lettre le canon *Pateant aures*, ce qu'il appelait en riant : *avoir ses patentes*. Un jour que

l'abbé de Sève, son neveu, depuis évêque d'Arras (3), se présenta devant lui avec des cheveux assez longs : « Eh » quoi ! lui dit-il, vous n'avez donc pas vos patentes ? »

Il voulait qu'on observât scrupuleusement toutes les rubriques, et il pouvait être proposé lui-même comme un modèle de cette parfaite ponctualité. Voyant un jour un prêtre qui s'habillait pour aller dire la sainte Messe, et qui se contentait de mettre l'amict sur ses épaules, sans l'avoir mis sur sa tête auparavant : « Comment peut-il » donc se faire, Monsieur, lui dit-il, qu'avant de célébrer » le saint Sacrifice, vous ne vous fassiez point scrupule de » mentir ? Vous dites à DIEU d'imposer cet amict sur votre » tête, et vous ne le mettez que sur vos épaules ? » M. Olier

estimait sing

l'honneur du

moignait l'aff

lorsque le bÂ

percer une po

Sève, qui den

d'y venir fré

L'un des e

Saint-Sulpice

les germes d

catéchismes

Saint-Germai

de cet ouvra

» ques rend

» siècle, il se

» de la Fran

» salut des An

» d'entr'eux

» vont, dans

» gner à la je

» chrétienne.

» sacrements

» préparent ce

» de la saint

» dimanches

» écoles, et il

» Carême; ils

» domestique

» une retrai

» font des c

» roisse (2). »

Le zèle pou

grand nomb

mander à DIE

plus indigent

estimait singulièrement un ecclésiastique si zélé pour l'honneur du culte de Dieu; en toute occasion il lui témoignait l'affection la plus tendre et la plus sincère; et, lorsque le bâtiment du séminaire eut été construit, il y fit percer une porte de communication, pour donner à M. de Séve, qui demeurait dans une maison contiguë, la facilité d'y venir fréquemment (1) *.

L'un des exercices les plus utiles aux séminaristes de Saint-Sulpice, et les plus propres à développer en eux les germes du zèle des âmes, était, sans contredit, les catéchismes qu'ils faisaient aux enfants du faubourg Saint-Germain, comme on l'a dit dans la seconde partie de cet ouvrage. « A voir les services que ces ecclésiastiques rendent à la paroisse, disait un écrivain du dernier siècle, il semble qu'ils ne viennent, de toutes les parties de la France, que pour travailler à l'édification et au salut des âmes des paroissiens. Ce sont les plus anciens d'entr'eux qui, environ au nombre de soixante et dix, vont, dans les différents quartiers du faubourg, enseigner à la jeunesse les premiers éléments de la religion chrétienne. Ce sont eux qui les disposent à recevoir les sacrements de Confirmation et de Communion, et qui préparent ceux qui les ont reçus à approcher avec fruit de la sainte Table, aux communions du mois. Tous les dimanches et fêtes, ils font le prône aux enfants des écoles, et ils instruisent les écoliers des pensions. En Carême, ils font des conférences aux ouvriers et aux domestiques; pendant la Semaine sainte, ils donnent une retraite aux écoliers; enfin, tous les jours, ils font des conférences aux jeunes clercs de la paroisse (2). »

Le zèle pour la sanctification des enfants inspira à un grand nombre de ces ecclésiastiques la pensée de demander à Dieu de saints maîtres d'école, pour la classe la plus indigente de la société. C'était l'un des vœux les plus

(1) Grandet, *Fies Ms. ibid.*
* NOTE 3, p. 342.

XXVII.

Zèle pour l'instruction chrétienne de la jeunesse. Association pour demander à Dieu de saints maîtres d'écoles.

(2) *Calendrier, hist. à l'usage de la paroisse de S.-Sulpice, 1778, p. 9. — Histoire des Catéchismes de S.-Sulpice, p. 126. — Vie de M. de La Salle, Discours préliminaire, t. 1, p. 68, in-4°.*

ardents de M. Bourdoise. Il ne pouvait voir de sang-froid qu'on entretint des écoles de charité, seulement pour apprendre à lire et à écrire aux enfants. « On ne doit pas » s'étonner, disait-il, si, dans la suite, on en voit si peu » qui vivent en chrétiens. Pour qu'une école devint utile » au christianisme, il faudrait des maîtres qui travail- » lassent à cet emploi en apôtres, et non pas en merce- » naires, comme si c'était un chétif métier du commun, » inventé afin d'avoir du pain (1). » Pour obtenir de tels maîtres, il imagina une association de prières, qui fut établie en 1649, probablement durant le séjour que firent à Liancourt les ecclésiastiques que M. Olier y avait envoyés; du moins l'historien de M. Bourdoise rapporte qu'ils furent les premiers qui embrassèrent cette association, le 15 mars de cette année. Elle fut mise sous l'invocation de saint Joseph, patron et modèle de tous les instituteurs de l'enfance, et se composa bientôt de soixante-dix ecclésiastiques. « Comme les prêtres et le clergé né- » gligent beaucoup l'instruction des enfants, écrivait l'un » de ces pieux associés, DIEU, qui a soin de son Eglise, » veut peut-être pourvoir à ce défaut par quelque moyen » extraordinaire, et susciter des maîtres et des maîtres- » ses d'école, qui s'acquittent de notre devoir; et c'est » pour cela, sans doute, qu'il envoie son Esprit de prières » dans les cœurs de tant de personnes (2). »

(1) *Vie de M. Bourdoise, Ms.*
i 4°, p. 985.

(2) *Ibid.* pag.
806.

XXVIII.

DIEU suscite des congrégations qui se dévouent à l'instruction chrétienne de l'enfance.

On ne peut douter que le Ciel n'ait exaucé, en effet, ces vœux ardents, quand on voit, peu après, de nombreuses congrégations de laïques, voués à ce ministère jusqu'alors si négligé. Il paraît même que le séminaire de Saint-Sulpice, où ce zèle était comme héréditaire depuis M. Olier, contribua à l'accomplissement des desseins de la Providence; car, pour nous borner à quelques exemples plus connus, ce fut à cette école que M. de La Salle, instituteur des Frères des écoles chrétiennes, vint puiser le zèle ardent qu'il sut communiquer à sa société. Quoiqu'il n'eût

pas connu M. confiance et un autrement que d'abord à Vau et, l'ayant ens Sulpice, il ten maison. La div sociétés, ne pe cette satisfacti stances (2). Le souvenir de la minaire (3), et fication des em pareillement à les Sœurs de la nombreuses qu principalement devons en dire connu le servite et, après être s la sanctification où il institua u de pieuses ma le nom de *Sœu* dans le Midi (6) Sou la direct pie ne le ceda saintes commu vœux membres retrouver la so L'amour du mo urait eu de gr avec la moindre très-sensible d'e pour le décrier

pas connu M. Olier, il éprouvait pour lui une si grande confiance et une affection si filiale, qu'il ne l'appelait pas autrement que son père (1). A son exemple, il alla jeter d'abord à Vaugirard les fondements de sa communauté; et, l'ayant ensuite transféré près du séminaire de Saint-Sulpice, il tenta, mais sans succès, de l'agréger à cette maison. La diversité d'esprit et de fonctions de ces deux sociétés, ne permit pas apparemment qu'on lui donnât cette satisfaction, qu'il demandait avec beaucoup d'instances (2). Le vénérable Grignon de Montfort, que le souvenir de la sainte vie de M. Olier avait attiré au séminaire (3), et qui y déploya tant de zèle pour la sanctification des enfants du faubourg Saint-Germain (4), puisa pareillement à cette école, l'esprit qui subsiste encore dans les Sœurs de la Sagesse, l'une des congrégations les plus nombreuses qui existent en France, et qui est répandue principalement dans les provinces de l'Ouest (5). Nous devons en dire autant de M. Démià. Quoiqu'il n'eût pas connu le serviteur de DIEU, il l'invoquait comme un Saint; et, après être sorti du séminaire, il se livra tout entier à la sanctification de la jeunesse, principalement à Lyon, où il institua une société de maîtres d'écoles et une autre de pieuses maîtresses, connues encore aujourd'hui sous le nom de *Sœurs de Saint-Charles*, et répandues surtout dans le Midi (6).

Sous la direction de M. Olier, le séminaire de Saint-Sulpice ne le cédait en rien, pour la régularité, aux plus saintes communautés de la capitale; et chacun des nouveaux membres, qui venaient s'y incorporer, croyait y retrouver la société des premiers disciples du Sauveur. L'amour du monde en était tellement banni, que chacun aurait eu de grands remords de conscience d'en parler avec la moindre estime, et eût fait aux autres une peine très-sensible d'en parler ainsi. S'il en était question, c'était pour le décrier à l'envi. Par amour pour la pauvreté, on

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 56.

(2) *Lettres de M. Leschassier*, t. VII, Lyon, p. 537, 17 novembre 1706.

(3) *Vie du vénérable serviteur de Dieu Grignon de Montfort*, in-8o, 1830, p. 28.

(4) *Vie du même*, par Picot de Clorivière, p. 70.

(5) *Essai sur l'influence*, t. II, p. 434.

(6) *Vie de M. Démià, instituteur des Sœurs de saint Charles*, in-8o.—*Essai sur l'influence*, etc. t. II, p. 327.

XXIX.

Ferveur du séminaire de Saint-Sulpice.

faisait gloire en tout de ce qui était le plus pauvre. On avait un saint empressement pour tous les emplois humiliants, ou dans lesquels il y avait de la peine; et l'on demandait avec ardeur à les remplir. La charité fraternelle, qui était regardée comme le caractère particulier de la maison, semblait ne faire de tous, qu'un cœur et qu'une âme. Personne ne possédait rien qui ne fût à ses confrères : il fallut même donner des bornes à ce grand désir de rendre service au prochain. Quoique le séminaire fût composé d'ecclésiastiques de diverses provinces, chacun en y entrant renonçait à toutes les attaches du pays, de la parenté; et entièrement abandonné à la volonté du supérieur, dans qui on reconnaissait Dieu lui-même, on serait allé au bout du monde sur son simple conseil. Plusieurs poussaient si loin l'obéissance, que le supérieur était obligé d'apporter une particulière attention à toutes ses paroles, afin de ne rien dire qui pût être pris pour un ordre de faire quelque chose nuisible à leur santé (1). En toute occasion, on témoignait la dévotion la plus tendre envers la très-sainte Vierge, surtout en ne faisant ou n'entreprenant rien sans lui en demander auparavant la permission. Chacun saluait son image en entrant dans sa chambre ou dans celle de son directeur, et aussi en en sortant; on parlait souvent de la dévotion envers Marie et de ses pratiques, comme de jeûner ou de faire quelques mortifications la veille de ses fêtes. On parlait aussi très-souvent de l'union à Notre-Seigneur; et c'était une pratique générale de porter toujours sur soi un crucifix et une image de Marie, afin de s'en rappeler plus fréquemment le souvenir (2).

(1) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 64.

(2) *La manière dont on se comportait au séminaire de Saint-Sulpice*, in - 32, 1837, p. 5 et suiv.

D'après le désir de M. Olier, chacun avait un ou deux moniteurs qui l'avertissaient de ses fautes. Au premier son de la cloche, toutes les portes s'ouvraient; on observait un rigoureux silence; on ne se regardait pas, même dans les corridors, ni sur les degrés; et lorsqu'on se ren-

contrait, on témoignait un bien spirituel de très-grands y avaient été récréations, déférence les plaisir de va pour certaine mitié. Quoiqu'versations était, dans to et une affabl Lantages, pe tion, se rend naire, et en r » qu'il y eût. » la peine ne » que march » son. J'y dé » ce que no » retour, je » dévots qu' » tique la sol

On peut se de Saint-Sulp travailler eff serait de pé qui viendrait ces mêmes m séminaristes première et former de b piété la préé divine, telle

contrait, on se saluait souvent sans se connaître. Chacun témoignait une singulière affection pour le bon ordre et le bien spirituel de la maison ; la plupart même étaient dans de très-grands sentiments de reconnaissance de ce qu'ils y avaient été reçus, et de ce qu'on les y souffrait. Dans les récréations, on s'entretenait avec douceur, honnêteté et déférence les uns pour les autres : chacun se faisant un plaisir de vaincre les répugnances qu'il pouvait ressentir pour certaines personnes, et de leur témoigner plus d'amitié. Quoiqu'on s'entretint de matières de piété, les conversations étaient toujours gaies et agréables ; et l'on trouvait, dans toutes les personnes de la maison, une douceur et une affabilité qui charmaient les étrangers (1). M. de Lantages, pendant le temps que M. Olier éprouva sa vocation, se rendait fréquemment aux récréations du séminaire, et en revenait toujours singulièrement édifié. « Quoi- » qu'il y eût fort loin du logis où j'étais, dit-il lui-même, » la peine ne m'était rien, et il me semblait plutôt voler » que marcher ; tant j'avais de joie d'aller dans cette mai- » son. J'y découvrais une perfection si élevée au-dessus de » ce que nous avions pratiqué jusqu'alors, qu'étant de » retour, je disais à un ami : Vraiment, nous ne sommes » dévots qu'en peinture ; c'est au séminaire que l'on pra- » tique la solide dévotion (2). »

On peut se rappeler que quand M. Olier accepta la cure de Saint-Sulpice, il avait compris qu'un des moyens pour travailler efficacement au renouvellement de la piété, serait de pénétrer des maximes chrétiennes les docteurs qui viendraient se former au séminaire, et d'accréditer ces mêmes maximes dans la Sorbonne, par le moyen des séminaristes qui iraient y prendre leurs leçons. La fin première et le but essentiel du séminaire étant donc de former de bons prêtres, il voulut qu'on y donnât à la piété la prééminence sur la science ; et, grâce à la bonté divine, telle a toujours été, depuis sa mort, la ligne que

(1) *La manière dont on se conduisait, etc.*

(2) *Vie de M. de Lantages, in-8°, liv. 1, n. x, p. 44.*

XXX.

Le séminaire de Saint-Sulpice institué pour être principalement une école des vertus sacerdotales.

ses successeurs ont suivie dans la direction de la maison. Obligés par devoir à donner aux élèves du sanctuaire les premières notions, et comme la clef des sciences ecclésiastiques, les prêtres de Saint-Sulpice ont toujours cru qu'ils s'éloigneraient tout-à-fait des vues de leur pieux fondateur, et de leur vocation, en s'appliquant à former de brillants docteurs, plutôt que de saints pasteurs des âmes. *Si le goût de l'esprit et de la science éclatante*, écrivait Fénelon à M. Leschassier, *s'introduisait insensiblement dans Saint-Sulpice, l'ouvrage de M. Olier et de M. Tronson ne sub-*

(1) *Œuvres de Fénelon, Correspondance*, t. v. Lettre 44^e, 22 mars 1706, à M. Leschassier, p. 224.

(2) *Histoire de Fénelon, par M. le cardinal de Bausset*, t. 1, liv. 1, p. 27.

XXXI.
Combien M. Olier recommandait l'étude à ses ecclésiastiques.

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 587.

sisterait plus (1). Pour le maintenir, la société s'est attachée constamment à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à établir dans leur esprit les fondements de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle a toujours pensé qu'un développement plus approfondi de ces connaissances, déjà fort multipliées, dépendait principalement des qualités naturelles, plus ou moins heureuses, des fonctions et des places que les jeunes prêtres formés au séminaire seraient appelés à remplir, de l'expérience que donnent l'âge et la connaissance des affaires et des hommes; enfin, d'un concours de circonstances qu'il n'est pas toujours possible de faire naître ou de prévoir (2).

Au reste, M. Olier n'a nullement voulu favoriser l'ignorance des prêtres, si hautement réprochée dans l'Écriture. Au contraire, il avait coutume de dire qu'un ecclésiastique sans science ne pouvait jamais faire de grands biens dans l'Église (3); et afin d'inspirer plus efficacement l'amour de l'étude, il établit au séminaire des répétitions de théologie pour ceux qui suivaient les cours de Sorbonne, et, pour tous les autres séminaristes, une chaire occupée par un docteur, chargé aussi de leur faire des répétitions. Il établit encore un exercice public chaque semaine: c'était une thèse soutenue alternativement par ceux qui allaient en Sorbonne, et par ceux qui prenaient leurs leçons dans la mai-

NÉC
son (1). Aussi
sortes de sec
dispositions
ble, écriva
pour la pié
dans ses ent
persuader qu
les yeux, ils
ils sont les p
dont les clefs
ceux qu'il y
que si elle es
doivent instr
une armée d
la conduire e
des ennemis
dans le con
tement, sa
matières le
entre les m
pel, et sur
C'est dans
les savants
vangile, de
l'opiniou,
tours, ses
des couleur
siers puis
ce qui sup
plus prof
une scienc
l'étude par
vée dans le
En conséq
la fin du sér

son (1). Aussi le trouvait-on toujours prêt à fournir toutes sortes de secours aux sujets pauvres, qui montraient des dispositions pour les sciences ecclésiastiques : « Il me sem-
 » ble, écrivait-il, que ceux qui promettent beaucoup, soit
 » pour la piété, soit pour l'esprit, doivent être préférés (2). »
 Dans ses entretiens aux séminaristes, il s'efforçait de leur persuader que si l'Église est un corps dont les prêtres sont les yeux, ils doivent l'éclairer; si elle est un vaisseau dont ils sont les pilotes, ils doivent la conduire au port; une cité dont les clefs leur sont confiées, ils doivent savoir discerner ceux qu'il y faut admettre, de ceux qu'il en faut chasser; que si elle est une académie dont ils sont les maîtres, ils doivent instruire ceux qu'elle fréquente; qu'enfin, si c'est une armée dont ils sont les capitaines, ils sont destinés à la conduire et à la protéger, dans un lieu inconnu et parmi des ennemis qui ne cherchent qu'à la surprendre. « C'est
 » dans le confessionnal, disait-il, qu'il faut rendre promp-
 » tement, sans secours et sans consulte, des arrêts sur les
 » matières les plus importantes qui soient jamais tombées
 » entre les mains d'aucuns juges, dont il n'y a point d'ap-
 » pel, et sur quoi les hommes se fondent pour l'éternité.
 » C'est dans les chaires, que l'on est obligé de parler pour
 » les savants et les ignorants, de soutenir les vérités de l'E-
 » vangile, de combattre les vices, de résister au torrent de
 » l'opinion, de confondre l'hérésie, et de découvrir ses dé-
 » tours, ses impostures et ses fausses conséquences, avec
 » des couleurs si vives et si naturelles, que les plus gros-
 » siers puissent juger de sa malice selon toute son étendue;
 » ce qui suppose nécessairement une science plus élevée,
 » plus profonde et plus étendue que celle du commun :
 » une science d'une trempe plus forte que ne la donne
 » l'étude particulière : une science, enfin, qui ait été éprou-
 » vée dans les écoles et dans les académies (3). »

En conséquence, M. Olier, exposant dans un petit écrit la fin du séminaire de Saint-Sulpice, s'exprime ainsi sur

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 395 — *Mémoires de M. Baudrand*, p. 56. 57.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 79.

(3) *La Gloire du tiers-ordre de Saint-François*, 2^e partie, p. 259 et suiv.

les études : « On aura soin que rien ne manque de ce qui » peut servir à l'instruction des clercs, soit dans la doctrine, soit en ce qui regarde la piété. La société s'efforcera donc d'instruire chacun selon sa portée, dans la philosophie, la théologie scolastique, morale et positive, et aussi dans les controverses, afin qu'ils soient toujours prêts à rendre raison de leur foi. » Mais il déclare, en même temps, que le grand et le principal objet de la sollicitude des directeurs, sera de former de saints prêtres, des hommes appliqués à l'oraison, qui est, dit-il, la source et la vie des vertus, et l'exercice absolument nécessaire pour arriver à la perfection sacerdotale †. Il veut, enfin, que l'étude soit un nouveau moyen d'acquérir les vertus, en sorte qu'on devienne plus vertueux à mesure qu'on devient aussi plus savant ; et, pour ne rien laisser à désirer sur une matière si pratique et si importante, nous rapporterons ici les principaux avis qu'il donnait sur ce sujet.

XXXII.
Avis de M.
Olier sur les
dangers de la
science.

« Parmi tant de personnes qui s'adonnent à l'étude, hélas ! qu'il y en a peu qui en retirent beaucoup de fruit ! La science, qui devrait augmenter l'amour de Dieu dans les cœurs, y est un des plus grands obstacles à ses grâces, parce que dans l'étude on n'a point en vue Jésus-Christ seul. Si vous n'étudiez pas par principe de piété, toutes vos connaissances ne serviront qu'à vous rendre plus vains, plus remplis de vous-mêmes, plus opiniâtres et plus attachés à votre propre jugement ; en un mot, d'autant plus desséchés dans la dévotion, que vous acquerrez plus de science (1). La science sans enflure est un miracle : *Scientia inflat*. Oui, c'est un

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 592.

(2) *Divers écrits de M. Olier*, tum christianis, tum clericalibus, præcipuè verò orationi mentali, l. 1, p. 44. — *quæ fons est et vita virtutum, cujus ope uncti, erunt perfecti, sicut eorum Pater cælestis perfectus est* (2).

» miracle qu
» point quel
» point, et r
» *veritate na*
» qu'on n'es
» lieu de ses
» *hil sit, i*
» grand disc
» se, et la su
» que celle
» science. O
» dire, qui
» science; ô
» quelle on
» va croissa
» Le gran
» prit chrét
» a trois s
» humaine;
» divine et
» humaine
» un princé
» puissance
» puremen
» pre espr
» l'estime
» chrétiens
» puremen
» prit. C'e
» et à qua
» pour étu
» ces née
» maine c
» science
» qu'il di

» miracle que de voir un homme savant qui ne s'estime
 » point quelque chose. Le premier ange ne s'en défendit
 » point, et ne put pas se soutenir sur ce pas glissant : *In*
 » *veritate non stetit*. C'est là la grande science, de savoir
 » qu'on n'est rien, et de bien discerner son néant au mi-
 » lieu de ses dons : *Qui se existimat aliquid esse, cum ni-*
 » *hil sit, ipse se seducit* : voilà une vraie science et un
 » grand discernement. Car c'est une vanité très-dangereu-
 » se, et la superbe la plus venimeuse et la plus mortelle,
 » que celle de l'esprit, celle surtout qui est tirée de la
 » science. O qu'il y a peu de savants chrétiens ! c'est-à-
 » dire, qui demeurent dans l'anéantissement avec leur
 » science ; ô qu'il y en a peu ! Cette vanité est celle de la-
 » quelle on ne revient quasi jamais, parce que la science
 » va croissant avec l'âge et l'expérience (1).

» Le grand mal, c'est qu'on n'étudie point dans un es-
 » prit chrétien. Pour entendre ceci, il faut savoir qu'il y
 » a trois sortes de sciences : la première est purement
 » humaine ; la seconde, divine simplement ; et la dernière,
 » divine et humaine tout ensemble. La science purement
 » humaine était celle des païens, qui n'étudiaient que dans
 » un principe humain, et par le seul effort de leur propre
 » puissance. Ils n'étudiaient non plus que pour une fin
 » purement naturelle, telle que la satisfaction de leur pro-
 » pre esprit, la vue de leur propre perfection, et enfin
 » l'estime et la louange humaine : et il n'y a que trop de
 » chrétiens qui étudient de la sorte. La science infuse et
 » purement divine est mise au rang des dons du Saint-Es-
 » prit. C'est celle que Dieu a donnée autrefois aux Apôtres
 » et à quantité d'autres Saints, qui n'avaient ni le temps
 » pour étudier, ni les dispositions pour acquérir les scien-
 » ces nécessaires à leurs ministères. La troisième est hu-
 » maine et divine tout ensemble ; c'est proprement la vraie
 » science des chrétiens, et celle dont parle le Sage, lors-
 » qu'il dit : *Delit illi scientiam Sanctorum, complevit la-*

(1) *Discours*
sur M. de Sales,
 4^{es} part.

XXXIII.

En quoi con-
 siste la science
 des chrétiens,
 d'après M. O-
 lier.

» *bores illius*. Celle-ci n'est point donnée par infusion et
 » sans travail; elle participe de l'un et de l'autre. Ce n'est
 » pas une science comme était celle d'Adam; elle est de
 » la nature de la grâce et des vertus chrétiennes, qui s'ac-
 » quièrent avec travail. Chacun sait que, par le péché ori-
 » ginel, l'homme a perdu le droit à la science et aux ver-
 » tus, dont il était revêtu avec l'innocence : JÉSUS-CHRIST,
 » par ses mérites, nous a donné le droit et la capacité
 » d'acquérir, mais avec travail, la science et les vertus. De
 » même qu'on acquiert la nourriture du corps au prix de
 » ses sueurs, après avoir perdu le droit à la vie : *In su-*
 » *dore vultus tui vesceris pane tuo*; ainsi en est-il de la
 » nourriture de l'esprit, qui consiste dans les vertus et la
 » science (1). »

(1) *Discours*
sur M. de Sales,
1^{re} partie.

M. Olier concluait de là que, pour étudier chrétiennement, nous devons entrer dans des dispositions d'humilité, étant convaincus de notre impuissance, si JÉSUS-CHRIST ne nous éclaire; dans des dispositions de pénitence, surmontant avec courage les peines inséparables du travail; enfin, de zèle pour la gloire de DIEU, qui doit être la fin de toute étude chrétienne.

XXXIV.
 Étudier avec
 humilité, en es-
 prit de péniten-
 ce, et pour la
 gloire de DIEU.

(2) *Esprit de*
M. Olier, t. III,
p. 590. — Actes
intérieurs, étude.

(3) *Vie de M.*
Olier, par M. de
Bretonvilliers, t.
II, p. 405.

Pour s'établir dans la première disposition, il voulait qu'après s'être convaincu qu'on n'est rien par soi-même, qu'on ne vaut rien, qu'on ne peut rien, qu'on ne sait rien, on allât chercher la science en JÉSUS-CHRIST, où DIEU le Père l'a renfermée pour la répandre de là sur l'Église; et qu'on regardât les livres comme des réservoirs où JÉSUS-CHRIST l'a mise pour nous (2). Il désira même, afin de renouveler fréquemment le souvenir de cette vérité, qu'on plaçât, dans la bibliothèque du séminaire, la statue du Sauveur, comme étant la sagesse éternelle et la lumière des docteurs, avec cette inscription au-dessous : *Quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis* (3). Voici quelques-uns des sentiments qu'il suggérait à ses disciples pour entrer dans cet esprit, et qui

se trouvent
 avait compo
 » je sois à v
 » de vous qu
 » qu'un cha
 » que je n'e
 » qui fasse
 » *Fiat lux*;
 » ténèbres
 » pour être
 » vrir mon
 » me trouve
 » DIEU, ne
 » mais j'av
 » moi-même
 » alors plus
 » nant (1).
 » Je dois
 » à cause de
 » j'ai comm
 » sainte lur
 » bien, mon
 » mais au n
 » où m'a ré
 » souffre et
 » qu'on acq
 » nourrit no
 » par la pei
 » corps par
 » content. V
 » sagesse da
 » aliment s
 » affliction
 » auprès de
 » souvenir

se trouvent dans le recueil des *Actes intérieurs* qu'il avait composés pour leur usage : « Souffrez, ô Jésus, que » je sois à vos pieds durant cette étude, afin de recevoir » de vous quelque rayon qui vienne m'éclairer. Je ne suis » qu'un chaos d'ignorance et de confusion, et je confesse » que je n'en puis sortir que par un saint commandement, » qui fasse en moi ce qui fut fait dans le chaos du monde : » *Fiat lux* ; et alors je serai hors de la confusion et des » ténèbres de la nuit. Verbe divin, qui vous êtes incarné » pour être notre Maître, je vous conjure de vouloir ouvrir mon esprit à votre vérité. Dans l'ignorance où je » me trouve, et dans l'aveuglement d'où je confesse, mon » DIEU, ne pouvoir sortir que par votre lumière, si j'ai » mais j'avais la présomption d'être devenu savant par » moi-même, ne serais-je pas bien malheureux ? Je serais » alors plus aveugle encore, que je ne le suis maintenant (1).

» Je dois être privé de toute lumière naturelle et divine, » à cause de mon premier péché, et à cause de ceux que » j'ai commis après le saint Baptême. J'avais alors une » sainte lumière que j'ai perdue par mon péché : je sais » bien, mon Seigneur, que je suis indigne de cette grâce ; » mais au moins que je pleure à vos pieds l'aveuglement » où m'a réduit le péché de mon âme. Vous voulez qu'on » souffre et qu'on endure, qu'on veille, qu'on soupire, et » qu'on acquière avec travail cette viande intérieure qui » nourrit notre âme ; vous voulez que la science se rachète » par la peine, de même qu'on se prépare la nourriture du » corps par la sueur de son visage : mon DIEU, j'en suis » content. Vous avez mis cette douce substance de la » sagesse dans des épines très-aiguës ; vous avez mis cet » aliment sous des écorces amères, qu'il faut goûter avec » affliction : c'est afin de nous faire gémir, mon DIEU, » auprès de vous pour nos péchés : c'est pour nous faire » souvenir d'où nous sommes déchus, et pour nous

(1) *Actes intérieurs. étude. — Journée chrétienne. Actes devant l'école.*
4655, p. 25, 29.

(1) *Actes intéressants, etc.* p. 25, 26. — *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 594. » obliger à demander la grâce de recouvrer, par votre » Fils, la science et la lumière que nous avions perdues (1). »

M. Olier désirait enfin que l'on n'étudiât jamais que pour procurer, par là, la gloire de DIEU, et devenir plus capable de servir l'Église. « Pour cela, disait-il, n'étudiez » que par dépendance de votre directeur, non-seulement » pour le choix de vos études, mais aussi pour le temps » que vous devez y donner. Si vous vous éloignez de » sa volonté, ce n'est plus l'Esprit de Notre-Seigneur qui » vous porte à l'étude : c'est l'esprit propre qui veut » satisfaire sa curiosité. Gardez-vous bien de retrancher » aucun des exercices spirituels, pour donner plus de » temps à l'étude ; vous devez, au contraire, être d'autant » plus assidu à vos exercices, que vous avez plus à craindre, dans vos études, la vanité et l'attache à votre propre jugement (2). Renoncez ainsi à toute curiosité, » vous arrêtant un peu pour vous élever à DIEU, quand » vous remarquez trop d'activité et d'ardeur. Soupirez » de temps en temps après la parfaite possession de » DIEU, où nous trouverons la connaissance entière de ce » que nous ne connaissons jamais ici-bas que très-imparfaitement (3). »

(2) *Ibid.* pag. 588.

(3) *Ibid.* pag. 604.

XXXV.

M. Olier bannit du séminaire les disputes et les contentions.

On conçoit qu'un homme, aussi ennemi du propre jugement que l'était M. Olier, devait avoir en horreur les contentions et les disputes qu'il engendre si souvent. Il disait aux siens, que le jugement propre est le plus grand obstacle à la lumière de DIEU, et par conséquent aux progrès dans les sciences ; que c'était un Goliath terrible, que l'humilité seule pouvait abattre et terrasser, l'appui de la superbe, la source ordinaire des troubles, des inquiétudes, l'origine des divisions, des schismes, des hérésies, et des plus grands scandales dans l'Église (4). Ce n'est pas qu'il condamnât les disputes usitées dans les écoles et parmi les gens de lettres : nous avons vu qu'au contraire.

(4) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 574, 593, 594.

il en avait
qu'il condan
propre, qui
contentions
vertus. Voi
prémunir c
« Ne disp
» votre scie
» si vous l'
» tage, si v
» nité, fait
» propre fo
» nir ses r
» oblige cel
» l'abondan
» trouve pa
» tissement
» juge, ma
» mon. C'e
» avoir un
» ses. On p
» ses doute
» faits, il
» ple et in
» pacité de
» mais c'e
» On fer
» qu'avec
» JÉSUS-C
» DIEU eù
» gesse de
» les écou
» person
» s'en in
» dans v

il en avait établi au séminaire de Saint-Sulpice ; mais ce qu'il condamnait, c'étaient les dérèglements de l'amour-propre, qui, lorsqu'il préside à ces exercices, les change en contentions toutes profanes, et y blesse à la fois toutes les vertus. Voici les avis qu'il donnait à ses disciples pour les prémunir contre ces dangers.

« Ne disputez jamais par vanité, et pour faire paraître
 » votre science, mais seulement pour rechercher la vérité,
 » si vous l'ignorez encore ; ou pour vous y affermir davan-
 » tage, si vous la connaissez déjà. Celui qui dispute par va-
 » nité, fait profession de ne point céder : il cherche dans sa
 » propre force et dans sa vigueur naturelle de quoi soute-
 » nir ses raisons, et s'opposer à sa partie adverse ; ce qui
 » oblige celle-ci à s'élever et à se fortifier de son côté dans
 » l'abondance de son propre sens. Dans tout cela, on ne
 » trouve pas un brin de foi, d'esprit de sacrifice, d'anéan-
 » tissement ; on n'y voit que désir de la gloire, de s'établir
 » juge, maître et roi sur tous ; ce qui est la place du dé-
 » mon. C'est faire le métier de Lucifer, qui contestait pour
 » avoir un trône élevé dans le ciel par-dessus toutes cho-
 » ses. On peut bien proposer ses difficultés pour éclaircir
 » ses doutes par l'exercice ; mais lorsqu'on nous a satis-
 » faits, il ne faut pas contester davantage. Dans cette sim-
 » ple et ingénue confession de notre ignorance et de la ca-
 » pacité des autres, se manifeste la candeur des humbles,
 » mais c'est le supplice des orgueilleux (1).

» On fera profession au séminaire de ne disputer jamais
 » qu'avec simplicité, dégagement et humilité ; adorant
 » JÉSUS-CHRIST au milieu des docteurs. Quoique le Fils de
 » DIEU eût en lui tous les trésors de la science et de la sa-
 » gesse de son Père, toutefois *il était au milieu des docteurs,*
 » *les écoutant et les interrogeant* ; et c'est l'action d'une
 » personne qui semble ignorer les choses, et qui veut
 » s'en instruire. Voilà la règle que vous devez suivre
 » dans vos disputes. Afin donc d'imiter cette humilité

XXXVI.
 Sentiments de
 M. Olier sur la
 manière d'ar-
 gumenter et de
 répondre dans
 les exercices
 publics.

(1) *Divers é-*
crits de M. Olier,
t. I, p. 233. — Re-
cueil, ibid. 3^e
avis, fol. 47, 48.
— Esprit de M.
Olier, t. III, p.
395, 596.

(1) *Esprit de*
M. Olier, t. III,
p. 507.

» profonde du Fils de DIEU, gardez-vous bien de faire les
» maîtres en disputant, mais comportez-vous de telle sorte
» qu'il paraisse que vous cherchez plutôt à être éclairé,
» qu'à instruire et à éclairer les autres (1).

* NOTE 4, p.
342.

(2) *Divers écrits*
spirituels de M.
Olier, t. I, p. 234.
— *Recueil*, *ibid.*
3^e avis, fol. 18.

(3) *Esprit de*
M. Olier, t. III,
p. 596, 602, 603.

XXXVII.
M. Blanlo,
disciple de M.
Olier, profite
parfaitement de
ses avis.

» Si vous voulez conserver l'esprit chrétien, défiez-vous
» beaucoup de vos lumières. La fermeté de l'esprit hu-
» main, dans ses propres pensées, est une fermeté d'orgueil,
» une fermeté d'humeur, une fermeté d'aveuglement et
» de propre puissance. Nos raisonnements sont très-fau-
» tifs, nos pensées fort incertaines, notre esprit très-sujet
» à l'erreur, et nous devons toujours demeurer dans cette
» conviction. Mais l'esprit chrétien et la véritable humi-
» lité demandent encore que vous demeuriez convaincu
» de votre ignorance. Car lors même que, selon l'estime
» des hommes et leur manière ordinaire de juger, nous
» aurions beaucoup de connaissances, toujours faut-il
» avouer que nous savons très-peu de choses, en compa-
» raison de ce que nous ignorons; et encore ce peu que
» nous savons, nous ne le savons que très-imparfaite-
» ment*. Si c'est l'esprit chrétien qui vous anime dans
» ces sortes de disputes, vous n'en sortirez pas, comme
» il arrive souvent, plus superbes, plus dissipés, plus
» attachés à votre jugement propre que vous ne l'étiez
» auparavant : au contraire, vous en deviendrez plus humi-
» bles, plus dociles, plus vertueux, enfin plus disposés à
» recevoir la parfaite lumière de la foi, qui ne peut s'éta-
» blir que dans le vide de la propre raison (2). Si vous dis-
» putez de la sorte, vous attirerez assurément sur vous
» beaucoup de grâces et de lumières; et l'on pourra dire,
» en vous voyant, ce que l'Évangile dit de Notre-Sei-
» gneur : *Proficiēbat sapientiā et gratiā apud Deum et homi-*
» *nes* (3). »

Ces principes si chrétiens, que M. Olier s'efforçait d'in-
culquer à ses disciples, étaient reçus de leur part avec une
sainte avidité; ils en faisaient la règle de leur conduite;

et l'on se r
répandre a
sidère que
talents. L'u
dans cette
y doubler
ans, il exci
lebert, pro
un maître
dans la th
naissance
l'hébreu, e
gner publ
seul trait
talents, à l
euper la c
en remplac
ser à une c
exerçait ce
M. Olier, s
parmi ses t
cachée, et
chrétienne
mortificati
s'appliquai
du Sauveur
un petit é
peignit lui
public apr
composés p
mitation
dehors de
rempli; M
Bayeux,
Ayant ét

et l'on se représentera aisément l'édification qu'ils devaient répandre au milieu des étudiants de Sorbonne, si l'on considère que plusieurs s'y faisaient remarquer par de rares talents. L'un d'eux, M. Jean Blanlo, mérite de trouver place dans cette Vie. Étant entré au collège des Grassins, pour y doubler sa philosophie, qu'il avait commencée à treize ans, il excita dès-lors l'admiration de son régent, M. Guillebert, professeur de mérite, qui le regardait plutôt comme un maître que comme un écolier. Pour se perfectionner dans la théologie, en acquérant une plus profonde connaissance des saintes Écritures, il étudia le grec et l'hébreu, et fut jugé capable par l'Université d'enseigner publiquement cette dernière langue. Enfin, et ce seul trait peut donner une idée de la supériorité de ses talents, à l'âge de vingt-deux ans, il fut nommé pour occuper la chaire de philosophie du collège des Grassins, en remplacement du docteur Grandin, qui venait de passer à une chaire de théologie en Sorbonne (1). M. Blanlo exerçait cet emploi (2), lorsque, frappé de la sainteté de M. Olier, il vint se ranger sous sa conduite, pour mener parmi ses fervents disciples une vie pauvre, pénitente et cachée, et fit bientôt de grands progrès dans les vertus chrétiennes et ecclésiastiques. L'amour de l'oraison et la mortification des sens étaient ses vertus dominantes. Il s'appliquait beaucoup aussi à honorer la sainte enfance du Sauveur, sur laquelle il composa, par obéissance (3), un petit écrit intitulé *l'Enfance chrétienne*, et où il se peignit lui-même, sans y penser. Ce livre, qui fut donné au public après sa mort, est un des premiers qui aient été composés pour faire honorer la sainte Enfance (4). À l'imitation de l'enfant Jésus, M. Blanlo cachait, sous les dehors de l'ignorance, les trésors de science dont il était rempli; M. Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, en rapporte un exemple assez remarquable. Ayant été chargé par M. Olier d'enseigner la théologie

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, par Hermant, 1705, in-4o, 1^{re} part. p. 502.

(2) *L'Enfance chrétienne*, 1665, Préface.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*—*Vies Ms. de Grandet*, t. IV, p. 51.

au séminaire, il dictait ses traités, selon la coutume de ce temps ; mais presque toujours il les composait en les dictant, quoique, par humilité, il tint alors sous ses yeux quelque livre, où l'on pût croire qu'il prenait ce qu'il enseignait à ses élèves. Un jour qu'il fut obligé de sortir de classe, pour répondre à quelques personnes, l'un des étudiants, curieux de savoir quel était le livre où chacun croyait que M. Blanlo prenait sa dictée, profita de son absence pour le découvrir ; mais il fut fort étonné de ne trouver ni cahier, ni rien qui approchât de la matière de la conférence (1).

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 302.

XXXVIII.

M. de Poussé se sanctifie par l'étude.

A M. Blanlo nous joindrons M. de Poussé, qui était aussi pour tous ses condisciples un modèle accompli des dispositions avec lesquelles on doit s'appliquer à l'étude. « Pendant huit ans que j'eus l'honneur de demeurer avec » lui au séminaire, dit M. de Lantages, et que je lui don- » nai un exercice incroyable de charité, j'ai vu dans sa » personne un exemple rare de toutes les vertus. Son » attention à la présence de DIEU, dans les actions les plus » indifférentes, était telle, que je prie Notre-Seigneur de » me rendre aussi dévot en récitant l'Office divin, que ce » saint homme l'était en marchant dans les rues, ou en » prenant ses repas. L'étude de la sainte théologie le fai- » sait croître en sagesse, parce qu'il s'y appliquait avec » piété (2). » Durant les premières années, il n'étudiait jamais que les genoux en terre (3) ; et par un effet de sa vénération profonde pour M. Olier, il apprenait par cœur les sujets d'oraison du serviteur de DIEU, et transcrivait ses écrits à genoux. Aussi avait-il en lui une confiance parfaite, lui rendant compte de son intérieur avec la soumission et la simplicité d'un enfant. M. Olier, de son côté, le chérissait, l'estimait et l'honorait très-particulièrement, pour ses rares vertus ; et afin de le rendre plus utile à l'Eglise, il voulut qu'il poussât ses études jusqu'au doctorat (4).

(2) *Notice sur M. de Poussé, Ms. de M. de Lantages*.

(3) *Notice, ibid. Ms. de M. Lesclapier*.

(4) *Ibid.*

C'est ici le
M. Olier em-
tact des erre-
solennel d'In-
tant soit peu
gardant dès-
bulle d'Urba-
plus être con-
nocent X pou-
toute dispute
pour légitime
lite, écriva-
gement en
se déclare s-
faut point t-
Le silence
hommes, e-
publier sur
tre (1). »

Cette condu-
forme à celle
seil. Car ce d-
mis à un vrai
encore moins
de neutralité
été condamné
l'erreur que
lait au saint
membres de
jugerait à pr-
labii unius
les autres.
un supérie-
des Concile

C'est ici le lieu de faire connaître les précautions que M. Olier employa pour conserver le séminaire pur et intact des erreurs du Jansénisme. Avant même le jugement solennel d'Innocent X, il défendit qu'on lût aucun livre tant soit peu favorable à ces nouvelles doctrines : les regardant dès-lors comme véritablement proscrites par la bulle d'Urbain VIII, dont, en effet, l'autorité ne pouvait plus être contestée de bonne foi, après tous les brefs d'Innocent X pour en presser l'exécution. Il interdit également toute dispute sur ces erreurs, et voulut que chacun les tint pour légitimement condamnées. « La simplicité de l'Israélite, écrivait-il, ne permet pas de suspendre son jugement en pareille matière, et fait au contraire que l'on se déclare sans attendre les hauts commandements. Il ne faut point tant de réserve pour les enfants de l'Évangile. Le silence a pour principe la crainte de déplaire aux hommes, et l'on retient la vérité dans l'injustice. Il faut publier sur les toits la divine doctrine de notre Maître (1). »

Cette conduite du serviteur de DIEU était tout-à-fait conforme à celle de saint Vincent de Paul, son ami et son conseil. Car ce dernier ne croyait pas non plus qu'il fût permis à un vrai catholique de dissimuler dans cette matière, encore moins de se tenir dans une espèce d'indifférence et de neutralité (2); et il ajoutait que cette doctrine ayant été condamnée déjà dans Baius, c'était donner les mains à l'erreur que de garder le silence (3). Comme on conseillait au saint fondateur de la Mission de laisser chacun des membres de sa compagnie, croire sur ces matières ce qu'il jugerait à propos : « O Jésus, s'écria-t-il, il n'est pas expédient que cela soit ainsi : il faut que nous soyons tous, *labii unius*; autrement nous nous déchirerions les uns les autres. Obéir en ce point, ce n'est pas se soumettre à un supérieur, mais à DIEU et au sentiment des Papes, des Conciles et des Saints; et si quelqu'un des nôtres n'y

XXXIX.

Comment M. Olier préserve le séminaire des erreurs du Jansénisme. Il les tient pour condamnées après la bulle d'Urbain VIII.

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 578, 579.

(2) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. 1, p. 569.

(3) *Ibid.* pag. 533.

(1) *Vie de saint Vincent de Paul, par Collet, t. 1, p. 334.* » voulait pas déferer, il ferait bien de se retirer, et ta compagnie de l'en prier (1). »

La conduite de M. Olier irrita néanmoins contre lui les partisans des nouvelles doctrines : ils l'accusèrent de vouloir se faire l'arbitre de la foi des siens, et d'exercer sur eux une autorité tyrannique. Le Père des Mares s'en exprimait de la sorte, dans un écrit dont on a déjà parlé. « Vous considérerez, mon cher lecteur, ce qu'on pourrait attendre d'un séminaire dont M. Olier est le chef, s'il lui communique cet esprit ; et quelle union, quelle paix, quelle concorde l'on pourrait espérer dans tous les diocèses de France, où les disciples d'un tel maître seraient répandus : vu qu'il fait tous ses efforts pour les engager dans son parti par sa seule autorité, ne leur ayant jamais voulu permettre de lire rien touchant les questions qui sont maintenant en controverse dans l'Eglise, quelque capacité qui soit en eux de bien juger de ces choses contestées, quelque pureté d'intention qu'ils puissent apporter dans la lecture des auteurs. Et ce qui est encore plus étrange, par un excès d'autorité, il force des prêtres, capables de servir l'Eglise et de défendre la foi, à condamner sans lumière, sans instruction, sans connaissance de cause, des sentiments catholiques, et à prononcer sur des matières qui ont exercé depuis tant de temps les plus fameuses Universités du monde, auxquelles il ne fait pas difficulté de préférer son jugement (2). »

(2) *Remontrance chrétienne et charitable à M. Olier, in-4°, p. 30.*

Il est inutile de faire ici aucune réflexion sur des paroles si remplies d'aigreur et d'animosité ; on peut y voir quelque chose des motifs qui inspirèrent tant de haine aux sectaires contre M. Olier. Ce fut en effet par une conduite si vigilante, qu'il préserva le séminaire du poison de l'erreur ; et cette sage fermeté a été, pour ses successeurs, une règle sacrée et invariable. La règle, en effet, que M. Olier établit, fut de proscrire toute dispute qui aurait pu diviser les es-

pris dans la m
 » vait M. Trom
 » honoré père
 » saine doctrin
 » que jamais
 » près, et que
 » séminaire e
 » versité des
 » apporté sur c
 inutile de rapp
 de M. Le Pelo
 sa vocation à l
 dans la suite le
 » naire une rè
 » la main tant
 » publiquemen
 » sions : règle
 » pourtant tou
 » communauté
 » un crime de
 » de ne pas pr
 » vent le plus
 » naire, on ne
 » certains livr
 » ses ; cela est
 » de mauvaise
 » il ignorant
 » struire et s'e
 » personne ne
 » vous-nous p
 » ment que les
 » sieurs perso

† Ce fut par le
 naire de Saint-Is

pris dans la maison †. « J'ai fait bien des réflexions, écrivait M. Tronson, sur la conduite que M. Olier, notre très-honoré père et fondateur, avait tenue pour conserver la saine doctrine dans la maison ; et je suis plus convaincu que jamais que nous n'y saurions prendre garde de trop près, et que si un jour l'esprit de division se met dans le séminaire et que la maison se ruine, ce sera par la diversité des sentiments singuliers, et pour n'avoir pas apporté sur cela assez de précautions (1). » Il ne sera pas inutile de rapporter sur ce point important les réflexions de M. Le Peletier dans un écrit où il rendait compte de sa vocation à la compagnie de Saint-Sulpice, dont il fut dans la suite le cinquième supérieur. « C'est dans ce séminaire une règle invariable, dit-il, et à laquelle on tient la main tant que l'on peut, de ne laisser jamais parler publiquement des matières propres à exciter des divisions : règle bien sage et bien prudente, et qui donne pourtant tout le sujet que l'on a de crier contre cette communauté. Car plusieurs personnes regardent comme un crime de ne pas déclamer contre certaines opinions, de ne pas prendre et soutenir avec chaleur un parti, souvent le plus mauvais et le plus condamnable. Au séminaire, on ne souffre pas volontiers, dit-on, la lecture de certains livres, où il y a cependant de très-bonnes choses ; cela est vrai : peut-être même n'y en a-t-il aucune de mauvaise. Mais, avant ces livres, tout le monde était-il ignorant ? n'avait-on pas suffisamment de quoi s'instruire et s'édifier ? N'y a-t-il pas assez d'autres livres, où personne ne s'est jamais avisé de trouver à redire ? n'avez-vous pas les sources, beaucoup plus pures assurément que les ruisseaux ? N'est-il pas vrai qu'il y a plusieurs personnes qui trouvent à redire à ces livres, qui se

(1) *Lettres de M. Tronson*, t. XI, Clermont, 26 mars 1690, p. 367.

† Ce fut par le même moyen que M. Hurtevent préserva le séminaire de Saint-Irénée de Lyon, des erreurs du Jansénisme (2).

(2) *Esprit de M. Hurtevent*, par M. Maillard

» déclarent contre eux ? peut-être ont-elles tort; d'autres
 » les défendent : ils peuvent avoir raison ; c'est, je crois, ce
 » qu'il est inutile d'examiner. Car qu'est-il nécessaire d'in-
 » troduire dans une communauté des sujets de dispute,
 » des occasions d'altérer la charité et de faire naître la di-
 » vision ? Que ceux qui se plaignent de cette conduite re-
 » marquent du moins qu'on ne souffre point non plus la
 » lecture publique des livres opposés et faits pour com-
 » battre les autres : à moins qu'ils ne traitent de points de
 » foi, et de la condamnation d'erreurs manifestes dont tous
 » les Fidèles, et surtout les ecclésiastiques, doivent être
 » instruits (1). »

(1) *Écrit aut. de M. Le Peltier sur son entrée à S. Sulpice.*

XL.

M. Olier interdit aux siens la fréquentation de ceux qui n'étaient point soumis aux décisions du Saint-Siège.

Un autre moyen que M. Olier prit encore pour préserver son séminaire et sa communauté des nouvelles erreurs, fut de se séparer lui-même, et de recommander qu'on se séparât de tout ecclésiastique qui ne faisait pas profession d'obéissance, et de l'obéissance la plus universelle aux décisions de l'Eglise. Il ne cessait d'inspirer, à tous ceux qui travaillaient avec lui, la plus grande défiance des dehors de la piété, quelque imposants qu'ils fussent, dès que cette piété prétendue n'avait pas pour fondement une parfaite soumission au Saint-Siège ; et écrivant à un ecclésiastique qui faisait profession de n'embrasser aucune opinion, et qui néanmoins ne laissait pas de fréquenter les assemblées de la secte : « Croyez-moi, Monsieur, lui dit-il ; c'est une délicatesse de spéculation qui ne peut être réduite en pratique : de dire que l'on n'est d'aucune opinion, et de faire alliance avec ce parti (2). »

(2) *Lettres aut. de M. Olier, p. 573.*

Enfin, une dernière précaution, ce fut de retrancher de sa compagnie et de son séminaire tous ceux qui s'étaient prononcés pour les nouvelles erreurs.

NOTE

NOTE 1, p. 3.
 massin de pla
 de préférence
 gnait alors (2),
 jansénisme. Sa
 ture, est aussi
 et de l'ingénu
 traité d'abord
 partie par le z
 ayant été infor
 gnait alors à S
 caire de Paris,
 de Paul. Ils rés
 véritable. Mais
 nions que par
 lui en eut fait a
 lui les Jansénist
 » ler dans ses
 » lui qui, il y a
 » même (3). »

SUR I

NOTE 2, p. 3.
 un ancien man
 que M. Olier et
 manuscrit vient de
 par M. Corbel,
 pour réformer
 plus courts que
 trois points, do
 ou la considéra
 autre exemplai
 porte la date de
 tion des ancien
 des premiers po
 de mœurs. En

NOTES DU LIVRE DEUXIÈME.

SUR LE PÈRE THOMASSIN.

NOTE 1, p. 291. — La détermination que prit le Père Thomassin de placer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice (1), de préférence à celui de Saint-Magloire, où lui-même enseignait alors (2), est un témoignage frappant de son opposition au Jansénisme. Son estime pour Saint-Sulpice, dans cette conjoncture, est aussi une preuve touchante de la droiture de son cœur et de l'ingénuité de son caractère; car le Père Thomassin, entraîné d'abord dans les nouvelles erreurs, en avait été retiré en partie par le zèle des directeurs de cette maison. M. de Poussé ayant été informé des sentiments nouveaux que ce Père enseignait alors à Saint-Magloire, en fit prévenir M. Feret, grand vicaire de Paris, et l'Evêque de Pamiers, réunis chez saint Vincent de Paul. Ils résolurent de s'en assurer, et l'accusation fut trouvée véritable. Mais le Père Thomassin, qui n'avait embrassé ces opinions que par surprise, les abandonna avec sincérité, dès qu'on lui en eut fait apercevoir le venin. Sa conduite irrita fort contre lui les Jansénistes : « Il commence depuis peu, disaient-ils, à parler dans ses écrits et dans ses leçons de la nouvelle hérésie, » lui qui, il y a quatre ans, était encore plus dur que Jansénius » même (3). »

(1) *Lettres de M. Tronson.*

(2) *Vies Ms. de Cloysault, t. III, p. 72.*

(3) *Journaux de M. des Lions, p. 140 et alibi. an. 1662.*

SUR LE LIVRE DES EXAMENS PARTICULIERS.

NOTE 2, p. 308. — On conserve au séminaire de Saint-Sulpice un ancien manuscrit des *Examens*, qui probablement sont tels que M. Olier et M. de Poussé les avaient rédigés d'abord. Ce manuscrit vient de l'abbaye de Pébrac, où peut-être il avait été porté par M. Corbel, prêtre de la communauté, envoyé par M. Olier pour réformer cette abbaye. Il renferme en tout 158 Examens, plus courts que ceux dont on se sert aujourd'hui, et divisés en trois points, dont le premier est l'adoration, le second l'examen ou la considération, et le troisième la demande. On en trouve un autre exemplaire à la bibliothèque particulière de l'Institut, qui porte la date de 1682 (4), et qui paraît être une nouvelle rédaction des anciens Examens, faite par M. Tronson; car ils diffèrent des premiers pour le nombre, l'ordre des matières, et les détails de mœurs. Enfin, M. Tronson ajouta des citations à cet ouvrage.

(4) Un vol. in. 8°, n. 60.

et le fit tel qu'il est aujourd'hui. Il écrivait le 9 avril 1688 : « Les Examens sont achevés. Il y en a deux cents, qu'on pourra partager en deux parties, dont la première sera de l'état ecclésiastique et des actions de la journée, et la seconde des vertus et des vices. On a tâché de remplir les matières dont la plupart n'étaient qu'effleurées dans les anciens Examens (1). »

(1) *Lettres de M. Trousseau, t. VII, Lyon.*

SUR LE TABLEAU DU SAINT-SACRIFICE.

NOTE 2 bis, p. 313. — Nous avons cru remplir les intentions de M. Olier en faisant graver ce tableau qu'on conserve encore au séminaire de Saint-Sulpice, et nous en donnerons une description succincte pour satisfaire aux désirs de plusieurs artistes et de quelques personnes de piété.

(2) *De imitatione Christi, lib. IV, cap. V, v. 3.*

Quand le prêtre célèbre, dit l'auteur de l'Imitation, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il aide les vivants, et procure le repos aux morts (2). C'est le sujet que M. Olier a voulu rendre sensible par ce tableau. Au moment de l'Élévation, l'Eglise du ciel, portée sur des nuées, descend et s'unit à celle de la terre pour s'offrir à DIEU comme une seule hostie avec JÉSUS-CHRIST.

La très sainte Vierge, les Anges et les Saints de l'Ancien Testament.

Dans la partie supérieure, on voit DIEU le Père à qui le Sacrifice est offert : il contemple la sainte Victime qui s'immole à sa gloire, et il semble en recevoir l'oblation avec une complaisance et une satisfaction infinies. Un peu au-dessous, est placée la très-sainte Vierge. Elle est à genoux, ainsi que tous les Saints et tous les Anges, pour montrer leur dépendance à l'égard du Créateur : elle s'adresse néanmoins à DIEU avec la confiance d'une épouse, et semble exercer la toute-puissance suppliante que les saints Docteurs reconnaissent dans cette anguste Reine du ciel.

(3) *Per quem maiestatem tuam laudant angeli. Præfat.*

Les esprits célestes, rangés autour de DIEU qu'ils adorent par JÉSUS-CHRIST (3), sont divisés en trois hiérarchies dont chacune est censée contenir trois ordres, formant en tout les neuf chœurs des Anges. On remarque à leur tête saint Michel, puis l'ange Gabriel qui s'incline vers Marie. Le saint Précurseur est à part, comme le plus grand des enfants des hommes. On voit ensuite d'un côté Adam et Eve et les Justes de la loi de nature ; de l'autre, Moïse avec les Saints de la loi mosaïque, qui, dans les transports de leur reconnaissance, confessent n'avoir obtenu le salut que par le sang de JÉSUS-CHRIST, unique vertu de tous les sacrifices anciens. A leur tête, on remarque le prophète David, placé ainsi tout auprès de Marie et de saint Joseph, comme leur aïeul.

Les Apôtres et les Martyrs.

L'Eglise chrétienne forme trois ordres ou trois couronnes. A la première, paraissent les saints Apôtres qui répandirent la connaissance de DIEU dans le monde, et triomphèrent de l'idolâtrie. Saint

Pierre, leur cette immortales (1), saint Jacques me (3). A côté trouve le plus hauts mystère pour fils et Thomas, saint supplice, enfi cateurs de la des persécution force invincible leur chef, sem après lui, plus saint Laurent Agnès.

Au second tête, saint Léon Augustin, et t portées sur le lumières. De leurs saints fe ils glorifient l par la pauvreté à l'Eglise, et perfection ca sont placés : s nes d'occiden sainte Thérèse dée comme la teur de l'Ordre jeux de Clun des Frères M suite saint B instituteur de formatrice de des Minimes ; réguliers.

Enfin les l sentés par qu entr'autres le Edouard, les

Pierre, leur chef, rend grâces au Père éternel de lui avoir inspiré cette immortelle confession qui fut l'occasion de ses prérogatives (1), saint Paul le béniit de l'avoir appelé à l'apostolat (2), et saint Jacques le Majeur, de lui avoir donné place dans son royaume (3). A côté de saint Pierre, on entrevoit saint Jean qui se trouve le plus rapproché de DIEU dont il semble pénétrer les plus hauts mystères, et de la très-sainte Vierge à qui il fut donné pour fils et pour gardien. Viennent ensuite saint André, saint Thomas, saint Barthélemy, désignés par les instruments de leur supplice, enfin les autres Apôtres, les disciples et tous les prédicateurs de la foi. En face, sont les saints martyrs qui triomphent des persécuteurs; ils rendent grâces à DIEU par JÉSUS-CHRIST leur force invincible, et s'offrent de nouveau avec lui. Saint Etienne, leur chef, semble continuer encore son sacrifice. On reconnaît, après lui, plusieurs des martyrs les plus illustres, sainte Domitile, saint Laurent, sainte Cécile, saint Vincent, sainte Barbe, sainte Agnès.

Au second rang, l'on voit, d'un côté, les saints Docteurs; à leur tête, saint Léon, saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Augustin, et tous rendent grâces à DIEU des victoires qu'ils ont remportées sur les hérésies, par JÉSUS-CHRIST unique source de leurs lumières. De l'autre côté, sont tous les saints religieux, figurés par leurs saints fondateurs, revêtus chacun de l'habit de leur Ordre: ils glorifient DIEU de les avoir fait triompher des biens du monde par la pauvreté réelle, et de les avoir choisis pour rendre sensible à l'Eglise, chacun par son institut, quelque vertu ou quelque perfection cachée de JÉSUS-CHRIST. Voici l'ordre dans lequel ils sont placés: saint Benoît, regardé comme le patriarche des moines d'occident; un ancien religieux de l'ordre des Carmes; à côté, sainte Thérèse vêtue selon sa réforme; sainte Scholastique, regardée comme la mère des Bénédictines; saint Bernard, le restaurateur de l'Ordre de Cîteaux; une religieuse Bernardine; un religieux de Cluny, vêtu de noir; saint François d'Assise, fondateur des Frères Mineurs; sainte Claire, fondatrice des Clarisses; ensuite saint Bruno, patriarche des Chartreux; saint Dominique, instituteur des Frères Prêcheurs; sainte Catherine de Sienne, réformatrice des Dominicaines; saint François de Paule, fondateur des Minimes; saint Ignace de Loyola, et diverses sociétés de clercs réguliers.

Enfin les laïques des divers états de la chrétienté sont représentés par quelques-uns de leurs princes honorés comme Saints, entr'autres les Allemands par saint Henry, les Anglais par saint Edouard, les Français par saint Louis, les Espagnols par saint

(1) Matt. cap.

xvi, v. 17.

(2) Gal. c. 1, v. 1.

(3) Matth. cap.

xx, v. 23.

Les Docteurs et
les Fondateurs
d'Ordres.

Les Laïques et
les Pénitents.

1688 : « Les
pourra par-
lat ecclési-
les vertus et
nt la plupart
(1). »

intentions de
e encore au
e description
artistes et de

in, il honore
es vivants, et
Olier a voulu
tion, l'Eglise
de de la terre
JESUS-CHRIST.
si le Sacrifice
a à sa gloire,
ance et une
a très-sainte
et tous les
créateur : elle
me épouse,
ne les saints
ciel.

rent par Jé-
chaque est
chœurs des
nge Gabriel
art, comme
de d'un côté
ntre, Moïse
orts de leur
par le sang
anciens. A
si tout au-

onnes. A la
la connais-
âtrie. Saint

Ferdinand, ceux des provinces d'Orient par sainte Hélène : ils rendent grâces à DIEU de ce qu'ils ont heureusement triomphé par JÉSUS-CHRIST de l'amour des honneurs et des pompes du monde. En face, on a placé les pénitents et les anachorètes qui triomphèrent de ses plaisirs ; à leur tête, on distingue sainte Madeleine, saint Antoine, patriarche des cénobites, saint Jérôme, sainte Marie Egyptienne, saint Guillaume de Maleval, fondateur des Guillelmites ; et c'est par là que se termine l'Eglise du ciel.

L'Eglise militante et l'Eglise souffrante.

Celle de la terre est représentée aussi par un personnage des divers Ordres ecclésiastiques, religieux, ou politiques dont elle se compose ; après le Souverain Pontife, on voit des Cardinaux, des Prélats, des prêtres, des religieux et des religieuses de tous les Ordres ; au second rang, l'Empereur d'Allemagne, Louis XIV adolescent, Anne d'Autriche, sa mère, une multitude de personnes de toute condition et de tous pays, sur les figures desquelles on remarque des expressions de piété vives et touchantes. Enfin les membres de l'Eglise souffrante conjurent le Père éternel d'abréger leur supplice, en considération de la Victime qui s'offre pour eux, et, au bas du tableau, on lit cette inscription qui en est le résumé : *Le très-auguste Sacrifice de la Messe offert à Dieu pour tous ses desseins et dans toutes les intentions de l'Eglise du ciel, de la terre et du Purgatoire.*

SUR L'ABBÉ DE SÈVE.

NOTE 5, p. 321. — M. de Sève, dont on a parlé dans ce livre, ayant été enfin ordonné prêtre, voulut, pour réparer les scandales qu'il croyait avoir donnés, surtout dans les églises, aller célébrer le saint Sacrifice dans chacune d'elles successivement, et se transporta même à Dijon, y ayant exercé antrefois une charge de magistrature. Il composa un ouvrage intitulé : *Catéchisme du monde* ; où, par demandes et par réponses, il faisait voir, d'une manière piquante et originale, les abus et les scandales inséparables de la plupart des divertissements réputés honnêtes et permis. Il ne pouvait souffrir qu'un prêtre, avant de prendre son aube, ôtât le collet blanc qu'on portait alors, et, pour s'opposer à cet usage, il composa un petit livre intitulé : *Le prêtre décolleté* (1). D'après les principes de M. Bourdoise, que M. Olier avait aussi adoptés (2), il ne pouvait non plus souffrir que les ecclésiastiques, étant déjà morts au monde par la tonsure, portassent le deuil de leurs parents. Il mourut le 16 du mois de janvier 1674, et fut inhumé dans la chapelle basse du séminaire de Saint-Sulpice (3).

(1) *Grandet, Vies Ms.*, t. 1.

(2) *Vie de M. Bourdoise, Ms.* in-4°, p. 4053. — *Vie du même imprimée*, in-4°, p. 418, 419.

(3) *Registre des sépultures du séminaire de S. Sulpice.*

NOTE 4, p.
» vous établir
» l'aveu inté
» des Anges e
» dispute, inv
» duise dans
» son secours
» plus attentif
» modération
» Ne disput
» point à dom
» et ne les pou
» partie adver
» difficultés q
» vous voudri
» que, dans la
» vous, vous
» pouvez vou
» aux difficult
» en le priant
» mort à notr
» soumettre. C
» que, non-se
» sions où vou
» néanmoins
» mande qu'o
» tenter de pr
» en le supplie
» voyant votr
» ce moment

SUR LES DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES M. OLIER VOULAIT QU'ON ARGUMENTAT DANS LES EXERCICES PUBLICS.

NOTE 4, p. 334. — « Avant la dispute, disait-il, vous devez » vous établir dans la conviction de votre ignorance, et en faire » l'aveu intérieurement devant la majesté de DIEU, et à la face » des Anges et de tous les Saints ; et ensuite, en commençant la » dispute, invoquez le Saint-Esprit sur vous, pour qu'il vous con- » duise dans cette action, où vous avez d'autant plus besoin de » son secours, qu'elle est plus périlleuse et que vous devez être » plus attentif à demeurer dans les règles d'une juste et sainte » modération (1).

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 598, 599, 602.

» Ne disputez qu'avec une très-grande charité, ne cherchant » point à donner de la confusion à ceux avec qui vous disputez, » et ne les poussant jamais à bout. Au contraire, insinuez à votre » partie adverse quelque ouverture pour éclaircir et résoudre les » difficultés qui l'embarassent ; en un mot, faites pour elle ce que » vous voudriez qu'on fit pour vous en pareille occasion. Lors- » que, dans la dispute, vous sentez que la superbe, s'élevant en » vous, vous donne un grand désir d'avoir l'avantage : alors vous » pouvez vous comporter comme si vous ne saviez pas répondre » aux difficultés qu'on vous propose, interroger votre adversaire » en le priant de vous instruire. C'est là donner le coup de la » mort à notre jugement, qui, pour l'ordinaire, ne veut point se » soumettre. Quoique vous deviez vous conformer à cette prati- » que, non-seulement dans la dispute, mais dans toutes les occa- » sions où vous sentez un grand désir de paraître savant, il y a » néanmoins certaines occasions publiques, où la prudence de- » mande qu'on en use autrement ; et alors vous devez vous con- » tenter de présenter intérieurement ce désir à Notre-Seigneur, » en le suppliant de le détruire par sa vertu ; et Notre-Seigneur, » voyant votre fidélité, ne manquera pas de vous exaucer dans » ce moment périlleux. »

LIVRE TROISIÈME.

CONDUITE DE M. OLIER DANS LA FORMATION ET LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-SULPICE.

I. F
M. Olier se propose principalement de former une société pour l'établissement des séminaires.

(1) *Remarques historiques*, t. I, p. 44.

Le dessein de M. Olier, en fondant le séminaire de Saint-Sulpice, n'était pas tant de former à l'esprit ecclésiastique les jeunes gens que la Providence lui envoyait, que d'instituer une compagnie vouée elle-même à l'éducation des clercs, et qui contribuât efficacement à l'établissement des séminaires dans le royaume. Voici ce qu'il en écrivait (1) :

« L'intention de la sainte Eglise, manifestée par les conciles, est qu'on travaille à la réforme des peuples par la sanctification du clergé; et rien n'est plus conforme à la conduite de Notre-Seigneur. Le premier il a rassemblé des apôtres et des disciples, dont l'instruction et la sainteté ont été la lumière et la perfection des peuples, et qui, ayant reçu ses soins principaux et les prémices de son Esprit, ont ensuite répandu ce même Esprit dans le monde. C'est ce qui nous doit encourager dans le dessein d'assembler des sujets destinés au clergé, et de donner tous nos soins à la culture de ces jeunes plantes. Eu suivant donc le plus près que nous pouvons cet adorable exemple de Jésus-Christ, et après avoir reconnu qu'inutilement on travaillait sur les peuples, si l'on ne songeait auparavant à purifier la source de leur sanctification, qui sont les prêtres, nous nous sommes assemblés pour cultiver les nouvelles plantes qui nous sont tombées entre les mains, et qui ont paru être destinées à l'utilité du clergé (2). » M. Olier désigne ici ceux de ses disciples qu'on a déjà fait connaître, entr'autres MM. de Poussé, de Queylus, de Lantages, de Parlages, Hurtevent, Hudon, comme aussi MM. de Bretonvilliers, Antoine

(2) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. I, p. 69, 70, 71.

M. OLIER

Tronson, Couderc, dont il sera parlé plus tard, pour servir le clergé par sa compagnie; la Providence divine Providence trente ou quarante piété, et surto taient une par taient déjà, p naitre de leur du clergé, dan pour le salut t

M. de Foix, de la société à M. Olier dans conduite du s tandis que M. sa paroisse, M maison; il ent tions et l'asce res, M. Olier le principal saint Vincent sujet à l'épisc au siège de P nouvelle affli surtout M. de éloigner ce fa inspiré pour séminaires, r lors, et aque tait l'épiscopa il résolut de fut telle qu'o eu lieu dans

Tronson, Coudere, du Bois, Souart et plusieurs autres, dont il sera parlé dans la suite. Quelque désir qu'il eût de servir le clergé, jamais il ne sollicita personne à entrer dans sa compagnie; et cet abandon entier à la conduite de la divine Providence lui attira, en moins de huit ou dix ans, trente ou quarante sujets, pleins de zèle, de talents, de piété, et surtout de détachement apostolique. Les uns portaient une partie des travaux de la cure, les autres promettaient déjà, par leur ferveur, tous les fruits qu'on voit naître de leur zèle pour la gloire de Dieu et pour la réforme du clergé, dans plusieurs grands diocèses du royaume, et pour le salut des fidèles, ainsi que la suite le montrera (1).

M. de Foix, l'un des trois qui avaient composé le noyau de la société à Vaugirard, était le principal coopérateur de M. Olier dans la formation de ses disciples. Chargé de la conduite du séminaire, en qualité de premier directeur, tandis que M. Olier était occupé tout entier à la réforme de sa paroisse, M. de Foix réglait et ordonnait tout dans la maison; il entraînait la jeunesse par la force de ses exhortations et l'ascendant de ses exemples (2); et tous ses confrères, M. Olier surtout, le considéraient, avec raison, comme le principal appui de leur communauté (3). Néanmoins, saint Vincent de Paul crut que Dieu appelait un si digne sujet à l'épiscopat, et le proposa à la Reine, qui le nomma au siège de Pamiers, après la mort de M. Sponde (4). Cette nouvelle affligea tous les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, surtout M. de Foix lui-même, qui fit tous ses efforts pour éloigner ce fardeau; alléguant l'attrait que Dieu lui avait inspiré pour former les jeunes ecclésiastiques dans les séminaires, ministère béni visiblement de Dieu jusqu'alors, et auquel il devait renoncer pour toujours s'il acceptait l'épiscopat. Toutefois, ne voulant pas agir de lui-même, il résolut de s'en rapporter à la décision de M. Olier. Elle fut telle qu'on devait la prévoir, après tout ce qui avait eu lieu dans la formation de leur société, surtout après

(1) *Mémoires de M. Baudraud*, p. 64, 65. — *Vie*, par le P. Giry, 1^{re} part. ch. xvi.

II.

M. de Foix est nommé évêque de Pamiers. D'après l'avis de M. Olier il refusa ce siège.

(2) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. iv, p. 139, 167, 168, etc.

(3) *Vies des quatre Evêques*, t. II, p. 121, 122, 123.

(4) *Ibid.* pag. 123, 124.

les assurances que le Père de Condren leur avait données pour les éloigner de la charge épiscopale. M. Olier lui conseilla donc de persévérer dans sa première vocation, et tous les ecclésiastiques du séminaire lui firent aussi la même réponse.

III.

M. Olier et M. de Foix se soumettent à l'avis de saint Vincent de Paul et du Père Tarrisse.

Cependant la Reine et saint Vincent de Paul continuaient leurs instances; et cette persévérance même, qui dura trois mois, fit craindre apparemment à M. Olier de n'être pas conduit par des motifs assez purs, en voulant retenir un sujet qui paraissait lui être devenu nécessaire. Pour connaître donc plus sûrement la volonté de Dieu, il voulut s'en rapporter à l'avis commun du Père Tarrisse et de saint Vincent lui-même, et ces deux grands serviteurs de Dieu s'étant réunis pour en délibérer, jugèrent que M. de Foix devait accepter, et lui écrivirent un billet qui contenait ces paroles : « Allez, Monsieur, allez où l'on vous en-

(1) *Vie des quatre Evêques*, t. II, p. 124, 125.

(2) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. III, p. 28, 29.

(3) *Mém. aut. de M. Olier*. — *Gallia christiana*. — On lit dans les *Vies des quatre Evêques*, 1644 au lieu de 1645.

» voie : ne craignez rien, DIEU sera avec vous (1). » Nonobstant cette réponse, M. de Foix était toujours résolu de ne s'en rapporter qu'à l'avis de M. Olier (2), comme à son supérieur légitime, sans le consentement duquel il ne pouvait d'ailleurs accepter l'épiscopat, en vertu de la promesse qu'ils avaient faite à Dieu dans l'église de Montmartre. Mais M. Olier, comptant pour rien le bien de sa communauté, son opinion personnelle, et toutes les autres considérations qui se présentaient à son esprit, se soumit lui-même à cette décision, et répondit à M. de Foix de se disposer à son sacre. Il eut lieu dans l'église de Saint-Sulpice, le 5 mars 1645 (3), en présence du séminaire et d'un grand nombre de paroissiens, qui ne furent pas moins touchés du recueillement et de la modestie du nouvel évêque, que des larmes abondantes qu'il répandit. Ce jour même il donna à dîner aux évêques consécrateurs et à plusieurs des assistants, dans le réfectoire du séminaire, où, selon l'usage de cette maison, on n'interrompit point la lecture pendant le repas.

Quelque le
cette occasion
de la blâmer
traire à la
M. de Foix,
soutenir. Un
ses craintes :
» voir que D
» tures, il pe
» nous devon
» plissement
» beaucoup ;
» en toutes c
» il ne l'aban
» cours, il n
» nira tout de
» perfection

Mais par u
de l'état où
la grande per
voulut donne
capables de
alors destitu
nombre furent
aussi dans l'
estime, non
M. de Foix, l
à l'un de ces
» vous avez a
» sainte conv
» que vous n
» ce rare Pré
» couru † (2)

† L'historien
et Evêque, s'e

quelque louable que fût la conduite de M. Olier dans cette occasion, plusieurs personnes ne purent s'empêcher de la blâmer comme un excès d'humilité tout-à-fait contraire à la prudence, persuadées qu'après le départ de M. de Foix, le séminaire de Saint-Sulpice ne pourrait se soutenir. Une d'entr'elles étant venue lui en témoigner ses craintes : « Il nous suffit, lui répondit M. Olier, de savoir que DIEU le veut : lui seul est le maître de ses créatures, il peut en disposer selon sa volonté ; pour nous, nous devons nous borner à les porter au parfait accomplissement de ses ordres. Il est vrai que nous perdons beaucoup ; mais, avant tout, il faut être soumis à DIEU en toutes choses. Il est le père et le maître de la maison, il ne l'abandonnera pas. J'espère qu'en nous ôtant ce secours, il nous en donnera un autre, et qu'il nous fournira tout ce qui est nécessaire pour l'établissement et la perfection de l'œuvre qu'il nous a confiée (1). »

Mais par une nouvelle générosité, M. Olier, plus touché de l'état où allait se trouver le nouvel Évêque, que de la grande perte que faisait le séminaire de Saint-Sulpice, voulut donner à ce Prélat plusieurs de ses prêtres, les plus capables de le seconder dans la réforme de son diocèse, alors destitué de presque toute espèce de secours. De ce nombre furent MM. de Parlagès et Planat, qui l'aidèrent aussi dans l'érection du séminaire de Pamiers. La haute estime, non moins que la tendre charité de M. Olier pour M. de Foix, paraissent assez dans ces paroles qu'il écrivait à l'un de ces ecclésiastiques : « Conservez l'avantage que vous avez auprès de Monseigneur de Pamiers, qui est la sainte conversation et l'exemple de ses vertus admirables, que vous ne trouverez que difficilement ailleurs. Aidez ce rare Prélat, si délaissé, et qui mérite tant d'être secouru † (2). » De son côté, M. de Foix conserva toujours

† L'historien de M. de Foix, assez mal instruit de ce qui concerne cet Évêque, s'est imaginé que M. Olier ne considéra plus son ancien

IV.
Confiance de M. Olier au secours de DIEU. Sa charité envers M. de Foix.

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. III, p. 28 — *Vie, par le Père Giry*, part. 2^e, ch. II. — *Remarques historiques*, t. III, p. 532.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, pag. 194, 215, 223.

pour M. Olier l'affection la plus respectueuse et la plus sincère. Lorsqu'il allait à Paris, il logeait au séminaire de Saint-Sulpice (1), il présidait aux fêtes de cette maison (2), prêchait quelquefois à la paroisse (3), où le peuple montrait pour l'entendre un empressement toujours nouveau. Il comptait le séminaire de Saint-Sulpice au nombre des communautés dont DIEU semblait alors se servir pour répandre plus de grâces sur l'Eglise de France (4), et vénérât M. Olier comme un homme inspiré de DIEU (5). On conçoit qu'un Prélat si attaché à ses anciens confrères, devait être hautement déclaré contre les nouvelles erreurs. Aussi le voyons-nous occupé, tantôt avec saint Vincent de Paul (6), tantôt avec les prêtres de Saint-Sulpice, à concerter les moyens de ramener à la soumission les esprits qui s'en étaient éloignés (7); et il avait coutume de dire que, si cette nouveauté venait de DIEU, elle ne produirait pas, comme on le voyait malheureusement, tant d'effets de rébellion, d'enflure et d'apostasie (8).

V.
Changement
déplorable de
M. de Foix.

Tel fut l'Evêque de Pamiers, durant les vingt premières années de son épiscopat. Mais de si beaux commencements furent bien obscurcis par la suite. Car cet abbé de Foix, jusqu'alors un modèle de toutes les vertus ecclésiastiques, et qui avait montré tant d'opposition pour les nouvelles erreurs, devint, quelques années après la mort de M. Olier et celle de saint Vincent de Paul, l'un des plus opiniâtres défenseurs du Jansénisme, et fut ce trop fameux François-Étienne de Caulet, l'un des quatre Evêques opposés au Formulaire d'Alexandre VII, qui pensèrent bouleverser l'Eglise (9). En considérant la chute malheureuse de cet Evêque, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans sa sortie de Saint-Sulpice, une marque visible de la protection de DIEU sur cette société. Que serait-elle devenue, si

(9) *Mémoires chron. et dogmatiques de d'Avrigny*, 1663.

(10) *Vie des quatre Evêques*, t. II, p. 425.

ami dès que celui-ci eut quitté le séminaire de Saint-Sulpice : « De là » est venue, dit-il, l'espèce d'indifférence avec laquelle il a toujours » regardé depuis l'abbé Caulet (10). »

M. de Foix
en eût été
trois ecclé-
siastiques, en-
tant plus
de son ex-
il eût sa-
comme l'
d'occupen-
dence vo-
compagn

La sor-
M. du Fer-
girard. C'
les motifs
ne prit p'
fut au c'
qu'on lui
autre gen-

» après t'
» exercen-
» vité par
» Montel-
» évêque
» dans le
» mina à
» vait pe-
» ment
» douler
» n'eût
» ner à
Ferrier
duisit
trente-s-
grand-
appelé.

CHANGEMENT DE M. DE FOIX ET DE M. DU FERRIER. 351

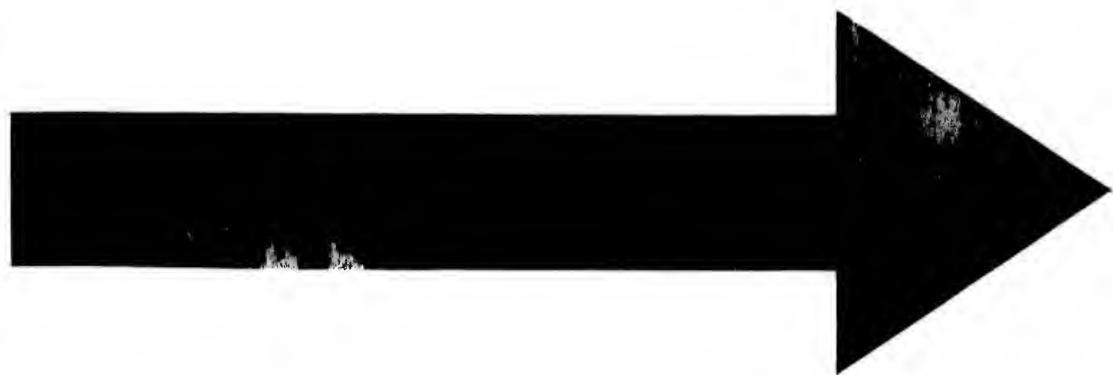
M. de Foix, qui ne mourut que vingt ans après M. Olier, en eût été membre le reste de sa vie? Ayant été l'un des trois ecclésiastiques qui avaient formé la société à Vaugirard, en ayant lui-même élevé les premiers prêtres, et étant plus en état qu'aucun autre de la conduire, à cause de son expérience et de son grand ascendant sur les esprits, il eût sans doute été choisi pour succéder au fondateur, comme le plus digne et le plus capable, sans contredit, d'occuper sa place : et l'on peut bien penser que la Providence voulut empêcher ce malheur en le retirant de la compagnie*.

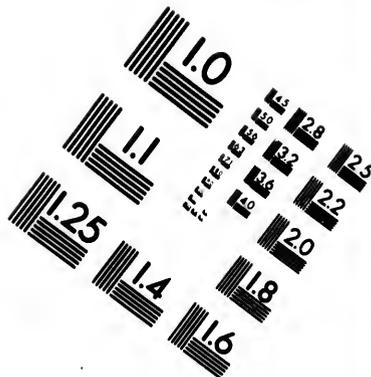
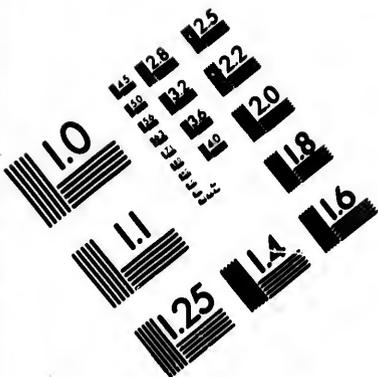
La sortie de M. de Foix fut bientôt suivie de celle de M. du Ferrier, qui était aussi un des trois solitaires de Vaugirard. Quoiqu'il ne nous ait pas fait connaître en détail les motifs de sa retraite du séminaire, on voit assez qu'il ne prit point ce parti de son propre mouvement, qu'il en fut au contraire très-affligé, et ne s'y résolut que parce qu'on lui déclara que Dieu l'appelait à des travaux d'un autre genre. « Lorsqu'on m'eut fait connaître, dit-il, que, » après avoir pris soin des ecclésiastiques, j'étais appelé à » exercer les fonctions de grand-vicaire, je me trouvai in- » vité par M. d'Hardivilliers, archevêque de Bourges, M. de » Montchal, archevêque de Toulouse, et par M. de Lude, » évêque d'Albi. Ne voulant pas me conduire moi-même » dans le choix, j'eus recours à M. Vincent, qui me déter- » mina à préférer Albi, parce que, depuis cent ans, on n'a- » vait point travaillé dans ce diocèse. Je partis immédiate- » ment avant le siège de Paris, et avec une aussi grande » douleur et une aussi vive affliction d'esprit, que si l'on » m'eût conduit au supplice. Mais je tâchai de m'abandon- » ner à Dieu, et de me confier en lui(1). » A Albi, M. du Ferrier commença l'établissement d'un séminaire, et introduisit l'usage des conférences diocésaines; puis, durant trente-sept ans qu'il vécut encore, il exerça la charge de grand-vicaire dans divers diocèses où il fut successivement appelé.

* NOUVEAU, p.
393.

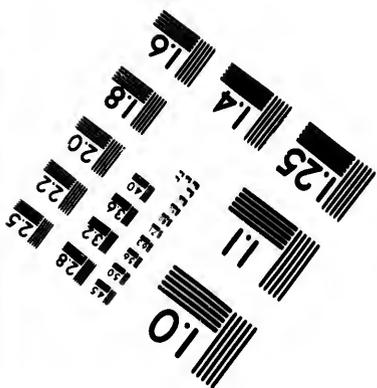
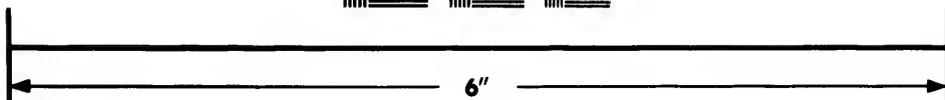
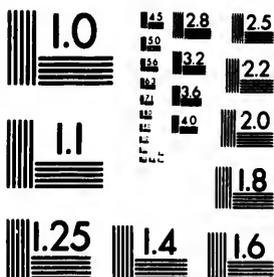
M. du Ferrier
quitte la com-
pagnie de Saint-
Sulpice.

(1) Mémoires de
M. du Ferrier,
p. 384 et 391.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0

Mais tout porte à croire qu'il ne se tint point assez en garde contre les nouvelles doctrines, et peut-être sa sortie forcée du séminaire eut-elle pour motifs ses liaisons avec les hommes du parti. Du moins M. Tronson écrivait en 1677 : « Il y a des jansénistes de doctrine, il y en a » d'autres de parti; et, entre ceux-ci, les plus dangereux » sont ceux qui déclarent ne prendre aucun parti, mais » qui estiment les personnes qui sont de celui-là, ou qui » conseillent, ou qui ne désapprouvent pas assez la lecture » de leurs livres. Je crains que la personne dont vous » m'écrivez (M. du Ferrier) ne soit de ces derniers. Et » quand il n'y aurait que l'opposition qu'il peut avoir aux » religieux, l'étrange sentiment qu'il a des anciens casuis- » tes, l'approbation authentique qu'il donne à quelque » nouveau que je ne crois pas sûr, je me donnerais bien » de garde de m'engager bien avant pour soutenir ses in- » térêts, et pour entreprendre sa défense (1). »

(1) *Lettres de M. Tronson, Mélanges*, t. 1, p. 64.

Quoi qu'il en soit des vrais motifs qui obligèrent M. du Ferrier à quitter le séminaire de Saint-Sulpice, on peut dire que, depuis sa sortie de cette maison, il vérifia, comme à la lettre, le jugement que M. Bourdoise avait porté de lui, lorsqu'un jour, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice lui demandant ce qu'il pensait de chacun d'eux, il dit à M. du Ferrier : Que, semblable au zéro, il faisait valoir les autres, et que seul il ne valait rien (2). Il paraît même qu'il ne conserva plus aucun rapport avec le séminaire de Saint-Sulpice. Nous lisons néanmoins qu'en 1678, il s'adressa à un ecclésiastique de cette maison, pour le consulter sur un point relatif à l'Evêque de Pamiers, mais il n'en reçut aucune réponse; et M. Tronson nous donne assez à entendre la cause de cette réserve : *Ils ont leurs casuistes,*

(2) *Mémoire de M. du Ferrier*.

(3) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. 1, 27 mars 1678, p. 72.

* NOTE 2, p. 396.

écrit-il; *les nôtres leur seraient trop suspects* (3). Il s'agissait vraisemblablement de l'affaire de la Régale, à laquelle M. du Ferrier prit tant de part, que la cour le reléqua d'abord à Tonnerre, en 1680, et quatre ans après le fit transférer à la Bastille, où il mourut au bout de deux ans.

. M
La r
festem
saint-S
sur sou
effet qu
à Vaug
se désis
quelque
l'abande
Condren
œuvre,
l'héritie
après se
Tous
Dieu doi
Vaugiran
naire : «
» jets de
» remis d
» suis, ce
» Je ne d
Peu ap
tirent de
d'attache
fut vrais
dent, qu
Sulpice, I
Les senti
sortie, m
et la donc
» ci au m
» du pau
» et j'ai
» peines
leurs erre
11.

La retraite de ces deux ecclésiastiques montre manifestement que, dans les desseins de DIEU, la société de Saint-Sulpice ne devait reposer que sur M. Olier, comme sur son unique pierre fondamentale. Nous avons vu en effet que, lorsqu'il vint avec eux en jeter les fondements à Vaugirard, Marie Rousseau lui recommanda de ne pas se désister de cette entreprise, quand tous ses coopérateurs, quelque nécessaires qu'ils lui parussent, viendraient à l'abandonner; et l'on peut se rappeler que le Père de Condren, suscité de DIEU pour donner naissance à cette œuvre, déclara à M. Olier personnellement qu'il serait l'héritier de son esprit pour l'établir et la perfectionner après sa mort.

Tous ces faits montrent la vérité de cette assurance que DIEU donna à M. Olier, dès la formation de sa société à Vaugirard, et qu'il rapporte ainsi, avec son humilité ordinaire : « Cette Bonté divine, qui choisit elle-même les sujets de cette compagnie, afin de les associer à moi, m'a remis devant les yeux, tout misérable et indigne que je suis, cette parole efficace qu'elle me dit dernièrement : *Je ne donnerai point à d'autres l'esprit de Père* (1). »

Peu après la sortie de M. du Ferrier, plusieurs sortirent de la compagnie de Saint-Sulpice, pour cause d'attachement aux nouvelles erreurs; et de ce nombre fut vraisemblablement M. de Cambiac, frère du précédent, qui déjà avait formé le dessein de quitter Saint-Sulpice, pour entrer à la communauté de Saint-Merri (2). Les sentiments qu'éprouva M. Olier, à l'occasion de sa sortie, montrent le fond de sa charité pour ses disciples, et la douceur du zèle qui l'animait. « J'étais tous ces jours-ci au milieu des épines, écrivait-il, de me voir éloigné du pauvre M. de Cambiac, qui se retire de la maison; et j'ai porté cette croix accompagnée de beaucoup de peines (3). » Les novateurs, désirant vivement de semer leurs erreurs dans le séminaire, usèrent, pendant six ou

(1) *Mémoires aut. de M. Olier.*

VII.

M. Olier préserve sa compagnie du Jansénisme.

(2) *Mémoires de M. Feytaud, in 4^o. Ms. de la Bibl. Mazarienne, p. 369.*

(3) *Lettres aut. de M. Olier, p. 209.*

(1) *Remontrance chrétienne et charitable à M. Olier*, in-4o, 1653, p. 30.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 169, 170, 171.

(3) *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, par Racine, t. x, p. 358.

* NOTE 3, p. 398.

(4) *Lettres de feu M. Nicole, pour servir de continuation aux deux volumes de ses lettres*, in-4o, 1743. *Au Père Quesnel, lettre* XLII, 45 décembre, 1693.

sept ans, de toutes sortes de représentations pour ébranler M. Olier (1); et convaincus qu'ils n'y parviendraient jamais par eux-mêmes, ils espérèrent y réussir peut-être en faisant intervenir l'Évêque de Pamiers, son ancien confrère, et s'immiscer même dans le gouvernement de la société. Mais cette tentative n'eut pas plus de succès que la précédente. « Monseigneur de Pamiers, écrivait le serviteur de » DIEU, paraît m'exhorter à prendre bon conseil pour la » conduite de la maison. Je vous puis assurer que, pour les » affaires extraordinaires, nous ne manquons de voir » M. Vincent (de Paul), et, pour les ordinaires, tous nos » frères assemblés. Il ne faut pas beaucoup recevoir les » avis de ces sortes d'esprits, qui se sont établis juges de » toutes choses, et condamnent tout ce qu'ils n'ordonnent » pas. Vous savez de quoi ces Messieurs sont remplis » contre les desseins de la maison et des particuliers. » Nous avons grand repos depuis leur départ (2). »

Enfin ne pouvant rien sur son esprit, les Jansénistes prirent le parti de le décrier comme un visionnaire; et c'est l'idée qu'ils se sont toujours efforcés d'en donner dans leurs écrits. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que Nicole, après avoir rapporté quelques passages des lettres de M. Olier, et l'apparition de la mère Agnès (3), qui lui manifesta sa vocation, dit au Père Quesnel et à Arnauld, dans une lettre déjà citée : « Il est bon de connaître les » gens; et, sans doute, quoique vous eussiez souvent en- » tendu parler de ce personnage, M. Olier, vous ne le con- » naissiez pas par ces caractères. Cependant voilà l'origine » d'un des plus grands ouvrages de France (le séminaire » de Saint-Sulpice); ce qui me confirme dans une pensée » que j'ai souvent eue, que DIEU permet quelquefois que » les plus grandes choses du monde s'exécutent par des » visionnaires, et tirent leur origine de visions * (4). » Si l'on ne savait combien la passion inspirée par l'esprit de parti peut troubler la raison, on devrait s'étonner que

M. OLIER
Nicole si ju
sortis de sa
nations éch
l'Eglise; ta
mauvais ar
ait supposé
mation de c
crimes les p

Les Jansé
le séminaire
bourg Saint
étaient alor
Condren, le
dans cette
défendaient
allaient jus
opinions co
blissement
sonnages le
Roi, et le p
les protecte
ment, que
assuré. « D
» naire, elle
» tement à
» en étaient
» de l'Orato
» si, au mi
» de tout b
» abandonn
» ils avaien
» leur décl
» ils seraien
» fixer aille
» tent d'hér

Nicole si judicieux d'ailleurs dans plusieurs bons écrits sortis de sa plume, ait osé attribuer aux illusions d'imaginatio-
 nés échauffées, plusieurs des plus grandes œuvres de l'Eglise; tandis qu'au jugement de la vérité même, *un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits*, et qu'il ait supposé encore que DIEU *permet* simplement la formation de *ces grandes œuvres*, comme on doit le dire des crimes les plus énormes.

Les Jansénistes ne pouvant répandre leur doctrine dans le séminaire, résolurent d'établir au moins, dans le faubourg Saint-Germain, les Pères de l'Oratoire, qui leur étaient alors tout dévoués. Car depuis la mort du Père de Condren, le zèle pour la pureté de la foi s'était bien affaibli dans cette société; et même plusieurs de ses membres défendaient leurs opinions avec tant de chaleur, qu'ils allaient jusqu'à taxer d'hérésie ceux qui soutenaient les opinions contraires. Pour faire réussir ce projet d'établissement dans le faubourg, on employa le crédit des personnages les plus puissants. Le duc d'Orléans, oncle du Roi, et le président de Maison, qui étaient, entre autres, les protecteurs déclarés de l'Oratoire, agirent si efficacement, que le succès de leurs démarches paraissait être assuré. « Dès que la nouvelle en fut répandue au sémi-
 » naire, elle donna sur l'heure, dit M. Olier, un tel abat-
 » tement à tous nos Messieurs, qu'ils ne savaient où ils
 » en étaient. Ils étaient convaincus que l'établissement
 » de l'Oratoire entraînerait la ruine du séminaire; et que
 » si, au milieu de tant de contradictions, que l'ennemi
 » de tout bien leur suscitait chaque jour, pour leur faire
 » abandonner cette œuvre et la réforme de la paroisse,
 » ils avaient encore sur les bras une congrégation qui
 » leur déclarerait une guerre ouverte, infailliblement
 » ils seraient contraints de leur céder le terrain pour se
 » fixer ailleurs. En effet, si des personnes qui nous trai-
 » tent d'hérétiques se mêlaient dans le faubourg, et al-

» laient abreuver les peuples de leur doctrine, où en se-
 » rions-nous? Quelle zizanie? quelle brouillerie? Cette
 » nouvelle contradiction apporterait, elle seule, plus d'ob-
 » stacles au bien des âmes, que toutes les autres ensemble.
 » Ces Pères, étant irrités comme ils le sont contre nous,
 » par maxime de conscience, et leur chaleur s'allumant
 » tous les jours par ces doctrines, il nous faudrait tout
 » quitter (1). »

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
196.

IX.

La Reine et
 l'abbé de Saint-
 Germain s'op-
 posent au des-
 sein de l'Orato-
 ire.

Néanmoins, dans la crainte d'agir de soi-même en s'op-
 posant à leur établissement, M. Olier voulut attendre que
 DIEU lui donnât quelque indice de sa volonté, par l'abbé
 de Saint-Germain, son supérieur, et il demeura huit jours
 sans paraître. Sur ces entrefaites, la Reine régente et le
 Roi, qui étaient encore hors de Paris depuis les troubles
 politiques, firent leur entrée dans cette capitale; et la cir-
 constance parut très-favorable aux amis de l'Oratoire, pour
 disposer l'esprit de la Reine en faveur de l'établissement
 projeté. Mais, à leur grand étonnement, elle ordonna à
 l'abbé de Saint-Germain d'y mettre opposition, et répondit
 qu'il y avait déjà assez de communautés sur la paroisse de
 Saint-Sulpice. Après huit jours de silence et de prières,
 M. Olier, espérant que DIEU lui ferait connaître sa volonté,
 par l'organe de ce Prélat, alla le visiter. A peine l'abbé
 l'eut-il vu entrer, que, le premier, il se mit à parler de
 l'affaire des Oratoriens, et déclara la résolution qu'il avait
 prise de s'y opposer de tout son pouvoir. « Je quitterai le
 » faubourg, plutôt que d'y voir entrer les Pères de l'Orato-
 » ire, disait-il; je suis assuré que la plupart d'entr'eux
 » sont Jansénistes, et je ne veux point souffrir que de telles
 » gens viennent s'y établir. »

M. Olier, connaissant alors la volonté de DIEU, crut
 qu'il pouvait agir en assurance, que même son devoir l'y
 obligeait; et quoiqu'il éprouvât beaucoup de peine d'être
 obligé de s'opposer à l'Oratoire (2), il fut néanmoins af-
 fermi dans son dessein par une nouvelle faveur dont la

(2) *Vie de M.*
Olier, par le Père
Giry, partie 2^e,
chap. iv. — Let-
tres aut. de M.
Olier, p. 157.

M. OLIER
 très-sainte Vi
 travailler au
 de sa protectio
 qu'en reconn
 voué, à honore
 quart d'heure
 jaloux de la g
 engagement.
 » je devais, en
 » rendre ces
 » pratiquât la
 » teute, me d
 » ment n'aura
 » sances de la
 » le crût et le
 » de Marie, fu
 » qui, dès ce m
 » compagnie de
 » table*. « Il va
 » les person
 » spirituelle,
 » honoré Père,
 » pour ne pas
 » afin qu'on le
 » de Saint-Sul
 » Vierge, et q
 » considérable
 » le même es
 » cette divine
 » grâces (2). »
 Après la fa
 alla d'abord r
 de Paris, et se
 Notre-Dame de
 aller prendre

très-sainte Vierge daigna l'honorer. Elle lui donna ordre de travailler au maintien de l'œuvre du séminaire, l'assurant de sa protection, et lui manifesta en même temps le désir, qu'en reconnaissance de ce bienfait, il s'engageât, par vœu, à honorer ses grandeurs chaque jour pendant un quart d'heure. C'en était bien assez pour un serviteur si jaloux de la gloire de Marie, pour contracter aussitôt cet engagement. « Je comprenais, dit-il, que, non-seulement je devais, en mon particulier, moi qui ne suis rien, lui rendre ces devoirs, mais faire aussi que le séminaire pratiquât la même chose. Elle me témoigna en être contente, me donnant la confiance entière que l'établissement n'aurait pas lieu, quoique les plus grandes puissances de la France s'en mêlassent, et que tout le monde le crût et le craignît (1). » Cet exercice sur les grandeurs de Marie, fut la récitation quotidienne du chapelet, qui, dès ce moment, a été, pour toutes les maisons de la compagnie de Saint-Sulpice, une pratique sacrée et inviolable. « Il vaudrait mieux, écrivait M. Tronson, exposer les personnes à manquer un quart d'heure de lecture spirituelle, qu'au chapelet que feu M. Olier, notre très-honoré Père, nous a trop particulièrement recommandé, pour ne pas faire tout ce qui peut dépendre de nous, afin qu'on le dise tous les jours dans toutes les maisons de Saint-Sulpice. La grâce qu'il obtint de la très-sainte Vierge, et qui lui fit prendre cette résolution, est assez considérable pour obliger tous ses enfants à entrer dans le même esprit, et à faire rendre ce même devoir à cette divine Mère, de qui ils tiennent toutes leurs grâces (2). »

Après la faveur dont nous venons de parler, M. Olier alla d'abord remercier la très-sainte Vierge à Notre-Dame de Paris, et se disposa à partir, quelques jours après, pour Notre-Dame de Liesse. Madame Tronson l'avait invité à aller prendre quelques jours de repos au Péray; il s'en

X.
M. Olier établit l'usage de réciter chaque jour le chapelet dans toutes les maisons de sa compagnie.

(1) Mémoires aut. de M. Olier, t. v, p. 397, 398.

* NOTE 4, p. 398.

(2) Lettres de M. Tronson. Bourges, 26 janvier 1680, p. 33

excusa, et lui écrivit : « Je rends à DIEU ce que je vous » dérobe : je partirai vendredi pour un pèlerinage que je » lui dois. J'eusse été bien aise d'achever, au Péray, la dé- » votion du chapelet de Notre-Dame, que j'ai tracée de- » puis votre départ. Elle me paraît comprendre les gran- » deurs de notre sainte Maîtresse, et devoir être utile à » ses enfants (1). » Il parle ici des considérations, connues sous le nom d'*Occupation sur les grandeurs de la très-sainte Vierge, en récitant le chapelet*, et qui se trouvent dans sa *Journée chrétienne* (2).

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 480.

(2) *Journée chrétienne de M. Olier*, 4^e part.

XI.

Le projet de l'Oratoire échoue entièrement.

Avant de partir pour Liesse, il alla visiter le duc d'Orléans, qui, ayant le Père Bourgoing, général de l'Oratoire, pour confesseur, mettait toujours beaucoup de zèle à établir la société sur la paroisse de Saint-Sulpice; et il nous apprend que ses paroles, quoique très-respectueuses, firent, sur l'esprit de ce prince, une singulière impression. « Notre divine Maîtresse, dit-il, me fit parler » avec tant d'efficace à ces puissances, surtout à la princi- » pale, que j'ai vu celle-ci tout ébranlée pendant que je » lui parlais, quoique je ne fusse rien, et que je me tinsse » toujours dans mes humbles devoirs (3). »

(3) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v, p. 398.

Étant arrivé heureusement à Liesse, il y passa deux jours presque entiers devant la statue miraculeuse de Marie, et reçut de cette puissante protectrice de nouvelles faveurs. « Quelquefois en l'oraison, dit-il lui-même, elle » me parut comme une reine dominant absolument sur » l'affaire que nous suscitaient les Pères de l'Oratoire, et » régnant sur l'œuvre du séminaire pour notre protection. » Bientôt, en effet, cette maison éprouva son assistance. Les amis de l'Oratoire, informés d'un voyage que M. Olier avait entrepris, probablement dans le Vivarais, profitèrent de son absence pour renouveler plus vivement que jamais leurs instances et leurs poursuites. « Aux moindres visites » qu'on lui fit en notre nom, dit M. Olier, la Reine régente, » par qui notre sainte Maîtresse agissait, parut si forte, si

» animée e
» goureuse
» rage, soit
» soit à l'é
que les Ora
poursuites.
de Saint-Ge
qui leur im
mais d'établ

La condu
prétexte au
planter l'Or
lui le Père
Comme cel
s'était décl
suada que
noireir l'Or
chose alla
lettre remp
DIEU, croyan
tifs de sa co
et de douce
étaient fait

« Première
par la Reine

» ge'on, et
» Saint-Ge
» la vérité.
» Reine de
» heureux r
» de Paris l
» bord aprè
» frère de M
» voulaient
» ai défendu

animée et si zélée, que jamais on ne l'a vue agir plus vigou-
 reusement, plus efficacement, ni avec plus de courage, soit à l'égard des puissances qui la sollicitaient,
 soit à l'égard des intéressés eux-mêmes (1). » De sorte que les Oratoriens se virent obligés de cesser toutes leurs poursuites. Bien plus, le Parlement, à la requête de l'abbé de Saint-Germain et de certains religieux, rendit un arrêt qui leur interdit le faubourg, où, en effet, ils n'eurent jamais d'établissement*.

(1) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. v. p. 400.

* NOTE 5, p. 309.

La conduite de M. Olier, dans cette occasion, servit de prétexte aux novateurs pour l'accuser de vouloir supplanter l'Oratoire; et ils parvinrent même à aigrir contre lui le Père Bourgoing, quoique très-opposé à leurs erreurs. Comme celui-ci était absent de Paris, lorsque la Reine s'était déclarée contre le projet d'établissement, on lui persuada que M. Olier avait su profiter de son absence pour noircir l'Oratoire dans l'esprit de cette Princesse; et la chose alla même si loin, que ce Père écrivit à M. Olier une lettre remplie de plaintes assez vives. Le serviteur de DIEU, croyant devoir y répondre, exposa en détail les motifs de sa conduite; et, après un préambule plein de respect et de douceur, il discutait ainsi les reproches qui lui étaient faits :

XII.

Le Père Bourgoing écrit une lettre de plaintes à M. Olier qui se justifie.

« Premièrement, votre lettre porte que je suis allé trouver la Reine pour lui faire des plaintes de votre congrégation, et m'opposer à son établissement dans le faubourg de Saint-Germain. Je vous dirai sur cela très-simplement la vérité. C'est qu'étant allé rendre mes devoirs à la Reine de la part de Monseigneur de Metz (2), sur son heureux retour, de même que le reste de MM. les curés de Paris l'avaient fait quelques jours auparavant, d'abord après mon compliment, Sa Majesté me dit : *Mon frère de Metz m'a appris que les Pères de l'Oratoire se voulaient établir dans le faubourg Saint-Germain; je lui ai défendu d'y consentir. A quoi je vous puis dire, en vé-*

(2) L'abbé de Saint-Germain.

» rité, que je n'ajoutai rien, et m'en revins chez nous en
 » silence. Quant au second chef, que j'ai pris le temps de
 » votre absence pour m'y opposer, je vous puis assurer,
 » mon Père, que je n'ai rien su de votre voyage qu'après ce
 » qui s'est passé, vous croyant alors dans cette ville. Bien
 » plus, je vous dirai que, ayant été averti par ceux mêmes
 » qui agissaient pour vous, j'ai été plus de huit jours sans
 » paraître, laissant à mon supérieur, qui est Monseigneur
 » de Metz, d'en ordonner, lequel je connus entièrement
 » opposé à cela. Ensuite de quoi je crus que je devais agir
 » en assurance, suivant les ordres de la Providence vi-
 » sible sur moi. Il est vrai qu'alors j'allai voir monseigneur
 » le duc d'Orléans qui pressait beaucoup Monseigneur de
 » Metz; que je lui dis les résistances de la Reine, et lui
 » témoignai que j'aurais beaucoup à démêler avec vos
 » Pères, dont quantité sont dans les nouvelles opinions,
 » entièrement éloignées de nos sentiments. Je vous dirai
 » même, en confiance, que leur zèle pour ces opinions
 » passe si avant, que cela va jusqu'à attaquer les personnes
 » qui ne les partagent pas; car, depuis très-peu de jours,
 » un de vos Pères, et des plus apparents (1), parlant en la
 » présence d'un de nos Messieurs, et s'expliquant sur
 » moi, par comparaison avec une autre personne très-
 » affectionnée au parti, dit : Ce Monsieur ne fait pas
 » tant d'œuvres que M. Olier, mais..... *Omnia infidelium*
 » *opera sunt peccata*. Il n'est pas avantageux d'avoir
 » dans une paroisse, des personnes qui s'élèvent à toute
 » heure et sèment des bruits contre un pasteur qui a tant de
 » peine de satisfaire à sa charge et de gagner ses brebis.
 » Mettez-vous à ma place, mon révérend Père, et jugez de
 » ce que vous voudriez faire en pareil cas. Ce dissentiment
 » d'opinions et de pensées m'a empêché de m'approcher de
 » Saint-Magloire; et, quoique la Reine m'eût commandé
 » expressément de prendre la cure de Saint-Jacques-
 » du-Haut-Pas, possédée alors par une personne qui, de

(1) Le Père Ca-
 mus. — *Lettres*
aut. de M. Olier,
 p. 107.

SA
 » son côté,
 » mais la p
 » crus que
 » et y aya
 » ailleurs,
 » autres (1)
 Il est to
 dont il for
 suadé que
 ne sollicit
 » désire, é
 » tre socié
 » tenue lu
 » avec les
 » ventions
 » la prude
 » société se
 » nous tien
 » voir un s
 » leurs; le
 » bien plus
 » par une
 » aurait cor
 » leur vie;
 » raient po
 » raient sa
 Cette con
 de règle au
 » disait M.
 » leur grâc
 » vertures
 » des dess
 » l'esprit
 déjà cité, e
 minèrent à

» son côté, m'en avait sollicité six mois, je ne voulus ja-
 » mais la prendre, ni que pas un des nôtres y pensât. Je
 » crus que vos Pères, faisant leur œuvre à leur manière,
 » et y ayant tant d'autres lieux nécessaires en France et
 » ailleurs, il ne fallait pas être ainsi à charge les uns aux
 » autres (1). »

(1) *Ibid.* pag.
51, 52, 53, 54.

Il est temps de considérer M. Olier dans la manière
 dont il formait les sujets destinés à sa compagnie. Per-
 suadé que leur vocation devait être l'ouvrage de DIEU, il
 ne sollicita jamais personne à y entrer. « Notre-Seigneur
 » désire, écrit-il lui-même, que, dans la formation de no-
 » tre société, je suive entièrement la conduite qu'il a
 » tenue lui-même dans l'établissement de son Eglise
 » avec les Apôtres, sans user de moyens humains, d'in-
 » ventions mondaines et séculières. Il ne veut point que
 » la prudence humaine nous associe; mais que notre
 » société soit l'ouvrage de son Esprit, et que sa charité
 » nous tienne unis et liés ensemble. Il vaut mieux rece-
 » voir un sujet de la main de DIEU, que cent mille d'ail-
 » leurs; leur demeure parmi nous sera bien plus assurée,
 » bien plus douce et plus fructueuse. S'ils entraient ici
 » par une autre voie, la prudence humaine qui les y
 » aurait conduits, les embarrasserait dans ses ressorts toute
 » leur vie; et comptant sur les moyens humains, ils n'au-
 » raient point de consistance et de stabilité, et demeure-
 » raient sans fruit dans leur stérilité naturelle (2). »

XIII.

M. Olier ne
 sollicita jamais
 personne à en-
 trer dans sa so-
 ciété.

(2) *Mémoires*
aut. de M. Olier.

Cette conduite si désintéressée et si chrétienne a servi
 de règle aux successeurs de M. Olier. « On se contente,
 » disait M. Baudrand, de prier sur les sujets, de suivre
 » leur grâce, et d'entrer sans empressement dans les ou-
 » vertures qu'ils donnent, pour procurer l'accomplissement
 » des desseins de DIEU sur son œuvre. C'était, ajoute-t-il,
 » l'esprit de M. Olier (3). » M. Le Peletier, dans l'écrit
 déjà cité, et où il rend compte des motifs qui le déter-
 minèrent à entrer dans cette compagnie, remarque en effet

(3) *Mémoires*
de M. Bau-
drand, p. 64.

que c'était comme une règle, parmi les directeurs du séminaire, de laisser agir DIEU uniquement dans la vocation des sujets, sans que les hommes y prissent aucune part; jusque là qu'il suffisait que quelqu'un délibérât tant soit peu entre plusieurs sortes de ministères, pour qu'on le détournât d'entrer dans la société. Enfin, il prend DIEU à témoin, qu'aucun des membres de la maison ne lui parla jamais de ce genre de vie, ne fit ni avance ni démarche quelconque pour l'y attirer, ajoutant même qu'ils ne l'accueillirent pas comme il l'avait espéré, lorsqu'il demanda plusieurs fois de son chef d'être admis dans leur compagnie (1). DIEU s'est plu constamment à bénir cette conduite, et l'on a remarqué que, depuis son établissement, la société n'a jamais manqué de sujets, malgré le grand nombre qu'elle en doit fournir à ses établissements, et quoiqu'ils n'y soient attirés par aucun intérêt, ni retenus par aucun lien de conscience (2). On vit même, en plusieurs occasions, l'accomplissement de l'espèce de promesse faite autrefois à M. Olier, par la Bonté divine, de faire plutôt de nouvelles créatures, que de laisser périr cette œuvre par défaut de sujets. Nous en allons rapporter plusieurs exemples remarquables.

(1) *Écrit de M. Le Peletier, sur les motifs de sa vocation à Saint-Sulpice, p. 24, 30, 31.*

(2) *Nouveau Dictionnaire historique, in-8o, 1773, t. IV, p. 774. — Dictionnaire de Feller, 1797, t. VI, art. Olier.*

XIV.
Vocation de
M. Souart.

Le premier que nous citerons, est celui de M. Souart. C'était un jeune homme doué de beaucoup d'esprit et de talents, que son père avait fait élever avec grand soin, dans l'intention de lui résigner la charge qu'il occupait auprès du duc d'Orléans. Nourri à la cour de ce Prince, il ne songeait qu'à se procurer les plaisirs et les avantages de la terre. Déjà ses parents l'avaient fiancé à une demoiselle riche; le contrat était même passé, et l'on était à la veille de célébrer le mariage, lorsque DIEU l'arrêta tout-à-coup au milieu de ses projets. Un jour de fête solennelle, au moment du sermon, le prédicateur se trouvant indisposé subitement, on vint dire à M. Olier que M. Meyster, dont nous avons parlé plusieurs fois, était à genoux au bas de

SA
l'église. M.
et M. Mey
de matière
du jour : n
vait fort so
vocation, e
dans un é
milieu de
tion et con
tiens un,
jusqu'alors
d'un coup
en s'engag
roule dans
calmer l'ap
positions à
minaire, u
conclusion
la tonsure
Queylus, f
comme no

La voca
du Conseil
l'ouvrage
de M. Olier
empressem
versation,
vint en ef
incertitud
ser. « Le t
» M. Olier
» Dieu lu
» cette fir
» momen
» voulait

l'église. M. Olier va aussitôt le prier de monter en chaire ; et M. Meyster, qui était toujours prêt, et sur toute sorte de matières, commença d'abord à parler sur le mystère du jour : mais, changeant ensuite de sujet, ce qui lui arrivait fort souvent, il tomba sur la nécessité d'examiner sa vocation, et montra combien il était difficile de se sauver dans un état auquel on n'est point appelé de Dieu. Au milieu de son sermon, il s'écria, dans la chaleur de l'action et comme dans un transport d'enthousiasme : *J'en tiens un, j'en tiens un*. A ces paroles, M. Souart, qui jusqu'alors l'avait écouté attentivement, est frappé comme d'un coup de foudre. Il fait réflexion au danger qu'il court en s'engageant lui-même, sans avoir consulté Dieu ; il roule dans son esprit mille pensées ; et enfin, pour calmer l'agitation de son âme, il va découvrir ses dispositions à M. Meyster, qui lui conseille de faire, au séminaire, une retraite sous la conduite de M. Olier. La conclusion fut que M. Souart rompit ce mariage, recut la tonsure, et s'offrit à M. Olier, qui l'envoya, avec M. de Queylus, fonder l'établissement de Montréal, en Canada (1), comme nous le dirons dans la suite.

* NOTE 6, p. 400.

(1) Grandet, *Vies Ms.* t. 1, p. 221 et suiv. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, in-42, p. 240. — *Vie de la sœur Bourgeoise*, in-42, p. 32.

La vocation de M. de Bretonvilliers, fils d'un secrétaire du Conseil, quoique moins extraordinaire, fut pareillement l'ouvrage de la divine Providence. Ayant entendu parler de M. Olier avec une singulière estime, il éprouva un vif empressement de le connaître ; et il fut si touché de sa conversation, qu'il ne le quitta qu'avec le désir de le revoir. Il vint en effet, lui ouvrit son cœur, et lui fit connaître ses incertitudes touchant le genre de vie qu'il devait embrasser. « Le 12 du mois de janvier 1643, je me sentis porté, dit M. Olier, à offrir le saint Sacrifice de la Messe pour que Dieu lui fit connaître sa vocation. Je l'offris en effet pour cette fin ; et, aussitôt après, il vint me dire qu'à ce même moment il s'était cru appelé à l'état ecclésiastique, et qu'il voulait entrer dans notre maison (2). » Le serviteur de

XV.
Vocation de M. de Bretonvilliers.

(2) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. III, p. 369, 370.

DIEU ne douta point que cette vocation ne vint d'en haut ; et, après l'avoir recommandée à Notre-Seigneur et à la très-sainte Vierge, il pria Dom Claude, provincial des Barnabites, et M. Picoté, l'un des prêtres du séminaire, d'en faire part à M. de Bretonvilliers père. Celui-ci d'abord en demeura consterné, et demanda du temps pour y réfléchir ; mais, se rappelant les paroles que lui avait dites autrefois un religieux Capucin, le Père Georges, au sujet de ce même fils, lorsqu'il n'avait que neuf ou dix ans : « Veillez » avec soin à son éducation ; DIEU le destine pour être un » jour à la tête d'une communauté considérable d'ecclé- » siastiques ; » fortifié d'ailleurs par les assurances que M. Olier lui donna de la volonté de DIEU, il amena lui-même son fils au presbytère de Saint-Sulpice, le 19 juin 1643, lui donna sa bénédiction, et le laissa entre les mains de M. Olier (1). Ces assurances étaient sans doute l'effet de quelque vue surnaturelle que M. Olier avait reçue de DIEU. Car, peu après l'entrée de M. de Bretonvilliers au séminaire, il prédit, comme on l'a vu, qu'il serait un jour son successeur : prédiction doublement vérifiée dans la suite, puisque M. de Bretonvilliers lui succéda d'abord dans la cure, et ensuite dans le gouvernement du séminaire, dont il fut le second supérieur (2). L'édification que M. de Bretonvilliers y répandit dès son entrée, pouvait passer avec raison pour une nouvelle marque de la volonté divine. Sa charité semble n'avoir point de bornes, dit M. Olier ; il sait adoucir toutes choses ; il porte » la paix, la joie, la douceur partout où il se trouve. C'est » un centre de charité où tous ses frères se réunissent ; » tous sont ravis de l'approcher ; il fuit partout l'éclat ; il » ne peut souffrir qu'on sache ce qu'il fait et ce qu'il donne » aux malheureux. On ne vit jamais une charité plus généreuse ; il a toujours l'argent en main pour eux. Son » amour pour la pauvreté n'est pas moindre : il ne peut » souffrir d'être accompagné par un serviteur ; il prend

(1) Extrait de quelques détails sur M. de Bretonvilliers, par M. Baudrand, pag. 438, 439, 140.

(2) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 332, 333. — *Remarg. historiques*, t. I, p. 229, note.

» plaisir
 » de se d
 » grande
 » coutent
 » discour
 » tion (1)
 Quoiqu
 sa compa
 de DIEU,
 au Maître
 geait plus
 vices. Du
 M. Trons
 tique, fils
 fort versé
 dans l'É
 et l'on a
 docte et
 don parti
 Se sentan
 directeur
 conduite.
 qu'il ne
 volonté d
 durant p
 fin, pour
 bien qu
 quitter l
 confesser
 moments
 motif de
 quable,
 ner à la
 côté à M
 Samuel.

» plaisir à porter des habits tout usés, et désire sans cesse
 » de se déponiller de tout son bien. Ses paroles ont une
 » grande efficacité pour toucher les âmes : ceux qui l'é-
 » coutent ne voudraient jamais le quitter, ni voir finir ses
 » discours, tant ils les remplissent de piété et de consola-
 » tion (1). »

(1) *Mémoires
 aut. de M. Olier.*

Quoique M. Olier ne sollicitât personne à entrer dans sa compagnie, et qu'il se reposât uniquement sur les soins de DIEU, il ne faisait pas difficulté de lui demander, comme au Maître des cœurs, d'inspirer ce désir à ceux qu'il jugeait plus capables de rendre au clergé d'importants services. Du moins, ce fut la conduite qu'il tint à l'égard de M. Tronson, qui devint son second successeur. Cet ecclésiastique, fils d'un secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, était fort versé dans la théologie scolastique, positive et morale, dans l'Écriture sainte, l'histoire de l'Église et les Pères; et l'on a dit de lui que s'il ne fut pas docteur, il était très-docte et capable d'instruire les docteurs, ayant reçu un don particulier pour communiquer sa science aux autres. Se sentant attiré par la sainteté de M. Olier, il le prit pour directeur, et avança beaucoup en peu de temps sous sa conduite. Dès que M. Olier l'eut connu, il ne douta pas qu'il ne devint très-utile au clergé, si DIEU lui inspirait la volonté de se consacrer à l'œuvre des séminaires, et il fit durant plusieurs années des prières à cette intention. Enfin, pour lui donner lieu de comprendre, par lui-même, le bien qu'il pourrait y opérer, il l'engagea, sans lui faire quitter la maison paternelle, à venir toutes les semaines confesser les séminaristes. Mais, de peur de prévenir les moments de DIEU, il garda le plus profond silence sur le motif de cette conduite; et, ce qui n'est pas moins remarquable, M. Tronson, qui éprouvait déjà le désir de se donner à la compagnie de Saint-Sulpice, n'en disait rien de son côté à M. Olier, attendant d'être appelé de DIEU comme Samuel. A la fin cependant, ne pouvant plus résister à l'at-

XVI.

Vocation de
 M. Louis Tron-
 son.

trait intérieur qui le pressait, il alla trouver le serviteur de DIEU, et lui demanda en grâce d'être admis dans sa compagnie. M. Olier, alors malade et alité, le reçut avec actions de grâces, et en témoigna, le jour même, sa reconnaissance à DIEU par une action qu'on ne saurait attribuer qu'à une inspiration d'en haut. Car il fit assembler toute la communauté dans la chapelle, au son de la cloche, et chanter le *Te Deum*, pour remercier DIEU d'une grâce particulière qu'il avait accordée au séminaire ce jour-là (1) †. La suite justifia ces hautes espérances : chacun sait combien M. Tronson, dans la conduite du séminaire de Saint-Sulpice, s'acquitta la confiance et l'estime du clergé. Fénelon écrivant à Clément XI pour la canonisation de saint Vincent de Paul, disait à ce saint Pape : « Je me glorifie d'avoir été nourri

(1) *Récit de la mort de M. Tronson*, par M. Bourbon. — *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 621 et suiv.

(2) *Epistolæ ad SS. D. N. Clementem Papam XI. Romæ*, in-f. 1709, p. 64, 65. — *Œuvres de Fénelon. Correspondance*, t. III, p. 104. *Lett.* 126, 20 avril 1706.

XVII.

M. Olier exerce ses disciples à l'anéantissement intérieur et aux fonctions ecclésiastiques.

Telle était la conduite de M. Olier dans le choix des sujets qui se destinaient à sa compagnie ; voici comment il les formait à l'esprit de leur vocation. « Il plaît à DIEU, » écrivait-il, de me faire voir la nécessité de dresser des règles pour le séminaire intérieur ††, qui est celui de la jeunesse qui se donne à nous, afin de continuer notre dessein. Le principal de ces règles va à l'avancement du

(3) *Vie du vénérable serviteur de DIEU, Grignon de Montfort*, p. 47.

† Le jour que le vénérable serviteur de DIEU, Grignon de Montfort, entra au petit séminaire de Saint-Sulpice, on récita le soir à la prière le *Te Deum* ; et les jeunes gens, sans qu'on leur en eût dit le motif, comprirent aisément que c'était pour remercier DIEU de l'entrée d'un si saint confrère (3).

†† Le séminaire intérieur était le noviciat de la compagnie de Saint-Sulpice, connu ensuite sous le nom de Solitude.

» progrès
 » vent être
 » tous dev
 » leur cha
 » étant plu
 » monde (
 » tissement
 » liation,
 » vertus, a
 » arroser
 » toute le
 » qu'ils so
 » très-plei
 » l'aliment
 » autant d
 » tuelle du
 » les plus
 » l'amour
 » ricure et
 » tious qui
 » toyer l'é
 » au clergé
 » de l'autel
 » tres, en
 » Le proch
 » pourra s
 » même de
 » même à
 » le corps
 » exemple
 » prendro
 » ter dans
 » une sain
 » cices. Il
 » au soin

» progrès spirituel et intérieur. Leurs chambrettes doi-
 » vent être très - pauvres et dénuées de tout ornement;
 » tous devant se contenter du nécessaire, comme de leur lit,
 » leur chaise, leur table, avec une petite image pour prier,
 » étant plus à DIEU par la foi, que par tous les secours du
 » monde (1). On aura soin de les bien exercer à l'anéan-
 » tissement intérieur et extérieur, à l'abjection, à l'humili-
 » liation, la patience, la mortification et autres semblables
 » vertus, afin qu'ils soient des sources très-fécondes pour
 » arroser les plantes du séminaire. Désirant s'appliquer
 » toute leur vie au service des prêtres, il faut en effet
 » qu'ils soient des sources de grâces très-abondantes et
 » très- pleines pour nourrir les sujets qui viennent prendre
 » l'aliment et la vie dans la maison, et qu'ils soient comme
 » autant de fondements apostoliques de la maison spiri-
 » tuelle du Seigneur. On doit les appliquer aux exercices
 » les plus bas et les plus vils de l'Eglise, leur donner de
 » l'amour pour la maison de DIEU, et pour sa beauté inté-
 » rieure et extérieure, et même les employer à des fonc-
 » tions qui les nourrissent dans cet esprit : comme à net-
 » toyer l'église, surtout le chœur, le lieu qui appartient
 » au clergé. Il faut les appliquer à frotter les marchepieds
 » de l'autel, les chaires et les bancs où reposent les prê-
 » tres, en un mot, tout ce qui est dans l'enceinte du chœur.
 » Le prochain, voyant ce soin et cet amour pour l'église, ne
 » pourra s'empêcher d'estimer cette sainte maison et
 » même de se croire heureux de contribuer ensuite lui-
 » même à son ornement. Les clercs destinés à entrer dans
 » le corps du séminaire, s'exerçant de la sorte, donneront
 » exemple et édification aux autres séminaristes, qui ap-
 » prendront par là comment ils seront obligés de se compor-
 » ter dans les lieux où ils serviront DIEU, et prendront même
 » une sainte jalousie de s'appliquer eux-mêmes à ces exer-
 » cices. Il faudra de plus les employer de temps en temps
 » au soin de la sacristie, leur faisant ranger et ajuster ce

(1) *Divers é-
crits, etc.* t. 1, p.
61, 62.

» qui peut être tiré de son lieu et de sa place, afin que
 » chacun apprenne l'ordre qu'il faut y mettre. Ils doivent
 » être également formés au culte divin, comme aussi aux
 » fonctions du saint ministère qui regardent le prochain;
 » parce qu'ils doivent aussi répandre cet esprit sur les su-
 » jets qui se présenteront, dont les uns seront chanoines,
 » et les autres appelés à des cures, à des vicairies ou à
 » d'autres semblables ministères (1). »

(1) *Divers écrits, etc.* t. 1, p. 417, 418, 419, 420.

XVIII.

M. Olier désire que ses disciples fassent profession de servitude à JÉSUS-CHRIST et à l'Eglise.

Pour inspirer à ces disciples choisis cet esprit de dévouement au clergé et à l'Eglise, M. Olier, non content de leur inspirer les sentiments de servitude et d'hostie dont nous avons vu qu'il avait fait vœu, leur en faisait faire encore quelque promesse particulière, lorsqu'il les en jugeait capables. C'est ce qu'on voit par une formule qu'il composa à cet effet, et qu'on trouve dans ses écrits. Ils y protestent qu'ils s'offrent au Père éternel, sous l'assistance de la très-sainte Vierge et de saint Joseph, et en la personne de JÉSUS-CHRIST, sa parfaite hostie et son très-fidèle serviteur, pour vivre et mourir à son exemple, dans des dispositions continuelles d'hostie et de servitude, en toutes les occasions jusqu'à la fin de leurs jours; et se consacrent au culte du très-saint Sacrement, par lequel JÉSUS-CHRIST établit ces sentiments dans les âmes (2).

(2) *Ibid.* t. 1, p. 9, 40, 41.

M. Olier leur expliquait ainsi l'étendue de cette double profession. « L'esprit de servitude à JÉSUS-CHRIST et à l'Eglise emporte l'obéissance au moindre des membres de l'Eglise, auquel on est ainsi obligé d'obéir; il emporte la pauvreté, en sorte qu'on n'ait rien à soi: car tout ce que le serviteur acquiert, il l'acquiert à son seigneur; l'humilité, qui nous tienne toujours en esprit aux pieds de tout le monde, comme le serviteur est obligé de le faire à l'égard de son maître, chaque particulier de l'Eglise étant censé notre maître; il emporte l'amour des souffrances, en sorte qu'on souffre toute espèce de mépris, d'opprobre, d'affliction, de peine pour le

» service de
 » ni soif, n
 » serviteur
 » son maître
 » recevant a
 » qu'il vould
 » de regagn
 » A propri
 » grande pu
 » gloire de
 » jalousie
 » les autres
 » une parfa
 » nous rech
 » point dans
 » Pour nou
 » teurs, il fa
 » de ce que
 » ciple, qu'i
 » prêchant,
 » qu'il reno
 » nonce à s
 » qu'il reno
 » conversan
 » mes ou d
 » qu'il reno
 » nonce à la
 » sir de par
 » plaisance
 » agisse par
 » s'unisse a
 » de lui pl
 » Jesum Chr
 » vraiservit
 » que lui-m
 » servus Jesh

» service de l'Eglise. Il n'y a ni chaud, ni froid, ni faim,
 » ni soif, ni travail, ni mépris, ni contradiction que le
 » serviteur ne doive endurer pour procurer les intérêts de
 » son maître, serait-ce de la part du maître lui-même,
 » recevant avec paix et soumission les mauvais traitements
 » qu'il voudrait lui infliger, et tâchant en toute humilité
 » de regagner son cœur (1).

(1) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. 1, p. 21, 22.

» A proprement parler, l'esprit de servitude est une
 » grande pureté d'intention, avec un désir ardent de la
 » gloire de notre Maître. Alors nous ne sentons point de
 » jalousie quand il est plus aimé, honoré et glorifié par
 » les autres que par nous, nous en éprouvons au contraire
 » une parfaite complaisance ; et c'est le signe que nous ne
 » nous recherchons point dans notre travail, et que ce n'est
 » point dans un esprit mercenaire que nous agissons (2).

XIX. Cet esprit de servitude est nécessaire à tous les prêtres et même à tous les parfaits chrétiens.

» Pour nous conduire donc en véritables et fidèles servi-
 » teurs, il faut, en commençant une action, nous souvenir
 » de ce que dit Notre-Seigneur : *Celui qui veut être mon dis-*
 » *ciple, qu'il renonce à soi-même*; comme, par exemple, en
 » prêchant, qu'il renonce d'abord à l'estime; en confessant,
 » qu'il renonce à toute complaisance; en priant, qu'il re-
 » nonce à sa satisfaction et à ses goûts; en communiant,
 » qu'il renonce à toute recherche des dons de Dieu; en
 » conversant, qu'il renonce au désir d'être aimé des hom-
 » mes ou de leur complaire; en buvant, en mangeant,
 » qu'il renonce à toute sensualité; en étudiant, qu'il re-
 » nonce à la curiosité; en s'habillant, qu'il renonce au dé-
 » sir de paraître; dans l'exercice de la vertu, à la com-
 » plaisance en sa propre perfection : mais qu'en tout il
 » agisse par la foi dans les intentions de JÉSUS-CHRIST, et
 » s'unisse aux intentions qu'il avait d'honorer son Père et

(2) *Ibid.* pag. 25, 26.

» de lui plaire (3). *In omnibus honorificetur Deus per*
 » *Jesum Christum*. Donc, pour être vrai chrétien, il faut être
 » vrai serviteur de JÉSUS-CHRIST, comme saint Paul le mar-
 » que lui-même au commencement de ses Epîtres : *Paulus*
 » *servus Jesu Christi*; c'est à-dire, n'agir plus que dans

(3) *Ibid.* p. 27, 28.

» les intentions de JÉSUS-CHRIST et pour sa gloire. Cela
 » suppose une grande mortification des appétits et des dé-
 » sirs naturels, qu'il faut avoir beaucoup domptés; un grand
 » amour pour Notre-Seigneur, avec un désir ardent de
 » procurer sa gloire : ne sentant rien de plus fort en nous,
 » rien qui nous domine davantage; enfin un amour sincère
 » de la croix, du mépris, de la pauvreté, de la souffrance,
 » afin qu'au service de notre Maître nous ne trouvions
 » rien qui nous arrête en chemin (1).

(1) *Ibid.* p. 34,
32.

XX.

M. Olier désire que ses disciples vivent en esprit d'hostie.

» De cet esprit de servitude naît celui d'hostie, qui em-
 » porte la disposition de mourir à soi, de ne vivre qu'à
 » DIEU seul, en attendant le temps et l'occasion de se sacri-
 » fier à lui pour le bien de son Eglise. En qualité d'hostie,
 » nous sommes censés n'être plus du monde, en sorte que
 » nous ignorons ses lois, ses cérémonies, ses habitudes,
 » sa langue, pour ne savoir que les cérémonies de l'Eglise,
 » les louanges de DIEU, le service de son temple : nous
 » souvenant que pour cela les hosties étaient autrefois sé-
 » parées des troupeaux et retirées des bergeries, pour
 » vivre dans le temple de DIEU. Elles ne vivaient plus
 » pour elles-mêmes, étant destinées aux sacrifices : ainsi,
 » il faut avoir perdu le soin de son corps, l'amour de sa
 » santé et toute l'attache à la vie. Si l'on mange, ce doit
 » être comme les hosties du temple, toujours sous le cou-
 » teau et à la vue des autels, en attendant la mort, et
 » conservant la vie pour le moment du sacrifice. Elles man-
 » geaient toujours plus pour mourir que pour vivre : ainsi
 » en doit-il être de celui qui vit en cet esprit d'hostie. Il
 » doit être comme serait un ange en un corps, avoir tou-
 » jours les yeux sur DIEU, tendant incessamment à lui pour
 » l'aimer, l'adorer, le servir, comme une pure flamme qui
 » s'élève et qui tend vers le ciel (2), ou plutôt comme JÉ-
 » SUS-CHRIST au très-saint Sacrement, qui veut nous ren-
 » dre participants à son esprit d'hostie, en nous commu-
 » niant à sa chair sacrée (3). »

(2) *Divers écrits spirituels*, etc. t. 1, p. 48, 46, 47, 23.

(3) *Ibid.* p. 49, 20.

Voilà en abrégé ce que M. Olier appelle le principal des

» règles pour le séminaire intérieur, et le fondement du progrès spirituel. « Puis il ajoute : Un moyen pratique sera d'assembler, une fois chaque semaine, les jeunes Messieurs, pour qu'ils rendent compte des fautes qu'ils auront faites contre les capitales vertus du christianisme et de la profession cléricale. Et même le soir, ils s'examineront sur ces chefs que je vais exposer, et dont ils doivent avoir le souvenir perpétuel devant les yeux, pour n'en point oublier la pratique et l'exercice. Pour cela ils auront chacun un mémoire de ces vertus, écrit à la main dans leurs chambrettes; par exemple :

- » S'ils ont failli contre l'amour de la croix;
- » S'ils ont failli contre l'amour de la pauvreté, de la souffrance, du mépris;
- » Contre la haine d'eux-mêmes, en se recherchant en ce qu'ils ont fait, au lieu de renoncer à toute propre satisfaction et à tout intérêt propre;
- » S'ils ont manqué contre l'amour des ennemis, contre la religion intérieure, en ne rapportant pas leurs œuvres à DIEU, ou à JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur;
- » S'ils ont failli contre la religion extérieure en l'église, ou en particulier aux Offices et autres devoirs de la religion;
- » S'ils ont marché tout le jour en la présence de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, portant partout son intérieur devant les yeux, pour l'adorer et le former en eux;
- » S'ils ont été fidèles, au commencement de leurs œuvres, à se recueillir, selon qu'il est marqué;
- » S'ils ont vécu selon la foi, regardant toutes choses dans les sentiments et l'estime qu'en a fait JÉSUS-CHRIST;
- » S'ils ont fait paraître JÉSUS-CHRIST en leurs mœurs;
- » S'ils ont fait paraître sa douceur, son humilité, sa patience, sa charité, son obéissance, et son support du prochain;
- » S'ils ont, entr'autres vertus, pratiqué celle des clercs, qui est la modestie ;

XXI.

Examen de conscience pour les aspirants à la société de Saint-Sulpice.

re. Cela
t des dé-
un grand
ardent de
en nous,
r sincère
ouffrance,
trouvions

, qui em-
vivre qu'à
e se sacrifi-
é d'hostie,
a sorte que
habitudes,
e l'Église,
ple : nous
ntrefois sé-
eries, pour
yaient plus
es : ainsi,
mour de sa
ge, ce doit
ous le cou-
a mort, et
Elles man-
ivre : ainsi
d'hostie. Il
avoir tou-
t à lui pour
amme qui
comme Jé-
nous ren-
us commu-

ncipal des

(1) *Divers écrits spirituels, etc.* t. I, p. 62, 63, 65. — *Examen sur les vertus chrétiennes et ecclésiastiques.* Nantes, chez Merson.

XXII.

Dévotion des prêtres du séminaire de S.-Sulpice envers le très-saint Sacrement, la Croix et l'Évangile.

» S'ils ont vécu dans l'esprit de servitude envers JÉSUS-CHRIST et ses membres ;

» S'ils ont aussi vécu dans l'esprit d'hostie (1). »

Mais, sur toutes choses, M. Olier recommande à ses disciples d'aller puiser dans le très saint Sacrement de l'autel cet esprit de servitude et d'hostie dont JÉSUS-CHRIST est la source. C'est ce qu'il développe dans un petit écrit connu sous le titre de *Pietas seminarii Sancti Sulpitii*, et où il leur propose trois moyens pour se remplir de cet esprit : la très-sainte Eucharistie, dont on a parlé ailleurs, la Croix et l'Évangile. Après le très-auguste sacrement de l'Eucharistie, dit-il, la société vénéra la croix du Sauveur qui nous montre ses œuvres. Elle embrassera cette croix nue, pauvre, méprisée. Elle la portera avec joie, ne se lassant jamais des calomnies et des persécutions, et demandera de mourir sur elle avec JÉSUS-CHRIST. Que les clercs et les prêtres fuient donc avec horreur toutes les pompes du siècle, tout ce qui flatte les sens, ce qui plaît aux yeux, au goût, aux oreilles, au toucher : que chacun, pour entretenir en soi cet état de mort, vive en esprit de pénitence, qu'il châtie son corps, le réduise continuellement en servitude, et, au commencement de chaque action, renonce à son propre esprit, et s'abandonne à celui de Notre-Seigneur. Enfin, pour imiter JÉSUS-CHRIST avec plus de facilité, et considérer sans cesse ses divins exemples, ils porteront toujours avec eux, outre l'image de Jésus crucifié, le très-saint Évangile ; et comme l'Eucharistie contient JÉSUS-CHRIST avec tous ses sentiments et toutes ses vertus adorables, ils demanderont et chercheront avec confiance, dans ce sacrement, la grâce de suivre les exemples et d'observer les préceptes qu'ils auront vénéralés dans ce saint livre (2).

(2) *Manuel du Séminariste*, t. I, p. 306. — *Pietas seminarii S.-Sulpitii*.

XXIII.

Esprit de la compagnie de Saint-Sulpice.

Pour ne rien omettre de ce qui peut faire connaître l'esprit de la société, nous rapporterons encore ici un passage des Mémoires de M. Baudrand, qu'on peut considérer

IL
comme un r
sur cette ma
» pice, dit-
» très-sainte
» retraite, d
» honorer le
» nes dans le
» et de la gr
» des fruits e
» leurs actio
» rer. JÉSUS-
» éminent d
» pour être l
» de la très
» vent être c
» feu de son
» par leur c
» éternel ; il
» son Esprit
» gloire, et p
» et de ses v
» Leur un
» nuelle. Ils
» sance n'es
» Comme sa
» fondée sur
» mine qu'à
» cerdoce ne
» dans laqu
» Jésus, qu'
» fient à sa
» ardeurs et
» qui les an
» leurs dési
» Jésus, viv

comme un résumé fidèle de tout ce que M. Olier a laissé sur cette matière. « Les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, dit-il, doivent être tout dévoués au culte de la très-sainte et très-auguste Trinité. Leur silence et leur retraite, dans le séminaire, doivent leur servir pour honorer le silence et le repos des trois Personnes divines dans le ciel ; et comme tous les trésors de la nature et de la grâce, et tous les mystères de l'HOMME-DIEU, sont des fruits et des dépendances de ce grand mystère, toutes leurs actions et leur conduite doivent tendre à l'honorer. JÉSUS-CHRIST, souverain prêtre, tient aussi un rang éminent dans leur cœur ; et comme il n'est venu que pour être le prêtre et la victime qui s'immole à la gloire de la très-sainte Trinité, les prêtres du séminaire doivent être des prêtres et des hosties consumées dans le feu de son amour, et immolées à son service. Ils ne sont, par leur caractère, que l'extension de son sacerdoce éternel ; ils doivent aussi être remplis de sa vie et de son Esprit, être revêtus de ses états d'abaissement et de gloire, et pénétrés de ses sentiments, de ses mystères et de ses vertus.

Leur union avec la Mère de Jésus doit être continue. Ils sont obligés de reconnaître que leur puissance n'est qu'un écoulement de sa divine maternité. Comme sa fécondité, qui n'a rien que de saint, est fondée sur la vertu du Père éternel, et qu'elle ne se termine qu'à son Fils, le Saint des Saints ; aussi leur sacerdoce ne s'exerce que par la vertu du Père éternel, dans laquelle ils entrent, et il ne se termine que sur Jésus, qu'ils produisent sur nos autels, et qu'ils sacrifient à sa gloire. La vie de Jésus en Marie, dans les ardeurs et le zèle qu'elle a pour Dieu, doit être la vie qui les anime. Leurs intérêts sont les intérêts de Jésus, leurs désirs et leur esprit sont les désirs et l'Esprit de Jésus, vivant dans sa sainte Mère.

» Honorer DIEU ; aimer Jésus et Marie ; porter avec patience et amour la part qu'il donne à ses croix ; se mettre aux pieds de tout le monde, et principalement des ecclésiastiques, à la sanctification desquels on travaille ; ne s'attacher à ceux-ci que pour établir dans leurs cœurs le règne de Dieu, et conserver, à leur égard, l'esprit d'une amoureuse et continuelle servitude ; vivre dans le monde, séparé du monde, sans prétendre y chercher autre chose que la croix, la sanctification des prêtres et le salut des âmes ; n'attendre rien des créatures quelles qu'elles soient, mais attendre tout de DIEU seul ; vivre sans vœux, plus souple et plus dépendant que ceux qui font des vœux ne le sont de leurs supérieurs : voilà quelque chose de ce qui est requis pour être un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice (1). »

(1) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 65. 66.

XXIV.

M. Olier exige que ses ecclésiastiques se contentent de la nourriture et du vêtement.

Afin de maintenir à jamais l'esprit de désintéressement parmi ses prêtres, M. Olier voulut que chacun se contentât de la nourriture et du vêtement ; et cette pratique a toujours été regardée comme essentielle à l'esprit de leur institut †. Son désir n'était pas néanmoins de les voir

† M. Tronson ayant appris que quelques particuliers proposaient de porter atteinte à cet usage, il leur écrivit en ces termes : « Le moyen de donner à chacun un petit fonds dont il disposerait, suivant ce qu'il pourrait dépenser, serait assurément plus agréable aux particuliers. Mais il est tellement contraire aux vues de notre très-honoré Père et fondateur M. Olier, et tellement opposé à l'esprit de la compagnie, qu'il ne faut le regarder que comme une pure tentation. Plusieurs l'ont vue, et du vivant de M. Olier, et depuis sa mort. Quoique ce point fût pour l'un des prêtres de la compagnie, qui travaillaient davantage, l'occasion de se retirer, M. Olier ne crut pas, après beaucoup de prières, qu'on dût rien relâcher de cet esprit de détachement, qui a attiré tant de grâces sur son œuvre, et qu'on a toujours regardé comme une des principales sources de toutes les bénédictions que Dieu répand dans le séminaire et la communauté de Saint-Sulpice.

» M. Olier étant mort, je me souviens qu'on fit encore cette même

se dépouill
de pauvreté
villiers, ma
seillait de
en conserva
demeuron
mis ; nos
possédon
rien qui
cette pau
reux son
des cieux
pauvreté de
disciples. «
sans vou
toucher (s
qu'il ne po
sieurs fois,

» proposition
» tains partic
» conséquenc
» et la grâce
» laissait allé
» qu'enfin l'o
» M. Olier, s
» sans détrui
» ger après
» être aussi c
» un saint fo
» quelque in
» suivre les
» bien que p
» monde, or
» ture, qui,
» liers ; ma
» l'on doit
» grediaris

se dépouiller de leurs biens patrimoniaux, ou faire vœu de pauvreté; il ne permit jamais ce vœu à M. de Bretonvilliers, malgré ses longues et vives instances. Il leur conseillait de se dépouiller seulement de l'usage des biens en en conservant toujours la propriété. « Par là, disait-il, nous demeurons dans l'état où la Providence divine nous a mis; nos biens sont employés pour sa gloire, et nous possédons l'avantage de la pauvreté, qui est de n'avoir rien qui nous empêche de vaquer à DIEU seul. C'est de cette pauvreté et de ces pauvres, qu'il est dit : Bienheureux sont les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient (1). » C'était aussi le genre de pauvreté dont M. Olier donnait lui-même l'exemple à ses disciples. « Il a été bien des années, écrivait M. Tronson, sans vouloir disposer de ses revenus, ni même sans les toucher (2). » Il était si détaché des biens temporels, qu'il ne pouvait régler lui seul ses comptes, et que, plusieurs fois, il s'est vu obligé de demander la valeur de la

(1) *Introduction aux Vertus chrétiennes, par M. Olier, ch. ix. De la Pauvreté, 3^e sect.*

(2) *Lettres de M. Tronson, t. v, Autun, 20 juillet 1681, p. 120.*

» proposition; mais quelque bonne qu'elle parût pour contenter certains particuliers, on demeura très-convaincu qu'il était de la dernière conséquence de conserver toujours le même esprit; que la ferveur et la grâce diminueraient notablement dans la compagnie, si l'on se laissait aller à donner cette petite satisfaction à l'amour-propre; et qu'enfin l'on ne pourrait s'écarter des sentiments et de la pratique de M. Olier, sans sortir de son esprit et de sa grâce, et par conséquent sans détruire son ouvrage et ruiner la communauté. Vous devez juger après cela quelles peuvent être mes pensées, et quelles doivent être aussi celles de toutes les personnes qui regardent M. Olier comme un saint fondateur. Elles doivent sacrifier avec joie toutes leurs vues, quelque importantes et raisonnables qu'elles leur paraissent, afin de suivre les lumières que DIEU lui a données pour la perfection aussi bien que pour l'établissement de son œuvre. Il est vrai que, dans le monde, on regarderait comme des bagatelles des choses de cette nature, qui, en effet, ne seraient pas de conséquence pour des particuliers; mais elles sont des points capitaux dans une communauté, où l'on doit mettre pour règle inviolable cet avis du Sage : *Ne transgrediaris terminos quos posuerunt patres tui* (3). »

(3) *Lettres de M. Tronson, t. x, Clermont, p. 20. — T. v, Autun, p. 93, 99, 210.*

(1) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 772.

XXV.

Le noviciat de la société est transféré d'abord à Vaugirard.

(2) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. I, p. 417.

(3) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 24.

XXVI.

Exemple remarquable de mortification dans la personne de M. Hurtevent.

monnaie, ne la connaissant pas ou en perdant le souvenir. Il disait alors avec simplicité : *Vous voyez que je ne suis point fait pour ces sortes de biens* (1).

On a pu conclure de ce qui a été dit jusqu'ici, que les prétendants à la compagnie de Saint-Sulpice demeuraient, pendant le temps de leur probation, dans le séminaire même qui était composé de plusieurs sortes de sujets : d'abord, de ceux qui se donnaient à la société ; puis, de bénéficiers, comme abbés, prieurs, chanoines, prévôts, doyens et autres ; de ceux qui se destinaient au service du prochain, comme les curés, les vicaires ; enfin de simples aspirants à la cléricature (2). Il paraît que les choses restèrent sur ce pied, jusqu'à ce que le manque de logements suffisants obligeât M. Olier d'envoyer à Vaugirard une partie des ecclésiastiques du séminaire ; et qu'alors il y transféra le noviciat de la société. On disposa, pour cet effet, la maison que le serviteur de Dieu y avait acquise, et là fut établie une espèce de probation ecclésiastique, où l'on pratiquait tous les exercices de piété, d'obéissance et de mortification, qui sont en usage dans les noviciats religieux les plus austères. M. Couderc était supérieur de cette communauté, sous les ordres de M. Olier, qui ne manquait pas de la visiter toutes les semaines, pour former lui-même les sujets à l'esprit d'oraison et de ferveur, et les établir dans les maximes les plus pures de la vie chrétienne et ecclésiastique (3).

Celle qu'il s'efforçait le plus de leur inculquer était le renoncement au jugement et à la volonté propre. Rien ne montre mieux combien il avait su leur en inspirer l'amour, que ce qui arriva en la personne de M. Hurtevent, l'un de ses plus fervents disciples. La duchesse d'Aiguillon, qui connaissait le mérite et la vertu de cet ecclésiastique, eut le désir de lui confier l'éducation de l'abbé de Richelieu, son neveu ; et M. Olier, jugeant qu'une bonne éducation, donnée à ce jeune seigneur, était un service public rendu

à l'Eglise
un jour
M. Hurte
la part d
eut jama
des term
des répu
il les sur
fer les dé
grands d
nées jug
infaillib
avertir M
temps se
favorisés
nétra pa
tions de
par son v
dans sa
M. Hurte
expérien
ses disci
des chos
être tom
qu'on av
il avait
lieu d'all
cher qu
passer, c
nion de

† Cette
s'exprime
M. Hurte
intérieur

à l'Eglise, où sa naissance le mettait à même de remplir un jour quelque dignité éminente, proposa cet emploi à M. Hurtevent. Comme entre une simple proposition, de la part de M. Olier, et un commandement exprès, il n'y eut jamais, pour ses enfants, d'autre différence que celle des termes, M. Hurtevent l'accepta aussitôt, mais avec des répugnances qu'on aurait peine à imaginer. Toutefois, il les surmonta si courageusement, et sut tellement étouffer les dégoûts qu'il éprouvait en vivant ainsi au milieu des grands du monde, que plusieurs personnes bien intentionnées jugèrent que cette nouvelle position le détacherait infailliblement de Saint-Sulpice, et crurent devoir en avertir M. Olier. Celui-ci, à qui Dieu retirait de temps en temps ses lumières, comme il en use à l'égard des Saints favorisés du don de lire les secrets des cœurs (1), ne pénétra pas, dans cette circonstance, les véritables dispositions de M. Hurtevent, et lui donna bientôt à connaître, par son visage triste et un air d'inquiétude, qu'il y avait, dans sa conduite, quelque chose qui lui déplaisait †. M. Hurtevent en fut excessivement affligé. Il savait, par expérience, que M. Olier découvrait très-souvent, dans ses disciples, des défauts qu'ils ignoraient eux-mêmes ou des choses qu'ils croyaient être fort cachées; il crut donc être tombé dans quelque faute. Mais, apprenant les avis qu'on avait donnés à M. Olier, il montra alors combien il avait su profiter à l'école d'un si saint maître; car, au lieu d'aller lui découvrir ses vrais sentiments, ou de chercher quelque consolation dans les créatures, il préféra passer, dans l'esprit du meilleur des pères et dans l'opinion de ses amis, pour un enfant infidèle, afin d'embras-

(1) *Principales Vies des Pères du Désert*, par le P. Ange Murin, t. 1, liv. III, chap. 7, p. 448. — *Vie du Père Jean Chrysostome*, par Boudou, p. 436.

† Cette circonstance peut expliquer la manière dont M. Olier s'exprime, dans une lettre où il se plaint du peu d'ouverture de M. Hurtevent, et de son peu d'empressement à lui découvrir son intérieur (2).

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 83.

ser généreusement cette croix, la plus grande qu'il eût jamais portée. Il voulut laisser détremper quelque temps son cœur dans le fiel et l'amertume, pour honorer les dispositions adorables de Notre-Seigneur dans sa passion ; et il eût même enduré cette peine toute sa vie, si le respect et l'amour filial qu'il avait pour M. Olier, affligé à son occasion, ne l'eussent enfin déterminé à lui découvrir ses vrais sentiments (1).

(1) *L'Esprit de M. Hurtevent, par M. Maillard, Ms. in-8°, p. 39 et suiv.*

XXVII.

Obéissance de M. de Lantages. M. Olier recommande aux siens le soin de leur santé.

(2) *Mémoire sur M. de Lantages, par la mère Gauthier. Ms. in-4°, p. 40. — Vie de M. de Lantages.*

La vie de M. de Lantages offre un exemple non moins remarquable de mort au jugement propre. Étant déjà prêtre, il éprouva les peines d'esprit les plus étranges, jusque là qu'il lui semblait renouveler le crime de Judas toutes les fois qu'il montait au saint autel. Dans une extrémité aussi affligeante, il conjura M. Olier de trouver bon qu'il ne dit pas la sainte Messe tous les jours, ou qu'il se confessât avant de la dire. Mais ayant reçu l'ordre de célébrer chaque jour, et de ne se confesser qu'une fois au bout de deux semaines, il se soumit aveuglément, malgré ses frayeurs et ses troubles, sans cesse renaissants, toutes les fois qu'il célébrait. Dieu bénit l'humble soumission de M. de Lantages ; car cette longue et rude épreuve, qui le purifia comme l'or dans le creuset, ne contribua pas seulement à lui faire faire à lui-même de très-grands progrès dans la pureté de l'amour : elle lui mérita de plus le don de calmer les âmes agitées de scrupules, et principalement les prêtres (2).

Quelque zélé que fût le serviteur de Dieu pour faire mourir le vieil homme dans tous ses disciples, il était cependant très-attentif à veiller à la conservation de leur santé. On en voit de touchants témoignages dans plusieurs de ses lettres. « Je vous demande la grâce, écrivait-il à » l'un des siens, de vouloir prendre tous les soulagements » que l'air, la saison et les remèdes vous pourront fournir » sur les lieux où vous êtes, afin de fortifier votre santé. » Vous l'avez vouée et consacrée à Dieu ; vous savez qu'elle

» appart
» sur to
» rificati
» qu'il a
» CHRIS
» vous d
» ses en
» appart
» pouve
» Trava
» obéiss
Le dés
cutièrem
porta M.
le village
au châte
Bretonvi
cet usag
» écrivai
» la Reig
» retraite
M. Olier
visiter se
vêque (*)
livre sui
dans ce l
Notre-Da
était aut
diocèse de
grande r
et contin
compagni
La maiso
tirait que
oncle ma

» appartient à JÉSUS-CHRIST, par le droit qu'il s'est acquis
 » sur toutes les créatures, pour les faire servir à la glo-
 » rification de son Père; et, en particulier, par le choix
 » qu'il a fait de vous pour le service de son Église. JÉSUS-
 » CHRIST lui a cédé ses droits, et elle prétend avec justice
 » vous demander l'usage de votre corps, pour le service de
 » ses enfants. Voyez, Monsieur, à combien de maîtres vous
 » appartenez, à combien vous êtes redevable, et si vous
 » pouvez avec justice leur refuser votre conservation.
 » Travaillez-y ainsi, en vous oubliant vous-même, et par
 » obéissance à vos supérieurs (1). »

Le désir de voir la maison de probation de la société
 entièrement séparée de tout commerce avec le monde,
 porta M. Olier à chercher un lieu plus retiré que ne l'était
 le village de Vaugirard (2). Il la transféra, dans ce dessein,
 au château d'Avron, près de Paris, appartenant à M. de
 Bretonvilliers, qui, par zèle pour le clergé, le consacra à
 cet usage. « J'espère vous voir bientôt dans Avron, lui
 » écrivait M. Olier, pour dédier ce saint lieu au plus tôt à
 » la Reine des Apôtres, et y commencer notre première
 » retraite à son honneur et à celui de son cher Fils (3). »
 M. Olier allait fréquemment dans cette solitude, pour y
 visiter ses disciples; et ce fut là qu'il forma M. René Lé-
 vêque (4), dont nous aurons occasion de parler dans le
 livre suivant. Ce qui devait contribuer aussi à l'attirer
 dans ce lieu, c'était sa grande dévotion pour la chapelle de
 Notre-Dame-des-Anges, qui n'en est pas éloignée, et qui
 était autrefois l'un des pèlerinages les plus célèbres du
 diocèse de Paris *. Ce lieu fut, dès le temps de M. Olier, en
 grande recommandation au séminaire de Saint-Sulpice,
 et continua d'être encore fréquenté par les novices de sa
 compagnie, lorsqu'ils eurent été transférés d'Avron à Issy.
 La maison d'Issy dont nous parlons, et où M. Olier se re-
 tirait quelquefois, appartenait alors à M. Antoine de Sève,
 oncle maternel de M. Tronson. Comme elle était très-

(1) *Lettres aut.
de M. Olier*, p.
215.

XXVIII.

Le noviciat
 transféré à A-
 vron, puis à
 Issy.

(2) *Mémoires
aut. de M. Olier*,
t. vi, p. 13.

(3) *Lettres aut.
de M. Olier*, pag.
417.

(4) *Vie du vé-
nérable serviteur
de Dieu, Grignon
de Montfort*,
1839, p. 79, 80

* NOTE 7, p.
403.

commode pour une communauté, ayant un enclos d'une vaste étendue, et étant située à une distance convenable de Paris, M. de Bretonvilliers l'acheta toute meublée pour l'usage du séminaire de Saint-Sulpice, à qui elle a toujours

* NOTE 8, p. 404. servi depuis de maison de campagne *.

XXIX.

M. Olier forme les sujets que les Evêques lui envoient pour établir et diriger leurs séminaires.

Ce noviciat était ouvert, non-seulement à ceux qui désiraient devenir membres de la société, mais aussi à tous les ecclésiastiques que les Evêques adressaient à M. Olier, pour les former à la conduite des séminaires. La confiance que lui témoignait en cela le corps épiscopal, est digne de remarque, et montre manifestement que si Dieu avait inspiré aux Evêques le dessein de ces maisons cléricales, il voulait réserver à de simples prêtres l'honneur de le réaliser (1). Car, à peine M. Olier commençait-il l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, qu'une partie des Prélats de l'assemblée de 1643, vinrent lui demander ses conseils sur la manière d'établir et de composer leurs séminaires diocésains. Cette confiance universelle, et les bénédictions de Dieu sur ses premiers travaux pour le clergé, faisant connaître de plus en plus à M. Olier que la société devait contribuer à l'établissement des séminaires en France, il crut que le moyen le plus prompt, pour arriver à ce but, était de former des sujets de divers diocèses, et de les rendre capables de fonder et de diriger ces maisons, sous l'autorité de leurs Evêques respectifs. « Le séminaire de Saint-Sulpice, écrivait-il à un Evêque, ne travaille qu'à former des disciples à JÉSUS-CHRIST : c'est tout son emploi. Se voyant établi à Paris, qui est le rendez-vous et le cœur de toute la France, il se trouve à même d'ouvrir son sein à tous les sujets des provinces et des différents diocèses, qui viennent dans cette capitale; et ces sujets, étant une fois formés eux-mêmes, s'en vont après, pour servir les saints Prélats dans les emplois qu'ils leur commettent. De là vient que, lorsqu'ils ne sont pas encore assez forts pour voler seuls, et

(1) *Essai sur l'influence, etc.* t. 1, p. 175.

» soulen
 » leur j
 » pour u
 » vienne
 » que j'a
 » la plus
 » la réno
 Cepen
 malgré l
 crut que,
 soumettr
 société,
 destinée
 qu'elle de
 semblée g
 1650, éta
 joncture,
 petite so
 gneur for
 des sémin
 à découve
 de la lett
 présenta

» La r
 » rée de
 » opérati
 » à l'obé
 » en cel
 » leurs p
 » somal
 » un lie

» soutenir les emplois et le service des séminaires, nous
 » leur joignons parfois de nos sujets qui vont les aider
 » pour un temps et travailler avec eux, et qui ensuite re-
 » viennent ici, ou sont envoyés ailleurs; et c'est la voie
 » que j'ai conçue la plus utile pour le service des diocèses,
 » la plus naturelle, et celle qui peut le mieux réussir pour
 » la rénovation entière du clergé (1). »

(1) *Divers é-
crits spirituels*
de M. Olier, t. 1,
p. 61, 238.

Cependant M. Olier, se défiant de ses propres lumières, malgré l'estime si générale qu'on faisait de lui partout, crut que, pour bâtir sur un fondement solide, il devait soumettre aux Evêques du royaume la constitution de sa société, ses réglemens, et tout son esprit, et qu'étant destinée pour le service des Prélats, c'était de leur part qu'elle devait recevoir son approbation solennelle. L'assemblée générale du clergé, commencée l'année précédente 1650, étant encore réunie à Paris, il profita de la conjoncture, pour faire connaître à ces Prélats la fin de sa petite société, toute consacrée à l'œuvre que Notre-Seigneur formait et avançait tous les jours, l'établissement des séminaires dans le royaume (2); et, pour mettre plus à découvert ses sentimens et ses desseins, il accompagna de la lettre suivante le recueil des réglemens qu'il leur présenta :

XXX.
M. Olier sou-
met les régle-
mens du sémi-
naire à l'assem-
blée générale
du clergé.

(2) *Divers é-
crits spir., etc.*
t. 1.

« Messieurs,

» La maison de Saint-Sulpice ne s'est pas sitôt vue ti-
 » rée de son néant, que les premières impressions et
 » opérations de sa vie l'ont portée au respect, à l'amour et
 » à l'obéissance envers vos personnes sacrées : semblable
 » en cela aux enfans, qui sont portés à l'amour envers
 » leurs parents, par les premiers instincts de la vie rai-
 » sonnable. Si la Providence de Dieu l'a fait naître dans
 » un lieu exempt et de nul diocèse, ce n'est pas en effet

» pour la tirer du respect et de la soumission qui sont dus
 » à la puissance épiscopale ; mais au contraire pour lui
 » donner plus de moyens de la servir. Car cette maison
 » n'étant d'aucun diocèse qui puisse s'en revendiquer les
 » sujets, il reste qu'elle soit à tous messeigneurs les Pré-
 » lats, et qu'ils aient droit d'y venir puiser comme dans
 » un réservoir commun et propre à tous également. Elle
 » leur est tellement consacrée, que, hormis une douzaine
 » de personnes qu'elle se réserve toujours présentes, pour
 » conserver l'esprit de sa vocation, elle prépare au saint
 » service du clergé tous les autres qu'elle reçoit ; en sorte
 » que messeigneurs les Prélats y en trouvent toujours de
 » prêts à les servir dans leurs diocèses. Elle n'en élèvera
 » aucuns, quelque précieux qu'ils soient, qu'elle ne donne
 » très-volontiers, sans croire pour cela les avoir perdus,
 » quand même ils se lieraient pour toujours à des églises :
 » tant elle se voit unie étroitement au clergé. Comme donc
 » elle ne vit que pour son service, elle s'estimera bien
 » heureuse, si le clergé la regarde comme sienne, et s'il
 » veut en user pour la gloire de Dieu : seulement elle le
 » prie d'avoir égard à sa naissance et à son bas âge, et de
 » considérer qu'elle croîtra et se rendra plus utile avec
 » le temps.

» Se voyant ainsi destinée pour le clergé de France, la
 » maison est dans l'obligation naturelle de prendre son
 » approbation de cette sainte assemblée, et de recevoir
 » par elle la bénédiction du Ciel. Elle lui demande, par
 » grâce, qu'il lui plaise de voir toute la conduite qu'elle
 » observe pour l'éducation de ses clercs et de ses prêtres,
 » afin qu'elle connaisse s'ils sont élevés dans l'esprit véri-
 » table du clergé, qui réside en plénitude dans la personne
 » de messeigneurs les Prélats. Ainsi elle se présente à
 » vous avec tout le respect des enfants envers leurs Pères,
 » toute la dépendance des serviteurs envers leurs sei-
 » gneurs, toute la soumission et la docilité des disciples

» envers le
 » ments à l
 » canon, d
 » Charles,
 » sein, et s
 » qu'elle ve
 » prit. Cett
 » pour vos
 » coup, ne
 » connais
 » qu'elle vo
 » étendue.
 » intérieure
 » ce qu'elle
 » intention
 » cher dans
 » jusqu'à r
 » qu'elle a
 » tre appre
 » pour vou
 » votre app
 » ger, ne cr
 » que dans
 » ments qu
 » au reste d
 » tenir dan
 » vous dem
 » vos archi
 » quand no
 » Elle désir
 » dant com
 » ses tuteur
 » glise et l'
 » Ses pré
 » êtes leurs

» envers leurs maîtres ; elle se présente avec ses régle-
 » ments à la main, qu'elle a tirés des conciles, du droit
 » canon, des saints Pères et des institutions de saint
 » Charles, pour voir s'ils seront trouvés propres à ce des-
 » sein, et s'ils seront approuvés par vos bouches sacrées,
 » qu'elle veut entendre comme les oracles du Saint-Es-
 » prit. Cette maison, qui n'a pas de secret ni de mystère
 » pour vos saintes personnes, vous découvre tout d'un
 » coup, non-seulement ses réglemens, afin que vous
 » connaissiez les mœurs et la conduite des serviteurs
 » qu'elle vous forme, mais encore ses fins dans toute leur
 » étendue. Elle vous montre ses intentions et sa conduite
 » intérieure et extérieure, en un mot, tout ce qu'elle est et
 » ce qu'elle pense, pour savoir si tout est conforme aux
 » intentions et à la sainteté du clergé ; si elle peut mar-
 » cher dans ses voies en assurance, et continuer ce que
 » jusqu'à maintenant elle a observé, comme un essai
 » qu'elle a voulu tenter, en attendant, Messieurs, vo-
 » tre approbation générale. La maison se sentant née
 » pour vous servir, elle continuera, si elle peut mériter
 » votre approbation ; sinon, elle se sent prête à tout chan-
 » ger, ne croyant pas qu'il y ait rien de sûr pour elle,
 » que dans la déférence à vos sacrés conseils. Les régle-
 » ments qu'elle vous présente, lui sont nécessaires comme
 » au reste des sociétés de l'Eglise, pour pouvoir se main-
 » tenir dans la pureté de l'esprit de sa vocation. Elle
 » vous demande qu'ils soient insérés, Messieurs, dans
 » vos archives, afin qu'ils nous servent de reproches,
 » quand nous serions si malheureux que d'y manquer.
 » Elle désire qu'ils soient entre vos mains, vous regar-
 » dant comme ses juges naturels, aussi bien que comme
 » ses tuteurs et ses conservateurs, pour le bien de l'E-
 » glise et l'utilité de votre service.

» Ses prêtres, Messieurs, sont vos enfants, et vous
 » êtes leurs pères ; ils sont vos serviteurs et vos disciples,

» vous en êtes les maîtres ; ils ne peuvent rien faire d'agréable à DIEU, ni d'utile à l'Eglise, que par votre agrément ; et quelque service qu'ils projettent de rendre au clergé, il sera nul et sans bénédiction, s'ils ne l'entreprennent, ne le continuent et ne l'achèvent en votre dépendance. Cette maison n'attend donc sa vie et sa grâce que de votre sainte bénédiction ; et comme dans son commencement, alors de la dédicace de la chapelle, elle lui a été donnée de votre part, par les mains de monseigneur de Vabres, elle en demande encore la continuation pour son accroissement. Elle fait comme cette bonne fille de l'Ecriture, qui demandait à son père un champ où il y eût des eaux en abondance, *irriguum inferius, irriguum superius* (1) ; elle demande et attend la rosée du ciel, par la bénédiction de vos mains, afin qu'elle puisse être féconde en la multiplicité de ses sujets, qui servent avec utilité et succès en vos saintes églises. Ayez agréable, Messeigneurs, de porter dans vos cœurs, devant les saints autels, les enfants, les sujets et les ministres que DIEU vous donne. Si vous les secourez par vos saintes prières et vos sacrifices, ils espèrent toute grâce du Ciel, sachant que vous êtes toujours ouïs auprès de DIEU, pour la révérence de JÉSUS-CHRIST vivant en vous, comme le saint Pontife de son Eglise, tout-puissant en son amour pour elle auprès de DIEU. C'est de cette grandeur divine en vous, Messeigneurs, qu'ils se disent tous, et moi comme le moindre, les très-humbles et très-obéissants serviteurs (2). »

(1) Paroles d'Axah à Caleb son père. *Josue*, cap. XV, v. 49. — *Judic.* cap. 1, v. 15.

(2) Divers écrits spirituels de M. Olier, t. 1, p. 247 et suiv. jusqu'à 263.

XXXI.

L'assemblée des Evêques donne à la compagnie le nom de *Compagnie des prêtres du clergé*.

Les Evêques avaient paru prendre, la plupart, trop d'intérêt aux premiers travaux des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, pour dissimuler leurs sentiments dans cette occasion. Non contents d'approuver les réglemens de cette compagnie, ils l'acceptèrent encore pour le service de leur clergé, comme un bien qui leur était propre, et, en signe de cette acceptation, lui donnèrent le nom de

APPE
Compagnie
 l'origine d
 M. Olier, M
 dans leurs
 » M. Olier
 » CHRIST a
 » elle de p
 » peuples,
 » Elle fait
 » tinction
 » clergé. E
 » bénédic
 » elle tâche
 » à son ins
 » rès dans
 » clergé, q
 » de sujets
 » prit chré
 Tel a été
 naire de S
 établi pour
 à-dire, non
 mais encor
 qu'il donne
 le royaume
 lis, qui pres
 prêtres de
 motif. « Ay
 » abbés Oli
 » l'amitié d

† Le nom d
 1625, l'auteur
 projet d'une
 séminaires, pu
 11.

Compagnie des prêtres du clergé de France (1). C'est l'origine du titre de *Prêtres du Clergé*, que prirent M. Olier, M. de Lantages, M. Tronson et quelques autres, dans leurs ouvrages †. « La compagnie prend ce nom, dit M. Olier, parce qu'elle s'est vouée uniquement en JÉSUS-CHRIST au service des prêtres et des clercs, qu'elle tâche de préparer au culte de DIEU et à l'édification de ses peuples, sous la conduite de messeigneurs les Prélats. Elle fait profession de vivre pour eux, sans aucune distinction qui la sépare et la retire de la vie commune du clergé. Et parce qu'elle se voit honorée de ce titre de bénédiction et de grâce, dont elle se sent très-indigne, elle tâchera de le mériter, s'il plait à DIEU, par la fidélité à son institut et à sa vocation, ne désirant d'autres intérêts dans l'Eglise, que celui de la servir en son divin clergé, qu'elle voudrait grossir d'un nombre immense de sujets propres à magnifier DIEU, et à répandre l'esprit chrétien dans les cœurs des Fidèles (2). »

Tel a été le dessein de DIEU dans la formation du séminaire de Saint-Sulpice. On l'a toujours regardé comme établi pour le service de tous les diocèses de France, c'est-à-dire, non-seulement pour en recevoir les ecclésiastiques, mais encore pour aider, par les sujets qu'il forme ou ceux qu'il donne, à établir et à conduire les séminaires dans le royaume. L'archevêque d'Embrun, M. de Brulart de Gellis, qui pressait beaucoup M. Leschassier de lui donner des prêtres de Saint-Sulpice pour le sien, lui alléguait ce motif. « Ayant été encore plus étroitement uni avec MM. les abbés Olier et de Poussé, par les liens de l'estime et de l'amitié que par ceux de la nature, lui écrivait-il, j'ai

(1) *Projet de l'établissement d'un séminaire dans un diocèse*, in-4o, 1651. *Authentiquement. — Lettres aut. de M. Olier*, p 4 et suiv.

(2) *Projet de l'établissement*, *Ibid.*

† Le nom de *Prêtres du Clergé* n'était point nouveau ; du moins, en 1623, l'auteur d'un mémoire adressé au clergé de France, sur le projet d'une compagnie d'ecclésiastiques, destinés à la direction des séminaires, proposait de les appeler *Prêtres du clergé* (3).

(3) *Annales Ms. de la congrégation de Jésus et de MARIE.*

» lieu d'espérer que, leur succédant dans les emplois
 » dont ils se sont acquittés si dignement pour le service
 » de tous les diocèses, vous leur succéderez aussi dans le
 » zèle qu'ils auraient eu pour mon église, si j'en avais été
 » en possession de leur vivant (1). » Cette considération
 faisait dire à l'illustre Archevêque de Cambrai, qui avait en
 effet, dans son séminaire, des prêtres de cette compagnie,
 quoique sans engagement pour eux de s'y fixer : « La mai-
 son de Saint-Sulpice est *une source de grâces pour tout le*

(1) *Lettre aut. de l'archevêque d'Embrun, 24 mai 1703.*

(2) *Oeuvres de Fénelon. Correspondance, t. v. Lettres sur la Jurisdiction, lett. 44^e, 22 mai 1706.*

clergé (2). » Enfin l'assemblée générale de 1725 et celle de 1730, dans leurs suppliques à Benoît XIII et à Clément XII, pour solliciter la canonisation de la mère Agnès, s'exprimaient à peu près de la même sorte : « Nous
 » souhaitons avec d'autant plus d'empressement le culte
 » de cette pieuse vierge, disaient les Evêques en 1730,
 » qu'elle a, si l'on peut s'exprimer ainsi, engendré en No-
 » tre-Seigneur cet excellent prêtre, la gloire et l'ornement
 » de notre clergé, et qu'en le portant à une vie plus par-
 » faite, on ne peut dire quel service elle a rendu à l'E-
 » glise. Car, sans parler du reste, que de fruits abondants
 » ne tire-t-on pas tous les jours de la fondation du sémi-
 » naire de Saint-Sulpice, qui doit sa naissance à ce très-
 » pieux prêtre!.. C'est de ce séminaire, comme d'une sorte
 » de citadelle de la religion, et d'une école de toutes les
 » vertus, que sort une multitude innombrable soit de Pré-
 » lats, soit d'ecclésiastiques de tous les rangs, puissants en
 » paroles et en exemples, fermes dans la foi, fondés et en-
 » racinés dans la charité, et préparés à toutes sortes de
 » bonnes œuvres (3). »

(3) *Collection des Procès-verbaux des assemblées, t. vii. Pièces justificatives de l'assemblée de 1730, n. vi, p. 339. — Vie de la M. Agnès, 4608. part. iii, p. 443, 444. — Remarq. historiques, t. iii, p. 895.*

XXXII.
 Approbation de la société par le Saint-Siège.

Peu de temps après que l'assemblée générale de 1651 eut approuvé la société de Saint-Sulpice, plusieurs Evêques de royaumes étrangers demandèrent à M. Olier des sujets, pour établir chez eux des séminaires, ou pour y travailler à la réforme de leur clergé. Pensant alors qu'il était convenable d'obtenir l'approbation du Saint-Siège

apostolique
 il prit la
 Le 23
 lassade
 tout son
 naire de
 une sembl
 France à
 posait de

† Nous a
 gai, qui pa
 Louis XIV
 l'ambassade

†† Voici
 il expose la

» La Provi
 » pice, comp
 » dans un hé
 » l'étendue d
 » état d'en fo
 » la France ;
 » de chanoine
 » fait que m
 » générale, le
 » leur ont de
 » tres du Cle
 » trouvant en
 » et du désir
 » espérant en
 » sainte assen
 » utilement s
 » vent se for
 » cation.
 » Cette soci
 » service du c
 » seigneurs le

apostolique, avant de répondre à ces nouvelles invitations, il prit la résolution d'aller lui-même à Rome pour cet effet. Le 23 ^{juin} 1652, le Roi écrivit à M. de Valencé †, son ambassadeur près le Saint-Siège, lui mandant d'appuyer de tout son crédit la confirmation de l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice; et le même jour il écrivit encore une semblable lettre au cardinal d'Est, protecteur de la France à Rome (1) ††. Mais le voyage que M. Olier se proposait de faire n'ayant pas eu lieu, sans doute parce qu'il

(1) *Archives du Royaume, section doman.* § 7041, 4^{er} cahier, fol. 1, verso, n. 17, 18.

† Nous avons écrit déjà *Valencé*. On trouve communément *Valencai*, qui paraît être la véritable orthographe de ce nom. Néanmoins Louis XIV et la reine Anne d'Autriche sa mère, dans leur lettre à l'ambassadeur près le Saint-Siège, écrivent *le Bailli de Valencé* (2).

(2) *Vie du Père Bernard, par le Père Lampereur*, 1834, p. 262, 254, 286.

†† Voici un projet de lettre de M. Olier lui-même au Pape, et où il expose la nature et les motifs de cette confirmation :

« Très-saint Père,

» La Providence de Dieu ayant établi le séminaire de Saint-Sulpice, composé d'un très-grand nombre de prêtres et de clercs, dans un lieu fort petit, exempt de la juridiction ordinaire, et dans l'étendue duquel il n'a pas de quoi employer ses sujets, il est en état d'en fournir aux Evêques et à leur clergé dans les diocèses de la France; et jusqu'à présent il a donné un grand nombre de curés, de chanoines, de dignités, et même d'Evêques en ce royaume. Ce qui fait que messeigneurs les Evêques de France, dans une assemblée générale, les ont approuvés et reconnus comme utiles à leur corps, et leur ont donné avec beaucoup d'amour et de joie le nom de *Prêtres du Clergé*. Ces ecclésiastiques s'en sont estimés très-heureux, trouvant en cette qualité l'expression de leur amour pour le clergé, et du désir qu'ils ont eu dans l'établissement de leur compagnie; et espérant en même temps recevoir, avec la bénédiction de cette sainte assemblée, la grâce qui leur était nécessaire pour travailler utilement sur les sujets qui, de toutes les parties de la France, viennent se former dans ce séminaire, et y puiser l'esprit de leur vocation.

» Cette société, qui jusqu'à maintenant n'avait été appelée qu'au service du clergé de France, se contentait de paraître devant messeigneurs les Prélats de ce royaume, bien qu'avec honte de sa bas-

ne jugea pas à propos d'envoyer des sujets hors du royaume, tandis que dans l'intérieur on en demandait de toutes parts : ce projet d'approbation demeura ainsi suspendu jusqu'après la formation du séminaire de Ville-Marie, dans l'île de Montréal. Alors, sur la demande de M. de Bretonvilliers, l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice fut approuvé et confirmé, le 3 août 1664, par lettres patentes du cardinal Chigi, légat à latere pour la France (1). Les motifs exposés par le légat dans l'acte même de cette approbation sont une preuve authentique des fruits qu'a-

(1) *Archives du Royaume, ibid.*, n. 49.

» ssesse et de son indignité. Elle n'osait pas se présenter aux pieds
 » de Votre Sainteté, quoiqu'elle y ait toujours été attachée en es-
 » prit, et qu'elle ait pris soigneusement, dans tous ses progrès, la
 » bénédiction de monseigneur le Nonce. Il a fait plusieurs fois à la
 » maison le bien de l'honorer de sa présence, soit pour y célébrer
 » particulièrement dans la bénédiction de la chapelle, soit aussi pour
 » y bénir toute la maison avant qu'elle fût habitée.

» Toutefois, à présent qu'elle se voit appelé par des Evêques
 » d'églises étrangères pour aller les servir (quoique fort faiblement
 » et très-indignement), elle se sent obligée d'avoir recours à Sa Sain-
 » teté pour recevoir son approbation et sa bénédiction apostolique,
 » afin d'y trouver la lumière, la ferveur et la force qui lui sont
 » nécessaires pour rendre utiles ses petits travaux. Elle n'aurait osé
 » paraître devant les yeux de Sa Sainteté, pauvre et chétive qu'elle
 » est, si l'obligation et la nécessité ne l'y avaient contrainte; et comme
 » votre bonté paternelle ne dédaigne pas le moindre et le dernier
 » de ses enfants, non plus qu'un autre Jacob son Bénoni et l'enfant
 » de douleur : ce petit corps, engendré dans les persécutions et les
 » traverses du siècle (dont monseigneur le Nonce a été le témoin
 » et contre lesquelles il a été son protecteur et son défenseur) es-
 » père que Votre Paternité le recevra au nombre de ses enfants.
 » Cette société ne respire que le respect, l'amour et l'obéissance
 » envers Votre Sainteté, et ne demande que d'être employée à son
 » service, offrant incessamment ses vœux au Ciel, pour son honneur
 » et pour sa gloire, et s'estimant infiniment heureuse, si elle est
 » tenue pour sa fidèle et obéissante servante.

» La chétive et très-petite compagnie des Prêtres du Clergé de
 » France (2). »

(2) *Lettres aut.*, de M. Olier, p. 4.

† L'acte or-
 aux Archives

avait déjà produits le séminaire, et une justification complète de cette vue de M. Olier, lorsqu'étant encore à Vaugirard, il écrivait que le *séminaire de Saint-Sulpice servit ouvert à toutes les provinces et destiné pour le service de l'Eglise universelle*. Car dans les lettres de confirmation dont nous parlons, données sept ans seulement après la mort de M. Olier, le légat d'Alexandre VII atteste que tous les jours on voyait accourir, dans le séminaire, des clercs, non-seulement des provinces voisines, mais encore de plusieurs points de l'Europe; et qui, de retour dans leur patrie, se montraient autant d'ouvriers très-fervents et très-habiles pour les missions et les autres fonctions du ministère ecclésiastique; d'où il résulte, ajoute-t-il, que la vigne du SEIGNEUR répand une plus suave odeur, et donne des fruits en plus grande abondance. Voulant donc rendre permanente une œuvre si utile à l'Eglise, le légat déclare « qu'en vertu de l'autorité du Siège apostolique, dont il a été suffisamment pourvu pour cet effet, » il approuve et confirme la fondation, l'érection et l'institution du séminaire de Saint-Sulpice, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, qui n'est point contraire aux saints canons, ni aux décrets du concile de Trente; qu'enfin il lui communique toute la force que peut donner l'inviolable autorité apostolique, et supplée à tous les défauts de fait et de droit, s'il y en avait quelqu'un: nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et toutes autres contraires, quelles qu'elles soient * †.

Toutefois cette approbation solennelle eut pour fin, non pas d'ériger le séminaire de Saint-Sulpice en congrégation, mais de le conserver tel qu'il avait été établi. Car M. Olier, considérant sa compagnie comme la servante du clergé, ne voulut pas qu'elle fût érigée en congrégation, de peur qu'elle ne sortit de cet esprit de servitude, en cherchant

† L'acte original des lettres patentes du légat se trouve aujourd'hui aux Archives du royaume, section historique, M. 421.

* NOTE 9, p. 407.

XXXIII.

La société de Saint-Sulpice n'est pas une congrégation proprement dite.

quelque chose pour elle-même dans ses travaux, et en aimant son propre corps avant tout autre. « La maison de » Saint-Sulpice, dit-il, est née seulement pour former des » sujets à messeigneurs les Prélats ; et quelque nom- » breuse qu'elle puisse être, elle fait profession de ne se » point ériger en congrégation, pour n'avoir d'application » et d'amour que pour l'Église de JÉSUS-CHRIST, et sur- » tout pour son saint clergé (1). Elle ne pense pas, par la » grâce de DIEU, être quelque chose d'étranger au clergé, » ou séparé de ce corps. Quoique très-indigne, elle est » mêlée et perdue dans lui, en sorte que si, pour le bien » de l'Église, elle venait à donner tous ses sujets, elle ne » se croirait pas vide ou stérile pour cela (2). »

(1) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. 1, p. 87.

(2) *Ibid.* p. 54.

Conséquemment à ce dessein, M. Olier ne voulut d'autre esprit dans la société, que l'esprit même du clergé : *Nec aliter vivit, dit-il, nisi vitâ cleri* (3), et, pour cela, ne lui donna aucun nom particulier ; car ce fut le public qui la surnomma de *Saint-Sulpice*, à cause de la paroisse sur laquelle le séminaire était situé. Il avait pensé dans un temps à l'appeler la *Société des prêtres du très-saint Sacrement* (4), pour montrer l'objet principal de sa religion, et ensuite à lui donner le nom de *Compagnie des missionnaires* †, que la plupart des sociétés, qui se formaient alors

(4) *Remarques historiques.*

(5) *Recueil des lettres de saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 266.

(6) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. 1, p. 43.

dans les diocèses, prenaient comme à l'envi (5) ; mais comprenant qu'elle devait être tout-à-fait fondue dans le clergé, il voulut qu'elle n'eût rien qui la distinguât de ce corps ††(6). Ces réflexions indiquent assez que la compagnie de Saint-Sulpice, quoique établie sur le modèle d'une congrégation, dans son gouvernement intérieur, puisque tous ses membres sont soumis au Supérieur du séminaire de

† Le nom de *Missionnaires* était sans doute pour indiquer que ces sociétés étaient *envoyées* ou *suscitées* de DIEU pour la réforme de l'Église.

†† On a même évité, dans cette société, de prendre le nom de *Père*, que plusieurs compagnies séculières, entr'autres celle de l'Oratoire, donnaient à chacun de leurs membres.

APP
Saint-Sulp
propremen
ger que le
reste du c
ques, qu'e
diocèses, r
agrément,
n'a jamais
mais sous
et cette ap
de Paris q
Aussi le
l'a-t-il dés
des prêtres
ou tout le
cette socié
diocèses, c
de Saint-S
toujours g
nier établ
dans aucu
donne aux
quelquefo
avec les su
Telle a
la suite, p
ériger en
sein, décl
du fondat
» chassier
» répondr
» tons de
» qui nou
» séminai
» propos (

Saint-Sulpice (1), n'est point cependant une congrégation proprement dite. N'ayant d'autres établissements à diriger que les séminaires des ordinands, elle est, comme le reste du clergé, dans une dépendance si absolue des Evêques, qu'elle ne peut exercer aucune fonction dans leurs diocèses, ni même y subsister comme société, que de leur agrément, et pour le temps qu'il leur plaît. Au reste, elle n'a jamais été approuvée sous le titre d'une congrégation, mais sous celui d'un séminaire voué au service du clergé, et cette approbation n'a eu pour objet que le seul séminaire de Paris qui est censé comprendre la société tout entière. Aussi le cardinal Chigi, dans ses lettres d'approbation, l'a-t-il désignée sous le titre général : *toute la communauté des prêtres séculiers du séminaire de Saint-Sulpice*; ou *tout le séminaire* de ce nom (2). Les membres de cette société, quoique dispersés en tout ou en partie dans divers diocèses, ont toujours pris le nom de *Prêtres du séminaire de Saint-Sulpice*; et il est essentiel à l'institut qu'il soit toujours gouverné par le Supérieur particulier de ce dernier établissement (3). Enfin, celui-ci ne prend jamais dans aucun acte le titre de Supérieur général, qu'on donne aux chefs de congrégation; et si on le lui attribue quelquefois, c'est uniquement pour ne pas le confondre avec les supérieurs des séminaires de province.

Telle a toujours été la forme de cette compagnie. Dans la suite, plusieurs de ses membres ayant désiré de la faire ériger en congrégation, M. Tronson s'opposa à leur dessein, déclarant qu'il était entièrement contraire aux vues du fondateur. « Si l'on vous demandait, écrivait-il à M. Lessieur chassier, si nous sommes établis en congrégation, vous répondriez négativement; mais que nous nous contentons de fournir des sujets à messeigneurs les Evêques, qui nous en demandent pour la conduite de leurs séminaires, pour autant de temps qu'ils le jugeront à propos (4). » C'était dans le même sens que M. Olier

(1) *Répertoire universel et de Jurisprudence, par Merlin*, t. II, art. *Congrégations*. — *Gallia christiana*, t. VII, col. 4016.

(2) *Archives du Royaume*, serit. hist. M. 321.

(3) *Recueil des règles, constitutions et usages de la compagnie des ecclésiastiques du séminaire de S.-Sulpice*, 1^{re} part., ch. II.

(4) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. II, p. 341. 19 août 1692.

écrivait au sujet de ses ecclésiastiques : « Ils seront ainsi » sans maisons dans les diocèses, et sans prétention de » faire des établissements qui soient unis entr'eux, pour » prétendre faire un corps. La liaison et l'unité seront dans » l'esprit qu'ils porteront partout où ils iront (1). » Ce n'est pas cependant que M. Olier refusât absolument de faire des établissements de ses prêtres, nous verrons même qu'il en forma plusieurs; mais ce ne fut que pour obéir aux Evêques qui l'en sollicitaient. Aussi ne prit-il aucun moyen pour s'assurer la conduite de ces maisons, ne voulant les conserver qu'autant que les Evêques l'auraient agréable, et étant toujours prêt à les céder à d'autres ouvriers. Ce fut l'esprit qu'il s'efforça d'inspirer à sa compagnie. Un Archevêque ayant, après beaucoup d'instances, obtenu de M. Tronson des prêtres pour établir son séminaire diocésain, quelqu'un représenta à ce dernier qu'il était convenable de demander au Prélat des assurances, afin que cet établissement demeurât dans la suite aux prêtres de Saint-Sulpice. Voici la réponse que fit M. Tronson : « Tant » que nous regarderons monseigneur l'Archevêque comme » nous tenant la place de Notre-Seigneur, qui renvoie » ses ouvriers quand il lui plaît, nous serons toujours » très-contents, quoi qu'il en ordonne : que ce soit pour » y servir durant le temps de sa vie, ou qu'il l'étende à » ses successeurs, il en est le maître, et notre intention » n'a point été de le gêner. Quand il nous renverrait dès » à présent, nous n'aurions point sujet de nous plaindre, » et nous lui serions toujours obligés de nous avoir ap- » pelés. Car c'est un honneur qu'il nous a fait, et bien » plus grand que nous ne méritons, de s'être servi de » nous pour commencer une œuvre aussi utile à la gloire » de DIEU. C'est là notre véritable disposition, et vous savez » que ç'a été toujours la vue de M. Olier et l'esprit de la » maison, qui ne cherche point à se multiplier, mais à servir » messeigneurs les Evêques autant qu'ils le souhaitent (2). »

(1) Divers écrits spirituels de M. Olier, t. 1.

(2) *Projet d'une lettre de M. Tronson à l'Archevêque de Bourges.*

NOT

CHU

NOTE 1,
que de faire
l'Eglise; et
sertions d'un
manière for-
de M. Pavil-
penser de p
Jansénisme
rent, de cor-
avait été fo-
sut mériter
nairement s-
sieurs bonn-
rences qui
Mission, et
aurait peine
traite : on
règle dans
ces (5). On
Nicolas, cor-
les entretie-
faisait aussi
on y conse-
Alet sous l-
vrage même
La grand-
tretiens à S-
Vincent de
déclarant q

NOTES DU LIVRE TROISIÈME.

CHUTE MALHEUREUSE DE L'ÉVÊQUE DE PAMIERS.

NOTE 1, p. 351. — Ce ne sera pas nous éloigner de notre but, que de faire connaître ici l'occasion d'une chute si funeste à l'Eglise; et cette digression servira comme de correctif aux assertions d'une multitude d'écrivains, qui ont traité ce point d'une manière fort inexacte : comme il est étroitement lié à l'histoire de M. Pavillon, depuis évêque d'Alet, nous ne saurions nous dispenser de parler ici de ce personnage, si célèbre dans l'affaire du Jansénisme. M. Pavillon, l'un des ecclésiastiques qui commencèrent, de concert avec M. Olier, les conférences de Saint-Lazare (1), avait été formé comme lui par saint Vincent de Paul (2), dont il sut mériter la confiance et l'estime. Saint Vincent l'appelait ordinairement son bras droit (3), et s'en servait utilement pour plusieurs bonnes œuvres; il le chargea même de présider des conférences qui avaient lieu tous les samedis pour les prêtres de la Mission, et de faire aussi les entretiens aux ordinands (4). On aurait peine à se figurer le succès qu'eurent ces discours de retraite : on les recueillit avec empressement, et ils servaient de règle dans les provinces, partout où l'on établissait ces exercices (5). On rapporte que Beuvelet, prêtre du séminaire de Saint-Nicolas, composa en partie ses *Méditations ecclésiastiques*, sur les entretiens manuscrits de M. Pavillon (6). Il paraît qu'on en faisait aussi grand cas au séminaire de Saint-Sulpice; du moins on y conserve en manuscrit des discours de retraites faites à Alet sous M. Pavillon, et qui sont très vraisemblablement l'ouvrage même de cet évêque (7).

La grande réputation dont il jouit, dès qu'il commença ces entretiens à Saint-Lazare, le fit juger digne de l'épiscopat; et saint Vincent de Paul lui-même l'obligea d'accepter le siège d'Alet, lui déclarant que, s'il persistait dans son refus, il s'élèverait contre lui

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, in 4°, t. 1, p. 189.

(2) *Vies des quatre Evêques*, t. 1, p. 159.

(3) *Vie de M. Pavillon*, t. 1, p. 7.

(4) *Ibid.* t. 1, p. 12, 13. — *Vies des quatre Evêques*, t. 1, p. 5.

(5) *Vies des quatre Evêques*, *ibid.*

(6) *Vie de M. Pavillon*, t. 1, p. 13, et note.

(7) *Entretiens de la retraite faite à Alet*, Ms. in-4°. — *Entretiens ecclésiastiques pour les retraités, etc.*, 1644, Ms. in-8°.

(1) *Vies des quatre Evêques*, t. 1, p. 7.

(2) *M. Félix Viatar de Herse*.

(3) *M. François de Perrochel, cousin de M. Olier aussi bien que le précédent*.

(4) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. III, p. 7.

(5) *Vies des quatre Evêques*, t. 1, p. 21.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 131.

(7) *Gall. christ.*, t. II, col. 1486.

(8) *Entretiens de la retraite faite à Alet*, fol. 387, 404. Ms. in-4o.

(9) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 170, 171.

(10) *Catalogue d'entrée de M. du grand séminaire de S.-Sulpice*, p. 23.

(11) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II, p. 584 et suiv. — *Abelly, ibid.*

(12) *Catalogue d'entrée*, p. 17.

(13) *Ibid.* p. 8.

(14) *Ibid.* p. 9. — *Vie de M. Pavillon*, t. 1, p. 54.

au jugement de DIEU, avec toutes les âmes qui auraient péri dans ce diocèse (1). Le nouvel Evêque justifia bientôt les espérances qu'on avait conçues de lui, et l'éclat de ses vertus le mit en si haute réputation, qu'au jugement de M. Olier, son ami, il passait pour l'un des Prélats les plus capables de former lui-même de saints Evêques. « J'apprends, écrivait celui-ci, que la Reine a résolu de n'élever aucun sujet à l'épiscopat, qui n'ait passé quelques années dans le séminaire de M. Vincent, ou dans le nôtre; pour de là aller encore se former dans l'école des grands Evêques, où ils apprendront à travailler à leur exemple, comme pourront être M. d'Alet, M. de Châlons (2), M. de Boulogne (3) et autres grands personnages (4). » Enfin M. Olier, pour aider ce Prêlat à réformer son diocèse, tombé, depuis longtemps, dans l'état de relâchement le plus déplorable, lui envoya plusieurs jeunes ouvriers formés de sa main, entr'autres, MM. Joly, de Parlagès, Tronson (l'abbé de Saint-Antoine), de Queylus (5) †.

Il était naturel que le nouvel Evêque de Pamiers, M. de Foix, eût aussi des rapports avec M. Pavillon, son voisin, son ancien ami et son collègue. Chaque année, M. de Foix allait passer quinze jours auprès de lui; et l'Evêque d'Alet, à son tour, venait demeurer le même espace de temps à Pamiers, pour s'éduquer et s'instruire (6). Ces deux Prélats se réunissaient encore quelquefois avec le saint évêque de Cahors, Alain de Solminihac, avec l'Evêque de Sarlat, et celui de Périgueux, frère de M. de Bassancourt (7), pour régler de concert la manière de sanctifier leurs personnes, leurs maisons, leur clergé et leurs ouailles (8). Une conduite si apostolique rendait ces Prélats extrêmement recommandables à M. Olier, qui les consultait fréquemment. « Je vous prie, écrivait-il à M. de Queylus, de bien prendre les avis de messeigneurs de Pamiers et d'Alet, pour en faire notre profit, puisque nous ne pouvons avoir le bien que nous espérons et que nous désirions si fort, qui était d'avoir l'un ou l'autre de ces Prélats pour député à l'assemblée du clergé (9). »

Tels étaient les rapports de ces deux Evêques entr'eux et avec le séminaire de Saint-Sulpice, lorsque la querelle du Jansénisme commença à diviser le clergé de France. M. d'Alet, emmené par

† Il lui envoya encore les deux abbés de Chandemer (10), neveux du cardinal de la Rochefoucauld, et dont les historiens de saint Vincent de Paul, qui leur servit aussi de maître, ont parlé avec tant d'éloge (11); M. de Montgaillard, depuis Evêque de Saint-Pons (12), M. de Cautel, frère de M. de Foix (13), M. Gabriel de Girou, qui établit à Toulouse les Maitresses régentes, d'où vient l'Institut de l'enfance, si célèbre depuis (14).

caractère
tralité, les
en 1631, à
Sulpice, de
demander
un faux an
onze Evêq
uns ni aux
de contrib
de Pamier
part dans
pice, avec
que saint V
Pamiers à
Il est vrai
gnement q
exaltaient
quente Co
que cepen
miers était
lecture (5)
doctrines s
qui conlan
mort de M.
fameux cas
bon et sinc
» dans cet
» contraire
» dans ces
» gea depu
» tifices o
» porter (4

M. Pavi
après la m
qu'il écriv
siastiques
pice (10),
plusieurs
» miers, d
» picienne
» effet, ton
» répondit

caractère de toute contestation, affecta de garder une entière neutralité, les premières années de ces disputes (1) ; et s'il refusa, en 1651, à saint Vincent de Paul et aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice, de signer la lettre des Evêques de France au Pape, pour demander la condamnation des cinq propositions (2), ce fut par un faux amour de la paix. Car ayant été sollicité aussi par les onze Evêques opposants, il prit le parti de ne se joindre ni aux uns ni aux autres, par la crainte, disait-il, s'il en usait autrement, de contribuer à un schisme ; et il fit partager son avis à l'Evêque de Pamiers (3). Au reste, l'amour de la nouveauté eut si peu de part dans cette conduite, que les rapports du séminaire de S.-Sulpice, avec ces deux Prélats, furent les mêmes qu'auparavant, et que saint Vincent de Paul invita depuis plusieurs fois l'Evêque de Pamiers à faire les entretiens des ordinands à Saint-Lazare (4). Il est vrai que M. d'Alet, naturellement austère, avait moins d'éloignement que son collègue pour ceux des ouvrages du parti qui exaltaient la pénitence : il faisait lire à sa table le livre de la *Fréquentante Communon*, et les *Lettres de l'abbé de Saint-Cyran*, que cependant il interrompait tout le temps que l'Evêque de Pamiers était à Alet, sachant que ce Prélat ne pouvait en souffrir la lecture (5). Mais en cela il ne suivait que son inclination vers les doctrines sévères. Aussi publia-t-il, à Alet, la bulle d'Innocent X, qui condamna enfin les cinq propositions (6) ; et, l'année de la mort de M. Olier, étant consulté par le docteur Arnauld, sur le fameux cas de conscience relatif au formulaire, il répondit en bon et sincère catholique (7). « Il faut demeurer ferme, et mourir » dans cette conviction, dit-il à l'abbé de Rancé, et les raisons » contraires ne valent pas la peine d'être écoutées. Je le laissai » dans ces sentiments, continue cet abbé : je sais qu'il en changea depuis ; mais je sais aussi de quelle adresse et de quels artifices on s'est servi, et quelle diligence a été faite pour l'y » porter (8). »

M. Pavillon commença par se déclarer contre le formulaire, après la mort de M. Olier et celle de saint Vincent (9). Les lettres qu'il écrivit à ce sujet, jetèrent dans la consternation les ecclésiastiques de Saint-Lazare et ceux du séminaire de Saint-Sulpice (10), non moins que l'Evêque de Pamiers. Ils lui écrivirent plusieurs fois les lettres les plus pressantes. « L'Evêque de Pamiers, dit l'historien de M. d'Alet, plein de ses préventions schismatiques, était fort propre à agir selon leurs vues. Il fit, en effet, tout ce qu'il put pour le faire changer ; mais M. Pavillon répondit qu'il fallait attendre les événements et prier beau-

(1) *Vies des quatre Evêques*, t. I, p. 450.

(2) *Vie de M. Pavillon*, t. II, p. 3.

(3) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. I, p. 538, 539.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 30.

(5) *Vies des quatre Evêques*, t. II, p. 156 — *Vie de M. Pavillon*, t. I, p. 205. — *Journaux de M. des Lions*, ant. 1659, p. 192.

(6) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. I, p. 544.

(7) *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, t. I, p. 206.

(8) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. I, p. 544.

(9) *Histoire des cinq propositions*, t. I, p. 243.

(10) *Vie de M. Pavillon*, t. II, p. 52.

(1) *Vie de M. Pavillon*, t. II, p. 60. — *Vies des quatre Evêques*, t. I, p. 158; t. II, p. 158.

(2) *Vies des quatre Evêques*, t. I, p. 150.

(3) *Journaux de M. des Lions*, p. 125.

(4) *Histoire des cinq propositions*, t. II, p. 38.

(5) *Journaux de M. des Lions*, année 1666, p. 511.

(6) *Ibid.* p. 506, 526.

(7) *Vie de M. Pavillon*, t. III, p. 212, 215.

» coup (1). Qui aurait pu penser que M. Pavillon, élevé à Saint-Lazare par M. Vincent, et étroitement lié avec MM. de Saint-Sulpice, et qui même ne connut que très-tard tous les intérêts de la cause, se serait mis à la tête du parti (2)? » Ce fut cependant le rôle qu'il joua depuis, jusqu'à sa mort; et nous pouvons ajouter qu'il lit la fortune de la secte, par sa grande réputation de vertu. Quoique l'Évêque de Pamiers eût eu déjà la pensée de se séparer de son collègue, à cause d'une certaine inclination pour les novateurs qu'il avait remarquée en lui (3), il ne crut pas devoir rompre encore, après ses lettres contre le formulaire, se flattant de le ramener par la voie de la persuasion et de la douceur. Il ne cessa de le presser; mais malheureusement ce fut lui-même qui succomba. M. Pavillon, dans son mandement relatif au formulaire, se déclara pour le silence respectueux sur la question de fait; et l'Évêque de Pamiers, si ferme jusqu'alors, eut la faiblesse de se laisser séduire (4): exemple terrible, qui montre combien la communication avec un homme rebelle à l'Église, peut devenir funeste aux esprits les mieux intentionnés. Un changement si inattendu affligea les prêtres de Saint-Sulpice, au-delà de tout ce qu'on pourrait dire: ils lui écrivirent diverses lettres, mais qui n'eurent aucun succès. M. de Pousse lui ayant dit que son mandement n'était pas recevable, l'Évêque s'étonna, dans sa réponse, qu'un simple prêtre voulût instruire, sur ces matières, un Evêque de vingt ans d'épiscopat (5); et, ce qui doit faire frémir, il en vint, dit-on, à ce point d'aveuglement, que d'appliquer à sa rébellion ces paroles de saint Paul: *Misericordiam à Domino consecutus sum, ut sim fidelis*; et de regarder Arnauld comme un homme suscité de Dieu pour défendre la vérité (6). C'est ce que rapporte des Lions, auteur Janséniste, il est vrai, mais le plus sincère peut-être et le plus véridique de tous les écrivains du parti. L'Évêque de Pamiers demeura constamment attaché à M. Pavillon; il l'assista à la mort, prononça son oraison funèbre (7), et l'on ne voit pas qu'il ait fait aucune rétractation avant de mourir, autrement qu'en se prêtant à la paix de Clément IX, si cette rétractation prétendue pouvait en être une.

SUR L'EXIL ET LA FIN DE M. DU FERRIER.

NOTE 2, p. 332. — M. du Ferrier, indigné de la publication du livre de Févret, sur *l'Appel comme d'abus*, détermina M. de Hauterrie, professeur de droit à Toulouse, à écrire sur ce sujet, conformément à l'invitation qu'en avait faite le clergé de France,

en 1660. L
qu'il parut
à l'État. M.
cité de ré
Dupuy, ma
prit lui-mê
tion ecclés
neuz, par
trois autres
remirent le
ci, ne juge
années l'im
à mourir :
régale; on
à ne point
tif de son e
n'ignorait p
les nouvelle
France, et c
loisirs de se
sur tous se
chargée de
alors fait in
sa propre li
proche par
s'abstint de
dération fu
venir de M.
détention;
vrage, qui
à la bibliot
l'ouvrage a
difficile d'y
trouve enco
Ferrier, int
Institution
docteur en
De la jurid
ties (2). L'
agé de qua
nerre (3);
1680 (4). M.
mourut à la

en 1660. L'ouvrage de ce dernier fut néanmoins supprimé, parce qu'il parut donner trop à Rome, comme Févret avait trop donné à l'État. M. du Bosquet, Evêque de Montpellier, entreprit de son côté de réfuter les *Libertés de l'Église Gallicane* des frères Dupuy, mais son travail ne fut pas publié. Alors M. du Ferrier prit lui-même la plume, et composa ses *Questions sur la juridiction ecclésiastique*. Elles furent examinées au château de Mercœur, par M. de Sévin, Evêque de Cahors, conjointement avec trois autres Evêques, qui résolurent de les faire imprimer, et en remirent le manuscrit à une personne de confiance. Mais celle-ci, ne jugeant pas les moments favorables, en différa plusieurs années l'impression. Sur ces entrefaites, l'Evêque de Pamiers vint à mourir : M. du Ferrier avait été son conseil dans l'affaire de la régale ; on trouva des lettres de lui à cet Evêque, où il l'exhortait à ne point se soumettre aux déclarations du Roi, et ce fut le motif de son exil à Tonnerre, où il demeura quatre ans. Comme on n'ignorait pas les tentatives qu'il avait faites pour empêcher que les nouvelles maximes de Dupuy et de Févret ne prévalussent en France, et qu'on craignait qu'il n'écrivît sur ces matières dans les loisirs de son exil, on le transféra à la Bastille, et l'on mit le scellé sur tous ses papiers, qui furent envoyés à Paris. La personne chargée de l'impression de l'ouvrage de M. du Ferrier, en avait alors fait imprimer les premières feuilles. Mais, craignant pour sa propre liberté, elle les supprima, et rendit le manuscrit à un proche parent de l'auteur. Tant que M. du Ferrier vécut, on s'abstint de le publier, de peur d'aggraver ses liens. Cette considération fut cause qu'après sa mort, on en usa de même en faveur de M. de Cambiac, son frère, enfermé aussi dans ce lieu de détention ; et enfin, avec le temps, on ne parla plus de cet ouvrage, qui est demeuré manuscrit (1). On en conserve une copie à la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris ; et on y lit que l'ouvrage a subi tant de corrections et de ratures, qu'il est assez difficile d'y reconnaître les véritables sentiments de l'auteur. On trouve encore, dans le même volume, un autre ouvrage de M. du Ferrier, intitulé : *Observations sur le livre qui a pour titre : Institution du droit canonique de France*, composé par Bonet, docteur en droit canon, à Laugres ; enfin, un troisième ouvrage *De la juridiction de l'Église*, et qui est divisé en quatre parties (2). L'historien de M. de Foix assure que M. du Ferrier était âgé de quatre-vingts ans, lorsqu'on l'envoya en exil à Tonnerre (3) ; il voulait dire sans doute que cet exil eut lieu en 1680 (4). M. du Ferrier était alors âgé de soixante-onze ans, et il mourut à la Bastille, environ six ans après.

(1) *Lettre sur M. du Ferrier, du 14 mars 1687, à la suite de ses Mémoires. Ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève. Préface ou avertissement sur les Questions. — Vies des quatre Evêques, t. II, p. 287.*

(2) *Bibl. Sainte-Geneviève, Ms. in-20, E. II, 8, Fr.*

(3) *Vies des quatre Evêques, t. II, p. 287.*

(4) *Morériq., art. du Ferrier.*

SUR LA LETTRE DE NICOLE AU P. QUESNEL.

NOTE 3, p. 354. — Nicole, voulant faire passer M. Olier pour un visionnaire, cite, comme preuve prétendue de ce jugement, le fait de l'apparition de la mère Agnès. Il allègue aussi un passage d'une lettre où M. Olier, rendant compte d'une vue surnaturelle dont il avait été favorisé, dit à la personne à qui il écrit, que leurs degrés de gloire seraient égaux dans le ciel. Nicole, ou son éditeur, ajoute, à la marge, que cette personne était madame de Saujeon. S'il a voulu désigner la même dont il a été parlé déjà, il aurait dû donner quelque preuve de cette assertion ; car madame de Saujeon n'ayant point été en vénération parmi les Jansénistes, à qui elle échappa, comme on a vu, et pour la doctrine desquels elle eut toujours beaucoup d'éloignement, on pourrait craindre qu'une allégation si gratuite, faite longtemps après la mort des personnes intéressées (1), et lorsqu'il n'y avait pas d'apparence de réclamation, ne fût qu'une petite vengeance. Mais, en supposant que M. Olier eut écrit cette lettre à madame Anne Campet de Saujeon, on ne pourrait, de la conduite de cette dame, rien conclure contre le serviteur de DIEU ; puisque la connaissance surnaturelle dont il parle ne devait être vérifiée que conditionnellement, comme nous le lisons de plusieurs vues semblables, que l'on trouve dans les Vies des Saints. « Un jour, dit » M. de Bretonvilliers qui rappelle le même fait, la Bonté de » Notre-Seigneur fit connaître à M. Olier le degré de gloire » qu'une personne, qui lui était fort unie, devait avoir dans le ciel, » si elle demeurait fidèle à son service (2). »

2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. 1, p. 398.*

Cette lettre de Nicole a formé, ainsi qu'il a été dit, l'opinion de la plupart des auteurs Jansénistes, sur le caractère ascétique de monsieur Olier ; aussi ne manquent-ils pas de la citer, lorsqu'ils parlent de ses écrits spirituels. Elle a même formé l'opinion de plusieurs biographes non suspects dans la foi, tels que Feller ; parce qu'ils ont puisé inconsidérément dans Moréry, ou dans d'autres ouvrages venus de la même source, et où cette lettre est citée.

USAGE DU SÉMINAIRE A L'ÉGARD DE LA RÉCITATION DU CHAPELET.

NOTE 4, p. 357. — Lorsque M. Olier prit l'engagement dont on a parlé, il parait que le séminaire de Saint-Sulpice suivait déjà l'usage, établi depuis dans toutes les autres maisons de la société, de réciter chaque jour le chapelet en commun ; et qu'alors M. Olier régla qu'au séminaire de Paris, cet exercice durerait une demi-heure, comme on le pratiquait encore durant la retraite gé-

nérale, au c
vité longter
ment imprin
son, porte à
le chapelet
voit aussi, p
observait en
ployer au m
tus de la trè
moyen, les

M. OLIER S
S'ÉT.

NOTE 5,
Oratoriens «
aux nouvell
moignages :
Le Père Bo
de Janséniu
grâce, cond
thèque de
serva si pé
faisait de
le Père des
assuré que,
dire, de dé
nommé dix
ajoute qu'il
ne comptât
qu'à faire c
de quarante

Enfin, vo
M. de Bassa
ens de s'opp
Saint-Germin
» ment par
» dans leurs
» hérétiques
» pas quatre
» mal, à Sai
» renversé,
» disant qu

nérale, au commencement de chaque année. Cet usage a persévéré longtemps au séminaire de Saint-Sulpice : un ancien règlement imprimé, et où l'on voit des notes de la main de M. Tronson, porte à l'article XIII : *De cinq heures à cinq heures et demie, le chapelet, ou oraison de la sainte Vierge, en commun.* On voit aussi, par le Journal de M. Bourbon, que, l'année 1680, on observait encore cette coutume, et qu'on recommandait d'employer au moins la moitié de la demi-heure à méditer sur les vertus de la très-sainte Vierge (1), sans doute pour remplir, par ce moyen, les intentions de M. Olier.

(1) *Journal de M. Tronson, par M. Bourbon, fol. 400.*

M. OLIER S'OPPOSE AU DESSEIN DES PÈRES DE L'ORATOIRE DE S'ÉTABLIR DANS LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

NOTE 5, p. 359. — On aurait peine à croire jusqu'où ceux des Oratoriens qui avaient dévié de la foi, portaient l'attachement aux nouvelles erreurs sur la grâce, si l'on n'en trouvait des témoignages incontestables dans une multitude de monuments. Le Père Bourgoing, leur général, ayant ordonné que le livre de Jansénius, les thèses de Louvain et les autres écrits sur la grâce, condamnés par Urbain VIII, seraient apportés à la bibliothèque de chaque maison, pour y être gardés sous clef, on observa si peu cette défense, que, dans quelques maisons, on faisait de ces livres la lecture ordinaire de table (2). De plus, le Père des Mares, dans un ouvrage donné au public, après avoir assuré que, dans leur société, il y avait peu de Molinistes, c'est-à-dire, de défenseurs des constitutions apostoliques, et en avoir nommé dix principaux, du nombre desquels est le Père Amelote, ajoute qu'il n'y avait pas une seule maison de l'Oratoire où l'on ne comptât de généreux défenseurs de la grâce ; et il en vient jusqu'à faire connaître nommément les plus considérables de plus de quarante maisons (3).

(2) *Annales de la congrégation de l'Oratoire, an. 1653.*

(3) *Remontrance chrétienne aux Pères de l'Oratoire, in-4o. Bibl. Royale. D. 1417. Pièces.*

Enfin, voici ce que M. Olier en écrivait confidentiellement à M. de Bassancourt, pour l'informer des justes motifs qu'il avait eus de s'opposer à l'établissement de ces Pères dans le faubourg Saint-Germain : « Présentement ils pensent parmi eux, et ils sément parmi les peuples, dans le confessionnal aussi bien que dans leurs conférences et leurs entretiens, qu'il faut tenir pour hérétiques tous ceux qui ne sont point de ce parti. Il n'y a pas quatre ou cinq jours, qu'un homme sortant du confessionnal, à Saint-Magloire, se trouva l'esprit tout embrouillé et tout renversé, et vint se plaindre à son ancien confesseur, en lui disant que le Père à qui il s'était adressé, l'avait assuré qu'à

» la cour, tout était hérétique, excepté M. de Luynes et M. de Liancourt. Ce sont de trop grands excès que ceux auxquels se portent maintenant les esprits atteints de ces doctrines nouvelles; c'est au point que les meilleurs de ces Pères ne peuvent s'empêcher de les fuir (1). »

(1) *Lettres autographes de M. Olier*, p. 196.

Nous remarquerons, en effet, que le Père Amelote, quoique très-affectionné à l'Oratoire, ne balançait pas d'approuver la conduite de M. Olier dans cette occasion. Répondant à quelqu'un, qui, apparemment ne le jugeait pas d'une manière si favorable, il disait, un an après la mort du serviteur de DIEU : « M. Olier était sans doute un homme de grande vertu. Nos gens se sont si ouvertement déclarés de toutes parts, et ont fait tant de folies, que je ne m'étonne pas qu'un homme de bien se soit opposé à eux, et à ceux qui les souffraient. Vous dites qu'il y a des choses faibles dans ces livres, mais il y en a d'admirables (2). »

(2) *Lettre autographe du Père Amelote, écrite en 1658.*

La maison que les Oratoriens voulaient établir sur la paroisse de Saint-Sulpice, était probablement celle de leur *Institution*, ou noviciat, et qu'on fixa d'abord sur les limites mêmes de cette paroisse, dans la rue d'Enfer, en face des Chartreux. Elle fut fondée, le 16 avril 1630, par M. Pinette, trésorier général du duc d'Orléans, ou plutôt par ce prince lui-même, qui, du moins, s'en déclara le fondateur, le 11 du mois suivant (3). M. Pinette était cependant fort opposé aux nouvelles erreurs (4).

(3) *Annales de la congrégation de l'Oratoire.*

(4) *Journaux de M. des Lions*, p. 440.

L'*Institution*, établie provisoirement rue d'Enfer, fut transférée ensuite dans la même rue, au-delà des boulevards, dans la maison occupée aujourd'hui par les enfants trouvés. Le duc d'Orléans étant alors exilé à Blois, son chancelier en posa la première pierre, le 11 novembre 1635, et, le 7 novembre 1637, l'église et les trois autels furent consacrés par l'évêque de Paris (5).

(5) *Actes et visites de plusieurs maisons de l'Oratoire*, p. 3 et 4. — *Archives du Royaume, sect. hist.* M. 199.

SUR LA MORT DE M. MEYSTER.

NOTE 6, p. 363. — La mort de ce célèbre missionnaire, et les conséquences que plusieurs personnes tirèrent de cet événement, firent trop de bruit pour que nous puissions les passer ici sous silence.

On peut se rappeler, par ce qui a été dit dans la première partie de cet ouvrage, les bénédictions inouïes que DIEU répandait sur les prédications de M. Meyster. Elles étaient si extraordinaires, que M. du Ferrier l'appelle *le premier homme du monde*

pour les missionnaires de l'Oratoire (1). assailli, pressé de succomber souvent dem... de perdre l'esprit à Metz, par le Père de Condé dans le cours plus étrange peuple qui achève hors de la ville au lieu de la très-ardent, il se malade par discours (3), et sion solennelle sans exemple ment qu'il perdit même possédés ses épreuves, sa naissance, à Chacun connaît fut souvent tenté de se donner l'asson d'une servante ardente et de ses gardiens couteau dans l'usage de l'Oratoire, qui place (9).

Cet événement quoique d'après le sort mais par la mort laissa pas, mais sentiments de ses connus

† Non potest nisi est. Quare qualis scilicet cultus (12).

pour les missions, et que le Père de Condren, si réservé en matière de louanges, disait que c'était un homme à opposer à l'Antechrist (1). Au milieu de ses travaux apostoliques, se voyant assailli, presque sans relâche, par l'ange de Satan, et craignant de succomber au péril de la vanité, ce saint missionnaire avoit souvent demandé à DIEU d'être humilié aux yeux du monde, et de perdre l'estime de sainteté dont il jouissait partout. Il se rendit à Metz, pour y prêcher une mission, d'après le désir que le Père de Condren en avait témoigné avant sa mort, et ce fut dans le cours de ces travaux, que DIEU l'exauça de la manière la plus étrange (2). Les églises ne pouvant contenir la foule du peuple qui accourait pour l'entendre, il prit le parti de prêcher hors de la ville, d'un lieu un peu élevé. Un jour, comme il allait au lieu de la prédication, c'était durant l'été, et le soleil était très-ardent, il se sentit indisposé; mais ne se jugeant point assez malade pour se faire remplacer, il voulut commencer son discours (3), et le mal se déclara tout-à-coup, dans cette occasion solennelle. Par une conduite extraordinaire, qui n'est pas sans exemple dans l'histoire des Saints, DIEU permit non-seulement qu'il perdît l'esprit, mais encore qu'il fût obsédé, peut-être même possédé du démon (4), et que, dans les violents accès de ses épreuves, il blasphémât son saint nom, et maudit le jour de sa naissance, à peu près comme on le lit du saint homme Job (5). Chacun connaît l'histoire du Père Surin qui, durant vingt ans, fut souvent tourmenté par le démon, et qui, dans cet état, essaya de se donner la mort à lui-même (6). M. Meyster, sous l'impression d'une semblable obsession, à laquelle se joignaient une fièvre ardente et une sorte de frénésie, profita de l'absence d'un de ses gardiens pour se donner la mort (7), en s'enfonçant un couteau dans le sein (8). Avant d'expirer, il recouvra cependant l'usage de la raison, et se confessa au Père Bouchard, de l'Oratoire, qui dirigeait alors les exercices de la mission en sa place (9).

Cet événement tragique fut connu de toute la France (10); et, quoique d'après la maxime de saint Augustin, on ne doive pas juger du sort éternel des hommes par le genre de leur mort, mais par la manière dont ils ont vécu †, la fin de M. Meyster ne laissa pas, malgré la sainteté de sa vie, d'inspirer partout des sentiments de crainte et de terreur. Il arriva même, qu'à cause de ses communications avec l'Oratoire, où le Jansénisme avait

(1) Mémoires de M. du Ferrier, p. 69, 72.

(2) Vie Ms. de Grandet, l. 1, p. 227.

(3) Lettre de M. Lepage, prieur de Chauvaux, à Grandet, 12 novembre 1713, ib.

(4) Grandet, ibid. — Le Père Amelote, Vie du Père de Condren, p. 348. — Arnauld, l. xxix, n. 406.]

(5) Histoire abrégée de la possession de Loudun et des peines du Père Scurin, chap. viii, in-42, 1828, p. 44, 45.

(6) L'homme de Dieu, ou l'histoire du Père Scurin, par M. Boudon, part. iii, c. x, t. ii, in-42, 1828, p. 226.

(7) Vie Ms. de Grandet, ibid.

(8) Défense de la foi catholique, par Habert, 4^e part. p. 15. — Œuvres d'Arnauld, t. xxx, p. 200.]

(9) Lettre de M. Lepage, ibid.

(10) Vie du Père de Condren, par le Père Amelote, p. 543.

(11) S. Aug. de disciplina serm. cap. xii.

(12) S. Aug. enarr. in Psal. 448. n. 11, t. iv, col. 4680.

† Non potest malè mori, qui bene vixerit (11); undecumque mors pio bona est. Quare qualis sit qui moritur, quò post mortem iturus est, non unde de vita exiturus (12).

alors pénétré, plusieurs défenseurs du dogme catholique, trop peu en garde contre les surprises de la prévention, se persuadèrent que M. Meyster avait été l'un des défenseurs de la nouveauté hérésique, et osèrent publier que les opinions cruelles de la prédestination (1), et les maximes du livre de la *Fréquente Communion*, avaient été la cause de son désespoir et de sa mort (2).

(1) *Défense de la foi catholique*, 4^{re} part. p. 43.

(2) *Application de la censure au Pacifique*, au livre de la *Fréquente Communion*, p. 33. — *Le Jansénisme confondu*, par le Père Brinacier, p. 604, 607.

(3) *Œuvres d'Arnauld*, tom. xxx. *L'innocence et la vérité défendues*, p. 204, 205, 207, t. xxix, p. 406.

Mais il ne fut pas difficile de le justifier sur ce point; car il était mort sans avoir jamais eu aucune relation avec Port-Royal, ou avec Arnauld. Il était d'ailleurs si éloigné de prendre part aux disputes du temps, qu'il sut à peine en quoi consistaient les opinions de l'Évêque d'Ypres, et que même sa manière de conduire les âmes était entièrement contraire aux maximes du livre de la *Fréquente Communion* (3). Aussi tous les ecclésiastiques qui avaient prêché des missions avec lui, furent singulièrement scandalisés, en voyant déchirer ainsi sa mémoire, surtout ceux qui l'avaient suivi à Metz, et qui, ne doutant pas que sa mort n'eût été précieuse aux yeux du Seigneur, l'avaient inhumé en terre sainte.

Ce fut le jugement qu'en portèrent aussi les hommes les plus éclairés de ce siècle, entr'autres, le Père Jean Chrysostome, célèbre religieux du tiers-ordre de Saint-François, dont la vie a été donnée au public. M. Olier, ayant appris sa mort sans en connaître le genre, chargea d'abord un de ses ecclésiastiques de faire l'oraison funèbre du défunt. Mais ayant su depuis les circonstances qui l'avaient précédée, il se contenta de faire célébrer un service pour lui (4), sans rien diminuer, toutefois, du respect qu'il portait à sa mémoire, ni de l'opinion qu'il avait toujours eue de sa sainteté. « Le révérend Père Jean-Chrysostome, écrit-il, étant venu me visiter le jour de la Pentecôte, » m'apprit la mort de M. Meyster, dont je n'avais point encore » la certitude. Dans cet entretien, je lui découvris ce qu'il avait » plu à DIEU me faire connaître, depuis six semaines, sur l'état » intérieur de M. Meyster. Il me répondit que cela était vrai, et » qu'en même temps DIEU lui avait donné la même vue. Il me » remercia, je le remerciai aussi de mon côté. Ainsi je voyais » que DIEU avait permis cette mort, pour faire trembler ceux » qui travaillent dans l'Église, et pour ôter aux missionnaires » l'envie de suivre la voie de cet homme extraordinaire (5). »

(5) *Mémoires aut. de M. Olier*.

C'était aussi le jugement que le Père de Condren avait porté de M. Meyster, disant qu'il fallait l'abandonner à l'Esprit divin qui le régissait, mais qu'il ne devait pas servir de règle aux autres (6); ses voies l'écartant trop de l'ordre commun de la Providence, et pouvant aisément conduire à l'illusion. Le Père

(6) *Attestations aut. touchant M. Olier*, p. 243, 244.

Amelote, qui
plus de sévère

NOTE 7, p.
en partie, es
route de Cou
M. de Bretonv
mais M. Tro
terre (2), elle
liers (3).

Notre-Dame
Vierge sous ce
de Paris d'env
l'origine à trois
des voleurs, et
rent néanmoins
qui leur appar
à ces marchand
qui existait déj
ait bâtit, dit-o
avaient été mira
la congrégation
commencèrent
mond, président
binaire, et qui l
1663, au milieu
pelle ayant été
une nouvelle s
vent, on y célé
Vierge, et pend
concours est en
chapelle, une fo
paraît avoir été
particulière cor
du XV^e siècle :
» *dam Virginii*
» *potati conval*

La chapelle c
conscription de
de Gonesse, dan

Amelote, qui n'avait point fait ces réflexions, juge M. Meyster avec plus de sévérité, quoiqu'il ne mette pas son salut en doute (1). (1) *J'ie du Père de Condren*, p. 544, 545.

AVRON ET NOTRE-DAME-DES-ANGES.

NOTE 7, p. 379. — Le château d'Avron, aujourd'hui démoli en partie, est une dépendance de Neuilly-sur-Marne, sur la route de Coulommiers à Paris. C'était un bien patrimonial de M. de Bretonvilliers, qui le laissa au séminaire de Saint-Sulpice; mais M. Tronson, son successeur, n'ayant pas retenu cette terre (2), elle resta encore longtemps à la famille de Bretonvilliers (3). (2) *Extrait de quelques détails sur M. de Bretonvilliers*, par M. Baudraud, p. 167, 168.
(3) *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. vi, p. 26, 27.

*Notre-Dame-des-Ange*s est une chapelle dédiée à la très-sainte Vierge sous ce nom, près de l'ancienne abbaye de Livry, et éloignée de Paris d'environ trois lieues. La tradition du pays en rapporte l'origine à trois marchands étrangers, qui, ayant été dépouillés par des voleurs, et ensuite pendus à des arbres de la forêt, échappèrent néanmoins à la mort, par l'assistance de la très-sainte Vierge, qui leur apparut environnée d'une multitude d'anges. On attribuait à ces marchands l'ancienne chapelle de *Notre-Dame-des-Ange*s, qui existait déjà au temps de Philippe-Auguste, et qu'ils avaient fait bâtir, dit-on, en action de grâces, dans le lieu même où ils avaient été miraculeusement délivrés. Les chanoines réguliers de la congrégation de France, à qui l'abbaye de Livry appartenait, commencèrent en 1655 à rebâtir cette chapelle, dont M. de Nesmond, président à mortier, posa la première pierre, le 14 septembre, et qui fut benite le jour de la Nativité de la sainte Vierge 1663, au milieu d'un grand concours de pèlerins (4). Cette chapelle ayant été démolie pendant la Révolution, on en a construit une nouvelle sur ses ruines. Quoiqu'elle soit fermée le plus souvent, on y célèbre le saint Sacrifice dans les fêtes de la très-sainte Vierge, et pendant toute l'octave de celle de sa Nativité, où le concours est encore très-considérable. On voit, tout auprès de la chapelle, une fontaine dont l'origine, d'après la tradition du pays, paraît avoir été miraculeuse, et à laquelle on attribuait une vertu particulière contre les lièvres. C'est ce que rapporte un écrivain du XV^e siècle : « *Est juxta abbatiam (Livriaci), capella quædam Virginis gloriosæ in luco, cum fonte ubi febricitantes potati convalescunt* (5). »

(4) *Gall. christiana*, t. vii, col. 846.

(5) *Ibid.*

La chapelle de *Notre-Dame-des-Ange*s est située dans la circonscription de Clichy en Launoy, annexe de Couberon, canton de Gonesse, dans le diocèse de Versailles.

SUR LA MAISON D'ISSY.

NOTE 8, p. 380. — Cette maison appartenait, en 1556, à Michel Marteau, marchand changeur, à Paris (1). Jean de la Haie, orfèvre du Roi, en devint ensuite possesseur ; et ce fut lui qui, en 1590, obtint, des religieux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, la permission de construire, sous la rue de la Gluisière, la voûte qui conduit

(1) *Archives du Royaume, sect. dom.* S. 7041. c. 4, n. 9

(2) *Ibid.* n. 7.

(3) *Histoire de Paris, par Félibien*, t. II, p. 1274

(4) Le 25 novembre 1606.

(5) *Encomium Issaci pagy, à Danicle Pérerio, Paris, Jacquin, 1614, in-8°.*

(6) *Le petit Olympe d'Issy, à la reine Marguerite, 1609, in-42.*

(7) *Histoire de Paris, par Félibien*, t. II, p. 1274.

(8) *Archives du Royaume, S. 7041, c. 4, n. 3. — S. 7040, n. 6.*

(9) *Archives du Royaume, ibid.* n. 2, S. 7010. O. n. 7.

un parc de cette maison (2). De Jean de la Haie, elle passa à la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Cette princesse, ayant été obligée de sortir de Paris pour fuir la contagion, qui avait emporté deux ou trois de ses officiers, se retira pour un temps à Issy (3), et ce fut peut-être pour ce motif qu'elle acheta (4) la propriété dont nous parlons †. Dans le séjour qu'elle y fit, elle donna son nom à la rue dite depuis *de la Reine* ou *Régionale*. Comme elle aimait à conférer avec les gens de lettres, elle les attirait dans cette maison, où ils se rendaient volontiers ; du moins Michel Bouteroue et Daniel Pérrier en ont chanté les jardins, le premier en vers français, l'autre en vers latins (5). Bouteroue n'a rien oublié, ni le parterre, ni le jet d'eau, ni le parc, ni même la voûte qui y conduit :

Par un double escalier de pierre
On descend dans un lieu voûté,
Qui traverse par-dessous terre
Au verger de l'autre côté ;
Sortant de cette grotte ronde
Par un degré plus spacieux,
On pense voir un autre monde,
D'autres terres et d'autres cieux (6).

Après la mort de Marguerite de Valois, la maison d'Issy qu'elle avait laissé avec tous ses biens à Louis XIII, encore Dauphin (7), fut vendue †† à Michel Sarrus, conseiller au Parlement de Paris (8). Peu de temps après, ce nouveau propriétaire obtint la permission d'y faire célébrer la sainte Messe. Il laissa cette maison à

† Elle lui coûta 33,000 livres (9).

†† Le 31 août 1618, pour la somme de 13,600 livres.

Antoinette Lo de Sève (1), d'Ulnoy et de tique, laborie neveu, qui y ét cepteur, homu tion singulière dans cette sol séminaire de d'Issy, avec l bre 1635, alin Celui-ci, en r recevoir cette M. Olier l'avai fera la maison bles (6).

M. Tronson de ses confrèr nage de Loré chapelie sur lo emblèmes et li de touchants t que (8), dont l augmenter la que de Paris p ment (10) ; et c de l'année sui a été en grand » père, écriva » m'oubliera p » rette (12). » les conférence sainte Vierge, de Montréal, e de petites pier

† L'abbé Lebeu porte qu'on y voy sur la tête. C'étais priétaires connus du vestibule, les rosaces. Ce sont ap de sa femme Ant

Antoinette Le Prêtre, sa femme†, qui la vendit à M. Antoine de Sève (1), abbé de Notre-Dame de l'Isle-en-Barrois, prieur d'Utenoy et de Champellen, et aumônier du Roi (2). Cet ecclésiastique, laborieux et savant, attira à Issy M. Louis Trouson, son neveu, qui y étudia longtemps avec lui, sous la direction d'un précepteur, homme de mérite (3). L'abbé de Sève avait une vénération singulière pour M. Olier, et tenait à honneur de le recevoir dans cette solitude. Il laissa une partie de sa bibliothèque au séminaire de Saint-Sulpice, et vendit à bon compte sa maison d'Issy, avec les meubles, à M. de Bretonvilliers, le 17 novembre 1688, afin que de lui elle passât à cette communauté (4). Celui-ci, en mourant, donna en effet au séminaire le choix de recevoir cette maison ou le prix qu'elle avait coûté; mais, comme M. Olier l'avait habitée les dernières années de sa vie, on préféra la maison (5). Les bâtiments étaient alors peu considérables (6).

M. Tronson, ayant succédé à M. de Bretonvilliers, engagea l'un de ses confrères, M. Bourbon, qui avait fait deux fois le pèlerinage de Lorette, en Italie, à bâtir, au milieu du parc d'Issy, une chapelle sur le modèle de cette sainte maison (7). Les devises, les emblèmes et les inscriptions qui en décorent les alentours, sont de touchants témoignages de la piété de ce vertueux ecclésiastique (8), dont Fénelon parle avec éloge dans ses lettres (9). Pour augmenter la dévotion envers ce nouveau sanctuaire, l'Archevêque de Paris permit, en 1695, d'y conserver le très-saint Sacrement (10); et on l'y déposa solennellement le Jeudi-Saint, 19 avril de l'année suivante (11). Depuis sa construction, cette chapelle a été en grande vénération au séminaire de Saint-Sulpice. « J'es-
» père, écrivait Fénelon à M. Leschassier, que M. Bourbon ne
» m'oubliera pas dans la chapelle de la sainte Vierge à Lo-
» rette (12). » Nous lisons aussi que Bossuet allait y prier durant les conférences d'Issy (13). Comme on l'avait dédiée à la très-sainte Vierge, sous le titre de *la Reine des Cœurs*, les sauvages de Montréal, en Canada, y envoyèrent un grand cœur, composé de petites pierres taillées en forme de cœurs, de couleurs diffé-

† L'abbé Lebeuf, qui visita cette maison au milieu du siècle dernier, rapporte qu'on y voyait, dans la cour, le buste d'une personne qui avait la toque sur la tête. C'était apparemment le buste de Michel Sarrus, le seul des propriétaires connus à qui ce costume puisse convenir. On remarque, au plafond du vestibule, les monogrammes MS. et ALP. peints alternativement dans les rosaces. Ce sont apparemment les lettres initiales des noms de *Michel Sarrus*, et de sa femme *Antoinette Le Prêtre*.

(1) *Le 19 novembre 1640. — Ibid. S. 7041, c. 4, n. 4.*

(2) *Généalogies des matrones-deu-reqüées, Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, 764. art. Sève.*

(3) *Fies Ms. de Grandet, t. 1, p. 622.*

(4) *Mémoires de M Baudrand, p. 47. — Archives du Royaume. S. 7041, c. 4, n. 6.*

(5) *Mémoires sur la vie de M. de Bretonvilliers. Extraits de M. Baudrand, p. 168.*

(6) *Anclenplon de cette maison conservée aux Archives du Royaume.*

(7) *Journal de M. Tronson, juillet 1679, fol. 84.*

De la maison du séminaire d'Issy, Ms. de M. Bourbon. — Pièce Ms. sur M. de Bretonvilliers et M. Bourbon.

(8) *Fie Ms. de Grandet, t. 1.*

(9) *Correspondance, t. v, p. 224 et alibi.*

(10) *Journal de M. Tronson, 1695, 28 novembre.*

(11) *Ibid. 19 avril 1696.*

(12) *Ibid. 1697, fol. 137, verso. — Correspondance, t. v, ibid.*

(13) *Journal de M. Tronson, 1695, fol. 103.*

Michel Boute-
nier en vers
oublié, ni
e qui y con-

Issy qu'elle
Dauphin (7),
de Paris (8).
la permis-
te maison à

(1) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1.

(2) *Déclaration de M. Emery, du 13 novem. 1789. Pièce Ms. Archives du Royaume, sect. dom. carlon. S. 7006.*

(3) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1.

(4) *Mercur, avril 1742. — Lebeuf*, t. VII, p. 45.

(5) *Ibid. p. 13. — Remarq. historiques*, t. 1, p. 208.

(6) *Histoire du cardinal de Fleury, par l'abbé Ranchon, Ms. in-fol. t. II, p. 4036, 4040, 4048. — Archives du Royaume, section historique*, K. 455.

(7) *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, p. 46.

rentes, et en nombre égal à celui des nouveaux chrétiens qui se trouvaient parmi eux (1). On voyait encore, dans cette chapelle, des clefs d'or, qu'un chambellan du roi de Pologne y avait suspendues ; mais surtout un grand nombre de cœurs en argent doré, offerts par des Prélats et d'autres ecclésiastiques, et qui étaient tous attachés au treillis qui sépare la chapelle d'avec la sainte *camine*. Au moment de la Révolution, quatre-vingt-seize de ces cœurs furent portés à la monnaie (2). Il y avait enfin, au-dessus de la chapelle de Lorette, une bibliothèque, composée de la plupart des ouvrages relatifs à la très-sainte Vierge (3). Un poète chrétien, qui a fait, dans le dernier siècle, la description de la maison d'Issy, parle ainsi de cette chapelle :

*Mitius hinc lumen sublustri fulget in umbra ;
Hic pietati addunt stimulos ars et locus ipse.
Sanctaque formido, et secretus corripit horror
Intrantes, pavidisque sacros inspirat amores,
Et replet attonitam presentî Numine mentem* (4).

On voit, dans l'enclos de la maison d'Issy, un pavillon en rocaille, dans lequel Bossuet, Fénelon et M. de Noailles se réunirent plusieurs fois, avec M. Tronson, pour leurs conférences sur le quiétisme, qui durèrent sept ou huit mois, et à la fin desquelles ils arrêtèrent les trente-quatre *Articles* appelés *d'Issy* (5). Cette maison fut illustrée encore par le séjour qu'y fit le cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV : comme il y était malade, les autres ministres y venaient régulièrement pour prendre ses ordres. Le cardinal Crescenzi, alors Nonce en France, le visita dans sa maladie, et lui donna la bénédiction apostolique. Le Roi y vint aussi trois fois ; la Reine et le Dauphin l'honorèrent également de leurs visites ; et ce fut là que mourut ce ministre, le 29 janvier 1743, dans sa quatre-vingt-dixième année † (6). La Dauphine, mère de Louis XVI, fit, en 1758, le pèlerinage de Lorette à Issy, accompagnée du Dauphin, et donna,

† L'abbé Lebeuf assure que le cardinal mourut dans une autre maison (7), apparemment celle qui est en face du séminaire, et où les officiers de ce ministre avaient en effet leur logement. Mais il est certain qu'il demeurait lui-même dans la chambre qu'occupe aujourd'hui le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, lorsqu'il est à Issy, et qu'il y mourut dans un lit très-commun, qu'on y a conservé longtemps.

pour la bibliothèque contenant de nombreux livres.

Dans la chapelle, on voit un tombeau du fondateur, raconté par la légende (2). Olier, et de

Enfin, cette chapelle est un véritable trésor, et dont le séjour d'hui les ossements, lequel est g

APPROBATION
NAL CHIC

NOTE 9,
Mariæ de Pe
Christus nu
Franciæ et

pour la bibliothèque de cette chapelle, un ouvrage allemand, (4) *Le Trône des grâces et des gloires de Marie, etc.* in-12, 1730.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur, située sous celle de Lorette, on voit un tombeau où sont renfermés les ossements de Marie Olier, sœur du fondateur de Saint-Sulpice, qui mourut, comme on l'a raconté, pendant que son frère prêchait la seconde mission d'Auvergne (2). Le tombeau est surmonté des armes de la maison Olier, et de l'inscription suivante :

CY GIST

Le corps de Marie OLIER,

(Vivante fille de Jacques OLIER DE VERNEUIL

Et de Marie DOLU),

Laquelle décéda le 17 juillet 1637,

Âgée de 26 ans.

Priez Dieu pour son âme.

Enfin, cette même chapelle renferme encore les chairs du vénérable cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire en France, et dont le séminaire de Saint-Sulpice de Paris possède aujourd'hui les ossements. Elles sont déposées dans un monument, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

JESUS

MARIA

Hic Reconditæ Jacent Carnes

Em. Cardinalis

De Berulle

Institutoris congregationis

Oratorii Jesu Christi

Domini nostri (3).

(3) *L'Ami de la Religion*, 24 sept. 1840, p. 580, 581.

APPROBATION DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE PAR LE CARDINAL CHIGI, LÉGAT A LATÈRE ET NEVEU D'ALEXANDRE VII.

NOTE 9, p. 389. — Flavius, miseratione divinâ, tituli sanctæ Mariæ de Populo sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter Cardinalis, Chisius nuncupatus, ad serenissimum principem Ludovicum, Franciæ et Navarræ Regem Christianissimum, et universum illius

regnum, ejusque provincias, dominia, civitates, oppida, terras et loca eidem Regi subjecta, ac dicto regno adjacentia, sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri, Domini Alexandri divinâ providentiâ Papæ VII, et Apostolicæ Sedis de latere legatus.

Dilectis nobis in Christo Superiori et presbyteris secularibus seminarii, Sancti Sulpitii nuncupati, in suburbio Sancti Germani prope Parisios siti et fundati, salutem in Domino sempiternam.

Ex injuncto nobis legationis apostolicæ officio adstringimur ad ea quæ regiis diplomatibus, et auctoritate ordinariâ stabilita, et pro divini cultûs augmento ac religionis propagatione, nec non communitatum seu seminariorum personarum ecclesiasticarum feliciori statu providè instituta fuerunt, nostræ solertiæ curas libenter dirigere; et ut firma et illibata persistent, cujus partes quantum cum Domino possumus impendere efficaciter.

Sanè, pro parte vestrà, nobis nuper expositum fuit, quòd altius vos, Deo inspirante, universam seu universum clericorum sæcularium communitatem seu seminarium, in quâ, afflante Spiritu divino, virtutum semina crescerent et Fidelium augetur fides, fundastis, dotastis et instituistis, fundatioque dotatio et institutio hujusmodi serenissimi Regis Christianissimi patentibus litteris et Ordinarij loci auctoritate comprobatæ, annuente Deo, exitum habuère non potest. Non solùm enim clerici de vicinis, sed de pluribus Europæ partibus ad dictum seminarium quotidie convolant, in quo ipsi eruditi et instituti, ad suas partes reveruntur, operarii facti in missionibus ferventissimi ac in muniis ecclesiasticis subeundis peritissimi; undè fit ut vinea Domini det odorem suaviolem et fructum uberiorem suum. Quarè, pro parte vestrà, nobis fuit humiliter supplicatum quatenus in præmissis opportunè providere benignè dignaremur.

Nos igitur, qui cultûs divini et religionis augmentum piaque personarum ecclesiasticarum vota confovere summoperè cupimus, vos ac vestras singulares personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque Ecclesiæ interdictis, censuris et pœnis, si quibus quomodolibet innodati existitis, dummodò tunc in eis non insordueritis per annum, ad effectum præmissorum duntaxat consequendum, harum serie absolvimus et absolutas fore censemus; hujusmodi supplicationibus inclinati, fundationem, erectionem et institutionem seminarii hujusmodi, ac indè secuta quæcumque licita tùm et honesta ac sacris canonibus Concilijque Tridentini decretis minimè contraria, auctoritate Apostolicæ Sedis, quâ ad id per ejus litteras sufficienti facultate muniti fungimur, in hac parte, tenore præsentium, sine ullo alicujus præjudicio, approbamus et confirmamus; illique in-

violabilis ap-
gulos tam ju-
dem, supple-
bus apostolic
Datum apo-
Incarnationis
quarto, terti
Domini nost

V. VI

Signu

violabilis apostolicæ firmitatis robur adjicimus, ac omnes et singulos tam juris quàm facti defectus, si qui intervenerint in eisdem, supplemus : non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum apud Fontem-Bellæ-Aquæ, Senonensis diœcesis, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo sexagesimo quarto, tertio Nonas Augusti, Pontificatûs prælibati sanctissimi Domini nostri Papæ anno decimo.

V. VICECOMES Dat.

GUENINUS ROSELLUS, abb.

C. DREVOT.

Sigill. ex cerâ rubrâ.

LIVRE QUATRIÈME.

TRAVAUX DE M. OLIER POUR L'ÉTABLISSEMENT DES
SÉMINAIRES EN FRANCE.

I. Non content d'avoir soumis à l'examen des Évêques les règles de la compagnie et du séminaire de Saint-Sulpice, M. Olier voulut mettre encore sous leurs yeux celles qui avaient dirigé jusqu'alors ses ecclésiastiques dans la formation de plusieurs séminaires diocésains. Après tous les essais qu'on avait faits jusqu'alors, sans pouvoir parvenir à donner à ces établissements une forme convenable, il désira que les Évêques, comme juges naturels, prononçassent sur cette matière, et fissent connaître, dans leur réponse, les moyens de les asseoir enfin sur un solide fondement. Dans ce dessein, il composa un écrit, que nous ferons bientôt connaître ; et, en l'offrant aux Évêques, il leur disait : « Comme, par la miséricorde de Dieu, la maison de Saint-Sulpice emploie tous ses soins à former des ecclésiastiques qui puissent être capables de servir messeigneurs les Prélats, dans le dessein de leurs séminaires, et qu'elle a été souvent sollicitée et appelée pour cela en divers diocèses : elle expose, Messeigneurs, à votre assemblée, ce qu'elle a déjà proposé à plusieurs de messeigneurs les Prélats, qui ont voulu essayer de ses faibles sujets pour leur service. Elle vous soumet ces petits projets, non-seulement afin que vous justifiez par votre approbation commune, s'ils sont de Dieu et conformes à l'esprit de l'Eglise ; mais encore afin qu'il vous plaise d'examiner, Messeigneurs, dans la plénitude et l'unité de vos conseils, les choses que vous croyez devoir

M. Olier soumet aux Évêques ses vues sur la direction des séminaires.

» être pr
» en vos
Ce Mém
à quelque
propre à
res, qu'ils
que les m
rer, puss
diocèses.
mière par
ment au
de cet ouv
» par le r
» les Préla
» ses vrais
» choses,
» pour leu
» puissent
» fidélité,
» (c'est le
» que chos
» et la sa
» l'établis
» heureux
» *simè im*
» avec pla
» à celui d
Lorsque
séminaire
1651, dan
que de Va
président,
ensuite à
ordre. L'A
ment « l'e

» être pratiquées par les sujets que vous désirez employer
» en vos saintes maisons (1). »

(1) *Divers écrits spirituels de M. Olier*, t. 1, p. 251, 252.

Ce Mémoire que M. Olier présenta, d'abord manuscrit, à quelques-uns des Prélats en particulier, leur parut si propre à assurer le succès de l'établissement des séminaires, qu'ils désirèrent qu'on l'imprimât sans délai, afin que les membres de l'assemblée, sur le point de se séparer, pussent en emporter des exemplaires dans leurs diocèses. M. Olier n'en avait achevé encore que la première partie : il obéit néanmoins, et, dans un avertissement au lecteur, il rendit ainsi compte de l'imperfection de cet ouvrage : « L'écrivain s'est soumis sans résistance, » par le respect et l'obéissance qu'il rend à messeigneurs » les Prélats. Il fait profession de les reconnaître comme » ses vrais supérieurs, et de se soumettre à eux en toutes » choses, s'étant, jusqu'à présent, voué et consacré à DIEU » pour leur service, et pour leur préparer des prêtres qui » puissent les aider utilement, et travailler sous eux avec » fidélité, vertu, capacité et dépendance. Si ce petit *Projet* » (c'est le titre de l'ouvrage) pouvait contribuer en quelque chose à faciliter ce dessein, et à seconder la ferveur » et la sainteté du zèle de messeigneurs les Prélats (pour » l'établissement des séminaires), il croirait avoir employé » heureusement ses jours, disant avec l'Apôtre : *Libentissimè impendam, et superimpendam*, il donnera sa vie » avec plaisir, et la consommera avec joie à leur service et » à celui de leur clergé (2). »

II.
Les Evêques demandent l'impression du Mémoire de M. Olier sur les séminaires.

Lorsque cet écrit eut été imprimé, l'un des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice fut introduit, le lundi 13 mars 1651, dans l'assemblée du clergé, par Isaac Habert, évêque de Vabres, et en présenta un exemplaire, d'abord au président, Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, ensuite à chacun des Prélats et des députés du second ordre. L'Archevêque le remercia, et témoigna publiquement « l'estime que la compagnie faisait de leur zèle (3). »

(2) *Projet de l'établissement d'un séminaire*, in 4o. Paris, chez Jacques Languois, 1651. *Avertissement*.

(3) *Assemblée du clergé de 1650. 13 mars 1651.*

Ce petit ouvrage, d'environ soixante pages in-4^o, est intitulé : *Projet de l'établissement d'un séminaire dans un diocèse ; où il est traité, premièrement, de l'état et de la disposition des sujets, secondement de l'esprit de tous leurs exercices ; c'est un aperçu des vucs sublimes que DIEU avait données à M. Olier, sur l'esprit de ces saintes maisons ; nous ne saurions nous dispenser d'en donner ici les principaux traits.*

III. « Les séminaires de messieurs les Evêques, dit-il, sont des lieux destinés pour y former les semences et les prémices de l'esprit ecclésiastique, à tous les sujets d'un clergé. Comme chaque Ordre religieux a son esprit particulier, qui se répand en abondance dans les novices, ainsi cet Ordre magnifique du saint clergé, qui seul est essentiellement chargé de rendre à DIEU tous les devoirs intérieurs et extérieurs de la religion de JÉSUS-CHRIST, a sur soi l'Esprit universel de la religion de ce Souverain Prêtre, qui jette les semences de sa vie, avec abondance, dans les maisons sacrées des séminaires, pour y former tous les ministres de l'Eglise. C'est ce qui fait connaître la raison de la grâce permanente, et de l'abondance de lumière et d'esprit que DIEU y verse. Ces maisons de retraite et de bénédiction, remplies de l'esprit et de la grâce des saints Prélats, attirent avec suavité, par l'odeur de leurs parfums, les colombes de leurs diocèses. On y voit fondre les oiseaux de l'Eglise, qui sont les véritables prêtres, avec vitesse et ardeur non pareilles, priant et attendant, en toute humilité et confiance, d'être reçus, par la bonté de leurs Prélats, dans ces lieux de grâce (1).

(1) *Projet*, 4^e partie, sect. 4^{re}, p. 5, 6, 7.

» Le vrai et unique supérieur du séminaire est monseigneur l'Evêque, qui, contenant en soi la plénitude de l'esprit et de la grâce destinée à être répandue dans son clergé, peut seul lui donner son esprit et sa vie. Ce que le chef est dans un corps naturel, le saint Prélat le doit

» être da
 » travail
 » sanctif
 » soit la
 » vertu,
 » cèses (
 » tout, p
 » eux ce
 » divin c
 » cette p
 » de vivi
 » elle do
 » jointur
 » nerfs p
 » munica
 » l'embo
 » saint P
 » mière
 » voir la
 » partout
 » ensemb
 » être re
 » ner to
 » d'être
 » par les
 » dra d'a
 » dans l
 » étrangè
 » guissan
 » Mais
 » appelé
 » ment à
 » doivent
 » blissen
 » auxque

» être dans le corps mystique de son clergé (1); et c'est
 » travailler en vain, que de tenter un autre moyen pour
 » sanctifier les collèges des clercs. Quelque excellent que
 » soit la sainteté de ces grands personnages d'éminente
 » vertu, qui se trouvent répandus çà et là dans les dio-
 » cèses (comme la providence de Dieu en a suscité par-
 » tout, pour réveiller le zèle du clergé), n'ayant point en
 » eux cette grâce capitale, cet esprit de chef, attaché au
 » divin caractère des Prélats, on n'en saurait attendre
 » cette plénitude d'esprit et de vie, capable de remplir et
 » de vivifier le corps du clergé; puisque, selon saint Paul,
 » elle doit s'écouler du chef dans les membres par ses
 » jointures naturelles, par ses ligaments, ses veines, ses
 » nerfs préparés à la distribution des esprits et à la com-
 » munication de la vie. Ces canaux adaptés et ajustés à
 » l'embouchure de la source, ce sont les prêtres liés au
 » saint Prélat, selon que Jésus-Christ l'a réglé dans la pre-
 » mière formation du clergé. Il a donné aux uns de rece-
 » voir la vie, aux autres de la distribuer et de la répandre
 » partout; et cela par un ordre de parties assorties et liées
 » ensemble dans une structure admirable, qui ne peut
 » être remplacée par aucune invention, sans perdre et rui-
 » ner toute l'Eglise, à laquelle toutefois Dieu a promis
 » d'être toujours présent, pour la conduire et la vivifier
 » par les Ordres sacrés de sa divine hiérarchie. Ce qui vien-
 » dra d'ailleurs et d'une autre manière, fera le même effet
 » dans le clergé, que ferait une chaleur extérieure et
 » étrangère qu'on voudrait introduire dans un corps lan-
 » guissant (2).

(1) *Projet*, etc.
p. 71.

(2) *Projet. Ad-
dition*, § III, p.
48, 50, 51.

IV.

Des direc-
teurs du sémi-
naire. Sublimi-
té de leur voca-
tion.

» Mais comme messeigneurs les Evêques sont souvent
 » appelés ailleurs, et qu'ils ne peuvent vaquer assidû-
 » ment à la direction et à l'instruction de leurs clercs, ils
 » doivent avoir entre leurs mains des prêtres qu'ils éta-
 » blissent, à leur défaut, pour diriger le séminaire, et
 » auxquels ils donnent de leur esprit et de leur grâce,

» comme fit autrefois Moïse aux soixante-dix vieillards, afin
 » de vivifier et de nourrir leur clergé. Ils satisfont ainsi à
 » l'obligation la plus importante de l'épiscopat, qui est de
 » jeter la semence de la vie divine dans les cœurs des prin-
 » cipaux sujets de leurs Eglises, qui doivent, à leur tour,
 » remplir les chapitres de leur religion; les autels de leur
 » sainteté; les chaires, de leur doctrine et de leur piété;
 » les tribunaux de leur justice; et tous les cœurs des peu-
 » ples, du feu sacré de leur amour. Car c'est en cela prin-
 » cipalement que consiste l'éminente fonction de la dignité
 » hiérarchique, c'est-à-dire, dans la communication de
 » l'Esprit et de la vie de DIEU. O admirable commission que
 » celle des bons prêtres, qui entrent en part de cet Esprit,
 » afin de le distribuer aux plus nobles et aux plus saintes
 » parties de l'Eglise (1). Ils doivent être des bassins très
 » profonds et très-vastes, pour recevoir l'abondance de la
 » grâce nécessaire à ce saint emploi. Il faut qu'ils aient,
 » par vertu, ce qui est donné au saint Prélat par la gran-
 » deur de son caractère, et que, remplis de sa lumière, de
 » son esprit et de sa grâce, ils puissent la distribuer à tous
 » les membres du clergé, la partageant à chacun selon ses
 » besoins. Il faut qu'ils aient un extérieur humain, mais
 » qu'ils soient tout divins dans leur fond, et qu'ils n'aient
 » de vie humaine, que pour porter la vie de DIEU parmi
 » les hommes; qu'ils portent l'intérieur admirable de l'É-
 » vêque sous l'extérieur d'une vie commune, en s'efforçant
 » de transformer les élèves du sanctuaire en eux-mêmes,
 » comme ils seront déjà eux-mêmes transformés en l'inté-
 » rieur du saint Prélat (2).

(1) *Projet*, 2^e sect. § 1, p. 43.

(2) *Ibid.* § 11, p. 47, 48.

V.
 Qualités essentielles aux directeurs des séminaires.

(3) *Ibid.* p. 48, 49.

» Le Fils de DIEU préparant ses Apôtres et ses disciples
 » à l'esprit de leur vocation, les garda trois ans auprès de
 » soi, les portant toujours à l'anéantissement de toute
 » propre volonté, et au dépouillement des biens grossiers
 » du monde (3). Ce sont les mêmes préparations que l'E-
 » glise de JÉSUS-CHRIST, dépositaire de ses secrets, demande

» de tous
 » les Pré
 » eux po
 » plir de
 » qui, dan
 » du sain
 » l'Eglise
 » la perfe
 » en leur
 » mêmes
 » Jésus-C
 » s'ils ne
 » ne lui
 » eux, ni
 » apostoli
 » vraient
 » renonce
 » monde,
 » nant Di
 » pour leu
 » saint Ba
 » veler la
 » moyen,
 » fidélité a
 » glise, un
 » rées pou
 » si impor
 » ces, et n
 » univers
 » dérabl
 » Comm
 » lent ent
 » et qui s
 » prudenc
 » server s

» de tous les prêtres, surtout de ceux que messeigneurs
 » les Prélats, vrais successeurs des Apôtres, appellent à
 » eux pour prendre la conduite du séminaire, et le rem-
 » plir de leur esprit. Il faut donc que ces bons prêtres,
 » qui, dans leur vie commune, doivent être le modèle
 » du saint troupeau, renouvellent en eux tout ce que
 » l'Eglise a jamais désiré de plus pur, de plus saint, pour
 » la perfection du sacerdoce, et soient ancêtres et sacrifiés
 » en leur propre volonté, étant certain que le vide d'eux-
 » mêmes sera l'unique disposition pour attirer l'Esprit de
 » JÉSUS-CHRIST, incompatible avec l'esprit propre, et que,
 » s'ils ne cèdent entièrement la place à ce divin Esprit, ils
 » ne lui donneront jamais le moyen de faire éclater en
 » eux, ni dans les autres, des effets excellents de la grâce
 » apostolique. Je croirais aussi que ces mêmes sujets de-
 » vraient renouveler, entre les mains du saint Prélat, le
 » renoncement qu'ils ont déjà fait à tous les biens du
 » monde, lorsqu'ils sont entrés dans la cléricature en pre-
 » nant DIEU pour leur partage, et les richesses du ciel
 » pour leur unique bien (1). Saint Augustin, et avant lui
 » saint Basile, dont Notre-Seigneur se servit pour renou-
 » veler la sainteté de l'état cléricale, n'eurent pas d'autre
 » moyen, que d'y faire revivre le respect, l'amour et la
 » fidélité aux conseils de JÉSUS-CHRIST et aux lois de l'E-
 » glise, uniques voies que la sagesse de DIEU avait prépa-
 » rées pour sa perfection. Il faudrait même que des sujets
 » si importants à tout l'évêché, renonçassent aux bénéfi-
 » ces, et ne fussent point tirés de leur emploi, qui, étant
 » universel et public, est aussi plus étendu et plus consi-
 » dérable que tout autre emploi particulier du diocèse (2).

(1) *Projet*, 2^e
sect. § II, p. 21,
22, 23.

(2) *Ibid.* p. 23,
24, 25.

VI.

» Comme il se rencontrera peu de personnes qui veuil-
 » lent entrer dans cette vie d'abandon et de dénuement,
 » et qui soient en même temps remplies du zèle, de la
 » prudence et de la capacité nécessaires, il faudra les con-
 » server soigneusement, quand la Bonté de DIEU les aura

Moyen de faire subsister les directeurs, et de les remplacer.

» données. On apportera tout le soin possible pour les
 » décharger de toute occupation extérieure. Ils n'y pour-
 » raient vaquer sans divertir quelque chose de l'attention
 » qu'ils doivent au-dedans du séminaire, et sans étouffer,
 » par là même, beaucoup de biens spirituels dans l'inté-
 » rieur de la maison. Il sera donc juste qu'il y ait quel-
 » ques petits fonds destinés pour la nourriture et le vête-
 » ment de ces saintes personnes. Elles se contenteront
 » toujours de peu, et il faut que ce peu-là même leur soit
 » administré par quelqu'un qui veille à leurs besoins,
 » sans qu'ils s'en mêlent et s'en occupent aucunement.
 » Quand il plaira à la divine Providence d'appeler à soi
 » quelqu'un des directeurs du séminaire, ceux qui res-
 » teront choisiront deux ou trois prêtres, les plus émi-
 » nents en doctrine et en vertus, parmi ceux dont nous
 » allons parler, et les présenteront à monseigneur l'Évê-
 » que, qui, selon sa sagesse et son discernement, en pren-
 » dra un pour le substituer à la place du mort (1).

(1) *Projet*, 2^e
 sect. § III, p. 28,
 29, 30.

» Outre les directeurs, il doit y avoir au séminaire des
 » prêtres entièrement formés, qui, étant toujours prêts
 » d'être envoyés dans le diocèse, partent au moment que
 » l'occasion s'en présentera, et qu'ils en recevront l'or-
 » dre de monseigneur l'Évêque. Il ne sera pas néces-
 » saire qu'ils renoncent aux bénéfices et aux dignités
 » ecclésiastiques, comme les premiers; d'autant qu'ils
 » doivent être abandonnés entre les mains du saint Pré-
 » lat, pour être appliqués aux églises en la manière qu'il
 » voudra (2).

(2) *Ibid.*, § IV,
 p. 31. — 34.

VII.

Des sémina-
 ristes. Leur
 nourriture, leur
 vêtement. Ex-
 ercice assidu
 de la mortifica-
 tion.

» Le troisième ordre des sujets qui composent le sémi-
 » naire sera le plus nombreux. Il comprend tous ceux qui
 » viennent se former à l'état ecclésiastique. Comme ils
 » seront de condition inégale, on usera d'une telle simpli-
 » cité dans la nourriture et le vêtement, que les pauvres
 » n'aient point sujet d'excéder, ni de flatter leur sensualité,
 » et qu'en même temps les riches ne soient pas exposés à

» se plaindre
 » de l'absence
 » rien de sa
 » faction du
 » Aussi, la
 » sera de f
 » les appé
 » donné le
 » vie du B
 » commenc
 » lement le
 » mais non
 » d'avoir tu
 » les rejeto
 » beaucoup
 » toujours
 » pour les
 » mort, com
 » montre; l
 » guier, da
 » le désir d
 » tous les e

» Quelque
 » mandes des
 » pagnie pour
 » premières a
 » eux-mêmes
 » d'aucun éta
 » immenses d
 » il employai
 » tif qu'il alle
 » pour lui de
 » de son clerg
 » demande, i
 » Vincent de

» se plaindre. Un autre moyen plus important, c'est l'exercice de la mortification de soi-même, sans quoi il n'y a rien de solide dans la religion du clergé et dans la perfection du sacerdoce, non plus que dans le christianisme. » Aussi, la plus grande étude des directeurs du séminaire sera de fonder les sujets dans la mortification de tous les appétits naturels. Jésus-Christ Notre-Seigneur a donné le premier coup de mort à la vie du péché, par la vie du Baptême, nous laissant à continuer ce qu'il a commencé, c'est-à-dire, à retrancher en nous continuellement les germes du péché, qui est bien mort en soi, mais non pas en ses suites. Le Fils de Dieu s'est contenté d'avoir tué le père de sa main, se réservant d'en étouffer les rejetons par nos mains propres. C'est à quoi l'on doit beaucoup exhorter les sujets du séminaire, leur faisant toujours ouvrir les yeux à la malignité de leurs désirs, pour les mortifier et les tenir ensevelis en esprit de mort, comme leur profession le demande et leur habit le montre; les aidant à s'établir, par la grâce de Notre-Seigneur, dans un parfait dégoût de la vie présente, et dans le désir continuel de la vie future, à laquelle tendent tous les exercices du séminaire * (1). »

Quelque désir qu'éprouvât M. Olier de répondre aux demandes des Prélats, qui désiraient des prêtres de sa compagnie pour établir leurs séminaires, il se contenta, les premières années, de former les sujets qu'ils lui envoyaient eux-mêmes, sans vouloir se charger encore de la conduite d'aucun établissement, en étant empêché par les besoins immenses du faubourg Saint-Germain, à la réforme duquel il employait la plupart de ses ecclésiastiques. Ce fut ce motif qu'il alléqua, en 1646, à un Evêque qui lui avait écrit pour lui demander les services de sa compagnie, en faveur de son clergé. Comme ce Prélat doutait qu'il accédât à sa demande, il lui envoya une autre lettre, adressée à saint Vincent de Paul, en recommandant à M. Olier, s'il ne

* NOTE I, p. 433.

(1) *Ibid.* § v, p. 33 et suiv.

VIII.

Les besoins de la paroisse de Saint-Sulpice empêchent M. Olier de secourir le zèle des Evêques.

pouvait entreprendre lui-même la bonne œuvre, de remettre cette lettre, sans faire connaître cependant qu'il se fût d'abord adressé à lui. Mais le serviteur de DIEU, n'ayant point reçu la lettre pour saint Vincent, répondit au Prélat par la lettre suivante : « Monseigneur, vous faites trop » d'honneur à notre petite maison, en la jugeant capable » de servir votre clergé. C'est une obligation pour nous » de nous préparer à cette grâce, et de nous mettre doré- » navant en état de vous obéir. Je n'ai point reçu la lettre » pour M. Vincent, dont il vous plaît me parler, et je la » lui eusse fait tenir dans le silence et le respect que je » dois à une charité telle qu'est la vôtre. Je ne puis y ré- » pondre que par des protestations d'obéissance et de ser- » vice perpétuel. Vous aurez, Monseigneur, tendresse et » compassion pour une maison naissante, qui ne se défend » de vous obéir, et de s'abandonner à vos désirs, que par les » extrêmes besoins du lieu où elle est établie, et qui se voit » quasi étouffée dans sa naissance, par l'accablement des » services qu'elle lui doit à tous moments... Quand il aura » plu à Notre-Seigneur nous fortifier, vous userez de nous » comme de ce qui est vôtre, et, en particulier, de celui » qui se croit trop heureux d'être dans votre estime, et qui » vous demande la permission de se dire, Monseigneur, » votre très-humble et très-obéissant serviteur (1). »

(1) *Lettres autographes de M. Olier*, p. 47, 48, 49.

IX.

Estime et charité de S. Vincent de Paul pour les ecclésiastiques de S.-Sulpice.

Ce Prélat gardait envers saint Vincent de Paul les ménagements que nous venons de dire, dans la crainte de le blesser, s'il venait à connaître qu'il s'adressait à lui au refus de M. Olier. Mais il s'en fallait bien qu'un homme aussi humble et aussi vil à ses propres yeux que l'était saint Vincent, pût prendre quelque ombrage de cette préférence. « Je ne croirais pas être chrétien, écrivait-il » dans une circonstance semblable, si je ne tâchais de » participer à *Vtinam omnes prophetent* (2) ! » Bien plus, par un sentiment d'humilité très-sincère, il ne cessait de déprécier sa propre communauté; et, à l'occasion de di-

(2) *Recueil des lettres de S. Vincent*, t. 1, p. 2, 42 juillet 1632.

vers pro-
 plaisir :
 même de
 » il dans
 » minair
 » villes
 » que no
 » œuvre
 Saint
 prêtres d
 en très-p
 ment de
 avons dit
 dant, à ce
 se compa
 formation
 des sujet
 conduite,
 ferois né
 blissement
 par les ec
 genre est
 cette ville
 lons, un
 M. Prévost
 sa provin
 établi, con
 Trente (2)
 Saint-Rap
 trop jeune
 aucun rés
 précédent,
 vre comm
 gnée de ce
 Henri de S

vers projets d'établissement qu'on lui proposait, il prenait plaisir à élever la communauté de M. Olier aux dépens même de la sienne. « Messieurs de Saint-Sulpice, écrivait-il dans l'une de ces circonstances, ayant pour fin les séminaires, ne s'établissent, pour l'ordinaire, que dans les villes épiscopales; cette communauté est plus capable que nous, pour commencer et perfectionner cette bonne œuvre que vous avez tant à cœur (1). »

Saint Vincent de Paul parle ici des séminaires dont les prêtres de Saint-Sulpice eurent la direction, et qui furent en très-petit nombre. Mais M. Olier procura l'établissement de beaucoup d'autres, en formant, ainsi que nous avons dit, des sujets envoyés par les Évêques, ou en cédant, à ce dessein, pour un temps fort court, des prêtres de sa compagnie. Comme il ne contribua qu'en passant à la formation de ces maisons, et tout au plus jusqu'à ce que des sujets du diocèse même fussent en état d'en prendre la conduite, il n'en est resté presque aucun souvenir. Nous ferons néanmoins remarquer ici la part qu'il eut à l'établissement de plusieurs séminaires, dirigés dans la suite par les ecclésiastiques de Saint-Sulpice. Le premier de ce genre est celui de Bordeaux. Plusieurs Archevêques de cette ville avaient déployé, pour l'œuvre dont nous parlons, un zèle peu commun à cette époque. En 1583, M. Prévost de Sansac, après avoir tracé, dans le concile de sa province, divers réglemens sur cette matière, avait établi, conformément aux intentions du saint concile de Trente (2), un séminaire-collège (3), dans la maison de Saint-Raphaël; mais cet établissement, composé de sujets trop jeunes encore, n'eut, pendant longtemps, presque aucun résultat (4). Le cardinal de Sourdis, successeur du précédent, malgré tous ses soins pour perfectionner l'œuvre commencée, la laissa si imparfaite encore, et si éloignée de ce qu'elle aurait dû être, que son successeur, Henri de Sourdis, se vit dans la nécessité, en laissant sub;

(1) *Abelly, Vie de saint Vincent de Paul*, liv. III, ch. XI.

X.

M. Olier contribua à l'établissement du séminaire diocésain de Bordeaux.

(2) *Gall. christiana*, t. II, col. 850.

(3) *Essai sur l'influence*, t. I, p. 35, 282.

(4) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 135.

sister celle-ci, d'en former une nouvelle, qui répondit mieux à l'idée d'un séminaire diocésain. Dans ce dessein, il s'adressa d'abord à M. Déségaux, prêtre du diocèse de

(1) *Vie de M. Bourdoise*, in-4°, liv. III, p. 337, et *alibi*.

(2) *Mémoires ant. de M. Olier*, t. III, p. 48.

(3) *Archives du Royaume, Actes des fondations de la Mission*, t. III, section historique, n. 429. — *Gallia christiana*, t. II, col. 853.

Limoges (1), et ensuite à M. Olier, peu de temps après que ce dernier eut pris possession de la cure de Saint-Sulpice (2). Pour résultat de ses conférences avec le serviteur de DIEU, le Prélat forma à Bordeaux, cette même année, une compagnie d'ecclésiastiques tout-à-fait semblable à celle que M. Olier venait d'instituer à Paris, qui se proposa aussi pour fin l'établissement et la direction des séminaires dans la province, et dont les membres portèrent même le nom de *Prêtres du clergé* (3).

XI.

M. Olier procure l'établissement du séminaire de Rodez.

M. Olier, comme il a été rapporté, avait donné à l'Évêque de Pamiers plusieurs ecclésiastiques, qui l'aidèrent dans l'érection de son séminaire diocésain. En 1647, M. Charles de Noailles lui ayant fait la même demande, pour le diocèse de Rodez, alors d'une vaste étendue, et presque abandonné depuis vingt ans, il lui donna aussi de ses prêtres, en mettant pour condition, selon sa coutume, de pouvoir les rappeler après un court espace de temps. Il en usait ainsi, pour effectuer plus promptement la formation des séminaires et le renouvellement du clergé, puisqu'en fixant dans un même lieu plusieurs sujets déjà formés, il aurait privé de leurs services plusieurs autres diocèses. A Rodez, le succès répondit à ses espérances. Dans l'espace de cinq mois, on érigea le séminaire diocésain, et l'on établit des conférences ecclésiastiques, qui avaient lieu, dans tout le diocèse, une fois le mois, et dans lesquelles chacun devait répondre par écrit à douze questions de dogme ou de morale. Le séminaire, fruit du zèle de M. de Queylus, fut établi à Villefranche, et uni à l'église de Notre-Dame-des-Treize-Pierres, en grande vénération dans ce pays. Plusieurs chanoines du lieu, touchés du dévouement de cet ecclésiastique, voulurent contribuer au nouvel établissement. L'un d'eux en fit élever les bâti-

ments,
qu'il av
M. de Q
contribu
sans y é
le dernie
il était
M. Olier
neci, par
extrême
avait em
conform
la tonsur
s'empêch
les envo
pour un
tachés à
conduire
compagn
bonne ce
Saint-La

En re
Limoges
ques de
moges le
culture,
âmes y
daient le
lége, les
naient le
du clergé
portés à t
doise : «
» siastiq
» mes en

ments, et un autre donna, pour le doter, tous les biens qu'il avait près de cette église (1). Il est à présumer que M. de Quoylus, pourvu de revenus considérables, et qui contribua à l'établissement d'autres maisons semblables, sans y être excité par aucun motif particulier, ne fut pas le dernier à fournir aux frais de celui de Villefranche, d'où il était originaire. DIEU bénit visiblement ce dessein. M. Olier étant allé la même année en pèlerinage à Anneci, passa à son retour, par Villefranche et Rodez, et fut extrêmement édifié de l'empressement avec lequel le clergé avait embrassé la réforme : tous les ecclésiastiques s'étant conformés aux saints canons en ce qui concerne la soutane, la tonsure, et le reste de la vie des clercs. Aussi ne put-il s'empêcher de dire à ses prêtres, qu'il ne tarderait pas à les envoyer ailleurs (2). Comme ils n'y étaient venus que pour un temps fort court, ils s'étaient sans doute attachés à former des sujets qui pussent, après leur départ, conduire le séminaire ; et ce fut, comme à Bordeaux, une compagnie d'ecclésiastiques du pays qui continua cette bonne œuvre, jusqu'à ce qu'en l'année 1723, les prêtres de Saint-Lazare en prirent la direction (3).

En revenant de Rodez à Paris, M. Olier se rendit à Limoges pour y vénérer, comme on a déjà dit, les reliques de saint Martial. L'état où il trouva le diocèse de Limoges le pénétra de douleur : c'était alors un champ sans culture, et tout couvert de ronces et d'épines, tant les âmes y étaient négligées. Des gentilshommes y possédaient les cures en propriété, et, par l'abus le plus sacrilège, les affermaient à des vicaires amovibles, et en donnaient les revenus pour dot à leurs enfants (4). L'ignorance du clergé et l'oubli des devoirs les plus essentiels y étaient portés à un tel point, qu'un ecclésiastique écrivait à M. Bourdoise : « Ceux-là sont estimés par le commun bons ecclésiastiques, qui lisent bien et ne sont pas sujets à des crimes énormes. » Un autre lui écrivait : « Certes, si vous

(1) *Mémoire particulier, Ms.*

(2) *Mémoires de M. du Ferrier, p. 377, 378.*

(3) *Archives du Royaume, section historiq. M. 429. Actes des fondations de la Mission, t. v, p. 422.*

XII.
Établissement du séminaire de Limoges.

(4) *Grandet, Vies Ms. Vie de M. Bourdon, t. 1, p. 594, 595.*

» saviez la centième partie de ce qui se passe dans les églises de la campagne, vous en pleureriez des larmes de sang (1). » Il serait difficile de se représenter la désolation de M. Olier : l'état de ce diocèse l'affligea si vivement, qu'après avoir dit la sainte Messe au tombeau de saint Martial, dans l'ancienne abbaye de ce nom, il y demeura, l'espace de cinq heures, en oraison, baigné de larmes, suppliant, avec toutes les instances de la plus ardente charité, le Père des miséricordes d'avoir pitié du pauvre peuple qu'il voyait dans un si affreux délaissement (2). L'un de ceux qui l'accompagnaient, entendant ses gémissements et ses sanglots, et le voyant tout en pleurs, s'approcha pour lui en demander la cause. « Hélas ! lui répondit-il, » ne savez-vous pas que ce diocèse est dans l'abandon ? il » faut prier Notre-Seigneur de le secourir, en suscitant » quelques bonnes âmes qui y travaillent pour sa gloire. »

(1) *Vie de M. Bourdoise, Ms. in-4o, p. 504.*

(2) *Vie Ms. par M. de Bretonvil-liers, t. II, p. 237.*

(3) *Vie de la mère Anne-Marie du Calvaire, 4684, in-4o, et Abrégé de la même, in-4o, p. 73. Ms des Clairettes de Limoges.*

(4) *Relation de l'établissement de l'hôpital de Limoges, etc. Ms. in-4o, p. 60.*

(5) *Catalogue d'entrée de MM. du grand séminaire de S.-Sulpice, p. 30. — Grandet, Vies Ms. t. I, p. 592.*

(6) *Lettres de M. Tronson, t. IV, Limoges, p. 92, etc.*

* NOTE 2, p. 453.

(7) *Grandet, Vies Ms. ibid. XIII.*

M. Olier établit un séminaire à Nantes.

Nous apprenons par la *Vie* de la sœur Anne-Marie du Calvaire, réformatrice du petit couvent de Sainte-Claire à Limoges (3), et par celle de M. de Savignac, connu dans ce pays par sa noble générosité (4), de quelle manière furent exaucés les vœux si ardents de M. Olier. DIEU lui assura, au tombeau de saint Martial, qu'il serait lui-même l'instrument de la grâce qu'il sollicitait pour ce diocèse, lui promettant un séminaire à Limoges, conduit par sa compagnie, et le siège épiscopal de cette ville pour l'un de ses enfants spirituels. L'événement ne tarda pas à justifier la promesse. Cinq ans après la mort du serviteur de DIEU, M. Jean Bourdon, l'un de ses disciples (5), fut envoyé pour gouverner, ou plutôt pour établir le séminaire de Limoges, et M. Lascaris d'Urfé, formé aussi à Saint-Sulpice, et singulièrement affectionné à la mémoire de M. Olier (6), devint évêque de ce diocèse*, où l'un et l'autre travaillèrent avec tant de bénédictions qu'ils le renouvelèrent entièrement (7).

En 1648, le serviteur de DIEU ayant fait, comme on l'a dit, un voyage en Bretagne, pour régler des affaires concernant

son prieur
Vannes,
cette prov
beau, et
grâce de p
dans cet
» tagne,
» ploï ne
» la prédi
» ma voca
» continu
» son div
» sus-Cur
» plus per
» passe pr
» cela, il
» ment da
» surant c
» tions po
» ses trav
» mise so
» venant à
» seigneur
» la provi
» blissem
» propre d
» mer ext
» fait ent
de là à
clergé de
tourna ce
faveur, at
et indubi
l'évêque c
en 1642,

son prieuré de Clisson, eut la dévotion d'aller vénérer, à Vannes, les reliques de saint Vincent Ferrier, apôtre de cette province au XV^e siècle. Comme il pria sur son tombeau, et qu'il demandait à DIEU, par son intercession, la grâce de prêcher avec la force et l'énergie qui avaient paru dans cet homme apostolique : « Le saint Apôtre de la Bretagne, dit-il lui-même, me fit entendre que mon emploi ne demandant plus maintenant l'exercice assidu de la prédication, il m'obtiendrait un don plus analogue à ma vocation : la grâce de former des enfants à DIEU, qui continueraient l'œuvre que nous avons commencée pour son divin service, et dilateraient le royaume de JÉSUS-CHRIST ; ce qui serait d'un fruit plus stable et plus permanent, que n'était celui de la prédication, qui passe promptement et n'a pas tant de suites. Que, pour cela, il désirait que je commençasse à faire un établissement dans Nantes, et à y envoyer quelques sujets, m'assurant qu'ils seraient remplis de grâces et de bénédictions pour agir dans ses intentions, et pour continuer ses travaux en cette province de Bretagne, que DIEU a mise sous sa protection. Et, ce qui est bien remarquable, venant après cela à rencontrer le grand-vicaire de Monseigneur de Vannes, il me témoigna que, pour le bien de la province, il serait à souhaiter qu'il y eût quelque établissement à Nantes, sans me parler à l'avantage de son propre diocèse, qu'il semblait oublier, pour me confirmer extérieurement les paroles que cet Apôtre m'avait fait entendre au fond du cœur. » M. Olier, étant venu de là à Nantes, trouva les principaux membres du clergé de ce diocèse tout disposés à ce dessein (1). Il retourna cependant à Paris, sans parler à personne de cette faveur, attendant que DIEU lui donnât des signes extérieurs et indubitables de sa volonté : ce qui ne tarda pas. Car l'évêque de Nantes, M. de Beauveau, qui avait déjà fait, en 1642, un essai de séminaire, dans sa ville épisco-

(1) *Mémoires autograp. de M. Olier, t. v, p. 333 et suiv.*

(1) *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire (par Desmolets de l'Oratoire)*, t. VII, 1^{er} part. p. 419.

(2) *Annales Nantaises*, t. II, p. 498.

(3) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 471. — *Vie de M. Olier*, par le Père Giry, partie 4^{re}, ch. XIX.

(4) *L'Esprit de M. Hurtevent*, par M. Maillard, p. 142, 443. — *Église de Bretagne*, 1839, p. 52. — *Grandet, Vies Ms. t. 1*, p. 201. — *Vies des Saints de Bretagne*, t. V, p. 303.

XIV.

Lettre de M. Olier au Père Bourgoing touchant le séminaire de Nantes.

pale (1), croyant apparemment que cette œuvre prendrait une forme stable et régulière, et que le succès en serait assuré, si M. Olier en avait la direction, vint peu après à Paris, et le pria avec beaucoup d'instances de l'accepter. Il semblait que cette proposition fût un moyen ménagé secrètement par la Providence. Néanmoins M. Olier, avant d'y donner les mains, voulut avoir de nouvelles preuves de la volonté de DIEU. Comme les Oratoriens étaient établis à Nantes, où ils avaient été dans l'usage de préparer les ordinands par quelques jours de retraite (2), il représenta à M. de Beauveau que ces Pères pourraient, beaucoup mieux que lui, se charger de cet établissement ; que, d'ailleurs, la ville de Nantes n'était pas assez dépourvue d'ouvriers pour qu'il dût y envoyer de ses ecclésiastiques, son intention étant d'aller toujours de préférence dans les lieux les plus abandonnés. Un autre motif de refus était la crainte de blesser les Pères de l'Oratoire, en acceptant un établissement dont ils pouvaient désirer, pour eux-mêmes, la direction. Mais ce Prélat, lui ayant déclaré nettement qu'il ne voulait la donner ni à l'Oratoire, ni à aucune autre congrégation, M. Olier se rendit enfin à ses instances, et fit partir pour Nantes plusieurs de ses ecclésiastiques (3), entr'autres M. Hurtevent et M. Maillard (4), en se réservant néanmoins la liberté de les envoyer ailleurs, lorsqu'ils auraient servi durant quelque temps le diocèse de Nantes.

Ce qu'il avait craint arriva : les Oratoriens se crurent offensés de cette préférence ; et voici en quels termes M. Olier en écrivit au Père Bourgoing, leur général : « Je vous dirai, mon Révérend Père, que ce fut Monseigneur de Nantes, qui, étant à Paris, nous manda et nous témoigna lui-même ne vouloir donner la direction de son séminaire à aucune congrégation. J'y suis entré avec cette condition et cette prière, qu'il me fût permis de retirer nos Messieurs dans quelque temps d'ici, ne di-

» sirant po
» sentimen
» y jeter le
» m'en rev
» laisserai
» j'eusse v
» vous rec
» comme t
» pense qu
» d'entrepr
» trouverez
» vous rec
» Père, de
» Messieur
» vous ser
» protestati
» toutes re
» Voyez ce
» gner que
» viteur (1)

Les prêtres de Nantes envoyés à ce que leur égard. au Prélat, diocèse, ils qu'au défaut fussent un paraît qu'il du pays, qu de Nantes, retirés. No M. Olier, à plus labor encore à Pa

» sirant point de m'établir dans ces lieux ; mais, selon le
 » sentiment du défunt Père de Condren, d'aller seulement
 » y jeter les semences de l'esprit ecclésiastique, et puis de
 » m'en revenir. Si bien, mon Révérend Père, que je vous
 » laisserai la porte ouverte quand vous voudrez ; et, si
 » j'eusse vu l'esprit de Monseigneur de Nantes disposé à
 » vous recevoir, je n'aurais point pensé à la chose. Car,
 » comme toute la France soupire après des ouvriers, je
 » pense qu'il faut plutôt aller là où il n'y a personne, que
 » d'entreprendre sur la moisson d'antrui. Dès que vous
 » trouverez l'esprit de Monseigneur de Nantes disposé à
 » vous recevoir, vous me ferez le bien, mon Révérend
 » Père, de me le mander, et aussitôt je rappellerai nos
 » Messieurs. Plût à Dieu que je fusse assez heureux pour
 » vous servir en cela et ailleurs ! J'en ai toujours fait la
 » protestation ; j'en ai donné des marques aux vôtres en
 » toutes rencontres, et je suis toujours prêt à le faire.
 » Voyez ce qu'il vous plaît que je fasse, pour vous témoi-
 » gner que je suis votre très-humble et très-obéissant ser-
 » viteur (1). »

Les prêtres de Saint-Sulpice dirigèrent le séminaire de Nantes environ dix (2) ou douze ans (3), c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'Évêque de cette ville eut changé de conduite à leur égard. Voyant alors que leur présence était à charge au Prélat, et n'ayant point d'engagement qui les liât à son diocèse, ils en sortirent aussitôt. M. Olier aurait désiré, qu'au défaut des Oratoriens, quelques prêtres du lieu se fussent unis en société pour conduire cette maison ; et il paraît qu'il avait déjà jeté les yeux sur un ecclésiastique du pays, qui se joignit en effet aux directeurs du séminaire de Nantes, lorsque les prêtres de Saint-Sulpice se furent retirés. Nous parlons de M. René Lévêque, formé par M. Olier, à la solitude d'Avron (4), et l'un des hommes les plus laborieux et les plus mortifiés de ce siècle *. Étant encore à Paris, son zèle pour le clergé le porta à recueillir,

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 54, 55.

XV.

M. René Lévêque. Origine du séminaire de Saint-Louis, à Paris.

(2) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 201.

(3) *Eglise de Bretagne*, p. 52.

(4) *Vie du vénérable Grignon de Montfort*, p. 79, 80.

* NOTE 3, p. 454.

sur la paroisse de Saint-Sulpice, plusieurs pauvres écoliers, qui, faute de ressource, ne pouvaient parvenir au sacerdoce, ni même étudier; et cette espèce de communauté, qui s'accrut beaucoup dans la suite, lorsque

(1) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 256; t. IV, p. 50.

(2) *Remarques historiques*, t. III, p. 400. — *Essai sur l'influence*, t. II, p. 283.

* NOTE 4, p. 455.

(3) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. I, p. 217, 24 mai 1681.

(4) *Lettres diverses de M. Leschassier*, t. III, p. 283, 302.

(5) *Lettres du même : Angers*, p. 65, 92.

(6) *Eglise de Bretagne*, p. 53.

XVI.

Dans ses voyages M. Olier anime à la ferveur les ecclésiastiques.

(7) *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 4^{re} part. ch. xx.

M. Chanciergues en eut pris la conduite (1), fut l'origine du séminaire de Saint-Louis (2) *. Ce n'était là qu'un essai des travaux que M. Olier aurait voulu voir entreprendre à M. Lévêque dans Nantes même, pour le clergé du diocèse, étant persuadé que DIEU l'appelait à travailler à la sanctification de ce pays. M. Lévêque y établit, en effet, sa communauté de Saint-Clément, qu'il unit ensuite au séminaire; et ayant consulté M. Tronson sur le dessein qu'il avait d'abandonner cette œuvre, celui-ci lui répondit qu'il devait demeurer à Nantes, parce que telle avait été la persuasion de M. Olier (3). Les peines de M. Lévêque provenaient de l'attachement de ses confrères aux erreurs du Jansénisme, qui eurent bientôt infecté le séminaire de Nantes. Pour ôter ce scandale, les successeurs de M. de Beauveau, M. Gilles de Beauveau, son neveu, M. de Tressan, et enfin M. de Sanzai, firent instance, pendant vingt-huit ans, pour obtenir le retour des prêtres de Saint-Sulpice. « Nous n'y penserons jamais, écrivait M. Leschassier, à » moins que Messieurs du séminaire de Nantes ne le désirent (4). Ce n'est pas notre usage de prendre possession » d'une maison, si ceux qui l'occupent ne nous appellent, » et ne nous cèdent volontairement la place (5). » Enfin, ces obstacles ayant été levés, en 1728, par M. de Sanzai, les prêtres de Saint-Sulpice reprirent la conduite de ce séminaire, qu'ils ont toujours dirigé depuis (6).

Chaque voyage de M. Olier, outre qu'il donnait lieu à quelque établissement de ce genre, était encore, pour les ecclésiastiques des villes par où il passait, une espèce de mission (7). « Nous sommes témoins dans nos voyages, » écrivait-il, des desseins de notre maître, et de ses vœux » loutés sur le clergé, en toutes ces provinces. Il faut y

» contribue.
» peut en J
chemin un
pensait; et
sait à rien :
ton de voix
que sa sur
penser à Di
cœur (2)?

Dans un
de Lyon, et
tume, quelq
sibien instru
du pasteur q
qu'il leur e
l'ayant renc
de lui donne
mettre de di
main. Quoiqu
qui n'était p
demain de g
après qu'il e
lui un nouv
combien il se
un ecclésiast
cerdotal (3).
» de voir un
» puis receve
» partout, si
» établis dar
» zèle ferven
quelques des
cours laissai
impressions.
» votre mis

« contribuer, pendant que l'on y est, de tout ce que l'on peut en Jésus-Christ (1). » Un jour ayant rencontré en chemin un jeune ecclésiastique, il lui demanda à quoi il pensait; et comme celui-ci lui eut répondu qu'il ne pensait à rien : Hé quoi ! lui dit le serviteur de Dieu, avec un ton de voix qui ne marquait pas moins sa grande douceur que sa surprise, faut-il qu'un ecclésiastique soit sans penser à Dieu, et sans lui rendre quelque devoir dans son cœur (2) ?

Dans un autre voyage, étant arrivé à Pontcharrat, près de Lyon, et ayant commencé à catéchiser, selon sa coutume, quelques bonnes gens de la campagne, il les trouva sibien instruits, qu'il conçut l'opinion la plus avantageuse du pasteur qui paissait ses ouailles avec tant de soin. Après qu'il leur eut fait quelques questions sur sa personne, l'ayant rencontré par hasard dans le bourg, il s'empressa de lui donner mille marques d'estime, et le pria de lui permettre de dire la sainte Messe dans son église le lendemain. Quoique cet ecclésiastique logeât fort loin du bourg, qui n'était point alors érigé en paroisse, il y revint le lendemain de grand matin. M. Olier lui fit sa confession; et, après qu'il eut célébré la sainte Messe, il voulut avoir avec lui un nouvel entretien, et le quitta en lui témoignant combien il se réjouissait de le connaître : tant il considérait un ecclésiastique qu'il savait être rempli de l'esprit sacerdotal (3). « Mais, hélas ! c'est une merveille, écrivait-il, de voir un bon prêtre dans des provinces entières. Je ne puis recevoir de joie dans la désolation que je souffre partout, sinon à la rencontre de quelques ecclésiastiques... établis dans la solidité des vertus et la prudence d'un zèle fervent (4). » Dans les villes, M. Olier faisait quelquefois des entretiens de piété au clergé; et ces discours laissaient toujours dans les cœurs les plus salutaires impressions. « O que vous avez beaucoup gagné dans votre mission, lui écrivait le Père Yvan, parlant de son

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 220.

(2) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 368.

(3) *Vie Ms par M. de Bretonvilliers*, t. II, pag. 362, 363.

(4) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 217.

» voyage de Provence ! tous les prêtres qui entendirent
 » votre discours en ont été vivement touchés ; ils sont
 » tous vôtres, ils ne peuvent se rassasier d'en parler,
 » avouant qu'ils n'ont jamais rien ouï qui les ait plus
 » émus. Ils l'ont écrit, ils en font un très-grand état, et ils
 » eussent bien voulu vous entendre davantage pour se
 » mieux réformer (1). »

(1) *Lettres du Pape Yvan*, t. 1, Lett. 89^e, p. 337.

XVII.

M. Olier procure l'établissement du séminaire d'Aix. ;

(2) *Fie de la mère Agnès*, in-4^o, parl. II, ch. XII.

* NOTE 5, p. 457.

(3) *Lettres aut. de M. Philippe à M. Trouson*, du 16 oct. 1684.

(4) *Ibid.*

(5) *Gall. christiana*, t. 1, col. 239.

Ce furent apparemment ces dispositions si favorables du clergé de Provence, qui inspirèrent à M. Olier la pensée d'établir un séminaire à Aix, où l'Université attirait grand nombre d'étudiants. Parmi les prêtres de sa communauté, se trouvait un ecclésiastique né dans ce diocèse, M. Philippe, homme docte, judicieux, d'une vertu remarquable (2), et qui, ayant déjà donné des preuves de sa capacité et de son zèle, lui parut très-propre à l'exécution de ce dessein. M. Philippe cédant à ses pressantes sollicitations, après s'être associé quelques ecclésiastiques, formés comme lui par le serviteur de DIEU, se rendit donc à Aix, et y acheta une maison dans le voisinage du palais archiépiscopal, où il commença le nouveau séminaire. « On ne saurait rien ajouter à l'affection et au zèle que M. l'abbé Olier a eus pour l'établissement et le soutien de cette maison, écrivait-il dans la suite, et on peut dire qu'elle est en quelque manière son ouvrage, puisque je n'ai entrepris d'y travailler que par ses ordres. J'ai tâché aussi d'y établir son esprit et ses sentiments, le mieux qu'il m'a été possible (3). » Ce qui excitait surtout le zèle de cet ecclésiastique pour la formation du nouvel établissement, était l'espérance d'en céder bientôt la direction aux prêtres de Saint-Sulpice. M. Olier lui avait en effet promis quelqu'un de ses ecclésiastiques pour le gouverner (4). Mais le siège d'Aix étant toujours vacant depuis la mort du cardinal de Sainte-Cécile, frère du cardinal Mazarin (5), il voulut attendre l'arrivée du nouveau prélat, pour dépendre en tout de la puissance épiscopale.

Néanmoins, l'Aix, lui off... ne pouvant... conduire, M... teur. Plusieu... pour vivre e... dinal exigea... naire de Sain... maximales de... visoire, dura... Cardinal étan... consommer l... Sulpice, l'aff... zèle de M. Ph... continua d'êt... vaient en con... été remplacés... M. Olier s... eaux de Bour... n'avait cru d'... de plusieurs s... visite aux évê... pas obligé de... alors de disp... une lettre par... comtat Venais... minaire d'Avi... grand nombre... pourvue d'un... tenu en 1594... et la condui... Sacraati, évêqu... d'en procurer... tion qu'on lui... se détermina

Néanmoins, lorsque le cardinal Grimaldi, nommé au siège d'Aix, lui offrit enfin lui-même cet établissement, M. Olier ne pouvant disposer d'aucun sujet qui fût en état de le conduire, M. Philippe, en attendant, en fut institué directeur. Plusieurs ecclésiastiques du pays s'adjoignirent à lui, pour vivre en commun et conduire la maison ; et le Cardinal exigea qu'ils fissent chacun quelque séjour au séminaire de Saint-Sulpice, afin de se remplir de l'esprit et des maximes de cette communauté (1). Cet état, quoique provisoire, dura près de trente ans, et jusqu'à ce qu'enfin le Cardinal étant mort, lorsqu'on paraissait être sur le point de consommer l'union du séminaire d'Aix avec celui de Saint-Sulpice, l'affaire fut rompue sans retour (2), malgré le zèle de M. Philippe pour la renouer (3). Le séminaire d'Aix continua d'être dirigé par des prêtres du pays, qui y vivaient en communauté (4). Ce n'est qu'en 1805 qu'ils ont été remplacés par ceux de Saint-Sulpice.

M. Olier s'étant rendu par l'ordre des médecins aux eaux de Bourbon, en 1652, ce voyage fut plus long qu'il n'avait cru d'abord, et devint l'occasion de l'établissement de plusieurs séminaires. Il avait eu soin de ne faire aucune visite aux évêques des lieux par où il passait, pour n'être pas obligé de leur refuser des sujets, n'en ayant point alors de disponibles (5). Mais il reçut, étant à Bourbon, une lettre par laquelle on le suppliait de se rendre dans le comtat Venaissin, pour y donner commencement au séminaire d'Avignon. Cette ville, où l'Université attirait un grand nombre d'étudiants en théologie, était encore dépourvue d'un séminaire, quoique le concile, qui y avait été tenu en 1594, eût tracé des réglemens pour la formation et la conduite de ces établissemens (6), et que Jacques Sacerati, évêque de Carpentras, eût déjà essayé, en 1585, d'en procurer un à son diocèse (7). M. Olier, sur l'invitation qu'on lui faisait, et après avoir pris l'avis des médecins, se détermina à entreprendre ce voyage (8), et se rendit

(1) *Lettres Ms.*(2) *Note Ms. de M. Bourbon.*(3) *Lettres diverses de M. Tronson, t. II, 20 mars 1686.*(4) *Recueil des Mémoires d'Herbège, liv. fol., 1675, t. I, p. 330, 335.*

XVIII.

Origine des séminaires de S.-Charles et de Sainte-Garde, à Avignon.

(5) *Lettres aut. de M. Olier, p. 95.*(6) *Concil. Harduin. Tit. XLIX, t. X, col. 4803.*(7) *Gall. christiana, t. 4, col. 913. — Essai sur l'influence, t. 1, p. 173.*(8) *Lettres aut. de M. Olier, p. 217.*

d'abord à Viviers. Là, il apprit que l'établissement projeté n'était que faiblement désiré par l'Archevêque d'Avignon, quoique beaucoup de personnes considérables de cette ville le demandassent avec instances. Il y aurait contribué volontiers, y trouvant l'occasion de témoigner son dévouement au Saint-Siège apostolique (1), à qui Avignon appartenait ; mais jugeant, par les dispositions du Prélat, que les moments de la Providence n'étaient point encore venus, il rompit aussitôt ce dessein. « Je ne m'exposerai

(1) *Lettres aut. de M. Pertuys à M. Tronson*, 42 juillet 1690.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 415.

(3) *Lettres de M. Pertuys, ibid.* — *Lettres diverses de M. Leschassier*, p. 329, 2 mars 1703. — *Lettres du même, vignon*, 1707.

* NOTE G, p. 458.

(4) *Gall. christiana*, t. 1, col. 839, 840.

(5) *Essai sur l'influence*, t. II, p. 429.

(6) *Gall. christiana*, t. VII, col. 1018. — *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 341. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 1^{re} partie, c. XIX. — *Année Dominicaine. — Remarques historiques*, t. III, p. 476.

XIX.
M. Olier établit le séminaire de Viviers.

» pas, écrivait-il, à entrer dans l'œuvre d'Avignon que je n'ai pas vue être assez mûre, ne jugeant pas encore les moments de la Providence arrivés. Il faut marcher pas à pas, suivant les ordres majestueux et éternels de Dieu en toutes choses (2). » Cette tentative, en apparence sans succès pour Avignon, porta néanmoins son fruit dans la suite, comme M. Olier semblait l'annoncer ici. Ce fut en effet par respect pour ses premières intentions, et afin de réaliser ses desirs, que, sous M. Leschassier, ses disciples acceptèrent la direction d'un séminaire dans cette ville (3) *. Il y avait été formé par deux ecclésiastiques du pays, M. de Varic et M. de Blanc, élevés l'un et l'autre à Saint-Sulpice, et qui, n'ayant pu obtenir que M. Tronson en entreprit lui-même l'établissement, formèrent de concert une petite communauté d'étudiants, dans le dessein d'attirer plus aisément à Avignon les prêtres de Saint-Sulpice, en leur proposant un séminaire déjà établi, comme la chose arriva en effet (4). Ce séminaire connu sous le nom de Saint-Charles, et qui donna naissance à celui de Sainte-Garde (5), est encore dirigé aujourd'hui par les prêtres de M. Olier.

En s'arrêtant à Viviers, le serviteur de DIEU avait dessein de visiter quelques-uns de ses ecclésiastiques, entre autres M. de Queylus, qu'il y avait déjà envoyé en 1650, pour seconder M. de Suze, évêque de cette ville, dans l'établissement de son séminaire diocésain (6). On eût dit que

DIEU l'y conduisit
zèle de cette
» de me rem
» vine Provi
» merveilles
» gneur et de
» ceux-ci en
» gnant y vo
plus de contr
de son côté,
de l'évêché, s
le château †,
étant déjà ha
le 18, dans s
» il, de faire
» qu'à présen
» ayant plu
» piété et d'e
» de leurs s
» nous établi
» clercs dans
» notre mais
» de notre trè
» Loc-Dieu, q
» gir, gouver
M. Olier ne
dans ce sémi
sent en partic
dant plus de

† Ces bâtiments dans la nuit du 17 mai 1777, furent résolus, on résolut de les démolir, dont toutes les pierres furent vendues le 21 mai 1777.

DIEU l'y conduisait pour allumer, dans tous les cœurs, le zèle de cette œuvre importante. « J'eus le bien, écrivait-il, de me rendre ici par une conduite particulière de la divine Providence, l'avant-veille du synode, où je vis des merveilles de la main de DIEU, dans le cœur de Monseigneur et des bons Messieurs les curés, pour le séminaire, ceux-ci en disant tout haut beaucoup de bien, et témoignait y vouloir faire leur retraite (1). » Ils désirèrent de plus de contribuer aux frais de l'établissement. L'Évêque, de son côté, céda, pour ce dessein, les anciens bâtiments de l'évêché, situés dans la partie haute de la ville, appelée le château †, et, au mois de juin suivant, ces bâtiments étant déjà habitables, il publia ses lettres d'établissement, le 18, dans son synode général. « Ayant plu à DIEU, y dit-il, de faire cesser les obstacles qui avaient empêché jusqu'à présent de mettre notre projet à exécution, et lui ayant plu aussi d'inspirer à des personnes de haute piété et d'érudition, de s'offrir à nous pour contribuer de leurs soins et de leurs travaux à ce saint emploi : nous établissons, par ces présentes, un séminaire de clercs dans notre ville et château de Viviers, et dans notre maison épiscopale, sous la conduite et direction de notre très-cher cousin M. Gabriel de Queylus, abbé de Loc-Dieu, que nous en instituons supérieur, pour le régir, gouverner et administrer (2). » D'après sa coutume, M. Olier ne prétendait pas s'établir d'une manière fixe dans ce séminaire, quoique lui et les siens en supportassent en partie les frais. Il est même à remarquer que, pendant plus de cinquante ans, il n'exista aucune espèce d'acte

(1) *Lettres aut. de M. Olier, p. 88.*

(2) *Lettres aut. de M. de Suze.*

† Ces bâtiments furent entièrement consumés par les flammes, dans la nuit du 10 au 11 mai 1772; pour éviter un semblable accident, on résolut alors de bâtir le séminaire qu'on voit aujourd'hui, et dont toutes les chambres sont voûtées : on en posa la première pierre le 21 mai 1777.

qui en assurât la conduite à la compagnie de Saint-Sulpice ; et les choses persévèrent de la sorte jusqu'en 1706, où l'Évêque et le clergé du diocèse de Viviers, craignant que ce séminaire, où l'on se rendait de plusieurs diocèses voisins, ne vint à déchoir, si les ecclésiastiques qui l'avaient établi cessaient un jour de le conduire, désirèrent de l'unir à la compagnie de Saint-Sulpice, à perpétuité (1).

(1) *Traité d'unification du séminaire de Viviers, du 25 mai 1706, p. 8, 9.*

XX.

Estime des prêtres du diocèse de Viviers pour le séminaire.

(2) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 341.*

Avant l'arrivée de M. Olier, cet établissement avait éprouvé, comme il était ordinaire, plus d'une sorte de contradictions, de la part même de ceux à qui il devait être plus agréable. Plusieurs l'avaient représenté comme une honnête prison, où l'on serait contraint de vivre dans une servitude continuelle, et de pratiquer des mortifications qu'on ne pourrait soutenir (2). Mais comme si la présence du serviteur de DIEU eût dissipé ce préjugé, l'estime qu'on conçut bientôt du séminaire fut si universelle, qu'un grand nombre de curés s'y présentèrent de leur propre mouvement, dans le désir de mieux se former aux vertus de leur état, et d'y vaquer aux exercices de la retraite spirituelle. Un autre avantage bien précieux, ce fut que, pendant le séjour de ces curés au séminaire, on envoya dans leurs paroisses de bons ecclésiastiques, pour diriger les âmes, et faire comme une petite mission. Ils y prêchaient les peuples, et les exhortaient à faire des confessions générales ou extraordinaires : pratique nécessaire à plusieurs, qui, se confessant toujours à leur curé, et n'ayant pas quelquefois le courage de lui découvrir toutes les plaies de leur conscience, deviennent, s'ils n'abandonnent pas la confession, des hypocrites sacrilèges. Par cette voie, qu'on ne saurait trop recommander à tous les prêtres chargés du gouvernement d'une paroisse, on gagna à DIEU un grand nombre d'âmes ; et, pour mieux assurer l'usage d'une méthode si salutaire, on choisit deux ecclésiastiques qui n'avaient d'autre emploi que d'aller, au

besoin, sur
qui s'absen
rituels (1)

La diffé
siastiques
été ordonn
sible, qu'o
nouvel éta
par leurs l
dèle des pe
sieurs, con
fanted'inst
dans le sar
état (2). Au
qu'il rema
ses diocésa
minaire un
fixé au com
à la tonsure
se préparai
rauts aux
Ordres. On
vinces voisi
cher l'instr
maison dev
grâces pour
du Comtat
De Vivier
à y donner
ment, proje
suspendu. L
invité plusie
cette œuvre
ne lui avai
M. de Queyl

besoin, suppléer, dans les différentes paroisses, les prêtres qui s'absentaient pour aller faire ainsi les exercices spirituels (1).

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 342, 343.

La différence qu'on remarqua bientôt entre les ecclésiastiques formés dans cette maison, et ceux qui avaient été ordonnés sans de semblables préparations, était si sensible, qu'on applaudissait de toutes parts à la fondation du nouvel établissement. Ceux qui en sortaient, devenaient, par leurs lumières et leurs vertus, l'édification et le modèle des peuples; et parmi ceux qui y étaient venus, plusieurs, conduits par des vues criminelles, ou aveuglés, faute d'instruction, sur les suites d'une entrée illégitime dans le sanctuaire, se retiraient et embrassaient un autre état (2). Aussi M. de Suze, ravi des heureux changements qu'il remarquait dans son clergé, voulut que chacun de ses diocésains qui aspirait aux saints Ordres, passât au séminaire un temps plus considérable que celui qu'il avait fixé au commencement. Il ordonna (3) que les prétendants à la tonsure y demeureraient au moins huit jours, ceux qui se préparaient aux Ordres mineurs, dix jours, et les aspirants aux Ordres sacrés, trois mois avant chacun de ces Ordres. On vit encore plusieurs ecclésiastiques des provinces voisines imiter ceux du diocèse, en venant y chercher l'instruction ou y faire des retraites; et ainsi cette maison devint en peu de temps une source féconde de grâces pour de vastes cantons de l'Auvergne, du Dauphiné, du Comtat et de la Provence.

XXI.
Fruits du séminaire de Viviers.

(2) *Ibid* pag. 344.

(3) Le 24 octobre 1637.

De Viviers M. Olier se rendit au Puy, sans songer alors à y donner commencement au séminaire, dont l'établissement, projeté depuis dix ans, était toujours retardé et suspendu. L'Évêque et le clergé de ce diocèse l'avaient invité plusieurs fois à jeter lui-même les fondements de cette œuvre; mais le manque de sujets dont il pût disposer ne lui avait pas permis de l'entreprendre. Écrivant à M. de Queylus, quelques années auparavant, et l'engageant

XXII.
M. Olier détermine l'évêque et le clergé du Puy à établir un séminaire.

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
477.

à passer par le Puy : « Vous ferez espérer à ces Messieurs, » lui disait-il, que, quand nous pourrions leur donner » quelques sujets pour le séminaire, nous le ferons de tout » notre cœur. Notre état présent ne nous le permet pas : » la moisson par deçà est plus grande que jamais (1). » Un autre obstacle était le manque de ressources pécuniaires. Le zèle qui se réveilla dans les ecclésiastiques et dans plusieurs laïques à la présence de M. Olier, fut apparemment le motif qui le porta à leur proposer de contribuer à ce dessein. On tint une assemblée de personnes considérables; l'évêque Henri de Maupas, qui y présidait, l'ayant prié, au nom de la compagnie, d'exposer lui-même la nécessité de faire quelques sacrifices pour un si utile établissement, M. Olier se recueillit quelques moments, et parla ensuite avec tant de bénédiction, que dès-lors la fondation du séminaire du Puy fut arrêtée d'une manière irrévocable. M. de Maupas, l'un des orateurs de cette époque, et qui avait été plusieurs fois témoin des effets de grâce qui accompagnaient les paroles de M. Olier, fut extrêmement surpris et frappé dans cette rencontre; et il disait longtemps après, parlant de ce même discours, qu'il était plein, non-seulement de noblesse, de force, de lumière, mais surtout de cette chaleur de l'Esprit-Saint, qui échauffe les cœurs les plus glacés et remue les âmes les plus insensibles (2). « La très-sainte Vierge, cette puissante princesse, écrivait » M. Olier lui-même, a fait, par le moyen de son pauvre et » inutile serviteur, l'œuvre excellente de son Fils, en la » vertu de sa parole touchante et efficace. Car, dans cette » octave de tous les Saints, a été commencé l'établissement d'un séminaire, qui sera, dans ce lieu de bénédiction, comme j'espère, un arsenal en la main de la Mère » de DIEU pour la destruction des hérésies, par le moyen » des ouvriers qui s'y pourront former; étant vrai que cette » sainte ville fournit, à tous les Ordres et à toutes les » communautés, des âmes éminentes en sainteté et en fidé-

(2) *Vie de M.*
Olier, par M. de
Bretonvilliers, t.
II, p. 374, 375.

» lité à l'
» quartier;
» divin Ma
» tremont
ses biens a
prendre la
gloire de l'
dévotion po
dûment à s
eût quelque
suppléasser
voirs en son
des ecclésiast
a pris sous
Tous les
blia sur-le-c
y avoir rap
contrées jus
» qu'il plaît
» sance, join
» travailler
» leurs, plei
» naires que
» élevés sou
» grands sém
» perpétuelle
» lats ont pu
» diction, les
» cèses, part
» pieuse ma
» nous avons
» pagner nos
» clarons, pe
» dont nous
» supérieur d

» lité à l'œuvre de JÉSUS-CHRIST. J'étais venu dans ces
 » quartiers pour me reposer et me remettre, mais notre
 » divin Maître et sa très-sainte Mère en ont ordonné au-
 » trement (1). » M. Olier, non content de contribuer de
 ses biens au succès de cette œuvre, promet encore d'en
 prendre la conduite (2); tant à cause de son zèle pour la
 gloire de DIEU et le bien de ce diocèse, que de sa grande
 dévotion pour Notre-Dame-du-Puy. Ne pouvant être assi-
 dûment à ses pieds devant son image, il fut ravi qu'il y
 eût quelques membres du séminaire de Saint-Sulpice qui
 suppléassent à son impuissance, en lui rendant leurs de-
 voirs en son nom, et qui travaillassent à la sanctification
 des ecclésiastiques destinés à conduire les peuples qu'elle
 a pris sous sa protection particulière (3).

Tous les obstacles étant donc levés, M. de Maupas pu-
 blia sur-le-champ son mandement de fondation (4). Après
 y avoir rappelé les difficultés que cette œuvre avait ren-
 contrées jusqu'alors, il parle en ces termes: « A présent
 » qu'il plaît à DIEU susciter des personnes dont la nais-
 » sance, jointe à la piété et à la doctrine, nous invite à
 » travailler sérieusement à cette sainte œuvre; et, d'ail-
 » leurs, pleinement informés des bénédictions extraordi-
 » naires que Notre-Seigneur départ à ceux qui ont été
 » élevés sous la direction et dans les maisons de ces
 » grands séminaires de Paris, qui sont comme des sources
 » perpétuelles où grand nombre de nosseigneurs les Pré-
 » lats ont puisé abondamment, avec grand fruit et béné-
 » diction, les séminaires qu'ils ont établis dans leurs dio-
 » cèses, particulièrement ceux qu'ils ont pris dans cette
 » pieuse maison de Saint-Sulpice; sur la confiance que
 » nous avons que la divine Miséricorde daignera accom-
 » pagner nos desseins des mêmes bénédictions:... nous dé-
 » clarons, par ces présentes, avoir érigé un séminaire,
 » dont nous avons donné la direction à M. l'abbé Olier,
 » supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, et à

(1) *Lettres aut.*
 de M. Olier, p.
 412.

(2) *Gall. Chris-*
tiana, t. vii, col.
 4018. — *Fle, par*
le Père Giry, 4^e
 part. ch. xix. —
Année Domini-
caine. — *Remar-*
ques historiques,
 t. iii, p. 476.

(3) *Vie Ms. de*
M. Olier, par
M. de Breton-
villiers, t. ii, p.
 376, 377.

XXIII.
 L'Évêque du
 Puy donne la
 conduite de son
 séminaire à M.
 Olier.

(4) Le 10 no-
 vembre 1652.

(1) *Lettre aut. de M. de Maupas.*

XXIV.

Commencements du séminaire du Puy. M. de Lantages en est établi supérieur.

(2) *Lettres aut. de M. Olier, p. 413.*

(3) *Vie de M. de Lantages.*

(4) *Attestations autographes touchant M. Olier, p. 498.*

» ses successeurs en ladite charge, et à ceux qui nous
» seront envoyés de leur part, pour en être les supérieurs,
» gouverneurs et administrateurs sous notre autorité (1). »

Comme on n'avait point encore de local disposé convenablement, on se servit, en attendant, de la maison d'un pieux et fervent laïque, Hugues de Pradier d'Agrain ; et, pour y commencer les exercices, M. Olier appela, du diocèse de Viviers, M. Tronson, dit l'abbé de Saint-Antoine (2), et M. Le Breton. L'Évêque du Puy, qui avait connu à Paris M. de Lantages, employé alors dans la direction du séminaire de Saint-Sulpice, le demanda pour supérieur du nouvel établissement. C'était un des sujets les plus nécessaires à M. Olier, qui d'ailleurs lui portait l'affection la plus tendre ; mais, considérant que sa compagnie était la servante des Évêques, il le promit sur-le-champ à M. de Maupas, ajoutant qu'il lui donnait son cœur en lui cédant M. de Lantages (3). Ce fut apparemment dans cette occasion qu'il dit à M. de Saint-Antoine : « La très-sainte Vierge » nous enlève les meilleurs sujets de la maison ; elle en » est la maîtresse (4). » M. de Lantages était alors malade à Paris. Quand M. Olier le vit assez rétabli pour pouvoir partir, il l'envoya d'abord à la campagne, et peu après il lui écrivit d'aller l'attendre à Moulins, où il se proposait lui-même de le joindre. Mais à Moulins, M. de Lantages, qui ignorait encore les desseins de M. Olier, trouva une lettre qui l'invitait à se rendre au Puy pour y achever l'établissement du séminaire, et en être supérieur. Nulle part la bénédiction de DIEU ne parut se répandre avec plus d'abondance, ni d'une manière plus sensible, que dans cette communauté. Elle fut, à proprement parler, la semence féconde d'une génération de fervents et de savants ecclésiastiques, qui, en peu d'années, changèrent la face du diocèse : c'était ce que témoignait avec effusion de cœur M. de Maupas, après la mort de M. Olier, lorsque M. de Bretonvilliers, son successeur, passa au Puy. « Depuis l'établis-

» sement de
» pas recon

Il est vr
œurs, et
ques. L'Évê
fruit, voulut
d'un comman
charge. Il se
représenté q
tages à Paris
« Il ne crut
» une chose
» bien que l'
» tiques, reg
» lerr juge,
» main, et pa
» et empêche
» DIEU (2) *.

On a rappo
que M. Olier
fait à travail
varais, du V
avait nourri
réforme de ce
du diocèse d
sainte Vierge
dans l'église
lui faire con
dans ce diocè
connaissant
dre à DIEU, ni
contenta d'att
et quoiqu'il l
sûr de réform
s'abstint de f

» sement du séminaire, lui dit ce Prélat, mon clergé n'est
 » pas reconnaissable (1). »

Il est vrai que M. de Lantages sut gagner tous les
 cœurs, et s'attira d'abord la confiance des ecclésiasti-
 ques. L'Évêque, pour le mettre à même de faire plus de
 fruit, voulut le nommer son vicaire-général, et usa même
 d'un commandement exprès pour lui faire accepter cette
 charge. Il se désista cependant bientôt, M. Olier lui ayant
 représenté qu'il serait contraint de rappeler M. de Lan-
 tages à Paris, s'il demeurait plus longtemps grand-vicaire.
 « Il ne crut pas, dit M. Tronson, devoir condescendre à
 » une chose qu'il jugeait si préjudiciable et si opposée au
 » bien que l'on prétendait établir; c'est que les ecclésias-
 » tiques, regardant alors le supérieur du séminaire comme
 » leur juge, n'agissent plus avec lui que par respect hu-
 » main, et par un motif de crainte qui leur serre le cœur
 » et empêche cette ouverture si utile dans le service de
 » DIEU (2) * . »

On a rapporté, dans la première partie de cet ouvrage,
 que M. Olier, prêchant ses missions, crut que DIEU l'appe-
 lait à travailler particulièrement à la sanctification du Vi-
 varais, du Velai et de l'Auvergne. Depuis ce temps, il
 avait nourri dans son cœur le désir de se consacrer à la
 réforme de ces trois provinces, surtout au renouvellement
 du diocèse de Clermont, après une faveur dont la très-
 sainte Vierge l'avait honoré, un jour qu'il était en oraison
 dans l'église cathédrale de cette ville. Car elle avait daigné
 lui faire connaître qu'elle désirait de le voir travailler
 dans ce diocèse, pour la gloire de son Fils. M. Olier, ne
 connaissant point le genre de services qu'il devait y ren-
 dre à DIEU, ni les moments marqués par sa Providence, se
 contenta d'attendre ses ordres sans vouloir les prévenir;
 et quoiqu'il lui fût aisé de prévoir que le moyen le plus
 sûr de réforme serait l'établissement d'un séminaire, il
 s'abstint de faire aucune démarche pour procurer de lui-

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 377.*

(2) *Lettres de M. Tronson. * NOTE 7, p. 459.*

XXV.
 M. Olier éta-
 blit le séminai-
 re de Cler-
 mont.

même un établissement de ce genre à Clermont. Enfin lorsqu'il y pensait le moins, il fut invité, par l'Évêque et le clergé, à jeter les fondements de cette œuvre (1). Jus- qu'alors on n'avait exigé dans ce diocèse d'autre prépara- tion, avant l'ordination, que les exercices de huit jours, et encore devait-on cette institution à la piété généreuse du cardinal de la Rochefoucauld, qui avait fait une fondation pour défrayer les ordinands pendant cette retraite. M. Louis d'Estain, à peine élevé sur le siège de Clermont, avait essayé d'abord d'établir ces exercices dans une commu- nauté religieuse de son diocèse (2); mais, ce moyen ne ré- pondant pas aux espérances qu'il en avait conçues, il résolut, de concert avec son clergé, d'établir un séminaire, « à l'instar de celui de Saint-Sulpice (3), pour y élever, » dit-il, et y instruire aux bonnes mœurs et discipline ca- nonique les ecclésiastiques, afin qu'ils puissent, avec plus » de facilité, se rendre capables de l'exercice de leur minis- » tère et se former à un esprit vraiment clérical (4) *.

M. Olier, après l'invitation du Prélat, ne doutant point de la volonté de DIEU, et ravi de contribuer à cet établis- sement, envoya M. Raguier de Poussé pour en avoir la direction (5). Il ne prit néanmoins aucun moyen pour le conserver à sa compagnie; et, quoique dans les lettres de fondation du 23 février 1656, l'Évêque en donnât la con- duite à M. de Queylius, ce séminaire était encore indépen- dant de celui de Saint-Sulpice, auquel il ne fut uni que le 13 janvier 1659 (6), deux ans après la mort du serviteur de DIEU *.

Il contribua encore à la réforme de l'Auvergne, en coo- pérant à l'établissement du séminaire de Saint-Flour. Ce diocèse, alors d'une vaste étendue, se ressentait partout du dépérissement de la discipline; et, s'il faut en croire les actes publics, on y comptait jusqu'à six ou sept mille ecclésiastiques, dépourvus des connaissances les plus né- cessaires à leur état (7). M. Olier, connaissant depuis long-

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 454, 455, 459.

(2) Le 2 décembre 1651. *Cano- nons synodaux de Clermont*, 1653, in-8o, p. 235 et suiv. 241.

(3) *Contrat d'union du séminaire de Clermont à celui de S. - Sulpice*, 13 janvier 1659.

(4) *Archives du département du Puy-de-Dôme*, cart. 51. *Grand et petit séminaire. Traité du 23 septembre 1653.*

* NOTE 8, p. 460.

(5) *Remarques historiques*, t. 1, p. 238. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, part. 4^{re}, ch. XII. — *Remarq. histori- ques*, t. III, p. 476, 344.

(6) *Lettres aut. de M. d'Estain*. — *Gall. chr.* t. VII, col. 1018, donne cette date pour celle de l'o- rigine du sémi- naire.

* NOTE 9, p. 460.

XXVI.

M. Olier pro- cure l'établis- sement d'un séminaire pour le diocèse de S.-Flour.

(7) *Archiv. du Royaume, sect. historiq.* M. 429, t. III, fol. 85.

temps les
abbaye de
M. Couder
Flour. Le
courût: dan
réduit, il
clercs, ou p
ment de son
les plus pie
qu'on pouv
drec, M. OL
diocèse de s
royal de N
épandit d'a
fait l'éloge
» doctrine l
» sonnes éci
faut qu'il ai
Ferrier dit
» probation
L'archevê
demandé à
pu le refuse
lat pour en
» pour l'Eg
» ses plus
» à M. Plac
» puisse étr
» les désirs
» gneur, ain
» dant le d
» nouvelles
» tre en éta
» obéissanc
» sacrés à e

temps les besoins de cette contrée, où était située son abbaye de Pébrac, avait d'abord eu dessein d'envoyer M. Coudere (1) à M. de Mont-Rouge, évêque de Saint-Flour. Le zèle de ce Prélat méritait en effet qu'on le secourût : dans la disette de bons ouvriers où il se trouvait réduit, il avait toujours quarante ou cinquante jeunes clercs, ou prétendants à la cléricature, dans un appartement de son palais, et il plaçait les autres auprès des curés les plus pieux et les plus instruits, pour les former autant qu'on pouvait le faire alors (2). Au défaut de M. Coudere, M. Olier lui envoya M. Planat, qui établit, dans le diocèse de Saint-Flour, un séminaire appelé *le séminaire royal de Notre-Dame de l'Hermitage*, et sur lequel Dieu répandit d'abondantes bénédictions. Un écrivain du temps fait l'éloge de M. Planat, en disant « que sa piété et sa doctrine lui avaient acquis l'approbation de toutes les personnes éclairées dans la science des Saints (3) ; » et il faut qu'il ait jeté en effet un grand éclat, puisque M. du Ferrier dit « que sa piété et sa sagesse avaient attiré l'approbation de toute la France (4). »

L'archevêque d'Embrun, Georges d'Aubusson, l'avait demandé à M. Olier, qui le promit d'abord ; mais n'ayant pu le refuser à des besoins plus urgents, il écrivit à ce Prélat pour en obtenir un délai. « L'amour que vous avez pour l'Eglise, lui dit-il, et votre zèle à la secourir dans ses plus urgentes nécessités, vous porteront à accorder à M. Planat dispense pour quelque temps, afin qu'il puisse être en état de vous obéir, et de vous servir selon les désirs de votre charité. Il est tout à vous, Monseigneur, ainsi que le reste des sujets de la maison. Pendant le délai que je vous demande, ils prendront de nouvelles forces pour servir l'Eglise de Dreu, et se mettront en état de rendre leurs devoirs parfaits et leurs obéissances à messeigneurs les Prélats. Ils se sont consacrés à eux, et à vous en particulier, Monseigneur, qui

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 229.

(2) *Archives*, *ibid.*

(3) *Vie de Jeanne Françoise et Marie Marthe de Biron*, in-12, p. 133.

(4) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 245.

» leur témoignez une bienveillance qu'ils ne méritent pas,
 » dont ils se sentent très-honorés, et qui m'oblige de vous
 » en remercier en leur nom (1). »

(1) *Lettres ant.
de M. Olier*, p.
25.

XXVII.
M. Olier for-
mé un établis-
sément à Cler-
mont-Lodève.
Sa conduite
envers M. du
Bosquet.

Rien ne montre mieux cette dépendance entière, et ce respect profond pour l'épiscopat, que la conduite du serviteur de Dieu envers M. du Bosquet, évêque de Lodève, à l'occasion que nous allons rapporter. Le prédécesseur de ce Prélat, M. Plantavit de la Pause, homme savant et connu par plusieurs ouvrages, avait engagé M. Olier à former à Clermont-Lodève, dans le prieuré de Saint-Paul, la seule paroisse de cette ville, un établissement pour procurer l'instruction et la réforme de son clergé. Mais M. du Bosquet ne donna point aux prêtres de cette maison, surtout à M. Coudere, leur supérieur, la même confiance que leur avait témoignée M. de la Pause (2). Il serait difficile d'en assigner le motif, à moins de l'attribuer à l'opposition de ces ecclésiastiques pour le Jansénisme, dont on ne voit pas que M. du Bosquet ait été constamment éloigné (3). Quoi qu'il en soit, M. Olier, connaissant les dispositions de l'Évêque, écrivit d'abord à M. Coudere de remettre sa cure à quelqu'un de ses confrères, qui lui fût plus agréable : c'était l'avis des directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, quoique M. Olier eût préféré qu'il se fût démis simplement entre les mains du Prélat. Mais, sur ces entrefaites, le peuple de Clermont, très-affectionné à son curé, s'étant mutiné contre l'autorité de M. du Bosquet, qu'on savait lui être contraire, M. Olier consulta plusieurs

(2) *Lettres ant.
de M. Olier*, p.
43 et suiv., 225 et
suiv.

(3) *Œuvres
d'Arnauld*, t. 1,
p. 80. *Lettre du
23 septembre
1653.*

(4) *Lettres ant.
de M. Olier*, p.
225.

(5) *Ibid.* pag.
207.

Évêques, et, d'après leur réponse, il revint à son premier avis (4). « La conduite que Messieurs estiment utile de
 » tenir, écrivait-il, me paraît être très-sainte et très-avan-
 » tageuse pour la maison. C'est pourquoi je vais en écrire
 » à M. Coudere, souhaitant que ma lettre arrive assez à
 » temps, pour prévenir l'exécution du premier projet, qui
 » nous était assez pénible, et qu'il est juste d'abandonner
 » pour de si judicieuses raisons (5). » Il écrivit aussi à l'Évê-

que de Lodève
lui faisait
de réponse
porterons
la dignité

» Étant
 » de Mons
 » qui j'ava
 » sonne, a
 » j'avais é
 » bienveill
 » ques aut
 » Mais ma
 » de vos gr
 » néfice, en
 » d'être da
 » et qu'il n
 » l'union c
 » maxime
 » ne se ré
 » tent par
 » leur fair
 » ils doive
 » manière
 » seigneur
 » des suje
 » ressens
 » ce bénéf
 » premiers
 » n'ont p
 » l'obéissa
 » nous app
 » la maison

que de Lodève une lettre très-respectueuse, par laquelle il lui faisait connaître ses intentions. N'en ayant point reçu de réponse, il lui écrivit encore la suivante, que nous rapporterons ici, comme un monument de son respect pour la dignité épiscopale et de sa profonde humilité.

« Monseigneur,

» Étant entré dans votre diocèse par le commandement
 » de Monseigneur votre prédécesseur, et M. Coudere, par
 » qui j'avais désiré continuer mes obéissances à votre per-
 » sonne, ayant été agréé de vous dans les commencements,
 » j'avais été ravi, non-seulement de lui conserver votre
 » bienveillance, mais aussi de le faire subsister avec quel-
 » ques autres sujets, pour votre plus grande satisfaction.
 » Mais maintenant qu'il n'a pu mériter la continuation
 » de vos grâces, je lui ai mandé de se démettre de son bé-
 » néfice, en lui faisant connaître qu'il n'était pas juste
 » d'être dans la maison d'un maître, sans son agrément,
 » et qu'il ne pouvait espérer aucune bénédiction que dans
 » l'union de votre charité. C'est sur ce fondement et cette
 » maxime qu'est établie la maison de Saint-Sulpice. Elle
 » ne se réserve d'autres droits sur les sujets qui en sor-
 » tent par la vocation de messeigneurs les Prélats, que de
 » leur faire toujours connaître la dépendance absolue où
 » ils doivent être à leur égard, et de les reprendre de toute
 » manière, s'ils y avaient manqué. C'est pourquoi, Mon-
 » seigneur, dans la douleur que je souffre en voyant un
 » des sujets de la maison indigne de votre affection, je
 » ressens une véritable joie de faire le sacrifice entier de
 » ce bénéfice, afin de témoigner par là, dans un de nos
 » premiers établissements, que les sujets de la maison
 » n'ont point de vie, d'intérêt, ni de conduite, que dans
 » l'obéissance de messeigneurs les Prélats. Ils peuvent
 » nous appeler et nous renvoyer quand ils le veulent; et
 » la maison fait profession de ne rien être et de ne rien

XXVIII.
 Lettre de M.
 Olier à l'Évêque
 de Lodève.

» posséder, que dans leur pure et simple dépendance.
 » L'œuvre de DIEU ne doit jamais causer rien d'incom-
 » mode ni de contraire à la simplicité et à la justice de
 » l'Évangile; et si je savais qu'il dût sortir jamais de
 » Saint-Sulpice quelque sujet qui choquât les ordres de
 » nosseigneurs les Prélats, ou appuyât le violement de
 » leur respect, je demanderais que la maison fût détruite,
 » et devint un objet d'anathème à la face de tout l'uni-
 » vers :

» C'est pour ce sujet, Monseigneur, qu'ayant appris qu'il
 » s'était passé quelque émotion et quelque mutinerie dans
 » la ville de Clermont, contre votre obéissance, j'écris à
 » M. Couderc de se démettre de son bénéfice entre vos
 » mains, purement et simplement, pour que vous en dis-
 » posiez en faveur de qui il vous plaira. Nous ne devons
 » ni violer le respect dû aux saints Prélats, ni approuver
 » ceux qui le violent, ou souffrir qu'à notre occasion il
 » arrive rien de pareil dans les lieux où nous sommes pré-
 » sents. *Si propter nos exorta est tempestas, dejiciamur in*
 » *mare* : il vaut bien mieux qu'on ne nous voie jamais,
 » et qu'on n'entende plus parler de nous, que s'il était
 » dit qu'à notre occasion il se soit passé rien de sembla-
 » ble, ou que même nous ne l'ayons pas désapprouvé,
 » lorsque nous le pouvions. Je suis bien aise qu'on voie
 » l'horreur que nous avons d'une pareille conduite, et que,
 » pour cela, nous ne voulons point qu'il reste rien de nous
 » dans ces lieux, afin d'obliger les violateurs de vos res-
 » pects de penser à leur faute. Bien loin d'entrer dans leur
 » parti, nous le détestons, et s'il y avait quelque chose au-
 » delà de l'anathème et de l'exécration, j'en userais pour
 » détester et condamner une si indigne conduite. Du moins,
 » Monseigneur, devons-nous faire tout ce que nous pou-
 » vons, pour vous témoigner combien nous honorons la
 » dignité épiscopale en votre personne et en tous nossei-
 » gneurs les Prélats. Il me suffit qu'en la présence de DIEU,

» et à vos
 » à ma voix
 » faction de
 » sances. Si
 » ordres, et
 » par quelq
 » désiriez de
 » mon obéis
 » que vous
 » plus fidèle
 En rappo
 M. Olier les
 voisino de
 marquis de
 de missionn
 DIEU, écriv
 velle miss
 de sa con
 que nous a

† Tels furent
 l'établissement
 regardée, par
 eux-mêmes er
 » biens à fa
 » M. Couderc
 » M. Olier lui
 » vre, plutôt
 » l'Évêque. Ve
 » naire de Na
 » de se départ
 » *Nihil innovo*
 » plus capable
 » assurément
 » lorsque tous
 » la règle de l
 » leur a laissé

» et à vos pieds, je reçoive, avec ceux qui ont déférence
 » à ma voix, votre sainte bénédiction, et que j'aie la satis-
 » faction de vous avoir témoigné nos respects et nos obéis-
 » sances. Si nous eussions eu l'honneur de recevoir vos
 » ordres, et qu'il vous eût plu, par un mot de lettre, ou
 » par quelqu'un des vôtres, nous faire savoir ce que vous
 » désiriez de nous, je vous aurais témoigné ponctuellement
 » mon obéissance, qui est telle que je puis dire, en vérité,
 » que vous n'avez pas, Monseigneur, un plus humble,
 » plus fidèle et plus obéissant serviteur (1) †. »

(1) *Lettres aut.
de M. Olier, p.
43 et suiv.*

En rappelant ses ecclésiastiques de Clermont-Lodève, M. Olier les envoya à Magnac, petite ville de la Marche, voisin de Limoges, pour satisfaire les pieux desseins du marquis de Fénelon, qui voulait y fonder une communauté de missionnaires (2). « Abandonnons-nous aux ordres de DIEU, écrivait-il à M. Condere en lui donnant cette nouvelle mission; adorons sa divine Providence et la pureté de sa conduite; ne pensons point à nous, ni aux voies que nous avons préméditées. Soyons à l'Esprit-Saint, qui

XXIX.

M. Olier forme un établissement à Magnac. Il invite ses ecclésiastiques à vaquer à la retraite.

(2) *Lettres aut. de M. Olier, p. 220. — Vie de la mère Gautron, liv. III, p. 516.*

† Tels furent les motifs qui déterminèrent M. Olier à abandonner l'établissement de Clermont-Lodève; et sa conduite a été toujours regardée, par ses successeurs, comme la règle qu'ils devaient suivre eux-mêmes en de semblables rencontres. « Il y avait de très-grands biens à faire à Clermont-Lodève, écrivait M. Tronson, et M. Condere y travaillait avec grande bénédiction: cependant M. Olier lui conseilla de revenir ici, et d'abandonner ce saint œuvre, plutôt que d'y travailler contre les ordres et la volonté de l'Évêque. Vous savez comme l'on a mieux aimé quitter le séminaire de Nantes, où l'on était établi depuis longues années, que de se départir de cette règle. Ainsi je ne puis dire autre chose, que: *Nihil innovetur, præter id quod traditum est.* Rien à mon avis n'est plus capable d'attirer grâce et bénédiction sur la maison, et rien assurément n'affermira tant l'œuvre que DIEU nous confie, que lorsque tous les particuliers agiront toujours dans cet esprit. C'est la règle de l'Église, et l'esprit que notre très-honoré Père et fondateur a laissé dans la maison (1). »

(1) *Lettres de M. Tronson, t. VI, Clermont.*

» a conduit les Apôtres par sa sagesse, et non par la leur :
 » *Ubi erat impetus Spiritus, illuc gradiebantur; nec re-*
 » *vertebantur cum incederent.* L'établissement d'une com-
 » munité à Magnac sera un bien fort avantageux à ce
 » grand et vaste diocèse de Limoges. Il faut suivre l'Esprit
 » et la conduite de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur sur ses
 » disciples, qu'il envoyait de lieu en lieu pour produire
 » des fruits dont la vertu se conservait et se répandait
 » dans les âmes. *In hoc vocati estis, ut fructum afferatis, et*
 » *fructus vester maneat* (1). »

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
226.

Le zèle que déployèrent les missionnaires répondit à l'abondance de la moisson, en sorte que M. Olier apprenant le détail de leurs travaux, craignit qu'ils ne succombassent à tant de fatigues. Il écrivit à M. Coudere pour le conjurer de modérer son ardeur, et de ne pas travailler jusqu'au bout de ses forces. Dans une autre lettre, il le supplie d'arrêter le zèle impétueux des jeunes ouvriers qu'il avait sous sa conduite, et de les appliquer aux exercices de la retraite spirituelle, tant pour les renouveler dans l'esprit intérieur, que pour leur procurer ainsi quelque relâche. « J'apprends, lui écrivait-il, que vous et tous nos très-chers frères êtes présentement harassés de travail, quoique non pas découragés. Je vous supplie, au nom de DIEU, de les arrêter, et de leur conseiller de ma part de prendre du repos. Le Fils de DIEU, qui n'avait pas besoin de la prière pour se fortifier et pour se renouveler en son Père, après ses travaux évangéliques, se retirait sur la montagne pour y faire oraison, apprenant par là à tous ses disciples à faire la même chose. Tant que nous serons en ce monde, nous souffrons beaucoup de déchet dans les forces intérieures de l'esprit par l'exercice extérieur, et pour cela nous aurons toujours besoin de nous renouveler en DIEU. Ainsi, je vous demande, pour le bien de nos frères et le vôtre, d'en user de la sorte; et quelque presse qui vous assiège, il

ne faut p
 avec la f
 que de v
 leurs pr
 les prem
 accablen
 votre con
 vent y en
 courager
 Fénelon, v
 tions que
 bondance,
 communa
 fut l'origi
 ment, uni
 tres de Sai
 volution (3

Le duc d
 procurer, a
 blissement
 clergé, et d
 Blois, afin
 de rien en
 nécessaire
 « Pour fair
 de l'Eglis
 que son
 (Blois éta
 écrivit po
 ne pouvo
 l'approuv
 qu'un Év

‡ Le mar
 soixante-deux
 de Saint-Sulp

» ne faut pas céder à la tentation, qui vient ordinairement
 » avec la ferveur. Le démon ne demanderait pas mieux
 » que de vous accabler, vous et ces jeunes ouvriers, dans
 » leurs premiers travaux. Il n'y a rien plus à craindre que
 » les premiers efforts de la jeunesse, qui abattent et qui
 » accablent pour le reste de la vie (1). Pour ce qui regarde
 » votre communauté, examinez bien les sujets qui doi-
 » vent y entrer, il n'en faudrait qu'un seul pour tout dé-
 » courager dans les commencements (2). » Le marquis de
 Fénelon, voulant perpétuer dans ses terres les bénédic-
 tions que les missionnaires y répandaient avec tant d'ab-
 ondance, assigna des fonds pour la subsistance de leur
 communauté qu'ils cédèrent à d'autres ouvriers, et qui
 fut l'origine du petit séminaire de Magnac. Cet établisse-
 ment, uni en 1679, par le marquis, au séminaire des prê-
 tres de Saint-Sulpice de Limoges, a subsisté jusqu'à la Ré-
 volution (3) †.

Le duc d'Orléans, toujours exilé à Blois, eut le désir de
 procurer, aux diocèses d'Orléans et de Chartres, un éta-
 blissement commun, qui pût y avancer la réforme du
 clergé, et écrivit à M. Olier pour le prier de se rendre à
 Blois, afin d'y jeter les fondements de cette œuvre. Avant
 de rien entreprendre, le serviteur de DIEU crut qu'il était
 nécessaire d'avoir l'approbation de l'Évêque diocésain.
 « Pour faire les choses dans l'ordre de Notre-Seigneur et
 » de l'Eglise, écrivait-il, il serait utile et même nécessaire
 » que son Altesse royale voulût parler à M. de Chartres
 » (Blois était alors de ce diocèse), ou du moins qu'il lui
 » écrivît pour lui ouvrir son dessein et sa pensée. Car nous
 » ne pouvons ni ne devons espérer de rien faire, s'il ne
 » l'approuve et ne nous commet pour cela. Vous savez
 » qu'un Évêque, dans son diocèse, est comme un père

† Le marquis de Fénelon mourut le 8 octobre 1683, âgé de
 soixante-deux ans (4), et fut inhumé dans un des caveaux du séminaire
 de Saint-Sulpice (5).

(1) *Lettres aut.
de M. Olier, t.
241.*

(2) *Ibid. pag.
223.*

(3) *Vie de M.
de Lantages, in-
8°, p. 431, note.*

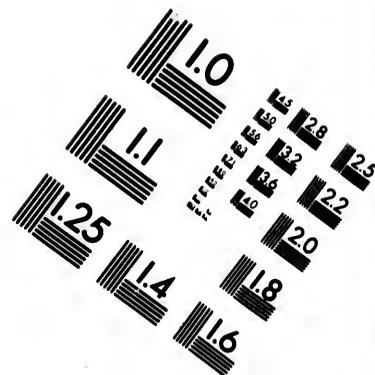
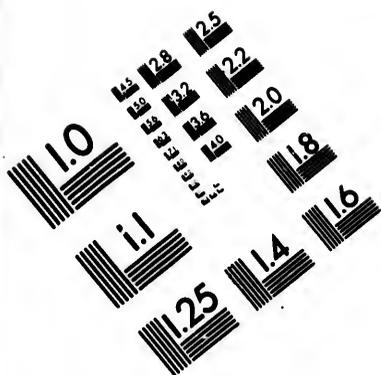
XXX.

Projet d'un
établissement à
Blois pour les
diocèses d'Or-
léans et de
Chartres.

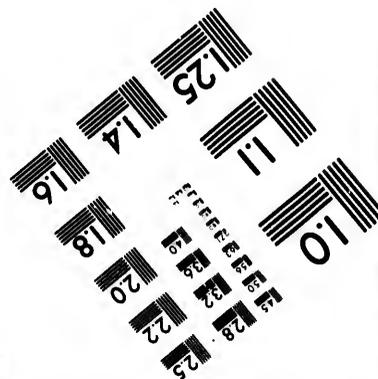
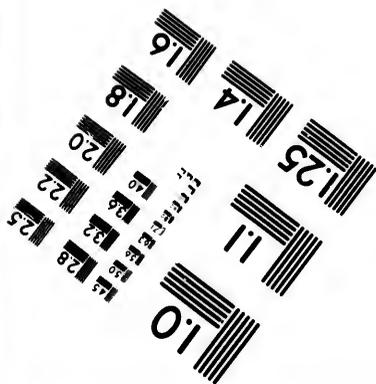
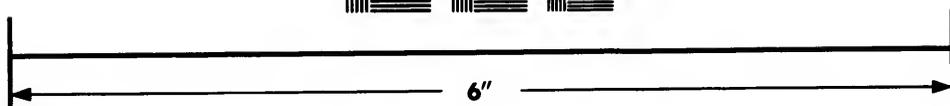
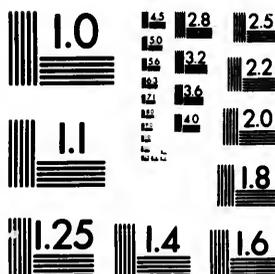
(4) *Vie de la
mère Gautron,
p. 517.*

(5) *Registre des
sépultures du
séminaire.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.8 3.2 2.2
2.0 3.6 2.0
2.2 4.0 1.8

10
01

» dans sa famille, un chef dans un corps, un supérieur
 » en sa maison ; et que c'est à lui à donner les ordres, à
 » mouvoir tous les membres, et à commander à ses en-
 » fants ce qu'il lui plaît. Pour moi, qui suis un serviteur
 » étranger, et qui n'ai pas l'honneur d'être son diocésain,
 » je ne puis m'ingérer à faire aucune fonction, qu'il ne me
 » fasse l'honneur de m'appeler pour aider son clergé, tout
 » misérable que je suis. »

M. Olier était d'autant plus disposé à seconder les des-
 seins du duc d'Orléans, qu'il espérait donner par là com-
 mencement à un séminaire, pour le diocèse de Chartres.
 Sa dévotion envers la très-sainte Vierge et son zèle pour
 le clergé le portaient assez à faire tous les sacrifices pour
 procurer l'éducation ecclésiastique à la jeunesse de ce
 pays. « Je puis aider à ce dessein, écrivait-il ; car j'ai en-
 » core quelque reste du débris de deux bénéfices, que je
 » consacrerai très-volontiers pour ce saint œuvre. Je ne
 » crois pas pouvoir mieux employer ce bien, qu'à cette
 » charité, qui va à soulager les âmes, à sanctifier les peu-
 » ples, et à honorer en particulier cette sainte église de
 » Notre-Dame, à laquelle je dois tout, et à laquelle je se-
 » rais ravi de sacrifier ma vie, bien loin de ne lui pas don-
 » ner tout ce que je puis jamais avoir au monde. Enfin je
 » trouverais en cela le moyen d'accomplir mes désirs, qui
 » sont de me voir pauvre, pour mourir dénué de tout,
 » comme Notre-Seigneur sur la croix (1). »

(1) *Lettres spiri-
 rituelles de M.
 Olier*, p. 202.

Mais le dessein dont nous parlons fut traversé appa-
 remment par les Jansénistes, déjà en grand nombre à Or-
 léans * ; et quoique le clergé de Chartres, surtout M. Bour-
 doise, ne laissât pas d'agir pour procurer un séminaire à
 ce diocèse, il n'y fut établi que plus tard par M. Ferdin-
 and de Neufville, qui, en 1680, y appela les prêtres de
 la Mission (2). Parmi les séminaires à la formation des-
 quels M. Olier eut quelque part, on peut compter encore
 ceux de Bourges, de Toulouse, de Saint-Irénée de Lyon* ;

* NOTE 10, p.
 463.

(2) *Archives du
 Royaume, sec-
 tion historique.
 Fondations de la
 Mission*, t. III,
 fol. 291, M. 429.

* NOTE 11, p.
 464.

mais, cor
 n'en parl

Les di
 pour obt
 couronne
 timent de
 la vue de
 clésiastiq

portante a
 lui conseil
 pables de
 dant refus

recevoir q
 « Tels, po
 » l'Eglise)

» le zèle q
 » sieur, n

» recomma
 » tions poi

» vre. Il y
 » DIEU en

» monde la
 » intention

» puisque j
 » tièremen

» de rien, v
 » le servir

» Monsieur

Une autre
 nière bien

milité, ce f
 demanda qu

Grèce. M. O
 ecclésiastiqu

sein : « Héli

mais, comme ils ne furent établis qu'après sa mort, nous n'en parlerons point ici.

Les diverses demandes que les Evêques lui faisaient pour obtenir de ses prêtres, et les succès dont il voyait couronner ses travaux, loin de lui inspirer quelque sentiment de complaisance, ne servaient qu'à le pénétrer de la vue de son néant et de celui de sa compagnie. Un ecclésiastique s'étant adressé à lui pour une œuvre très-importante au clergé d'un diocèse, M. Olier, dans sa réponse, lui conseilla d'avoir recours à d'autres ouvriers plus capables de faire réussir ce dessein. Ne voulant pas cependant refuser ce service, qu'on était peut-être résolu à ne recevoir que par son ministère, il ajoutait avec simplicité : « Tels, pourtant, que nous soyons (si bas et si vils dans » l'Eglise), nous sommes tout à vous, et prêts à seconder » le zèle que DIEU allume dans votre âme. Mais, Mon- » sieur, nous vous prions de vouloir que la chose soit » recommandée à DIEU pleinement, afin que nous ne met- » tions point d'obstacles et d'empêchement à ce grand œu- » vre. Il y a d'autant plus de charité et de miséricorde de » DIEU en vous, que vous faites le choix de la chose du » monde la plus pauvre et la plus vile, pour seconder vos » intentions. Pourtant ce choix même fait bien espérer, » puisque par là DIEU semble vouloir faire la chose en- » tièrement par lui-même, choisissant des instruments » de rien, vides de tout ce qui est bon, excepté du désir de » le servir lui et son Eglise : ce qui me fait être à vous, » Monsieur, comme à l'un de ses plus chers enfants (1)*. »

Une autre occasion où M. Olier fit paraître d'une manière bien touchante les sentiments de cette sincère humilité, ce fut lorsque le Nonce du Pape, M. Bagni, lui demanda quelques prêtres, pour établir un séminaire en Grèce. M. Olier, dans une conférence sur ce sujet à ses ecclésiastiques, après qu'il eut loué un si religieux dessein : « Hélas ! ajouta-t-il en soupirant, monseigneur le

XXXI.

Humilité de
M. Olier au
milieu de ses
succès. Projet
d'un séminaire
en Grèce.

(1) *Lettres ant.
de M. Olier, p.
618.*

* NOTE 12, p.
466.

» Nonce m'a fait l'honneur de nous demander des sujets ;
 » qui sommes-nous, Messieurs, pour que l'on pense à
 » nous (1) ? » et il se répandit en sentiments d'humilité
 si vifs et si profonds, que ses disciples en demeurèrent
 aussi édifiés qu'attendris. Aucun monument ne nous ap-
 prend les suites de cette affaire. Nous ferons même obser-
 ver ici, que presque tout ce qu'on vient de rapporter des
 établissements, à la formation desquels M. Olier prit part,
 ne nous est connu que par quelques-unes de ses lettres,
 conservées après sa mort, ou par d'autres pièces du temps,
 où il en est fait mention d'une manière tout-à-fait acci-
 dentelle.

(1) *Attenta-
tions autogra-
phes touchant
M. Olier, p.
498.*

XXXII.
 M Olier com-
 pose des ouvra-
 ges spirituels.
 (2) *Année Do-
 minicaine. — Re-
 marques histori-
 ques, t. III, p.
 476.*

M. Olier exerça encore son zèle pour la sanctification
 des ecclésiastiques, en composant divers écrits en leur
 faveur (2). Il était si éloigné de toute attache à ces sortes de
 productions, qu'il les remettait entre les mains de son di-
 recteur, avec la simplicité d'un enfant qui donne ses essais
 à corriger à son maître. Il lui laissait toute liberté de les
 déchirer ou de les mettre en cendres, comme la chose du
 monde la plus vile, tant il en faisait peu de cas ; et il les
 méprisait tellement, qu'un jour il prit la résolution de
 les brûler. Ce qui l'engageait à faire ce sacrifice (si tou-
 tefois c'en était un pour lui), c'était la peine qu'il ressentait
 à laisser subsister après sa mort quelque chose de ce
 qu'il avait composé. Mais Dieu permit que son projet fût
 découvert, au moment où il allait en venir à l'exécution. Il
 était occupé à rassembler tous ses manuscrits, pour les
 jeter au feu, lorsque M. de Bretonvilliers entrant dans sa
 chambre, et devant son dessein, eut assez d'empire sur
 son esprit pour s'en détourner ; et c'est aux représentations
 qu'il lui fit, que nous sommes redevables de plusieurs des
 livres spirituels qui portent son nom. Comme on ne dou-
 tait pas qu'ils ne fussent très-utiles, on le pressa beaucoup
 de consentir à leur impression. Son humilité, qui jus-
 qu'alors l'avait rendu fort secret sur ses écrits, souffrit

d'abord de
 gloire de l'
 férence qu'
 cendre aux
 de lui. Il r
 sous le voi
 car ce ne
 sous son n

Comme,
 clergé, app
 tion du chr
 cissement,
 trine de l'
 passions et
 quoi se réd
 larion de
 tessence de
 » maximes
 » aient plu
 » la nécessi
 » de l'Apôt
 » doctrine,
 » invincibl
 » tie de ses
 Pont-ils fai
 les plus écl
 graves per
 du Puy, da
 ouvrages, n
 Kempis, de
 la fin du
 France, alo
 ciété, un si
 solide perfe
 et populair

d'abord de cette demande ; mais le désir de procurer la gloire de DIEU et d'édifier le prochain, comme aussi la déférence qu'il devait à ses directeurs (1), le firent céder aux sollicitations réitérées dont on usa (2) auprès de lui. Il mit pour condition que ses ouvrages paraîtraient sous le voile de l'anonyme, et on le satisfit en ce point ; car ce ne fut qu'après sa mort qu'ils furent réimprimés sous son nom (3) *.

Comme, en les composant, il avait spécialement en vue le clergé, appelé à retracer dans ses mœurs toute la perfection du christianisme, il y montre, nettement et sans adoucissement, la voie de la perfection fondée sur la pure doctrine de l'Évangile, c'est-à-dire, sur la mortification des passions et la vie de JÉSUS-CHRIST dans nos âmes. Voilà à quoi se réduit la spiritualité de M. Olier, que le Père Hilarion de Nolay appelle, pour cela, la *moelle et la quintessence de l'Évangile* (4). « Il n'y a quasi point de » maximes, dit Bossuet, que les saints docteurs de l'Eglise » aient plus souvent inculquées, que celles qui établissent » la nécessité de cette nouvelle vie ; et qui ôterait des écrits » de l'Apôtre, ajoute-t-il, les endroits où il explique cette » doctrine, non-seulement il énerverait ses raisonnements » invincibles, mais encore il effacerait la plus grande partie de ses divines Épitres (5). » Aussi les écrits de M. Olier ont-ils fait ranger parmi les maîtres de la vie spirituelle les plus éclairés et les plus sûrs (6), au point que plusieurs graves personnages, entr'autres M. de Maupas, évêque du Puy, dans l'*Approbation* qu'il a donnée à l'un de ces ouvrages, ne craignent pas de les comparer à ceux d'Al-Kempis, de Blosius et de saint François de Sales (7). Vers la fin du XVII^e siècle, temps si glorieux à l'Eglise de France, alors qu'elle comptait, dans tous les rangs de la société, un si grand nombre de saintes âmes, l'étude de la solide perfection était devenue en quelque sorte commune et populaire. C'est ce qui explique pourquoi les écrits de

(1) *Année Dominicaine*. — *Remarques historiques*, t. III, p. p. 476.

(2) *Vie*, par le Père Giry, part. 1^{re}, ch. XIX.

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 295.

* NOTE 13, p. 466.

(4) *La Gloire du tiers - ordre de Saint-François*, 2^e part. ch. VI, p. 37.

(5) *Œuvres de Bossuet*, t. XIII, p. 535, 536, 4^{er} sermon pour le jour de Pâques.

(6) *Ibid. Mystici in tuto*, part. 4^{re}, cap. XIX, t. XXIX, p. 441 ; t. XXXVIII, p. 616.

— *Gallia christiana*, t. VII, col. 1019. — *Vie de Mme de Pollalion*, ch. XXIII, p. 90, note A. — *Calendrier historique et chronol. de l'église de Paris*, par Lefèvre, in-12, p. 36.

(7) *Vie de M. Olier*, par le Père Giry, partie 2^e, ch. XIV. — *Le Père de Venne, Année mystique*, t. II, p. 44. — *M. de Maupas, Approbation de l'Introduction de la vie et aux vertus chrétiennes*.

M. Olier y furent extrêmement goûtés. « Ils sont entre les mains de toutes les personnes spirituelles, » disait le Père Giry ; et Hermant, auteur favorable au Jansénisme, par conséquent non suspect de partialité envers M. Olier, dit aussi que, de son temps, toutes les personnes dévotes et spirituelles en faisaient une grande estime (1). Enfin, dans l'espace d'environ quinze ans, ils furent plusieurs fois réimprimés en diverses villes du royaume, à Paris, Lyon, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Avignon, etc. (2).

(1) *Hist. des Ordres religieux*, 1740, in-12, t. IV, p. 463.

(2) *Lettres spirituelles de M. Olier*, 1673. *Privilege du Roi*.

XXXIV.

Notice des ouvrages de M. Olier.

Nous allons faire connaître ici en peu de mots chacun des ouvrages de M. Olier, en suivant l'ordre des matières qui y sont traitées, plutôt que celui du temps où ils parurent. Le premier, et qui sert comme de fondement à toute sa doctrine, est le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*. Il y propose, par demandes et par réponses, la nécessité, d'abord, de mourir à la vie d'Adam, à l'orgueil, aux plaisirs, à l'amour des richesses, et de vivre ensuite de l'Esprit de Notre-Seigneur, en aimant comme lui l'humilité, la mortification, la pauvreté, et en participant à la grâce de ses mystères. C'est l'objet de la première partie. Dans la seconde, il montre que la prière est le moyen principal pour acquérir cet Esprit et pour le conserver. *La Journée chrétienne* apprend à agir en union à l'Esprit de Notre-Seigneur, et fournit diverses considérations que M. Olier avait promises à son disciple dans son *Catéchisme* (3). « Cette vérité, que nous devons vivre comme JÉSUS-CHRIST a vécu sur la terre, dans ses mœurs et dans ses sentiments, dit-il, m'a donné la pensée de former quelques pratiques, et de proposer diverses intentions pour faire saintement chacune de nos œuvres. J'ai tâché de renfermer tout ce qu'on peut faire de plus considérable dans la journée et pour chaque action. Il faut que chacun pense que ceci n'est pas écrit pour lui seul : dans un festin, il est nécessaire qu'il y ait diversité de

(3) Partie 2^e, 1^{re} leçon.

» viande
 » petit (1)
 tus chrét.
 l'Esprit
 surtout q
 sirs corr
 pénitence
 Ces tro
 ecclésiast
 faits chré
 la cléricat
 composa
 saints Ora
 avec une
 nait à un
 l'Ordre ec
 à la grand
 ses ouvrag
 par M. Tr
 les origina
 communic
 » dans la
 » homme
 » bien ais
 » saintes
 » avec tan
 » eu le bo
 » tion de l
 » et d'y co
 » esprit et
 Tous ces
 et de ses r
 plissait da
 saint exer
 ordinaires

viandes, afin que chacun en puisse trouver selon son ap-
 » pétit (1). » Enfin, dans l'*Introduction à la vie et aux ver-*
tus chrétiennes, M. Olier apprend encore à pratiquer, dans
 l'Esprit de Notre-Seigneur, les véritables vertus, celles
 surtout qui sont les plus nécessaires pour détruire les dé-
 sirs corrompus du vieil homme, comme l'humilité, la
 pénitence, la mortification, la pauvreté, l'obéissance.

(1) *Journées
 chrétiennes. Pré-
 face.*

Ces trois ouvrages, quoique destinés principalement aux
 ecclésiastiques, ne tendent cependant qu'à former de par-
 faits chrétiens, tels que devraient être tous les aspirants à
 la cléricature. Pour l'usage particulier des clercs, M. Olier
 composa un autre écrit, connu sous le nom de *Traité des*
saints Ordres. Il y parle de l'excellence de chacun d'eux,
 avec une sublimité de pensées et de sentiments qui conve-
 nait à un homme suscité de DIEU pour la réforme de
 l'Ordre ecclésiastique, et on peut dire que ce livre répond
 à la grandeur de son sujet. On doit encore compter, parmi
 ses ouvrages, le recueil d'une partie de ses lettres, publiées
 par M. Tronson, au nombre de deux cent cinquante, sur
 les originaux que diverses personnes s'empressèrent de lui
 communiquer. « Ceux qui ont été assez heureux, dit-il
 » dans la préface, pour converser familièrement avec cet
 » homme de DIEU, pendant qu'il était sur la terre, seront
 » bien aises de voir, dans ce petit recueil, une partie des
 » saintes vérités qu'ils lui ont entendu enseigner autrefois
 » avec tant de grâce et d'onction; et ceux qui n'ont jamais
 » eu le bonheur de le voir, auront au moins la consola-
 » tion de l'entendre ici parler sur toutes sortes de matières,
 » et d'y contempler un portrait fidèle de la beauté de son
 » esprit et de ses éminentes vertus (2). »

(2) *Lettres spi-
 rituelles de M.
 Olier. Préface.*

Tous ces ouvrages furent moins le fruit de ses réflexions
 et de ses recherches, que des lumières dont DIEU le rem-
 plissait dans l'oraison. Il écrivait, pour l'ordinaire, après ce
 saint exercice, et avec une facilité et une rapidité si extra-
 ordinaires, qu'on l'a vu écrire à genoux cinq ou six heures

XXXV.
 Comment M.
 Olier compo-
 sait ses ouvra-
 ges.

de suite, sans être jamais incommodé par cette sorte de composition. Sa plume, dit M. Baudrand, suivait l'impé-
 » tuosité de l'Esprit de DIEU qui l'éclairait, et traçait sûre-
 » ment sur le papier ces vérités divines, que les dons de
 » sagesse et d'intelligence, qu'il avait reçus, lui décou-
 » vraient en foule et tout d'un coup (1). » C'est pour cela
 sans doute que, dans cette rapide composition, il s'atta-
 chait moins à donner des motifs propres à convaincre et à
 persuader, qu'à exposer le fond même des choses, comme
 elles s'offraient à son esprit : ce qui doit le rendre quel-
 quefois moins aisé à comprendre, comme il est arrivé à la
 plupart des auteurs qui ont reçu de semblables lumières ;
 et cette assistance de DIEU explique encore comment, au
 milieu d'occupations si différentes et si multipliées, il a pu
 tant écrire, ayant vécu si peu de temps. Outre les ouvrages
 dont nous venons de parler, et l'*Explication des cérémonies
 de la grand'Messe*, que nous avons déjà fait connaître,
 il en composa un grand nombre d'autres, restés manus-
 crits, tels qu'un *Traité des attributs de Dieu*, un autre des
saints Anges, et un de *la création du monde*, le *Maître des
 exercices*, un écrit sur l'*Oraison dominicale*, un *Traité de
 la Vie divine* et autres, des *Panegyriques* de plusieurs Saints,
 et neuf ou dix volumes de *Mémoires*, où l'on trouve un
 grand nombre de mélanges précieux †.

† On attribue encore à M. Olier deux ouvrages imprimés que nous
 n'avons pu nous procurer malgré nos recherches ; le premier est in-
 titulé : *La manière de faire oraison sur les vertus*. Paris, Langlois,
 1656, in-24 (2). On trouve apparemment un abrégé de cet écrit au
 chap. 4^e de l'*Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, publiée
 l'année suivante. L'autre ouvrage traite de la dévotion envers la très-
 sainte Eucharistie, et a été, dit-on, imprimé par Didot, et orné de vignet-
 tes, vers la fin du dernier siècle (3).

(1) *Mémoires* de M. Baudrand, p. 78.

(2) Godescard, *Vies des Saints*, 1633, t. v, p. 420. Note de l'Édit.
 (3) *Journal de Fellet*.

NOT

SUR LA SE
 CLERGÉ

NOTE 1,
 M. Olier n'a
 naire; d'ab
 examens, le
 des vertus. c
 » en Notre-S
 » premier e
 » être hom
 » tant qu'il
 » faire les c
 » ni les œuv
 » vent plaire
 » Et à quoi
 » monies et
 » d'enseigne
 » vie n'anim
 » dent la bé
 » œuvres. »
 une belle in
 tement qu'un

NOTE 2, p
 tant à la cour
 sous le nom d
 l'ainé de sa fa
 Placé sur le
 les vertus de

NOTES DU LIVRE QUATRIÈME.

SUR LA SECONDE PARTIE DE L'ÉCRIT DE M. OLIER, PRÉSENTÉ AU
CLERGÉ DE FRANCE, POUR L'ÉTABLISSEMENT DES SÉMINAIRES.

NOTE 1, p. 417. — La seconde partie de cet ouvrage, et dont M. Olier n'a laissé que le canevas, traite des *Exercices du séminaire*; d'abord, des exercices *intérieurs*, qui sont le silence, les examens, les lectures spirituelles, l'oraison surtout, et la pratique des vertus. « Comme le séminaire, dit-il, est un lieu où l'on donne, » en Notre-Seigneur, les semences de l'esprit ecclésiastique, le soin » premier et principal de messieurs les directeurs, qui doivent » être hommes d'oraison, sera de rendre les sujets intérieurs, au- » tant qu'ils en seront capables; leur montrant l'importance de » faire les choses en union à l'Esprit de Notre-Seigneur; sans quoi, » ni les œuvres chrétiennes, ni les emplois ecclésiastiques, ne pou- » vent plaire à DIEU, ni opérer aucun fruit dans le cœur de l'Eglise. » Et à quoi serviront tous les Sacrifices et les Offices, les céré- » monies et le chant, et tout ce que l'on prend si grand soin » d'enseigner, et avec raison, dans le séminaire, si l'esprit et la » vie n'animent tout cela? C'est de la vie intérieure que dépen- » dent la bénédiction de nos emplois, et toute la sainteté de nos » œuvres. » M. Olier commence les *Exercices extérieurs* par une belle instruction sur les cérémonies. Elle fait regretter justement qu'un si précieux ouvrage soit demeuré incomplet.

M. LASCARIS D'URFÉ, ÉVÊQUE DE LIMOGES.

NOTE 2, p. 422. — M. d'Urfé, après avoir passé plusieurs années, tant à la cour de France qu'à celle de Savoie, où il était alors connu sous le nom de comte de Sommerive, quitta le monde, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille, et entra au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Placé sur le siège de Limoges, il fit briller en sa personne toutes les vertus des plus saints Evêques, surtout la charité pour les

pauvres, la piété, l'humilité, le zèle. Pour avoir plus de facilité d'assister les malheureux, il faisait sa résidence dans le séminaire, sans faste et sans ameublement précieux. Il leur donnait tout; et, dans une nécessité pressante, il engagea pour eux jusqu'à son anneau pastoral. Pendant les dix-huit années qu'il demeura dans son séminaire, il ne manqua jamais de se trouver le matin à l'oraison avec la communauté. Il récitait toujours son Office à genoux; et chaque jour il passait, devant le très-saint Sacrement, toutes les heures que ne réclamaient pas les affaires de son diocèse. Il avait pour ses prêtres l'affection la plus tendre, et sa foi lui inspirait même, pour eux, une sorte de vénération; aussi était-il payé de retour. Il est vrai que ses talents, ses manières, son port, sa douceur, la modestie et la majesté de son visage, tout en lui commandait le respect. Il semblait être né pour l'épiscopat (1), et il parut que Dieu l'avait suscité pour le renouvellement de ce diocèse. C'est le témoignage que lui rend l'historien de M. Bourdoise, en parlant des grands biens que l'établissement du séminaire procura au Limousin (2) †. La Vie de M. d'Urfé a été imprimée à Poitiers, en 1698, sous le titre de : *Portrait de feu messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, par M. l'abbé du Carrier, in-12.*

(1) *Vie de M. d'Urfé.*

(2) *Vie de M. Bourdoise, Ms. in-4°, p. 506. in-fol. p. 552.*

M. RENÉ LÉVÊQUE, INSTITUTEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-CLÉMENT.

NOTE 3, p. 425. — René Lévêque, né à Gorges, en Bretagne, en 1624, et formé aux vertus ecclésiastiques par M. Olier, établi à Nantes une société de prêtres, connue sous le nom de Communauté de Saint-Clément, pour prêcher des missions, former de jeunes ecclésiastiques, et recevoir toutes sortes de personnes aux exercices spirituels. Le pieux instituteur allait, tous les deux ans, faire lui-même une retraite au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il y employait plus d'un mois, « persuadé, ajoute l'auteur de sa Vie, » qu'un ouvrier évangélique a besoin, à l'exemple des Apôtres, » de laver et de raccommoder ses filets, qui, à la pêche des » hommes, aussi bien qu'à celle des poissons, se rompent ou se » salissent. » Tant que ses forces le lui permirent, il fit ce long voyage à pied; mais dans les dernières années de sa vie, n'étant

(3) *Journaux de M. des Lions, prêtres de Saint-Sulpice, était une source d'erreurs et de relâchement dans ce pays (3).*

plus en état sur la Loire portait avec lui de bois de charbon, de fer, de plomb, de cuivre, de zinc, de papier, de plume, de cire, de pain, de viande, de légumes, de fruits, de fleurs, de parfums, de médicaments, de tout ce qui est nécessaire à la vie, et ne voulait point de domestique, il fut un jour parvenu à la paroisse de Saint-Sulpice, dans une de ses visites, à l'âge de vingt ans, et fut reçu avec une vénération particulière, qu'il vient d'être dit, t. v, p.

M. FRANÇOIS

NOTE 4, p. 425. — René Lévêque, vers l'âge de dix ans, entra dans l'église de Saint-Clément, de ressource, des prêtres les plus sages, et le surnom de saint, et de cette maison, et entra dans les missions, et travailla, en travaillant pour les pauvres, et autrefois dans la charité, à cause de sa sainteté, vint à Saint-Sulpice en ayant été nommé, eut pour maître beaucoup d'excellents, fixée rue du Pape de Saint-Sulpice, terrain qu'occupait elle donna, devint même les séminaires dans

plus en état de soutenir la fatigue de la marche, il s'embarquait sur la Loire. Dans le trajet, un pot de beurre et du pain, qu'il portait avec lui, étaient sa nourriture; l'eau de la rivière lui servait de boisson; et, pour ne pas rester oisif, il faisait, sur un petit métier, des ceintures d'aubes, qu'il distribuait ensuite à de pauvres prêtres. Il était animé d'un si grand esprit de mortification, qu'un ulcère lui étant survenu à la jambe, il le négligea et ne voulut pas même le regarder; à la fin, ne pouvant plus se soutenir, il fut contraint d'appeler un chirurgien, qui lui trouva la jambe presque pourrie. Il mourut au séminaire de Saint-Sulpice, dans une de ses retraites, au mois de juin 1704, âgé de quatre-vingts ans, et y fut enterré dans l'un des caveaux destinés à la sépulture des ecclésiastiques. On le trouva revêtu d'un fort rude cilice, qu'il portait jour et nuit. Sa vie, écrite par Grandet, vient d'être donnée au public dans les *Vies des saints de Bretagne*, t. v, p. 313.

N. FRANÇOIS CHANSIERGUES, INSTITUTEUR DES SÉMINAIRES DE LA PROVIDENCE.

NOTE 4, p. 426. — François Chansiergues, né au Pont-Saint-Esprit, vers l'an 1636, renonça à une prébende qu'il possédait dans l'église cathédrale d'Uzès, et vint à Paris, sans aucune espèce de ressource, dans le dessein, cependant, d'en procurer aux jeunes clercs les plus nécessiteux. Ayant entendu parler avantageusement du séminaire de Saint-Sulpice, il chercha à se loger auprès de cette maison, pour en suivre, autant qu'il pourrait, les règlements, et entra dans une communauté de six pauvres ecclésiastiques, qui vivaient de quelques aumônes et du produit de leur travail, en transcrivant des traités de théologie. C'était la société des pauvres étudiants, que M. René Lévêque avait commencée autrefois dans une chambre, et qu'on appelait les *Frères de l'abstinence*, à cause de leur extrême pauvreté. Lorsque M. Chansiergues vint à Paris, un prêtre habitué de la paroisse de Saint-Sulpice en avait la conduite, et, deux ans après, celui-ci, étant mort, eut pour successeur M. Chansiergues même, qui donna beaucoup d'extension à cette communauté. Après qu'elle eut été fixée rue du Pot-de-Fer, dans la maison d'un généreux paroissien de Saint-Sulpice, M. de Farainvilliers (1), et sur une partie du terrain qu'occupe aujourd'hui le séminaire, elle s'accrut tellement, qu'elle donna commencement au séminaire de Saint-Louis, et devint même l'occasion de la formation de trente-huit petits séminaires dans l'étendue du royaume (2).

(1) *Remarques historiques*, t. III, p. 400.

(2) *Gall. christiana*, t. VII, col. 1041. — *Essai sur l'influence*, t. II, p. 283.

L'humilité de M. Chansiergues n'était pas moins remarquable que son zèle. Il ne pouvait souffrir qu'on lui attribuât à lui-même le succès que Dieu donnait à ses travaux, et disait avec la simplicité la plus touchante, qu'il le devait aux prières des personnes pieuses qui s'intéressaient à son œuvre. Il avait surtout une grande confiance à celles de M. Bauin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice ; et, toutes les fois qu'il entreprenait une chose de conséquence, il allait la lui recommander. Voyant les bénédictions que Dieu répandait sur ses travaux (car il forma jusqu'à douze communautés de pauvres écoliers dans Paris), il résolut de mener une vie plus mortifiée et plus austère, et se retira dans une espèce de guérite, où l'on montait au moyen d'une échelle. Il n'y avait dans ce lieu que deux ais sur lesquels il couchait, une méchante couverture, une table pour écrire, un crucifix, une image de la sainte Vierge, et un petit tableau de l'agonie de saint François-Xavier. Il ne prenait que deux heures de repos ; le reste de la nuit était consacré à la prière, à répondre à ceux qui lui écrivaient, et à dresser des mémoires pour les séminaires. Le jour, il quêtait dans les maisons, pour faire subsister tant de pauvres ecclésiastiques ; et l'on ne saurait imaginer tout ce qu'il avait à souffrir de rebuts, de la part de ceux même qui d'abord lui avaient donné avec le plus de joie. « Quand on me donne des » aumônes, disait-il avec humilité, c'est à nos communautés qu'on » les donne ; mais les insultes sont pour moi seul. » Il disait aussi qu'il se croirait réproché, s'il cessait de travailler à l'instruction des pauvres ecclésiastiques et qu'il donnerait volontiers sa vie, ou irait au bout du monde, pour acheter à grand prix *des enfants de grâce* (c'était son expression), qui devaient être un jour de bons ministres du Seigneur.

Comme il était fort gai et d'une humeur agréable, il faisait acheter, à des Evêques et à des Abbés, diverses charges qu'il avait imaginées, pour se procurer par là des revenus : ainsi il vendait à l'un la charge de *général de l'Ordre*, c'était ainsi qu'il appelait sa société, à l'autre celle de *supérieur*, à celui-ci la charge de *visiteur*, à celui-là celle d'*assistant*. Il est vrai, comme il le disait lui-même, qu'il faisait subsister tant de pauvres écoliers, chaque jour, à trois sols par tête, et l'on conçoit qu'à ce prix il devait en nourrir beaucoup. Louis XIV, surpris de ce qu'on pouvait faire vivre, à Paris, un homme à si peu de frais, voulut contribuer à cette bonne œuvre, et son exemple fut bientôt imité par beaucoup de personnes de la cour. M. Chansiergues portait, pour lui-même, l'amour de la pauvreté à un degré héroïque ; il était néanmoins toujours propre dans ses habits. Lorsqu'il

était tout
linge ; et n'
fois d'être
leur santé.
fin approch
rir au mille
10 avril, Ag
par humilit
prenant sa
regret, et d

SUR M. PH

NOTE 5
vertus et u
vénération
sa méditati
M. Philippe
lui apporta
Tenez, vol
de la sorte
malade eut
fièvre, et c
sorte que le
fut fort sur
ment guéri.
« M. Philip
» cela est
» ment, to
» culeux (2)

Cet ecclé
maison qu
après, des
plus spacie
chapelle et
mois de fé
le 4 novem

On ne sa
sait pour
Saint-Sulpi
» l'affection

était tout trempé de sueur ou de pluie, il ne changeait jamais de linge; et n'usait point de feu durant l'hiver. Il ne laissait pas toutefois d'être doux pour les autres, et de ménager soigneusement leur santé. Vers la fin du Carême de l'année 1601, sentant que sa fin approchait, il se fit transporter dans sa communauté, pour mourir au milieu de ses frères. Il mourut en effet cette même année, le 10 avril, âgé de cinquante-cinq ans, étant resté diacre jusqu'alors, par humilité. Louis XIV, qui avait favorisé ses entreprises, apprenant sa mort lorsqu'il était au siège de Mons, en témoigna son regret, et dit que le clergé de France faisait une grande perte (1).

(1) *Vie Ms. de Grandet*, t. 1, p. 256; t. IV, p. 50. — *Abrégé de la vie de François Chausiergues, instituteur des séminaires de la Provid.* in-12, 1768. Chez Guillet, au Bourg-Saint-Andéol. — *La même, Ms. Biblioth. de l'Arsonal*, in-8o. *Fr. Jurisprud.* (B). — *à la suite des réglemens.* — *Gall. christiana*, t. VII, col. 4043.

SUR M. PHILIPPE, ET SUR L'AGRÉGATION PROJÉTÉE DU SÉMINAIRE D'AIX A CELUI DE SAINT-SULPICE.

NOTE 3, p. 428. — Cet ecclésiastique, formé par M. Olier aux vertus et aux fonctions sacerdotales, avait pour son maître une vénération peu commune, ayant éprouvé combien était puissante sa médiation auprès de DIEU. Le jour même de saint Sulpice, M. Philippe ayant été atteint d'une fièvre très-violente, M. Olier lui apporta promptement le crucifix de la mère Agnès, et lui dit : *Tenez, voilà qui vous guérira*. Il parut bien qu'il n'avait parlé de la sorte que par quelque inspiration divine; car, à peine le malade eut-il le crucifix entre les mains, qu'il sentit diminuer sa fièvre, et qu'en fort peu de temps elle cessa entièrement; sorte que le médecin, qui avait été étonné de la violence du mal, fut fort surpris de le trouver sur pied le lendemain, et entièrement guéri. L'auteur de cette relation, M. de Lantages, ajoute : « M. Philippe, homme docte, judicieux et craignant DIEU, à qui » cela est arrivé, a toujours estimé et assuré que cet événement, toutes choses considérées, ne pouvait être que miraculeux (2). »

Cet ecclésiastique avait d'abord établi le séminaire dans une maison qui lui appartenait. Le cardinal Grimaldi acheta peu après, des Carmes déchaussés, un local situé près de son palais, plus spacieux et plus commode que le premier, où il bâtit une chapelle et les logements nécessaires. Ils furent habitables au mois de février 1638, et la même année on ouvrit la chapelle, le 4 novembre (3).

On ne saurait rien ajouter aux instances que M. Philippe faisait pour procurer l'agrégation de ce séminaire à celui de Saint-Sulpice. « Les impressions qu'avait faites sur mon esprit » l'affection de M. l'abbé Olier pour cette œuvre, écrivait-il à

(2) *Vie de la mère Agnès*, in-4o, 2e part. chap. XII. — *Remarques historiques*, t. 1, p. 35, 36. — *Année Dominicaine*, 1^{re} partie de septembre, p. 423. — *La Manière de se donner à DIEU, etc.*, p. 397. — *Description de Paris, par Pigniol de la Force*, t. VII, pag. 854. — *Dictionnaire d'Hurtault Magny*, t. IV, p. 623.

(3) *Annales de la sainte église d'Aix, par Pilton*, Lyon, 1668, in-8o, p. 284.

» M. Tronson, mon estime singulière, et mes premières inclina-
 » tions pour le séminaire de Saint-Sulpice, où j'ai eu l'honneur
 » d'être élevé, et les grands biens que je me suis toujours promis
 » du séminaire d'Aix, surtout quand il sera conduit par l'esprit de
 » M. Olier et par ses enfants, m'ont porté à faire tous mes efforts
 » pour procurer cette union (1). » Il disait encore : « Mes inten-
 » tions ont toujours été que le séminaire de cette ville fût sous
 » votre conduite, comme les autres qui dépendent de celui de
 » Saint-Sulpice. Je vous prie de vous souvenir de l'affection et
 » du zèle que M. l'abbé Olier a eus pour cet établissement. Per-
 » sonne ne peut mieux le savoir que vous, Monsieur, qu'il avait
 » destiné, au commencement, pour en venir prendre la conduite.
 » Mais ce que DIEU ne permet pas en ce temps-là, à cause sans
 » doute que nous n'en étions pas dignes, se pourra accomplir
 » maintenant ; et vous pourrez, par ceux qu'il vous plaira d'en-
 » voyer, faire ce que vous auriez fait par votre présence. J'espère
 » donc qu'en considération de la gloire de DIEU, du bien d'une
 » province entière, et des premières intentions de M. l'abbé
 » Olier, vous aurez la bonté d'écouter ma prière (2). » Mais le
 cardinal Grimaldi étant mort le 4 novembre 1685, et son succes-
 seur M. Le Goux de la Berchère, n'ayant pas réitéré la de-
 mande, M. Tronson ne crut pas devoir le prévenir, quoique
 M. Philippe vint lui-même à Paris dans ce dessein (3). « Comme
 » nous avons peine à nous multiplier, écrivait M. Tronson, et
 » que nous ne le faisons que lorsque nous voyons sûrement que
 » DIEU le demande de nous, et que sa Providence nous donne
 » de grandes marques de sa volonté, nous n'avons pas écrit à
 » l'Archevêque nommé d'Aix (4). »

(1) *Lettres aut.*
de M. Philippe à
M. Tronson, 3
novembre 1684, 6
mai 1685. 30
juillet 1688.

(2) *Lettres aut.*
de M. Philippe
à M. Tronson, 16
octobre 1684.

(3) *Lettres di-*
vers. de M. Tron-
son, t. II, 20 mars
1686.

(4) *Ibid. t. II,*
p. 94, 12 décembre
1685.

MOTIFS DE L'AGRÉGATION DU SÉMINAIRE D'AVIGNON A CELUI DE
 SAINT-SULPICE. M. D'ENTRECHAUX.

NOTE 6, p. 430. — Dans les diverses demandes que l'on adressa
 aux supérieurs du séminaire de Saint-Sulpice, pour les engager à
 prendre la conduite du séminaire d'Avignon, on alléguait toujours,
 comme motif, le zèle de M. Olier pour la formation de ce dernier
 établissement. En 1690, M. Pertuys, grand vicaire d'Avignon,
 écrivait à M. Tronson : « Vous savez que feu M. Olier n'a rien
 » désiré avec tant de passion, que d'avoir une occasion favorable
 » de pouvoir témoigner, par ses services et par ceux de ses
 » Messieurs, le respect singulier qu'il avait toujours eu pour le
 » Saint-Siége. » Lorsqu'on renouvela les mêmes instances en 1697,

il lui écrivit :
 » vénération
 » par la dévotion
 » de sainte
 » passionné
 » échoue p
 » séminaire à
 » motif tant d
 » M. Olier
 » ses seron
 » nerai très
 Parmi les
 minaire de s
 de Fougasse
 au public, e
 historien ra
 » M. Olier a
 » seins dan
 le bonheur
 son esprit d
 traits de rass
 cerne la mo
 dévotion à
 ans (4).

M.

NOTE 7,
 tages, que n
 de M. de Ma
 le grand-vic
 dernier de
 qu'on lit da
 point, et d'o
 ici, que la c
 que M. de La
 cesseurs en
 voulu donner
 rieur du sémi
 « C'est dans
 » à croire qu
 » sortions ; il
 » notre voca

il lui écrivait : « Je vous conjure donc, Monsieur, par toute la » vénération que vous avez toujours eue pour le Saint-Siège, et » par la déférence que vous avez aux sentiments de feu M. Olier, » de sainte mémoire, que vous savez avoir désiré ardemment et » passionnément cette sainte entreprise, de ne pas faire qu'elle » échoue par votre refus (1). » Enfin, M. Leschassier, qui unit ce séminaire à celui de Saint-Sulpice, s'y détermina par ce même motif tant de fois allégué. « J'entre tout-à-fait dans les vues de » M. Olier et de M. Tronson, écrivait-il : et aussitôt que les cho- » ses seront faisables, tant de votre part que de la nôtre, j'y don- » nerai très-volontiers les mains (2). »

Parmi les ecclésiastiques du Comtat, qui furent formés au séminaire de Saint-Sulpice, on doit mettre au premier rang M. Louis de Fougasse de la Bastie d'Entrechaux, dont la Vie a été donnée au public, et qui mourut à Avignon en odeur de vertu (3). Son historien rapporte « qu'il fut l'un de ces fervents disciples que » M. Olier avait demandés à DIEU, pour seconder ses pieux des- » seins dans la formation de son séminaire ; » il ajoute qu'il eut le bonheur d'assister à la mort de son saint maître, et d'hériter de son esprit de zèle et de ferveur. Sa vie offre en effet bien des traits de ressemblance avec celle de M. Olier, surtout en ce qui concerne la mortification, l'esprit d'oraison, le zèle des âmes, et la dévotion à Marie. Il mourut le 15 février 1706, âgé de 73 ans (4).

M. DE LANTAGES GRAND-VICAIRE DU PUY.

NOTE 7, p. 437. — Il est rapporté, dans la *Vie de M. de Lantages*, que non-seulement M. Olier ne s'opposa point au dessein de M. de Maupas, qui voulait obliger M. de Lantages d'accepter le grand-vicariat de son diocèse, mais qu'il ordonna même à ce dernier de se conformer aux intentions du Prélat (5). C'est ce qu'on lit dans les *Mémoires* de la mère Gauchet, inexacts en ce point, et d'où est venue cette erreur. Nous ferons remarquer ici, que la conduite de M. Olier, qui au contraire s'opposa à ce que M. de Lantages exerçât cette charge, servit de règle à ses successeurs en de semblables rencontres. M. Lascaris d'Urfé ayant voulu donner le grand-vicariat de Limoges à M. Bourdon, supérieur du séminaire, M. Tronson écrivait, en refusant son agrément : « C'est dans cet esprit que nous avons été élevés, et j'ai peine » à croire que nous eussions grande bénédiction, si nous en » sortions ; il ne faut rien omettre pour nous tenir fermes dans » notre vocation (6). Vous conviendrez, disait-il à l'Évêque lui-

(1) *Lettres aut. de M. Pertuis à M. Tronson.*

(2) *Lettres diverses de M. Leschassier, p. 329, 2 mars 1703. — Avignon 1707.*

(3) *Essai sur l'influence, t. II, p. 606, 607. — Catalogue d'entrée des Messieurs du grand séminaire, p. 48.*

(4) *Recueil des vertus de M. d'Entrechaux, par le Père François Roque. Avignon, Ofrvai, 1710, in-12.*

(5) *Vie de M. de Lantages, liv. II, p. 74.*

(6) *Lettres de M. Tronson, t. IV, Limoges, p. 22.*

» même, que je ne puis mieux faire que de suivre les exemples
» de M. Olier, notre très-honoré Père et fondateur, si ferme sur
» ce point (1). » Dans la plupart des diocèses il n'y avait alors
qu'un vicaire-général, et lui seul était chargé de tout le détail
des affaires.

(1) *Lettres de M. Tronson*, t. IV, Limoges, p. 214.

SÉMINAIRE DE CLERMONT.

NOTE 8, p. 438. — L'Évêque et le clergé du diocèse de Clermont ayant résolu l'établissement du séminaire, on proposa de le fixer dans le prieuré de Saint-Ferréol, où se trouvaient, avec un emplacement assez spacieux, une église, des bâtiments, et même une cure. Les religieux de l'abbaye de Saint-Allyre, de qui dépendait ce bénéfice, le cédèrent volontiers, pour favoriser ce dessein ; mais comme les bâtiments ne répondaient pas aux besoins d'un séminaire, le clergé fit construire deux nouveaux corps de logis (2), et confia la conduite de ces travaux au Père Théodose du Saint-Esprit, Carme déchaussé, qui avait grandement à cœur le succès de cette entreprise (3). Ce fut apparemment lorsque les choses en étaient à ce point, que M. Olier, étant allé aux eaux de Bourbon, se rendit à Clermont, sur l'invitation de l'Évêque, pour conférer avec lui touchant le nouvel établissement. Dieu bénit visiblement cette maison dès son origine (4) ; et l'un des avantages les plus considérables qu'elle procura au diocèse, ce fut, après la formation du clergé, la destruction entière de l'hérésie du Jansénisme, qui s'y était répandue de toutes parts (5).

(2) *Lettres de fondation du séminaire de Clermont*, 23 février 1656.

(3) *Archives du Puy-de-Dôme*, pièce du 3 mai 1654.

(4) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 439.

(5) *Vie de M. de Lantages*, liv. V, p. 240 et suiv. — *Journaux de N. des Lions*, p. 626, 628.

SUR M. DE QUEYLUS, ET SUR LES PREMIERS SUPÉRIEURS DU SÉMINAIRE DE CLERMONT.

NOTE 9, p. 438. — Dans la première édition de cet ouvrage, t. II, p. 380, nous avons écrit que M. de Queylus avait eu quelque temps la conduite du séminaire de Clermont, nous fondant sur les lettres d'établissement de ce séminaire : car la grande réputation que M. de Queylus s'était acquise par ses travaux apostoliques, notamment dans le diocèse de Viviers, ayant fait désirer à M. d'Estain, évêque de Clermont, de lui confier l'établissement de son séminaire diocésain, ce Prélat l'en nomma supérieur par ses lettres de fondation du 23 février 1656 ; à l'imitation, sans doute, de M. de Suze, évêque de Viviers, qui, dans ses lettres d'établissement en 1633, l'avait désigné déjà pour supérieur de son propre séminaire.

Mais des recherches plus approfondies sur la vie de M. de Quey-

lus, nous do
nous parlon
mont, ni av
France; et v
1^o M. de

étant venu
d'obtenir pe
de prêtres
ecclésiastiq
ma supérieur
ser que celu
accepté en 1

D'ailleurs
d'aller fond
encore d'être
compagnie d
clergé de F
qui était inc
ce Prélat le
c'est que s

M. de Queyl
M. de Maiso
motif de son
Du moins il
en Canada n
deau, parlant
dans la séanc
mer ; et il n
suivant (3).

désigner M.
vrier 1656, c
vues de M. C

Elle était
nue, que M.
de Vence en
10 août 1656
ges son bie
position, on
la conduite
séminaire. J
plusieurs a
uns de noss
pose que M

lus, nous donnent lieu de conclure que, malgré la nomination dont nous parlons, il ne fut jamais supérieur du séminaire de Clermont, ni avant son départ pour le Canada, ni depuis son retour en France; et voici les motifs sur lesquels notre opinion est fondée.

1^o M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal en Canada, étant venu en France l'année 1655, dans le dessein seulement d'obtenir pour cette colonie l'établissement d'une communauté de prêtres de Saint-Sulpice (1), M. Olier désigna quatre de ses ecclésiastiques, du nombre desquels fut M. de Queylus, qu'il nomma supérieur du nouvel établissement (2), et il est difficile de penser que celui-ci, devant suivre M. de Maisonneuve à Montréal, ait accepté en 1656 la supériorité du séminaire de Clermont.

D'ailleurs, il s'agissait alors pour M. de Queylus non-seulement d'aller fonder une communauté de Saint-Sulpice en Canada, mais encore d'être le premier Evêque de ce pays, d'après le vœu de la compagnie de Montréal et l'agrément de l'assemblée générale du clergé de France, comme nous le dirons dans la suite; dessein qui était incompatible avec les désirs de M. d'Estain. Si néanmoins ce Prélat le nomma sur ces entrefaites supérieur de son séminaire, c'est que sans doute il ignorait encore la résolution où était M. de Queylus de passer à Montréal. Car il est à remarquer que M. de Maisonneuve ne lit connaître à personne en Canada le vrai motif de son voyage (3), et qu'en France on le tint d'abord secret. Du moins il est certain que le dessein d'envoyer M. de Queylus en Canada ne fut rendu public que l'année suivante, 1657. M. Godeau, parlant de cet ecclésiastique à l'assemblée générale (4), dans la séance du 10 août 1656, disait : *Je ne le puis encore nommer*; et il ne le nomma en effet que dans la séance du 10 janvier suivant (5). M. d'Estain ignorant donc lui-même ce projet, a pu désigner M. de Queylus pour supérieur de son séminaire le 23 février 1656, quoique cette nomination fût incompatible avec les vues de M. Olier.

Elle était d'ailleurs incompatible avec la résolution bien connue, que M. de Queylus avait prise au sujet du Canada. L'Evêque de Vence en parlait en ces termes aux Prélats dans la séance du 10 août 1656 : *Il veut bien aller sacrifier parmi ces sauvages son bien et sa fortune* (6). Etant donc alors dans cette disposition, on ne peut supposer que M. de Queylus ait pris en France la conduite d'un nouvel établissement, tel que la fondation d'un séminaire. Enfin M. Godeau ajoutait le 10 août 1656 : *Depuis plusieurs années, il travaille dans les diocèses de quelques-uns de nosseigneurs les Evêques de Languedoc* : ce qui suppose que M. de Queylus exerçait alors son zèle non à Clermont

(1) *Histoire de Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1655 à 1656. Ms. de la Bibliothèque Mazurine.*

(2) *Ibid. de 1656 à 1657.*

(3) *Histoire de Montréal, ibid.*

(4) *Assemblée de 1656, 10 août, p. 629.*

(5) *Ibid. 10 janvier 1657, p. 1060.*

(6) *Ibid. p. 629.*

dans l'Auvergne, mais à Privas en Languedoc, dont il était curé, et où il travaillait à la conversion des hérétiques de cette ville.

En effet, quoique M. d'Estain l'eût nommé supérieur de son séminaire par ses lettres du 23 février 1656, M. de Queylus ne laissait pas, après cette nomination, de remplir, comme auparavant, les fonctions curiales à Privas, en attendant la conclusion des négociations entreprises pour l'affaire de l'évêché du Canada. L'on voit même, par les registres de cette paroisse, qu'il y bénit un mariage, et qu'il en signa l'acte, le 26 juin de cette année 1656 (1).

(1) *Registre de l'état civil de Privas, 26 juin 1656.*

Enfin, nous lisons dans les *Remarques historiques sur l'église de Saint-Sulpice*, que M. de Poussé fut envoyé par M. Olier à Clermont pour y établir le séminaire (2) : ce qui, joint à ce que nous avons rapporté plus haut, montre assez que le projet d'envoyer M. de Queylus en Canada (projet qui fut effectué au commencement de l'année suivante 1657) obligea M. Olier de faire agréer à l'Évêque de Clermont M. de Poussé pour supérieur de son séminaire, au lieu de M. de Queylus, que ce Prélat avait lui-même désigné par ses lettres de fondation.

(2) *Remarg. etc. t. I, p. 228, 229.*

2° Nous ajoutons qu'il ne paraît pas que, dans la suite, M. de Queylus ait jamais eu la conduite de ce séminaire.

(3) *Œuvres d'Arnauld, t. xxiv, p. 720.*

(4) *Journal Ms. des Jésuites de Québec.*

(5) *Assemblées du séminaire de Saint-Sulpice, 23 mars 1660.*

(6) *Ibid. 10 janvier et 11 février 1661.*

(7) *Journal des Jésuites.*

(8) *Assemblées du séminaire de Saint-Sulpice, 7 novembre 1662, 18 et 22 janvier, 24 mars 1663.*

(9) *Ibid. 11 janvier 1664.*

(10) *Ibid. 22 février 1664.*

S'étant embarqué pour le Canada le 17 mai 1657 (3), il se vit contraint le 26 octobre 1659 de repasser en France (4), pour des motifs que l'on trouvera exposés dans l'*Histoire de la colonie de Montréal*. Revenu en France, il fit un court séjour dans le Rouergue, son pays natal (5); alla à Rome en 1660, pour y ménager les moyens de rentrer en Canada; se rendit ensuite à Paris au commencement de 1661 (6), et repartit une seconde fois pour le Canada, où il arriva le 3 août de la même année.

Mais contraint de nouveau de quitter ce pays, il s'embarqua le 25 octobre pour la France (7), séjourna quelque temps dans le Rouergue, où il était au mois de novembre 1662, et revint de là à Paris, dans l'intention de chercher, de concert avec ses confrères, quelque moyen pour retourner à Montréal (8). Comme il ne s'en présentait alors aucun, il fut d'abord question de l'envoyer à Clermont où l'Évêque, M. de Veny d'Arbouse, successeur de M. d'Estain, désirait beaucoup de l'avoir pour supérieur de son séminaire, en remplacement de M. Chenart, alors à la tête de cette maison, et que le dépérissement de sa santé fit rappeler à Paris (9). Toutefois, la présence de M. de Queylus étant jugée comme nécessaire au bien de la colonie de Montréal, on le retint à Paris, afin qu'il pût profiter des ouvertures qui viendraient à naître pour son retour en Canada (10); et au lieu de M. de Queylus, on envoya à Clermont M. de Lantages, qui succéda à

M. Chenart
années consé

Quant à M.
ça la charge
paroisse Sain
l'année 1666

Canada ayant
1668 (4), apr
née (5). Ses
France à la fi
année, il entra
Paris, pour es
vicaire de S
des prêtres du
charge, qui e
de temps apr
préparer à s

Tous ces fa
ne doit pas é
Clermont, qu
lui en donne

SUR

NOTE 10, l
de Chartres s
l'attendait (9).

qui lui avait p
écrivait à M. c

» frère pour y

» tecton de N

» solations qu

» au plus tôt qu

ment qu'on av

ses de Chartre

ment approuv

les Jansénistes

d'influence su

était à craindr

fins devait être

M. Olier fut d'a

« Son Altesse,

» sera temps,

» même (11).

M. Chenart dans la supériorité du séminaire (1), et l'occupa onze années consécutives, c'est-à-dire, depuis 1664 jusqu'en 1675 (2).

Quant à M. de Queylus, il demeura à Paris en attendant, et exerça la charge de supérieur de la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, ainsi que nous le lisons dans un acte de l'année 1666 (3). Enfin les obstacles qui lui fermaient l'entrée du Canada ayant cessé, il partit une troisième fois pour Montréal en 1668 (4), après avoir fait son testament le 12 mars de cette année (5). Ses affaires domestiques le rappelèrent cependant en France à la fin de l'année 1671 (6); et, le 3 juin de cette même année, il entra à la communauté des prêtres du mont Valérien près Paris, pour en consolider la réforme commencée par M. Couderc, vicaire de Saint-Sulpice. Le 28 avril 1673, il devint supérieur des prêtres du mont Valérien, et fut encore réélu en 1676 à cette charge, qui était triennale (7). Enfin, étant tombé malade peu de temps après, il rentra au séminaire de Saint-Sulpice, pour se préparer à sa mort, qui arriva le samedi 20 mars 1677 (8).

Tous ces faits nous portent donc à conclure que M. de Queylus ne doit pas être compté parmi les supérieurs du séminaire de Clermont, quoique les lettres d'établissement de cette maison lui en donnent le titre.

SUR L'ÉTABLISSEMENT PROJÉTÉ POUR BLOIS.

NOTE 10, p. 446. — M. Olier, après avoir conféré avec l'Évêque de Chartres sur ce projet, se rendit à Blois, où le duc d'Orléans l'attendait (9). Il paraît qu'il conduisit avec lui M. Louis Tronson, qui lui avait paru propre à diriger l'établissement. Du moins il écrivait à M. de Saint-Antoine : « Nous menons à Blois M. votre » frère pour y servir Notre-Seigneur, et son clergé, sous la protection de Notre-Dame de Chartres. J'irai prendre part aux consultations que vous goûtez aux pieds de Notre-Dame du Puy, tout » au plus tôt que l'œuvre de Blois le permettra (10). » L'établissement qu'on avait en vue devant être commun au clergé des diocèses de Chartres et d'Orléans, il était nécessaire qu'il fût pareillement approuvé par l'Évêque de cette dernière ville. Mais comme les Jansénistes, déjà en grand nombre à Orléans, avaient beaucoup d'influence sur l'esprit du Prélat, M. Alphonse d'Elbène, et qu'il était à craindre qu'ils ne traversassent ce dessein, dont une des fins devait être apparemment de ruiner l'hérésie dans ce diocèse, M. Olier fut d'avis que le duc l'invitât à venir en conférer à Blois. « Son Altesse, écrivait-il, pourra l'y appeler un jour, quand il en » sera temps, et là on fera mieux toutes choses que dans Orléans » même (11). »

(1) *Assemblée du séminaire de Saint-Sulpice, à juillet 1664.*

(2) *Vie de M. de Lantages, in-8°, p. 249.*

(3) *Registre de la paroisse de Montréal, acte du 18 oct. 1666.*

(4) *Histoire de Montréal, par M. Dollter de Casson 1667 à 1668.*

(5) *Maison de Caylus, Ms. in-fol. Bib. Mazari-ne, 1882, p. 68.*

(6) *Archives de la marine, lettre de M. Talon à Colbert, du 2 nov. 1671. — Hist. de Montréal 1671.*

(7) *Gal. christ. t. VII, col. 1009.*

(8) *Journal de M. Tronson, par M. Bourbon, p. 8.*

(9) *Lettres autographes de M. Olier, p. 420.*

(10) *Lettres aut. de M. Olier, p. 447.*

(11) *Ibid. p. 420, 542.*

sière (1), afin qu'après avoir été formé à la discipline et aux vertus ecclésiastiques, il en communiquât lui-même l'amour aux prêtres de cette contrée. Il fit en effet de grands progrès dans la piété, et ayant été nommé curé de Barouges, dans le diocèse d'Angers, il y travailla depuis en homme apostolique, et établit dans son presbytère une association de bons prêtres (2), qui fut comme un commencement de séminaire dans ce pays (3). La ville d'Angers en était encore dépourvue. Pour y suppléer, M. Gui Lanier, abbé de Vaux, que saint Vincent de Paul et M. Olier honoraient de leur estime, et qui était regardé avec raison comme le père de tous les prêtres de l'Anjou, fit durant trente ans des conférences ecclésiastiques dans sa maison. Aussi, lorsque cet établissement (4) fut enfin commencé par des prêtres du pays, s'empressa-t-il d'y contribuer de ses conseils et de ses largesses. Mais, comme si ceux-ci n'eussent voulu l'entreprendre que pour le céder aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice, ils ne cessèrent pendant plus de trente ans de solliciter son incorporation à leur société : union qui eut lieu en 1694, à la demande de M. Michel Le Peletier, évêque d'Angers. Les circonstances de cet accord furent tellement ménagées par la Providence, que M. Tronson avouait qu'il n'avait jamais vu un ouvrage où la volonté de DIEU lui eût paru plus visiblement (5).

Depuis que M. Olier eut mis son séminaire et sa communauté sous la protection de saint Sulpice, en les fixant auprès de l'église de ce nom, il désirait établir un séminaire à Bourges, dont ce saint Pontife avait occupé le siège, et où d'ailleurs l'ignorance et la dépravation des mœurs avaient fait les plus grands ravages (6). M. d'Hardivilliers, curé de Saint-Benoît, à Paris, en ayant été fait archevêque, s'efforça d'y établir quelque commencement de réforme, et eut recours à M. Bourdoise, sans entreprendre cependant la formation d'un séminaire (7). Ce digne Prélat, qui professait pour M. Olier une haute estime (8), jeta les yeux sur la compagnie de Saint-Sulpice pour ce dessein, et pria, en 1648, M. Olier de lui envoyer de ses ecclésiastiques. Celui-ci, entrant volontiers dans les vues du Prélat, nomma M. du Ferrier supérieur du futur établissement; mais les troubles de Paris étant survenus alors, et M. du Ferrier s'étant retiré du séminaire, ce projet fut différé, et enfin entièrement abandonné, après la mort de M. d'Hardivilliers, qui arriva l'année suivante. M. Phelippeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges, reprit dans la suite ce dessein, et donna la conduite de son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice (9).

M. de Montchal, archevêque de Toulouse, demanda aussi à

(1) *Catologue, etc.* p. 16.

(2) *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 208; t. IV, p. 13.

(3) *Vie de M. Bourdoise, Ms.* in-4^o, p. 614, 627.

(4) *Grandet, ib.* t. II, p. 333, 366, 373.

(5) *Ibid.* t. I, p. 646.

(6) *Vie de M. Bourdoise. Ms.* in-4^o, p. 435, 436.

(7) *Ibid.* p. 436.

(8) *Bibliothèque du Roi, Ms. de l'Oratoire, n^o* 160, pag. 45.

(9) *Lettres de M. Tronson*, t. VII, p. 247, etc. — *Vie de M. Bourdoise, Ms.* in-4^o, p. 440.

M. Olier des ecclésiastiques pour établir un séminaire dans son diocèse, où l'Université attirait un très-grand nombre d'étudiants. On a vu qu'en 1642 le Père Bourgoing, par les libéralités du cardinal de Richelieu, avait déjà essayé de réaliser ce dessein, qui cependant ne produisit aucun résultat. M. Olier, invité à le reprendre, écrivit à M. Couderc, alors à Magnac, de se rendre à Toulouse; mais ce voyage n'eut pas lieu, M. du Ferrier, qui était dans les environs, ayant résolu d'aller satisfaire lui-même le Prélat (1). Il paraît qu'on rencontra de nouvelles difficultés, qui furent longtemps insurmontables. Les Oratoriens essayèrent de nouveau, sans obtenir plus de succès. Enfin, dans le dernier siècle, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice formèrent deux séminaires à Toulouse, où ils sont encore établis.

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 333.

SUR M. CRESTEY.

NOTE 12, p. 447. — M. Olier, avant la fin de l'année 1634, et pendant qu'il était retiré au séminaire de Saint-Sulpice, où le retenaient ses infirmités, reçut la visite de Pierre Crestey, dont la Vie a été donnée au public. Ce vertueux ecclésiastique, d'abord curé de Mesnil-Imbert, près de Barenton, en Normandie, forma une communauté d'ecclésiastiques, deux collèges, trois hôpitaux, et prit part à l'établissement d'une société de maîtres d'écoles (2). « Il alla à Paris, dit son historien, pour conférer avec d'excellents prêtres, qui y vivaient dans une grande réputation de sainteté, tels qu'étaient M. Vincent, Olier et Bourdoise, qui avaient entrepris la réforme du clergé, par l'établissement de plusieurs communautés et séminaires, la source et le modèle de ceux qui se sont établis depuis dans les provinces (3). »

(2) *Essai sur l'influence*, t. 11, p. 354.

(3) *Vie de Pierre Crestey*, 1723, in-12, p. 6, 26.

PUBLICATION ANONYME DES OUVRAGES DE M. OLIER.

NOTE 13, p. 449. — On pourra peut-être trouver étrange, qu'après avoir exigé que ses ouvrages parussent sous le voile de l'anonyme, M. Olier les ait publiés sous le nom d'un *Prêtre du clergé*, titre que les Evêques de France avaient donné déjà aux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice. Il faut néanmoins remarquer que ce titre, quelle qu'ait été l'intention des Evêques en le donnant, n'a jamais été exclusivement propre aux prêtres de cette compagnie, puisque ceux du séminaire de Bordeaux, la société des missionnaires de Valence, et peut-être encore d'autres communautés, vouées à l'éducation des ecclésiastiques, le portèrent également; du moins il est certain que le public ne les

a jamais dés
 blia-t-il ses
 qu'il ne vou
 Sulpice. « L
 » de Saint-S
 » naire, para
 » dans le Fo
 » dernières P
 » chée (1). »
 qui parut en
 blication fut f
 avec éloge dan
 titre de l'ouvr
 tre du sémin
 M. Olier, on
 l'on en usa en
 son, en fais
 comme M. Tro
 tres spirituel

a jamais désignés ni connus sous ce nom. Aussi M. Tronson publia-t-il ses *Examens* sous le nom d'*un prêtre du clergé*, quoiqu'il ne voulût pas permettre qu'ils portassent le nom de Saint-Sulpice. « L'on ne veut point absolument, écrivait-il, que le nom » de Saint-Sulpice en général, ni d'aucune personne du sémi- » naire, paraisse dans l'imprimé. Si l'on n'eût point mis le nom » dans le *Forma Cleri*, peut-être en aurait on plus tôt achevé les » dernières parties. La grâce de Saint-Sulpice est la vie ca- » chée (1). » Il parle ici de la première édition du *Forma Cleri*, qui parut en 1669, en plusieurs volumes petit in-12. Cette publication fut faite sans la participation de l'auteur, qui est nommé avec éloge dans les approbations, et où il porte, non moins qu'au titre de l'ouvrage, et dans le privilège du Roi, la qualité de *Prêtre du séminaire de Saint-Sulpice*. Cependant, après la mort de M. Olier, on réimprima sous son nom ses divers ouvrages; et l'on en usa encore de la sorte à l'égard de ceux de M. Tronson, en faisant même précéder de son portrait le *Forma Cleri*, comme M. Tronson avait mis celui de M. Olier à la tête des *Lettres spirituelles*.

(1) *Lettres de M. Tronson*, t. vii, Lyon, p. 262, 23 avril 1680, p. 22. 13 février 1678.

1634, et où le re- y, dont la , d'abord ie, forma hôpitaux, ses d'éco- férer avec réputation doise, qui sement de le modèle (3). »

LIER.

étrange, e voile de *Prêtre du* é déjà aux néanmoins s Evêques ux prêtres rdeaux, la core d'au- stiques, le blic ne les

LIVRE CINQUIÈME.

TRAVAUX DE M. OLIER POUR LA CONVERSION DES INFIDÈLES
ET DES HÉRÉTIQUES. FONDATION DE VILLE-MARIE, EN
CANADA.

1. Le zèle de M. Olier ne se bornait pas au clergé : s'il nourrissait continuellement dans son cœur le désir de former de saints prêtres (1), c'était pour gagner par eux un grand nombre d'âmes à DIEU. « Je me sens comme obligé à prendre un soin particulier de la jeunesse qui s'adresse à nous, écrivait-il, et à préparer à DIEU des sujets qui portent son nom dans tout le monde. J'éprouve de vœux lents transports pour le faire servir ; et, ne pouvant me répandre partout, je demande avec instance des sujets pour les envoyer dans tout l'univers, afin d'y faire connaître Notre-Seigneur au très-saint Sacrement, et d'opérer ainsi par eux ce que je voudrais faire par tout moi-même. Dans ce désir excessif, je voudrais avoir des bras qui pussent embrasser le monde entier, pour le porter à DIEU, et le remplir d'amour... O mon Tout!

(2) *Mém. aut. de M. Olier.* » que vous êtes peu connu, que vous êtes peu aimé (2) ! »

Ce zèle apostolique, qui faisait désirer à M. Olier de prendre part à toutes les bonnes œuvres, lui avait inspiré le dessein de quitter sa paroisse et son séminaire, pour aller en Perse, travailler à l'avancement de la religion catholique dans ce pays. Depuis que Babylone eut été prise sur les Perses par les Turcs, le Pape en transféra le nouveau siège à Ispahan, où l'Évêque alla se fixer. Mais celui-ci étant venu en France, et ne pouvant retourner à son siège, à cause de ses infirmités (3), le roi de Perse de-

(3) *Gall. christiana*, t. VII, col. 4034. — *Mém. de M. du Ferrier*, p. 270.

M. OLIER
mandait in
Il offrait me
procurer la
Evêques A
il désirait c
lien, étant a
pagne. Pour
mer un Fra
d'accepter le
rendit aisém
part à ses co
y renonça d
de lui donne
continua jus
tir, étant tor
répondre qu'
sion. Alors le
qui ne fut p
clusion fut q
simple coadj
nédictin de l
du Chemin, e
césariée (3).

Quelque zè
casion, il sem
ques années a

† « J'avais di
» Monseigneur
» fait plainte de
» ecclésiastique,
» ces Messieurs d
» résolu, ni d'as
» don (c'était le
» je me vois ob
» un (4). »

mandait instamment au Pape de lui donner un successeur. Il offrait même de donner toute liberté de conscience, et de procurer la réunion à l'Eglise Romaine de quatre-vingts Evêques Arméniens, qui étaient dans ses Etats. Seulement il désirait qu'on ne lui envoyât ni un Espagnol, ni un Italien, étant alors en guerre avec les rois de Portugal et d'Espagne. Pour le satisfaire, le Souverain Pontife désira nommer un Français, et écrivit au Nonce, qui pria M. Olier d'accepter le siège de Babylone. Le serviteur de DIEU se rendit aisément à cette proposition : mais lorsqu'il en fit part à ses confrères, ils s'y montrèrent tous opposés ; et il y renonça dès ce moment. Le Nonce néanmoins le pressait de lui donner quelque ecclésiastique de son séminaire ; et il continua jusqu'à ce qu'enfin l'un d'eux, qui était prêt à partir, étant tombé malade (1), M. Olier se vit contraint de répondre qu'il n'avait point de sujet propre pour cette mission. Alors le Nonce s'adressa à saint Vincent de Paul (2), qui ne fut pas moins embarrassé lui-même † ; et la conclusion fut qu'on ne donna à l'Evêque de Babylone qu'un simple coadjuteur. Le choix tomba sur un religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Placide-Louis du Chemin, qui fut sacré sous le titre d'Evêque de Néocésarée (3).

Quelque zèle que M. Olier eût fait paraître en cette occasion, il sembla se surpasser encore, en formant, quelques années après, tout infirme qu'il était alors, le dessein

† « J'avais disposé M. Ferret pour Babylone, écrivait-il ; mais »
 » Monseigneur de Paris, le voulant avoir pour Saint-Nicolas, m'a »
 » fait plainte de ce que je voulais le lui ôter. J'avalais pensé à un autre »
 » ecclésiastique, ce qui n'a pas réussi ; j'en ai sondé d'autres parini »
 » ces Messieurs de notre conférence ; mais je n'en ai trouvé ni d'assez »
 » résolu, ni d'assez propres. Il me reste seulement à voir M. Bran- »
 » dou (c'était le frère de M. de Bassancourt) ; si celui-ci manque, »
 » je me vois obligé de rentrer dans la compagnie, pour en prendre »
 » un (4). »

(1) Mémoires de M. du Ferrier, p. 309, 310.

(2) Collet, t. 1, p. 420, et note.

(3) Gall. christiana, t. VII, col. 1027.

II.

M. Olier veut passer en Chine pour y prêcher la foi.

(4) Recueil des lettres de saint Vincent de Paul, t. 1, p. 72, mars 1647.

de suivre le Père Alexandre de Rhodes, pour aller prêcher la foi dans la Chine. Ce religieux de la compagnie de Jésus, natif d'Avignon, et le plus célèbre missionnaire de son temps, avait, avec le secours de ses compagnons, converti plus de deux cent mille infidèles dans le Tong-King. Voyant que, dans une moisson si abondante, il n'était pas possible de suffire à tout, seulement avec des ouvriers venus d'Europe, il repassa en Italie, et vint exposer au pape Innocent X la nécessité d'envoyer des Evêques dans ces contrées, pour y avoir, par ce moyen, des prêtres naturels du pays. Cette proposition fut bien reçue du Pape. Il chargea le Père de Rhodes de la mettre lui-même à exécution ; et celui-ci, n'ayant point trouvé dans Rome de sujets propres à remplir ses vues, vint à Paris dans l'espérance d'y

(1) *Gall. christian.*, t. vii, col. 1024, 1025. — *Mémorial de l'Evêque d'Éthiopia*, 4^{re} p. — *Œuvres d'Arnauld*, t. xxxiii, p. 284 ; s'offrir. « Ce qui me fait soupirer, écrivait-il, c'est la disette d'ouvriers dans la Chine, le Tong-King et la Cochinchine. Dans un royaume entier, il n'y en a que neuf pour trois cent mille personnes ; dans un autre, il y a quatre cent mille âmes, qui n'ont pas un prêtre, ni un Evêque. On vient chercher en France des ouvriers : ... mais je n'ai que des larmes de douleur à offrir, craignant que l'infidélité à la grâce ne me rende indigne de ce bonheur (2). »

(2) *Lettres spirituelles de M. Olier*, p. 133, 134.

III.
Le Père de Rhodes refuse les services de M. Olier.

(3) *Attestations autograp.* p. 175.

être plus heureux (1). Dès que M. Olier eut appris le sujet de son voyage, il sentit se rallumer dans son cœur toute l'ardeur de son zèle pour la conversion des infidèles, et, ne prenant conseil que de sa charité, il voulut lui-même s'offrir. « Ce qui me fait soupirer, écrivait-il, c'est la disette d'ouvriers dans la Chine, le Tong-King et la Cochinchine. Dans un royaume entier, il n'y en a que neuf pour trois cent mille personnes ; dans un autre, il y a quatre cent mille âmes, qui n'ont pas un prêtre, ni un Evêque. On vient chercher en France des ouvriers : ... mais je n'ai que des larmes de douleur à offrir, craignant que l'infidélité à la grâce ne me rende indigne de ce bonheur (2). » M. Olier, ayant reçu la visite du Père de Rhodes, s'offrit en effet de grand cœur pour l'accompagner ; mais ce qu'il craignait arriva. Ce religieux, ne doutant pas que Dieu n'eût destiné M. Olier à travailler en France au renouvellement de l'ordre sacerdotal, refusa ses services. Le serviteur de Dieu lui fit néanmoins de nouvelles instances ; et, tout accablé qu'il était d'infirmités, il se jeta à ses genoux (3), et le conjura de l'agréer, par tous les motifs que pouvait lui inspirer son grand amour pour le salut des âmes. Tout

fut inutile, connaissant missionnaire qu'il voulait se reconnaître jours, écrit cœur, tém apôtre du lui avoir projet, ce a jugé ind dans mon m'a donné indignité, m'être reneur. Je v devant ave ces qui se charité cru et faire p Jésus-Christ avantage en le néant. C que j'app fait la grâce caché, plus sement de pour faire de l'Evang zèle caché e il s'est cont le peuple o Le Père de tiques tels q missionnaire

fut inutile, le Père de Rhodes demeura inébranlable. Reconnaissant alors la volonté de DIEU dans le refus de ce missionnaire, et dans la réponse uniforme des personnes qu'il voulut encore consulter (1), il se soumit humblement, se reconnaissant indigne d'une telle grâce. « Il y a huit jours, écrivait-il, que je fis paraître la superbe de mon cœur, témoignant le désir que j'avais de suivre ce grand apôtre du Tong-King et de la Cochinchine. Mais après lui avoir parlé à fond de ce dessein, ou plutôt de ce projet, ce saint homme, ou Notre-Seigneur en lui, m'en a jugé indigne. Ainsi je me vois obligé de demeurer ici dans mon néant, attaché à l'emploi que la divine Majesté m'a donné, où, rempli de la vue de ma misère et de mon indignité, je gémirai et soupirerai toute ma vie, pour m'être rendu par mes infidélités si indigne de cet honneur. Je vois qu'il faut nous tenir dans notre néant, revenant avec amour et avec joie les croix et les souffrances qui se rencontrent dans le service du Seigneur. La charité crucifiée est la plus sûre. Il faut gémir en secret, et faire pénitence en notre cœur, vivant martyr de JÉSUS-CHRIST en l'Eglise. Cette vie cachée me tient davantage en mon centre, qui est la petitesse d'esprit et le néant. Ces autres emplois ont quelque chose d'éclatant que j'appréhenderais. Mais celui où Notre-Seigneur a fait la grâce à ce pauvre pécheur de l'appeler, est plus caché, plus inconnu. Il a plus de rapport à l'anéantissement de notre Maître, qui n'est pas sorti de la Judée, pour faire tout le bien qu'il aurait pu par la prédication de l'Evangile; mais, laissant à ses disciples à exercer le zèle caché et inconnu de son âme pour la gloire de DIEU, il s'est contenté de travailler dans ce petit pays, et parmi le peuple où il avait été envoyé (2). »

Le Père de Rhodes trouva à Paris quelques ecclésiastiques tels qu'il en souhaitait; et sur la demande de ce missionnaire, le Nonce en désigna trois pour être vicaires

(1) *Esprit de M. Olier. — Vie de M. Olier, par M. Leschas-sier, p. 33. — Vie de M. Olier, par le Père Giry, 2e part. ch. VIII.*

(2) *Lettres spirituelles de M. Olier, pag. 135, 136.*

IV.
M. Olier envoie de ses disciples en Chine.

Son zèle pour les missions étrangères.

(1) *Histoire de l'établissement du Christianisme dans les Indes orientales*, par Seryès, 1803, in-43, t. 1, p. 47.

(2) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 64.

(3) *Mémoires ant. de M. Olier*, t. v, p. 19, 20.

V.

Vicaires apostoliques établis. Ils demandent des prêtres de Saint-Sulpice pour le séminaire de Siam.

(4) *Gall. christiana*, t. vii, col. 4029, 4033.

(5) *Ibid.* c. 4025, 4026. — *Essai sur l'influence*, t. 1, p. 490.

apostoliques dans les Indes, M. Pallu, chanoine de Tours, M. de Laval-Montmorency de Montigny, et M. Piques, docteur de Sorbonne (1). Ne pouvant suivre lui-même le Père de Rhodes, M. Olier le conjura d'obtenir au moins pour lui, et pour les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, la grâce d'être présents en esprit à tous ses travaux, et le supplia encore d'accepter quelques prêtres de son séminaire. Il fut exaucé cette fois, plusieurs partirent pour la Chine, où ils consumèrent leur vie au service de JÉSUS-CHRIST (2). Mais le projet d'envoyer dans les Indes des vicaires apostoliques, éprouva de grands obstacles, et ce fut pour M. Olier le sujet d'une continuelle affliction. Il était sans cesse en esprit au milieu de ces nations infortunées; et un jour qu'il fut visité par M. Pallu, il ne put s'empêcher de protester qu'il s'estimerait heureux s'il pouvait employer le reste de sa vie à la conversion de ces infidèles. Pour le consoler, DIEU lui donna, ce semble, comme un pressentiment de ce qu'il avait résolu d'opérer en leur faveur. Au sortir de l'oraison, M. Olier écrivait à son directeur : « DIEU, qui m'animait, me faisait dire, » étant hors de moi-même, et voulant répandre la foi par » toutes les créatures, si je pouvais : *O donc, mon Tout,* » *que j'envoie par tout le monde!* et il me semble que je » voyais ici un commencement de séminaire pour les na- » tions étrangères, auquel quelques personnes très-zélées, » qui ont vocation pour ces peuples, pourront contribuer » beaucoup (3). »

Il plut en effet à DIEU de réaliser les espérances de son serviteur. L'année qui suivit sa mort, trois vicaires apostoliques furent institués pour les Indes orientales †; et,

† M. de La Mothe-Lamberg, sous le titre d'Évêque de Béryste, pour la mission de Siam; M. Pallu, pour celle du Tong-King, sous le titre d'Évêque d'Héliopolis (4); et M. Cotelendi, vicaire apostolique de Nankin, en Chine, sous le titre d'Évêque de Météopolis (5).

ZÈLE D
peu après,
Saint-Sulp
si connu
aussi un s
missionna
dant pas ex
vicaires ap
seurs de M
Ils en écri
liers, le co
de la très-
de tant d'
pas leur re
tifs si touc
désir de M
orientales;
les vicaires
pour le su
demande
Sulpice ne
doute, de
des mission
de M. Olier
Néanmoins
voyer des

† Ce dévou
nations infid
le zèle de M.
Un prêtre du
teur de DIEU
désira porter
la vue de cet
» haité, lui
» que vous a
» d'une pers

peu après, on fonda à Paris, et sur la paroisse même de Saint-Sulpice, le séminaire des Missions-Étrangères (1), si connu depuis dans tout le monde chrétien. On établit aussi un séminaire à Siam, pour pouvoir y former des missionnaires du pays; mais cette maison ne répondant pas entièrement au dessein qu'on s'était proposé, les vicaires apostoliques pressèrent longtemps les successeurs de M. Olier d'en prendre eux-mêmes la conduite. Ils en écrivirent, le 4 septembre 1673, à M. de Bretonvilliers, le conjurant par le sang de JÉSUS-CHRIST, au nom de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, et par l'intérêt de tant d'âmes qui périssaient faute de ministres, de ne pas leur refuser le secours qu'ils demandaient. A ces motifs si touchants, ils ajoutaient ce qu'on a déjà rapporté du désir de M. Olier, d'aller finir ses jours dans les Indes orientales; et, comme cette agrégation était l'objet que les vicaires apostoliques souhaitaient avec le plus d'ardeur pour le succès de leur mission (2), ils en réitérèrent la demande fort souvent (3). Mais le séminaire de Saint-Sulpice ne crut pas devoir y consentir, par la crainte, sans doute, de se voir chargé dans la suite de l'œuvre même des missions de la Chine; ce qui eût été contraire aux vues de M. Olier, dans l'établissement de sa petite société. Néanmoins il ne cessa, pendant quarante ans, d'y envoyer des missionnaires †; et l'un d'eux, M. Louis de

(1) *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 484. — *Gallia christiana*, ibid. 1030. — *Essai sur l'influence*, t. II, p. 63.

(2) *Histoire de l'établissement du Christianisme*, etc. liv. V, chap. LIII, t. II, p. 490, 491, 492.

(3) *Lettres de M. Tronson*, t. XI, Clermont, p. 25, 24 février 1677.

† Ce dévouement du séminaire de Saint-Sulpice pour le salut des nations infidèles, fut sans doute l'effet des impressions profondes que le zèle de M. Olier avait laissées dans les cœurs de ses ecclésiastiques. Un prêtre du séminaire, qui probablement n'avait jamais vu le serviteur de DIEU, ayant été choisi pour accompagner l'Évêque d'Héliopolis, désira porter sur soi un portrait en miniature de M. Olier, afin que la vue de cet objet réveillât sans cesse sa ferveur et son zèle. « Je sou-
haite, lui écrivait M. Tronson, que le petit portrait enclâssé d'or,
que vous avez désiré que je vous envoie, en vous rappelant l'idée
d'une personne pour qui vous avez tant de vénération et tant d'es-

Cicé, d'une ancienne famille de Bretagne, après avoir évangélisé les sauvages du Canada, fut institué vicaire apostolique de Siam, où il mourut au bout de vingt-six ans de travaux et de souffrances (1).

(1) *Gall. christiana*, t. VII, col. 1028, 1029.

VI.

M. Olier forme le dessein d'une mission générale pour les Cévennes.

Pour se dédommager du refus que le Père de Rhodes avait fait de ses services personnels, M. Olier résolut d'exécuter enfin, malgré l'état d'infirmité où il était réduit, le dessein qu'il méditait depuis longtemps, de travailler à la conversion des hérétiques du Vivarais et des Cévennes. La préférence qu'il donnait à ces contrées, était fondée non-seulement sur la maxime du Père de Condren, de s'employer à la sanctification des lieux les plus déshérités de secours, mais aussi sur l'ordre que, longtemps auparavant, il croyait avoir reçu de Dieu, de se consacrer au renouvellement du Velay, du Vivarais et de l'Auvergne, et principalement à la conversion des Protestants. On sait que, de Genève, l'hérésie de Calvin avait pénétré sourdement dans plusieurs cantons de l'Auvergne et du Velay, et surtout dans les Cévennes (2), dont elle avait fait comme l'un de ses plus forts boulevards. Aussi Louis XIII et le cardinal de Richelieu, après la prise de La Rochelle, avaient-ils cru devoir s'appliquer à soumettre ce pays à la foi, pour porter comme le dernier coup à l'hérésie. Mais il n'est pas au pouvoir des plus puissants princes de subjuguier les esprits; il fallait, pour triompher de l'erreur, déclarer aux Cévennes une autre sorte de guerre, il fallait employer les armes de la douceur et de la persuasion, et par-dessus tout l'autorité invincible des vertus apostoliques. C'était ce que voulait faire M. Olier; depuis longtemps il avait conçu le projet d'une mission générale pour ces contrées, et, dès qu'il se vit déchargé de

(2) *Vie de M. de Lantages*, liv. II, p. 47, 48.

(3) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. I, p. 329, mars 1683; t. II, p. 5, 12 mars 1684.

» time, vous rappelle aussi le souvenir de cette patience et de cette
» douceur qui lui ont gagné tant de cœurs, qu'il a attirés par cette
» voie à JÉSUS-CHRIST (3). »

sa paroiss
rais, pour
il s'était e
lui-même
suivit la c
voyé d'ab
passer l'h
pour se re
gneur ses

En pass
tuteur d'u
M. Toniet
après le f
que les m
que Dieu
entreprise
du synode
posé la mis
ment, et l
leurs dispo
pour soude
et, avant d
suivante :

» rendre à
» pour voi
» mes mes
» limitrop
» ouvrir c
» veilleux
» pas mieu
» mes, où i
» est admi
» un cam
» remplis
» rons avo

sa paroisse (1), il eut la pensée de se rendre dans le Vivarais, pour essayer de réaliser ce grand dessein. Jusqu'alors il s'était contenté d'attendre qu'il plût à DIEU de lui ouvrir lui-même les voies (2); mais, dans la convalescence qui suivit la démission de sa cure, les médecins l'ayant envoyé d'abord aux eaux de Bourbon, puis lui conseillant de passer l'hiver dans le midi, il profita de cette conjoncture, pour se rendre en ces pays, et y aller offrir à Notre-Seigneur ses services (3).

En passant à Lyon il visita M. Crétenet, son ami, instituteur d'une société d'ouvriers apostoliques, ainsi que M. Toniet (4), le premier membre de cette compagnie, après le fondateur (5). Rendu à Viviers, il ne put douter que les moments de la Providence ne fussent venus, et que DIEU n'eût disposé tous les esprits en faveur de cette entreprise. Car, étant arrivé dans cette ville l'avant-veille du synode que l'Évêque allait y célébrer, à peine eut-il proposé la mission, que tous les curés y applaudirent unanimement, et la demandèrent pour leurs paroisses. Assuré de leurs dispositions, il eut alors la pensée d'aller au Puy pour sonder celles du clergé et de l'Évêque de ce diocèse, et, avant de partir, il écrivit à M. de Bretonvilliers la lettre suivante : « Le diocèse de Viviers est sur le point de se » rendre à Notre-Seigneur; je m'en vais demain au Puy, » pour voir si le feu est prêt à s'y mettre, et prendrai » mes mesures pour commencer, à l'extrémité de Viviers, » limitrophe du Puy, la mission que nous y pourrons » ouvrir cet hiver, de laquelle on attend un succès mer- » veilleux. Je pense, mon cher enfant, que nous ne pouvons » pas mieux employer notre bien qu'en ces œuvres divi- » nes, où il y va de sauver un million d'âmes. Et ce qui » est admirable, c'est que j'ai trouvé, en passant à Lyon, » un camp volant d'ecclésiastiques missionnaires, tous » remplis d'esprit apostolique; je pense que nous les pour- » rons avoir pour ces missions. Il y a de quoi employer

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 113.

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 340, 341.

(3) *Lettres*, p. 97, 99, 111, 217.

VII.

Zèle de M. Olier pour la conversion des hérétiques des Cévennes.

(4) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 364 — *Lettres aut. de M. Olier*, p. 88.

(5) *Essai sur l'influence*, t. II, p. 97.

» vingt-cinq ouvriers, et cent, si nous les pouvions avoir :
 » tant est ample cette moisson, dont les gerbes sont prè-
 » tes à couper : *Segetes albae sunt ad messem*. Mon fils, après
 » avoir vu ce que nous espérons, nous dirons avec Si-
 » méon : *Nunc dimittis*. Aimons, servons, prions, souf-
 » frons : c'est tout ce que nous avons à faire.

» S'il se présente de bons sujets pour cette mission,
 » prenez-en le plus que vous pourrez, vous ne sauriez faire
 » un plus grand œuvre par de là ; il ne tient qu'à des mois-
 » sonneurs pour faire des fruits admirables. J'espère que,
 » dans ce séjour que la miséricorde de DIEU m'invite à
 » faire en ces quartiers, il y aura moyen d'ébranler les Cé-
 » vennes. Allons à DIEU de toute l'étendue de notre cœur ;
 » tout est à lui ; que tout aussi se consume pour son service,
 » dans le corps et l'esprit, le temporel et le spirituel. Vous
 » avez été toujours notre secours dans l'œuvre de DIEU,
 » voici le temps où les facilités s'augmentent et s'accrois-
 » sent, et où le bien sera utilement employé pour DIEU
 » et pour son Eglise. Mon cher enfant, à présent que les
 » principales dépenses des pierres mortes sont faites,
 » il faut songer à l'acquisition des pierres vivantes de JÉ-
 » SUS-CHRIST. Au nom de JÉSUS, croyez-moi : *Primum quod*
 » *animale, deinde quod spirituale* ; vous avez travaillé à
 » l'un avec générosité, il faut travailler à l'autre avec ma-
 » gnificence. Les prêtres sont l'instrument immédiat du
 » salut des âmes et de la gloire de JÉSUS. Envoyez-moi tous
 » ceux qui seront formés, et en état de servir ; nous fe-
 » rons, avec les moindres sujets, des merveilles pour
 » DIEU. Je ne demande que des cœurs vides d'eux-mêmes,
 » des esprits simples et des âmes vertueuses : nous en
 » verrons des miracles. Les esprits suffisants et subtils,
 » qui n'étudient pas leur anéantissement, ou qui n'en
 » ont pas reçu la grâce par prévention, ne feront jamais
 » grand'chose, si ce n'est que parfois le zèle dans l'emploi
 » et le travail ne les change. Dites à notre frère Chenart

» qu'il s'a
 » et le m
 » qu'il ne
 » nos cher
 » dans les
 » chambre
 » être san
 » délivrer

Au Puy
 les autres
 Viviers. L
 destiné M.
 ces (2), cru
 d'accepter
 der pour s
 était assur
 M. Olier r
 jamais acc
 le désir de
 ce Prélat
 rant, disai
 garderait c
 Quelque co
 touchante,
 qu'il était
 si éminen
 d'une man
 qu'il serait
 temps (3)

On a vu
 trois fois étal
 rences sur
 revoir par
 à venir ran
 s'offrirent t

» qu'il s'avance vite, et qu'il nous faudra le dépayser
 » et le mettre dans le service pour le salut des âmes; et
 » qu'il ne pense pas que je le laisse là fainéant, ni tous
 » nos chers enfants du séminaire. Exhorte-les de ma part
 » dans les conférences des vendredis. C'est trop aimer la
 » chambre et son oisiveté que de demeurer à Paris. C'est
 » être sans charité, que de ne point sortir de là, pour
 » délivrer de l'abîme nos frères qui crient au secours (1). »

(1) *Lettres aut.
de M. Olier, p.
85.*

Au Puy, M. Olier trouva dans l'Évêque, le Chapitre et les autres ecclésiastiques, les mêmes dispositions qu'à Viviers. L'Évêque surtout, ne doutant pas que Dieu n'eût destiné M. Olier à renouveler la piété dans ces trois provinces (2), crut sans doute lui en faciliter le moyen en le priant d'accepter son siège, et lui déclara qu'il allait le demander pour successeur à la Reine, dont le consentement lui était assuré. Aussi étonné que confus de cette proposition, M. Olier répondit en homme invariablement décidé à ne jamais accepter l'épiscopat : son refus ne fit qu'augmenter le désir de l'Évêque. M. Olier lui fit la même réponse. Enfin, ce Prélat en vint jusqu'à se jeter à ses pieds, le conjurant, disait-il, de ne pas lui refuser cette faveur, qu'il regarderait comme la plus grande qu'il pût recevoir en sa vie. Quelque confus et ému que fût M. Olier d'une scène si touchante, sa réponse fut toujours la même. Il protesta qu'il était indigne d'un ministère qui demande des vertus si éminentes et des lumières si étendues, et s'exprima d'une manière si ferme et si résolue, que l'Évêque jugea qu'il serait tout-à-fait inutile de le presser plus longtemps (3).

VIII.
L'Évêque du Puy offre son siège à M. Olier. Zèle des ecclésiastiques du Puy pour la mission.

(2) *Attestations aut. touchant M. Olier, p. 476.*

(3) *Vie de M. Olier. par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 372, 373.*

On a vu qu'avant de quitter le Velay, M. Olier avait autrefois établi, pour les ecclésiastiques du Puy, des conférences sur le modèle de celles de Saint-Lazare. Ravis de le revoir parmi eux, ils l'invitèrent, dans cette circonstance, à venir ranimer leur zèle pour ces réunions; et plusieurs s'offrirent à lui avec tant de dévouement pour la mission,

qu'il lui fut aisé de juger que le moment était venu où DIEU allait en effet mettre tout en mouvement dans ces provinces. Cette persuasion fut fortifiée encore par la rencontre qu'il fit, au Puy même, d'un des Evêques voisins, probablement celui de Saint-Flour, à qui il n'avait point encore proposé son dessein. « J'ai vu les Evêques des trois provin- » ces, tous pleins de feu pour le service de DIEU et le salut » des âmes, écrivait-il à M. de Bretonvilliers ; et comme » j'étais en peine de visiter l'un d'eux, qui est assez écarté » et de difficile accès à un infirme, DIEU a permis par sa » providence qu'il soit venu voir Monseigneur du Puy, » pendant que j'étais avec lui, et j'en ai reçu toute la sa- » tisfaction que je pouvais espérer dans ma visite particu- » lière. J'ai trouvé une ferveur merveilleuse dans MM. les » chanoines du Puy pour les missions. Je me suis engagé » avec eux pour les remettre en train, et recommencer les » premiers services qu'ils ont voués à DIEU. Demain nous » renouvellerons leurs conférences des mardis (1).

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
443.

IX.

M. Olier invite M. de Bretonvilliers à contribuer de son bien à cette mission.

» Vous ne sauriez croire combien ce voyage m'a obtenu » de DIEU de jour et de lumière, pour entreprendre ce » grand ouvrage des Cévennes, pour lequel il nous a si » longtemps laissés gémir et soupirer. O mon très-cher » frère et enfant ! de quelle importance croyez-vous qu'il » soit de donner le moyen de former des sujets pour leser- » vice de JÉSUS, et de fonder des places pour recevoir (au » séminaire) des personnes qui dépendent de nous, et que » nous pourrions envoyer dans ces lieux abandonnés ? Qu'il » ne nous soit pas reproché que, pour n'avoir pas voulu » recevoir quelques sujets, nous ayons laissé périr des con- » trées et des provinces entières ! Notre-Seigneur nous » demandera compte des moyens temporels, et surtout des » ouvertures spirituelles qu'il nous aura libéralement dé- » parties pour le servir. O mon fils ! travaillez pour cela » auprès de monsieur votre frère. Si je vais à Paris, je » lui en parlerai ; car il faut le sauver, et le sauver ma-

» gnifique
» lier d'an
» de mon
» trer dan
» blié ce q
» Notre-
» temporel
» avec am
» Hélas ! m
» pour no
» nous se
» mêler av
» salut de
» elles, po
» que vous
Bretonvill
du servite
pouvoir co
priaient de l
mais encor
être utiles
mérite de c
rer, voulan
en l'autre t

Un autre
beaucoup à
M. Olier av
on a vu, le
» faire bea
» nait visi
» manifest
» dre plus
» plus rich
Pour ass
qu'il fallai

» gnifiquement, en le faisant contribuer au salut d'un million d'âmes. Il semble que Notre-Seigneur m'ait délivré de mon fardeau (de la cure), pour être plus libre et entrer dans l'étendue de son œuvre. Vous n'avez pas oublié ce que je vous ai dit autrefois des trois provinces.

» Notre-Seigneur nous laissant dans l'usage des secours temporels pour aider au salut des âmes, il faut employer avec amour ce moyen que nous avons entre les mains. Hélas ! mon fils, si le sang n'a rien coûté à JÉSUS-CHRIST pour nous ; le bien, la cendre et la poudre de la terre nous seront-ils quelque chose, lorsqu'il s'agit de les mêler avec ses trésors divins, afin de coopérer avec lui au salut de tant d'âmes ? Je vous remercie par avance pour elles, pour JÉSUS-CHRIST et pour vous-même, des offres que vous me faites, de sacrifier tout (1). » En effet, M. de Bretonvilliers entra généreusement dans toutes les vues du serviteur de DIEU. Il lui répondit qu'il était ravi de pouvoir contribuer à l'œuvre des trois provinces ; qu'il le priait de lui permettre d'offrir non-seulement ses biens, mais encore sa personne et sa vie, si elles pouvaient lui être utiles ; et qu'enfin, s'il devait avoir quelque part au mérite de cette entreprise, il priait DIEU de la lui transférer, voulant qu'il en reçût toute la grâce en ce monde, et en l'autre toute la gloire (2).

Un autre ecclésiastique de Saint-Sulpice, qui contribua beaucoup à cette grande mission, fut M. de Queylus, que M. Olier avait déjà envoyé à Viviers, pour y établir, comme on a vu, le séminaire. « Il se prépare, écrivait M. Olier, à faire beaucoup de dépenses en ces quartiers, où il recon- nait visiblement être appelé à travailler, par les succès manifestes que DIEU lui donne, et se voit en état de rendre plus de services, que s'il avait le plus grand et le plus riche diocèse à gouverner (3). »

Pour assurer le succès de ces missions, M. Olier crut qu'il fallait faire les premières tentatives dans celle de tou-

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 443 et suiv.

(2) *Attestations autographes touchant M. Olier. Lettres aut. de M. de Bretonvilliers*, p. 213.

(3) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 413, 414.

X.

M. Olier veut soumettre d'abord la ville de Privas à l'Eglise Romaine.

tes les villes occupées par les Protestants, qu'il importait le plus de réunir à l'Eglise. Privas, fortifiée par sa situation et par quelques ouvrages faits au besoin, située d'ailleurs dans un pays coupé par de grandes vallées et parsemé de villages peuplés, était devenue, soit par la concession de nos rois, soit par une lente usurpation, une place de sûreté pour les Protestants de la France (1). On sait que Louis XIII et le cardinal de Richelieu avaient été contraints de faire en personne le siège de cette ville, auquel vingt-cinq mille hommes prirent part, et où plusieurs officiers de marque périrent. Mais depuis qu'elle avait été forcée de recevoir le joug du vainqueur, elle n'en était que plus obstinément attachée à l'hérésie, et passait avec raison pour la métropole du parti huguenot, dans toute cette contrée. Espérant donc que, quand elle serait une fois convertie, les autres villes se rendraient plus facilement, M. Olier désira que M. de Queylus fût chargé de la cure de Privas, et ce choix fut universellement approuvé. La nouvelle qui en parvint aux habitants, prépara même les esprits à recevoir la lumière de la vérité : tant M. de Queylus avait su, depuis son séjour dans le Vivarais, gagner l'estime des catholiques et celle des hérétiques. Ceux-ci furent singulièrement étonnés de voir un ecclésiastique distingué par sa naissance, et abbé de Lec-Dieu, se charger de la conduite d'une paroisse, composée alors de quarante catholiques, emploi qu'ils regardaient, quoique à tort, comme beaucoup au-dessous de sa qualité; et le détachement dont il faisait preuve en cette occasion, lui concilia la confiance universelle (2).

(1) *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 315, 316. — *Gallia christiana*, t. VII, col. 4018.

(2) *Vie*, *ibid.* p. 370. — *Vie de M. Olier*, par le Père Giry, 4^{re} p. ch. XIX.

M. Olier laissa à Privas un autre de ses ecclésiastiques, pour sonder les dispositions des habitants, sur le dessein qu'il avait formé d'ouvrir, dans cette ville, de petites écoles gratuites (3). Il pensait que si l'on pouvait, par ce moyen, attirer les enfants des Huguenots, et leur inspirer, dès le bas âge, l'amour de la religion catholique, on saperait l'hé-

résie par ses
ques qui co
et même à
par là déch
nouvelle, fi
parmi eux r
Ils furent s
qu'enfin l'u
louer la sien
lancé (3).

Cette mis
dire, duran
porterons d
teur de Dn
Vivarais qu
pice auxque
Lyon et d'a
portée d'exe
tous les moy
frères égare
conférences
l'exemple d'
tes les vertus
fut le genre
qui s'étaient
la grâce, et
et de ses erre
bre d'hérétiq
Privas quar
mission, et,
cents. Dès-lor
tant d'années
poser dans so
la vérité du m
assez calmes

résie par ses fondements (1). Il trouva en effet des hérétiques qui consentirent à envoyer leurs enfants à ces écoles, et même à les donner à ses ecclésiastiques pour en être par là déchargés (2). Mais les ministres, alarmés à cette nouvelle, firent tant sur l'esprit des habitants, que personne parmi eux ne voulut louer une maison aux missionnaires. Ils furent six mois sans en pouvoir trouver, jusqu'à ce qu'enfin l'un des principaux de la secte consentit à leur louer la sienne, malgré l'anathème que le consistoire avait lancé (3).

Cette mission occupa M. Olier jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, durant cinq années consécutives * (4). Nous en rapporterons de suite les résultats. Sur la demande du serviteur de DIEU, M. de Bretonvilliers fit partir pour le Vivarais quatre ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice auxquels vinrent se joindre des missionnaires de Lyon et d'autres prédicateurs. A peine se virent-ils à portée d'exercer leur zèle dans Privas, qu'ils tentèrent tous les moyens de retirer des voies de la perdition, leurs frères égarés depuis si longtemps : instructions publiques, conférences particulières, douceur et charité envers tous, l'exemple d'une vie irrépréhensible, et la pratique de toutes les vertus qu'ils prêchaient dans la chaire de vérité, tel fut le genre d'attaque qu'ils livrèrent à l'hérésie et à ceux qui s'étaient rangés sous ses étendards. Avec le secours de la grâce, et cette confiance en DIEU qui triomphe du monde et de ses erreurs, ils eurent bientôt soumis un grand nombre d'hérétiques au joug de la foi. On comptait à peine dans Privas quarante catholiques lorsqu'ils y commencèrent leur mission, et, quelque temps après, ils étaient plus de trois cents. Dès-lors Notre-Seigneur, exilé de cette ville depuis tant d'années, fut remis sur son trône, et commença de reposer dans son tabernacle, en faveur de ceux qui croyaient la vérité du mystère de l'autel. Lorsqu'on vit les esprits assez calmes pour n'avoir plus à craindre ni profanations

(1) Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 3.

(2) Matériaux de M. Lechaussier pour la Vie de M. Olier, p. 21.

(3) Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 319.

XI.

Succès de la mission de Privas. Rétablissement du culte catholique.

* NOV 1, p. 514.
(4) Ibid. pag. 352, 353.

ni scandales, on rendit au très-saint Sacrement les hommages solennels qui lui sont dus; et, le jour de la Fête-Dieu, on le porta en triomphe dans les rues et dans les places, avec toute la pompe et tout l'appareil que permettaient les conjonctures. Cette pompe, à laquelle se mêlait le son d'une multitude d'instruments de musique, frappa beaucoup, par sa nouveauté, les habitants de Privas; car, de mémoire d'homme, on n'avait vu dans cette ville ni processions, ni autres cérémonies publiques, quoique saint François Régis y eût autrefois prêché une mission, et converti plusieurs Huguenots (1). Pour rendre donc ce triomphe plus éclatant, M. de Queylus invita tous les prêtres des environs à venir en augmenter la pompe; et dans cette même ville, où depuis plus de soixante ans, avant que Louis XIII l'eût prise, on n'avait souffert la présence d'aucun ministre de la religion catholique, on vit jusqu'à trente prêtres, revêtus de leur surplis, précéder le très-saint Sacrement. Les catholiques ne purent être témoins d'un si consolant spectacle, sans verser des larmes de joie. Il attira des lieux voisins plus de cinq mille personnes, qui assistèrent religieusement à la solennité; et, depuis cette heureuse époque, elle se renouvela sans trouble tous les ans, et sans aucune insulte de la part de ceux qui demeurèrent attachés à l'hérésie des Sacramentaires (2).

XII.

Douceur que les missionnaires et les nouveaux catholiques opposent aux emportements des hérétiques.

On conçoit aisément que les prêtres envoyés par M. Olier ne parvinrent à remporter une victoire si glorieuse à la foi, qu'après avoir soutenu de grands combats, et essuyé beaucoup d'affronts. Mais plus les ennemis de l'Eglise et de sa doctrine vomissaient contre eux de malédictions, plus la main invisible de celui au nom duquel ils évangélisaient, répandait de bénédictions sur tous leurs pas. Ils eurent la joie de voir l'église de Privas fréquentée, l'ignorance de la doctrine catholique bannie de cette ville, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie devenus aussi chers aux paroissiens nouvellement ramenés des ténèbres à la lumière,

(1) *Vie de saint Jean - François Régis, par le Père Darbenton*, liv. II.

(2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, *ibid.* p. 350. — *Giry*, 1^{re} partie, ch. XIX. — *Année Dominicaine. Remarques historiques*, t. III, p. 543. — *Ibid.* t. I, p. 47. — *Gallia christiana*, t. VII, col. 4018.

qu'ils leu
enfin, le
une église
tre-Seigne
vertis des

Les Pro
quelques
les catholi
convertir.
sieurs s'an
le feu à le
dans les fl
une telle e
cès de leu
davantage
qu'ils pers
père pour
l'avait élevé
soumission
tiquer enve
que cet hon
violence, lo
lui demand

M. Coude
louse, et frè
fut l'instrum
consacra plu
encore dans
pour y faire
de cet emplo
de son zèle.
un Catéchism
du prêche, il
les religionn
des tours si

qu'ils leur avaient été en aversion depuis leur enfance (1); enfin, le lieu qui auparavant servait de prêche, changé en une église, où le regret d'avoir si longtemps outragé Notre-Seigneur, faisait souvent répandre aux nouveaux convertis des larmes en abondance (2).

Les Protestants opiniâtres et endurcis ne purent, en quelques occasions particulières, retenir leur fureur contre les catholiques, et surtout contre ceux qui venaient de se convertir. Ils les traitaient d'apostats et de traitres. Plusieurs s'ameutèrent contre eux, jusqu'à menacer de mettre le feu à leurs maisons, et de les faire périr eux-mêmes dans les flammes. Dieu ne permit pas qu'ils en vinsent à une telle extrémité. La noirceur de leurs procédés et l'excès de leur emportement ne servirent qu'à faire éclater davantage la douceur, la patience et la fermeté de ceux qu'ils persécutaient. L'on vit une fille, maltraitée par son père pour avoir abandonné la secte dans laquelle il l'avait élevée, donner un bel exemple du respect et de la soumission que la religion commande aux enfants de pratiquer envers ceux qui leur ont donné le jour. Pendant que cet homme intraitable la chassait de sa maison avec violence, loin de se plaindre, elle se mit à genoux pour lui demander sa bénédiction (3).

M. Couderc, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, et frère du supérieur de la communauté de Magnac, fut l'instrument principal de ce renouvellement, auquel il consacra plus de trente années de travaux. Il n'était point encore dans les saints Ordres, lorsqu'il fut envoyé à Privas pour y faire les petites écoles aux garçons; et il s'acquitta de cet emploi avec tout le succès que M. Olier avait espéré de son zèle. Il devint encore habile controversiste, et laissa un Catéchisme de controverse, qui a été imprimé. Au sortir du prêche, il montait sur un banc, et là, en présence de tous les religionnaires, il réfutait le discours du ministre avec des tours si piquants et si heureux, et tant d'éloquence

(1) *Vie de M. Crétienot, 1680, 3 in-8°, p. 148, 164.*

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers t. II, p. 352.*

(3) *Ibid. pag. 354.*

XIII.
Succès dont Dieu couronne les travaux de M. Couderc.

(1) *Essai sur l'influence, etc.*, t. II, p. 246.

naturelle, que chacune ne pouvait s'empêcher de l'admirer(1). Il convertit ainsi plusieurs ministres et grand nombre de Huguenots, et fut, sans doute, du nombre de ces ecclésiastiques dont M. de Bretonvilliers rapporte, qu'ils défilaient chaque année les ministres dans leurs synodes, sans que jamais aucun de ceux-ci voulût entrer en lice avec eux (2). Après la révocation de l'édit de Nantes, et lorsque, sur l'invitation du Roi, un grand nombre d'ouvriers évangéliques parcoururent le Languedoc*, M. Tronson associa à M. Couderc huit ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, qui prirent pour leur partage le diocèse de Viviers (3). Ces diverses troupes de missionnaires, envoyées par M. Olier ou par ses successeurs, renouvelèrent tellement la ville de Privas, d'abord presque toute composée de Huguenots, qu'aujourd'hui ses habitants, si l'on en excepte environ la trentième partie, professent tous la religion catholique.

(2) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 356.

* NOTE 2, p. 315.

(3) *Essai sur l'influence*, t. II, p. 243, 246, note.

XIV.
Missions diverses.

Le serviteur de Dieu entreprit aussi la conversion des autres lieux du diocèse, où les Calvinistes avaient le plus de partisans, et procura à ses dépens un grand nombre de missions, qui, dans l'espace de cinq ans, renouvelèrent entièrement la face du diocèse. Viviers, Montpezat, Meyras, Burzet, Thueyts, le Péage, Jaujac, Valgorge, Largentière, Pradelles, Fay, Saint-Agrève, Villeneuve de Berg, Bourg-Saint-Andéol, Chalançon, furent successivement le théâtre du zèle des missionnaires. Partout où ils allèrent prêcher la foi catholique, on vit la grâce opérer des prodiges, qui firent admirer les immenses miséricordes du Seigneur, et le pouvoir de sa parole, lorsqu'elle est annoncée par des hommes remplis de son Esprit; car ils n'avaient, pour ainsi dire, qu'à se montrer dans une paroisse peuplée d'enfants des apostats de la foi, pour en faire des troupeaux de fidèles brebis, et de véritables enfants de la sainte Eglise Romaine (4).

(4) *Ibid.*, p. 354.

Un des missionnaires marqua à M. de Bretonvilliers que,

pendant
tes les m
journée
tions, so
La missio
cace et s
tous côté
de conver
grâce opé
« J'avoue
» que je n
» moi-mê
» je me s
» dans le
» environ
» Coré, do
» tout atte
» sion dan
» on ne vo
» mais auj
» qu'il éta
» sont aus
» alors et a
piété s'y ét
tes solenne
faire tous c
qu'on vit à
paroisses q
Dans le
blir une m
confiaient à
tres qui, ve
chassés de
Il réunit pe
saint Sacre

pendant tout le temps que dura la mission de Jaujac, toutes les maisons étaient fermées, les habitants passant la journée dans l'église, soit pour y entendre les instructions, soit pour prier et faire leur confession générale. La mission de Viviers, qui se fit dans l'hiver, fut si efficace et si édifiante, qu'il n'y eut point de carnaval. De tous côtés on parlait avec étonnement du grand nombre de conversions, de réconciliations, de restitutions que la grâce opérait tous les jours dans différentes paroisses. « J'avoue, disait M. de Bretonvilliers peu d'années après, » que je n'aurais jamais cru tout ce que j'ai su et vu par » moi-même, lorsque, par l'ordre de la divine Providence, » je me suis trouvé dans la nécessité de faire un voyage » dans le Vivarais. Passant par Thueyts, où l'on compte » environ dix-huit cents communians, je vis M. de la » Coré, docteur de Sorbonne, lequel, tout ému encore et » tout attendri des grands biens qu'avait produits la mis- » sion dans cette petite ville, me disait : Avant la mission, » on ne voyait nulle marque de piété dans les habitants; » mais aujourd'hui, c'est un peuple tout différent de ce » qu'il était : l'église, les saints Offices et les Sacraments » sont aussi fréquentés maintenant qu'ils étaient négligés » alors et abandonnés. » Trois ans après cette mission, la piété s'y était si bien conservée, qu'aux dimanches et aux fêtes solennelles, il n'y avait pas assez de prêtres pour satisfaire tous ceux qui désiraient se confesser et communier. Ce qu'on vit à Thueyts, on le remarqua dans toutes les autres paroisses qui reçurent le même secours (1).

Dans le séjour que M. Olier fit au Puy, il désira y établir une maison pour élever les enfants que les Huguenots confiaient à ses ecclésiastiques, et recevoir aussi tous les autres qui, venant à embrasser la religion catholique, seraient classés de leurs maisons, comme il arrivait souvent (2). Il réunit pour cela les membres de l'assemblée du très-saint Sacrement, établie sur le modèle de celle de Paris,

(1) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 352, 353, 355.

XV.
Etablissement d'une maison d'éducation pour les enfants des Huguenots. M. Olier retourne à Paris.

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 346, 347.

et trouva un fonds pour le soutien d'une institution si utile. Nous ne connaissons point les fruits qu'elle produisit, mais elle fut au moins le prélude des maisons établies depuis, dans plusieurs villes de France, sous le nom de *Propagation de la Foi* ou du *Saint-Sacrement*, et où l'on élevait des enfants huguenots pour les rendre catholiques (1). Personne ne désira plus vivement ces nouveaux établissements que M. Olier. « Ne différez pas d'un moment la réception de ces petits, écrivait-il à M. de Saint-Antoine... » Vous me demandez si vous emploieriez à cela la somme que je vous ai laissée au Puy : je vous réponds, non seulement cela, mais tout ce que j'ai au monde ; et si mon sang valait quelque chose, je le tirerais jusqu'à la dernière goutte pour leur soulagement. O mon fils, quel bonheur d'aider à ces âmes pour les sauver ! Je veux que de ma part vous conduisiez vous-même aux pieds de la très-sainte Vierge ces prémices des Cévennes, et qu'ils aillent reconnaître dans elle la Maîtresse par qui ils tiennent leur bonheur et leur conversion (2) †. »

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes*, par Benott, t. III.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 145 et suiv. — *Lettres spirituelles de M. Olier*, p. 438.

(3) *Fie Ms. de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 335.

(4) *Lettres divers. de M. Tronson*, t. I, p. 203. 20 février 1681.

† L'homme de DIEU ne borna pas ses travaux au diocèse de Viviers : il procura une mission dans la ville d'Alais, au diocèse de Nîmes, où il fit acheter une maison, et laissa des ecclésiastiques. Cette ville, qui n'avait point encore été érigée en siège épiscopal, se trouvant voisine de quatre diocèses, il pensa que si l'on y établissait un séminaire, on pourrait en espérer de très-grands secours pour ramener les Huguenots de ces quartiers. L'Évêque de Nîmes accueillit avec empressement un dessein si avantageux à son diocèse, et donna tous les pouvoirs nécessaires à ceux que M. Olier nommerait pour travailler selon ses vues (3). On ignore quelles furent les suites de cet établissement : peut-être fut-il l'origine du séminaire de Nîmes, dont on offrit dans la suite la direction à M. de Bretonvilliers et à M. Tronson, mais qu'ils refusèrent l'un et l'autre, par défaut de sujets (4). Dans les Cévennes, un spectacle qui affligeait vivement M. Olier, c'était l'état d'abandon de plusieurs églises ruinées par les hérétiques. Fiers de leur nombre, ceux-ci formaient des attroupements pour empêcher de les reconstruire, ou détournaient les ouvriers de les rebâtit. La

M. Olier
passer l'h
tourner à
plus haut
prière, av
» prenons
» de DIEU,
» raisons
» dois d'a
» grande j
» qu'en e
» avec le s
» pier les r
» retourne
» che. Par
» ma main
» solée par
» de Notre-
» n'ait cor
» le fonde
» de France

M. Olier
qu'il désig
dans les mo
conversion
dès son ret
DIEU la co
lorsqu'il je
guie : « Je
» goire le G

vue de ces ég
bâtit toutes :
Celles de Baza
struites par se

M. Olier, sur l'avis des médecins, avait résolu d'abord de passer l'hiver dans le midi (1) ; mais ayant été invité à retourner à Paris, pour travailler à de nouvelles œuvres de la plus haute importance, il voulut consulter DIEU dans la prière, avant de renoncer à son premier dessein. « Nous » prenons du temps, écrivait-il, pour peser, en la présence » de DIEU, la solidité d'un très-grand nombre de fortes » raisons que l'on me montre, pour m'engager à partir : je » dois d'autant plus les examiner, que je ressens une » grande joie de ce projet de voyage, et que je ne veux pas » qu'en ce qui me regarde, rien de naturel se mêle » avec le saint vouloir de DIEU. Je ne puis confier au pa- » pier les raisons importantes qui m'obligent, pour DIEU, de » retourner à Paris; je me réserve à vous les dire de bou- » che. Pardonnez à mes yeux, qui ne peuvent suivre ni » ma main ni mon cœur. Je sens mon âme beaucoup con- » solée par la pensée d'aller travailler, à Paris, à l'œuvre » de Notre-Seigneur, et pour la chose la plus délicate qu'il » m'ait confiée en ma vie, et qui doit être en même temps » le fondement de l'œuvre la plus importante de l'Église » de France (2). »

M. Olier ne fait pas connaître plus clairement l'œuvre qu'il désigne ici ; nous n'en trouvons aucun indice certain dans les monuments de sa vie. Peut-être veut-il parler de la conversion de Charles II, roi d'Angleterre, dont il s'occupa dès son retour à Paris. Depuis longtemps il demandait à DIEU la conversion de ce royaume. Il écrivait en 1642, lorsqu'il jetait à Vaugirard les fondements de sa compagnie : « Je me souviens que le 12 mars, jour de saint Gré- » goire le Grand, je me sentis porté à m'offrir à DIEU

vue de ces églises lui perçait le cœur ; il aurait voulu pouvoir les re-
bâter toutes : il contribua du moins à en faire réparer plusieurs. —
Celles de Bazainville et de la Trinité de Clisson furent aussi recon-
struites par ses libéralités (3).

(1) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
413.

(2) *Lettres aut.*
de M. Olier, p.
439, 445, 519.

XVI.

Zèle de M.
Olier pour la
conversion de
l'Angleterre. Il
veut y aller prê-
cher lui-même
la foi.

(3) *Esprit de*
M. Olier, t. II, p.
553.

» comme victime, pour l'Angleterre, et à donner ma vie
 » pour ce royaume malheureux, dont saint Grégoire a été
 » l'apôtre. A l'issue de l'Office, j'éprouvai le mouvement
 » d'engager notre jeunesse à communier ce jour-là, en
 » l'honneur de ce grand Saint, au lieu du jeudi, jour ordi-
 » naire de leur communion ; et aussi pour demander à
 » DIEU la conversion de l'Angleterre, où j'avais ouï dire,
 » ces jours passés, que quelques prêtres et d'autres ve-

(1) *Mémoires*
de M. Olier,
 t. I, p. 167, 168.

(2) *Esprit de*
M. Olier, t. II, p.
 425.

(3) *Ibid.* pag.
 418.

(4) *Lettres spi-*
rituelles de M.
Olier, p. 435,
 436.

XVII.

M. Olier en-
 treprend la con-
 version de Char-
 les II, roi d'An-
 gleterre.

(5) *Infrà.*

(6) *Histoire*
d'Angleterre,
par Rapin de
Thoyras, avec les
notes de Tindal.
 t. X, in-4°, p. 68.
 — *Lingard, tra-*
duct. de Roujoux.
 t. XI, p. 316.

M. Olier n'avait cessé de demander à DIEU le retour de
 ce royaume à l'unité catholique, et il joignait à ses fer-
 ventes prières de rudes macérations (2). « Je lui ai ouï
 » dire, rapporte M. de Bretonvilliers, que s'il n'avait pas
 » été retenu en France par la volonté de DIEU, il se serait
 » transporté en Angleterre, au péril même de sa vie, et se
 » serait volontiers sacrifié pour le salut de cette nation (3). »
 Lorsque le Père de Rhodes eut refusé, comme nous l'avons
 dit, ses services pour la Chine, M. Olier s'offrit pour
 l'accompagner, au moins en Angleterre, où ce mission-
 naire avait apparemment quelque dessein d'aller prêcher
 la foi. « Si j'osais, écrivait-il, aspirer encore à quelque
 » chose de la solide gloire qu'on trouve dans le service du
 » divin Maître, en donnant sa vie et en répandant son
 » sang pour lui, je regarderais l'Angleterre comme mon
 » espérance (4). »

Aussi, dès qu'il eut appris que Charles II, roi de la
 Grande-Bretagne, venait se réfugier à Paris, pendant la
 tyrannie de Cromwell, il chercha l'occasion d'entamer avec
 lui des conférences sur la religion. Charles, à ce qu'il pa-
 rait, les refusa d'abord. Il ne laissa pas cependant d'ac-
 corder son estime à M. Olier, sans doute pour les bons
 offices qu'en reçurent plusieurs de ses courtisans (5), tous
 réduits à un état d'indigence si extrême, que les plus aisés
 ne savaient comment se procurer la nourriture et les vête-
 ments (6). Se voyant sans argent et sans crédit, il prit

enfin le pa
 pour lui
 royaume.
 rentrer da
 refusé de
 Pape voul
 n'en reçu
 ment (1),
 gnement q

Malgré c
 pas d'adou
 familial et
 lièrement
 lui des con
 tières de
 changer le
 durant ce t
 » frères, éc
 » mander à
 » faire du r
 » chargé, le
 » cultés de
 » hier. Aut
 » tous en g
 » celle-ci. C
 » aux divin
 » nécessair
 » le tout à
 » qui avait
 » dis plus r

Le succè-
 que M. Olie
 pour opérer
 trée dans l'
 conférences

enfin le parti, en 1652, d'écrire de sa propre main au Pape, pour lui demander des secours, afin de conquérir son royaume. Mais comme il ne témoignait point le désir de rentrer dans l'unité catholique, et que, d'ailleurs, il avait refusé de faire son abjuration, même en secret, ce dont le Pape voulait bien se contenter pour le présent, Charles n'en reçut point de réponse. Ce silence l'irrita étrangement (1), et contribua peut-être à lui inspirer plus d'éloignement que jamais pour la religion catholique.

Malgré ce fâcheux contre-temps, M. Olier ne désespéra pas d'adoucir l'esprit de ce prince, naturellement affable, familier et communicatif, quoique d'un extérieur singulièrement dur et austère (2). Il parvint en effet à lier avec lui des conférences, et commença à l'instruire sur les matières de la religion. Mais, sachant que Dieu seul peut changer les dispositions des cœurs, il fit beaucoup prier durant ce temps. « Je demande avec instance à tous nos » frères, écrivait-il aux ecclésiastiques du Puy, de recom- » mander à Notre-Seigneur, en notre divine Mère, l'af- » faire du roi d'Angleterre, dont la Providence m'a encore » chargé, lequel présentement se laisse éclaircir des diffi- » cultés de la religion. J'eus encore le bien de lui parler » hier. Autant que je puis vous recommander une chose à » tous en général, et à chacun en particulier, je le fais de » celle-ci. Quelques prières, quelques vœux et intentions » aux divins Sacrifices, tous les jours, sont absolument » nécessaires pour un bien de cette importance. Je laisse » le tout à l'amour que vous avez pour Jésus et pour Marie, » qui avait autrefois ce royaume pour donaire. Je ne vous » dis plus rien après cela (3). »

Le succès qui accompagna ses premiers efforts, fit juger que M. Olier était l'instrument suscité par la Providence, pour opérer cette grande réunion. Car Dieu lui donna entrée dans l'esprit du roi d'Angleterre. Dans les nouvelles conférences qu'il eut avec ce prince, il lui exposa la beauté

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères : Rome, 1653, t. II. 22 juin 1654. Lettre au cardinal Mazarin.*

(2) *Lingard. t. XIII, p. 454.*

(3) *Lettres ant. de M. Olier, p. 447.*

XVIII.
Commence-
ments des con-
férences avec
Charles II. Pro-
position de M.
Olier à ce mo-
narque.

et la vérité de la religion catholique avec tant de grâce, de force et d'énergie, que Charles II fut contraint d'avouer ensuite à l'un de ses amis, que, bien que de grands personnages lui eussent parlé sur ces matières, il n'y en avait aucun qui l'eût éclairé comme l'avait fait M. Olier ; que dans ses paroles *il avait reconnu et ressenti une vertu toute*

(1) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 425, 426. — *Mémoires historiques sur M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. II : son amour pour l'Église.

extraordinaire ; qu'enfin il l'avait satisfait pleinement (1). On ne peut guère douter que M. Olier n'ait déterminé ce prince à abjurer ses erreurs et à faire les premières démarches pour rentrer dans le sein de l'Église catholique, c'est-à-dire, à envoyer son abjuration secrète au Pape, qui s'en contentait alors, comme on l'a dit plus haut. Car, d'une part, le bruit se répandit, en France et en Angleterre, que dans son exil Charles II avait envoyé secrètement au Pape son abjuration (2) ; et, d'autre part, M. de Bretonvilliers, après avoir rapporté que ce prince reconnut et ressentit une vertu toute extraordinaire dans les entretiens de M. Olier sur la vérité de la religion catholique, ajoute ces paroles très-significatives : *Pour le présent, je n'en puis pas dire davantage* (3). Cette réticence suppose manifestement de la part du roi d'Angleterre, et en faveur de la religion catholique, une démarche qu'il n'était pas encore temps de publier ; et cette démarche ne pouvait être que son abjuration, envoyée secrètement au Pape, avec promesse de la rendre publique, après son rétablissement dans ses États †.

(2) *Rapin de Thyras*, t. X, p. 68.

(3) *Mémoires historiques*, *ibid.*

† Le secret qu'il convenait de garder sur cette affaire, pour ne pas compromettre les espérances de Charles II, est apparemment le motif qui a porté M. de Bretonvilliers, dans la copie de ses *Mémoires* sur M. Olier, qu'il se proposait de donner au public, à supprimer le nom du roi d'Angleterre, en rapportant les impressions de grâce que les discours de M. Olier firent sur ce prince, et à le qualifier simplement : *un grand seigneur du royaume d'Angleterre*. Nous avons suivi cette copie des *Mémoires*, dans nos deux précédentes éditions de la *Vie de M. Olier*, où en effet nous n'avons pas déterminé quel était ce *grand seigneur*. Mais en donnant cette nouvelle édition, ayant eu

M. Olier ports avec qui avait su gagea même lui au sémi l'entretien gion catholi de ses terre anglais de l effets du zèl tol, qui à d science, et q pendant son

Mais la c c'était celle imaginer tou si belle ent gleterre de troupes régl me, s'il vou Une proposi témérité, et pieuse extr l'occasion d donnait à M. temps. Lui o jugé de l'opi

recours à l'auto que ce *grand* d'après cette so

† Édouard c de M. de Breto reconnaisnce maines, il oub Saint-Sulpice n

M. Olier eut aussi, à cette occasion, de fréquents rapports avec Édouard de Sommerset, marquis de Worcester, qui avait suivi Charles II en France (1). Ce seigneur s'engagea même par un acte signé de sa main, et déposé par lui au séminaire de Saint-Sulpice le 22 avril 1650, à fonder l'entretien d'un prêtre pour travailler au bien de la religion catholique, s'il pouvait être rétabli dans une partie de ses terres †. On ne peut douter qu'un autre seigneur anglais de la suite de Charles II n'ait ressenti aussi les effets du zèle de M. Olier : nous parlons du comte de Bristol, qui à de grands dons naturels joignait beaucoup de science, et qui eut le bonheur d'embrasser la foi catholique pendant son exil en France (2).

(1) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 123.

(2) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 500, 505.

Mais la conversion que M. Olier avait surtout à cœur, c'était celle de l'Angleterre elle-même. On ne saurait imaginer tout ce que sa foi lui inspira pour le succès d'une si belle entreprise, jusque là qu'il promit au roi d'Angleterre de mettre à sa disposition dix mille hommes de troupes réglées pour rentrer en possession de son royaume, s'il voulait s'engager à y établir la foi catholique (3). Une proposition si extraordinaire pourrait être taxée de témérité, et devrait même être regardée comme une pieuse extravagance de zèle, si l'on n'avait vu déjà, à l'occasion des duels, l'ascendant que l'Esprit de Dieu donnait à M. Olier sur les plus braves militaires de son temps. Lui qui avait su leur faire fouler aux pieds le préjugé de l'opinion la plus tyrannique, lorsqu'une pareille

(3) *Grandet, Fies* Ms. t. 1, p. 137.

recours à l'autographe même de ces *Mémoires*, nous y avons trouvé que ce *grand seigneur* était le *roi d'Angleterre* lui-même, et c'est d'après cette source que nous avons fait la correction qu'on voit ici.

† Édouard de Sommerset, pendant la détresse de Charles II, reçut de M. de Bretonvilliers une somme à titre de prêt, dont il donna une reconnaissance signée de sa main. Après le recouvrement de ses domaines, il oublia apparemment cet écrit ; du moins le séminaire de Saint-Sulpice ne reçut, ni ne réclama jamais cette somme (4).

(4) *Archives du Royaume, sect. dom. S. 7044, Q. n. 1.*

résolution était encore regardée comme une lâcheté, indigne d'un homme d'honneur; quel courage n'eût-il pas allumé dans ces cœurs généreux, en leur proposant cette fois l'expédition la plus glorieuse, puisqu'elle aurait eu pour fin de soumettre l'Angleterre à Dieu et à son souverain légitime? Le trait que nous avons rapporté du marquis de Fénelon, conduisant au siège de Candie, contre les Turcs, quatre cents gentilshommes en qualité de volontaires, suffit pour montrer que cette proposition n'était point impossible à réaliser.

XIX.¹ Mais Dieu, dont les conseils sont impénétrables, n'accorda pas à son serviteur une conversion qui l'aurait tant consolé; il paraît que la politique du cardinal Mazarin n'était pas favorable à cette entreprise militaire. D'ailleurs Charles, au milieu des amusements de Paris, se livrait à ses passions avec une ardeur qui devait le rendre sourd aux invitations de la grâce, et même avec une publicité qui désespérait ses courtisans. Il était dans ce triste état, lorsque les catholiques et les presbytériens de son royaume, le pressant tour à tour, par leurs lettres et leurs messages, d'embrasser leur culte respectif, ses conseillers l'engagèrent à repousser ces tentatives, et il suivit ponctuellement leurs avis, déclarant qu'il était déterminé à vivre et à mourir dans l'église Anglicane, pour laquelle son père avait souffert (1). La politique seule lui fit tenir ce langage; car l'on ne peut pas douter que depuis ses entretiens avec M. Olier, qui avaient laissé dans son esprit des impressions ineffaçables, ce prince ne demeurât catholique de cœur. Le docteur Burnet affirme qu'avant de quitter la France Charles était déjà catholique (2); et M. de Bretonvilliers fait remarquer que quelques années après, lorsque ce prince vint à apprendre la mort de M. Olier, il ne put s'empêcher d'en témoigner un regret bien sensible, par un effet du respect et de l'estime qu'il conservait pour lui, et d'assurer qu'il perdait dans la per-

(1) *Lingard*, t. XI, p. 320, 321, 323.

(2) *Burnet*, t. I, p. 446 — *Lingard*, t. XI, p. 252.

sonne de
déclaration
ment qu'i
jusqu'alor
à ses pla
ans, à se
ayant app
d'heures à
de tous les
mistère d'u
rir dans l
qu'il se re
sa réconcil
du Père Hu
Bath, pren
de Feversh
frère le du

‡ Après la
petits écrits
ques II son fi
tions catholiq
pour confirm
du zèle de M.
« Jesus-Cur
» et il est vis
» pelée Catho
» mer de disp
» est cette Egl
» Apôtres et d
» voir de nous
» Car il ne d
» vient dans la
» serait une ch
» laisser aux l
» chaque parti
» il n'y aurait
» Je demande
» chose de sui

sonne de M. Olier l'un de ses meilleurs amis (1). Enfin la déclaration qu'il fit sur son lit de mort prouve manifestement qu'il était, en effet, catholique de cœur, quoique jusqu'alors il eût sacrifié sa conscience à sa politique et à ses plaisirs, et qu'il se fût donné durant vingt-cinq ans, à ses sujets, pour un protestant orthodoxe. Car ayant appris de ses médecins qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre, et que la mort allait le mettre à l'abri de tous les revers de fortune, il eut recours alors au ministère d'un prêtre catholique, protesta qu'il voulait mourir dans la communion de l'Eglise Romaine, déclarant qu'il se repentait sincèrement d'avoir renvoyé jusqu'alors sa réconciliation (2). Il fit son abjuration entre les mains du Père Huddleston, bénédictin, en présence du comte de Bath, premier gentilhomme de la chambre, du comte de Feversham, capitaine des gardes, et de son propre frère le duc d'York (3) †.

(1) *Mémoires historiques sur M. Olier, par M. de Bretonvilliers* t. II : son amour pour l'Eglise.

(2) *Lingard*, p. 453, 462.

(3) *Traité dogmatique et historique des edits, par le Père Thomassin*, in-4°, 1703, t. II, p. 515.

† Après la mort du roi d'Angleterre, on trouva dans sa cassette deux petits écrits de sa main qui furent rendus publics par le roi Jacques II son frère, et qui sont une preuve sans réplique des convictions catholiques de Charles II. Nous en donnerons ici un fragment pour confirmer ce que nous avons rapporté des heureuses influences du zèle de M. Olier sur l'esprit de ce prince.

« *Jésus-Christ ne peut avoir sur la terre, dit-il, qu'une seule Eglise, et il est visible que cette Eglise ne peut être autre que l'Eglise apostolique Catholique-Romaine. Il n'est pas besoin d'entrer dans une mer de disputes particulières; l'unique question consiste à savoir où est cette Eglise que nous professons de croire dans les symboles des Apôtres et de Nicée, cette Eglise à qui Jésus-Christ a laissé le pouvoir de nous gouverner dans les matières de la foi.*

« *Car il ne dépend pas de chaque particulier de croire tout ce qui lui vient dans la tête selon sa fantaisie, mais cela dépend de l'Eglise. Ce serait une chose fort déraisonnable de faire des lois pour un pays, et de laisser aux habitants à en être les interprètes et les juges. Car alors chaque particulier serait jugé en sa propre cause; et, par conséquent, il n'y aurait rien qui pût être considéré comme justice ou injustice. Je demande à tout homme de bonne foi, si ce n'est pas la même chose de suivre nos propres imaginations ou de s'en servir pour inter-*

XX.
M. Olier mé-
dite le dessein
de procurer la
conversion du
Canada.

L'œuvre que M. Olier eut le plus à cœur, après la sanctification du clergé, fut la conversion des sauvages de la Nouvelle-France. Nous avons différé jusqu'ici d'en parler, afin de présenter, dans un même exposé, tout ce qu'il entreprit pour le succès de ce grand dessein. Il gémissait de voir que la foi n'eût presque point encore pénétré dans ce pays, soumis depuis plus d'un siècle à la France, et qu'à la honte du christianisme, l'ambition eût formé diverses compagnies de commerce, pour dépouiller

» prêter l'Écriture? Si le pouvoir d'interpréter l'Écriture est dans la
» cervelle de chaque particulier, qu'avons-nous besoin d'une Eglise, ou
» de gens d'Eglise? Je voudrais bien que quelqu'un me montrât en
» quel endroit (de l'Écriture) le pouvoir de décider des matières de la
» foi a été donné à chaque particulier.

» JESUS-CHRIST a laissé son pouvoir à son Eglise, il y a laissé son Es-
» prit. On a d'abord exercé ce pouvoir après sa résurrection : première-
» ment par les Apôtres dans leur symbole ; et plusieurs années après
» par le concile de Nicée, où fut fait le symbole qui en porte le nom.
» Par le pouvoir qu'on avait reçu de JESUS-CHRIST, on fut juge même
» de l'Écriture sainte plusieurs années après les Apôtres, en déterminant
» quels étaient les livres canoniques et ceux qui ne l'étaient pas. Si
» alors on avait ce pouvoir, je voudrais bien savoir comment on est
» venu à le perdre ; et si JESUS-CHRIST a laissé une Eglise sur la terre,
» et que nous ayons tous été autrefois de cette Eglise, comment et
» par quelle autorité nous en sommes-nous séparés? Le seul prétexte
» dont j'ai ouï parler est parce que l'Église est tombée en faute, inter-
» prétant l'Écriture d'une manière forcée, et contraire à son véritable
» sens, et qu'on nous a imposé des articles de foi, qui ne peuvent être
» autorisés par la parole de DIEU. Je voudrais bien savoir qui doit être
» juge de cela : si c'est toute l'Eglise, dont la succession a continué
» jusqu'à aujourd'hui sans aucune interruption, ou des particuliers,
» qui ont excité des schismes pour leur propre intérêt.

» Nous avons, depuis cent ans, senti les tristes effets de cette doc-
» trine qui ôte à l'Eglise le pouvoir de juger sans appel dans les ma-
» tières spirituelles. Quel pays peut demeurer en paix, lorsqu'il n'y a
» point de juge suprême, dont on ne puisse appeler? Peut-il s'y faire
» aucune justice quand les coupables sont leurs propres juges, et inter-
» prètes des lois? C'est à quoi nous sommes réduits en Angleterre pour
» les affaires spirituelles (1). »

(1) *Traité des*
édits, par le Père
Thomassin, ibid.
p. 510 et suiv.

le Canada c
songé à lui
cieuses de l
noble entre
pagnie, uni
données. Qu
était trop in
qui ne pou
commerce,
fait que lan
dans l'île de
siège des m
vages, le ce
serait const
cela Ville-M
» pour la co
du même si
« il n'y en a
» ni de mieu
Pendant q
de la manie
tilhomme à
Jérôme Le R
en Anjou, qu
haut degré
raison, et su
dans l'état du
ner commen
d'en former
réal, encore
part d'un de
d'abord comm
l'avoit exam
probation, et
pour essayer

le Canada de ses richesses, sans que presque personne eût songé à lui porter en échange les richesses bien plus précieuses de la foi. Brûlant du désir de se consacrer à une si noble entreprise, il résolut de fonder à son tour une compagnie, uniquement dévouée au salut de ces nations abandonnées. Québec, le seul établissement qu'il y eût encore, était trop incommode pour les sauvages du haut Canada, qui ne pouvaient alors y descendre facilement pour leur commerce, en sorte que l'œuvre de leur conversion n'avait fait que languir (1). Il conçut donc le dessein de bâtir, dans l'île de Montréal, une ville qui serait tout à la fois le siège des missions, une barrière aux incursions des sauvages, le centre du commerce pour les peuples voisins, et serait consacrée à la très-sainte Vierge, et appelée pour cela Ville-Marie (2). « De tous les projets que l'on a faits » pour la conversion de ces barbares, » écrivait, vers la fin du même siècle, le Père Le Clercq, Récollet missionnaire, « il n'y en a point eu de plus désintéressé, de plus solide, » ni de mieux concerté que celui-ci (3). »

Pendant que M. Olier en méditait l'exécution, il connut, de la manière du monde la plus extraordinaire, un gentilhomme à qui Dieu avait inspiré le même dessein. C'était Jérôme Le Royer de la Dauversière, résidant à La Flèche, en Anjou, qui, après s'être converti à Dieu, portait au plus haut degré l'abnégation, le détachement, l'assiduité à l'oraison, et surtout l'amour des austérités, quoique engagé dans l'état du mariage (4). Il était persuadé qu'il devait donner commencement à une congrégation d'hospitalières, afin d'en former ensuite un établissement dans l'île de Montréal, encore inculte et déserte. Son directeur, à qui il fit part d'un dessein en apparence si extravagant, le rejeta d'abord comme on devait s'y attendre. Néanmoins, après l'avoir examiné mûrement, il finit par y donner son approbation, et permit à M. de la Dauversière d'aller à Paris, pour essayer de se procurer les secours nécessaires à l'éta-

(1) *Les véritables motifs, etc.* p. 24.

(2) *Mémoires touchant l'établissement de Montréal; Lettres de M. Tronson, t. xiii. — Vie de la sœur Bourgeois, p. 47. — Ms. des Hospitalières de La Flèche.*

(3) *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France, t. II, liv. 12. 1691. p. 44, 45, 46.*

XXI.

Rencontre de M. Olier et de M. de la Dauversière.

(4) *Annales des Hospitalières de Saint-Joseph, liv. 8^e, p. 6. — Lettr. de M. de Fancamps, 28 avril 1660. — Abrégé de la vie de M. de la Dauversière Ms.*

(1) *Annales, ib.*
p. 48, 50.

blissement d'une colonie dans cette île (1). Il fallait en effet commencer par là, puisque les hospitalières, qu'il voulait fonder, ne devaient être destinées qu'au soulagement des colons, lorsqu'ils seraient malades. Étant arrivé à Paris, il alla se présenter chez le garde-des-sceaux, qui était alors à Meudon; dans le même temps, M. Olier s'y rendit pour quelques affaires, et la Providence voulut qu'ils se rencontrassent dans la galerie de l'ancien château. Alors ces deux hommes, qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus, et n'avaient eu aucune sorte de rapports ensemble, poussés par une sorte d'inspiration, coururent s'embrasser comme deux amis qui se retrouveraient après une longue séparation. « Ils se jetèrent au cou l'un de l'autre, » dit M. de Bretonvilliers, avec des tendresses et une cordialité si grandes, qu'il leur semblait qu'ils n'étaient qu'un même cœur. » Ils se saluèrent mutuellement par leur nom, ainsi que nous le lisons de saint Paul et de saint Antoine(2);

(2) *Ange Marin, Vie des Pères*, liv. 1, ch. 11.

M. Olier félicita M. de la Dauversière du sujet de son voyage; et, lui mettant entre les mains un rouleau d'environ cent louis d'or, lui dit ces paroles : *Monsieur, je veux être de la partie*. Il célébra ensuite la sainte Messe, où communia M. de la Dauversière; et, après leur action de grâces, ils se retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretenirent, durant trois heures, des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre pour procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal. Tous deux avaient les mêmes vues, et se proposaient d'employer les mêmes moyens (1). Cette rencontre si extraordinaire, et la conformité non moins frappante de leurs projets, ne leur permettant pas de douter que Dieu ne les eût effectivement choisis pour réaliser de concert cette entreprise, ils se lièrent dès ce moment d'une très-étroite amitié, et entretenirent un commerce de lettres †.

† Ce trait est attesté par un trop grand nombre de monuments authentiques, pour que sa singularité puisse seule en affaiblir la certi-

(3) *Annales, ib.*
p. 56, 57. — *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 369. — *Les véritables motifs de la société de Notre-Dame de Montréal*, p. 27.

M. Olier
somes zélés
de Société
Pontife da
res (2). Le
ses conseil
que toutes
modestie l
mander l'Il
Dauphiné,
gnie du Ca
magistrat,
versière, qu
phiné (5), l
17 août 164
mois de déc
M. de la D
Montréal qu
compagnie.
que la socié
furent vrais
la Dauversie
» purement
» ges. Pour
» voyer l'an
» conduits, c

tude. Outre le
par M. de Bre
lus (9); par M
Père (10); par
dans une lettre
religieuses hosp
Annales imprim
crites (14), enfi
nant leur insti

M. Olier commença par former une association de personnes zélées et opulentes (1), connue depuis sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, et que le Souverain Pontife daigna encourager par des indulgences plénières (2). Le serviteur de Dieu la dirigea constamment par ses conseils (3), et M. de la Dauversière en exécuta presque toutes les résolutions, en qualité de procureur, que sa modestie lui fit prendre (4). La première fut d'aller demander l'île de Montréal à M. de Lauzon, intendant du Dauphiné, qui l'avait reçue en don de la grande compagnie du Canada, à condition d'y établir une colonie. Ce magistrat, cédant aux instances réitérées de M. de la Dauversière, qui fit deux fois, à cette fin, le voyage de Dauphiné (5), le substitua à sa place, par contrat passé, le 17 août 1640, et approuvé par la grande compagnie, au mois de décembre suivant (6); enfin, par un autre contrat, M. de la Dauversière déclara qu'il n'avait reçu l'île de Montréal que pour M. Olier et les autres associés de la compagnie. Voici les principales dispositions des articles que la société de Montréal s'engagea à exécuter, et qui furent vraisemblablement rédigés par M. Olier et M. de la Dauversière : « Le dessein des associés est de travailler » purement pour la gloire de Dieu et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entr'eux d'envoyer l'an prochain à Montréal, quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une

tude. Outre le témoignage de M. Olier lui-même (7), il est confirmé par M. de Bretonvilliers (8), par l'auteur de la *Vie de M. de Quey-lus* (9); par M. de la Dauversière, fils, dans ses *Mémoires sur son Père* (10); par la sœur Morin, religieuse hospitalière de Ville-Marie, dans une lettre écrite en France, à la mère des Essarts (11); par les religieuses hospitalières de La Flèche (12); il est consigné dans les *Annales* imprimées de ces religieuses (13), dans leurs *Annales manuscrites* (14), enfin dans plusieurs autres mémoires particuliers, concernant leur institut (15).

XXII.

Formation de la Compagnie de Montréal.

(1) *Lettres de M. Tronson, t. viii, Mém. sur Montréal.*

(2) *Les véritables motifs*, p. 26.

(3) *Mémoires sur M. de Lauzon, liv. viii, p. 434, liv. 12, 1761.*

(4) *Montréal en Canada, liv. 40, p. 1. Ms. des Hospitalières de La Flèche.*

(5) *Les véritables motifs*, p. 27.

(6) *Lettres de M. Tronson, t. xiii, Mémoire sur Montréal. — Archives de la marine, Nouvelle-France; Foi et hommage, etc. pl. vol. liv-66, coté Saint-Sulpice.*

(7) *Mémoires aut. t. i, p. 97.*

(8) *Espirit de M. Olier, t. iii, p. 269.*

(9) *Vies de quelques prêtres de S-Sulpice, p. 278, Ms.*

(10) *Ms. des Hospitalières de La Flèche, p. 2.*

(11) *Ms. in-48. ib.*

(12) *Mémoires et Remarques, Ms. ibid.*

(13) *Annales ou histoire, etc. Saumur 1629, p. 56, 57.*

(14) *Œ. t. p. 33, 34.*

(15) *Relation abrégée des Hospitalières en le Canada, ch. ii, p. 7. — Autre Mém. composé en 1743.*

» habitation lointaine, et de fournir deux chaloupes pour
 » transporter les vivres de Québec à Montréal. Ces qua-
 » rante hommes, étant arrivés dans l'île, se fortifieront
 » d'abord contre les sauvages, puis s'occuperont, pendant
 » quatre ou cinq ans, à défricher la terre et la mettre en
 » état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les associés
 » augmenteront, d'année en année, le nombre des ouvriers,
 » selon leur pouvoir; enverront des bœufs et des labou-
 » reurs à proportion de ce qu'il y aura de terres défrichées,
 » et un nombre suffisant de bestiaux pour en peupler l'île
 » et engraisser les terres. Les cinq années étant expirées,
 » les associés, sans interrompre le défrichement, feront
 » bâtir un séminaire, c'est-à-dire, une sorte de collège, pour
 » y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de
 » conserver habituellement dans cette maison dix ou douze
 » ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues
 » du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui
 » viendront de France. Ceux-ci, en arrivant, se reposeront
 » un an au séminaire, pour apprendre ces langues, et en-
 » suite être dispersés parmi les nations sauvages, selon
 » qu'il sera jugé à propos. S'ils tombent malades, le sémi-
 » naire leur servira de retraite. Les autres ecclésiastiques
 » s'occuperont à l'instruction des enfants des sauvages et
 » des Français habitans de ladite île. Il y faudra encore
 » un séminaire de religieuses pour instruire les filles sau-
 » vages et les françaises, et un hôpital pour y soigner les
 » pauvres sauvages quand ils seront malades. Enfin toutes
 » ces choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir
 » des maisons pour loger quelques familles françaises, les
 » ouvriers nécessaires dans le pays, les jeunes gens mariés
 » qui auraient été instruits aux séminaires, et les autres
 » sauvages convertis, qui voudraient s'y arrêter. On don-
 » nera à ceux-ci quelques terres défrichées, des grains
 » pour les semer, des outils et des hommes pour leur ap-
 » prendre à les cultiver. Au moyen de ces mesures, les

» associés
 » temps u
 » charité
 » suite, eu
 » dans l'île
 » et y faire
 » dité du p
 » vages (1).

M. de la
 à Québec v
 nécessaires
 suivante (2)
 qui, par z
 se devouer
 des gentilsh
 tivateurs. H
 rié, qu'on p
 collègue av
 qu'un (3), lo
 exerce des sa
 aux intérêts
 conduire ce d
 spirer un sen
 geuse, qui pû
 le même tem
 mause, qui s'
 eut fait com
 Rousseau (4),
 acceptèrent av
 a La Rochelle
 de voir, pour
 entra aussitôt
 avec ce grand
 Enfin la pe
 seaux, mit a l

» associés espèrent de la bonté de DIEU voir en peu de
 » temps une nouvelle Église, qui imitera la pureté et la
 » charité de la primitive; ils espèrent encore que, dans la
 » suite, eux-mêmes et leurs successeurs, étant bien établis
 » dans l'île de Montréal, pourront s'étendre dans les terres
 » et y faire de nouvelles habitations, tant pour la commo-
 » dité du pays que pour faciliter la conversion des sau-
 » vages (1). »

M. de la Dauversière et M. Olier avaient déjà envoyé à Québec vingt tonneaux de vivres et d'autres choses nécessaires à l'établissement de la colonie; et, l'année suivante (2), ils assemblerent environ trente familles, qui, par zèle pour la religion plutôt que par intérêt, se devouèrent à cette bonne œuvre. De ce nombre étaient des gentilshommes, des négociants, des artisans, des cultivateurs. Il manquait un homme d'expérience et d'autorité, qu'on put mettre à la tête de la colonie; M. Olier et son collègue avaient souvent demandé à DIEU d'en susciter quelqu'un (3), lorsque M. Paul de Châumedy, de maison neuve, exerça dès sa jeunesse au métier des armes, et tout dévoué aux intérêts de la religion, se présenta de lui-même pour conduire ce dessein (4). Ils demandèrent aussi à DIEU d'inspirer un semblable dévouement à quelque femme courageuse, qui pût assister les malades de la colonie; et, dans le même temps, arriva de Langres à Paris mademoiselle Manse, qui s'offrit en effet pour les servir (5). Après qu'elle eut fait connaître ses dispositions à M. Olier et à Marie Rousseau (6), qui la confirmèrent dans son dessein et acceptèrent avec reconnaissance ses services, elle se rendit à La Rochelle pour l'embarquement. Là elle eut occasion de voir, pour la première fois, M. de la Dauversière, et entra aussitôt dans un parfait accord de vues et d'esprit avec ce grand serviteur de DIEU (7).

Enfin la petite troupe, s'étant partagée sur deux vaisseaux, mit à la voile vers la fin du mois de juin 1641, et

(1) *Pièce Ms*

, XXIII.

M. Olier et M. de la Dauversière envoient une colonie dans l'île de Montréal.

(2) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en 1642, par le Père Simon, ch. 12, p. 125. — Premier établissement,*t. I, p. 49. (3) *Les véritables motifs, etc.* p. 29.(4) *Vie de la sœur Bourgeoise,* p. 22, 23.(5) *Ibid,* p. 23, 24. — *Mémoires sur la vie de M. de Laot, t. VIII. — Annales des Hospitaliers,* p. 68. — *Essai sur l'influence,* t. 1, p. 335. — *Premier établissement de la Foi, etc.* t. II, p. 47, 51.(6) *Mémoires aut. de M. Olier,* t. II, p. 51. — *Copie des Mémoires,* t. III, p. 129. — *Attention sur l'ouvrage M. Olier,* p. 53.(7) *Les véritables motifs,* p. 30.

(1) *Pie de la sœur Bourgeois, ibid. — Annales, 350, 351.*

(2) *En 1642.*

(3) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en 1642, ibid.*

XXIV.

M. Olier consacra à la Sainte Famille l'île de Montréal.

arriva heureusement à Québec, où elle passa l'hiver(1). Les missionnaires de la compagnie de JÉSUS résidant dans cette ville, et que les associés de France avaient priés d'assister spirituellement ces pieux colons, en attendant qu'on leur envoyât des ecclésiastiques, admirèrent leur courage et la foi de ceux qui dirigeaient une entreprise si hardie; en sorte que le Père Vimont, leur supérieur, en écrivit en ces termes (2) au Provincial de France : « Un grand homme » de bien, n'ayant jamais vu le Canada que devant DIEU, se » sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire. » Ayant fait rencontre d'une personne de même cœur (il » parle de M. de la Dauversière et de M. Olier, ils envoyè- » rent, l'an 1640, vingt tonneaux, et l'année dernière » firent passer quarante hommes pour former les fonde- » ments de ce généreux dessein. Cette entreprise paraît » trait autant téméraire qu'elle est sainte et hardie, si » elle n'avait pour base la puissance de celui qui ne » manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au » branle de ses volontés; et qui saurait ce qui se passe pour » faire réussir cette grande entreprise, jugerait aussitôt » que Notre-Seigneur en est le véritable auteur (3) †. »

Pendant que les colons attendaient à Québec le retour du printemps pour passer à Montréal, M. Olier, retiré alors à Vaugirard, où il commençait l'établissement de son séminaire, conçut un dessein bien digne de sa religion : ce fut de consacrer cette île à la Sainte-Famille, avant que la colonie en prît possession. Au mois de février 1642, il réunit dans l'église de Notre-Dame tous les membres de

† La plupart, ne connaissant point ces motifs, s'étonnaient que quelques particuliers osassent tenter une entreprise si onéreuse et si incertaine; et ce fut pour dissiper les bruits répandus à ce sujet qu'on publia, en 1643, un ouvrage anonyme sous ce titre : *Les véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, in-4°.*

la compagne
la sainte
point prêt
voisins (1)
sous la pro
sacrèrent
Notre-Dam
certes les
solu qu'on
au moins
d'honnêtes
trouver di
session de
rait toujou
maîtresse;
une ville
tant fait un
nécessaires
sans sortir
cent mille

Le 17 ma
à Québec a
sterna sur l
siasme, ell
reconnaiss
velle ville,
et l'on dre
après le Ve
et exposa le
commencer
struite ave
très-saint S
été conserv
nissait ni h
avait appo

la compagnie de Montréal, dit la sainte Messe à l'autel de la sainte Vierge, où il communia tous ceux qui n'étaient point prêtres, tandis que les prêtres célébraient aux autels voisins (1); et tous consacrèrent l'île à la Sainte-Famille, sous la protection particulière de la sainte Vierge, et se consacrèrent eux-mêmes à ce pieux dessein (2). Au sortir de Notre-Dame, ils se rendirent à l'hôtel de Lauzon, pour concerter les moyens de consolider la bonne œuvre. Il fut résolu qu'on ferait un armement considérable, qu'on fréterait au moins trois navires, pour transporter à Montréal autant d'honnêtes familles de différents états, qu'on en pourrait trouver disposées à cette émigration; qu'on prendrait possession de l'île au nom de la très-sainte Vierge, qui en serait toujours regardée comme la première et la véritable maîtresse; et qu'avec la permission du Roi on y bâtirait une ville sous le nom de *Ville-Marie*. Puis, chacun s'étant fait un devoir de contribuer généreusement aux frais nécessaires pour l'exécution de ce dessein, on recueillit, sans sortir de l'assemblée, une somme de plus de deux cent mille livres (3)*.

Le 17 mai 1642, la petite troupe qui avait passé l'hiver à Québec arriva enfin à Montréal. En abordant, elle se prosterna sur le rivage, et, dans les transports d'un saint enthousiasme, elle entonna plusieurs psaumes pour témoigner sa reconnaissance à DIEU (4). Dans le lieu destiné pour la nouvelle ville, on éleva des tentes et des pavillons pour se loger, et l'on dressa un autel, où le lendemain le Père Vimont, après le *Veni Creator*, célébra le premier le saint Sacrifice, et exposa le saint-Sacrement pour obtenir du Ciel un heureux commencement à cette sainte œuvre. Une chapelle construite avec des écorces fut d'abord le lieu où l'on déposa le très-saint Sacrement (5), qui depuis ce moment a toujours été conservé à Ville-Marie (6); et comme le pays ne fournissait ni huile ni cire, on mit devant le tabernacle qu'on avait apporté de France, au lieu de lampe, une fiole de

(1) *Mémoires aut. de M. Olier.*

(2) *Relation ib. p. 426. — Premier établissement de la Foi, ibid., p. 49.*

(3) *Vie de la sœur Bourgeoise, p. 24. — Essai sur l'influence, t. 1, p. 338.*

* NOTE 3, p. 515.

XXV.

La colonie arrive heureusement à l'île de Montréal. Commencement de Ville-Marie.

(4) *Annales des Hospitalières, p. 333.*

(5) *Relation du Père Vimont, p. 430, 431. — Essai sur l'influence, etc., p. 336.*

(6) *Vie de la sœur Bourgeoise, p. 26.*

verre, où l'on avait renfermé plusieurs mouches à feu, insectes qui, lorsqu'on les multiplie, jettent une lumière semblable à celle de plusieurs bougies réunies (1).

Tels furent les commencements de Ville-Marie. Il ne manquait aux vœux de M. Olier que de pouvoir passer lui-même dans ce pays lointain (2). Nous avons vu qu'en 1636 l'autorité du Père de Condren fut seule capable de l'arrêter; depuis, il ne cessa de gémir et de soupirer pour obtenir un jour cette grâce. « Etant instruit, écrivait-il en 1642, des biens qui se font en Canada, pays habité par des peuples gentils, et me trouvant lié de société comme miraculeuse à celui à qui Notre-Seigneur a inspiré le mouvement et commis l'entreprise de Ville-Marie, je me suis toujours senti porté d'aller finir mes jours en ces quartiers, avec un zèle continuuel d'y mourir pour mon Maître. Qu'il m'en fasse la grâce, s'il lui plaît: je continuerai toujours à l'en solliciter avec instances (3). »

(2) *Vie de M. Olier, par le Père Gitry*, 1^{re} partie, chap. vi. — *Vies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 431. — *Gall. christiana*, t. vii, col. 4017.

(3) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. 1, p. 97.

XXVI.

La colonie est continuellement harcelée par les sauvages.)

Pour se mettre à couvert des incursions des sauvages, la colonie construisit à la hâte quelques fortifications avec de gros pieux. Bientôt elle s'y vit harcelée par les Iroquois, les plus cruels d'entre ces peuples barbares, et qui avaient coutume de brûler vifs leurs prisonniers, et de se nourrir ensuite de leurs chairs. A ces alarmes journalières, se joignit encore la disette: car la terre, pendant plus de dix ou douze ans, ne produisit presque rien, tant par l'inexpérience des colons à l'égard du climat de ce pays, que par les travaux sans nombre dont ils se voyaient accablés (4). Quoiqu'on eût la consolation de voir plusieurs sauvages embrasser le christianisme, cette île fut néanmoins, dans les premiers temps, le théâtre d'une guerre très-meurtrière, qui, dans une infinité de surprises et de petits combats, fit répandre beaucoup de sang, et donna lieu à des cruautés inouïes. « Les Iroquois, écrivait mademoiselle Manse, ayant vaincu et presque entièrement détruit les Hurons, leurs anciens ennemis, se

(4) *Annales des Hospitalières*, p. 356, 357.

» tourné
» lence q
» de si p
» fréquen
» Ils tuèr
» sons de
» sûreté,
» le défer
Dans cet
de repasse
compagnie
plus de c
des arme
glorieuse
Un sec
vouement
» is, qui
» sang
» égale emu
de se cons
avec un co
vait seul
» vait-elle
» DIEU que
» et je pa
» paquet c
une mult
trionpha
cette ann
cette colo
Ville-Mar
maisons,
de pieux,
gne, qu'o
courait s

» tournèrent contre nous avec plus d'orgueil et d'insolence qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Ils nous serraient de si près, et leurs attaques étaient si brusques et si fréquentes, qu'il n'y avait plus de sûreté pour personne. » Ils tuèrent plusieurs des nôtres, et brûlèrent des maisons de Ville-Marie. Notre hôpital même n'était pas en sûreté, et il fallut y mettre une forte garnison pour le défendre; enfin tout le monde était découragé (1). » Dans cet état de choses, M. de Maisonneuve prit le parti de repasser en France pour demander des renforts à la compagnie de Montréal, et parvint en effet à rassembler plus de cent hommes, tous robustes, exercés au métier des armes, qui s'embarquèrent avec joie pour une si glorieuse expédition.

(1) *Vie de la sœur Bourgeois.*

Un secours non moins utile à la colonie, ce fut le dévouement d'une fille de Troyes, nommée Marguerite Bourgeois, qui y établit, pour l'instruction des petites filles, une congrégation nombreuse encore subsistante. Cette jeune emule de mademoiselle Manse, inspirée comme elle de se consacrer à cette œuvre naissante, quitta sa patrie avec un courage et une confiance que l'Esprit de Dieu pouvait seul lui inspirer. « Je dis alors en moi-même, écrivait-elle dans la suite à M. Tronson, si c'est la volonté de Dieu que j'aie en Canada, je n'ai besoin d'aucune chose; et je partis sans denier ni maille, n'ayant qu'un petit paquet que je pouvais porter sous mon bras (2). » Après une multitude de difficultés, dont la sœur Bourgeois triompha par la générosité de son zèle, elle s'embarqua cette année 1653, arriva à Montréal, et déploya, dans cette colonie, la charité d'une héroïne et d'un apôtre. Ville-Marie se composait alors d'une cinquantaine de maisons, dispersées çà et là dans l'enceinte d'un petit fort de pieux, et de quelques cabanes dressées dans la campagne, qu'on commençait à peine à défricher. La sœur parcourait seule, chaque jour, presque toutes ces maisons,

XXVII.
Dévouement de la sœur Bourgeois.

(2) *Lettre aut. de la sœur Bourgeois.*

pour y instruire les enfants et les ignorants ; et, semblant encore se multiplier elle-même, on la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, blanchir le linge et raccommo-der les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts, et se dépouiller, en faveur des nécessaires, des choses les plus indispensables. Enfin, ne pouvant suffire aux besoins des habitants, dont le nombre croissait de jour en jour, elle repassa plusieurs fois en France, pour y chercher des coopératrices ; et quoiqu'elle ne promit que des privations et des souffrances aux filles qui s'offraient pour la suivre, elle ne laissa pas de former une nombreuse communauté (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeois. — Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France*, t. II, p. 59.

XXVIII.

M. Olier et ses associés demandent l'érection d'un siège épiscopal à Villemario.

M. Olier, de son côté, avait singulièrement à cœur de procurer un autre genre de secours non moins important à la colonie. En fondant Montréal, les associés avaient dessein d'y attirer tous les sauvages répandus dans un rayon de plus de quatre cents lieues, pour les instruire de la religion. Ce projet demandait un grand nombre d'ouvriers, toujours présents dans le pays ; et comme on n'en trouvait point en France qui voulussent aller évangéliser des peuples si cruels, il pensa que, si l'on pouvait y ériger un siège épiscopal, on formerait, par ce moyen, des ouvriers sur les lieux mêmes. M. Le Gauffre, successeur du Père Bernard, avait aussi sollicité avec beaucoup d'ardeur l'érection de ce siège, et avait même été nommé pour aller l'établir, lorsque Dieu l'appela à lui (2). Mais, voulant y contribuer même après sa mort, il laissa, par son testament, dix mille livres, pour servir à la dotation de l'Évêque et de son Chapitre (2). Le clergé de France étant alors assemblé à Paris, les associés de Montréal prièrent M. Godeau, évêque de Grasse, d'exposer à cette illustre compagnie la nécessité de donner un Évêque à la Nouvelle-France, et de demander que la somme, laissée par M. Le Gauffre, fût appliquée à sa destination. L'assemblée députa, en effet, à la Reine, les Évêques de Sées et de Grasse, et résolut

(2) *Grandet, Vies Ms. t. 1, p. 488.*

(3) *Ibid. pag. 491. — Essai sur l'influence, t. 1, p. 330. — Vie du P. Bernard, par le Père Lempereur, ch. 26.*

d'écrire à politiques longtemps

Après le réel renouvellement de cette érection l'évêché et droits seigneuriaux cultivés étaient séminaire et l'Évêque sans le n
 » bien all
 » person
 » surer la
 » soit de
 » nécessai
 » les infid
 » les diocè
 » de Lang
 » d'espère
 approuva
 deau de fa
 du clergé,
 Pape, du
 pèrent av
 qu'au moi
 que le cor
 sûrement
 l'évêché e
 clergé, qu
 10 janvie
 nomma c
 occuper c

d'écrire à Sa Sainteté, s'il en était besoin. Mais les troubles politiques qui survinrent dans le royaume, firent différer longtemps l'exécution de ce dessein.

Après la cessation des troubles, les associés de Montréal renouvelèrent leur demande, et offrirent non-seulement de supporter toutes les dépenses qu'occasionnerait cette érection, mais encore de donner, pour dotation de l'évêché et du chapitre, la moitié de l'île, avec tous les droits seigneuriaux et les terres déjà défrichées. La difficulté était de remplir un tel siège : un ecclésiastique du séminaire de Saint-Sulpice consentit par zèle à l'occuper, et l'Évêque de Vence le proposa à l'assemblée du clergé, sans le nommer encore. « C'est un abbé, dit-il, qui veut » bien aller sacrifier, parmi ces sauvages, son bien et sa » personne. Je ne le puis encore nommer; mais je dois assurer la compagnie qu'il a toutes les conditions requises, » soit de zèle, soit de prudence, soit de doctrine, qui sont » nécessaires à un homme qui va fonder une église parmi » les infidèles. Depuis plusieurs années, il travaille dans » les diocèses de quelques-uns de nosseigneurs les Evêques » de Languedoc, avec un très-grand fruit, et il y a lieu » d'espérer que DIEU bénira ses travaux. » L'assemblée approuva unanimement la proposition, et chargea M. Godeau de faire en son nom, conjointement avec les Agents du clergé, toutes les sollicitations nécessaires auprès du Pape, du Roi et du cardinal Mazarin (1). Ils s'en occupèrent avec beaucoup d'activité du côté de Rome; il paraît qu'au mois de janvier suivant 1657, on n'attendait plus que le consentement du monarque; et pour l'obtenir plus sûrement, les associés dressèrent le contrat de dotation de l'évêché et du chapitre, et le remirent à l'assemblée du clergé, qui devait le présenter au Roi. Dans sa séance du 10 janvier, M. Godeau, parlant encore de ce dessein, nomma cette fois l'ecclésiastique qui consentait à aller occuper ce nouveau siège. C'était M. de Queylus, l'un des

XXIX.

M. de Queylus est proposé pour être évêque de Ville-Marie.

(1) *Assemblée de 1656, 10 août, p. 629.*

premiers associés de Montréal. « C'est un homme, dit-il, dont tous messeigneurs les Evêques de Languedoc con- naissent la probité, le zèle, la capacité, et qui possède une abbaye assez considérable. Il veut bien aller se sa- crifier dans ce nouvel évêché, dans un pays barbare, et si éloigné de toute consolation † (1).

(1) *Assemblée de 1686, 10 Janvier 1687, pag. 1060.*

XXX.

M. Olier en- voie de ses prê- tres à Ville-Ma- rie.

Outre l'érection d'un siège épiscopal dans ce pays, on désirait encore l'établissement d'une communauté de mis- sionnaires, ainsi qu'on se l'était proposé au commence- ment. M. de Maisonneuve, gouverneur de l'île, vint en France pour en représenter de vive voix la nécessité, et pressa M. Olier de se charger lui-même de cette œuvre. Tous les membres de la *Société de Montréal* exprimant aussi le même vœu, M. Olier accepta enfin la conduite de cette mission, conformément à la pensée que DIEU lui avait inspirée depuis longtemps (2). Mais, sur ces entrefaites, le dessein de l'établissement d'un évêché échoua par l'oppo- sition de quelques personnes puissantes (3). Sans être arrêté par ce contre-temps, M. Olier nomma M. de Queylus pour être supérieur de l'établissement projeté, et lui asso- cia trois ecclésiastiques, M. Souart, destiné pour la cure

(2) *Mémoires sur M. de Laval, liv. viii.*

(3) *Œuvres d'Arnaud, tom. xxxiv, p. 724 et suiv.*

† Cet éloge de M. de Queylus, fait par M. Godeau en présence de l'assemblée du clergé de France, et les autres témoignages si honora- bles, que MM. Colbert, Talon, et d'autres grands magistrats de cette époque (sans parler de Louis XIV lui-même) rendirent dans la suite à son désintéressement, à sa piété et à son zèle, peuvent difficilement se concilier avec le portrait qu'on a fait de lui dans quelques écrits composés récemment, d'après certains documents isolés. Pour juger avec connaissance de cause de ces appréciations si différentes sur M. de Queylus, il serait nécessaire de voir exposée avec tous ses dé- tails l'histoire des premiers temps de la colonie de Ville-Marie; et si nous publions un jour cette histoire, à laquelle nous travaillons de- puis plusieurs années, nous espérons, à l'aide d'un grand nombre de pièces du temps, que les auteurs des écrits modernes dont nous parlons n'ont pas connus, mettre le lecteur en état de porter sûre- ment son jugement sur cet ecclésiastique, qu'on sait avoir tant contri- bué, par sa générosité et par son zèle, à l'accroissement et au bien de la colonie de Montréal.

de Ville-Marie; M. Galinier et M. d'Allet, qui devait servir de secrétaire à M. de Queylus, nommé vicaire-général pour le Canada (1). Lorsque M. Olier proposa cette mission à ses ecclésiastiques, tous s'offrirent comme de concert. L'un d'eux, M. Le Maître, voulant témoigner son zèle, se mit alors à dire, qu'une fois en Canada il serait prêt à courir de toutes parts pour chercher des sauvages; qu'il irait même les trouver dans leur pays. « Vous n'en aurez pas la peine, reprit M. Olier; ils viendront bien vous chercher eux-mêmes, vous vous en trouverez si environné que vous ne pourrez vous échapper de leurs mains (2). » Cette prédiction fut bientôt justifiée par l'événement. Deux ans après la mort du serviteur de Dieu (3), on envoya M. le Maître à Ville-Marie. Le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 29 août 1661 (4), après avoir dit la sainte Messe, il se mit à faire la garde pendant que les serviteurs de la communauté s'occupaient à la moisson. Alors une troupe d'Iroquois, cachés en embuscade, fondirent sur lui et lui tranchèrent la tête, qu'ils mirent dans un mouchoir, et qu'ils emportèrent dans leur pays. « Lorsque ces barbares l'eurent décapité, » écrivaient les Hospitalières de Montréal à leurs sœurs de France, tous les traits de son visage demeurèrent empreints sur ce mouchoir, en sorte que plusieurs des nôtres, qui étaient prisonniers dans leur pays, le reconnurent parfaitement: ce que nous ont dit plusieurs fois M. de Saint-Michel, M. de Cuillerie, personnes dignes de foi, ainsi qu'un Père Jésuite, qui était prisonnier d'une nation plus éloignée, et qui nous a assuré que les sauvages lui avaient parlé de cette merveille comme d'une chose extraordinaire. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il n'y avait point de sang au mouchoir, et qu'il était très-blanc: il paraissait dessus comme une cire blanche très-fine, qui représentait la face du serviteur de Dieu. Les sauvages s'entre-disaient les uns aux au-

(1) *Vie de la sœur Bourgeois*, p. 31. — *Premier établissement de la Foi en la Nouvelle-France, par le Père Le Clercq*, t. II, p. 49, 55. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, partie 1^{re}, ch. XII.

— *Remarques historiques*, t. III, p. 544, 545. — *Année Dominicaine*, ibid., p. 487.

(2) *Gall. christiana*, t. VII, col. 1018.

(3) *Lettres circulaires des Hospitalières de La Flèche*, Ms. in-fol. 2^e part. p. 4.

(4) *Vie de la sœur Bourgeois*.

(5) *Histoire de la Nouvelle-France, par le Père Charlevoix*. — *Lettres de Marie de l'Incarnation*, in-4^o, 2^e part. p. 562.

XXXI.

Mort de MM. Le Maître et Vignal.

» tres, que cet homme était un grand démon, ce qui veut
 » dire, parmi eux, un homme excellent et tout esprit. Ils
 » en conçurent une si grande crainte, qu'ils vendirent ce
 » mouchoir aux Anglais. Le Père Jésuite fit tout son pos-
 » sible pour l'acheter ; mais il ne put y réussir, les sau-
 » vages ayant menacé les Anglais de les détruire, s'ils le
 » lui donnaient (1). »

(1) *Lettres cir-
 culaires, ibid. p.
 2. — Vie de la
 sœur Bourgeois,
 p. 80. — Voyez
 aussi: Charle-
 voix, t. 1, liv. VIII,
 p. 334.*

La sœur Bourgeois, qui rapporte les mêmes circon-
 stances, ajoute qu'on regardait comme un fait constant,
 que M. le Maître avait parlé, après que sa tête eut été se-
 parée de son corps (2). Sans doute, qu'à l'exemple du pre-
 mier martyr, saint Etienne, il demanda grâce pour ses
 meurtriers ; car le sauvage qui lui avait tranché la tête, et
 qui s'appelait Hoandoron, eut le bonheur de se convertir
 et de mourir à la mission des prêtres de Saint-Sulpice,
 aussi chrétiennement qu'il avait vécu depuis son baptême

(2) *Vie de la
 sœur Bourgeois.*

(3). « Cette perte, continuent les Hospitalières, nous a
 » coûté bien des larmes, tant à cause de l'estime et de la
 » vénération dont nous étions pénétrées pour ce grand
 » serviteur de Dieu, que pour les obligations infinies que
 » nous lui devons. » Puis elles ajoutent : « Nous nous
 » flattions au moins de posséder pendant longtemps M. Vi-

(3) *Éloges de
 quelques person-
 nes mortes en
 odeur de sainte-
 té, à Montréal,
 par M. Levachon
 de Belmont. Ms.
 p. 425.*

(4) Et non Vi-
 gnot.

» gual (4), qui nous avait été donné pour supérieur ; mais
 » le bon Dieu en a bien disposé autrement, et lui a fait
 » éprouver le même sort qu'à M. Le Maître. Après la
 » mort de ce dernier, il fut mis économe du séminaire,
 » et obligé, pour satisfaire à sa charge, d'aller avec quel-
 » ques ouvriers à une île nommée l'Île-la-Pierre, pour
 » en faire tirer, afin de bâtir le séminaire : il fut aperçu
 » par les sauvages, qui le prirent et le tuèrent. Ces mal-
 » heureux, non contents de cela, firent rôtir sa chair et
 » la mangèrent. C'étaient des circonstances bien doulou-
 » reuses pour ses amis, mais particulièrement pour nous
 » qui en sommes vivement affligées (5) *.

(5) *Lettres cir-
 culair. ibid. p. 3.
 * NOTE 4, p.
 516.*

XXXII.
 La compagnie
 de Montréal fait

La compagnie de Montréal s'était efforcée depuis vingt-

un ans d
 circonst
 gnée ay
 sieurs de
 retirés ;
 aucune e
 tuer à sa
 Sulpice (
 la coloni
 établis e
 jugèrent
 pour don
 raire tan
 donné as
 ils ne po
 mettant
 ce qu'ils
 » disent-
 » plu à
 » soins d
 » sémina
 » cette b
 » de forte
 » croisser
 » de cont
 » seins d
 » M. l'ab
 » l'œuvre
 » l'île de
 L'une
 Sulpice, f
 pagnie. E
 M. de Bre
 ce n'était
 Saint-Sul

un ans de défricher et de peupler le pays, autant que les circonstances avaient pu le permettre. Mais cette compagnie ayant perdu la plupart de ses membres, dont plusieurs des plus opulents étaient morts, d'autres s'étaient retirés; de plus, se voyant chargée de dettes énormes, sans aucune espérance de les acquitter, elle résolut de substituer à sa place les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice (1), qui depuis treize ans soutenaient presque seuls la colonie par leurs largesses, et depuis six ans y étaient établis en communauté. Les associés qui restaient alors, jugèrent d'ailleurs que M. Olier ayant été suscité de DIEU pour donner commencement à cette œuvre, ayant fait paraître tant de zèle et de générosité pour l'entreprendre, et donné assurance qu'elle deviendrait florissante un jour, ils ne pouvaient mieux en assurer le succès, qu'en la remettant entre les mains du séminaire de Saint-Sulpice; ce qu'ils firent par contrat du 9 mars 1663. « Considérant, » disent-ils dans cet acte, les grandes bénédictions qu'il a plu à DIEU de répandre dans l'île de Montréal par les soins de M. l'abbé Olier et autres, et combien MM. du séminaire de Saint-Sulpice ont travaillé pour soutenir cette bonne œuvre, ayant exposé leurs personnes, et fait de fortes contributions pour le bien de la colonie et l'accroissement de la gloire de DIEU : les associés, désirant de contribuer de leur part, pour seconder les pieux desseins de MM. du séminaire, et honorant la mémoire de M. l'abbé Olier, l'un des promoteurs et bienfaiteurs de l'œuvre, donnent par ces présentes à MM. du séminaire l'île de Montréal (2). »

L'une des conditions imposées au séminaire de Saint-Sulpice, fut l'acquiescement de toutes les dettes de la compagnie. Elles s'élevèrent à la somme de 130,000 liv., que M. de Bretonvilliers paya de ses propres revenus (3); mais ce n'était là qu'une partie de la charge que le séminaire de Saint-Sulpice devait porter en acceptant cette donation.

donation de l'île au séminaire de Saint-Sulpice.

(1) *Lettres de M. Tronson, Mémoire sur Montréal, présenté à la cour en 1677.* — *Premier établissement de la Foi, t. II, p. 84.* — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 239.*

(2) *Archives de la marine, Canada, t. I, année 1663.*

XXXIII.
Combien cette donation est onéreuse pour le séminaire de Saint-Sulpice.

(3) *Archives du séminaire de Montréal.*

Les associés, qui désiraient de voir continuer l'œuvre de Montréal avec le même esprit de désintéressement qui l'avait fait entreprendre, et qui espéraient ce bien si le séminaire de Saint-Sulpice en demeurerait toujours chargé, mirent pour première condition : que le domaine et la propriété de l'île seraient inséparablement unis au séminaire, sans en pouvoir être séparés pour quelque cause et occasion que ce fût (1). Cette clause, qui, d'une part, interdit au séminaire tout droit de vendre ou d'aliéner †, l'obligea, de l'autre, à tant de dépenses pour soutenir et accroître la colonie, qu'il aurait été contraint de succomber, sans les libéralités que M. de Bretonvilliers, M. de Queylus, M. du Bois et quelques autres de ses membres, faisaient chaque année en faveur de cette œuvre (2). Aussi, après la mort de M. de Bretonvilliers, qui seul y avait fourni près de 400,000 livres, M. Colbert, touché de la générosité avec laquelle le séminaire de Saint-Sulpice l'avait soutenue jusqu'alors, et sachant qu'il n'était plus en état de suffire à ces énormes dépenses, obtint de Louis XIV une rente annuelle de 2,000 écus, pour aider le séminaire à fournir aux besoins de la colonie de Montréal (3).

Malgré ce secours, le séminaire de Saint-Sulpice de Paris fut obligé, pendant près d'un siècle, à s'imposer chaque année des privations considérables en faveur de Mont-

† Les ecclésiastiques du séminaire de Montréal ayant proposé à M. Leschassier d'échanger la terre de Saint-Sulpice, qui est une dépendance de l'île de Montréal, pour l'île-Jésus, où ils avaient dessein de transporter leur mission sauvage, afin de l'éloigner du voisinage de Ville-Marie; il leur répondit que le séminaire de Saint-Sulpice n'avait pas le droit de faire cet échange, lequel serait de nul effet, d'après les clauses de la donation (4). L'année 1719, l'un de ces ecclésiastiques lui ayant parlé, dans une lettre, de la possibilité de vendre cette même terre, M. Leschassier lui répondit : *C'est une hypothèse inutile, puisque nous ne pouvons jamais vendre cette terre, aux termes de la donation qui nous en a été faite* (5).

(1) *Archives de la marine, Canada, t. 1, année 1663.*

(2) *Lettre de M. Tronson à M. de S.-Fallier. — Mémoire sur Montréal.*

(3) *Lettre de M. Tronson, 6 juin, 1677. — Journal, 21 mai 1677, 6 avril 1678.*

(4) *Lettre de M. Leschassier, l. XIV.*

(5) *Réponses faites en 1719. Archives du sem. de Ville-Marie.*

réal; et
premièr
les seig
mille l
jourd'h
jamais
seigneur
1714, a
de l'amo
siastiqu
des gran
tes pour
de la col

Il est
charges
à porter,
gerent d
terres al
qui ne l'
tations e
faire, et
ainsi qu
impossibi
tirer ava
des terre
Il est me
siècle, les
obligeren
Montréal
pension
M. Tron
périeur
» Montre
» ne le s
» leur c

réal; et, pour tout dire en un mot, durant les cinquante premières années qu'ils eurent à porter cette charge, les seigneurs envoyèrent de France plus de neuf cent mille livres de numéraire (1), ce qui représenterait aujourd'hui la somme de quatre ou cinq millions, sans avoir jamais rien retiré pour eux-mêmes des revenus de la seigneurie. Aussi Louis XIV, par ses lettres patentes de 1714, accorda-t-il, même à titre onéreux, la confirmation de l'amortissement de la seigneurie de Montréal aux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, en considération des *grandes dépenses* qu'eux et leurs auteurs avaient faites pour l'établissement, l'augmentation et la conservation de la colonie (2).

Il est vrai que les donateurs de 1663, prévoyant les charges énormes que le séminaire de Saint-Sulpice aurait à porter, par l'effet d'une donation si onéreuse, ne l'obligèrent d'employer au bien de la colonie que le revenu des terres alors défrichées, sans y comprendre celui des terres qui ne l'étaient pas encore, ni les améliorations, augmentations et acquisitions que MM. du séminaire pourraient faire, et dont ils pourront disposer, est-il dit dans l'acte, ainsi que bon leur semblera (3); mais il leur aurait été

impossible de soutenir la bonne œuvre, s'ils eussent voulu tirer avantage de cette clause, puisqu'en 1663 le revenu des terres défrichées ne s'élevait guère qu'à cent écus (4). Il est même à remarquer que, pendant près d'un demi-siècle, les dépenses indispensables qu'exigeait cette œuvre, obligèrent les supérieurs de Saint-Sulpice à n'envoyer à Montréal que des ecclésiastiques qui pussent y payer leur pension et pourvoir à leur entretien. Ce qui faisait dire à M. Tronson, écrivant en 1686 à M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Ville-Marie : « Si nos MM. de Montréal étaient mieux fondés et plus à leur aise qu'ils ne le sont, nous pourrions leur envoyer, pour soutenir leur chœur, un chantre que vous me mandez leur être

(1) Archives de la marine.

(2) Ibid. Lettres patentes de 1714. Édits et ordonnances royales. Québec, 1802, in-4°, t. 1, p. 325.

XXXIV.

Le séminaire de saint-Sulpice n'a jamais profité des clauses favorables de la donation.

(3) Ibid. Canada, t. 1.

(4) Mémoire de M. Cousturier sur Montréal.

» bien nécessaire ; mais dans l'état où ils sont, nous ne
 » saurions leur envoyer que des ecclésiastiques qui
 » aient leur pension assurée, entre lesquels rarement
 » trouve-t-on des chantres (1). » Enfin, plusieurs de ces
 » ecclésiastiques consumèrent leur propre patrimoine au
 » soutien de la colonie, à l'établissement des familles, au
 » soulagement des malheureux : de ce nombre fut M. de
 » Belmont, dont les libéralités en faveur du pays s'élèvent
 » à plus de cent mille écus (2) *.

(1) *Lettres de M. Tronson*, t. XIII.

(2) *Testam. de M. de Belmont*. * NOTE 5, p. 517.

XXXV.
 Combien DIEU a béni l'œuvre de Montréal.

Une conduite si désintéressée attira la bénédiction de DIEU sur leurs travaux : ils défrichèrent peu à peu toute l'île, la peuplèrent, la mirent en valeur, établirent des paroisses, bâtirent des églises, et entretinrent, pour les sauvages, diverses missions (3). « L'on doit à leurs soins, » écrivait vers la fin du XVII^e siècle le Père Le Clercq, Récollet, les progrès de Ville-Marie, de cinq villages qui » sont dans l'île, et de plusieurs autres qui commencent » à naître ; mais principalement le bel ordre de l'Église » distribuée en six paroisses principales de Français, que » ces Messieurs desservent. L'on aurait peine à croire, » comme je l'ai su de personnes dignes de foi, jusqu'à » quelles sommes se montent les contributions du commun et des particuliers du séminaire pour cette bonne » œuvre (4). »

(3) *Premier établissement de la Foi*, t. II, p. 79, 80.

(4) *Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, liv. IX, p. 389 ; t. III, p. 437.

« Certainement vingt particuliers, entre lesquels on aurait » partagé cette île, disait le Père Charlevoix, ne l'auraient » pas mise dans l'état où nous la voyons, et n'y rendraient » pas les peuples aussi heureux : c'est le fruit du travail » et de la bonne conduite des seigneurs. On avait eu, dès le » commencement, une attention particulière à n'y recevoir » que des habitants d'une exemplaire régularité ; et cette » île ressemblait à une communauté religieuse (5). » Un autre historien ajoute : « Il a régné longtemps, entre les » habitants de Montréal, une sorte de communauté de » biens, qui subsiste encore dans les campagnes : on allait,

» dans les
 » n'était f
 » se repe
 M. Olier,
 pleinement
 Ville-Mari
 on a vu, p
 ou seize ce
 était presq
 d'hui elle
 rante mill
 siège épis
 voir de si
 Queylus e
 moins, con
 qu'après l
 d'abord si
 temps avan
 suivre, déc

» dans les voyages, loger chez les premiers venus; rien
 » n'était fermé sous la clef, et il était inouï qu'on eût en à
 » se repentir de sa confiance (1). » Enfin les espérances de
 M. Olier, sur l'accroissement de cette colonie (2), ont été
 pleinement réalisées : la ville de Montréal, ou autrement
 Ville-Marie, formée d'abord de quelques cabanes, comme
 on a vu, prit tant d'accroissement, qu'elle comptait quinze
 ou seize cents habitants en 1677 (3). Un siècle après, elle
 était presque aussi considérable que Québec (4), et aujour-
 d'hui elle se compose d'une population de plus de qua-
 rante mille âmes, et vient même enfin d'être honorée d'un
 siège épiscopal. M. Olier n'eut point la consolation de
 voir de si heureux résultats, étant mort avant que M. de
 Queylus et ses compagnons eussent mis à la voile. Néan-
 moins, comme il sentait qu'il touchait à sa fin, et craignait
 qu'après lui on ne renonçât à un dessein qui devait être
 d'abord si onéreux et si difficile, il recommanda, peu de
 temps avant de mourir, qu'on ne laissât pas de le pour-
 suivre, déclarant que telle était la volonté de DIEU (5) ».

(1) *Mémoire sur*
M. de Laval.

(2) *Lettres di-*
vers. de M. Tron-
son, t. xiii, p.
501.

(3) *Ibid. Mé-*
moire sur le Ca-
nada.

(4) *Mémoire sur*
M. de Laval.

(5) *Oeuvres*
d'Arnault, tom.

NOTE 6, p.
117.

NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.

LES MISSIONS SONT ÉTRANGÈRES A L'OBJET DE L'INSTITUT DE SAINT-SULPICE.

NOTE 1, p. 481. — Si M. Olier envoya des missionnaires dans les Cévennes, ce n'est pas qu'il regardât les missions comme étant de l'objet de son institut; ce fut uniquement pour obéir aux ordres qu'il croyait avoir reçus de DIEU, de travailler transitoirement à la sanctification de ces contrées : aussi ne voulut-il jamais permettre que ses ecclésiastiques se chargeassent de fondations de missions, par la crainte que ces exercices ne les détournassent de leurs fonctions capitales. M. Tronson, en rappelant cette conduite du fondateur de Saint-Sulpice, écrivait à M. Bourdon, supérieur du séminaire de Limoges, au sujet d'une mission pour la fondation de laquelle on offrait un fonds de cent mille écus : « L'obligation d'une mission ne s'accorde point avec l'esprit de » Saint-Sulpice. Quand on trouverait toujours des prêtres du » dehors pour la faire, il faudra que quelqu'un de la maison en » prenne soin, et y donne une application, qui lui fera prendre » insensiblement un autre esprit que celui du séminaire, en lui » faisant goûter peu à peu ces emplois du dehors, qu'on trouve » ordinairement plus agréables que ceux du dedans. Vous savez » combien notre très-honoré Père, M. Olier, a cru important de » ne point se charger de missions. Vous avez vu ce que l'on a » fait à Limoges pour en séparer le séminaire (1). » Dans une autre circonstance, M. Tronson écrivait : « De consentir à la mission dont vous me parlez, cela est fort contraire à l'esprit de » M. Olier et à nos usages; c'est user, pour le service du peuple, » vos forces qui doivent être réservées pour le clergé (2). » Aussi, lorsqu'après la révocation de l'édit de Nantes, M. Tronson envoya neuf ecclésiastiques du séminaire aux missions du Vivarais, ce fut uniquement par respect pour M. Olier, qui avait témoigné tant de zèle pour la sanctification de cette province, comme aussi pour obéir à Louis XIV, qui avait fait un appel à toutes les communautés (3).

(1) *Lettres de M. Tronson, t. iv. Limoges et Tulle, p. 265, 22 janvier 1684.*

(2) *Ibid. t. x, Bourges, p. 342; t. ix, Angers, Lettres de M. Lescassier, p. 92, 5 janvier 1702.*

(3) *Essai sur l'influence, t. II, p. 243.*

NOTE 2,
de Magnac
Paris, de ré
au Mont Val
prêtres de la
et eut pour
Canada (3).
des bâtimen
bles pour la
disciple de M
Lescure, pr
Jean-Pierr
de parler, ét
Saint-Sulpic
faire les peti
pendant plus
et supérieur
vrier 1686 (8
mé dans une
anonyme a c
te qu'on le re
son portrait

SUR L.

NOTE 3, p
étaient au no
trouvaient plu
tuyaient telle
considérables
et que madam
cette entrepris
jaatrice incon
noms de tous
faut placer par
force, qui viv
nous rapporter
Ferrier dans se
dit-il, et j'av
dification qu

SUR M^M COUDERC

NOTE 2, p. 484. — Pierre Couderc, qui établit la communauté de Magnac en Limousin, fut chargé ensuite, par l'Archevêque de Paris, de réformer la congrégation des prêtres du Calvaire, établis au Mont Valérien (1), et qui dépendait alors de la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice (2). Il en devint supérieur, et eut pour successeur M. Gabriel de Queylus, alors revenu du Canada (3). Celui-ci lit construire à ses frais la plus grande partie des bâtiments du Mont Valérien, et assigna des rentes considérables pour la subsistance des prêtres. Il fut remplacé par un autre disciple de M. Olier (4), M. Jacques Hardi (5), à qui succéda M. de Lescure, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice (6).

Jean-Pierre Couderc, frère de Pierre Couderc, dont on vient de parler, était entré, à l'âge d'environ seize ans, au séminaire de Saint-Sulpice (7), d'où M. Olier l'avait envoyé à Privas, pour y faire les petites écoles aux garçons. Il travailla dans le Vivarais pendant plus de trente ans, et fut successivement curé de Privas, et supérieur du séminaire. Il mourut à l'âge de 57 ans, le 21 février 1686 (8), au milieu de sa dernière mission (9), et fut inhumé dans une des chapelles de la cathédrale de Viviers. Un auteur anonyme a composé une courte notice sur M. Couderc : il rapporte qu'on le regretta comme un Saint, et qu'à Viviers on conservait son portrait dans la plupart des familles.

SUR LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL. M. QUATORZE.

NOTE 3, p. 501. — En 1642, les membres de cette compagnie étaient au nombre de trente-cinq environ (10), parmi lesquels se trouvaient plusieurs ecclésiastiques du séminaire de Vaugirard. Ils avaient tellement les regards des hommes, que plusieurs des plus considérables n'étaient pas même connus dans la Nouvelle-France, et que madame de Bullion, si généreuse pour avancer le succès de cette entreprise, y fut longtemps désignée sous le nom de *la bienfaitrice inconnue* (11). Quoique nous n'ayons pu découvrir les noms de tous ces fervents zélateurs de la loi, nous pensons qu'il faut placer parmi eux un pieux solitaire laïque, nommé M. Quatorze, qui vivait inconnu à Paris; et, pour l'édification du lecteur, nous rapporterons ici le court éloge que nous en a laissé M. du Ferrier dans ses *Mémoires*. « Marie Rousseau me le fit connaître, » dit-il, et j'avoue que la vie de cet homme me donna autant d'édification que de confusion. Il avait dans sa maison une cha-

(1) *Ital. christiana*, t. vii, col. 1005. — *Essai sur l'influence*, t. ii, p. 95. — *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. ii, p. 138.

(2) *Vie Ms. de M. de Queylus*. (3) *Œuvres d'Arnauld*, tom.

xxxii. (4) *Catalogue d'entrée de M. M. du grand séminaire*, p. 2.

(5) *Ibid.* — *Gal. lia christiana*, *ibid.* col. 1019.

(6) *Ibid.* — *Remarques historiques*, t. iii, p. 387.

(7) *Catalogue d'entrée*, etc. p. 9.

(8) *Cabinet des Estampes. Bibl. du Roi, à Paris*, n. 1369. — *Bibl. historique de la France, liste des portraits*, t. iv, p. 175.

(9) *Essai sur l'influence*, t. ii, p. 246, note.

(10) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France*, en 1642.

(11) *Vie de la sœur Bourgeois*.

» pelle domestique, où il entendait la sainte Messe chaque jour,
 » ne pouvant guère sortir à cause de ses infirmités; et il exigea
 » de moi que je ne parlerais de lui à personne. Cet homme avait
 » une grande intelligence de l'Écriture sainte : on ne pouvait le
 » voir sans en retirer beaucoup d'utilité. C'était un de ces trésors
 » cachés, une de ces âmes d'élite qui soutiennent le monde (1). »

(1) *Mémoires de M. du Ferrier*, p. 322, 313.

(2) *Archives du Royaume. sect. dom. § 7044, J. n. 4.*

(3) *Mém. aut. de M. Olier*, t. II.

M. Quatorze laissa dans la suite une rente perpétuelle au séminaire de Saint-Sulpice (2). Nous lisons, dans les Mémoires de M. Olier, que ce pieux solitaire se trouva présent avec M. Le Gaultre, Marie Rousseau, frère Jean de la Croix, frère Claude et d'autres personnes, à une réunion pour le Canada, qui eut lieu dans l'église des Carmélites, le 16 juillet 1642, et où M. Olier célébra le saint Sacrifice (3). C'est tout ce que nos recherches ont pu nous fournir de détails sur cet homme de bien.

CIRCONSTANCES DE LA MORT DE M. LE MAITRE.

NOTE 4, p. 508. — La mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, écrivait au mois de septembre 1661 : « Nous apprenons qu'un ecclésiastique de la » compagnie de MM. de Montréal (M. Le Maître), venant de dire la » Messe, se retira un peu à l'écart, pour dire ses Heures en silen- » ce et recueillement, assez proche néanmoins de sept de leurs » domestiques qui travaillaient. Lorsqu'il pensait le moins à l'ac- » cident qui arriva, soixante Iroquois, cachés en embuscade, fi- » rent sur lui une décharge de fusils. Tout percé qu'il était, il » eut encore le courage de courir à ses gens, pour les avertir de » se retirer, et aussitôt il tomba mort. Les ennemis le suivirent, » et y arrivèrent aussitôt que lui. Nos sept Français se défendirent » en retraite, mais ils ne purent si bien faire, qu'un d'eux ne fût » tué, et un autre pris. Alors ces barbares firent des huées ex- » traordinaires pour marque de leur joie d'avoir tué une robe » noire. Un renégat de leur troupe le dépouilla et se revêtit de sa » robe; et, ayant mis une chemise par-dessus, en forme de sur- » plis, faisait la procession autour du corps, en dérision de ce » qu'il avait vu faire dans l'église, aux obsèques des défunts. En- » fin ils lui coupèrent la tête, qu'ils emportèrent, se retirant en » diligence, de crainte d'être poursuivis par les soldats du fort. » Voilà la façon dont ces barbares font la guerre. Ils font leur » coup, puis ils se retirent dans les bois, où les Français ne peu- » vent aller (4). » Le Père Charlevoix ajoute qu'un sauvage, nommé Outre-ouhati, capitaine de réputation, et qui était chargé de chevelures et de dépouilles, faisait surtout parade de la soutane de M. Le Maître (5).

(4) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, in 4^e, 2^e part. p. 562.

(5) *Charlevoix*, t. I, liv. VIII, p. 354.

SUR L'ÉTABLI

NOTE 5,

n'eut pas d'a
 » penses pro
 » Le Clercq
 » d'un méri
 » d'abord au
 » petit nom
 » fond. Enfi
 » grandes dé
 » Saint-Sulp
 » et la condu
 » spirituel;
 » née 1637, t
 » Jusque là,
 » évangéliqu
 » maison fixe
 » leur comm
 » vocable, en
 » métairies,
 » revenu de la
 » dant plusieurs
 » obligé d'y ajo
 » nie. C'est per
 » tonvilliers ach
 » Il ajoute que
 » ecclésiastique
 » travail, avaien
 » avantageux d
 » rie; mais que
 » aussi ce que r

ÉTAT PRÉSEN

NOTE 6, p.
 de Saint-Sulp

On lit pareil
 fondement, que
 que cette somm
 Sulpice fut mis

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE A VILLE-MARIE.

NOTE 5, p. 512. — La colonie, établie dans l'île de Montréal, n'eut pas d'abord les résultats qu'on s'en était promis. « Les dépenses prodigieuses qu'on faisait pour cette œuvre, dit le Père Le Clercq, Récollet, les travaux et les soins de tant de personnes d'un mérite distingué et d'une vertu à toute épreuve, n'eurent d'abord aucun effet pour la conversion des barbares, sinon d'un petit nombre de baptisés, sur lequel on ne pouvait faire aucun fond. Enfin, persuadés de l'inutilité de leurs efforts et de leurs grandes dépenses, les associés résolurent de prier les prêtres de Saint-Sulpice de prendre eux seuls la seigneurie, la propriété et la conduite de l'île de Montréal, pour le temporel et pour le spirituel; et quoique la résolution en eût été prise en l'année 1657, toutefois elle ne s'exécuta dans les formes qu'en 1663. Jusque là, ces ecclésiastiques y avaient envoyé des ouvriers évangéliques, par manière de mission passagère, et non pas de maison fixe et d'établissement arrêté (1). On abandonna donc à leur communauté, par contrat de donation pure, simple et irrévocable, en date du 9 mars, tout le domaine, les seigneuries, métairies, terres et autres droits sur l'île de Montréal (2). » Le revenu de la seigneurie de Montréal fut si peu considérable pendant plusieurs années, que le séminaire de Saint-Sulpice était obligé d'y ajouter deux fois autant, pour les besoins de la colonie. C'est peut-être ce qui a fait dire à Grandet, que M. de Bretonvilliers acheta l'île de Montréal plus de cent mille livres (3)†. Il ajoute que les grandes dépenses et la difficulté de trouver des ecclésiastiques, pour remplacer ceux qui se consumaient dans le travail, avaient fait mettre en délibération s'il ne serait pas plus avantageux d'abandonner tout-à-fait l'établissement de Ville-Marie; mais que M. de Bretonvilliers s'opposa à ce dessein. C'est aussi ce que rapporte M. Bourbon dans ses *Mémoires* (4).

(1) *Premier établissement de la Foire la Nouvelle-France*, t. II, p. 52, 54, 55.

(2) *Tom.* II, p. 78.

(3) *Vies Ms.* t. I, p. 148.

(4) *In-18*, p. 47, 48.

ÉTAT PRÉSENT DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE VILLE-MARIE.

NOTE 6, p. 513. — D'après les constitutions de la compagnie de Saint-Sulpice, tout le spirituel de cette société, c'est-à-dire,

† On lit pareillement dans les *Annales des Hospitalières*, et avec aussi peu de fondement, que M. de Lauzon avait cédé l'île de Montréal pour 50,000 écus, et que cette somme fut payée des deniers de M. de Bretonvilliers, lorsque Saint-Sulpice fut mis en possession de la seigneurie (5).

(5) *Annales des Hospitalières*, etc. p. 361. — *Montréal en Canada*, Ms. in-4o p. 4.

la nomination des sujets aux divers emplois, dépend entièrement du supérieur général et de ses douze assistants. Il en est de même du temporel. Ce temporel, quoiqu'il appartienne à tout le corps en général, ne peut être administré légitimement que par le Supérieur et ses assistants; qui représentent tout le corps de la société (1). C'est pourquoi, sous la domination française, le Supérieur du séminaire de Ville-Marie, nommé alors par le Supérieur général, n'agissait, ainsi que les autres Supérieurs des maisons particulières, que comme simple procureur (2).

Toutefois, à cause de la distance des lieux et de la difficulté des communications, le Supérieur général donnait à celui de Ville-Marie une autorité plus étendue que celle qu'il attribuait aux Supérieurs des autres maisons, et lui abandonnait, par provision, l'administration du spirituel et celle du temporel, en lui adjoignant pour cela, et principalement pour le temporel, quatre membres de la maison qui formaient son conseil ordinaire. Ce fut ce que régla M. de Bretonvilliers dès l'établissement des ecclésiastiques de Saint-Sulpice à Montréal, et ce que maintinrent M. Tronson et ses autres successeurs (3). M. Leschassier écrivait à M. de Belmont le 18 mars 1705 : « il serait fort utile qu'en prenant avis de ces Messieurs de la petite assemblée pour le temporel, vous préniez aussi avis pour le spirituel, c'est-à-dire, pour la distribution des emplois, afin que l'on examinât, soigneusement et à loisir, s'il est à propos d'envoyer une personne de servir une telle cure, une telle mission, ou de l'en retirer (4). »

Cet ordre de choses persévéra de même, tant que dura la domination française en Canada.

Par le traité de paix de 1763, qui fit passer ce pays sous la domination de l'Angleterre, il fut stipulé que tous les propriétaires de biens situés en Canada, qui ne voudraient pas devenir sujets Britanniques, auraient la liberté de vendre, ou de faire vendre par procureurs leurs biens, dans l'espace de dix-huit mois. D'après cette autorisation donnée par les rois de France et d'Angleterre, et d'après la donation de 1663, qui obligeait le séminaire à employer au bien du pays le revenu seulement des terres défrichées à l'époque du contrat (et qui ne s'élevait qu'à cent écus par an), le séminaire de Paris pouvait en conscience vendre toutes ses propriétés du Canada pour en transporter le prix en France. Bien plus, le roi d'Angleterre, par égard pour la compagnie de Saint-Sulpice dont tous les membres ne pouvaient devenir sujets Britanniques, déclara qu'elle aurait un terme plus long que dix-huit mois, pour procéder à la vente de ses biens. Il fut même

(1) *Recueil des constitut.* part. 4^{re}.

(2) *Lettres de M. Tronson*, t. XIII.

(3) *Ibid.* t. XIII.

(4) *Lettres de M. Leschassier à M. de Belmont*, tom. XIV.

question de cela un com de France et

Mais le Su seuls pouva religion cath séminaire de res, extincti et voulant, a les sacrifices d'Angleterre de Paris com lui de Montu Cette deman donc que le de jouir, mai sance; qu'en priété en fav

Sur la rép Sulpice et so l'auraient pu tenir la religi que dans les cette cession réaliser les in mière clause unis au sémin par quelque c tière de Sain posséder, elle de cette mèn sujet Britann de ces biens qui voulurent et qui se trou temps, pour e roi d'Angleter ment de leur compagnie de Supérieur de V du spirituel et assistants l'av semblée géné l'abandon pur

question de les vendre au roi (d'Angleterre, du moins il y eut pour cela un commencement de négociation entre les ministres du roi de France et l'ambassadeur du roi d'Angleterre à Paris (1).

Mais le Supérieur général de Saint-Sulpice et son conseil, qui seuls pouvaient légitimement les vendre, touchés du tort que la religion catholique pourrait souffrir en Canada de l'extinction du séminaire de Ville-Marie, chargé alors d'un grand nombre de cures, extinction qu'aurait opérée infailliblement la vente des biens, et voulant, au contraire, maintenir la religion au prix de tous les sacrifices qu'ils pourraient faire, demandèrent d'abord au roi d'Angleterre, s'il permettrait que le séminaire de Saint-Sulpice de Paris conservât toujours la propriété de ces biens, et que celui de Montréal continuât d'en avoir seulement la jouissance. Cette demande était contraire au traité de paix; le roi répondit donc que le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal continuerait de jouir, mais sans dépendance de celui de Paris dans cette jouissance; qu'en conséquence, ce dernier se dessaisirait de la propriété en faveur de la maison de Montréal (2).

Sur la réponse du roi d'Angleterre, le Supérieur de Saint-Sulpice et son conseil, au lieu de vendre ces biens, comme ils l'auraient pu, consentirent à les céder gratuitement pour maintenir la religion catholique dans le Canada. Ils jugèrent d'ailleurs que dans les circonstances impérieuses où ils se voyaient réduits, cette cession pure et simple était le meilleur moyen possible de réaliser les intentions des donateurs, qui avaient mis pour première clause : que ces biens demeureraient inséparablement unis au séminaire de Saint-Sulpice, sans pouvoir en être séparés par quelque cause ou occasion que ce fût; que la compagnie entière de Saint-Sulpice ne pouvant plus, par force majeure, les posséder, elle serait censée les posséder toujours par la partie de cette même compagnie qui, résidant en Canada, deviendrait sujet Britannique. En conséquence, ils firent un acte d'abandon de ces biens à ceux des membres du séminaire de Ville-Marie, qui voulurent prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre (3), et qui se trouvèrent au nombre de vingt-neuf (4). Et, en même temps, pour entrer pleinement et sincèrement dans les vues du roi d'Angleterre, ils les autorisèrent à dresser pour le gouvernement de leur maison une constitution, semblable à celle de la compagnie de Saint-Sulpice en général, et en vertu de laquelle le Supérieur de Ville-Marie et douze assistants auraient la disposition du spirituel et du temporel, comme le Supérieur général et ses assistants l'avaient eue de droit jusqu'à la conquête. Enfin l'assemblée générale de Saint Sulpice qui eut lieu en 1766 ratifia l'abandon pur et simple des biens du Canada, *comme un sacri-*

(1) *Assemblée du séminaire de Saint-Sulpice, année 1764.*

(2) *Ibid. Réponse de milord Halifax.*

(3) *Actes de Mutton, notaire à Paris, 29 avril 1764.*

(4) *Archives du séminaire de Montréal.*

fiée que le séminaire avait fait, qui pouvait contribuer au bien de la religion catholique dans le Canada, et maintenir dans le séminaire de Saint-Sulpice l'esprit de désintéressement qu'on y a toujours recommandé (1).

(1) *Assemblée générale de 1766.*

(2) *Archives du séminaire de Montréal.*

Le roi d'Angleterre ratifia tacitement la promesse qu'il avait donnée, et, en vertu de cette cession, les membres du séminaire de Montréal furent reçus à prêter foi et hommage au roi, et reconnus pour vrais et légitimes possesseurs (2). Il est vrai que, dans la suite, quelques officiers de la couronne leur contestèrent sans motif la légitimité de leur possession. Ils prétendirent que cette cession était nulle, n'ayant pas été autorisée par lettres patentes. Mais l'autorisation donnée diplomatiquement par le roi d'Angleterre de céder les biens aux membres du séminaire de Montréal, jointe à celle du roi de France, dispensait de cette formalité, qui d'ailleurs n'était pas nécessaire, puisque la cession n'avait pas opéré un changement de propriétaires, mais seulement un partage entre des possesseurs communs. On voulut prétendre aussi que ces biens ayant été donnés au séminaire de Saint-Sulpice, celui de Montréal, qu'on supposait être étranger à celui-là, ne pouvait les posséder légitimement. Mais on montra, par une déclaration expresse du Supérieur général de Saint-

(3) *Mémoires de M. Roux en réponse aux officiers de la couronne.*

Sulpice et de son conseil, du 15 février 1818 (3), certifiée authentique par les autorités ecclésiastiques et civiles de Paris, et par le consul général de Sa Majesté britannique en France, que les membres du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, étaient aussi bien membres de la compagnie de Saint-Sulpice que les autres établis en France, ou dans les Etats-Unis, quoique séparés d'eux pour le temporel; qu'ils étaient tous inscrits sur les registres de la compagnie, et inscrits tous comme membres de cette compagnie; que, s'ils venaient en France, ils seraient reçus au séminaire de Saint-Sulpice, comme les autres membres de la compagnie; qu'enfin ces manières de s'exprimer: *membres de la compagnie des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, prêtres de Saint-Sulpice*, avaient toutes la même signification, ne différaient qu'en ce qu'elles étaient l'abréviation l'une de l'autre, et ne désignaient toutes qu'une seule et même société (4).

(4) *Archives du séminaire de Montréal.*

Mais les mêmes contestations ayant encore été renouvelées depuis, le gouvernement Anglais crut devoir y mettre fin pour toujours par une loi qui confirmât l'existence et les droits du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Il est expressément porté dans cette loi, *que le droit et titre des ecclésiastiques de ce séminaire aux divers fiefs dont il est en possession, sont confirmés d'une manière absolue, déclarés bons et valables et effi-*

caces en la même ét Sulpice d naire de les deux se pu jour, dite époque

De sa par venir les cr tenues just conscience mission Ind ou collège paroisse, en

Seuleme séminaire a sommaire é Dans ce de Saint-Sulpi constitution de Paris et est en latin pour servir pice de Mo dans la rég que celles c sonnes. Dan celles qui r Sulpice, qu nosseigneur leurs foncti nominati temporel, assistants. F Saint-Sulpic constitution de Saint-Su quoique sép la première les biens s Sulpice, a to et les révolu

caces en loi, aussi pleinement, en la même manière, et avec la même étendue que les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice du faubourg Saint-Germain-lès-Paris, ou du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, avant la conquête, où les deux séminaires, ou chacun d'eux, pouvaient ou auraient pu jouir, faire et disposer desdits droit et titre avant ladite époque (1).

(1) An ordinance to incorporate the ecclesiastics of the seminary, of Saint-Sulpice, of Montréal, anno 1713 Victoria regina, cap. xxx.

De sa part, le séminaire a pris l'obligation de continuer à l'avenir les œuvres d'utilité publique qu'il avait entreprises et soutenues jusqu'alors, plus par zèle que par aucune obligation de conscience, c'est-à-dire, la desserte de la paroisse de Montréal, la mission Indienne du Lac-des-deux-Montagnes, le petit séminaire ou collège de Montréal, les écoles pour les enfants de la même paroisse, enfin l'entretien de pauvres invalides et d'orphelins.

Seulement, le gouvernement exigea que les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal présentassent un exposé sommaire de leurs *constitutions*, pour être approuvé légalement. Dans ce dessein, M. Garnier, Supérieur général des prêtres de Saint-Sulpice, envoya aux MM. de Montréal l'abrégé même des *constitutions de Saint-Sulpice*, présenté autrefois au parlement de Paris et enregistré dans cette cour; et ce même abrégé, qui est en latin, fut approuvé par le gouverneur général du Canada, pour servir désormais de règle à la communauté de Saint-Sulpice de Montréal, tant dans son administration intérieure, que dans la régie de son temporel; on n'y fit d'autres modifications que celles qu'exigeaient les circonstances des lieux et des personnes. Dans ces *constitutions* il est dit, aussi bien que dans celles qui régissent le reste du corps de la compagnie de Saint-Sulpice, que les ecclésiastiques du séminaire sont soumis à nosseigneurs les Evêques dans les diocèses desquels ils exercent leurs fonctions, et que le spirituel du séminaire, c'est-à-dire, la nomination aux emplois, aussi bien que l'administration de son temporel, dépend entièrement du Supérieur et des douze assistants. Par conséquent les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, tenant toujours aux règles et aux constitutions de leur fondation, sont une partie de la compagnie de Saint-Sulpice, reconnue pour telle par tout le reste du corps, quoique séparés des autres membres pour le temporel; et ainsi la première condition de la donation onéreuse de 1663: que les biens seront inséparablement unis au séminaire de Saint-Sulpice, a toujours été exécutée jusqu'ici, malgré les changements et les révolutions politiques survenus dans le pays.

LIVRE SIXIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DE M. OLIER. SES MALADIES ET SA MORT.

1652. Après que M. Olier eut ainsi travaillé aux œuvres du zèle, DIEU voulut que les dernières années de sa vie ne fussent qu'une suite continuelle de croix, et qu'il trouvât, dans de longues souffrances, de quoi mettre le comble à ses mérites. A peine était-il sorti, en 1652, de la maladie qui l'avait obligé à se démettre de sa cure, qu'il ressentit les douleurs de la pierre. Elles devinrent bientôt si aiguës, qu'à voir les efforts qu'il faisait pour soutenir son courage, on avait peine à comprendre comment il pouvait jouir toujours de la même tranquillité d'esprit. « Il faut avoir » éprouvé tout ce qu'il endurait, dit M. de Bretonvilliers, » pour savoir combien ses maux étaient insupportables. » Cependant, au lieu de s'inquiéter et de se plaindre, il se contentait d'offrir ses souffrances à Notre-Seigneur, en lui exposant simplement son mal, ou en lui parlant le langage le plus tendre. Au milieu de ses violentes tranchées, on l'entendait répéter quelquefois : *Amour, amour, amour!* et, semblables à des traits de flamme, ces paroles produisaient toujours de si vives impressions sur ceux qui étaient présents, qu'ils ne se retiraient point sans avoir pris la résolution de mener une vie nouvelle. Dès qu'il fut délivré des douleurs de la pierre, DIEU voulut l'éprouver par d'autres infirmités, les hémorroïdes, et ensuite de violentes douleurs de dents, qu'il endura avec la même résignation et la même patience (1). Tant de souffrances avaient considérablement affaibli son corps, sans avoir pu néanmoins énerver son âme. Car ce fut pendant sa convalescence

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 336.*

même, qu
par l'avis
la grande
séments,
semblaien

Mais au
Midi, com
par l'ordre
campagne
qui appart
avait cout
et lui prod
tous les s
inspirer pe
time. « Jan
» tant de s
» les secou
» âme, à ca
» moi (2). »
pèlerinage
l'octave de
viendraien
quelque em
la fête. « L
» coup, et
» jour que
» l'air en r
» je ne pu
» connaisse
» entretien
» je ne poi
» un extéri

Par défé
davantage
prendre le

même, qu'étant allé dans le Midi pour y passer l'hiver, par l'avis des médecins, il entreprit, comme on l'a raconté, la grande mission des Cévennes, forma plusieurs établissements, et revint bientôt à Paris, où d'autres œuvres semblaient demander sa présence.

Mais au retour du printemps, au lieu de regagner le Midi, comme il en avait formé le dessein, il fut obligé, par l'ordre des médecins, d'aller prendre du repos à la campagne, et se retira au château du Péray, près Corbeil, qui appartenait à madame Tronson(1). Cette vertueuse dame avait coutume de l'y recevoir depuis qu'il était infirme, et lui prodiguait toujours, avec un nouvel empressement, tous les soins que sa piété et sa religion pouvaient lui inspirer pour une personne qu'elle avait en si grande estime. « Jamais Elie et Elisée, disait M. Olier, n'eurent » tant de sujet de prier Dieu pour les bonnes veuves qui » les secouraient, que j'en ai pour lui recommander cette » âme, à cause d'une si grande bonté dont elle use envers » moi (2). » Du Péray il se rendit à Argenteuil près Paris, pèlerinage célèbre*, qui attirait un grand concours durant l'octave de l'Ascension; mais, craignant que ceux qui y viendraient en dévotion ne l'obligeassent de leur faire quelque entretien de piété, il désira revenir à Paris avant la fête. « La compagnie, écrivait-il, m'incommoderait beau- » coup, et plus que je ne pourrais me soulager par le sé- » jour que je ferais dans ce lieu, où l'on doit respirer » l'air en repos, en silence et liberté d'esprit. C'est ce que » je ne puis faire, sans blesser ceux dont je parle. Ils ne » connaissent pas ma faiblesse, et soupirent après des » entretiens de piété, que, par charité, et pour l'édification, » je ne pourrais ni ne devrais leur refuser, ayant surtout » un extérieur qui marque une santé assez bonne (3). »

Par déférence à l'avis des médecins, il s'éloigna encore davantage de Paris; et, se jugeant assez fort pour entre- prendre le voyage de Saumur, il désira aller en pèlerinage

II.

M. Olier se retire au Péray, puis à Argenteuil.

(1) Histoire du diocèse de Paris, par Lebeuf, t. III, p. 148.

(2) Lettres aut. de M. Olier, p. 528.

* NOTE I, p. 501.

(3) Lettres aut. de M. Olier, ib. 1653.

III.

M. Olier fait le pèlerinage de Saumur. Il s'arrête à la Source.

à Notre-Dame des Ardilliers. Les faveurs dont il avait toujours été comblé dans ce lieu, par l'entremise de Marie, lui faisaient espérer d'y recevoir encore de nouvelles marques de sa bonté. Il partit donc dans cette confiance, et prit sa route par Orléans ; mais les insomnies continuelles qu'il éprouvait, jointes aux chaleurs qui, cette année, étaient accablantes, et au danger de quelque renouvellement de fièvre, faillirent l'arrêter dès les premiers jours, et le faire revenir sur ses pas. Toutefois, s'étant trouvé mieux, il continua sa route du Lorry, près d'Orléans, où il avait sé-

(1) *Lettres*, p. 533. journal (1), et arriva heureusement à Saumur. Là, il commença à goûter un peu de repos, quoique sa santé ne fût

(2) *Ibid.* pag. 535. pas rétablie (2); et, après avoir satisfait sa dévotion (3), il

(3) *Ibid.* pag. 425. reprit le chemin de Tours, et s'arrêta près d'Orléans, dans un site très-agréable, où on l'avait prié de se rendre au château de la Source, qui appartenait alors à M. de Meule, l'un de ses amis. Il espérait que le repos, la fraîcheur de l'air, et surtout les eaux de *la Source*, alors en

(4) *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, par Lottin, t. II, p. 449. grande réputation (4), lui procureraient quelque soulagement. « On m'a conseillé ce petit remède, écrivait-il, pour » tempérer la grande ardeur de mes entrailles ; je suis dans » l'appréhension d'une fièvre tierce, vu que j'ai toujours » les nuits inégales pour le repos, et qu'il a paru cette » nuit de l'émotion et quelque sorte de frisson caché. Je ne » puis pas trouver cependant un lieu semblable à celui-ci, » pour espérer quelque soulagement ailleurs de la situa- » tion du lieu, ou de la qualité de l'air (5). »

(5) *Lettres ant.*
de M. Olier, p.
533, 554.

IV.
M. Olier va
aux eaux de
Thoury.

(6) *Généalogies
des Maîtres des
requêtes*. Artic.
Sève.

(7) *Lettres au-
tographiques de M.
Olier*, p. 537.

De la Source il partit pour Châtillon-le-Roi, dans la Beauce, où il retrouva les mêmes soins et les mêmes empresses qu'au Péray. La terre de Châtillon appartenait à Marguerite de Rochechouart, qui avait épousé Alexandre de Sève, frère de madame Tronson (6); et toute cette honorable famille était également pénétrée d'estime et de vénération pour le serviteur de DIEU. Comme sa santé ne se rétablissait pas non plus à Châtillon (7), il regut

une let
eaux de
che. « N
» Bonté
» nous
» dence
M. Olier
tourner
de la m
tion (3),

DIEU,
viteur, l
visite. Q
allait à l
des âme
dit: « Bie
» rer dan
Il répon
» l'état d
» chose (1
bien pré
M. Olier
qu'elle a
devons a
allait être
pour se r
de faible
lon ses
A l'occa

† Thou
Chambor
taine ent
la fontai
autrefois
très-loin
pestilenti

une lettre de son médecin, qui lui conseillait d'aller aux eaux de Thoury en Sologne †. Il se mit aussitôt en marche. « Nous tenterons ainsi toutes les ouvertures que la » Bonté de DIEU nous donnera, écrivait-il, et puis nous » nous tiendrons en repos dans les bras de sa Provi- » dence (1). » Mais le temps s'étant tout-à-coup refroidi, M. Olier, d'après l'avis de son médecin, prit le parti de retourner à Châtillon (2), et de là au Péray, où il fut frappé de la maladie qui devait achever l'œuvre de sa sanctification (3), et terminer sa vie.

DIEU, par un effet de sa conduite ordinaire sur son serviteur, l'avait préparé depuis longtemps à cette nouvelle visite. Quatre ou cinq mois auparavant, lorsque M. Olier allait à la campagne, pour une affaire importante au bien des âmes, une personne, qui était avec lui en voiture, lui dit : « Bientôt vous serez dans un état qui vous fera demeu- » rer dans le monde, comme si vous n'y étiez point (4). »

Il répondit sans hésiter : « Je serai content d'être dans » l'état où DIEU me voudra : je ne désire et ne veux autre » chose (5). » A cet avertissement, DIEU ajouta une faveur bien précieuse, un amour extrême de la croix, qui portait M. Olier à parler sans cesse de ses avantages, des biens qu'elle avait apportés au monde, et de l'amour que nous devons avoir pour elle. Craignant que la maladie dont il allait être frappé ne se déclarât en chemin, il avait usé, pour se rendre au Péray, de toute la diligence que son état de faiblesse pouvait lui permettre (6), et y était arrivé, selon ses désirs, avant le 8 septembre, fête de la Nativité. A l'occasion de cette fête et de celle de l'Exaltation de la

(1) *Lettres*, p. 529, 530.

(2) *Ibid.* pag. 539.

(3) *Année Dominicaine. Remarques historiques*, t. II, p. 477.

V.

DIEU prépare M. Olier à une nouvelle croix.

(4) *Vie*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 295.

(5) *Vie de M. Olier*, parle Père Giry, 2^e partie, ch. XIII.

(6) *Vie*, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 294, 297.

† Thoury est un bourg du Blaisois, à peu de distance du château de Chambord. On y voit, sur le chemin qui conduit à Varenne, une fontaine entourée et recouverte de maçonnerie, et appelée, dans le pays, la fontaine de Saint-Roch. Cette source, qui est ferrugineuse, était autrefois en grande vénération dans la Sologne, et l'on y venait de très-loin pour boire de son eau, afin de se préserver des maladies pestilentielles. Elle est encore fréquentée aujourd'hui.

sainte Croix, il fit exécuter de petits tableaux, où Marie enfant était représentée, portant dans ses mains des croix qu'elle distribuait à des ecclésiastiques, selon la grandeur de l'amour qu'elle avait pour eux, et selon l'excellence des œuvres que son divin Fils voulait opérer par leur ministère (1). Le jour même de la Nativité et durant l'octave de cette fête, il ne cessa de demander ardemment à Dieu la grâce d'estimer et d'aimer les croix, et prit la résolution de s'efforcer d'en imprimer le respect et l'amour dans tous les cœurs, s'accusant de n'en avoir pas assez parlé dans les entretiens qu'il faisait au séminaire, et, selon son expression, de *n'avoir pas assez battu et pressé ce sujet* (2). Tout ce qu'il disait touchant cette matière était plein d'énergie, et elle devint presque l'unique objet de ses conversations (3).

(1) *Vie*, p. 398.

(2) *Attestations ant. touchant M. Olier*, p. 305.

(3) *Vie de M. Olier, par M. du Bretonvilliers*, t. II, p. 398, 399.

VI.

M. Olier est frappé d'apoplexie.

(4) *Ibid.* pag. 399. — *Vie de M. Olier, par le Père Jiry*, 4^e partie, ch. 212. — *Re-marques historiques*, t. III, p. 477, 543, 544.

Enfin, lorsqu'il fut ainsi préparé à l'état d'épreuves dans lequel il devait finir ses jours, le 26 de septembre, pendant qu'il était seul dans sa chambre en oraison, vers huit heures du matin, il fut frappé d'une apoplexie, qui le rendit paralytique de tout le côté gauche (4). Sa première pensée fut alors de s'offrir à Dieu en qualité d'hostie, selon le vœu qu'il en avait fait depuis longtemps, et de s'abandonner sans réserve, en union à JÉSUS-CHRIST mourant sur le calvaire, pour recevoir le coup de la mort, de la manière et dans le temps qu'il plairait à la divine Majesté. Cet accident lui avait laissé la liberté de l'esprit, et l'usage de tout le côté droit : il fit quelque bruit sur le plancher, pour appeler du secours ; mais, personne ne se présentant, il demeura couché de la sorte, adorant la justice de Dieu, qui l'ordonnait ainsi pour sa plus grande gloire, et se trouvant content d'être délaissé même jusqu'à la mort, pour honorer celle de JÉSUS-CHRIST, abandonné de presque tous les siens. A la fin, quelqu'un étant entré par hasard dans sa chambre, et l'ayant trouvé étendu par terre, incapable de se relever, M. Olier se mit à sourire

doucement
âme (1).

Sa par
pas seule
l'accident
point l'an
profondém
relevé et
tements o
avec patie
et *exultati*
trouvés au
sensible ;
très-adoral
sa Providence
ment par c
qui avait e
gourdir se
ces traitem
la santé la
membres
çait même
chirurgien
coups de ra
sentiment
accompagn
est moind
ecclésiastiq
rurgien par
pendant tou
un seul so
elle eût été
gnait une r
sourir hors
de nouveau

doucement : tant il conservait le calme et la paix de son âme (1).

Sa parfaite conformité à la volonté de Dieu ne parut pas seulement dans cette première épreuve. Les suites de l'accident qu'il venait d'essuyer montrèrent jusqu'à quel point l'amour du sacrifice, que respirent ses écrits, était profondément imprimé dans son cœur. Dès qu'on l'eut relevé et mis au lit, et qu'on commença à lui faire les traitements ordinaires, il les supporta tous, non pas seulement avec patience, ce ne serait pas dire assez ; mais avec joie et *exultation*, comme le rapportaient ceux qui s'étaient trouvés auprès de lui. Cette joie n'avait pourtant rien de sensible ; elle était un effet de son grand amour pour la très-adorable volonté de Dieu, et de son abandon parfait à sa Providence ; car du reste il n'avait pas perdu le sentiment par cette apoplexie, qui n'était qu'à demi formée, et qui avait dégénéré en paralysie trop imparfaite pour engourdir ses sens ; en sorte qu'il ne souffrait pas moins de ces traitements si douloureux, que s'il les eût endurés dans la santé la plus entière. Pour rendre le mouvement aux membres paralysés, on usait de ventouses ; on lui enfonçait même des lancettes bien avant dans les épaules (2). Le chirurgien, sans l'avoir averti, lui donnant d'abord des coups de rasoir jusqu'au sang, M. Olier fit paraître quelque sentiment de douleur par un mouvement involontaire, accompagné de ces paroles : « Il aurait fallu m'avertir, on est moins surpris lorsqu'on s'y attend. » L'un de ses ecclésiastiques lui promit de le prévenir, quand le chirurgien passerait à l'autre épaule. Il l'avertit en effet ; et, pendant toute cette seconde opération, M. Olier ne jeta pas un seul soupir, et ne fit pas plus de mouvement que si elle eût été faite sur un corps étranger (3). Comme on craignait une nouvelle apoplexie, pour peu qu'on le vit s'assoupir hors le temps du sommeil, on le tourmentait tout de nouveau, et on lui faisait prendre presque continuelle-

(1) *Flie*, par M. de Bratouville, t. II, p. 405, 406.

VII.
Courage admirable du serviteur de Dieu

(2) *Ibid.* p. 406, 407.

(3) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 196.

ment des médecines, qui donnèrent un grand exercice à sa patience. Car DIEU permit qu'il éprouvât alors, pour ces breuvages, l'opposition la plus forte, et même que l'usage en devint très-incommode, par la nécessité où le mettait sa paralysie, de les garder cuillerée par cuillerée dans la bouche, avant de pouvoir les avaler. Le gosier n'ayant pas le jeu et le ressort ordinaire, il ne les prenait que goutte à goutte et fort lentement ; ce qui ajoutait beaucoup à l'amertume et au dégoût que causait déjà la nature des remèdes (1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 407, 408.

VIII.

Douceur de M. Olier dans cette maladie.

Non-seulement il montrait une patience toujours égale dans une si accablante position, mais il souriait agréablement à tous ceux qui lui apportaient quelque chose à prendre, les encourageant à ne le point épargner, et à lui offrir sans crainte tout ce qui répugnait le plus au goût, dès qu'il était prescrit par le médecin. Cette douceur et cette affabilité faisaient l'étonnement de tous ceux qui l'approchaient. Ils ne pouvaient comprendre comment le malade seul était si content et si joyeux, tandis que tous les autres avaient peine à se consoler de ses souffrances. En effet, la paralysie, qui avait frappé toute une moitié de son corps, le rendait tellement immobile, qu'il ne pouvait plus se tourner d'un côté sur l'autre, ni prendre ses aliments. Il fallait le servir comme un enfant à qui l'on met les morceaux dans la bouche ; extrémité qui, loin de l'affliger, quelque humiliante qu'elle fût, était pour lui une source abondante de joies et de mérites, par les pieux sentiments qu'elle lui donnait lieu de former dans son cœur. Il adorait alors Notre-Seigneur Jésus-Christ enfant, et se conformait aux

(2) *Ibid.* t. II, p. 411. — *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 498.

IX.

Son grand amour pour la croix.

saintes dispositions dans lesquelles ce modèle parfait d'obéissance, tant qu'il voulut être assujéti aux faiblesses de l'enfance, recevait ce que lui présentait sa très-sainte Mère (2).

Après quinze jours ou trois semaines, on le transporta de la campagne à Paris, où il devait être visité plus souvent des médecins, et trouver tous les remèdes nécessaires. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que DIEU le remplit de

consolation plus chers. qu'il fût à son âme. Il portait en de ble à Notre-toutes les fa situation ac la plus haut un présent rage, et serv tout souffrir » croix où la » Bretonvill » ment, par » rance, une » le sujet de » je guérirai » meurer sur » quelque ch » moi ? » Plu gueurs, plus regardait son mettre son à l'entendait di » viendra l'h » time, et qu » sacrifice (1) ?

Quoiqu'il n vie, on était r pénétré de ce lesquelles il s sans doute un alors ; car, pou un effort à fai

consolation, par une lettre qu'il reçut d'un de ses amis les plus chers. Celui-ci l'assurait que son état, quelque pénible qu'il fût à la nature, était très-saint et infiniment utile à son âme. Il ajoutait que ses infirmités, dès qu'il les supportait en esprit de sacrifice, le rendaient bien plus agréable à Notre-Seigneur, que s'il avait à essayer pour sa gloire toutes les fatigues du ministère évangélique; enfin, que sa situation actuelle était celle des âmes d'élite et appelées à la plus haute perfection. M. Olier regarda cette lettre comme un présent venu du ciel; elle lui inspira un nouveau courage, et servit beaucoup à le fortifier dans la résolution de tout souffrir en union au Sauveur. « Son amour pour la » croix où la main de Dieu le retenait, était si grand, dit M. de Bretonvilliers, que je l'ai vu pleurer une fois très-amèrement, parce qu'on venait de lui promettre, avec assurance, une prompte guérison. Comme je lui demandais le sujet de ses larmes : Ils m'assurent, répondit-il, que je guérirai; mais ne serais-je pas trop heureux de demeurer sur la croix le reste de mes jours, pour rendre quelque chose à Notre-Seigneur, qui a tant souffert pour moi? » Plus Dieu prolongeait son infirmité et ses langueurs, plus l'esprit d'anéantissement croissait en lui. Il regardait son lit comme la croix sur laquelle il devait remettre son âme entre les bras de son cher Maître, et on l'entendait dire quelquefois en soupirant : « Ah ! quand » viendra l'heure où Dieu portera le dernier coup à la victime, et quand me fera-t-il la grâce de consommer mon sacrifice(1)? »

Quoiqu'il ne pût presque s'occuper d'une méditation suivie, on était néanmoins fort surpris de le trouver toujours pénétré de ces dispositions intérieures de victime, dans lesquelles il s'était efforcé de vivre continuellement. C'était sans doute une récompense que Dieu voulait lui accorder alors; car, pour entrer dans ces dispositions, il n'avait aucun effort à faire: et il lui suffisait de s'abandonner simple-

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 413, 414, 445.—*Année Dominicaine. Remarques historiques*, t. III, p. 477.—*Giry*, 4^e part. ch. xx, p. 545.

X.

Sa soumission à la volonté divine.

ment aux opérations de Notre-Seigneur en lui. Il était content de se voir réduit à cet état, y trouvant l'occasion de témoigner son respect amoureux envers la justice divine. On l'a vu mille fois adorer et aimer cette justice, et baiser humblement les verges dont elle se servait pour le châtier. Il était même dans la disposition continuelle d'accepter tout ce que Dieu voudrait lui imposer de croix, pourvu que, sa justice l'affligeant d'une main, sa bonté voulût le soutenir de l'autre; sans quoi, disait-il, je ne serais pas capable de les porter (1).

(1) *Vie par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 445, 446, 448, 337. — *Année Dominicaine. Remarques historiques*, t. III, p. 481.

La paix de son âme paraissait d'une manière si frappante dans la sérénité de son visage et dans l'expression de ses traits, que saint Vincent de Paul, étant venu le visiter dans ces circonstances, ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement. « Je me souviens, dit M. de Bretonvilliers, que, vers la fin du mois de décembre de la même année, feu M. Vincent, cet excellent serviteur de Dieu, mort en odeur de sainteté, et qui l'avait toujours aimé particulièrement, vint le visiter au plus fort de son mal. Malgré l'accablement universel où le malade était réduit, il le trouva avec un esprit si égal, un visage si serene, un repos mêlé d'une joie si douce, que, se tournant vers nous, auprès de la cheminée, il nous dit : *J'admire cette tranquillité; j'estime comme une merveille, de voir un homme rempli de tant de joie, au milieu des accablants que cause une telle maladie* (2). »

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 419.

XI.

Sostraction presque totale de tous les dons sensibles de la grâce. Il les recouvre pour l'usage du prochain.

Ces douleurs et les autres incommodités corporelles n'étaient pourtant rien, en comparaison des peines d'esprit dont Dieu voulut qu'elles fussent bientôt accompagnées. Car, peu de jours après que son serviteur eut été ainsi visité par cette affliction extérieure, il le fut par des croix intérieures beaucoup plus difficiles à porter. Sans lumière dans l'esprit, n'ayant plus le moindre sentiment de joie dans le cœur, en proie à la tristesse, à l'ennui, au trouble même et aux frayeurs d'une âme qui

craint d'
pouvait
qui il a
que Notr
retrirés de
sance et
naires, qu
auparavan
Néanme
il recouvr
avait rem
lui témoig
alors avec
que, pend
était la si
état, l'aut
prochain.
pendant sa
au serviteu
sa vertu lu
de marques
venant le
M. de Sain
de liberté
princesse, d
dans cette
» m'a donne
En cet éta
dans sa cha
ne se consid
qui devait ét
place (3). Il
de Dieu pour
de la cure
désir de perfe

craint d'avoir encouru la disgrâce de son Dieu, il ne pouvait s'empêcher de demander quelquefois à ceux en qui il avait le plus de confiance, s'ils ne croyaient pas que Notre-Seigneur et sa très-sainte Mère se fussent retirés de lui. On remarqua même dans lui une impuissance et une privation de grâces sensibles, si extraordinaires, qu'il n'était plus capable de parler de Dieu comme auparavant (1).

Néanmoins, si l'on avait recours à lui pour le consulter, il recouvrait aussitôt ses premiers dons. C'était ce qu'on avait remarqué dans une autre maladie. Une personne lui témoignant son étonnement de ce qu'elle l'avait vu agir alors avec tant de liberté d'esprit, il répondit en souriant : que, pendant sa maladie, il avait deux têtes, l'une qui était la sienne, et qui était réduite dans un fâcheux état, l'autre que Dieu lui donnait pour le service du prochain. Ce fut la même conduite de Dieu à son égard pendant sa paralysie. Par une distinction bien honorable au serviteur de Dieu, et qui montre la haute estime que sa vertu lui avait acquise, la Reine mit le comble à tant de marques de confiance qu'elle lui avait données, en venant le visiter elle-même. Lorsqu'elle se fut retirée, M. de Saint-Antoine, craignant qu'il n'eût pas eu assez de liberté d'esprit pour répondre à l'attente de cette princesse, demanda à M. Olier comment il en avait usé dans cette occasion : « Notre-Seigneur, lui répondit-il, » m'a donné quelque petite chose pour la satisfaire (2). »

En cet état, contraint de passer une partie de l'année dans sa chambre, et d'employer l'autre aux remèdes, il ne se considérait plus que comme un arbre infructueux, qui devait être arraché, afin qu'on en mit un autre à sa place (3). Il aimait néanmoins cet état, comme ordonné de Dieu pour sa sanctification. Lorsqu'il s'était vu déchargé de la cure de Saint-Sulpice, il avait éprouvé un grand désir de perfectionner l'œuvre du séminaire ; mais, étant

(1) *Vie*, pag. 400, 412, 459, 454.
— *Giry*, 1^{re} partie, ch. xix. — *Remarques historiques*, t. III, p. 477, 544. — *Attestations aut.* p. 204.

(2) *Ibid.* pag. 497. — *Vie*, *ibid.* p. 412, 454.

XII.

Son grand esprit de sacrifice dans cet état.

(3) *Esprit de M. Olier*.

tombé ensuite dans sa paralysie, il renonça à ce dessein, disant : « Il faut que tous nos désirs, quand DIEU permet » que nous en ayons, fassent hommage, par leur parfait » anéantissement, à sa volonté souveraine (1). » Comme plusieurs lui témoignaient leur regret de ce que cette œuvre était encore imparfaite, et craignaient qu'elle ne fût jamais achevée, s'il venait à mourir auparavant, il répondit que DIEU ne la laisserait manquer d'aucune des choses nécessaires à sa conservation, et qu'il lui donnerait tout de sa main, dans le temps marqué par sa Providence (2). Il portait même si loin l'esprit d'abandon et de sacrifice, que, malgré son grand amour pour le séminaire, qu'il jugeait devoir contribuer à la gloire de DIEU, il aurait été ravi, disait-il, de voir cette œuvre anéantie, pour peu que DIEU eût été plus glorifié par sa destruction (3).

Ne pouvant s'occuper ni à l'oraison, ni à la lecture, ni à rien qui lui apportât le moindre soulagement, et étant d'ailleurs accablé du délaissement intérieur et des sécheresses qu'il éprouvait, il disait quelquefois : « Notre-Seigneur ne » veut pas que je me réjouisse en rien; il faut en être content, » et se soumettre de bon cœur à ses ordres. » S'il arrivait que, par mégarde, on l'eût laissé seul dans sa chambre, lorsqu'ensuite on lui représentait qu'il aurait dû envoyer chercher quelqu'un : « Non, répondit-il, il faut imiter » JÉSUS-CHRIST, qui n'a jamais cherché aucune consolation » sur la terre : s'il m'arrive d'être seul, j'attends que » Notre-Seigneur donne à quelqu'un la pensée de venir me » trouver, ne devant point détourner moi-même personne » du service d'un si grand Maître (4). »

XIII.

M. Olier trouve la croix partout.

Lorsque le mal lui eut laissé un peu de relâche, on lui apporta quelques petits métiers, avec lesquels on pensa qu'il pourrait se délasser dans sa chambre, par un travail de mains très-facile. Il accepta ce bon office avec reconnaissance; mais ni cet expédient, ni d'autres moyens de le récréer qu'on imagina, ne purent produire autre chose

(1) *Esprit de M. Olier. — Giry, 2^e part. ch. xiii.*

(2) *Esprit de M. Olier.*

(3) *Ibid. t. III, p. 266.*

(4) *Ibid. — Vie, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 432. — Giry, 4^e part. chap. xx. — Remarq. historiques, t. III, p. 546.*

en lui, qu'il ne se pas à DIEU, et qu'il attendait, sans attention. DIEU avait en sorte qu'il y cherchait la croix. Omissions, cette avait dans s'il venait y prenait se singulières principe qui se que sentime joie fut de la croisée p revint plus (Son grand timer heureux pour pouvoir relâche que l'opérer sa santé lui être a tion dans l' ment qu'il é riante (4). La côté gauche, Comme son c ne pouvait le riva que la p remment plei les nerfs demé une douleur a plaignit pas n

en lui, qu'un dégoût extrême de tout ce qui ne l'élevait pas à DIEU (1). Le reste lui paraissait si fade qu'il ne pouvait, sans une sorte de tourment, y donner la moindre attention. Il disait même à ses plus familiers amis, que DIEU avait attaché pour lui la croix à toutes les créatures, en sorte que dès qu'il voulait s'arrêter à quelqu'une, pour y chercher quelque consolation, tout aussitôt il y trouvait la croix. On remarqua, en effet, dans plusieurs occasions, cette conduite de DIEU sur son serviteur. M. Olier avait dans sa chambre un petit oiseau si bien apprivoisé, qu'il venait manger sur sa table, pendant que lui-même y prenait ses repas, et qui donnait d'autres marques plus singulières de familiarité. A l'exemple du bien-aimé disciple qui se récréait avec une perdrix, il témoignait quelque sentiment de joie à la vue de cet oiseau. Mais sa joie fut de courte durée : car une personne ayant ouvert la croisée par mégarde, laissa échapper l'oiseau, qui ne revint plus (2).

Son grand amour pour l'Écriture sainte le portait à s'estimer heureux que DIEU lui eût laissé l'usage de la vue, pour pouvoir s'appliquer à la lire (3), dans les moments de relâche que lui laissait son mal. Mais, sachant qu'il devait opérer sa sanctification par le sacrifice de tout ce qui pouvait lui être agréable : « Il me reste, disait-il, cette consolation dans l'usage de la vue ; DIEU m'en privera : » sentiment qu'il exprimait avec un air satisfait et une face riante (4). La paralysie ne le privait que de l'usage du côté gauche, il se traînait en s'appuyant sur un bâton. Comme son corps était d'une extrême pesanteur, et qu'il ne pouvait le mouvoir qu'avec des efforts continuels, il arriva que la poignée de ce bâton étant toute nue, et apparemment pleine d'aspérités, elle le blessa à la main, dont les nerfs demeurèrent tout foulés. Cet accident lui causait une douleur aiguë, qui répondait jusqu'au coude : il ne s'en plaignit pas néanmoins, ni n'en témoigna rien au dehors ;

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 450. — Fir, par le Père Giry, 4^e part. ch. XIX. — Remarq. historiques, t. III, p. 544.*

(2) *Attestations autographes, p. 196, 197.*

(3) *Ibid. p. 195.*

(4) *Ibid. p. 197.*

(1) *Attestations aut.* p. 197.

XIV.

Il visite quelquefois l'église de Notre-Dame, et se démet de tout emploi extérieur.

(2) *Vie Ms. par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 418. — *Giry*, 2^e part. ch. v.

(3) *Ibid.* p. 460. — *Attest. autographes*, p. 203.

(4) *Vie*, t. II, p. 450.

(5) *Esprit de M. Olier*.

* NOTE 2, p. 565.

(6) *Remarques historiques*, t. I, p. 432.

et on l'aurait vraisemblablement ignoré, si à la fin il n'eût fait couvrir d'étoffe la poignée de ce bâton (1).

Dans cet état, il lui était tout-à-fait impossible de célébrer le saint Sacrifice de la Messe. Il avait néanmoins la consolation d'y assister et de communier à la tribune de la chapelle, ou dans sa chambre, quand sa faiblesse ne lui permettait pas d'en sortir (2). Quelquefois il allait même à Notre-Dame, pour accomplir un vœu qu'il avait fait au Péray, peu de temps avant de tomber en apoplexie. C'était de visiter huit fois cette église dans l'espace d'un an. Après sa chute, faisant réflexion sur les circonstances d'un tel vœu, pour lequel il avait pris un an entier, tandis que huit jours auraient pu lui suffire, il adora la conduite de Dieu qui lui avait donné le mouvement d'en user de la sorte, alors qu'il allait être réduit à demeurer renfermé si longtemps (3). Ces visites à Notre-Dame étaient les seules promenades qui pussent lui offrir quelque consolation. S'il arrivait que, pendant la belle saison, on le conduisit dans quelque jardin ou à la campagne, pour réjouir sa vue, on s'apercevait aussitôt qu'il avait l'esprit occupé ailleurs, et qu'il ne goûtait ni la promenade, ni les autres divertissements qu'on tâchait de lui procurer (4). Dans ces circonstances, lorsque ceux qui l'accompagnaient l'invitaient à délasser un peu son esprit, il leur répondait avec douceur : « Notre-Seigneur ne permet pas que je prenne plaisir à rien ; il faut attendre le paradis pour nous réjouir (5). »

On juge assez que, depuis sa chute, M. Olier s'était déchargé sur d'autres de toutes les œuvres que son grand zèle lui avait fait entreprendre, et en particulier de la supériorité des religieuses de la Miséricorde, que M. de Bretonvilliers exerça après lui. Néanmoins, leur saint instituteur étant mort à Paris, M. Olier voulut lui donner encore des témoignages de sa charité, en présidant lui-même à ses obsèques, ou peut-être en assistant à quelque service qu'on fit pour lui (6). Il se déchargea aussi de la part

M. Olier
que la Re
gouverne
cette ann
différens
s'occuper
pour dem
seur, et l
nommés e

Vers le
Scarron, p
n'attirera
et n'y pu
rait l'ouv
à le dem
qu'il ne re
elle-même
commande
mieux ré
Paul, à qu
« Il y a lo
» confiance
» rendu l'a
» son roya
» commun
» déclin de
» avec M.
» de l'envi
» au-dessou
» que j'ai e
» recherche
» la pureté
» de l'Eglis
» l'appuye
» mains p
rent pas su

que la Reine et le cardinal Barberin lui avaient donnée au gouvernement des Cordeliers, dont il aurait dû présider cette année le Chapitre provincial, pour terminer de graves différends. Le voyant paralytique et incapable alors de s'occuper de cette affaire, la Reine écrivit, le 19 février, pour demander que les Pères Philippe Leroy, son confesseur, et François Haches, docteur en théologie, fussent nommés en sa place (1).

(1) *Bibl. du Roi, Ms. Colbert, 361. Ambassade de Rome, t. vi, fol. 1350, 1353.*

Vers le même temps, l'Évêque de Grenoble, Pierre Scarron, persuadé que M. Olier, malgré ses infirmités, n'attirerait pas moins de bénédictions sur son diocèse, et n'y produirait pas moins de fruits que n'en procurerait l'ouvrier le plus zélé et le plus infatigable, songea à le demander pour coadjuteur. Mais ne doutant point qu'il ne refusât cette dignité, il écrivit à la Reine de lever elle-même tous les obstacles, en faisant à M. Olier un commandement formel d'accepter l'épiscopat; et, pour y mieux réussir, il chargea de sa lettre saint Vincent de Paul, à qui il écrivit (2) en même temps en ces termes : « Il y a longtemps, Monsieur, que Sa Majesté, pleine de » confiance en votre sagesse et votre prudence, vous a » rendu l'arbitre des mérites de tous les ecclésiastiques de » son royaume. Ce motif m'a donné le mouvement de vous » communiquer un dessein, que DIEU m'a inspiré sur le » déclin de mon âge, de partager les soins de mon diocèse » avec M. l'abbé Olier. Ses actions sont autant au-dessus » de l'envie, que l'estime et la réputation dont il jouit sont » au-dessous de la vérité. C'est pourquoi, dans la crainte » que j'ai eue qu'il n'opposât sa modestie à ma prière, j'ai » recherché le commandement de la Reine, pour fortifier » la pureté de mon intention, qui a pour objet l'honneur » de l'Eglise et le bien de mon diocèse. Je vous conjure de » l'appuyer de votre crédit, et de remettre les lettres en » mains propres (3). » Les démarches du Prélat ne furent pas suivies de succès. Il n'y a même aucune appa-

1654.

XV.

L'Évêque de Grenoble demande M. Olier pour coadjuteur.

(2) *Le 4^{er} Mars 1654.*

(3) *Attestations aut. p. 235.*

rence que la Reine ait renouvelé ses instances auprès du serviteur de DIEU, toujours également éloigné de l'épiscopat, et à qui le délabrement de sa santé aurait dû seul » interdire alors une si grande charge. »

XVI.
M. Olier va aux eaux de Bourbon. Son amour pour la sainte communion.

(1) *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 4^{re} partie, chap. XIX. — *Remarques historiques*, t. III, pag. 544. — *Gallia christiana*, tom. VII, col. 4018.

(2) *Vie*, t. II, p. 433, 449.

(3) *Ibid.* p. 435.

(4) *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 53. — *Giry*, 2^e part. ch. v. — *Remarques historiques*, t. III, p. 558.

(5) *Remarques historiques*, t. I, p. 47, 48; t. III, p. 398, 399. — *Biographie universelle de Michaud*, art. Olier.

(6) *Calendrier de S.-Sulpice*, 4778, p. 9.

(7) *Remarques historiques*, t. I, p. 51, note b. — *Histoire des Catechismes de S.-Sulpice*, p. 139, 341.

Au printemps de cette année 1654, il se trouvait cependant moins souffrant (1) †. Les médecins, jugeant qu'il pourrait recevoir du soulagement des eaux de Bourbon, lui conseillèrent d'entreprendre de nouveau ce voyage. Il regarda leur invitation comme un ordre de DIEU; et quoiqu'il fût assuré que son mal ne le quitterait qu'à la mort (2), il obéit avec la simplicité d'un enfant. Pendant ce voyage, qu'il entreprit au mois de mai, et qu'il fut obligé de faire à petites journées, il ne laissa passer aucun jour sans recevoir la sainte Eucharistie (3). On crut d'abord qu'il serait difficile, sur les chemins, de lui procurer cette consolation, les hôtelleries où l'on était obligé de s'arrêter étant quelquefois assez éloignées des églises; et on lui proposa de s'en abstenir pour quelques jours. « Hélas ! répondit-il, ôtez-moi tout, pourvu que vous ne laissiez la sainte communion, la seule consolation qui me reste. » Ces paroles et l'accent avec lequel il les prononça touchèrent si vivement ceux qui l'accompagnaient, que, sans s'arrêter davantage aux difficultés, ils trouvèrent les moyens de le satisfaire tous les jours (4). Dans un autre voyage qu'il fut obligé de faire pendant la même maladie, on le laissa une fois sans communier; et il passa tout ce jour dans l'abattement et la tristesse. Un ecclésiastique, qui en avait été étonné, ne le fut pas moins le lendemain de le voir sur-
† Ce fut alors que M. Olier réunit, comme en communauté, tous les jeunes clercs tonsurés de sa paroisse, en les obligeant d'assister tous les jours à des conférences de philosophie et de théologie, et à des entretiens sur les devoirs ecclésiastiques (5) : usage qui persévérait encore dans les derniers temps (6), surtout depuis que les jeunes clercs formèrent une communauté proprement dite (7).

abonder d
de ces sor
témoigner
là : « Le r
» qu'on a
» vie(1)?
grâce, il c
leur couve
la sainte M
le plus cor
Passant
morency, L
et qui s'ét
assister de
rente. Ils r
de réputati
de plusieurs
retour des
après leur
la commun
à la supéri
point encor
d'avoir, dan
« Cette pieu
» teté qui i
» que ceux
» y vénère
» milité de
» maximes,
que les por
qu'ils sont,
tion de la ve
nastère, don
odeur de sai
Les eaux

abonder de joie ; et comme on ne remarquait point en lui de ces sortes d'inégalités, il ne put s'empêcher de lui en témoigner sa surprise. M. Olier avait communiqué ce jour-là : « Le moyen de n'avoir pas de joie, répondit-il, lorsqu'on a en soi-même celui qui est *la voie, la vérité et la vie*(1)? » A Bourbon, pour n'être pas privé de cette grâce, il obtint, des Pères Capucins, une chambre dans leur couvent, tout auprès d'une chapelle, où il entendait la sainte Messe et communiait aux heures qui lui étaient le plus commodes(2).

(1) *Esprit, etc.*
p. 54.

(2) *Vie, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 433, 436.*

Passant à Moulins, il désira visiter la duchesse de Montmorency, Marie-Félice des Ursins, retirée à la Visitation, et qui s'était adressée à lui, comme on l'a raconté, pour assister de ses conseils mademoiselle de Portes, sa parente. Ils ne se connaissaient encore l'un et l'autre que de réputation et par lettres : ils eurent alors une entrevue de plusieurs heures, où ils s'édifièrent mutuellement. Au retour des eaux, M. Olier vint la visiter de nouveau ; et, après leur conversation, il fit une courte instruction à la communauté assemblée. Parlant ensuite en particulier à la supérieure (car madame de Montmorency ne l'était point encore, et n'était pas même religieuse), il la félicita d'avoir, dans sa maison, un trésor si précieux, et dit : « Cette pieuse veuve porte sur son visage un air de sainteté qui inspire des sentiments de respect, tout autres que ceux qui sont dus à sa qualité et à sa naissance. On y vénère aujourd'hui des traits de la douceur et de l'humilité de ce Dieu fait homme dont elle pratique les maximes, et prend le véritable esprit(3). » Cet éloge, que les portraits de cette pieuse dame, tout insensibles qu'ils sont, semblent justifier(4), fut comme une prédication de la vertu sublime à laquelle elle s'éleva dans ce monastère, dont elle devint supérieure, et où elle mourut en odeur de sainteté.

XVII.

Il visite à Moulins M^{me} de Montmorency.

(3) *Vie de la duchesse de Montmorency, in-4^o, 1769, t. II, p. 407, 408.*

(4) *Cabinet des Estampes de la Bibl. R. Œuvres de Valet.*

Les eaux de Bourbon, qu'on avait prescrites à M. Olier,

XVIII.
M. Olier ob-
tient par la S^{te}
Vierge la grâce
de pouvoir cé-
lébrer le saint
Sacrifice. *Traité*
de générosité.
(1) *Le 5 juillet*
1654.

(2) *Bretonvil-
liers*, t. II, p. 430,
446, 447.

(3) *Attestations*
aut. p. 480, 204,
205.

(4) *Archives du*
Royaume, sec-
tion historique,
1226. *Juridic-*
tion, pag. 432.

(5) *Neuvaine*
en l'honneur de
saint Pourçain,
par l'abbé Ca-
nillac, in-48, p.
94, 117.

lui procurèrent peu de soulagement. Les médecins vou-
lant néanmoins qu'il les reprit dans la seconde saison
de la même année, il se soumit encore à leur avis. Mais
il dut, à sa tendre dévotion pour Marie, une améliora-
tion sensible qui survint dans son état. Lorsqu'il était à
Moulins, un jour de dimanche (1), dans l'église des Au-
gustins, il fit vœu d'assister toujours à la sainte Messe,
et de la dire, quand il en aurait la liberté, dans les inten-
tions de la très-sainte Vierge; et, dès ce jour même, il
commença à se porter mieux. S'étant de là rendu à Saint-
Pourçain, pour y attendre la seconde saison des eaux (2),
il ratifia ce même vœu dans la chapelle de Notre-Dame-de-
Briailles †; et cet acte de religion fut si agréable à la Mère
de Dieu, qu'il lui mérita une nouvelle grâce, celle de pou-
voir célébrer le saint Sacrifice le jour de sa Nativité, après
avoir été privé environ un an de cette consolation (3).
L'espérance de dire habituellement la sainte Messe le
faisait surabonder de joie, et il revint à Paris beaucoup
plus satisfait que s'il rapportait de son voyage la santé la
plus vigoureuse. Son grand amour pour Jésus-Christ,
dans cet auguste Sacrifice, l'emportant même sur le res-
pect extérieur qu'il était néanmoins si jaloux de lui rendre,
il consentit à célébrer ayant la tête couverte jusqu'au
Canon, ne pouvant l'hiver célébrer autrement, à cause de
sa grande faiblesse (4).

Il était alors contraint de se servir d'une voiture pour

† Saint-Pourçain, dont on conserve le corps dans la ville de ce nom,
est encore en grand honneur dans toute cette contrée (5). Briailles,
petit village à une demi-lieue de Saint-Pourçain, possédait autrefois
une statue miraculeuse de la sainte Vierge, qui y attirait beaucoup
de pèlerins, surtout les lundis de Pâques et de la Pentecôte, et le 16
du mois d'août. Pendant la Révolution, la statue fut détruite, et, de-
puis cette époque, le pèlerinage a cessé d'être fréquenté. La chapelle
subsiste encore, et sert aujourd'hui d'habitation.

ses visite
porter de
qu'il vou
le Prieur
son coche
Comme
M. Olier
l'accompa
prenant q
le donna à
sant était
son cocher
un second
» sujet de
» il était p
Les infir
de faire to
cette année
toujours a
eaux, à la p
fin était pr
nage de No
de revoir u
dévotion la
souvenait
très-abonda
de bénédict
habitants. C
de Notre-D
qu'il avait v
moignait le
» connais po
» où il répa
» porte à lui
» sortir tout

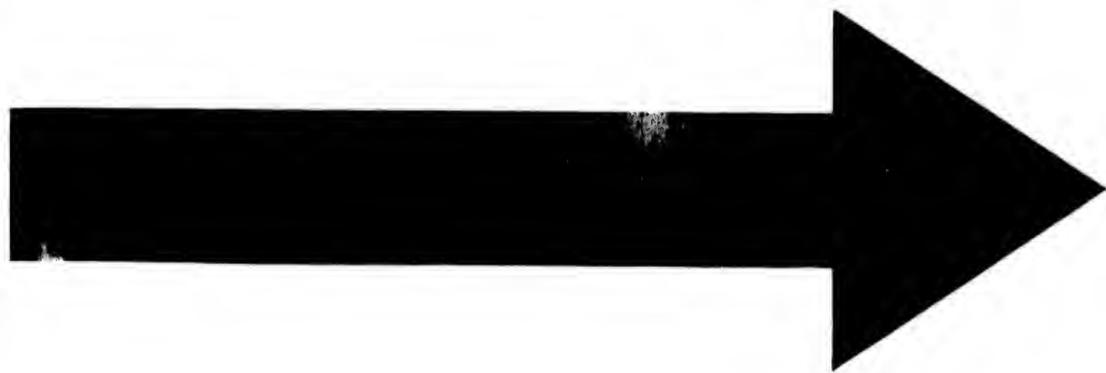
ses visites dans Paris, et quelquefois même de se faire porter de la voiture dans les appartements des personnes qu'il voulait voir. Un jour, qu'il allait visiter de la sorte le Prieur des Chartreux, un passant se présenta pour aider son cocher à le transporter dans la cellule de ce Père. Comme cet étranger paraissait être dans le besoin, M. Olier demanda à l'un de ses ecclésiastiques qui l'accompagnait, s'il n'avait point d'argent sur lui, et apprenant qu'il avait quelques écus d'or, il en prit un et le donna à cet homme; car son cœur tendre et compatissant était encore grand et généreux. Mais pensant que son cocher ne devait pas être de pire condition, il demanda un second écu qu'il lui donna, en disant : « Il aurait » sujet de murmurer, si, ayant eu part au même travail, » il était privé de la même récompense (1). »

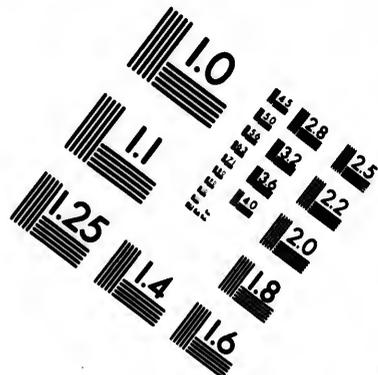
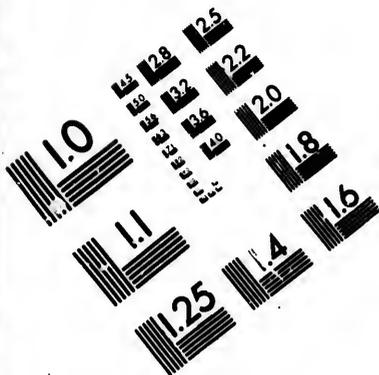
Les infirmités de M. Olier l'obligèrent jusqu'à sa mort de faire tous les ans le voyage de Bourbon; il y retourna cette année et la suivante, sur l'avis des médecins, quoique toujours avec aussi peu de succès. Après avoir pris les eaux, à la première saison de l'année 1655, sentant que sa fin était proche, il désira faire, une dernière fois, le pèlerinage de Notre-Dame du Puy (2). Il y arriva comblé de joie de revoir une ville où régnait, depuis tant de siècles, la dévotion la plus tendre envers la Mère de Dieu, et où il se souvenait d'avoir reçu, par son intercession, des grâces très-abondantes. Le séjour qu'il y fit fut pour lui une source de bénédictions, et un grand sujet d'édification pour les habitants. On le voyait prier très-assidûment dans l'église de Notre-Dame : c'était même, de tous les lieux de piété qu'il avait visités dans la France, celui pour lequel il témoignait le plus d'attrait; « parce que, disait-il, je n'en » connais point où DIEU se communique si intimement, et » où il répande ses grâces avec plus de libéralité. Tout y » porte à lui, tant ce lieu est saint; en sorte que, pour en » sortir tout pénétré de son amour et de son Esprit, on n'a

(1) Mémoires de M. Baubrand, v. 73.

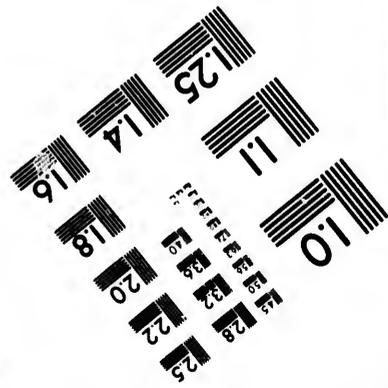
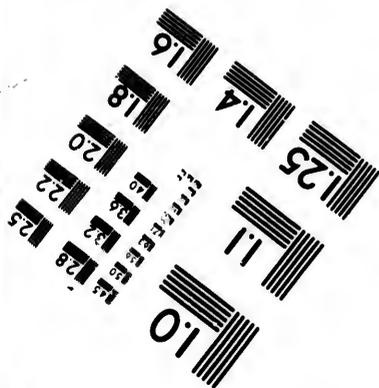
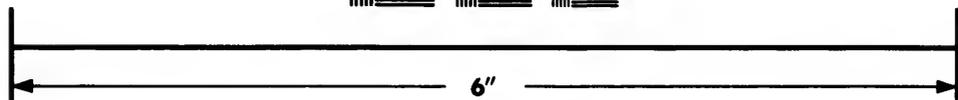
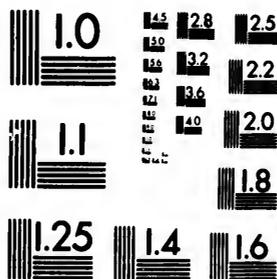
XIX.
Dernier voyage de M. Olier au Puy. Monuments de sa piété.

(2) Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 465, 466.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

10
11
15
18
20
25

» qu'à se laisser aller au mouvement intérieur qu'on y
 » éprouve, dès qu'on s'y présente avec foi. » Il se rappela
 » avec une douce joie les grâces éminentes dont la mère
 Agnès y avait été favorisée. Aussi y était-il tellement
 touché lui-même, et si intimement uni à DIEU, qu'il fal-
 lait l'en retirer comme par violence, et l'avertir plusieurs
 fois de sortir (1). « Je suis dans un lieu, écrivait-il, où je
 » finirais ma vie avec joie, aux pieds de Notre-Dame du
 » Puy, à laquelle je suis redevable, par sœur Agnès, de
 » toutes sortes de grâces (2)*. » Ne pouvant demeurer
 toujours présent de corps dans cette église, et désirant y
 être au moins en esprit, autant qu'il était en son pouvoir,
 il laissa, auprès de l'image de Marie, une statue d'argent,
 où il s'était fait représenter dans la posture d'un suppliant,
 qui, respectueusement incliné devant elle, lui faisait hom-
 mage de tous les sentiments que doit un sujet à sa Souve-
 raine, et un fils à sa Mère. Non content de cette offrande,
 il laissa encore une riche médaille d'or, sur laquelle il
 avait fait graver le séminaire de Saint-Sulpice de Paris,
 qu'il lui présentait, la conjurant de le prendre sous sa pro-
 tection spéciale, et de faire, de tous ceux qui l'habitaient,
 autant d'instruments de la gloire de son Fils* (3).

(1) *Vie*, t. II, p. 371.

(2) *Lettres aut.*
de M. Olier.

* NOTE 3, p. 566.

* NOTE 4, p. 568.
 (3) *Vie*, *ibid.* t. II, p. 466, 467.

1655.

XX.
 Exemple de
 charité qu'il
 donne aux ha-
 bitants du Puy.

Ce dernier séjour au Puy fut d'environ un mois et demi.
 Durant tout ce temps, M. Olier eut la consolation de célé-
 brer la sainte Messe, dans l'église cathédrale, tous les
 jours, excepté deux, où il fut obligé de garder la chambre,
 sans être privé néanmoins de la sainte communion; ce
 qu'il regarda comme l'une des grâces particulières qu'il
 recevait dans ce lieu de bénédiction; car, depuis sa chute,
 jamais il n'avait eu l'usage de ses membres assez libre pour
 célébrer le saint Sacrifice aussi souvent (4). Comme il de-
 meurait à l'évêché, et que tous les jours il passait par la
 cour qui séparait le palais épiscopal de l'église cathédrale,
 il ne manquait pas de donner l'aumône de sa propre main
 à un très-grand nombre de mendiants qui se rassemblaient

(4) *Vie*, *ibid.* t. II, p. 466.

autour
 pratique
 l'Esprit-
 Jésus-Christ
 Aussi, d
 l'envi, c
 entenda

M. de
 connaître
 mauvais
 en le pri
 mais, pa
 de DIEU,
 en donna
 gneur pe
 combien
 car, aprè
 l'attouch
 une infin
 suivant.

M. Olier
 ferveur
 voulu pr
 établissem
 propre, m
 ce fut d'y
 prendre
 dait les
 détermin
 command
 paroisse
 offrit dan
 pour ce S
 titre de c
 retenir, d

autour de lui, au moment où il sortait. Jamais on ne vit pratiquer avec plus d'effusion de cœur cette maxime de l'Esprit-Saint, qui doit être chère surtout aux ministres de JÉSUS-CHRIST : *Rendez-vous affable à l'assemblée des pauvres*. Aussi, dans la ville, toutes les bouches le bénissaient à l'envi, comme le *père des pauvres* ; et c'était l'éloge qu'il entendait répéter partout où il allait (1).

(1) *Vie, ibid.* t. II, p. 467.

M. de Béget, chanoine de la cathédrale, lui ayant fait connaître la pauvreté d'un prêtre, qui n'avait qu'une très-mauvaise soutane, M. Olier lui remit aussitôt la sienne, en le priant de ne pas faire connaître celui qui la donnait ; mais, par respect pour tout ce qui appartenait au serviteur de DIEU, M. de Béget garda cet habit pour lui-même, et en donna au prêtre un autre de même valeur. Notre-Seigneur permit cet événement pour faire voir, dans la suite, combien la charité de son serviteur lui avait été agréable ; car, après sa mort, plusieurs guérisons furent opérées par l'attouchement de cette même soutane, qu'on partagea en une infinité de morceaux, comme nous le dirons au livre suivant.

M. Olier, extrêmement satisfait du bel ordre et de la ferveur qu'il trouva dans le séminaire du Puy, aurait voulu profiter de cette circonstance pour consolider cet établissement, qui n'avait point encore de maison en propre, ni même de dotation. Tout ce qu'il put alors, ce fut d'y faire unir la cure de Saint-Georges, et d'en prendre lui-même possession. L'église paroissiale possédait les reliques de ce saint Apôtre du Velay, motif qui déterminait M. Olier à conclure cette union, et même à recommander à M. de Lantages de n'abandonner jamais la paroisse de Saint-Georges, quelques avantages qu'on lui offrit dans la suite pour s'établir ailleurs (2). Sa dévotion pour ce Saint le porta encore à se réserver à lui-même le titre de curé de Saint-Georges, le seul qu'il fût jaloux de retenir, depuis qu'il avait renoncé à ses bénéfices (3) ; et

XXI.

Il prend possession de la cure de S.-Georges. Culte de ce Saint rétabli.

(2) *Vie de M. de Lantages*, liv. III, n. XXI, p. 463.

(3) *Mémoire de M. Baudrand*, p. 77.

aussi à procurer l'élevation de ses reliques, qui jusqu'alors avaient reposé sans honneur, dans cette église, avec celles de saint Hilaire de Poitiers. Sur la demande de M. Olier, l'Évêque du Puy fit lui-même cette cérémonie, accompagné du serviteur de DIEU, quoique très-incommodé ce jour-là, et en présence du clergé, des corps de justice, et d'une multitude de Fidèles; et telle fut l'occasion qui ré-

* NOTE 5, p. 568.

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 380. — Vie de M. de Lantanges, p. 419.*

XXII. Exemple d'humilité qu'il donne aux religieuses de la Visitation.

veilla la dévotion envers ces deux Saints *. « Quand le séminaire du Puy n'aurait servi à autre chose, écrivait dans la suite M. de Bretonvilliers, qu'à faire rendre à saint Georges et à saint Hilaire, dont les reliques reposent dans cette église, l'honneur qui leur a été rendu depuis son établissement, il n'aurait pas peu contribué à la gloire de DIEU (1). »

Avant de quitter le Puy, M. Olier voulut témoigner sa reconnaissance à tous ceux qui s'intéressaient au séminaire, et en particulier aux religieuses de la Visitation. Elles rendaient, en effet, tant de bons offices aux directeurs, que ceux-ci n'avaient pas cru pouvoir leur refuser les secours spirituels qu'elles réclamaient de leur ministère. M. Olier s'étant donc fait transporter à leur parloir, les remercia de leur charité, et finit par une exhortation sur la vertu d'obéissance. Lorsqu'il eut cessé de parler, la supérieure prit la parole à son tour, lui dit combien elle était reconnaissante des services que les prêtres du séminaire rendaient à sa communauté, et lui en demanda la continuation. M. Olier s'y prêta pour quelque temps, sans permettre néanmoins qu'ils regussent les confessions ordinaires de ces filles, ni qu'ils leur prêchassent des sermons. « Ces sortes d'entretiens, dit-il, ne peuvent guère être utiles aux religieuses; souvent on est obligé de ne pas parler de leurs défauts, quelquefois même d'user de flatterie, de peur de scandaliser les personnes du monde qui sont présentes, et qui les croient parfaites. » La supérieure, qui désirait vivement leurs

services, toujours lâcher. Il qu'elle s' » mère, j » dez; je détourna tira en pa

Cepend un peu d les remon chez ces Les direct faire cette ment où : ses filles en apprir dans les t fiées, en l se croyait

Entr'au nous ne d avant ce une comm vive sorti pas, mais minaire. L dévoué, n vit-il le d'aucun gnant tou » lui répl » leur cor pouse ne e fesseur. S

services, insista jusqu'à quatre ou cinq fois, lui alléguant toujours quelque nouvelle raison pour l'obliger de se relâcher. Il persista toujours dans son refus; et, voyant enfin qu'elle s'opiniâtrait, il lui dit d'un ton un peu ferme : « Ma » mère, je ne puis pas permettre ce que vous me deman- » dez; je vous en prie, n'en parlons plus. » La supérieure détourna la conversation sur un autre sujet, et l'on se retira en paraissant fort édifié de part et d'autre.

Cependant, ce mot que M. Olier venait de proférer avec un peu d'émotion, le troubla au point que, pour apaiser les remords de sa conscience, il se fit de nouveau porter chez ces religieuses, afin de leur en demander pardon. Les directeurs du séminaire furent fort surpris de lui voir faire cette nouvelle visite, à cause de l'état d'affaiblissement où sa paralysie l'avait réduit. Mais la supérieure et ses filles en furent bien plus étonnées encore, lorsqu'elles en apprirent le sujet, et qu'elles l'entendirent s'accuser, dans les termes les plus humiliants, de les avoir mal éduquées, en leur refusant d'un ton trop ferme, une chose qu'il se croyait obligé de ne pas accorder (1).

Entr'autres marques d'humilité que donna M. Olier, nous ne devons pas omettre le trait suivant. Quelque temps avant ce voyage au Puy, un religieux, en prêchant dans une communauté de cette ville, se mit à faire une très-vive sortie contre des ecclésiastiques qu'il ne nommait pas, mais que chacun reconnut être les directeurs du séminaire. Le confesseur du monastère, qui leur était tout dévoué, ne se contenait pas en l'entendant; et à peine vit-il le prédicateur descendre de chaire, que, sans user d'aucun ménagement, il éclata en reproches, lui témoignant toute son indignation. « Je n'ai presque rien dit, » lui répliqua ce religieux; si je me mettais à parler sur » leur compte, j'en dirais bien davantage; et cette réponse ne servit pas peu à échauffer encore le zèle du confesseur. Sur ces entrefaites, M. Olier arriva au Puy. Le

(1) *Petit recueil ou mémoire, etc. par la mère Gauthet, ms. in-4o, p. 44 et suiv. — Vie de M. de Lantages, liv. III, n. xxii, p. 463, 464.*

XXIII.
Autre exemple remarquable d'humilité.

confesseur, étant venu le voir, n'eut rien de plus pressé que de lui rapporter ce qui avait eu lieu, et comment il avait pris, dans cette rencontre, les intérêts du séminaire. Mais il fut bien étonné de la proposition que lui fit alors le serviteur de DIEU. « Monsieur, lui dit-il, ferez-vous bien » ce que je vais vous dire ? » L'autre lui répond qu'il n'a qu'à parler pour être obéi. « Hé bien, reprend M. Olier, » allez de ce pas demander pardon au bon religieux que » vous avez traité de la sorte ; » et le confesseur exécuta cet ordre à l'instant. Une réparation si extraordinaire surprit bien des personnes ; la réponse que M. Olier fit à ce sujet au Père de Serres, gardien des Cordeliers, et depuis provincial, ne parut pas moins étonnante. Celui-ci lui répétant que le religieux aurait dû seul s'humilier, et non pas recevoir des excuses : « Mon Père, reprit M. Olier, » quand nous aurons réparé toutes les injures faites à » notre DIEU, alors nous pourrions songer à demander pour » nous-mêmes des réparations (1). »

(1) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 176.

XXIV.

Douceur et humilité de M. Olier.

Il paraît que M. Olier visita la plupart des communautés de la ville, et que partout il répandit la même odeur de vertus. « J'ai ouï dire au Puy, au Père de Labrunie, Jésuite, » rapporte M. Le Breton, directeur au séminaire, qu'il y » avait vu autrefois M. Olier, et avait confessé aux autres » Jésuites du collège, qu'il était touché de sa vue seule, » ajoutant que son aspect ne respirait qu'humilité et religion (2). » Une sœur du vicomte de Pognac fit prier le serviteur de DIEU de venir la voir au couvent de Sainte-Catherine-du-Puy, où elle était religieuse. Il s'y rendit, et ce fut pour y recevoir des reproches amers de ce que, dans un différend qui divisait l'Évêque du Puy et le vicomte de Pognac son père, il s'était déclaré pour le parti du Prélat. Plus ses paroles furent vives, plus le serviteur de DIEU fit paraître d'humilité et de douceur, souffrant ces reproches sans répliquer un seul mot (3). Revenu au séminaire, il crut utile, pour la conduite des directeurs et celle de

(3) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 359.

la maison
jet de sa
ments qu
» d'un ton
» ci : Elle
» des pla
» sans vo
» rent (1)

En quitt
eaux, et p
nière fois,
il avait fait
dinaire, p
ments (2) ;
féder dans
que l'ancien
la clôture,
bâton, il di
prieure, qu
» voyez, m
» m'a fait c
à lui obteni

Il serait
tion qu'il fi
la voir des
avec elle, c
mier séjour
qui surpass
différents e
mée de cette
JÉSUS-CHRIS

† Louis Arn
en secondes no
de Ferdinand,
ousine germain
II.

la maison, de faire connaître à M. de Saint-Antoine le sujet de sa visite, en usant cependant de tous les ménagements que sa grande charité put lui fournir. « Il me dit » d'un ton de voix humble et fort doux, rapporte celui-ci : Elle a usé de reproches à mon égard, et m'a fait » des plaintes très-vives. J'ai souffert tout cet orage » sans vouloir lui déclarer que son père était mon parent (1) * †. »

En quittant la ville du Puy, M. Olier reprit la route des eaux, et passa par Langeac, afin d'y vénérer, pour la dernière fois, les précieux restes de la mère Agnès. En 1652, il avait fait ouvrir son tombeau avec l'autorisation de l'Ordinaire, pour y prendre quelque portion de ses ossements (2); et, dans ce dernier voyage, il obtint de le transférer dans un nouveau cercueil plus propre et plus décent que l'ancien (3). Comme il se présentait pour entrer dans la clôture, et qu'il était obligé de marcher appuyé sur son bâton, il dit agréablement à la mère des Cinq-Plaies, alors prieure, qui vint le recevoir à la porte du couvent : « Vous » voyez, ma mère, comme je suis; c'est la mère Agnès qui » m'a fait ce tour-là (4); » voulant dire qu'elle était fidèle à lui obtenir les croix qu'elle lui avait promises.

Il serait difficile d'exprimer les sentiments de vénération qu'il fit paraître lorsqu'on eut ouvert le cercueil. Sans la voir des yeux du corps, et sans converser visiblement avec elle, comme il avait fait si souvent durant son premier séjour en Auvergne, il ressentit une joie intérieure, qui surpassait tout ce qu'il avait éprouvé alors dans ses différents entretiens. C'était le fruit de la charité consommée de cette grande âme, qui, vivant dans la société de JÉSUS-CHRIST et des Saints, avait beaucoup plus de pou-

† Louis Armand de Polignac, père de cette religieuse, avait épousé en secondes noces, le 17 février 1648, Isabelle Esprit de la Baume, fille de Ferdinand, comte de Montreval, et de Marie Olier de Nointel (5), cousine germaine du serviteur de DIEU (6).

(1) *Attestations aut.* p. 198, 200.
* NOTE G, p. 570.

XXV.
M. Olier visite le tombeau de la mère Agnès.

(2) *Lettres aut. de M. Olier*, p. 148. — *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 284.
(3) *Ibid.* pag. 286.

(4) *Attestations aut.* p. 177.

(5) *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IX, p. 201.
(6) *Dictionnaire de la Noblesse*, t. XI, art. Olier, et Olier de Nointel.

voir pour attirer à DIEU son ancien directeur, et lui obtenir de nouvelles faveurs du Ciel, que lorsqu'ils étaient ensemble en oraison au pied des saints tabernacles. M. Olier ne put, sans être touché d'une singulière dévotion, considérer surtout la main droite de la mère Agnès, se rappelant avec quel courage elle en avait usé pour maltraiter son corps (1). Dans ce dernier voyage, voulant reconnaître toutes les grâces qu'il avait reçues par son intercession, il fit de nombreux présents à la chapelle du monastère, et donna, entr'autres objets précieux, un soleil et le calice d'argent dont on a parlé dans la première partie de cette vie (2) * †.

(1) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 385, 396.

(2) *Beatif. et canonizat. V. Agnès... postilio. Roma, in-folio, 1714, p. 48.*

* NOTE 7, p. 571.

1656.

XXVI.

Il demanda un instant sa guérison. Il se confond de cette prière.

Après que M. Olier eut pris les eaux de Bourbon, il revint à Paris, et profita de la saison pour s'acquitter de deux pèlerinages qu'il avait promis à DIEU, celui de Notre-Dame-des-Anges, proche du château d'Avron, l'autre à Sainte-Fare, au diocèse de Meaux ††, et vint ensuite se renfermer au séminaire de Saint-Sulpice. Sa vie ne fut plus, jusqu'à

† Dans le voyage de 1652, M. Olier, par respect pour la mère Agnès, avait visité l'une de ses sœurs, la mère de Jésus, religieuse de Sainte-Catherine, au couvent de Notre-Dame-du-Rhône, à Viviers. Dans le peu d'entretiens que cette vertueuse fille eut avec lui, elle le vit si embrasé de l'amour de DIEU, qu'il lui semblait moins converser avec un homme vivant sur la terre, qu'avec un séraphin du ciel. Il y avait longtemps qu'elle désirait jouir de sa conversation; elle l'avait même demandé à sa sœur, qu'elle croyait dans le séjour de la gloire, et assez puissante pour obtenir de DIEU cette faveur. Celle-ci lui avait fait connaître qu'elle aurait la consolation de voir M. Olier, mais que ce ne serait qu'en passant : promesse qui fut accomplie à la lettre; car ils n'eurent que des entrevues fort rapides, et beaucoup moins fréquentes qu'ils ne l'eussent désiré (3).

(3) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 369.

†† Le pèlerinage de Sainte-Fare, au diocèse de Meaux, avait pour objet les reliques de cette Sainte, conservées dans l'abbaye de Faremoutiers, petite ville de la Brie, à laquelle ce monastère a donné son nom. On s'y rend encore aujourd'hui en dévotion, principalement le 10 du mois de mai.

la fin, qu'u
parables à
tr'autres si
par cette l
ment à so
santé, si ce
l'employer
même insta
que étendu
Ce spectacle
commodé q
eût été réel
bois du salu
qu'il se rep
lui en dema
ni courage m
un poltron e
ciples du Sa
croix, et ne
Du moment
première dem
livrance ou m
il ressentait
à JÉSUS-CHRIS
la disposition
plairait à DIE
Seigneur aba
cette dernière
souffrir assez,
lui était échap
ment, il dema
par l'usage de
sur le côté de
A mesure q
s'apercevait q

la fin, qu'une suite de souffrances et de peines d'esprit, comparables à un continuel martyre. Il se trouva une fois entr'autres si accablé d'ennuis, en se voyant incapable de tout par cette longue infirmité, que, se plaignant amoureusement à son divin Maître, il le supplia de lui rendre la santé, si ce devait être pour sa gloire, lui promettant de l'employer toute à son service et à celui de son Église. Au même instant, Notre-Seigneur lui apparut courbé et presque étendu par terre, sous la pesanteur d'une grande croix. Ce spectacle lui fit une si forte impression, que, tout incommodé qu'il était, il se leva et se prosterna, comme s'il eût été réellement aux pieds de JÉSUS-CHRIST portant le bois du salut. Tout confus de la prière qu'il avait faite, et qu'il se reprochait comme une faiblesse et une lâcheté, il lui en demanda pardon avec larmes, s'accusant de n'avoir ni courage ni amour, et d'être, comme il disait lui-même, un poltron et un lâche; au lieu d'imiter ces véritables disciples du Sauveur, qui se réjouissaient d'être attachés à la croix, et ne craignaient rien tant que de ne point souffrir. Du moment qu'il eut ainsi répandu son âme et rétracté sa première demande, il ne se permit jamais de désirer la délivrance ou même la diminution de ses peines. Au contraire, il ressentait souvent une joie extrême de se voir conforme à JÉSUS-CHRIST souffrant; et pour mieux s'affermir dans la disposition de tout endurer, et aussi longtemps qu'il plairait à DIEU, il fit faire un tableau où était peint Notre-Seigneur abattu sous la croix, comme il l'avait vu dans cette dernière apparition (1). Enfin, ne croyant pas encore souffrir assez, et voulant expier la prétendue lâcheté qui lui était échappée, lorsqu'il avait prié pour son rétablissement, il demanda à son directeur la permission d'exercer, par l'usage de la discipline, ses mortifications ordinaires sur le côté de son corps que la paralysie avait épargné.

A mesure qu'il approchait du terme de sa carrière, on s'apercevait que DIEU lui donnait de fréquentes pensées

(1) *Vie Ms. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 430, 431.*

§XXVII.

Il médite fréquemment sur le mystère de la Résurrection.)

de la résurrection. Il avait eu de tout temps un attrait particulier pour ce mystère, et il fit alors acheter et placer dans sa chambre un tableau qui le représentait. Tout accablé qu'il était sous le poids de ses maux, il se leva une fois de son fauteuil, et, se mettant à genoux devant ce tableau, il demeura une heure entière dans cette posture, tout absorbé en DIEU. Celui qui le gardait l'avertit enfin de ne pas se fatiguer plus longtemps, et l'aida à se relever. Par obéissance, il se remit dans sa première situation, en disant : « Hélas ! peut-on s'ennuyer quand on pense à ce

» mystère (1) ? » De temps en temps on l'entendait s'écrier :

« Ah ! chère éternité, tu n'es pas loin. » Puis prenant sa

main, il disait : « Corps de péché, tu pourras bientôt (2). »

Comme un jour, pour lui procurer quelques moments de récréation, un ecclésiastique vint l'entretenir de nouvelles, il lui imposa silence, en disant que « cela n'avait pas

» le goût de l'éternité (3). » Rien n'occupait tant son cœur que le désir d'aller jouir de DIEU (4). Souvent il demandait

à Notre-Seigneur d'être délivré des liens de son corps; et, le jour de Pâques de l'année 1656, il pria instamment la

très-sainte Vierge de l'appeler à elle, pour célébrer, dans sa compagnie et celle des Bienheureux, la résurrection de

son divin Fils. Mais la volonté de DIEU étant qu'il souffrit encore quelque temps, il se soumit aux dispositions de la

divine Providence, sans cesser de s'offrir à Notre-Seigneur comme une hostie qui ne voulait plus vivre que pour s'exer-

cer tous les jours à mourir, en demeurant sur la croix autant qu'il lui plairait. « Si je faisais, dit-il un jour, autant

» de fruit en souffrant qu'en prêchant, j'aimerais mieux le

» faire par les souffrances, parce que je donnerais davan-

» tage à DIEU (5). »

Il passa cette année, qui fut la dernière de sa vie, en soupirant presque sans cesse vers l'éternité, et souffrant, dans cette vue, ses maux avec un courage et une joie qui donnaient de l'étonnement et de l'admiration à tout le monde.

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 472.

(2) *Fénelon, Correspondance*, t. VI, Lett. 40, p. 50.

(3) *Fies Ms. de Grandet*, t. I, p. 438. — *Vie de M. Olier, par le Père Giry*, 4^{re} part. c. XX. — *Remarques historiques*, t. III, p. 546. — *Année Dominicaine*, *ibid.* p. 477.

(4) *Vie, par le Père Giry*, part. 4^{re}, ch. XX.

(5) *Vie, par M. de Bretonvilliers*, t. II, p. 464, 470, 471, 444 et *alibi*.

XXVIII.

Il soupire sans cesse vers le ciel.

Un jour q
faisait sou
gner le pl
quelqu'un
cette mort
» goût (1)
très-viole
content; e
sion : « C
» duré d'a
» souffrir
son corps
à DIEU tro
quelques
relâcher un
distrain
meurer lon
ques mome
repre
ont continu
» terre, dis
» est souve
» DIEU, que
» et si oppo
» ciel, qui
» notre amo
» comme l'o
» désirable,
» que tu es
» toujours p
» d'aimer !
Malgré la
de sa mort,
de peur de le
s'entretenan

Un jour qu'on lui apporta une médecine, dont l'odeur seule faisait soulever le cœur, il la prit à longs traits sans témoigner le plus léger mouvement de répugnance; et comme quelqu'un en paraissait étonné, il répondit, pour couvrir cette mortification, « qu'il ne savait pas quel en était le goût (1). » Au milieu de ses maux, quoiqu'ils aient été très-violents et très-longes, son cœur paraissait toujours content; et si quelquefois on lui témoignait de la compassion : « Cela n'est rien, disait-il, JÉSUS-CHRIST a bien endured d'autres douleurs. Quel bonheur et quelle joie de souffrir quelque chose pour son amour (2) ! » Comme son corps affaibli ne pouvait lui permettre une application à DIEU trop continuelle, on était obligé de lui donner quelques ecclésiastiques, pour lui fournir le moyen de se relâcher un peu. Il faisait alors ce qu'il pouvait afin de se distraire; mais, sa charité étant trop véhémente pour demeurer longtemps sans exercice actuel, au bout de quelques moments, son cœur, toujours languissant d'amour, reprenait son premier essor vers DIEU, et ces transports ont continué jusqu'à la fin de sa vie (3). « O que sur la terre, disait-il, l'amour est faible et languissant ! ô qu'il est souvent rempli d'intérêt et de recherche propre ! Bon DIEU, quel malheur de se voir dans un si misérable état, et si opposé à la pureté de l'amour ! soupirons vers le ciel, qui est le lieu de l'amour véritable et solide. Là, notre amour ne sera pas rétréci ; il sera fort, et purifié comme l'or dans la fournaise. O lieu d'amour, que tu es désirable, que tu es précieux au cœur qui veut aimer ! que tu es agréable, puisque tu satisfais la pauvre âme, toujours pressée ici-bas par les désirs ardents qu'elle a d'aimer ! »

Malgré la joie qu'il éprouvait en pensant à la proximité de sa mort, il s'abstenait d'en parler à ses ecclésiastiques, de peur de les affliger. Enfin, le premier jour du Carême, s'entretenant avec M. de Bretonvilliers, il lui dit : « Pré-

(1) *Attestation aut.* p. 197.

(2) *Esprit de M. Olier*, t. III, p. 537.

(3) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 77.

1657.

XXIX.

Il annonce sa mort prochaine, et, pour s'y préparer, se prive de toute consolation.

(1) *Vie, par le P.* » parous-nous ; car bientôt nous ne nous verrons plus, et à
Giry, 1^{re} partie, » Pâques il faudra nous séparer (1). » Ensuite, il désigna
 chap. xx. — *Re-* M. de Bretonvilliers pour son successeur dans la supériorité
 marques, t. I, p. de la maison, et voulut avoir avec lui tous les jours de longs
 48, 49; t. III, pag. entretiens sur la conduite, l'esprit et les réglemens des
 346, 347. — *An-* née Dom., p. 470.

(2) *Vie, par M.* » séminaires (2). Celui-ci mit par écrit toutes les instructions
 de Bretonvil- que M. Olier lui donna de vive voix, et ce fut de ce re-
 liers, t. II, p. 471. cueil que M. Tronson, en 1678, tira le réglemeut des supé-
 — *Rem. histor.* rieurs et directeurs des séminaires de province *.
 t. I, p. 239.

* NOTE 8, p. 571.

Plus M. Olier approchait de sa fin, plus il se sentait attiré à une privation universelle de tout ce qui pouvait le satisfaire, même spirituellement, de la part des hommes. Considérant Notre-Seigneur sur la croix, dénué de toute consolation, il se priva de celle même qui était comme la seule qu'il goûtât depuis longtemps, la conversation d'un ami qu'il chérissait tendrement en Notre-Seigneur. Quelques mois avant sa mort, il cessa de l'inviter à venir s'entretenir avec lui, et eut soin de lui cacher le motif de cette conduite, usant à son égard d'une réserve qui ne répondait pas à son ancienne amitié pour lui. Enfin, la surveillance de la dernière rechute de M. Olier, cet ami lui demandant pourquoi il le traitait avec tant de sévérité : « Mon enfant, lui répondit-il, je mourrai bientôt ; je suis donc bien aise de me priver de tout, et de ne plus prendre aucune consolation dans ce monde. Il faut attendre celle que j'espère de la divine miséricorde dans la bienheureuse éternité (3). » Quelqu'un, le trouvant appliqué à DIEU, lui demanda à quoi il s'occupait ; il répondit ces paroles : « A ne rien désirer de ce qui frappe les yeux (4). »

Une personne de condition, qu'il avait dirigée, lui fit une visite ; et, désirant se confesser, lui dit que, pour faire sa confession, elle prendrait le temps qui lui conviendrait, et qui lui serait le moins incommode : « Il faut donc, répondit M. Olier, que ce soit avant le jour de Pâques. » Une autre, dont il avait aussi la direction, se retirant de sa chambre après

(3) *Vie Mo. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 473, 474, 475.* — *Giry, 1^{re} partie, ch. xx.*

(4) *Vie Mo. de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 473.* — *Giry, part. 2^e, c. I.* — *Remarq.*

avoir com-
ment où
bénédict.
coutume

Le 26

lorsqu'il
se commu-
gère apo-
était alor
il, de se p
devait le
aisément
séminaire
ment, qui
qu'il perd
Le jeudi s
siter, il lu
sur l'état
savoir que
avec un di
tes instruc
la maison,
maximes d
simplicité
confiance q
c'était son
entre les r
toujours m
vant, il av
arrivèrent
prié de l'ass
de l'ennem
lui répondi
» en bien a
» et je me

avoir conversé avec lui, il se retourna vers elle au moment où elle le quittait, et lui dit adieu, en lui donnant sa bénédiction, sans qu'elle s'en aperçût; ce qu'il n'avait pas coutume de faire à l'égard de ceux qui le visitaient (1).

Le 26 mars, qui était le lundi de la Semaine sainte, lorsqu'il voulut se lever, il fut saisi d'un tremblement qui se communiqua à tout son corps, et il fut attaqué d'une légère apoplexie, sans perdre néanmoins connaissance. Il était alors à Issy, où il s'était fait transporter, afin, disait-il, de se préparer à la mort; mais le médecin jugeant qu'on devait le ramener à Paris, où on pourrait lui procurer plus aisément tous les secours nécessaires, on le transporta au séminaire de Saint-Sulpice. Il y ressentit quelque soulagement, qui fut de peu de durée (2). Dès-lors on s'aperçut qu'il perdait la mémoire de presque tout, excepté de DIEU. Le jeudi suivant, quelqu'un de la ville étant venu le visiter, il lui parla avec une grande charité, et lui découvrit, sur l'état de sa conscience, des choses qu'il ne pouvait savoir que par révélation. Il s'entretint aussi en secret avec un directeur du séminaire, à qui il donna d'excellentes instructions pour sa propre conduite et pour celle de la maison, l'exhortant surtout à ne jamais agir selon les maximes de la prudence humaine, mais toujours dans la simplicité de la foi. Il lui témoigna qu'il mourait avec la confiance que DIEU soutiendrait le séminaire, parce que c'était son ouvrage, et il ajouta qu'il laissait cette maison entre les mains de la très-sainte Vierge, qui s'en était toujours montrée la protectrice (3). Peu de temps auparavant, il avait annoncé à ce directeur plusieurs choses qui arrivèrent comme il les avait prédites, et celui-ci l'ayant prié de l'assister à la mort, pour le défendre des attaques de l'ennemi si redoutable en ce dernier moment, M. Olier lui répondit : « La très-sainte Vierge vous assistera, soyez-en bien assuré. Je ne cesserai jamais de prier pour vous, » et je me tiendrai toujours devant le trône de DIEU, lui

(1) *M. de Bretonvilliers*, pag. 476, 476.

XXX.

Il éprouve un nouvel accident à Issy. Ses dernières paroles.

(2) *M. de Bretonvilliers*, pag. 476.

(3) *Giry*, part. 4^e, ch. xx. — *Remarques historiques*, t. III, p. 547. — *Ann. Dominicaine*, pag. 478. — *Remarques historiques*, t. I, p. 49.

» demandant l'abondance des grâces qui vous seront nécessaires, pour l'accomplissement de ses desseins. » Il dit à une autre personne : « Dans peu de jours vous verrez une » pauvre âme toute absorbée dans la chair. » Il voulait sans doute lui annoncer l'état où il devait se trouver le jour de Pâques (1).

(1) *Bretonvilliers*, t. II, p. 476, 477.

Ce fut vraisemblablement alors, qu'annonçant à ses disciples sa mort prochaine, il ajouta que plusieurs parmi eux le suivraient de près. L'événement justifia bientôt cette prédiction; et avec des circonstances si frappantes, qu'on regarda la mort de ces ecclésiastiques, non comme l'effet du cours ordinaire de la nature, mais comme une grâce accordée aux prières de M. Olier, qui voulait offrir

(2) *Giry*, ch. XXI.

ce présent au Seigneur, en quittant la terre (2). M. Blanlo, entendant son saint maître demander qui d'entre ceux qui étaient présents voulait faire le voyage de l'éternité :

(3) *Vies Ms. de Grandet*, t. I, p. 430; t. IV, p. 54. — *L'Enfance chrétienne. Notice sur M. Blanlo, par M. Galats*.

« *C'est moi*, » répondit-il avec assurance. « *Faites donc vos préparatifs*, » reprit M. Olier. Il fut obligé, en effet, de se mettre au lit le jour même, et mourut avant que le serviteur de Dieu eût été inhumé (3).

XXXI.
Il reçoit l'Extrême-Onction.

Le Samedi saint, quelqu'un, le priant de se ressouvenir de lui, quand il serait participant de la gloire des Bienheureux, laissa échapper dans le discours quelques mots de louanges. M. Olier ne pouvant alors dissimuler la peine qu'il en ressentait : « Ah! Monsieur, répondit-il, vous me » dites des paroles qui me blessent le cœur. » Ce furent les dernières qu'il prononça lui-même. Car peu après, et environ à neuf heures du matin, il perdit tout-à-coup la parole qu'il ne recouvra plus : vers midi, il entra dans un profond assoupissement, et comme il avait déjà reçu le saint Viatique et qu'on jugeait que sa fin approchait, on lui donna sans différer le sacrement de l'Extrême-Onction. Pendant ce temps il jouit de la plus parfaite connaissance. C'était un spectacle bien touchant que la vue de ce saint malade; la paix de son âme et son application continuelle à

DIEU, pe
et dans
longtemp
des mar
Vierge; c
ses parol
sonne qu
de la cha
dit, à rep

Dans la
quentes a
velles ala
son lit un
étroiteme
lière, en l
le voyait
fut visité
avec des
étaient tou
marques
qui régna

A trois
en sorte q
neur qu'i
de Bourge
sonnes de
couvra né
dans cet é
articuler.
sa maladi
vint le voi
son dernie
laire, auq
qu'il rend
un quart

DIEU, paraissaient assez dans l'expression de son visage, et dans le mouvement de ses yeux qu'il tenait quelquefois longtemps attachés au ciel. Dans cet état, il donna encore des marques de son zèle à faire honorer la très-sainte Vierge; car comme il ne pouvait plus rendre ses désirs par ses paroles, il fit signe, des yeux ou de la main, à une personne qui était près de lui, de faire achever les décorations de la chapelle du séminaire (1), destinées, comme on l'a dit, à représenter ses grandeurs.

(1) *Bretonvilliers*, t. II, 477, 478, 479. — *Giry*, 4^{re} part. ch. XXI.

Dans la nuit du samedi au dimanche de Pâques, les fréquentes absences d'esprit qu'il éprouva, donnèrent de nouvelles alarmes. Il revint cependant à lui; et, voyant près de son lit un de ceux avec qui il avait toujours été lié le plus étroitement, il l'embrassa avec une affection toute particulière, en lui disant adieu. Le bruit du danger extrême où on le voyait s'étant répandu dès le matin dans la paroisse, il fut visité de plusieurs personnes, qu'il salua par signes, avec des regards de douceur et d'honnêteté, qui annonçaient tout à la fois et la plus vive reconnaissance pour les marques de charité qu'on lui donnait, et le calme parfait qui régnait dans son âme.

XXXII.

M. Olier meurt sous les yeux de saint Vincent de Paul.

A trois heures après midi, il perdit toute connaissance, en sorte qu'il ne put répondre en aucune manière à l'honneur qu'il reçut, peu de moments après, de l'Archevêque de Bourges, du prince de Conti, et de quelques autres personnes de qualité, qui le visitèrent successivement. Il recouvra néanmoins encore l'usage de la raison, et demeura dans cet état jusqu'au lendemain, mais sans pouvoir rien articuler. Saint Vincent de Paul, qui l'avait visité pendant sa maladie, ayant appris l'extrême défaillance où il était, vint le voir de nouveau le lundi de Pâques, qui devait être son dernier jour; et ce fut sous les yeux de cet ange tutélaire, auquel il avait eu recours tant de fois durant sa vie, qu'il rendit son âme à son créateur (2), vers cinq heures un quart du soir, le second jour d'avril, fête de saint Fran-

(2) *Vies Ms. de Grandet*, t. I, p. 439. — *Remarques historiques*, t. I, p. 49.

gois de Paule. On ne sait pas, dit M. de Bretonvilliers, s'il avait alors sa connaissance (1). M. Baudrand assure néanmoins que les transports de son amour continuèrent jusqu'à sa mort, et que ce fut dans ces mouvements tendres et extatiques, que son âme se sépara de son corps, pour se perdre dans le sein de DIEU (2). Il avait vécu quarante-huit ans, six mois et douze jours. Saint Vincent de Paul écrivait le 6 du même mois : « Il a plu à DIEU de disposer

de M. l'abbé Olier, de qui Notre-Seigneur s'est servi pour beaucoup de bonnes œuvres ; j'ai eu le bonheur de me trouver auprès de lui lorsqu'il a rendu l'esprit (3). »

XXXIII.

Saint Vincent console les disciples de M. Olier.

L'affection si constante du saint fondateur de la Mission pour les enfants de M. Olier, ne parut jamais plus tendre ni plus vive qu'au moment où il les vit privés de la présence de leur père, et plongés, par cette mort prématurée, dans la plus profonde affliction. « Il fut un de ceux, dit Abelly, qui regrettèrent davantage la grande perte que l'Eglise avait faite en la personne de M. Olier, ce grand serviteur de DIEU ; et depuis, il continua toujours de servir avec la même affection MM. de Saint-Sulpice, qui s'assemblèrent plusieurs fois avec lui, pour aviser aux moyens de maintenir et de perpétuer ce que M. Olier avait commencé si dignement (4). » Nous ne connaissons pas le détail de ces assemblées ; mais, dans une lettre au pape Clément XI, pour demander la canonisation de saint Vincent de Paul, M. Leschassier nous apprend que ce saint prêtre, après la mort de M. Olier, leur donna des consolations qui tempérèrent un peu leur douleur (5) ; et l'on a tout lieu de croire que les paroles suivantes, recueillies de la propre main de M. de Bretonvilliers, sont un fragment de cette touchante allocution (6).

« J'aurais voulu, mes chers frères, voyant l'affliction dans laquelle vous êtes plongés par la mort de votre cher Père, vous le rendre pour essuyer vos larmes. Mais, ne pouvant vous donner son corps vivant, j'ai cru devoir vous

(1) *Bretonvilliers*, t. II, p. 479, 480.

(2) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 75.

(3) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II, p. 444.

(4) Liv. I, ch. XXXII. — *Attestations aut.* pag. 222.

(5) *Epistole ad Clement. XI. Romæ*, in-fol. 4709, p. 93. — *Summarium ex processu ne pereant probationes (in causa Vincentii a Paulo)*, p. 140.

(6) *Attest. aut.* p. 227.

» présent
» même
» esprit
» mis da
» le trou
» cura v
» puisse
» hait de
» conten
» sans e
» Votre p
» de son
» le gran
» de san
» cette m
» sa mor
» tez-lui
» rant, s'
» mes, et
» y a de
» quod tie

Quoiqu
ajouté la
gage de s
l'on y voi
pour mai
ce fut lui
lution de
l'assembl
choix de s
tière d'un
le défunt
sur-le-cha
bénédictio
der avec

» présenter son esprit, qui est la meilleure partie de lui-
 » même. La terre conserve son corps, le ciel son âme, son
 » esprit est pour vous ; et, si DIEU l'a jugé digne d'être
 » mis dans son paradis avec les anges, vous ne devez pas
 » le trouver indigne d'avoir place aussi dans vos cœurs. Il
 » aura volontiers quitté son corps, pourvu que son esprit
 » puisse habiter en vous : ç'a été tout son désir et son sou-
 » hait durant sa vie ; après sa mort vous pouvez le rendre
 » content. Il était dit dans la loi, que si un frère mourait
 » sans enfants, son autre frère devait *suscitare semen*.
 » Votre père, que je peux aussi appeler votre frère (à cause
 » de son âge), est mort, pour ainsi dire, sans enfants ; vu
 » le grand désir qu'il avait de convertir tout le monde et
 » de sanctifier le clergé. Il vous a laissé son épouse, qui est
 » cette maison si sainte, qu'il a acquise par son sang, par
 » sa mort, étant mort en lui voulant donner la vie. Susci-
 » tez-lui des enfants, faisant connaître JÉSUS, et lui assu-
 » rant, s'il y a moyen, autant de serviteurs qu'il y a d'homi-
 » mes, et lui donnant autant de saints sacrificateurs qu'il
 » y a de prêtres dans l'Eglise : *Fac secundum exemplar*
 » *quod tibi in monte monstratum est.* »

Quoique M. de Bretonvilliers ait vraisemblablement
 ajouté la forme à ce discours, on peut y reconnaître le lan-
 gage de saint Vincent et sa haute estime pour M. Olier ;
 l'on y voit aussi quelque chose du zèle qu'il fit paraître
 pour maintenir l'œuvre du séminaire de Saint-Sulpice. Car
 ce fut lui qui fortifia les disciples de M. Olier dans la réso-
 lution de ne pas abandonner ce dessein, et qui présida à
 l'assemblée qu'ils tinrent le 13 du même mois, pour le
 choix de son successeur. Ce choix ne devait pas être la ma-
 tière d'une longue délibération ; M. de Bretonvilliers, que
 le défunt avait désigné avant sa mort, fut en effet nommé
 sur-le-champ et d'une voix unanime. Mais, pour attirer la
 bénédiction de DIEU sur cette première élection, et y procé-
 der avec plus de confiance, ces ecclésiastiques désirèrent

XXXIV.
 Saint Vincent
 assiste à l'élec-
 tion de M. de
 Bretonvilliers.
 Il invoque M.
 Olier.

que saint Vincent de Paul y fût présent, et qu'il y assistât au nom de l'autorité de l'abbé de Saint-Germain leur supérieur. Ce Prélat lui en écrivit en ces termes : « J'ai été » averti de la perte de M. Olier, supérieur du séminaire du » faubourg Saint-Germain ; et comme ces Messieurs n'ont » point voulu procéder à une nouvelle élection sans me le » faire savoir, et m'ont fait l'ouverture de vous prier de » vouloir les assister dans cette occasion, et autoriser de » votre présence une action qui n'a d'autre but que la plus » grande gloire de DIEU ; je vous conjure, pour l'amour de » moi, de ne leur point refuser ce secours, espérant que

(1) *Lettre aut. de Henri de Bourbon à saint Vincent.*

(2) *Acte autographe de l'élection de M. de Bretonvilliers.*

» DIEU favorisera leur dessein, et que vous serez le moyen » dont il se servira pour y parvenir (1). » Non-seulement saint Vincent assista en effet à l'élection ; mais il signa le » premier acte qui en fut dressé par les notaires, selon la coutume de ce temps (2).

Nous ajouterons avec Abelly, l'un de ses historiens, que ce grand serviteur de DIEU avait M. Olier en singulière vénération, qu'il le regardait comme un Saint, et publiait partout l'opinion qu'il en avait conçue (3) ; et, avec Collet, qu'il l'invoqua les trois années qu'il vécut encore. « Je ne » doute point, dit ce dernier, que les enfants de M. Olier » n'apprennent, avec consolation, que notre Saint demandait à DIEU des grâces par les mérites de leur instituteur. » C'est ce qu'il écrivit lui-même à mademoiselle d'Aubray, » sur la fin du mois de juillet 1660, c'est-à-dire, deux mois » avant qu'il allât se rejoindre dans le sein de la Divinité » à ce cher et pieux ami (4).

(3) *Attest. aut.* p. 217 et suiv.

(4) *Vie de S. Vincent de Paul, par Collet, t. II, liv. VIII, p. 144.*

— XXXV.
[Particularités remarquables] qui accompagnèrent la mort de M. Olier.]

La mort de M. Olier fut à peine connue dans Paris, qu'on montra un grand désir de le voir : il fut exposé dans la chapelle du séminaire, où il demeura trois jours, revêtu des habits sacerdotaux. Chacun s'empressait de témoigner la plus grande vénération pour sa personne. L'opinion qu'on avait de sa sainteté, inspirait aux uns de se recommander humblement à lui, en priant à ses pieds ; aux

autres d'eût appa
des méd
visage p
homme
rant, n'e
sent ord

Ce qu
sième j
chapelle
se succé
dout la
n'exhal

Vers l
en song
avait été
d'une rol
de sa glo
plus que
passage
plusieur
les nouv
bientôt,

Deux
nous avo
M. Franç
Bretonvi
mourure
M. Léona
mort arri
pinay de
Choënne
née suiva

Entre
accompa

autres de solliciter et de se procurer quelque chose qui lui eût appartenu ; à plusieurs, de faire toucher à son corps des médailles et des chapelets. Tant qu'il fut exposé, son visage parut si beau et si serein, qu'on l'eût pris pour un homme qui sommeillait ; aussi personne, en le considérant, n'éprouvait rien de cette horreur secrète qu'on ressent ordinairement aux approches d'un cadavre.

Ce qui donna une nouvelle surprise, c'est que, le troisième jour, quoiqu'il fût demeuré si longtemps dans la chapelle, au milieu d'une grande affluence d'assistants qui se succédaient continuellement, et de plusieurs flambeaux dont la chaleur devait accélérer la corruption, son corps n'exhalait néanmoins aucune mauvaise odeur(1).

(1) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 480, 481.*

Vers le temps de sa mort, le serviteur de Dieu apparut en songe à une personne fort éloignée de Paris, qui lui avait été saintement unie depuis longtemps ; il était revêtu d'une robe de pourpre, et avait à côté de lui un compagnon de sa gloire, qui prononça ces paroles : « Il est martyr et plus que martyr. » Par là elle eut connaissance de son passage à l'éternité. Elle ne craignit point de confier à plusieurs de ses amis le songe qu'elle venait d'avoir, et les nouvelles de la mort de M. Olier, qui se répandirent bientôt, justifièrent la vérité de l'apparition (2).

(2) *Vie, ibid. p. 482.*

Deux jours après M. Olier, mourut M. Blanlo, dont nous avons parlé ; et, le 20 du même mois, il fut suivi de M. François de Parnuys, prêtre du diocèse de Rouen. M. de Bretonvilliers ajoute que plusieurs autres ecclésiastiques moururent vers le même temps (3). Il désigne apparemment M. Léonard de Saint-Priest, du diocèse de Tulle, dont la mort arriva le 16 octobre ; et peut-être aussi M. Pierred'Espinau de Cérillac, du diocèse de Limoges ; et M. Charles Choëne, du diocèse de Lisieux, qui ne passèrent pas l'année suivante (4).

(3) *Bretonvilliers, t. II, p. 482. Rem. hist. t. I, p. 50.*

(4) *Registre des sépultures du séminaire de St.-Sulpice.*

Entre les autres choses extraordinaires dont sa mort fut accompagnée ou suivie, on remarqua sur son front la

forme d'une croix, qui depuis plusieurs années y était imprimée en traits fort sensibles. « Elle y demeura (c'est » ainsi que s'exprime M. de Bretonvilliers) presque » aussi visible que de son vivant, comme je puis l'assurer » moi-même pour l'avoir vue. Le second ou le troisième » jour après qu'on l'eut exposé dans la chapelle, je voulus » savoir, ajoute-t-il, si ce qu'on m'avait dit était vrai, et je » vis la croix peinte sur son front, comme elle l'avait été » durant sa vie : plusieurs autres personnes en ont aussi » été témoins (1). » Ce signe fut regardé comme une marque de prédilection du Père des miséricordés, qui depuis tant d'années l'avait fait passer par la voie des croix, et comme un signe particulier de ressemblance avec Jésus crucifié. Un de ses enfants spirituels (M. de la Pérouse) a souvent raconté que, malgré le soin qu'avait eu le serviteur de DIEU de cacher cette faveur, ne découvrant jamais son front, pendant tout le temps que ses dernières infirmités l'avaient retenu dans sa chambre, on s'en était aperçu néanmoins plusieurs fois. Comme il lui parlait lui-même avec beaucoup de familiarité, et qu'il lui tenait souvent compagnie, il remarqua qu'une des branches de cette croix, de couleur rouge, et qui s'élevait du milieu d'un cœur comme enflammé, n'était presque pas formée. « Mon Père, lui dit-il, votre croix n'a qu'un travers. » Mon enfant, répondit M. Olier, c'est que ma croix n'est » pas achevée : » voulant dire qu'il avait encore beaucoup à souffrir (2).

(1) *Bretonvilliers*, p. 481.

(2) *Grandet*, *Vies Ms.* t. 1, p. 138.

XXXVI.
Ses obsèques,
son oraison funèbre.

Après que la curiosité des âmes pieuses eut été satisfaite, on l'ouvrit ; c'était le quatrième jour : on trouva gâtée la partie de la cervelle qui occupait le dessus de la tête, et l'autre partie fort saine. Il fut embaumé et mis ensuite dans une bière de plomb, qu'on renferma dans un cercueil de chêne. Plus de deux cents ecclésiastiques se trouvèrent à ses obsèques, et MM. les curés de Paris y assistèrent en surplis et en étole. Le 5 du mois d'avril,

après un
le corps
temps (1)
un autre
minaire,
titude de
prier pou
pour soi-
nonça l'o
avec Dav
Jésus-Ch
faisant la
sujettissa
dence, au
mité †.

† Cette
pourtant e
M. de Maup
alors sous p
» abbé, dit-
» avec tant
» refusé le
» ses peine
» âmes fidè
» les Philis
» jalousie d
» aux victo
» sur l'igno
» que c'était
» comme d
» rend tém
» qui fait n
» guide ass
» porte dar
» nité. Il a
» aux autr
» pouvaien

après un service fait à la chapelle du séminaire, on porta le corps à la paroisse de Saint-Sulpice, selon l'usage de ce temps (1); et le 9 du même mois, on fit dans cette église un autre service solennel, où assistèrent le clergé du séminaire, les ecclésiastiques de la communauté, et une multitude de paroissiens; personne ne songeait toutefois à prier pour le défunt, chacun n'étant occupé qu'à l'invoquer pour soi-même (2). M. de Maupas, évêque du Puy, y prononça l'oraison funèbre. Il parait qu'il le mit en parallèle avec David (3), et montra que, pour établir le règne de JÉSUS-CHRIST dans sa paroisse, il avait imité ce grand roi, faisant la guerre aux ennemis du peuple de DIEU, et les assujettissant par l'ascendant de ses vertus et par sa prudence, aussi bien que par son courage et sa magnanimité †.

(1) *Lettres diverses de M. Tronson*, t. IV, Lyon, p. 392, 16 août 1698.

(2) *Remarques historiques*, t. I, p. 30.

(3) *Mémoires de M. Baudrand*, p. 69.

† Cette oraison funèbre n'est pas venue jusqu'à nous; on croit pourtant en conserver quelques traits, dans une *Approbatton* que M. de Maupas donna, dans le même temps, à un des écrits de M. Ollier, alors sous presse, et qu'il data du jour même de sa mort. « Ce digne » abbé, dit-il, vrai pasteur des âmes, qui a caché son nom et sa vertu » avec tant de soins, aussi bien que les avantages de sa naissance, a » refusé le sceptre d'un David, mais non pas sa houlette, ses sueurs, » ses peines et ses combats: il a donné une pâture excellente aux » âmes fidèles; il a fait la guerre aux ennemis de DIEU; il a vaincu » les Philistins, et terrassé les ours et les lions. DIEU veuille que la » jalousie de quelque Saül ne s'offense point des louanges que je dois » aux victoires qu'il a remportées, plus de dix mille fois, sur le vice et » sur l'ignorance! On peut dire, aujourd'hui qu'il a quitté la terre, » que c'était un homme du ciel, admirable dans la pureté de sa vie, » comme dans celle de sa doctrine: on peut dire de sa doctrine, qu'elle » rend témoignage aux vérités de l'Évangile; que c'est une lumière » qui fait naître dans les esprits le beau jour de la piété; que c'est un » guide assuré pour la conduite de la vie, et une messagère fidèle qui » porte dans une âme les agréables nouvelles du bonheur de l'éter- » nité. Il a pratiqué dans une haute perfection tout ce qu'il a enseigné » aux autres, lorsque les enseignements qu'il donnait au prochain » pouvaient être compatibles avec sa profession. Il a fait de sa sainte

L'orateur loua hautement le désintéressement de M. Olier, et n'oublia pas le beau trait auquel il avait lui-même donné occasion, et que nous avons raconté dans cette vie : « Je connais un Evêque, dit-il en frappant sa poitrine » (c'était de lui-même qu'il parlait), je connais un Evêque » qui s'est mis à genoux devant lui pour le prier, les mains » jointes, de recevoir son évêché, sans que jamais il ait pu

(1) *Grandet, Vie de Ms. t. 1, p. 139. — Mémoires de M. Baudrand, p. 69.*

* NOTE 9, p. 572.

» l'y faire consentir (1). » Nous ne rapporterons point ici les éloges français et latins, en vers et en prose ; que l'on composa à la louange du serviteur de Dieu. Mais nous ne devons pas omettre que, peu de jours après sa mort, les membres de la conférence de Saint-Lazare ayant parlé de ses vertus dans une de leurs réunions, saint Vincent de Paul en rendit ainsi compte à ses missionnaires : « Messieurs les ecclésiastiques qui s'assemblent ici, prirent » pour sujet de leur entretien, mardi dernier, ce que chacun d'eux avait remarqué des vertus de M. Olier, qui » était de leur compagnie ; et, entr'autres choses que l'on » dit, une des plus considérables fut, que ce grand serviteur de Dieu tendait ordinairement à s'avilir dans ses » paroles, et qu'entre toutes les vertus, il s'étudiait particulièrement à pratiquer l'humilité (2). »

(2) *Abilly, liv. III, chap. XII, p. 223.*

XXXVII.
Tombeau et épitaphe de M. Olier.

(3) *Mem. de M. Baudrand, p. 69.*

Comme on se proposait de faire élever au défunt un tombeau en marbre, en attendant on déposa son corps dans la chapelle supérieure du séminaire, sous une représentation de bois couverte de velours noir (3). Il de-

» vie, la première minute et le véritable original de tout ce qu'il nous » a laissé par écrit : il a imité son bon Maître et le nôtre, il a commencé de s'expliquer par ses actions, plutôt que par ses paroles : » il a refusé les premières mitres du royaume, que notre grande Reine lui a offertes, par l'estime qu'elle faisait de sa rare piété ; et, » bien que la modestie de ce parfait ecclésiastique, dont les exemples » en ce point ne sont pas tout-à-fait ordinaires, l'ait porté à ce constant et généreux refus des plus éminentes dignités de l'Eglise, bien » qu'il n'ait pas voulu monter sur les trônes du clergé, il a néanmoins » conservé les troupeaux du Fils de Dieu (4).

(4) *Approbation de l'Introduction aux vertus chrétiennes, 2 avril 1657.*

meura
en exéc
mettre
vée tou
l'avis de
culté de
pas gran
qu'on a
ent paru
le sémi
grava l'i

moura de la sorte jusqu'en l'année 1684, où M. Tronson, en exécution du testament de M. de Bretonvilliers, le fit mettre en terre au milieu de la chapelle, qui fut alors pavée tout entière de marbre blanc et noir. Il en usa ainsi de l'avis de l'Archevêque de Paris, tant pour obvier à la difficulté de placer un tombeau dans cette chapelle, qui n'était pas grande, que pour ne pas donner occasion aux critiques qu'on aurait pu faire, s'il eût été élevé de terre; ce qui eût paru peu conforme à la simplicité et à la modestie dont le séminaire devait faire profession. Sur cette tombe on grava l'inscription suivante :

Pugnent alibi merores et gaudia,
 huc conspirant,
 ubi suo CHRISTUS triumphat in milite;
 ubi Sacerdos apostolicus jacet
 JOANNES-JACOBUS OLIER,
 pastor Sancti Sulpitii, seminarii institutor,
 fundator et primus superior;
 quem suspexit Lutetia
 in animi simplicitate prudentem,
 in cordis humilitate magnanimum,
 in operationis suavitate potentem;
 hoc in suburbio
 suis Babylonem sudoribus curavit,
 clerum suis in Gallia provocavit exemplis,
 novi orbis saluti suo zelo providit;
 seminariorum tandem erectione,
 scriptis, et verbi energiâ,
 clericalis ubique splendorem dignitatis
 mirificè propagavit;
 tum diuturnæ morbo paralysis
 CHRISTO confixus cruci,
 dum Superioris munus obiret,
 Parisiis obiit, anno Domini 1687, ætatis 48 (1).

(1) *Gall. christiana*, t. VII, col. 1019. — *Vie de M. de Grandet*, t. I, p. 140, 141. — *Remarques historiques*, t. III, p. 498.

La tristesse et la joie, si opposées ailleurs,
se trouvent réunies ici,
où JÉSUS-CHRIST triomphe dans l'un de ses soldats,
où repose ce prêtre apostolique

JEAN-JACQUES OLIER,

Curé de la paroisse,

instituteur, fondateur et premier supérieur du séminaire de S.-Sulpice;
Paris en lui admira

la prudence et la simplicité d'esprit,
la magnanimité jointe à l'humilité de cœur,
la force et la douceur des moyens.

Ses travaux guérirent, dans ce faubourg,
les maux d'une autre Babylone;
ses exemples excitèrent la ferveur du clergé;
son zèle pourvut au salut du nouveau monde;
l'érection des séminaires qu'il procura,
ses écrits et l'énergie de sa parole,
augmentèrent partout, d'une manière admirable,
la splendeur de l'état clérical;
enfin, frappé d'une longue paralysie,
et attaché à la croix avec JÉSUS-CHRIST,
il mourut à Paris, tandis qu'il exerçait la charge de supérieur,
l'année du Seigneur 1657, de son âge la 48^e.

Son cœur, qu'on avait séparé de son corps, fut mis dans une boîte en plomb, renfermée ensuite dans une autre en argent doré, sur laquelle sont gravés les monogrammes de Jésus, Marie, Joseph, entourés de flammes; sa langue fut mise aussi dans une boîte d'argent †, et ces deux portions

† Il y avait cinq mois que M. Olier avait été inhumé, lorsque, pour conserver plus décemment sa cervelle, qu'on avait séparée du reste de son corps, et mise en terre dans la chapelle souterraine, sans l'avoir enveloppée et renfermée dans un vase convenable, M. de Bretonvilliers y descendit avec deux ecclésiastiques, et la déterra. On craignait de n'en plus trouver de vestiges, et l'on pensait qu'elle serait tombée en corruption; mais ils furent bien surpris de la retrouver tout aussi saine que lorsqu'elle avait été déposée dans la terre, et sans aucune altération, sinon dans la partie du derrière de la tête, qui était déjà corrompue lorsqu'on fit l'ouverture du corps (1).

(1) *Bretonvilliers*, t. II, p. 481, 482.

de son corps sont les seules que possède aujourd'hui le séminaire de Saint-Sulpice. Le cercueil ayant été enlevé dans les troubles de 1795, pour en avoir le plomb, le corps fut porté apparemment dans quelque cimetière, malgré les mesures qu'avait prises M. Emery pour le conserver. La Providence toutefois semble avoir voulu dédommager la compagnie de Saint-Sulpice, en substituant aux restes de son fondateur, ceux du vénérable cardinal Pierre de Bérulle, instituteur de l'Oratoire (1), et le premier suscité en France pour travailler à l'éducation du clergé. Aujourd'hui que cette société ne subsiste plus, il était, ce semble, convenable que le corps de son saint instituteur passât à une compagnie destinée à continuer l'œuvre qu'il avait eue tant à cœur, et qui d'ailleurs paraissait avoir, par son origine même, des droits particuliers à une succession si précieuse. Le Père Edme Cloysault, de l'Oratoire, parlant de l'union qui devait régner entre les membres de ces deux sociétés, rappelle en effet qu'ils ne formaient au fond qu'une même famille, « étant les uns et les autres, dit-il dans sa » Vie du Père de Condren, les fils du même père, les héritiers du même esprit, et pouvant dire avec vérité : *Filii* » *Sanctorum sumus* (2). »

(1) *L'Ami de la Religion*, 20 et 21 août 1840.

(2) *Vies Ms. de Cloysault*, t. 1, p. 256.

NOTES DU LIVRE SIXIÈME.

SUR LE PÈLERINAGE D'ARGENTEUIL.

NOTE 1, p. 523. — L'objet de ce pèlerinage est une tunique du Sauveur, envoyée, dit-on, par Constantin, fils d'Irène, à Charlemagne, et que ce prince donna au monastère d'Argenteuil, lorsque sa fille Théodrade alla s'y consacrer à Dieu. On ajoute que la sainte tunique y arriva à une heure après midi, et qu'en mémoire de cet événement, on commença dès-lors à sonner trois coups de cloche à la même heure : usage qu'on voulut abolir en 1666, mais qui fut maintenu par sentence, et persévéra depuis comme auparavant, ainsi que l'atteste Dom Gerberon, dans un ouvrage sur cette relique (1), qui a été réimprimé depuis peu. La sainte tunique est appelée, par d'anciens historiens, *Cappa Salvatoris nostri inconsutills*, et, par d'autres, *Tunica Salvatoris inconsutills*. L'abbé Chastelain, chanoine de Paris, qui l'examina en 1672, écrit qu'elle ressemblait à un gros crêpe, ou plutôt à un canevas fin, d'une couleur de rose sèche brune ; et que c'est une robe d'enfant. Robert du Mont, auteur ancien, en donne la même idée. et ajoute qu'on apprenait par des documents écrits, joints à cette relique, qu'elle avait été faite des mains de la sainte Vierge, pour Jésus encore enfant (2).

(1) *Histoire de la robe sans couture de N. S. Paris*, 1677, in-42.

(2) *Gall. christiana*, l. VII, col. 510, 511.

Le pèlerinage d'Argenteuil était autrefois très-fréquenté, non-seulement par le peuple, mais par les Grands, les princes et les rois. Saint Louis s'y rendit durant le Carême de 1255, et, au mois de janvier 1260, Henri III y vint aussi, et fit des largesses à cette église. Louis XIII s'y rendit trois fois ; Marie de Médicis, Anne d'Autriche, la reine d'Angleterre, femme de Jacques II, le cardinal de Richelieu et une multitude d'autres personnes de marque y vinrent aussi en pèlerinage. La sainte relique était renfermée anciennement dans une châsse d'argent ; mais, les Huguenots l'ayant enlevée, elle fut remplacée par une autre en bois, jusqu'à ce que mademoiselle de Guise en fit faire une magnifique, où on la transféra le 22 octobre 1680 (3). La sainte tunique est conservée en-

(3) *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf.

core aujour
pèlerinage

NOTE 2

core une fé
nir sa carri
alors de l
suppléer il
meurait pr
son esprit
le faire parl
de Saint-S
prieur de le
autrefois :
» re, si ce
» jugement
chose, et en
lui donnait
en retourna
répondit jam
» paraître de
de l'église
pensée de la
dix-huit ans
des ecclésiast
grand nomb

On conse
discipline d
usait encore
après sa mor
du mur, au-
sainte comm
ruption, plus
1787, à l'occ
le cheur de
cre de Paris
fut trouvé e
Toutes les au
position natu
la peau durc

core aujourd'hui dans l'église d'Argenteuil; et l'on s'y rend en pèlerinage, surtout le jour de l'Ascension.

MORT DU PÈRE YVAN.

NOTE 2, p. 334. — Ce Père, avant de mourir, voulut faire encore une fois le voyage de Paris, où, sans le savoir, il venait finir sa carrière. L'affaiblissement de sa vue ne lui permettait plus alors de lire son Office, ni de célébrer la sainte Messe; pour y suppléer il récitait plusieurs fois chaque jour le Rosaire, et demeurait presque toujours devant le très-saint Sacrement. Comme son esprit était sans cesse occupé de la mort, il était difficile de le faire parler sur un autre sujet. Les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice l'ayant conduit avec eux en promenade, et le priant de leur faire quelque entretien spirituel, comme il avait fait autrefois : « A présent, leur répondit-il, je ne puis plus rien dire, si ce n'est qu'il faut mourir, et se tenir dans la crainte des jugements de Dieu. » On le pressa encore, il répondit la même chose, et enfin ne répondit plus. Un de ces ecclésiastiques, qui lui donnait le bras pour l'aider à se conduire, le pria plusieurs fois, en retournant, de lui dire quelques mots d'édification. Il ne lui répondit jamais que ceux-ci : « Il faut mourir et penser à comment paraître devant Dieu. » Il mourut peu après dans le sanctuaire de l'église de ses religieuses, lorsqu'il était tout occupé de la pensée de la sainte communion, le 8 octobre 1633, âgé de soixante-dix-huit ans, et fut inhumé dans cette même église, en présence des ecclésiastiques de la communauté et du séminaire, et d'un grand nombre de religieux (1).

On conservait autrefois, au séminaire de Saint-Sulpice, une discipline de chaînons et de mailles de fer, dont le Père Yvan usait encore dans sa vieillesse, et qu'on trouva dans sa poche après sa mort (2). Son corps ayant été inhumé dans l'épaisseur du mur, au-dessous de la grille où ses religieuses recevaient la sainte communion (3), on le trouva encore entier et sans corruption, plusieurs années après sa mort (4). Enfin, le 11 juillet 1787, à l'occasion de quelques réparations que l'on faisait dans le chœur de ces religieuses, M. Le Corgne de Launay, archidiacre de Paris, ayant procédé à l'élevation de ce même corps, il fut trouvé entier, le crâne toutefois séparé du reste de la tête. Toutes les autres parties du corps conservaient leur forme et leur position naturelle. Les chairs étaient entièrement desséchées, et la peau durcie. Il avait les bras et les mains croisées sur la poi-

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 432. — *Pillon, Annales de l'Église d'Alz.*

(2) *Vie du Père Yvan, par le Père Léon*, p. 35.

(3) *Vie, ibid.* in-4^o, p. 658.

(4) *Cloysault, Vies Ms. t. II, p. 431.*

(1) *Cloysault, ibid.* p. 152. *Addition à la Vie du Père Yvan.*

trine, et était revêtu d'une chasuble de satin vert et blanc. On déposa ce saint corps dans un nouveau cercueil, l'ancien tombant de vétusté (1). On dit que, dans la démolition du couvent de la Miséricorde, le corps du Père Yvan fut conservé, et qu'il est encore aujourd'hui en dépôt, rue du vieux Colombier.

PÈLERINAGE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU PUY.

(2) *Histoire de l'Église angélique de N.-D. du Puy, par le Père Théodore,* p. 24, 25.

NOTE 3, p. 540. — L'origine de cette cathédrale est assez semblable à celle de l'église de *Notre-Dame des Neiges*, à Rome. La tradition du Velay rapporte qu'une pieuse dame ayant déclaré à l'Évêque de cette province, que la MÈRE de DIEU voulait être honorée sur le mont Anis, dans une église qui y serait élevée à sa gloire : l'Évêque, alors résidant à Velaune, appelé ensuite Saint-Paulien, vint en personne reconnaître ce mont encore désert, et, à sa grande surprise, le trouva couvert de neige, quoiqu'on fût au milieu de l'été. On ajoute qu'un cerf, ayant pris la fuite à l'abord du Prélat, laissa imprimée sur la neige une trace qui marquait le circuit d'une église (2), et que, par respect pour ce lieu, l'Évêque, qui était pauvre, le fit entourer d'épines. Toutefois l'église ne fut point alors bâtie.

(3) *Ibid.* p. 37.

Il paraît que les habitants de Velaune refusèrent longtemps de consentir à ce dessein, pour conserver dans leur ville le siège de l'Évêque. Mais le même prodige s'étant renouvelé, et chacun ayant vu de ses yeux subsister, malgré la chaleur, une neige assez épaisse dans l'intérieur de cette enceinte, on consentit à transférer la cathédrale sur ce mont (3), et tous, riches et pauvres, voulurent contribuer à la construction de l'édifice. D'après l'opinion commune, ce fut saint Evode, vulgairement saint Vosi, qui fit cette translation (4). On bâtit quelques maisons tout autour de l'église, et telle fut l'origine de la ville appelée d'abord *Anicium*, et ensuite le Puy (5), de l'éminence où elle est assise; car c'est encore la signification du mot *Puy* dans ces contrées, et principalement en Auvergne. On ajoute enfin que, l'église étant achevée, elle fut consacrée à DIEU par les Anges, avec diverses circonstances miraculeuses, et dont tout le peuple fut témoin. C'est de là qu'on appelle *Chambre angélique*, le sanctuaire de cette cathédrale (6), qui paraît être le lieu où avait été bâtie cette première église, ainsi miraculeusement consacrée. Saint Thomas, faisant remarquer que DIEU peut bien députer des Anges pour de pareilles commissions, ajoute qu'il y a en effet des églises qu'on dit avoir été consacrées par le ministère des esprits célestes (7);

(4) *Gall. christiana*, t. II, col. 743.

(5) *Le Père Théodore,* p. 39.

(6) *Ibid.* p. 40.

(7) *Summa S. Th.* 3. p. quest. 64, art. 7.

et il sign
répandu

Tel es
cathédra
considér
visitant,
église, t
des étra
tions qu
sonnes (5
la presse
les VI, q

† Le ju
en 1812, 18
à l'histoire
blic. Denis
où il périt t
l'Annoncia
que ce doct
où arriva
l'Annonciat
D'ailleurs c
mais dans
connu sous
jubilé en 12
montrer au
non dans l'
rendu les ac
fait dresser
tous par le
premiers, ap
ville, assez v
l'un des pèl
le suivaient
confusion de
personne ne
le mouvemen
appelée *La je*
institua un se
inlumés dan
ces derniers
si tragique év

Une
Ann

et il signale sans doute ici l'église du Puy, d'après la tradition si répandue alors, qui ne pouvait lui être inconnue.

Tel est le fondement de la dévotion des peuples pour cette cathédrale, et des privilèges dont elle a été honorée. Le plus considérable est l'indulgence du jubilé, que l'on gagne en la visitant, toutes les fois que l'Annonciation, fête titulaire de cette église, tombe le jour du Vendredi saint (1). En 1235, le concours des étrangers fut si prodigieux, que, malgré toutes les précautions qu'on put employer pour éviter les accidents, mille personnes (2), et selon d'autres quatorze cents furent étouffées dans la presse † (3) Juvénal des Ursins rapporte, dans la Vie de Charles VI, que le jubilé du Puy ayant eu lieu en 1406, ou en 1407

(1) *Le Père Théodore*, p. 293.

(2) *Ibid.* p. 84.

(3) *Ibid.* p. 293. — *Gall. christiana*, t. II, col. 716.

† Le jubilé de Notre-Dame du Puy aura lieu trois fois dans ce siècle; en 1842, 1853, 1864 (4); et nous ferons ici une remarque qui pourrait servir à l'histoire de ce privilège célèbre, si quelqu'un essayait de la donner au public. Denis de Sainte-Marthe, dans le *Gallia christiana*, attribue le concours où il périt tant de monde en 1235, à ce jubilé qu'il dit avoir eu lieu, la fête de l'Annonciation tombant cette année le Vendredi saint (5). Mais il parait que ce docte historien a été induit en erreur par le Père de Gissi (6) : en 1235, où arriva cette catastrophe, Pâques tomba le 28 mars (7), et par conséquent l'Annonciation ayant coïncidé avec le Jeudi saint, le jubilé n'eut point lieu. D'ailleurs cet accident arriva non au mois de mars, époque nécessaire du jubilé, mais dans les premiers jours de mai (8). Bochart de Saron de Champigny, connu sous le nom de Père Théodore, n'a pu trouver aucun vestige de ce jubilé en 1235. D'après lui ce concours eut lieu cette année, parce qu'on devait montrer au peuple la statue de la sainte Vierge, et ce pieux spectacle fut donné, non dans l'église cathédrale, où l'affluence prodigieuse des pèlerins aurait rendu les accidents inévitables, mais sur un amphithéâtre que le chapitre avait fait dresser à la fontaine des Farges. L'ordre était que les pèlerins viendraient tous par le haut de la rue, qui est presque toute en descente rapide, et que les premiers, après avoir satisfait leur dévotion, sortiraient par une porte de la ville, assez voisine de cette fontaine. Mais, comme l'empressement était extrême, l'un des pèlerins étant tombé dans l'endroit le plus rapide de la rue, ceux qui le suivaient tombèrent incontinent sur lui, et d'autres sur ces derniers; enfin la confusion devint bientôt si générale, qu'il fut impossible d'y apporter remède, personne ne pouvant se faire entendre à cette immense multitude, ni en arrêter le mouvement. Un si déplorable accident changea en deuil cette solennité, qui fut appelée *La journée des transits* (9). Bernard de Ventadour, alors évêque du Puy, justifia un service anniversaire pour le repos des âmes de ces défunts. Ils furent inhumés dans le cimetière de Saint-Pierre-La-Tour, où l'on voyait, jusques à ces derniers temps, l'inscription suivante, destinée à rappeler la mémoire d'un si tragique événement :

*Undecies quinque elapsis cum mille ducentis
Annis, Anicii fuit ingens pressio gentis* (10).

(4) *L'art de vérifier les dates*, *ibid.* *Table chronologique*, 1845, 1853, 1864.

(5) *Ibid.* col. 715, 716.

(6) *Ibid.* col. 687. — *Le P. Théodore*, p. 293.

(7) *L'art de vérifier les dates*, *ibid.* 1235.

(8) *Le P. Théodore*, p. 84, 292.

(9) *Ibid.* p. 292, 293.

(10) *Gall. christiana*, col. 716.

(1) *L'art de vérifier les dates. Table chronologique*, an. 1407. *ple que merveille, et y eut bien deux cents personnes mortes*

(2) *Le Père Théodore*, p. 340. *ou éteintes* (2).

(3) *Ibid.* p. 69 et suiv.

On avait aussi en singulière vénération la statue miraculeuse de la sainte Vierge, conservée dans cette église jusqu'à la Révolution, et qui, dans ces temps de vertige, fut livrée aux flammes.

C'était un des morceaux les plus curieux en ce genre (3). Il en existe encore des gravures qui semblent la reproduire assez exactement, et qui peuvent faire regretter justement aux antiquaires, non moins qu'aux pieux serviteurs de Marie, la perte d'un monument si remarquable et si vénéré. Dans quelques occasions rares, on la portait en procession avec un appareil magnilique, au milieu d'un cortège formé de tous les seigneurs des pays voisins (4). M. Olier était lié particulièrement avec un gentilhomme du Puy, M. Hugues de Pradier d'Agrain, dont la famille avait, en cette occasion, le privilège de faire la garde noble de la sainte Vierge, c'est-à-dire, de marcher l'épée nue à côté de la statue (5).

(4) *Ibid.* p. 85.

(5) *Michaud, Biographie universelle*, art. *Agrain*.

Cette figure a été remplacée par une autre ; et, quoique l'église angélique soit le premier objet de ce pèlerinage, la nouvelle statue ne laisse pas d'être fort vénérée par les pèlerins.

NOTE 4, p. 540. — La statue d'argent que M. Olier offrit à Notre-Dame du Puy, et qui le représentait à genoux dans la posture d'un suppliant, était placée autrefois sur une console de marbre, scellée dans le grand autel de la cathédrale, derrière la statue miraculeuse de Marie Il y laissa aussi, comme on l'a raconté, une médaille d'or sur laquelle il avait fait représenter le séminaire de Saint-Sulpice : M. de Bretonvilliers en offrit à Notre-Dame de Lorette une semblable, de la pesanteur de dix louis (6).

(6) *Mémoires de M. Rourbon, sur la Vie de M. de Bretonvilliers*, p. 63.

ÉLÉVATION DES RELIQUES DE SAINT GEORGES ET DE SAINT HILAIRE.

NOTE 5, p. 542. — Cet événement étant d'un haut intérêt pour les églises de Poitiers et du Puy, nous croyons devoir en rapporter ici les circonstances telles que les a décrites M. de Bretonvilliers, qui s'y trouva présent. « Les reliques de saint Georges et celles de saint Hilaire de Poitiers, dit-il, étaient renfermées sous un autel, sans aucune révérence particulière. Il y avait seulement sur la pierre, en lettres gothiques et en

» latin
 » que
 » derr
 » moy
 » Puy,
 » avai
 » par r
 » cent
 » cet a
 » tout
 » ferm
 » quatr
 » Dar
 » on tro
 » le cor
 » avec r
 » latin
 » évêqu
 » de sain
 » réserv
 » met de
 » davant
 » dition
 » troisiè
 » ces cor
 » tre cen
 » une bo
 » constan
 » corps d
 » de son
 » tion de
 » trouvé,
 » eût été
 » ans.
 » Quel
 » toute la
 » son ele
 » traordin
 » dans l'é
 » sieurs
 » qu'on a
 » envoyè
 » du Roi,

» latin : *Ici reposent les corps de saint Georges, premier évê-*
 » *que de ce lieu, et de saint Hilaire, évêque de Poitiers.* Ce
 » dernier y avait été envoyé, durant le temps des guerres du
 » moyen âge, par un comte de Poitiers, frère de l'Évêque du
 » Puy, afin qu'il y fût en plus grande sûreté. L'un et l'autre
 » avaient été déposés dans ce lieu, il y a environ sept cents ans,
 » par un Évêque du Puy (1), ainsi que les actes en font foi. Trois
 » cents ans après, l'Évêque de la même ville fit l'ouverture de
 » cet autel, et laissa les corps saints, avec un acte qui témoignait
 » tout ce qu'il avait fait dans cette circonstance. Après quoi il
 » ferma exactement l'autel, sous lequel ces corps ont été depuis
 » quatre cents ans, sans qu'on y ait touché.

(1) *Vraisemblablement Pierre IV^e de ce nom. — Gall. christiana, t. II, col. 687.*

» Dans l'élévation de 1635, qui eut lieu à la demande de M. Olier,
 » on trouva un grand coffre, divisé en trois parties. Dans l'une était
 » le corps de saint Georges tout entier, c'est-à-dire, tous les os,
 » avec une petite table de marbre, où était cette inscription en
 » latin : *Ici reposent les os du glorieux saint Georges, premier*
 » *évêque du Velay.* Dans la seconde partie, l'on trouva le corps
 » de saint Hilaire, évêque de Poitiers; tout le corps y était, à la
 » réserve du chef qui manquait, car il n'y avait que le rond du som-
 » met de la tête. Les os étaient tout noirs, ce qui confirme encore
 » davantage l'authenticité de cette sainte relique, puisque la tra-
 » dition de Poitiers est que ce sacré corps fut brûlé. Dans la
 » troisième partie de la caisse, étaient les linges dans lesquels
 » ces corps étaient enfermés lorsque l'Évêque du Puy, il y a qua-
 » tre cents ans, fit l'ouverture de l'autel. Il y laissa ces linges avec
 » une boîte contenant un procès-verbal, sur parchemin, des cir-
 » constances de cette ouverture, et de l'état où il avait trouvé les
 » corps de ces deux grands Saints. Il avait déposé dans le trésor
 » de son église un parchemin tout semblable, et qui faisait men-
 » tion du premier renfermé dans la châsse. Ce dernier y fut
 » trouvé, ainsi que je l'ai vu moi-même, aussi blanc que s'il y
 » eût été mis depuis peu, quoiqu'il y fût depuis quatre cents
 » ans.

» Quelques jours après, l'on fit une procession solennelle par
 » toute la ville, à laquelle monseigneur l'Évêque assista, avec tout
 » son clergé, les paroisses, les corps de justice, et une foule ex-
 » traordinaire de peuple. Enfin, ces sacrées reliques furent remises
 » dans l'église de Saint-Georges, qui est celle du séminaire. Mes-
 » sieurs du Chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, ayant appris
 » qu'on avait fait l'ouverture de la châsse de leur glorieux patron,
 » envoyèrent deux membres de leur compagnie, avec des lettres
 » du Roi, qui demandaient des reliques pour leur église. On ou-

» vrit derechef les nouvelles châsses, l'on en tira deux os considérables, l'un de saint Georges, l'autre de saint Hilaire, que l'on porta encore en procession par la ville, avec la même solennité que la première fois. Après quoi les députés du Chapitre retournèrent à Poitiers, portant les saintes reliques, qui y furent reçues avec une très-grande solennité. On nous a même assuré qu'il s'opéra un miracle à cette occasion (1). »

Telle est la relation de M. de Bretonvilliers.

Le morceau du crâne de saint Hilaire, dont on vient de parler, fut donné par M. de la Chétardie, directeur du séminaire du Puy, à un curé de ce diocèse; et cette relique, reconnue depuis peu par M. de Bonald, évêque du Puy, est aujourd'hui dans cette cathédrale, à la réserve d'une portion, donnée par ce Prélat à l'église de Poitiers. On conserve cependant, dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire de cette ville, les deux reliques remises, à la demande de Louis XIV, aux députés du Chapitre; et il est même à remarquer que l'ossement de saint Georges, qu'on joignit par générosité à celui de saint Hilaire, est aujourd'hui la relique la plus considérable que l'on ait de cet Apôtre du Velay.

M. de la Chétardie ayant été nommé de la cure de Saint-Sulpice à l'évêché de Poitiers, refusa cette dignité, et se contenta d'une relique de saint Hilaire, que les directeurs du séminaire du Puy, ses anciens confrères, lui envoyèrent à cette occasion. Ce fut un os du bras. Comme il y avait alors à Paris une église dédiée à saint Hilaire, M. de la Chétardie voulut l'enrichir de cette relique. Elle y fut transférée avec grande pompe, le 12 janvier 1706 (2).

(1) *Remarques historiques*, t. 1, p. 21, 22.

DIFFÉREND ENTRE LE VICOMTE DE POLIGNAC ET L'ÉVÊQUE DU PUY.

NOTE 6, p. 545. — Ce différend avait pour objet le gouvernement temporel de la ville du Puy. Les Évêques en jouissaient depuis un temps immémorial, lorsque la maison de Polignac obtint, par la faveur du cardinal de Richelieu, avec lequel elle était alliée, des provisions pour le même gouvernement: ce qui, à la fin, mit la division dans toute la province (3). Les habitants du Puy se déclarèrent pour l'Évêque. Mais celui-ci voyant combien il lui serait difficile, au milieu de ces différends, de procurer le bien de ses diocésains, douta s'il ne serait pas plus expédient qu'il demandât à changer de siège. Il consulta M. Olier, qui le détourna de ce dessein: « Lorsque nous avons beaucoup de persécutions

(3) *Vie de M. de Lantages*, liv. v, n. 44, p. 231.

» dan
» il,
après
jours
Maup
le Puy

NO
ses pè
grâces
lui-mê
de lui
nération
« La v
» des r
» moi,
» resse
» circo
» voir
» plus
» sein
On a
vêque
de la m
peut-êt
après d
est vrai
corps,
M. de
Agnès,
gieuses
où, dit-
vénéra

RÈGLES

NOT
s'efforc
l'esprit,

» dans les emplois où la bonté de DIEU nous a mis, lui répondit-
 » il, c'est alors qu'il fait bon d'y demeurer (1). » Néanmoins, (4) *Attestations*
 après la mort du serviteur de DIEU, la division persévérant tou- aut. p. 476.
 jours (2), le Roi, pour mettre fin à ces troubles, transféra M. de (2) *Assemblée*
 Maupas au siège d'Evreux : ce qui eut de fâcheux résultats pour du clergé, 13
 le Puy et pour le diocèse. mars 1637.

TOMBEAU DE LA MÈRE AGNÈS.

NOTE 7, p. 546. — La pratique ordinaire de M. Olier, dans ses pèlerinages à Langeac, était de remercier la Bonté divine des grâces dont elle avait comblé la mère Agnès, et de se renouveler lui-même dans l'esprit et les dispositions qu'elle s'était efforcée de lui inspirer. Il serait difficile d'exprimer les sentiments de vénération qu'il fit paraître, lorsqu'on ouvrit son cercueil, en 1633. « La vue de ces saintes reliques, dit M. de Bretonvilliers, inspirait » des mouvements de vie et de grâce à tous les assistants. Et pour » moi, je puis assurer devant DIEU, que je ne sache point avoir » ressenti jamais plus de paix et de joie intérieure que dans cette » circonstance, où j'eus le bonheur, accompagnant M. Olier, de » voir ce sacré dépôt, et de le mettre moi-même dans la caisse » plus honorable que le serviteur de DIEU fit faire à ce des- » sein (3). »

On a dit que, dans son voyage de 1632, M. Olier obtint de l'Évêque de Saint-Flour, la permission de faire ouvrir le tombeau de la mère Agnès, pour y prendre de ses ossements (4). Ce fut peut-être cette circonstance qui donna lieu de dire, longtemps après dans le pays, qu'il en avait emporté une mâchoire (5). Il est vrai que les médecins, en 1698, voulant constater l'état du corps, n'en trouvèrent point la mâchoire inférieure (6); mais M. de Lantages avait déjà fait observer, dans la Vie de la mère Agnès, que cette portion du corps avait été donnée par les religieuses de Langeac à celles de Saint-Thomas d'Aquin, de Paris, où, dit-il, elle est gardée fort chèrement, et avec beaucoup de vénération (7).

(3) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, t. II, p. 385, 386.*

(4) *Lettres aut. de M. Olier, p. 415.*

(5) *Déposition de Claude Morin, Summ. super introd. causæ, etc.*

(6) *Beatificationis... positio. Romæ, in-fo, 1744, p. 20.*

(7) *Vie de la mère Agnès, 3e part. chap. xx.*

RÈGLES DONNÉES PAR M. OLIER A M. DE BRETONVILLIERS, SUR LA CONDUITE DES SÉMINAIRES.

NOTE 8, p. 530. — M. de Bretonvilliers, et après lui M. Tronson, s'efforcèrent d'établir, dans toutes les maisons de la compagnie, l'esprit, les maximes et les règles qu'ils avaient reçus de M. Olier.

- Dans ce dessein, M. de Bretonvilliers et M. Tronson se réunissaient une fois chaque semaine, pour déterminer ensemble ce qu'on y devait observer, suivant les règles que le fondateur avait laissées de vive voix avant de mourir (1). « Comme notre très-honoré » Père M. Olier n'a rien eu plus à cœur durant sa vie, écrivait » M. Tronson, que d'établir une grande union dans les séminaires de » Saint-Sulpice, il n'y a rien aussi à quoi nous devons nous appli- » quer avec plus de vigilance et plus de soin (2). Et je vous prie de représenter à nos Messieurs de quelle importance il est, pour » conserver la dépendance et la grâce de notre vocation, de ne » nous point écarter de l'esprit de M. Olier, lequel on ne main- » tiendra dans les provinces qu'autant qu'on se trouvera lié à » Saint-Sulpice, et que l'on agira selon les ordres qui y seront » donnés (3). »
- (1) *Lettres de M. Tronson*, t. XI, Clermont, p. 44, 25 janvier 1678.
- (2) *Lettres, etc.* t. XII. *Viviers*, p. 309, 25 février 1687.
- (3) *Lettres*, t. XI, p. 37, 6 septembre 1677.

ÉLOGES DE M. OLIER.

NOTE 9, p. 360. — Henri Le Tellier, du diocèse de Rouen, l'un des disciples de M. Olier, et qui mourut supérieur du séminaire de Bourges, fit, dans le sonnet suivant, l'éloge du serviteur de DIEU :

Converser ici-bas comme on fait dans les cieux,
N'écouter plus en rien la voix de la nature,
Mourir à tout plaisir, à toute créature,
Avoir toujours son DIEU présent devant les yeux ;

Fournir dans ses écrits un mets délicieux,
Où les cœurs les plus saints trouvent leur nourriture,
Où la chair voit sa croix, et l'esprit sa pâture,
Et qui porte le feu de l'amour en tous lieux ;

Être des plus savants sans le vouloir paraltre,
Gouverner les prélats, et refuser de l'être,
Par ses divins écrits éclairer son troupeau ;

Servir à tous d'ami, de médecin, de père,
Au clergé d'ornement, au monde de lumière :
C'est là du grand Olier le fidèle tableau (4).

(4) *Fies Ms. de Grandet*, t. 1, p. 141. — *Mémoire de M. Baudrand*, p. 80.

AUTRE ÉLOGE.

Piæ memoriæ Pastoris vigilantissimi
Joannis-Jacobi Olier,
Seminarîi clericorum Sancti Sulpitii fundatoris,
Epicedion.

Qui quondam sacros inter pietatis odores
Vixit, olet tunnulo suavius ille suo.

ÉLOGE
JOANNES
seminarii S
licitudine c
nium deniq
nium, ques
Domini 1657

Fallor, at Olerius, tumulo terræque relictâ,
 Æthereas sedes, astraque totus habet.
 Hic tamen hic præsens, adèd nec cingitur æthra,
 Quin sit et in nostro pectore totus ibi.
 Hic post fata etiam vivit, dum clarus, ab axe
 Dissipet ut nebulas, spargit ubique faces.
 Vivit, et hunc memorant ædes quas struxit et aræ,
 Huncque sacerdotes queis pater ille fuit.
 Hunc dum terra habuit, cœlesti semper amore
 Fervidus humanas exiit ille vices.
 Hunc casti cœtûs mater venerabilis Agnes
 Mirandâ prorsûs duxit ad astra viâ.
 Funde preces, dixit Christi sanctissima Mater,
 Olerius per te maxima dona feret.
 Illa repenti polum precibus lacrymisque fatigat,
 Et subito Olerius fit pietatis honor,
 Fit columen fidei, fit doctor ubique salutis,
 Fit Cleri stimulus, faxque, decusque simul.
 Hæc ubi tam parvo perfectum tempore vixit,
 Gaudia Vestali quanta fuere piæ!
 Hunc sibi tunc vitæ rectorem elegit, et ipse
 Fit pater illius quæ modò mater erat.
 Mater enim verè illa fuit quam pectore casto,
 Quam fletu et precibus parturisse liquet.
 Ille pater contra qui sacri semine verbi
 Fecundat mentes, consilioque rigat.
 Sæpius in terris pleno se numine fudit
 Virgo parens Christi, cœlicolûmque Pater.
 Angelus Agnetis custos se sæpius illi
 Exhibuit multo lumine conspicuum :
 Ipsius alloquio sæpè est sinè nube potitûs,
 Illius et verbis mutua verba dedit.
 Ille homines inter nulli virtute secundus,
 Quâ sinè nil gratum, quâ sinè dulce nihil.
 Præclaras vivens dilexit mordicûs artes,
 Has etiam e cœlo post sua fata fovet.
 Ergò, adsis, nostroque favens illabere cordi,
 Mens pia, et hoc summo munus ab axe probes (1).
Offerebat et vocebat addictissimus

Antonius LANGLOIS.

ÉLOGE GRAVÉ AU BAS DES PORTRAITS DE M. OLIER.

JOANNES JACOBUS OLIER, Presbyter, fundator et superior
 seminarii Sancti Sulpitii, vigore sacerdotali clarus, pastorali sol-
 licitudine clarior, zelo restaurandæ ecclesiasticæ disciplinæ, om-
 nium denique virtutum aggregatione clarissimus, in animis om-
 nium, quos CHRISTO et ECCLESIE genuit, vivit mortuus. Anno
 Domini 1637, 2^a aprilis, ætatis suæ ætate 47, mense 6, die 12. (2).

(1) *Remarques historiques*, t. III, p. 494.

(2) *Cabinet des Estampes de la Bibl. R. Œuvre de Boulanger. — Gallia christiana*, t. VII, col. 4019. — *Remarques hist.* t. III, p. 497.

LIVRE SEPTIÈME.

EFFETS DE PLUSIEURS DONNÉS SURNATURELS ACCORDÉS A M. OLIER
PENDANT SA VIE. GUÉRISONS QU'ON LUI A ATTRIBUÉES APRÈS
SA MORT.

1. Nous avons réservé pour ce dernier livre le récit de diverses grâces surnaturelles que DIEU accorda à M. Olier, selon la conduite assez ordinaire de sa Providence sur ses plus fidèles serviteurs. L'une d'elles fut le don de lire les secrets des consciences (1). « Je ne puis écrire » ici, dit M. de Bretonvilliers, toutes les choses de cette » nature qui se sont passées; mais je puis assurer devant » DIEU, et le prendre à témoin, qu'une infinité de fois, pour » ainsi dire, durant l'espace de quatorze ans, M. Olier » m'a découvert à moi-même les pensées les plus secrètes » de mon âme : ce qui ne m'était pas d'une petite consolation. » Souvent même il m'annonçait ce qui devait m'arriver, et » les choses arrivaient en effet de la manière qu'il m'avait » dite (2). Un jour que je l'accompagnais, il rencontra, dans » la rue des Canettes, une personne qui, se mettant à lui » parler, lui cachait quelque chose. M. Olier en eut aussi- » tôt connaissance, et la lui découvrit telle qu'elle était. Je » lui demandai ensuite comment il avait donc pu connaître » une particularité si cachée; il me répondit : *C'est en Dieu » qu'on voit toutes ces choses, et beaucoup plus clairement » que si on les voyait en elles-mêmes* (3). » M. Leschassier lui rend aussi le même témoignage : « Il a pénétré, dit-il, » le fond des cœurs, et il a déclaré plusieurs fois à des per- » sonnes qui sont encore vivantes, des pensées qu'elles » avaient eues, qu'elles n'avaient communiquées à qui que » ce fût, et qui étaient si singulières, qu'on n'en pouvait » avoir humainement aucune conjecture (4). » Le dessein
- (1) *Cardinalis Bona, De discretionone spirituum*, t. 1, cap. v, n. 2.
- (2) *Vie de M. Olier, par M. de Bretonvilliers*, t. 1, p. 414.
- (3) *Ibid.*, pag. 412.
- (4) *Vie de M. Olier, par M. Leschassier*, p. 34. — *Giry*, part. 2, ch. x.

de DIEU
paraît p
en plus
l'avait
Une
après b
gieuse,
obtenan
où elle
d'en ven
la plus
sonne d
le rendo
faisant t
lui écha
du mon
obligati
eut la fa
son espr
continue
sion ne
serviteu
d'aller l
Elle vien
débuta p
» n'est p
» bien d
» queme
» dessein
» a point
il lui dit
s'était pa
vement é
entra ch
qu'elle a

de DIEU, en éclairant ainsi son serviteur, était, comme il paraît par un grand nombre d'exemples, d'animer de plus en plus son zèle pour la sanctification des âmes dont il l'avait chargé.

Une jeune personne de condition, étant convaincue, après beaucoup de prières, de sa vocation à la vie religieuse, M. Olier, qui la dirigeait, leva tous les obstacles, en obtenant qu'elle eût la liberté d'entrer chez les Carmélites, où elle désirait vivement d'être reçue. Mais au moment d'en venir à l'exécution, elle fut attaquée de la tentation la plus violente. Elle alla, dans la compagnie d'une personne de qualité, à la promenade, dans un lieu qui était le rendez-vous de la noblesse (1); et là, l'esprit tentateur, faisant un dernier effort pour retenir cette victime prête à lui échapper, étala à ses yeux tout l'appareil des vanités du monde, et lui persuada qu'il n'y avait pour elle aucune obligation d'entrer en religion. Cette pensée, à laquelle elle eut la faiblesse de s'arrêter, fit même tant d'impression sur son esprit, qu'elle commença à mettre en doute si elle continuerait à avoir M. Olier pour directeur; mais l'illusion ne dura pas longtemps. Dès le lendemain matin, le serviteur de DIEU pria un gentilhomme de grande piété d'aller l'avertir qu'il avait un avis important à lui donner. Elle vient aussitôt, et à peine M. Olier l'a-t-il saluée, qu'il débute par ces paroles, dont elle demeura toute saisie : « Il » n'est pas question, ma fille, si vous vous sauverez aussi » bien dans le monde que chez les Carmélites, mais uni- » quement de faire la volonté de DIEU, et d'accomplir les » desseins qu'il a sur vous. Allons, allons, ma fille, il n'y » a point de temps à perdre; il ne faut plus différer. » Puis il lui dit en détail et avec la dernière précision tout ce qui s'était passé dans son esprit. Elle en fut si frappée et si vivement émue, que le jour même, ou le lendemain (2), elle entra chez les Carmélites. Sa vocation fut aussi solide qu'elle avait paru d'abord chancelante; elle pratiqua avec

[117]
Exemple d'une jeune personne qui entre chez les Carmélites.

(1) Le Cours-la-Reine. *Histoire de Paris, par Félibien, t. II, p. 1378.* — 115 —

(2) *Vie de M. Olier, par le Père Giry, partie 2^e, ch. x.*

(1) *Bretonvilliers*, t. 1, p. 411, 412. — *Esprit de M. Olier*, t. II, p. 627.

III.
Exemple du frère Jean de la Croix, tenté d'abandonner le service des pauvres.

courage les exercices les plus austères de sa règle, et mourut après dix-sept ans de fidélité et de ferveur (1).

Le frère Jean de la Croix, chargé de la distribution des aumônes de la paroisse de Saint-Sulpice, raconte ainsi lui-même les tentations intérieures qu'il éprouva, et le moyen que M. Olier employa pour l'en délivrer. « Je fus, dit-il, dans une continuelle tentation, pendant six mois, d'abandonner le service des pauvres honteux, après six ans que j'avais employés à les assister, par l'ordre de M. Olier et sous sa conduite. Je ne saurais assez exprimer le renversement qui s'était fait dans mon esprit : je me croyais seul coupable de tout le mal qui arrivait dans le faubourg Saint-Germain; et ce qui me le persuadait encore davantage, c'était que plusieurs personnes me confirmaient dans cette pensée, me disant que je n'étais pas capable d'un tel emploi. L'industrie des mauvais pauvres qui me trompaient, me donnait un étrange exercice. Les plaintes continuelles des autres m'affligeaient aussi beaucoup; mon esprit en était si accablé, que cela partit à l'extérieur par l'affaiblissement de ma santé, et plusieurs personnes le remarquèrent. Je n'osais toutefois découvrir à qui que ce fût le sujet de mon affliction : c'était la crainte de m'être ingéré moi-même dans cet emploi. Je ne croyais pas y pouvoir faire mon salut, étant persuadé que Dieu ne m'y avait point appelé, et que toutes les peines que je prenais pour le soulagement des pauvres, étaient de purs effets de l'habitude que j'en avais prise. Ainsi agité, je méditais en moi-même le projet de me retirer, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; et je pensais que je serais très-heureux d'être au service de quelque vigneron, occupé à labourer la terre, et éloigné de ce grand embarras. Quelques personnes de condition, qui avaient remarqué l'affaiblissement de ma santé, en donnèrent avis à M. Olier. Il me fit dire d'aller le trouver; et dès que je parus devant lui, sans que je lui eusse parlé du sujet

» de me
» et le
» et tan
» trompe
» a mis.
» n'êtes
» bien to
» le sujet
» que Di
» vous as
» oui, je
» doutez
» paroles.
» lui dis
» plaira à
» ble de
» rempli
» ressent
Une per
cation qu
M. Olier
parlé à qu
Il en usa
qui, sans r
fin une sen
» assez de
» faut enco
» prescrites
promis à D
peu à peu
naissance d
Dans cet éta
yeux et l'a
sa faute, en
comp dépla

» de mes peines, il me dit : *Serez-vous toujours le jouet
 » et le ballon du démon ? il vous jette tantôt d'un côté,
 » et tantôt d'un autre. Ne l'écoutez point : c'est un esprit
 » trompeur qui veut vous faire quitter l'emploi où Dieu vous
 » a mis. N'est-il pas vrai que depuis quelque temps vous
 » n'êtes point capable d'aucun sentiment de Dieu ? Je suis
 » bien tout ce que vous pourriez me dire vous-même touchant
 » le sujet de votre affliction : c'est que vous ne pensez pas
 » que Dieu vous ait appelé au service des pauvres ; mais je
 » vous assure de sa part qu'il vous veut dans cet emploi :
 » oui, je vous en assure de la manière la plus expresse ; n'en
 » doutez aucunement. A peine M. Olier eut-il proféré ces
 » paroles, que mes dispositions changèrent tout-à-coup. Je
 » lui dis : Monsieur, j'y demeurerai donc autant qu'il
 » plaira à Dieu, et autant que vous voudrez. Tout le trou-
 » ble de mon esprit se dissipa aussitôt : je me trouvai
 » rempli de paix et de calme ; et, depuis ce temps, je n'ai
 » ressenti aucune tentation sur le même sujet (1). »*

(1) *Attestations
 autograp. p. 145,
 146.*

Une personne ayant différé de faire un acte de mortifi-
 cation qu'elle avait coutume de pratiquer secrètement,
 M. Olier lui reprocha cette omission, quoiqu'elle n'en eût
 parlé à qui que ce fût, et il l'avertit de n'y plus retomber.
 Il en usa de la même manière à l'égard de deux autres,
 qui, sans raison légitime, avaient remis au lendemain ma-
 tin une semblable mortification, et leur dit : « Ce n'est pas
 » assez de faire les choses que DIEU demande de nous ; il
 » faut encore les accomplir dans le temps où elles nous sont
 » prescrites (2). » Il arriva aussi qu'une personne, après avoir
 promis à DIEU de lui faire une certaine offrande, se désista
 peu à peu de sa promesse. Elle seule au monde avait con-
 naissance de sa résolution et de l'infidélité qui l'avait suivie.
 Dans cet état, elle vint visiter M. Olier, qui, les larmes aux
 yeux et l'affliction dans le cœur, lui reprocha vivement
 sa faute, en l'assurant que cette infidélité avait beau-
 coup déplu à Notre-Seigneur. On se figurerait difficile-

IV.
 Autres exem-
 ples.

(2) *M. de Bre-
 tonvilliers, t. 1,
 p. 413.*

ment la surprise et le trouble où ces paroles la jetèrent. Elle tomba sur-le-champ aux pieds de l'homme de DIEU, demanda pardon de sa faute, et exécuta sans délai son premier dessein. M. Olier lui rappela également plusieurs particularités très-cachées qui la touchèrent vivement (1).

(1) *M. de Bretonvilliers*, pag. 414.

Une autre ayant été consultée sur une affaire importante qu'on lui avait confiée sous le sceau du secret, voulut avoir elle-même l'avis du serviteur de DIEU. Mais comme elle ne lui parlait qu'en termes vagues et généraux : « Pour » vous donner, lui répondit-il, un conseil conforme aux » règles de la prudence, il serait à propos que je connusse » les circonstances de cette affaire avec plus de précision. » Elle repartit qu'elle n'avait pas la liberté de lui en parler clairement. Sans insister davantage, M. Olier fit alors deux ou trois tours dans la chambre ; ensuite, comme s'il eût été instruit de toute l'affaire, il en exposa lui-même les diverses circonstances dans le plus grand détail, et donna à la personne les avis qui lui étaient nécessaires. Elle en fut tellement étonnée, qu'elle alla sur-le-champ raconter à ses amis ce qui venait de se passer, protestant que M. Olier n'avait pu avoir cette connaissance par aucune voie naturelle. Après une conférence où le serviteur de DIEU avait parlé sur la pauvreté que doivent pratiquer les ecclésiastiques, l'un des assistants se retira tout affligé, n'ayant pas le courage d'aspirer à une perfection qui lui paraissait si difficile. Quelque temps après, il vint visiter M. Olier, à qui il n'avait rien découvert de ses dispositions intérieures, et il fut étrangement surpris de l'entendre débiter par ces paroles : *Ah ! Monsieur, que la pauvreté vous fait de peine !* et de l'entendre ensuite lui exposer tout ce qui s'était passé dans son cœur (2).

(2) *Ibid.* p. 415, 416.

V.
Songes remarquables. Effets extraordi-

Mais il est inutile de citer un plus grand nombre d'exemples ; en voici d'un genre différent. Un ecclésiastique avait sous sa direction une prétendue dévote, qui, par ses arti-

lices, avancée
gardait
nuit, lo
M. Olier
fourberie
méprisa
mois ap
comme s
sembla l
trompé p
cet ecclés
de cette
le songe
comme u
Gabriel, s
Paris, ra
grandes i
berté d'ex
durant so
eût exposé
seulement
trouver da
elle ne ma
sieurs fois
arrivée à
moyen (2)
On peut
M. Olier,
sieurs sair
lement lor
cité les ex
Marguerite
chel ; on en
les Mémoi

lices, abusait le public et l'abusait lui-même. On la croyait avancée dans des voies éminentes, et son confesseur la regardait comme une sainte à miracles et à révélations. Une nuit, lorsqu'il dormait profondément, il crut voir en songe M. Olier qui le détrompait, en lui faisant connaître les fourberies et l'hypocrisie de sa pénitente. A son réveil, il méprisa ce songe. Mais il fut fort surpris, lorsque, quelques mois après, rencontrant par hasard M. Olier, celui-ci, comme s'il eût voulu confirmer l'avis dont nous parlons, sembla lui dire, en termes généraux, qu'il risquait d'être trompé par cette personne. En effet, quelque temps après, cet ecclésiastique acquit la certitude des artifices sacrilèges de cette misérable créature, tels qu'il les avait connus par le songe qu'il avait eu, et qu'il regarda dès ce moment comme un avertissement du Ciel (1). La mère de Saint-Gabriel, supérieure des religieuses de la Miséricorde à Paris, rapporte que très-souvent, ayant éprouvé de fort grandes inquiétudes durant le jour, sans avoir eu la liberté d'en pouvoir parler à M. Olier, elle songeait à lui durant son sommeil, croyant lui parler comme si elle lui eût exposé ses peines ; et que, le matin en s'éveillant, non-seulement elle eu était délivrée, mais s'étonnait de se trouver dans une paix si profonde. Dès qu'elle le voyait, elle ne manquait pas de lui faire part de son rêve ; et plusieurs fois M. Olier lui dit en riant que la même chose était arrivée à d'autres personnes, également guéries par ce moyen (2).

On peut mettre au nombre des dons extraordinaires de M. Olier, les impressions de grâce qu'éprouvaient plusieurs saintes âmes en conversant avec lui, ou même seulement lorsqu'elles étaient en sa présence. Nous avons déjà cité les exemples de Marie de Valence, du frère Claude, de Marguerite du Saint-Sacrement, de la mère de Saint-Michel ; on en voit qui ne sont pas moins remarquables, dans les Mémoires de M. Olier, ou dans ceux que d'autres person-

naires que produisent les paroles ou la présence de M. Olier.

(1) *Vie, par M. de Bretonvilliers, p. 418, 416.*

(2) *Attestations aut. touchant M. Olier, p. 99.*

mes ont composés sur sa vie. La mère de Saint-Gabriel, dont nous venons de parler, rapporte d'elle-même, que presque toutes les fois qu'elle s'entretenait avec M. Olier, ou qu'elle était seulement en sa présence, elle ressentait une impression de grâce si abondante, qu'elle en était toute pénétrée et comme embaumée, non-seulement dans le temps de leur entretien, mais durant des mois entiers, pendant lesquels elle eût désiré d'être séparée de toute créature, pour ne s'occuper que de DIEU seul. Quelquefois cet effet durait jusqu'à ce qu'il revint; alors la même grâce se renouvelait encore, et avec tant d'abondance, qu'il lui est arrivé de ne pouvoir proférer dans cet état une seule parole. Elle ajoute qu'en lui parlant, elle avait été plusieurs fois délivrée de diverses imperfections habituelles, dont elle ne lui avait rien dit, et sans que de son côté elle eût fait aucun effort pour les détruire (1).

(1) *Attest. etc.*

VI.

Il soulage les âmes travaillées de peines intérieures. Exemple de M^{lle} Le Roguée.

(2) *Lettres spirituelles de M. Olier, Lett. xxvi.*

M. Olier a eu souvent aussi le don de calmer les personnes agitées de peines intérieures. Il se contentait quelquefois de les envoyer à l'église demander la bénédiction de la très-sainte Vierge (2), et elles se trouvaient aussitôt délivrées. Nous rapporterons ici un trait de ce genre, arrivé en la personne de mademoiselle Le Roguée †, et certifié par elle-même après la mort du serviteur de DIEU. « Lors-
 » que je fus assez heureuse pour entretenir M. Olier, notre
 » bienheureux Père, il y avait cinq ou six mois que je
 » souffrais des peines intérieures, les plus sensibles que
 » l'on puisse endurer : opposition à DIEU, pensées contre
 » la foi, tentations de toute espèce. J'en étais venue au
 » point de croire que DIEU m'avait abandonnée, et, dans
 » mon désespoir, je pensais que tout fût perdu pour mon
 » salut; j'étais tombée dans un état de mélancolie, que
 » l'on aurait peine à imaginer, et d'autant plus étrange,

(3) *Archives du Royaume, sect. historiq. M. 437. Instruction, etc. fol. 14.*

† Cette demoiselle entra depuis chez les *Sœurs de l'instruction chrétienne*, et en fut élue, dans la suite, *sœur aînée*, ou supérieure (3).

» que j
 » douce
 » sais m
 » affre
 » mes l
 » vait m
 » penda
 » lant v
 » me m
 » m'app
 » deman
 » répon
 » je n'a
 » der, re
 » me reg
 » vous p
 » ferai a
 » dire d'a
 » à qui j
 » reconn
 » m'assu
 » ger les
 » dès que
 » ler de l
 » de l'ho
 » vissant
 » qu'il m
 » ôtées a
 » paix et
 » m'inon

† Madem
 » était, selon
 » lieu. Elle a
 » profonde p
 » tament, que
 » avant elle;

» que jusqu'alors, ayant été conduite par une voie fort
 » douce et une dévotion tendre et sensible, je ne connais-
 » sais nullement ces sortes de peines. Au milieu de cette
 » affreuse désolation, je parlais à mon confesseur, plus par
 » mes larmes que par mes paroles ; et tout ce qu'il pou-
 » vait me dire était insuffisant pour me consoler. Il arriva
 » pendant ce temps que mademoiselle de Richelieu †, al-
 » lant voir au séminaire notre bienheureux Père, M. Olier,
 » me mena avec elle. Lorsqu'elle eut fini de parler, je
 » m'approchai pour lui demander sa bénédiction ; et il me
 » demanda si j'avais envie de servir Notre-Seigneur ; je lui
 » répondis que je le désirais depuis longtemps, mais que
 » je n'avais pas encore commencé. -- Si je puis vous ai-
 » der, reprit-il, je le ferai de tout mon cœur. -- Alors,
 » me regardant assez fixement, il me dit : Ma fille, je veux
 » vous parler en particulier ; quand je le pourrai, je vous
 » ferai avertir. — En effet, quelques jours après, il me fit
 » dire d'aller lui parler à Issy, près Paris. Mon confesseur
 » à qui je demandai cette permission, en fut ravi, et me
 » recommanda de bien dire toutes mes peines à M. Olier,
 » m'assurant qu'il avait une grâce admirable pour soula-
 » ger les âmes. Je m'en allai fort résolue à le faire ; mais
 » dès que je fus avec ce saint homme, il se mit à me par-
 » ler de l'intérieur de la très-sainte Vierge et des moyens
 » de l'honorer. Les choses qu'il me disait étaient si ra-
 » vissantes, que toutes mes peines s'en allaient à mesure
 » qu'il me parlait, à peu près comme si on me les avait
 » ôtées avec la main, et que l'on eût mis à la place la
 » paix et la joie des bienheureux. Cette paix toute céleste
 » m'inondait des plus ineffables consolations, au point que

† Mademoiselle de Richelieu, dont il est parlé dans cette relation,
 était, selon toutes les apparences, Marie-Marthe de Vignerod de Riche-
 lieu. Elle avait elle-même une si haute estime et une vénération si
 profonde pour M. Olier, son directeur, qu'elle demanda, par son tes-
 tament, que son cœur fût déposé aux pieds de l'homme de Dieu, décédé
 avant elle ; ce qui fut exécuté le 4 septembre 1665 (1).

(1) *Sépultures
 du séminaire de
 Saint-Sulpice. —
 Archives du
 Royaume, sect.
 dom. S. 7041. Q.
 n. 3.*

» j'oubliai entièrement mes peines, et ne lui en dis pas
 » un mot. Je restai même plusieurs mois sans me souve-
 » nir de ce qui m'avait si étrangement tourmentée, et de-
 » puis je n'en ai plus rien senti. A ces dispositions si
 » accablantes, dont j'ai parlé, succédèrent un amour pour
 » Notre-Seigneur et sa très-sainte Mère, avec une joie in-
 » térieure que je ne saurais expliquer; et ce que M. Olier
 » me dit alors m'est demeuré au cœur aussi présent depuis,
 » que je l'avais dans cette entrevue. Il me permit de par-
 » ler seulement à mon confesseur de ce qu'il venait de me
 » dire, et me recommanda d'aller à la chapelle de la sainte
 » Vierge à Saint-Sulpice, me consacrer à cette bonne Mè-
 » re. Après être demeurée une heure et demie avec ce
 » grand serviteur de DIEU, et lui avoir demandé sa béné-
 » diction, je m'en revins à Paris à pied, si touchée et si
 » occupée de ce que je venais d'entendre, que les deux de-
 » moiselles qui m'accompagnaient ne pouvaient tirer de
 » moi une parole. Ma joie était si grande, que je ne la
 » pouvais presque supporter; et, revenant par la campa-
 » gne, je ne me sentais pas marcher, en sorte que ces pè-
 » sonnes avaient peine à me suivre. Je m'en allai tout
 » droit à la chapelle de la sainte Vierge à Saint-Sulpice.
 » me vouer et me consacrer au service de cette divine Mè-
 » re, comme notre bienheureux Père venait de me le re-
 » commander; et ensuite chez mon confesseur, pour lui
 » rendre compte de cette visite. Il fut fort surpris, surtout
 » en voyant le transport de ma joie, et ne m'entendant
 » parler que d'amour et de reconnaissance envers Notre-
 » Seigneur. Il me demanda si j'avais parlé de mes peines.
 » Je lui dis que non; mais que je n'en avais plus. Et
 » comme je ne parlais que de la bonté de DIEU, moi qui
 » auparavant n'avais que des pensées de damnation et de
 » réprobation éternelle, il me dit: — DIEU ne vous dam-
 » nera donc pas, puisqu'il est si bon? — Oh! je l'espère
 » de toute mon âme, lui répondis-je. — La chose qui m'a

M.

» paru
 » Père,
 » et qu
 » je vie
 » signe

M. O
 suivant
 rendait
 » lente
 » piété,
 » quelq
 » parais
 » prit o
 » signe
 » malin
 » séduir
 » ter a
 » croix
 la pureté
 répondit
 toutes se

M. O
 aux âme
 curait a
 briel, de
 main, q
 on empl
 et plusi
 venu voi
 dent qui
Ma fille
non, je n
 « Je ce

» paru le plus extraordinaire, c'est que notre bienheureux
 » Père, M. Olier, ne m'ait rien dit touchant mes peines,
 » et que cependant j'en ai été sur-le-champ délivrée. Ce que
 » je viens d'écrire est si véritable, que je serais prête à le
 » signer de mon sang.

» BARBE LE ROGUÉE (1). »

(1) *Attestations autographes touchant M. Olier*, p. 441 et suiv.

M. Olier rapporte lui-même, dans ses Mémoires, le trait suivant, qui montre avec quelle merveilleuse facilité il rendait la paix aux âmes. « Je me souviens qu'une excellente fille et très-bonne religieuse, d'une éminente piété, étant venue un jour à moi, je vis dans ses yeux quelque chose qui n'était point naturel. Le désordre qui paraissait dans son regard annonçait qu'elle avait l'esprit occupé de quelque mauvais désir. Aussitôt je fis le signe de la croix, et cette pauvre âme fut délivrée : le malin qui était entré dans son corps, pour tâcher de la séduire, et qui s'était établi dans ses yeux, pour la porter au péché, fut obligé de fuir par la vertu de la croix (2). » Une personne tourmentée de pensées contre la pureté, étant allée se recommander à ses prières, il lui répondit en souriant : *Allez en paix*; et dès ce moment toutes ses peines se dissipèrent (3).

(2) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. II, p. 311. — *Copie de ces Mémoires*, t. III, p. 216.

(3) *Attest. etc.* p. 498.

M. Olier n'avait pas seulement le don de rendre la paix aux âmes; souvent, en visitant les malades, il leur procurait aussi la santé du corps (4). La mère de Saint-Gabriel, dont on a parlé, déclare, dans un écrit signé de sa main, qu'étant atteinte d'un grand crachement de sang, on employa vainement, pour l'arrêter, la saignée aux pieds et plusieurs autres remèdes; mais que M. Olier l'étant venu voir, lorsqu'elle était au lit bien affaiblie par cet accident qui continuait toujours, et lui ayant dit ces paroles : *Ma fille, je vous défends de cracher du sang davantage : non, je ne le veux pas*; l'accident cessa dès ce moment. « Je certifie, dit-elle, que je n'ai jamais plus rendu de

VII.
 M. Olier rend la santé à plusieurs malades.

(4) *Mémoires aut. de M. Olier*, t. VI, p. 26. — *Vie de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. I, p. 444, 445.

» sang, quoiqu'il se soit écoulé environ dix-huit ans de-
 » puis; et qu'à l'heure même je fus guérie de ma maladie.
 » Je déclare que cette relation est véritable, et je suis prête
 » à l'attester avec serment (1). »

(1) *Attest. etc.*
 p. 101.

M. Olier rapporte lui-même la guérison d'un jeune séminariste, M. de Villars, depuis Archevêque de Vienne, que les médecins avaient abandonné. « Dans le temps » que je lui donnais l'Extrême-Onction, dit-il, il sen- » tait en soi des effets extraordinaires, à cause des grâces » qui se répandaient en lui par les paroles que Notre-Sei- » gneur me mettait dans la bouche; tandis que les médecins » le condamnaient, Notre-Seigneur me dit : *Je te le rendrai,* » comme il est arrivé; ce qu'ensuite les médecins eux-mê- » mes ont jugé être un miracle. Depuis cet accident, on voit » ce jeune homme avancer à vue d'œil dans la vertu (2). »

(2) *Mém. aut.*
 de M. Olier, t.
 iv, p. 266, 267.

On lit d'autres exemples semblables dans les Mémoires de M. Olier. Très-souvent les malades qu'il visitait se trou- vaient guéris à mesure qu'il leur parlait, quoiqu'il n'eût aucun dessein de demander à Dieu leur guérison. « Cela » me fait voir, ajoute-t-il, combien les ministres de Jésus- » CHRIST ont peu de part aux opérations de sa bonté et de » sa puissance, puisqu'il produit des effets très-saints par » des sujets souvent très-imparfaits et très-impurs, et dont » il n'attend point le concours, ni même les désirs (3). »

(3) *Mém. aut.*
 de M. Olier, t.
 vi, p. 338, 339.

Ces guérisons avaient inspiré aux paroissiens de S.-Sulpice une si vive confiance aux prières de M. Olier, que plusieurs se regardaient comme sauvés, dès qu'ils s'étaient recom- mandés à lui. Une personne, qui avait éprouvé les effets de ses intercessions auprès de Dieu, dit, dans une déclaration signée de sa main : « Lorsque tout le monde me condam- » nait, et que les médecins, après avoir usé de tous les re- » mède imaginables, n'attendaient plus autre chose que » ma mort, mon grand recours fut à M. Olier, aux prières » duquel je me recommandai par mon confesseur; car » M. Olier vivait encore. J'avais tant de vénération pour

» lui, q
 » n'y av
 » tant
 » je fus
 Une au
 aux pri
 » on cra
 » le dan
 » chez M
 » sa gra
 » charit
 » malad
 » comm
 » seur d
 » en effe

Tous
 beaucou
 ont eu l
 sés à lu
 assez gr
 nous cor
 qui en f
 au sémir

Nous e
 moiselle
 sister les
 Dauversi
 enfin ét
 Manse, q
 demanda
 Mais deu
 de person
 les Hosp
 de secour
 sière. Sur

» lui, qu'il me semblait qu'avec le secours de ses prières, il
 » n'y avait rien de fâcheux que je ne pusse souffrir; et j'avais
 » tant de confiance en sa protection auprès de Dieu, que
 » je fus toute soulagée après m'être recommandée à lui (1). »
 Une autre paroissienne, parlant de cette même confiance
 aux prières de M. Olier, dit au sujet de sa sœur: « Comme
 » on craignait qu'elle ne passât pas la nuit, ma mère, voyant
 » le danger où elle était et l'alarme du médecin, courut
 » chez M. Olier pour le prier de venir la voir, connaissant
 » sa grande diligence à visiter les malades, et sa tendre
 » charité pour eux. Il y vint, et dit avec assurance que la
 » malade n'en mourrait pas. Chacun regarda cette parole
 » comme une assurance certaine de guérison: le confes-
 » seur de ma sœur, M. d'Herbrée, vint me l'apprendre; et
 » en effet elle recouvra la plus parfaite santé (2). »

(1) *Attest. aut.*
 p. 409, 410.

(2) *Ibid.* p. 461.

Tous ces exemples font assez comprendre pourquoi
 beaucoup de Fidèles, après la mort du serviteur de Dieu,
 ont eu la même confiance en ses prières, et se sont adres-
 sés à lui pour obtenir des guérisons. On en rapporte un
 assez grand nombre; nous nous bornerons aux principales;
 nous contentant ici d'abrégér les déclarations authentiques
 qui en furent données, et dont on conserve les originaux
 au séminaire de Saint-Sulpice.

Nous commencerons par la guérison de cette même de-
 moiselle Manse, qui était venue s'offrir à M. Olier pour as-
 sister les malades de Montréal, en attendant que M. de la
 Dauversière y eût envoyé des Hospitalières. Celles-ci ayant
 enfin été établies à La Flèche, en Anjou, mademoiselle
 Manse, qui ne pouvait plus suffire au service de la colonie,
 demandait depuis plusieurs années qu'on hâtât leur départ.
 Mais deux obstacles l'avaient retardé jusqu'alors: l'autorité
 de personnes puissantes qui voulaient établir à Ville-Marie
 les Hospitalières de Québec; et l'absence de toute sorte
 de secours pour la fondation de celles de M. de la Dauver-
 sière. Sur ces entrefaites, mademoiselle Manse s'étant troupu

VIII.
 M^{lle} Manse
 fait une chute.
 Son mal est ju-
 gé incurable.

le bras en tombant sur la glace, ayant même perdu tout-à-fait l'usage de ce bras, par la maladresse des chirurgiens du pays, elle repassa en Europe, après environ deux ans de souffrances, pour y consulter des médecins plus expérimentés, et pour essayer d'amener avec elle des Hospitalières de La Flèche, quoiqu'elle n'eût ni les fonds nécessaires à leur établissement à Montréal, ni l'espérance d'en acquérir (1).

(1) *Annales ou histoire des Hospitalières, etc.*, p. 362.

La sœur Bourgeois voulut suivre sa compagne infirme, incapable alors de voyager seule, et même de s'habiller (2). Dès qu'elles furent arrivées à Paris, M. d'Olbeau, chanoine de la Sainte-Chapelle et parent de mademoiselle Manse, mit tout en œuvre pour obtenir sa guérison. Il réunit dans ce dessein les médecins et les chirurgiens du Roi, et tous les autres qui avaient le plus de réputation dans Paris. Mais, après avoir examiné le bras de mademoiselle Manse, et l'avoir lavé plusieurs fois avec diverses liqueurs, ils jugèrent tous unanimement qu'il était entièrement mort, et que la malade n'avait point de guérison à attendre. Sachant donc que son mal était incurable, elle ne songea plus qu'à l'affaire des Hospitalières; et, quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'elle dût trouver, dans la charité des Fidèles, des aumônes suffisantes pour cette fondation, elle ne laissa pas d'adresser à Dieu des prières ferventes, et d'engager encore toutes les personnes pieuses qu'elle connaissait à s'unir à ses intentions. Elle implorait aussi l'assistance des Saints, spécialement celle de M. Olier, ne doutant pas de son crédit auprès de Dieu, ni de l'intérêt qu'il prenait à cette œuvre, puisque, avant sa mort, il avait signé le contrat qui donnait aux Hospitalières de La Flèche, la conduite de l'hôpital (3).

(3) *Annales, etc.* p. 364. — *Relation des Hospitalières, dans le Canada*, Ms. in-f^o, ch. ix, p. 46, 47. — *Histoire, Ms.* l. II, p. 91. — *Mémoires sur M. de Laval*, p. 434.

Par un effet de cette vive confiance, elle eut la dévotion d'aller l'invoquer sur son tombeau, accompagnée de la sœur Bourgeois (4); et quoiqu'elle n'eût point la pensée d'obtenir un miracle, elle y fut subitement guérie, ainsi

(4) *Vie de la sœur Bourgeois*, p. 75.

qu'el
vante
» J
» ce d
» droi
» en c
» Il
» ehu
» les e
» la d
» qu'o
» tout
» souf
» mon
» ou s
» qui f
» mati
» servi
» lait d
» chiru
» m'as
» rend
» leme
» et qu
» à-fait
» mède
» la pe
» soum
» ma v
» J'a
» pas d
» tentic
» de Dr

qu'elle nous l'apprend elle-même dans la déclaration suivante qu'elle écrivit et signa de sa main :

« Au nom de la très-sainte Trinité,

» Je, Jeanne Manse, reconnais et confesse, en la présence
 » ce de mon DIEU, avoir reçu la grâce de l'usage de ma main
 » droite par les mérites de feu M. Olier; ce qui s'est passé
 » en cette manière :

IX.
 M^{lle} Manse
 est guérie au
 tombeau de M.
 Olier.

» Il y a deux ans que j'étais restée estropiée après une
 » chute, où j'eus le bras rompu, et le poignet démis; car
 » les chirurgiens qui me pansèrent, ne s'étant aperçus de
 » la dislocation de mon poignet que six mois après, et lors-
 » qu'on n'y pouvait plus apporter de remède, je demeurai
 » tout-à-fait privée de l'usage de ma main. De plus, j'en
 » souffrais beaucoup, et j'étais obligée de porter toujours
 » mon bras en écharpe, ne le pouvant soutenir autrement,
 » ou sans qu'il fût appuyé. Depuis le moment de ma chute,
 » qui fut le dimanche 28 janvier 1657, à huit heures du
 » matin, jusqu'au 2 février 1659, je ne pus m'aider ni me
 » servir de ma main en aucune manière; de sorte qu'il fal-
 » lait qu'on m'habillât et me servit comme un enfant. Les
 » chirurgiens, et autres personnes habiles en ces matières,
 » m'assuraient qu'il n'y avait point de remède pour me
 » rendre l'usage de ma main, mais qu'il fallait tâcher seu-
 » lement d'empêcher que la chaleur naturelle ne se retirât,
 » et que mon bras ne vint à se dessécher et à mourir tout-
 » à-fait. Il y a dix-huit mois que je n'usais d'aucun re-
 » mède, n'espérant plus de guérison, et n'ayant pas même
 » la pensée de demander un miracle. J'étais contente de me
 » soumettre à l'ordre de DIEU, et de demeurer ainsi, toute
 » ma vie, en cet état de privation douloureuse et pénible.

» J'avais désiré de voir le cercueil de feu M. Olier, non
 » pas dans la vue de mon soulagement, mais dans l'in-
 » tention de l'honorer, l'estimant un très-grand serviteur
 » de DIEU. J'eus la permission de le voir, le jour de la Pari-

» fication de la sainte Vierge. Je savais qu'il avait, pendant
 » sa vie, grande dévotion à ce jour. Comme je fus sur le
 » point d'entrer dans la chapelle où repose son corps, la
 » pensée me vint de demander à DIEU, par les mérites de
 » son serviteur, qu'il lui plût de me donner un peu de
 » force, et quelque soulagement à mon bras, afin que je
 » m'en pusse servir dans les choses les plus nécessaires,
 » comme pour m'habiller, et pour accommoder notre au-
 » tel de Montréal. Je dis : O mon DIEU, je ne demande
 » point de miracle, car j'en suis indigne, mais un peu de
 » soulagement, et que je me puisse aider de mon bras.
 » Comme j'entrais dans la chapelle, il me prit un saisis-
 » sement de joie si extraordinaire, que de ma vie je n'en
 » sentis de semblable. Mon cœur en était si plein, que je
 » ne le puis exprimer; mes yeux étaient comme deux fon-
 » taines de larmes qui ne tarissaient point : ce qui venait si
 » doucement, que je me sentais comme toute fondue, sans
 » aucun effort ni travail de ma part, pour m'exciter à telle
 » chose, à quoi je ne suis pas naturellement disposée. Je
 » ne puis exprimer cela, sinon en disant que c'était un
 » effet de la grande complaisance que j'éprouvais du bon-
 » heur dont jouissait ce bienheureux serviteur de DIEU. Je
 » lui parlais comme si je l'eusse vu de mes yeux, et avec
 » beaucoup plus de confiance, sachant qu'il me connais-
 » sait à présent bien mieux que lorsqu'il était au monde;
 » qu'il voyait mes besoins, et la sincérité de mon cœur, qui
 » ne lui avait rien caché.

» J'entendis la sainte Messe, et communiai dans cette
 » douceur extraordinaire, ne songeant point à mon bras
 » qu'après la Messe, lorsque, M. de Bretonvilliers s'en
 » allant à la paroisse pour assister à la procession, je le
 » priai de me donner le cœur de feu M. Olier, pour le
 » faire toucher à mon bras, lui disant que je croyais n'a-
 » voir plus que faire du sang des bœufs et des taureaux
 » pour ma guérison. J'eus dès-lors une certaine confiance

» d'être
 » sant
 » je pr
 » sur m
 » mon
 » était
 » poids
 » qui n
 » de lo
 » me d
 » mérit
 » une ch
 » jusqu
 » me fu
 » disloq
 » est en
 » Je c
 » deux p
 » quoi j
 » l'usag

Au re
 entré da
 gnée de
 qu'elle n
 guérison
 vénération
 là que, le
 fois des r
 plus sort
 ments du
 voir à leu
 hablemen
 rapportar
 Gaumont
 « Il était

» d'être exaucée. Il me l'apporta et se retira; et moi, pesant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je pris de ma main gauche ce précieux dépôt. Je le posai sur ma main droite, tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe. Au même moment, je sentis que ma main était devenue libre, et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb, où le cœur est renfermé : ce qui me surprit, m'étonna merveilleusement, et m'obligea de louer et de bénir la divine Bonté, de la grâce qu'elle me daignait faire, de manifester en moi la gloire et le mérite de son saint serviteur. Je sentis en même temps une chaleur extraordinaire se répandre par tout mon bras, jusqu'aux extrémités des doigts, et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment; quoiqu'elle soit toujours disloquée, je m'en sers néanmoins sans douleur, ce qui est encore plus admirable.

» Je déclare que tout ce que j'ai écrit ci-dessus, en ces deux petites feuilles, est véritable et sincère : en foi de quoi je l'ai écrit et signé de la même main dont j'ai reçu l'usage. A Paris, ce 13 février 1659. Jeanne MANSE (1). »

Au retour de la procession, M. de Bretonvilliers, étant entré dans la chapelle, trouva mademoiselle Manse baignée de larmes, et dans des transports de joie si excessifs, qu'elle ne put prononcer aucune parole. Le bruit de cette guérison se répandit aussitôt dans Paris. On en conçut une vénération singulière pour mademoiselle Manse, jusque là que, lorsqu'elle passait dans les rues, on coupa plusieurs fois des morceaux de sa robe, et qu'elle se vit obligée de ne plus sortir qu'en voiture, pour se dérober aux empressements du peuple. Des personnes de marque voulurent la voir à leur tour, et s'entretenir avec elle (2); et c'est probablement de cette guérison que parle l'abbé Fleury, en rapportant ce qu'il avait appris d'un grave magistrat, M. de Gaumont, conseiller au Parlement de Paris, mort en 1665. « Il était persuadé, dit-il, de la sainteté de M. Olier, fon-

(1) *Attest. aut. 4^{re} déclaration de M^{lle} Manse, du 2 février 1659, p. 49. — Autre du 13 février, p. 34 et suiv.*

X.

La guérison de M^{lle} Manse devient l'occasion de l'établissement des Hospitalières de Ville-Marie.

(2) *Annales des Hospitalières, p. 369.*

(1) *Nouveaux Opuscules de Fleury*, 2^e édit. 1818, p. 365.

(2) *Vie de la sœur Bourgeoise*, p. 79.

(3) *Attest. aut. Certificat du S. Bouchard du 10 juillet 1661*, p. 59. — *Autre de Madry*, p. 61.

(4) *Vie de la sœur Bourgeoise*, p. 75.

(5) *Mémoires*, p. 134.

XI.

Les Hospitalières de Ville-Marie éprouvent l'assistance de M. Olier après sa mort.

» dateur du séminaire de Saint-Sulpice, et rapportait quel-
 » que miracle fait depuis sa mort, par son intercession (1).»
 Il arriva même que des personnes généreuses, sachant dans quel dessein mademoiselle Manse était venue à Paris, s'empressèrent de lui fournir l'argent nécessaire à la fondation qu'elle sollicitait; en sorte qu'après avoir obtenu au-delà de ses espérances, et avoir recouvré le parfait usage de son bras, elle emmena à Montréal des Hospitalières qui y commencèrent en effet cette fondation (2). Telles furent les circonstances de cette guérison extraordinaire. Parmi les actes autographes que nous avons sous les yeux, on trouve deux témoignages du plus grand poids : ce sont les déclarations authentiques des chirurgiens de Québec et de Montréal, qui, ayant traité mademoiselle Manse avant son voyage en France, certifièrent sa guérison dix-huit mois après qu'elle avait eu lieu (3). La sœur Bourgeoise, qui en avait été elle-même témoin, en fait mention dans ses écrits (4). Enfin, l'auteur des Mémoires sur M. de Laval, premier évêque de Québec, ajoute que mademoiselle Manse conserva librement jusqu'à la mort l'usage de ce bras, malgré des accidents et des chutes qui auraient dû le lui faire perdre de nouveau (5).

Nous joindrons à cette guérison quelques particularités qui en sont comme une suite assez naturelle, et qui, toutes merveilleuses qu'elles sont, ne doivent point paraître suspectes, après tout ce qu'on a vu des commencements de la colonie de Montréal. On a dit que des personnes puissantes s'opposaient au départ de ces filles pour la Nouvelle-France. A peine y furent-elles arrivées, qu'on leur signifia l'ordre d'en sortir; et elles auraient été réduites à prendre ce parti, si elles n'eussent apporté avec elles le contrat signé de M. Olier, qui leur donnait l'administration de l'hôpital. Mais, sur ces entrefaites, M. de la Dauversière ayant été ruiné par un revers imprévu de fortune, et les fonds destinés pour la fondation de ces filles ayant

été confondus avec les siens et perdus sans retour, elles se virent de nouveau dans la nécessité d'abandonner le pays, de peur d'y mourir de faim. Heureusement elles avaient déjà pris possession de l'hôpital : ce qui engagea les habitants à les retenir. Condamnées alors aux plus dures privations, elles furent réduites pendant vingt-cinq ans à n'avoir souvent pour nourriture qu'un peu de pain noir, avec de mauvaise viande salée. Leurs vêtements, à force d'avoir été raccommodés, se trouvaient à la fin composés de tant de pièces différentes, qu'on ne pouvait juger de quelle étoffe ils étaient faits. Leur maison, construite de pièces de bois mal jointes, avait jour de toute part, et il était impossible de l'échauffer. Dans les plus grands froids de l'hiver, leurs lits étaient ordinairement couverts de quatre doigts de neige ; et tous leurs petits appartements en étaient si abondamment remplis, qu'aussitôt après leur lever, elles étaient obligées de l'ôter avec des pelles : incommodité qu'elles ont soufferte vingt-huit ans, sans pouvoir y apporter d'autre remède que la patience. A toutes ces privations, se joignaient les alarmes continuelles que les Iroquois donnaient à toute la colonie. Ces barbares, quand ils faisaient des prisonniers, les brûlaient vifs à petit feu, et les tenaient quelquefois huit jours dans ce cruel supplice. On sonnait journellement le tocsin pour avertir les habitants de courir aux armes, et le combat avait lieu à une portée de fusil de la pauvre habitation des sœurs (1).

(1) *Abrégé des faits arrivés dans l'Hôtel-Dieu de Montréal, Ms. p. 42, 43, 44, 45, 21, 26.*

Dans une situation si accablante, et si triste pour la nature, ces filles furent fortifiées et encouragées par le serviteur de Dieu. C'est ce que nous apprenons par la lettre circulaire sur la mort de l'une d'elles, la sœur Maillet, native de Saumur. « Pendant une de ses oraisons, lit-on » dans cet écrit, elle vit M. Olier jouissant de la gloire : » ce qui lui est arrivé plusieurs fois. Il la fortifiait et la » consolait dans ses peines intérieures, et dans la crainte » où elle était que notre maison ne pût subsister, ce qui

» l'affligeait beaucoup. Dans un de ses grands accès de peine
 » à ce sujet, il lui apparut avec M. de la Dauversière, et
 » ils l'assurèrent l'un et l'autre que cette œuvre était de
 » Dieu, et qu'elle subsisterait malgré les oppositions des
 » hommes, qui agissaient en aveugles, ne connaissant
 » pas ses desseins; mais qu'il saurait tirer sa gloire des
 » persécutions suscitées contre cette maison, dont la croix
 » était le fondement et le soutien; qu'enfin, étant *Filles de*
 » *Saint-Joseph*, et consacrées à honorer et à imiter la sainte
 » Famille sur la terre, elles devaient marcher par le
 » chemin des humiliations et des contradictions (1). »

(1) *Lettres circulaires des Hospitalières*, 2^e partie, p. 5 et suiv. *Montreal en Canada, Ms. in-fo*, p. 40.

Cette prédiction a eu son entier accomplissement. Les Hospitalières de M. de la Dauversière, malgré les révolutions survenues dans le pays, s'y sont établies avec avantage; elles y servent encore la colonie, et y vivent selon le premier esprit de leur institut.

On lit également dans la Vie de la sœur Anne-Marie du Calvaire, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, et fondatrice d'un monastère de cet Ordre à Limoges, que M. Olier, quoiqu'elle ne l'eût jamais connu, lui apparut un jour comme elle était devant le très-saint Sacrement, et l'assura qu'il serait désormais son protecteur et son père, en récompense des prières qu'elle avait faites pour le séminaire de Limoges, à l'établissement duquel elle avait beaucoup contribué (2) †.

(2) *Vie de la sœur Anne-Marie du Calvaire, Ms. du petit couvent de Sainte-Claire, à Limoges*.

XXII.

Guérison d'un ecclésiastique atteint d'une surdité.

(3) *Lettres Ms. Archives du séminaire de S.-Sulpice*.

(4) *Lettres de M. Leschassier, du 22 janv. 1718. — Lettres diverses de M. Le Pelletier, au petit couvent de Limoges*.

Un ecclésiastique, formé autrefois par M. Olier, était affligé depuis trois ans d'une infirmité dont tous les remèdes humains n'avaient pu le guérir : c'était une surdité † Les lettres originales qu'on conserve encore de la sœur Anne-Marie du Calvaire, montrent qu'elle eut toujours en lui la confiance la plus filiale et la plus étendue (3). Ces rapports mutuels dont nous parlons, furent même l'occasion de l'union de prières qui exista depuis entre le petit couvent de Sainte-Claire de Limoges, et le séminaire de Saint-Sulpice de Paris (4).

qui le
 d'un cō
 fort lon
 trouvan
 relâche
 alors d'
 cité à M
 ministèr
 guérison
 dité. Éta
 entendre
 qu'il ava
 régent de
 avaient
 s'offrit pl
 prompte

Celle d
 Roi, nom
 beaucoup
 eut lieu. L
 par les An
 d'un éclat
 mit en pié
 affreuse n
 chargé de
 huit jours
 nait presq
 lut la coup
 bras. Mais
 position, il
 ration, s'il
 que le vai
 Havre, et
 enpirant d
 sieurs osse

qui le réduisait à ne pouvoir entendre les confessions que d'un côté. Le samedi de Pâques 1660, ayant déjà confessé fort longtemps sans pouvoir changer de position, et se trouvant très-fatigué, il sortit pour aller prendre un peu de relâche dans le jardin du séminaire. La pensée lui vint alors d'entrer dans la chapelle, pour exposer avec simplicité à M. Olier, que, puisqu'il était cause qu'il exerçait ce ministère, il voulût bien par ses prières lui obtenir sa guérison, afin qu'il pût le remplir avec moins d'incommodité. Étant ensuite rentré au confessionnal, il se remit à entendre les confessions, et fut fort surpris de reconnaître qu'il avait été pleinement exaucé. M. Tulloue, docteur, régent de la Faculté de médecine de Paris, l'un de ceux qui avaient plus particulièrement traité cet ecclésiastique, s'offrit plusieurs fois pour attester qu'une guérison si prompte n'avait pu s'opérer naturellement (1).

(1) *Attestations*
aut. p. 67.

Celle de Pierre Trescartes, soldat dans le vaisseau du Roi, nommé *le Mazarin*, et natif de la Chaise-Dieu, fit beaucoup de bruit, surtout dans la ville du Havre où elle eut lieu. Le vaisseau sur lequel il servait ayant été attaqué par les Anglais, le 29 septembre 1666, Trescartes fut blessé d'un éclat de la pompe du navire, qu'un boulet de canon mit en pièces, et en eut le bras gauche fracassé d'une si affreuse manière, que cet éclat laissa dans la plaie un clou chargé de rouille, qui n'en put être retiré qu'après plus de huit jours avec de grands efforts. Comme la main ne tenait presque plus au bras, le chirurgien du vaisseau voulut la couper sur-le-champ et faire même l'amputation du bras. Mais, voyant que le soldat y montrait beaucoup d'opposition, il différa, espérant plus de succès de cette opération, s'il la faisait à terre. Après dix ou douze jours que le vaisseau resta encore en mer, on aborda enfin au Havre, et l'on transporta le blessé à l'hôpital. La plaie empirant d'un jour à l'autre, les chirurgiens tirèrent plusieurs ossements du bras, et voulurent en venir enfin à

XIII.
Guérison de
Trescartes.

(1) *Déclaration de Louis Letournois et de Jean Hurel, docteurs en médecine, et d'Alain Fréquet, chirurgien. Att. aut. p. 91.*

l'amputation. Mais quoi qu'ils pussent dire au malade pendant quinze jours pour le persuader, ils n'y réussirent point, malgré les douleurs insupportables qu'il souffrait sans relâche jour et nuit. Ses forces diminuèrent sensiblement; et à la fin les médecins craignirent qu'il ne pût soutenir la douleur de l'amputation, et ne mourût dans l'opération même (1).

Alors une sœur de l'hôpital, appelée Madeleine Mirrhé, qui conservait par religion un morceau de linge trempé dans le sang de M. Olier, pleine de confiance en ses mérites, se sentit fortement portée à appliquer sur la blessure de Trescartes un morceau de ce linge. Elle lui proposa donc ce moyen, en lui parlant de la sainteté et du crédit du serviteur de DIEU, et l'engageant à faire une neuvaine en son honneur. Il y consentit volontiers. Il voulut même se confesser et communier avant qu'on lui appliquât ce linge, et ce jour même il commença sa neuvaine, récitant chaque jour l'*Ave maris Stella*, le *Salve Regina*, avec quelques autres prières, et ajoutant trois fois une invocation à M. Olier. Touchée de la foi et de la dévotion du malade, la sœur Madeleine, avant d'appliquer ce linge sur la plaie, alla se prosterner devant le très-saint Sacrement, et demanda instamment à Notre-Seigneur, de manifester en cette occasion la sainteté de son serviteur; ensuite elle mit sur la blessure un petit morceau de ce linge, en recommandant au malade de n'en rien dire au chirurgien, et de l'ôter quand il viendrait pour le panser. Pendant qu'elle lui appliquait cet objet, le malade s'endormit, comme s'il n'eût plus senti ses douleurs ordinaires. En effet, elles cessèrent entièrement ce jour-là même; il n'eût plus de fièvre, et toute la corruption de sa plaie si infecte disparut; en sorte que le lendemain, 18 novembre, le chirurgien et les médecins, étonnés d'un changement si rapide, furent d'avis d'ajourner l'amputation, et le 22 y renoncèrent tout-à-fait. Ce progrès fut si prompt, que le malade reprit son em-

bonpoi
tal, et al
remerci
c'est-à-d
l'hôpital
Havre, y
qu'elle
teur (1).
nous par
pital du
rée en s
très-men
tes lui-
Saint-Su
son bien
La gu
Havre, y
M. Olier
la person
blissement
des doule
s'était fix
des remè
extraordi
yeux, et
trempé da
cessa, la
ayant la
aux yeux
Le médec
ne reven
rieures fu
que le se
» si nerve
» sible de

bonpoint, quitta le lit, se promena dans l'enceinte de l'hôpital, et alla à la chapelle, le dernier jour de sa neuvaine, pour remercier Notre-Seigneur. Enfin, le 30 du même mois, c'est-à-dire, quatre jours après sa neuvaine, il sortit de l'hôpital, et se rendit dans l'église de Notre-Dame du Havre, pour y remercier la très-sainte Vierge des grâces qu'elle lui avait obtenues par l'intercession de son serviteur (1). Le fait a été attesté par la sœur hospitalière dont nous parlons, par deux médecins et un chirurgien de l'hôpital du Havre, qui déclarèrent qu'une pareille cure, opérée en si peu de jours, leur paraissait extraordinaire et très-merveilleuse. Ce fut enfin le témoignage que Trescartes lui-même rendit dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, où il vint, en quittant le Havre, remercier son bienfaiteur sur son tombeau (2).

La guérison de ce soldat fit naître, dans l'hôpital du Havre, une confiance extraordinaire aux mérites de M. Olier, et fut suivie peu après d'une autre guérison, en la personne d'une des filles hospitalières du même établissement, nommée Marguerite Vieillard. Elle souffrait des douleurs excessives, par l'effet d'un mal violent qui s'était fixé sur ses yeux. Ne recevant aucun soulagement des remèdes, et pressée par un mouvement de dévotion extraordinaire, elle ôta tout l'appareil qui était sur ses yeux, et fit appliquer sur chacun un morceau de linge trempé dans le sang du serviteur de DIEU. Aussitôt le mal cessa, la sœur Marguerite alla entendre la sainte Messe, ayant la vue aussi libre que si jamais elle n'avait eu mal aux yeux, et le lendemain sortit et marcha par la ville. Le médecin, la voyant guérie en moins d'une demi-heure, ne revenait pas de son étonnement. Ces guérisons extérieures furent l'occasion d'autres effets bien plus précieux que le serviteur de DIEU opéra dans les âmes : « Ils sont » si merveilleux, écrivait-on du Havre, qu'il n'est pas possible de les exprimer (3). »

(1) *Déclaration, etc. — Ibid. de la sœur Madeleine Mirrhé. Attestations aut. p. 97.*

(2) *Déclaration de Trescartes. Attestations aut. p. 93, 94, 95.*

XIV.

Guérison de Marguerite Vieillard.

(3) *Attest. aut. p. 105. — Certificat de Marguerite Vieillard, p. 107. — Autre de Marguerite Lamoignon, supérieure, p. 107.*

XV.
Guérison de
M. Boucaut.

Dans le recueil des attestations de miracles attribués à M. Olier, on trouve en outre plusieurs guérisons rapportées par Grandet, entr'autres celle d'un chanoine de Saint-Nicolas de Craon, nommé Boucaut, atteint d'une maladie qui, au dixième jour, le réduisit à l'extrémité. Une vertueuse demoiselle, Marie-Gabrielle Rousseau, en grande estime à Angers pour son zèle (1), se sentant pressée d'un mouvement de confiance en M. Olier, demanda à la très-sainte Vierge de manifester, par la guérison de ce prêtre, le crédit dont jouissait auprès d'elle le serviteur de Dieu; et, dans ce dessein, elle envoya au malade un morceau de sa camisole, qu'elle tenait de M. de Longueuil, maître des cérémonies au séminaire de Saint-Sulpice. Un chanoine de Saint-Pierre d'Angers, nommé Rigault, fut chargé de le porter au malade à Craon, éloigné de cette ville de douze lieues. Au moment où il arriva, on sonnait son agonie. Entrant alors chez le malade, il apprit que les médecins l'avaient abandonné, et qu'ils avaient dit aux chirurgiens qu'ils pouvaient aiguiser leurs instruments pour ouvrir son corps. On lui donnait à peine une demi-heure de vie, et l'on faisait les prières des agonisants, lorsque M. Rigault s'approchant de son lit : « Je vous apporte, lui » dit-il, quelque chose de M. Olier. Ayez confiance en Dieu, » et vous recevrez du soulagement par l'intercession de son » serviteur. » A ces mots M. Boucaut, levant les yeux au ciel, prit dans sa main ce qu'on venait de lui présenter, et demanda à boire, d'une voix si faible qu'on eut peine à l'entendre. Il trempa lui-même le morceau dans un bouillon qu'on lui apporta, et en but. Dès qu'il eut cessé de boire, il sentit des douleurs d'entrailles très-violentes. Sa maladie était une rétention d'urine; il en rendit tout le reste du jour, et durant la nuit, une quantité presque incroyable. Les médecins, qui avaient assuré qu'il ne pouvait guérir sans miracle, furent étrangement surpris de la révolution dont ils étaient les témoins; mais ils n'en

(1) *Grandet*,
Fies Ms. t. II, p.
373.

pronon
parce d
longten
devait
tout-à-c
det (c'é
On a
pour M.
à l'invo
guérison
contente
authent
M. Co
d'une fiè
avril 16
trième j
s'il se r
cesserait
nèbre du
ques jour
sans fièvr
qu'il a ce
le premier
Un aut
était attei
fort press
de l'autre.
M. Olier,
une de se
état de se
peine l'eut
cessa totale
leva sur-le
durant tou
soir, après

prononcèrent pas moins que le malade était sans espoir, parce que tout ce qu'il venait de rendre avait séjourné si longtemps dans son corps, qu'infailliblement la corruption devait avoir gagné les intestins. Cependant sa santé revint tout-à-coup; et maintenant que j'écris ceci, ajoute M. Grandet (c'était quelques années après), *il est encore vivant* (1).

(1) *Attest. aut. Déclaration de M. Rigault, du 17 avril 1674, p. 121. — Lettre de Mlle Rousseau, du 18, p. 125. — Lettres de Grandet, p. 133 et suiv.*

On a vu l'estime et la vénération des habitants du Puy pour M. Olier durant sa vie; après sa mort, elle les porta à l'invoquer, et devint l'occasion d'un grand nombre de guérisons, qui passèrent pour miraculeuses. Nous nous contenterons de donner ici un aperçu de quelques actes authentiques qui en furent dressés.

M. Colomb, chanoine de la cathédrale, ayant été atteint d'une fièvre continue avec redoublements violents, le 12 avril 1657, et concevant de grandes inquiétudes le quatrième jour de ce mal, eut tout-à-coup la pensée que, s'il se recommandait aux prières de M. Olier, sa fièvre cesserait d'abord, et qu'il pourrait entendre l'oraison funèbre du serviteur de DIEU, qu'on devait prononcer quelques jours après dans la cathédrale. Il l'invoqua, se trouva sans fièvre, et assista en effet à l'oraison funèbre. C'est ce qu'il a certifié lui-même dans un écrit signé de sa main, le premier du mois suivant (2).

XVI.
Guérisons de
MM. Colomb et
de Béget, cha-
noines du Puy.

(2) *Déclaration de M. Colomb. Attest. aut. p. 1.*

Un autre chanoine de la même église, M. de Béget, était atteint d'une fausse pleurésie, et d'un mal de côté fort pressant, qui l'empêchait de se retourner d'un côté ni de l'autre. Ayant appris depuis quelques jours la mort de M. Olier, et se souvenant qu'il conservait dans son cabinet une de ses soutanes, il se la fit apporter, n'étant pas en état de se lever pour aller la prendre lui-même; et, à peine l'eut-il appliquée sur son côté, qu'aussitôt la douleur cessa totalement. La guérison fut même si parfaite, qu'il se leva sur-le-champ, mit sur lui cette soutane, et n'éprouva, durant tout le jour, aucune atteinte de son mal. Mais le soir, après l'avoir quittée, il sentit revenir sa première

douleur, aussi aiguë et aussi pressante qu'auparavant.

« Incontinent, dit-il dans sa déclaration, je la repris et la

(1) *Déclaration de M. de Bégel. Attest. aut. p. 3.* » mis sur mon côté, et tout aussitôt ma douleur cessa, et depuis je ne l'ai plus ressentie (1). »

XVII.
Guérison de Charles de Feugerolles. Lettre de M. de Saint-Antoine.

L'opinion que chacun avait de la sainteté de M. Olier fit diviser cette soutane en plusieurs morceaux ; et, par leur

attouchement, DIEU daigna opérer d'autres guérisons semblables. Un jeune ecclésiastique du séminaire du Puy, Charles de Capponi de Feugerolles, âgé de vingt-trois ans, fils du comte de Feugerolles †, d'une des plus illustres familles de Florence, fixée alors dans le Forez (2), fut guéri de la manière suivante. Depuis longtemps il était tourmenté d'un violent mal d'estomac que tout l'art des médecins n'avait pu ni guérir, ni diminuer. Un soir, que la douleur l'empêchait presque de respirer, il s'adressa à M. Olier, le priant de lui obtenir sa guérison, si DIEU en devait tirer sa gloire. En même temps, il appliqua un morceau de cette soutane sur son estomac, et il se leva, quelques moments après, pour se promener dans sa chambre, fort étonné de ne plus sentir aucun mal et de jouir de toute sa respiration (3).

(2) *Déclaration de Charles de Feugerolles, ibid. p. 11.*

Le 29 août 1657, M. de Saint-Antoine écrivait à madame Tronson, sa mère : « Nous ressentons tous les jours les assistances de notre très-cher Père. J'ai envoyé à Paris deux actes de deux personnes qui ont reçu la santé par ses mérites, et dont je vous envoie les copies, crainte que les précédentes ne vous aient pas été montrées. Pour moi, j'en reçois tous les jours quelque faveur particulière, et le seul remède que j'applique présentement à mon œil, est un petit ossement de ce cher

† Le comte de Feugerolles eut cinq fils, qui embrassèrent l'état ecclésiastique ou l'état religieux, et quatre filles qui furent religieuses. *Vies des religieuses de la Visitation*, t. XII, in-4^o (au premier monastère à Paris) *Vie de Françoise de Feugerolles*.

» Père.
» passe,
» jamais
» que ce
» de com
» sant la
» pas d'
» d'user
» m'est
» Messe
» connaî
» répond
» qui n'é
» retour
» j'entre
» Il ne s
» je ne p
» la lui
» aussi d
» Quelq
d'autres
» de vou
» encore
» procès-

† M. Tro
» tite cass
» fermé la
» cela que
» faire ap
objet au s
accompagn
l'authentic
plutôt I. C
de son sang
menton du

» Père. Aussitôt que je le mets sur mon œil, la douleur se
 » passe, et je m'en sens aussi soulagé que si je n'y avais
 » jamais eu de mal : ce que j'expérimente tous les matins
 » que cette douleur commence. Nous souhaiterions bien
 » de conserver tous les ornements qu'il a portés ici en di-
 » sant la sainte Messe; mais notre pauvreté ne nous permet
 » pas d'en faire faire de neufs, et nous sommes obligés
 » d'user ceux qu'a portés notre bon Père †. Une personne
 » m'est venue présenter de l'argent pour faire dire une
 » Messe en l'honneur de M. Olier : ce que je dis pour faire
 » connaître en quelle estime il est dans ces quartiers. Je
 » répondis à la personne qu'elle devait modérer son désir,
 » qui n'était pas conforme à l'ordre de l'Eglise. Lorsque je
 » retourne de la campagne, il me semble qu'entrant céans,
 » j'entre sous une protection particulière de ce cher Père.
 » Il ne se passe aussi guère d'heures dans la journée que
 » je ne pense à lui, et je n'entreprends aucune affaire, sans
 » la lui recommander auparavant. Je ne manque point
 » aussi de ressentir ses assistances (1). »

Quelques mois après, M. Tronson rapportant à sa mère
 d'autres particularités assez remarquables : « J'oubliais
 » de vous mander, ajoutait-il, que notre très-cher Père a
 » encore fait deux miracles dans le pays, et dont j'ai les
 » procès-verbaux bien signés et en bonne forme. Monsei-

(1) *Lettres de
 M. Tronson à
 sa mère. Attes-
 tations aut. p. 5.*

XVIII.

Information
 juridique sur
 ces miracles.
 Guérison de la
 sœur de la Tri-
 nité.

† M. Tronson dit dans la même lettre : « Je laissai à Paris une pe-
 » tite cassette, j'appréhende qu'elle ne soit égarée. J'y avais en-
 » fermé la chemise dans laquelle était mort M. Olier. Je crois après
 » cela que vous agréerez que je vous supplie très-humblement de la
 » faire apporter dans votre cabinet. » On conserve encore cet
 objet au séminaire de Saint-Sulpice; il est marqué MA—O, et est
 accompagné d'un écrit signé de M. Louis Tronson, qui en certifie
 l'authenticité. On a encore un surplis de M. Olier, marqué T. O. on
 plutôt I. O., une camisole de coton, une partie de serviette imbibée
 de son sang, et une autre serviette qui fut employée pour soutenir le
 menton du défunt, immédiatement après son trépas.

» gueur du Puy veut faire informer de tous ceux qui sont
 » arrivés dans son diocèse. » Le Prélat nomma en effet
 M. Antoine du Fornel, son vicaire forain, prêtre, docteur
 en droit, et qui certifia quelques guérisons nouvelles.
 L'une fut opérée en faveur d'Anne Feulha, âgée de trente-
 un ans, religieuse de Saint-Augustin de la ville de Saint-
 Didier, et dite, en religion, sœur de la Trinité. Depuis
 six semaines elle souffrait une grande douleur de tête, et
 un mal d'estomac dont elle était si affaiblie, qu'elle ne
 pouvait plus se tenir debout. Un samedi, 20 octobre 1657,
 étant beaucoup plus pressée qu'à l'ordinaire par la vio-
 lence de ses douleurs, et entendant raconter à sa Prieure,
 la sœur Louise de Salces, quelques miracles opérés par
 l'intercession de M. Olier, elle se sentit fortement pressée
 de recourir à lui pour obtenir sa guérison. Dans ce des-
 sein, elle reçut, des mains de la Prieure, un petit mor-
 ceau de la soutane dont on a parlé, et se mit à genoux
 devant son oratoire pour invoquer le serviteur de DIEU.
 Un quart d'heure après, elle sentit son mal beaucoup di-
 minué, et se trouva remplie d'une force et d'une vigueur
 extraordinaires ; en sorte que, s'étant relevée, elle marcha
 très-librement, et alla incontinent au chœur rendre à DIEU
 ses actions de grâces, au grand étonnement de la commu-
 nauté. Tout ceci a été déposé et attesté avec serment par
 la religieuse elle-même, et par son infirmière, la sœur

(1) *Enquête de*
M. du Fornel.
Attestations aut.
 p. 21.

(2) *Lettre de M.*
de Maupas, du »
13 mars 1658,
ibid. p. 29.

XIX.
 Guérison de
 M. Néron.

du Fornel de la Bessonnrière (1). La guérison fut aussi
 constante qu'elle avait été prompte ; car, cinq mois après,
 M. de Maupas, évêque du Puy, écrivait à M. de Breton-
 villiers : « Jeudi dernier, étant à Saint-Didier, on m'a con-
 firmé le miracle que M. l'abbé Olier a fait, en la personne
 d'une de mes bonnes religieuses, nommée la sœur de la
 » Trinité (2). »

Le bruit de cet événement fut à peine répandu dans la
 ville de Saint-Didier, qu'un prêtre, âgé de trente-quatre ans,
 nommé François Néron, qui servait dans la paroisse de la

même
 leries s
 A l'en d
 la mala
 que la r
 pardonm
 Il ne ta
 médecin
 26 du r
 mal de
 changen
 pentir d
 fort de s
 M. Olier
 une ferv
 se veng
 vie, en
 Il fut ex
 C'est ce
 même
 verbal d
 Comm
 risons d
 un nou
 de Ravi
 cathédra
 contrain
 ceux qu
 recueil
 tion dre
 l'autre
 sieur Cl
 Sainte-S
 mois de
 DIEU. L

même ville, eut la témérité de se permettre plusieurs raileries sur la sœur de la Trinité, et de la tourner en dérision. A l'en croire, la guérison n'était que dans l'imagination de la malade ; et tout ce qu'il y avait de mieux à en dire, c'était que la merveille qu'on débitait partout était un beau rêve, pardonnable à la faiblesse de son cerveau et de son sexe. Il ne tarda pas à avoir besoin lui-même de recourir au médecin qui avait opéré cette guérison. Le vendredi, 26 du même mois, il fut tout à coup saisi d'un violent mal de tête, accompagné d'une fièvre continue, qui le fit changer entièrement de sentiments et de langage. Le repentir dans le cœur, il s'humilia devant Dieu ; et, dans le fort de son mal, il demanda un morceau de la soutane de M. Olier, qu'il mit sur sa tête. Il fit au même instant une fervente prière, et tout aussitôt il éprouva que M. Olier se vengeait après sa mort, comme il l'avait fait pendant sa vie, en rendant le bien pour les injures qu'il avait reçues. Il fut entièrement soulagé, et ne ressentit plus aucun mal. C'est ce qu'il a déposé en personne devant nous, dit le même Antoine du Fornel, commissaire, dans le procès-verbal du dernier jour d'octobre 1657 (1).

Comme on racontait de jour en jour de nouvelles guérisons de ce genre, l'Évêque du Puy nomma, le 4 mai 1658, un nouveau commissaire pour en informer M. Balthasar de Ravissac, prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale et vice-official, à qui il donna le pouvoir de contraindre, par la voie des censures ecclésiastiques, ceux qui refuseraient de porter témoignage (2). Dans le recueil des actes que nous citons, on voit deux informations dressées par ce commissaire, l'une en l'année 1660, l'autre l'année suivante. La dame Catherine Rousset et le sieur Claude Rousset, son père, lieutenant de Latte et de Sainte-Sigolène, avaient été guéris miraculeusement, au mois de janvier 1660, par l'invocation du serviteur de Dieu. Le promoteur du diocèse, M. Pierre Leblanc, cha-

(1) *Enquête de M. du Fornel. — Attentions suul. p. 26, 27.*

XX.
Nouvelles informations juridiqués. Guérison de Catherine Rousset.

(2) *Lettres patentes de M. de Maupas à M. de Ravissac. Ibid. p. 35.*

noine de la cathédrale, sachant que cette dame était venue au Puy, lui fit raconter ces guérisons, et lui enjoignit de se présenter devant le commissaire d'office, M. de Ravissac, pour lui déclarer à lui-même la vérité. Elle s'y rendit en effet, et certifia qu'elle avait été affligée d'une grande perte de sang, l'espace d'un an environ, et si extraordinaire pendant dix jours, que si le mal eût ainsi duré plus longtemps, elle pensait qu'elle n'aurait pu le soutenir sans expirer. Elle ajouta que, dans cette extrémité, elle se souvint tout-à-coup d'avoir reçu d'une religieuse de l'Ordre de Saint-Bernard, madame de Itullier, un morceau d'une manchette de M. Olier, et d'avoir entendu dire qu'une autre femme, atteinte du même mal, avait été merveilleusement soulagée par l'attouchement d'un morceau de cette manchette : qu'alors, ne comptant plus sur les secours humains, et se débarrassant de tous les médicaments qu'on lui avait donnés, assurée intérieurement d'avoir un secours plus puissant dans cette relique, elle se mit à invoquer avec ferveur M. Olier, et qu'en moins d'une demi-heure, elle se trouva si pleinement soulagée, que le soir même elle se leva de son lit, et le lendemain se trouva en état de reprendre ses fonctions ordinaires. Elle rendit ce témoignage avec serment sur les saints Evangiles (1).

(1) Enquête de
M. de Ravissac.
Attest. aut. v.
69.

XXI.
Guérison de
M^{lle} du Passage.

Une demoiselle de qualité, du diocèse de Saint-Flour, demeurant à Auzon, à deux lieues de Brioude, vint aussi attester, devant M. de Ravissac, une guérison opérée en sa personne par le serviteur de Dieu, et qu'elle racontait partout comme un miracle. C'était Françoise de l'Espinasse du Passage, autrefois l'une des personnes les plus mondaines de cette contrée, qui, étant venue au Puy l'année de la mort de M. Olier, et s'étant confessée par hasard dans l'église du séminaire, y fut si touchée de la grâce et si parfaitement changée, que depuis on ne parlait d'elle qu'avec admiration. De retour à Auzon, elle convertit cinq de ses sœurs, à qui elle apprit à faire l'oraison

menta
jour,
des pl
d'une
les me
pour e
de Lar
un pe
vers e
admira
mère A
d'atten
la visi
près u
trouva
dité, q
termin
selle d
Silloux
sans in
moyen
grièvet
chacun
Madem
Père;
sion,
« Elle
» écriv
» et le
M. d
tions,
mier e
demeu
fluxion
guérir,

mentale; elle y employait elle-même trois heures chaque jour, et formait, avec ses sœurs, comme une communauté des plus régulières (1). Au mois de mai 1661, étant frappée d'une grave maladie, et réduite à une telle extrémité, que les médecins ne lui donnaient pas une heure de vie, on fit pour elle un vœu en invoquant M. Olier et la mère Agnès de Langeac. Une demi-heure après, la mourante s'assoupit un peu, et crut voir deux personnes qui s'avançaient vers elle, vêtues d'habits d'une blancheur et d'une clarté admirables, dont l'une lui parut être M. Olier et l'autre la mère Agnès; et comme elle voulut les regarder avec plus d'attention pour se confirmer davantage dans ce jugement, la vision disparut. Elle fut dès-lors si bien rétablie, qu'après un peu de sommeil fort doux et fort tranquille, on la trouva, à son réveil, sans fièvre et sans aucune incommodité, quoiqu'il ne fût survenu aucune crise qui eût pu déterminer une si prompte guérison. Le frère de mademoiselle du Passage, Claude-Martial du Passage, seigneur de Silloux, et tous les autres qui, à son réveil, la trouvèrent sans indisposition, attribuèrent cette guérison à quelque moyen surnaturel, à cause de sa promptitude et de la grièveté du mal, la malade étant alors à l'agonie, comme chacun en était persuadé (2). Aussi, depuis ce temps, Mademoiselle du Passage regarda M. Olier comme son Père; et se croyant redevable de la vie à son intercession, elle publiait partout son crédit auprès de DIEU. « Elle sème en ce lieu, parmi les prêtres et les religieuses, » écrivait M. Le Breton, l'esprit et la doctrine de M. Olier, » et leur fait lire ses livres (3). »

M. du Fornel, de son côté, fit de nouvelles informations, dont il nous reste deux actes authentiques. Le premier constate la guérison de Jacques Chapuis, praticien, demeurant à Valence en Dauphiné, et qui, atteint d'une fluxion de poitrine que tous les remèdes n'avaient pu guérir, reçut de sa sœur, religieuse à Saint-Didier, un

(1) *Lettre de M. Le Breton, du 7 septemb. 1661. Attest. aut. p. 77.*

(2) *Enquête de M. de Ravissac. Ibid. p. 73. — Déposition de M^{lle} du Passage, p. 73, 76.*

(3) *Lettre de M. Le Breton. Ib. p. 79.*

XXIII.

Guérison de Jacques Chapuis et de Claude Chambonet.

morceau de la soutane de M. Olier. Ayant invoqué le serviteur de DIEU avec grande confiance, il se sentit soulagé, se leva de son lit le jour même, sortit de sa maison, et n'éprouva plus aucun mal (1).

(1) *Enquête de M. du Fornel, ib. p. 41.*

L'autre information certifie que le sieur Claude Chambonnet, habitant de la ville de Monistrol, et alors au service de M. de Saint-Antoine, tomba malade le 25 juillet 1657, au prieuré de Godet, à trois lieues du Puy, sans pouvoir être secouru de personne; que se voyant accablé par la violence de la douleur, il s'adressa à M. Olier en ces termes : « Ayanteu l'honneur de vous parler, grand » serviteur de DIEU, et de vous rendre quelque service » lorsque vous viviez en ce monde, je vous prie à présent de me guérir : vous le pouvez faire, si vous le » voulez ; » et que, cette prière finie, il se sentit entièrement guéri, sans éprouver depuis aucune de ses douleurs. L'acte en fut dressé au mois de juillet de l'année suivante (2).

(2) *Enquête du même, p. 43.*

XXIV.

Autres guérisons.

Une religieuse du Puy, nommée sœur de Merlière, étant réduite à l'extrémité, par une fièvre chaude qui lui avait ôté la liberté de recevoir les sacrements, on alla chercher un portrait de M. Olier, que M. de Maupas avait apporté de Paris; et dès qu'on eut fait toucher ce tableau à la malade, elle recouvra la connaissance, se confessa, et releva même de cette maladie (3).

(3) *Attest. aut. p. 89.*

Une religieuse Ursuline de Saint-Cloud, appelée Charlotte de Sainte-Marie, dangereusement malade, fut traitée avec si peu de succès par quatre médecins, que le mal ne fit que croître, malgré les divers remèdes qu'on employa. A la fin elle quitta les médecins et les remèdes pour recourir au serviteur de DIEU, par l'intercession duquel elle obtint en effet sa guérison, qu'elle regardait depuis comme miraculeuse, ainsi qu'elle le témoigna dans une lettre du 30 novembre 1659 (4). La supérieure des Ursulines de Saint-Denis avait reçu de M. Picoté un mor-

(4) *Lettre de la sœur Charlotte de Sainte-Marie, ibid. p. 63.*

ceau d'éprouvé religieux ment (M. M d'un fi pensée promit voulait deman miracle cet eccle tendre suite le Nous de lire

† Or ment, éc de 13 ans reçu beau de M. Oli sait pas d vaient pa d'une gué » que ses » tience » envoyer » qu'il sou » de ses » moyen » sans att » pouvait » comme » un parei » que ce h » pas, et » tant m'a

ceau d'éponge trempée dans le sang de M. Olier, et ayant éprouvé la vertu de cette relique sur plusieurs de ses religieuses, elle écrivit aussi une lettre de remerciement (1) †.

(1) *Lettre de la sœur Catherine de Sienne, ibid.*
p. 81.

M. Maurice Le Pele'ier, abbé de Saint-Aubin, affligé d'un flux de sang que rien n'avait pu guérir, eut la pensée de s'adresser à M. Olier sur son tombeau, et lui promit de se donner au séminaire de Saint-Sulpice, s'il voulait lui obtenir sa guérison. L'effet suivit de si près la demande, que le mal cessa tout-à-fait dès ce moment. Ce miracle fut l'occasion qui détermina en effet la vocation de cet ecclésiastique, et lui inspira jusqu'à sa mort la plus tendre dévotion pour M. Olier (2), dont il devint dans la suite le quatrième successeur.

(2) *Écrit aut. de M. Le Pele'ier. Archives du séminaire de S.-Sulpice.*

Nous n'oserions prononcer si les guérisons dont on vient de lire le récit sont du nombre de celles que Notre-Sei-

XXIV.
Déclaration
de l'auteur.

† On trouve parmi ces attestations une lettre de remerciement, écrite à M. Le Breton, par un père de famille dont le fils, âgé de 13 ans, en proie aux plus cruelles douleurs de la gravelle, avait reçu beaucoup de soulagement par l'attouchement de quelque relique de M. Olier, que M. Le Breton lui avait envoyée. Cet enfant ne laissait pas de souffrir beaucoup; mais sa patience et sa résignation pouvaient passer pour un miracle plus éclatant que n'aurait été celui d'une guérison complète. « Il a souffert tant de mal, ajoute son père, » que ses médecins et chirurgiens en sont étonnés, et admirent sa patience et sa résignation à souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu de lui envoyer; et comme ce pauvre enfant croit que c'est pour sa gloire qu'il souffre, il a un recours perpétuel à M. Olier. Dans le plus fort de ses douleurs, quelqu'un lui ayant proposé, pour le guérir, un moyen sûr, disait-on, mais qui paraissait superstitieux, l'enfant, sans attendre la réponse de sa mère ou la mienne, dit que cela ne pouvait se faire que par le démon; que Dieu disposerait de lui comme il lui plairait, mais qu'il aimait mieux mourir que d'employer un pareil remède. Je crois avec une ferme confiance, ajoute le père, que ce bon Saint lui ayant donné du soulagement, ne l'abandonnera pas, et que, s'il doit être guéri, ce sera par son intercession. L'enfant m'a prié de vous remercier de sa part (3). »

(3) *Attest. aut.*
p. 37, 38.

gneur a donné pouvoir à ses disciples d'opérer sur les corps et sur les âmes, quand il leur a dit : *Guérissez les malades*. Nous n'aurons pas non plus la témérité de dire que les visions et les révélations rapportées dans cette Vie doivent être mises au rang de celles que le Roi-Prophète a exprimées par ces paroles : *Vous avez parlé en vision à vos Saints*. Il n'appartient qu'à la sainte Eglise de discerner infailliblement le doigt de DIEU dans les opérations extraordinaires ; et pour nous conformer aux décrets du Saint-Siège apostolique touchant cette matière, nous soumettons de nouveau à son jugement tout ce que nous avons écrit des vertus de M. Olier, comme aussi tout ce qui, dans son histoire, paraît être au-dessus des lois de la nature.

FIN DE LA VIE DE M. OLIER.

DE

CE QU'

« C'
 » sont
 » son
 » dans
 » qué
 » vite
 » béné
 » apos
 » tout
 » M. O
 » cent
 » aux
 » notre
 » parti
 » leur

APPENDICE.

CHAPITRE INÉDIT

DE LA VIE DE S. VINCENT DE PAUL,

PAR ABELLY.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE XXXII.

CE QU'A FAIT M. VINCENT POUR AIDER M. L'ABBÉ OLIER EN
QUELQUES DESSEINS ET ENTREPRISES DE PIÉTÉ.

« C'est le propre des grands serviteurs de Dieu, qui
» sont animés d'un même esprit, d'avoir une grande liai-
» son par ensemble, et de s'entr'aider les uns les autres
» dans leurs bonnes œuvres. C'est aussi ce qu'on a remar-
» qué entre M. Vincent et feu M. l'abbé Olier, grand ser-
» viteur de Dieu, dont la mémoire est en très-grande
» bénédiction, et que Dieu avait doué d'un esprit vraiment
» apostolique. M. Vincent avait une estime et un respect
» tout particulier pour la personne et pour la sainteté de
» M. Olier; et celui-ci réciproquement regardait M. Vin-
» cent comme son père, et disait assez souvent, en parlant
» aux ecclésiastiques de son séminaire : *M. Vincent est*
» *notre père*. Il leur témoignait ordinairement la très-
» particulière estime qu'il faisait de ses insignes vertus,
» leur alléguant, dans les occasions, les saintes maximes

» qu'il avait apprises de lui, et cela afin qu'ils s'en servis-
 » sent pour la pratique des vertus : c'est le témoignage
 » qu'en ont rendu ceux qui ont eu le bonheur d'être sous
 » la sainte conduite de M. Olier. Il avait été l'un des pre-
 » miers qui vint aux exercices des ordinands, pour se pré-
 » parer à la réception des saints Ordres, en la manière
 » qu'il a été dit (1); et ce fut là qu'il puisa abondamment cet
 » esprit ecclésiastique dont il a été si parfaitement rempli
 » et animé. Il fut aussi l'un des premiers qui, pour mieux
 » conserver et perfectionner cet esprit, se lia avec plu-
 » sieurs autres vertueux ecclésiastiques, pour faire toutes
 » les semaines des conférences spirituelles à Saint-Lazare,
 » sous la conduite de M. Vincent, dont il a été déjà
 » parlé (2) : et ensuite il fut l'un de ceux d'entre ces bons
 » ecclésiastiques qui commencèrent à s'appliquer à faire
 » des missions, conjointement avec les prêtres de la con-
 » grégation de M. Vincent. Il travailla à la mission de
 » Cressy, au mois de janvier de l'année 1635; après la-
 » quelle il voulut être employé à celle qui se fit, pendant le
 » Carême de l'année suivante, au refuge de l'Hôpital de la
 » Pitié, au faubourg de Saint-Victor; et voyant les fruits que
 » les missions produisaient pour la conversion et sanctifi-
 » cation des âmes, il en voulut faire part aux paroisses
 » qui dépendaient de son abbaye de Pébrac, en Auvergne,
 » où il s'achemina, après le Carême de la même année,
 » en la compagnie de deux prêtres de la congrégation de
 » la Mission, et de quelques autres vertueux et zélés ec-
 » clésiastiques qui se joignirent à lui, pour participer à ses
 » saints travaux. Il firent leur mission à Saint-Illipse, après
 » laquelle M. Olier rendit compte à la compagnie des
 » ecclésiastiques de la conférence qui se fait à Saint-Lazare,
 » de son voyage et de ses emplois, par une lettre qui est
 » de si grande édification, tant pour le succès de cette
 » mission dont il fait un ample récit, que pour les senti-
 » ments dignes de sa piété qu'il avait conçus de l'excel-

(1) *Vie de saint*
Vincent de Paul,
par Abel'y, liv.
1, ch. xxv, p. 116.

(2) *Ibid.* liv. 1,
 ch. xxxii, p. 123.

» lence
 » cette
 » livre
 » Ce
 » obten
 » faire
 » abbay
 » comm
 » au m
 » siastic
 » leur c
 » allait
 » au m
 » autre,
 » qu'il e
 » fort in
 » Il déc
 » gnies d
 » associ
 » Env
 » propre
 » tables
 » consic
 » de tra
 » à cett
 » de pré
 » dèle d
 » person
 » qués p
 » de la c
 » pour l
 » établi
 » moyeu
 » cun sa
 » grande

» lence des emplois des missions. Nous rapporterons
 » cette lettre, pour la satisfaction du lecteur, au second (4) Liv. II, ch.
 » livre (1). 1, sect. XI, § 3,
 p. 32.

» Ce très-digne abbé ayant, ensuite de ces missions,
 » obtenu de M. l'Évêque de Saint-Flour son agrément pour
 » faire faire la retraite aux curés du diocèse, dans son
 » abbaye de Pébrac, et même les exercices d'ordination,
 » comme il se pratiquait à Paris, il écrivit une autre lettre,
 » au mois d'octobre de la même année, à MM. les ecclé-
 » siastiques de la conférence de Saint-Lazare de Paris, pour
 » leur demander du secours, en leur représentant qu'il y
 » allait de la réformation de tout un diocèse; et depuis,
 » au mois de février 1637, il leur en écrivit encore une (2) *Ibid.* p. 33,
 » autre, comme il achevait la quatrième mission (2), et 34.
 » qu'il était sur le point d'en entreprendre une cinquième,
 » fort importante, à la Motte, près de la ville de Brioude.
 » Il décrit par cette lettre les biens que faisait la compa-
 » gnie des ecclésiastiques de la ville du Puy, qu'il avait (3) *Ibid.*, liv. II,
 » associée à celle de la conférence de Saint-Lazare (3). ch. III, sect. 5,
 p. 264, 265.

» Environ ce temps-là, M. Olier connaissant, par sa
 » propre expérience, combien les missions étaient profi-
 » tables et avantageuses pour le salut des peuples, et
 » considérant d'un autre côté le grand besoin qu'il y avait
 » de travailler à la perfection du clergé, il se détermina
 » à cette dernière œuvre; et, pour y parvenir, il se résolut
 » de prendre une cure dans Paris, pour y donner un mo-
 » dèle d'une bonne conduite de paroisse, tant pour la
 » personne du curé, que pour les prêtres qui sont appli-
 » qués par lui pour la desservir. Pour cet effet, il traita
 » de la cure de Saint-Sulpice avec M. de Fiesque qui en était
 » pour lors curé, en laquelle M. l'abbé Olier a depuis
 » établi une grande communauté de prêtres, et par ce
 » moyen y a produit de très-grands fruits, tels que cha-
 » cun sait; en sorte qu'en peu de temps on a vu cette
 » grande et nombreuse paroisse toute changée de face, avec

» l'admiration et l'applaudissement de tout Paris. Ce qui
 » n'est pas néanmoins arrivé sans de grandes difficultés et
 » traverses que l'ennemi du genre humain lui suscita,
 » jusqu'à tel point que, sur un différend arrivé entre
 » l'ancien et le nouveau curé, quelques habitants du fau-
 » bourg Saint-Germain prirent les armes, pour en chasser
 » M. Olier et les prêtres de sa communauté. Pendant cet
 » orage, M. Vincent, qui prenait très-grande part à tout
 » ce qui touchait ce sage abbé, faisait tout ce qu'il pouvait
 » pour le défendre, et pour détourner cette tempête, par
 » ses prières à DIEU, par ses bons conseils à M. l'abbé
 » Olier, et par son crédit à la Cour. Il est à remarquer
 » qu'on attribuait, en quelque façon, à M. Vincent, la
 » cause de ce grand tumulte, tant parce que le peuple
 » appelait *Missionnaires* les prêtres de la communauté de
 » Saint-Sulpice, quoiqu'ils ne le fussent pas et qu'eux-
 » mêmes n'en prissent pas le nom, qu'à raison de ce que
 » M. Vincent était estimé être leur chef, à cause de la
 » mission qui avait été faite, un peu auparavant, au fau-
 » bourg Saint-Germain, par MM. les ecclésiastiques de
 » la conférence de Saint-Lazare, que M. Vincent y avait
 » employés. Un jour, comme on parlait de ce tumulte au
 » Conseil où il était, et qu'on en rejetait sur lui tout le
 » blâme, M. Vincent, au lieu de se mettre à couvert de ce
 » reproche, en déclarant que les prêtres de Saint-Sulpice
 » n'étaient point de sa congrégation et n'avaient aucune dé-
 » pendance de lui, comme il était vrai, et comme il le
 » déclarait toujours en d'autres occasions, quand on vou-
 » lait lui attribuer le bien qu'ils faisaient; néanmoins, en
 » ce rencontre fâcheux, quoiqu'il n'eût aucune part dans le
 » différend qui était le sujet du vacarme, il ne voulut pour-
 » tant jamais dire un seul mot pour désabuser ses accusa-
 » teurs et se justifier sur les reproches qu'il en recevait.
 » Au contraire, pour pratiquer l'humilité, et tout ensemble
 » faire paraître l'estime qu'il avait de M. Olier, et la part

» que s
 » qu'il
 » Olier.
 » téréts
 » siens
 » donna
 » les bi
 » utilité
 » leur r
 » point
 » gnie à
 » M. Oli
 » quillit
 » traire à
 » et, que
 » il avait
 » tout chr
 » portant
 » l'Evang
 » vertu de
 » et qui l
 » comme
 » public, à
 » était obl
 » Quelq
 » voulant
 » les fond
 » encore t
 » ques, de
 » pendent
 » grand av
 » qu'ils on
 » Pour
 » dont nou
 » lentes ve

» que sa charité lui faisait prendre en tous ses intérêts,
» qu'il estimait très-justes, il prit le parti dudit sieur
» Olier et de MM. ses ecclésiastiques. Il défendit leurs in-
» térêts plus chaudement et bien mieux qu'il n'eût fait les
» siens propres; et, lorsqu'on les blâmait et qu'on leur
» donnait le tort, il leur servait d'apologiste, et disait tous
» les biens qu'il pouvait de leur vertu et de la sainteté et
» utilité de leurs emplois : en sorte que, pour conserver
» leur réputation, il exposa volontiers la sienne, et ne fit
» point de difficulté de mettre en quelque façon sa compa-
» gnie à la merci de cet orage, pour tâcher d'en exempter
» M. Olier et les siens, et leur procurer la paix et la tran-
» quillité. Ce procédé de M. Vincent, qui semblait si con-
» traire à la prudence humaine, étonna diverses personnes;
» et, quelqu'un de ses amis lui ayant demandé pourquoi
» il avait agi de la sorte, il lui répondit : Qu'il pensait que
» tout chrétien y était obligé, et qu'il croyait qu'en se com-
» portant comme il avait fait, il avait suivi les maximes de
» l'Evangile. C'était l'estime très-grande qu'il avait de la
» vertu de M. l'abbé Olier, qui lui donnait ces sentiments,
» et qui lui faisait regarder ses saintes entreprises, non
» comme un ouvrage particulier, mais comme un bien
» public, à la conservation et défense duquel un chacun
» était obligé.

» Quelque temps après cet accident, M. l'abbé Olier,
» voulant donner une plus ample matière à son zèle, jeta
» les fondements de ce grand séminaire qui a servi et sert
» encore tous les jours à former tant de bons ecclésiasti-
» ques, de toute sorte de conditions, dont plusieurs se ré-
» pandent dans les provinces pour y communiquer, au
» grand avantage de l'Eglise, les grâces et les bénédictions
» qu'ils ont puisées dans ce saint lieu.

» Pour toutes ces grandes œuvres de M. l'abbé Olier,
» dont nous venons de parler, et pour les rares et excel-
» lentes vertus dont Dieu l'avait doué, M. Vincent l'avait

» en grande vénération, et le regardait comme un Saint et
 » le publiait partout comme tel. Quand il plut à Dieu de
 » retirer à soi ce sien grand serviteur, M. Vincent se trouva
 » à l'extrémité de sa maladie et à sa mort, et fut un de
 » ceux qui regrettèrent davantage la grande perte que l'E-
 » glise avait faite, en la personne de ce saint abbé ; et depuis
 » il a toujours continué, dans la même affection, de servir
 » Messieurs de sa communauté, qui s'assemblèrent plu-
 » sieurs fois avec lui et avec d'autres personnes considéra-
 » bles, pour aviser aux moyens de maintenir et perpé-
 » tuer ce que M. Olier avait si dignement commencé.

ABELL
 ris (depu
 avec M.
 Jansénist
 de public
 confondue
 ris à la se
 237. Chap
 Vincent e
 de M. Olier

ABNÉGA
 volonté, f
 sacerdotal

ABSTINE
 nauté de
 ris, t. II,

ACTES
 cléiastiqu
 imprimer
 ris, t. I, 4

ADMISSI
 toujours p
 ves, t. II, 2

AGNÈS []
 goit ordre
 sanctificat
 Il était al
 des pénit
 pour lui,
 Agnès à M
 lui est ré
 corporelle
 fut accom
 tend parle
 le dessein
 la visite,

II.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

A

ABELLY, curé de Saint-Josse à Paris (depuis évêque de Rodez), s'unit avec M. Olier contre les efforts des Jansénistes, t. II, 495. Refuse d'abord de publier la censure du *Jansénisme confondu*, faite par l'archevêque de Paris à la sollicitation des novateurs, 236, 237. Chapitre inédit de la vie de saint Vincent de Paul, où Abelly fait l'éloge de M. Olier, t. II, 607.

ABNÉGATION du jugement et de la volonté, fondement essentiel des vertus sacerdotales, t. II, 299.

ABSTINENCE [FRÈRES DE L.], communauté de pauvres écoliers, établie à Paris, t. II, 435.

ACTES DE L'ÉGLISE DE MILAN. Les ecclésiastiques de Saint-Sulpice les font imprimer pour la première fois à Paris, t. I, 435, 436, 444, 445.

ADMISSION AU SÉMINAIRE. Elle était toujours précédée de certaines épreuves, t. II, 290, 291.

AGNÈS [La mère] de Langeac. Elle reçoit ordre de prier pour la parfaite sanctification de M. Olier, t. I, 53, 72. Il était alors converti, 71, 72. Rigueur des pénitences que la mère Agnès fait pour lui, 54, 55. Apparition de la mère Agnès à M. Olier, 80, 81. L'apparition lui est répétée, 82. Elle fut réelle et corporelle, 110. Circonstances dont elle fut accompagnée, 109, 111. M. Olier entend parler de la mère Agnès et forme le dessein d'aller la visiter, 82, 83. Il la visite, 83. Il la reconnaît : elle lui

déclare qu'il est appelé de Dieu à jeter les premiers fondements des séminaires en France, 86. Cette apparition était réputée connue d'une notoriété publique, 110. Sa vérité est incontestablement démontrée, 86, 87. Pie VII en suppose la vérité dans son décret en faveur de l'héroïcité des vertus de la mère Agnès, 88, 89. La sanctification de M. Olier et l'établissement des séminaires en France sont universellement regardés comme des effets de cette apparition, 112, 113. Union que la grâce forme entre la mère Agnès et M. Olier, semblable à celle qui avait existé entre saint Jean-de-la-Croix et sainte Thérèse, 90, 114, 115. Elle a manifesté la sainteté de l'un et de l'autre, 100, 118. La mère Agnès forme M. Olier à la perfection, 91. Elle modère les austérités auxquelles il se livre, 113. Lui recommande de réformer les religieux de son abbaye de Pébrac, 92, 93. Prédiction qu'elle lui fait, 101. Prie pour les missions de M. Olier, se réjouit d'en apprendre le succès, 99. Prend M. Olier pour directeur, 100. Sa rare et profonde humilité, 91. Ses austérités héroïques, 92. Jugement que M. Alain de Solminihac porte de la sainteté de la mère Agnès, 95. Avant de mourir elle écrit au Père de Condren de prendre M. Olier sous sa conduite, 103. Elle avait déjà donné son chapelet à M. Olier, 109. Elle lui donne son crucifix au moment de leur séparation, 102. Ce crucifix longtemps conservé au séminaire de S. Sulpice a été perdu dans les derniers temps, 120.

II.

Elle demande à Notre-Seigneur de la retirer de ce monde, elle tombe malade et meurt, 102, 103. Lettre de M. Olier aux religieuses de Langeac sur la mort de la mère Agnès, 104, 105. M. Olier, voyant les séminaires établis selon la prédiction de cette grande servante de Dieu, embrasse le tiers ordre de Saint-Dominique, t. II, 269. Il prend beaucoup de part à la composition des mémoires de la Vie de la mère Agnès, t. I, 119. Les prêtres de S. Sulpice composent et publient sa Vie, 101. M. Olier visite plusieurs fois le tombeau de la mère Agnès, il obtient de ses ossements et transfère le corps dans un nouveau cercueil, t. II, 545, note. 571. Combien il est touché dans cette rencontre; il fait divers présents au monastère de Langeac, 546. Le clergé de France demande la béatification de la mère Agnès, 386. Pie VII la déclare vénérable, t. I, 89.

AGRÈVE [Saint-] en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

AIGUILLON [La duchesse d'] Marie-Madeleine de Vignerod, veuve de Combalet. Elle obtient de saint Vincent de Paul une mission pour le faubourg Saint-Germain qu'elle habitait, t. I, 380, 381. Consulte la sainte veuve Marie Rousseau, 321. Visite les solitaires de Vaugirard, et leur porte les propositions du cardinal de Richelieu son oncle, 333. Elle s'offre pour aller adoucir l'esprit de M^{me} Olier, aigri contre son fils depuis qu'il avait accepté la cure de Saint-Sulpice, 395. Estime qu'elle témoigne pour M. Olier, 400. Dans la sédition excitée contre M. Olier, elle va solliciter les membres du Parlement en faveur du serviteur de Dieu, 556. Elle assiste à la pose de la première pierre de la nouvelle église paroissiale, t. II, 6. Exemples frappants de piété et de religion qu'elle donne à la paroisse, 29. Elle fonde des saluts, t. I, 495. A l'occasion des troubles du royaume elle quitte Paris, t. II, 106. Elle veut être la fondatrice des religieuses de Notre-Dame de Miséricorde à Paris, 154. Elle assiste ces religieuses, 155. Assiste les religieuses, réfugiées à Paris durant la guerre civile, 175. M. Olier lui cède M. Hurtevent pour faire l'éducation du jeune abbé de Richelieu, 376, 377.

AIX. M. Olier y visite la mère Madeleine de la Trinité et le Père Yvan,

t. II, 67, 68. Il procure l'établissement du séminaire de cette ville, 428. Projet d'agrégation du séminaire d'Aix à celui de Saint-Sulpice, 429, 437.

ALAIS, ville dans les Cévennes; M. Olier y achète une maison pour y former un établissement de ses ecclésiastiques, t. II, 486.

ALBERT-LE-GRAND. Son sentiment sur la distribution des grâces par le ministère de Marie, t. II, 282.

ALBI. Etat de ce diocèse en 1649. Commencement du séminaire, t. II, 351.

ALET [Évêque d']. Voyez Pavillon.

ALGRAS, second supérieur général de la congrégation de la Mission, t. II, 228.

ALVEQUIN [La mère], religieuse de Montmartre, réformatrice des Augustines pénitentes. M. Olier refuse d'être supérieur de cette communauté, t. I, 523.

AMAURY [Nicolas], Oratorien. Il regrette que l'Oratoire n'ait pas adopté la cérémonie de la rénovation des promesses cléricales, t. II, 286.

AMBROISE [Saint]. M. Olier voit ce saint docteur dans un songe mystérieux, t. I, 58. La dévotion qu'il conçoit depuis pour ce Saint, 108. Il la communique au séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 274.

AMELOTE [Denis]. Le Père de Condren l'admet au nombre de ses disciples, t. I, 128. Il va à son prieuré de Champdolent et y prêche la mission, 166. Il est associé à la petite société de missionnaires dont M. Olier était membre, et en est nommé supérieur, 217. Combien il était digne d'occuper cette place, 268. Sa grâce principale était la sagesse chrétienne, 291, 292. Il ignore cependant la nature des épreuves de M. Olier, 265, 266. Il écrit à M. Bourdoise au sujet de l'abbé de Saint-Cyran, 225. Il est surpris que le Père de Condren, avant sa mort, ne lui ait jamais parlé du dessein de l'établissement des séminaires, 274. M. Meyster déclare que M. Amelote ne doit point avoir part à cette œuvre, 297. M. Amelote ne goûte point le projet d'établir un séminaire à Vaugirard, 307. Dieu révèle à M. Olier que M. Ame-

lote ne
M. Ar
311. Il
Vaugir
M. Ame
Combin
tion, o
de Con
approu
Oratori
bourg
M. Mey
403. Le
lote, t.
AMIER
compag
t. I, 21
habitan
220. Ja
contre
Condre

AMOUR
de M. d
lation d
pénitend
soixante
lement
céninus p
vements
la secon

AMYOT
M. Olier

ANDÉO
prêcher

ANGER
naire de

ANGES
fréquent
Note sur
sent, 40

ANGES
sur les s
votion p
152.

ANGLE
le retour
tholique
prêcher
conversion
suiv.

ANNAT
du Roi,
siastique
dans l'af
239.

lote ne doit pas en faire partie, 310. M. Amelote se retire de lui-même 311. Il demande bientôt d'être reçu à Vaugirard; on le refuse, 337, 338. M. Amelote entre à l'Oratoire, 339, 349. Combien il est utile à cette congrégation, on lui maintient l'esprit du Père de Condren, 357, 358; t. II, 399. Il approuve M. Olier qui empêche les Oratoriens de s'établir dans le faubourg Saint-Germain, 400. Il juge M. Meyster avec un peu de sévérité, 403. Lettres autographes du Père Amelote, t. I, xlv.

AMIENS. Mission que M. Olier et ses compagnons prêchent dans cette ville, t. I, 218 et suiv. Reconnaissance des habitants pour les missionnaires, 219, 220. Jalousie que ces succès excitent contre eux, *ibid.* Lettre du Père de Condren sur ce sujet, 245, 246.

AMOUR [Le docteur de SAINT-] reçoit de M. de Sainte-Beuve une étrange relation du sermon de M. Olier *contre la pénitence publique*, t. II, 204. Il amène soixante docteurs qui appellent au Parlement de la censure projetée de Janfénius par la Sorbonne, 213. Ses mouvements pour empêcher la censure de la seconde lettre d'Arnauld, 223.

AMYOT. Famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28.

ANDÉOL [BOURG-SAINT-]. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

ANGERS. Commencement du séminaire de cette ville, t. II, 464, 465.

ANGES [NOTRE-DAME-DES]. Pèlerinage fréquenté par M. Olier, t. II, 379, 346. Note sur son origine et son état présent, 403.

ANGES. M. Olier compose un traité sur les saints anges, t. II, 452. Sa dévotion pour ces esprits célestes, t. II, 152.

ANGLETERRE. Zèle de M. Olier pour le retour de ce royaume à l'unité catholique, t. II, 487, 488. Il veut y aller prêcher la foi, 488. Il entreprend la conversion du roi Charles II, *ibid.* et suiv.

ANNAT [Le Père], Jésuite, confesseur du Roi, défend M. Olier et ses ecclésiastiques des accusations d'Arnauld, dans l'affaire du duc de Liancourt, t. II, 239.

ANNE [SAINTE-]. Succursale que M. Olier fait établir pour la commodité de ses paroissiens, t. II, 8.

ANNE [SAINTE-] D'AURAY, en Bretagne. M. Olier visite ce lieu de dévotion, t. II, 83, 92.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France. Elle charge M. de Virazel de faire l'oraison funèbre du Père de Condren, t. I, 276. Prie M. Olier d'admettre M. Amelote dans la société de Vaugirard, 338. Prend la résolution de n'élever à l'épiscopat aucun sujet qui n'ait passé quelques années auprès de saint Vincent de Paul ou de M. Olier, 443; t. II, 391. Assiste aux sermons de M. Olier, à Saint-Sulpice, t. I, 479. Elle veut lui procurer la cure de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et la direction du monastère du Val-de-Grâce, 521, 522.

— Dans la sédition excitée contre M. Olier, elle fait solliciter le Parlement en sa faveur, 556. Envoie quelques compagnies de ses gardes pour secourir M. Olier, 560. Approuve que M. Olier ne porte point le très-saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu, 565. Lui accorde enfin la grâce d'un des séditeurs les plus animés contre lui, 568. Elle charge saint Vincent d'apaiser M. de Fiesque, 570. Désire que M. Olier accepte le siège de Rodez, 570. Approuve l'établissement du séminaire, 577, 578. — Elle fait contribuer le jeune roi à la construction de la nouvelle église de Saint-Sulpice, t. II, 5. Nomme M. de Foix à l'évêché de Pamiers, 347. Elle pose la première pierre de la nouvelle église, 5, 6. Désire qu'une des chapelles soit dédiée à sainte Anne, et une autre à saint Louis, 6. Sa piété envers sainte Anne, sa patronne, 83. Assiste aux cérémonies pour la réparation des inures, à Saint-Sulpice, 96. M. Olier s'adresse à elle pour obtenir l'abolition des duels et des blasphèmes, 167, 168. Elle le seconde dans l'établissement des religieuses de la Miséricorde, à Paris, 177, 178. Elle désire de recevoir la visite de leur supérieure, 179. — Affaire de la Fronde, première guerre de Paris. La Reine fait enlever quelques magistrats; premiers troubles de la Fronde, 99, 100. Est obligée de mettre les prisonniers en liberté, 101. Elle sort de Paris, et se retire avec le Roi à Saint-Germain-en-Laye, 101. Fait enfermer les Princes à Vincennes, 130. Se voit contrainte

de renvoyer le cardinal Mazarin, 136. M. Olier la console et la fortifie, 137. Il lui donne des avis sur la collation des évêchés, 138 à 142. La Reine ouvre les yeux sur cette obligation importante, 142. Elle rappelle le cardinal Mazarin, 143. — *Seconde guerre de Paris*. La Reine envoie des aumônes à M. Olier, 144. M. Olier la conjure de renvoyer de nouveau le Cardinal Mazarin, 145, 146, 147. Il compose pour elle une formule de vœu, 152. — *Affaire du Jansénisme*. M. Olier dénonce à la Reine le Père des Mares, à qui la chaire est interdite, 193, 194. Elle assiste au sermon de M. Olier contre la pénitence publique, 200. Elle appuie et soutient M. Olier dans l'affaire de la Propagation de la foi, 218, 220. Elle oblige enfin le Cardinal Mazarin à supprimer cette congrégation, 220, 221. S'oppose au dessein de l'Oratoire, qui voulait s'établir dans le faubourg S. Germain, 336. Vigueur qu'elle témoigne dans cette rencontre, 358, 359. Paroles qu'elle adresse à M. Olier qui l'avait complimentée, 359. Vient visiter M. Olier dans sa paralysie, 531. Le décharge du gouvernement des Cordeliers, 535.

ANNE DE BRETAGNE fonde les Minimes de Chaillot, et leur donne la chapelle de Toutes-Grâces, t. II, 287.

ANNE DE GONZAGUE épouse l'électeur Palatin, t. II, 237.

ANNE-MARIE DU CALVAIRE, réformatrice du petit couvent de Sainte-Claire, à Limoges, t. II, 422. — M. Olier lui apparaît après sa mort, 592.

ANNECY. Commencement du séminaire d'Annecy, t. I, 405, 406. M. Olier va en pèlerinage au tombeau de saint François de Sales, t. II, 56, 63, 64.

ANTOINE [Reliques de saint]. M. Olier les vénère en passant à Vienne en Dauphiné, t. II, 66. Note sur ces reliques, 90.

ANTOINE [M. DE SAINT-]. Voyez *Tronson*.

APCHON [Jacques d'] résigne l'abbaye de Pébrac à M. Olier, t. I, 19.

APÔTRES. Dévotion du séminaire de Saint-Sulpice envers les saints Apôtres, t. I, 262. Inscription gravée autour de la cour; association de douze personnes en l'honneur des Apôtres, 263.

ARDILLIERS [NOTRE-DAME DES]. Ori-

gine de ce pèlerinage, t. I, 348. M. de Foix et M. du Ferrier y vont en dévotion, pour connaître la volonté de Dieu sur la tentative faite à Chartres, 297. François Fouquet y va en pèlerinage, 240. M. Olier y va de nouveau dans les intervalles d'une maladie, t. II, 323, 324.

ARGENTEU. Origine de ce pèlerinage, t. II, 504. M. Olier s'y retire pour rétablir sa santé, 323.

ARGUMENTATION. Manière dont on doit se conduire dans les exercices publics, t. II, 333, 345.

ARMÉNIENS. M. Olier se propose d'aller en Perse pour réédifier à l'Église quatre-vingts évêques arméniens, t. II, 469.

ARNAULD [Antoine] publie son livre *De la fréquente Communion*, t. I, 500. Du Hamel, d'après les principes de ce livre, rétablit la pénitence publique au diocèse de Sens, Arnauld lui procure la cure de Saint-Merry, à Paris, t. II, 196. M. Olier ayant prêché contre la pénitence publique, Arnauld l'accuse d'avoir déchiré en chaire le livre de la *Fréquente Communion*, 204. Il écrit pour la défense du Père des Mares, après la conférence de celui-ci avec M. Olier, 211. A l'occasion de l'affaire du duc de Liancourt, il se déchaîne contre M. Olier et ses disciples, 222. Condamnation de sa seconde lettre, 223. Il ose avancer que saint François de Sales eût été Janséniste s'il eût vécu plus tard, 231.

ARNOLPHINI, fondateur de la communauté de Vaugirard, t. I, 331.

ARRAS [Sœurs d'] suscitées, au XVII^e siècle, pour travailler à l'éducation de la jeunesse, t. I, xvij.

ATHÈS, en grand nombre sous Louis XIII, t. I, 487. Ils se cachent sous le nom de *politiques*, 447.

ATTRIBUTS DE DIEU, ouvrage inédit de M. Olier sur cette matière, t. II, 452.

AUBERTIN, ministre protestant, refuse d'abjurer ses erreurs au moment de sa mort, t. I, 463, 464. Justification de la conduite de M. Olier en cette occasion, 485, 486.

AUBERVILLIERS, pèlerinage célèbre. Voyez les *Vertus*.

AUBIGNON
maison
ou sémi-
nairien
édifiant
me, etc
mé à la
pagatio

AUBUS
d'Embr
moire de
t. II, 4
M. Olier

BAGNI
apostolic
tion, il p
le rempl
saint Sa
aussi à la
des injur
cèlement
chapelle,
minaire,
rénovati
265. Dem
pour étal
447. Prop
per le si
presse po
pagnie à

BARBER
mé M. O
provincia

BARCOS
Saint-Cyr
la cure d
197.

BARGEM
t. II, 177

BARMON
curé de S
du Bon-
det comp
Barmon

BAROU
que établi

BARRAI
M. Alain
avant de
de la réfo
terpose e
cardinal

AUBIGNY [L'abbé d'], prince de la maison de Stuart, prend un directeur au séminaire de Saint-Sulpice; sa vie éditante; puis se jette dans le jansénisme, etc., t. II, 237, 238. Il est nommé à la charge de directeur de la *Propagation de la Foi*, 219.

AUBUSSON [Georges d'], archevêque d'Embrun; estime qu'il fait du mémoire de M. Olier sur les séminaires, t. II, 411. Demande des prêtres à M. Olier, 439.

BAGNI, archevêque d'Athènes, Nonce apostolique en France. Dans la sédition, il prend la défense de M. Olier et le remplace à la procession du très-saint Sacrement, t. I, 565. Préside aussi à la procession de la réparation des injures, t. II, 96. Officie pontificalement au séminaire dans la nouvelle chapelle, 246. Bénit le bâtiment du séminaire, 249. Préside à la première rénovation des promesses cléricales, 265. Demande à M. Olier de ses sujets pour établir un séminaire en Grèce, 447. Propose à M. Olier d'aller occuper le siège d'Ispahan, en Perse; le presse pour avoir quelqu'un de sa compagnie à son défaut, 469.

BARBERIN [Le cardinal] avait nommé M. Olier pour présider au chapitre provincial de Cordelier, t. II, 535.

BARCOS [DE], neveu de l'abbé de Saint-Cyran, procure à M. du Hamel la cure de Saint-Merri, à Paris, t. II, 197.

BARGEMONT [DE], Grand-vicaire d'Aix, t. II, 177.

BARMONDIÈRE [Le Bottu DE LA], curé de Saint-Sulpice, établit la maison du *Bon-Pasteur*, t. I, 511, 512. Grandet compose une notice sur M. de la Barmondière, t. I, lj.

BAROUCES. Communauté ecclésiastique établie en ce lieu, t. II, 463.

BARRAULT [DE], archevêque d'Arles. M. Alain de Souminiac le consulte, avant de répondre à M. Olier au sujet de la réforme de Pébrac, t. I, 116. Interpose en vain son crédit auprès du cardinal de la Rochefoucauld pour ob-

AUTHIER [D'] DE SISGAU, missionnaire du XVII^e siècle, t. I, xvj.

Auzon, près de Brioude. Guérison qu'on attribue à M. Olier, t. II, 602, 603.

AVIGNON. M. Olier y visite la mère de Saint-Michel, t. II, 71. Origine des séminaires de Saint-Charles et de Sainte-Garde, 429, 430, 438, 439.

AVRON. M. Olier y établit la solitude, t. II, 379. Note sur Avron, 403.

B.

tenir l'extension de la réforme de Chancellade, 118.

BARRAULT, neveu du précédent, accompagne M. Olier dans sa première mission d'Auvergne, t. I, 80. Sa générosité pour terminer la persécution suscitée contre M. Olier, t. I, 374, 375.

BARREME [Le Père René DE], de l'Oratoire. Le Père de Condren désire qu'il suive M. Olier dans ses missions d'Auvergne, t. I, 166. Note sur le Père de Barreime, 191.

BAR [Catherine DE]. Voyez *Mec-thilde*.

BARTHE [DE LA], curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, presse M. Olier, pendant six mois, d'accepter sa cure, t. I, 522. Il se trouve à côté de saint Vincent de Paul dans la sédition excitée contre M. Olier, 532.

BASSANCOURT [Baltasar Brandon DE] entra d'abord chez les *Bons-Hommes*, t. I, 152. Son caractère; il se met sous la conduite du Père de Condren, 128. Il prêche une mission à Champdolent, en Saintonge, 166. Il est envoyé à la mission d'Amiens, 218. Rompt tout commerce avec l'abbé de Saint-Cyran, 224. Il vient à Vaugirard et entre dans la nouvelle société, 335, 336, 338. Offre une forte somme pour y faire recevoir M. Amelote, 338. Il est chargé d'enseigner les éléments aux séminaristes, 428. C'était sa grâce, 471. Lettre qu'il écrit à M. Bourdoise, 472, 473.

BATAILLE [Dom Hignès], procureur-général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il est le directeur particulier de M. Olier; son éloge,

t. I, 315, 316. Protestation des premiers membres de la compagnie à Montmartre où le Père Bataille les accompagne, 321, 343. Vus que Dieu lui donne sur la destinée de cette société naissante, 367. Il ordonne à M. Olier d'écrire les grâces qu'il a reçues de Dieu, 375. Lui fait un commandement d'accepter la cure de Saint-Sulpice, 386.

BAUDRAND [Henri de la Combe], curé de Saint-Sulpice, compose un mémoire concernant M. Olier et le séminaire, t. I, XLV.

BAULDRY [Dom], bénédictin de Saint-Maur, enseigne les cérémonies au séminaire, t. II, 310, 311.

BAUIN, directeur au séminaire de S.-Sulpice, est le conseil de M. Chansiergue, t. II, 456. Grandet en a composé une notice, t. I, Ij.

BAUME [Esprit Isabelle DE LA], cousine de M. Olier, t. II, 343, note.

BAUME [La sainte] de Provence. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 67. Note sur l'apostolat de saints tutélaires de cette province, 90, 91.

BAZAINVILLE, prieuré au diocèse de Chartres; M. Olier en est pourvu, t. I, 20. Il y fait prêcher des missions, 63. Pendant ses grandes désolations il y administre quelques malades, 287. Il se démet de ce prieuré, t. II, 109.

BÉAGE [LE] dans le Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 481.

BEAUMAIS, habile dans la controverse avec les hérétiques. Pourquoi est-il suscité de Dieu quoique laïque pour exercer ce genre d'apostolat? t. I, 460. M. Olier l'attire à Saint-Sulpice, 462, 463. Détails sur Beaumais, 484, 485.

BEAUNE [Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite de] M. Olier va la visiter, t. II, 59. Il procure que sa vie soit écrite, 60 bis.

BEAUCHEU [Gabriel DE], évêque de Nantes, fait un essai de séminaire pour son diocèse, t. II, 423. Il donne à M. Olier la conduite de cet établissement, 424.

BEAUCHEU [Gilles DE] neveu du précédent, t. II, 426.

BEAUVILLIERS [Marie DE], abbesse de Montmartre, donne à M. Olier une relique de saint Denis. Association de prières entre cette communauté et le séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 274.

BÉGET [DE] chanoine du Puy, garde par respect une soutane que M. Olier lui avait donnée pour un prêtre indigent, t. II, 341. Il est guéri par l'attouchement de cette même soutane, 597. M. de Béget, doyen du Puy, fait l'éloge de M. Olier, t. I, 159, 160.

BELLE-IMAGE [maison de la] près de l'église de Saint-Sulpice; le séminaire y est d'abord établi provisoirement, t. II, 276.

BELLEVILLE près Paris. Les Jansénistes y rétablissent l'usage de baptiser par immersion, t. II, 197.

BELLIER, famille honorable gagnée à Dieu par M. Olier dans la mission d'Ilhiers au diocèse de Chartres, t. I, 213, 359.

BELLÈVRE. Famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28.

BÉNÉDICTINES du Saint-Sacrement établies sur la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 153. Leur dévotion envers Marie, 176.

BÉNÉDICTINS de Saint-Maur. Eloges qu'ils font de la personne et des travaux de M. Olier, t. I, xxxiv.

BÉNÉFICES. M. Olier se démet de ses bénéfices, t. II, 109, 125.

BENCHÈRE [Le Goux DE LA], archevêque d'Aix, t. II, 458.

BERNARD [Saint], abbé de Clairvaux. Son sentiment sur la distribution des grâces par le ministère de Marie, t. II, 282. Il fait profession de ne rien attribuer à Marie qui ne soit avoué par l'Eglise, 283. Différence entre la vocation de son institut, et celle du séminaire de Saint-Sulpice, 298.

BERNARD [Le Père], dit le Pauvre Prêtre, ami de M. Olier, t. I, 209. Son caractère, 233. Voyant le visage du Père de Condren frais et vermeil pendant ses obsèques, il doute s'il est réellement mort, 276. Ses querelles avec le frère Jean qu'il surnomme de la Croix, 537. Son zèle contre les blasphémateurs, t. II, 168.

B
sent
ces
283.

B
t. I, 2

Bé
prem
vaill
124.

doise
Eude
de sa
la fir
250.

L'Orat
clési
qués
collèg
veler

256. S
Jésus-
C'est

tes on
ports
Estime
rars v

est dor
ce; se
t. II, 4
dans la
562.

BEUV
M. de
la cure
échou
voie au
préten

M. Olier
t. II, 2
la vér
M. Olier

BEUV
sert de
pour c
siastiq
tiens d

d'Alet,

BIEE
sa reli
t. II, 3

BLAN
sémina
t. II, 4

BLAN

BERNARDIN [Saint] de Sionne : son sentiment sur la distribution des grâces par le ministère de Marie, t. II, 283.

BERTET, missionnaire du XVII^e siècle, t. I, XVI

BÉRULLE [Pierre, cardinal de], le premier suscité en France pour travailler à la réformation du clergé, t. I, 124. Il a sous sa conduite M. Bourdoise, saint Vincent-de-Paul, le Père Eudes, 121, 123. Prédit la vocation de saint Vincent, 149. Ses pensées sur la fin de l'institution du sacerdoce, 250. Son dessein dans la formation de l'Oratoire, 278. Il désire que ses ecclésiastiques ne soient point appliqués à l'instruction des laïques dans les collèges, 280, 281. Suscité pour renouveler la dévotion envers Marie, t. II, 256. Ses lumières extraordinaires sur Jésus-Christ et sa sainte mère, 260. C'est en vain que quelques Jansénistes ont voulu se prévaloir de ses rapports avec l'abbé de S. Cyran, 210. Estime Marie de Valence pour ses rares vertus, t. I, 177, 178. Son corps est donné au séminaire de Saint-Sulpice ; ses chairs sont conservées à Issy, t. II, 407. Ses ossements sont inhumés dans la chapelle du séminaire, à Paris, 362.

BEUVE [DE SAINTE-], docteur de Paris. M. de Fiesque voulait lui résigner la cure de Saint-Sulpice : ce projet échoue heureusement, t. I, 412. Envoie au docteur de Saint-Amour une prétendue relation du sermon de M. Olier contre la pénitence publique, t. II, 204. Jugement de ce docteur sur la véritable cause de la paralysie de M. Olier, 206

BEUVELET, prêtre de S. Nicolas, se sert des manuscrits de M. Bourdoise pour composer ses Méditations ecclésiastiques, t. I, 323, 324, et des entretiens de M. Pavillon, depuis évêque d'Alet, t. II, 393.

BIBLE de M. Olier, monument de sa religion pour la parole de Dieu, t. II, 310.

BLANC [De] donne commencement au séminaire de Saint-Charles, à Avignon, t. II, 430.

BLANCO, disciple de M. Olier. Son sa-

voir, sa simplicité, son humilité, t. II, 335, 336, 244. Demande de mourir avec M. Olier. et meurt en effet au bout de quelques jours, 352, 357.

BLOIS [Pierre de]. Son sentiment sur la distribution des grâces, par le ministère de Marie, t. II, 283.

BLOIS. M. Olier est invité à former dans cette ville un établissement à l'avantage du clergé d'Orléans et de Chartres, t. II, 445, 463.

BLONDEAU, domestique du Père Bernard. Voyez Jean.

BOIS [Du], prêtre de Saint-Sulpice, fournit de ses biens au soutien de la colonie de Montréal, t. II, 510.

BONAVENTURE [Saint]. Son sentiment sur la distribution des grâces, par le ministère de Marie, t. II, 282.

BONNET, docteur en droit canon, t. II, 397.

BONS-ENFANTS [Collège des]. Saint-Vincent y commence un grand séminaire en 1642, t. I, 364.

BORDEAUX. Le séminaire-collège de cette ville, n'a pas d'heureux commencements, t. I, 273, 362 ; t. II, 419. M. Olier contribue de ses conseils à l'établissement du séminaire diocésain de Bordeaux, t. II, 420. — Filles de Notre-Dame de Bordeaux pour l'éducation de la jeunesse, t. I, XVI.

BOSQUET [Du], évêque de Lodève, puis de Montpellier, réfute l'ouvrage des frères Dupuy, sur les libertés de l'Eglise Gallicane, t. II, 397. Sa froideur pour les prêtres de M. Olier, établis à Lodève sous son prédécesseur, 440. Lettres que M. Olier lui écrit, 441, et suiv.

BOSSUET, évêque de Meaux, approuve des mesures prises contre les duels, t. II, 185 ; éloge qu'il fait de M. Olier, t. I, 52 ; son sentiment sur l'influence de Marie dans la distribution des grâces, t. II, 255, 283. Pavillon à Issy, qui porte son nom, 406. Estime qu'il fait des écrits spirituels de M. Olier, 449.

BOUCAUT, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, guéri par l'invocation de M. Olier, t. II, 596, 597.

BOUCHARD [Le Père], de l'Oratoire, assiste le Père de Condren à la mort, t. I, 274. Il est le conseil de M. Olier et de ses compagnons, 207. Dirige les exercices de la mission de Metz, en remplacement de M. Moyster qu'il assiste à la mort, t. II, 401.

BOUCHARD, chirurgien, atteste la vérité d'une guérison opérée par l'attouchement du cœur de M. Olier, t. II, 590.

BOUCHER, prêtre, établit à Paris la communauté dite des *Pauvres dévotiers*; et plus tard, des *Robertins*, t. II, 278.

BOUDON, archidiacre d'Evreux, du concert avec M. Olier, confirme la mère de Bar à persévérer dans sa vocation, t. II, 154, 176. Éloge qu'il fait de M. Olier, t. I, xxxvj.

BOUFARD [La sœur]. Rapports qu'elle a avec M. Olier, t. I, 203, 204. Lettre que M. Olier lui écrit, 228. Elle entre à la Visitation : charité de M. Olier pour cette sainte fille, 229.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. On ordonne à M. Olier d'y aller tous les ans après sa grande maladie, t. II, 536, 539, 546. A Bourbon, il loge chez les Capucins, 537.

BOURBON [Henri de], duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain. Voyez *Germain* (Saint-).

BOURBON [Jeanne-Baptiste de], abbesse de Fontevault. Voyez *Fontevault*.

BOURBON, prêtre de Saint-Sulpice, construit à Issy la chapelle de Lorette, t. II, 405. Écrits divers qu'il a composés, t. I, xl. Il a transcrit les lettres de M. Tronson et de M. Leschassier, XLIV.

BOURDALOUE, Son sentiment sur l'influence de la très-sainte Vierge dans la distribution des grâces, t. II, 235.

BOURDOISE, instituteur de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il est disciple du Père de Bérulle, t. I, 124. Son zèle à porter la soutane, 33. Son caractère, 210. Son éloge, 237. Vies qu'on a composées de lui, xlviii. Il engage S. François-de-Sales à travailler à l'éducation du clergé, 12. Commencement de la communauté de Saint-Nicolas, 407. — Pour lier société avec M. Olier, il lui refuse un jour des

orneements à Saint-Nicolas, 211. Il lui enseigne les cérémonies ecclésiastiques, 212, 222, 223. Fait prendre le surplis et porter la chappe au Père de Condren, 223. Lettre de M. Olier à M. Bourdoise, t. II, 311. M. Bourdoise invite M. Olier à prêcher des missions au diocèse de Chartres, t. I, 212. Il lui communique l'esprit paroissial, 221, 222. Correction qu'il fait à un prêtre dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Denis, 237. Autres fruits de son zèle, 238, 247, 248. M. Bourdoise prend part à l'établissement du séminaire à Chartres, t. I, 204. Se rejouit d'apprendre la formation de celui de Vaugirard; lettre qu'il écrit à ce sujet, 322, 323. Vient à Vaugirard pour former M. Olier et ses compagnons, 323, 331, 332. Estime de M. Olier pour M. Bourdoise, 324, 361. M. Bourdoise regardait l'établissement des séminaires comme impossible, 363. Il est ravi de voir les commencements de celui de Vaugirard; avis qu'il donne à M. Olier, 366. Combien il prenait part aux œuvres que M. Olier entreprenait sur sa paroisse, 472. Consulte les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice sur certains points de rubriques, t. II, 311. Reçoit à Liancourt treize ecclésiastiques que M. Olier lui envoie, et leur enseigne les cérémonies, 311. Estime qu'il fait de M. de Séve, 320. — M. Bourdoise, surpris d'abord par l'abbé de Saint-Cyran, est ramené au droit chemin par les avertissements que lui donnent M. Amelote et ses compagnons, t. I, 224, 225. L'abbé de Bourzeis et le Père des Mares en imposent à M. Bourdoise qui leur donne de grands éloges, t. II, 233, 234. On ne peut pas néanmoins l'accuser d'avoir voulu favoriser le Jansénisme; 234, 235. Voyez *Saint-Nicolas*.

BOURBON, supérieur du séminaire de Limoges, t. II, 422. Grandet u composé une notice sur M. Bourbon, t. I, lj.

BOURG-SAINT-ANDEOL. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

BOURGES. M. Olier visite la cathédrale de cette ville; ses réflexions sur les monuments chrétiens, t. II, 295. Séminaire de Bourges, 446, 463.

BOURGEOIS [La sœur Marguerite] se dévoue au service de la colonie de Mont-réal, où elle établit la congrégation de Notre-Dame, t. II, 503, 504. Rapporte une circonstance remarquable de la

mort d
sne M
est tém

BOUR
ratoire
les exer
est le
Gaston
lettre
Olier se
à ce P
Nantes

BOUR
du duc
dinal
amitié,
du Jam
une co
ne; l'al

BOUR
décrit
gueries

BOUR
les fille
véc à P

BOUR
Beauva

BRAN
vouu v
sous la
t. I, 155
Saint-C
Paul le
Babylon
évêque
autogra
au sémi

BREN
minaire

BRES
la Visi
maison
M. Olier
ports a
mère de
M. Olier
noble,

BRET
Viviers
mencen
teste la
60s. V

BRET
créaire
son fils
nédicti

mort de M. Le Maître, 508. Accompagne M^{lle} Manse au tombeau de M. Olier; est témoin de sa guérison, 586, 590.

Bourgeois, troisième général de l'Oratoire en France; publie son livre sur les exercices des ordinands, t. 1, 407. Il est le confesseur du duc d'Orléans, Gaston de France, t. 1, 358. Écrit une lettre de plaintes à M. Olier, 359. M. Olier se justifie, 359. Lettre de M. Olier à ce Père, touchant le séminaire de Nantes, 424, 425.

Bourzeis [Amable de], commensal du duc de Liancourt, t. 1, 207. Le cardinal Mazarin le prend en grande amitié, 220. Sa conduite dans l'affaire du Jansénisme; M. Olier lui ménage une conférence avec Alphonse Lemoine; l'abbé de Bourzeis se rétracte, 235.

Bouteroue [Michel], poète chartrain, décrit dans ses vers la maison de Marguerite de Valois, à Issy, t. 1, 404.

Bouteville [M^{me} de] reçoit chez elle les filles de la Miséricorde, à leur arrivée à Paris, t. 1, 155.

Boutillier, recteur du collège de Beauvais, à Paris, t. 1, 532.

Brandon, conseiller d'Etat, étant devenu veuf, quitte le monde et se met sous la conduite du Père de Condren, t. 1, 152, 128; il rompt avec l'abbé de Saint-Cyran, 224. Saint Vincent de Paul le propose pour être évêque de Babylone, t. 1, 469, note; il est fait évêque de Périgueux, t. 1, 152; lettres autographes de cet évêque conservées au séminaire de Saint-sulpice, xlv.

Brenier, prêtre, établit le petit séminaire de Saint-Sulpice, t. 1, 278.

Bressand [La mère de], religieuse de la Visitation à Nantes, reçoit dans la maison des jardiniers de son couvent M. Olier alors infirme, t. 1, 202. Ses rapports avec M. Olier, 203. Eloge de la mère de Bressand, 228. Sa charité pour M. Olier, 232. M. Olier la visite à Grenoble, t. 1, 65.

Breton [Le] envoyé par M. Olier à Viviers et de là au Puy, pour y commencer le séminaire, t. 1, 436. Il atteste la guérison de M^{lle} du Passage, 602. Voyez aussi 603, note.

Bretonvilliers [Le Ragois de], secrétaire du conseil, conduit et remet son fils à M. Olier, et lui donne sa bénédiction, t. 1, 361.

Bretonvilliers [Alexandre Le Ragois de], fils du précédent. Sa vocation à l'état ecclésiastique et à la compagnie de Saint-Sulpice, t. 1, 361. Exemples édifiants qu'il donne à ses confrères, 364. Danger qu'il court dans la persécution, t. 1, 550. Va au Luxembourg pour avoir l'état de M. Olier, 553. Contribue de son bien à la construction du séminaire de Saint-Sulpice, t. 1, 476. Combien il procure de solidité à ce bâtiment, 278. Il est présent à la conférence avec le Père des Mares, 208. Se joint à S. Vincent de Paul et à M. Olier pour fournir aux frais de voyage de trois députés envoyés à Rome, pour faire condamner les cinq propositions, 214. M. de Bretonvilliers succède à M. Olier dans la cure de Saint-Sulpice, t. 1, 228. M. Olier lui prédit sa mort prochaine, et le désigne pour son successeur, 549, 550. Il est élu supérieur du séminaire, 555. S'efforce d'inculquer aux séminaristes la dévotion à la vie intérieure de Notre-Seigneur, 252. Sa dévotion envers Marie, 284, 285. Sa dévotion pour notre-Dame de Toutes-Grâces; statue de la très-sainte Vierge qui lui appartient, 287. Il achète la maison d'Issy, 380, 405. Contribue au soutien de la colonie de Montréal, 509. Bâtit l'hôpital des religieuses de Saint-Joseph, de La Flèche, 277. Il réunit des matériaux pour composer l'esprit de M. Olier, t. 1, xlvj. Il ée it la vie de M. Olier, t. 1, xlviij. Ipermet à M^{lle} Manse de vénérer le cœur de M. Olier, à l'atouchement duquel cette fille est guérie, t. 1, 588. Grandet compose une notice sur M. de Bretonvilliers, t. 1, lj.

Briailles, pèlerinage. M. Olier s'y rend en dévotion, t. 1, 538 et note.

Brienne [La comtesse de], femme du ministre d'Etat, prie M. Olier d'admettre M. Amelote dans la société nouvellement formée à Vaugirard, t. 1, 338. Elle assiste à la pose de la première pierre de la nouvelle église, t. 1, 6. Seconde les désirs de M. Olier dans l'établissement des religieuses de la Miséricorde, 177, 178.

Brioude. Voyez *Julien* (saint). M. Olier étant arrivé à Brioude y entend parler de la mère Agnès, t. 1, 83.

Bruisacien [Le Père], Jésuite, publie son *Jansénisme confondu*, que l'archevêque de Paris condamne, t. 1, 217. Note sur cette condamnation, 236, 237.

BRUN [Charles LE], peintre célèbre. Il exécute plusieurs sujets sur les idées de M. Olier : le triomphe de la sainte Vierge, t. II, 247, 218. Le tableau de la Pentecôte qui fait sa réputation, 254. M. Olier lui permet de se peindre dans le tableau de la Pentecôte, 279. Importance que Le Brun met à cet ouvrage ; copies qu'il en fait tirer, 279, 280 ; gravé par Audran, *ibid.* La Visitation, 254. L'intérieur de Marie, 257. L'abandon, 258. Sujets fournis par M. Olier à Le

Brun et qui sont perdus aujourd'hui, 280.

BUDOS [Marie-Félice DE]. Voyez *Portes*.

BUZET, dans le Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

BUSSI [M^{lle} DE]. M. Olier procure son entrée en religion, t. I, 44. Il prêche sa profession religieuse, 64, 65. Eloge de M^{lle} de Bussy, 77.

C.

CAHORS, séminaire de Cahors, t. I, 406.

CAILLÈRES [M. DE] atteste une circonstance remarquable de la mort de M. Le Maître, massacré à Montréal par les sauvages, t. II, 507.

CAMBIAC [DE], frère de M. du Ferrier, l'un des premiers séminaristes de Vaugirard, t. I, 334. Quitte la compagnie, vraisemblablement pour son attachement aux nouveautés, t. II, 353. Est enfermé à la Bastille, 357.

CAMUS [Le Père], de l'Oratoire, traite M. Olier d'hérétique, t. II, 360.

CANADA. M. Olier veut aller prêcher la foi dans cette contrée ; le Père de Condren l'en empêche, t. I, 143. M. Olier médite le dessein de procurer la conversion du Canada, t. II, 494. Voyez *Montréal*.

CANÈS. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 84.

CANDIE [Siège de], contre les Turcs ; le marquis de Fénelon y conduit 400 gentilshommes, t. II, 492.

CANILLAC [La Mothe]. M. Olier y prêche une mission, t. I, 180.

CAPPONI de Feugerolles, guéri par l'invocation de M. Olier, t. II, 598.

CAPRI [L'île de]. M. Olier s'y retire pour délibérer sur sa vocation, t. I, 38.

CARLIER, conseiller au présidial de Reims ; son cloge par le Père de Condren, t. I, 154.

CARMÉLITES, suscitées dans ce dernier temps pour rallumer le feu de la religion dans l'Eglise, t. I, xij, xvij. M. Olier

paraît avoir dit sa première messe dans l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques, t. I, 65. Il y célèbre en 1642 pour le succès de l'entreprise de Montréal, t. II, 516. Il conduit chez les Carmélites une jeune personne ébranlée d'abord dans sa vocation, 575.

CATAGIRONNE [Le Père Innocent DE], général des Capucins, ami de M. Olier ; son sentiment sur l'hérésie du Jansénisme, t. II, 200.

CATÉCHISME. M. Olier dans ses missions fait le catéchisme aux enfants t. I, 171. Dans l'Auvergne il met cet exercice en honneur parmi les ecclésiastiques, 171, 172. Il établit des catéchismes pour les enfants de la paroisse de Saint-Sulpice, lui-même les instruit, 452. On y appelait alors les enfants au son d'une clochette, 482. Catéchismes de semaine et de confirmation, 453. Autres pour les vieillards, les mendiants, les laquais, 454. Distribution de vignettes emblématiques propres à rendre nos mystères sensibles aux ignorants, 455. *Communions du mois*, 501. Petit catéchisme que M. Olier fait imprimer, t. II, 118, 66. Les séminaristes continuent, après M. Olier, à faire le catéchisme dans tout le faubourg, 321.

CATÉCHISME CHRÉTIEN pour la vie intérieure, par M. Olier ; idée de cet ouvrage, t. II, 450.

CATOLIQUES [Nouveaux]. Zèle de M. Olier pour les affermir dans la foi, t. I, 466.

CAULET [François-Etienne DE], abbé de Saint-Volsusien de Foix. Il se met sous la conduite du Père de Condren, t. I, 127. Va joindre M. Olier qui pré-

chait se
il se for
tion, 16
M. Olier
telle, 18
réforme
baye de
la condu
ses relig
servanc
en miss
l'abbé d
d'aband
cé à Ch
jet de fo
girard,
commen
A Saint
vres, 42
fait non
t. II, 347
refuse l
M. de F
de saint
M. Olier
circonst
évêque,
Saint-Su
chaque a
let, 394.
Il consa
l'Orator
sénisme,
en sa pr
nion d'A
de Saint
pour le
Contribu
du Jansé
surprise,
de l'évêq
clare lui
Rompt t
pice ; on
tracté a
sur sa so

CAULET

CAUMA
prêcher
prend p

CERCA
Sens ;
M. Olier
Note sur
se démet

CEREM
titude à
310. Le

chait ses missions d'Auvergne, 164. Là il se forme un ministère de la prédication, 163. Charité qu'il témoigne pour M. Olier, frappé d'une maladie mortelle, 181, 182, 183. Il veut établir la réforme de Chancellade dans son abbaye de Foix : consulte la Sorbonne sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ses religieux qui vivaient dans l'insubordination de leur règle, 116. Est envoyé en mission à Amiens, 218. Rompt avec l'abbé de Saint-Cyran, 224. Est d'avis d'abandonner l'établissement commencé à Chartres, 304, 305. Goûte le projet de former une communauté à Vaugirard, 307. Il est l'un des trois qui commencent cet établissement, 312. A Saint-Sulpice, il a le soin des pauvres, 428. Saint Vincent de Paul le fait nommer à l'évêché de Pamiers, t. II, 347. D'après l'avis de M. Olier il refuse l'épiscopat, 348. M. Olier et M. de Foix se soumettent enfin à l'avis de saint Vincent, 348. Confiance de M. Olier au secours de Dieu dans cette circonstance, sa charité pour le nouvel évêque, 349. Affection de celui-ci pour Saint-Sulpice, 349, 350. Il allait voir chaque année M. Pavillon, évêque d'Allet, 394. Conférences épiscopales, *ib.* Il consacre l'église de l'Institution de l'Oratoire, à Paris, 400. Opposé au Jansénisme, il ne peut souffrir qu'on lise en sa présence la *Fréquente Communion* d'Arnauld, ni les *Lettres de l'abbé de Saint-Cyran*. Il écrit à M. Pavillon pour le ramener à la soumission, 393. Contribue à retirer le Père Thomassin du Jansénisme où il était tombé par surprise, 341. Changement déplorable de l'évêque de Pamiers, 350. Il se déclare lui-même contre le Formulaire. Rompt tout commerce avec Saint-Sulpice ; on ne voit pas qu'il se soit rétracté avant sa mort, 396. Réflexions sur sa sortie de Saint-Sulpice, 350, 351.

CAULIER, frère du précédent, t. II, 394.

CAUMARTIN, évêque d'Amiens, y fait prêcher une mission à laquelle M. Olier prend part, t. I, 218.

CERANCEAU, abbaye au diocèse de Sens ; M. Vialar la permuta avec M. Olier pour celle de Pébrac, t. I, 581. Notes sur cette permutation, 585. M. Olier se démet de Ceranceau, t. II, 109.

CÉRÉMONIES ECCLESIASTIQUES. Exactitude à les observer au séminaire, t. II, 310. Le Père Eauldry les y enseigne

aux séminaristes, t. II, 310. Plusieurs, dans le public, pensaient qu'on n'y apprendrait que cela ; réponse au prince de Conti à cette occasion, 315. M. Olier compose son *Explication des cérémonies de la grand-messe*, 311, 312.

CERILLAC [Pierre d'Espinau DE], du diocèse de Limoges, t. II, 557.

CÉVENNES. M. Olier désire pendant longtemps de donner une mission générale à ces contrées, t. II, 474. Son zèle pour la conversion des hérétiques des Cévennes, 475, 476, 478. Succès de cette mission, 481 et suiv. Églises ruinées par les Protestants dans les Cévennes, 486, 487. Note sur les missions, 514.

CHAILLARD, ami d'enfance de M. Olier, certifie les circonstances de la prédication que saint François de Sales fit sur M. Olier encore enfant, t. I, 10, 11.

CHALANÇON en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

CHALONS [Évêque de]. Voyez *Clausse de Marchaumont*.

CHAMARANT [La Roque Saint-], duelliste impénitent ; sa mort, t. II, 162.

CHAMBRONNET, habitant de Monistrol, guéri par l'invocation de M. Olier, t. II, 604.

CHAMPS [Notre-Dame-des-], ancienne église des Carmélites de la rue Saint-Jacques ; M. Olier y célébra probablement sa première messe ; il y prêcha ce jour-là, t. I, 65.

CHANCELLADE. Réforme des Chanoines réguliers au XVII^e siècle, t. I, XVII. Voyez *Solminiac*.

CHANCIEGHE, instituteur des séminaires de la Providence, t. II, 426. Notice sur cet ecclésiastique, 455, 456, 457.

CHANDENIER [Les abbés DE], disciples de M. Olier et de saint Vincent de Paul, t. II, 394.

CHANOINES RÉGULIERS. Témoignage qu'ils ont rendu aux vertus et aux travaux de M. Olier, t. I, XXXV.

CHANT ECCLESIASTIQUE [Étude du], t. II, 315.

CHANTAL [Sainte Jeanne-Françoise DE]. Estime qu'elle fait du Père de Condren, t. I, 126. Lettre de M. Olier sur

la mort de cette grande servante de Dieu, 410.

CHANTELOUPE. Voyez *d'Apchon*.

CHAPELAS, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, s'unit avec M. Olier contre les attaques des Jansénistes, t. II, 195. Il refuse d'abord de publier la censure du *Jansénisme confondu*, 236, 237.

CHAPELET. M. Olier fait vœu de le réciter tous les jours pendant un an. Sa méthode, t. I, 289, 290. Désire que les séminaires de sa compagnie le récitent tous les jours, t. II, 356. Importance de l'exactitude à cette pratique, 357. Il compose ses *Occupations sur les grands de la très-sainte Vierge* pour cet exercice, 358. Au séminaire de Saint-Sulpice, le chapelet durait une demi-heure, 398.

CHAPELLE DU SEMINAIRE. Son inauguration, t. II, 243, 246. Sa beauté, 247, 248, 249.

CHAPUIS [Le sieur], guéri par l'intercession de M. Olier, t. II, 603, 604.

CHARITÉ. Confrérie de la Charité pour les pauvres malades, établie par M. Olier, à Pébrac, t. I, 161, 189. Rétablie par lui à Saint-Sulpice, 505. Il forme, sur cette paroisse, un établissement de Filles de la Charité, 506. Ces filles, suscitées dans ce siècle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, t. I, XVI.

CHARLES [Saint] BORROMÉE, suscité pour commencer par le clergé la réformation de l'Eglise, t. I, XI. M. Olier fait imprimer ses *Actes de l'Eglise de Milan*, 433, 434, 445. Son respect pour saint Charles, 445. Il emprunte de lui le fond des règles du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 383.

CHARLES [Séminaire de SAINT-] à Avignon; son origine. t. II, 430.

CHARLES II, Roi d'Angleterre. M. Olier entreprend la conversion de ce prince, t. II, 489 et suiv. Fait prier pour cette intention, 489. Trouve accès dans l'esprit de ce prince, 490. Offre à Charles dix mille hommes de troupes, s'il veut rétablir la religion catholique dans ses Etats, 491. Après son rétablissement, Charles demande au Pape le chapeau de cardinal pour l'abbé d'Aubigny, 238. Par politique, il diffère son abjuration jusqu'à sa mort, 495, 493. Ecrits

de sa main, trouvés dans sa cassette, après sa mort, 493.

CHARLEVOIX [Le Père], de la compagnie de Jésus, fait l'éloge de la colonie de Montréal, t. II, 512.

CHARLOTTE DE SAINTE-MARIE, religieuse Ursuline de Saint-Cloud, attribuée au crédit de M. Olier sa guérison d'une maladie, t. II, 604.

CHARTRES [NOTRE-DAME DE]. Origine et fondement de la dévotion à Notre-Dame de Chartres, t. I, 69. M. Olier y va en pèlerinage, et y est délivré de ses peines en 1631, 49, 50. Il commence à y reconquer la paix après ses grandes épreuves en 1641, 283. M. Olier et les siens y prêchent une mission, et y font l'essai d'un séminaire, 294, 296. On abandonne cet établissement, 304, 305. Cloches de Chartres, 283. Après la construction du séminaire de Saint-Sulpice, M. Olier en offre les clefs à Notre-Dame de Chartres, et y laisse une robe précieuse pour orner sa statue, t. II, 246. Projet d'un établissement à Blois pour le clergé de Chartres, 445, 446, 463, 464. Le pèlerinage de Chartres est, depuis M. Olier, en grand honneur au séminaire de Saint-Sulpice, 278, 279.

CHARTREUSE [GRANDE] de Grenoble : M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 66.

CHARTREUX. Dès l'âge de quinze ans M. Olier se sent attiré à embrasser leur ordre, t. I, 16, 58. Songe où il croit voir un grand nombre de Chartreux, 58. Il cesse après ce songe de désirer d'être Chartreux, 60. Il visite à Paris le prieur de la Chartreuse de Paris, t. II, 539.

CHASUBLE. M. Olier en fait broder une pour sa première messe, t. I, 65. Description de cette chasuble, 76. Il s'en sert le jour de l'Assomption 1642, où il officie pour la première fois dans son église, 398.

CHATILLON-LE-ROI, dans la Beauce. M. Olier s'y retire pour y rétablir sa santé, t. II, 524, 525.

CHATILLON-SUR-SEINE. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 57.

CHATRE [La maréchale DE LA] consulte Marie Rousseau, t. I, 324, 325.

CHAUMONOT [Le Père] Jésuite, conçoit le projet d'une association en l'honneur de la très-sainte Vierge, t. II, 285.

CHAVI
Louis X
vient off
donne à
Condrem
à la Cou

CHEMI
Néocésar

CHENA
peler de
M. Chen
Alençon.

CHINE
empire p

CHOENT
zieux, t.

CHOEU
M. Olier
ques, t

CHRYSO
ordre de
Jugemen
mort dep

CHICI [I
prouve P
Saint Sul

CICÉ [I
de Siam,

CIRON [I

CITEAUX
y va en p

CLAIRVA

CLAUDE
où M. OI
60 bis. 61
saint évêq
88, 89.

CLAUDE
bites. M.
M. de Br
de son fils

CLAUDE
et sa gran
t. II, 516.
380. Le frè
de M. Olie

CLAUSSE
évêque de
de M. Olie
214.

CLÉMENT
Nantes, t. I

CHAVIGNY, ministre d'Etat sous Louis XIII, parent de M. Olier à qui il vient offrir ses services, t. 1, 399. Se donne à DIEU après la mort du Père de Condren, et devient un modèle de piété à la Cour, 353.

CHEMIN [Placide Louis DU], évêque de Néocésarée, t. II, 469.

CHENART, M. Olier a dessein de l'appeler dans les Cévennes, t. II, 476. M. Chenart établit une communauté à Alençon, 161.

CHINE, M. Olier veut aller dans cet empire pour y prêcher la foi, t. II, 469.

CHOENNE [Charles], du diocèse de Lieziux, t. II, 557.

CHOEUR de l'église de Saint-Sulpice. M. Olier en interdit l'entrée aux laïques, t. I, 402.

CHRYSOSTOME [Le Père Jean], du tiers-ordre de Saint-François, visite M. Olier. Jugement qu'il porte de M. Meyster, mort depuis peu, t. II, 402.

CICCI [Le cardinal], légat à latere, approuve l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 388; et 407, note.

CICÉ [Louis DE], vicaire apostolique de Siam, t. II, 473, 474.

CIRON [Gabriel DE], t. II, 394.

CITEAUX, abbaye célèbre. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 59.

CLAIRVAUX, item, t. II, 58.

CLAUDE [SAINT-], pèlerinage célèbre où M. Olier se rend en dévotion, t. II, 60 bis. 61. Il y vénère les reliques du saint évêque. Note sur ce pèlerinage, 88, 89.

CLAUDE [Dom], provincial des Barnabites. M. Olier le prie d'annoncer à M. de Bretonvilliers père la vocation de son fils, t. II, 364.

CLAUDE [Le frère] **LEGLAY**: ses vertus et sa grande réputation, t. I, 376, 377; t. II, 516. Son éloge par M. Olier, t. I, 380. Le frère Claude connaît la vocation de M. Olier, 380, 381.

CLAUSSE DE **MARCHAUMONT** [Henri], évêque de Châlons-sur-Marne, demande M. Olier pour coadjuteur, t. I, 213, 214.

CLÉMENT [Communauté de SAINT-] à Nantes, t. II, 426, 454.

CLÉMENT [Jean], habile controversiste qui s'attache à M. Olier, suscite DIEU, quoique simple laïque et coute-lier de profession, t. I, 460, 461. Combien sa méthode était fructueuse, 461, 462. Note sur sa conversion, 484, 485.

CLERCO [Le Père LE], missionnaire Récollet, loue le dessein de M. Olier, touchant la fondation de Ville-Marie, t. II, 493, 496. Eloge qu'il fait du séminaire de Montréal, 517.

CLERMONT-FERRAND, M. Olier y établit le séminaire diocésain, t. II, 437, 460.

CLERMONT-LODÈVE, M. Olier y fait un établissement de ses prêtres; il l'abandonne ensuite, t. II, 440 et suiv.

CLISSON, M. Olier est pourvu du prieuré de la Trinité de Clisson, t. I, 17. Son père abolit la conventualité de cette maison, 17. M. Olier y fait prêcher des missions, 63. Il y tombe malade, 195, 202. Voyez *Toute-Joie*. M. de Fiesque lui demande ce prieuré et le permuta avec la cure de Saint-Sulpice, 382. M. de Fiesque prétend que ce bénéfice est conventuel et qu'il a été trompé dans la permutation, 346, 347. Il oblige M. Olier à le reprendre, 573. M. Olier assigne sur ce prieuré une pension à M. de Lantages, 375. Il fait un voyage à Clisson en 1648, t. II, 81, 423. Se démet de ce prieuré, 109.

CLOCHE [Le Père Antoine], général des Dominicains, fait l'éloge de M. Olier t. I, 113.

CLOYSAULT [Edme], prêtre de l'Oratoire. Vies manuscrites qu'il a composées, t. I, 1. Dit que les prêtres de Saint-Sulpice sont une même famille avec ceux de l'Oratoire, t. II, 531.

COCHINCHINE, M. Olier veut y aller porter la foi, t. II, 470.

COLBERT, famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28.

COLOMBEL, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'unit avec M. Olier pour résister aux attaques des Jansénistes, t. II, 195. Suit lessentiments de M. Olier, 216, 217. Entre avec lui dans la congrégation de la Propagation de la foi, 218.

COMÉDIENS, M. Olier convertit un baladin, t. I, 475. Comédiens de la foire Saint-Germain convertis, 517, 518.

COMMUNAUTÉ des filles de la sainte

Vierge. Voyez *Saujeon*.

COMMUNAUTÉ DES CLERCS de Saint-Sulpice, t. II, 536.

COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES de la paroisse de Saint-Sulpice. M. Olier veut réunir les prêtres de sa paroisse en communauté, t. I, 426. Discours sur ce sujet, 442. Formation de la communauté, 427. Désintéressement dont on y fait profession, 428, 429. Simplicité dans la table et le vêtement, 430. Indifférence pour les emplois, 431. Fidélité aux réglemens, 432, 444. Visites des malades, 434. Unité de principe dans la conduite des âmes, 435. Exemple des supérieurs, 437, 438. La ferveur y est rétablie par ce moyen, t. II, 85, 86. Unie de prières avec les Bénédictines du Saint-Sacrement, 177. Les nouveaux prêtres du séminaire passent à la communauté pour se former à l'administration des sacrements, 314.

COMMUNAUTÉS DIVERSES DE PRÊTRES. M. Olier avait en vue, en formant la sienne, de donner l'exemple au clergé de Paris, t. I, 425. Les curés de Paris lui demandent les réglemens de sa communauté, 440. Diverses communautés se forment sur ce modèle, 426.

COMMUNAUTÉ [Petite] de Saint-Sulpice, t. II, 278.

COMMUNION. M. Olier exhorte ses paroissiens à la fréquente Communion, t. I, 499, 500. Préparation des enfans à la première Communion; *Communion du mois*, 501. Exhortation de M. Olier avant la première Communion, 535. Voyez *Saint-Sacrement*.

CONDÉ, village en Franche-Comté. Comment M. Olier y est reçu par les habitans, t. II, 61.

CONDÉ [Charlotte-Marguerite de Montmorenci, princesse DE]. Elle consulte Marie Rousseau, t. I, 324. S'offre pour aller adoucir l'esprit de Mme Olier, aigri contre son fils depuis sa promotion à la cure de Saint-Sulpice, 395. Témoigne une bienveillance singulière pour M. Olier, 399, 400. Dans l'affaire de la sédition, elle sollicite le Parlement en sa faveur, 556. Eloge que M. Olier fait publiquement de l'humilité touchante

de cette princesse, 494, 495. Elle assiste à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle église paroissiale, t. II, 6. Donne une des sept lampes de Saint-Sulpice, t. I, 499. Zèle de M. Olier pour la sanctification de cette princesse, t. II, 21 et suiv. Réflexions qu'il fait sur l'exil auquel elle s'était condamnée t. I, 532, 533. — *Troubles de la Fronde*. Elle sort de Paris pour suivre la Cour à Saint-Germain, t. II, 105. Donne à M. Olier une grosse somme pour ses paroissiens réduits à la misère, 107. Après l'arrestation des princes ses enfans, elle se retire à Chantilly, et reçoit froidement M. Olier qui vient lui offrir ses services, 130, 131. Se jette dans Paris; elle est contrainte d'en sortir, 131. Envoie des ornemens à M. Olier, 132. Tombe malade à l'extrémité, et appelle M. Olier qui l'assiste à la mort, 133, 134. Services funèbres pour cette princesse, 135. Elle fait un legs pour le séminaire et un autre pour être employé à la construction de la nouvelle église, 135.

CONDÉ [Henri de Bourbon], mari de la précédente. Peu favorable à l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, t. I, 541. Il sollicite le Parlement contre M. Olier, 556. Prend part à la délibération de la paroisse touchant la nouvelle église, t. II, 4. Retient une chapelle pour lui, 6. Meurt, 21.

CONDÉ [Louis de Bourbon, dit LE GRAND], appelé d'abord duc d'Enghien, t. II, 166; forme le blocus de Paris, 102. Enfermé à Vincennes par le cardinal Mazarin, 130. Puis au Havre; reçu en triomphe à Paris, 137. Lève des troupes pour faire la guerre à son Souverain, 142, 143. Bataille de Saint-Antoine, 148. Admire le courage du marquis de Fénelon dans l'affaire des duels, 165. Le souverain Pontife lui écrit un bref de félicitation sur son zèle à extirper cette détestable coutume, 166.

CONDREN [Charles DE] †, second général de l'Oratoire. Eloge du Père de Condren, t. I, 125, 126. Eloge du même, par M. Olier, 136, 137, 151, 207, 276, 277. Le Père de Condren consulte la mère Agnès sur le dessein

† Ce nom est quelquefois écrit par les auteurs du temps: CONDREN, et même CONDREN, parce qu'on le prononçait en effet de cette dernière manière.

qu'il a
l'Oratoire
rie Rou
l'abbé d
qu'il n
Lanbar
ce nova
achever
est écla
M. Olie
société d
fait par
donne,
de ses m
mère Ag
de prend
103. M.
de se me
de Cond
l'empêch
l'empêch
forme au
140, 141
Dieu, et
actions à
donne la
entrer d
Sacremen
dans le
M. Meys
conde mi
M. Olier
de la Ré
Condren
218. Lett
mission, 2
d'embrass
D'accepter
lons, 213
grandes d
épreuves,
le délaiss
cardinal d
croit les
129. Dété
saint Vinc
dre, par
ment d'un
forme ses
capables d
œuvre dan
leur en pa
144. Avant
dessein, 27
Ses dernie
meurt, 275
que M. Oli
276. Eloz
M. de Vir
après sa m
Apparait au

qu'il a de se démettre du généralat de l'Oratoire, 103, note. Consulte Marie Rousseau, 271. 325. Rompt avec l'abbé de Saint-Cyran, 248, 249. Pourquoi il ne comparut point devant M. de Laubardemont pour informer contre ce novateur, 249. Il est destiné à achever l'œuvre du Père de Bérulle; est éclairé de Dieu sur la vocation de M. Olier, 126, 127. Forme une petite société d'ecclésiastiques dont M. Olier fait partie, 127. Règlement qu'il leur donne, 128, 129. Il rappelle M. Olier de ses missions d'Auvergne, 101. La mère Agnès, avant de mourir, lui écrit de prendre M. Olier sous sa conduite, 103. M. Olier reçoit de Dieu l'ordre de se mettre sous la conduite du Père de Condren, 122. Le Père de Condren l'empêche d'être évêque, 130, 131. Il l'empêche d'être docteur, 142. Il le forme aux vertus sacerdotales, 136, 140, 141. L'abandonne à l'Esprit de Dieu, et lui apprend à s'unir dans ses actions à Notre-Seigneur, 143. Il lui donne la prière *O Jesu*, 146. Le fait entrer dans la société du très-saint Sacrement, 154. L'envoie en mission dans le royaume, 143. Lui envoie M. Meyster pour l'aider dans sa seconde mission d'Auvergne, 164, 165. M. Olier lui fait part de la conversion de la Régrippière, 199. Le Père de Condren l'envoie en mission à Amiens, 218. Lettre qu'il écrit au sujet de cette mission, 245, 246. Il empêche M. Olier d'embrasser la vie religieuse, 117. D'accepter la coadjutorerie de Châtions, 213, 214. L'assure que ses grandes désolations ne sont que des épreuves, 260, 261. Parait cependant le délaissier, 269. Il fait connaître au cardinal de Richelieu les sujets qu'il croit les plus propres à l'épiscopat, 129. Détermine par ses instances saint Vincent de Paul à entreprendre, par manière d'essai, l'établissement d'un séminaire, 130. Quoiqu'il forme ses disciples pour les rendre capables de commencer un jour cette œuvre dans le royaume, il évite de leur en parler ouvertement, 130, 131. 144. Avant sa mort il expose enfin ce dessein, 273. Il tombe malade, 274. Ses derniers avis à M. Olier, 270. Il meurt, 275. Effets intérieurs de grâce que M. Olier éprouve à ses funérailles, 276. Eloge du Père de Condren, par M. de Virazel, 276, 277. Il apparaît après sa mort à M. Meyster, 277, 278. Apparaît aussi à M. Olier, 279. Vérité

de ces apparitions, 292. Résignation de M. Olier sur la mort du Père de Condren, 281, 282. Après la mort du Père de Condren, on entend mieux sa doctrine qu'on ne le faisait pendant sa vie, 329. 355. M. Olier est l'un des héritiers de son esprit, 327, 328, 329. Le Père de Condren avait été suscité pour renouveler la dévotion envers la très-sainte Vierge, t. II, 256. Il est le premier auteur du séminaire de Saint-Sulpice, 250. Lettres autographes de ce Père, t. I, xj. liv.

CONDREN [La mère Gabrielle DE], sœur du précédent, et religieuse Carmélite. Avis qu'elle donne à M. du Ferrier au sujet de l'établissement du séminaire de Chartres, t. I, 305.

CONFÉRENCE AVEC LE PÈRE DES MARES, proposée par M. Olier pour l'instruction du duc et de la duchesse de Liancourt, t. II, 207. M. Olier y presse en vain le Père des Mares d'expliquer ses sentiments sur la liberté; conclusion de cette conférence, 208 et suiv. Ouvrages écrits de part et d'autre, 211.

CONFÉRENCES DE SAINT-LAZARE; origine de ces conférences. M. Olier est un des premiers qui les commencent sous la conduite de saint Vincent de Paul, t. I, 63. 68. 78. M. Olier forme sur ce modèle une semblable réunion d'ecclésiastiques dans la ville du Puy, 172. Lettre qu'il leur écrit, 216. Il ramène leur zèle pour les conférences, t. II, 477.

CONFRÈRES, ou corps de métiers réformés par M. Olier, t. I, 476. 477.

CONGREGATION. La compagnie de Saint-Sulpice n'a jamais été érigée en congrégation, t. II, 389.

CONSEIL CHARITABLE, établi par M. Olier en faveur de ses paroissiens, t. II, 118, 119.

CONTI [Armand de Bourbon, prince DE], réponse que lui fait un séminariste dans l'église de Saint-Sulpice, t. II, 315. Ce prince offre ses services au Parlement dans les troubles de la Fronde, 101. Il est enfermé à Vincennes par le cardinal Mazarin, 130. Reçu avec acclamations par les Parisiens, 137. Son zèle contre les duels, 166. Visite M. Olier avant sa mort, 553.

COPIN, docteur de Navarre, curé de Vaugirard. M. de Villeneuve assure M. Picoté que ce curé sera ravi de

leur établissement sur sa paroisse, t. 1, 306. M. Copin, en effet, laisse à ces ecclésiastiques le soin de sa cure pendant neuf mois, 331.

CORBEL, envoyé à Pébrac par M. Olier pour essayer de réformer cette abbaye, t. 1, 438; t. II, 341. Son obéissance et sa profonde humilité, t. 1, 519. Son détachement, 520.

CORÉ [DE LA], docteur de Sorbonne, curé de Thueyts, en Vivarais, t. II, 485.

CORNEILLAN, évêque de Rodez, offre son siège à M. Olier, t. 1, 570.

CORNET [Le docteur] dénonce à la Sorbonne les cinq propositions de Jansénius, t. II, 213. Quelles furent les propositions dénoncées d'abord, 235, 236.

COROLINDI, vicaire apostolique de Hankin, t. II, 472.

COTON [Le Père], Jésuite, directeur de Marie de Valence, t. 1, 178.

COUDERC, l'aîné, supérieur de la maison de Vaugirard, t. II, 376. Supérieur de l'établissement de Clermont-Lodève, il n'est point agréable à l'évêque, M. du Bosquet, 440. Est envoyé par M. Olier à Magnac, pour y former une communauté, 443. M. Olier lui écrit de modérer son ardeur pour le travail, 444. Il réforme les prêtres du Mont-Valérien, près Paris, 515.

COUDERC, jeune, fait les petites écoles à Privas; il convertit grand nombre de Protestants dans les Cévennes, t. II, 483, 484. Notice sur M. Couderc, 515.

COLLANGES [L'abbé DE], ami de M. Olier; t. 1, 62.

COURTIN, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, compose des mémoires sur M. Bourdoise, t. 1, xiviii.

COUTURIER, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Louis XV l'assure que la démolition projetée du séminaire n'aura pas lieu de son vivant, t. II, 278.

LA CRÉATION. *Traité de la création du*

DALLEY, envoyé par M. Olier à Mont-réal, t. II, 307.

monde, ouvrage inédit de M. Olier, t. II, 452.

CRESTEY, missionnaire du xvii^e siècle, t. 1, xvj. Visite M. Olier, t. II, 466.

CRÉTENET, instituteur des Joséphites missionnaire du xvii^e siècle, t. 1, xvj. Visite à Paris M. Olier, t. 1, 523. M. Olier le visite à Lyon, t. II, 475. M. Crétenet lui envoie de ses missionnaires pour la mission générale des Cévennes, 481.

CROIX DE LA BRETONNERIE [SAINTE-], église à Paris: la famille Olier y avait choisi sa sépulture, t. 1, 29.

CROIX-CHRIST [L'abbé DE LA] se retire à la communauté de M. du Hamel, t. II, 158.

CROIX [Dévotion envers la sainte]. M. Olier s'efforce de l'inspirer aux prêtres de Saint-Sulpice, t. II, 372. Se propose d'en inculquer l'amour plus fortement encore qu'il n'avait fait, 526.

CROIX [Filles de la], suscitées au xvii^e siècle pour l'éducation de la jeunesse, t. 1, xvj. Voyez *M^{me} de Ville-neuve*.

CULTE DIVIN. M. Olier relève le culte divin dans la paroisse de Saint-Sulpice. Divers réglemens, t. 1, 469.

CURÉS DE PARIS. Ils s'assemblaient tous les mois, t. 1, 440, 517. Demandent à M. Olier les réglemens de sa communauté pour les adopter dans leurs paroisses, t. 1, 440. M. Olier les consulte sur la manière de réparer un sacrilège commis dans son église, t. II, 94. Ils approuvent les mesures qu'il emploie pour réprimer la fureur des duels, t. II, 163. Confirment la résolution, prise à Saint-Sulpice, de refuser le saint Viatique aux comédiens de profession, t. 1, 517. Ils se divisent dans l'affaire du Jansénisme, t. II, 195. Ils assistent aux obsèques de M. Olier, 538.

CYRAN [L'abbé de SAINT-]. Il s'efforce de séduire M. Bourdoise, t. 1, 224. Il séduit Lancelot et Singlin, 225. Mépris qu'il faisait du saint Concile de Trente. Vérité de cette accusation, 248, 249.

D.

DAME [NOTRE-], cathédrale de Paris. M. Olier contribue à la décorer, t. 1,

45. II
des n
de sa
dans
t. II, 5

DAM
conjo
destin
de Sa
avec M
l'établ

DAM
girard
qui in
t. 1, 3

DAR
dans l
ques, t

DAU
vont e
Lorette

DAU
se renc
t. II, 45

Grenob
réal, 41

l'appell
242. Co

compag
pendant
Après s
Hospita

DALY
LA], dis

DÉMI
t. II, 32

DENI
et du s
vers ce
273, 27

DESC
colas -
in-4^e de

DÉSE
inoges,

DESG
écrit, t.

DÉSIN
l'esprit
que ses
nourrit

DINET
Louis X

43. Il va dans cette église se consoler des mauvais traitements qu'il reçoit de sa mère, 43. S'y rend en pèlerinage dans les intervalles de sa paralysie, t. II, 534.

DAMIEN, disciple de M. Olier, achète, conjointement avec lui, l'emplacement destiné pour y construire le séminaire de Saint-Sulpice, t. I, 543. Forne, avec M. Olier et M. de Poussé, l'acte l'établissement de la société, 575.

DAMPIERRE [M^{me} Dolu DE] vient à Vaugirard offrir ses enfants à M. Olier, qui lui fait une sévère réprimande, t. I, 343, 344.

DARDÈS, disciple de M. Olier, habile dans les controverses avec les hérétiques, t. I, 461.

DAUPHIN [Le] et la Dauphine, en 1758, vont en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette à Issy, t. II, 406.

DAUVERSIÈRE [Jérôme Le Royer DE LA] se rencontre avec M. Olier à Meudon, t. II, 495, 496, et note. Est envoyé à Grenoble pour acquérir l'île de Montréal, 497. Assure M. Olier que Dieu ne l'appelle point à l'épiscopat, t. I, 214, 242. Consulte Marie Rousseau, 325. Accompagne M. Olier à Saint-Germain, pendant la guerre de Paris, t. II, 106. Après sa mort, il apparaît à l'une des Hospitalières de Montréal, 392.

DAUVERSIÈRE [Ignace Le Royer DE LA], disciple de M. Olier, t. II, 464.

DÉMIA [Charles] invoque M. Olier, t. II, 323.

DÉNIS [Saint]. Dévotion de M. Olier et du séminaire de Saint-Sulpice envers ce saint évêque de Paris, t. II, 273, 274.

DESCOURREAUX, prêtre de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, publie la Vie in-4° de M. Bourdoise, t. I, xlviii.

DÉSEGAUX, prêtre du diocèse de Linnoges, t. II, 420.

DESGRANGES [La mère]. M. Olier lui écrit, t. I, 51.

DÉSINTÉRESSEMENT. Il est essentiel à l'esprit de l'Institut de Saint-Sulpice que ses membres se contentent de la nourriture et du vêtement, t. II, 374.

DINET [Le Père], confesseur de Louis XIV, t. II, 167.

DIRECTEUR DE SÉMINAIRES. Sublimité de leur vocation, t. II, 413. Qualités qu'ils doivent avoir, 414, 415. Moyens de les faire subsister et de les remplacer après leur mort, 415.

DISCIPLINE, instrument de pénitence en usage au séminaire, t. II, 297.

DISPUTES. Voyez Exercices publics.

DOLU [Marie], mère de M. Olier, épouse de Jacques Olier de Verneuil, t. I, 2. Soigne qu'elle a en portant M. Olier dans son sein, 4, 31. Consulte saint François de Sales sur la vocation de son fils, 10. S'offre pour servir ce saint évêque mourant, 14. Témoigne moins d'affection à M. Olier qu'à ses autres enfants, 8. Le hérit à mesure qu'il se produit et qu'il est applaudi dans le monde, 20. Elle prie pour la conversion de son fils, 21. Elle perd son mari; douleur qu'elle ressent de cette perte, 38. S'efforce de pousser ses enfants aux honneurs, 39. Attend son fils avec impatience à son retour de Lorette, 39, 40. Obtient une lettre de cachet pour empêcher qu'il ne cède son abbaye à la réforme de Chancelade, 97. Va en Auvergne soigner son fils qui y était tombé malade; le ramène à Paris, 185. Chagrin qu'elle éprouve lorsqu'elle le voit refuser l'évêché de Châlons, 217. Puis accepter la cure de Saint-Sulpice, 392. Conduite toujours respectueuse et chrétienne de M. Olier envers sa mère, 382.

DOLU DE DAMPIERRE. Voyez Dampierre.

DOMINICAINS. Témoignage qu'ils ont rendu à la personne et aux travaux de M. Olier, t. I, xxxv.

DOMINIQUE [Tiers-ordre de SAINT-]. M. Olier en fait profession, t. II, 269.

DESCOURT [Synion DE], prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, auteur des *Remarques historiques* sur l'église et la paroisse de ce nom, t. I, xl.

DONNADIEU [Barthélemi DE] de Griet, évêque de Comminges, son zèle à bien choisir les ordinands, t. I, 407. Lettres autographes de cet évêque, xlv.

DRUY [Le comte DE] écrit contre la pratique des duels, t. II, 185.

DUELS. Combien ils étaient fréquents sur la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 161. Inutilité des lois pour réprimer cette frénésie, 185. M. Olier invoque

contre elle la rigueur des canons de l'Eglise, 462. Tous les prêtres de Saint-Sulpice exigent de leurs pénitents la promesse de ne jamais se battre en duel, 163. Association formée par M. Olier, pour remédier à l'insuffisan-

ce des lois, 164. Déclaration dressée par M. Olier, 165.

DUFOUR, aumônier de saint François de Sales, t. I, 49.

DUPRY [Les frères] publient les libertés de l'Eglise gallicane, t. II, 307.

E.

ÉCOLES. Voyez *Enfants*.

ÉCRITS SPIRITUELS de M. Olier, t. II, 448. Estime qu'on en fait, 440. Notice de ces écrits, 450. Comment M. Olier les composait, 451. Ouvrages inédits, 452.

ÉCRITURE SAINTE. Combien M. Olier l'honorait et voulait qu'on l'honorât au séminaire, t. II, 300, 310.

ÉDOUARD, fils de l'électeur Palatin, épouse la princesse Anne de Gonzague, t. II, 237.

ÉGLISE DE SAINT-SULPICE. M. Olier en procure la beauté et la décence, t. I, 469. Son zèle à faire respecter le lieu saint, t. II, 24, 25, 20. M. Olier conçoit le dessein de construire une nouvelle église, 2. Gamard en dresse le plan, 4. Sève prévoyance de M. Olier, 5. La pose la première pierre du nouvel édifice, *ibid.* M. Olier ne compte que sur le secours de Dieu pour l'achever. 6. Il est contraint de suspendre ses travaux, 7.

ÉGLISES. Dans quels sentiments on doit visiter les églises remarquables par la beauté de leur structure, t. II, 295. M. Olier s'efforce de procurer le rétablissement de plusieurs églises de Languedoc, ruinées par les hérétiques, 486, 487. note.

ELBÈNE [Alphonse d'], évêque d'Orléans, t. II, 463.

ELBEUF [La duchesse d'], consulte Marie Rousseau, t. I, 324.

EMERY, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, donne une nouvelle édition de la *Vie de la mère Agnès*, t. I, 101. Regrette vivement la perte du crucifix que cette grande servante de Dieu avait donné à M. Olier, 120. Rachète la maison de Vaugirard, où la compagnie de Saint-Sulpice avait pris naissance, 356. Regarde comme essentiels à l'esprit du séminaire les rap-

ports qui ont toujours régné entre cette communauté et la paroisse de Saint-Sulpice, 414. Il rétablit le séminaire dans la maison de l'*Instruction chrétienne*, rue du Pot-de-Fer, t. II, 50. Fait construire à Issy une chapelle dédiée à Notre-Dame de Toutes-Grâces, et destinée à faire revivre celle de Nigeon-lès-Paris, t. II, 287. S'efforce sans succès de conserver le corps de M. Olier, 562.

ENFANT-JÉSUS [Maison de l'], t. II, 43.

ENFANT-JÉSUS [Sœurs de l'] ou de Saint-Maur, établies sur la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 50, 51.

ENFANTS. Zèle de M. Olier pour leur sanctification; il établit pour eux des catéchismes dans tout le faubourg, t. I, 452. Il assigne des confesseurs particuliers pour les enfants; il entend lui-même leurs confessions, 453, 454. Il réunit les maîtres et les maîtresses d'école pour les instruire de leurs devoirs, 456. Est attentif à corriger les enfants de leurs défauts, 482. Secours qu'il fournit aux jeunes filles pauvres, 514. Avis important aux pères et aux mères, touchant les bonnes mœurs de leurs enfants, 516. M. Olier ouvre diverses écoles pour les enfants, t. II, 50. Ecoles charitables pour les enfants des pauvres honteux, t. II, 118. Zèle pour l'instruction chrétienne de l'enfance; association pour demander à Dieu de donner à l'Eglise de saints maîtres d'école, 321, 322. Dieu suscite des congrégations qui se dévouent à l'instruction des enfants, 322, 323. M. Olier établit de petites écoles à Privas, pour convertir, par ce moyen, les enfants des hérétiques, 480, 481. Etablit une maison au Puy, pour ceux qui avaient embrassé déjà la religion catholique, 485, 486.

ENTRECHAUX [Louis d'], disciple de M. Olier, t. II, 459.

ÉPRANON. M. Olier et ses compa-

gnons
temps

En
M. O.
Brun
t. II, 3
Simon

En
chant
t. II, 2

ÉPR
suiv. 2
traord
lude, 3
345.

Escl
prohib

ESPI
sage, s
vocation

ESPI
diocèse

Est
écrit p
le sémi
387.

ESTA
mont.
pour é
cèse, t.

ESTA
d'orph
Louis

ESTR
déclara
par M.

ESTU
paroiss
120.

ÉTU
sou sur
Combie
aux ec
M. Olie
328. En
chrétien
et avec
Pour la

FABE
vues de
lition d

gnous y demeurent pendant quelque temps, t. I, 282.

ÉPIÈSE [Concile œcuménique d']. M. Olier le fait représenter par Le Brun dans le plafond de la chapelle, t. II, 247, 248. Ce sujet est gravé par Simonneau, 280.

ÉPIÈRE [Saint]. Ses sentiments touchant l'influence de Marie sur l'Eglise, t. II, 282.

ÉPREUVES de M. Olier, t. I, 250 et suiv. 285 et suiv. 290, 291. Grâces extraordinaires dont elles furent le prélude, 316 et suiv. 326, 327, 340, 341, 345.

ESCLAVAGE [Confrérie du SAINT-], prohibé, t. I, 77.

ESPINASSE [François de L'] du Passage, guéri miraculeusement par l'invocation de M. Olier, t. II, 602, 603.

ESPINAY [Pierre de Cérillac d'], du diocèse de Limoges, t. II, 557.

EST [Le cardinal d']. Louis XIV lui écrit pour faire approuver par le Pape le séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 387.

ESTAIN [Louis d'], évêque de Clermont, demande à M. Olier des prêtres pour établir le séminaire de son diocèse, t. II, 438.

ESTAN [M^{lle} de L'] établit une maison d'orphelins, t. I, 354. Eloge que Louis XIV fait de son zèle, t. II, 129.

ESTRÈES [Le maréchal d'] signe la déclaration contre les duels, rédigée par M. Olier, t. II, 166.

ESTURGEON [M^{me} de L'], généreuse paroissienne de Saint-Sulpice, t. II, 120.

ÉTUDE. Vues de M. Olier et de M. Tronson sur cet objet important, t. II, 326. Combien M. Olier recommande l'étude aux ecclésiastiques, 326, 327. Avis de M. Olier sur les dangers de la science, 328. En quoi consiste la science des chrétiens, 329. Etudier avec humilité et avec esprit de pénitence, 330, 331. Pour la gloire de Dieu, 332.

FABERT [Le maréchal] entre dans les vues de M. Olier pour procurer l'abolition des duels, t. II, 16, 164.

EDES [Le Père Jean] formé par le Père de Bérulle, t. I, 125. Missionnaire du xviii^e siècle, xvi. Sort de l'Oratoire pour établir des séminaires, 280. Consulte Marie Rousseau, 325. Son éloge par M. Olier, *ibid.* Par M. de Renty, t. II, 112. note.

EUDISTES, corps purement ecclésiastique, t. I, 75.

ÉGÉNIE DE FONTAINE, religieuse de la Visitation; estime que M. Olier témoigne pour elle, t. II, 287.

ÉVANGILES. Respect que M. Olier s'efforce d'inspirer à ses disciples pour les saints Évangiles, t. II, 372, 308, 309.

ÉVÊQUES. Respect que leur porte M. Olier, t. II, 412, 414. Le séminaire de Saint-Sulpice est né pour les servir, 390. Sentiments de M. Tronson sur cette fin de la société, 391, 413. note. Conduite de M. Olier envers M. du Bosquet, 440, 441, 412. Plusieurs évêques, en 1643, consultent M. Olier sur la manière de former leurs séminaires, 380. Les évêques de l'assemblée générale de 1651 chargent l'évêque de 77 arbres de donner leur bénédiction à l'œuvre naissante du séminaire de Saint-Sulpice, 265, 266. M. Olier leur soumet les règlements de sa société, 381 et suiv. Ils les approuvent, et donnent à ses ecclésiastiques le nom de *Prêtres du clergé*, 384. Il leur soumet, dans un Mémoire, ses vues sur les séminaires; ils en demandent l'impression, 411. Les évêques sont les supérieurs naturels des séminaires, 412. Témoignage qu'ils ont rendu à M. Olier, t. I, xxxiv. L'assemblée de 1730 fait l'éloge de M. Olier et du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 386.

EXAMEN PARTICULIER, exercice établi par M. Olier; en quoi il consiste, t. II, 307, 308. Note sur le livre des *Examens*, 341, 342.

EXERCICES DES ORDINANDS: ils commencent à Paris, t. I, 60, 61.

EXERCICES PUBLICS DE THÉOLOGIE: manière d'y argumenter et d'y répondre, t. II, 333, 334, 345.

F.

FAMINE. Voyez *Guerre civile*.

FANATIQUES qui paraissent à Paris

au milieu du xvii^e siècle, t. II, 40, 41, 54.

FARE [SAINTE-], pèlerinage au diocèse de Meaux, t. II, 546 et note.

FARINVILLIERS, généreux paroissien de Saint-Sulpice, t. II, 455.

FAUBOURG SAINT-GERMAIN. Voyez *Germain*.

FAURE [Le Père] entreprend la réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin, t. I, 97. Estime du Père Faure et de ses religieux pour M. Olier, 98. Il désire qu'il n'y ait en France qu'une seule réforme; le cardinal de la Rochefoucauld seconde en cela ses désirs, 117. M. Olier confère avec le Père Faure sur la réforme des religieux de Pébrac, 519.

FAVROT [Jeanne] rétablit la chapelle de Notre-Dame de Toute-Joie, près de Clisson en Bretagne, t. I, 226.

FAY, en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

FELLER. Jugement qu'il porte sur le caractère ascétique de M. Olier, t. II, 398.

FEMMES de mauvaise vie; zèle de M. Olier pour en délivrer sa paroisse, t. I, 507. Il travaille à leur conversion et leur procure des secours, 509, 510. S'efforce d'établir une maison de repenties, 511. Prières et pénitences qu'il fait pour leur conversion, 512. Mort affreuse d'une de ces personnes, 513. Elles forment une conjuration contre lui, 549. S'assemblent au palais du Luxembourg pour demander sa destitution, 563. S'efforcent d'intimider le Parlement par leurs clameurs et leurs menaces, 564.

FÉNELON [Antoine, marquis DE] converti par M. Olier, t. II, 14. Il se retire pour un temps du service militaire, 15. Ses bonnes œuvres, 44, 45. Son zèle pour l'extinction des duels, t. II, 164, 166, 185. Ce zèle lui attire des ennemis, 171, 172. Conduit son fils au siège de Candie, pour le soustraire aux occasions de péché qu'il trouvait à la Cour; il assiste ce même fils à la mort, 172, 173. Combien cette mort fut édifiante, 186. Le marquis de Fénelon invite M. Olier à donner commencement à une communauté à Magnac, 443. Il fonde cette communauté, qui est unie

dans la suite au séminaire de Limoges, 443. Mort du marquis de Fénelon, 443.

FÉNELON, archevêque de Cambrai; court éloge qu'il fait de M. Olier, t. I, 134. Eloge de M. Tronson, t. II, 366. Du séminaire de Saint-Sulpice, 386. Sa dévotion pour la chapelle de Lorette à Issy, 405. Pavillon qui porte son nom à Issy, 406.

FÉNELON [Catherine de Monberon, marquise DE], t. II, 13, 16. Son éloge par M. Olier, 29, 30.

FÉRON [LE], abbé de Saint-Laumer de Blois, t. II, 464.

FERRER, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, t. II, 469.

FERRIER [DU]. Il se met sous la conduite du Père de Condren, t. I, 127. Ce Père l'envoie à Champdolent, 187, 188. Utilité que M. du Ferrier retire de ce voyage, 193, 194. Va en mission à Amiens, 218. A Montdidier, il s'emploie avec succès pour réunir les Religieuses illuminées de Picardie, 246. Le Père de Condren le détourne de l'épiscopat, 129. Il lui découvre son dessein touchant les séminaires, 272, 273. M. du Ferrier convertit à la Régrippière M^{me} de la Troche, 300, 301. A Chartres, il consulte la mère Gabrielle dans les incertitudes où il est, 305. Il goûte enfin le projet d'un établissement à Vaugirard, 307. Est l'un des trois qui le commencent, 312. Va consulter le Père Tarrisse au sujet de la cure de Saint-Sulpice, 383. M. Olier lui donne le soin des prêtres de la paroisse, 428. M. du Ferrier apaise une sédition populaire, t. II, 39. Il rétablit la régularité dans la communauté par son exemple, t. II, 86, 87. Dirige l'abbé d'Aubigny; conseils qu'il donne à ce prince, 237, 238. Il sort de Saint-Sulpice; saint Vincent de Paul lui conseille d'aller à Albi, 354. Il n'a plus de rapports avec Saint-Sulpice; paraît s'être lié avec les novateurs, 352. Écrit sur les immunités ecclésiastiques, au sujet de la régale; il est exilé à Tonnerre, puis renfermé à la Bastille où il meurt, 396, 397. Notice sur ses Mémoires, t. I, xlvj.

FÊTES DU SÉMINAIRE. Voyez *Présentation, Sacerdoce, Vie intérieure, saint Joseph, saint Jean*.

minaire de Limou-
arquis de Fénelon,

que de Cambrai;
de M. Olier, t. 1,
Tronson, t. II, 366.
t-Sulpice, 386. Sa
pelle de Lorette à
qui porte son nom

e de Monberon,
15, 16. Son éloge

de Saint-Laumer

Saint-Nicolas-du-
t. II, 469.

met sous la con-
ondren, t. I, 127.
Champdoléat, 187,
du Ferrier retire

4. Va en mission à
ntdidier, il s'em-
r réunir les *Reli-*
de Picardie, 246.

n le détourne de
lui découvre son

s séminaires, 272,
convertit à la Ré-

Troche, 300, 301.

ulte la mère Ga-

rtitudes où il est,

le projet d'un cta-

ard, 307. Est l'un

amencent, 312. Va

arrisse au sujet de

pice, 383. M. Olier

s prêtres de la pa-

errier apaise une

II, 39. Il rétablit

communauté par

5, 87. Dirige l'abbé

qu'il donne à ce

ort de Saint-Sulpi-

Paul lui conseille

Il n'a plus de rap-

FRUG ROLLES [Charles DE] guéri au
Puy par l'invocation de M. Olier, t. II,
594.

FÈVRET publie son livre sur *l'Appel*
comme d'abus, t. II, 396.

FREYDEAU, docteur en théologie, ma-
lade à l'extrémité; M. Olier est fausse-
ment accusé d'avoir voulu en extorquer
une rétractation sur les inatières de la
grâce, t. II, 223. note.

FIESQUE [Julien DE], curé de Saint-
Sulpice; il désespère de réformer sa
paroisse, et veut la remettre à M. Olier,
qui la refuse, t. I, 381, 382. Lui propose
sa cure de nouveau, 382. M. Olier l'ac-
cepte, 386. M. de Fiesque la permuté
pour le prieuré de Clisson, 392; il quitte
sa paroisse, 394. Trois ans après, il de-
mande à rentrer dans la cure de Saint-
Sulpice, 346. *Factum* qu'il publie contre
M. Olier, 547. Charité de M. Olier pour
M. de Fiesque, 568. Saint Vincent de
Paul ne peut satisfaire ce dernier, 570.
Générosité de M. Olier et de ses amis
dans cette occasion, 573, 574. Nouveau
concordat avec M. de Fiesque, 575.

FLAMENVILLE [L'abbé DE], prêtre de
la communauté de Saint-Sulpice; on
lui doit le *Pater de la Jardinière*, t. II,
38.

FLEURY [Claude] parle d'un miracle
obtem par l'intercession de M. Olier,
t. II, 589, 590.

FLEURY [Le cardinal DE], ministre
de Louis XV; son séjour à Issy; y
meurt, t. II, 406.

FLOUR [SAINT-]. Zèle de M. Olier
pour le clergé de ce diocèse, t. I, 113,
174. Il y procure l'établissement d'un
séminaire, t. II, 438, 439.

FOIRE SAINT-GERMAIN. Voyez *Ger-*
main.

FOIX [M. DE]. Voyez *Caulet*.

FONTENELLE, terre seigneuriale de
la maison Olier. M. Olier en donne la
jouissance à M. de Lantages, t. I, 575;
t. II, 57. Voyez Nicolas-Edouard Olier.

Fontevault [Jeanne - Baptiste de
Bourbon, abbesse de]. M. Olier la visite
pour consolider la réforme commencée
heureusement à la Régrippière, t. I,
206. Privilège de l'abbesse de Fonte-
vaul, 231, 347. note. L'abbesse visite
M. Olier à Paris et le prie de retourner

à la Régrippière, 297. S'applaudit de
sa démarche après le changement que
M. Olier a opéré dans ce couvent, 302,
303. Notice sur cette sainte abbesse,
347.

FONTS [SEPT-]. Réforme monastique
au XVII^e siècle, t. I, xvij.

FORMA CLERI, publié, en partie, sans
la participation de M. Tronson, t. II,
467.

FORNEL [Antoine DU], commissaire
nommé par M. de Mazarin, pour in-
former des miracles de M. Olier dans
le diocèse du Puy, t. II, 600, 603.

FORNEL [La sœur de] de la Besson-
nière, atteste la vérité de la guérison
opérée par l'intercession de M. Olier,
t. II, 600.

FOUGASSE d'Entrechaux, disciple de
M. Olier, t. II, 459.

FOUQUET [Françoise], aveugle du vil-
lage d'Illiers; notice sur cette fille ad-
mirable, t. I, 238, 239.

FOUR [DU], gentilhomme du duc
d'Orléans, instruit M. Olier de la
conjurat ion tramée contre lui, t. I,
549. Est dirigé par M. Olier, qui
l'emploie à diverses bonnes œuvres,
t. II, 16, 216.

François REGIS [Saint], mission-
naire du XVII^e siècle, t. I, xvj.
Prêche une mission à Privas, t. II,
482.

François [Tiers-ordre de SAINT-] d'As-
sise. Les Franciscains soutiennent que
M. Olier avait fait profession de ce
tiers-ordre, t. II, 270. Témoignage
qu'ils ont rendu à sa mémoire, t. I,
xxxv. M. Olier, dans sa jeunesse, pa-
rait avoir eu le désir d'embrasser la
religion de saint François, t. I, 17, 34.

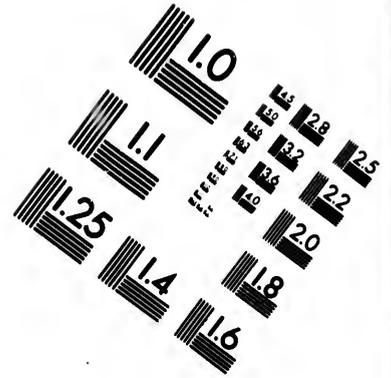
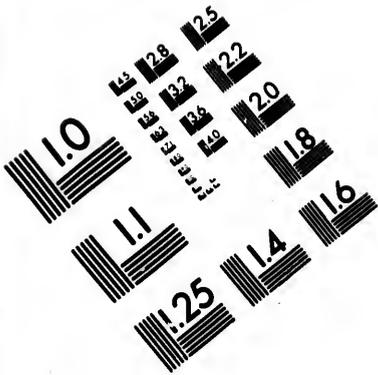
François DE SALES [Saint]. Voyez
Sales.

FRASSEN [Claude] fait l'éloge de
M. Olier, t. II, 270.

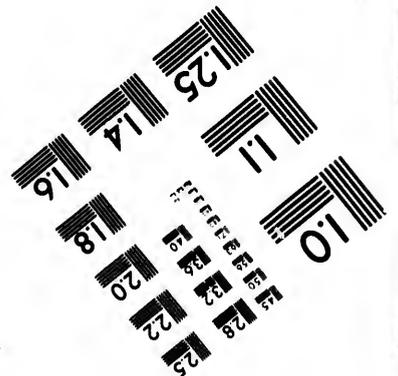
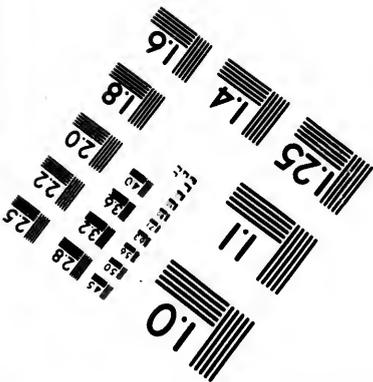
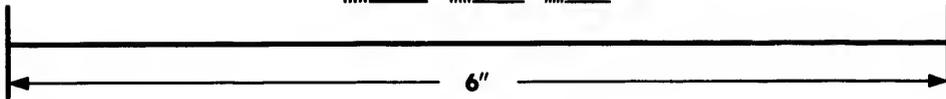
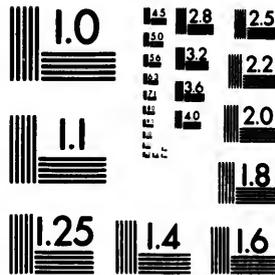
FRÉQUET, chirurgien, atteste une
guérison attribuée à M. Olier, t. II,
594.

FRONDE [Troubles de la]. Voyez *Anne*
d'Autriche, *Mazarin*, *Condé*, *Orléans*
[*Gaston d'*], *Guerre de Paris*.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

G.

GABRIEL [La mère de SAINT-], supérieur des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde de Paris, reçoit de M. Olier, son directeur, des effets de grâce extraordinaires, t. II, 579, 580. Elle est guérie subitement par M. Olier, 583.

GACHES [Jacmé DE], prêtre de Saint-Sulpice, employé par M. Olier à terminer les procès des paroissiens à l'amiable, t. II, 119.

GALINIER [Dominique], envoyé par M. Olier à Montréal, t. II, 507.

GAMARD [Christophe], architecte, dresse le plan de la nouvelle église de Saint-Sulpice, t. II, 4.

GARDE [Séminaire de SAINTE-], à Avignon; son origine, t. II, 430.

GAUCHET [La mère] écrit sur M. de Lantages, t. II, 459.

GAUFFRE [LE]. Il prend chez lui le frère Claude Le Glay, t. I, 377. Assiste à une assemblée de piété pour le Canada, t. II, 516. Nommé pour être évêque dans ce pays; il meurt, 504.

GAZETTES. M. Olier les exclut du séminaire, t. II, 294, 295.

GENÈVE. M. Olier y passe sans vouloir s'y arrêter, t. II, 65.

GENÈVIÈVE [Filles de SAINTE-], suscitées pour l'éducation de la jeunesse, t. I, xvj.

GENÈVIÈVE [Chanoines de SAINTE-]. Réforme monastique au XVII^e siècle, t. I, xvij. Témoignage que ces religieux ont rendu à M. Olier, xxxv. Histoire manuscrite de cette réforme, xliij.

GENTILHOMMES. Voyez *Passion*.

GEORGES [Saint], apôtre du Velay. M. Olier rétablit son culte au Puy en procurant l'élevation de ses reliques, et l'union de son église au séminaire, t. II, 511, 542. Note sur cette élévation, 508, 509.

GEORGES [Le Père], Capucin, prédit la vocation de M. de Bretonvilliers encore enfant, t. II, 364.

GERMAIN [L'abbé de SAINT-], Henri de Bourbon, agréé M. Olier pour remplir la cure de Saint-Sulpice, t. I, 392. Il est prévenu d'abord contre l'établissement du séminaire, 538. Après l'expulsion de M. Olier de son presbytère, demande qu'il y soit rétabli, 554. Il approuve l'établissement du séminaire, et rend hommage aux vertus de M. Olier, 572. Lettre d'approbation, 576, 577. Il érige une succursale à la prière de M. Olier, t. II, 8. Nomme M. de Bretonvilliers pour succéder à M. Olier dans la cure, t. II, 328. S'oppose à l'établissement des Oratoriens dans le faubourg Saint-Germain, 356. Obtient un arrêt du Parlement, qui leur interdit ce faubourg, 359. Combien les religieux de Saint-Germain sont attentifs à maintenir leurs privilèges, 123, 124, 127.

GERMAIN [Faubourg SAINT-]. M. Olier y fut nourri, t. I, 3. Ce faubourg était comme distingué de Paris, 412. Etat du faubourg lorsque M. Olier en prend la conduite; c'était le refuge des Protestants et des athées, 446, 447. La magie et le libertinage y régnaient impunément, 448, 449, 482. Etat du clergé de ce faubourg, 450.

GERMAIN [Foire SAINT-], source de désordres dans ce faubourg, t. I, 450. M. Olier s'efforce d'y remédier, 517. Comédiens de la foire Saint-Germain convertis, 517, 518.

GERMAIN-EN-LAYE [SAINT-]. La Reine s'y retire et assiege Paris, t. II, 101, 102. M. Olier se rend à Saint-Germain où était la Cour, et y fait une quête en faveur de ses paroissiens, 105, 106, 107.

GERMAIN-L'AUXENNOIS [SAINT-]. Le clergé de cette paroisse se déclare ouvertement contre le Jansénisme, t. II, 215, 216, 218. Voyez *Colombel*.

GERSON, Chancelier de l'Université de Paris; son sentiment sur la distribution des grâces par le ministère de Marie, t. II, 283.

GIBILY, prêtre de Saint-Sulpice, dit le Confesseur des pauvres, t. II, 103 et note.

GIRY
nines;
de M.
de M.
est le
xlix.

GOND
de Con
l'épis.
M. Olier
Eloge qu
et de se
S'emplo
siège ép
505.

GOME
abbaye
bles pol

GOND
rault c
curer la

GOND
ristes de

GONDI
que de P
tes, cen
du Père
M. Olier
Public A
qui con
217. Ord
tions de
Janséni
Propaga
cette ord
et défend
la place
la Reine
voulant
220. Pre
la Congr
GOURD
ples de
naire de

GOURN

GRAMM
XVII^e sièc

GRAMM
207.

GRAND
manusc
son tem
guérison
596.

(GRAND

GIRY [Le Père], provincial des Minimes; estime qu'il fait de la doctrine de M. Olier, t. II, 450. Publie une Vie de M. Olier, t. I, xxix. M. Laschasser est le véritable auteur de cette Vie, xlix.

GODEAU, évêque de Vence; le Père de Condren le détermine à accepter l'épiscopat, en même temps il détourne M. Olier de cette charge, t. I, 152, 153. Eloge que M. Godeau fait de M. Olier et de ses premiers disciples, t. II, 230. S'emploie pour procurer l'érection d'un siège épiscopal à Montréal, t. II, 504, 505.

GOMER-FONTAINE. Religieuses de cette abbaye retirées à Paris pendant les troubles politiques, t. II, 175.

GONDON [SAINT-]. Prieuré que M. Barault cède généreusement pour procurer la paix à M. Olier, t. I, 574, 575.

GONDRIN, l'un des premiers séminaristes de Vaugirard, t. I, 334.

GONDI [Jean-François DE], archevêque de Paris, dominé par les Jansénistes, censure le *Jansénisme confondu* du Père Brisacier, Jésuite; oblige M. Olier à publier sa censure, t. II, 230. Publie à regret la Bulle d'Innocent X, qui condamne les cinq propositions, 217. Ordonne, nonobstant les réclamations de M. Olier, de recevoir deux Jansénistes dans la congrégation de la *Propagation de la Foi*, 218. Révoque cette ordonnance, puis il la maintient, et défend même de nommer M. Olier à la place de directeur, 219. Résiste à la Reine et au cardinal Mazarin, en voulant maintenir ses ordonnances, 220. Provoque ainsi la suppression de la congrégation, 221.

GOUDAN [Victorin]; lettres autographes de ce Père, conservées au séminaire de Saint-Sulpice, t. I, xlv.

GOURNAT. Voyez *Rousseau*.

GRANMONT, réforme monastique au XVII^e siècle, t. I, xvij.

GRANMONT [Le maréchal DE], t. II, 207.

GRANDET, prêtre, compose des vies manuscrites de plusieurs prêtres de son temps, t. I, 1. Rapporte quelques guérisons attribuées à M. Olier, t. II, 596.

GRANDIN quitte la chaire de phi-

losophie du collège des Grassins, que M. Blanlo occupe après lui, t. II, 335.

GRANDS. Voyez *Passion* [Confrérie de la]. Instruction sur l'usage de la grandeur, par M. Olier, t. II, 21 et suiv. M. Olier fait honorer Dieu par les Grands, 24, 25.

GRANDVAL, ami de M. Olier, t. II, 100.

GRANVY [Anne-Auger], page du duc d'Orléans; sa mort édifiante, t. I, 502, 536, 537.

GRÈCE. Projet d'un séminaire en Grèce, proposé par le Nonce à M. Olier, t. II, 447.

GRÉGOIRE LE GRAND [Saint]. M. Olier le voit dans un songe mystérieux, t. I, 58. Sa dévotion pour ce Saint; il la communique au séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 271, 275.

GRENOBLE. M. Olier s'y arrête, t. II, 65. A l'imitation de ce qu'on avait pratiqué à Saint-Sulpice, on fait à Grenoble une réparation magnifique à Notre-Seigneur, qui avait été outragé dans le très saint Sacrement, t. II, 140. L'évêque de Grenoble, Pierre Scarron, demande M. Olier pour coadjuteur, 535.

GRIGNON de Montfort. Le jour où il entre au petit séminaire de Saint-Sulpice, on récite le *Te Deum* à la prière du soir, t. II, 306. Son respect pour M. Olier; il fait le catéchisme aux enfants de la paroisse, 323. Est envoyé en pèlerinage à Chartres au nom du séminaire, 279.

GRIMALDI [Le cardinal], archevêque d'Aix, offre la conduite de son séminaire à M. Olier, t. II, 429, 457, 458.

GUENNE de Paris [Première] M. Olier durant cette calamité exhorte son peuple et ses ecclésiastiques à la pénitence, t. II, 102. Il procure des secours à ses paroissiens, 102. Il fait rechercher toutes les familles réduites à l'indigence, 104. Vu à Saint-Germain, et y fait une quête, 105, 100. Dispense générale de l'abstinence pour les habitants du faubourg, 107. Il relève les familles ruinées, 108, 109. S'efforce de bannir les désordres introduits par la guerre, 110. — Seconde guerre de Paris: il écrit à la Reine pour lui demander la cessation de ce fléau, 145. Offre

Henri de
ur rem-
I, 392.
l'établis-
près l'ex-
esbytère,
54. Il ap-
inaire, et
M. Olier,
6, 577. Il
rière de
de Bre-
M. Olier
osse à l'é-
dans le
6. Obtient
eur inter-
les reli-
attentifs
123, 124.

M. Olier
bourg était
412. Etat
en prend
des Pro-
7. La ma-
ient impu-
du clergé

orce de dé-
t. I, 450.
Olier, 517.
t-Germain

La Reine
y, 101, 102.
rmain où
quête en
105, 106,

. Le cler-
re ouver-
t. II, 215,

Université
la distri-
nistrère de

lpice, dit
II, 103 et

un asile aux pauvres filles de la campagne, 149. Ouvre un asile aux religieuses réfugiées à Paris, 150, 151.

GUILLEBERT, professeur de philoso-

phie au collège des Grassins, t. II, 335.

GUISE. [Le duc DE] assiste à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Sulpice, t. II, 6. Voyez *Isabelle d'Orléans*.

H.

HABERT [Isaac], évêque de Vabres, prononce l'oraison funèbre de la princesse de Condé, t. II, 136. Rédige la lettre des évêques au Pape, pour demander la condamnation des cinq propositions de Jansénius, 213. Prêche au séminaire de Saint-Sulpice le jour de l'institution des promesses cléricales, et bénit, au nom et de la part de l'assemblée générale du clergé de France, l'œuvre naissante du séminaire, 266. Introduit dans l'assemblée un prêtre de Saint-Sulpice, qui vient offrir des exemplaires du Mémoire de M. Olier sur les séminaires, 411.

HACHES [François], docteur en théologie, t. II, 535.

HAIE [DE LA], orfèvre du Roi, ancien propriétaire de la maison d'Issy, t. II, 404.

HALLIER, envoyé à Rome pour solliciter la condamnation du Jansénisme ; M. Olier contribue aux frais de son voyage, t. II, 214. M. Olier accusé d'avoir fait un complot avec ce docteur, pour empêcher que le *Jansénisme confondu* ne fût censuré par l'archevêque de Paris, 236.

HAMEL [Henri du], curé de Saint-Merri, rétablit la pénitence publique, t. II, 196, 197. Distingue quatre ordres de pénitents, 197, 198. Excès de ces pratiques, 199.

HANGEST [Le PETIT-], terre appartenant à M. Olier, t. I, 29.

HARCOURT [Collège d']. M. Olier y étudie la philosophie, t. I, 17.

HARDI [Jacques], disciple de M. Olier, est établi supérieur des prêtres du Calvaire, au Mont-Valérien, près Paris, t. II, 515.

HARDIVILLIERS, archevêque de Bourges, invite M. du Ferrier à venir travailler dans son diocèse, t. II, 351. 465.

HARLAV [François DE], archevêque

de Rouen, félicite la petite compagnie de missionnaires dont M. Olier fait partie, t. I, 221.

HAUTESERRE, professeur de droit à Toulouse, t. II, 396.

HAVRE. Guérisons opérées dans l'hôpital de cette ville, par les mérites de M. Olier, t. II, 593 et suiv.

HAYNEUVE [Le Père], Jésuite, approuve M. Olier dans le dessein qu'il lui propose de s'établir à Vaugirard, t. I, 315, 316.

HERBRÉE [D'], prêtre de la communauté de M. Olier, t. II, 585.

HERCULAI [Marie de Valernot, dame D'], t. II, 65. 89, 90.

HÉRÉSIES. Se sont toujours glissées dans l'Eglise, sous le masque de la réforme, t. II, 191.

HERMANT [Godefroi] paraît être l'auteur de l'Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle, citée dans cette Vie, t. I, xlii.

HERSE [La présidente DE], parente de M. Olier ; zèle de cette dame pour la sanctification des prêtres, t. I, 212. Assiste des religieuses réfugiées à Paris, t. II, 175.

HILAIRE [Saint], de Poitiers. M. Olier procure l'élévation de ses reliques, t. II, 542. Note sur cette élévation, 568. Relique donnée au Chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, 569, 570.

HILARION DE NOLAY, religieux du tiers-ordre de Saint-François, rapporte la prédiction de saint François de Sales sur M. Olier, t. I, 11, 12. Estime qu'il fait de la doctrine de M. Olier, t. II, 449.

HILLERIN, curé de Saint-Merri, se retire à Port-Royal, et laisse sa cure à M. du Hamel, t. II, 197.

HOANDORON, Iroquois, qui tranche

la tête à se conve

HOSPIT
La Flèche
sont étab
M. Olier
trat qui l
Marie, 58
réal est
par M. O
Ville-M
stance de
591, 592

HOUMA
joindre a
1, 339 ; s
tions exc
Son zèle
Miséric

HUDON
férence
Mares, t.

IGNACE
essaie
M. Olier
ves, t. I,

ILDEFO
la distrib
tère de M

ILLIER
ILLUMI
didier.

ILPISE
158, etc.

IMAGES
ignorant

INDES
ques in
472. Il
Saint-Su
Siam, 4

INSTITU
l'Oratoire

INTÉRI
rieure.

INTÉRI
rieure.

INTÉRI
rieure.

la tête à M. Le Maître, et dans la suite se convertit, t. II, 508.

HOSPITALIÈRES de Saint-Joseph de La Flèche. Voyez *Dauvernière* [de La]; sont établies par ce dernier, t. II, 585. M. Olier, avant sa mort, signe le contrat qui leur donne l'hôpital de Ville-Marie, 586. Leur établissement à Montréal est le fruit d'un miracle opéré par M. Olier, 590. Les Hospitalières de Ville-Marie éprouvent encore l'assistance de M. Olier après sa mort, 590, 591, 592.

HOUMAIN, de Sainte-Marie, vient se joindre aux solitaires de Vaugirard, t. I, 330; sa générosité dans les réclamations excessives de M. de Fiesque, 574. Son zèle pour l'établissement de la Miséricorde, t. II, 155, 156, 177, 178.

HUDON, prêtre, est présent à la conférence de M. Olier avec le Père des Mares, t. II, 208.

HUMILITÉ Exemples de cette vertu que M. Olier donne à ses disciples, t. II, 303. Il ne veut pas qu'ils parlent mal d'eux-mêmes sous prétexte de s'humilier, 304.

HUREL, docteur en médecine, atteste une guérison opérée par M. Olier, t. II, 594.

HURONS, presque entièrement détruits par les Iroquois, t. II, 502.

HURTEVENT, l'un des séminaristes de Vaugirard, t. I, 334. Exemple remarquable de sa mortification intérieure, t. II, 376, 377, 378. Est envoyé à Nantes par M. Olier, 421. Préserve le séminaire de Lyon du Jansénisme, 339. Sa dévotion envers Marie, 284. Va en pèlerinage au tombeau de saint Claude, 88.

HYACINTHE [Le Père], Capucin, établit la congrégation de la Propagation de la Foi à Paris, t. II, 217.

I.

IGNACE [Le Père], Carme déchaussé, essaie, mais en vain, de consoler M. Olier pendant ses grandes épreuves, t. I, 298, 289.

ILDFONSE [Saint]. Son sentiment sur la distribution des grâces, par le ministère de Marie, t. II, 282.

ILLIERS [Missions d'], t. I, 212, 213.

ILLUMINÉES DE PICARDIE. Voyez *Montdidier*.

ILPISE [Missions de SAINT-], t. I, 157, 158, etc. 162, 163.

IMAGES, moyen pour instruire les ignorants, t. I, 455.

INDES ORIENTALES. Vicaires apostoliques institués pour ces contrées, t. II, 472. Ils demandent des prêtres de Saint-Sulpice, pour le séminaire de Siam, 473.

INSTITUTION, maison du noviciat de l'Oratoire, établie à Paris, t. II, 400.

INTÉRIEUR DE JÉSUS. Voyez *Vie intérieure*.

INTÉRIEUR DE MARIE. Voyez *Vie intérieure*.

INTÉRIEUR. Communauté des filles de l'Intérieur de Marie. Voyez *Saujeon*.

INTRODUCTION à la vie et aux vertus chrétiennes, ouvrage de M. Olier, t. II, 431.

IROQUOIS [Les] harcèlent la colonie de Ville-Marie, t. II, 502, 503. Ils tentent à mort M. Le Maître, 507, 516.

ISABELLE [Claire-Eugénie], infante d'Espagne, t. I, 533.

ISABELLE D'ORLÉANS, depuis duchesse de Guise. M. Olier recommande qu'on la forme de bonne heure à la solide piété, t. II, 161.

ISPAHAN. M. Olier se propose d'aller dans cette ville pour y être évêque, t. II, 468, 469.

ISSY près Paris. Janséniste pénitente qui s'y retire, et y est visitée par les dévotes du parti, t. II, 199. Maison d'Issy : M. de Bretonvilliers l'achète de M. Antoine de Sève, 380. Elle avait appartenu à la reine Marguerite de Valois. Note sur cette maison, 404 et suiv. M. de Bretonvilliers la donne au séminaire, 405. Chapelle de Lorette, *ib.* M. Olier se fait transporter à Issy pour se préparer à la mort, 551.

IVOY, terre en Berry qui appartenait à la mère de M. Olier, t. I, 2.

J.

JACQUES [Dom] chartreux ; son caractère ; il consulte Marie Rousseau, t. 1, 325.

JACQUES-DU-HAUT-PAS [SAINT-]. La Reine désire que M. Olier accepte la cure de ce nom ; il la refuse, t. 1, 521 ; 522. t. II, 360, 361.

JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE [SAINT-]. Voyez *Chapelas*.

JANSÉNISME. M. Olier déclare publiquement ses sentiments d'opposition à cette doctrine, t. II, 187, 188, 189. Après la Bulle d'Urbain VIII, et les brefs d'Innocent X, il regarde les cinq propositions comme légitimement condamnées, 195. Veut qu'au séminaire chacun les regarde comme telles, 337. Déclamations des Jansénistes contre cette conduite de M. Olier, 338. Lettre de M. Olier sur cette hérésie, 189 et suiv. Les Jansénistes accusent M. Olier de faire un schisme et d'être Pélagien, 196. Effet du Jansénisme, refroidissement pour la sainte communion, 200. Voyez *Pénitence publique*. Combien le Jansénisme influait sur les mœurs, 212. Les Jansénistes essaient de s'ingérer dans le gouvernement du séminaire, 354. D'établir l'Oratoire dans le faubourg Saint-Germain, 355.

La Sorbonne se dispose à examiner les propositions qui lui sont dénoncées par le syndic. Quelles étaient ces propositions, t. II, 235.

On pense à recourir au Saint-Siège. M. Olier se propose d'entreprendre le voyage de Rome, 213. Les Evêques demandent au Pape cette condamnation, *ibid.* Onze Evêques s'opposent à la demande de leurs confrères, 395. Zèle de M. Olier pour faire signer la lettre des Evêques, 214. Il fournit aux frais de voyage et de séjour des trois députés catholiques qui sont envoyés à Rome, *ibid.*

Le Jansénisme est condamné : discours de M. Olier envers les Jansénistes, 215, 216. Ils veulent s'emparer de la congrégation de la *Propagation de la Foi*, pour répandre leurs erreurs, 217. M. Olier fait échouer ce dessein, 218 et suiv. Voyez *Propagation de la Foi*. Affaire du duc de Liancourt, 221. Haine des Jansénistes pour la mémoire de M. Olier, 223, 224. M. Olier, pour préserver son séminaire et sa société

de toute erreur, ne veut pas qu'on y suive des sentiments singuliers, ni qu'on en dispute, 338, 339. Il exige qu'on se sépare de tout ecclésiastique suspect dans la foi, 340. Les Jansénistes s'efforcent de le faire passer pour un visionnaire, 354, 355.

JAUJAC. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

JEAN [Saint] l'Evangéliste, patron du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice : raison de ce patronage, t. II, 258, 259.

JEAN [Frère] Blondeau, domestique du Père Bernard ; combien il exerçait la patience de son maître, qui le surnomme de *la Croix*, t. 1, 537. Seconde M. Olier dans la dispensation des aumônes et le soin des pauvres de sa paroisse, t. 1, 503 ; t. II, 102, 103, 104. M. Olier le charge de meubler une maison d'asile qu'il ouvre aux filles de la campagne, réfugiées à Paris, 149. Frère Jean fréquente Port-Royal-lès-Paris, pour y entendre M. Singlin ; M. Olier l'en éloigne, t. II, 192, 193. Le frère assiste à une réunion de piété pour le Canada, 516. Il est tenté d'abandonner le service des pauvres. M. Olier connaît surnaturellement cette tentation et la dissipe, 576, 577.

JÉSUS [Compagnie de], suscitée de Dieu pour détruire les hérésies, et prêcher la foi à tous les peuples, t. 1, xij. M. Olier attribue aux Pères de cette compagnie, établis sur sa paroisse, les conversions qui s'y opéraient chaque jour, t. 1, 479. Les Jésuites de Québec assistaient spirituellement la colonie de Montréal dans ses commencements, t. II, 500. Témoignages rendus à M. Olier par des écrivains de cette compagnie, t. 1, xxxvj.

JOIE [NOTRE-DAME DE TOUTE-], pèlerinage particulièrement cher à M. Olier, t. 1, 195 ; t. II, 82. Origine de ce lieu de dévotion, t. 1, 226.

JOSEPH [Saint], patron du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice ; pourquoi ? t. II, 261.

JOSEPH [Le Père dom Pierre de SAINT-], Feuillant ; M. Olier le prie de discuter en présence du duc et de la

duchesse
trouvés
docteurs
il publie
rence, 21

JOSEPH
au xviii^e
jeunesse,

JOURNÉ
vrage de

JOLLY,
de la Mes

JOLY [C
de Saint-
le sacrilé

JOVIN [C
baye de
prieuré

LABAD
siècle, t.

LABRUR
l'éloge de

LA CH
donne d
laire de
composé

LALAN
à la mort
Léberon,
timents à
t. II, 237
un direc
Sulpice,

LANCEN
par un d
t. 1, 224,

LANGLE
M. Olier

LANGU
Sulpice,
église p
cation co
nistes, 4

LANTIE
de M. O
gers, t.
de ce di

LANTA
quente l
combien

duchesse de Liancourt, les points controversés entre les Jansénistes et les docteurs orthodoxes, t. II, 207 et suiv. Il publie une relation de cette conférence, 211.

JOSEPH [Sœurs de SAINT-], suscitées au XVII^e siècle pour l'éducation de la jeunesse, t. I, XVII.

JOURNÉE CHRÉTIENNE : idée de cet ouvrage de M. Olier, t. II, 450.

JOLLY, troisième supérieur-général de la Mission, t. II, 228.

JOLY [Claude], reçu à la communauté de Saint-Sulpice, t. I, 430. Prêché sur le sacrilège commis en 1648, t. II, 94.

JOVIN [SAINT]. Les religieux de l'abbaye de Saint-Jovin s'emparent du prieuré de Clisson, t. I, 547, 548.

JOVEUSE [Le cardinal de] établit à Rouen un séminaire qui ne réussit pas, t. I, 273.

JUBILÉ. M. Olier en fait les exercices à Lyon, t. II, 229.

JULLY [Abbaye de]. M. Olier contribue au dessein qu'on avait d'en faire un séminaire. Elle demeure toujours simple collège, t. I, 279, 280, 403.

JULIEN [Chapitre de SAINT-] de Brioude. M. Olier en est reçu chanoine honoraire, t. I, 20.

JURE [Le Père SAINT-], Jésuite, ami de M. Olier, approuve le dessein de commencer un séminaire à Vaugirard, t. I, 315, 316, 430.

L.

LABADIE, illuminé fameux du XVII^e siècle, t. I, 246.

LABRUNIE [Le Père], Jésuite, fait l'éloge de M. Olier, t. II, 544.

LA CHETARDIE [Joachim Trotti de] donne diverses reliques de saint Hilaire de Poitiers, t. II, 570. Grandet a composé une notice sur lui, t. I, l*j*.

LALANE, ardent Janséniste, assiste à la mort l'évêque de Valence, M. de Léberon, t. I, 192. Inspire ses sentiments à l'abbé d'Aubigny son élève, t. II, 237. Blâme celui-ci d'avoir pris un directeur au séminaire de Saint-Sulpice, *ibid*.

LANCELLOT [Claude] se laisse séduire par un disciple caché de Saint-Cyran, t. I, 224, 225.

LANGLOIS [Antoine] fait l'éloge de M. Olier, t. II, 572, 573.

LANGURT de Gergy curé de Saint-Sulpice, achève de bâtir la nouvelle église paroissiale, t. II, 8. Sa justification contre les critiques des Jansénistes, 42, 43.

LANIER [Gui], abbé de Vaux, ami de M. Olier, qu'il reçoit chez lui à Angers, t. I, 303. Son zèle pour le clergé de ce diocèse, t. II, 465.

LANTAGES [Charles-Louis de]. Il fréquente le séminaire de Saint-Sulpice, combien il est touché de la ferveur

qu'il y remarque, t. II, 325. M. Olier l'éprouve longtemps avant de l'admettre au séminaire. 291. Correction qu'il lui fait, 292. Aveugle obéissance de M. de Lantages, 378. Il est formé aux cérémonies par M. Bourdoise, 311. Il se dépouille de son prieuré pour satisfaire M. de Fiesque, t. I, 575. Générosité de M. Olier, t. II, 57. M. de Lantages est établi supérieur du séminaire du Puy, 436. Il est nommé grand-vicaire, et quitte cette charge sur les instantes prières de M. Olier, 437, 459. Il compose la Vie de la mère Agnès, t. I, 100, 101.

LAQUAIS. M. Olier établit un catéchisme pour les laquais, t. I, 454.

LARGENTIÈRE, en Vivarais M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

LARRI [LE], près d'Orléans, M. Olier s'y arrête, t. II, 524.

LASCARIS d'Urfé, évêque de Limoges, t. II, 422, 453, 454.

LAUMER [Abbaye de SAINT-], de Blois, t. II, 464.

LAVAL [Montmorency de Montigny], désigné vicaire apostolique pour les Indes orientales, t. II, 472.

LAZARE. Conférence de Saint-Lazare, Voyez *Conférence*.

LEGLAY, Voyez *Claude*.

LECZINSKA [Marie], reine de France,

visite à Issy le cardinal de Fleury qui y était malade, t. II, 406.

LEMAISTRE [Nicolas], évêque de Lombez, paraît avoir été précepteur de M. Olier, t. I, 18.

LEMOINE [Alphonse], professeur de Sorbonne, t. II, 235.

LÉON [Le Père], Carme, t. II, 159.

LEROI [Philippe], confesseur d'Anne d'Autriche, t. II, 535.

LESCHASSIER [François], prêtre de Saint Sulpice, auteur de la Vie de M. Olier, publiée par le Père Giry, t. I, xlix. Ses lettres manuscrites, xliij.

LESCHASSIER [Madame et mademoiselle] se dévouent au service des malades, t. I, 506. Mademoiselle Leschassier, d'après la décision de M. Olier, garde le célibat au milieu du monde, t. II, 31. Son zèle, 50.

LESCURE [DE], supérieur des prêtres du Calvaire, au Mont-Valérien, t. II, 515.

LETOURNOIS, docteur en médecine, atteste une guérison attribuée à M. Olier, t. II, 594.

LÉVÊQUE [René], formé à la solitude d'Avron, par M. Olier, t. II, 379, 425. Établit la communauté de Saint-Clément, 426. Notice sur M. Lévêque, 434, 435.

LIANCOURT. La duchesse de Liancourt assiste les religieuses réfugiées sur la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 175. Le duc de Liancourt, d'abord son paroissien, se jette ensuite dans le Jansénisme, par complaisance pour sa femme. M. Olier leur propose une conférence; ils mettent pour condition que le Père des Mares y disputera, t. II, 207, 400. Le duc et la duchesse se rendent pour cela au presbytère de Saint-Sulpice, 208. Prennent l'un et l'autre la défense du Père des Mares, dont M. Olier démasquait les artifices, 209, 210. La conférence est rompue; M. de Liancourt se saisit des actes, 211. Le duc et la duchesse font construire, pour leur propre usage, un ermitage à Port-Royal-des-Champs, 199. Ils reçoivent dans leur hôtel, à Paris, les beaux esprits de la secte, 207. Contribuent puissamment à accréditer le Jansénisme à Paris, 216. Craignant qu'on ne leur refusât les sacrements à Saint-Sulpice, ils deman-

dent et obtiennent par précaution la permission de se confesser ailleurs qu'à leur paroisse, 219. M. Picoté doutant si le duc ne persévérerait pas dans les mêmes sentiments, et lui demandant un délai de quelques jours avant de l'absoudre, le duc se plaint partout qu'on l'a excommunié pour cause de Jansénisme, 221. Arnould prend sa défense, 222. Lettre du Père Annat sur ce sujet, 240. Le duc et la duchesse demeurent attachés au Jansénisme. Ils sont assistés à la mort par le Père des Mares, 235, 236.

LIESSE [NOTRE-DAME DE]. Origine de ce pèlerinage, t. I, 73. M. Olier s'y rend en dévotion, 56. Vœu à Notre-Dame de Liesse, l'occasion de la conversion de M. de Quériolot, 235. M. Olier entend ce pèlerinage après avoir été délivré d'une affaire épineuse, t. II, 357. Grâce qu'il y reçoit, 358. Françoise Fouquet va à Liesse, t. I, 240.

LIGNY [Jean DE], parrain de M. Olier, t. I, 2.

LIGUORI [Saint Alphonse DE], son sentiment sur la distribution de toutes les grâces, par le ministère de Marie, t. II, 283.

LIMOGES. Etat de ce diocèse lorsque M. Olier le traversa en 1647, t. II, 421. Etablissement du séminaire de cette ville, 422. Le séminaire de Limoges opposé au Jansénisme, 434. note. Clairetés de Limoges, unies de prières avec le séminaire de Saint-Sulpice, 392. note.

LIONE [DE], ambassadeur à Rome; l'improbation que d'après lui le Pape aurait donnée à la conduite de M. Picoté, est fondée sur un faux exposé, t. II, 238.

LIONS [DE], auteur Janséniste d'un ouvrage intitulé *Journaux*, t. I, xliij. Il paraît être sincère, t. II, 396.

LIVRES. M. Olier établit pour ses paroissiens une librairie choisie, t. I, 468.

LONGUEIL, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, 596.

LONGUEVILLE [Le duc DE], enfermé à Vincennes, par Mazarin, t. II, 130. Rentre dans la capitale aux acclamations des Parisiens, 137.

LOREAU [LE]. M. Olier s'y retire avec les compagnons de son zèle, t. I, 282.

M. Bou

Lon
transla
34, 35
sents q
naissan
étant à
25. Il y
26, 27.

LOUIS
chapel
vénéra
qu'en a
voyait.
Louis X

LOUIS
riolot es
cismos,
Picoté,
dun, 23

LOUIS
son orig

LOUIS
coadjut
l'ait ren
sa mor
275, 27
sainte
met le V
coup à l
474.

LOCIS
intérêt à
200. Con
chrétien
à l'Office
versaire
t. II, 135
la protes
ducts, 10
des édits
les blasp
ment de
grâce au
sévère é
cours du

MACON
t. I, 403.

MADÉ
e l'ordre

M. Bourdoise vient les visiter, 222, 223.

LORETTE en Italie. Précis de la translation de cette sainte maison, t. 1, 34, 35. Preuve de ce fait, 36, 37. Présents que Louis XIII y envoie après la naissance de Louis XIV, 227. M. Olier, étant malade, s'y rend en pèlerinage, 25. Il y est converti, 26. Il y est guéri, 26, 27.

LORETTE à Issy. Construction de cette chapelle, t. II, 405. Elle est en grande vénération au séminaire; description qu'en a faite un poète chrétien, 406. On y voyait une représentation du vœu de Louis XIII, t. 1, 227.

LOUDUN [Possession de]. M. de Quériolet est converti en assistant aux exorcismes, t. 1, 234. Voyez *Quériolet*. MM. Picoté, Meyster et de Foix vont à Loudun, 233.

LOUIS [Séminaire de SAINT-] à Paris; son origine, t. II, 426, 435.

LOUIS XIII nomme M. Olier à la coadjutorerie de Chalons, t. 1, 213. Fait rendre au Père de Gondren, après sa mort, les honneurs qu'il méritait, 275, 276. Témoigne sa piété envers sainte Anne d'Auray, t. II, 83. Soumet le Vivarais, pour porter le dernier coup à l'hérésie de Calvin en France, 474.

LOUIS XIV. M. Olier prend un vif intérêt à la naissance de ce prince, t. 1, 200. Combien il désire qu'on l'éleve chrétiennement, 201. Louis XIV assiste à l'Office à Saint-Sulpice, le jour anniversaire de sa première communion, t. II, 135. Il fait adopter par sa maison la protestation de M. Olier contre les duels, 166. Déclare sa majorité, et rend des édits mémorables contre les duels et les blasphèmes, 168, 169, 170. Fait serment de ne point accorder de lettres de grâce aux duellistes, 170. Ce moyen sévère était nécessaire pour arrêter le cours du mal, 184, 185. Confirme, par

lettres patentes, l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, t. 1, 378; écrit à Rome pour faire approuver cette société, t. II, 387. Seconde M. Olier dans l'établissement des religieuses de la Miséricorde à Paris, 177, 178. Protège M. Chansiergue, 456, 457. Nomme un évêque pour Montréal, 504. Demande la chasuble de M. Olier pour la cérémonie du mariage de la reine d'Espagne, t. 1, 65.

LOUIS XV assure M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, que le bâtiment du séminaire ne sera point démoli de son vivant, t. II, 278. Vient trois fois à Issy pour y visiter le cardinal de Fleury, qui y était malade, 406.

LOTÉRIE de Saint-Sulpice, destinée à procurer des fonds pour l'achèvement de l'église paroissiale, t. II, 43.

LUCAS, prêtre de la Mission, habile dans la controverse; estime que M. Olier fait de son savoir, t. 1, 458.

LUÇON. Séminaire-collège de Luçon, t. 1, 403.

LUDE [M. DE], évêque d'Albi, attire M. de Ferrier dans son diocèse, t. II, 351.

LUTHÉRIENS. Voyez *Protestants*.

LUXEMBOURG [Palais du]. Construction de cet édifice, t. II, 3.

LUYNES [M. et M^{me} DE], favorables aux nouvelles erreurs, t. II, 49, 400. Font construire un ermitage à Port-Royal, 199.

LYON. M. Olier y étudie chez les Jésuites, t. 1, 9. Chartreuse de Lyon, 16. Cette ville n'avait point encore de séminaire lorsque M. Hurtevent y établit celui de Saint-Irénée, 404. Désir que M. Olier avait d'en procurer un à cette ville, t. II, 464. Il fait à Lyon les exercices du Jubilé, 229.

M.

MACON. Collège-séminaire de Maçon, t. 1, 403.

MADELEINE de la Trinité, fondatrice de l'Ordre de la Miséricorde; M. Olier

lui conseille de se démettre de sa charge, t. II, 68, 69. Elle se démet en effet, 69. Vient à Paris, triomphe des obstacles qui s'opposaient à l'établissement de ses filles, 155, 156, 178. M. Olier, son

directeur, l'exerce à la mortification, 137. Mémoires sur cette sainte fille, t. i, xliij.

MADKLINE de Saint-Jean-Baptiste. Voyez *Bussy*.

MADRY, chirurgien, atteste une guérison opérée par les mérites de M. Olier, t. ii, 590.

MAGIE. Combien elle était accréditée dans Paris, t. i, 448, 449.

MAGLOIRE [Séminaire de SAINT-], ouvert vingt-deux ans après sa fondation, t. i, 362. N'a que de faibles commencements en 1642, 364.

MAGNAC. Etablissement de Magnac, formé par M. Olier, t. ii, 443.

MAILLARD, disciple de M. Olier; portrait qu'il fait de M. Bourdoise, t. i, 210. Envoyé à Nantes par M. Olier, t. ii, 424.

MAILLET, sœur Hospitalière de Ville-Marie; M. Olier lui apparaît, t. ii, 591, 592.

MAISON [DE], branche de la famille Olier, t. i, 2.

MAISONNEUV [Paul de Chaumedi ou] s'offre pour conduire l'expédition de Montréal, t. ii, 499. Repasse en France pour chercher des recrues, 503. Revient en France pour solliciter l'établissement d'une communauté ecclésiastique dans l'île de Montréal, 506.

MAITRE [Le], prêtre de Saint-Sulpice, décapité par les Iroquois, t. ii, 506, 507. Circonstances de sa mort, 516.

MAITRE [Le] *des exercices*, ouvrage inédit de M. Olier, t. ii, 452.

MAITRES ET MAITRESSES D'ÉCOLE. M. Olier les assemble et les instruit de leurs devoirs, t. i, 456. Association pour demander à Dieu de saints maîtres d'école, t. ii, 322. Dieu en suscite, 322, 323.

MALADES. Règlement que M. Olier prescrit à ses prêtres, touchant l'assistance spirituelle des malades, t. i, 434. Il rétablit dans sa paroisse la confrérie pour les malades indigents, 505. Engagement les dames à servir elles-mêmes les malades, 506. Établit pour cela les

filles de la Charité sur sa paroisse, 506.

MALADIES de M. Olier, t. ii, 522 et suiv. Dieu prépare M. Olier à sa dernière maladie, 525. Il est frappé d'apoplexie, 526. Son courage admirable, 527. Sa douceur dans cet état, 528. Sa soumission à la volonté de Dieu, 529, 530. Son esprit de sacrifice, 531, 532, 533. Il demande un instant sa guérison; se repent aussitôt de cette prière, 540, 547. Sa dévotion au mystère de la Résurrection, 547, 548. Il soupire vers le ciel, 549.

MALESHERBES, famille alliée à celle de M. Olier, t. i, 28.

MANSE [Jeanne]. Elle consulte Marie Rousseau, t. i, 325. S'offre pour servir la colonie de Montréal; part, t. ii, 409. Rend compte des difficultés de cette entreprise, 502, 503. Incapable d'agir après une chute, elle revient en France, et obtient sa guérison au tombeau de M. Olier, 585 et suiv.

MANS. Séminaire-collège du Mans, t. i, 403.

MANTES. M. Olier y prêche une mission, t. i, 221, 247.

MARCHAUMONT, évêque de Châlons. Voyez *Clausse*.

MARCHEFROY [Mission de], t. i, 212.

MARES [Le Père Toussaint DES], de l'Oratoire; il est séduit par l'abbé de Saint-Cyran, t. i, 225. La Régente lui fait interdire la chaire, t. ii, 194. Le comte de Brienne lui ôta la place de précepteur de ses enfants, 205, note. Après la fin de la régence, il est invité à prêcher le Carême à Saint-Merri; M. Olier écrit à la Reine-mère, qui fait interdire la chaire à cet orateur, 194, 195. Il déclame contre M. Olier, qui regarde les cinq propositions de Jansénius comme déjà condamnées, et qui veut qu'au séminaire on les tienne pour telles, 338, 339. Le Père des Mares publie contre M. Olier sa *Remontrance chrétienne*; idée de cet écrit, 204. Il est reçu à l'hôtel de Liancourt, son protecteur, 207. Le duc et la duchesse le mettent aux prises avec le Père Dom Pierre de Saint-Joseph, que M. Olier leur avait proposé pour éclaircir leurs doutes sur le Jan-

sénisme, pelli par q ne fcieuse, reuce, 2 après con envoyé à propositi 215, il or de saint fondée, 2 236. Sa

MARGU maison à mes de l une rue

MARIA lide les sions, t. r touchant la même

MANIE

MARIE des Ursu circonsta tre, t. ii,

MARIE que les p sa vertu; 178. Uni entre sa Elle prie clergé; c 179. M. C Il la visita t. ii, 66, 6 t. i, 191,

MARIE t. i, 295,

MARMO rinage, t

MARSE nage, t. r ville; fru

MARTE propriétaire 404.

MARTE de l'Instr

MARTIA tombeau qu'il y re

sénisme, 207. Le Père des Mares, interpellé par M. Olier, refuse de s'expliquer nettement, 208. Sa conduite artificieuse, 209. Conclusion de la conférence, 210. Il donne des explications après coup, 211. Le Père des Mares est envoyé à Rome pour défendre les cinq propositions; il parle devant le Pape, 215. Il ose soutenir que la béatification de saint François de Sales était mal fondée, 231. Il est exclu de l'Oratoire, 236. Sa mort, *ibid.*

MARGUERITE DE VALOIS achète une maison à Issy, où elle attire les hommes de lettres; elle donne son nom à une rue du village d'Issy, t. II, 404.

MARIAGES. M. Olier recherche et valide les mariages nuls de ses paroissiens, t. I, 516. Règlement qu'il établit touchant les mariages, 516. Autre sur la même matière, t. II, 26.

MARIE. Voyez *Vierge* [sainte].

MARIE DE L'INCARNATION, supérieure des Ursulines de Québec, rapporte les circonstances de la mort de M. Le Maître, t. II, 516, 517.

MARIE DE VALENCE; estime singulière que les plus saints personnages font de sa vertu; M. Olier la visite, t. I, 177, 178. Union de grâce que Dieu forme entre sa servante et M. Olier, 178, 179. Elle prie pour le renouvellement du clergé; connaît la destinée de M. Olier, 179. M. Olier fournit à ses besoins, 180. Il la visite en 1647. Elle meurt peu après, t. II, 66, 67. Note sur cette sainte veuve, t. I, 191, 192.

MARIE [Gilles], disciple de M. Olier, t. I, 295, 296.

MARMOUTIERS. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 84.

MARSEILLE. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 67, 70. Il prêche dans cette ville; fruit de ses discours, 70.

MARTEAU [Michel], changeur, ancien propriétaire de la maison d'Issy, t. II, 404.

MARTEL [Mademoiselle], institutrice de l'Instruction au Puy, t. II, 35.

MARTIAL [Saint]. M. Olier vénère son tombeau à Limoges, t. II, 421. Grace qu'il y reçoit, 422.

MARTIN [Saint] de Tours; dévotion de M. Olier pour ce Saint; il visite son église à Tours, t. I, 303. Le considère comme le modèle de la vie commune des pasteurs, 445. Visite plusieurs fois ses reliques, t. II, 85. Association de prières entre le séminaire de Saint-Sulpice et le chapitre de Saint-Martin, 271, 272. Dévotion du séminaire de Saint-Sulpice pour saint Martin, 273.

MARTIN [SAINT-], abbaye de Prémontré au diocèse de Laon. M. Olier vient y vénérer une relique de saint Laurent, t. II, 79.

MARTIN, frère servant du Père de Condren; réponse remarquable que lui fait ce dernier, t. I, 273.

MASSOULIE [Le Père], théologien, écrit à M. Lesclassier sur l'apparition de la mère Agnès, t. I, 110, 111, 112.

MAUNOIS, missionnaire du XVII^e siècle, t. I, xvj.

MAUPAS [Henri DE], évêque du Puy; éloge qu'il fait de M. Olier, t. I, 123, 136. Admire les effets de la grâce qui accompagnent une prédication de M. Olier, t. II, 434. Lui donne la conduite de son séminaire, 435. Demande M. de Lantages pour en être supérieur, 436. Nomme ce dernier son grand-vicaire; M. Olier oblige M. de Lantages à quitter cet emploi, 437. M. de Maupas offre son siège à M. Olier, 477. Veut le seconder pour la mission générale des Cévennes, *ibid.* Différend de M. de Maupas avec le vicomte de Polignac. M. Olier lui conseille de ne point changer d'église, 570, 571. M. de Maupas prononce l'oraison funèbre de M. Olier, 559 et note. Il nomme des commissaires pour informer des miracles attribués dans son diocèse à M. Olier, 600, 601. Il en confirme un dans une lettre, 600.

MAUR-LES-FOSSES [SAINT-]; origine de ce pèlerinage, t. I, 242. M. Olier s'y retire avec la petite troupe de missionnaires dont il fait partie, 217.

MAUR [Bénédictins de SAINT-], leur réforme au XVII^e siècle, t. I, xvij. Témoignages honorables qu'ils ont rendus à M. Olier, xxxiv.

MAUR [Sœurs de SAINT-], suscitées au XVII^e siècle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, t. I, xvij.

MAZARIN (le cardinal Jules), ministre d'État, hat des Grands et du Parlement de Paris, t. II, 69. Déclaré par le Parlement perturbateur du repos public, 101. Il fait enfermer les princes du sang à Vincennes, 130. Les fait transférer de là à Marcoussis, puis au Havre, 133. Est obligé de sortir du royaume, 136. Dirige néanmoins encore la Régente par ses conseils, 137. Ce ministre accordait des évêchés à la faveur, éloignait saint Vincent du conseil de conscience; M. Olier donne à la Reine des avis sur cette matière importante, 138 et suiv. Le cardinal Mazarin rentre en France, 143. Est obligé de s'éloigner une seconde fois des affaires, 149. Revient de son second exil, 219. Appuie M. Olier, qui demandait l'exclusion de deux Jansénistes que M. de Gondî, archevêque de Paris, voulait faire recevoir dans la congrégation de la *Propagation de la Foi*, 219. L'archevêque refusant de céder, le cardinal, pour obéir à la Reine, supprime enfin cette congrégation, 220, 221. Il supprime aussi la compagnie du Saint-Sacrement, t. I, 154.

MAZARIN, cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Aix, frère du précédent, refuse de laisser partir pour Paris les religieuses de la Miséricorde que M. Olier voulait y établir. Mort subite de ce prélat, t. II, 177, 178.

MAZELLI [Françoise DE], religieuse de la Visitation, au Pont-Saint-Esprit; M. Olier la visite en passant, t. II, 67.

MECTILDE du Saint-Sacrement, Catherine de Bar, t. II, 154, 176.

MÉDAVI [Rouzel DE], abbesse de Gomer-Fontaine, t. II, 175.

MÉDICIS [Marie DE], femme de Henri IV, bâtit le Luxembourg, t. II, 3.

MÉLIAND [DE], famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28. Blaise de Méliand vend à M. Olier la maison où le séminaire de Saint-Sulpice fut construit, 342. Requiert le Parlement de saisir les séditions qui avaient expulsé M. Olier de son presbytère, 358. Victor de Méliand, depuis évêque d'Alet, rapporte un trait de la religion de M. Olier, à qui il servait autrefois la sainte Messe, t. II, 316.

MERCIER [Jacques LE], architecte célèbre, que M. Olier charge de bâtir le

séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 243. Il était le meilleur et le plus solide des architectes de son temps, 277.

MERCURS, château des évêques de Cahors, t. II, 397.

MERLIÈRE [La sœur DE], guérie subitement par l'attouchement d'un portrait de M. Olier, t. II, 604.

MERRI [SAINT-], paroisse de Paris. Le Père des Mares, prédicateur Janséniste, doit y prêcher le Carême; M. Olier écrit à la Reine, qui fait interdire la chaire à cet orateur, t. II, 194, 195. Voyez *Hamel* [du]; la paroisse de Saint-Merri affecte une sorte de rivalité avec celle de Saint-Sulpice, 197. *Disciplines* de Saint-Merri, 198. Communauté de M. du Hamel; jugement qu'en porte M. Bourdoise, 234.

MERSENNE [Le Père], Minime; ce qu'il dit du grand nombre d'athées qu'il y avait de son temps à Paris, t. I, 481.

MESSE. M. Olier célèbre sa première Messe, t. I, 64, 65. Sa dévotion pour le saint Sacrifice, 161. Il compose son *Explication des cérémonies de la grand-Messe de paroisse*, t. II, 311, 312. Fait peindre un tableau pour rendre sensible la grandeur du saint Sacrifice, 313. Explication de ce tableau, 342. Sa profonde religion pour cet adorable Sacrifice; son respect pour les autels où il est offert, 315, 316. — La sainte Messe offerte dans les intentions de la très-sainte Vierge, pratique commune aux prêtres de l'Oratoire, 200. Le cardinal de Bérulle et M. Olier s'étaient engagés par vœu à l'offrir le samedi dans cette intention; projet du Père Chaumonot sur le même sujet, 285.

METZ. Mission que M. Meyster prêché dans cette ville, t. II, 401.

MEULAN. M. Olier y fait une retraite spirituelle, t. II, 81.

MEULE [M. DE], propriétaire de la Source, près d'Orléans, y reçoit M. Olier, t. II, 524.

MEYRAS, en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

MEYSTER, missionnaire; son caractère, ses dons, t. I, 164, 165. Aide M. Olier en Auvergne, et là Dieu verse

sur lui
tions, 16
en Saint
ter, 189
miens,
suédois,
vacance
dren lu
Il décl
l'entrep
mie M
qui est
l'état ce
Note sur
ter, 400
uns ap
que fon
et M. C

MICHE
à ce sui
troubles

MICHE
rieure
M. Olie

MICHE
atteste
de la r
507.

MILAN
prêtres
primer
t. I, 433

MIMAN
laire d'
blissem
ricorde

MINIM
avait er
270. Té
vertus,

MIRRI
d'une g
t. II, 59

MISER
de la] M
sement
stances
cet évêq

MISSE
n'est pe
Les mi
princip
152. 36

sur lui ses plus abondantes bénédictions, 165. Le Père de Condren l'envoie en Saintonge, 188. Notice sur M. Meyster, 189. Il donne lieu à la mission d'Amiens, 218. Il convertit un colonel suédois, 219, 243. Ne prend jamais de vacances, 278, note. Le Père de Condren lui apparaît après sa mort, 279. Il déclare que Dieu n'approuve point l'entreprise de Chartres, 297. Détermine M. Souart à faire une retraite, qui est l'occasion de son entrée dans l'état ecclésiastique, t. II, 362, 363. Note sur la mort tragique de M. Meyster, 400. Il est calomnié par quelques-uns après sa mort, 401, 402. Estime que font de lui le Père Chrysostome et M. Olier, 402.

MICHEL [Saint]. Dévotion de M. Olier à ce saint Archange, surtout dans les troubles de l'Etat, t. II, 152, 153.

MICHEL [la mère de SAINT-], supérieure de la Visitation d'Avignon; M. Olier la visite en passant, t. II, 71.

MICHEL [M. de SAINT-], en Canada, atteste une circonstance remarquable de la mort de M. Le Maître, t. II, 507.

MILAN [Actes de l'église de]. Les prêtres de Saint-Sulpice les font imprimer pour la première fois en France, t. I, 433, 436, 444.

MIMATA [DE], grand vicaire capitulaire d'Aix, seconde M. Olier dans l'établissement des religieuses de la Miséricorde à Paris, t. II, 178.

MINIMES. Ils assurent que M. Olier avait embrassé leur tiers-ordre, t. II, 270. Témoignage qu'ils rendent à ses vertus, t. I, xxxvj.

MINNÉ [Madeleine] devient l'occasion d'une guérison opérée par M. Olier, t. II, 594, 595.

MISÉRICORDE [Ordre de Notre-Dame de la] M. Olier en procure un établissement à sa paroisse, t. II, 154. Circonstances qui précèdent ou accompagnent cet événement, 177, 178.

MISSION [Congrégation de la]. Elle n'est point séparée du clergé, t. I, 74. Les missions des campagnes sont l'objet principal et particulier de sa vocation, 152, 364. Saint Vincent y établit les

vœux simples; pourquoi? 190. Estime de M. Olier pour la congrégation de la Mission, 365.

MISSIONS. M. Olier s'exerce aux missions sous la conduite de saint Vincent de Paul, t. I, 82. Se prépare à sa première mission d'Auvergne; réunit des missionnaires, 70. Ils partent pour cette mission, 82. M. Olier se joint, dans une mission, aux prêtres de Saint-Lazare, 107. Désire ardemment de retourner en Auvergne; se prépare par une retraite à sa seconde mission, 144. Prend part à une mission prêchée au refuge de l'hôpital de la Pitié à Paris, 155. Part enfin pour sa seconde mission d'Auvergne, 156, 157. Grâces qu'il y reçoit, 158. Sa vie apostolique, 159, 174, 175. Le Père de Condren espérait que les missions de M. Olier ranimeraient le zèle de l'Oratoire et celui du clergé, 166. Fruits étonnants des missions de M. Olier, 166, 167, 170. Moyen de rendre la mission utile aux enfants, 171. Persécutions que M. Olier éprouve dans ses missions d'Auvergne, 175, 176. Assistance et protection de Dieu sur lui, 176, 177, 182, 184, 186, 187, 206. M. Olier désire de retourner en Auvergne pour y entreprendre de nouvelles missions; le Père de Condren l'en empêche, 187. Mission au-delà de Saint-Germain; trait d'humilité de M. Olier, 188. Mission d'Amiens, la première qu'on prêche dans une ville considérable, 218, 245. Voyez *Montdidier, Mantes, Illiers, Chartres, Provinces* [les trois]. — M. Olier invite le Père Eudes à prêcher une mission dans la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 111. Il en ouvre lui-même les exercices, 112. — Missions étrangères: zèle de M. Olier pour en procurer le succès, 472. Séminaire des Missions étrangères, 473. Effets du zèle de M. Olier pour les missions, 473, 474. Les missions sont étrangères à l'institut de Saint-Sulpice, 514.

MOLÉ, famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28. Madeleine Molé, grand-mère du fondateur de Saint-Sulpice, 28. Mathieu Molé: parole de ce magistrat à la Reine, qui lui apprend l'emprisonnement des princes à Vincennes, t. II, 130. Il dresse une requête à la princesse de Condé, leur mère, pour demander au Parlement leur liberté, 131. M. Olier le prend pour protecteur du séminaire de Saint-

Sulpice, 267. Eloge de ce grand magistrat, 268.

MONBERON [Catherine DE]. Voyez *Fénelon* [Marquise de].

MONCNI [Le Père DE], après la mort du Père de Condren, est le conseil de M. Olier et de ses compagnons, t. II, 297.

MONTEURS. M. Olier recommande la pratique d'avoir un moniteur, t. II, 324.

MONTCHAL [DE], archevêque de Toulouse, invite M. du Ferrier à travailler dans son diocèse, t. II, 465, 466.

MONTDIDIER. M. Olier y prêche une mission, t. I, 220, 216. Les *Illuminés* de cette ville participent au bienfait de la mission, 246.

MONTFERRAND. Trait de charité de M. Olier, t. II, 76.

MONTGAILLARD, évêque de Saint-Pons, t. II, 394.

MONTIGNY [Servien DE] : son zèle pour la sanctification de l'enfance, t. II, 50.

MONTIGNY. Voyez *Montmorency*.

MONTMARTRE. Les trois solitaires de Vaugirard se consacrent à la très-sainte Trinité dans la chapelle des Martyrs, à Montmartre, t. I, 321, 322. Autre consécration en 1645, 543. Association de prières entre l'abbaye de Montmartre et le séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 274.

MONTMORENCY [La duchesse DE] prie M. Olier d'assister de ses conseils la jeune marquise de Portes, dans la persécution dont elle est la victime, t. II, 32. Elle reçoit mademoiselle de Portes à Moulins, 631. M. Olier visite madame de Montmorency, à Moulins, 537.

MONTMORENCY [Laval de Montigny DE], désigné vicaire apostolique pour les Indes-Orientales, t. II, 472.

MONTPEIROUX. M. Olier y est reçu avec honneur par le seigneur du lieu, t. II, 72.

MONTPELLIER. M. Olier y travaille à la conversion d'un conseiller, t. II, 72.

MONTPESIER [Mademoiselle DE] fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, t. II, 148. Retire madame de Saujeon du couvent des Carmélites où elle était entrée, 159. Est prévenue contre madame de Saujeon et contre les prêtres de Saint-Sulpice, 181.

MONTPEZAT en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

MONTREAL. Compagnie de Montréal, formée par M. Olier, t. II, 497. Combien elle aimait à demeurer inconnue, 515. Motif du défrichement de l'île de Montréal, 494, 495, 500, note. M. Olier fait l'acquisition de cette île, de concert avec ses associés, 497. Dessein des associés, 497, 498. M. Olier envoie une colonie dans cette île, 499. Il consacre cette île à la Sainte-Famille, 500, 501. Commencement de la colonie, 501, 502. M. Olier demande l'érection d'un siège épiscopal à Montréal, 504. M. de Queylus est proposé, 505, 506. Le projet échoue par l'opposition de personnes puissantes, 506. Ce siège a été érigé en ces derniers temps : état florissant de la colonie, 513.

MONTREAL [Séminaire de], projet de cet établissement, t. II, 498. M. Olier en est chargé, et y envoie de ses prêtres pour le commencer, 506. Les prêtres de Saint-Sulpice sont mis en possession de l'île à perpétuité, 509, 510. Difficulté de continuer cette mission ; grandes dépenses qu'elle nécessite, 509, 517. Etat présent du séminaire de Saint-Sulpice à Ville-Marie, 517.

MONTRICHARD. M. Olier y va en pèlerinage, t. II, 76.

MONT-ROUGE [DE], évêque de Saint-Flour : son zèle pour l'éducation du clergé ; M. Olier lui envoie un de ses disciples qui établit un séminaire dans ce diocèse, t. II, 439.

MORTIFICATION extérieure. Voyez *Pénitence*. Mortification intérieure recommandée par M. Olier comme nécessaire à tous, t. II, 298, 299.

MOTHE-LAMBERT [DE LA], vicaire apostolique de Siam, t. II, 472.

MOTTE-SAINT-DIDIER, dans le Viennois ; M. Olier s'y rend en pèlerinage, t. II, 90.

M...
niste s...
Mou...
une h...
nuscrit

NAG...
de Bal...
de M...
xxix.

NAN...
siècle...
t. I, xv

NANT...
de Nan...
Saint-S...
ment, ...
duite, 4

NATI...
Dévoti...
jour. I...
t. I, 2...
berceau...
sentée, ...
dans ce

NÉO...
Vélay, ...
601.

NEUF...
séminar

NEUV...
force d...
Saint-S...
sur cet

NICO...
commu...
point s...
Son op...
182. Or...
Nicolas.

NICO...
ment a...
d'Auray

NICO...
et ses c

ORÈS...
assuré d...
que ne l

MOULINIAUX. Une pénitente Janséniste s'y retire, t. II, 199.

MOULINET [DU], Génovéfain : écrit une histoire de son Ordre, restée manuscrite, t. I, xliij.

N.

NAGOT, mort supérieur du séminaire de Baltimore, est l'auteur de la Vie de M. Olier, imprimée en 1818, t. I, xxix.

NANCI [Sœurs de], suscitées au xvii^e siècle pour l'éducation de la jeunesse, t. I, xvij.

NANTES. M. Olier établit le séminaire de Nantes, t. II, 423. Les prêtres de Saint-Sulpice quittent cet établissement, 425. Ils en reprennent la conduite, 426.

NATIVITÉ de la très-sainte Vierge. Dévotion de M. Olier pour ce saint jour. Il commença par là ses années, t. I, 201, 202. Il fait faire de petits berceaux où Marie enfant est représentée, t. II, 526. Grâce qu'il reçoit dans ce jour, 538.

NÉRON, prêtre de Saint-Didier en Vélaj, guéri par M. Olier, t. II, 600, 601.

NEUFVILLE [Ferdinand DE], établit le séminaire de Chartres, t. II, 446.

NEUVILLETTE [Baronne DE]. Elle s'efforce d'expier le sacrilège commis à Saint-Sulpice en 1648, t. II, 94. Notice sur cette sainte veuve, 122, 123.

NICOLAS DU CHARDONNET [SAINT-]. La communauté de Saint-Nicolas n'est point séparée du clergé, t. I, 74, 75. Son opposition au Jansénisme, t. II, 182. Origine du séminaire de Saint-Nicolas, t. I, 407.

NICOLAZIC [Yves] donne commencement au pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, t. II, 92.

NICOLE. Sa diatribe contre M. Olier et ses disciples, t. II, 224. Veut faire

passer M. Olier pour un visionnaire ; réflexion étrange de cet écrivain, d'ailleurs si judicieux, 354. Note sur une de ses lettres, t. II, 398.

NICEON-LÈS-PARIS [Notre-Dame-de-Toutes-Grâces de]. Origine de cette chapelle, t. II, 287. M. Olier y allait fréquemment, *ibid.* On assure qu'il y reçut le cordon du tiers-ordre de Saint-François de Paule, 270. Chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces à Issy, 287.

NIMES. L'Évêque de Nimes seconde M. Olier dans la mission générale des Cévennes, t. II, 486, note. Séminaire de Nimes, *ibid.*

NOAILLES [Le cardinal DE]. Éloge qu'il fait de M. Olier en demandant la canonisation de la mère Agnès de Laugéac, t. I, 113.

NOAILLES [Charles DE], évêque de Saint-Flour, envoie à M. Olier des mémoires sur la Vie de la mère Agnès, t. I, 119. Transféré sur le siège de Rodez, il appelle des prêtres de M. Olier, qui établissent un séminaire dans ce diocèse, t. II, 420.

NOBLETZ [LE], missionnaire du xvii^e siècle, t. I, xvj.

NOINTEL. Voyez *Olier*.

NOTAIRES. M. Olier travaille à leur sanctification, t. I, 477, 478.

NOTRE-DAME. Voyez *Dame*.

NOUVELLE-FRANCE. Voyez *Canada, Montréal*.

NOUVELLES DU MONDE. M. Olier les bannit du séminaire, t. II, 294.

O.

OBÉISSANCE. Elle est un moyen plus assuré de connaître la volonté de Dieu, que ne le sont les révélations, t. II, 301.

Combien M. Olier en recommande la pratique aux séminaristes, 300.

OFFICE CANONIAL, rétabli par M. Olier dans sa paroisse, t. 1, 470. Dispositions pour réciter l'Office divin, 471. Considérations proposées par M. Olier pour occuper saintement l'esprit en le récitant, 486 et suiv.

OFFICES DE PAROISSE. M. Olier exhorte ses paroissiens à assister aux Offices de leur paroisse, t. 11, 35. Il veut que le séminaire donne l'exemple de cette ponctualité : réponse de M. Bourdoise qu'il consulte, 313. Motif de l'assistance du séminaire aux offices de la paroisse, 314.

OLBEAU [D'], chanoine de la sainte chapelle de Paris, t. 11, 586.

OLIER. Maison originaire du pays Chartrain, t. 1, 1. Ses alliances, 28. — *François Olier*, grand-père du fondateur de Saint-Sulpice, 28, 29. — *Jacques Olier de Verneuil*, père du fondateur, son caractère, 2. Ses père et mère, 28, 29. Epouse Marie Dolu, 2. Ses enfants, ses charges, 2, 9. Est envoyé intendant à Lyon, 9. Saint François de Sales l'honore de son amitié, 10. M. Olier veut recevoir ce saint Evêque dans son hôtel, 13. Il est nommé conseiller d'Etat, 17. Il procure à son fils l'abbaye de Pébrac par des voies peu canoniques, quoique innocemment, 19. Fait embaumer le corps de saint François de Sales, et s'efforce, mais sans succès, de le conserver à la ville de Lyon, 34. Mort de Jacques Olier, 38, 39. — *Nicolas-Edouard Olier*, frère du précédent et oncle du fondateur de Saint-Sulpice, est auteur d'un Journal manuscrit, 29. — *François Olier de Nointet*, chef de cette branche, et oncle du fondateur de Saint-Sulpice, 29. Charles-François, ambassadeur à Constantinople, 28. Marie, cousine-germaine de M. Olier, t. 11, 545. — *François Olier de Verneuil*, frère du fondateur de Saint-Sulpice. Il étudie à Lyon, chez les Jésuites, t. 1, 9. Est béni par saint François de Sales, 11. Epouse Marie Roger, 156. M. Olier l'abbé avait fait diverses pénitences pour obtenir la réussite de cette alliance, 189. Charges de François Olier, 2, 39, 394. Il ne peut souffrir que son frère soit simple curé, 393. Celui-ci le prépare à une mort chrétienne, 583. — *René Olier*, frère du fondateur de Saint-Sulpice; il est béni par saint François de Sales, 11. Sa mort, 183. note. — *Nicolas-Edouard*

Olier de Fontenelle et de Touquin, grand audencier, 2, 29. Il approuve les desseins de son frère, malgré l'opposition de toute la famille, 393. Services qu'il reçut par le ministère de son frère l'abbé, 415. — *Marie Olier*, sœur du fondateur de Saint-Sulpice. Meurt en 1637, 183. Ses restes sont transférés à Issy, t. 11, 407.

OLIER [Madame], mère du fondateur de Saint-Sulpice. Voyez *Dolu*.

OLIVIER DE CLISSON fait bâtir la chapelle de Notre-Dame de *Toute-Joie*, t. 1, 226.

Oraison. M. Olier recommande cet exercice à ses disciples; importance de la méthode accoutumée, t. 11, 306, 307.

Oraison Dominicale [*Traité de l'*], ouvrage inédit de M. Olier, t. 11, 452.

Oraison [*La manière de faire*], ouvrage de M. Olier, t. 11, 452.

ORATOIRE. Corps purement ecclésiastique, t. 1, 75, 278. Le premier en France qui s'occupe de l'éducation du clergé, 124. Il est établi pour renouveler dans les prêtres la connaissance et l'amour singulier de Jésus et de Marie, 139. Dans ce dessein on y célébrait la fête des Grandeurs de Jésus, t. 11, 251. Et celle des Grandeurs de Marie, 253. La dévotion envers Marie prend comme une nouvelle vie dans l'Oratoire, 256. Estime de M. Olier pour l'Oratoire, t. 1, 365. Témoignages rendus aux vertus et aux travaux de M. Olier, par des écrivains de cette congrégation, t. 1, xxxvj. La direction des collèges n'était point l'objet premier et essentiel de l'Oratoire, t. 1, 151. Elle se charge néanmoins de la direction des collèges, 281. Elle ne dirige d'abord que des *séminaires-collèges*, 403. Pourquoi l'Oratoire, quoique établi pour l'éducation du clergé, n'eut cependant point de séminaire proprement dit avant l'établissement de Vaugirard, 279, 280. Par les bienfaits du cardinal de Richelieu, l'Oratoire ouvre trois séminaires en 1642, 304. Pourquoi aucun des Evêques de France ne répondit à l'appel que fit le Père Bourgoing qui s'offrait à prendre la direction de leurs séminaires, 293. Après la mort du Père de Condren, le zèle

pour l'
toire,
s'établ
pice.
ment,
cure d
de pe
Saint-
Sa con
minai

Orn
plusie
Vince
alors
des p
zélés,

Orn
qu'épr
proche
Sentin
semen
318. Il
Ordre

Orn
fession
nique,
de Sai
Franç

Orn
peu po
du séu
Donne
dissipo
Veut
porte
Il agit
blir da
t. 11, 5
l'ébran
fonde
l'Orato

PAD
M. Olier

PAD
religio
t. 11, 5

PAD
Anne

PAD

pour la vraie foi s'affaiblit dans l'Oratoire, t. II, 355, 390. L'Oratoire veut s'établir sur la paroisse de Saint-Sulpice, 356. Ce projet échoue entièrement, 356, 357. M. Olier refuse la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas, de peur de blesser les Oratoriens de Saint-Magloire on l'acceptant, t. I, 322. Sa conduite dans l'acceptation du séminaire de Nantes, t. II, 423, 424, 425.

ORDINANDS [Exercices des], établis en plusieurs villes du royaume, par saint Vincent de Paul, t. I, 362, 405. C'était alors tout ce qu'on pouvait attendre des prélats les plus pieux et les plus zélés, 406, 407.

ORDRES [Saints]. Crainte religieuse qu'éprouvent les séminaristes à l'approche des saints Ordres, t. II, 317. Sentiments de M. Olier sur l'empressement inquiet pour les saints Ordres, 318. Il compose son *Traité des saints Ordres*, 431.

ORDRES [Tiers-] M. Olier fait profession du tiers-ordre de Saint-Dominique, t. II, 269. Il professe aussi ceux de Saint-François d'Assise et de Saint-François de Paule, 270.

ORLÉANS [Gaston de France, duc n°], peu porté d'abord pour l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, t. I, 541. Donne des gardes à M. Olier pour dissiper un prêche de Luthériens, 457. Veut que le palais du Luxembourg porte le nom d'*Orléans*, t. II, 3, 4, note. Il agit pour l'Oratoire, qui veut s'établir dans le faubourg Saint-Germain, t. II, 335. M. Olier visite le duc, et l'ébranle par ses discours, 358. Le duc fonde la maison de l'*Institution* de l'Oratoire, 400. Retient une chapelle

de la nouvelle église de Saint-Sulpice, et promet une somme, 6. M. Olier lui portant des excuses dans une circonstance, le duc refuse d'en recevoir de sa part, 24. — Le duc oblige la Reine de renvoyer le cardinal Mazarin, 136. Il prend les armes contre le cardinal, qui rentre en France, 143. Il accepte le titre de lieutenant-général du Royaume, 149. Il est exilé à Blois pour toujours, 157, 158. Vaque aux exercices de piété, 159, 160. Conseils de M. Olier sur les monnaies de ce prince; il désire qu'il répare par là les maux de la guerre civile qu'il avait lui-même allumée, 160. Le duc l'invite à faire un établissement de ses prêtres à Blois, 445, 446, 463, 404. — La duchesse d'Orléans fait dresser un reposoir à l'entrée du Luxembourg, 96.

ORLÉANS M. Olier demeure quelque temps auprès de cette ville pour rétablir sa santé, t. II, 524. Projet d'établissement en faveur du clergé d'Orléans, 445, 446, 463, 404.

ORPHELINS M. Olier les recueille et leur procure une maison d'asile, t. II, 119, 120. Note sur cette maison, 127. Cet établissement n'est point le premier de ce genre, 128, 129.

ORVAL [réforme d'] au XVII^e siècle, t. I, xvij.

OUTREOUATI, sauvage du Canada, qui faisait parade de la soutane de M. Le Maître, prêtre du séminaire de Montréal, massacré par les barbares, t. II, 516.

OUVRAGES SPIRITUELS de M. Olier. Voyez *Ecrits*.

P.

PADET, professeur de philosophie de M. Olier, t. I, 17.

PALAISEAU [La marquise DE]. Sa religion envers le très-saint Sacrement, t. II, 95.

PALATIN [Le prince Edouard] épouse Anne de Gonzague, t. II, 237.

PALLU, chanoine de Saint-Martin

de Tours, t. II, 271. Désigné vicaire apostolique, 472. Visite M. Olier, *ibid.* Un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice demande et obtient de le suivre, 473.

PANÉGYRIQUES de plusieurs Saints, ouvrages inédits de M. Olier, t. II, 452.

PARIS; siège de cette capitale résolu, t. II, 101. Seconde guerre de Paris, 142, 143.

PARLAGES, seigneur de Montpeiroux, reçoit M. Olier avec honneur, t. II, 72. — L'abbé de Parlagès est envoyé par M. Olier pour aider l'Evêque de Pamiers, 349. Il est aussi envoyé à Alet pour seconder M. Pavillon, 394. Il est présent à la conférence entre M. Olier et le Père des Mares, 208.

PARLEMENT DE PARIS : il est chargé par la Cour d'apaiser la sédition excitée contre M. Olier, t. I, 556. Ordonne que M. Olier soit remis en possession de sa cure, 558. Condamne à mort le voleur sacrilège de Saint-Sulpice, t. II, 99. — Haine du Parlement contre le cardinal Mazarin, 100. Le Parlement est interdit par l'ordre de la Reine, *ibid.* note. Il lève des troupes contre le cardinal Mazarin, 101. Seconde guerre de Paris : arrêts du Parlement contre la personne du cardinal ; coalition de tous les Parlements du Royaume, 142, 143. — Mesure adoptée par les Evêques pour éviter les oppositions que le Parlement aurait pu mettre à la condamnation des cinq propositions par le Saint-Siège, t. II, 213. Le Parlement forme opposition à l'enregistrement des lettres patentes, qui érigeaient le séminaire en communauté ecclésiastique, 266. Les enregistrements néanmoins sans les modifier, 268, 269, 217. — Il interdit le faubourg Saint-Germain aux Oratoriens, qui voulaient s'y établir, 359.

PARNUYS [François DE] meurt après M. Olier, t. II, 537.

PAROISSE [Petite]. Voyez *Anne* [Sainte-].

PAROISSE SAINT-SULPICE. Voyez *Sulpice*.

PASCAL. Occasion de ses *Lettres provinciales*, t. II, 224.

PASSAGE [Françoise de l'Espinasse du], guérie miraculeusement par l'invocation de M. Olier, t. II, 602. — Claude-Martial du Passage atteste la vérité de la guérison de sa sœur, 603.

PASSION [COMPAGNIE DE LA], établie par M. Olier pour les gentilshommes, t. II, 12. Règlement de cette compagnie, 12, 13. Ses principaux membres, 13. Zèle d'un de ces gentilshommes qui procure la conversion d'un

de ses amis, 17. Grâce de M. Olier pour gagner à Dieu les gentilshommes, 19, 20, 21, 173.

PATER de la Jardinière; origine de cette prière, t. II, 38, 39.

PAUL [Paroisse de SAINT-] à Paris. M. Olier y reçut le sacrement de Baptême, t. I, 2. 29. Il y prêchoit en 1632, 56.

PAUVRES. M. Olier, à son retour de Lorette, se dévoue au service des pauvres, t. I, 40. Il les instruit dans sa maison, 41. Au milieu des rues, 41, 42. M. Olier baise leurs plaies et leurs ulcères, 46. Les baise seulement en esprit, après la défense que lui fait son confesseur de les baiser extérieurement, 47, 48. Rencontre remarquable de trois pauvres qu'il assiste successivement, 48. Sa charité pour les pauvres dans ses voyages, 62, 63; t. II, 541. Dans ses missions, 83. — *Pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice*. M. Olier établit un catéchisme pour eux, t. I, 454. Son amour pour les pauvres, 502, 503. Sa générosité, 503, 504. Avis qu'il donne à ses prêtres, touchant le service des pauvres, 507. Secours qu'il procure aux jeunes filles pauvres, 514. Voyez *Guerre civile*. *Orphelins*, *Charité*, *Malades*. — *Pauvres honteux*. M. Olier leur procure des secours, t. II, 113. Misère affreuse de ses paroissiens après la guerre civile, 114. Il établit la compagnie charitable pour l'assistance des pauvres honteux, 115. Sage dispensation de ces secours, 116. Énumération des assemblées que tenait chaque mois M. Olier, pour l'assistance des diverses classes de ses paroissiens, 120, 121.

PAUVRETÉ. Il est essentiel à l'esprit de Saint-Sulpice que chacun des membres de la société se contente de la nourriture et du vêtement, t. II, 374. Quelle espèce de pauvreté M. Olier désirait de ses disciples, 375.

PAVILLON, évêque d'Alet. Estime que saint Vincent de Paul et M. Olier faisaient de M. Pavillon, t. II, 393, 394. Par un faux amour de la paix, ce prélat refuse de prendre part aux démarches des Evêques contre le Jansénisme; enclin à la sévérité, il goûte la *Fréquente Communion* d'Arnauld, et se déclare enfin contre le Formulaire, 395.

Il fait grand traine sait et mission d'ennemi

PAY Paris, bytère

PÈNE noinos Olier c posses 1631, 4 bourg pare p Il y ét 161. 11 étaient régular de Sol blir pa Un fern inutile minihac M novicia des rel ces rel 520. M baye l la retr Saint-l de Pél 581. E chant Olier p Génouv 581. L core en

PÈLE coup e Occup un pèl t. II, dont i beau c 571. N Sainte-necl, 8 66. 90 t. I, 3 Briail t. I, 6 66. C 59. C 89. N

Il fait la fortune du Jansénisme par sa grande réputation de vertu, 306. Entraîne M. de Foix, qui, de son côté, faisait effort pour le ramener à la soumission; est assisté à la mort par ce dernier, *ibid.*

PAYEN, conseiller au Parlement de Paris, rétablit M. Olier dans son presbytère, t. I, 558, 559.

PÉBRAC, abbaye de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin; M. Olier en est pourvu, t. I, 19. Il en prend possession, 20. Il y fait un voyage en 1631, 50. Situation topographique du bourg de Pébrac, 83. M. Olier se prépare pour y prêcher des missions, 79. Il y établit la confrérie de la Charité, 161. 189. — Les religieux de Pébrac étaient alors bien déçus de l'ancienne régularité; M. Olier écrit à M. Alain de Solminihac de venir lui-même rétablir parmi eux la réforme, 93, 94, 95. Un fermier de l'abbaye de Pébrac rend inutile le concordat fait avec M. de Solminihac, 96, 97. M. Olier envoie à Pébrac M. Corbel, qui y fait deux ans de noviciat sans rien gagner sur l'esprit des religieux, t. I, 519. Entreprise de ces religieux pour rejeter la réforme, 520. M. Olier fait faire dans cette abbaye les exercices aux ordinands, et la retraite aux curés du diocèse de Saint-Flour, 173. Il permute l'abbaye de Pébrac avec celle de Cercanceau, 581. Erreurs de plusieurs auteurs touchant ce fait particulier, 585, 586. M. Olier prépare les voies à l'entrée des Génovéfains dans l'abbaye de Pébrac, 581. La mémoire de M. Olier est encore en bénédiction à Pébrac, 586.

PÉLERINAGES. M. Olier aime beaucoup cette pratique de piété, t. I, 56. Occupation intérieure de M. Olier dans un pèlerinage qu'il fit avec sa paroisse, t. II, 36, 37. Principaux pèlerinages dont il est parlé dans cette Vie. Tombeau de la V. mère Agnès, t. II, 545. 571. Notre-Dame-des-Anges, 403. Sainte-Anne-d'Auray, t. II, 83. 92. Anneci, 89. Reliques de saint Antoine, 66. 90. Notre-Dame des Ardilliers, t. I, 348; t. II, 81. Argenteuil, 564. Briailles, 538. Candes, 84. Chartres, t. I, 69. La grande Chartreuse, t. II, 66. Châtillon-sur-Seine, 57. Cîteaux, 59. Clairvaux, 58. Saint-Claude, 88, 89. Notre-Dame de Paris, 534. Saint-

Denis, t. I, 237; t. II, 273. 274. Saint-Georges, 541. 568. Saint-Hilaire, *ibid.* Toute-Joie, t. I, 226. Liesse, 73. Saint-Laurent, t. II, 79. Lorette, t. I, 34, 35, 36. Saint-Lazare, t. II, 91. Saint-Martin de Tours, t. I, 303. Marmoutiers, t. II, 84. Saint-Martial, 421. Saint-Maur, t. I, 242. Montmartre, t. II, 274. Montrichard, 76. Saint-Pourçain, 538. Sainte-Madeleine, 91. Sainte-Marthe, *ib.* Le Puy, 566 et suiv. Marie de Valence, 66. 80. Tournon, t. I, 185. 192. Notre-Dame-des-Troize-Pierres, t. II, 420. Vaugirard, t. I, 312, 313. Les Vertus, t. II, 52, 53. Saint-Vincent Ferrier, t. II, 83. 91.

PELETIER [Maurice LE] : il est guéri miraculeusement sur le tombeau de M. Olier, et entre par reconnaissance dans la compagnie de Saint-Sulpice, t. II, 605. Comment on l'accueillit lorsqu'il demanda d'y être reçu, 461, 362. Ses réflexions sur le soin qu'on prenait au séminaire pour éloigner de la maison l'amour des nouveautés, 339.

PELETIER [Michel LE], évêque d'Angers, donne la conduite de son séminaire aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice, t. II, 464, 465.

PÉNITENCE PUBLIQUE, rétablie par M. du Hamel, d'après les principes d'Arnauld, t. II, 196, 197. Excès de ces pénitences, 198, 199. M. Olier prêche contre la prétendue nécessité de ces pénitences et contre la nécessité de la contrition parfaite dans le sacrement de la réconciliation, 203. Ecrit du Père des Mares intitulé : *Remontrance chrétienne et charitable à M. l'abbé Olier*, 204. 205. Quelques Jansénistes considèrent la paralysie de M. Olier comme une punition du Ciel, pour avoir prêché contre le rétablissement de la pénitence publique, 206.

PÉNITENCES CORPORELLES, recommandées par M. Olier, pourvu qu'elles soient réglées par l'obéissance, t. II, 296, 297.

PENTECÔTE. Tableau principal du séminaire, exécuté par Le Brun, dont il fait la réputation, t. II, 254. Description de ce tableau, 279.

PÉRAY, terre appartenant à M^{me} Tronson : mission prêchée au Péray, t. II, 126. M. Olier se retire au Péray dans

sa maladie, 523. Il y est frappé d'apoplexie, 525, 526.

PÉREPIXE [Hardouin DE], évêque de Rodez, envoie au cardinal Mazarin les propositions de Jansénius, dénoncées par le docteur Cornet, t. II, 235, 236.

PÉREVRET, docteur de Navarre, t. II, 33. Opposé au Jansénisme, 235.

PÉRIER [Daniel], poète : il chante la maison d'Issy, t. II, 404.

PEROUSE [L'abbé DE LA] atteste avoir vu sur le front de M. Olier, dans sa dernière maladie, la croix dont parle M. de Bretonvilliers dans ses Mémoires, t. II, 538.

PERRACHEL [François DE] accompagne M. Olier en Auvergne, t. I, 79, 94. On le prend pour le chef de cette mission, 84. Son éloge, *ibid.* et note. Il fait son apprentissage en Auvergne, 165. Prêche la mission au faubourg Saint-Germain, en 1641, 381. Fruit étonnant de cette mission, 411. Estime que M. Olier fait de cet Evêque, t. II, 394.

PERSE. M. Olier forme le dessein d'aller dans ce royaume pour y étendre la foi, t. II, 468, 469.

PERSÉCUTION suscitée contre M. Olier. Elle lui est connue trois ans avant qu'elle éclate, t. I, 538. Elle était nécessaire à l'affermissement de l'œuvre du séminaire, 537, 538. Les paroissiens murmurent contre M. Olier; Dieu le fortifie, 544, 545. M. Olier prépare ses disciples à cette persécution, 545. La conjuration éclate, le presbytère est envahi, 549. Conduite admirable de M. Olier au milieu de cette scène d'horreur, 550, 551. Il est conduit au Luxembourg; son héroïque humilité, 552, 553. Il est rétabli par arrêt du Parlement, 558. La sédition recommence, 559. Apostrophe que lui adresse une vieille femme lorsqu'il fait le prône à ses paroissiens le lendemain, 561. Il sollicite la grâce des coupables, 567. Sa patience, 583. Dieu venge son serviteur, 580.

PERTUYS, grand-vicaire d'Avignon : son estime pour M. Olier et pour le séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 458.

PÉTITE COMMUNAUTÉ de Saint-Sulpice, t. II, 278.

PETIT SÉMINAIRE de Saint-Sulpice, *ib.*

PHILIPPE, grand-vicaire d'Aix, établit le séminaire de cette ville, de l'avis de M. Olier, t. II, 428, note. 457.

PHILOSOPHES [Communauté des] de Saint-Sulpice, t. II, 278.

PICARD [Du Plessis LE], veuve de M. de Paris, se consacre à Dieu dans la chapelle de Lorette, à Issy, t. II, 51, 52.

PICOTÉ [Charles] : confesse M. Olier pendant les grandes épreuves de celui-ci; son éloge, t. I, 284. Regarde les peines de M. Olier comme de simples épreuves, 326. Goûte le premier le projet de l'établissement de Vaugirard, 306. En écrit à ses amis, les presse d'entrer dans ce dessein, 307. Écrit à M. Olier, le visite dans sa retraite à Notre-Dame-des-Vertus, 308. Pendant que le presbytère est assiégé, il court au Palais-Royal pour demander du secours à la Reine, 560. Sa générosité pour procurer la paix à M. Olier, 574. Trait extraordinaire de sa simplicité, 430, note. Vœu qu'il fait au nom de la Reine pour obtenir la cessation des troubles de l'Etat, t. II, 151. Accomplissement de ce vœu, 153, 154, 176. M. Picoté demande au duc de Liancourt un délai de quelques jours avant de l'absoudre; conduite du duc dans cette occasion, 221, 222. Les Jansénistes répandaient le bruit que le Pape avait approuvé la conduite de M. Picoté, 238, 239. Son respect pour la mémoire de M. Olier après sa mort, 603, 604. Grandet a composé une notice de M. Picoté, t. I, 1j.

PIE VII; son décret en faveur des vertus de la mère Agnès, t. I, 113, 114.

PIETAS SEMINARIJ, écrit de M. Olier, t. II, 372.

PINETTE, trésorier du duc d'Orléans, établit l'Institution de l'Oratoire, t. II, 400.

PIQUES, désigné vicaire apostolique, t. II, 472.

PLAIES [La Mère des Cinq], prieure de Langeac, reçoit M. Olier, t. II, 545.

PLANAT. M. Olier l'envoie à Pamiers pour aider M. de Foix, t. II, 349. Puis

dans
établi
l'Erm
ibid.
d'Aub
pour

PLA
Lodèv
établi
diocès

PLE

PLE
à M. O

PLE
signe
les du

Pos
ce bu
larité
paltre

Pos
M. O
vertu.

Pos
M. O
religie
fait de
les re
514,
de Po
570.

Pos
M. O
293.

Pos
secon
fille
Elle f
Notre
établi
M. O
part,

Pos
la mu

Pos
M. du
au p
rard,
559.

Pos

dans le diocèse de Saint-Flour, où il établit le séminaire de Notre-Dame de l'Ermitage, 439. Eloge de M. Planat, *ibid.* L'archevêque d'Embrun, Georges d'Aubusson, le demande à M. Olier pour travailler dans son diocèse, *ibid.*

PLANTAVIT DE LA PAUSE, évêque de Lodève, invite M. Olier à former un établissement de ses prêtres dans son diocèse, t. II, 440.

PLESSIS. Voyez *Picard*.

PLESSIS-PLACY, propriété appartenant à M. Olier, t. II, 57, note.

PLESSIS-PRAISIN [Le maréchal DE] signe la déclaration de M. Olier contre les duels, t. II, 166.

PONTCHARAT. M. Olier s'arrête dans ce bourg; il y est touché de la régularité du pasteur et de sa sollicitude à paître ses ouailles, t. II, 427.

POINCHEVAL [Jean], disciple de M. Olier, mort en odeur de grande vertu, t. I, 526.

POLIGNAC, famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28; t. II, 545, note. Une religieuse du Puy, M^{me} de Polignac, fait de vifs reproches à M. Olier, qui les reçoit avec humilité et douceur, 514, 545. Différend entre la famille de Polignac et les Evêques du Puy, 570.

POLITESSE affectée des mondains; M. Olier la bannit du séminaire, t. II, 293.

POLLALION [Marie Lumague DE] seconde M. Olier pour délivrer une fille en péril de se perdre, t. I, 515. Elle faisait nu-pieds le pèlerinage de Notre-Dame des Vertus, t. II, 53. Elle établit les sœurs de l'Union chrétienne; M. Olier goûte ce dessein et y prend part, t. II, 179.

PONT-SAINT-ESPRIT. M. Olier y visite la mère de Mazelli, t. II, 67.

PONTMORANT [L'abbé DE] presse M. du Ferrier de se rendre favorable au projet d'établissement à Vaugirard, t. I, 307. Détails sur cet abbé, 350.

PORTAIL, prêtre de la Mission, paraît

avoir accompagné M. Olier dans la seconde mission d'Auvergne, t. I, 156.

PORTES [Marquise DE]. Vœu célèbre qu'elle avait fait de garder la virginité, t. II, 32. Comment, par l'avis de M. Olier, elle se délivre des difficultés que les docteurs lui faisaient sur la validité de son vœu, 33. M. Olier lui conseille de rester dans le monde, 34. Il ne voit point en elle de marques de vocation pour le cloître, 48, 49. Zèle de M^{lle} de Portes contre le Calvinisme, 49.

PORT-ROYAL-LÈS-PARIS. M. Singlin y prêche le Jansénisme et y attire la foule, t. II, 192. *Port-Royal-des-Champs*: ermitages que les Jansénistes y font construire, 199.

POTIER [Augustin], évêque de Beauvais. Démarche de M. Olier auprès de cet Evêque, t. I, 528.

POURÇAIN [SAINT-]. M. Olier y fait quelque séjour, t. II, 538.

POUSSÉ [Raguier DE], l'un des premiers séminaristes de Vaugirard, t. I, 334. Cruelles austérités auxquelles il se livre; M. Olier lui fait une sévère correction, t. II, 297. Son application à Dieu dans l'étude; son respect pour M. Olier, 336. Il travaille à la composition du livre des *Examens particuliers*, 308, 341. Achète une maison, conjointement avec M. Olier, pour y établir le séminaire, t. I, 542, 543. Forme avec M. Olier et M. Damien le contrat d'établissement de la société, 575. Est établi supérieur du séminaire de Clermont, t. II, 438. Etant curé de Saint-Sulpice, il établit une cérémonie expiatoire encore usitée, 97, 98. Rétablit le Conseil charitable, 118. Contribue à retirer du Jansénisme le Père Thomassin qui s'y engageait par surprise, 341.

PRADELLE en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

PRADIER [Hugues DE] d'Agrain. Son zèle pour le séminaire du Puy, t. II, 436.

PRÉ-GENTIER, propriété appartenant à M. Olier, t. II, 57, note.

PRÉSEANCES [Sentiments de M. Olier sur les], t. II, 294.

PRÉSENTATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, fête patronale du séminaire de Saint-Sulpice : rénovation des promesses cléricales, t. II, 264, 265. Cérémonie instituée par M. Olier, 286. Distinguée de la rénovation des trois états, établie par M. Bourdoise pour ses confrères de Saint-Nicolas, *ibid.* Adoptée depuis dans la plupart des séminaires, et dans quelques-uns fixée au jour de la Purification, *ibid.* Le jour de cette cérémonie, on ne faisait pas difficulté d'ajouter quelque chose au repas ordinaire, 287.

PRÊTRE [Antoinette LE] possède la maison d'Issy, t. II, 405.

PRÊTRES. Perfection à laquelle ils doivent s'élever, t. II, 289.

PRÊTRES DU CLERGÉ. Titre que l'assemblée du clergé de France de 1651 donne aux ecclésiastiques de la société de Saint-Sulpice, t. II, 384, 385. Titre commun à d'autres ecclésiastiques séculiers, 420, 466.

PRÉVÔT DE SANSAC, archevêque de Bordeaux, établit un *séminaire-collège*, t. II, 419.

PRIÈRE O JESU, donnée par le Père de Condren à M. Olier; quel en est le sens, t. I, 146, 147. 155. M. Olier la fait exprimer dans un tableau qui représente le mystère de la Visitation, t. II, 254, 280.

PRIEST [Léonard de SAINT-], du diocèse de Tulle, t. II, 557.

PRIVAS. Métropole du parti Huguenot dans le Vivarais, t. II, 480. M. Olier en fait nommer curé M. de Queylus, *ibid.* veut y établir de petites écoles, 481. Succès de la mission de Privas; rétablissement du culte catholique, 481, 482. Aujourd'hui cette ville est presque toute composée de catholiques, 484.

PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SÉMINAIRE, ouvrage de M. Olier offert à l'assemblée du clergé de France, t. II, 412 et suiv. Suite inédite et incomplète de cet ouvrage, 453.

PROMESSES CLÉRICALES. Voyez *Présentation*.

PROPAGATION DE LA FOI, congrégation établie à Paris; son origine, son objet, t. II, 217. Les Jansénistes s'efforcent de s'en emparer, 217, 218. L'Archevêque veut favoriser le dessein, malgré les oppositions de M. Olier, que la Cour appuie, 219. La Cour aboît enfin cette congrégation, 220, 221.

PROTESTANTS. Ministre confondu pendant les missions d'Auvergne, t. I, 169. Les Protestants étaient en grand nombre dans le faubourg Saint-Germain, 449. M. Olier empêche les Luthériens de faire le prêche sur sa paroisse, 457, 458. Il établit des conférences pour la conversion des Protestants, 458. Voyez *Lucas, Véron, Beaumais, Clément*. Esprit de prosélytisme des Calvinistes du faubourg Saint-Germain, 465. M. Olier établit au Puy une maison pour retirer les enfants des Huguenots, t. II, 485, 486. Voyez *Cévennes*.

PROVENCE. Note sur l'apostolat des saints tutélaires de Provence, t. II, 90.

PROVINCES [Les trois] d'Auvergne, de Velay et de Vivarais; M. Olier croit être appelé de Dieu à travailler à la sanctification de ces provinces, t. I, 168, 169. Il y travaille en effet, t. II, 430 et suiv. 474 et suiv.

PUGET [Étienne], évêque de Dardanie, confère à M. Olier le sacrement de la prêtrise, t. I, 64.

PUY [Le]. Origine de ce pèlerinage, t. II, 566, note. Jubilé de l'église du Puy, 567 et note. Statue de la très-sainte Vierge, autrefois en grande vénération, 568. Dévotion de M. Olier pour l'église du Puy, 539, 540. Il procure l'établissement d'un séminaire à la ville du Puy, 433, 434. Acte de fondation du séminaire, 435. Ses commencements, 436. Zèle du clergé de cette ville pour la mission générale que M. Olier propose, 477, 478. Dernier voyage de M. Olier au Puy, 539. Offre qu'il y laisse, 540. Exemple de charité qu'il donne aux habitants, *ibid.* Il prend possession de la cure de Saint-Georges, 541, 542. Exemple de sa profonde humilité, 542, 543, 544.

QU
516.

QU
des s
Établ
de R
viers
de ce
tribu
venn
480.
catho
évêqu
442,
nom
sémin
Quey

RA
témo
t. II,
b6, t.

RA
versic
28. O
sion d
la mo
Anno

RA
du P
pour
M. O

RE
Saint
dans
175.

RÉ
Font
torze
tomb
viron
sa pr
205.
d enc
208.
Régr
fait
Tradi

Q.

QUATORZE, solitaire laïque, t. II, 515, 516.

QUEYLUS ou CAYLUS [Gabriel DE], l'un des solitaires de Vaugirard, t. I, 334. Établit le séminaire de Ville-Franche de Rouergue, t. II, 420. Celui de Vieux, 430, 431. Est nommé supérieur de celui de Clermont, 438. Veut contribuer à la mission générale des Cévennes, 479. Accepte la cure de Privas, 480. Rétablit dans cette ville le culte catholique, 482. Il est proposé pour être évêque de Ville-Marie, 505. Son éloge, 442, 506. Ce projet échoue. M. Olier nomme M. de Queylus supérieur du séminaire de Montréal, 506. M. de Queylus fournit de ses biens au soutien

de la colonie, 510. Il revient en France; est établi supérieur des prêtres du Calvaire, au mont Valérien, dont il est un des plus insignes bienfaiteurs, 515.

QUÉBEC, premier établissement français en Canada, t. II, 495.

QUÉRIOLET vient à Paris voir le Père Bernard, t. I, 208, 209. Visite la petite société dont M. Olier était membre, et raconte l'histoire de sa conversion, 209. Précis de cette conversion, 214 et suiv.

QUIEU [LE], de l'ordre de Saint-Dominique, missionnaire du XVII^e siècle, t. I, XVI.

R.

RANCÉ [DE], abbé de la Trappe; son témoignage sur la chute de M. Pavillon, t. II, 395. Lettre autographe de cet abbé, t. I, XIV.

RANTZAU [La maréchale DE]; sa conversion, t. II, 45. Sa vie édifiante, 27, 28. Obtient par ses prières la conversion du maréchal de Rantzau, 46. Après la mort de son mari, elle entre chez les Annonciades, 46, 47.

RAVISSAC [Balthasar DE], chanoine du Puy, nommé par M. de Maupas, pour informer des miracles attribués à M. Olier, t. II, 601, 602.

REBOUL, archiprêtre du diocèse de Saint-Flour, accompagne M. Olier dans ses voyages en Auvergne, t. I, 175.

RÉGRIPPIÈRE, prieur de l'ordre de Fontevault: M. Olier y convertit quatorze religieuses, t. I, 195 et suiv. Étant tombé malade, il demeure dans les environs et allermit par ses lettres et par sa présence, la réforme de ce couvent, 205. A Paris, il continue par lettres d'encourager cette communauté, 207, 208. Deux ans après il retourne à la Régrippière, 298. Changement qui se fait dans cette maison, 299 et suiv. Traditions des habitants de la Régrip-

pière, touchant M. Olier, 348. M. Olier y retourne en 1648, t. II, 83.

RÉGIS. Voyez François [Saint].

RÈGLEMENT. Fidélité au règlement, recommandée par M. Olier, t. II, 302.

REIMS [Séminaire-collège de]; il ne réussit pas, t. I, 404.

RELIGIEUSES FUGITIVES, qui se jettent dans Paris. M. Olier en réunit un grand nombre dans une maison, où il les fait vivre en communauté, t. II, 150, 173.

RELIGIEUX. M. Olier invite les religieux du faubourg Saint-Germain, à l'aider à entendre les confessions pendant la Carême. Son affection pour les religieux, t. I, 478, 479.

REMONTANCE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE du Père des Mares à M. Olier. Idée de cet ouvrage, t. II, 204, 205. M. Olier n'y répond que par le silence, 230.

RENAR [François], ami de M. Olier; son zèle à entendre les confessions des pauvres, t. I, 41. Il instruit les pauvres dans les rues, 42. Accompagne M. Olier en Auvergne, pour y prêcher des missions, 80. Vient à Vaugirard et représente l'imprudence prétendue

de l'entreprise de M. Olier et de ses compagnons, 385.

RENOUATION DES PROMESSES CLÉRIQUES, t. II, 261, 265.

RENTILLY, terre de Jean de Liguy, parain de M. Olier, t. I, 2.

RENTY [Le baron DE] : est dirigé par M. Olier, t. II, 13. Son caractère, son zèle, 44. Il désire que M. Olier juge des voies intérieures de la sœur Marguerite de Beaune, t. II, 59. Lettre autographe de M. de Renty à M. Olier, t. I, xl.

REPARATION DES INJURES COMMISES envers le très-saint Sacrement, t. II, 94 et suiv. M. Olier consulte les curés de Paris, sur la manière de réparer ce sacrilège, 94. Monument expiatoire, 124. Voyez *Bénédictines du Saint-Sacrement*.

RETRAITE. M. Olier fait chaque année les exercices de la retraite spirituelle, t. II, 80. Avant d'entrer dans l'exercice de la charge pastorale, il fait une retraite, t. I, 394. Précis de cette retraite, 416 et suiv. Il fait faire dans son abbaye de Pébrac la retraite pastorale aux curés du diocèse de Saint-Flour, 173. Au séminaire, il reçoit les prêtres et même les laïques en retraite, 326. Il invite ses disciples à vaquer de temps en temps à ces saints exercices, t. II, 444.

REVELATIONS ; M. Olier a été favorisé de révélations ; sage critique dont on doit user dans cette matière, t. I, xxv et suiv.

RHODES [Le Père Alexandre DE], célèbre missionnaire, vient en France chercher des ouvriers apostoliques pour la Chine, t. II, 470. Il refuse les services personnels de M. Olier, qui le conjurait de l'admettre dans sa compagnie, 470, 471.

RICHELIEU [Le cardinal Armand DE], ministre d'Etat : il demande au Père de Condren le nom des sujets propres à l'épiscopat, t. I, 129. Propose M. Olier à Louis XIII, pour la coadjutorerie de Châlons, 214. M. Olier remercie le cardinal, 214. Le cardinal loue son désintéressement, 215, 242. Il approuve la continuation de la mission d'Amiens, 220. Paroles qu'il adresse au Père Eu-

des, 280. Il offre son château de Rue aux solitaires de Vaugirard, 332, 334. Conversation de M. Meyster avec ce ministre qui lui offre en vain quatorze cent mille livres pour des missions, 356. Zèle du cardinal pour nommer de dignes sujets aux prélatures, 357. Pour procurer l'établissement des grands séminaires dans le royaume, 364.

RICHELIEU [Marie-Marthe de Vignerot DE] demande qu'après sa mort son cœur soit inhumé aux pieds de M. Olier, t. II, 581.

RIGAULT, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, est témoin d'une guérison opérée par l'invocation de M. Olier, t. II, 596.

RIOM ville d'Auvergne, M. Olier y entend parler de la mère Agnès, pour la première fois, t. I, 82.

ROBERT, directeur de la communauté des pauvres écoliers à laquelle il donne son nom, t. II, 278. Aux Carmalites, il recueille de la bouche de M. de Méliand, ancien évêque d'Alot, un trait de la vie de M. Olier, t. II, 316.

ROCHECHOUART [Marguerite DE] reçoit M. Olier à Châtillon-le-Roi, t. II, 324.

ROCHFORT [M.] de Souplainville, veut donner à la communauté naissante de Vaugirard la maison qu'elle habite, t. I, 331.

ROCHEFOUCAULD [Le cardinal DE LA], abbé de Sainte-Genevieve. Alam de Soumihac l'informe du concordat qu'il a fait avec M. Olier pour la réforme des religieux de Pébrac, t. I, 96. Ces religieux demandent la réforme de sainte Genevieve ; le Cardinal casse le concordat, et cite M. Olier à comparaitre devant lui, 97. Il arrête les progrès de la réforme de Chancellade, 117, 118. Fonde l'hôpital des incurables. Sa rare humilité, 353. Fonde les exercices des ordinands à Clermont, t. II, 438. Réglemens et actes qui portent son nom, t. I, xlvij.

ROCHEJACQUELEIN [Madame DE LA] convertit les Huguenots, t. II, 28.

RODEZ. M. Olier procure l'établissement d'un séminaire pour le diocèse de Rodez, t. II, 420. Il visite cette maison, 421.

Rodez de Ven Saint-S

Rodez vée w concèle t. II, 58

Rome, ville po Il est r cette v tanir Rome,

Roque liste in t. II, 16

Rome la Vist obéiss

Rouvéussit

Roucasion tion de

Rouvertus res, 35 Elle pr 21. M. prière, de M. ves, 32 de M. lui ; le

Sacneur, Sulpic

Sac 429.

Sac M. Oli t. I, 14 sumer rer, 14 inspire mystère prêtre votion le très

ROCQZ [Marie] épouse François Olier de Verneuil, frère du fondateur de Saint-Sulpice, t. i, 156.

ROCQZ [Mademoiselle La] est dépravée subitement de grandes peines de conscience, en conversant avec M. Olier; t. ii, 580, 581.

ROME. M. Olier veut aller dans cette ville pour apprendre l'hébreu; t. i, 23. Il est malade en y arrivant, 24. Va de cette ville à Lorette, à pied, pour obtenir sa guérison, 25. Il revient à Rome, à pied et guéri, 27.

ROQUE [La] **Saint-Chamarant**, dualiste impénitent, même à la mort, t. ii, 162.

ROSSET [Anne-Marie], religieuse de la Visitation. M. Olier admire son obéissance, t. ii, 64; 63.

ROUEN. Le séminaire de Rouen ne réussit pas; t. i, 273. 362. 364. 404.

ROUSSEAU [Gabrielle] devient l'occasion d'un miracle opéré par l'invocation de M. Olier, t. ii, 586.

ROUSSEAU [Marie]. Son caractère, ses vertus admirables; t. i; 353. Ses lumières, 354. Son crédit extraordinaire, 324. Elle prie pour la conversion de M. Olier, 21. M. Olier éprouve les effets de sa prière, 22, 23. Elle regarde les peines de M. Olier comme de simples épreuves, 326. Fait revenir les compagnons de M. Olier de leur prévention contre lui; les attire à Vaugirard, 328; 327.

Annonce le succès de cet établissement; 310. Elle dit avec assurance que M. Olier sera curé de Saint-Sulpice, 413. Change les dispositions de deux personnes qui concertaient en secret les moyens d'éloigner M. Olier de cette cure; 384. Dans les commentements du séminaire, elle fait faire les meubles et les provisions, t. ii, 216. Elle déclare que M. Olier ne doit point quitter sa paroisse pour prendre celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; t. i, 523. Elle découvre les impostures d'une fanatique, t. ii, 41. Elle établit les filles de la très-sainte Vierge, ou sœurs de l'Instruction chrétienne, 35. 50. Sa sainte mort, 61.

ROUSSEL, missionnaire au xvii^e siècle, t. i; xvj.

ROUSSEAU [Françoise-Madeleine ou La]; faveur qu'elle reçoit et dont M. Olier est témoin, t. i, 204.

ROUXEL DE MERVY, abbessé de Gomer-Fontaine, t. ii, 175.

RUBRIQUES. Exactitude à les garder au séminaire; t. ii; 340. Le Père Baudry les y enseigne, 310, 311.

RUEL. M. Olier prêche une mission à Ruel; le cardinal de Richelieu fait offrir sa maison de Ruel aux solitaires de Vaugirard, t. i; 332, 333. Conférences de Ruel pour la paix, t. ii, 106.

RULLIER [M^{me} de], religieuse Bernardine; sa vénéfaction pour M. Olier après sa mort; t. ii, 602.

S.

SACERDOCE [Fête du] de Notre-Seigneur, célébrée au séminaire de Saint-Sulpice; t. ii, 317.

SACRATI, évêque de Carpentras, t. ii, 429.

SACREMENT. Dévotion ardente de M. Olier pour le très-saint Sacrement, t. i, 140. Il eût désiré pouvoir se consumer comme les lampes pour l'honorer, 140. 161. Le Père de Condren lui inspire la dévotion envers cet auguste mystère, 140. M. Olier veut former des prêtres qui le fassent honorer, 186. Dévotion des solitaires de Vaugirard pour le très-saint Sacrement, 313. M. Olier

désire de répandre, par le séminaire, cette dévotion en tout lieu; 391. Vouloit d'abord donner le nom de *Prêtres du très-saint Sacrement* aux ecclésiastiques du séminaire, t. ii, 390. Recommande cette dévotion aux séminaristes; 305. Dévotion au très-saint Sacrement; moyen de renouveler une paroisse, t. i, 491. M. Olier met en honneur, dans la paroisse de Saint-Sulpice; les visites au très-saint Sacrement; 492; 493. Gravure pour aider la pratique de cette dévotion, 531. Conférie du très-saint Sacrement; 493, 494. Il introduit dans sa paroisse l'usage des Saluts; 495, 496. Il établit les Quarante heures et diverses autres pratiques de

piété, 497, 498. Il exhorte ses paroissiens à la fréquente communion, 499, 500. Sa dévotion pour la sainte communion, t. II, 536, 537. *Communions du mois*, t. I, 501. Adoration perpétuelle, t. II, 97, 98. Sept lampes offertes pour brûler nuit et jour devant le très-saint Sacrement, t. I, 498, 499, 535. Ouvrage de M. Olier sur le très-saint Sacrement, t. II, 452. — Culte du très-saint Sacrement rétabli à Privas, 482. Voyez *Réparation*.

SACREMENT [Compagnie du SAINT-]. Edification qu'elle répandait dans Paris, t. I, 153. Projet de son établissement à Reims, 154.

SACRISTIE. Ordre que M. Olier établit dans la sacristie de sa paroisse, t. I, 472. Il fait des réglemens pour plusieurs officiers de l'Eglise, 469, 470.

SAGES-FEMMES. M. Olier assemble toutes celles de sa paroisse et les instruit de leurs devoirs, t. I, 456.

SAINTE-FOUR. Voyez *Flour*.

SAINTE-FONTE. Voyez *Fontis*.

SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE. Voyez *Germain*.

SAINTE-PÈRE [Le Père DE], oratorien. Eloge qu'il fait de M. Olier, t. II, 30. Lettres autographes de ce Père, t. I, XI, XIV.

SALCES [Louise DE], supérieure des Augustines de Saint-Didier, t. II, 600.

SALES [SAINT FRANÇOIS DE]. Il prie pour connaître la vocation de M. Olier, t. I, 10. Sa réponse prophétique à la mère de M. Olier, 11. Vérité de cette prophétie, 31, 32, 33. Il veut faire lui-même l'éducation de cet enfant, quoiqu'il n'eût pu former deux prêtres capables d'établir la réforme dans son diocèse, 12. Il bénit M. Olier, et lui fait prendre la soutane, 13, 33. Il prédit la destinée de l'Oratoire et celle de la communauté de Saint-Nicolas, 32. Estime qu'il fait de Marie de Valence, 178. Il tombe malade à Lyon, 14. Bénit les enfans de M. Olier, 14, 15. Et spécialement le fondateur de Saint-Sulpice, 34. Ses obéques, *ibid*. M. Olier, frappé d'une maladie mortelle, fait vœu à saint François de Sales, 181. Recouvre la santé par les mérites de ce saint Evêque, 184. Il va en pèlerinage à son tombeau, t. II, 58. Note sur

son tombeau, 89. M. Olier le propose à ses prêtres pour modèle de douceur, t. I, 443. Il défend ses sentimens et sa personne contre les novateurs, t. II, 230 et suiv. Il célèbre l'Office à la Visitation le jour de la mort du saint Evêque, quoique non encore canonisé, 231.

SALLE [Jean-Baptiste DE LA], instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes : son affection pour M. Olier, t. II, 322, 323.

SALUTS du très-saint Sacrement, établis à Saint-Sulpice par M. Olier, t. I, 495, 496. Motifs de cette institution, 497. Origine des Saluts à Paris, 533. Cérémonial des Saints de Saint-Sulpice, réglé par M. Olier, 533, 534.

SANSAC (Prévost DE) établit un séminaire-college à Bordeaux, t. II, 419.

SANSAY (DE), évêque de Nantes, rétablit dans cette ville les prêtres de Saint-Sulpice, t. II, 426.

SARRUS (Michel), conseiller au Parlement de Paris, ancien propriétaire de la maison d'Issy, t. II, 404.

SAUJON (Anne Campet DE) entre aux Carmélites, en sort peu après par arrêt du Parlement, t. II, 158. M. Olier juge qu'elle doit rester à la Cour, 159. Note sur cette décision, 180. Elle veut ensuite quitter la Cour de Blois, M. Olier lui répond d'attendre les moments de la Providence, 181. Il la destine pour la communauté des *Filles de l'Intérieur*; elle s'offre à Dieu dans l'église de Notre-Dame, en attendant, 182. M. Olier dicte à madame de Saujeon les règles de cet Institut, 182. Le projet en est mis enfin à exécution par M. de Bretonvilliers; lettre de Saint-Vincant de Paul sur ce sujet, 183. Madame de Saujeon est nommée supérieure de la maison, 184. Division; la communauté est supprimée, 184. Madame de Saujeon possédait un chapelet de la Mère Agnès qui venait de M. Olier, t. I, 109. Note sur un passage d'une lettre de M. Olier, qu'un auteur Janséniste dit avoir été écrite à madame de Saujeon, t. II, 398.

SAUMUR. Voyez *Artilliers*.

SAVIGNAC (M. DE), de Limoges, t. II, 422.

SCARRON (Pierre), évêque de Grenoble, demande M. Olier pour coadjuteur, t. II, 535.

SCHEMBREAU (Le maréchal DE) signe la déclaration faite par M. Olier touchant les duels, t. II, 100.

SCIENCE. Voyez *Étude*. La science éclatante n'est point de l'objet du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 326.

SÉOUENOT, Oratorien, enfermé à la Bastille pour son attachement à la doctrine de l'abbé de Saint-Cyran, t. II, 103. On veut l'attirer à Paris pour prêcher; M. Olier écrit à saint Vincent pour prévenir ce mal, 194.

SÉQUIER, famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28. Le chancelier Séguier approuve que les missionnaires dont M. Olier faisait partie, terminent les procès à l'amiable, nonobstant l'accusation intentée contre eux au Parlement, t. I, 221. Il travaille, par les conseils de Marie Rousseau, à l'extirpation de l'hérésie et au bien de l'Église, 326. Sur une seule parole de Marie Rousseau, madame la chancelière bâtit la maison de charité de madame de l'Estang, 354. Danger que court le chancelier en allant interdire le Parlement, t. II, 100. M. Olier écrit à saint Vincent de prier le chancelier que le Père des Mares ne prêche point, 194.

SÉMINAIRES, ordonnés par le Saint-Concile de Trente, comme le moyen le plus propre pour renouveler le clergé et réformer l'Église, t. I, xij. Saint Charles commence à en établir à Milan. Divers conciles provinciaux en France en ordonnent aussitôt l'établissement, xiv. Pendant quatre-vingts ans on ne fait que des essais sans résultats, t. I, 361, 362. M. Bourdoise lui-même regarde en l'exécution de ce dessein comme impossible, 363. Ce qu'il faut entendre par les séminaires établis par ce dernier, 404, 405.

Les instituteurs des séminaires en France devaient puiser les premiers de leur esprit à l'Oratoire, t. I, 124, et n'être point séparés du corps du clergé; 74, 75. M. Olier est destiné pour jeter en France les premiers fondements des séminaires, 86. La mère Agnès lui fait elle-même cette déclaration, *ibid.* Le Père de Condren est aussi éclairé d'en haut sur la vocation de M. Olier, 136, 137. Il ne découvre point

pendant à M. Olier ni à ses autres disciples le dessein caché de Dieu, 130, 431, 444. Pour les préparer à l'œuvre des séminaires, il les envoie en mission, 143. Enfin, avant de mourir, il déclare à ses disciples qu'ils doivent établir un séminaire, et assure que cette maison sera bénie de Dieu, 172, 173. Il meurt avant d'avoir achevé d'instruire ses disciples, et apparaît après sa mort à M. Meyster, qu'il charge de leur manifester la suite de son dessein, 278, 279. Établissement du séminaire de Vaugirard, le premier grand séminaire en France, 363. Saint Vincent de Paul et l'Oratoire commencent alors à en établir, 365. L'Oratoire n'avait eu jusqu'alors que des *Séminaires-collèges*, 403. Commencement du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, 407. Les séminaires de Saint-Magloire, des Bons-Enfants, de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice, sont la source de la plupart des autres établis depuis en France, t. II, 435. M. Olier institue sa compagnie pour aider à l'établissement des séminaires, et forme des sujets que les Evêques lui envoient dans ce dessein, 380. Il soumet aux Evêques ses vues sur la direction des séminaires, 410. Ces prélats demandent que son Mémoire soit imprimé, 411. Idée de cet écrit : les vrais supérieurs des séminaires sont les Evêques, 412. Des directeurs, 41, 414 et suivants. Des séminaristes, 416.

SÉMINAIRE (Petit) de Saint-Sulpice, t. II, 278. Voyez *Sulpice* (Saint-).

SEPT-FONTS (Réforme de) au XVII^e siècle, t. I, xvij.

SERRES (Just DE), évêque du Puy, meurt; on demande M. Olier pour son successeur, t. I, 299.

SERRAS (Le Père DE), gardien des Cordeliers du Puy; réponse que lui fait M. Olier, t. II, 544.

SERVITUDE. M. Olier fait vœu de servitude envers Notre-Seigneur; évendue de ce vœu, t. I, 319, 320. Il fait vœu de servitude aux âmes, 439, 440; se considère comme le serviteur de ses paroissiens, 413, 416. Il désire que ses disciples fassent profession de servitude à Jésus-Christ et à l'Église, t. II, 368. Nécessité de cet esprit dans les prêtres, 369. Spécialement dans ceux de la compagnie de Saint-Sulpice, 374.

SÈVE [Alexandre DE], frère de madame Tronson, t. II, 524.

SÈVE (Antoine DE), ancien propriétaire de la maison d'Issy, ami et bienfaiteur du séminaire, t. II, 379. Son estime pour M. Olier, 405.

SÈVE (Jean DE), ancien Président aux enquêtes du Parlement de Paris, exerce longtemps les fonctions d'Acolyte à Saint-Sulpice, t. II, 314, 315. Lettre que M. Olier lui écrit pour modérer son empressément à recevoir les saints Ordres, 317, 318, 319. Exactitude de M. de Sève à observer les Rubriques et les Canons, 319, 320. Son esprit de pénitence, 320. Ses écrits, 344.

SEVIN, évêque de Cahors, t. II, 397.

SEURIN (Le Père), Jésuite, est tourmenté du malin esprit, t. II, 401.

SIAM (Séminaire DE). On presse les prêtres de Saint-Sulpice d'en prendre la conduite, t. II, 473.

SILENCE. Fidélité à l'observation du silence dans le séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 302.

SILLOUX (Seigneur DE) atteste une guérison miraculeuse attribuée à M. Olier, t. II, 603.

SIMON (La duchesse DE SAINT-) veut qu'on regarde comme nul le vœu de la marquise de Portes, sa fille, t. II, 32.

SINGLIN séduit par l'abbé de Saint-Cyran, t. I, 225. Il succède à ce patriarche de la secte, et attire la foule à Port-Royal-lès-Paris, où il se livre à la prédication, t. II, 192.

SISGAU (D'Authier DE), missionnaire du XVII^e siècle, t. I, xvj.

SOLITUDE. Noviciat de la Société de Saint-Sulpice, appelé par M. Olier *Séminaire Intérieur*, t. II, 366. Transféré d'abord de Paris à Vaugirard, 376; puis à Avron, 379; de là à Issy, *ibid.*; ouvert à tous les ecclésiastiques que les Evêques voulaient y envoyer, t. II, 380. Comment M. Olier formait les Solitaires à l'esprit d'aneantissement, 366, 367. Il désire qu'ils fassent profession de servitude à Jésus-Christ et à l'Eglise, 368. Leur dévotion envers le très-saint Sacrement, la Croix et l'Evangile, 372. Esprit de la Compagnie de Saint-Sulpice, 372, 373.

SOLMINIAC [Alain DE], abbé de Chancelade, réforme cette abbaye, t. I, 93. M. Olier lui offre deux fois l'abbaye de Pébrac, 94. M. Alain vient à Pébrac, et fait un concordat avec M. Olier, 95. Il visite la mère Agnès, *ibid.* Un fermier de Pébrac fait échouer ce commencement de réforme, 96. Estime que M. de Solminiac fit depuis de M. Olier, 98. Le cardinal de la Rochefoucauld empêche les progrès de la réforme de Chancelade, 117. M. Alain préside à la pose de la première pierre de la nouvelle église de Saint-Sulpice, t. II, 6. Fait le pèlerinage de Notre-Dame-des-Vertus, 53. Son zèle pour l'abolition des duels, 166. Conférences épiscopales où il se trouve, 394.

SOMMERIVE [Le comte DE]. Voyez *Lascaris d'Urfé*.

SOMMERSSET [Edouard DE], marquis de Worcester, reçoit une somme, à titre de prêt, de M. de Bretonvilliers, pendant la détresse de Charles II, t. II, 491.

SONGE. Songe de M^{me} Olier au sujet de son fils, t. I, 31. Songe de M. Olier, qui devait lui faire connaître sa vocation, 58, 59, 60. La Cure de Saint-Sulpice lui découvre tout le sens de ce songe mystérieux, 387.

SORBONNE. M. Olier étudie dans cette célèbre école, t. I, 18. Il veut y soutenir ses Actes en hébreu, 23. Il est reçu bachelier, *ibid.* Il dédie les Actes de l'Eglise de Milan aux Docteurs de Sorbonne, 436, 444. Obtient de ces Docteurs une déclaration qui confirme l'abolition qu'il avait faite de diverses superstitions enracinées dans les corps de métiers de sa paroisse, 477. Plusieurs docteurs de Sorbonne se joignent à lui pour entendre les Confessions pendant le Carême, 478. Ils approuvent la déclaration de M. Olier contre les duels, t. II, 166. Défont les cinq propositions aux Evêques, qui en demandent la condamnation au Pape, 213. La Sorbonne condamne la seconde lettre d'Arnauld, où M. Olier était traité avec emportement; elle exclut Arnauld de son sein, 222, 223.

SOUART. Sa vocation à l'état ecclésiastique; il est envoyé par M. Olier à Montréal, en Canada, t. II, 362, 363, 506.

SOURCE [LA], terre près d'Orléans, où

M. Olier se
Sor
de Bo
le Sé
cet é
bord,
Sou
seur d
de Ch
Consu
stitu
419, 4
Sou
presq
tane
mettr
SFO
succes
Suc
Olier
de ses
SUE
près l
de la
au Te
SUL
vêque
reliqu
bourg
le pro
douce
On les
aposto
Olier
un di
prêtre
Voyez
SUL
étend
chée
M. O
due d
lignes
qu'il
un r
Fran
pour
Effor
aban
Cure
M. O
veut
les si
paroi
en p

M. Olier fait quelque séjour pour rétablir sa santé, t. II, 524.

SOURDIS [Le cardinal DE], archevêque de Bordeaux, s'efforce de perfectionner le Séminaire-Collège de Saint-Raphaël; cet établissement ne réussit pas d'abord, t. I, 273; t. II, 419.

SOURDIS [Henri DE], frère et successeur du précédent, introduit la réforme de Chancelleda de Sablonceaux, t. I, 116. Consulte M. Olier sur la manière d'instituer son séminaire diocésain, t. II, 419, 420.

SOUTANE. Parmi les ecclésiastiques, presque personne ne portait la soutane : zèle de M. Bourdoise pour la mettre en honneur, t. I, 33.

SPONDE, évêque de Pamiers; il a pour successeur M. de Foix, t. II, 347.

SUCCESSALE SAINTE-ANNE, que M. Olier fait établir pour la commodité de ses paroissiens, t. II, 8.

SUREA [Eustache LE], exécute, d'après les idées de M. Olier, un tableau de la Présentation de Notre-Seigneur au Temple, t. II, 290.

SULPICE [SAINT] le Débonnaire, archevêque de Bourges. Translation de ses reliques; fête solennelle dans le faubourg Saint-Germain, t. I, 422. M. Olier le propose pour modèle de la vertu de douceur aux prêtres de sa paroisse, 445. On leur propose aussi son détachement apostolique, 429. Invocation que M. Olier adresse à ce saint Evêque dans un discours, 474. Communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice. Voyez *Communauté*.

SULPICE [PAROISSE DE SAINT-]; son étendue, t. I, 380. Mission qui y fut prêchée en 1641, 381. Cette Cure offre à M. Olier l'occasion de remplir l'étendue de sa vocation, et lui donne l'intelligence complète du songe mystérieux qu'il avait eu autrefois, 387. Il y voit un moyen de réforme pour toute la France, 391. Elle est un moyen ménagé pour l'établissement du séminaire, 383. Efforts que l'on emploie pour lui faire abandonner le dessein de prendre cette Cure, 384. Marie Rousseau déclare que M. Olier doit être Curé, que Dieu le veut ainsi, 385, 386. 412. M. Olier et les siens se dévouent au service de la paroisse de Saint-Sulpice, 391. 414. Il en prend possession. Persécution susci-

tée contre lui pour lui faire abandonner sa paroisse, 392. 549. Ses amis lui conseillent eux-mêmes de la quitter; sa réponse, 569, 570. Pourquoi M. Olier est-il appelé à être Curé et Supérieur du séminaire, 423, 424. Il divise sa paroisse en huit quartiers, qu'il confie chacun à plusieurs prêtres, 433. Du livre *De statu animarum*, 434. Ebranlement général dans tout le faubourg, 473. 478. 479. Les personnes de condition embrassent les pratiques de la piété, t. II, 11. Changement qui s'opère dans la paroisse, 37, 38. Dans les troubles de la Fronde, il n'y a point de barricades sur cette paroisse, 100, 101. Voyez *Pauvres, Hérétiques, Catéchismes, Communautés, Saint-Sacrement*, etc. M. Olier se démet de la Cure après dix ans, t. II, 227, 228. Sa profonde humilité après sa démission, 228, 229.

SULPICE [COMPAGNIE DE SAINT-]; contrat d'établissement : quelles en furent les dispositions principales, t. I, 575. Elles s'établissent au milieu des persécutions, 573. 579. Le dessein de M. Olier, en l'instituant, est de seconder les Evêques dans l'établissement de leurs séminaires, t. II, 346. Elle forme pour cela des sujets, 380. Elle sert les Evêques pour le temps seulement qu'ils le désirent, 391, 392. Elle n'est point une congrégation proprement dite, 389, 390. M. Olier ne sollicita jamais personne à entrer dans sa compagnie : maximes qu'il a laissées à cet égard, t. II, 361, 362. Comment il forme les aspirants à sa compagnie. Voyez *Solitude*. Esprit de la compagnie de Saint-Sulpice, 472, 373, 374. M. Olier en soumet les règles aux Evêques, qui les approuvent, 381 et suiv. Projet d'une lettre au Pape pour demander l'approbation de la compagnie, 387, 388. Elle ne doit point se charger de missions, 514. Ni de la conduite des religieux, 542, 543.

SULPICE [SEMINAIRE DE SAINT-]. Il est ainsi appelé par le public, du nom de l'église auprès de laquelle il est établi, t. II, 262. 390. Institué pour tout le clergé en général, t. I, 390; t. II, 380. Etabli d'abord dans des maisons de louage, t. I, 413; t. II, 242. 276. On s'y rend en foule, 241. Réflexions étranges de Nicole sur l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, 354. Il doit faire honorer l'Intérieur de Marie, 256. Abandon entier à Marie, dévotion spéciale du séminaire de Saint-Sulpice, 258, 259. Exem-

plés divers, 284, 285. Ferveur du séminaire, 323, 324. *Construction du séminaire*; projet de bâtir dans le jardin du presbytère, t. I, 341. M. Olier renonce à ce projet, 342. Il achète un terrain rue du Vieux-Colombier, 342. En fait hommage à Dieu, 343. Ne pouvant bâtir alors, il loue une nouvelle maison à Vaugirard, t. II, 242. La très-sainte Vierge lui met entre les mains le plan d'un édifice, 242, 243. Il en fait construire un sur ce modèle; solidité et simplicité de ce bâtiment, 243, 244, 245. 277. Inauguration de la chapelle, 245, 246. Beauté de la chapelle, 247, 248, 249. Bénédiction du séminaire, 249. Projet de le démolir pour découvrir le portail de l'église de Saint-Sulpice, 278. Il est démoli et reconstruit, *ibid.*

SURPLIS. M. Olier désire qu'au séminaire on les porte sans dentelles, t. I, 431. Surplis de M. Olier qu'on conserve encore avec divers linges qui ont été à son usage, t. II, 599.

SUZE [DE], évêque de Viviers, demande à M. Olier des prêtres qui établissent son séminaire, t. I, 430, 431. Son zèle pour la sanctification du clergé, 433. Il veut seconder le zèle de M. Olier pour la mission générale des Cévennes, 475.

SYMON DE DONCOURT est l'auteur des *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, t. I, xl.

T.

TARASCON. M. Olier y vénère les reliques de sainte Marthe, t. II, 67, 90, 91.

TARPON [Le Père Jean] donne l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique à M. Olier, t. II, 269.

TARRISSE [Dom Grégoire], général des Bénédictins de Saint-Maur : combien il est estimé; son caractère. Il est le directeur des Solitaires de Vaugirard, t. I, 313. Son éloge par M. Olier, 314. Il fortifie les Solitaires, en les assurant qu'ils font la volonté de Dieu, 367. Consulté sur la proposition faite à M. Olier de la Cure de Saint-Sulpice, il répond qu'il faut l'accepter, 382, 383. Il ne met point M. Olier en possession de la Cure; deux religieux le représentent dans cette cérémonie, 395. Il décide que M. de Foix doit accepter l'épiscopat, t. II, 348.

TELLIER [LE], famille alliée à celle de M. Olier, t. I, 28.

TELLIER [Henri LE], supérieur du séminaire de Bourges, a fait l'éloge de M. Olier, t. II, 572.

TESSONNIÈRE. Voyez *Marie de Valence*.

THÉODOSE [Le Père] du Saint-Esprit, Carme déchaussé, t. II, 460.

THÉOLOGIE SCOLASTIQUE. Estime que

M. Olier en faisait, t. I, 18. Voyez *Exercices publics*.

THÉRÈSE [Sainte], suscitée dans les derniers temps pour rallumer le feu de la religion, t. I, xij.

THOMAS [FILLES DE SAINT-] de Villeneuve, établies sur la paroisse de Saint-Sulpice, t. II, 51.

THOMASSIN [Le Père], de l'Oratoire, choisit le séminaire de Saint-Sulpice pour l'éducation de son neveu, t. II, 291. Ce Père avait embrassé par surprise les opinions nouvelles; il y renonce sincèrement, 341.

THOURY, en Sologne. M. Olier s'y rend pour prendre les eaux, t. II, 525 et note.

THUYETS. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484, 485.

TOISÉ [Impôt du]. Sédition émue à cette occasion, t. II, 39.

TONG-KING. M. Olier veut aller y prêcher la foi, t. II, 470.

TONIET, prêtre missionnaire Joséphite. M. Olier le visite à Lyon, t. II, 475.

TOULOUSE : le séminaire, commencé dans cette ville, ne réussit pas, t. I, 273; t. II, 446, 465, 466.

TOUQUIN. Voyez *Nicolas-Edouard Olier*.

TOUQUIN, terre de la maison Olier, t. 1, 2.

TOURNON, pèlerinage de Notre-Dame-de-Bon-Secours. M. Olier y recouvre la santé, t. 1, 184, 192.

TOURS. Voyez *Saint-Martin*.

TRAPPE [Réforme de la] au xvii^e siècle, t. 1, xvij.

TREIZE-PIERRES [Notre-Dame-des-], t. 11, 420.

TRESCARTES, soldat guéri miraculeusement par M. Olier, t. 11, 593, 594, 595.

TRESSAN [DE], évêque de Nantes, t. 11, 426.

TREUILLE [Madame DE] travaille à convertir les Huguenots, t. 1, 28.

TRINITÉ [LA TRÈS-SAINTE]. Les Solitaires de Vaugirard se proposent, par leur société, d'honorer celle des trois Personnes Divines, t. 1, 321. Dévotion envers la très-sainte Trinité, essentielle à l'esprit de la Société de Saint-Sulpice, t. 11, 373.

TRINITÉ [Madeleine DE LA]. Voyez *Madeline*.

TROCHE [Madame DE LA], religieuse de la Régrippière; son éloignement pour M. Olier, t. 1, 299. M. du Ferrier la convertit, 300.

TRONSON [CLAUDE DE SÈVE, veuve], après la mort du Père de Condren, se met sous la conduite de M. Olier, t. 11, 30, 31. Note sur M^{me} Tronson, 47. Elle assiste les religieuses réfugiées sur la paroisse de Saint-Sulpice, à l'occasion de la guerre, 175. M. Olier avait jeté les yeux sur elle pour la mettre à la tête de la communauté des *Filles de la sainte Vierge*, qu'il voulait établir; il lui en communique l'esprit avant sa mort, 182. Elle invite M. Olier à aller au Péray, 357. Sa charité pour M. Olier dans ses maladies, 523. M. de Bretonvilliers établit la maison des *Filles de la sainte Vierge*, 183. M^{me} Tronson en occupe la supériorité jusqu'à sa mort, 184.

TRONSON, dit l'abbé de Saint-An-

toine. M. Olier l'envoie à Alet pour aider M. Pavillon, t. 11, 394. L'envoie, à ce qu'il parait, à Corbeil, pour y prêcher une mission, 126. L'envoie à Viviers et de là au Puy, pour y donner commencement au séminaire, 436. M. Olier le charge du soin de plusieurs enfants de Huguenots, mais convertis à la foi catholique, 486. Il invoque M. Olier après sa mort. Lettre qu'il écrit à sa mère sur les miracles attribués à M. Olier dans le Velay, 598, 599.

TRONSON [Louis], troisième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, étudie longtemps à Issy auprès de M. de Sève, son oncle, t. 11, 405. Sa vocation à Saint-Sulpice, 365. M. Olier connaît d'une manière surnaturelle les services que M. Tronson devait rendre à la compagnie, 366. Il le destine à être supérieur du séminaire d'Aix, 438. A prendre part à l'établissement projeté pour Blois, 463. M. Tronson s'efforce d'inculquer au séminaire de Saint-Sulpice la dévotion à la vie intérieure de Notre-Seigneur, 252. Et la dévotion envers la très-sainte Vierge, 285. Met en meilleur ordre les *Examen particuliers*, 308, 341. Publie le *Forma Cleri*, 467. Fait prêcher une mission dans le Vivarais, après la révocation de l'édit de Nantes, 484. Se réunit à Issy, à Bossuet, Fénelon et M. de Nonilles, pour les conférences sur le Quietisme, 406. Son respect profond pour les sentiments et la conduite de M. Olier, t. 11, 459, 391, 392, 314, 374 et *alibi*. Il tire le règlement des directeurs des séminaires de province, des instructions données par M. Olier à M. de Bretonvilliers, 550, 571, 572. Fait mettre le cercueil de M. Olier dans un tombeau, 561. Son respect pour les langes qui avaient servi à M. Olier, 599, note. Il fait imprimer les Lettres de M. Olier; il met en ordre et retouche les matériaux laissés par M. de Bretonvilliers sur l'esprit de M. Olier, t. 1, xij. Eloge de M. Tronson par Fénelon, t. 11, 366. Grandet en a composé une notice, t. 1, lj.

TULLOUE, professeur de médecine à Paris, veut attester la vérité d'une guérison attribuée à M. Olier, t. 11, 593.

TUNIQUE [La sainte] d'Argenteuil; origine du pèlerinage de ce nom, t. 11, 565. M. Olier vénère cette relique, 523.

U.

UNION AVEC NOTRE-SEIGNEUR, grâce extraordinaire dont M. Olier est favorisé après ses grandes épreuves; observations sur ce sujet, t. I, 317, 409. Voyez *Vie intérieure*.

URFÉ [Lascaris p'], évêque de Limoges, t. II, 422, 452, 463.

URSINS [Marie-Félicie DES]. Voyez *Duchesse de Montmorency*.

URSULINES, suscitées au XVII^e siècle pour l'éducation de la jeunesse, t. I, XVII. Les Ursulines de Saint-Cloud et celles de Saint-Denis rendent hommage à la sainteté de M. Olier, après sa mort, t. II, 604.

UZÈS. Le duc d'Uzès assiste à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle Eglise de Saint-Sulpice, t. II, 6.

V.

VACHET [LE], prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, t. I, 428. Il établit les sœurs de l'*Union chrétienne* et réforme un monastère, t. II, 179.

VAL-DE-GRÂCE, réforme monastique au XVII^e siècle, t. I, XVII. L'abbaye du Val-de-Grâce, construite par Anne d'Autriche, en action de grâces de la naissance de Louis XIV. Cette princesse veut en donner la direction à M. Olier, t. I, 421.

VALENCÉ ou VALENCAY [Eléonore d'Estampes de], évêque de Chartres, invite M. Olier et les compagnons de ses travaux à prêcher une mission à Mantes, t. I, 221. Il veut assister à la clôture de cette mission, 247. Les détermine à prêcher une mission à Chartres, 294. Louis XIV écrit à M. de Valencé, son ambassadeur à Rome, de demander au Pape l'approbation du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 387.

VALENCÉ. Le séminaire de cette ville ne fut d'abord qu'un *séminaire-collège*, t. I, 406. M. Olier passé par cette ville; trait remarquable de son zèle pour le salut des âmes, t. II, 80. — Marie de Valencé. Voyez *Marie*.

VALENOT. Voyez *Herculis*.

VALGORGE en Vivarais. M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

VALOIS [Marguerite DE] Voyez *Marguerite*.

VANDELLE, terre de la maison Olier, t. I, 26, 29.

VANNE. Réforme monastique de Saint-Vanne, au XVII^e siècle, t. I, XVII.

VANNES : M. Olier honore dans cette ville le tombeau de saint Vincent Ferrer, t. II, 83, 423.

VARIE [DE] donne commencement au séminaire de Saint-Charles à Avignon, t. II, 430.

VASES SACRÉS. M. Olier en procure à sa paroisse, t. I, 469.

VAUGIRARD, près de Paris. Origine de son nom, t. I, 306. Ses patrons, 312. Statue miraculeuse de la sainte Vierge qu'on y honorait, *ibid.* M^{me} de Ville-neuve y établit une maison des Filles de la Croix, 306. M. Olier y forme un séminaire, 311, 312. Que Dieu bénit, 329, 330, 332. Sujets qui s'y rendent à l'envi, 334, 335. Note sur la maison qu'occupait ce séminaire, 350, 356. Quand commença-t-il? 351. Cet établissement est d'abord approuvé, 360, puis approuvé universellement, 366, 367. Ce fut le premier grand séminaire en France, 363, 365. Ferveur de cette maison, 367, 373, 374. Esprit de cette maison, 368 et suiv. Le séminaire de Vaugirard est transféré à Paris, 398. — On met dans la maison de Vaugirard une division du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 376. Méprise singulière du jardinier de Vaugirard, t. I, 372. Le petit séminaire de Saint-Sulpice et la petite communauté avaient une maison de campagne à Vaugirard, t. II, 278.

VAULDRAY, religieuse de la Régrip-

plère.
de M.
la con
de la
porte
vine,
prom
114,
VAU
de l'O
aux b
39.

VEN
t. II, 2
VEN
famill
pour

VEN
Franc
t. II, 2

VÉR
458. E
pour
Hugu
irrite.

VEN
de ce
l'établ
y fait
reçoit,
pice y
t. II, 3
de gr

VIA
de s'e
condu
200. Y
tagieu
de Chr
se réj
général
M. Olier
mute
canc
Estim
t. II, 3

VIA
Établi
saint

VIA
Estim
de M
lui a

VIA

pièce. Sa conversion, t. I, 198. L'titre de M. Olier à cette religieuse, 229. Il la console de son départ, 230. Continue de la diriger par lettres, 231, 232. La porte à la soumission à la volonté divine, 242. Lui écrit à l'occasion de sa promotion à la cure de Saint-Sulpice, 114, 115.

VAUSSIN [Claude], supérieur général de l'Ordre de Cléaux, associe M. Olier aux bonnes œuvres de cet Ordre, t. II, 59.

VERDIER, peintre, élève de Le Brun, t. II, 280.

VERNEUIL, terre appartenant à la famille Olier, t. I, 2. M. Olier s'y rend pour rétablir sa santé, t. II, 216.

VERNON [Le Père Jean-Marie DE] Franciscaïn, fait l'éloge de M. Olier, t. II, 231.

VÉRON, célèbre controversiste, t. I, 458. M. Olier l'attire à Saint-Sulpice pour y travailler à la conversion des Huguenots; la méthode de Véron les irrite, 459. En quoi elle consiste, 483.

VENTUS [NOÏRE-DAME DES]. Origine de ce pèlerinage; t. II, 52, 53. Avant l'établissement de Vaugirard, M. Olier y fait une retraite; grâces qu'il y reçoit, 308. La paroisse de Saint-Sulpice y allait tous les ans en dévotion; t. II, 36, 37. M. Olier y va en action de grâces, t. II, 267.

VIALAR [Félix] de Hersé se propose de s'exercer aux missions sous la conduite de M. Olier, son cousin, t. I, 200. Y est atteint d'une maladie contagieuse, 203. Est nommé coadjuteur de Châlons, au refus de M. Olier qui se réjouit de sa promotion, 216. Sa générosité dans l'affaire suscitée à M. Olier par M. de Fiesque, 574. Permute avec M. Olier l'abbaye de Cercanc au pour celle de Pébrap, 581. Estime que M. Olier fait de cet Evêque, t. II, 391.

VIATIQUE. Règlement que M. Olier établit sur la manière de porter le saint Viatique aux malades, t. I, 498.

VIENNE [Le Père DE], Dominicain. Estime qu'il fait des écrits spirituels de M. Olier, t. II, 449. Manuscrit qui lui a appartenu, t. I, xlij.

VIE INTÉRIEURE DE JÉSUS-CHRIST. La

dévotion à cette vie est le fondement de l'esprit du séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 251, 252. Fête de la Vie intérieure de Notre-Seigneur: son objet, ses fruits, *ibid.* Approuvée par le Cardinal de Vendôme, Légat à Latere, 281.

VIE INTÉRIEURE DE MARIE. On en célèbre la fête tous les ans au séminaire, t. II, 252, 253. Gravure de l'Intérieur, 257. Les Bénédictines du Saint-Sacrement célèbrent la même fête, 177.

VIELLARDS: catéchismes établis pour ceux du faubourg Saint-Germain, t. I, 434.

VIERGE [LA TRÈS-SAINTE]. MÈRE DE DIEU. M. Olier père lui est particulièrement dévoué, t. I, 2. Dévotion naissante du fondateur de Saint-Sulpice pour la très-sainte Vierge, 6, 66, 67. Il lui offre tout ce qu'il a de neuf, 7, 141. Ou de beau, 43. Se préoccupe à célébrer ses fêtes, 56. S'attache à elle par un vœu de servitude, 66. La dévotion du saint esclavage a été autrefois autorisée, 77; 78. Il salue dans les rues toutes les images de Marie, 67. Il fête les samedis; le Père de Condren le confirme dans cette dévotion, 141. Ces jours-là il célèbre dans l'Eglise de Notre-Dame; avant ses voyages, et en arrivant à Paris; il va dans cette Eglise pour prendre sa bénédiction; la lui demande lorsqu'il entre dans sa chambre ou qu'il en sort, 141. Son attrait pour les pèlerinages, 142. Son recours à la très-sainte Vierge dans les périls, 147. Dans les mauvais traitements qu'il reçoit de sa mère, 157. Dans une maladie mortelle, il n'est sensible qu'aux noms de Jésus et de Marie, 181. Il établit cette dévotion dans sa paroisse, 501; 502.

La très-sainte Vierge montre à M. Olier le plan de la maison du séminaire, t. II, 243. M. Olier en pose la première pierre au nom de la très-sainte Vierge; médaille qui la représente, 243, 244. Il lui en offre les clés à Chartres, 246. Fait placer la statue de Marie au fond de la cour du séminaire, 246, 247. Veut qu'on la regarde comme fondatrice de la maison, 247. Fait représenter son triomphe dans le plafond de la chapelle, 217, 248. La très-sainte Vierge est le canal de toutes les grâces que Dieu répand sur le sémi-

VIÈ siècle
esse, t. I,
Cloud et
nt homi-
ter, après

ate à la
première
de Saint-

de Saint-
ij.

ans cette
cent Fer-

ement au
Avignon,

procure

Origine
ons, 312.
te Vierge
de Ville-
des Filles
forme un
u bénit,
endent à
a maison
50. 356.
Cet éta.
né, 360,
nt, 366,
éminaire
de cette
maître de
s, 308. —
augirard
la saint-
ngulière
t. I, 372.
ulpice et
eut une
ard, t. II,

Régrip-

naire, 253. Son influence sur l'Eglise, doctrine manifestée surtout dans les derniers temps, 253, 236, 237. Sur l'invocation *Regina Cleri*, 236. Le saint Sacrifice offert dans les intentions de la très-sainte Vierge, pratique commune dans l'Oratoire, 260, 261. Tableau de la Présentation de Notre-Seigneur au temple, 280. La dévotion du séminaire de Saint-Sulpice envers Marie, 324. Cette dévotion est essentielle à l'esprit de l'Institut, 374. La très-sainte Vierge protège le séminaire d'une ruine totale, 356, 357. M. Olier meurt en donnant de nouvelles marques de son amour pour elle, 553. Et avec la confiance qu'elle protégera la maison, 531.

VEILLARD [Marguerite], Hospitalière du Havre, guérie par les mérites de M. Olier, t. II, 593.

VIGNAL, prêtre de Saint-Sulpice, mis à mort par les sauvages du Canada, t. II, 508.

VILLARS [François DE]. M. Olier obtient de DIEU sa guérison, lorsque les médecins en désespéraient, t. II, 584.

VILLE-MARIE. Dessin de la Compagnie de Montréal, dans la fondation de cette ville, t. II, 501, 502. Elle est harcelée par les Iroquois, 502, 503, 504.

VILLENEUVE [Madame DE], dirigée autrefois par saint François de Sales, t. I, 338. Etablit les Filles de la Croix à Vaugirard, 305, 306. Prieur pour l'établissement des séminaires en France: engage M. Picoté à transférer à Vaugirard le séminaire de Chartres; le persuade, 306. Persuade M. de Foix, 307. Nourrit par charité la communauté naissante, 313. M. Olier fait un entretien spirituel aux filles de madame de Villeneuve, 344. Elle tombe malade à l'extrémité, et choisit sa sépulture dans l'église du village; zèle de M. Bourdoise à ce sujet, 352.

VILLENEUVE-DE-BERG, en Vivarais: M. Olier y fait prêcher une mission, t. II, 484.

VILLEROY [Le maréchal DE] signe la déclaration de M. Olier contre les duels, t. II, 166.

VIMONT, Jésuite, admire la hardiesse de l'entreprise de Montréal, t. II, 400.

Offre le premier le saint Sacrifice dans cette Ile, 501.

VINCENT DE PAUL [Saint]: il est disciple du Père de Bérulle, t. I, 124. Est suscité de Dieu pour donner comme l'ébranlement général à toute l'Eglise de France, xv. M. Olier se met sous sa conduite en 1632, 60, 61. Il dirige M. Olier, 75. Le détermine à recevoir la prêtrise, 63, 64, 76. M. Olier lui demande de ses prêtres pour ses missions d'Auvergne, 80. A la prière de M. Olier, il écrit à M. Alain de Solminiac pour la réforme de Pébrac, 93, 94, 116. Saint Vincent le met en retraite avant de l'envoyer en Auvergne, 80. Il conclut de l'apparition de la mère Agnès, que M. Olier est appelé à de grands desseins, 81. Au retour des missions, il permet à M. Olier de vendre son carrosse, 106, 107.

Pourquoi M. Olier passe de la direction de saint Vincent sous celle du Père de Condren, 122, 123. Il lui demeure néanmoins uni jusqu'à sa mort; le prend pour son conseil, 134, 135, 153, t. II, 354. Saint Vincent l'empêche d'être docteur, t. I, 142. Pendant dix-huit mois, il le presse d'accepter l'épiscopat, ne connaissant point encore sa vocation pour les séminaires, 132, 133. Lui-même ignorant qu'il dût avoir part à cette œuvre, n'en avait point fait mention dans le projet de Bulle d'institution de sa Compagnie, 130. Il donne des missionnaires à M. Olier pour sa seconde mission d'Auvergne, 156, 162. M. Olier lui rend compte de celle de Saint-Illipse, 162, 163. De la quatrième mission, 170. Autre lettre, 172, 173. Il félicite M. Olier au retour de ces missions, 187.

Saint Vincent approuve que M. Olier commence un établissement à Vaugirard, 316. Il l'engage à prendre la Cure de Saint-Sulpice, 531. Lui donne pour le seconder M. Le Vachet, 428. M. Olier lui demande M. Lucas, habile controversiste, 458. Il lui écrit de venir ranimer le zèle des Dames de sa Confrérie de la Charité de la paroisse, 505. Il l'appelle son Père, et veut que les siens le regardent comme tel, 365. Il a dessein de lui donner son abbaye de Pébrac, 520. Il lui écrit au sujet d'un curé maltraité par le seigneur de sa paroisse, 527 et suiv. Dans l'affaire de la sédition, saint Vincent vole au secours de M. Olier; sa charité héroïque,

551. S
du tu
justifi
par la
370. P
Pape
pour
Prend
ment
dissip
mère
conjo
des e
que M
chant
Saint
sur l'
M. O
Vince
M. de
348. I
Vince
mise,
Saint
malad
siste
de s'y
M. O
des g
536.
Vince
Est
pour
pice,
tienn
oblig
les co
554.
seur
loge
sion,
saint
Au J
grâce
dence
guliè
Père
Vale
Vi
va en
83. 9
Vi
W

551. Saint Vincent est réputé l'auteur du tumulte; au lieu de se disculper, il justifie son ami, 534, 555. Il est chargé par la Reine de terminer ce différend, 570. Il veut faire approuver par le Pape l'association formée par M. Olier, pour l'abolition des duels, t. II, 167. Prend part avec M. Olier, à l'établissement de l'*Union chrétienne*, 179. Ils dissipent de concert les doutes de la mère Mecthilde, 154, 176. Ils agissent conjointement pour la condamnation des erreurs de Jansénius, 214. Lettre que M. Olier écrit à saint Vincent touchant la réforme d'un monastère, 180. Saint Vincent vient conférer avec lui sur l'affaire du duc de Liancourt, 222. M. Olier se soumet à l'avis de saint Vincent au sujet de la nomination de M. de Foix à l'évêché de Pamiers, 347, 348. L'évêque de Grenoble écrit à saint Vincent, afin d'avoir, par son entremise, M. Olier pour coadjuteur, 535. Saint Vincent visite M. Olier dans sa maladie, et admire sa vertu, 530. Il assiste à sa mort, 553. S'estime heureux de s'y être trouvé présent, 534. Honore M. Olier comme un Saint, et demande des grâces à Dieu par son entremise, 536. t. I, 135. Parallèle entre saint Vincent et M. Olier, t. II, 10.

Estime et charité de saint Vincent pour les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, t. II, 418. Par son crédit, ils obtiennent grâce pour le prince Palatin, obligé de sortir du royaume, 237. Il les console après la mort de M. Olier, 554. Il assiste à l'élection du successeur de M. Olier, 555, 556. Il fait l'éloge de M. Olier aux Prêtres de la Mission, 560. Chapitre inédit de la vie de saint Vincent, par Abelly, t. II, 607. Au jugement du Père de Condren, la grâce de saint Vincent était la prudence chrétienne, t. I, 291. Estime singulière que saint Vincent faisait du Père de Condren, 126. Et de Marie de Valence, 178, 191.

VINCENT FERRIER [Saint]. M. Olier va en pèlerinage à son tombeau, t. II, 83, 91.

VIRAZEL [M. DE], évêque de Saint-

Brieuc, fait l'oraison funèbre du Père de Condren, t. I, 276.

VISITATION [Ordre de la], suscité au XVII^e siècle, pour l'éducation de la jeunesse, t. I, xvj. Esprit de cet institut fondé sur la mortification intérieure, t. II, 233. M. Olier conduit chaque année sa communauté au monastère de la rue Saint-Jacques, le jour de la Visitation et le jour de la mort du saint Evêque de Genève, 231. Charité des religieuses du Puy pour le séminaire de cette ville, 542. Voyez *Sales, Chantal, Rosset, Bressand, Boufard, Roussière, Maszely, Saint-Michel, Villeneuve, de Fontaine*.

VISITES du très-saint Sacrement : M. Olier les met en honneur parmi ses paroissiens, t. I, 492, 493.

VIVIER, homme de chambre de M. Olier à Pébrac, t. I, 29.

VIVIERS. M. Olier y établit le séminaire, t. II, 430, 431. Y visite la sœur de la mère Agnès, 546. Zèle du clergé de ce diocèse pour la mission des Cévennes, proposée par M. Olier, 475. Estime pour le séminaire, 432. Fruits de cet établissement, 433. Il est uni à celui de Saint-Sulpice, 432. Le bâtiment du séminaire est consumé dans un incendie, puis reconstruit, 431. Mission de Viviers, 485. Autre mission prêchée par les prêtres de Saint-Sulpice, après la révocation de l'édit de Nantes, 484.

VOYAGES. Combien Dieu protège M. Olier dans ses voyages, t. II, 73. Pratiques de M. Olier pour les sanctifier : sa mortification, 74. Son zèle à célébrer le saint Sacrifice ; sa fidélité à l'Oraison, 75, 76. Sa charité envers les pauvres, 76, 77, 78. Envers ses compagnons de voyage, 78. Son égalité dans les périls, 60 bis, 61. Son zèle pour le salut des âmes, 79, 80. Son humilité, 81, 82. Son recueillement, 87.

VRIILLIÈRE [Phelippeaux DE LA], archevêque de Bourges, donne à Saint-Sulpice la conduite de son séminaire, t. II, 465.

W.

WORCESTER [Le marquis DE], Edouard Sommerset, t. II, 491.

Y.

YVAN [Le Père], fondateur des Religieuses de la Miséricorde, visite M. Olier et admire sa grande mortification, t. i, 523, 524. Il s'attache à M. Olier et seconde son zèle, 525. Estime du Père Yvan pour M. Olier, t. ii,

70. Il veut lui donner le gouvernement de son Ordre, 156. Meurt à Paris; M. Olier assiste à ses obsèques, 534. Ses dernières occupations, 565. Ouverture de son cercueil, 565, 566.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

ernement
& Paris,
nos, 634.
S. Ouver-
t.

500

